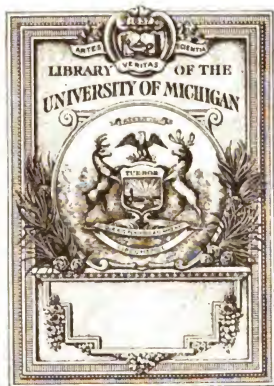




# *Le livre de Marco Polo*

Marco Polo, Rusticiano, Rusticiano da Pisa, Guillaume Pauthier



G  
370  
.P74  
1865



LE LIVRE  
DE  
**MARCO POLO**  
CITOYEN DE VENISE.

---

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie.  
imprimeurs de l'Institut de France, rue Jacob 36.

忽必烈樞密副使博羅本書

LE LIVRE

DE

MARCO POLO

CITOYEN DE VENISE

CONSEILLER PRIVÉ ET COMMISSAIRE IMPÉRIAL

DE

KHOUBILAI-KHAÂN;

ÉDITÉ EN 1845 PAR M. RUSTICIEN DE PISE

3008h

PAR RUSTICIEN DE PISE; .

Publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, présentant la rédaction primitive du Livre, revu par Marc Pol lui-même et donné par lui, en 1297, à Thibault de Copoy, accompagnée des *Variétés*, de l'*Explication des mots hors d'usage*, et de *Commentaires géographiques et historiques*, tirés des écrivains orientaux, principalement chinois, avec une Carte générale de l'Asie

PAR

M. G. PAUTHIER.

PREMIÈRE PARTIE.

Pour savoir la pure vérité des diverses régions du monde, si lisez ce Livre et le faites lire; si y trouvez les grandes merveilles qui y sont écrites de la grant Éthiopie, et de Perse, et des Tatars, et d'Inde, et de maintes autres provinces, si comme nostre Livre vous contera tout par ordre séquentiellement. (Pérouce.)

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C<sup>e</sup>

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE.

rue Jacob, 55

MDCCLXV

# CLEVELAND PUBLIC LIBRARY

JOHN G. WHITE COLLECTION  
REFERENCE DEPARTMENT

No.

**A**ll persons are entitled to the benefits of the Library unless debarred by transgressing the rules. Perfect quiet must be maintained. No use of books will be allowed to persons with unclean hands; neither will it be permitted to handle books roughly.

Any injury, mutilation, or defacement of books or other property of the Library, is a violation of the following statute of the State of Ohio:

"Section 4863. Whoever maliciously destroys or injures any property not his own, shall, if the value of the thing destroyed, or the injury done, is one hundred dollars or more, be imprisoned in the penitentiary not more than seven years, or less than one year, or, if the value is less than that sum, be fined not more than five hundred dollars or imprisoned not more than thirty days, or both."







MAISON DE LA...

忽必烈樞密副使博羅本書

LE LIVRE  
DE  
**MARCO POLO**

CITOYEN DE VENISE

CONSEILLER PRIVÉ ET COMMISSAIRE IMPÉRIAL

DE

**KHOUBILAI-KHAÂN:**

TRADUIT EN FRANÇAIS D'UN MANUSCRIT EN 1708

PAR RUSTICIEN DE PISE:

Publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, présentant la rédaction primitive du Livre, revue par Marc Pol lui-même et donnée par lui, en 1307, à Thibault de Cepoy, accompagnée des variantes, de l'explication des mots hors d'usage, et de Commentaires géographiques et historiques, tirés des écrivains orientaux, principalement chinois, avec une Carte générale de l'Asie.

PAR

**M. G. PAUTHIER.**

PREMIÈRE PARTIE.

Pour avoir la pure vérité des diverses régions du monde, se procurer ce Livre et le faire lire, et y trouver les grandes merveilles qui y sont décrites de la grande Ermenie, et de Perse, et des Tatares, et d'Inde, et de maintes autres provinces, si comme nostre Livre vous contra tout par ordre apertement.

(PANTOIER.)

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C<sup>o</sup>

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

rue Jacob, 56

MDCCLXX

Tous droits réservés.

RECEIVED  
APR 8 1973  
VIRASOL COLONY

NO

MAR 1 5 1913



3008W

## INTRODUCTION.

---

En rendant compte de la traduction anglaise du livre de Marc Pol, par Marsden (1), M. Abel Rémusat disait en 1818 : « De tous les voyageurs qui antérieurement au quinzième siècle ont visité les parties orientales de notre ancien continent, Marc Pol est le plus célèbre et le plus généralement estimé. Loin que sa réputation diminue par les progrès de la géographie positive, on trouve de nouvelles raisons d'admirer son exactitude, et d'être persuadé de sa sincérité, à mesure qu'on apprend à mieux connaître les pays qu'il a décrits. Ses contemporains avaient taxé d'exagération des récits alors inouïs de la grandeur et de la puissance d'un empire situé à l'extrémité du monde. Ce n'est que peu à peu qu'on a pu se convaincre qu'observateur non moins scrupuleux que érédule, il n'a pas inventé une seule des fables qu'il mêle à sa narration, et qu'il a toujours, comme Hérodote, rapporté avec la même fidélité les choses qu'il avait vues lui-même et celles qu'on lui avait contées (2). »

(1) *The Travels of Marco Polo, translated from the Italian, with notes*; by William Marsden. London, 1818, 1 vol. in-4°.

(2) *Nouveaux Mélanges asiatiques*, 1820, t. I, p. 381. Voir aussi, même recueil, un autre article sur le même livre, p. 397.

a

315354

Ces paroles d'un homme qui avait embrassé d'un regard si pénétrant et si sûr la plupart des langues et des civilisations de l'Asie orientale, prouvent qu'il avait bien compris aussi l'importance du livre du célèbre voyageur vénitien, et les difficultés nombreuses que l'on aurait à surmonter pour en donner une édition critique, accompagnée de toutes les annotations géographiques et historiques nécessaires pour placer ce livre au rang qu'il doit désormais occuper: « Reconstruire la géographie de l'empire Mongol, ajoutait le savant orientaliste, serait le chef-d'œuvre d'une personne bien versée dans la lecture des géographes chinois, et capable de s'aider de tout ce que les auteurs chinois et tartares ont écrit sur les événements qui se sont passés dans la haute Asie depuis le treizième siècle (p. 393). »

Sans prétendre avoir rempli de tous points le programme ainsi tracé par M. Abel Rémusat, nous croyons que le livre que nous présentons ici au public répond à une partie de ces conditions; du moins nous n'avons rien négligé pour le rendre digne et de Marc Pol, ce grand voyageur du moyen âge, et du pays favorisé dans la langue duquel il fit rédiger son livre.

Nous avons divisé notre Introduction en trois parties: dans la première nous exposons ce que nous avons pu découvrir sur la vie et les missions diverses remplies par Marc Pol pendant son séjour à la cour de Khoubilaï-Khaân; dans la seconde nous donnons une analyse et une appréciation du Livre qu'il nous a laissé; et, dans la troisième, nous avons cherché à présenter l'état de l'Asie à l'époque où Marc Pol en visita la plus grande partie.

#### 1° NOTICE SUR MARC POL.

Il arrive souvent que la vie des hommes célèbres, sur lesquels on aime à avoir les plus nombreux renseignements, est celle qui, en dehors des actes qui les ont recommandés à la postérité, est souvent la moins connue. Bien différents de ces coureurs de renommée qui, ayant la conscience de leur médiocrité, sont sans cesse occupés, de leur vivant, à se créer une célébrité éphémère, les hommes d'un véritable génie semblent, au contraire, oublier leur propre personnalité pour ne s'occuper que de ce qui doit rendre leur nom immortel. Aussi sommes-nous obligé de chercher, dans le livre de Marc Pol, les renseignements qui peuvent nous éclairer sur les événements de sa vie et sur sa famille.

MARCO POLO, nommé communément en français *Marc Pol* (ainsi qu'on

le lit dans les manuscrits de la rédaction française originale de son *Livre des Merveilles du monde*), naquit à Venise en 1251, et mourut dans cette même ville en 1324, après avoir passé vingt-six ans hors de sa patrie, et seize comme attaché au service du célèbre Khoubilaï-Khaân, empereur mongol de Chine. Son père, Nicolò Polo, et son oncle Matteo Polo (ou *Maffeo*), dont il est souvent question dans ce livre, étaient fils d'Andrea Polo, patricien de Venise. Leur famille, originaire de Sebenico, en Dalmatie, était venue s'établir à Venise en 1033. Elle se livra au commerce, comme c'était l'usage dans la noble république. Le frère aîné de Nicolò et de Maffeo, Marco Polo (surnommé *il Vecchio* « le Vieux », pour ne pas le confondre avec son neveu le célèbre voyageur), s'était établi à Constantinople, et avait une maison de commerce à Soldaya ou Soudach, sur la mer Noire, en même temps que des intérêts dans la maison de commerce de Venise. Ces circonstances et les événements mémorables survenus en Orient ; l'empire de Constantinople qui s'affaissait sur lui-même entre les mains faibles et débiles de Baudouin II, comte de Flandre ; la défaite des Croisés à la bataille de Maysourah, le 5 avril 1250 ; les invasions des Mongols dans l'Occident de l'Asie, engagèrent sans doute les deux frères Polo à tenter la fortune près de l'un des chefs de ce peuple conquérant, qui s'était établi sur les bords du Volga.

§ I. *Premier voyage du père et de l'oncle de Marc Pol en Tartarie, et leur retour en Europe comme envoyés du grand Khaân.*

Les deux frères Polo partirent de Venise pour Constantinople l'année 1250, selon le récit de Marc Pol (1). Après avoir séjourné quelque temps dans cette ville pour y écouler leurs marchandises, ils résolurent de se rendre dans les ports de la mer Noire pour trafiquer avec les nouveaux venus. Ils achetèrent donc à Constantinople un grand nombre de joyaux, et se rendirent par mer à Soudach. Arrivés dans cette ville où leur frère aîné, Andrea Polo, avait une maison de commerce, ils se décidèrent à se rendre auprès de Barkaï-Khân, frère de Batou-Khân, qui régna dans le pays de Kiptchak,

(1) Ch. I, p. 5. Plusieurs raisons nous ont fait penser que cette date (qui n'est pas la même dans tous les mss.) était inexacte, et qu'elle devait être celle de 1255. Voir la note 1, p. 5, et la note 5 (au lieu de 1 imprimé par erreur) de la page 17.

de 1256 à 1266, et qui séjournait alternativement dans les villes de Sarai et de Bolghâra, sur le Volga. Les deux frères furent reçus avec honneur par le prince mongol, auquel, dit Marc Pol, « ils donnèrent tous les joyaux qu'ils avaient apportés », et qui leur furent payés deux fois leur valeur.

Après un an de séjour dans cette ville, une guerre étant survenue en 1262, entre Barkaï, Khân du Kiptchak, et Houlagou, qui avait soumis la Perse aux armes mongoles, les deux frères, craignant de retourner sur leurs pas, se rendirent à Bokhârâ, qui était alors au pouvoir de Borak-Khân, petit-fils de Djaghataï, où ils furent obligés de séjourner trois ans. Des envoyés de Houlagou au grand Khaân de Tartarie, les ayant rencontrés dans la ville de Bokhârâ, les emmenèrent avec eux, en leur qualité de *Latins*, c'est-à-dire d'Européens. Ils mirent un an pour faire le voyage de Bokhârâ à la résidence d'été de Khoubilâï-Khâan, dans la Mongolie, sur les frontières de la Chine, où ils furent très-favorablement accueillis.

Arrivés en présence du souverain, conquérant de la Chine, le grand Khaân les interrogea, dit Marc Pol (p. 10), « sur maintes choses : premièrement, des empereurs, et comment ils maintiennent leur seigneurie et leur terre en justice; et comment ils vont en bataille, et de tout leur affaires. Et après, leur demanda des Roys et des princes et des autres barons. Et puis leur demanda du Pape et de l'Église, et tout le fait de Romme, et de toutes les custumes des Latins. Et les deux frères lui en dirent la vérité de chascune chose par soy, bien et ordenément et sagement, si comme sages hommes que il estoient, car bien savoient la langue tartarese. »

On voit par cette citation que le petit-fils de Dchinguïsh-Khâan, alors le chef suzerain de tous les Khaân mongols qui régnaient en Asie, connaissait déjà l'état de l'Europe à cette époque, et qu'il ne négligeait aucune occasion d'obtenir des informations exactes sur les souverains qui y régnaient alors, et sur la manière dont les peuples y étaient gouvernés. C'est un fait qui, selon nous, méritait d'être signalé.

Le récit que les frères Polo firent au grand Khaân lui inspira l'idée de les envoyer en mission, avec un des grands de sa cour, près du Pape. « Si envoya querre devant soi un de ses barons qui avait nom Cogatal, et lui dist qu'il s'appareillast, et qu'il vouloit qu'il alast avec les deux frères à l'Apostolle. Après ce, le seigneur fist faire ses chartres en langue tartarise (tartare, c'est-à-dire mongole) pour envoyer au Pape, et les bailla aus deux frères et à son baron, et leur enchargea ce que il vult que il deussent dire à l'Apostolle (p. 12). »



Les lettres missives que Khoubilaï-Khâan leur remit sont peut-être conservées dans les Archives du Vatican, comme ont été conservées aux Archives de France celles d'Arghoun et d'Oëldjaïtou-Khân à Philippe le Bel, que nous avons reproduites en mongol, dans notre *Appendice* (n<sup>os</sup> 5 et 6, pages 775-781), accompagnées d'une traduction française. « Il mandoit, » dit Marc Pol (chap. vii, p. 13), disant à l'Apostolle que se il lui vouloit envoyer jusques à cent sages hommes de nostre loi crestienne, et que il seussent de tous les sept ars, et que bien seussent desputer et monstrier apertement aux ydolastres, et aux autres conversations de gens, par force de raysons, comment la loy de Crist estoit la meilleur, et que toutes les loys autres sont mauveses et fausses; et se il prouvoient ce, que il (lui, le grand Khâan), et tout son povoïr (tous les peuples placés sous sa dépendance) devendroient crestien et hommes de l'Église. »

Les deux frères Polo, avec le *baron* mongol, se mirent en route, en 1266, pour accomplir leur mission près du chef de la chrétienté, en qualité d'ambassadeurs (*ambusaors*). Le baron mongol tomba malade en route, et ne put remplir sa mission, dont les deux frères Polo demeurèrent seuls chargés. Après être restés trois ans en voyage, ils arrivèrent à Layas en Arménie. De là ils se rendirent à Acre où ils arrivèrent en 1269. Ils allèrent trouver le légat du Pape qui y résidait, et qui se nommait Tebaldo, de la famille des Visconti de Plaisance, lequel, deux ans après, fut élu pape, et régna sous le nom de Grégoire X. Après l'avoir instruit de la mission dont ils étaient chargés de la part de Khoubilaï-Khâan, le légat apprit aux deux frères la mort du Pape Clément IV, décédé à Viterbe, le 29 novembre 1268, et il les engagea à attendre l'élection d'un nouveau pape, pour remplir auprès de lui cette mission. Les deux frères se mirent donc en route pour aller attendre l'élection dans leur patrie. « Et quant il furent venu en Venise, » dit Marc Pol (chap. ix, p. 16-17), si trouva Messires Nicolas, sa femme morte; et lui estoit remes (*resté*) de sa femme, un filz de xv ans, lequel avoit à nom Marc, de qui ce livre parolle. » C'est de lui aussi que désormais nous allons parler.

## § II. *Second voyage des deux frères Polo, et départ de Marc Pol pour la Chine et la Mongolie.*

Après avoir attendu deux ans à Venise l'élection d'un nouveau pape, les envoyés du grand Khâan, impatientés des délais inusités apportés à cette

élection (le Sacré Collège, assemblé à Viterbe, ne pouvait parvenir à s'entendre sur le choix à faire), résolurent de retourner près de Khoubilaï pour lui rendre compte de l'impossibilité où ils avaient été de remplir la mission dont il les avait chargés. Ils partirent donc de Venise, emmenant avec eux le jeune Mare. Ils passèrent encore par la ville d'Acre, où ils prirent congé du légat, se rendirent à Jérusalem pour y chercher de l'huile de la lampe du Saint-Sépulcre, que le grand Khaân les avait chargés de lui rapporter. Ils repassèrent par la ville d'Acre, pour voir encore le légat, et lui demander ses lettres pour le grand Khaân, afin de pouvoir se justifier auprès de lui de la longue durée de leur absence et de l'insuccès de leur mission. Le légat les leur ayant remises, ils se rendirent à Layas, dans la petite Arménie, où ils apprirent que ledit légat avait été élu pape le 1<sup>er</sup> septembre 1271; ce qui leur causa beaucoup de joie. Ils y reçurent un message qui les engageait à retourner à Acre, pour s'entendre avec le nouvel élu (Grégoire X) concernant la mission dont ils étaient chargés. Le roi d'Arménie les fit transporter par une de ses galères à la ville d'Acre, et le nouveau pape leur ayant donné sa bénédiction (chap. xii, p. 19), leur adjoignit deux frères prêcheurs pour les accompagner près du grand Khaân. L'un s'appelait Nicolas de Vicence, et l'autre Guillaume de Tripoli, du couvent d'Acre, dont on possède une relation manuscrite intitulée : *De l'état des Sarrazins et de Mahomet* (voir le ch. xii, p. 19, u. 1). Les missives du pape Grégoire X au grand Khaân des Tartares leur ayant été confiées, ils prirent tous congé de lui, et se mirent en route pour leur destination.

À peine furent-ils de retour à Layas que le Sultan Mamelouk Bibars, surnommé *Bondokdari* (« le porteur d'arbalète »), envahit l'Arménie avec une armée de Sarrazins. Les envoyés du pape près du grand Khaân et les trois Vénitiens faillirent être pris. Les deux frères prêcheurs n'osèrent continuer leur route; « il orent moult grant paour d'aler avant », dit Marc Pol (p. 20). Ils remirent donc aux deux frères Polo les lettres du pape Grégoire X au grand Khaân, « et s'en alèrent avec le maistre du Temple ». Voilà comment les *cent docteurs en théologie* que Khoubilaï-Khaân avait demandés au chef de la catholicité, pour « discuter devant lui les dogmes du christianisme et prouver la vérité de cette religion en même temps que la fausseté de toutes les autres » (voir ch. vii, p. 13), manquèrent peut-être la conversion du plus puissant souverain du monde et des populations qui lui étaient soumises. Ainsi abandonnés de leurs compagnons de voyage, les trois Vénitiens continuèrent leur route pour la Chine. Ils éprouvèrent tant de contre-temps

pendant leur voyage qu'ils furent *trois ans et demi* en chemin (ch. xiii). Le grand Khaân ayant enfin appris leur retour, envoya un exprès à quarante journées au-devant d'eux pour les conduire en sa présence.

§ III. *Arrivée des deux frères Polo et du jeune Marc en Mongolie devant Khoubilai-Khaân.*

Lorsqu'ils furent arrivés (en 1275) près du grand Khaân, celui-ci les reçut « moult honnorablement, dit Marc Pol (p. 22), et leur fist moult « grant joie et grant feste, et leur demanda moult de leur estre, et comment il avoient puis fait? — Cil respondirent que il ont moult bien fait, « puisque il l'ont trouvé sain et haitié (bien portant). Adonc li presenterent « les privileges et les chartres que il avoient de par l'Apostolle, desqueles « il ot grant leesce; puis li donnerent le saint huille du Sepulcre; et fu « moult alegre; et l'ot moult chier. *Et quant il vit Marc qui estoit joenne « bachelier, si demanda qui il estoit? — Sire, dist son pere Messire Nicolas, « il est mon filz et vostre homme. — Bien soit il veuz, dist le Seigneur. « — Et pourquoy vous en seroic je long compte? ajoute Marc Pol. Sachiez « que il ot (il y eut) à la court du Seigneur moult grant feste de leur venue; « et moult estoient servi et honorez de touz. Et demourerent à la court « avec les autres barons. »*

Ce petit récit de l'arrivée des trois Vénitiens à la cour de Khoubilai, de la manière dont ils furent accueillis par le souverain mongol, et en particulier le jeune Marc, est comme une peinture naïve qui en dit plus et laisse plus de traces dans l'esprit que tout ce que l'art et l'éloquence pourraient y ajouter.

Le jeune Marc Pol se fut bientôt mis au fait des usages et coutumes de la cour mongole au milieu de laquelle il se vit placé. « Il apprit si bien la « coutume des Tartars et leur langage et leur lettres (*leur écriture*), et « leur archerie (leur manière de se battre, *leur art militaire*), que ce fu « merveilles. Car sachiez vraiment : il sot en poi de temps plusieurs langage, et sot de quatre lettres de leur escriptures (1). Il estoit sages et « pourvéans en toutes choses; si que, pour ce, le Seigneur li vouloit moult « grant bien. Si que, quant le Seigneur vit que il estoit si sages, et de si beau « et bon portement, si l'envoia en un message, en une terre où bien avoit six

(1) Voir le chap. xv, p. 23, note 1.

« mois de chemin. Le joenne bachelier fist sa messagerie bien et sagement. « Et pour ce que il avoit veu et seü plusieurs fois que le Seigneur envoioit « ses messages par diverses parties du monde, et quant il retournoient il ne « li savoient autre chose dire que ce pourquoy il estoient alé; si les tenoit « touz à folz et à nieces (*incapables et ignorants*). Et leur disoit: « Je ame- « roie miex ouïr les nouvelles choses et les manieres des diverses contrées, « que ce pourquoy tu es alez »; car moult se deleitait à entendre estranges « choses. Si que, pour ce, eu alant et retournant, il [Marc Pol] mit moult « s'entente de savoir de toutes diverses choses, selonc les contrées, à ce « que, à son retour, [il] le peust dire au grant Kaan (p. 23-24). »

Ce petit récit, plein de simplicité, nous donne le secret du *Livre de Marc Pol*. C'était pour répondre aux désirs du grand Khaân, si peu satisfait de ses envoyés ou messagers Tartares, que, dans les missions nombreuses et lointaines dont il fut chargé, Marc Pol s'attacha à observer minutieusement les mœurs et coutumes des pays étrangers, dans lesquels il fut envoyé en mission, pour en faire, à son retour, le récit détaillé à son Seigneur. C'est ce désir, fort naturel d'ailleurs, de lui plaire, et fort honorable aussi pour Khoubilāi Khaân, qui nous a valu ce même *Livre*, d'un caractère tout particulier, et d'un secours si grand pour la connaissance de l'Asie au moyen âge.

#### § IV. Missions dont Marc Pol fut chargé par Khoubilāi-Khaân.

La première mission dont fut chargé Marc Pol par Khoubilāi fut, comme il nous l'a dit dans son Livre (p. 23), pour un pays éloigné de *six mois de chemin* de la résidence du grand Khaân en Mongolie. Avec cette réserve qu'il a constamment gardée, dans sa relation, sur tout ce qui touchait de près ou de loin aux missions dont il fut chargé par le souverain mongol, et qu'il avait puisée sans doute dans les traditions politiques de la république de Venise, sa patrie, Marc Pol ne nous a pas indiqué le lieu de sa destination. Mais, d'après l'histoire de la dynastie mongole de Chine, et la description qu'il nous a laissée des contrées visitées par lui, on peut conjecturer avec quelque certitude, que cette première mission diplomatique du jeune Marc fut pour le royaume d'Annam ou le Tonkin. Le roi de ce pays, *Kouang-ping*, de la dynastie *Tchin*, étant venu à mourir en 1277, son fils héréditaire *Jit-hoan* lui succéda; et il expédia aussitôt un ambassadeur à la

cour de Khoubilaï-Khaân pour lui annoncer son avènement (1). L'empereur mongol dut lui envoyer à son tour une ambassade pour le féliciter, et étudier politiquement le pays; et c'est sans doute à cette ambassade que le jeune Marc Pol fut attaché en qualité d'envoyé ou *commissaire en second* (*fou-ssé*). Car on lit dans les Annales chinoises de la dynastie mongole (2) que, cette même année 1277, un *Po-lo* fut nommé *envoyé* ou *commissaire en second du Conseil privé* (*tchou mī fou-ssé*). La mission envoyée près du nouveau roi du royaume d'Annam, quoiqu'elle ne soit pas mentionnée dans l'histoire chinoise, est d'autant plus probable que Khoubilaï-Khaân était très-intéressé à conserver de bonnes relations avec ce prince (au père duquel il avait fait la guerre en 1257 et pris sa capitale), parce que, cette même année, le roi du royaume de Mien (Ava, ou l'empire Birman actuel), sommé par lui d'avoir à lui payer tribut, n'avait pas voulu obéir, avait envahi la province chinoise de *Yün-nân*, qui lui était limitrophe, et s'était emparé de la ville importante ainsi que du territoire de *Yoàng-tchâng*. Il fallut que le vice-roi de cette province envoyât une armée pour repousser celle de Mien, laquelle se retira après avoir démoli plus de trois cents petits forts construits sur les hauteurs et les défilés de la frontière (3).

La description que donne Marc Pol du royaume de Mien, des pays limitrophes (4) et des événements qui s'y passèrent, ne peut avoir été faite que par un témoin oculaire. On doit d'autant plus admettre que la première mission confiée à Marc Pol, depuis son arrivée avec son père et son oncle à la cour de Khoubilaï-Khaân, vers le milieu de l'été de l'année 1275, était pour les pays étrangers, situés au midi de l'empire chinois, que c'est aussi par la description de la route suivie dans ce voyage, aller et retour, qu'il commence ce que l'on a appelé son « *Second Livre* », consacré à décrire d'abord les provinces nord-ouest de la Chine, en partant de Cambaluc (*Khân-báligh*, « la Ville capitale du Khaân, » Pé-king de nos jours); ensuite le Tibet, le *Yün nân*, le royaume de Mien, le Bengale, les provinces méridionales et orientales de la Chine qu'il parcourut à son retour.

Après cette première mission, Marc Pol paraît avoir été chargé avec d'autres commissaires, choisis sans doute parmi les hommes de confiance qui étaient à la cour du grand Khaân, pour inventorier les Archives de la cour des Soung, sur lesquelles le général en chef mongol Bâyan (nommé

(1) *Li tai ki ssé*, K. 97, f° 52 v°.

(2) *Yuen-ssé*, K. 9, f° 17.

(3) *Li tai ki ssé*, K. 97, f° 52 v°.

(4) Chap. CXX et suivants.

dans les Annales chinoises Pë-yèn), après l'occupation de Hang-tcheou, leur capitale, qui se soumit sans combat, avait fait apposer les scellés. Marc Pol, en décrivant minutieusement cette ville (1), qu'il appelle *Quinsay* (en chinois *King-sse*, « la capitale »), dit que sa description statistique est tirée d'une lettre écrite au général Pë-yèn, par la reine-mère, pour obtenir du grand Khaân des conditions moins humiliantes que celles de se rendre à discrétion, et pour épargner les édifices, les palais et les autres propriétés de cette grande et riche cité (2). La description que Marc Pol en donne, d'après cette lettre de l'impératrice des Soung (qu'il dit avoir eue entre les mains) put être vérifiée ensuite par lui-même sur les lieux. Il faut lire cette description pour se former une idée de l'état avancé de la civilisation chinoise à cette époque. Cette grande ville aurait pu soutenir le parallèle avec les deux grandes capitales de l'Europe moderne : Paris et Londres.

Ce fut dans la même province nouvellement conquise, et sans doute vers la même époque, que Marc Pol fut nommé, comme il nous le dit lui-même (3), gouverneur de la ville et du territoire de Yâng-tcheou, qui avait sous sa juridiction vingt-sept autres villes : « Et ot Seigneurie Marc Pol en ceste cité, trois ans. Et si siet uns des douze barons du grant Kaan. » Cette ville de Yâng-tcheou, qui est aujourd'hui chef-lieu d'un département de la province de Kiâng-nân, fut en effet, pendant un an, en 1276, érigée en l'un des chefs-liens de gouvernements généraux (4), au nombre de douze, pour tout l'empire de Khoubilâ-Khaân, à la tête desquels étaient placés douze des plus hauts personnages de l'État. Mais l'année suivante, en 1277, le siège de ce gouvernement général fut transféré ailleurs, et Yâng-tcheou devint un gouvernement immédiatement inférieur (*lou*) relevant directement du gouvernement général (*sing*) du Hò-nân (le midi du Hoâng-hô) et du Kiâng-pë (le nord du Kiâng). Ce fut sans doute dans les années 1277 à 1280 que Marc Pol fut gouverneur de la ville de Yâng-tcheou, et de toutes les autres villes, au nombre de vingt-sept, qu'elle avait dans sa juridiction. Le texte italien de Ramusio porte que « ce fut par une commission spéciale » du grand Khaân que Marc Pol en eut le gouvernement pendant trois an-

(1) Voir les chap. CLI et CLII de son livre, pages 491-518.

(2) Au moment où nous écrivons ces lignes (juin 1864) nous apprenons que cette même ville de *Hang-tcheou*, qui fut la capitale des Soung, et que Marc Pol a si admirablement décrite, a été reprise sur les rebelles *Tai-ping* par

les troupes impériales chinoises, sous la conduite d'un officier français, M. d'Aiguebelles, dont le nom, comme celui du général Pë-yèn, sera un jour inscrit honorablement dans les annales chinoises.

(3) Chap. CXLIII, p. 467-468.

(4) *Hing tcheoung tcheou Sing*.

« nées, à la place de l'un des douze gouverneurs généraux ou vice-rois (1). » Notre rédaction française, beaucoup plus ancienne, ne mentionne cette particularité que dans l'un des manuscrits où il est dit que les trois ans que Marc Pol passa à Yäng-teheou, en qualité de gouverneur, furent « accomplis par le commandement du grant Kaan ; » sans ajouter que c'était *au lieu et place* de l'un des douze grands gouverneurs généraux des provinces administratives de l'empire ; ce qui est parfaitement exact, en ce sens que le siège du gouvernement général de la province du Hò-nân et du Kiàng-pě n'étant resté qu'un an à Yäng-teheou (2), Marc Pol y remplaça l'un des douze grands gouverneurs généraux de l'empire de Khoubilai, non à titre de « gouverneur général de province », mais avec celui de « gouverneur spécial de la ville de Yäng-teheou et de sa juridiction sur vingt-sept autres villes » qui composaient sa circonscription (*leu*). C'est pourquoi nous n'avons pas trouvé le nom de *Po-lo* cité dans la Géographie historique spéciale de la province de Kiàng-nân, au nombre de ceux des gouverneurs généraux de cette province sous la dynastie mongole. Mais la concordance des faits est tellement évidente qu'elle équivaut pour nous à une certitude. Le fait du gouvernement de Marc Pol, à l'époque déterminée, ne s'en trouve pas moins confirmé par l'histoire chinoise ; et il en est de même de tous les autres récits.

Il en est un cependant sur lequel Marc Pol est en désaccord avec les historiens chinois, au moins pour la date et le nom de quelques personnages cités. Il s'agit du siège célèbre de la ville de Siàng-yâng par l'armée mongole ; siège qui dura cinq ans (3), et à la fin duquel le général mongol nommé Alihaïya, de la nation turque des Ouïgours, qui le commandait, ayant employé des machines construites par des *étrangers* pour lancer de grosses pierres dans la ville et abattre les maisons, parvint enfin à la réduire. Marc Pol nous dit (chap. cxlv, p. 472) que son père Nicolas Pol, et son oncle Maffe Pol, firent construire, sous leur direction, des machines de guerre, qu'il nomme *pierriers* et *mangonneaux*, avec lesquels les Mongols battirent en brèche la ville de Siàng-yâng qui se rendit alors aux assiégeants. Les histo-

(1) « E Marco Polo, di commissione del Gran Can, n'ebbe il governo tre anni continui in luogo d'un de' detti Baroni. » (Édition Baldelli Boni, p. 310.)

(2) *Tai thsing i thoung tchi*, K. 49, f° 2.

(3) Selon l'histoire officielle chinoise, il com-

mença, par l'ordre de Khoubilai-Khaân, à la neuvième lune de l'année 1268 de notre ère, et finit par la reddition de la ville, après avoir éprouvé les nouveaux engins de guerre, à la deuxième lune de la 10<sup>e</sup> année *tchi-yuan*, correspondant à l'année 1273 de notre ère.

riens chinois disent qu'en 1271 le général Alibaïya, qui avait déjà fait la guerre dans l'occident de l'Asie, proposa à l'empereur Khoubilaï-Khaân de faire venir de ce pays des ingénieurs qui savaient construire des machines de guerre avec lesquelles on pouvait lancer des pierres d'un poids de cent cinquante livres, lesquelles pierres entamaient les plus épaisses murailles. L'empereur accueillit la proposition, et ordonna de faire venir deux de ces ingénieurs. Ceux-ci se nommaient, l'un Alaouting (*Alâ-ed-din*), et l'autre Ysemain (1). Ils construisirent donc des machines qui furent d'abord employées au siège de Fan-tching, puis devant Siang-yâng, où elles causèrent de grands dommages et amenèrent la reddition de ces deux villes, reliées entre elles par un pont de bateaux.

Il n'y aurait rien que de très-vraisemblable à supposer que les deux ingénieurs ou machinistes dont parle l'histoire chinoise fussent les deux étrangers dont il est question dans certaines rédactions et manuscrits de Marc Pol, et dont l'un était un *chrétien nestorien* (les Ouïgours étaient aussi nestoriens) et l'autre *allemand*; le nom d'*ysemain*, des historiens chinois, peut facilement être admis pour une altération d'*alemant*. Là n'est pas la difficulté. Cette difficulté se trouve dans la date de 1271 comme étant celle de la proposition faite à Khoubilaï-Khaân de faire venir les machinistes, et dans celle de 1273, comme étant l'année où les machines construites furent employées au siège de Siang-yâng-fou. Tous les historiens chinois qui ont parlé de ce siège s'accordent sur cette même date pour être celle de la prise ou de la reddition de cette ville aux Mongols (2). On ne saurait la contes-

(1) Ces détails n'ont été donnés, d'après les historiens chinois, que par le P. Gaubil, dans son *Histoire des Mongous*, page 155, et par Visdelou (*Suppl.* à la Bibliothèque orientale de l'Herbelot, p. 188) sans indiquer leurs autorités; ils ne se trouvent pas dans les histoires chinoises que nous possédons. Le *Sou Thong-kien-kang-mou*, qui est l'histoire générale officielle, dit seulement, à l'année 1273 (K. 21, fol. 44), que le général « A-li-hai-ya (qui assiégeait la ville de Fan-tching, située en face de Siang-yâng) ayant reçu d'hommes du Si-yü (ou des contrées situées à l'occident de l'Asie) de nouveaux *p'ao*, ou engins à lancer des pierres d'après les principes qui leur étaient propres, il employa ces engins d'un nouveau modèle à réduire Fan-tching, qui succomba au printemps,

à la première lune de l'année 1273; et *Siang-yâng* se rendit à la deuxième lune de la même année, après avoir été battue en brèche par ces mêmes engins. » Les historiens chinois disent « que la galerie de bois intérieure d'un *p'ao* produisait un bruit comme celui du tonnerre, *chin loui*, (K. 15, p. 45; et *Li tai ki sse*, K. 97, p. 25). » Il paraîtrait, d'après cette description, que le projectile placé dans ces nouveaux engins de guerre était lancé, non par la *détonation* de la poudre, déjà connue en Chine depuis longtemps, mais par le moyen de ressorts très-puissants, comme dans les catapultes.

(2) Cette date est la dixième année *tchi-yuen* du règne de Chi-tsou, et la neuvième année *hien-tchan* de Tou-tsong des Song, qui correspond à l'année 1273 de notre ère.



ter comme l'a fait le comte Baldelli Boni, en la reportant à 1279 pour la faire concorder avec la présence des Polo en Chine à cette dernière date. Les raisons alléguées par Marsden ne valent pas mieux. C'est faire preuve d'une grande ignorance de la manière dont les Annales officielles de la Chine sont rédigées, que de supposer que les auteurs de ces annales se sont trompés à ce point de reculer de six ans un événement tel que celui de la reddition de l'une des villes les plus importantes de l'empire.

Tout ce que l'on peut dire pour faire concorder le récit de Marc Pol avec celui des historiens chinois, c'est de supposer que ce fut dans leur premier voyage en Chine, que les deux frères Polo proposèrent au grand Khaân les machinistes en question, qui auraient été à leur service, et qu'ils ne durent pas ramener avec eux en Europe, puisqu'ils devaient retourner dans ce pays, près de Khoubilaï-Khaân, pour lui rendre compte de leur mission. Dans tous les cas, les rédactions du *Livre de Marc Pol*, dans lesquelles on le fait figurer au siège de Siâng-yâng, ne méritent sur ce point aucune créance. Nos deux plus anciens manuscrits n'en font pas mention.

S'il fallait s'en rapporter à un chapitre de la rédaction italienne de Ramusio (l. 2, ch. 8), qui ne se rencontre dans aucune des rédactions françaises du livre de Marc Pol, ce dernier se serait trouvé présent à Pê-king (1) lors de la conspiration qui se forma en 1282 contre le ministre des finances Ahama ou A'hmed détesté pour ses crimes et ses concussions, et assassiné au palais par un des conseillers même de Khoubilaï-Khaân. Les détails de la conspiration et du meurtre d'A'hmed par le principal des conjurés; le supplice de ce dernier, la colère de Khoubilaï-Khaân en apprenant cette nouvelle, les révélations qui lui furent faites sur la conduite de son ministre, les châtimens exercés ensuite sur ses complices et les membres de sa famille, la confiscation des immenses richesses que ce ministre prévaricateur, natif de Samarkand, avait accumulées; tout cela est raconté dans Ramusio avec une telle exactitude, une précision telle qu'il n'y a qu'une personne ayant été sur les lieux et ayant eu en mains toutes les pièces de la procédure, comme les historiens officiels chinois, qui ait pu rédiger ce récit. Ce fait suffirait à lui seul pour admettre, sans hésitation, que le *Polo* dont il est question dans les historiens chinois (2), à propos de l'affaire d'Ahama ou

(1) « M. Marco si trovava in quel luogo. » (Ramusio, l. 2, ch. 8.)

(2) Voir *Yuen-ssé*, K. 12, p. 7 et K. 205, Vie d'Ahama; — *Sou Thoug-kien-kang-mou*,

K. 23, f<sup>o</sup> 8-9; — *Li-tai-ki-ssé*, K. 98, f<sup>o</sup> 6; — *Kang-kien-i-tchi*, K. 80, f<sup>o</sup> 16; — *Foung-tcheou Kang-kien-hoi-tswan*, K. 15, f<sup>o</sup> 9. Cette concordance des historiens chinois était utile à constater.

*A'hmed*, et qu'ils disent avoir été chargé, avec deux autres personnages, par Khoubilaï-Khaân (qui était alors à sa résidence d'été en Mongolie) de se rendre immédiatement avec des chevaux de poste à Ta-tou (*Peking*) pour instruire l'affaire et juger les coupables, est Marc *Polo* lui-même, d'autant plus qu'il dit, dans le chapitre de Ramusio, comme on l'a vu ci-dessus, qu'il était sur les lieux. Ce fut *Po-lo*, selon les historiens chinois, qui, ayant été interrogé par Khoubilaï-Khaân, après l'instruction de l'affaire et le jugement des coupables, sur le compte d'A'hmed lui-même, révéla à l'empereur tous les crimes et les concussionnements dont son ministre s'était rendu coupable; ce qui fut, de sa part, un acte de courage et de justice.

On s'étonne de voir un fait aussi important omis dans les anciennes rédactions du Livre de Marc Pol, et n'être raconté que dans celle de Ramusio, qui ne parut qu'en 1559, deux cent trente-cinq ans après la mort du célèbre voyageur. Mais il se peut que des scrupules de délicatesse aient empêché Marc Pol de comprendre dans son livre un récit qui pouvait porter quelque atteinte à la haute réputation qu'il s'est attaché à faire en Europe au souverain mongol près duquel il était resté si longtemps; et les exactions exercées pendant neuf ans par son ministre des finances, ses extorsions journalières restées si longtemps impunies, ne sont certainement pas un éloge pour le souverain qui les toléra ou n'en fut pas instruit. On comprend donc que Marc Pol n'ait pas voulu livrer ces faits à la publicité. Mais il en avait sans doute fait une rédaction pour lui-même, laquelle, après sa mort, aura été trouvée dans ses papiers, ou recueillie de sa bouche, et qui aura passé ensuite avec une foule d'autres additions, moins authentiques, dans la rédaction italienne publiée par Ramusio. C'est, selon nous, la meilleure explication que l'on puisse donner du fait.

Après avoir réglé l'affaire de son premier ministre A'hmed, qui lui procura d'assez grandes ressources financières, Khoubilaï-Khaân résolut de faire une nouvelle expédition contre le Japon et de conquérir le royaume de Mien. On peut supposer, d'après la manière dont Marc Pol raconte la dernière expédition (ch. cxx-cxxv), qu'il en faisait partie, non comme officier de l'armée expéditionnaire, mais comme attaché spécial, avec son titre de « Commissaire en second du conseil privé ». Nous avons cru précédemment pouvoir induire du Livre même de Marc Pol que la première mission dont il fut chargé par Khoubilaï-Khaân, depuis son arrivée en Chine, avait été pour ce même royaume de Mien, l'empire Birman de nos jours. Cette

seconde mission de Marc Pol ne nous paraît pas moins certaine. L'expédition est placée par lui à l'année 1272; mais cette date, ainsi que la plupart de celles qui sont données dans son livre, est erronée. C'est 1282 qu'il faut lire. Cela ne doit diminuer en rien la confiance qu'il mérite; car il lui était bien difficile, sinon impossible, d'établir d'une manière exacte la concordance des calendriers mongol ou chinois et européen. Pendant tout le temps de sa résidence en Chine, les dates des années, des mois et des jours ont dû être écrites par lui, soit d'après le calendrier chinois, soit d'après le calendrier mahométan; et pour réduire ces mêmes dates au calendrier européen en usage de son temps il dut éprouver les plus grandes difficultés, et par conséquent commettre beaucoup d'erreurs, sans compter celles de ses nombreux copistes, dont on le rend aussi responsable.

La rubrique du chapitre cxxi du Livre de Marc Pol est ainsi conçue : « Cy nous dist de la bataille qui fu entre l'ost et le *mareschal* au grant Kaan, et le roy de Mien. » Les historiens chinois donnent au chef de l'armée expéditionnaire mongole Siang-tha-our le titre de *roi* (*wáng*) (1); c'était le titre le plus élevé de la cour mongole, correspondant parfaitement à celui de *maréchal*. Il avait sous ses ordres un autre officier qui était d'origine mahométane, comme l'indique son nom (*Nacir* ou *Nacr-ed-din*, le soutien de la foi). Ce fut lui qui, par les dispositions habiles qu'il sut prendre, après avoir vu les chevaux de sa cavalerie fuir épouvantés devant l'armée montée sur des éléphants, du roi de Mien, fit mettre pied à terre à tous ses cavaliers, attacher leurs chevaux aux arbres d'un bois voisin, dans lequel les éléphants de l'ennemi ne pouvaient pénétrer; et, cette opération faite, il les fit se précipiter sur l'armée du roi de Mien, qu'ils mirent dans une complète déroute. Ils purent ainsi, après la bataille, et à l'aide seulement des prisonniers de Mien, s'emparer de plus de deux cents éléphants qui s'étaient enfuis dans la forêt et qui ne pouvaient plus en sortir. C'est depuis cette bataille, nous dit Marc Pol, que le grand Khaan eut des éléphants dans ses armées.

Les historiens chinois (2) confirment en partie les détails nombreux et très-intéressants que donne Marc Pol sur cette bataille et la conquête du royaume de Mien, qui en fut la suite. On voit, en le lisant, qu'il n'a pu écrire son récit que parce qu'il fut le témoin oculaire des événements qu'il raconte.

(1) *Sou Toung-kien-kang-mou*, K. 23, p. 14 v°. — *Li tai ki-si*, k. 48, fol. 8.

(2) Voir le *Yuen-sse*, K. 210, p. 2 et suiv. — *Sou Houng kian-lou*, K. 42, p. 42 et suivants.

Les Annales Birmanes font mention de cette guerre. « En l'année 1281, y est-il dit (1), pendant le règne de Nara-thi-ha-padé, le 52<sup>e</sup> roi de Pagan (Pégou), l'empereur de Chine envoya une mission pour demander des vases d'or et d'argent comme tribut; mais le roi ayant mis à mort toutes les personnes qui composaient la mission, une puissante armée chinoise envahit le royaume de Pégou (*Mien* de Marc Pol et de l'histoire chinoise), prit la capitale en 1284, et poursuivit le roi qui s'était réfugié à Bassein (ville du royaume d'Ava). L'armée chinoise fut obligée de se retirer par suite du manque de subsistance. » Cet extrait des Annales Birmanes est conforme aux Annales chinoises, et ne laisse aucun doute sur la date erronée donnée par Marc Pol à l'expédition contre le royaume de Mien.

Marc Pol dut être chargé par Khoubilaï-Khaân de plusieurs missions dans les mers de l'Inde : à Ceylan, près des souverains des côtes du Coromandel et du Malabar; mais la dernière de ces missions, avant son départ de Chine, paraît avoir été pour le royaume de Tsiampa, qui comprenait la partie de la Cochinchine voisine du Camboge. Marc Pol fit cette expédition par mer. La description qu'il donne de ce pays offre un intérêt tout particulier pour nous (2). Mais, ici encore, la date donnée par les manuscrits de Marc Pol pour son passage à *Cyamba*, comprenant la province de Saïgon, appartenant actuellement à la France, est évidemment erronée. En supposant que ce soit à son retour en Europe qu'il y ait touché, comme à Java, à Ceylan et ailleurs, ce ne pouvait être en l'année 1295, donnée par lui comme étant celle de son séjour à *Cyamba*. Car la bataille navale entre la flotte vénitienne et la flotte génoise qui eut lieu près des côtes de l'Arménie, dans le golfe de Lajazzo, ou Layas (et où Marc Pol fut fait prisonnier par les Génois sur la galère qu'il commandait, et qu'il avait armée à ses frais), est placée, par la chronique de Jacopo d'Aqui, à l'année 1296. De la Cochinchine Marc Pol dut accompagner, avec son père et son oncle, la princesse mongole qu'ils avaient été chargés par Khoubilaï-Khaân de conduire à la cour de Perse. Ils étaient partis de la cour de l'empereur Mongol vers 1291 ou 1292, puisqu'ils mirent deux ans pour se rendre à Tabris, comme il est dit au chapitre xviii, et qu'ils arrivèrent à Venise en 1295 de Christ. Ils n'avaient cependant mis que trois mois pour faire la traversée du port d'embarquement en Chine jusqu'à Java (ch. xviii).

(1) Voir *The journal of the Asiatic Society of Bengal*, febr. 1837, p. 121.

(2) Voir le chap. CLXI, p. 552 et suivantes. La province de Saïgon en faisait partie.

Au surplus, Marc Pol, peu de temps avant son départ de Chine, venait de faire un voyage dans l'Inde, d'où il était retourné en Chine par mer, puisque c'est en racontant au grand Khaân les incidents de ce voyage par mer, que les envoyés du Khaân de Perse, Arghoun, eurent la pensée de prendre la même voie pour le retour de leur mission. « Et entretant retourna messire Marc, d'Inde, qui estoit alez pour *ambassaour* (ambassadeur) du seigneur (Khoubilaï-Khaân); et conta les diversitez que il avoit veues en son chemin, et comment il estoit alez moult par diverses mers (p. 27). » La description curieuse que Marc Pol donne de toutes les provinces maritimes de l'Inde prouve effectivement qu'il dut les visiter avec beaucoup d'attention.

#### § V. *Départ de Chine.*

Après avoir passé dix-sept ans au service du souverain mongol, et avoir rempli plusieurs missions importantes dans diverses contrées de l'Asie, indépendamment des années passées à l'aller et au retour, en faisant pour ainsi dire le tour de cette grande partie du monde, alors presque complètement inconnue à l'Europe, Marc Pol revint dans sa patrie avec son père Niccolò Polo, et son oncle Matteo Polo, en conduisant, comme nous l'avons dit, à la cour de Perse, la princesse mongole destinée à Arghoun, qui était mort avant leur arrivée. La princesse alors fut remise à Ghazan, son fils, qui ne lui succéda pas immédiatement; Kaïkhâtou, le frère d'Arghoun, ayant été placé sur le trône par quelques généraux, le 22 juillet 1291, il fut étranglé le 23 avril 1295. Comme c'est ce Kaïkhâtou (que Marc Pol nomme *Chiato*, ch. xviii) qui régna à son arrivée en Perse, cette arrivée se place nécessairement entre ces deux dates; ce qui s'accorde, du reste, avec celle de son retour à Venise en 1295.

Voici comment Marc Pol raconte sa séparation de Khoubilaï-Khaân (ch. xviii):

« Et quant le Seigneur vit que les deux frères et Messire Marc s'en devoient partir, si les fist venir touz trois devant soy, et leur donna deux tables d'or de commandement, que il feussent franc par toute sa terre; et que, là où il allaissent, que il eussent leur despens pour eus, et pour toute leur mesnie, de tout quanque il seussent commander. Et leur enchargea messagerie à l'Apostolle (le Pape), et au Roy de France, et au Roy

• d'Angleterre, et au Roy d'Espagne, et aus autres Roys de Crestien-  
 • té, etc. (1). »

On voit que le souverain mongol de Chine tenait à conserver ou entre-  
 tenir de bonnes relations avec les souverains de l'Europe.

La navigation des mers de la Chine au golfe d'Ormus fut pour notre  
 voyageur et les autres passagers des plus périlleuses. Khoubilaï-Khaân avait  
 fait équiper pour eux quatorze navires à quatre mâts chacun, avec des vi-  
 vres pour deux ans. Quelques-uns de ces navires avaient jusqu'à deux cent  
 cinquante hommes d'équipage. « Et sachiez, sans faille, dit Marc Pol  
 « (ch. 18), que quant il entrecent en mer il furent bien six ceuz personnes,  
 « sans les mariniers. Tuit morurent, qu'il n'en eschappa que dix-huit. Il  
 « trouverent que la Seignorie tenoit *Chiato* (*Kaïkhâton*). Il li recom-  
 « mandèrent la dame, et firent toute leur messagerie. Et quand les deux  
 « freres et messire Marc orent fait leur messagerie et tout l'affaire que le  
 « grant Seigneur leur avoit commandé pour la dame, il pristrent congie, et  
 « se partirent, et se mistrent à la voie. Et, avant qu'il se partissent, Coga-  
 • tra, la dame (la princesse mongole qu'ils avoient amenée de Chine), leur  
 • donna quatre tables d'or de commandement : les deux de gerfaus et l'une  
 • de lyons, et l'autre estoit plaine, qui disoit en leur lettre (persane ou  
 « mongole) que ces trois messages fussent honneuré et servi par toute sa  
 « terre comme son corps meismes; et que chevas et toutes despenses et  
 « touz cous (toute escorte) leur fussent donnez. Et certes ainsi leur fu il  
 « fait; car il orent par toute sa terre toutes choses besoignables, bien et  
 « largement. Car je vous di sans faille que maintes fois leur estoient donné  
 « deux ceuz hommes à cheval, et plus et mains, selonc ce que besoin leur  
 « estoit à aler seurement. Et que vous en diroie je? Quant il furent parti,  
 • si chevauchierent tant par leur journées que il furent venu à Trapesonde,  
 « et puis vindrent à Constantinoble, et de Constantinoble à Negrepoint, et  
 • de Negrepoint à Venisse. Et ce fu à .M. cc. lxxxv (1295) ans de l'incar-  
 • nation de Crist. »

#### § VI. *Retour à Venise.*

Arrivés à Venise, nos trois voyageurs, qui en étaient partis vingt-six ans  
 auparavant, et qui avaient passé tout ce temps au milieu des populations

(1) Voir la note 1, p. 29.

asiatiques, eurent beaucoup de peine à se faire reconnaître par les parents et les connaissances qu'ils y avaient laissés. D'après Ramusio, qui avait recueilli ces faits par la tradition, les trois Vénitiens ressemblaient à des Tartares par leur costume, leur figure même, et leur langage qui était à peine intelligible, car ils avaient presque oublié leur langue maternelle, et ils ne la parlaient qu'avec un accent étranger et aussi avec un mélange de mots étrangers, sans doute mongols, ouïgours, persans et chinois qui étaient en usage à la cour de Khoubilaï-Khaân. Mais ils ne tardèrent pas à reprendre les habitudes européennes et à être recherchés par toute la société distinguée de Venise. Ils étaient rentrés en possession de leur demeure (qui existait encore du temps de Ramusio, deux cent cinquante ans après leur retour de Chine), où ils étalaient les richesses et les objets précieux qu'ils avaient rapportés de l'Asie; ce qui fit donner à cette demeure le nom d'habitation des millionnaires : *Corte dei Millioni*; et Marc Pol fut appelé *M. Marco Milioni*.

Quelques années après son retour dans sa patrie, une guerre étant survenue entre les deux républiques rivales de Venise et de Gènes, Marc Pol ne voulut pas rester inactif dans cette guerre, lui qui avait été pendant tant d'années témoin de celles qui avaient changé si complètement la face de l'Asie. Il arma donc une galère à ses frais, en prit le commandement pour soutenir la flotte de Venise contre celle de Gènes. Il fut fait prisonnier à la bataille qui eut lieu dans le golfe de Layas en 1296, où vingt-cinq galères vénitiennes furent détruites ou tombèrent au pouvoir des Génois (1). C'est de là que Marc Pol fut emmené dans les prisons de Gènes. Il y était en 1298, comme il nous l'apprend lui-même au début de son livre, dans un Prologue qui mérite d'être rapporté ici, parce qu'il fait mieux connaître que tout ce que nous pourrions en dire le contenu et le caractère de ce même livre :

« Pour savoir la pure vérité des diverses régions du monde, si prenez ce livre et le faites lire; si y trouverez les grands merveilles qui y sont escriptes de la grant Hermetie, et de Perse, et des Tartares et d'Inde; et de maintes autres provinces, si comme notre livres vous contera tout par ordre

(1) Nous suivons ici la Chronique du frère Jacopo d'Aqui (*Cod. Torinese*), où il est dit : « Civitates Januæ et Venetiarum non possunt bene simul pacificari; et hoc est propter superbiam utriusque partis. Veniunt Veneti contra Januam ad locum qui dicitur la Glaza » (*Lajazzo*), in littore maris, et ibi forte com-

mittunt bellum in mari. Et debellavit Veneti a Januensibus, et multi ducuntur Januam ad carcerem. Inter quos ducitur quidam Venetus qui diu fuit cum Tartaris, et dicebatur filius Milionis. Et ibi in carcere fecit librum pulcherrimum « De mirabilibus mundi », de quo libro sunt multa infra. »

apertement ; de quoi Messire Marc Pol, sages et nobles citoiens de Venisse, raconte pour ce que il les vit. Mais auques y a de choses que il ne vit pas ; mais il l'entendi d'hommes certains par vérité. Et, pour ce, mettrons nous les choses veues pour veues, et les entendues pour entendues, à ce que nostre livre soit droit et véritables, sanz nul mensonge. Et chascuns qui ce livre orra, ou lira, le doit croire, pour ce que tontes sont choses véritables. Car je vous fais savoir que, puis que nostre Sires Diex fist Adam, nostre premier pere, ne fu onques homme de nulle generation qui tant sceust ne cerchast des diverses parties du monde et des grans merveilles, comme cestui Messires Marc Pol en sot. Et, pour ce, pensa que trop seroit grand maus se il ne feist mettre en escript ce qu'il avoit veu et oy, par vérité, à ce que les autres gens, qui ne l'ont veu ne oy, le sachent par cest livre. Et si vous di qu'il demoura à ce savoir, en ces diverses parties, bien vingt-six ans. Lequel livre puis demorant en la carsere de Jenes (*prison de Gènes*), fist retraire (*rédiger*) par ordre à Messire Rusta Pisan, qui en celle meisme prison estoit, au temps que il couroit de Crist. M. CC. LXXXVIII (1298) ans de l'Incarnation. »

Sorti des prisons de Gènes et rentré à Venise avec son livre *rédigné en français* sous sa dictée par Rusta Pisan, appelé plus communément Rusticien de Pise, Marc Pol fut nommé membre du grand Conseil de Venise. Il fut, sans doute jusqu'à sa mort arrivée en 1324, « le meilleur citoyen del Venise », comme le dit un de ses copistes. Dans son *Testament*, écrit en latin, et daté du 9 janvier 1323 (*more Venetorum*, c'est-à-dire : 1324), que l'on trouvera dans notre *Appendice* (1), on voit qu'il avait ramené avec lui, de Chine, un serviteur tartare, c'est-à-dire *mongol*, auquel il donna la liberté avec plusieurs dons pécuniaires (2). On ignore ce que devinrent les lettres dont le grand Khaân l'avait chargé, ainsi que son père et son oncle, pour le pape, le roi de France, le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne, dont il a été question précédemment. Peut-être la nouvelle de la mort de Khoubilaï-Khaân, arrivée en 1294, deux ans environ après leur départ, et qu'ils purent apprendre en Perse, les empêcha-t-elle de remplir leur mission. Il est à présumer, cependant, qu'ils firent part aux représentants de

(1) N° 1, p. 765.

(2) « Item absolvo Petrum fanulum meum, de genere Tartarorum, ab omni vinculo servitutis ut Deus absolvat animam meam ab omni culpa et peccato, etc. » La servitude existait encore alors à Venise comme ailleurs, car l'ainé des

Pol, dans son testament en date du 5 août 1280, donne aussi la liberté à ses serviteurs : « Item omnes servos et ancillas dimitto liberos. » Le régime de la servitude n'a pas été, comme on le voit, aboli en Europe aussi tôt qu'on le suppose ordinairement.



ces puissances, alors accrédités près de la République de Venise, des instructions que le grand Khaân leur avait confiées, et que l'état dans lequel se trouvait alors l'Europe aussi bien que la mort de Khoubilâï-Khaân empêchèrent d'y répondre.

Il serait curieux de retrouver dans les Archives diplomatiques de France, d'Angleterre ou d'Espagne, les lettres que le souverain mongol de Chine remit aux trois Vénitiens quittant sa cour, pour les trois souverains de l'Europe, comme on a retrouvé, dans les Archives de France, les Lettres mongoles d'Arghoun et d'Oëldjaïtou, Sultan de Perse, à Philippe le Bel (1). Ce serait un nouveau et bien glorieux témoignage en faveur du célèbre voyageur vénitien. Mais le temps les aura détruites comme tant d'autres documents que regrette l'histoire. Quoi qu'il en soit, les relations entre l'Europe et la Chine ne cessèrent pas à la mort de Khoubilâï-Khaân. Le P. Gaubil rapporte (2) que, « dans le palais des empereurs de Chine, on conserve « avec soin une peinture où *Chun-ti* (3), dernier empereur de la dynastie « *Yuen* (ou mongole), est représenté sur un beau cheval dont on détaille « toutes les dimensions. On marque que le cheval fut offert à *Chun-ti* par « un étranger du royaume de France. » C'était sans doute un envoi de Philippe VI, qui régnait en France à la même époque. Ce fait est aussi mentionné dans l'histoire chinoise. On y lit que, la deuxième année de la période *tchi-tching*, correspondant à 1342 de notre ère : « les Franes (*Fâ-lâng*) envoient un ambassadeur présenter comme tribut (à la cour mongole) un cheval extraordinaire (4). » Par le mot de *Frans* (5) les Chinois n'ont peut-être pas spécialement entendu désigner la France, ce mot se donnant alors, en Orient, à tous les Européens qui prenaient part aux Croisades; mais l'emploi qu'ils font encore aujourd'hui des mêmes caractères pour

(1) Voir ces lettres à l'Appendice, n° 5 et 6.

(2) *Traité de la Chronologie chinoise*, p. 186-187, dans le 16<sup>e</sup> volume des *Mémoires concernant les Chinois*.

(3) Cet empereur régna de 1333 à 1368.

(4) 佛郎遣使進貢異馬

FO-LANG khiên sse tsin kông í mã. (*Li tai ki sse nien piao*. K. 99, f° 44.)

(5) Les Chinois n'ayant pas l'articulation *r*, la représentent, dans les mots étrangers, par l'articulation *l* ou *lh*, qui s'en rapproche le plus. Aujourd'hui ils expriment le mot *France* par *Fâ-lâng-si*, et *français* par *fô-lâng-ki*. Voir la

note de la page 475, relative à des canons français, qu'un capitaine de vaisseau de notre nation, arrivé à Canton en 1521, laissa voir aux Chinois pour en prendre le modèle. Un géographe chinois, *Li Ping*, qui vivait sur la fin de la dynastie des *Ming*, dit positivement que le grand vaisseau de guerre qui arriva inopinément à Canton la 12<sup>e</sup> année *tching-té* (en 1517 de notre ère) était *fô-lâng-ki*, ou français; et le lieutenant-gouverneur de la province du *Fô-kien*, *Siu*, rapporte le fait dans sa *Géographie historique des pays étrangers*, à l'article *France* (*Fo-lang-si Koué*, K. 7, f° 12). Le même fait est aussi rapporté dans l'histoire officielle des *Ming*.

nommer notre pays, à l'exclusion de tout autre, semble devoir lever tout doute à cet égard.

## 2° LE LIVRE DE MARC POL.

Après avoir essayé de faire connaître la vie de Marc Pol, telle du moins que nous avons pu la reconstituer en quelque sorte, d'après son propre Livre et les Annales chinoises, nous allons chercher à apprécier ce même Livre, à signaler l'influence qu'il a exercée sur les progrès de la géographie au moyen âge, et à examiner ensuite la question si longtemps débattue : dans quelle langue ce Livre a été primitivement rédigé.

### § I. *Le Livre de Marc Pol.*

Ce livre, que les anciens copistes ont nommé : le *Devisement du Monde*, le *Livre des merveilles du Monde*, le *Livre de Marc Pol et des merveilles d'Aïse* (d'Asie) (1), etc., et que le célèbre Vénitien nomme simplement, en parlant à la troisième personne, le *Livre de Marc Pol* (titre que nous avons conservé dans notre édition), est effectivement une véritable « Description historique et géographique de l'Asie au moyen âge », faite à une époque où, en Europe, on ne connaissait guère cette grande partie du monde que de nom ; car, excepté l'Asie mineure où subsistait encore le petit royaume d'Arménie, et quelques provinces de la Turquie d'Asie, toutes ces immenses régions dans lesquelles nous conduit successivement Marc Pol, pour nous en montrer les merveilles, étaient, pour nous, couvertes des plus épaisses ténèbres.

On peut se faire une idée assez exacte des connaissances géographiques et historiques que l'on possédait en Europe sur l'Asie au moyen âge, avant la publication du Livre de Marc Pol, par la description qu'en fait Brunetto Latini (2) dans son *Trésor*, rédigé en français comme le Livre de Marc Pol, et qui, comme ce dernier ouvrage, a eu le sort de ne paraître dans sa langue originale qu'après avoir été traduit et publié dans plusieurs autres.

(1) En italien : *De le maravegliose cose del Mondo*; en latin : *De mirabilibus Mundi*; *Marci Pauli De diversis hominum generibus et diversitatibus regionum mundanarum*; — *Marci Pauli de Veneciis De consuetudinibus et conditionibus orientalium regionum*, etc.

(2) Le maître de Dante Alighieri, Florentin, né en 1230 et mort en 1294.

« *De la partie d'Orient qui est appelée Aisie.*

« En Égypte est la cité de Babiloine et dou Caire, et Alixandre, et plusieurs autres viles. Et sachiez que Égypte est une terre qui siet contre midi, et s'estent vers soleil levant; et par derriere li est Ethiope, et par desus court le flun de Nile, c'est Geon, qui commence desor la mer Oceane, où il fait maintenant un lac qui est apelez Nilides...

« Outre celui leu où li Thygres se part en sept parties, et que Nile commence sa voie, est le país d'Arabe qui s'apartient à la mer Rouge... Et cil est un golf de la mer Oceane qui est devisée en deux bras; un qui est de Perse, et l'autre qui est d'Arabe...

« En celui país croist encens et le mastique et la canele, et uns oisiaus qui est apelez fenix, dont il n'en i a que un en tout le monde...

« Encore est outre celui leu meisme mont Casse, où est Jafe, la très ancienne vile de tout le monde, si comme cele qui fu faite devant le deluge.

« Encore si est Surie et Judée, ce est une grant province où li baumes croist, et si i est la cité de Jerusalem et Bethleem et le flun Jordain, qui ainsi est apelez por deux fontaines, dont l'une a nom Jor et l'autre Dain qui se joignent ensemble et font ce flun, et naissent sor le mont Libaui, et devise le país de Judée de celui d'Arabe, et en la fin chiet en la mer Morte pres de Jericho...

« Après est Palestine où est la cité de Escalone, qui jadis furent apelé Philistien... Après vient li país de Seluisie, où il a une montaigne Casse, près d'Antioche, qui est si haute, que on puet veoir le soleil dedanz la quarte partie de la nuit...

« Et par enqui court li fluns de Eufrates, qui naist en Hermenie la Grant, sor Zizame, au pié du mont Catoten, et court touz tens parmi Babiloine, et s'en va en Mesopotamie et baigne et aronse tout le país, tout aussi comme Niles fait en Egypte, et en celui tens meisme. Salustes dit que Tigres et Eufrates issent en Hermenie de une meisme fontaine...

« Après vient Cilice, une grant terre où Montor siet, qui à destre esgarde septentrion. De cele part est Caspic et Hurcanie. A senestre esgarde midi, et en cele partie est Amazoine, li regnes des femes, et Chaie et Escite. Et ses frons esgarde occident. Tant comme cil mons esgarde midi, eschaufe il for, por le soleil; mais d'autre part qui esgarde septentrion, n'a que vens et pluie. Là est la terre de Scite (la Scythie), où li mons de Cimere est, qui

de nuit fait granz fumées, et la terre de Aisie la petite, où est Ephesim et Troie, et la terre de Galate et de Bithine, et la terre de Pasflagoine et cele de Capadoce, et la terre des Assirienz, en quoi est Arbelite, une région où Alixandres vainqui Daire le roi de Perse, et si i est la terre de Mede. Encore sont à destre à Montor les portes de Caspe, où nus ne puet aler fors que par un petit sentier qui fu fait à force par main d'ome, qui a de lonc bien huit mille pas, puis i a une espace de dix huit mille pas de terre par lonc, où il n'a point de puis ne de fontaines. Et sachiez que maintenant com li noviaus tens vient, li serpent dou país s'enfuient cele part, pourquoi nus hom ne puet aler as portes de Caspe, se ce n'est en yver.

• En la terre de Caspe, vers Orient, est un lieus li plus plentureus de toutes choses qui soient sus terre. Et cil leus est apelez Direu. Enqui près d'iluec est la terre de Termegire, qui est si très douce et delitable que Alixandres i fist la première Alixandre, qui ores est apelée Siluce (Séleucie). Après est Bautie (Bactrie, ou la *Bactriane*), un país qui fiert contre la terre de Inde. Outre les Bautriens (*Bactriens*) est Pande, une vile des Sogdianiens, où Alixandre fist la tierce Alixandre, por demonstrer la fin de ses aleures. Ce est li leus où premierement Liber (Bacchus) et puis Hercules et puis Semiramis et puis Cyre firent autel por signe que il avoient la terre conquise jusque là, et que plus avant n'avoit point de gent. Par enqui se torne la mer de Scite et cele de Caspe en Oceane.

• Au commencement sont les très granz nois (*nuits*) et parfondes, et après et la grant deserte. Après i sont Antropofagi, une gent molt aspres et fieres. Après i a une grandisme terre qui toute est plaine de bestes sauvages si cruels que on n'i puet pas aler. Et sachiez que cele male aventure avient par les grandismes jons qui sont sor la mer, que li Barbarin apellent Tabi.

• Après ce sont les grandismes solitudes et les terres deshabetées vers soleil levant. Après celui, et outre toutes habitacions de gent, trovons nous tout avant homes qui sont apelé *Sere*, qui de fuelles et d'escorces d'arbres font une laine par force d'aigue, dont il font lor vestemens; et sont amiable et paisible entr'eulz, et refusent compaignie d'autre gent. Mais li nostre marcheant passent un lor flum, et truevent sor la rive toute maniere de marchandise qui là puet estre trovée; et sanz nul parlement, esgardent as oils (*yeux*) le pris de chascune; et quant il l'ont veue, il enportent ce que il vuelent et laissent la vaillance (*la valeur*) au leu meisme. En ceste maniere vendent il lor marchandise, ne des nostres ne vuelent ne po ne molt (1).

(1) Dans ce qu'il dit de la Chine et des Chi- nois (comme, au surplus, dans toute sa descrip-

« Après ce est la terre de Araee sor la mer, ou li airs est molt atemprez. Entre cele terre et Inde siet le país de Symicoine entre deus. Après cele terre siet Inde, qui dure des montaignes de Mede jusqu'à la mer de midi, où li airs est si bons qu'il i a deus foiz esté et deus meissons dedanz une année; et en tens de yver i a un vent dous et soef (*suave*).

« Et en Inde avoit cinq mille viles bien poblées et habitées de gent; et ce n'est pas merveille, à ce que li Yndien ne furent onques remuë de lor terre. Et li grant flum qui sont en Inde, sont : Ganges, Indus, et Ypasius li très nobles fluns qui detint les aleures Alixandre, selonc ce que les bones (*bornes*) que il ficha sor la rivière demonstrent apertement.

« Ganbaride (les *Gandarides*) sont li derrain pueple qui sont en Ynde. En l'isle de Ganges est la terre de Pras (des *Prasiens*) et de Paliborte (*Palibothra*), et mont Martel. Les gens qui habitent entor le flum Indus, devers midi, sont de vert color.

« Hors de Inde sont deus isles, Erile et Argite, où il a si très grant chose de métal, que li plusor cuident que toute la terre soit or et argent.

« Et sachiez que en Ynde et en celui país là outre, a maintes diversitez de gentz; car il i a tels qui ne vivent que de poissons (les *Ichthyophages*), et tiex i a qui ocient lor peres avant que il dechieent par viellesce ou par maladie; et si les manjuent, et ce est entre euls une chose de grant pité. Cil qui habitent au mont Niles ont les piez retors, et est la plante desus, et ont en chascun pié huit doiz. Autres i a qui ont teste de ehien; et plusor n'ont chief (*n'ont point de tête*); mais lor oilz (*yeux*) sont en lor espauls. Unes autres gens i a qui maintenant qu'il naissent, lor chevol (*cheveux*) deviennent ehenu et blane, et en lor viellesce nercissent. Li autre n'ont que un oil (*œil*) et une jambe, et corrent trop durement. Et si i a femes qui portent enfanz à cinq ans, mais ne vivent outre l'aage de

tion de l'Asie) on voit que Brunetto Latini ne fait que répéter ce que les anciens auteurs classiques nous avaient appris avant lui :

« Seres intersunt; genus plenum justitie, ex commercio, quod rebus in solitudine relictis absens peragit, notissimum. »

(*Pomponius Mela*, l. III, cap. 7, 10.)

« Primi sunt hominum, qui noscantur, Seres, lanicio silvarum nobiles, perfusam aqua depectentes frondium canitiem : unde geminus feminis nostris labor redordlendi fila, rursusque tendi. Tam multiplici opere, tam longinquo

orbe petitur, ut in publico matrona translucent. Seres mites quidem, sed, et ipsi feris persimiles, ceterum reliquorum mortalium fugiunt, commercia expectant. »

(*Plin.*, l. VI, c. 20.)

« Seres aliarum gentium homines aspernantur, et appositione mercium sine colloquio gaudent implere contractum. »

(*Marcianus Capella*, l. VI, c. de *Perside*.)

Enfin Eustathe, dans son Commentaire sur Denys le Périégète (v. 752), rapporte tout ce que dit ici Brunetto Latini.

huit anz. Tos les arbres qui naissent en Ynde ne sont onques sans fuelles (*feuilles*).

• En Ynde commence mons Caucasus, qui de son joug (*sommet*) esgarde grandisme partie dou monde. Et sachiez que en cele partie de la terre par là où li solaus (*soleil*) lieve, naist li poivres.

• Et encore a en Ynde une autre isle qui est apelée Oprobaine (*Taprobane, Ceylan*), dedans la Rouge mer, où il court parmi uns grans fluns; et d'une part sont li olifant et autres bestes sauvages, de l'autre part sont home o (*avec*) grant plenté de pierres précieuses. Et sachiez que en celui pais ne servent nules estoiles, car il n'en i a nules qui luisent fors une grant et clere qui a nom Canopes; neis la lune ne voient il sor terre, fors que de l'huitisme jor jusqu'au sezeime. Celes gens ont à destre soleil levant; et quant il vueient aler sor mer, il portent oisiaus qui sont norri eele part où il vueient aler, et puis conduisent lor neis selonc ce que li oisel demonstrent. Et sachiez que li Yndien sont gaignor que nule gent, et grandisme partie de cele isle est deserte et deshahitée par la elialor.

• Après les Yndiens sont les hautes montaignes où habitent li Ictiofagi, unes gens qui ne manjuent fors que peissons; mais quant Alixandres les conquist, il lor vea (*défendit*) qu'il ne les manjassent jamais.

• Outre cele gent est le desert de Carmanie, où il a une terre rouge où nule gent ne vont, car nule chose vivant n'i entre qui ne muire tantost.

• Puis vient la terre de Perse, entre Inde et la mer Rouge et entre Mede et Carmanie; puis i a trois isles en quoi naissent li quocatrix, qui ont vingt piès de lonc. Puis est la terre de Parthe et la terre de Caldée, où la cité de Babiloine siet, qui a soixante mille piez environ, et si i court li fluns de Eufrates.

• En Inde est Paradis terrestre, où il a de toutes manieres de fust d'arbres et de pomes et de fruiz qui soient en terre; et si i est li arbres de vie que Diex vea au premier home; et si n'i fait ne froit ne chaut, mais que par raison et par atempranee; et el mileu est la fontaine qui trestout l'arouse, et de cele fontaine naissent les quatre fluns que vos avés oï: c'est Plison, Gion, Tigris et Eufrates. Et sachiez que après le pechié dou premier home, cist leus (*ce lieu*) fu clos à touz autres.

• Ce et maintes autres terres et flun sont en Inde, en toute eele partie qui est vers soleil levant. Mais li contes n'en dira ores plus que dit en a, ains voudra traiter de la seconde partie, ce est de Europe (1).

(1) *Li Livres dou Trésor*, par Brunetto Latini; publié pour la première fois par P. Cha-

Toute cette description de l'Asie est, à peu d'exceptions près, traduite presque littéralement de Solin (1), qui vivait dans le troisième siècle de notre ère. Ce sont des généralités qui n'accusent aucun progrès dans les sciences géographiques et historiques, depuis l'époque de Pline et de Solin jusqu'à celle de Brunetto Latini, qui mourut en 1294; au contraire, les notions assez exactes des premiers se trouvent mêlées, dans l'auteur du *Trésor*, à ces idées étranges de cosmographie qui eurent un grand cours au moyen âge, et dont l'esprit éclairé de Marc Pol, seul peut-être parmi ses contemporains, quoique encore un peu crédule, avait su se dégager dans son Livre.

La première partie de ce Livre (comprenant les chapitres 1 à XVIII, que Marc Pol désigne lui-même sous le nom de *Prologue*, est un *Aperçu général* des voyages faits par les deux frères Polo et par Marc Pol lui-même, dans les diverses parties de l'Asie, en indiquant les causes et le but de ces voyages. Ce qui suit, divisé ordinairement en trois Livres, est appelé, dans nos manuscrits, le *Devisement des Diversités*. Cette seconde partie est effectivement la description, séparée et par ordre, des choses qui ne sont qu'effleurées dans le *Prologue*.

Dans celui-ci, l'itinéraire que les Vénitiens suivirent dans leur premier et leur second voyage se trouve rapidement tracé. Dans le premier, les deux frères Polo partirent de Bokhârâ, où régnait alors Borak-Khân, petit-fils de Djaghataï; ce prince mongol avait été placé, en 1265, par l'empereur Khoubilaï, à la tête de l'Oulous, c'est-à-dire, des populations soumises à son grand-père; mais il s'empara bientôt du Turkistân; il régnait à Bokhârâ lorsque les deux frères Polo y arrivèrent; et ce prince étant mort en 1270, le séjour de trois ans qu'ils furent obligés de faire dans la ville de Bokhârâ, dut avoir lieu de 1266 à 1270; ce qui établit une date certaine, importante, pour en déterminer d'autres dans la suite du récit.

Partis de Bokhârâ, après trois ans de séjour dans cette ville (c'est-à-dire en 1269), avec un messenger de Houlagou qui se rendait en Chine près de Khoubilaï-Khân, nos voyageurs mirent un an pour se rendre à leur destination, en se dirigeant par *tramontane* et *par grec*, c'est-à-dire: *par nord* et *nord-est*. Il s'ensuit qu'ils prirent la « route qui passe au nord des monts célestes » (*Thiân chôn pè lou*), laquelle est la plus longue; tandis que, dans le second voyage dont fit partie Marc Pol, la route suivie et dé-

baïlle. Paris, Imprimerie impériale, 1863, 1 vol. in-4°, p. 151-161.

(1) *Caius Julius Solinus*, l'auteur du *Polyhistor*, compilation extraite en grande partie de Pline.

écrite par lui est celle qui passe au midi des mêmes monts (*Thiân chán nân lóu*). Dans ce second voyage, quoique ayant suivi la route la plus courte, nos trois Vénitiens mirent cependant encore trois ans et demi pour se rendre près du grand Khaân, mais ce fut à cause des mauvais temps et des grands froids qu'ils eurent à endurer.

Dans le premier Livre (qui comprend dans notre édition les chapitres XIX-XXXIV), Marc Pol décrit tous les pays qu'il rencontre sur sa route : la petite et la grande Arménie, la Turkomanie (la Caramanie actuelle), la Géorgie, le royaume de Mossoul, conquis par Houlagou et qui faisait alors partie des domaines de l'Il-Khân de Perse. Il parle très au long des villes de Baghdâd, de Tavis ou Têbris ; des différents États de la Perse également conquise par les Mongols, et qu'il divise en huit royaumes (1). Il décrit ensuite la ville de Zasdî ou Yezd, le royaume de Kermân (2), gouverné alors par un chef mongol. Les renseignements que Marc Pol donne sur ce petit État qui touchait au Beloutchistân actuel, et sur les habitants de ce dernier pays, qu'il appelle Caraoas (3), « nés de mères Indiennes et de « pères Tatars », sont des plus curieux. Ces Caraoas ne vivaient guère que de brigandages et de rapines, comme font encore les habitants actuels du Beloutchistân. Notre voyageur en parle sciemment, car il ajoute à la fin de son récit : « Or vous ai conté de ces males gens (*mauvaises gens*) et de leur « affaires ; et si vous di pour vray que Messires Marc Pol meismes fu pris de « celle gent ; mais, si comme Diex vout, se fuy et se bouta en un chastel « qui près d'illec estoit, qui a à nom Cono-Salmy, et perdi toute sa compa- « gnie, que n'eschapa avec lui que sept personnes de toute sa mesnie (4). »

Marc Pol ne nous apprend pas à quelle occasion cette aventure lui arriva. Ce n'était pas, sans aucun doute, en se rendant en Chine avec son père et son oncle, puisque le Kermân et le Beloutchistân étaient bien éloignés de sa route, et que d'ailleurs il était accompagné d'une escorte pour veiller à sa sûreté. Ce devait donc être en remplissant une des missions que lui confia plus tard Khoubilâï-Khaân, et qui nous ont valu tant de renseignements précieux sur la plupart des contrées de l'Asie, et si peu sur les causes et le but de ces mêmes missions.

Les Caraoas dont parle Marc Pol (et aux mains desquels il tomba pour peu de temps seulement, grâce aux ressources de son esprit ingénieux) n'é-

(1) Voir leur énumération, p. 65 et suiv.

(3) Chap. XXXV, p. 78 et suiv.

(2) Chap. XXXIV, p. 72 et suiv.

(4) Chap. XXXV, p. 83-84.



taient pas, comme on pourrait le croire d'après le texte, un peuple d'origine récente, né du mélange des nouveaux conquérants de l'Asie avec des femmes indiennes. Leur nom désignait déjà, au commencement de notre ère, comme nous l'avons dit dans notre commentaire (1), une population *indo-scythe*, qui se répandit de la Bactriane jusqu'aux bouches de l'Indus, et dont les chefs ou rois portèrent le surnom de *Karauniens*. Des médailles en or et en cuivre, découvertes dans l'ancienne Aric, l'Afghanistan actuel, et classées par Wilson (2) sous la dénomination de *monnaie des princes indo-scythes du Caboul* (3), sont venues révéler ce fait historique que M. J. Bird a le premier constaté, en décrivant dans le *Journal de la Société asiatique de Bombay* (4), une petite médaille en argent conservée dans le musée de cette Société, qui porte pour légende les mots en grec bactrien : *Arrat oro Oërki Korano*, signifiant « roi des Arratas, Oërki, de la tribu des Karaunas. » D'autres rois indo-scythes, comme Kanerki, avaient aussi pris, sur leurs monnaies, le surnom de *Korano*, « Koraniens, ou Kauraniens ». Leur règne est placé vers le commencement de notre ère. Celui qui écrit ces lignes a le premier fait connaître (5), dès l'année 1836, que les *Yuë-chi* ou Scythes avaient été maîtres de l'Inde occidentale ou de la vallée de l'Indus et des contrées environnantes, de l'année 26 avant J.-C. jusqu'à l'année 222 de notre ère. L'assertion de Marc Pol : que ces *Caraonas* étaient ainsi appelés parce que *leurs mères étaient Indiennes et leurs pères Tatares*, reçoit ainsi, après cinq siècles et demi, une surprenante confirmation !

Après avoir décrit la ville et le port d'Ormus sur le golfe Persique, son gouvernement, son climat brûlant et la chaleur étouffante qu'on y éprouve (6), Marc Pol rentre dans l'intérieur de la Perse par des contrées désertes de la province du Kermân, où l'on ne trouve pas même une goutte d'eau pour étancher sa soif; il faut que le voyageur s'en pourvoie avant de s'y engager. Au bout de trois journées de marche, on trouve un autre désert, que l'on met encore quatre journées à franchir. C'est dans ce même désert que l'armée afghane, quand elle voulut envahir la Perse en 1719, souffrit les maux les plus affreux; un tiers y périt. Et environ cinquante ans seulement avant le passage de Marc Pol, l'un des derniers sultans du Kharisme, qui s'était réfugié dans l'Inde pour échapper à l'armée dévastatrice de Dehinghis-

(1) Ch. XXXV, p. 78, note 5.

(2) *Ariana antiqua*, p. 347-376.

(3) *Coins of Indo-Scythian Princes of Kabul*.

(4) *Journal of the Bombay branch of the Royal Asiatic Society*, t. I, p. 301.

(5) Voir un article de lui intitulé : *Chinese account of India*, dans l'*Asiatic journal* de Londres, juillet et août 1836, et dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, janvier 1837.

(6) Chap. XXXVI, p. 84-91.

Khaân, voulant rentrer en Perse, vit périr une partie de ses troupes par la disette et par les maladies, en traversant le désert qui sépare l'Inde du Kermân. C'est ce même désert qu'Alexandre, quinze cents ans auparavant, traversa avec son armée, en revenant des bouches de l'Indus. Après avoir quitté ce désert, on arrive enfin à la ville de *Khabis* ou Khébis (?), que Marc Pol nomme Cabanant, espèce d'oasis comme on en trouve dans les déserts d'Afrique, et où l'on fabriquait alors un collyre minéral très-renommé.

En partant de Cabanant, ou Khabis, Marc Pol rentre dans un autre désert qui dure huit journées, à la fin desquelles il arrive à une province qu'il nomme *Tonocain*, mot composé du nom des deux villes principales du *Kouhistan*: *Tun* ou *Kaïn* (*Toun* et *Kaïn*) (1), sur les limites septentrionales de la Perse, où il y avait des villes et des châteaux forts en assez grande quantité, nous dit Marc Pol; le pays étant très-montagneux, comme son nom de Kouhistan l'indique. C'est là, dans une grande plaine, que, selon Marc Pol, se trouvait le fameux *Arbre solque*, que nous appelons *Arbre seul*, nous dit-il, et où les gens du pays racontent qu'eut lieu la bataille d'Alexandre contre Darius, roi de Perse. Le pays réunit toutes choses en abondance, car il n'y fait ni trop chaud ni trop froid; et les habitants pratiquaient tous la religion de Mahomet. La population, selon Marc Pol, y était très-belle, principalement les femmes qui l'étaient « outre mesure », ajoute-t-il.

Viennent ensuite trois curieux chapitres (2) sur le « *Vieil de la Montagne et ses Hasisins* ». C'était le chef d'une société d'hommes fanatisés, qui, à l'époque des Croisades, faisait, du fond de ses retraites inaccessibles et fortifiées, trembler les souverains de l'Europe et de l'Asie, et envoyait des ambassadeurs à saint Louis, revenu à Saint-Jean-d'Acre, après la funeste bataille de Mansourah. « Tandis que le roy demouroit en Acre, dit Joinville (3), vindrent les messages au Vieil de la Montaigne à li. Le roy les fist asseoir en tel maniere, que il y avoit un amiral (*émir*) devant, bien vestu et bien atourné, et d'arrière son amiral avoit un bachelier bien atourné qui tenoit trois coutiaus en son poing, dont l'un entroit ou manche l'autre; pour ce que, se l'amiral eust esté refusé, il eust présenté au roy ces trois coutiaus pour li deffier. D'arrière celi qui tenoit les trois coutiaus, avoit un autre qui tenoit un bouqeran (*bougran*) entorteillé entour son bras, que il eust ainsi présenté au roy pour li ensevelir, se il eust refusée la requeste au Vieil de la Montaigne.

(1) Chap. XXXIX, p. 94, note 1.

(2) Chap. XL-XLII, p. 97-104.

(3) Édition Didot, Paris, 1858, p. 136-139, avec des notes de M. Fr. Michel.

« Le roy dit à l'amiral que il li deist sa volenté; et l'amiral li bailla unes lettres de créance, et dit ainsi : « Mes sire envoié à vous demander se vous le cognoissiés. » — Et le roy respondi que il ne le cognoissoit point; car il ne l'avoit oncques veu; mez il avoit bien oy parler de li. — « Et, quant vous avez oy parler de mon Seigneur, je me merveille moult que vous ne li avez envoié tant du vostre que vous l'eussiez retenu à ami, aussi comme l'empereur d'Alemaingne, le roy de Hongnerie, le soudanc de Babiloinne (du Caire) et les autres li font tous les ans; pour ce que ils sont certains que *il ne peuvent vivre mez que tant comme il plèra à Monseignour*. Et ce, se ne vous plet à faire, si le faites acquiter du treu (*tribut*) que il doit à l'Ospital et au Temple, et il se tendra apaié de vous. » — Au Temple et à l'Ospital li rendoit lors treu, pour ce que il ne doutoient riens les Assacis, pour ce que le Vieil de la Montaigne n'i peut rien gaaigner, se il fesoit tuer le mestre du Temple ou de l'Ospital; car il savoit bien que, se il en feist un tuer, l'en y remeist tantost un autre aussi bon; et pour ce ne vouloit-il pas perdre ses Assacis en lieu là où il ne peut riens gaaingnier. Le roy respondi à l'amiral (*l'émir*) que il venist à la relevée.

« Quant l'amiral fu revenu, il trouva que le roy séoit en tele maniere, que le mestre de l'Ospital étoit d'une part et le mestre du Temple d'autre. Lors li dit le roy que il li redeist ce que il li avoit dit au matin; et il dit (*l'émir*) que il n'avoit pas conseil du redire, mès que devant ceulz qui estoient au matin avec le roy. Lors li distrent les deux mestres : « Nous vous commandons que vous le dites. » — Et il leur dit que il leur diroit, puis que il le commandoient. Lors firent dire les deux mestres en sarrazinois, que il venist lendemain parler à eulz en l'Ospital; et il si fist.

« Lors li firent dire les deux mestres que moult estoit hardi leur seigneur, quant il avoit osé mander au roy si dures paroles; et li firent dire que ce ne feust pour l'amour du roy, en quel message il estoient venus, que il les feissent noier en orde (*sale*) mer d'Acre, en despit de leur seigneur : « Et vous commandons que vous en r'alez vers vostre seigneur, et dedans quinze vous soiés ci-arriere, et apportez au roy tiex (*telles*) lettres et tiex joiaus, de par vostre seigneur, dont le roy se tieingne apaié et que il vous en sache bon gré. »

« Dedans la quinzeinne revindrent les messages le Vieil en Acre; et apportèrent au roy la chemise du Vieil; et distrent au roy, de par le Vieil, que c'estoit scénefiance que aussi comme la chemise est plus près du cors que nul autre vestement, aussi veult, le Viex, tenir le roy plus près à amour

que nul autre roy. Et il li envoia son anel (*anneau*), qui estoit de moult fin or, là où son nom estoit escript, et li manda que par son anel respousoit-il (*il épousait*) le roy; que il vouloit que dès lors en feussent avant tout un. Entre les autres joiaus que il envoia au roy, li envoi un oliphant de cristal moult bien fait, etc.

« Le roy renvoya ces messages au Vieil, et li renvoya grant foison de joiaus, escarlates, coupes d'or et frains d'argent; et, avec les messages, y envoia frère Yves le Breton qui savoit le sarrainnois. Et trouva que le Vieil de la Montaigne ne créoit pas en Mahomet, ainçois créoit en la loy de Haali, qui fu oncle Mahomet... Quant le Viex chevauchoit, il avoit un crieur devant li qui portoit une hache danoise à lonc manche tout couvert d'argent, à tout plein de coutiaus férus ou manche, et crioit : — « Tournés-vous de devant celi qui porte la mort des roys entre ses mains. »

On nous pardonnera cette longue citation qui confirme tout ce que nous avons rapporté dans les notes des chapitres en question de Marc Pol, sur le *Vieux de la Montagne*, si célèbre au moyen âge, et qui montre admirablement avec quelle dignité les souverains de France ont souvent su s'attirer le respect de ceux qui, dans tous les temps, ne se sont pas fait faute d'humilier d'autres souverains.

Marc Pol dit, dans son livre, que ce fut Alau (*Houlagou*), « le seigneur des Tatars du Levant, » qui détruisit la puissance si redoutée du Vieux de la Montagne. « Ce fait est confirmé par les historiens persans et arabes (1), et même chinois (2); mais cet événement eut lieu dans l'année 1256, et non en 1247, ou 1262, comme il est dit dans nos manuscrits. Ce chef des Ismaéliens ou Bathiniens de Perse et de Syrie avait son siège principal dans la forteresse d'Alamout, près de la mer Caspienne; le délai de quinze jours donné à ses envoyés par les maîtres de l'Hôpital et du Temple, pour aller de Saint-Jean d'Acre à Alamout et en revenir, n'était pas trop long, mais suffisait cependant pour faire ce trajet. Il est à présumer que l'emir envoyé à Saint-Louis par Rokn-ed-din, le dernier chef des Ismaéliens, avait encore une autre mission que celle de la remise du tribut qu'il payait aux chevaliers de l'Hôpital et du Temple, et dont le sire de Joinville n'a point parlé; car alors le général mongol Houlagou assiégeait déjà ses principales forteresses avec son armée, et le règne des Ismaéliens ou Assassins, comme les écrivains européens les ont appelés, touchait à sa fin. C'était donc vrai-

(1) Voir les notes du chapitre XLII, p. 103 et suivantes.

(2) Voir *Sou Houng kian lou*, K. 42, f° 54; *Hai koué thou tchi*, éd. de 1847, K. 17, f° 33.

semblablement un secours contre les Mongols qui était sollicité aussi du roi de France, ou un pacte qui lui était proposé par le chef des Ismaéliens.

Marc Pol, après avoir raconté l'histoire du « Vieil de la Montaigne », « qui, dit-il, fu pris et occis avec touz ses hommes », part de l'un des châteaux forts que les Ismaéliens avaient dans le Kouhistan, et nous fait la description des villes de Chapourqan (1), de Balkh (2), « cette noble et grant cité, moult gastée et domagée par les Tatars » ; mais où il y avait encore cependant « maint beau palais et maintes belles maisons de marbre » ; et où aussi, selon la tradition conservée chez les habitants, « Alixandre prist « à femme la fille de Daire (Darius) ». La ville de Balkh, dans les ruines de laquelle un Français, M. Ferrier, a trouvé des briques couvertes d'inscriptions cunéiformes, était alors la limite nord-est de l'empire mongol de Perse, fondé par Houlagou, qui séparait cet empire de celui de Djaghataï, placé entre l'État du Kiptchak et le grand empire de Khoubilâï-Khaân ; tous quatre gouvernés par des descendants de Dchinghis-Khaân. De Balkh, Marc Pol, se dirigeant au sud-est, nous conduit, à travers des pays montagneux, au *Khanat* de Taïkan ou Talikan ; puis à la ville de Casem ou *Kechem*, située sur un affluent de l'Oxus, entre Talikan et Badakhchân (3). Les rois de ce dernier pays, nous dit Marc Pol, prétendent descendre « d'Alexandre et de la fille du roy Daire, qui estoit sire du grandisme regne de Perse ». Ces rois s'appelaient encore, de son temps : *Zulkarneïn* (« aux deux cornes »), épithète que les Orientaux ont donnée à Alexandre le Grand, soit parce que l'effigie de ses monnaies présente effectivement deux cornes figurées sur sa tête, soit parce qu'il conquit l'Orient et l'Occident, dont les deux cornes seraient l'emblème.

On doit savoir gré à Marc Pol d'avoir recueilli si soigneusement des traditions qui, au premier abord, peuvent paraître puérides, mais qui deviennent cependant une source de renseignements précieux pour l'histoire. Ces régions, dans lesquelles notre voyageur nous a conduits, faisaient partie, il y a deux mille ans, de cet empire grec de la Bactriane, fondé après la mort d'Alexandre, où, selon Justin, on comptait mille villes (4), et qui subsista de 254 à 126 ans avant notre ère. Près de six siècles après Marc Pol, un autre habile et intrépide voyageur, mais qui a eu une destinée fatale, Alexandre Burnes, a retrouvé les mêmes traditions dans les mêmes contrées (5). Il

(1) Chap. XLIII, p. 105.

(2) Chap. LIV, p. 108.

(3) Chap. XLVI, p. 116 et suiv.

(4) « Opulentissimum mille urbium Bactrianum imperium. » (L. XLI, c. 1.)

(5) Voir notre commentaire, e. 117 et suiv.

rapporte que son ami, le docteur Lord, avait acheté dans le Badakhchân deux patères d'un travail grec, qui provenaient d'un chef du Khanat de Koundouz, récemment détrôné, et que l'on avait conservées longtemps dans la famille de ce chef, qui prétendait aussi descendre d'Alexandre. Les nombreuses médailles des anciens rois de la Bactriane, que l'on a découvertes dans ces derniers temps, ont déjà permis de restituer en grande partie la liste des souverains du royaume gréco-bactrien ; mais il était réservé aux écrivains chinois de nous faire connaître à peu près tout ce que l'on a pu recueillir jusqu'ici sur son histoire.

Après les traditions concernant Alexandre le Grand, ce qui avait le plus frappé Marc Pol dans le Badakhchân, c'étaient les riches mines de *rubis* et de *lapis-lazuli*, par lui décrites avec des détails si circonstanciés qu'il dut les visiter lui-même. On lit dans la rédaction italienne de son livre, publiée par Ramusio, que « Marc Pol étant tombé malade dans ce pays, il y resta « près d'un an, et que ce fut seulement en respirant l'air sain des montagnes « où on lui conseilla de se rendre, qu'il guérit (1) ». Ce passage ne se trouve pas dans notre rédaction originale, ni dans aucune autre que celle de Ramusio ; mais c'est une addition qui, comme quelques autres que nous avons eu occasion de signaler, paraît avoir été puisée à de bonnes sources.

Du Badakhchân, Marc Pol nous conduit dans une province qu'il appelle *Baciam*, et dans laquelle nous avons cru reconnaître le Kâfiristân (2) actuel. Il décrit ensuite le Cachemire (3), qu'il nomme *Chesimur*, et que nous a mieux fait connaître, depuis, le Français Bernier, médecin d'Aureng-Zeb, qui y séjourna trois mois. Il est douteux pour nous que Marc Pol l'ait visité ; car, dans ce cas, il nous en aurait décrit plus au long les merveilles.

Du Cachemire, où, dans tous les cas, notre voyageur n'a dû faire qu'une simple excursion, Marc Pol revient sur ses pas pour continuer sa route vers la Chine, en traversant toute l'Asie centrale. Il n'a pas voulu entamer ici la description de l'Inde, parce qu'il décrit le grand continent asiatique, dans le sens qu'il l'a parcouru et visité. Plus tard, nous rentrerons avec lui dans l'Inde par l'île de Ceylan (4).

Nous arrivons maintenant avec Marc Pol dans des régions où aucun Européen n'avait encore pénétré, sur ce haut et célèbre plateau de l'Hin-

(1) « E. M. Marco affermò averlo provato, risanò. » (Édition Baldelli Boni, page 74.)  
 perciocchè ritrovaudoasi in quelle parti stette  
 ammalato circa un anno, e subito che fu  
 consigliato d'andar sopra detto monte, si

(2) Voir les notes des pages 123 et 124.

(3) *Id.*, p. 125-128.

(4) Chap. CLXVIII, p. 582.

dou-Kouchi, l'ancien Caucase indien, le Khoüen-lün des Chinois, et sur les versants duquel prennent naissance ces grands fleuves : le Sihon, ou ancien Iaxartes, le Djihon ou Oxus, l'Indus et le Gange, etc. Ce plateau, ou « plain, » comme le nomme Marc Pol, par lequel l'on chevauche bien douze journées, s'appelle *Pamir* (1). Et en toutes ces douze journées, ajoute-t-il, « n'a nulle habitation, ne nul herbage, fors désert. »

Marc Pol fait ici des observations curieuses qu'aucun voyageur ancien ou moderne n'avait faites (ou du moins consignées) avant lui : c'est que « l'on n'y voit nul oiseau volant pour le grand froid qu'il y fait », et que « le feu, à cause de ce même froid, n'y est pas si clair, ne donne pas autant de chaleur qu'ailleurs, et ne peut pas si bien cuire les aliments. »

Le capitaine Wood, le second Européen connu après Marc Pol qui ait pénétré dans ces régions en quelque sorte aériennes (2), a confirmé, par des expériences physiques, les faits avancés par son prédécesseur. « L'aspect du « paysage, nous dit-il, présentait l'image d'un hiver dans toute sa rigueur. « Partout où le regard se portait, une couche éblouissante de neige couvrait le sol comme d'un tapis, tandis que le ciel au-dessus de nos têtes était partout d'une couleur sombre et désolante. Des nuages eussent reposé les yeux ; mais il n'y en avait nulle part. Pas un souffle ne s'agitait sur la surface du lac ; pas un animal vivant, pas même un oiseau ne se montrait à la vue. Le son d'une voix humaine eût été une musique harmonieuse à l'oreille, mais aucune, en cette saison inhospitalière, ne s'aventurait dans ces domaines glacés. Le silence régnait tout autour de nous, — silence si profond qu'il oppressait le cœur. — Et comme je contemplais les blancs sommets des montagnes éternelles, où aucun pied humain ne s'était jamais posé, et où demeuraient entassées les neiges accumulées des siècles, ma chère patrie et tous les bonheurs qu'y procure la société se présentèrent à ma pensée avec une vivacité de souvenirs que je n'avais jamais éprouvée auparavant. »

Après avoir dit quelques mots des habitants et du pays de *Bolor*, Marc Pol nous parle de Kâchghar, la première ville de l'Asie centrale (qu'il appelle « la grant Turquie, » aujourd'hui le *Turkistân chinois*), alors soumise à l'empereur mongol de Chine. « Cascar, nous dit-il, fu jadis

(1) Chap. XLIX, p. 130-134. On trouve une carte du *Badakichân*, des monts *Bolor* et *Pamir*, dans l'ouvrage chinois publié par ordre de l'empereur Khien-loung et intitulé : *Kin ting hoäng yü Si yü thou tohi*, lequel est excessi-

vement rare en Europe et même en Chine. (2) On peut voir le récit de son ascension que nous avons traduit de l'anglais et inséré dans notre commentaire sur ce chapitre de Marc Pol, p. 130 et suiv.

• royaumes, mais orendroit est suspost au grant Kaan. • Aujourd'hui même cette ville de Kâchghar, située à plus de 42 degrés de longitude à l'ouest de Pé-king, appartient encore à l'empire chinois. Puis de là il fait une excursion à Samarkand (1), ville qui était alors soumise à Kaïdou, neveu de Khoubilaï-Khaân, appartenant à la branche d'Ogodaï, l'un des fils de Dchinghis-Khaân. Marc Pol rapporte ici, sur les chrétiens de Samarkand, une de ces histoires merveilleuses, comme il nous en a déjà racontées, à propos de Baudas ou Baghdâd (2), et qui doivent être classées parmi les choses, dont il nous dit, dans son Prologue, que, n'ayant pas été vues, mais entendues, elles sont rapportées dans son livre, non comme vues, mais comme entendues. De Samarkand, Marc Pol nous ramène à Yarkand, où il nous dit qu'il y avait des chrétiens Nestoriens et des Jacobites. Puis il parle de Khotân, où croissent la vigne et le coton; de Pein ou Paï, dans la rivière de laquelle on trouve le jaspe; de Kharachar, qu'il nomme Siarciam (3), et dans les rivières de laquelle contrée toute sablonneuse on trouve aussi la calcédoine et le jaspe dont il se fait un grand commerce en Chine. Il arrive ensuite à la cité de Lop, près du lac de ce nom, située à l'entrée du grand désert, « qui est appelé, dit-il, le grand désert de Lop (4) », mais nommé Gobi « désert » par les Mongols, et Châ-mô « sables mouvants » par les Chinois. On mettait alors un mois à le traverser dans sa partie la moins large.

Après avoir décrit les particularités de ce désert, Marc Pol nous conduit à la ville de Saciou (Cha-tcheou), dans la province de Tangkout (5), sur les habitants de laquelle il nous donne de curieux détails. Vient ensuite celle de Camul (6) ou 'Hamil, dont le territoire, situé entre le grand et le petit désert, sert de passage aux caravanes qui suivent la route du nord (thiân chàn pè lou) et à celles qui suivent la route du midi (thiân chàn nân lou). De 'Hamil, Marc Pol nous transporte dans la province de Chingim-talas (7) (Sai-yin-ta-la), située au nord des monts Célestes (thiân-chân), et faisant aujourd'hui partie du gouvernement d'Ouroumtsi, dans la Dzoungarie chinoise, dépendant de la province actuelle de Kân-sou.

De la province de Chingim-talas, Marc Pol nous ramène à celle de Suctur (Sou-tcheou), située à dix journées à l'est-nord-est de la précédente; puis il nous conduit à la ville de Campicion (8) (Kan-tcheou), « moult grant cité et

(1) Chap. LI, p. 136 et suiv.

(2) Chap. xxv, p. 52 et suiv.

(3) Chap. LV, p. 146.

(4) Chap. LVI, p. 149.

(5) V. le ch. LVII, p. 152, n. 2, et p. 162, n. 1.

(6) Chap. LVIII, p. 156.

(7) Chap. LIX, p. 159.

(8) Chap. LXI, p. 165.



noble, qui est dans le Tangut meismcs. « La population, de son temps, était composée d'idolâtres, de Sarrasins et de chrétiens; ces derniers y avaient trois grandes églises; et les *idolâtres*, c'est-à-dire les bouddhistes, y avaient « maint moustier et maintes abbaies. » C'est dans cette ville, qui est comme située à l'entrée de la Chine proprement dite, en y arrivant par les routes de l'ouest, que Marc Pol séjourna un an avec son oncle Maffe Pol : « Et si demourèrent en ceste cité, ledit messire Maffe et Marc Pol, bien un an *en légation* (1). »

Après avoir passé par la ville d'Ezandar ou Ezina (*I-tsi-naï*), située à l'entrée du grand désert (en venant de Chine), Marc Pol nous fait traverser ce désert pour nous conduire à Caracorum, ville célèbre alors, et qui fut le premier siège de la puissance mongole, d'où elle s'élança à la conquête de la plus grande partie de l'Asie. C'est dans cette ville de Caracorum (2) que

(1) Chap. LXT, p. 169.

(2) La situation géographique de cette ancienne ville n'a pas encore été déterminée jusqu'ici d'une manière satisfaisante. M. Abel Rémusat, dans ses *Recherches sur la ville de Kara-Korum* (Paris, 1825, 58 pages in-4°), a réuni toutes les autorités qu'il a pu découvrir dans les historiens et géographes chinois pour fixer d'une manière à peu près certaine le véritable emplacement de l'ancienne capitale des tribus mongoles; et il est parvenu, tout en rectifiant les erreurs de ses devanciers, à restreindre considérablement les limites dans lesquelles cet emplacement devait être circonscrit. « Le résultat général (dit-il, p. 55) des passages que j'ai rassemblés sur *Hou-lin* (Kara-Korum), les itinéraires, la carte de la Tartarie, les descriptions géographiques, la marche des troupes, tout enfin nous montre cette ville à une assez grande distance des frontières chinoises, au nord du désert, au midi de la Sélinga, sur la rive septentrionale de l'Orkhon, à l'ouest du pays des Mongols et à l'orient des monts Altaï. « Une détermination plus précise ne peut être que conjecturale, à moins qu'on n'acquière de nouveaux renseignements. »

Depuis que nous avons rédigé les notes du chapitre de Marc Pol sur *Caracorum* (p. 171) nous avons pu nous procurer plusieurs ouvrages chinois, parmi lesquels il s'en est trouvé qui nous ont mis à même de déterminer d'une manière précise l'ancien territoire de cette ville. Voici

comment. — Lors de l'avènement de *Hou-tsoung* à l'empire (en 1309), il fut ordonné de changer le nom de *Hô-lin*, qui n'était que la transcription du mot turk ou mongol *Korin* ou *Korum* (qui signifie « ville » et *Kara* « noir »), et qui fut changé en celui de *Hô-ning*, qui veut dire en chinois *paix et concordé*.

Or, nous avons trouvé dans l'ouvrage chinois intitulé : *Li tai ti li tchi* (« Dictionnaire de géographie historique » de Li Tchao-lo, édition de 1837, K. 10, p. 13 v°) la notice suivante :

« *Hô-ning* ; du temps des *Yuen* (Mongols), « c'était un département de premier ordre (*lou*), « dépendant du grand Gouvernement (*Sing*) du « Nord des montagnes (*ling-pé*). — Aujourd'hui « d'hui c'est le territoire qui a les monts « *Hang* « ai des *Khalkhas* à l'est et qui est situé entre « les rivières *Orkhon* et *Tamir*. »

Ce territoire est placé dans une grande carte en huit feuilles de l'Empire chinois, publiée récemment à Pé-king, entre les 45° 30' et 46° 30' de latitude nord, et entre les 12° et 14° de longitude ouest de Pé-king, ou 100° 7' et 102° 7' du méridien de Paris. Il est probable qu'il ne reste aucuns vestiges de l'ancienne capitale mongole, car il n'y en a pas de signalés sur les cartes chinoises. C'est donc une pure supposition que de donner à cette ville une position géographique précise et déterminée. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle ne devait pas être éloignée de la rivière ou fleuve *Orkhon*, ainsi qu'il résulte d'un passage de *Rachid-ed-din* (voir la

l'envoyé de saint Louis près de Mangou-Khân, Guillaume de Ruysbroeck (dit Rubruquis), rencontra un orfèvre parisien, nommé Guillaume Boucher, et une femme de Metz en Lorraine, nommée Pâquette, qui avait été faite prisonnière en Hongrie par les Mongols. Le Parisien était l'orfèvre du grand Khân. Le peu de mots que Marc Pol nous dit de cette ville nous fait croire qu'il n'y fut pas envoyé en mission par Khoubilaï, et qu'il n'a introduit le nom de cette ville dans son Livre, que comme un épisode naturellement amené pour décrire, dans huit chapitres (1), les origines de cette puissance mongole qui avait débordé soudain comme un torrent impétueux sur l'Asie et une partie de l'Europe.

Les nombreux détails que donne Marc Pol sur les origines des Mongols, ou *Tatars*, comme il les nomme, sur les premières années de Témoudjin, devenu le célèbre Delinghis-Khân, sur les premiers rapports avec Oung-Khân, le chef de la puissante tribu des Kéraïtes, appelé par lui : Prestre Jehan, et au service duquel fut Témoudjin ; sur les guerres qu'ils eurent ensuite entre eux, parce que le Khân des Kéraïtes lui avait dédaigneusement refusé sa fille en mariage ; sur les usages et coutumes de ces mêmes Tatars ; ces détails, disons-nous, compris dans huit chapitres, sont encore jusqu'à ce jour ce que l'on possède de plus curieux et de plus instructif sur ce sujet ; et on ne doit pas hésiter à les ranger au nombre des documents les plus importants sur cette partie de l'histoire asiatique. On y voit que Marc Pol a puisé ses informations à des sources contemporaines et en quelque sorte officielles, qui le placent sur la même ligne que les historiens chinois et persans.

Après nous avoir conduit dans la plaine de Bargou, à l'est du lac Baïkal, et à quarante journées de marche de Caracorum, Marc Pol nous ramène près de son point de départ, en-deçà du grand désert, à une contrée qu'il appelle « le royaume d'Erguiul », lequel était alors le grand département

*note de la page 171*) ; et si son emplacement devait être cherché quelque part, ce serait près de la jonction de ce fleuve avec la rivière Tamir (et non avec la Sélinga à laquelle il se réunit beaucoup plus au nord) ; sa latitude aurait été alors d'environ 46° 30', par 101° 40' de longitude du méridien de Paris. Cet emplacement paraît confirmé par la carte chinoise du Supplément à l'histoire des Mongols, de Chao Youan-ping, publiée par M. Rémusat (*Mémoire* cité) qui place *Hé-ning* entre les rivières Orkhon et Tamir, et

aussi par une « Carte des frontières nord-ouest de la Chine, à l'époque mongole, » publiée récemment dans le *Hai koié thoi tchi*, ou Géographie historique universelle (moins la Chine) composée par Wei Youen, de Chao-yang, et l'ancien vice-roi de Canton, Lio (édition de 1853, K. 3, f° 17), où *Ho-lin* est placée entre les deux rivières en question, et où il est dit qu'anciennement les *Naiman* y avaient établi leur principal campement. Voir la Carte qui accompagne ce volume.

(1) Chap. LXXII-LXX.

administratif de *Young-tchang* (p. 203), où habitaient, nous dit-il, des chrétiens nestoriens et des mahométans. Puis il nous décrit les mœurs et les habitudes des habitants du territoire de la ville départementale de Singuy (*Si-ning-fou*, ch. LXXI), où il y avait aussi des chrétiens nestoriens et des mahométans. De là il passe à la « province d'Egrigaïa » (*Ou-la-haï, Oui-ra-ghaï*, ch. LXXII); puis à celle de Tanduc (1) où existaient encore de son temps les descendants du Prestre Jehan. Ce chapitre est un des plus curieux du Livre.

De la province de Tanduc, Marc Pol nous conduit à la résidence d'été de l'empereur Khoubilaï, dans la Mongolie, au-delà de la Grande Muraille, et qu'il nomme Ciandu (*Chang-tou*, « résidence du souverain »). On est étonné que Marc Pol, qui dut traverser plusieurs fois cette Grande Muraille, l'un des travaux les plus gigantesques faits de mains d'hommes, ne l'ait pas mentionnée une seule fois dans son Livre. Il est probable qu'à ses yeux, ce mur d'enceinte, qui embrasse une étendue de vingt et un degrés et demi de longitude, en décrivant un grand nombre de courbes, depuis le troisième degré et demi à l'est de Pé-king, jusqu'au dix-huitième degré à l'ouest, et que les Chinois nomment « la Muraille de dix mille li d'étendue » (*Wán li tcháng tching*) (2), était une merveille peu digne d'être racontée à ses lecteurs, au milieu de toutes les autres merveilles qu'il avait à nous décrire; ou, plutôt, il put craindre qu'en la mentionnant il n'excitât au plus haut degré

(1) 大同 *Tá-thoung*. Depuis l'impression de notre commentaire sur le 73<sup>e</sup> chap. du livre de Marc Pol nous avons trouvé dans le grand ouvrage chinois intitulé *Tou sse fang yü kí*, ou « Mémoires géographiques pour la lecture des historiens, » en 130 *Kiouan* ou Livres, la confirmation de l'opinion que nous y avons soutenue : que le pays de Tanduc de Marc Pol était le *Tá-thoung* des historiens et géographes chinois; l'Atlas en 4 livres, qui accompagne l'ouvrage en question, donne aussi la carte du pays de *Tá-thoung* enfermé dans deux branches de la Grande Muraille, et qui a toujours été un des principaux points d'attaque et de défense de la Chine, du côté du nord. C'était, du temps des Mongols, un grand « Gouvernement militaire de pacification pour la province de Chen si et les autres territoires situés à l'orient du fleuve Jaune (*Hí tóung Chén-si tao siouén wéi*). » C'est ainsi que le pays de *Tá-thoung* est qualifié sur la carte de ces « Gouvernements de pacifica-

tion » de l'époque mongole, dans l'Atlas historique chinois déjà cité (*Kou kin tchoung waï thou*, 2<sup>e</sup> partie, f<sup>o</sup> 21-22). Ce gouvernement convenait parfaitement aux descendants de Oüng ou Oüang Khán (le Prestre Jehan), alliés à la famille de Khoubilaï Khaán.

(2) C'est-à-dire une longueur de mille lieues, de 25 au degré; ce qui est une exagération; mais comme cette muraille fait beaucoup de sinuosités, qu'elle gravit souvent de hautes montagnes, et que dans beaucoup d'endroits elle prolonge de grandes ramifications pour couvrir des territoires au-delà de la première muraille, l'étendue véritable en est presque doublée, ce qui rapproche beaucoup sa dénomination de la réalité. Les murs de revêtement ont été construits en briques li où les pierres manquaient. Nous en avons vu des échantillons rapportés de Chine par des personnes qui faisaient partie de notre expédition, et ces briques sont d'une excellente fabrication.

l'incrédulité de ses contemporains, déjà passablement provoquée par la plupart de ses autres récits. Quoi qu'il en soit, il est impossible d'arguer de son silence à cet égard, comme quelques personnes prévenues l'ont fait, que cette Grande Muraille n'existait pas encore à l'époque où Marc Pol se rendit en Chine; car les historiens chinois sont unanimes à en attribuer la construction (au moins d'une grande partie, plusieurs autres ayant été ajoutées successivement à la première), à l'empereur *Thsin Chi Hoang-ti*, l'incendiaire des livres, dans les années 214 à 204 avant notre ère (1).

Comme la construction de la Grande Muraille de la Chine est un des faits les plus surprenants de l'histoire orientale, et qu'elle peut être comparée à celle des pyramides d'Égypte; comme, de plus, l'opinion publique en Europe a de la peine à y ajouter foi (2), nous croyons devoir donner ici la traduction des passages des principaux historiens chinois qui y sont relatifs.

Le plus ancien de ces historiens, Sse-ma Thsien, qui vivait dans la seconde moitié du deuxième siècle avant notre ère, se borne à dire dans ses Mémoires historiques (3) :

« 34<sup>e</sup> année; on construit la Grande Muraille » (*tchoü tcháng tching*).

Les Annales de Sse-ma Kouang (4), qui vivait dans le onzième siècle de notre ère, sont un peu plus explicites. On y lit, sous l'année 33<sup>e</sup> du règne de *Thsin Chi Hoang-ti* (5) (214 ans avant notre ère) :

THÈME. « (Le général) Moug-tien s'empare du territoire « situé au midi du Fleuve (le *Hoang hó*); on construit la « Grande Muraille. »

DÉVELOPPEMENT. « Moug-tien ayant repoussé et poursuivi les Hioung-nou, s'empare de tout leur territoire situé au midi du Fleuve, consistant

(1) Voir à ce sujet notre *Description de la Chine*, partie ancienne, pages 10 et 221, dans l'*Univers* de MM. Didot.

(2) On comprend cette incrédulité quand on pense que, pour s'en faire une idée approximative, il faudrait se figurer le mur d'enceinte de Paris (qui a coûté, dit-on, environ 140 millions) développé sur une longueur d'environ mille lieues, avec des créneaux, des tours de défense pour lancer des flèches et autres projectiles, construites de distance en distance, des portes de passages et des ponts sur tous les cours d'eau, fleuves et rivières. Que l'on ajoute à cela que cette muraille forme beaucoup de sinuosités et gravit des mon-

tagnes élevées, et on aura une idée des difficultés et des dépenses de sa construction.

(3) *Sse-ki*, K. 6. *Thsin Chi Hoang pen ki*, à la trente-quatrième année du règne de Hoang ti, correspondant à 213 ans avant notre ère.

(4) *Le Thoug-kian khang mou*, éd. imp. de 1707; K. 2, f<sup>o</sup> 39.

(5) Tous les historiens postérieurs à Sse-ma Thsien, que nous avons entre les mains, placent le commencement de la construction de la Grande Muraille à la trente-quatrième année du règne de *Thsin Chi Hoang-ti*, et non à la trente-troisième, comme Sse-ma Thsien. Cette différence d'une année résulte de la rectification du Calendrier.

- en quarante-quatre districts (*hien*) ; il dirige la construction de la Grande
- Muraille, qui commence à *Lin-tiao* et se continue jusqu'au *Liao-toung*, se
- développant dans une étendue de dix mille *li*. L'armée fut employée de
- force à ces durs travaux pendant plus de dix ans. T'ien (Moung-tien) ha-
- bita constamment à *Chang-kiun* (dans le Chen-si) pour commander et di-
- riger tous les travaux. »

Les « Fastes universels » de la Chine (1) reproduisent le fait dans les mêmes termes ; ils ajoutent seulement que ces grands travaux étaient entrepris « pour tenir en respect les Hiong-nou, et leur inspirer de la crainte (2). »

On voit que les historiens chinois sont assez laconiques sur un fait d'une importance aussi grande que celle de la construction, plus de deux cents ans avant notre ère, d'un mur de défense, bien autrement considérable que la muraille qui, selon Diodore de Sicile (l. I, § 57), fut construite en Égypte par Sésoosis (Ramsès II, ou *Meïamoun*, « l'aimé d'Amoun, fils de Sèthos »), contemporain de Moïse, laquelle muraille s'étendait depuis Péluse jusqu'à Héliopolis, à travers le désert, sur une longueur de quinze cents stades, ou environ vingt-huit myriamètres ; et la muraille de Médie dont parle Xéophon dans son « Expédition de Cyrus (l. II, ch. IV, § 12) », laquelle était bâtie de briques cuites jointes avec du bitume, avait vingt pieds de largeur sur cent de hauteur, vingt parasanges (environ vingt-cinq lieues) de longueur, et qui se trouvait non loin de la ville de Babylone.

Il fallait que les Hiong-nou, les ancêtres des Turcs d'aujourd'hui, et qui habitaient alors les contrées situées au nord-ouest de la Chine, fussent bien puissants, deux cent treize ans avant notre ère, pour que le souverain de ce grand pays eût la pensée d'opposer à leurs incursions incessantes une muraille d'une telle étendue. Mais ce rempart immense, s'il préserva la Chine pendant des siècles des incursions et des ravages des barbares du nord, n'empêcha pas plus tard, au douzième siècle, l'invasion et la conquête des Mongols, sortis des mêmes contrées que les Hiong-nou, et guère plus civilisés ; et au commencement du dix-septième siècle l'invasion et la conquête des Tartares Mandchou, actuellement régnants. Les peuples renommés par leurs richesses et le bien-être de leurs populations ont toujours excité la convoitise des peuples pauvres et peu civilisés ; et, dans tous les temps, cela a été l'une des causes les plus puissantes de ces invasions qui

(1) *Li tai ki sse nien piao*, K. 20, n° 23.

(2) Les mêmes faits sont rapportés avec les mêmes termes dans le *Kang kian i tchi lou*, K. 8, n° 7 ; — dans le *Li tai ti wang nien piao*, trente-troisième année de règne de *Thsin Chi Hoang-ti* ; etc., etc.

ont bouleversé le monde, en avançant toujours, ou presque toujours, du nord au sud, comme pour prendre aussi leur place au soleil :

Cette digression sur la Grande Muraille de la Chine, dont le voyageur Bell d'Antermony (qui la visita à la suite de l'ambassade envoyée par Pierre I<sup>er</sup> à l'empereur Khang-li, en 1721), ne craint pas de dire « qu'elle peut passer « à juste titre pour une merveille du monde, et que l'empereur qui la fit « construire mérite cent fois plus d'éloges que le prince qui fit bâtir les Pyramides d'Égypte, s'il est vrai qu'on doive préférer les entreprises utiles « à celles qui n'ont d'autre objet que de satisfaire la vanité (1), » était nécessaire ici.

Mais reprenons l'analyse du Livre de Marc Pol, en nous bornant aux points les plus saillants.

La description que notre voyageur nous fait de la résidence d'été de

(1) *Voyages depuis Saint-Petersbourg, en Russie, dans diverses contrées de l'Asie*; trad. française, t. II, p. 6, Paris, 1766.

« Cette muraille, dit Bell (p. 2), qu'on appelle communément « la Muraille sans fin », enferme tous les pays situés au nord et au nord-ouest de la Chine. Un empereur la fit bâtir il y a environ six cents ans (c'est-à-dire mille neuf cent trente ans, en 1721) pour s'opposer aux incursions fréquentes des Mongols (lisez *Hioung-nou*) et des autres Tartares occidentaux, qui avaient coutume de lever des corps de cavalerie nombreux et de pénétrer dans le pays par différents endroits à la fois. Les frontières de la Chine étaient trop étendues pour pouvoir se garantir des incursions d'un ennemi hardi et courageux qui, après avoir saccagé ce pays opulent, s'en retournait chez lui chargé de dépouilles.

« Les Chinois s'étant enfin aperçus que toutes les précautions qu'ils prenaient ne les mettaient point à couvert des insultes de ces barbares, prirent enfin la résolution de bâtir cette fameuse muraille. Elle commence dans la province de *Lemo-toung*, au fond de la baie de Pé-king; elle traverse plusieurs rivières et passe sur le sommet des plus hautes montagnes, sans interruption, suivant les contours circulaires des rochers stériles qui bordent le pays au nord et à l'ouest, et, tirant ensuite vers le midi, à la distance de douze cents milles d'Angleterre, elle va aboutir à des déserts sablonneux et à des montagnes inacessibles.

« Les fondations de cette muraille sont faites de gros quartiers de pierres carrées, liées avec du mortier; le reste est bâti de briques. Elle est si forte et si solide qu'elle n'exige aucune réparation; et d'ailleurs, le climat est si sec qu'elle peut subsister plusieurs siècles dans l'état où elle est. Sa hauteur et sa largeur ne sont pas égales partout, et d'ailleurs, le climat est si sec qu'elle peut subsister plusieurs siècles dans l'état où elle est. Sa hauteur et sa largeur ne sont pas égales partout, et d'ailleurs, le climat est si sec qu'elle peut subsister plusieurs siècles dans l'état où elle est. Elle a environ quinze à vingt pieds de hauteur, et une épaisseur proportionnée, au lieu que dans les vallées et les endroits où elle traverse des rivières, on trouve une forte muraille d'environ trente pieds de haut, avec des tours carrées, éloignées les unes des autres de la portée d'une fleche, et des embrasures également espacées. Le haut de la muraille est terminé par une plateforme, pavée de grandes pierres carrées, et, dans les endroits où elle passe sur des rochers ou des éminences, on y monte par des escaliers de pierre fort doux.

« Les ponts qu'on rencontre sur les rivières et les torrents sont d'une structure élégante et solidement bâtis. Ils ont deux rangs d'arches les unes au-dessus des autres pour faciliter l'écoulement des eaux dans les crues et les débordements. »

« Où trouver dans le monde un monument qui soit comparable à cette Grande Muraille! Il fallait que la civilisation chinoise, 210 ans avant notre ère, fût bien avancée, pour pouvoir l'exécuter, surtout dans ces conditions.

Khoubilai-Khaân (ch. LXXIV), est fort curieuse; on voit qu'il la connaissait parfaitement. C'est là qu'il fut reçu pour la première fois avec son père et son oncle par le grand Khaân, en arrivant de Venise (ch. XIV). Les détails qu'il nous donne sur le palais de marbre que le conquérant de la Chine y avait fait bâtir, sur sa ménagerie, sur les mœurs et coutumes des *Chamuns* qui entouraient le souverain mongol, et pratiquaient la nécromancie, sur l'art avec lequel ces « enchanteurs », comme il les appelle, quand le grand Khaân était à table, faisaient mettre en mouvement les vases et les coupes pleines de vin « qui se levent de leur lieu, sans que nul les touche, et s'en vont « devant le Seigneur », ces détails, disons-nous, de la manière dont ils sont présentés, nous font penser que Marc Pol croyait sincèrement à la puissance magique de ces religieux venus de l'Inde; car il ajoute : « Et ce puet veoir chascuns qui est là, qui sont plus de dix mille personnes. Et ce est « voirs sans nulle mensonge, car bien le vous diront *les sages de nostre pais*, « qui sevent de nigromance, que il se puet bien faire. » Nous ne pouvons pas, vraiment, trop accuser Marc Pol de crédulité; il avait les croyances de son temps. Et, dans notre époque de *lumières*, ne voyons-nous pas beaucoup de personnes, même instruites, ajouter foi au *mouvement spontané* des tables obéissant dans nos salons à la volonté de nouveaux magiciens qui évoquent les esprits et leur font faire des choses bien plus surprenantes encore?

Marc Pol consacre ensuite vingt-neuf chapitres de son Livre (ch. LXXV-CLIII) à nous raconter « les faits et gestes » du grand Khaân Khoubilaï, et les « grandes merveilles » opérées par ce souverain mongol dans le pays qu'il avait conquis. Il faut lire ces chapitres pour s'en former une idée. Il n'y a qu'un homme intelligent et grand observateur comme Marc Pol, ayant été au service du souverain mongol et vécu longtemps à sa cour, qui ait pu savoir tout ce qu'il nous raconte. Les historiens qui écrivent leurs annales d'après les documents officiels que l'on veut bien mettre au jour, peuvent rédiger des ouvrages plus méthodiques, dans lesquels les événements politiques seront plus développés, mieux enchaînés, classés avec plus d'ordre, et donnant des dates plus certaines; mais on y trouvera beaucoup moins de détails sur la vie privée des personnages historiques, sur les mœurs et coutumes des populations, et sur une foule d'autres choses que l'on trouve dans les récits des témoins oculaires. Sous ce rapport, le Livre de Marc Pol est une mine inépuisable de renseignements curieux et instructifs que l'on chercherait vainement dans les histoires officielles.

Dans le cours de notre long commentaire sur le Livre de Marc Pol, nous

avons été constamment frappé, par le contrôle des historiens et géographes orientaux, de l'exactitude extraordinaire des récits du voyageur vénitien. Nous en avons donné un très-grand nombre de preuves; nous n'en citerons ici qu'une seule.

Marc Pol parlant (chap. LXXX, p. 255) des « Tables de commandement que le grand Khaân donnait aux personnages élevés qui remplissaient des fonctions à sa cour, dit : « Celui qui a seigneurie de cent hommes (qui *com-mande à cent hommes*) a table d'argent; et qui a seigneurie de mille, si a tables d'or ou d'argent doré. Celui qui a seigneurie de dix mille, a table d'or à tête de lyons... Et en toutes les tables y a escript un commandement qui dist : « Par la force du grant dieu et de la grant grâce que il a donné à notre empire, le nom du Kaan soit beneoit, et tuit cil qui ne l'obéiront soient mort et destruit. »

Il y a une quinzaine d'années seulement, on a découvert dans la Russie méridionale une de ces « tablettes de commandement » en *argent*, sur laquelle on lit une inscription en langue mongole, dont voici la traduction littérale : « Par la force et la puissance du Ciel (*Tengri*, « Ciel et Dieu »), « que le nom de Mong-ké Khan soit honoré, béni; qui ne le respectera pas périra. » Il est impossible de désirer une exactitude plus frappante dans un historien.

Après nous avoir décrit le palais que le grand Khaân avait fait construire à Cambaluc (*Khân-balikh*, la « Ville du Khân », aujourd'hui Pé-king), ceux de ses fils, les murs d'enceinte de la capitale, avec des créneaux, douze portes et des rues en ligne droite qui font apercevoir ces portes d'une extrémité à l'autre; l'organisation de la garde du grand Khaân, la manière dont ce souverain tenait sa cour, l'étiquette observée à sa table, la magnificence de sa vaisselle d'or, le raffinement de propreté extraordinaire de ses « grands barons » maîtres d'hôtel, qui « se couvraient la bouche et le nez de belles serviettes d'or et de soie, de crainte que leur haleine ne souillât les mets et les vins qu'ils présentaient à leur maître » (p. 280-281); les fanfares sonnait chaque fois que le grand Khaân portait la coupe à ses lèvres, et les salutations profondes de tous les convives; après ces descriptions, disons-nous, Marc Pol passe à d'autres récits, non moins curieux, sur la fête que le grand Khaân donnait le jour anniversaire de sa naissance (ch. LXXXVI), sur celle de la nouvelle année, plus solennelle encore, que Marc Pol décrit avec une grande exactitude, comme le prouve la traduction que nous avons donnée en *note*, d'après l'Histoire officielle de la dynastie mongole de Chine,



du *Cérémonial* observé dans la célébration annuelle de cette fête (p. 291-295). Les largesses de Khoubilaï-Khaân, dans ces fêtes, étaient fort grandes. Marc Pol nous dit qu'il donnait, trois fois (1) l'an, à chacun des douze mille « barons et chevaliers » qui formaient sa garde, une robe richement ornée de perles et de pierres précieuses (chaque fois d'une couleur différente), une ceinture de fils d'or et des brodequins de peau de chameau brodés de fils d'argent. Il faisait aussi des largesses à ses grands fonctionnaires. D'un autre côté, Marc Pol nous apprend (p. 289) qu'à cette même fête du jour de l'an, « toutes les genz de toutes provinces et régions et royaumes » et contrées, qui de lui (le grand Khaân) tiennent terre, li portent grans « présenz d'or et d'argent et de perles et de pierres (précieuses) et de mains « riches draps. » Les largesses de Khoubilaï, quoique grandes, étaient donc, pour lui, faciles à faire.

Mais où le grand Khaân montrait peut-être le plus de magnificence, c'était dans sa vénerie. Nos grandes chasses d'Europe, qui reviennent aujourd'hui si à la mode parmi nous, sont bien mesquines, en comparaison de celles de Khoubilaï-Khaân. Marc Pol les décrit (ch. cx, cx1 et cx11) de manière à faire croire qu'il y a quelquefois assisté. Le grand Sirr, comme il l'appelle, avait des *léopards*, des *loups* et des *lions* « plus grands que ceux de Babylone », dressés à prendre des sangliers, des ours, des bœufs et des ânes sauvages, et autres grandes bêtes de proie. Il avait deux grands veneurs qui avaient à leurs ordres chacun dix mille piqueurs portant la livrée de leur chef, l'une de couleur bleue et l'autre de couleur écarlate. Sur les dix mille piqueurs aux ordres de chaque grand veneur, il y en avait environ deux mille qui menaient chacun un ou deux gros chiens; de sorte que chaque troupe des grands veneurs en avait *cing mille*, marchant, l'une à droite et l'autre à gauche. Les chasses ainsi conduites couvraient bien, en largeur, un territoire d'une journée de marche; et « ne treuvent nulle beste qui ne soit prise; si que, ajoute Marc Pol, c'est « trop (pour très) belle chose à veoir leur chace, et la manière des chiens « et des chaceours. Car quant le Seigneur chevauche avec ses barons parmi « les landes oisellant, si verriez venir de ces grans chiens courans: que der-

(1) Nos *trois manuscrits* et tous les textes imprimés en différentes langues du Livre de Marc Pol portent *treize* au lieu de *trois*. Nous avons conservé le mot *treize* dans notre édition; mais nous pensons (comme nous l'avons fait déjà remarquer dans la note 3, p. 281) que c'est une

erreur des premiers copistes, d'autant plus que selon l'Histoire officielle des Mongols de Chine (p. 285), la distribution des *vêtements portés dans les cérémonies* et **DONNÉS EN PRÉSENT** par le souverain mongol n'avait lieu que *trois fois* l'an, au lieu de *treize*.

« riere ours, que derrieres cers, que derrieres autres bestes chassant et  
 « prenant çà et là d'une partie et d'autre; si que ce est moult belle chose  
 « à veoir et dèlitable. »

Dans les chasses du printemps, Khoubilaï-Khaân menait avec lui *dix mille fauconniers*. Il était porté par quatre éléphants dans un pavillon dont l'extérieur était couvert de peaux de lions, et dont l'intérieur était garni de draps d'or (p. 308). Il était escorté des grands de sa cour, qui, lorsqu'ils voyaient des pièces de gibier, lui disaient : « Sire, grues passent! » — Alors le grand Khaân prenait un des gerfauts qu'il avait près de lui et le lâchait après le gibier; il arrivait rarement que le gerfaut revint sans sa proie.

Après nous avoir raconté les grandes chasses du souverain mongol, Marc Pol décrit la ville capitale du grand Khaân (aujourd'hui Pé-king), entourée de douze faubourgs en dehors de chacune de ses douze portes, plus peuplés que la ville même (1); c'est là seulement qu'il était permis à « toute femme, « pécheresse de son corps, d'habiter. » La population de cette ville était si grande, on y apportait tant d'approvisionnements de toutes sortes, « qu'il « n'était jour en l'an que, *de soie seulement*, il n'y en entrât *mille charretées* » (p. 317). » On peut juger par là de l'importance du commerce qui se faisait, dans cette capitale, par celui de la soie seulement.

Un des chapitres les plus curieux du Livre de Marc Pol est celui qu'il a consacré au papier-monnaie (ch. xcvi). Dans les *notes* jointes à ce chapitre, nous avons donné la traduction de l'exposé de ce système monétaire tel qu'on le trouve rapporté dans l'Histoire de la dynastie mongole de Chine. Ce document confirme en tous points le récit de Marc Pol. On n'y voit pas sans surprise que les émissions annuelles de papier-monnaie, pendant le règne de Khoubilaï-Khaân, de 1260 à 1294 de notre ère, s'élevèrent à une valeur égale à *un milliard huit cent soixante douze millions quatre cent sept mille cent soixante-quinze francs* de notre monnaie; somme énorme alors, et qui serait plus que décuplée de nos jours.

Dans le chapitre suivant (p. 328-335), Marc Pol expose l'organisation du gouvernement de Khoubilaï-Khaân. Ici encore son exactitude est admirablement confirmée par les documents que nous avons extraits des historiens chinois. Cette organisation, d'ailleurs, n'était pas entièrement nouvelle; elle

(1) Selon le *Tchin ming moïng yü loi* « due, le *li* compté à 240 *pou* (378 mètres; en-  
 (k. 3, fol. 2) « les murs d'enceinte de cette ca- « semble 2 myriamètres 2,680 mètres), sans  
 « pitale, en 1207, la 4<sup>e</sup> année du règne de « compter les faubourgs, et 11 portes. » C'était  
 « Khoubilaï, formaient un carré de 60 *li* d'étendu- « environ 4 lieues et demie de circonférence.

était basée sur celle qui avait lieu en Chine depuis un temps immémorial, et qui existe encore aujourd'hui. Lorsqu'il eut achevé la conquête de la Chine, Khoubilaï chargea le célèbre lettré et astronome Hiu-heng, de concert avec un autre lettré, de choisir dans les statuts administratifs anciens et modernes ce qui convenait le mieux au nouvel ordre de choses, et d'en former un système de gouvernement pour la cour et les provinces du nouvel empire. On peut voir cette organisation dans notre commentaire.

Dans le chapitre qui suit (p. 335-341), Marc Pol nous fait connaître une autre organisation importante, celle des postes, que l'on pourrait comparer à celle de l'empire romain, et même à celle qui existait en France avant l'établissement des chemins de fer. Mais l'organisation des postes de l'empire de Khoubilaï-Khaân, qui s'étendait du golfe de Pé-tchi-li aux monts Bolor, et du royaume d'Annam aux monts Altaï, était établie dans des proportions beaucoup plus grandes. Marc Pol nous dit même (ch. xcix) que Khoubilaï-Khaân avait fait planter de grands arbres à deux ou trois pas l'un de l'autre, sur les grandes voies de communication de l'empire, pour diriger les voyageurs et pour leur servir d'abri.

Marc Pol consacre ensuite plusieurs chapitres (les chap. xcviij, cii et ciii) aux établissements ou plutôt aux actes de bienfaisance du grand Khaân. On y voit que des messagers de ce souverain parcouraient annuellement les provinces de l'empire pour s'enquérir des souffrances des populations, par suite de l'intempérie des saisons, de calamités publiques, d'épidémies, ou de toute autre cause; ceux qui étaient reconnus avoir ainsi souffert étaient, d'abord, exemptés de tout impôt ou redevance en nature, et l'empereur leur faisait donner des grains pour subvenir à leur nourriture, et des bestiaux pour cultiver leurs terres (ch. xcviij). Sa sollicitude s'étendait encore plus loin. Dans les années d'abondance, Khoubilaï-Khaân faisait faire des approvisionnements de grains dans toutes les provinces de son empire, et, quand arrivaient des années de cherté, il faisait revendre ces grains à bas prix à ceux qui en manquaient, en proportion de leurs besoins (ch. cii). Enfin, comme complément à ces mesures charitables, l'Histoire officielle des Mongols nous apprend (voy. p. 346) que l'on avait établi, dans la capitale et dans dix grands départements, des pharmacies gratuites à l'usage des populations nécessiteuses; et Khoubilaï-Khaân, au rapport de Marc Pol, faisait loger, dans des maisons spéciales, les familles les plus nécessiteuses de sa capitale, par réunion de six, huit ou dix, plus ou moins; et chaque année il faisait distribuer, à chacune de ces familles, une quantité

suffisante de grains pour suffire pendant toute l'année à leur nourriture. De plus, il faisait donner chaque jour, dans son palais, un pain chaud à tous ceux qui s'y présentaient pour en demander ; et Marc Pol nous dit qu'il s'y rendait journellement plus de trente mille personnes pendant toute l'année, pour avoir part à cette distribution.

D'après les Annales de la dynastie mongole de Chine, le mode de secourir le peuple sous cette dynastie était de deux sortes : le premier s'appelait « la remise des taxes » ; le second se nommait « le don de bienfaisance ». Le premier, comme son nom l'indique, consistait dans la remise, par le souverain, de tout ou partie des charges publiques. Le second consistait en des secours en nature, comme du riz, du millet, etc., *donnés* aux malheureux par la charité publique et privée. Les Annales énumèrent tous les actes publics de ce genre qui eurent lieu sous la dynastie mongole et au nom des souverains ; un volume suffirait à peine pour les transcrire. On y voit que Marc Pol a été loin d'exagérer les actes de cette nature attribués par lui à Khoubilaï. En l'année correspondant à 1260 de notre ère, ces Annales nous apprennent qu'un édit de l'empereur Khoubilaï fut rendu, portant : « Que « les lettrés âgés, les orphelins, les hommes abandonnés et sans asile, ainsi « que ceux qui étaient malades et infirmes, qui, tous, dans l'empire, ne « pouvaient pas pourvoir à leur subsistance, *étaient la population du Ciel* « (*thièn mîn*), laquelle n'était pas blâmable de l'état où elle se trouvait. » Cet édit prescrivait à tous les fonctionnaires publics de l'empire, en exercice, de leur donner secours et assistance. En 1264, un nouvel édit prescrivit de donner des médicaments à ceux qui étaient malades, et des secours en nature à ceux qui étaient dans le besoin. En 1271, il fut ordonné d'établir, dans chaque grand département de l'empire, des « Maisons d'assistance « publique » (*Tsi tchông youân*) pour y donner un asile et la nourriture aux malheureux, et des secours au dehors en combustible (voir notre Commentaire, p. 346-347). On voit par là que, chez des nations païennes, que l'on considère ordinairement comme étrangères aux sentiments de charité des nations chrétiennes, ces sentiments n'y sont pas moins développés.

Et ils n'étaient pas nouveaux en Chine, à l'époque de Khoubilaï-Khaân et de Marc Pol, car on lit dans le « Livre des Magistratures des Tchéou », dynastie qui régnait onze cents ans avant notre ère :

« Les préposés aux *Secours publics* sont chargés des approvisionnements de l'État pour subvenir aux distributions des bienfaits ordonnés par le souverain. »

Ces approvisionnements étaient de plusieurs sortes : 1° pour nourrir les vieillards et les orphelins ; 2° pour entretenir les visiteurs ou hôtes étrangers ; 3° pour secourir les voyageurs ; 4° pour les cas de calamités publiques et de disettes. C'est là un des témoignages historiques de ce grand système d'approvisionnement de grains dans des greniers publics, pratiqué de tout temps en Chine, pour subvenir aux disettes publiques ; système qui les soulage souvent, mais qui ne les prévient pas toujours, parce qu'il est des calamités contre la rigueur desquelles toutes les précautions prises par les hommes restent impuissantes.

Marc Pol nous fait connaître (ch. cv1) le genre de boisson dont les habitants de la Chine du nord se servaient : c'était une boisson extraite du riz, et dans laquelle entraient certaines épices. On peut s'étonner qu'il ne parle pas de celle qui provient de l'infusion du *thé*, et dont on fait maintenant un si grand usage. Nous avons fait voir, dans notre commentaire (p. 243), qu'à l'époque dont il est question dans Marc Pol, c'étaient les provinces du Kiàng-si et du Hoù-kouàng, situées au midi du Kiàng, qui le produisaient en plus grande quantité. Et, selon l'histoire de la dynastie mongole de Chine, la quantité de *thé*, produite annuellement dans ces provinces et portant l'estampille du gouvernement avec paiement du droit auquel il était imposé, s'était élevée jusqu'à 13,085,289 *kin*, ou 7,843,173 kilogrammes. La boisson extraite du riz était aussi imposée. Mais, en 1285, un édit de Khoubilai-Khaân dispensa toute la population agricole de l'impôt établi sur cette boisson ; ce qui la fit sans doute préférer à celle du *thé*.

Un autre produit de consommation des Chinois que Marc Pol nous fait aussi connaître (chap. c1), et qui peut nous surprendre pour l'époque en question, est celui du *charbon de terre*. On en faisait usage, alors, dans tout le nord de la Chine où il est abondant. Marc Pol appelle ce charbon de terre (que les Chinois nomment « charbon de pierre », *chi-thân*) : « une manière de pierres noires qui se cavent des montagnes comme vaine (*par veines*), et qui ardent comme buche. Car, se vous les mettez ou feu la nuit, vous trouverez au matin le feu ; si qu'elles sont si bonnes que, par toute la province, n'ardent autre chose. »

Après avoir décrit ce qu'il avait observé dans la capitale de l'empire mongol de Chine et à la cour de Khoubilai-Khaân, Marc Pol commence la description de la Chine proprement dite, selon l'ordre qu'il la parcourut, en allant dans les missions lointaines qui lui furent confiées, et en revenant de ces mêmes missions.

Il commence par la « province de Catai », comme il l'appelle, qui comprenait alors la partie de la Chine située au nord du Hoàng-hô. La première chose remarquable qu'il décrit, après avoir quitté Khânbâligh, aujourd'hui Pè-king, est le pont de Poulisanghin. Ce pont, qui existe encore aujourd'hui, mais non tel que du temps de Marc Pol, est figuré dans la Grande Géographie particulière de la province du Tchi-li (1). De là Marc Pol, se dirigeant par le sud ouest, décrit les villes les plus importantes de cette partie de la Chine : Tcho-tchéou (p. 351), le point de partage des deux grandes routes qui conduisent encore de nos jours, de la capitale vers le sud, par les provinces orientales et occidentales de l'empire. Marc Pol suit la seconde et arrive au chef-lieu du grand département de Thaï-yoân-fou (p. 352), qu'il appelle un « royaume », ces grands départements ayant une étendue et une administration qui pouvaient les faire considérer alors comme tels. Puis il nous raconte, chemin faisant, l'histoire du « Roy d'Or » (p. 355), et comment ce roi, dont les domaines, envahis depuis par Delinghis-Khân, étaient situés au nord de la Chine, des deux côtés du Hoàng hô, fut trahieusement fait prisonnier par le Prestre Jehan, et ensuite remis par lui en liberté, après l'avoir employé deux ans à garder ses troupeaux. Cette histoire ou légende, car on ne la trouve pas reproduite dans l'histoire officielle des *K'in* ou « dynastie d'Or », confirmerait, s'il en était besoin, la position que nous avons déterminée dans notre Commentaire (p. 208-222), du fameux pays de Taudue, domaine du Prestre Jehan, au nord, près de la « Grande Muraille », et dans le voisinage des « États du Roi d'Or ». C'est ce « Roi d'Or » qui avait donné au Prestre Jehan, sans doute après sa mise en liberté, le titre de *Wáng*, « Roi », lequel, joint à celui de *Khan*, nom des chefs de tribus mongoles, devint *Wáng-khan* ou *Oung-khan*, comme on prononçait ordinairement alors, et comme il est nommé dans les annales chinoises (2).

Après le récit de cet épisode, Marc Pol traverse le fleuve Jaune, passe par la ville chef-lieu de département de Ho-tchoûng-fou, et arrive à l'ancienne capitale de la célèbre dynastie des Tháng, aujourd'hui Si-ngan-fou, chef-lieu de la province du Chen-si. Il y rencontre un des fils de Khoubilâ :

(1) Voir notre Commentaire, p. 349.

(2) Ce *Wáng*, ou *Oung-khan*, chef de la tribu mongole des Kéraités, que Marc Pol nomme constamment « le Prestre Jehan », a donné lieu aux plus étranges suppositions de la part des

écrivains du moyen âge, et même encore de nos jours. On peut voir sur ce personnage célèbre ce que nous en avons dit dans notre Commentaire (*passim*). La légende doit être soigneusement distinguée de l'histoire.

Manglay (Mangala), qui avait été nommé roi de cette province (voy. p. 361). Ce fait, peu important par lui-même en apparence, nous a servi à déterminer d'une manière à peu près certaine la véritable date du passage de Marc Pol dans cette ville, qui doit être celle de 1277 de notre ère, et les fonctions dont notre voyageur était alors chargé (voir ci-devant, p. 9).

Avant de quitter la capitale de l'ancienne dynastie des Thàng, Marc Pol décrit le palais qu'occupait le fils de Khoubilai, et qui devait avoir été construit à cette grande époque de l'histoire chinoise où la capitale des Thàng était devenue le rendez-vous des princes, des savants et des propagateurs de nouvelles religions répandues dans toute l'Asie, tels que les bouddhistes, les nestoriens, les manichéens, les adorateurs du feu, etc. (1). Manglay (ou plutôt *Mangala*, terme sanskrit qui signifie *félicité, bonheur*) paraît, d'après son nom, avoir professé spécialement le bouddhisme. Dans tous les cas, Marc Pol nous dit que ce prince « maintenait moult bien son royaume « en grant justice, et en grant droit, et estoit moult amez de sa gent; » ce qui peut se dire trop rarement des gouvernants.

De l'ancienne capitale de la dynastie des Thàng, Marc Pol se dirige du côté du Tibet par la province actuelle du Sse-tchouan, qui en est limitrophe. Il traverse « les grandes montagnes et les grandes vallées » qui la séparent de la province du Chen-si; et après vingt-trois journées de marche il arrive à la grande plaine qu'il nomme Achalec Manzi, où se trouvait la « ville blanche de la frontière des *Mân* ou Barbares »; car tel est le sens de la dénomination que Marc Pol emploie (voir p. 365). C'est encore aujourd'hui une plaine très-célèbre où, selon un envoyé du gouvernement français, M. Eugène Simon, qui l'a parcourue, l'hectare de terre se vend jusqu'au prix à peine croyable de 30,000 fr. (3 fr. le mètre)! On traverse cette plaine avant d'arriver à la ville de Tching-tou, chef-lieu de la province de Sse-tchouan, et qui a aujourd'hui une population que l'on estime à plus d'un million et demi d'habitants. Marc Pol y arriva après vingt autres journées de marche. Il fait une curieuse description de cette ville (ch. cxiiii, p. 366 et suiv.) qu'il dit avoir bien vingt milles de tour, et il rappelle qu'elle fut autrefois la capitale d'un petit royaume dont un des rois, ayant

(1) Voir notre édition de la célèbre *Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou, accompagnée d'une transcription en caractères latins, d'une version latine, d'une traduction française et des commentaires chinois également traduits,*

page 78, et *passim*. Paris, 1858; Didot frères. Nous avons prouvé l'authenticité, si longtemps contestée, de cette inscription par les preuves les plus convaincantes, et qui ont porté la conviction dans les esprits les plus prévenus.

trois fils, voulut qu'après sa mort, cette grande ville fût divisée en trois parties, dont chacun de ses fils eut une part égale dans sa succession.

De cette ville, Marc Pol se dirige vers le Tibet dans lequel il pénètre après cinq journées de marche à travers une grande forêt (p. 370). La description qu'il fait de ce pays, rendu désert par la conquête des Mongols sous la conduite de Mangou-Khian « qui l'a détruit par guerre et moult gasté », est très-curieuse (voir les chap. cxiv et cxv). On s'aperçoit en la lisant qu'il en parle *de visu*. En terminant sa description, Marc Pol a bien soin de nous dire que la province du Tibet appartient à Khoubilaï : « Et de cest Tebet, « entendez qu'il est au grant Kaan; et touz autres regnes, provinces et « régions, qui en cest livre sont escriptes, sont aussi au grant Kaan; et « touz autres règnes, provinces et régions, au commencement de cest « livre, qui sont au fils d'Argon, le Seigneur de Levant (c'est-à-dire la Perse « et plusieurs contrées adjacentes), tout est au grant Sire. » En effet, toutes les régions de l'Asie décrites par notre voyageur, à quelques exceptions près, étaient placées sous la domination de Khoubilaï-Khaân, ou sous celle d'autres princes mongols dont il était le suzerain. Et il avait tenté de les conquérir toutes.

Du Tibet, Marc Pol se rend dans la province de Gaidu (p. 381), qu'aucun de ses commentateurs n'avait su reconnaître, comme beaucoup d'autres lieux dont il parle dans son livre. Klaproth plaçait ce pays (*Journal asiatique*, février 1828, p. 109) « dans la partie septentrionale du pays des « Birmans ou d'Ava », faisant ainsi faire à Marc Pol une longue pointe jusqu'au milieu de l'empire Birman, pour y décrire son « royaume de Gaidu », lorsque, dans les chapitres suivants, il va nous y conduire pour nous parler en détail de ce pays des Birmans ou de Mien. Ce pays de *Gaidu*, comme nous l'avons démontré dans notre commentaire (p. 382 et suiv.), était situé sur la frontière même du Tibet, aujourd'hui le pays des *Si-mong* (tribu des *Mong* occidentaux, par 28° 40' de latitude, et 93 et 94° de longitude). Ces tribus de *Mong*, très-anciennes, se trouvent disséminées dans toutes les montagnes qui avoisinent le Tibet au sud-est, et le Tibet même; dans le *Yün-nân*, le nord de l'empire Birman et le Laos.

Une autre erreur de Klaproth, dans laquelle il a entraîné la plupart des géographes, est celle d'avoir fait remonter le cours de l'Irawady jusque dans le fond du Tibet, en le rattachant au *Yarou dzangbo*, nommé en chinois *Tä kin chā kiäng*, « le grand fleuve aux sables d'or », tandis que c'est le *Brahma-poutra* qui reçoit les eaux de ce grand fleuve du Tibet (voir notre



commentaire, p. 383 et suiv.). C'était d'après des géographes chinois mal interprétés que Klapproth avait voulu rectifier à sa manière le cours de ces fleuves. Des explorations faites par des officiers et des ingénieurs anglais sont venues rectifier les erreurs de Klapproth, lesquelles erreurs l'ont été aussi dans une grande Géographie historique publiée en Chine en 1848, avec cartes, dont l'auteur est un ancien vice-roi de la province du Fo-kien, nommé Siu. Ce géographe chinois appelle *Nou-kiang* l'Irawady, qui prend sa source dans les monts Khamti, tandis qu'il donne le nom de *Ya-lou-dzang-pou* au Brahma-poutra, qu'il décrit comme prenant sa source dans le Tibet occidental. « Ce fleuve, dit-il (1), vient des deux *Thsáng* (le « Tibet antérieur ou oriental, et le Tibet postérieur ou occidental) ; en sort « tant de cette contrée, il se dirige au sud ; traverse le territoire d'Assam « en se dirigeant à l'ouest, et entre dans le Bengale. » C'est bien le Brahma-poutra et non l'Irawady dont le cours est ici décrit, comme, d'ailleurs, la carte chinoise le démontrerait suffisamment à elle seule, s'il en était besoin.

Marc Pol nous dit que, dans ce pays de Gaïndu dont il vient d'être question, il y avait un lac dans lequel se trouvaient des perles en quantité si grande que Khoubilai-Khaân avait défendu d'y en pêcher au-delà d'une quantité limitée, pour éviter le trop grand avilissement de cette substance précieuse. C'est la première, et si nous ne nous trompons, la seule indication connue de perles qui se trouveraient en abondance dans les eaux intérieures d'un lac. On ignore si cette mine précieuse existe encore ; cela est très-probable, car la cause qui faisait que, du temps de Marc Pol, des perles se produisaient en abondance dans le lac du pays de Gaïndu, n'a pas dû cesser d'agir. Mais ce qui a dû cesser d'exister dans ce pays, c'est une coutume étrange de ses habitants, rapportée par Marc Pol (p. 384), et qu'il avait déjà signalée chez les habitants du pays de Khamil (p. 157).

Du pays de Gaïndu, Marc Pol nous conduit dans la province de Caraïan, qui fait aujourd'hui partie de la province chinoise du Yün-nân, et où était anciennement le « royaume du Midi » (*Nân-tcháo*), sur lequel, dans notre commentaire, nous avons donné des renseignements tirés des écrivains chinois. C'est là que notre voyageur trouve que les habitants sont presque tous des cavaliers qui « chevauchent long comme François » (p. 395), c'est-à-dire, qu'ils se servaient d'étriers longs comme ceux des Français. Il passe ensuite à la province de Zardandan, c'est-à-dire, du pays où les habitants

(1) *Ying hoan tchi lio*, k. 3, fol. 7-8, et la carte des cinq Indes, fol. 1-2.

ont les « dents d'or », en chinois *Kin tchi*, qui a la même signification. Ce nom vient de l'usage pratiqué alors par les habitants de couvrir leurs dents d'une feuille d'or.

Marc Pol consacre ici trois chapitres de son Livre (les chap. cxx, cxxi et cxxii) à nous raconter les faits de guerre qui eurent lieu de son temps (et probablement dont il fut témoin) entre les lieutenants de Khoubilā-Khañ et les troupes du roi de Mien (voir ci-devant, p. 9). Les extraits que nous avons tirés des Annales chinoises et birmanes confirment en tous points le récit de Marc Pol. Mais ce que ces Annales ne nous donnent pas, ce sont ces descriptions de batailles si pittoresques, si animées, dans lesquelles Marc Pol semble se complaire, comme s'il y avait pris part. « Et or peust l'en veoir donner et recevoir grans coups d'espès et de macès, et veoir occire chevaliers et chevaux et sergeans; et veoir couper bras, et mains et cuisses et testes; et maint en cheoient à la terre, mors et navrés, qui jamais ne relevoient, pour la grant presse qui y estoit. La eriee et la noise y estoient si grant d'une part et d'autre que l'en n'y peust pas oïr Dieu tonnant. Et estoit l'estour (*le choc, la mêlée*) et la bataille moult grant et moult pesme (*cruelle*), et moult perilleuse d'une part et d'autre; mais les Tatars en avoient le meilleur (p. 412). »

De la province de Zardandan (des hommes aux *dents d'or*), Marc Pol se rend dans le royaume de Mien (l'empire Birmān ou Ava) par une descente de deux journées de marche, en suivant la route que les ambassades envoyées par le roi d'Ava à l'empereur de Chine suivirent en 1833, et qui est la grande route du commerce entre la Chine et l'Indo-Chine. Marc Pol signale en passant un grand marché qui se tenait à certaines époques de l'année, où se rendaient une foule de négociants avec leurs marchandises, et des banquiers qui échangeaient un poids d'or fin contre cinq poids d'argent fin (p. 414); ce qui prouvait l'abondance de l'or relativement à l'argent. Ce grand marché se tient aujourd'hui dans la ville de Bamo, de l'empire Birman, sur l'Irawady, et non loin de l'ancienne ville de Bamo qui était située sur la rivière de ce nom, et où, du temps de Marc Pol, se tenait le grand marché en question.

La description que notre voyageur fait ensuite de la province de Mien ou Amien, comme il la nomme, la partie du haut Birman, voisine de l'Inde, et où, pendant quinze journées de marche « par moult desvoiables lieux et par grans boscsages là où il y a olifans et unicorns assez, et autres bestes sauvages, » mais où il n'y avait alors ni hommes ni habitations, ne le re-

tient pas longtemps. Il passe à celle de la ville capitale du royaume de Mien, qu'il dit être nommée de même, et qui était alors l'ancienne Paghan (voir p. 417), située sur l'Irawady, et que l'on nomme aussi Ta-goung (en chinois *Taï-koung*). C'est là que, selon Marc Pol, se trouvaient deux tours ou plutôt deux tombeaux de construction bouddhique, dont les dômes étaient couverts, l'un d'or et l'autre d'argent. Les généraux chinois qui firent la conquête du pays firent demander à Khoubilaï-Khaân ce qu'ils devaient faire de ces grandes richesses. « Et le grant Kaan, ajoute Marc Pol (p. 420), qui « savoit bien que celui [qui] l'avoit fait faire [le tombeau] pour s'ame [son « ame], et pour que l'en l'eust en remembrance de lui de puis sa mort, si « dist qu'il ne vouloit pas qu'il fussent deffaites, mais qu'il les laissassent « en la maniere qu'il estoient. Et ce ne fu pas merveille, pour ce que je vous « di que nul Tatar du monde ne touche mie volontiers nulle chose du monde « qui touche mort. »

On garde encore le souvenir, dans l'empire Birman, de la conquête du pays par l'armée chinoise, du temps de Marc Pol, car il existe une ville située sur l'Irawady, au-dessous de Prône, nommée *Taroup-moo*, nom qui signifie dans la langue du pays : « le point d'arrêt des Chinois. » On la voit encore aujourd'hui, disent les Annales birmanes; l'armée chinoise ne put aller plus loin, faute de subsistances.

Après avoir consacré un chapitre (p. 421) à la province de Bangala (le Bengale), que le grand Khaân n'avait pas encore soumise lorsque Marc Pol quitta sa cour, quoique ses troupes fussent parties pour en faire la conquête, notre voyageur se dirige à l'est et arrive à une province qu'il nomme *Cangigu* (p. 424). Aucun des éditeurs ou commentateurs de Marc Pol n'avait pu, jusqu'à ce jour, reconnaître la situation de cette contrée. Nous croyons l'avoir déterminée, dans notre commentaire, d'une manière qui ne peut laisser subsister aucun doute à cet égard. C'est le royaume de *Pā-pe-si-fou* (des « huit cents belles femmes »), situé entre le Laos proprement dit et l'empire Birman, que l'on nomme aujourd'hui le royaume de Xieng-maï (en chinois *Tching-maï*), du nom de sa capitale. On le trouve porté sur une carte chinoise de la grande « Géographie historique des pays situés en dehors de la Chine (1) », sous les noms de *Ti Pā-pě*, « grand Pā-pě », et *Siao Pā-pě*, « petit Pā-pě », entre le *Lao-tchoûa* (le Laos) et le *Nou-kiang*, ou l'Irawady; et cette situation (indépendamment des autres preuves four-

(1) *Hai koué thou tchi*, k. 3, fol. 4, 3<sup>e</sup> édition, de l'année 1853.

nies dans notre commentaire) répond parfaitement à celle que Marc Pol donne à son royaume de Cangigu.

De cette province, il passe à celle qu'il nomme *Anlu*, le royaume d'An-nâm, ou le Toung-king actuel, comme nous l'avons démontré aussi dans notre commentaire (p. 427 et suiv.). De cette dernière province il se rend dans celle de *Tholoman* (p. 430 et suiv.), qui était alors le pays de nombreuses tribus encore barbares (comme l'indique le nom), aujourd'hui département de Tai-ping, confinant au royaume d'An-nâm, et faisant partie de la province chinoise actuelle du Yûn-nân.

De là, Marc Pol se rend dans la province de *Cuguy*, qui est celle de Kouei-tchéou (p. 432), attenant à celle du Yûn-nân; les renseignements qu'il nous donne sur les habitants de cette province, comme sur la précédente, sont très-curieux.

En terminant ce chapitre (le cxxix\*), Marc Pol ramène ses lecteurs à la ville de Tching-tou-fou (*Syndifu*), chef-lieu de la province du Ssetchouan, décrite dans le chapitre cxiii. De là il suit, en sens contraire, pour retourner près de Khoubilai-Khaân, la route qu'il avait d'abord suivie, en partant de sa cour pour se rendre en mission dans l'Hindo-Chine. Nous avons déjà fait ressortir plusieurs fois cette mission.

La suite du livre comprend la description de la partie sud-est de la Chine, partie la plus riche, la plus commerçante de cet vaste empire, et celle aussi sur laquelle, depuis le seizième siècle, on a obtenu en Europe le plus de renseignements. Ceux que nous donne Marc Pol ne sont assurément ni les moins intéressants, ni les moins instructifs.

Après avoir décrit (principalement, selon son habitude, sous le rapport des mœurs, des coutumes, des arts et de l'industrie, sans omettre toutefois les traits historiques les plus saillants) les principales villes de la province du Chàn-toûng où naquit Confucius (chap. cxxx-cxxxviii), Marc Pol arrive sur les bords du fleuve Jaune qu'il nomme de son nom mongol : *Caramoran* (« fleuve Noir », à cause de ses eaux troubles), lequel fleuve, dit-il, « vient de la terre Prestre-Jehan. » Cette détermination géographique du cours du fleuve Jaune confirme, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre Commentaire (p. 209), la position que nous avons attribuée au pays de *Tanduc*, traversé par la grande courbure que fait ce fleuve dans la Mongolie, au-delà de la Grande Muraille, avant de rentrer en Chine, pour aller se perdre dans la mer Jaune. La description que Marc Pol fait de ce grand fleuve, sur lequel il y avait bien, nous dit-

il, « quinze mille nef, appartenant au grand Khaân, pour transporter ses armées ès îles d'Inde et ailleurs », est caractéristique. Ce fleuve formait la limite entre la Chine du Midi, que Marc Pol appelle *Manzi* et *Mangi* (1), et la Chine du Nord, appelée *Khataï* ou *Cathai* par la plupart des voyageurs du moyen âge.

Avant de nous faire pénétrer avec lui dans les provinces de la Chine méridionale, Marc Pol nous fait l'histoire de la conquête de cette grande région de la Chine qui constituait alors l'empire des Soung. Il décrit en même temps toutes les villes remarquables qu'il rencontre sur sa route, le grand Canal de transport, construit en grande partie antérieurement pour transporter les produits des riches provinces du midi dans celles du nord de la Chine moins favorisées, et que Khoubilaï-Khaân fit réparer, agrandir et prolonger jusqu'à la capitale de son empire, Khân-baligh (« la ville du Khaân »), Pé-king de nos jours. Ici encore (comme d'ailleurs dans tout le cours de son livre) Marc Pol s'attache à faire connaître les mœurs, les coutumes, l'industrie et le commerce des habitants du pays; et, sous ce rapport, aucun voyageur des temps anciens et modernes, pas même Hérodote, ne peut lui être comparé. Et l'on verra, dans notre commentaire, que tous les faits avancés par notre auteur se trouvent confirmés de la manière la plus frappante par les historiens chinois.

C'est dans une des villes importantes de cette partie de la Chine nouvellement conquise, à Yang-tcheou, que Marc Pol résida trois ans en qualité de gouverneur (voir ci-devant, p. x) Cette haute position qu'il dut à l'amitié de Khoubilaï-Khaân, et surtout à son intelligence, le mit à même d'acquiescer sur le gouvernement et sur l'administration de ces contrées, par les Mongols, des renseignements précieux qu'il eût ignorés sans cela, et qu'il n'eût pas pu consigner dans son livre comme il l'a fait; renseignements tels qu'il n'y avait que les historiens officiels de la Chine, ayant à leur disposition toutes les Archives de la dynastie tombée dont ils sont chargés d'écrire l'histoire, qui aient pu être aussi bien informés.

De Yang-tcheou, la ville de son gouvernement, située près du grand Canal et du Yang-tse-kiang, Marc Pol fait une excursion pour décrire les principales villes de ces régions, comprises entre les deux grands fleuves de la Chine, et qui forment aujourd'hui les provinces de Hou-nân et de

(1) Dérivé des mots chinois *mân-tsz* : « fils de barbares »; parce que la Chine méridionale fut civilisée beaucoup plus tard que la Chine du nord.

Hoân-pě. La première qu'il décrit est celle de *Nanghin* (chap. cxliv, pag. 469) que les commentateurs de Marc Pol, trompés par la ressemblance des noms, ont cru être la ville nommée depuis Nân-king (« la capitale méridionale »), et qui, du temps des Mongols, se nommait *Tsi-khing*. Celle que Marc Pol a voulu désigner était la ville actuelle de Ngan-king, située sur la rive gauche du Kiàng, qui se nommait déjà ainsi du temps de Marc Pol, et qui est aujourd'hui le chef-lieu du département de ce nom, de la province de Ngân-hoëi. Vient ensuite la description de la célèbre ville de Siàng-yáng (chap. cxlv, p. 470) qui soutint, pendant plus de trois ans, le siège de l'armée mongole, et qui ne se rendit que lorsque ses fortifications et ses maisons furent battues en brèche par les nouveaux engins de guerre que Marc Pol nous dit avoir été construits sous la direction de son père et de son oncle. (Voir à ce sujet notre commentaire, *lieu cité*, et ci-devant, p. xi.) La relation du siège et de la reddition de la place, dans le livre de Marc Pol, est plus détaillée que dans tous les historiens chinois que nous avons pu consulter.

De la ville de Siàng-yáng, notre voyageur revient sur ses pas, en suivant la route que prit l'armée mongole, sous le commandement du célèbre général Pë-yèn, après la levée du siège de la ville en question, pour continuer, par les ordres de Khoubilai-Khaân, la conquête de la Chine méridionale. Il traverse le grand fleuve Yáng tse (« le Fils de la mer »), là où se trouve la ville de Tchi-teheou (chap. cxlvi, p. 476) qu'il décrit en passant, ainsi que le fleuve sur la rive droite duquel elle est assise, lequel fleuve, nous dit-il, « a plus de cent journées de marche d'un chief à l'autre; c'est, « ajoute-t-il, le greigneur fleuve qui soit ou monde. » Marc Pol ne se trompait pas dans son évaluation, car il n'y a que le fleuve des Amazones et le Mississipi (qui n'étaient pas encore découverts de son temps), qui puissent lui être comparés pour le volume de leurs eaux et leur étendue. Le commerce était déjà si actif alors sur ce grand fleuve, la plus grande artère fluviale de la Chine, que Marc Pol en reste frappé d'étonnement : « Et si « vous dy que ce fleuve va si loings, et par tant de contrées, et par tant « de terres et de citez que, en vérité, il va, par ce fleuve, et vient, plus de « naviere (*navires*), et plus de riches marchandises et de richesses, qu'il « ne va (*en va*) par tous les fleuves et par toute la mer des Crestiens; et « ne semble mie fleuve, mais mer. Et raconte le dit Messire Marc Pol, « qu'il oy dire à celui qui pour le grant Kaan gardoit la droiture (*perce-  
-vait les droits de navigation*) sur ce fleuve, que il passoit bien, amont

• le fleuve, chascun an, deux cent mille nefes, sans celles qui retournent,  
 • qui ne comptoient point. Et a bien sur ce fleuve quatre cens grans citez,  
 • sans les villes et les chasteaux, qui toutes ont navires. Et sont, leur nefes,  
 • faites ainsi : Elles sont moult grans, si que chascune porte bien onze à  
 • douze mille quintaux pesant (p. 477-478). »

L'importance de la navigation de ce grand fleuve, pour le commerce européen, n'a pas été oubliée dans les derniers traités. C'est l'Angleterre, toutefois, qui, par l'article 10 de son traité de Thien-tsin, a imposé à la Chine le droit pour ses navires marchands de naviguer sur ce grand fleuve, dans l'intérêt de leur commerce, jusqu'à la ville de Han-kheou, province de Hou-pé, au cœur même de la Chine; et le ministre plénipotentiaire français, M. le baron Gros, ayant stipulé, par l'article 40 du Traité de 1858, que « les Français jouiraient de tous les droits, privilèges, immunités et garanties quelconques qui *auraient été* ou qui seraient accordés par le gouvernement chinois à d'autres puissances, » les négociants français peuvent, comme les négociants anglais, envoyer des navires sur le Yang-tse-kiang, jusqu'à Han-kheou, dans l'intérêt de leur commerce; mais, jusqu'à ce jour, ils ont bien peu profité de ce droit (1).

Après avoir fait son excursion dans les provinces de l'intérieur, Marc Pol retourne à son point de départ pour continuer sa description des provinces maritimes du sud-est de la Chine. C'est d'abord Koua-teheou (qu'il nomme *Cuguy*, chap. cxlvii), petite ville, située sur la rive gauche du Kiang, et où l'on réunissait les grands approvisionnements de grains, provenant des provinces situées au midi du fleuve, et qui étaient transportés de cette ville, par le Canal impérial, à la cour du grand Khaân. Ce Canal,

(1) On pourra se faire une idée de l'importance de la navigation commerciale du Yang-tse-kiang et du commerce de la Chine en général, par les chiffres suivants, tirés des états publiés en Chine par les commissaires préposés à la douane étrangère, pour l'année commerciale finissant au 1<sup>er</sup> juillet 1864.

1<sup>o</sup> HAN - KHEOU.

IMPORTATIONS, Opium.....	750,000 taels.	} 9,926,317 taels.
Cotonnades, 1,120,000 "	"	
Divers. ....	8,056,317 "	
EXPORTATIONS .....	.....	12,741,908 "
Total des affaires .....	.....	22,668,225 taels.
En francs.....	.....	188,901,875 francs.

Et cela, dans un port depuis quelques années à peine ouvert au commerce, par suite du brigandage des *Tai-ping* qui avaient leur quartier-général à Nan-king, dont ils viennent d'être heu-

comme nous l'avons déjà dit, commencé sous les dynasties précédentes, avait été restauré, agrandi et prolongé jusqu'à la capitale par Khoubilaï-

reusement chassés en n'y laissant que des ruines, qu'ils avaient complètement ravagé il y a quelques années.

## 2° CHANG - HAÏ.

IMPORTATIONS, par 2870 bâtiments.	61,704,099 taëls.
Opium.....	6,434,040 "
Argent monnayé.	3,671,028 "
<hr/>	
Total des importations ..	71,809,767 taëls.
EXPORTATIONS. ....	38,465,465 "
<hr/>	
Total des affaires .....	110,295,232 taëls.
En francs (le taël à 7 fr.)...	772,060,624 francs.

*Nota.* Parmi les IMPORTATIONS l'opium figure compris ceux sur l'opium, qui ont été de 717,104 pour la somme de 45,038,280 fr. taëls, ou 5,019,728 fr. sur 36.851 caisses) se sont élevés à 2,526,621 taëls ou 17,686,347 fr.

Les droits perçus par la Douane chinoise (y

Parmi les EXPORTATIONS, le coton figure pour 11,081,181 taëls ou 77,568,247 francs.  
 la soie grège pour 7,632,241 (53,426,387 " ).  
 le thé pour 12,809,693 (89,667,851 " ).  
 le thé noir comprend à peu près les 2/3 de la somme.

## 3° FOU - TCHOU.

1° IMPORTATIONS diverses .....	5,669,066 dollars.
opium.....	5,054,824 "
<hr/>	
Total.....	10,723,890 dollars.
2° EXPORTATIONS diverses. 1,957,584	} 18,543,472 "
thé..... 16,583,888	
<hr/>	
Total des affaires .....	29,267,362 dollars.
En francs (à 5 fr. 50 c. le dollar) ..	160,970,491 francs.

## 4° TCHI-FOU.

1° IMPORTATIONS.....	2,359,742 taëls (16,518,194 francs).
2° EXPORTATIONS .....	1,545,632 (10,749,424 " ).
<hr/>	
Total des affaires..	3,905,374 taëls (27,267,618 francs).

## 5° AMOY.

1° IMPORTATIONS.....	8,430,991 dollars (46,370,450 francs).
2° EXPORTATIONS.....	6,351,848 (34,935,136 " ).

Il y aurait encore, pour connaître le mouvement général du commerce de la Chine avec les puissances européennes, à ajouter aux chiffres précédents, ceux des ports de Canton, de Thien-tsin, de Nicou-tchang, etc. Il suffira de savoir que le chiffre des IMPORTATIONS et des EXPORTATIONS de l'année commerciale finissant au 1<sup>er</sup> juillet

1864, faites sous pavillon étranger, s'est élevé à 196,619,700 taëls ou 1,376,337,900 francs, le taël au cours du change étant d'environ 7 fr.; 19,000 bâtiments de différentes grandeurs, jaugeant ensemble 6 millions de tonneaux, ont été enregistrés sur les tableaux de la navigation dans les ports chinois.



Khaân, comme nous le dit Marc Pol : « Et si vous dy que li grans Sires a fait faire telles voies et telles ordonnances par yaues douces et par lacs, de cette cité (de *Koua-tcheou*) jusques à Cambaluc, par grans fossés qui vont de lieu en aultre ; si que les grans nefes toutes chargées peuvent aler, de ceste cité de *Cucuy*, jusques à la grant cité de Cambaluc (p. 481). »

Les historiens chinois de la dynastie mongole de Chine confirment de tous points le dire de Marc Pol. Nous avons fait connaître, d'après eux, dans notre commentaire (p. 481-482), la quantité de riz et autres grains transportée sur le grand Canal, de la ville en question jusqu'à Khân-baligh, pendant tout le règne de Khoubilaï.

Marc Pol passe ensuite à la ville de Tchîn-kiang-fou, l'une des villes ouvertes aujourd'hui au commerce européen, dont les insurgés Taï-ping s'étaient emparés en 1853, et qui fut reprise par les troupes impériales en 1857, dans un état de destruction complète. Marc Pol nous dit que, de son temps, il y avait deux églises de chrétiens nestoriens. C'est un gouverneur de cette ville, nommé Marsarguis, qui y avait été envoyé en cette qualité par le grand Khaân, en 1278 de notre ère, et qui avait fait construire ces deux églises, pendant les trois années de son gouvernement (1).

A propos de la ville de Tchchang-tcheou qu'il décrit ensuite, Marc Pol nous raconte comment les habitants de cette cité furent passés au fil de l'épée, par le général mongol Bayan (en chinois Pě-yen), pour avoir massacré des troupes au service mongol, composées d'« Alains crestiens », qui s'en étaient emparées, et qui s'étaient ensuite enivrées. Le fait est confirmé par les historiens chinois. (Voir notre commentaire, p. 484-488.)

De Tchchang-tcheou Marc Pol passe à la ville célèbre de Sou-tcheou, qu'il appelle « une très-noble cité et grande. Ilz ont, ajoute-t-il, grant planté de soie dont ilz font draps à or et autres. Et si y a si grant planté de gent que l'on n'en puet savoir le nombre. Et se ceulz de celle cité et ceulz de la contrée du Mangy feussent gens d'armes, ilz conquesteroient tout l'aultre monde ; mais ilz ne sont point hommes d'armes, ains (*mais*) sont marchans et gens moult soubtilz de tous mestiers. Et si a en ceste cité moult de philosophes et moult de mires (*médecins*). Et sachiez que en

(1) C'était déjà une règle de ne laisser que trois ans un fonctionnaire en exercice dans le même lieu ; c'est pourquoi Marc Pol ne fut également que trois ans gouverneur de Yang-tcheou et des vingt-sept villes placées sous sa juridic-

tion. Mais il ne nous dit pas qu'il y ait fait construire des églises catholiques ; c'est que, de son temps, il n'y avait en Chine que des chrétiens nestoriens. Du moins, il n'est fait mention dans son livre que de ces derniers.

« celle cité a six mille ponts, tous de pierre ; et passe bien, soubz chascun pont, une galée (*galère*) ou deux (p. 489). »

Ce passage est frappant de vérité ; les Chinois sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient alors, et même déjà du temps de Pline : « *Seres mites quidem... commercia exspectant.* » Quant au nombre de ponts que Marc Pol donne à Sou-tcheou, il est plus difficile à admettre ; toutefois, comme cette ville, que plusieurs Européens ont comparée à Venise, était coupée de même de nombreux canaux, et était, de plus, d'une étendue très-considérable, le nombre des ponts de toute nature devait être très-grand.

La description de la ville de King-say (King-sse, aujourd'hui Hang-tcheou fou), l'ancienne capitale des Soung à laquelle Marc Pol passe ensuite (chapitres CLII et CLIII), est assurément l'une des parties les plus curieuses de son livre. On est frappé, à la lecture de cette description, de l'état avancé de la civilisation où s'était élevé cet empire des Soung, sous le règne desquels toutes les branches de la littérature chinoise brillèrent du plus vif éclat. Il nous est impossible d'en donner ici l'analyse ; nous nous contenterons d'y renvoyer les lecteurs qui voudront se former une idée de la civilisation chinoise, au douzième siècle de notre ère, avant la conquête des Mongols. En la comparant avec celles des nations occidentales, à la même époque. Ils verront que la Chine n'était pas alors aussi barbare qu'on le suppose ordinairement. Les nombreux documents, tirés des Annales officielles chinoises, que nous avons donnés dans notre commentaire sur ces deux chapitres, confirment en tous points le récit de Marc Pol.

Après l'ancienne capitale des Soung, notre voyageur continue à décrire les principales villes des provinces maritimes de la Chine, sur lesquelles nous nous arrêterons peu. La plus importante était celle de Fuguy (*Fou-tcheou*, p. 525), que Marc Pol nous dit être « la clef du royaume que l'on appelait Coneha (*Kien-kouë*) », ancienne dénomination de cette partie de la Chine, qui est aujourd'hui la province de Fou-kien. Puis il arrive à la ville de Thsiouan-tcheou, qu'il nomme Çayton, parce qu'elle portait aussi le nom de *Thsé-thoung*, d'une espèce d'arbre épineux (*thse*) et d'un autre arbre qui produisait des graines oléagineuses (*thoung*), que l'on avait employés anciennement pour entourer la ville d'une clôture productive. « Sachez que en ceste cité, nous dit Marc Pol (p. 529), est le port de Çayton, là où toutes les nefes d'Inde viennent, qui amènent les especeries et autre chières marchandises. Et c'est le port où tuit li marchant du Mangy (la Chine méridionale, située au midi du Hoàng-lió) arrivent; et de ce port se portent

« en la contrée du Mangy. Et vous di que, pour une nef de poivre qui va  
 « de l'Inde en Alixandre (*Alexandrie* d'Égypte), ou autre part, pour porter  
 « en terre des crestiens (en Europe) en vient, à ce port de Çayton, cent et  
 « plus. »

Cette observation de Marc Pol (sur l'exactitude de laquelle on n'a pas de raison d'élever des doutes, parce qu'il était très au courant des affaires du commerce qui se faisait alors dans toutes les parties de l'Asie visitées par lui) nous fait connaître que, de son temps, le commerce que l'Europe et une partie du nord de l'Afrique faisaient avec l'Inde, comparé à celui que faisait la Chine avec la même région, était dans les proportions de un à cent; et il ajoute cette phrase: « Si que le grant Kaan reçoit à cest port moult  
 « grant droitures (*droits d'entrée*). » Effectivement, la douane de cette ville, sur laquelle nous avons donné, dans notre commentaire (p. 531), des renseignements curieux tirés des Annales de la dynastie mongole de Chine, devait donner annuellement de grands produits au gouvernement d'alors, comme celle de Chang-haï en donne au gouvernement chinois d'aujourd'hui. Çayton (*Thsiouan tcheou*) était, à l'époque des Mongols, le grand port marchand de la Chine, comme Quinsay (*Hang-tcheou*) en était le grand port militaire. C'est près de la première de ces villes, sur un bras de mer, qu'existe un pont merveilleux sur lequel nous avons donné des renseignements curieux (p. 529 et suiv.), extraits des géographies chinoises.

Ici s'arrête la partie du livre de Marc Pol concernant la Chine, dont il nous a fait parcourir presque toute la circonférence. Il nous prévient qu'il lui reste encore plusieurs provinces de l'intérieur à décrire, et qu'il serait à même de le faire: « Des autres royaumes vous en sarions nous bien  
 « conter, nous dit-il (p. 533), mais trop seroit longue la matière; si nous  
 « en tairons atant. » Puis il termine par ce petit épilogue:

« Et vous avez bien tout entendu le fait du Catay, et du Mangy et autres  
 « contrées maintes, si comme dessus est contenu; et des manières des  
 « gens, et des marchandises; de l'or et de l'argent, et de toutes les autres  
 « choses que l'on y treuve. Et pour ce que le Livre ne est mie encore ac-  
 « compli de ce que nous y voulons mettre: car il faut tout le fait des Yin-  
 « diens, et des grans choses d'Inde, qui bien sont choses de raconter; car  
 « moult sont merveilleuses; mais c'est des choses toutes véritables sans  
 « nul mensonge (qu'il veut parler). Et nous les mettrons en escript, ainsi  
 « comme Messire Pol le raconta, qui bien le scot; car il demoura tant en  
 « Ynde, et tant euercha et demanda de leurs manières et de leurs condi-

« cions que je vous di que oncques un homme seul ne sçot tant, ne ne vit tant comme il fist. »

On voit que Rusticien de Pise, le rédacteur du Livre de Marc Pol, ne lui ménage pas les éloges, d'ailleurs bien mérités; car tous ceux qui liront attentivement ce même Livre s'en formeront la même opinion.

Avant de parler de l'Inde proprement dite, Marc Pol consacre deux chapitres de son Livre (ch. CLVIII et CLIX) au Japon, qu'il appelle *Syngan* (en chinois *Ji-pen-kouë*, « royaume du soleil levant »). Il nous raconte l'expédition malheureuse tentée par Khoubilaï-Kaân, en 1281 de notre ère, pour conquérir cette île, dont, avant Marc Pol, on n'avait jamais entendu parler en Europe. L'armée expéditionnaire, de cent mille hommes, périt presque entièrement avec la flotte par un typhon. Le récit que notre voyageur fait de cette expédition est confirmé par les historiens chinois et japonais cités dans notre commentaire. Du Japon Marc Pol passe à la description des États maritimes de l'Indo-Chine, en commençant par celui de *Cyamba* dont la province actuelle de Saïgon faisait partie, et que Khoubilaï-Khaân avait voulu aussi annexer à son vaste empire. Voici comment Marc Pol raconte cette expédition :

« Il fu voir qu'en l'an 1278 ans de Crist, le grant Kaan envoya un sien baron que l'on appelloit Sagatu atout moult grant gent à cheval et à pié sur ce roy de Cyamba. Et commença, cil baron, à faire moult grant guerre au roy et à sa contrée. Le roys estoit de grant aage. Et, d'autre part, il n'avoit mie si grant pouvoir de gent comme cil baron. Et quant li roy vit que cil baron destruisoit son règne (*ses États*), si en ot moult grant douleur. Si fist appareillier ses messaiges et les envoya au grant Kaan. Et lui dirent :

• Notre Seigneur li roys de Cyamba vous salue comme son lige Seigneur; « et vous fait assavoir qu'il est de grant aage, et que loingtemps a tenu son règne en paix. Et vous maude par nous qu'il veult estre votre homme; et « vous donra (*donnera*), chascun an, treu (*tribut*) de tant d'oliphans comme « il vous plaira. Et vous prie doucement, et vous crie mercy, que vous mandez (*ordonnez*) à vostre baron et à ses gens que il ne gastent plus son « règne et qu'il se partent de sa terre, laquelle sera puis (*dorénavant*) en « vostre commandement comme vostre, que il la tendra (*tendra*) de vous. »

Khoubilaï-Khaân fut touché de cette supplique : « Il manda à son baron « et à son ost (*ses troupes*) qu'ilz se partissent de ce règne, et alaisent en « autre pays pour conquerre (p. 555). » L'empereur Tu-duc a été, de nos jours, ou moins habile, ou moins heureux.

Les Annales chinoises confirment encore ici, sur tous les points, le récit de Marc Pol. On peut voir les citations que nous en avons faites dans notre commentaire (p. 552-558).

De la « grande contrée de Cyamba », Marc Pol passe à la « grande isle de Java » qu'il décrit dans un seul chapitre (le CLXII<sup>e</sup>); puis, revenant sur ses pas, il parle des îles de Sandur et Condur (*Poulo-Condor*); puis de celle de *Soucat* qui n'avait pas été reconnue jusqu'à ce jour et que nous avons démontré, dans notre commentaire (p. 563), être l'île de Bornéo, dans laquelle se trouvait le royaume indien de *Soukhâdhana*, dans la partie de l'île où existe encore aujourd'hui la ville de *Soucat*. Il dit un mot, en passant, de l'île de Pontain (*Bintang*), du royaume de Maliur (*Malaïour*) habité par des tribus malaïes, et situé sur la côte occidentale de la péninsule de Malacca. Puis il consacre un long chapitre (le CLXV<sup>e</sup>, p. 565-579), à la description de six royaumes, sur huit qui existaient alors dans l'île de Soumatra nommée par lui « Java la mineur », ou la « petite Java. » Les historiens et géographes chinois nous sont encore venus ici en aide, pour confirmer le récit très-circonstancié de Marc Pol, en y ajoutant des détails fort curieux que l'on ne se serait pas assurément attendu à y rencontrer. On s'était étonné de ce nom de « Java la mineure » donné par Marc Pol à une île, dont la description qu'il en fait, d'ailleurs, ne pouvait convenir qu'à celle de Soumatra. Mais la découverte récente d'une ancienne inscription, en langue sanskrite, faite à Soumatra même, dans laquelle inscription cette île est nommée *Prathama Djava*, « la Première Java » (en venant de l'Inde; voir notre commentaire, p. 678), explique parfaitement la raison pour laquelle Marc Pol a aussi distingué deux îles de Java; l'une qu'il nomme « la grande », et l'autre « la petite ». Il connaissait très-bien cette dernière, parce qu'il y séjourna cinq mois, retenu qu'il y fut par les vents contraires, comme il nous le dit lui-même (p. 572). Les six royaumes qu'il décrit, sont ceux de Ferlec (*Tandjong Perlak*), Basman (*Pacem* ou *Pasey*), Samara (*Sama-langka*, celui dans lequel il résida cinq mois), Angrinan (*Indragiri*), Lambry et Fansour situés tous les six dans la partie nord-est de cette île.

Parti de Soumatra, Marc Pol touche en passant aux îles de Nécouran et Gavenispola, que l'on nomme aujourd'hui *Nicobar*, et dont l'une est aussi appelée par les Arabes : *Lendjebalous*, qui est la Gavenispola de Marc Pol; puis à celle d'Angamanaiu (*Andamán*) dont les habitants « n'avoient • nulz roy, et avoient chief (*tête*) comme ehïens; et dens (*dents*) et yeux • aussi (ch. CLXVI); » et il arrive à l'île de Ceylan, dont il fait une des-

cription curieuse sur laquelle on nous permettra de nous arrêter un instant.

L'île de Ceylan est, comme nous l'avons dit dans notre commentaire (p. 582 et suiv.), l'une des îles de la mer des Indes les plus anciennement connues du monde occidental. Ce fut, au rapport de Strabon et de Pline, par les relations d'Onésicrite et de Mégasthène, compagnons d'Alexandre, que l'on eut les premières notions de cette île célèbre, nommée par eux Taprobane (Ταπροβάνη), de son nom indien *Tâmrâparn'a*, « feuille cuivrée ». C'est aussi dans cette île que le bouddhisme fut porté, 543 ans avant notre ère, et où il s'est maintenu jusqu'à nos jours. C'est là qu'était le principal foyer de celui du sud, comme le Népal l'est devenu de celui du nord. Aussi Marc Pol, ce grand observateur des mœurs et coutumes des populations nombreuses qu'il eut occasion de visiter dans les contrées de l'Asie, n'a pas manqué de nous parler du bouddhisme, et de son fondateur célèbre, qu'il nomme *Sagamoni Borcam*, c'est-à-dire « le Dieu ou Divin Sakya mouni » ; *borcam*, ou *bourkan*, étant un mot mongol qui signifie *Dieu, Être divin*, et *Sakyamouni* étant un nom sanskrit qui signifie *le religieux de la race de Sakya*, l'une des épithètes de Bouddha.

La manière dans laquelle Marc Pol s'exprime, à l'égard de ce grand réformateur de la religion brahmanique de l'Inde, est très-remarquable pour son époque. En parlant de la montagne célèbre dont on ne peut gravir le sommet qu'en s'aidant de chaînes de fer qui y existent encore de nos jours, il ajoute : « Et vous di que ilz dient que sur cette montaigne est le monument « d'Adam, notre premier père ; et ce dient les Sarrazins. Et les idolastres « (les Bouddhistes) dient que c'est le monument du premier idolastre du « monde, qui ot nom *Sagamoni borcam*, et tiennent que il feust le meilleur « homme du monde, et que il fut saint, selon leur usage. Et fu filz, selon « leur dit, d'un leur roy grant et riche. Et fu de si bonne vie qu'il ne vout « (*voulut*) oncques entendre aus choses mondaines, ne ne vout estre rois. « Et quant son pere vit qu'il ne vout estre rois, ne qu'il ne vouloit nulle « chose entendre, si en ot moult grant ire, et l'assaya (*l'assallit, l'obséda*) « de grans promesses. Mais il n'en vouloit riens ; si que le pere en avoit moult « grant douleur ; et, d'autre part aussi, pour ce que il n'avoit nulz autres filz « que lui, à qui il peust laisser son royaume après sa mort. Si pensa, le roy, « et fist faire un grant palais, et léans fist mettre son filz, et le faisoit servir « à moult de pucelles les plus belles que il pouvoit oncques trouver... à ce que « son cuer se peust traire (*laisser prendre*) aux choses mondaines. Mais tout ce

« n'y valoit riens; car il disoit qu'il vouloit aler cerchier celluy qui ne  
 « mourra jamais; et que il véoit bien que chascun qui est en ce monde  
 « conuenoit mourir ou jeune ou viel. Si ne fist autre chose une nuit, fors  
 « que priuément se party du palais, et s'en ala aux grans montaignes et  
 « moult desuoiables. Et illec demoura moult honnestement, et moult me-  
 « noit aspre vie; et fist moult grans abstinencees, ainsi comme s'il eust esté  
 « crestien. Car s'il l'eust esté, il feust un grant saint, avec nostre Seigneur  
 « Jhesuerist, à la bonne vie et honneste qu'il mena (p. 587-593). »

On peut voir, dans notre commentaire, par les citations qui y sont faites, combien les écrits bouddhiques modernes, en reproduisant la même légende que Marc Pol, sont éloignés de la simplicité onctueuse et naïve de ce dernier. Le contraste est des plus frappants par la comparaison du récit de l'initiation de Sakyamouni aux misères de la vie, fait par Marc Pol (p. 591 et suivantes), avec le récit de la même légende, tiré d'un ouvrage bouddhique. « Le premier, avons-nous dit, est simple, naïf, sublime même, tandis que le second est plat, délayé, vulgaire, comme le sont généralement tous les *Soutrās* développés du bouddhisme, œuvre d'une époque de décadence où le flux des paroles qui sont sur les lèvres remplace le sentiment qui est dans le cœur; c'est la source vive qui, après avoir roulé un certain temps son onde pure, se perd dans des terrains infertiles et marécageux. »

En présence du mouvement actuel des esprits qui se porte vers l'étude des religions de l'Orient, et surtout du bouddhisme, nous ne pouvions nous dispenser de signaler à l'attention du lecteur les passages qui précèdent; et nous avons pu dire avec raison, dans notre commentaire, que Marc Pol avait *devancé de cinq siècles* tous les Européens dans la connaissance de ce grand réformateur dont la doctrine est maintenant répandue dans toute l'Asie, et pratiquée par quatre cent millions d'âmes!

De Ceylan Marc Pol se rend sur la côte de Maabar, que nous appelons Coromandel, et qui s'étend de l'embouchure de la rivière Krichna au cap Comorin. Cette côte a été aussi nommée Maabar par les voyageurs et géographes arabes, de même que par les navigateurs et géographes chinois; et le nom de Coromandel lui est probablement venu de la contrée de *Tchôta* ou *Sor'a*, gouvernée longtemps par des rois dont le nom patronymique était *Mand'ala*. Le nom de « Coromandel » signifie donc la côte des « rois de la contrée de Tchôla ».

L'auteur chinois de la Géographie historique universelle, moins la Chine, dans la carte qui y est donnée des possessions étrangères de la dynastie

mongole de Chine (1), carte que nous avons traduite et fait graver au bas de celle qui accompagne ce volume, place le *Maabar* et le *Kii-lán* (dont il sera question ci-après), le premier au fond de la mer Rouge, où était le royaume d'Égypte (*Mi-si kouë*) qui est aussi nommé, par quelques-uns, ajoute-t-il : « royaume des Ayoubites (*I-ye kouë*) » et le second sur la même mer, dans le royaume d'Abyssinie (*A-hoen-sin-yu kouë*). C'est là une erreur évidente; les voyageurs et géographes arabes que nous avons cités dans notre commentaire sur ces divers pays, ne peuvent laisser de doute à cet égard. Seulement, ce que l'auteur chinois dit de *Chi-tsou*, c'est-à-dire Khoubilaï-Khaân, qu'il fut le premier empereur chinois qui ouvrit des relations commerciales avec l'Égypte et l'Abyssinie, est parfaitement vrai.

2 Ces relations, c'est Marc Pol lui-même qui nous les fait connaître, car, très-certainement (ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre commentaire, p. 605), il fut chargé par Khoubilaï-Khaân, sinon comme *premier*, au moins comme *second envoyé* dans les États maritimes de l'Inde, de suivre les négociations avec les souverains de ces États. Il nous fait connaître même le nom de l'un de ces souverains indiens qu'il nomme *Sonder bandi davar* (p. 602), nom qui répond à l'un de ceux qui figurent sur la liste des rois de *Tchôla*, donnée par Wilson, *Sundara*, au règne duquel on ne pouvait assigner aucune date certaine, l'Inde n'ayant pas d'histoire; les quelques faits historiques que la critique européenne peut de temps à autre dégager des livres sanskrits étant comme des nuages légers qui flottent dans le vague illimité de leurs traditions. C'est uniquement par des synchronismes bien déterminés que l'on peut parvenir à fixer quelques anneaux de la chaîne des temps qui servent à reconstruire quelques séries chronologiques des nombreuses dynasties qui ont régné dans l'Inde antérieurement à la conquête musulmane. Marc Pol vient donc ainsi heureusement fixer la date du règne de *Soundara Pandion* à l'année 1280 ou 1281 de notre ère, comme nous l'avons établi, dans notre commentaire (p. 603-606), par la traduction des Annales chinoises relatives aux négociations dont il a été question, lesquelles Annales confirment complètement le récit de Marc Pol. C'est ce que nous avons cru devoir consigner, dans les conclusions suivantes de cette partie de notre commentaire (p. 606) :

(1) 海國圖志 *Hai koué thou tchi*; par Wei-youen, de Chao-yang, ancien président du conseil des ministres (*nei-ko*) de l'empereur Tao-kouang.



« 1° Les relations politiques et commerciales de l'empire mongol de Khoulai-Khaân avec les États de l'Inde en question, rapportées par Marc Pol, sont mises hors de doute.

« 2° Le Maabar de Marc Pol, le Ma'bar des écrivains arabes et le *Mâ-pâ-'rh* des historiens chinois sont des noms identiques par lesquels la côte actuelle du Coromandel était désignée au moyen âge.

« 3° Le royaume de Maabar, dont il est question dans ce chapitre, était l'ancien royaume de Pândion et de Tchôla ou Sôr'a réunis; et celui de *Kiû-lan* des historiens chinois était le Coilum de Marc Pol, dont il sera parlé ci-après.

« 4° Le roi « Sonder Bandi Davar » de Marc Pol était le « Soundara Pândion » qui régnait sur l'ancienne contrée des Pandiâns, des anciens géographes grecs; et les « cinq frères chefs ou rois du *Mâ-pâ-'rh*, des historiens chinois, traduits dans les notes précédentes (p. 603 et suiv.) sont les « cinq roys freres charnels » dont parle Marc Pol. Cette concordance inattendue de l'histoire officielle chinoise avec le récit de notre voyageur ne sera pas l'un des rapprochements les moins curieux de nos recherches. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici un aperçu des faits si nombreux et si intéressants sur les mœurs, les usages, les coutumes des diverses populations de l'Inde que Marc Pol a su observer avec son exactitude et sa pénétration habituelles. Nous ne craignons pas de dire qu'après les nombreux ouvrages qui ont été publiés sur l'Inde, depuis qu'elle a été ouverte aux Européens, le Livre de Marc Pol est encore assurément le plus curieux et le plus utile à consulter pour l'époque à laquelle il l'a visitée; aucun autre même ne peut le remplacer. Nous sommes convaincu que les lecteurs qui liront les chapitres CLV à CLXXXV, éprouveront comme nous autant d'admiration que de surprise devant l'étendue et l'exactitude des observations de notre voyageur, qui semblent inépuisables. La confirmation perpétuelle que nous en donnons dans notre commentaire est un tribut, qui nous a coûté beaucoup de peines, mais que nous avons été heureux de lui rendre. ✓

Marc Pol nous dit (ch. CLXXXVI, p. 689) que, de son temps, « l'Inde majeure » comprenait *treize* grands royaumes; « l'Inde mineure », *huit*, les uns et les autres situés en terre ferme. Ceux des « îles » étaient en « *grande quantité* » et il n'en fixe pas le nombre. Il donne le nom de « l'Inde moyenne » à l'Abyssinie. Cette division de l'Inde en trois grandes régions, comme nous l'avons dit dans notre commentaire (p. 689), a été conservée en partie de nos jours. L'Inde proprement dite, de nos cartes modernes, ou « l'Inde en-

delà du Gange », répond à « l'Inde majeure » de Marc Pol, et « l'Inde au-delà du Gange » répond à son « Inde mineure » ; le nom de « Inde moyenne » donnée par lui à l'Abyssinie, reposait sur d'anciennes traditions qui ne manquaient pas de certains fondements, comme nous l'avons fait voir dans notre commentaire sur l'Abyssinie (p. 693-695), où nous avons rapporté les opinions des anciens historiens à cet égard. Ce que l'on peut en dégager de plus clair, avons-nous dit, c'est que le nom d'*Éthiopiens* était donné généralement à tous les habitants à teint fortement bruni qui peuplaient les contrées de l'Afrique avoisinant l'entrée de la mer Rouge, et même une portion de l'Asie qui n'en était pas éloignée ; et que les uns, tenant de la race nègre, avaient les cheveux « crépus », tandis que les autres, tenant de la race primitive indienne, les avaient « droits ». C'est probablement par un reflet de ces idées, fondées sans doute aussi sur des traditions locales, qui ne sont pas à dédaigner, que Marc Pol nomme l'Abyssinie « l'Inde moyenne ».

Parmi les diverses preuves que nous avons fournies à l'appui de cette opinion, se trouve celle de l'écriture abyssinienne ou éthiopienne (déjà signalée par nous dès 1838) qui se dirige de « gauche à droite » comme les écritures indiennes, contrairement au système de toutes les écritures africaines, et dont l'alphabet est en quelque sorte calqué sur l'alphabet sanskrit ; et celle de l'origine indienne ou plutôt « indo-scythe » des anciens rois de l'Abyssinie dont le nom patronymique, *Za*, serait le même que celui des rois hindous de *Sourâcht'ra*, qui régnèrent dans les deux ou trois premiers siècles avant notre ère, et qui portèrent aussi celui de *Sâha* ou *Sâh*. Ce royaume de *Sou-râcht'ra*, ou *Sâh-râcht'ra* (le royaume des rois *Sou* ou *Sâh*), s'étendait de l'extrémité méridionale du Goudjarate jusqu'au pied de l'Himalaya (voir notre commentaire, p. 695). Une preuve que les rapprochements que nous y avons faits ne sont pas imaginaires, comme on pourrait le supposer, c'est qu'un peuple du nom de *Σεσεα ἔθνος*, *Sesea gens*, est cité dans l'inscription grecque d'Adulis, comme ayant été vaincu par le roi de cette dernière contrée. Le fait que l'envoyé de l'empereur Constance près du roi d'Abyssinie (en 356) était un *Indien*, vient encore à l'appui de nos rapprochements.

L'« Inde mineure » de Marc Pol comprenait, nous dit-il, « huit royaumes, » dont le premier (en suivant son itinéraire, qui est celui de son retour de Chine), était *Cyanba* (aujourd'hui province de Saïgon) et le huitième *Moufili* (où se trouve aujourd'hui Masulipatam) qui, à l'époque de Marc Pol, était le « royaume d'*Andhra* » des écrivains indiens (v. p. 628), ou de *Télingân'a*, comme on nomme la langue qui est encore en usage dans

na contrée. Plus tard, on l'a nommé : le royaume de Golconde. Sa capitale était *Ourangol*. Les six autres n'ont été ni énumérés, ni décrits par lui ; ce devaient être les royaumes de Cambodje (en chinois *Kan-pou-tche*), de Siam (*Siu-lo*), de Pégou (*Piao-kouë*), d'Arakan, d'Orissa, et de Kalinga : le Bengale, dont a parlé Marc Pol (ch. cxxv), n'était pas classé par lui au nombre des royaumes de l'Inde, parce qu'il avait été conquis par Mahmoud le Gaznévide, dès 1017 de notre ère, et qu'il n'y avait alors que certains districts situés aux embouchures du Gange, comme Tchittagoung, Tchandra-nâgara (la « ville de la Lune », ou *Chandernagore*) appartenant aujourd'hui à la France, qui étaient restés soumis à des *râdjâs* indiens des souverainetés voisines.

L' « Inde majeure » comprenait treize royaumes dont dix ont été décrits par Marc Pol. En voici l'énumération :

1° Le royaume de *Maabar* (ch. clxix). Il était situé au sud de la péninsule de l'Inde, à l'est de la chaîne des Gâths, et comprenait les anciens royaumes des Pândions et des Tchôlas. Les capitales de ces deux anciens États étaient Madhoura (aujourd'hui *Madouré*), et Kantehi (*Condjiveram*). La langue de cette contrée de la péninsule est le *Tamil*.

Au nombre des coutumes singulières que Marc Pol rapporte des habitants du Maabar est celle qui concernait un de leurs rois. Ce dernier avait cinq cents femmes et beaucoup d'enfants. « Et si a plusieurs barons, ajoute-t-il » (p. 613), qui servent le roy, et chevauchent avec lui, et li sont entour ; et ont grant seigneurie par le regne, et s'appellent *fiels du Seigneur*. Et si sachiez que quant le roy meurt, et l'en le met au feu pour ardoir (*brûler*) si comme est leur usage, *ses fiels* se getent el feu avec lui et li sont entour et se laissent ardoir. Car il dient qu'il ont esté ses compagnons en ce siècle, si le doivent estre aussi en l'autre, et faire lui compaignie. »

Cet usage, d'origine scythique, est confirmé par le récit d'un voyageur arabe nommé Soleyman (voir p. 614) qui vivait au neuvième siècle de notre ère. Diodore de Sicile nous apprend (liv. III, § 7) qu'un usage semblable existait chez les anciens Éthiopiens. C'est une présomption de plus à ajouter à celles que nous avons présentées sur l'origine commune des anciens souverains de l' Abyssinie et de certaines dynasties royales de la péninsule de l'Inde.

2° Le second royaume de l'Inde majeure décrit par Marc Pol (ch. clxxxii) est celui de *Lâr*. Il était situé à l'ouest de la partie nord du précédent, dans l'ancien pays de Kérala, qui s'étendait jusqu'à la côte du Malabar. D'après une chronique du pays, écrite en Malayalam (le *Kérala-Outpatti*), un ancien

roi du pays, *Parasou-Rama*, ayant défait les Kchatriyâs, ou caste des guerriers, introduisit des *Arya-Bramins* (Brâhmanes de la race aryenne du nord de l'Inde), et leur distribua en dons soixante-quatre villages dans lesquels ils s'établirent, et qu'ils gouvernèrent eux-mêmes par une assemblée générale nommé dans leur sein, en affermant leurs terres à des individus des classes inférieures. Le pouvoir exécutif était placé entre les mains d'un Brahmane élu tous les trois ans, et assisté d'un Conseil de quatre autres personnes nommées pour trois ans par les Brâhmanes des soixante-quatre villages en question (voir notre commentaire, p. 690).

Cet établissement d'un gouvernement de Brâhmanes dans le pays de Kérala, ou de Lâr, nous explique ce que nous dit Marc Pol (p. 632) : « que touz  
« les Abramains du monde sont nez de ci. Et sachiez que les Abramains  
« sont des meilleurs marcheans du monde, et des plus véritables. car il ne  
« diroient mensonge pour riens du monde. Il ne menguent char, ne ne boi-  
« vent vin, et vivent moult de honneste vie; ne ne font luxure, fors avec leur  
« moulliers; ne ne toldroient (*prendraient*) riens de l'autrui pour nul chose  
« du monde, selon leur loy. »

3° Le troisième royaume de l'Inde majeure (ch. CLXXIV), celui de *Coilum* (en chinois *Kûi-lân*), était limitrophe, au nord du précédent, et occupait la province actuelle de Trévancore.

4° Le quatrième royaume, celui d'*Ely* (ch. CLXXVI), était situé au nord du précédent, sur la côte du Malabar. Il avait dû dépendre antérieurement de l'État gouverné par les Brâhmanes, car toute la côte du Malabar faisait partie de l'ancienne contrée de Kérala.

5° Le cinquième royaume, celui de *Mélibar* (ch. CLXXVII), était également situé au nord du précédent, dans la contrée que l'on nomme Kan'ara, par corruption du terme sanskrit Karu'ata, le Carnatic, dont la capitale, au quatorzième siècle, était Vidjâyanagarî (*Bijnagar*), mais qui, au treizième siècle, à l'époque de Marc Pol, était moins étendu.

6° Le sixième royaume, celui de *Gazurat* (ch. CLXXVIII) dont le nom en sanskrit était *Sourachtr'a*, était l'un des plus célèbres de l'Inde. Il était connu des Arabes, au neuvième siècle, sous le nom de « royaume du Balhara » (voir notre commentaire, p. 691). A l'époque de Marc Pol, cet ancien royaume n'existait plus dans son intégrité. Il s'était formé de ses débris plusieurs petits royaumes, comme celui de Goudjarat, qui furent promptement la proie des sultans de Délhi.

7° Le septième royaume, celui de *Tana* (ch. CLXXIX), ou *Tanaim*, comme

l'écrivit Marc Pol, comprenait une partie, sinon la totalité, de la province de Konkau, que l'on nomme aujourd'hui Aurenghâbâd, et qui a la ville de Bombay pour capitale.

8° Le huitième royaume, celui de *Cambaïth* (ch. clxxx) ou *Cambaye*, était situé au fond du golfe de ce nom, et fait aujourd'hui partie de la province comprise sous la dénomination de Goudjarate. La secte des Djains, branche modifiée du bouddhisme, fut autrefois nombreuse dans la ville de Cambaye et son territoire. Les ruines des monuments qu'ils y avaient élevés à l'époque de leur puissance, en témoignent suffisamment.

9° Le neuvième royaume, celui de *Semenat* ou *Somanât* (ch. clxxx1) en fait aujourd'hui également partie. Leur importance, à l'époque de Marc Pol, consistait moins dans l'étendue de leur territoire que dans les édifices religieux dont ils étaient en possession, surtout Sômanât. C'est là qu'existait le temple célèbre élevé en l'honneur du dieu *Siva*, qui fut détruit en partie, et sa statue colossale brisée, à l'époque où le fameux Mahmoud le Gaznévide s'empara de Sômanâth, en 1204 de notre ère (voir notre commentaire, p. 667-8).

10° Le dixième royaume, celui de *Quésivacuran* (ch. clxxx11), était, comme nous l'avons démontré (p. 669), situé sur le golfe de Katcha, ou *Quès*, et non dans le Mékran, comme les précédents commentateurs de Marc Pol l'avaient prétendu. Il ne s'étendait pas jusqu'à l'Indus, qui forme en quelque sorte la limite naturelle de l'Inde, mais jusqu'à l'État du Sind, qui, depuis que les Arabes en firent la conquête en 711 de notre ère, ne fut plus indépendant; c'est pourquoi Marc Pol n'a pas compris le royaume du Sind au nombre des royaumes de son « Inde majeure. » Les « trois » royaumes qu'il dit ne pas avoir mentionnés et décrits, étaient vraisemblablement ceux de l'intérieur de l'Inde, dans lesquels il ne pénétra pas : Méwar, Djesselmir et Djeïpour, dans le Radjpoutana; tous ceux qui étaient compris dans la partie de l'Inde, que l'on nomme le Dêkhan (en sanskrit *Dakchina-dés a*), ayant été mentionnés par lui.

Dans la description qu'il fait des mœurs et coutumes des populations de l'Inde, Marc Pol n'oublie pas de rappeler les relations commerciales que ces mêmes populations entretenaient avec les autres États de l'Asie. En parlant de la cité de Cail, sur la côte du Coromandel, près du cap Comorin, il dit (p. 640-641) : « Et à cette cité font porter (*aborder*) toutes les « nefes qui viennent de vers ponent : ce est de Hormes, et de Quis et d'Aden, « et de toute l'Arabie; lesquelles viennent chargées de chevaux et d'autres

« marchandises. » En parlant du « royaume de Coilun » (*Kiù-lán*, p. 644), il dit : « Les marcheurs du Manzi (de la Chine), et du Levant et d'Arrabe (Arabie), y viennent à toutes leurs nefes et leurs marchandises. » Sur celui du Malabar (p. 654) : « Les nefes qui viennent du Levant leur apportent arain que il mettent en leur nef pour savoure (*lest*). Et si leur apportent encore draps à or, et cendaus, et soie, et draps de soie; et or et argent, giroffes et autres especes soutilz (*finés*), lesquelles il leur vendent, se il n'en ont; et puis achatent de celles que il ont, se il veulent. Si que l'espicerie grosse qui ist (*sort*) et va à la grant province du Manzi (la Chine méridionale), et envers ponent (*l'occident*) que les marcheurs portent en leur nef qui vont à Aden, celle (espicerie), va, puis, en Aliandre (Alexandrie d'Égypte). »

Marc Pol n'oublie pas, non plus, les pirates qui infestaient les mers de l'Inde, sur la côte du Malabar, où se rendaient les navires marchands. C'étaient surtout les royaumes d'*Ély*, de *Mélibar*, de *Gazurat* (d'où chaque année partaient plus de cent navires pour faire la course); de *Tanaim* (ou Tanah, aujourd'hui province de Bombay) dont les corsaires devaient, par conventions, remettre à leur roi tous les chevaux qui feraient partie de leurs prises. Ces habitudes de piraterie de certaines populations de la côte du Malabar n'étaient pas nouvelles à l'époque de Marc Pol; elles étaient déjà signalées par l'auteur du Périple de la mer Érythrée, et par Ptolémée qui dit que ces populations étaient composées de pirates : ἀνδρῶν πειρατῶν. Elles n'avaient pas dégénéré.

Dans la description que Marc Pol fait des pays si variés et si nombreux qu'il avait visités, pendant les vingt-six ans qu'il passa à parcourir presque toute l'Asie, il est peu de faits dignes de remarque qui aient échappé à son esprit curieux et pénétrant.

Il n'est pas jusqu'au fameux oiseau *Ruc* ou *Rokh*, dont il est parlé si au long dans les *Mille et une Nuits* et dans les *Voyages de Sindbad le Marin*, que Marc Pol décrit dans son chapitre sur l'île de Madagascar (le *CLXXXV*<sup>e</sup>, p. 676 et suiv.), et que l'on avait considéré jusqu'à nos jours comme une pure fable, qui ne commence aujourd'hui à entrer dans le domaine de la réalité, sous le nom d'*Epyornis maximus*(1). Nous en avons retrouvé la tradi-

(1) Voir à ce sujet les deux mémoires déjà publiés d'un savant italien, M. le chevalier Giuseppe Bianconi, professeur à l'Académie de Bologne, intitulés : *Dello Epyornis maximus menzionato da Marco Polo*, etc., dans le vol. XII des Mé-

moires de l'Académie des sciences de l'Institut de Bologne, 1862; et : *Studi sul Tarso-Meratarso degli uccelli, ed in particolare su quello dell' Epyornis Maximus*. Bologna, 1863; avec planches anatomiques.

tion, et jusqu'à la *figure* dans les livres chinois (voir notre commentaire, p. 681), où c'est un cétacé d'une dimension démesurée, des mers australes, qui se transforme en oiseau gigantesque. Nous l'avons aussi retrouvé dans les livres sanskrits, sous le nom de *Garoula*, oiseau que les poètes indiens représentent comme servant de monture au dieu Vichnou, et qu'ils décrivent, tantôt comme étant une grue gigantesque, tantôt comme un vautour ou un aigle. L'Académie des sciences de Paris s'en est aussi occupée à plusieurs reprises, à propos d'œufs gigantesques rapportés de Madagascar et conservés au Jardin des Plantes de Paris. Les prétendues fables de Marc Pol se rapprochent plus de jour en jour de la réalité que certaines histoires.

En parlant de l'île de Madagascar, Marc Pol a été le premier européen qui ait signalé les *courants* du détroit de Mozambique qui font que les navires, partant des côtes de l'Inde, ne mettaient, de son temps, que vingt jours de navigation pour se rendre à Madagascar, tandis qu'ils étaient obligés de mettre plus de trois mois pour en revenir (p. 678-680).

Après Madagascar, viennent les habitants de l'île, ou plutôt, de la côte de Zanguebar « qui sont touz noirs, et vont touz nus, fors de leur nature » que il cuevrent. Il ont les cheveux crespés et noirs si comme poivre. Et « si ont si grans bouches, et le nez si rebiffé, et les levres si grosses, et les « icx (*yeux*) si grans et si esroilliez (*écaillés*), et si rouges, que il semblent « tuit dyables ; et sont si hideus et si laiz, que il semblent la plus horrible « chose du monde à veoir. » Le portrait n'est pas flatté, mais il est fidèle ; on y reconnaît facilement les nègres de cette partie de l'Afrique dont la population, depuis le temps de Marc Pol, a été contrainte de reculer en grande partie dans l'intérieur des terres, pour faire place à une autre population mélangée d'Arabes marchands et autres, formant plusieurs peuplades au nombre desquelles celle des *Mongallos* est très vraisemblablement descendue de quelques débris de ces armées mongoles que Khoubilaï Khaân envoya à plusieurs reprises dans les mers de l'Inde, à Madagascar même, pour ranger tous les États maritimes et commerciaux de ces vastes contrées sous son immense domination ; la plus grande partie de ces mêmes armées fut perdue pour lui.

Marc Pol décrit ensuite l'Abyssinie, sous le nom d'Abbasie (ch. clxxxvii) ; puis les villes principales et commerçantes, situées sur les côtes de l'Yemen, comme Aden, Dhâfâr, Kalhat, et enfin Hormuz (chap. clxxxviii-cxci), où il nous avait déjà conduits précédemment, en décrivant la Perse,

et où il termine la partie descriptive et pittoresque de son livre qui embrasse toutes les régions de l'Asie, depuis le 20° degré de latitude sud (Madagascar), jusqu'au 54° degré de latitude nord (la plaine de *Bargou*), à l'est du lac Baikal ; et depuis le 33° degré de longitude est (Layas, dans la petite Arménie), jusqu'au 133° (le Japon), dont la plupart étaient complètement inconnues, même de nom, à l'Europe de son temps. Mais Marc Pol se rappelle, comme nous l'avons dit dans notre commentaire (p. 716), que sa tâche n'est pas encore finie, et que s'il n'a plus de pays nouveaux, de populations nouvelles à nous faire connaître, il reste encore dans ses souvenirs beaucoup d'anecdotes et de faits historiques qui pourraient nous intéresser. C'est pourquoi il recommence en quelque sorte une nouvelle série de chapitres qui appartiennent plutôt à l'histoire qu'à la géographie descriptive, vivante, comme celle qu'il nous a donnée, et que, pour cela même, nous avons intitulés : FRAGMENTS HISTORIQUES, ces chapitres n'étant, en réalité, que des *fragments* qui ne sont plus écrits avec cette suite et cette méthode que l'on remarque dans les chapitres précédents. Aussi, presque tous les manuscrits qui nous restent de Marc Pol ne renferment-ils pas ces chapitres historiques et anecdotiques, ou n'en contiennent-ils qu'un très-petit nombre. Nous avons voulu les donner tous dans notre édition. Ces chapitres supplémentaires sont une histoire des « Khans mongols de Perse » depuis Houlagou, père d'Abaga, le premier de ces khans, qui acheva la conquête de la Perse et mourut en 1265, jusqu'à Baïdou qui succéda à Kaïkhatou en 1295, lequel fut remplacé par Ghazan la même année. C'est à la cour de ce dernier que Marc Pol avec son père et son oncle conduisirent la princesse mongole Cogatra, destinée à Arghoun, de la part de Khoubilaï Khaân. Ce fut assurément pendant le séjour de Marc Pol dans cette cour, à son retour de Chine, en 1295, qu'il recueillit les documents historiques qu'il a donnés, à la fin de son livre, sur les souverains de la dynastie mongole de Perse, et sur leurs démêlés avec les autres chefs, également mongols, de la branche de Djaghataï, dans le Turkistân, et du royaume du Kiptchak. Il est même à présumer que ce fut le célèbre historien persan, Rachid-ed-din (médecin attaché à Abaga-Khan, et devenu vizir de Ghazan-Khan), qui communiqua à Marc Pol, pendant son séjour près de Ghazan, à Tébriç, les documents sur lesquels il a rédigé les chapitres historiques reproduits dans son Livre ; car les faits qu'il raconte ne peuvent guère provenir que d'une source officielle ; et la plupart des détails dans lesquels il entre s'accordent tellement avec l'histoire des mêmes princes, écrite par Rachid



lui-même, et par Vassaf, qui était aussi à cette même cour, qu'il ne peut guère rester de doute à cet égard. Il se pourrait, toutefois, que Marc Pol ait obtenu les renseignements qu'il nous donne, du ministre résidant de l'empereur Khoubilaï Khaân, nommé Poulad Tchinsang (ce dernier nom n'étant que la transcription en persan du titre chinois *tching-siáng*, « ministre d'État »), Mongol d'origine, et qui avait recueilli tous les documents historiques mongols et autres qu'il avait pu se procurer, lesquels furent mis à la disposition du vizir Rachid-ed-din, pour rédiger sa grande histoire.

Les chapitres ou « fragments historiques » de Marc Pol, placés à la fin de son Livre, étaient, il y a peu d'années encore, d'une grande importance pour l'histoire de l'Asie au moyen âge, quoiqu'ils aient été peu mis à contribution; mais aujourd'hui, ils le sont moins, parce que les travaux historiques qui ont été publiés sur le même sujet, quoique encore peu nombreux, sont plus complets et plus méthodiques. On n'en doit pas moins admirer Marc Pol d'avoir voulu, en quelque sorte, être le géographe de toutes les contrées de l'Asie conquises par les Mongols qu'il servit, et l'historien de tous les souverains de race mongole qui, jusqu'à lui, avaient régné sur ces mêmes contrées. On peut voir, dans le commentaire que nous avons fait de son Livre, comment cette immense tâche a été remplie.

§ 2. *De l'influence exercée sur les progrès de la géographie par le Livre de Marc Pol.*

On a pu voir, par l'analyse un peu longue peut-être, mais cependant bien incomplète encore qui précède, du Livre de Marc Pol, quelle étendue immense de peuples et de régions inconnues avant lui en Europe il embrasse, et que de faits, nouveaux alors pour l'histoire et la géographie, Marc Pol révélait à ses contemporains qui n'en soupçonnaient pas même l'existence. Aussi, à l'apparition de ce Livre, la sensation qu'il produisit dans le monde fort restreint d'ailleurs dans lequel des copies en pénétrèrent, fut-elle très-grande. Elle l'eût été bien davantage encore si notre voyageur, qui avait dû connaître l'art merveilleux de l'imprimerie usitée alors depuis bien des siècles en Chine, l'avait révélé à l'Europe étonnée, et l'avait employé pour répandre par milliers les exemplaires de son « Livre des merveilles du monde », ainsi que ses premiers copistes l'avaient intitulé. Le silence même qu'il a gardé sur cet art, comme d'ailleurs sur tout ce

qui pouvait toucher à la littérature et aux sciences chinoises, est encore un sujet d'étonnement pour tous ceux qui lisent son ouvrage. Mais on doit se rappeler, pour le justifier, ce que Marc Pol, à son lit de mort, répondit à ses amis qui l'engageaient à rétracter les choses incroyables qu'il avait racontées dans son Livre : — « Qu'il n'y avait pas consigné *la moitié des choses qu'il avait vues* (1). »

Quant à l'imprimerie, on lit ce qui suit dans l'ouvrage intitulé : *Analyse des travaux de la Société des Philobiblon de Londres* (2) :

« Il paraît qu'un certain Pamfilo Castaldi, de Feltre, aurait connu l'imprimerie xylographique, et l'aurait employée vers la fin du quatorzième siècle, d'après l'idée que lui en avaient donnée des bois que Marco Polo rapporta de Chine à Venise, et qui avaient servi à l'impression de livres chinois. La tradition nous apprend que Guttenberg (qui épousa une personne appartenant à la famille vénitienne des Contarini) avait vu ces bois à imprimer, et que, développant cette idée, il arriva à l'invention de l'imprimerie, qui, ainsi, se reliait directement, par l'intermédiaire de Marco Polo, à la pratique de cet art en Chine. »

Le même M. Robert Curzon parle ailleurs (3) du droit que pourrait avoir ledit Pamphilo Castaldi (né en 1398, et mort en 1490), à l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie avec des caractères mobiles, et d'avoir, par ce moyen, imprimé plusieurs feuilles à Venise en 1426.

Quoi qu'il en soit, le Livre de Marc Pol, rédigé d'abord en français, comme on le verra ci-après, traduit ensuite en italien, en latin, en allemand, en portugais, en espagnol, et en d'autres langues encore, ne se répandit pas moins, sans le secours de l'imprimerie, en Europe, dans le monde éclairé ; et son apparition produisit alors une sensation très-grande. C'était, en effet, un nouveau monde, d'une étendue et d'une richesse merveilleuses, que Marc Pol révélait à l'Europe étonnée. La preuve la plus convaincante de l'influence de la lecture du *Livre de Marc Pol* sur l'esprit de ses contemporains, c'est que la découverte du Nouveau Monde par

(1) « Et quia ibi magna et maxima et quasi incredibilia reperimus, rogatus fui ab amicis, in morte, quod librum suum corrigeret, et que superflue scripserat revocaret. Qui respondit : Non scripsi mediantem de iis que vidi. Et quia talia in morte dixit, magis creditur his que scripsit » (Chronique du F. Jacobo d'Aqui, citée dans notre *Appendice 2*, p. 767).

(2) Par Octave Delpierré ; Londres, 1862,

p. 23, à l'analyse de l'opuscule intitulé : « *History of printing in China and Europe*, » by the Hon. Robt. Curzon (6<sup>e</sup> vol. des *Philobiblon*), 34 pages. C'est à M. Ferd. Denis que je dois la communication de ce volume.

(3) *A short Account of some of the most celebrated Libraries of Italy* (1<sup>er</sup> vol. des *Philobiblon*, 39 pages). Cette question demanderait à être étudiée et approfondie.

Christophe Colomb est due à la lecture du Livre du célèbre voyageur. « Comme chaque jour, a dit un savant géographe, M. Walckenaer, dans la Notice qu'il lui a consacrée (1), les notions sur les pays décrits par Marco Polo confirmaient de plus en plus ce qu'il avait dit, les cosmographes les plus instruits s'en emparèrent ; ils dessinèrent d'après elles, sur leurs cartes, comme d'après les seules sources authentiques, toutes les contrées de l'Asie, à l'orient du golfe Persique, et au nord du Caucase et des monts Himâlaya, ainsi que les côtes orientales d'Afrique. De cette manière, les idées erronées des anciens sur la mer des Indes furent corrigées, et leurs noms, depuis longtemps hors d'usage, reparurent. La science se trouva régénérée ; et, quoique encore imparfaite et grossière, elle fut en harmonie avec les progrès des découvertes et les langues usitées à cette époque. On vit paraître, pour la première fois, sur une carte du monde, la Tartarie, la Chine, le Japon, les îles de l'Orient et l'extrémité de l'Afrique, que les navigateurs s'efforcèrent dès lors de doubler. Le Cathay, en prolongeant considérablement l'Asie vers l'est, fit naître la pensée d'en atteindre les côtes, et de parvenir dans les riches contrées de l'Inde en cinglant directement vers l'occident. C'est ainsi que Marco Polo et les savants cosmographes qui, les premiers, donnèrent du crédit à sa relation, ont préparé les deux plus grandes découvertes géographiques des temps modernes : celles du Cap de Bonne-Espérance et celle du Nouveau-Monde. Les lumières acquises successivement, pendant plusieurs siècles ont, de plus en plus, confirmé la véracité du voyageur vénitien ; et lorsque enfin la géographie eut atteint, au milieu du dix-huitième siècle, un haut degré de perfection, la relation de Marco Polo servit encore à d'Anville pour tracer quelques détails du centre de l'Asie. »

Ce jugement, porté par un homme si profondément versé dans l'histoire de la géographie, pourrait nous dispenser d'apporter ici d'autres témoignages en faveur de l'influence exercée par le Livre de Marc Pol sur ses contemporains et sur les progrès de la géographie du moyen âge. Nous citerons encore cependant celui d'un homme qui joignit à des connaissances très-variées un jugement de saine critique.

« Lorsque le Livre de Marc Pol parut, a dit M. Delécluse (2), on le lut avec une grande avidité, mais personne alors ne crut à la vérité de cette relation. Les poètes, les romanciers, s'emparèrent du personnage du grand

(1) *Vies de plusieurs personnages célèbres des temps anciens et modernes*, 1830, 2 vol., article *Marco Polo*.

(2) Notice biographique sur Marco Polo, dans la *Revue des Deux-Mondes*, livraison de juillet 1832.

Kan et du royaume de Cathay, pour embellir et égayer leurs récits. Cette maéline poétique fut mise en usage jusqu'au temps de l'Arioste qui, comme l'on sait, parle souvent de la reine de Cathay. De la lecture du livre de Marco Polo résulta encore une opinion qui s'accrédita dans l'esprit de tous les peuples occidentaux : c'est qu'il y avait au milieu de l'Asie un grand monarque, que l'on désignait sous le nom de grand *Kan*, qui était chrétien... Les richesses immenses que possédait ce grand *Kan* n'étaient pas oubliées. Les eroisades et les relations diplomatiques qui s'étaient établies entre saint Louis et les princes tartares avaient commeneé à répandre toutes ces idées en Europe; la relation de Marco Polo les y fixa.

« Outre ces résultats, ce livre eut encore celui de porter l'attention de quelques savants, et particulièrement celle de Christophe Colomb, sur les études géographiques. On ne peut douter, en lisant la relation originale du premier voyage que fit Christophe Colomb, de 1492 à 1504, que toutes les études préliminaires, que toutes les spéculations qu'il avait faites sur l'étendue de la terre et la position relative des différentes contrées, ne fussent calculées d'après les renseignements que lui avait fournis l'ouvrage de Mareo Polo. Voici les propres paroles du fameux voyageur, qui, lorsqu'il venait de découvrir ce nouveau monde, portant aujourd'hui le nom d'Amérique, croyait avoir trouvé un chemin, en traversant la mer dans la direction du couchant, pour arriver à l'extrémité orientale de l'Inde et pénétrer, par ce côté, dans l'intérieur de ce vieux continent :

« Très-hauts, très-chrétiens, très-excellents et très-puissants princes, Roi  
 « et Reine des Espagnes et des îles de la mer, notre Seigneur et notre Sou-  
 « veraine, cette présente année 1492, après que vos Altesses eurent mis fin  
 « à la guerre contre les Maures qui régnaient en Europe, et eurent terminé  
 « cette guerre dans la très-grande cité de Grenade, où, cette présente année,  
 « le deuxième jour du mois de janvier, je vis arborer, par la force des armes,  
 « les bannières royales de vos Altesses sur les tours de l'Alhambra, et où je  
 « vis le roi maure se rendre aux portes de la ville et y baiser les mains  
 « royales de vos Altesses; aussitôt dans ce présent mois, et d'après *les*  
 « *informations* que j'avais données à vos Altesses *des terres de l'Inde et*  
 « *d'un prince qui est appelé grand Kan*, ce qui veut dire en notre langue  
 « vulgaire : Roi des Rois, et de ce que, plusieurs fois, *lui et ses prédécesseurs*  
 « *avaient envoyé à Rome y demander des docteurs en notre sainte foi pour*  
 « *qu'ils la lui enseignassent* (voir le passage de Mare Pol, p. 13), comme  
 « le Saint-Père ne l'en avait jamais pourvu, et que tant de peuples se per-

« daient en croyant aux idolâtries et recevant en eux des sectes de perdi-  
 « tion, vos Altesses pensèrent, en leur qualité de catholiques chrétiens, et  
 « de princes amis et propagateurs de la sainte foi chrétienne, et ennemis  
 « de la secte de Mahomet, et de toutes les idolâtries et hérésies, à envoyer  
 « moi, Christophe Colomb, auxdites contrées de l'Inde, pour voir lesdits  
 « princes et les peuples, pour savoir de quelle manière on pourrait s'y  
 « prendre pour les convertir à notre sainte foi. Elles m'ordonnèrent *de ne*  
 « *point aller par terre à l'Orient, mais de prendre, au contraire, la route de*  
 « *l'Occident, par laquelle nous ne savons pas, jusque aujourd'hui, d'une*  
 « *manière positive, que personne ait jamais passé.* » (Vol. II, p. 3 et 4.)

Colomb voit le *Zipangu* (le Japon) de Marc Pol, dans l'île de Cuba, qu'il découvre une des premières ; il croit que le roi de cette île, comme celui du Japon, du temps de Marc Pol, *est en guerre avec le grand Kan*. Il dit qu'*il faisait tous ses efforts pour se rendre auprès du grand Kan* ; qu'il pensait devoir habiter *dans les environs ou dans la ville du Cathay*, appartenant à ce prince, laquelle est forte et puissante ; que l'on tirera beaucoup de coton de ce pays de *Cipango*, et qu'on le vendrait très-bien dans les grandes villes du grand Kan que nous découvrirons sans doute. Il dit encore : « Lorsque j'arrivai à l'île de la Juana, j'en suivis la côte vers le couchant, et je la trouvai si grande, que je pensais que c'était la terre ferme, la province de Cathay. »

Enfin, M. Ernest de Fréville, dont la mort prématurée a été une grande perte pour les sciences historiques et géographiques, a dit, dans un *Mémoire* (posthume) *sur la Géographie du moyen âge* (1), après avoir rappelé l'histoire de la copie du livre de Marc Pol, donnée par ce grand voyageur à Thiébault de Cépoy, des copies de ce livre qui furent recueillies avec tant d'ardeur et de soins par Charles V, dont Charles de Valois, auquel Marc Pol avait voulu donner la première copie de son livre, qui oncques fut faite, était le bisaïeul, ajoute : « Il résulte de ces particularités  
 « intéressantes que les savants français (comme Nicolas Oresme) purent  
 « étudier, dès le commencement du quatorzième siècle, la plus véridique  
 « de toutes les relations de voyages, et la mieux faite pour opérer une révo-  
 « lution dans les sciences géographiques. »

(1) *Revue des Sociétés savantes*, année 1860.

§ 3. *Langue dans laquelle le Livre de Marc Pol a été primitivement rédigé.*

Dans quelle langue l'ouvrage laissé par Marc Pol a-t-il été primitivement rédigé? Les uns prétendent, comme Ramusio, qu'il avait été rédigé en latin sous la dictée de Marc Pol, et que ce premier texte avait été ensuite traduit en langue italienne vulgaire. D'autres, comme Grynæus, ont cru que le voyageur vénitien employa à la rédaction de son livre sa langue maternelle, c'est-à-dire le vénitien. Cette dernière opinion a été la plus générale. Mais, chose remarquable, c'est un Italien, un éditeur de deux rédactions différentes du livre du célèbre Vénitien, le comte Baldelli Boni, qui le premier, en 1827, dans les prolégomènes de son livre intitulé : *Il Milione di Marco Polo* (1), a démontré, par la comparaison de son texte italien (remontant authentiquement à 1309, puisque l'auteur du manuscrit publié par lui mourut cette année même) avec le texte en vieux français barbare publié en 1824 par la Société de géographie de Paris, que le manuscrit italien de 1309, le plus ancien connu, était une *traduction* du même livre faite sur la rédaction française. Il montrait que là où la rédaction française porte : « Et adonc voz conteron de les (pour *las, la*) très noble cité de Saianfu » (2), le traducteur italien avait pris le superlatif *très* pour le latin *tres*, « trois », et avait traduit : « E conterovvi delle *tre* nobili città di Sajafu. » Ailleurs il prend le mot *bue*, « boue », pour le mot *bœufs*, et il écrit *buoi* (bœufs); *jadis*, adverbe, pour un nom propre : « *Jadis*, uno *re* (3). » Le texte même de Ramusio, publié deux cent trente-cinq ans après la mort de Marc Pol, et auquel l'éditeur s'est attaché à donner un cachet tout italien, porte encore des traces, cependant, de son origine française. Car dans la même phrase où le manuscrit Pucciano prend le mot *jadis* pour un nom de roi, le texte de Ramusio prend le mot *dor* (*d'or*, nom de la dynastie chinoise des Kin, ou *d'or*, en mongol, *Altoun Khan*) pour un nom propre, et porte : *un re chiamato Dor* (2<sup>e</sup> livre, ch. xxxi).

(1) Florence, 1827, 2 vol. in-4<sup>e</sup>, t. I, p. XII-XIV.

(2) Édition de la Société de géographie, chapitre 145, p. 161. Notre rédaction porte : « Et vous conterons de la très-noble cité de Saianfu. »

(3) « Il codice Pucciano (cartaceo del secolo XIV) dice : « lo quale (Castella) se fare *Jadis*

uno re. » La voce *jadis*, che significa : *già un tempo*, e che è presta francese, dimostra sempre più che *Il Milione di Marco Polo* fu *dettato in francese*, e che il trascrittore del codice Pucciano ritoccò la versione sull'originale francese. » (*Il Milione di Marco Polo*, t. I, p. 98.) Voir notre texte, p. 355

MM. Paulin Paris (1), d'Avezac (2), Hugh Murray (3), Thomas Wright (4), Vincenzo Lazari (5) ont aussi fourni des preuves en faveur de l'*antériorité* de la rédaction française sur toutes les autres. On en trouvera de nombreuses et de nouvelles preuves dans l'édition que nous publions. Nous n'en rapporterons ici qu'un seul exemple, mais frappant. Au ch. CLIX (p. 613) il est dit dans notre texte qu'un roi du Maabar avait autour de lui « plusieurs barons »

(1) *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, t. XIX, année 1833, p. 23 à 31. — *Nouveau Journal asiatique*, t. XII, année 1833, p. 244-254.

(2) *Recueil de Voyages et de Mémoires de la Société de Géographie de Paris*, t. IV, ann. 1839, p. 408-409.

Dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, du mois d'août 1841, M. d'Avezac, dans un article intitulé : *Un mot sur la langue en laquelle a été écrite la relation originale de Marc Polo* (p. 117 à 120), après avoir rapporté les raisons données par Baldelli Boni et M. Paulin Paris à l'appui de leur opinion que le Livre de Marc Pol avait été primitivement rédigé en français, en donne lui-même une nouvelle preuve qui est péremptoire. Il cite une autorité presque contemporaine, celle de Jehan le Long d'Ypres, abbé de Saint-Bertin, extraite de sa Chronique imprimée au troisième volume du *Thesaurus novus Anecdotorum* (de dom Martène et de dom Ursin Durand), où, dans un chapitre intitulé : *de Legatis Tartarorum ad Papam missis*, il est dit : « Nuntii qui venerunt erant duo cives Venetiarum, nomine dominus Nicolaus Pauli » et frater ejus dominus Maffeus Pauli, » etc. Et : « Dominusque Nicolaus Pauli filium suum, viginti vel circiter annorum, juvenem aptum valde, nomine Marcum Pauli secum adduxit ad Tartaros. » Ensuite : « Marcus Pauli cum imperatore retentus, ab eo miles effectus, sed et cum eo mansit spatio viginti-septem annorum; quem Chaam, propter suam habilitatem in suis negotiis, ad diversas Indiarum et Tartariorum partes et insulas misit, ubi illarum partium multa mirabilia vidit, de quibus postea LIBRUM IX VULGARI GALlico COMPOSUIT, quem librum mirabilium cum pluribus similibus penes nos habemus. »

Les autres ouvrages du genre de celui de Marc Pol, que Jehan le Long dit avoir en sa possession, avec celui de Marc Pol, étaient sans doute ceux

qu'il traduisit lui-même du latin en français, pour les joindre à celui de Marc Pol rédigé en français, comme il le dit très-positivement. Ces ouvrages sont :

1° *Le Traité de Hayton*, écrit en latin en 1310, puis - traduit du latin en français, par « frere Jehan le Long, dit et né de Ypres, moine de l'abbaye de Saint-Bertin, en Saint-Omer, » en l'an de l'incarnation mil M.C.LI (1351). —

2° « *Itinérance de la peregrination de frere Rioult* (Ricold de Monte-Croce), traduit en l'an de grâce 1350; » par le même.

3° *La Relation du frere Oderic de Frioul*, « ce livre fait en latin l'an de grâce 1330, et traduit de latin en français, » par le même, en l'an de grâce 1351.

4° *Le Traicté de la Terre-Sainte et de l'Égypte*, etc., par Guillaume de Bouldeselle, en l'an de grâce 1336, et « traduit » par le même, en l'an de grâce 1351.

5° *Lettres de l'Empereur souverain des Tartres* (Tartares), « traduites de latin en français » par le même, en l'an de grâce 1351.

6° *De l'estat du gouvernement du grant Caan*, par le même. Tous ces ouvrages sont réunis à la suite de Marc Pol, dans le magnifique manuscrit donné par Jehan, duc de Bourgogne, à Jehan, duc de Berry, dont nous nous sommes servi pour notre édition, et que nous avons coté B. Plusieurs de ces traités ont été imprimés dans *L'Histoire merveilleuse, plaisante et récréative du grand empereur de Tartarie, Seigneur des Tartres* (Tartares), nommé le grand Caan, etc., Paris, 1529, in-4° gothique.

(3) *The Travels of Marco Polo*, Édimbourg, 1844, p. 28-29.

(4) *The Travels of Marco Polo*, Londres, 1854. Introduction, p. 24 et suiv.

(5) *I Viaggi di Marco Polo*, descritti da Rusticiano di Pisa, tradotti per la prima volta dall'originale francese; Venezia, 1817, p. XXII-XXVIII.

qui s'appelaient « feels du Seigneur » lesquels, à la mort du roi, se jetaient sur le bûcher, pour mourir également et le suivre en l'autre monde. Le texte de la Société de géographie porte aussi : *feoilz dou Seingnor*. Les auteurs des premières versions italiennes, latines et autres, ayant cru que le vieux mot français *feoilz* ou *feels* signifiait *filz*, l'ont traduit dans ce sens, tandis qu'il signifie *féaux, compagnons dévoués à la vie et à la mort* (voir notre Commentaire, p. 614). Et dans toutes ces versions, prétendues originales, il est dit qu'après la mort du roi, tous ses *filz*, en quelque nombre qu'ils soient, se brûlent aussi sur un bûcher, excepté l'aîné qui doit régner; ce qui est absolument contraire et au sens du texte, et au fait historique rapporté par Marc Pol; nous ajouterons même, à la nature des choses.

Le texte que nous publions aujourd'hui peut donc être considéré comme le seul texte véritablement authentique de Marc Pol, puisque c'est celui qui fut donné en 1307, à Venise, par Marc Pol lui-même à Thiébault de Cépoy, ainsi que le constate le préambule placé en tête de notre édition.

Cette pièce importante pour l'histoire du *Livre de Marc Pol* ne se trouve dans aucune rédaction de ses voyages publiée jusqu'à ce jour; elle n'existe, à notre connaissance, que dans deux manuscrits : l'un qui appartient à la Bibliothèque impériale de Paris (1), et l'autre (qui paraît en être la copie), à la Bibliothèque de la ville de Berne. Ce dernier provient de Bongars, le célèbre auteur du livre intitulé : *Gesta Dei per Francos*. Mais dans le manuscrit de Berne, ce préambule, qui est en tête de celui de Paris, se trouve placé à la fin.

En dégagant les faits du style un peu embarrassé du préambule, qui est comme un certificat d'origine, on y voit 1° que la *rédaction française* du livre de Marc Pol, jointe à cette pièce, fut donnée par Marc Pol à Thiébault de Cépoy, à Venise même, en l'année 1307; — 2° que ce n'était pas une *traduction*, mais une *copie*, et même la *première* donnée par Marc Pol, depuis la rédaction de son livre, (*puis qu'il l'eut fait*) pour être offerte en son nom à Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi et frère de Philippe le Bel, dont Thiébault de Cépoy était le représentant à Venise; — 3° que cette *première copie* donnée par Marc Pol à Thiébault de Cépoy fut apportée par lui en France, mais ne fut pas remise à Charles de Valois par lui-même; — 4° que ce fut son fils aîné Jehan, qui donna à Charles de Valois

(1) Notre Ms. coté C. Ce Ms. ayant été copié deux premiers Mss. devant, plutôt que ceux-ci, à une date relativement éloignée de celle de nos porter avec lui son certificat d'origine.



la *première copie faite en France* de la *copie originale* faite à Venise (1), et donnée par Marc Pol à Thiébault de Cépoy; — 5° que sur la *première copie originale de Venise*, Jehan de Cépoy, après en avoir donné une *première copie faite en France*, à Charles de Valois, en donna *ensuite* d'autres copies à ceux de ses amis qui les lui demandèrent; — 6° que la *copie originale* de Venise, la *première de toutes*, donnée par Marc Pol lui-même, était restée entre les mains de Jehan de Cépoy, et lui servait à en faire des *copies* pour ses amis. Cette *copie originale* ne peut être le manuscrit publié par la Société de Géographie; la *mention de son origine* y serait indiquée comme elle l'est dans notre rédaction, qui, d'ailleurs, ne peut en être une *copie*.

Il résulte aussi de là que la *rédaction française* du *Livre de Marc Pol*, dont l'origine est ainsi constatée, doit être considérée comme la seule rédaction véritablement *authentique* que l'on possède. Toutes les autres : soit celle qui a été publiée en 1824 par la Société de Géographie de Paris, et que l'on considère comme la plus ancienne, et même comme la rédaction de Rusta Pisan, à la barbarie et à l'étrangeté du style; soit les anciennes rédactions (ou plutôt *versions*) latines et italiennes, ne sont que des rédactions et traductions plus ou moins fidèles, qui n'ont pas, et ne peuvent avoir l'autorité incontestable de la rédaction française qui a servi à notre édition.

On a donc lieu de s'étonner que cette même rédaction n'ait trouvé jusqu'ici, depuis cinq siècles et demi, dans ces *nobles parties de France* (où Marc Pol était si flatté de voir porter, par Thiébault de Cépoy, la *première copie* de son Livre rédigé en français), aucun éditeur pour répondre au vœu du célèbre voyageur. Nous avons entrepris de réparer cet injuste oubli, en publiant une édition française de cette même rédaction, d'après trois manuscrits inédits dont nous donnons ci-après la description. Le texte français de ces manuscrits, que nous publions aujourd'hui et qui peut être considéré comme un des monuments les plus curieux de notre vieille et naïve langue française, est accompagné, dans notre édition, des *variantes* principales de ces trois manuscrits inédits, et d'un *Commentaire géographique et historique* étendu, tiré en grande partie des écrivains orientaux, principalement des historiens chinois. Cette *première édition* du texte français original du Livre de Marc Pol donné par lui-même, sera digne, nous l'espérons, et du célèbre voyageur vénitien, et de cette *noble France*, comme

(1) - *Bailla la première copie de ce livre qui royaume de France, à son très chier et très redoué Seigneur Monseigneur de Valois.* -

il l'appelle, dont la langue naissante était déjà si belle et si répandue en Europe qu'il la préféra à toute autre pour faire rédiger sous sa dictée, par Rusticien de Pise, ce livre extraordinaire, qui fut nommé alors : *le Livre des merveilles du monde*.

Le fait d'une rédaction française du Livre de Marc Pol, au lieu d'une rédaction italienne ou latine, quoique reconnu sans réserve par les écrivains les plus intéressés à le contester s'il n'était pas démontré péremptoirement, est encore aujourd'hui même admis avec quelques difficultés parmi nous, qui devrions être les premiers à nous en glorifier. On se demande comment un Vénitien, qui revenait du fond de la Tartarie où il avait passé de nombreuses années, et qui n'avait jamais été en France, aurait pu écrire son voyage en français, au lieu de le rédiger ou faire rédiger en italien, sa langue maternelle, qu'il n'avait pas dû complètement oublier. Indépendamment de la circonstance historique qui donna à Marc Pol, retenu dans la prison de Gênes, pour compagnon d'infortune Rusta Pisan, ou Rusticien de Pise, l'auteur d'une rédaction des *Chevaliers de la Table Ronde* (1), et

(1) « Ce Rusta Pisan, ou Rusticien de Pise, dit M. Paulin Paris (dans une *Notice sur la relation originale de Marc Pol*, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1833, et reproduite en extrait dans le *Journal asiatique* de septembre 1833, p. 244-252) est un nom recommandable dans l'ancienne littérature française. Quelques années auparavant (c'est-à-dire avant 1298), il avait compilé et réuni, en les abrégant, toutes les histoires de la *Table ronde* disséminées jusqu'alors dans le *Saint-Graal*, le *Tristan*, le *Merlin*, le *Lancelot* et le *Brut*. Ce grand travail nous donne de Rusticien de Pise l'idée d'un homme habile dans les secrets de la langue romane française. Le préambule de cette compilation méritait d'être cité. »

M. Paulin Paris cite, en effet, ce préambule ou exorde sur lequel semble avoir été calqué celui de la rédaction de Marc Pol, publié par la Société de Géographie de Paris, en 1824. Ce même préambule n'existe pas dans notre rédaction ; et ce fait vient encore corroborer ceux que nous avons déjà exposés pour prouver que notre rédaction a été revue et corrigée par Marc Pol lui-même, ce préambule devant blesser sa modestie.

Le même Rusticien de Pise, qui fut, dans la prison de Gênes, le secrétaire de Marc Pol, avait rédigé en français les romans de chevalerie im-

primés depuis, en France, sous les titres suivants :  
1<sup>o</sup> GYRON LE COURTOIS, avec la devise des armes de tous les chevaliers de la Table ronde. — Imprimé à Paris pour Anthoine Vêrard, marchand libraire demourant à Paris près le petit pont devant la rue neuve nostre Dame... (sans date). In-fol. gothique à 2 colonnes, fig. en bois.

— Un ex. mar. r. fil. tr. d., rel. anc., provenant du duc de Roxburgh, a été acheté à la vente du prince d'Essling (en 1847, n<sup>o</sup> 164), 950 francs.

— Un autre ex. du même ouvrage, aussi de cette première édition, n<sup>o</sup> 1123 du Catal. A. Bertin, a été vendu 630 fr. en 1854.

— Une autre édition d'une date plus récente, imprimée à Paris, en 1519, par Michel le Noir, a été payée à la vente du prince d'Essling, 355 francs (n<sup>o</sup> 166).

2<sup>o</sup> MELIADUS DE LEONNOYS. Ensemble plusieurs autres nobles proesses de chevalerie faictes par le Roy Artus, Palamedes, etc. Galliot du Pré, Paris, 1518, in-fol. gothique, à 2 col., fig. en bois.

— Un ex. de cette édition, n<sup>o</sup> 167 du Cat. du prince d'Essling, a été vendu 450 fr.

— Un ex., n<sup>o</sup> 168, d'une édition de 1532, in-fol. à 2 col., a été vendu 320 fr.

Il est bon de remarquer, toutefois, que les deux ouvrages de Rusticien de Pise ne sont pas, pour le style, dans les éditions imprimées, conformes

d'autres romans écrits par lui en français de son temps, on pourrait répondre avec Brunetto Latini : « Et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escriz en romans, selon le langage des François, puisque nos somes Ytaliens, je diroie que ce est por .ij. raisons : l'une, car nos somes en France ; et l'autre *porce que la parleure est plus delitable et plus commune à toutes gens* (1). »

Un autre auteur italien, Martino da Canale, qui vivait aussi dans le treizième siècle, écrit en français une Histoire de Venise (dont le manuscrit existe à Florence) ; et la raison qu'il en donne était : « Pour ce que la langue française *cort parmi le monde et est plus délectable à lire et à oïr que nulle autre* (2). »

Effectivement, à l'époque en question, la langue française était la plus répandue de toutes les langues européennes ; celle dans laquelle la plupart des romans de chevalerie, si recherchés alors, étaient écrits. Mais cette langue se partageait en deux idiomes, la « langue d'oc » dans le midi, et la « langue d'oïl » dans le nord. « La grandeur croissante de la France, dit M. Duruy (3), donna à son idiome la prépondérance. Nos Normands le portèrent dans l'Italie méridionale où il ne prévalut point, et en Angleterre où il s'établit pour trois siècles ; nos croisés partout. Il devint la langue de la législation ; c'était celle des *Assises*, ou lois du royaume de Jérusalem et des établissements de saint Louis. Villehardouin, l'historien de la quatrième croisade ; Joinville, le biographe de saint Louis, l'avaient déjà écrit, et nous lisons encore leurs histoires. »

Mais quel était ce Rusticien de Pise qui aurait rédigé en français le Livre de Marc Pol, sous sa propre dictée, en 1298, dans la prison de Gênes, comme il est dit dans le Prologue du texte (p. 4 de notre édition) ? Tout ce qu'on sait sur lui, c'est qu'il aurait rédigé ou compilé les deux romans de chevalerie ci-dessus cités. Mais, s'il faut s'en rapporter à M. d'Israëli, Rusticien de Pise aurait été un écrivain célèbre en son temps, et distingué spécialement par le patronage des rois d'Angleterre. Henry III lui aurait donné en jouissance deux châteaux (4), après sa compilation des Chevaliers

aux copies manuscrites que l'on en possède. Dans celles-ci le style est beaucoup plus barbare et d'un français inculte comme le texte de Marc Pol publié par la Société de Géographie de Paris.

(1) Ed. Chabaille, p. 3. Paris, 1862, 1 vol. 4°.

(2) Voir Génin : *des Variations de la langue française*. Introduction, p. 30.

(3) *Histoire du moyen âge*, p. 345.

(4) *Amenities of literature*, vol. I, p. 103. Edition Baudry. Voici le passage en question :

« Our Henry the Third was a prodigal patron of these Anglo-Norman poets. This monarch awarded to a romancer, RUSTICIEN DE PISE, who has proclaimed the regal munificence to the

de la Table Ronde (1), qui remonterait ainsi à une date antérieure à celle de la mort de Henry III, arrivée le 16 novembre 1272. Le second ouvrage de Rusticien de Pise : *Méliadus de Léonoys*, aurait été, selon la Préface, composé à la demande expresse d'Édouard I, successeur de Henry III. Ces deux compositions auraient donc précédé de plus de vingt ans la rédaction dans la prison de Gènes du Livre de Marc Pol ; et on ne peut que trouver très-naturel ce fait, au premier abord étrange et singulier, que le compilateur et le rédacteur si renommé alors de plusieurs romans de chevalerie, ayant appris (peut-être en Angleterre, dans un de ces châteaux que lui avait si gracieusement offerts Henry III), le retour en Europe de Marc Pol, ait eu aussitôt le désir d'entrer en rapport avec cet autre chevalier des grandes aventures, qui devait en connaître de bien plus grandes encore, et lui ait offert de les rédiger sous sa dictée, dans la langue de la Chevalerie la plus connue et la plus répandue alors en Europe. On est même obligé de convenir que la rédaction originale, primitive, du Livre de Marc Pol, dans une toute autre langue, et dans les conditions données, serait presque invraisemblable.

§ 4. *Deux rédactions françaises du Livre de Marc Pol ; différence de la langue de ces deux rédactions.*

Le style du compilateur pisan, a dit M. Paulin Paris(2), ressemble à celui des bons auteurs français du même temps, comme aujourd'hui la prononciation naturelle d'un Allemand, d'un Anglais, d'un Italien, peut rappeler celle d'un bourgeois de Paris ou de Blois. Rusticien est en lutte continuelle avec nos habitudes grammaticales ; il ne distingue ni sujet ni régime dans les noms ; il mêle, dans les verbes, les temps et les modes ; il prend le change sur le sens de certaines locutions communes aux deux langues, mais qui ne présentaient pas le même sens dans l'une et dans l'autre. Enfin, le français du quatorzième siècle était clair, harmonieux, énergique ; Rus-

world, a couple of fine « chasteaux » which I would not, however, translate, as has been done, by the English term - castle ... Who this Rusticien de Pise was, one can not be certain ; but he was one of a numerous brood, who stimulated by « largesses » and fair « chasteaux » delighted to celebrate the chivalry of the British Court, to them a perpetual fountain of honour and preferment. »

(1) Publiée sous le titre de *Gyron le Courtois*, et où se trouve l'apostrophe en forme d'exorde répétée dans le prologue de Marc Pol de la rédaction attribuée au même auteur.

(2) *Nouvelles Recherches sur les premières rédactions du Voyage de Marco Polo*, lues à la séance publique des cinq Académies, le 25 octobre 1850.

ticien en a fait un langage irrégulier, dur et grossier, qui réduisait même les lecteurs de son temps à deviner dans ce qu'il disait ce qu'il avait voulu dire (1).

« Nous exprimerions donc un regret : c'est que les savants et estimables membres de la Société de Géographie, éditeurs de la relation française de Marco Polo, préoccupés du désir de publier le texte le plus ancien, aient préféré ce travail de Rusticien de Pise à une *seconde rédaction* moins ancienne, de sept ou huit années, mais non moins authentique, non moins autorisée par le grand voyageur ; d'ailleurs *offrant le mérite d'une forme élégante, dégagée de toutes les obscurités qui défigurent le premier travail.* »

On a déjà vu précédemment l'histoire de cette *seconde rédaction* donnée par Mare Pol lui-même, en 1307, à Thiébault de Cépoÿ qui se trouvait alors à Venise comme l'envoyé de Charles de Valois, comte d'Artois, et frère de Philippe le Bel, marié à l'impératrice titulaire de Constantinople, Catherine de Courtenay. « Thiébault de Cépoÿ était à Venise en 1305 (dit aussi M. Paulin Paris), comme le prouvent des actes authentiques (2). • Il y séjourna donc plusieurs années ; et ce fut pendant ce séjour d'au moins deux ans, qu'ayant formé des relations avec le grand voyageur dont la réputation ne pouvait manquer de lui être connue, la pensée vint à Mare Pol de lui offrir une copie de son Livre pour le présenter de sa part à Charles de Valois. C'est sans doute alors, et sous les yeux de Mare Pol, que se fit la *nouvelle rédaction*, dans le langage choisi de la cour française du temps, qui devait être familier à l'envoyé du frère de Philippe le Bel. « Les phrases « obscures, dit à ce sujet M. Paulin Paris (3), et les contradictions nées de la « rapidité d'une première rédaction furent même soumises à la décision souveraine de Mare Polo, et c'est ainsi que fut établi le *deuxième texte*, que « l'on pourrait dire, à la façon moderne, *revu, corrigé par l'auteur*, et entièrement purgé des fautes de la première rédaction. Il est du moins certain « que ce texte est écrit d'un style très-net et très-facile, qu'il n'a pas été publié et qu'il mériterait grandement de l'être. »

(1) Nos lecteurs pourront juger eux-mêmes du style des deux rédactions du Livre de Mare Pol : celle de Rusticien de Pise ou de Gênes, et celle donnée par Mare Pol lui-même à Thiébault de Cépoÿ, ou de Venise, en lisant les passages que nous avons cités dans notre commentaire et les chapitres historiques supplémentaires de la première rédaction, que nous avons reproduits

(p. 740-764) à la suite des chapitres contenus dans la seconde rédaction.

(2) Nous tenons de M. Paulin Paris que ces actes authentiques sont des chartes et autres documents conservés au dépôt des manuscrits de la Bibl. imp. de Paris.

(3) Lieu cité. Les faits rapportés ci-dessus sont sans doute puisés aux mêmes sources.

C'est ce texte, *revu et corrigé par l'auteur*, que nous avons entrepris de publier en y ajoutant les éclaircissements de toute nature que nous avons été à même d'y joindre.

M. Paulin Paris dit encore, en terminant sa lecture : « Pour nous résumer en quelques mots, Marco Polo, citoyen de Venise, dicta, en 1298, la première relation de ses voyages à Rusticien de Pise, abrégiateur déjà célèbre des longs récits français de la Table Ronde. Rusticien rédigea la dictée de Marco Polo en français ; huit ans plus tard, en 1307, Thiébaud de Cépoy reçut de Marco Polo une relation des mêmes voyages *plus correcte, revue par lui-même* ; et toutes les autres rédactions latines, vénitiennes ou toscanes, sont des copies ou des abrégés du travail de Rusticien de Pise, ou du texte de Thiébaud de Cépoy. »

Nous n'ajouterons que peu de mots à ces paroles d'un homme aussi versé que M. Paulin Paris dans la connaissance de notre ancienne littérature et des manuscrits du moyen âge. Nous dirons seulement que nous avons acquis la conviction profonde, dans le cours de notre long travail sur le Livre de Marc Pol, que notre rédaction, en la comparant à celle publiée par la Société de Géographie de Paris, porte sur beaucoup de points (que nous avons plusieurs fois signalés dans notre commentaire) des traces évidentes d'une révision de Marc Pol, et de modifications que lui seul pouvait opérer. Il y a un chapitre même (le xciii<sup>e</sup>, p. 311 de notre édition) qui manque totalement, excepté le commencement, dans le texte de la première rédaction publiée par la Société de Géographie, lequel chapitre ne peut être, dans aucun cas, l'œuvre d'un copiste. D'autres sont transposés et groupés différemment comme les ch. clxxiv et clxxviii, sur Ceylan, qui n'en forment qu'un : le clxviii<sup>e</sup>, dans notre rédaction. Nous dirons encore que des trois manuscrits en écriture gothique de la *seconde rédaction* du Livre de Marc Pol que possède la Bibliothèque impériale de Paris, désignés déjà précédemment (p. lxxxiv), celui que nous avons suivi de préférence et que nous avons pris pour base de notre édition (en donnant toutefois en notes, dans la plupart des cas, les *variantes* des deux autres), c'est le plus ancien des trois, celui auquel la signature encore visible de Jehan, duc de Berri, donne une date certaine. C'est aussi le plus correct, celui, chose surprenante, dont l'orthographe, dans la plupart des cas, se rapproche le plus de celle de nos jours et lui est quelquefois identique ; tandis que les autres, surtout le troisième (*côté C*), qui est plus moderne, lui est bien inférieur sous le rapport de la correction et même du style. Gustave Fallot, qui avait

su démêler avec tant de sagacité et de pénétration les lois ainsi que les formes caractéristiques de notre ancienne langue française, et n'avait connu que ce seul manuscrit de Marc Pol (1), le juge bien (2), en disant que « ce manuscrit est fautif, et que le langage paraît être du commencement du quatorzième siècle. » Il ajoute, « qu'il est très-visiblement traduit de l'italien (c'est une erreur), ce qui tranche fort nettement dans un langage qui est de Normandie, ou tout au moins de Picardie occidentale, avec empreinte de Normand. »

Ce qui put faire croire à G. Fallot que ce manuscrit de Marc Pol était *traduit de l'italien*, c'était l'opinion que l'on avait alors (et que l'on a généralement encore) que la rédaction originale du Livre de Marc Pol avait été faite en *italien*, tandis que c'est le contraire qui est la vérité. Seulement, comme le rédacteur de ce même Livre était *Italien* d'origine, ainsi que l'auteur même qui dut dicter le contenu du Livre, il s'était glissé naturellement dans sa rédaction française une foule de locutions et de tournures italiennes, dont la *seconde rédaction*, celle que nous publions, est loin d'être complètement dégagée. Mais si Fallot avait connu notre ancien manuscrit (*côté A*) et même le second (*côté B*), qui est à peu près de la même époque, il en eût porté un tout autre jugement.

§ 5. *Description des manuscrits du Livre de Marc Pol qui ont servi pour cette édition.*

1° Manuscrit coté A. Bibliothèque impériale, anc. 10,260. — FR. 5,631. In-folio vélin, de 87 feuillets.

Ce manuscrit, d'une écriture gothique fort belle, à deux colonnes, a pour titre : *Marc Pol, Du Devisement du Monde*. Il ne renferme que deux miniatures : l'une, au folio 3 *verso*, représente l'Empereur Khoubilâï-Khaân dans un pavillon porté par 4 éléphants, et allant en chasse avec ses « grant barons » ; l'autre, au folio 8 *verso*, représente la lutte de la fille du roi *Caidou* avec un des princes mongols aspirant à sa main, décrite dans le ch. cxvii (p. 727). Il porte au bas de la première page du texte l'*Ecusson de France* (trois fleurs de lis d'or sur fond d'azur), peint posté-

(1) Manuscrits français, n° 10,270<sup>a</sup>; auj. de la langue française et de ses dialectes au FR. 6549. treizième siècle. Paris, 1839, p. 465. ouvrage

(2) *Recherches sur les formes grammaticales* posthume.

rièrement aux enluminures ; et au dernier feuillet (numéroté 87), à la fin du texte, il portait la mention suivante encore lisible quoique effacée au grattoir : *Ce livre est au Duc de Berry* ; et, au dessous, la signature avec le paraphe bien connu de : Jehan.

2<sup>e</sup> Manuscrit B. Bibliothèque impériale. Anc. 8,392 ; — FR. 2,810. Magnifique manuscrit, grand in-folio vélin, de 0<sup>m</sup>,42<sup>f</sup> de hauteur, et 0<sup>m</sup>,30<sup>f</sup> de largeur. Il comprend 299 feuillets de beau vélin blanc, avec beaucoup de miniatures, plus 4 feuillets vélin blanc sans écriture, au commencement, et 3 à la fin. On lit sur le dernier feuillet blanc, de garde, en lettres gothiques, de la même écriture que le corps du manuscrit :

« *Ce livre a III c.x. feuilles ; istoires (miniatures) : II CLXVI.*

On lit en tête, de la main et de l'écriture fantasque de Nicolas Flamel, les lignes suivantes :

« *Ce livre Est Des Merveilles Du Monde. C'est assavoir De La Terre Saincte. Du Grant Kaan, Empereur Des Tartors Et Du Pays D'Ynde ; Et Quel Livre Jehan Duc de Bourgoigne Donna A Son Oncle Jehan fil) De Roy de France, Duc de Berry Et D'auvergne, Conte de Poitou, Destampes, de Bouloigne, et D'auvergne. Et Contient Ce dit livre, Six livres ; C'est assavoir : Marc Pol. frere Odris de l'ordre des freres Meneurs. Le livre fait à La Requete Du Cardinal Lateran de Pierreport. L'Etat du Grant Kaan. Le livre de Messire Guillaume de Mandeville. Le livre de frere Jehan Hayton de l'ordre de Premontré. Le livre de frere Dieul De l'ordre des freres Prescheurs. Et Sont en ce dit livre : Deux cens Soixante six Histoires (miniatures).»*

(Signé) N. Flamel.

Ces deux précieux manuscrits, qui comprennent la même rédaction française du Livre de Marc Pol, et qui ne diffèrent entre eux que dans quelques formes orthographiques des mots, appartenaient effectivement tous deux à Jehan, duc de Berry, comme le portent la mention raturée du premier, et la note du fameux Nicolas Flamel, placée en tête du second. On lit en outre dans le *Catalogue de la Librairie du Duc de Berry, au Château de Mehun sur Yèvre, en 1416*, publié par M. Yver de Beauvoir (1) :

N<sup>o</sup> 116. « Un Livre, appelé *Marc Pol*, en François, escrit de lettres de fourme (gothiques) historié (enrichi de miniatures) et richement enlu-

(1) Paris, Aubry, 1860.



« miné, couvert de satin vermeil figuré empraint, à deux fermocers d'argent  
« doré, armoyés aux armes de Mons. de Bourgogne, eloués de quatre  
« clous dorés. 125 livres (*taux de l'estimation d'alors*). »

— C'est notre manuscrit B.

N° 117. « Un autre petit livre appelé *Marc Pol, du Deviseement du Monde*,  
« escript en François de lettres de fourme ; et au commencement du second  
« feuillet, après la première histoire (*miniature*), a escript : *Fist retrere* ;  
« couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermoers de laiton. 6 livres  
« 5 sols. »

— C'est notre manuscrit A, dont le second feuillet commence effective-  
ment par les mots « : *fist retrere* (*retracer, rédiger*) par ordre (*dans un*  
*ordre méthodique*) à Messire Rusta Pisan, etc. » (Voir notre édition, p. 4.)

3° Manuscrit C. Bibliothèque impériale. Anc. 10,270; FR. 5,649. Petit  
in-4°, vélin. Il porte sur un des premiers feuillets de garde : « *Cod. cxxxv.* »  
Puis cette mention en bas : « Des Mss. de Mgr l'archevêque de Reims (1)  
37. »

Ce manuscrit, comme l'avait bien jugé Gustave Fallot (*lieu cité*), est très-  
incorrect, sous le rapport du style. Trompé par la notoriété qu'on lui avait  
donnée, en laissant les deux autres dans l'oubli, nous l'avions d'abord en-  
tièrement copié pour le publier, lorsque, en voulant le collationner avec les  
manuscrits A et B, nous nous aperçûmes que ces deux derniers, quoique  
plus anciens, et d'un style en apparence plus vieilli, lui étaient de beaucoup  
supérieurs ; ce qui nous fit recommencer complètement notre tâche.

Les faits authentiques, rapportés ci-dessus, donnent à nos deux premiers  
manuscrits (A et B) une date certaine (celle de 1416, qui est celle de la  
mort de Jehan, Duc de Berry), *au-dessous* de laquelle on ne peut pas les pla-  
cer. Mais le second (que nous avons coté A), porte des marques évidentes  
d'une plus grande ancienneté que le premier (coté B). Celui-ci n'en est ce-  
pendant pas une copie, car, dans le manuscrit A, il y a une *lacune* de six  
chapitres (les cl. CXLIV—CXLIX) au milieu du folio 50 *recto*, laquelle lacune  
n'existe pas dans le manuscrit B, plus moderne. Ce dernier a donc été copié  
sur un autre manuscrit, resté inconnu (2).

(1) Maurice Le Tellier, frère puiné de Lou-  
vois, mort en 1710.

(2) On lit dans une *note* en écriture moderne  
ajoutée au ms. B. : « Ce beau volume doit avoir  
« été exécuté de 1404, époque de l'avènement de

« Jean Sans-Peur, à 1417 (*lisez* 1416), date de la  
« mort du duc de Berry. Voyez la miniature  
« frontispice de la Relation de Hayton où le duc  
« de Berry est représenté recevant le volume  
« dans une salle dont la porte est ornée de l'écu

Le manuscrit A paraît avoir fait partie de la Bibliothèque de Charles V, puisque, comme nous l'avons déjà dit, il porte au bas de la première page du texte l'*Écu de France*, que ce prince ami des lettres, l'élève de Nicolas Oresme, faisait peindre sur les ouvrages dont se composait son cabinet. La possession de ce manuscrit, comme celle du manuscrit B, par Jehan, duc de Berry, était utile à constater. Tous les deux ne comprennent pas le *Préambule* ou *Certificat d'origine*, comme nous l'avons dit précédemment, qui se trouve en tête du manuscrit C, et à la fin de celui de Berne qui n'en est qu'une copie. Mais ce fait ne peut pas les faire considérer comme n'appartenant pas à la *seconde rédaction* du Livre de Marc Pol; cette omission, jointe à leur ancienneté plus grande bien constatée, serait même une preuve qu'ils sont une *copie directe*, et sans intermédiaire, de l'original rapporté de Venise, conservé sans doute dans la famille de Thiébault de Cépoy, et qu'ayant été destinés à être offerts à de grands personnages par l'aîné des fils de Thiébault, celui-ci n'avait pas besoin d'y joindre ce même certificat d'origine, placé en tête de notre manuscrit C, provenant de l'Archevêque de Reims, mort en 1710, et qui en est une copie bien plus moderne.

Nous devons ajouter ici que l'on ne trouvera, dans le texte de notre édition, aucun mot, aucune forme de mots même qui ne se rencontrent dans nos manuscrits (principalement dans les manuscrits A et B). Ainsi, dans le manuscrit A, on lit toujours *conter*, *conteray*, tandis que, dans le manuscrit B, on lit aussi toujours *compter*, *compteray* (pour *narrare*); nous avons suivi avec toute raison la leçon du premier Ms. comme étant conforme à l'usage et, de plus, à l'étymologie.

Le manuscrit A porte partout *idles* et le manuscrit C *ydres*, là où le manuscrit B porte *ydolastres* ou *idolastres*; ici, c'est la leçon du second manuscrit que nous avons préférée. Il en est de même pour *sachies*, écrit ainsi dans

« de Bourgogne. L'artiste était flamand, comme on peut en juger par la devise flamande d'un grand nombre de vignettes. »

On lit aussi dans le même volume à la fin de la transcription de la *Relation de Hayton* (fol. 267) écrit en lettres gothiques à l'encre rouge :

« C'y fine le livre des Hystoires des parties d'Orient compilé par religieux homme frere Hayton, frere de l'ordre de Premoustre, jadis seigneur de Core, cousin germain du roy d'Arménie, sur le passage de la Terre Sainte, par le commandement du souverain père, Nostre

« Seigneur l'Apostole Clemeut quini, en la cité de Poyliers; lequel Livre, je Nicole Falcon « *escrips premierement en françois*, si comme « ledit frere Hayton le dittoit de sa bouche, sans « note ne exemplaire; et de romans le *translatay* « en latin, en l'an nostre Seigneur M.CCC. sept, « ou mois d'aoust. *Deo Gratiis.* »

C'est cette *première rédaction française* du Livre de Hayton qui est transcrite dans le volume, laquelle diffère beaucoup de celle qui fut ensuite faite sur la *traduction latine* du même Nicolas Falcon.

le manuscrit A, et *sachiez*, avec un *z* final, dans le manuscrit B. Cependant on trouve quelquefois cette dernière forme dans le manuscrit A (V. fol. 71). On y trouve aussi les formes *hommes, mais, maison, draps, beau*, comme dans le manuscrit B, mais rarement ; les formes ordinaires sont *homs, mès, mèsons, dras, biau* ; nous avons cru pouvoir conserver partout les premières formes, comme étant les mêmes que celles de nos jours, et parce qu'elles sont ordinaires dans le manuscrit B. Nous avons conservé, cependant, du manuscrit A, des formes archaïques rationnelles, qui constatent l'ancienneté de la rédaction et l'époque où les lois grammaticales étaient mieux observées qu'elles ne le furent à une date postérieure. Nous en avons signalé plusieurs dans notre commentaire. Mais un fait remarquable du Ms. A, c'est qu'on y trouve presque partout écrit *Tatur*, qui est la véritable orthographe de ce nom, pour *Tartare*, qui en est une altération.

#### § 6. *Bibliographie du Livre de Marc Pol.*

Quoiqu'on ait donné jusqu'à ce jour au moins cinquante-six éditions, en diverses langues, du Livre de Marc Pol, toutes ces éditions sont rares et même difficiles à trouver dans le commerce. On peut les classer ainsi par langues : Éditions en langue italienne 23 ; anglaise 9 ; latine 8 ; allemande 7 ; française 4 ; espagnole 3 ; portugaise 1 ; hollandaise 1. Total 56.

Nous nous dispenserons d'énumérer ici chacune de ces éditions, dont Marsden et V. Lazari, dans leurs éditions anglaise (1818) et italienne (1847) de Marc Pol, ont donné la nomenclature. Ces deux éditions, avec celle du comte Baldelli Boni (1827), sont les plus importantes, par les notes qui s'y trouvent jointes. Mais la plupart de ces notes sont ou des hors-d'œuvre ou des dissertations inutiles sur des suppositions erronées.

Nous ne pouvons mieux terminer cette partie de notre Introduction que par les paroles suivantes de M. Walckenaer (1) : « Il ne faut pas s'étonner si la courte relation de Marco Polo a tant occupé les savants. Lorsque, dans la longue série des siècles, on cherche les trois hommes qui, par la grandeur et l'influence de leurs découvertes, ont le plus contribué au progrès de la géographie ou de la connaissance du globe, le modeste nom du voyageur vénitien vient se placer sur la même ligne que ceux d'Alexandre le Grand et de Christophe Colomb. »

(1) *Histoire générale des voyages*. Paris, 1826, t. 1, p. 52, et dans sa *Notice sur Marco Polo*.

III. — APERÇU DE L'ÉTAT POLITIQUE DE L'ASIE AU TREIZIÈME SIÈCLE  
DE NOTRE ÈRE.

1° *Origine et développement de la puissance mongole.*

L'Asie, au treizième siècle, fut un foyer permanent de guerres et de révolutions sanglantes. Un homme, né au fond de la Tartarie, dans un territoire situé entre les fleuves Onon et Kéroulun, où campait sa tribu, devait y fonder l'un des plus grands empires qui aient étonné le monde. Cet homme, c'était *Témoutchin*, nommé ensuite *Tchinghis Khaghân* (ou *Dchinghis-Khaân*, plus connu en Europe sous le nom de Gengis-Khan) (1). « Le grand ancêtre (*Tai-tsou*), de la dynastie des Yuen (ou Mongols), dit un écrivain chinois (2), s'éleva dans les plaines sablonneuses de *Ssô* (au nord-ouest de la Chine). Les tribus dont il était le chef ne formaient, dans leurs divers campements, que dix mille familles. Les troupes composant les différentes bannières décidaient des différends. Des magistrats dirigeaient l'administration civile, et appliquaient les châtimens en même temps qu'ils maintenaient l'ordre dans la communauté.

« Au commencement du règne de *Tai-tsoung* (*Ogodaï*, en 1229), on établit dix circuits (*lou*), et l'on plaça à leur tête des administrateurs expérimentés. Ce souverain choisit pour ministres des lettrés habiles. Ce furent principalement des fonctionnaires de la dynastie déchuë des *Kin* qui vinrent offrir leurs services. C'est pour cela que ces anciens fonctionnaires, à cause de leur expérience de l'administration, furent employés de préférence comme fonctionnaires mongols, dans les principales administrations, au commencement de ce règne, et n'eurent point de repos. Ils furent constamment occupés à chercher dans les *King* (les anciens livres sacrés des Chinois) des règles de gouvernement.

« *Chi-tsou* (*Khoubilai-Khaân*), dès l'instant qu'il fut arrivé à l'empire (en 1264), détermina d'une manière régulière et fixe les attributions des fonctionnaires publics du gouvernement central et des provinces. Ceux qui furent

(1) Selon l'*Histoire des Mongols* de *Ssanang-Ssetsen*, publiée en mongol avec une traduction allemande par *Isaac Jacob Schmidt* (Saint-Petersburg, 1829), *Témoutchin* serait né en 1162 de notre ère. Les *Annales chinoises* le font naître à

la même date et mourir en 1227. Voir *Marc Pol*, p. 175-186.

(2) Dans le *Koué kin yü ti thou* (*hià kiouan*, f° 19-20) ; n° 627 N. F. des livres chinois de la *Bibl. imp. de Paris*.

chargés de l'administration générale furent nommés « Secrétaires d'État, ayant l'examen et la surveillance de toutes les affaires » (*Tchoung-chou-sing*); ceux qui étaient revêtus de l'autorité supérieure militaire furent nommés : « Directeurs des affaires intimes de l'armée » (*Tchou-mi youen ssé*); ceux qui étaient chargés des promotions et des destitutions furent nommés « Les chefs les plus éminents des Censeurs impériaux » (*Yü sse thâi*); ceux qui venaient en sous-ordre et qui résidaient dans l'intérieur du palais furent les « Eunuques » (*Sse*), les « Inspecteurs » (*Kián*), les « Chefs de la garde impériale » (*Wei*). Ceux qui résidaient dans les provinces étaient les « Gouverneurs de provinces » (*Hing sing*); les « Censeurs en tournées » (*Hing thâi*); les « Commandants des divisions militaires » (*Siouen wéi ssé*); les « Directeurs des examens littéraires publics » (*Liên fang ssé*) (1). Ceux qui étaient chargés d'être les « Pasteurs (ou Gouverneurs) des populations » furent nommés du nom de leurs circonscriptions administratives : *Lou, Fou, Tchéou, Hién* (2). Les fonctionnaires supérieurs étaient Mongols (*Moung-kou jin*), et ceux qui venaient en second ordre étaient Chinois (*Hán-jin*) et méridionaux (*Nán-jin*).

« Au commencement de la dynastie mongole, les officiers supérieurs militaires ayant observé que, dans l'armée, un nombre plus ou moins grand d'individus sans familles (3) étaient devenus des dignitaires titrés, établirent, dans ces dignités, des rangs supérieurs et inférieurs. Celui qui était le « Chef de 10,000 » eut le titre de *Wén hóu* (10,000 portes ou familles); celui qui était le chef de 1,000 eut le titre de *Thsián hóu* (1,000 portes); celui qui était « chef de 100 » eut le titre de *Pé-hóu* (100 portes).

« Du temps de *Chi-tsou* (Khoubilai), les « Magistrats régulateurs » (*Phò siéou kouán*) organisèrent dans la capitale cinq grands Postes ou « Campements militaires », afin de relier entre elles, pour une commune défense, les casernes où logeaient les troupes. Toute l'armée de l'intérieur fut ainsi établie dans des positions fortes. La garde impériale, formée en grande par-

(1) Cette dénomination, comme plusieurs autres, a été spéciale à la dynastie mongole (voir l'*Inscription* imprimée à la suite du Livre de Marc Pol, *Appendice* n° 3, p. 108 et suiv.). On lit dans une histoire générale de la Chine de Foung tchéou (k. 21, f° 21) : « La 2<sup>e</sup> année *ta-te* (1298) à la 1<sup>re</sup> lune, un édit prescrivit aux *Lien fang ssé* de chaque grande circonscription administrative de former des hommes de talents pour

aider le gouvernement dans le choix et les promotions de ses fonctionnaires. »

(2) Comme si nous appelions nos Préfets : *Départements*, nos Sous-Préfets : *Arrondissements*; cet usage existe encore aujourd'hui en Chine. Voir aussi sur l'*Organisation du gouvernement* de Khoubilai, Marc Pol, p. 328-335.

(3) C'est-à-dire, « sans familles qui dépendissent d'eux », comme parmi les tribus mongoles.

tie de la parenté du souverain mongol, avait constamment des Officiers de ronde envoyés dans les postes pour donner les mots d'ordre.

« Dans les provinces, « 10,000 portes » ou familles étaient placées sous l'autorité et la surveillance d'un « Contrôleur général militaire » (*Tsòung kòuan*); « 1,000 portes » étaient placées sous l'autorité d'un officier militaire inférieur (nommé *Pà tsòung*); « 100 portes » étaient placées sous un chef dirigeant (nommé *Tán-yâ*). On établit une « Cour martiale composée de Conseillers privés » (*Tchòu mī yuén*) pour avoir la haute direction de tous ces établissements. S'il se produisait quelque part un mouvement assez important pour attirer l'attention du gouvernement, alors on chargeait la « Cour martiale » d'agir. L'affaire finie, cette Cour prévotale se démettait de ses fonctions, et l'action régulière de chaque juridiction reprenait son cours dans la province où le mouvement s'était produit. »

Cet aperçu de l'organisation successive du gouvernement mongol, passant de l'état de simple tribu nomade à celui de grand empire fondé par la conquête, est remarquable. Celui qui suit, tiré du même ouvrage chinois (fol. 19-20), nous a paru aussi mériter d'être traduit.

« Les Yuen (ou Mongols de Chine) s'élevèrent à l'origine dans les contrées sablonneuses du nord (*Sso-mò*). En même temps qu'ils portèrent la guerre dans les pays situés à l'occident (de l'Asie), ils conquièrent les Hia occidentaux (1), anéantirent les *Niu-tche* (les ancêtres des Mandchous d'aujourd'hui), soumirent Kao-li (la Corée), s'établirent dans le Nân-tchao (le « Royaume méridional », aujourd'hui province du Yûn-nân) (2), réduisirent successivement sous leur domination tout le Kiáng-nân (les provinces de la Chine situées au midi du grand Kiáng); et alors tout l'empire ne forma plus qu'un seul et même tout.

« Leur territoire, au nord, dépassait les monts Yn-chàn (au nord du *Hoáng hó*); à l'occident, sa limite extrême était le désert des sables mouvants; à l'orient, il comprenait toute la partie gauche du Liao-toung; au midi, il s'étendait jusqu'à la mer du royaume de Yüé (la Cochinchine).

« Dans les commencements de leur puissance, la sixième année du règne de Taï-tsoung (Ogodaï) *kia-wou* du cycle (en 1234), ils anéantirent (le royaume de) Kin, et se rendirent maîtres de la principauté de Tchoung-youan-tcheou. La septième année (en 1235), un édit fut rendu qui prescri-

(1) Petit royaume situé à l'ouest du fleuve Jaune, comprenant la province actuelle du Chen-si

(2) Voir notre commentaire sur Marc Pol, p. 387 et 397.

vait un recensement de la population de Yen-king (un quartier de Pè king), de Chun-tien (un autre quartier de la même ville), et autres lieux comprenant trente-six *Lou* (grands Circuits administratifs). Le nombre des portes (ou familles, feux) se trouva être de 873,781; celui des bouches de 4,754,975.

« La deuxième année du règne de Hien-tsong (Mangou-Khan) *jin-tse* du cycle (en 1252), on fit un nouveau recensement et on trouva une augmentation de 200,000 familles et plus.

« La septième année *tchi-yuan* de Chi-tsou (septième du règne de Khoubilaï (en 1270), il y eut un nouveau recensement, et on trouva une augmentation nouvelle de 300,000 familles et plus. La treizième année (en 1276), le royaume des Soung ayant été entièrement conquis, on s'occupa de faire un recensement général de la population qui fut inscrite dans des tableaux spéciaux. La vingt-septième année (en 1290), les registres atteignirent le nombre de 11,840,000 portes ou familles. Depuis ce temps, les familles du midi et du nord de l'empire, portées sur les registres de la population, élevèrent ce chiffre à 13,196,206, et les bouches se trouvèrent être de 58,834,711. Mais la population qui s'était réfugiée dans les montagnes ou sur les lacs, pour se soustraire à la domination mongole, n'y était pas comprise.

« La première année *tchi-chun* de Wen-tsong (en 1330), le nombre des familles qui payaient l'impôt, en argent et en nature, au ministère des finances, était de 13,400,699. Comparé au précédent recensement, c'était une augmentation de 200,000 familles environ. »

Telle était la population payant l'impôt de la Chine proprement dite, dans la première moitié du quatorzième siècle, après soixante-quatorze années de guerres sanglantes que dura la conquête mongole (de 1206 à 1289). On pourrait se faire une idée de la diminution considérable de la population chinoise pendant ces années de guerre, si l'on pouvait s'en rapporter à un historien chinois (1) qui dit que le nombre d'hommes que l'empereur Chi-tsou, c'est-à-dire Khoubilaï-Khaân, fit périr pour établir son trône et pour le maintenir jusqu'à sa mort, s'éleva à dix-huit millions quatre cent soixante-dix mille et plus (2)! Le même écrivain reproche aussi à Khoubilaï de s'être abandonné aux pratiques superstitieuses et abstruses de prêtres occidentaux (les chrétiens nestoriens), et de les avoir élevés aux honneurs en grand

(1) L'auteur de l'*Abregé* des vingt et un grands historiens de la Chine, intitulé *Nien-i-sse-p'iao* (sect. *Yuen-ssé*, Chi-tsou, f° 1).

(2) *Ti tsi wei i lai, chā jin koing ki: I thian pā pē sse chī thū wén yèou ki.* Ce chiffre nous paraît excessivement exagéré.

nombre (1). Il lui reproche également d'avoir favorisé et honoré, par-dessus tout, la religion de Fô ou de Bouddha, et d'avoir investi un prêtre de cette religion du titre de « Précepteur ou instituteur impérial »; ce qui lui donnait en quelque sorte un pouvoir absolu sur les résolutions de l'empereur lui-même (2).

Il ajoute, pour compléter son portrait, que Khoubilaï « composa un livre pour rabaisser l'empereur du Ciel (*Hô chòu ì wěi Thián-Ti*); qu'il se fit le détracteur de Khoung-tseu (Confucius), afin de le faire considérer comme un sage de second ordre (*piên Khoung-tseù ì wěi tchoúng hiên*) (3); il conquiert le royaume de Mien (Ava); il fit des expéditions dans le Cambodge (*Tchen-tching*), en Cochinchine (*Kiao-tchi*), à Java (*Tchao-wa*), à *Pa-pé-si-fou* (le Cangigu de Marc Pol, p. 424), et autres royaumes, pour y chercher des perles et autres objets précieux; il publia un édit pour s'emparer du Japon, etc. « Les sentiments du patriote et du lettré ont rendu son jugement un peu sévère.

2° *Tentatives que fit Khoubilaï-Khaân pour transcrire la langue chinoise avec une écriture alphabétique. Culture des lettres sous son règne.*

Celui qui fut investi par Khoubilaï-Khaân du titre de « Précepteur ou Instituteur impérial » (*Ti-sse*) était un jeune prêtre bouddhiste du Tibet, très-instruit, qu'il chargea de lui composer un *Alphabet* qu'il voulait employer, non-seulement à transcrire la langue mongole, sa langue maternelle, que l'on écrivait depuis peu au moyen des caractères ouïgours empruntés au syriaque, mais encore à transcrire tous les mots de la langue chinoise avec ces nouveaux caractères alphabétiques. Ce fait curieux a été exposé par nous tout au long dans un *Mémoire* publié dans le *Journal asiatique* de Paris, du mois de janvier 1862, avec l'Inscription reproduite dans notre *Appendice n° 3* (p. 768 et suiv.), imprimée avec les caractères *pa'-sse-pa*, du nom de leur inventeur. On nous permettra d'insérer ici quelques passages de ce *Mémoire*.

— « La sixième année *tchi-yuén* du fondateur de la dynastie mongole de

(1) *Toung Si-séng ssé tchén miào káo tchi ki*. p. 769 et suiv. Nous avons en France une petite école, qui voudrait bien faire parler d'elle, et qui professe les mêmes idées qu'aurait soutenues Khoubilaï Khaân, au dire de son accusateur, sur le grand philosophe chinois; elle va même beaucoup plus loin. *Oh siào jîn!*

(2) *Thoung cháng Fô kiào, foug seng-jin wěi Ti ssé; Ti ssé tchi ming.*

(3) Cette accusation est injuste, du moins appliquée aux dernières années de sa vie. Voir l'Inscription publiée dans notre *Appendice n° 4*,



Chine (1) (en 1269), à la deuxième lune, un décret ordonna de répandre et de faire circuler, dans tout l'empire, les caractères mongols nouvellement formés. A la septième lune, on établit des écoles d'écriture mongole dans toutes les divisions administratives de l'empire (*tchoï-lou*) (2).

« Ce fait se trouve rapporté en détail dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou, des Annales des Yuén*.

« On remarque, dans la Notice sur Pa'-sse-pa (3), que le précepteur de l'empereur, Pa'-sse-pa, était natif de Ssa-sse-kia du Tou-fan (ou Tibet), et que sa famille était de la tribu nommée *Khouán*. On rapporte, de son aïeul T'ö-li-tch'i (*Dortchi*), qu'avec sa loi (bouddhique) il aida le chef de ce royaume à étendre ses possessions jusqu'à la mer occidentale (4), il y a plus de dix générations. Pa'-sse-pa, n'ayant encore que sept ans, lisait couramment les livres sacrés, et il pouvait résumer complètement les doctrines les plus élevées contenues dans quelques centaines de mille sentences. Les habitants du pays l'appelèrent le *saint enfant*; c'est de là que lui vient le

(2) En chinois *Chi-tsou* dont le nom mongol était *Khoubilai*.

(2) Sous les Mongols, la Chine fut divisée administrativement en *Sing*, au nombre de 12; ceux-ci furent subdivisés en 185 *lou*, 33 *foü*, 359 *tchéou* et 1127 *hién*.

(3) *Pa'-sse-pa tchouán*, faisant partie de la même histoire officielle. Je ferai remarquer, à ce propos, que dans la nouvelle édition de la même histoire officielle, publiée la quatrième année *tao-kouang* (1824), le nom de *Pa'-sse-pa* est écrit *Pha-kh-ssé-pa*: en mongol *Baghischeba*. Les éditeurs chinois disent (*Yu-kiai*, K. 2, fol. 6), que ce nom signifie *saint* en langue thangutaine ou du Tibet. Effectivement, ce nom s'écrit en tibétain: *Aphagspa*, que l'on prononce *Phagspa*, et qui signifie *vénéral*, *saint*. Je n'ai pas cru devoir changer l'orthographe ordinaire de ce nom. Il suffit d'avoir signalé la vérité.

(4) *Si hâi*. Les écrivains chinois désignent par ce terme un grand bassin d'eau situé à l'occident de la Chine, tantôt le lac *Khou-khou-noor*, voisin du Tibet; tantôt le lac *Balkhach*, ou la mer Caspienne, selon les circonstances de temps et de lieux. Je pense qu'il est question, dans le texte qui nous occupe, du lac *Khon-khou-noor* et non de la mer Caspienne ou du lac d'*Aral*, c'est-à-dire de *Kharième*, à l'époque du royaume de ce nom,

dans le douzième siècle de notre ère, époque qui correspond à l'existence de plusieurs autres États situés entre la Chine et la mer Caspienne, ou des *Khazars*, tels que l'empire des *Kara-khitai*; les royaumes de *Kachgar*, de *Bichbalik*, de *Khotan* et des *Ouïgours*, à l'Ouest du Tibet.

On lit dans le grand dictionnaire *Pei-wen-yun-fou*, à l'article *Si-hâi* (K. 40, fol. 36), les citations suivantes:

« Selon l'histoire traditionnelle du *Si-yu*, ou des « contrées occidentales de la Chine » (*Si-ya tchhouán*), le royaume des *Tiao-tchi* (*Tadjiks* ou *Sartes*, nation persane), confinait à la mer occidentale (*lin si hâi*). — Le *Si hâi* est évidemment ici la mer Caspienne.

« Selon la *Description géographique faisant partie des Annales des Souï* (581-617 de notre ère), dans la principauté de la mer occidentale (*Si hâi kiün*), était située l'ancienne ville fortifiée de *Pouïh léou*; cette principauté dépendait alors du royaume des *Thou-kou-louán* (nation turque), dans lequel se trouve le lac *Salé*, ou mer Verte (aujourd'hui lac *Lob*) de *Chi klüü*, la mère du roi occidental (dont il est question dans l'histoire de *W'ou-wang*, mille ans avant notre ère).

Ici le *Si hâi* paraît être le lac appelé aujourd'hui *Khon-khou-noor*, au nord du Tibet. Il est compris dans les possessions de l'empire chinois.

nom de Pa'-sse-pa. En grandissant, il enrichit son esprit de l'étude des cinq compréhensions ou sciences, ce qui le fit qualifier du surnom de *Pan-mi-tan* (en sanskrit *pāramita*, « transcendant »).

« L'année *kouëi-tcheou* du cycle (1253), n'ayant encore que quinze ans, il demanda une audience à Chi-tsou (Khoubilai), qui était alors dans un lieu retiré. L'empereur fut si charmé de sa conversation, qu'il voulut l'avoir journellement près de lui.

« La première année *tchoung-thoung* (1260), Chi-tsou étant monté sur le trône, il l'honora du titre de « Précepteur du royaume » (*Koüe-ssé*), et il lui donna un sceau de pierre de jade (comme signe de ses fonctions). Il lui ordonna de former de nouveaux caractères mongols (1). Les caractères étant achevés, Pa'-sse-pa les présenta à l'empereur.

« Ces caractères étaient à peine au nombre de mille, mais les éléments générateurs (2) ne s'élevaient eu tout qu'à quarante et un. Ceux qui, par leur seul enchevêtrement, formaient un mot complet, n'avaient alors d'autre règle de position que celle de leur propre consonnance; ceux qui, par la réunion de deux, de trois, de quatre, formaient un mot complet, avaient alors pour règle de position le son des expressions mêmes. En résumé, le grand but de ce mode d'écriture avait pour principe fondamental l'agré-gation des sons (3).

« La sixième année *tchi-yuén* (1269), un décret impérial prescrivit l'usage de ces caractères dans tout l'empire. Le décret portait :

« Nous avons pensé qu'il n'y avait que les caractères de l'écriture qui  
« pussent servir à peindre la parole, la parole qui, elle-même, sert à enre-  
« gistrer les actions mémorables des hommes, ainsi que cela a été compris  
« par l'antiquité et les temps modernes qui se sont approprié ces moyens  
« de communication. Notre État, à l'époque de sa fondation dans la  
« région de Sö (4), ne faisait usage que de simples planchettes de

(1) *Ming tchi moung-koué sin tsü.*

(2) *Mou.* Ce sont, à proprement parler, les signes ou caractères alphabétiques.

(3) *Huài ching wéi t'oung ye.*

(4) 'O *koué kid tchéo ki Sö fang söi cháng kién.* Ce passage est important pour déterminer la région de l'Asie septentrionale, où, d'après Khoubilai-Khaân lui-même, l'État mongol prit naissance. Cette région est nommée *Sö-fang*, « la région Sö ou de Sö. » Le P. Mailla (*Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 310), qui

cite le décret de *Khoubilai-Khaân*, traduit : « Le Nord est le berceau de l'empire des Mongous. » M. Abel Rémusat, qui a donné aussi un extrait du même décret dans ses *Recherches sur les langues tartares* (p. 75), se borne à traduire également : « Notre dynastie a pris naissance dans les pays du Nord. » M. D'Ohsson n'est pas plus précis.

L'expression *Sö-fang*, dans l'esprit de Chi-nois désigne bien effectivement une région du Nord, par rapport à leur empire; elle est donc

« bois (1). Anciennement, on n'avait pas senti la nécessité de former des caractères propres à notre langue. Tous ceux dont on s'est servi n'étaient que les caractères chinois nommés *kiäü* (ou à formes carrées, employés sous les Soung), avec l'écriture des Ouïgours (2), et c'est par leur usage que l'on a propagé la langue de notre dynastie.

« En examinant attentivement l'histoire, on voit que les Liao et les Kin, en y comprenant même tous les royaumes des contrées les plus éloignées, se sont approprié chacun des caractères qui leur étaient propres.

« Maintenant la culture des lettres fait chaque jour de nouveaux progrès; mais les caractères d'écriture, qui n'étaient pas assortis aux lois constitutives du génie de la nation, ne peuvent réellement plus lui suffire. C'est pour ce motif seulement qu'il a été ordonné au précepteur du royaume, Pa'-sse-pa (3), de former de nouveaux caractères mongols avec lesquels on pût transcrire d'autres langues et reproduire en général toutes les compositions littéraires (4). Ces caractères ont pour but, en déterminant

quelquefois prise pour *pé fäng* (*Yü p'ien*, sub voce *ssö*) qui est la véritable expression; mais elle désigne aussi une région du nord déterminée. Il en est déjà question dans le *Chou-king*. chap. *Yaü tièn*. C'est la contrée connue maintenant sous le nom de pays des *Ortous*, occupé par les Tartares, et situé au-delà de la grande muraille. Elle est nommée *Ordös*, dans l'Histoire des Mongols de *Sao-nang-Ssetsen* (p. 187 et *passim*), et y figure comme étant une des possessions des *Gengiskanides*.

La grande Géographie impériale de la Chine (K. 165, fol. 1, édit. de 1764) dit que le pays de *Ssö-fäng* est situé au nord-ouest à l'extrémité de la province actuelle du *Kan-son*, dans le département de *Ning-hia* (latitude du chef-lieu: 38° 32' 40"; longitude: 103° 47' 30"). Sous les *Thang* (618-900) c'était le siège d'un commandement militaire qui dépendait de la *Direction générale du Chen-si* (voir mon édition de l'Inscription syro-chinoise de *Si-ngan-fou*, p. 29 et note p. 64). A cette époque des *Thang*, le pays de *Ssö-fäng*, comme d'ailleurs une grande partie de l'Asie, était sous leur domination. Les peuplades mongoles, que l'on place, dès l'origine la plus reculée, dans le voisinage du lac *Baikol*, ont dû avoir des établissements plus rapprochés de la grande muraille, là où le décret de *Koubilai Khadan* dit que l'empire mongol prit naissance.

(1) *Kiën*. On sait de diverses sources que des planchettes de bois entaillées remplaçaient l'écriture chez plusieurs nations tartares. *Ma Touan-lin*, en parlant des *Ou-houan*, Tartares orientaux qui, deux siècles environ avant notre ère, furent attaqués par les *Hioung-nou*, et virent leur royaume anéanti par ces peuples belliqueux, dit (K. 342, fol. 1, r°) que les chefs de cette nation, quand ils avaient des ordres ou des missions de confiance à donner, faisaient des entailles sur un morceau de bois pour servir de lettres de créance.

(2) *Ouëi-ouï tseü*. On peut consulter sur cette écriture: *Klaproth*, sur les Ouïgours; *Abel Rémusat*, *Recherches sur les langues tartares*, p. 29 et suivantes, et *Ahmed Arablhal*, que *Le Roux Des Hauteraies* a fait le premier connaître (*Encyclopédie de Petitot*, 1767, t. III, p. 551), en donnant la traduction d'un passage de cet auteur arabe concernaut l'écriture des Ouïgours, dont l'alphabet consistait en quatorze consonnes seulement, sans gutturales ou aspirées, et ne distinguant pas non plus le *h* du *p*, le *z* du *s*, ou *ss*, le *t* du *d*, etc.

(3) *Kollé ssé Pa'-sse-pa*.

(4) *Yi siéi*. Le premier de ces caractères signifie ordinairement *traduire*, « ex uno in aliud idioma transferre, » comme dit *Basile*. « *Traduſerer*, traduire les paroles des étrangers des quatre côtés (*ssé t*) et les exprimer par des termes

« fidèlement les paroles, de faire pénétrer partout la connaissance des faits ;  
« et, à dater d'aujourd'hui, à l'avenir, toutes les fois qu'il sera publié des  
« documents revêtus d'un cachet officiel, on ne se servira plus, dans tous  
« ces documents, que des nouveaux caractères mongols. En conséquence,  
« chacun les expliquera (1), ou les enseignera, avec les caractères et l'écri-  
« ture de son propre pays. »

« Par suite de cela on éleva en honneur Pa'-sse-pa, en lui donnant le titre  
« de « Roi de la loi du grand joyau (2) » et, de plus, il fut gratifié d'un  
« seccau de jade.

« On fait observer ici que, selon l'ouvrage intitulé : *Ch'i mè tsiouân hōa*  
« Fleurs ou choix d'Inscriptions, gravées en noir, sur pierres (3) » ; les ré-  
gles de formation des caractères mongols n'étaient absolument qu'une trans-  
formation du *dévanâgari* de l'Inde (4). C'est pourquoi ils ont tant d'analogie  
avec les caractères des écritures bouddhiques.

« Toutes les inscriptions mongoles du palais des « dix mille longévités »  
de Tchoûng-yâng (5) sont tout entières en caractères de l'écriture mongole  
(caractères pa'-sse-pa). Pour l'endroit où l'on place l'année et le mois (la  
date de l'inscription), on emploie une écriture à double trait comme les ca-  
ractères à fond blanc volants des « Mémoires du temps présent (6) ».

équivalents, » comme dit le *Choué-wén* ; *sièi*, si-  
gnifie proprement *écrire, former des linéaments*.  
Les deux caractères réunis ont, à notre avis, le  
sens exprimé dans notre traduction.

(1) *Fōu tchi*. *Fōu*, signifie ordinairement *ad-  
juvare, auxiliaire*. On doit entendre ici l'opération  
de transcrire ou de traduire, chacun dans sa pro-  
pre langue, les documents officiels publiés avec  
les nouveaux caractères, afin de bien les faire  
connaître et entrer dans la pratique.

(2) *Tâ pào fā wáng* = roi de la religion boudd-  
dhique.

(3) *Ch'i mè tsiouân hōa*. Cet ouvrage nous  
est inconnu. C'est celui d'où a été tirée l'inscrip-  
tion mongole en caractères pa'-sse-pa, publiée  
par MM. de Gabelentz et A. Wylie et que l'on  
trouvera dans notre *Appendice*, n° 4.

(4) *Fân thiân kiá-lou tchi piên*. Le premier  
caractère, *fân*, est toujours employé dans les li-  
vres chinois pour désigner l'Inde ; le second,  
*thiân*, signifie ciel et, par extension, *divin*, en  
sanskrit : *déva* ; les deux qui suivent, *kiá-lou*,  
doivent être la transcription, par aphérèse, de

*nâgara*, masculin de *nâgari*, ville ; l'*alphabet*  
étant né dans la cité divine, étymologie ignorée  
sans doute des écrivains qui ont transcrit et non  
traduit les deux caractères en question. Cela  
forme une phrase hybride comme on en rencon-  
tre souvent dans les livres bouddhiques traduits  
du sanskrit.

(5) *Tchoûng-yâng wén cheou koung yuén pt*.  
Ce « palais » est vraisemblablement le même qui  
est mentionné dans la Grande Géographie impé-  
riale (K. 139, fol. 25, v°) sous le nom de *Tchoûng  
yang koung*, dans le département de *Sin-gan*, de  
la province de *Chen-si*, et qui est situé à 60 li  
du côté oriental de la ville cantonale de *Tcheou-  
tchi*. Il est dit que ce monument fut construit du  
temps de la dynastie mongole. Cette citation tirée  
du *Ch'i mè tsiouân hōa*, se trouve aussi dans  
le *Chou hōa pòu*. (K. 2, fol. 15, r°).

(6) *Kin chi tchhouân fēi pē tsèn*. Ces caractères à « fond blanc volants, » sont dans le genre  
des lettres majuscules, autrefois à la mode chez  
nous pour les titres d'ouvrages, et dont les traits  
évidés font paraître un fond blanc. La date de

• La neuvième année *tchi-yuen* (1272), Hô-li-hô-sùn (2) présenta une requête à l'empereur pour que les fils de tous les magistrats ou fonctionnaires publics entrassent dans les collèges où l'on enseignait les caractères mongols.

• On fait observer que, dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou des Annales des Yuén*, à la septième lune de la neuvième année (1272), Hô-li-hô-sùn présenta une requête à l'empereur pour demander que l'on établît des collèges de l'État (*Koüe-tseù-hiö*), destinés à l'enseignement des caractères mongols, et que les fils des fonctionnaires publics chinois (*Hán kouán tseù*), qui n'avaient pas encore étudié ces caractères, ainsi que les fonctionnaires dépendants du ministère des finances (*Kouán-fou*), apprissent cette écriture, au lieu des caractères *Wel-ou* (ouïgours) adoptés auparavant; et qu'enfin un édit impérial en prescrivît dorénavant l'usage exclusif. Un décret impérial ordonna, en effet, à toutes les personnes occupant des fonctions publiques, de ne faire usage que des caractères mongols, et, comme conséquence de cette mesure, d'envoyer auxdites écoles les fils de tous les fonctionnaires publics.

• La douzième année *tchi-yuen* (1275), on établit une division dans l'académie des Han-lin pour y cultiver la littérature et l'écriture mongoles.

• On fait observer que, dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou des Annales mongoles*, à la troisième lune de la douzième année (1275), une requête fut présentée par Wáng-pan et Téoumë, demandant qu'on établît une division dans l'académie des Han-lin pour cultiver la littérature mongole. Le ministre des commandements, docteur ès lettres, membre de l'académie des Han-lin, Sã-ti-mè-ti-li (2), fut placé à la tête de cette section.

• La dix-neuvième année *tchi-yuén* (1282), en été, à la quatrième lune, on procéda à la gravure des planches en caractères ouïgours-mongols, avec lesquels on avait écrit l'histoire intitulée: *Thoung-kién* « Miroir universel ».

• On fait observer que ce fait se trouve rapporté en détail dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou des Annales des Yuén*.

• La vingt et unième année *tchi-yuén* (1284), un ordre impérial prescrivit

l'inscription mongole, publiée par MM. de la Gabelentz et A. Wylie, offre un échantillon de ce genre d'écriture qui a été aussi employée par fantaisie dans l'écriture chinoise.

(1) Ces mots sont évidemment la transcription d'un nom arabe ou persan, comme *'Ali-Haçan*. On sait que Khoubilai-Khaân réunit à sa cour tous les hommes de mérite qu'il put y attirer et

de quelque nation qu'ils fussent: *Ouïgours*, *Persans*, habitants du *Turkistan*, même des Européens, comme Marc Pol qui nous a laissé la relation si curieuse de son séjour près du *Grant-Kaan* et dont nous publions ici la rédaction originale.

(2) Ce nom est encore celui d'un personnage étranger.

que, dans toutes les requêtes présentées au gouvernement, on employât l'écriture mongole (de Pa'-sse-pa).

« On fait observer que, dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou des Annales des Yuén*, la vingt et unième année, en été, pendant la quatrième lune, un ordre impérial défendit à tous les employés comptables de l'administration publique, dans toutes les provinces, de se servir soit dans leurs requêtes, soit dans leurs registres d'écriture, des caractères ouïgours; et il leur fut ordonné que, dans tous les documents publics, ils fissent usage de l'écriture mongole.

« La vingt-troisième année *tchi-yuen* (1286), l'académie des Han-lin demanda l'autorisation de traduire et rédiger des ouvrages en langue et en caractères ouïgours. Les historiens officiels de l'empire se conformèrent à cette autorisation.

« On fait observer que, dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou, des Annales des Yuén*, à la troisième lune de la vingt-troisième année (1286), le Han-lin ministre des commandements, Să-li-mân (1), dit que le bureau des historiens officiels de l'empire, s'occupant de rédiger les mémoires authentiques de la cour du grand ancêtre (Taï-tsou, c'est-à-dire Dchinghis Khaân), il demandait que ces mémoires fussent traduits en langue et en caractères ouïgours, pour répondre au désir de ceux qui préféraient les lire en cette langue. Par la suite, lorsque la rédaction en fut achevée, on se conforma à cette disposition.

« La vingt-sixième année *tchi-yuén* (1289), le président du conseil des ministres (2) demanda que l'on fit usage des caractères *t-ssé-thi-féï* (3); il demanda en même temps que les fils des grands personnages de l'État entrassent dans le collège (destiné à cet enseignement) pour s'y former à l'usage et à la pratique de cette écriture.

« On fait observer que ce fait n'est point rapporté dans les *Mémoires officiels de Chi-tsou* (Khoubilai), *des Annales des Yuén*.

« On remarque de plus que, dans le *Supplément au Wén-hièn-thoung-khào* (4) (de Ma Touan-lin), la vingt-sixième année *tchi-yuen* (1289), le

(1) Ce nom de *Să-li-mân* est une transcription aussi exacte que possible, de *Soleiman*, nom très-commun chez les musulmans.

(2) *Chang chou siang*.

(3) *T ssé thi féï wén tsou*. Il est probable qu'il est ici question d'un alphabet arabe.

(4) J'ai consulté ce grand ouvrage à la Bibliothèque impériale de Paris pour savoir si j'y trouverais quelques éclaircissements sur le genre d'écriture dont il est parlé dans le texte. On n'y donne, à l'article *Collège* (K. 47, fol. 20), que ce qui est cité ici.

président du conseil des ministres exposa qu'il conviendrait que les caractères de l'écriture *t-ssé-thi-féi* fussent mis en usage. A cette époque, un membre de l'académie des Han-lin, I-fou-ti O-lou-ting (1), pouvait comprendre cette écriture. On le pria de prendre la direction du collège. Tous les fils des grands dignitaires, avec les Chinois des familles de distinction, qui y consentirent, entrèrent dans ce collège pour y apprendre l'usage de cette écriture (2).

• Dans la onzième année *ta-te* de Wou-tsong (1307), le ministre de la droite, secrétaire intime, Phou-lô Thië-mou-'rh (Pöulo-Timour), présenta à l'empereur la traduction, en caractères du royaume (écriture de Pa'sse-pa), du *Livre de la piété filiale* (Hiào-king). Un décret ordonna que cette traduction fût gravée sur des planches de bois, et qu'on en distribuât des exemplaires dans l'empire.

• On fait observer que dans les Mémoires officiels de Wou-tsong des Annales des Yuen, à la huitième lune de la onzième année *tá-té* (1307), le jour *sin-hai*, le ministre de la droite, secrétaire intime, Pöulo-Timour, présenta à l'empereur la traduction, en caractères du royaume, du *Livre de la piété filiale*. Le décret qui l'annonça portait : « Cet ouvrage renferme les « préceptes admirables de Khoung-tseu, que tout le monde doit suivre et « pratiquer, depuis les rois et les princes jusqu'aux dernières classes du « peuple (3) ». Le même décret ordonnait au secrétaire d'État de l'intérieur de faire graver la traduction en question sur des planches en bois, de la faire imprimer et d'en distribuer des exemplaires en présent à tous les princes et autres fonctionnaires inférieurs de l'empire (4).

• Dans la quatrième lune de la troisième année *tchi-chun* de Wên-tsoüng (1332), l'ordre fut donné à Kouëi-tchang, principal du collège impérial, de

(1) La dernière partie de ce nom est sans doute 'Alá-eddin. Quant à la première, les caractères chinois qui signifient *bonheur augmenté* peuvent être la traduction d'un surnom ayant cette signification. Cependant la continuation de *Ma Touan-lin* l'écrit avec des mots différents, qui se prononcent *y-phou-ti*.

(2) Il y avait alors, à la cour de *Khouilái*, un grand nombre d'étrangers de distinction, entre autres des Arabes, qui demandèrent sans doute l'établissement d'un collège pour y enseigner leur langue. Beaucoup de familles mahométanes sont restées en Chine depuis cette époque et y ont fondé de véritables colonies.

(3) Le même fait, ainsi que le décret, sont aussi rapportés, avec les mêmes termes, dans le *Li-tai-ki tse*. K. 98, fol. 39 v°; dans le *Ya-tchi Sou Thoung-kien-kang-mou*. K. 24, fol. 27; dans le *Kang kien i tchi lou*. K. 91, fol. 10; dans le *Kang kien hoéi tsuan* de Wang Chi-tchin, de Fongg-tchéou. K. 21, fol. 32.

(4) Si des exemplaires de cette édition de 1307 existaient encore, ils seraient assurément un des plus curieux monuments de l'imprimerie orientale. Des nombreux livres chinois que nous possédons, le plus ancien est une édition de *Ma Touan-lin*, de l'année 1524, en 80 vol. Nous avons aussi une édit. du *Y-King* de l'ann. 1596.

traduits en langue et en caractères de l'empire (mongols), l'*Abregé des règlements administratifs* de l'époque *tching-kouan* (627-650 du règne de l'empereur Taï-tsoung des Thang); de le faire graver sur des plauches en bois, de le faire imprimer et d'en distribuer les exemplaires à tous les fonctionnaires de l'empire.

« On remarque que ce fait se trouve consigné en plusieurs endroits des *Mémoires officiels de Wên-tsoûng des Annales des Yuèn* (1). » —

On vient de voir, par la traduction intégrale des documents cités dans l'*Histoire de l'Écriture*, pour l'époque mongole, combien de tentatives furent faites, combien d'ordonnances et de décrets furent rendus pour prescrire et faire adopter, par les Chinois et tous les fonctionnaires publics de l'empire, une écriture alphabétique, surtout celle inventée par le grand Lania Pa'-sse-pa. Mais la population chinoise fut si réfractaire à cette innovation, que toutes les tentatives faites alors pour *alphabétiser* leur écriture, si nous pouvons nous exprimer ainsi, restèrent sans résultats; et il est probable que toutes celles que l'on pourra tenter encore, à moins d'une révolution radicale dans les mœurs et les habitudes de la population, n'auront pas plus de succès.

C'est un fait qui peut surprendre d'abord, mais qui est conforme à la nature des choses, que pendant et après la conquête de la Chine par les Mongols les lettres furent très-cultivées, et l'époque des Mongols est une de celles où elles furent le plus florissantes en Chine. On peut voir dans les articles de M. Bazin, intitulés: le *Siècle des Youen* (2), que jamais la littérature dramatique ne fut autant cultivée en Chine que pendant le règne de la dynastie mongole. « J'ai choisi, pour objet de mon travail, dit-il, « l'époque des Youèn, parce que la littérature chinoise a été poussée à sa perfection sous les Mongols, depuis l'avènement de Khoubilaï-Khan, « petit-fils de Gengis-Khan, l'an 1260 de notre ère, jusqu'à la restauration des Ming en 1368 ». — « Sous la dynastie Yven (Yuèn), a dit Voltaire, et « sous celle des restaurateurs nommés Meng (Ming), les arts qui appartiennent

(1) *L'Histoire générale de l'écriture et de la peinture* intitulée: *Chou hua pên* (en 100 kiouan ou livres, rédigée et publiée en 1708, sur l'ordre de Khang-hi, par l'Académie des *Han-lin*), donne avec moins de détails (K. 2, fol. 4 et suiv.) les renseignements qui précèdent; elle y en ajoute d'autres qu'il serait trop long de reproduire ici. Cette histoire de l'écriture et de la peinture, non-

seulement en Chine, mais encore dans toutes les contrées de l'Asie parvenues à la connaissance des Chinois, commence aux *cordelettes nouées* et aux huit *koua* de Fou-hi, pour ne s'arrêter qu'à l'époque de sa rédaction. On y trouve une foule immense de renseignements dont on n'a pas, en Europe, la moindre idée.

(2) *Journal asiatique de Paris*, année 1850.



« nent à l'esprit et à l'imagination furent plus cultivés que jamais (1). » —  
 « Voltaire, qui jugeait si bien de ces sortes de choses, ne s'est pas trompé.  
 « On cultiva les arts de l'esprit sous les Ming, mais l'époque des Yuèn a été  
 « le grand siècle de la Chine, le siècle distingué par les plus grands talents. »

Il y a, dans ce jugement de M. Bazin, comme dans la plupart de ceux qu'il a portés sur ce qui concerne la Chine, beaucoup de partialité et d'exagération. Parce que la littérature dramatique et celle des romans avaient été très-cultivées sous les Mongols, de préférence à l'ancienne littérature classique dont Confucius est le plus grand représentant (et que M. Bazin a toujours cherché à rabaisser comme ayant, « à l'exemple de Platon et d'Aristote en Grèce, *altéré* les anciens dogmes religieux de la Chine », ce qui est absolument contraire à l'histoire et aux faits, comme nous l'avons prouvé ailleurs) (2), M. Bazin, disons-nous, place le siècle des Yuèn ou Mongols au-dessus de tous les autres. Et cependant l'époque des Han (de 202 *avant* à 220 *après* notre ère), qui fut celle de la restauration des lettres après l'incendie et la destruction des anciens livres par l'empereur Thsin-chi, celle des Thiang (618-905), celle des Soung, détrônés par les Mongols, lui sont, selon nous, bien supérieures.

L'astronomie fut très-cultivée en Chine sous la domination mongole. Indépendamment du célèbre lettré Hiu-heng, dont nous avons déjà parlé ailleurs (3) comme ayant concouru pour une grande part à la nouvelle organisation du gouvernement des Mongols, et qui était en même temps très-versé dans l'astronomie, deux autres savants lettrés : Yé-liu Thsou-tsaï, dont il sera question par la suite, et Kouo Cheou-king, rédigèrent des traités spéciaux sur cette science. Le dernier, qui avait été placé par Khoubilaï à la tête du « Tribunal des mathématiques », l'Observatoire de Pè-king, travailla soixante-dix ans à son traité d'Astronomie. Il avait envoyé des mathématiciens dans les différentes provinces de la Chine, dans la Tartarie, en Corée et ailleurs, pour déterminer les degrés de longitude et de latitude de plusieurs lieux, en prenant la « hauteur du pôle » pour fixer les degrés de latitude (4).

(1) *Essais sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CLV.

(2) Voir le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, articles *Confucius* et *Chine moderne*, section de la *Philosophie chinoise*, p. 370.

(3) Voir notre Commentaire sur Marc Pol, p. 328 et suiv., et pour plus de détails, notre

premier volume de la *Description de la Chine*, p. 354-355 et 363, Paris, Didot. Nous renvoyons aussi à cet ouvrage pour ce qui concerne les établissements littéraires et autres de Khoubilaï, p. 351-306.

(4) Voir ce qu'en dit le P. Gaultier, dans les *Observations mathématiques, astronomiques*,

Quant à Yé-liu Thsou-tsaï, qui accompagna Dchinghis-Khaân dans son expédition en Occident (1), un historien chinois, qui a écrit sa vie, raconte que « des Occidentaux (sans doute des astronomes arabes ou persans) présentèrent à l'empereur mongol un calendrier d'après lequel il devait y avoir, à la cinquième lune, la nuit de l'opposition, une éclipse de lune. — « Il n'y en aura pas, dit Thsou-tsaï, — et effectivement l'éclipse annoncée n'eut pas lieu. L'année suivante, à la dixième lune, Thsou-tsaï prédit une éclipse de lune; les astronomes occidentaux assurèrent qu'il n'y en aurait pas, et cependant, au temps fixé, la lune fut éclipsée de huit dixièmes (2). »

### 3° Conquêtes des Mongols dans l'Asie centrale et occidentale.

Avant de faire connaître, d'après les historiens chinois, les principaux événements dont l'Asie centrale et occidentale fut le théâtre au treizième siècle de notre ère, il peut être très-utile, croyons-nous, pour l'intelligence de ces mêmes événements, de jeter un coup d'œil rapide sur le nombre et l'étendue des différents États qui existaient en Asie à l'époque où le célèbre Dchinghis-Khaân résolut d'en faire la conquête, en 1218 de notre ère.

À l'extrême Orient, l'empire chinois était divisé en plusieurs États; les Song ne possédaient plus que la partie située au midi du Hoâng-hô; les Kîn (ou la dynastie d'Or, les Altoun-Khans) avaient conquis la partie septentrionale, et avaient formé un grand empire qui s'étendait jusque très-avant dans la Tartarie. Un autre État, celui des Hia occidentaux, s'était formé à l'ouest du Hoâng-hô, à la fin du neuvième siècle, et s'étendait sur la partie nord du Tibet (comprenant les provinces actuelles du Chen-si et de Kan-sou); c'était le pays de Tangout de Marc Pol. Au midi, enfin, existait le petit royaume de Nân-tchao ou de Ta-li, formant aujourd'hui la province du Yün-nân; puis le Tibet. Plus au midi se trouvaient les royaumes de 'An-nân (le Toung-king), de Tchen-tchïng et de Tsiampa (la Cochinchine), de Mien (Ava), et, en se dirigeant à l'occident, du Bengale, alors dépendant des sultans Pathâns de Dêhli, qui y avaient des gouverneurs.

Dans l'Inde du Nord existaient les très-anciens royaumes du Népal et du Cachemire, qui se sont conservés jusque dans ces derniers temps, sous

*géographiques*, etc., publiées par le P. Soucier, t. II, p. 106 et suiv. Paris, 1729, in-4°.

(1) Voir les documents chinois sur cette expédition, traduits ci-après.

(2) *Vie de Ye-liu Thsou-tsaï*, dans les *Nouveaux Mélanges asiatiques* de M. Abel-Rémusat, t. II, p. 66. On verra ci-après que Dchinghis Khaân le nomma gouverneur civil de Samarkand.

différentes dynasties. Ceux de Mârwar ou de Kanoudje, d'Adjemir, de Djeïpour, de Djesselmir, de Mëwar (Oudeypour), de Manikpour où se trouvent aujourd'hui les villes de Luknow et de Feyzâbâd ; tous six dans le Râdjapoutana habitée par des populations guerrières (dont quelques-unes sont supposées descendre des anciens Parthes), se maintenaient contre les invasions mahométanes et se sont même maintenus jusqu'à nos jours, dans une certaine indépendance. Le royaume de Malwa, dont la capitale était Oudjdjayani (Oudjéin), où se trouvait anciennement un temple du feu détruit par des Bouddhistes, 840 ans avant notre ère, et rétabli plus tard, existait encore ; il ne finit qu'en 1390, absorbé par les sultans de Dèhli.

Dans la péninsule de l'Inde, le Dakchin'à-patha, ou Dèkhan, il y avait le royaume d'Orissa (l'*Ouruldhâ-dès'a*), sur la côte orientale, dans les montagnes duquel habitent encore des hordes (plûtôt *ardous*, mot mongol) ou populations d'origine scythique. Le royaume d'Andhra ou Tèlingan'a, subjugué en 1821 par les Mahrattes habitants des montagnes. Puis, plus au midi, dans le Karn'ataka, ou Carnatic, le royaume des Tchelukyas, qui cessa d'exister en 1232 ; celui des Râdjas ou rois de Vidjâyanagarî, qui a subsisté jusqu'en 1756 ; celui des Râdjas de Tchôla, dans le Carnatic, capitale Tandjore, qui absorba l'ancien royaume des Pandions et qui subsista jusqu'en 1406.

Depuis les grandes conquêtes de Mahmoud le Gaznévide, tous les pays arrosés par l'Indus étaient restés soumis à ses successeurs ou aux sultans de Dèhli.

A l'ouest de l'empire des Kîn et des Hia occidentaux, dans l'Asie centrale, existait le royaume des Ouïgours, occupant le pays de Tourfan, de Kharachar, de Khamil et de Bichbalik (les cinq villes). A l'ouest de ces derniers était l'empire des Kara-Kithâi (les Khitans noirs) ou Liao occidentaux, venus des frontières nord de la Chine. Cet État comprenait, entre autres, les villes de Othrar, Chach, Khodjend, Kachghâr, Samarkand et Bokhâra. Mais une partie des possessions de ce dernier État avait déjà été conquise par le sultan de Khârism, Cothib-eddin-Mohammed, qui s'était aussi emparé, sur les Turks Seldjoukides, d'une grande partie de la Perse. Il possédait alors l'Irân, le Khorazân, et tout le pays jusqu'à l'Indus ; l'Irak Adjemî (ou Persan) était aussi en sa possession. Les autres provinces de la Perse, comme le Fars dont Chiraz est la capitale, le Laristân, étaient alors gouvernées par des princes Atabeks (anciens gouverneurs), qui lui payaient tribut.

Le khalife abbasside Naser régnait à Baghdâd sur l'Irak Araby, l'ancienne

Chaldée, sur une partie de la Mésopotamie, sur les trois Arabies et sur quelques parties de la Perse; les princes Atabeks de Mossoul possédaient presque tout le reste de la Mésopotamie. Les successeurs de Saladin y étaient aussi très-puissants; une partie de la Syrie leur était soumise, et l'Égypte les reconnaissait pour souverains.

Les sultans d'Iconium, de la troisième branche des Turks Seldjoukides, régnaient dans l'Asie Mineure ou l'Anatolie. La Géorgie et l'Arménie avaient leurs rois qui étaient encore indépendants. Les Ortokides Turkomans, les Ortokides de Mardin, les Ayoubites de Méïaférékin, étaient des princes musulmans qui régnaient sur certaines provinces de l'Arménie; il y en avait aussi qui régnaient à Kélat; d'autres à Alep en Syrie; d'autres à Damas, et d'autres en Égypte avec le titre de Sultans.

Telle était la situation politique de l'Asie lorsque Dchinghis-Khaân, du fond de la Tartarie, résolut d'en faire la conquête.

L'Asie, au treizième siècle, ayant été envahie sur presque tous les points par les Mongols, nous avons pensé que l'on verrait ici avec plaisir la traduction des *Relations* que les écrivains chinois ont faites de ces mêmes conquêtes. La première a été rédigée dans ces derniers temps par un personnage qui fut président du Conseil des ministres de l'empereur Tao-kouang (1821-1850); la seconde est un *Bulletin* de l'expédition de Houlagou, par un des deux généraux qui commandaient son aile droite; et la troisième est un *Rapport* du Commissaire civil qui accompagnait cette même expédition, lequel Rapport fut porté par un courrier envoyé exprès à Mangou-Khan.

## A. 元代征西域考

*Exposé critique de la conquête de l'Asie centrale et occidentale par les Mongols* (1).

• Emploi des armées de T'ai-tsou (le « Grand ancêtre de sa dynastie », c'est-à-dire Dchinghis Khaân), à la conquête des contrées occidentales (de l'Asie).

• On rapporte que ce furent les Hoiï-hoëï (peuples mahométans) (2), qui levèrent les premiers l'étendard de la guerre. Ces Hoiï-hoëï étaient les Khibi-

(1) *Yüên tai tching Sí-yü khào*; par Wei Youen, président du conseil des ministres (*Nei-khò*) de l'empereur Tao-kouang (1821-1850), extrait de sa grande Géographie historique, intitulée *Hui-kòu-thou-tchi*, en 100 kiouan ou livres; K. 32, fol. 6-11, dans la 3<sup>e</sup> édition, de 1853 (la

première étant de 1844, et la seconde de 1847). La troisième édition est très-augmentée.

(2) Connus en Europe sous le nom de Boukhares, parlant une langue qui a beaucoup d'affinités avec la langue persane. Les Chinois encore aujourd'hui appellent *Hoiï hoëï* (littérale-

tans occidentaux (1). Leur territoire comprenait les pays situés au midi des « Monts célestes » (2) jusqu'aux frontières du *Ngao Kan* (Khan de Bokhara), à l'ouest des monts Tsoung-ling (les Monts Bolor); de même que les pays situés au nord des « Monts célestes » (3) formaient le territoire des Hoci-kou (les Ouïgours), que quelques-uns nomment Weï-ou (4). A cette époque, le roi des Weï-ou (Ouïgours), nommé I-tou-hou-k', fit sa soumission. C'est pourquoi Taï-tsou (Delinghis-Khaân) ne porta pas la guerre et les calamités qui en sont la suite chez les Hoci-kou (Ouïgours), de la « Route septentrionale » (*pé-lou*) (5), mais il résolut de porter ses armes dans le royaume des Hoci-hoeï, et d'attaquer leur capitale située à l'ouest des « Monts Tsoung-ling ». De plus, quand il envoya son fils aîné Djoutchi avec différents corps d'armée pour attaquer les Hoci-hoeï, et s'emparer de

ment : « qui tourne et retourne sur soi-même ») tous ceux qui, en Chine comme ailleurs, professent la religion mahométane.

(1) On les appelait ainsi parce que, après la chute de la dynastie des Liao, ou « Khitans septentrionaux », qui avaient formé un empire au nord de la Chine, vers le commencement du dixième siècle de notre ère (lequel empire fut détruit au commencement du douzième par les ancêtres des Mandchous actuels : les *Kou* ou « Althou-kans »), un certain nombre de Khitans émigrèrent sous la conduite d'un de leurs princes, Ye-liu Ta-che, dans les pays occidentaux, chez les Ouïgours, dont le prince leur donna l'hospitalité. Ces Khitans, aidés du prince Ouïgour Bélik, et conduits par ce dernier, conquièrent les pays de Kachghar, de Yarkand et de Khotân, ainsi que le Turkestan. Le prince Khitan prit alors le titre de Gourkhan (= grand Khan), en 1125 de notre ère. Il était très-versé dans la littérature chinoise et zélé sectateur de Bouddha. Il fit construire un grand nombre de temples et monastères bouddhiques dans la partie de l'Asie centrale qu'il avait réunie sous sa domination. Un de ses descendants, Tchiloukou, qui régna de 1167 à 1208, époque à laquelle Delinghis-Khaân détruisit la puissance des Naïmans, donna asile au fils du Khan de cette tribu mongole, qui s'était réfugié dans ses États. Le prince Naïman, auquel Tchiloukou donna aussi sa fille en mariage, profita de sa nouvelle position pour détrôner plus tard son beau-père et s'emparer de ses États. C'est ce prince Naïman qui régna sur les Khitans occi-

dentaux, sous le nom de Goutchouk, lorsque Delinghis-Khaân résolut de porter la guerre dans l'Asie occidentale, et de le détrôner. On comprend par là les motifs de préférence qui le déterminèrent à prendre la route qui passe au midi des « Monts célestes » plutôt que celle du nord.

(2) *Thian chên nan lou*, par où passait la grande Route méridionale (*nan-lou*) des caravanes qui se rendaient de l'Asie occidentale en Chine, et *vice versa*.

Ces « Monts célestes » sont aussi nommés par les Chinois « Monts neigeux » (*siûe-chân*) comme étant une ramification de l'Himalaya, qui, en sanskrit, signifie également « séjour des neiges ».

(3) *Thian chên pé lou*, par où passait la grande Route septentrionale (*pé lou*) des mêmes caravanes.

(4) C'étaient des tribus turques, lesquelles à cette époque avaient déjà reçu un degré de civilisation plus avancé que les tribus mongoles ou tartares. Les Nestoriens y avaient porté l'écriture syriaque que ces tribus avaient adoptée, pour écrire leur langue, en la modifiant légèrement. Une grande partie de ces tribus avaient adopté la religion nestorienne, et l'autre partie professait l'islamisme.

(5) Cette « Route septentrionale » (ou *Marche*, dans le sens ancien) comprenait les gouvernements chinois actuels d'I-I, de Tarbagataï, et de Kour-kara-oussou; comme la « Route (ou *Marche*) méridionale » comprend la Petite Boukharie, ou le Turkestan chinois. C'est cette dernière route que suivit Marc Pol en se rendant en Chine.

h

toutes leurs villes situées au midi des « Monts célestes », tous ces corps d'armée reçurent l'ordre de ne pas traverser le pays des Hoëi-kou (Ouïgours).

« Ces Hoëi-hoëi étaient les « Khitans occidentaux ». Car après la chute des Liao, dans le commencement du règne des Kîn, une multitude des premiers s'enfuit en Occident et s'établit d'abord au nord du désert de sable, au milieu de la tribu des Naïmans (1). Ensuite, ayant trompé les Hoëi-kou (Ouïgours) par des paroles artificieuses et mensongères, ils allèrent au midi (avec leur aide) attaquer les Hoëi-hoëi (les populations mahométanes qui habitaient ces contrées), et s'emparèrent de tout leur territoire. Ce royaume avait deux capitales : l'une était située à l'ouest des « Monts Tsoung-ling » ; c'était *Tsin-sse kan*, qui est la ville de *Sai-ma'-rh-kan* (Samarkand) (2), laquelle est aujourd'hui située dans les possessions territoriales de *Ngao-Kan* (chef du Khanat de Bokhàra et de Samarkand) ; l'autre était située à l'est des « Monts Tsoung-ling » ; c'était *Pou-lou-te* (3), sur la frontière occidentale du territoire d'*I-li*.

« Ces États (des Khitans occidentaux) avaient pour limite méridionale l'Inde (Yin-tou) (4) ; pour limite septentrionale l'Oxus (*O-tsou*) ; pour confins, à l'occident, la mer Caspienne (*Neï-hai*, la « mer Intérieure ») ; et pour cou-

(1) « Voir ce sujet la « Description du royaume des *Khi-tan* (*hiàn Khi-tan kouë tchu*). » (Éditeur chinois.)

(2) Voir Marc Pol, p. 136 et suiv. La ville de *سمارقند Samarkand* est placée dans la Table géographique de Nassir-ed-din Thousi, à 98° 20' de longitude des « Îles fortunées », et à 40° 05' de latitude ; et dans celles de Ouloug-Beg à 99° 16' de long. et 39° 31' de lat. Les auteurs européens lui donnent 39° 30' de longitude et 66° 30' de latitude (du méridien de Paris).

(3) *Bourout* ; le chef-lieu des tribus *Kirghiz-Bourout*, qui habitent encore aujourd'hui les parties occidentales du Turkestan oriental.

(4) D'après les historiens et géographes chinois, les « cinq Indes », comme ils les nomment, s'étendaient beaucoup plus au nord et à l'ouest qu'on ne l'indique dans nos traités de géographie européens, suivant en cela les anciennes traditions de l'Inde. Cependant ils leur donnent généralement pour limites, au nord les monts Himâlaya, et Hindoukouch, en y comprenant le Badakchân, l'Afghanistan, et une partie de la Perse orientale : le Khorâçan et le Kouhistan. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue en lisant les docu-

ments suivants, lesquels représentent les idées des historiens et géographes chinois sur l'Asie centrale et occidentale.

Dans une « Description historique de l'Inde » (*T'hiàn tchu pou hoï khao*, extraite du *Pien-tien*, K. 58, fol. 1-22) que nous avons autrefois traduite et publiée dans le *Journal asiatique* de Paris (année 1839-1840), on lit : « Ce pays se divise en Indes orientale, occidentale, méridionale, septentrionale et centrale. — L'Inde méridionale confine à la mer. — L'Inde septentrionale est située au pied des montagnes neigeuses (l'Himâlaya) ; elle en est enveloppée de toutes parts comme une pierre précieuse (c'est le *Ca-cheuvre*) dont la forme ronde ressemble à celle du ciel. Au midi il y a une vallée qui la traverse et qui forme la porte ou l'entrée du royaume. »

« L'Inde orientale est limitée par la mer ainsi que par le *Fou-nan* et le *Liu-ti* (le Camboge et la Cochinchine).

« L'Inde occidentale confine à *Ki-pin* (la *Cochinchine*, aujourd'hui le Caboul), et à *Pou-sse* (la Perse).

« L'Inde centrale communique par ses frontières avec les quatre autres divisions de l'Inde. »

fin, à l'orient, le territoire d'*I-li*. Ces deux grands royaumes (ayant chacun leur capitale) étaient comme une confédération (*kāng*) de tous les petits royaumes compris dans ses limites. C'est pourquoi les armées mongoles, lorsqu'elles voulurent les attaquer et s'en emparer, se divisèrent en deux corps qui suivirent chacun une route différente. Celui que commandait T'ai-tson (Dehinghis-Khaân) suivit la « Route du nord ».

« La quatorzième année de son règne (en 1219), on prit la ville de Othrar (*O-tà-la*) et on s'empara du chef qui y commandait (1). La quinzième année (en 1220) on réduisit la ville de *Pou-hou* (2) (Khodjend), celle de *Tsin-sse-kan* (3) (Samarkand), celle de *To-lo-rh* ou *To-rh* (Tarâs) (4). La seizième année (1221) on attaqua la ville de *Pou-ho-rh* (5) (Bokhâra), celles de *Sie-mi-sse-kan* (6), de *Pan-le-ki* (7).

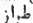
« Le souverain du Si-yü *Tcha-lan-ting* (8) (Djelal-ed-dîn) se sauva. Il

(1) « Ce chef d'une tribu particulière de *Hoci-hoci* n'était pas son Khan ». (Édit. chin.). D'après les historiens persans, Rachid-ed-din et autres, cités dans D'Ohsson (*Histoire des Mongols*, t. I, p. 206 et suiv.), le gouverneur d'Otrar, pour le sultan Mohammed, nommé lualdjou, portant le titre de Gair-khan, avait fait assassiner des marchands et des ambassadeurs de Tchinghis-Khan, qu'il avait représentés à Mohammed comme étant des espions. On rapporte qu'en apprenant cet attentat Tchinghis-Khan versa des larmes d'indignation; qu'il se reudit sur le sommet d'une montagne, où, prosterné la face contre terre, la tête découverte, la ceinture rejetée sur le cou, il implora les secours du ciel pour sa vengeance, et passa trois jours dans les prières et les mortifications. Aussi lorsqu'un de ses corps d'armée, commandé par ses deux fils, Djaghatâi et Ogodâi, eut pris Otrar, le gouverneur Ghair-khan, qui s'était défendu jusqu'à la dernière extrémité en désespéré, fut conduit à Samarkande devant Tchinghis-Khan qui ordonna qu'on lui coulât de l'argent fondu dans les yeux et les oreilles, pour venger la mort de ses ambassadeurs et des malheureux marchands qui avaient été les victimes de sa cupidité.

On peut consulter sur le siège d'Othrar, qui dura cinq mois: l'*Histoire de Genghiscan*, par Pétis de la Croix, p. 205 et suiv.

(2) « Ou *Hou-wa*. Cette ville était située à l'ouest des Monts Tsoung-ling. » (Édit. chin.)

(3) « C'était la ville capitale nommée *Sai-ma-rh-khan*. » (Édit. chin.)

(4)  *Tarâz* dans les Tables géographiques de Nassir-ed-din et Ouloug-Beg, long. 90° 50', lat. 43° 31'.

(5) « Dans l'Histoire officielle des Ming, ce nom est écrit *Pou-hoa-rh*. Dans la Géographie des Yüé (Mongols) on a écrit *A-pa-ho-rh*; aujourd'hui on écrit *Pou-ao-rh*; cette ville est située au nord-ouest de *Tsin-sse-kan* (Samarkand). » (Édit. chin.)

Comparez Marc Pol, p. 9, 69 et suiv.

(6) « Tehang Tchun dans son *Si-yéou-ki* (« Voyage dans l'Occident ») écrit ce nom *Sie-mi-sse-kan*; c'est la même ville que *Tsin-sse-kan* (Samarkand). Les historiens des Yüé (Mongols) se sont trompés en faisant deux villes d'une seule, sous des noms écrits un peu différemment. » (Édit. chin.)

(7) « Tehang Tchun, dans son *Si-yéou-ki*, dit qu'une ville de *Pan-le-ki* était située au midi de la *Porte de fer*, et du fleuve *A-mou*, non loin des hautes « Montagnes neigeuses. » (Éd. chin.)

Cette ville de *Pan-le-ki* ou *Pan-li* était celle de Balkh (voir Marc Pol, p. 108), l'ancienne *Zariaspa*, puis *Bactra*, capitale du royaume grec de la Bactriane.

(8) C'était, comme nous l'avons dit, *Djelal-ed-din* Mohammed, sultan du royaume de Khârisin, qui avait succédé en 1219, à son père Kothl-ed-din Mohammed. Le Mélik allié de Djelal-ed-din

était allié avec *Mé-li Kó-han* (Mélík-khan). L'empereur (Dchiughis-Khaân) s'empara du *Mé-li*.

« Dans les Archives inédites (*pi-ssé*) des Yuên (Mongols), il est dit que l'armée du lièvre (en 1218), Taï-tsou, ayant déclaré la guerre aux tribus *Hoeï* (mahométaues), ordonna à Tchê-pé de prendre le commandement de l'avant-garde, et à Sou-bou-taï de former l'arrière-garde. To-ho-tcha-rh (Toghatchar, gendre de Dchinghis-Khaân), devait marcher ensuite. Il avait ordonné en même temps à ces trois généraux d'attaquer et de prendre toutes les villes par où ils passeraient, et de réduire les populations en captivité, en se dirigeant toujours sur les capitales (*wäng tching*, « villes royales »). Ensuite, la grande armée de Taï-tsou (1) étant arrivée pour les soutenir, ils attaquèrent l'armée du roi des Hocï-hoeï, Tcha-la-ting (Djéjal-ed-dîn), réunie à celle du Mi-li-ké (Mélík), lesquelles furent vaincues complètement dans une bataille sanglante (2).

« L'armée de Taï-tsou se mit à leur poursuite par des marches détournées pour les surprendre; et le corps de Tchê-pé, s'étant réuni avec d'autres, attaqua ensuite l'armée ennemie; l'armée des Hocï, ayant subi une grande déroute, se retira jusqu'au fleuve *Chin* (3), dans lequel elle se précipita et périt presque tout entière. Il n'y eut que les deux chefs Tcha-

Goutchlouk, devenu Khan des Khitans occidentaux, fut effectivement pris par les Mongols et eut la tête tranchée.

(1) Dchiughis-Khaân. L'auteur chinois reproduit les faits déjà exposés précédemment, mais ici d'après les Archives inédites de la dynastie mongole qui présentent quelques différences avec le premier récit. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

(2) « Ce *Mé-li-khe-kan* devait être le fils de l'ancien chef des Naïmans (*Tai-yang Khan*, vaincu par Dchiughis-Khaân), qui s'était emparé violemment et par surprise du royaume des Khitans, car les tribus des Hocï (mahométaues) s'enfuirent à l'occident avec l'armée des Khitans occidentaux. » (Édit. chin.)

D'après Djouvéini et Rachid-ed-din, cités dans D'Ohsson (t. I, p. 172), ce Naïman (qui serait le Mélík en question, et se nommait Goutchlouk), s'enfuit de Kachghar à l'approche de l'armée mongole conduite par le voyan Tchêbé. Les Mongols se mirent à sa poursuite, le prirent dans

les montagnes de Badakhshân et lui tranchèrent la tête.

Le chef en question était plutôt Timour *Melik*. Ce prince, qui avait commandé plusieurs fois les armées du sultan de Khârisim, qui avait défendu Khodjend, avait échappé d'une manière surprenante aux Mongols, et qui était d'une bravoure telle que l'auteur du *Djilân Kouchai* (« Histoire du conquérant du monde », c'est-à-dire Dchiughis-Khaân) disait de lui que le fauteur Roustém, s'il eût vécu de son temps, n'aurait été bon qu'à porter son manteau! Timour *Melik* suivit constamment Djéjal-ed-dîn dans le Khorâsân, accompagné de trois cents cavaliers, jusqu'à celui où, l'armée qu'il avait réunie, battue par celle des Mongols, sur les bords de l'Indus, il se jeta dans ce fleuve pour le passer à la nage, son étendard à la main.

(3) « Ce fleuve *Chin* est le fleuve *Yün-tou* (Indus) dans lequel l'armée ennemie se précipita à la nage. » (Édit. chin.)



la-ting (Djelal-ed-din) et Mi-li-ké (le Mèlik) qui purent passer le fleuve et se réfugier à l'occident.

« Taï-tsou, après avoir pris la ville de Othrar (*Ou-ta-la-rh*), était allé passer l'été aux monts 'A-le-tân Kouo-rh (1). Il fut donné ordre à Sou-boutai d'aller réduire onze tribus voisines, du nord-est. Avant cette époque et après, sept années furent employées à conquérir des villes Hoëi (mahométanes) (2). On envoya Pa-la (3) à la recherche et à la poursuite de Tcha-ling (Djelal-ed-din) et du chef (Timour Mèlik) qui l'accompagnait. Pendant ce temps, l'armée des fils de Taï-tsou partait des Cinq villes des Hoëi-kou (Ouigours) et allait attaquer le chef Naï-man des Khitans occidentaux, à l'ouest des Monts Tsoung-ling (l'ancien Imaüs). Les fils impériaux Tchou-tchi (4), Tcha-'ho-tai (5) (Djaghataï), et Ouo-ko-tai (6) (Ogodai) et autres, se séparèrent et allèrent attaquer les villes de Yang-ki-kan, de Pa-'rh-tchin, de Yü-loüng-ki-tchi (7), de Ma-lou-tcha, de Ya-'rh-ma-lou (8), de Si-la-sse (Chiraz). Le quatrième fils impérial, Tou-louï, et d'autres généraux se divisèrent pour aller attaquer les villes de Sse-ni, de Tcha-ou-rh (9) et autres.

(1) « On appelle ainsi les montagnes neigeuses du nord de l'Inde. Ce ne sont pas les monts 'A-'rh-thai. » (Édit. chin.)

C'étaient les montagnes qui entourent, à une portée de flèche, la ville de Thalikhân, la plus importante du Tokharestân, que Dchinghis-Khaân avait prise après un siège de sept mois, et dans laquelle il ne laissa pas pierre sur pierre après en avoir fait périr tous les habitants. Cette ville طالقان Thalikhân, du Tokharestân, est placée dans les Tables de Nassir-ed-din Thousi, et dans celles d'Ouloug Beg, par 102° 50' de longitude (des îles Fortunées) et 37° 25' de latitude.

(2) L'auteur chinois que nous traduisons, en résumant ainsi les Archives des Mongols concernant leurs conquêtes dans l'Asie occidentale, ne suit pas l'ordre des temps. Il cherche à faire connaître seulement les résultats des sept années de guerre de Dchinghis-Khaân.

(3) Le *Noyan* ou prince Bela des historiens persans.

(4) « L'ainé. » (Édit. chin.)

(5) « Le puiné. » (Id.)

(6) « Le cadet. » (Id.)

(7) « On écrit aujourd'hui *Yu-loung Ho-che*; c'est le fleuve de 'Ho-tien (Khotân). » (Édit. chin.)

*Yü-loüng* signifie en chinois : digues de pierres de yü ou de jade; on nomme ainsi le fleuve de Khotân, parce qu'il roule et amoncelle des pierres de jade.

La ville de Khotân, qui porte le nom de son fleuve, se nomme aujourd'hui *Hi-tchi*. Comparez ce qui en est dit dans Marc Pol, p. 143 et suiv., et le *Si-yü thong wén tchi*. (K. 3, f° 29).

*Yang-ki-kan* est probablement écrit pour *Andzidjan*, aujourd'hui chef-lieu d'une principauté ou Khanat, qui comprend les villes de *Khokand*, *Murgalang* et *Naiman*.

(8) « On suppose que ce doit être *Ya-'rh-kiang*. » (Édit. chin.) Voir aussi, sur cette ville, Marc Pol, p. 141, et le *Si-yü thong wén tchi*. (K. 3, f° 16, 17.)

(9) Selon les historiens persans, l'invasion du Khorâçan fut effectivement faite par Tou-louï, l'un des fils de Dchinghis-Khaân, ayant avec lui les deux généraux Tchêbé et Souboutai. Les deux premières villes qu'ils prirent furent

زوزن *Zouzen* و نيسابور *Nisâbour*. Ce sont là, très-vraisemblablement, les deux villes indiquées dans le texte chinois, mais dont la transcription est erronée; la dernière syllabe du nom de la première ville *Sse-ni*, pouvant être reportée au

Toutes furent réduites. Ensuite on alla attaquer le royaume des Mou-la-hi (Ismaéliens), puis on traversa le fleuve So-so-lan (1), on réduisit les villes de Ye-li (2) et autres; et l'empereur (Dchिंगhis-Khaân) ayant rejoint l'armée, il attaqua les fortifications de Ta-li-han (3) et les détruisit pour prendre la ville d'assaut. Le souverain du Si-yü (le Sultan de Khârizm), Tcha-lan-ting (Djélal-el-din), s'échappa et prit la fuite.

« Cette armée de la « Route méridionale des monts Célestes » se divisa ensuite pour suivre deux voies différentes. Tchou-tchi et d'autres généraux partirent de Yu-tien (Khotân) des « Monts méridionaux », et arrivèrent à Ya-rh-kiang (4). Tou-louï et d'autres généraux partirent de Kou-tche, de A-khe-sou (Aksou), de Ou-che, et arrivèrent à Kha-che-ko-rh (5) (Kachghâr). C'est pourquoi Tou-louï se réunit d'abord à Tai-tsou (Dchिंगhis-Khaân), à l'ouest des monts Tsoung-ling.

« La dix-huitième année (du règne de Tai-tsou, en 1223), l'armée du fils impérial Tchou-tchi et celles d'autres généraux, au nombre de trois, firent aussi leur jonction et allèrent fixer leur campement dans les contrées

commencement du nom de la seconde : *Ni-tcha-ou-ri*, pour *Tcha-ou-ri*, c'est-à-dire, *Nichabour*, comme on prononce ordinairement. Il se pourrait aussi que le nom de *Si-ni* représentât celui de la ville de *نسا Nisâ*, également pris par les Mongols.

(1) « On suppose que ce doit être le fleuve *Ou-lan Ou-sou*. » (Édit. chin.) *Ou-sou* est un mot mongol qui signifie *eau*. *Ou-lan ou-sou* veut donc dire : « les eaux du *Ou-lan*, ou *'Ouran*. » C'est probablement le Kour (l'ancien Cyrus) qui se jette dans la mer Caspienne, et que l'armée des Mongols dut franchir dans leur guerre contre les Mélahédeh ou Ismaéliens d'Alamout; ou bien la rivière de *Lar* qui se jette également dans la mer Caspienne, après avoir pris sa source dans les monts Demavend.

(2) C'est la ville de *هرات Hérat*, dans le Khorâzân, si célèbre dans tout l'Orient, l'*Ἀλεξάνδρεια* ou *Alexandria Ariana* du conquérant macédonien, qu'un Français, M. Ferrier, et un savant russe, M. de Khanikoff, ont visitée dans ces dernières années. Les Tables de Nassir-ed-din Thousi, et celles d'Ouloug Beg placent cette ville par 91° 20' de long, et 35° 30' de lat. Les géographes Européens sont peu d'accord sur sa position. Celle que lui donne M. de Khanikoff se rappro-

che beaucoup de celle des deux anciens astronomes persans. (V. *Mémoire sur l'Asie centrale*.)

(3) Voir sur Thalikân la note de la page précédente, n° 1. L'éditeur chinois dit que « *Ta-li-han* est maintenant la ville de *Ta-chi-han*, située au nord-ouest des monts *Tsoung-ling*. »

(4) Yarkand; voir, sur cette place, Marc Pol, p. 141 et suiv.

(5) On trouve ces noms placés ainsi dans les Tables de Nassir-ed-din et d'Ouloug Beg :

خوتن *Khotan*, long. 107° lat. 42°.  
 كيش *Kech*, long. 99° 30'; lat. 39° 30'.  
 اوش *Ouch*, long. 102° 20'; lat. 43° 20'.  
 كاشغار *Kachghâr*, long. 106° 30'; lat. 44°.  
 — 107° — 42°.

Voir aussi sur *Khotan* et *Kachghâr*, Marc Pol, p. 143 sq. et 134 sq. Quant à *Kou-tche* et *Aksou*, le Dictionnaire historique et géographique en six langues, publié à Pé-king dans le siècle dernier, le *Kin ting Si-yü thong wén tchi* (K. 2, f° 17, et K. 3, f° 1), donne sur ces villes, comme d'ailleurs sur les précédentes, des détails que nous ne pouvons reproduire ici. Ces villes étaient déjà connues des Chinois dans le second siècle avant notre ère.

occidentales (*Sz-yü*). Ils établirent leur quartier-général à Ta-lou-hoa-tcha (1).

« La dix-neuvième année (1224), ils se mirent à la poursuite du Sultan de Jo-feï-tchä (du Khârisim). Ayant franchi les hautes « Montagnes neigeuses » (*Tü-siue-chân*), ils arrivèrent dans l'Inde septentrionale, au lieu dit : Kio-touan-kian (« perspective du pic droit en forme de corne », que l'on nomme en sanskrit : *Gridhra-kout'a*, « le pic du Vautour »).

« Dans la Vie du général en chef Kouo Pao-yü (2), il est dit que l'année *kia-wou* du cycle (en 1214), l'empereur (Dchinghis-Khaân) résolut de châtier les tribus émigrées des Khitans (occidentaux) et de s'emparer des villes de Ngo-'rh-to (Ourkand) et autres, du royaume de Kou-tchou-khe (3) (Goutchlouk). Il mit en déroute l'armée de ce royaume, forte de plus de trois cent mille hommes. Pao-yü, qui commandait dans l'armée expéditionnaire, reçut une flèche en pleine poitrine qui mit sa vie en danger (4). L'empereur ordonna de faire écorcher un bœuf et d'envelopper de sa peau son général blessé, qui fut rétabli en peu de temps; car bientôt après il livra successivement plusieurs batailles et s'empara des villes de Pi-chi-pe-li (Bichebalik), Pie-chi-nân (5) et autres. Plus tard, au moment de passer un fleuve, les occidentaux, ayant formé deux corps de troupes pour s'y opposer, vinrent à la rencontre (de l'armée de Pao-yü) pour lui livrer bataille; mais ils furent mis dans une si complète déroute que la plupart perdirent la vie.

« L'armée s'avança ensuite sur la ville de Ta-che-kan (6) (Tachekand) qu'elle soumit. Prévoyant son arrivée sur le fleuve A-mou (l'Oxus), l'ennemi construisit plus de dix retranchements, et établit des bateaux (en forme d'estacades) pour en arrêter le passage. Pao-yü ordonna de lancer des flèches à feu sur les bateaux, et un vent s'étant élevé en ce moment même, ces bateaux furent tous consumés; les fortifications élevées sur les bords du fleuve furent ensuite attaquées et détruites, et l'armée qui les défendait,

(1) Le *Colan-Tachi* des historiens persans. (Voir D'Ohsson, lieu cité, t. I, p. 322.)

(2) C'était le grand-père de Kouo Khan, l'un des deux généraux qui commandaient l'aile droite de l'armée de Houlagou, lors de sa grande expédition dans l'Asie occidentale. On trouvera ci-après la traduction du *Bulletin* de cette même expédition tiré de la vie de Kouo Khan. Voir *Yuen-Sse* (K. 149, f<sup>o</sup> 10, 16); et le *Hai kouë thou tchi*, k. 29, fol. 30.

(3) *Yuen-Sse*, édition à orthographe rectifiée, publiée la 4<sup>e</sup> année *Tao-kouang* (1824), K. 149, fol. 11, v<sup>o</sup>. La date de 1214 du texte est erronée; c'est l'année 1218.

(4) Nous suivons ici le texte du *Yuen-Sse*, plus complet que dans l'extrait du *Hai-kouë-thou-tchi*.

(5) *Pi-chi-lan*, dans le *Hai-kouë-thou-tchi*.

(6) L'ancien texte porte *Tsin-sse-kan*. Ce serait alors la ville de Saourkand.

forte de cinquante mille hommes, mise en déroute; le général en chef qui la commandait, Sao-li, eut la tête tranchée, et on s'empara de la ville de Ma-le-ssé (Mareschk, dans les environs de Titous, ancienne capitale du Khorasân).

« L'année *sin-ssé* du cycle (1221), le Sou-le-tan Khan du royaume de *Ko-feï-tcha* (le Khârisim) (1) détruisit le royaume des Nâï-mân. Il conduisit son armée à la reprise de Ta-che-kan (2). Mais ayant appris que l'empereur (Dchinghis-Khaân) arrivait, il abandonna la ville et se retira au midi. Il passa par la « Porte de fer » (3), et plaça son camp dans les grandes Montagnes neigeuses. Pao-yü l'y ayant poursuivi, il s'enfuit dans l'Inde. L'empereur fit arrêter sa cavalerie devant ces mêmes Montagnes neigeuses (*tâ sùie chàn thsian*). A cette époque de l'année, il y avait dans les vallées de ces montagnes jusqu'à deux *tchang* (plus de six mètres) de neige en profondeur. Pao-yü demanda que l'on conférât des titres aux génies de ces montagnes et de ces vallées.

« L'année *jïn-wou* du cycle (1222), à la troisième lune, les monts « Koûen-lân » furent investis, par une proclamation de l'empereur, du titre de « Roi de l'extrême altitude de l'empire mongol » (4), et le grand « Lac Salé », de celui de « Roi des eaux bienfaisantes » (5).

« Ce Sultan de l'Inde septentrionale (6) s'étant de nouveau emparé de la capitale occidentale des Khitans, l'armée de Taï-tsou (Dchinghis-Khaân) alla encore porter la guerre dans l'Inde, en marchant au midi. Dans les deux royaumes qu'on y comptait, les Khitans occidentaux furent seuls à y faire la guerre pendant très-longtemps. Car, depuis Ye-liu Ta-chi jusqu'alors, leur royaume avait duré soixante-dix années. Il comptait cinq souverains (7).

(1) Ou *Khor-i-i*, comme ce nom est écrit dans le *Yuen-Sse*, édition citée. (K. 149, fo 12.)

(2) L'ancien texte, reproduit dans le *Hai-Koïie thâu-tchü*, porte *Tsin-ssé-kan* (Samarkand).

(3) Passage dans l'*Hindou-Kouch*. Voir Pétis de la Croix, *Hist. de Genghizcan*, p. 328.

(4) *Foung Kouên-lân chàn wéï*: *Yuen ki wâng*.

(5) *Tâ yün tchi wéï*: *hoéï tsi wâng*. Ici se termine l'extrait de la vie de Pao-yü, tiré du *Yuen-Sse*. L'auteur chinois reprend le récit des événements pour en présenter l'ensemble à sa manière.

(6) Les sultans du Khârisim, ancêtres des Ottomans, s'étaient emparés de la Perse, sur les

Seljoukides, en 1196, et ils avaient étendu leur domination jusqu'à l'Indus. L'un des fils du sultan Ala-ed-din Mohammed, Djelal-ed-din, avait pour apanage le territoire de Ghaznah, dans l'Afghanistan; les Mongols l'y poursuivirent; c'est pourquoi les historiens chinois appellent ce pays: l'Inde septentrionale.

(7) « Dans ce nombre, il y eut deux femmes qui régnèrent (en qualité de régentes). » (Édit. chin.) Cela s'accorde avec le tableau des souverains des « Khitans occidentaux » ou **KARAKHITANS**, donné par Deguignes (*Histoire des Huns*, t. I, p. 205), d'après les écrivains chinois.

A l'époque où nous sommes arrivés, il y avait plus de dix ans qu'un descendant des Naï-man tenait le pays en sa possession (1).

« Leur territoire avait bien dix mille *li* d'étendue. Ils avaient le caractère hardi et turbulent. De plus, il y avait un Khan d'une tribu voisine de l'Inde du nord (le Cachemire) qui désirait profiter des avantages que lui procurerait la retraite de notre armée. Il s'empara donc de tous les équipages de pêche des pêcheurs, afin de nous priver de tous les moyens de passer par sa tribu. Alors le principal corps de l'armée (mongole) prit la résolution de faire volte-face et de s'en retourner; une partie des troupes, dans la retraite, restant soumise, une autre partie manifestant des sentiments de rébellion (2). C'est pourquoi Tai-tsou laissa son armée dans ses campements pendant plusieurs années (3).

• La ville de Tsin-sse-kan fut destinée à maintenir sous sa domination les pays situés à l'ouest des monts Tsoung-ling. Il ordonna à Ye-liu Thsou-thsaï (4) d'en prendre le commandement. Il forma ensuite deux corps d'ar-

(1) Par suite de l'usurpation du prince Naï-man (fils de l'un des derniers Khans : *Ta-yang*), qui s'était réfugié chez les Khitans, et qui s'était emparé du pouvoir souverain, sous le nom de Goutchouk Khan.

« Tai-tson, dit l'éditeur chinois, ayant anéanti la puissance des Naïmans, tua *Tai-yang Khan* (leur chef). Son fils, ayant pris la fuite, se réfugia chez les Khitans occidentaux. Par la suite, ayant usurpé le pouvoir de leur Khan qui était respectable, il se constitua le souverain suprême de tous les États (des Khitans) dont il s'empara, en leur conservant leur dénomination. Tai-tsou (Dehinglis-Khaân), ayant porté la guerre en occident, les anéantit. »

(2) *Sün fouï, siün pouân.*

(3) *Kouï Tai-tsouï tchouï kiün sou tsai.* Nous n'avons vu ce fait signalé par aucun historien des conquêtes mongoles dans l'Asie occidentale. Il rappelle la mutinerie des soldats d'Alexandre qui, selon Plutarque (*Vie d'Alexandre*, ch. 62), au moment où il voulait passer le Gange, refusaient de le suivre; ce qui fit qu'Alexandre se retira dans sa tente, se roulant par terre de désespoir : ὑπὸ θυθυμίας καὶ ἔργῃ; αὐτόν εἰς τὴν σπηρὴν καθέριζα; ἔπειτα. Quinte-Curce dit aussi que « pendant deux jours, Alexandre donna un libre cours à sa colère : *biduum irae datum est* v. (l. IX, 3.)

(4) C'était un célèbre ministre de Dehinglis-Khaân, qui descendait, à la huitième génération, de Thou-yo, prince de la race des Khitans. Il était né en 1190; son père était vice-chancelier des rois de Kin, et il fit apprendre à son fils l'astronomie, la géographie, le calendrier et les mathématiques. Des occidentaux présentèrent à Dehinglis-Khaân, lorsqu'il eut conquis l'Asie centrale, un calendrier d'après lequel il devait y avoir à la cinquième lune, la nuit de l'opposition, une éclipse de lune. « Il n'y en aura pas », dit Thsou-thsaï, et effectivement l'éclipse annoncée n'eut pas lieu. (Voir la Notice sur sa vie, par M. Abel-Rémusat, *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. II, p. 64.)

Au retour de son expédition de l'occident, Dehinglis-Khaân trouvant tous les greniers vides, sans un boisseau de grains ni une pièce d'étoffe, des conseillers lui représentèrent que les populations de la partie de la Chine qu'il avait conquise n'étaient d'aucune utilité pour le service de l'État, et qu'en exterminant les habitants de ces provinces, on ferait de ces pays conquis d'excellents pâturages. Thsou-thsaï combattit cette horrible proposition. Il fit observer à l'empereur qu'en s'avancant vers le midi de la Chine, ses armées auraient besoin d'une infinité de choses qu'il serait aisé de se procurer si l'on voulait asseoir sur une base équitable les con-

mée dont l'un fut dirigé vers le nord à la poursuite de deux chefs Mé-li (Méliks) jusqu'au pays de Kin-tcha (royaume de Sibir), et lui-même, à la tête d'une grande armée, se dirigea au midi jusqu'à la « Porte de fer » (*Thie-mén*). Il traversa le fleuve A-mou, franchit les grands « Monts neigeux » (*tâ siue chàn*), poursuivit le chef de Jo-fei-tcha (du Khârisim) jusque dans l'Inde septentrionale. Faisant ensuite faire un circuit à son armée, il envoya de ses généraux le poursuivre jusque dans le Sindli (*Yin-tou*) (1). Ayant atteint le fleuve *Chin* (l'Indus), épuisé de fatigues, le Sultan (2) mourut. Alors l'armée s'en revint.

« Ensuite (Dchingham-Khaân) conféra à son gendre Thie-mou-'rh le gouvernement militaire de la ville de Tsin-sse-kan (Samarkand) pour en faire une place forte destinée à maintenir dans la soumission les populations de ces contrées ; et il établit une administration civile générale (*Hing sing*) sur les bords du fleuve A-mou, pour constituer le gouvernement général des contrées occidentales (3). Le fleuve A-mou est celui qui est appelé dans les livres bouddhiques Fo-tsou (Oxus). La source de ce fleuve sort du « Lac du grand Dragon » (4) des « Monts Tsoung-ling », puis coule à l'occident dans la « mer Salée » (la mer d'Aral). Du côté de l'ouest du Tsoung-ling, il forme une voie navigable très-utile ; du côté du midi, il peut être une barrière protectrice pour l'Inde ; du côté du nord, il peut aussi protéger Tsin-sse-

tributions territoriales, et les taxes commerciales, l'impôt sur le sel, le fer, le vin, le vinaigre, le produit des montagnes et des lacs ; que, de cette manière, on pourrait tirer par an cinq cent mille onces d'argent, quatre-vingt mille pièces d'étoffes, plus de quarante mille quintaux de grains, en un mot tout ce qui serait nécessaire à l'entretien des troupes. » Comment, ajouta-t-il, « peut-on dire qu'une telle population ne soit « d'aucune utilité pour le service de l'État ? » La philosophie, ajoute M. Rémusat, aurait pu fournir des raisons plus éloquentes contre un projet d'une barbarie extravagante ; mais il était difficile d'en trouver de plus propres à faire impression sur l'esprit des Mongols ; et si l'on pouvait estimer numériquement les services rendus à l'humanité, on devrait peut-être accorder à Ye-liu Tsou-thsaï la gloire d'avoir sauvé la vie au plus grand nombre ; car il ne faut pas oublier qu'il s'agissait du massacre de plusieurs millions de Chinois ; et ce que les Mongols firent ailleurs

prouve qu'ils étaient gens à l'entreprendre et à en venir à bout. »

Ce grand ministre mourut en 1244, à l'âge de cinquante-cinq ans, de la tristesse qu'il ressentit de la mauvaise conduite des affaires de l'État. Des ennemis prétendirent alors, qu'ayant administré si longtemps l'empire, il avait dû accumuler d'immenses richesses. On fit faire des perquisitions dans sa maison et on n'y trouva, au lieu de trésors accumulés, qu'une dizaine de luths dont il aimait à jouer, plusieurs livres anciens et modernes, des peintures, quelques morceaux de jade et un millier de traités qu'il avait composés sur différentes matières.

(1) « C'est l'Inde centrale du *Houen-tou-ssé-tou* (Hindoustan). » (Édit. chin.)

(2) « L'expression *Souan-tan* est l'équivalent de *Khan*, dans le Si-yü. » (Éditeur chinois.)

(3) *I thsoüng koïng Si-yü.*

(4) *Tâ Loung tch.*

kan (Samarkand). C'est du moins ce que l'on peut supposer d'après la géographie actuelle.

« Les troupes de Taï-tsou (Dchinghis-Khaân) partirent d'I-li et se dirigèrent à l'ouest, dans le pays des Pou-lou-te (Bourouts). Elles attaquèrent et prirent au Ngao-kan : Ta-che-kan (Tachekand), Pou-'ho-'rh (Bokhâra), et ensuite, au midi, soumièrent et dévastèrent le Pa-ta-khe-chân (Badakhchân) (1). Elles poursuivirent l'ennemi jusqu'au Khe-chi-mi-'rh (le Cachemire). De plus, un général fut envoyé faire une expédition dans le Yin-tou-sse-tân (l'Hindoustân); mais il s'en revint.

« Des membres de la famille de Taï-tsou se rendirent dans l'Inde septentrionale (*peï Yin-tou*), mais aucun d'entre eux n'alla dans l'Inde centrale (*tchoûng Yin-tou*). Les historiens officiels des Yuen (*Mongols*) se sont trompés en prenant l'Inde septentrionale pour l'Inde orientale (*toûng Yin-tou*). Ils se sont trompés également en prenant le pays de Kiân-kiö-touan (2) (le « Pie en forme de corne ») pour la « Porte de fer » (*Thie-mên*). Les historiens des Yuen, en ce qui concerne les Naï-man, les Hœi-kou (Ouïgours), les Hœi-hœi (Mahométans), les Si Khi-tân (Khitâns occidentaux), ont dû imiter les historiens des Soung pour la recherche, la réunion et la disposition des matériaux dont ils se sont servis. Chaque personnage a son histoire particulière. Il faut voir dans les premières années du règne de Taï-tsou, pour en extraire ce qui concerne la conquête de chaque royaume; en second lieu, dans la vie de ses fils (pour ce qui les concerne). Pour ce qui est relatif à la délimitation des contrées, à la succession régulière des faits: en général les renseignements sont comme noyés et très-confus. S'il s'agit d'un pays, on ne sait pas dans quelle région, quelle contrée il est situé; il y a division sur division. Dans tout ce qu'ils ont rassemblé et réuni sur les cinq Indes, ils l'ont placé à l'époque de Hien-tsoung (Mangou-Khan, 1251-1259). Taï-tsoung (Ogodai, 1229-1241) employa toutes ses forces à soumettre les Kin et les contrées du nord; il n'eut jamais le loisir d'aller faire la guerre dans le midi. Hien-tsoung (Mangou-Khan), la deuxième année de son règne (en 1252), ordonna à Hou-pi-lie (Khoubilaï-Khaân) d'aller conquérir le pays de Ta-li (3). Le prince impérial Thou-'rh-'hoa-sa-tche porta la guerre dans l'Inde (*le Chin-tou*). Tchê-ti-pou-hoa la porta chez les Mou-li-ki (4) (les Mélahidéhs ou Ismaéliens de Perse). Hou-lie (Houlagou) con-

(1) - Dans la Géographie officielle de l'histoire des Mongols (Yuen-sse), ce nom est écrit *Pa-tha-'hé-chang*. » (Édit. chin.)

(2) Voir précédemment, p. cix.

(3) Voir *Mare Pol*, p. 391-392.

(4) - C'est l'État que Liéou Yeou, dans son *Si-*

quit le royaume du sultan des contrées occidentales (le khalife de Baghdâd) et d'autres États.

→ On fait remarquer ici que le Chîn-tou (ou l'Inde dont il a été question ci-dessus) est le Yin-tou central; les Sou-tan (Sultans) étaient des souverains du Yin-tou occidental. Quant aux Mou-li-ki (les Ismaéliens), ils habitaient au nord du Yin-tou (1), à l'ouest de Saï-ma-'rh-kan (Samarkand); leurs frontières touchant à la « mer Salée » (la mer ou lac d'Aral) et à la « mer Intérieure » (la mer Caspienne); lesquels tous trois États étaient à l'ouest des monts Tsoung-ling. C'est pourquoi on divisa l'armée en trois corps, qui suivirent trois routes différentes pour aller les conquérir.

• La huitième année (du règne de Mangou-Khan, en 1258), Hou-lie (Houlagou) déclara la guerre au Ha-li-fa des Hoëï-hoëï (au khalife des Mahométans, ou de Baghdâd), et le réduisit. Houlagou envoya le prince son fils comme exprès (à Mangou-Khan, son frère), pour lui annoncer cette grande victoire (2).

• La troisième année (de Mangou-Khan, en 1253), il fut ordonné à Ouliang-ou-tai (Ouriangoutai) et autres généraux, d'attaquer le royaume de Pa-ta-ta (Baghdâd) du Ha-li-fa (le Khalife), et d'autres États des contrées occidentales (*Sz-yü*). Il fut aussi ordonné aux Ta-ta-'rh : Tie-tche-li, Toulou-hoa et autres généraux, de porter la guerre dans les contrées de l'Hindus (*Yin-tou-sse*) (3), du Khi-chi-mi-'rh (Cachemire) et autres royaumes (4). On doit consulter la « Relation de Kouo Khan (5) » et le « Mémoire du

*ssé-ki* (Mémoire d'une ambassade ou expédition en Occident, traduit ci-après) appelle : « le royaume des *Mou-nai-'hi*. » (Édit. chin.)

(1) C'est-à-dire, plutôt au nord-ouest, dans le Kouhistan et le Khoraçân actuels.

(2) « Le *Ha-li-fa* est nommé, dans les historiens des Ming, *Ha-li*. Ceux du royaume (les historiens persans et arabes) disent que cet État était situé à 2,000 li et plus au sud-ouest de *Saï-ma-'rh-kan* (Samarkand). Avec l'État de Samarkand il formait le plus grand royaume du *Sz-yü* (de l'Asie occidentale). Ce doit être aujourd'hui le royaume de *Ngou-ou-Khan* (le Khanat de Khiva ou Khârizm). C'est de plus une seule et même chose. Les historiens des Yuen (Mongols) se sont trompés en écrivant qu'à la 2<sup>e</sup> année (du règne de Mangou-Khan, en 1252) Hou-lie mourut; et qu'à la 3<sup>e</sup> année (en 1253) en écri-

vant le même nom différemment, *Hou-lie-hou* porta la guerre dans le *Sz-yü*. D'une seule chose ils ont fait deux choses, et d'un seul homme deux hommes. Aujourd'hui avec le « Mémoire de l'expédition dans les contrées occidentales » (*Sz-ssé-ki*) de Lieou Yeou (nomé ci après), on peut rectifier leurs erreurs. » (Édit. chin.)

(3) « C'est-à-dire dans le *Yin-tou* de l'*In-tou-sse-tou*. » (Édit. chiu.)

(4) « Cet État de *Khé-che-mi-'rh* est l'Inde du nord. Ces deux armées (l'une envoyée dans la vallée de l'Indus et l'autre contre le Cachemire) étaient des corps auxiliaires de l'armée de Houlagou; mais les historiens (des Mongols) se sont trompés en les confondant avec son propre corps d'armée. » (Édit. chiu.)

(5) La traduction en est donnée intégralement ci-après.





commissaire civil dans l'ouest, Lieou Yeou » (1), pour rectifier (les récits des historiens chinois). Ce qui est rapporté dans ces récits des guerres faites dans l'occident (de l'Asie), sous le règne de Hien-tsong (Mangou-Khan), fait voir que ces guerres eurent toutes lieu dans l'Inde occidentale (2). Quant aux deux Indes, centrale et septentrionale, on n'y fit pas une guerre bien meurtrière, mais on les amena seulement à la soumission. Quant aux deux Indes, du midi et de l'est, l'armée en question (3) ne s'y rendit en aucun temps.

« Dans les commencements de la dynastie des Yuen (Mongols), on établit l'Administration civile centrale du fleuve A-mou (4). On l'établit en ce lieu pour maintenir dans la dépendance et la soumission l'ancienne place commerciale des Khi-tan, et pour tenir en respect, au midi, tous les royaumes indiens (5). Ainsi l'Inde s'appuyait sur le boulevard ou les passes difficiles des hautes « Montagnes neigeuses » (l'Himâlaya), pour se gouverner selon son bon plaisir; elle ne tint aucun compte du contrôle du gouvernement général (établi par les Mongols). Par la suite du temps, Samarkand s'appuyant sur les monts Tsoung-ling, chacun des États qui étaient compris dans son territoire s'émancipa de l'autorité de la cour impériale; et l'éloignement fit que l'on ne put les faire rentrer dans le devoir. Il s'ensuivit que l'on abandonna les établissements d'administration civile constitués sur les bords du fleuve A-mou. Il n'y eut que A-li-nia-li (Almalik), Piche-pa-li (Beli-balik), deux préfectures de l'administration mongole, qui conservèrent une autorité administrative dans les deux *Marches* méridionale et septentrionale des « Monts célestes » (6). En outre, la préfecture administrative mongole de Khiu-sian (7) conserva aussi son autorité sur les pays de la « Route orientale de Yu-nan » (la Porte du Jade), et de Yang-kouan (la Douane de Yang), et ce fut tout (8). »

Tel est ce document historique, que nous avons voulu traduire dans toute son intégrité, y compris les *Notes*, afin de donner un échantillon de la science géographique et historique actuelle des Chinois, science qui laisse certainement encore beaucoup à désirer, mais qui n'en est pas moins remarquable, sur un sujet aussi difficile.

(1) La traduction intégrale de ce curieux mémoire est aussi donnée ci-après.

(2) Comprenant l'Afghanistan et la Perse.

(3) Celle de Houlagou et de ses généraux.

(4) *A-mou lu hing chang chou sing.*

(5) *Nân koung Yin-tou tchou koué.*

(6) *Thian-chân nân pé eüih lou.*

(7) Ville fortifiée dépendant de la province actuelle de Khan-sou, et qui, à l'époque en question, faisait partie de l'État des Ouïgours.

(8) « La « Route ou Marche orientale » est maintenant appelée : *Au-si-lou.* (Édit. chin.)

## B. 元史郭侃傳

2° *Bulletin de la campagne de Houlagou, pour la conquête de la Perse, au milieu du treizième siècle, tiré de l'Histoire officielle des Yuen ou Mongols de Chine* (1).

NOTA. Le Bulletin qui suit est inséré dans la vie du général chinois Kouo Khan, l'un des deux généraux qui commandaient l'aile droite de l'armée de Houlagou. Sa famille était originaire du district de *Tching*, du territoire de *Hoa-tchéou*, département de *Thoung-tcheou*, dans la province du Chen-si. Son grand-père, Kouo Pao-yü, était très-versé dans l'astronomie et l'art militaire, de même que son père, appelé *Tè-haï* (« la mer de vertus »), surnommé *Tá-yáng* (« le grand océan », c'est-à-dire « l'Européen »), probablement parce qu'il était venu jusqu'en Europe avec les armées de Delinghis-Khaân, dans lesquelles il servait. Le jeune Kouo Khan, surnommé *Tchoûng-hô* (« le second-né de la famille », puîné), avait aussi étudié, très-jeune, l'astronomie, la géographie et l'art militaire; et il fut promptement, à cause de ses qualités et de ses mérites, élevé par Mangou-Khan au rang de « Chef de mille familles » (*tsien-hou*), ce qui équivalait au grade de général. — L'année *jin-tse* du cycle (1252 de notre ère), (*Kouo Khan*) suivit le prince du sang *Hou-lie-hou* (Houlagou) dans son expédition à l'occident (de l'Asie). L'année *kouei-tcheou* du cycle (1253), on arriva chez les *Mou-la-hi* (2). Ce royaume avait intercepté toutes les routes par des digues et des fossés, et avait empoisonné les eaux. *Khan* (3) mit en déroute complète son armée, forte de cinquante mille hommes, et soumit cent vingt-huit villes. On fit trancher la tête à son commandant en chef, le *Sou-le-tan* (Sultan) *'Ho-thou-hoa-'rh 'Hou-tchou* (4). Le nom de *Sou-le-tan* signifie, en langue chinoise, un roi ou souverain (*wáng*).

• L'année *ping-chin* du cycle (1256), on arriva à *Khi-tou-pou* (5). Cette

(1) *Yuen tse*, K. 149, fol. 13 et suiv., et *Hoi koué thon tchi* t. K. 29, fol. 30 et suiv., 3<sup>e</sup> édit. de 1863.

(2) ملاهد Melahidéh, ou Ismaéliens de Perse. Notre texte chinois, comme celui de *Leou Yéou*, dont la traduction suit celle-ci, porte *Mé-naï-hi*, par la nasalisation du *l*.

(3) C'est-à-dire *Kouo Khan*, qui est toujours nommé seulement *Khan* dans la suite du récit. C'est le même général qui, dans l'historien persan Rachid-ed-din (v. Et. Quatremère, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 190) est appelé كوكا ايلكا

*Kouka Il-ká* (l'*Il-khân* Kouo Khan), en qualité de commandant l'aile droite de l'armée de Houlagou avec *Bouka Timour*.

(4) C'était alors Bokn-ed-din Khourchah, fils d'Ala-ed-din Mohammed qui fut assassiné l'année 653 de l'Hégire, ou 1255 de notre ère (après avoir régné 35 ans), par son favori *Haçan*, de concert, suppose-t-on, avec Bokn-ed-din. Il y a évidemment une confusion dans notre texte.

(5) Cette place était vraisemblablement la forteresse ismaélienne de كورد كورد *Kerd-kouh*, dans le Mazendéran.

ville forte est située sur le sommet d'une montagne très-escarpée. Des escaliers comme suspendus en l'air, pour monter et descendre, étaient gardés par des soldats d'élite, troupe résolue et déterminée à tous les sacrifices. Alors il fut décidé de serrer la ville de près, et le plus secrètement possible, par des travaux d'approche, et d'en faire le siège. Ayant reconnu qu'on ne pouvait la prendre ainsi, *Khan* fit monter ses affûts et ses machines de guerre (1) pour la battre en brèche. Alors le 'Ho-tchô Na-se-'rh (2) fit des ouvertures pour la reddition de la place. Ho'ï-lie-hou (Houlagou) envoya sommer Ou-'rh-kou-n' Sou-le-tan (3) de venir lui-même se rendre. Son père, A-li (4), se maintenait dans la ville occidentale; *Khan* l'attaqua et la détruisit de fond en comble. Il marcha alors sur la ville orientale qui résistait toujours; ensuite il l'attaqua, la prit d'assaut et en massacra les habitants.

« L'année du cycle *ting-sse* (1257), à la première lune, on marcha sur la ville de Ou-la-'rh. L'armée fatiguée se reposa un instant pour prendre des aliments; mais ayant ensuite ordonné aux instruments d'airain de sonner, alors elle se leva. L'armée ennemie vint résolument présenter le combat; puis ayant cédé et s'étant débandée, elle fut entièrement massacrée. 'Häi-ya Sou-le-tan (5) fit sa soumission.

(1) 礮石. Ce caractère chinois (ayant pour radical le caractère 石 *cht* « pierre », et non 礮 *hö*, « feu ») doit être entendu comme désignant des balistes ou plutôt des catapultes pour lancer des pierres, et non des canons à feu.

(2) خواجه نصیر *Khôdjah Nasir*, dans Rachid-ed-din; plus ordinairement *Nasir ed-din Thousi*, « Nasir, le fidele croyant, natif de Thous, » ville de Perse dans la province du Khorâsân. *Khôdjah* est un mot persan qui signifie « un homme de distinction, » un « gouverneur, » un « ministre. » Il est donné ici à Nasir, parce qu'il était « ministre » du chef des Ismaéliens.

(3) Il est évident qu'ici c'est *Rokn-ed-din Khourchah* qui est nommé. Le texte ancien du *Yuen-sse* porte *Hou-lou-hou-hai*; nous avons suivi l'orthographe rectifiée de la nouvelle édition du *Yuen-sse* (« Histoire officielle des Mongols ») publiée sous l'empereur Kien-loung, pour laquelle on avait consulté les lettrés mongols

et mahométans de Chine. Il est vrai néanmoins que leurs rectifications de l'orthographe des noms propres et des noms de lieux ne sont pas toujours heureuses. Nous avons également adopté la leçon de *Sou-le-tân*, pour « Sultan, » au lieu de *Souan-tân* de l'ancien texte, comme étant plus conforme à la véritable orthographe du nom.

(4) Le père de Rokn-ed-din est nommé *A-li* dans nos deux textes; c'est évidemment la transcription d'*Ala*, père du précédent, qui n'aurait pas encore été assassiné.

(5) Ce nom de 'Häi-ya doit être la transcription de *Gaiath*, nom de plusieurs sultans Seljoukides d'Iconium, ou de Roum. On lit dans Markizi (*Histoire des Sultans Mamelouks de l'Égypte*, traduit par Et. Quatremère, t. I, p. 63): « A cette époque (H. 654, ou 1256 de notre ère) Houlagou, fils de Toulou-khan, et petit-fils de Djeughiz-khan, acquit une puissance redoutable; son nom devint célèbre, et il conquit, dans l'Orient, quantité de places fortes. Sur ces entre-faites, un général des armées tatars, ayant pénétré dans le pays de Roum, le sultan *Gaiath*

« On marcha ensuite à l'occident sur *A-la-ting* (1). On mit en déroute son armée dispersée, forte de trente mille hommes. *Ma-tsa-ta-'rh* (2) *Sou-le-tan* fit sa soumission.

« Ou se rendit ensuite au *Khe-chi-mi-'rh* (le Cachemire); le *Sou-le-tan O-li* (3) fit sa soumission.

« On marcha ensuite sur l'État de *Pao-tà* (4) (Baghdad). C'est un grand royaume parmi ceux des barbares de l'occident (*si joing*). Son territoire a bien mille *li* d'étendue. Les souverains de ce pays se sont succédé de père en fils pendant quarante-deux générations. L'armée, qui s'élevait à plusieurs centaines de mille hommes, fut vaincue. Les troupes de *Khan*, lorsqu'elles arrivèrent sur le champ de bataille, en mirent en déroute soixante-dix mille. On massacra les habitants de la ville occidentale; ensuite on prit d'assaut la ville orientale. Les palais de la ville orientale étaient construits entièrement avec du bois de santal, amené par eau (en remontant le Tigre). On y

ed-din-Kaikhosrev se retira devant lui, et périt dans sa fuite. Il eut ses trois fils pour successeurs. Cependant les Tatars s'emparèrent de Kaiseric (Césarée) et de tout son territoire. Enfin, ils se virent maîtres, dans la contrée de Roum, d'un pays qui s'étendait l'espace d'un mois de marche. »

On lit aussi dans Rachid-ed-din (*lieu cité*, p. 225) : « Sur l'ordre de Houlagou, Baïdjou-Noïan entra à la tête de son armée dans le pays de Roum. Cette contrée avait alors pour souverain *Goiath-ed-din* Keïkhosrev, fils d'*Ala-ed-din*. Ce prince livra bataille à Baïdjou-Noïan et fut entièrement défait. Le vainqueur s'empara de tout le pays de Roum, qu'il livra au meurtre et au pillage. »

Un écrivain arménien, Guiragos, traduit par M. Dulaurier (*les Mongols d'après les historiens arméniens*, p. 115), place aussi cette invasion en 1256, et dit : « Les Tartares marchèrent contre les Romains. Le sulthan, impuissant à leur résister, se sauva dans l'île d'Alaïa. Les Tartares passèrent au fil de l'épée les populations de ses États, jusqu'à la mer Océane (la Méditerranée), et celle du Pont, étendant partout le massacre et le pillage. Ils exterminèrent les habitants de Garin, d'Exenga, de Sébaste, de Césarée, d'Iconium, et des districts environnants; puis, sur l'ordre de Houlagou, ils étendirent leurs incur-

part le roi d'Arménie, Héthonm (chrétien) de retour de sa visite chez Mangou-khan, Batou, Sarihakli et Houlagou. »

La ville de '*Ou-la-'rh*, '*Ou-li-'rh* (que l'on peut prononcer '*Ou-ri-'rh*), paraît être celle de Garin, la première des villes énumérées ci-dessus par Guiragos.

(1) Ce nom est évidemment la transcription de *Ala-ed-din*, frère cadet d'Ezz-ud-din, sultan de Roum, et de Roku-ed-din, qui régnaient de 1244 à 1267.

(2) *Ma-tsa-ta-'rh*, ou *Ma-tsa-ying-culh* comme porte l'ancien texte, paraît être une transcription fautive de *Azz*, ou *Edz-ud-din*, sultan de Roum, qui régna à cette époque.

(3) *O-li*, que l'on peut aussi prononcer *A-li*, est la transcription exacte du mot *Ali*, nom très-commun parmi les Mahométans, et que le « Sultan *A-li* fit sa soumission, » le texte porte : « C'est un grand royaume parmi les barbares occidentaux, » ce qui s'applique à *Pao-ta*, ou Baghdad. Nous avons suivi l'ancien texte reproduit dans le *Bai koué thou tchi*, lequel texte est plus correct que celui du *Yuen-se*.

(4) Cette phrase manque dans la nouvelle édition du *Yuen-se* (K. 149, fol. 11). Après avoir dit que « l'on se rendit au Cachemire, et que le « Sultan *A-li* fit sa soumission, » le texte porte : « C'est un grand royaume parmi les barbares occidentaux, » ce qui s'applique à *Pao-ta*, ou Baghdad. Nous avons suivi l'ancien texte reproduit dans le *Bai koué thou tchi*, lequel texte est plus correct que celui du *Yuen-se*.

mit le feu, et ils furent tous consumés. L'odeur de l'incendie se faisait sentir à une distance de cent *li* (38 kilomètres). On y trouva des *p'i-p'a* (espèces de guitares) qui avaient soixante-douze cordes, et des candélabres en corail de cinq pieds de hauteur.

« Entre les deux villes il y a un grand fleuve. *Khan* avait fait construire des ponts de bois flottants pour en intercepter le passage. La ville ayant été prise, le '*A-li-fa* (1) *Sou-le-tan* était monté sur une barque (pour tenter de s'échapper). Mais, ayant considéré le fleuve avec ses barrages flottants, il changea de résolution et se fit conduire à la porte du camp pour y faire sa soumission. Son général, *Chou-khe-ta-rh* (2), s'enfuit aussitôt. *Khan* se mit à sa poursuite. La fin du jour étant arrivée, l'armée désira s'arrêter pour prendre de la nourriture et du repos. Le général *Khan* n'y consentit pas. On marcha encore plus de dix *li*, et alors on fit halte. Pendant la nuit il tomba une pluie violente. L'endroit où l'armée avait désiré d'abord se reposer fut inondé de plusieurs pieds d'eau. Le lendemain, *Chou-khe-ta-rh*, ayant été pris dans sa fuite, eut la tête tranchée. On prit et saccagea plus de trois cents villes.

« Ensuite on marcha à l'occident pendant trois mille *li* (113 myriamètres, 4,000 mètres) (environ 230 lieues), et on arriva à *Tá-pá* (3) (Damas).

(1) Il y a ici une erreur de transcription dans le *Hai-koüe thou tchi*, provenant de son impression en caractères chinois mobiles; erreur reproduite dans les trois éditions de 1844, de 1847 et de 1853. On a imprimé '*A-fa-li* pour '*A-li-fa*. Le nom est '*A-li-fa*, dans le *Yuen-ssé*. C'est la transcription exacte du mot *Khalife*.

(2) Ou *Chou-ta-rh* comme on le lit dans l'ancien texte. C'est une transcription approximative de *Son-kor*, ou *Kara-Sonkor*, qui, selon *Rachid-ed-din*, commandait avec *Ebn Kerr* l'armée du khalife (*lieu cité*, p. 281).

On lit encore dans le même historien persan (p. 265) que, au nombre des Émirs réunis près de Houlagou, se trouvait *Kouka Ika*, notre Kouo Khan, et que le même *Ika Noian* campait avec *Ferba*, devant la porte de *Kalwaza* (p. 283). C'est sans doute la porte dont il est parlé ci-dessus dans le texte chinois.

Le même historien confirme (p. 299) le sac de Bagdad par les troupes mongoles, comme il est dit dans notre Bulletin : « Le mercredi 7<sup>e</sup> jour du mois de *safar*, Bagdad fut entièrement livrée

au meurtre et au pillage. Les troupes se précipitèrent à la fois dans la ville et incendièrent le vert et le sec, etc. » Et ailleurs (p. 303) : « Houlagou khan, pour se soustraire à l'infection qui régna dans l'air, quitta Bagdad, le mercredi 14<sup>e</sup> jour du mois de *safar*. »

L'historien arabe *Makrizi* est plus explicite (Ét. Quatremère, *Histoire des Mamlouks*, etc., t. I, p. 78). Il dit : « Une partie des habitants de Bagdad fut égorgée, le reste se dispersa dans diverses contrées. Les vainqueurs renversèrent les *djamsis*, les mosquées, les *mescheds*, et le sang coula par torrents dans les rues. Ces ex-cès se prolongèrent quarante jours. Houlagou ayant donné l'ordre de compter les morts, le nombre s'éleva à environ deux millions. » Voir aussi *Guiragos* (*Dulaurier, lieu cité*, p. 118 et suiv.).

(3) Selon *Rachid-ed-din* (*loco laud.*, p. 339), la ville de Damas ne fut pas emportée d'assaut. Les habitants, frappés de terreur de la prise d'Alep et de sa citadelle, par les Mongols, leur envoyèrent des délégués pour implorer la clémence de

Le général qui y commandait, *Tchou-chi*, fit parvenir une lettre dans laquelle il demandait à faire sa soumission. Tous les assistants (les membres du conseil de guerre) furent d'avis d'accueillir favorablement la demande de *Tchou-chi*, à laquelle (pensaient-ils) on pouvait ajouter foi. Mais l'opinion changea et l'avis ne fut pas adopté. *Khan* avait dit : « L'ennemi est rusé et de mauvaise foi ; son armée est détruite ; il emploie tous les artifices possibles pour nous tromper. Si l'on veut mettre cette question en délibération dans le conseil, l'inconvénient n'est pas grand. »

« En effet, on prit des mesures sérieuses pour être prêts à tout évé-

Houlagou, auquel ils ouvrirent les portes de leur ville.

Ailleurs (p. 341) le même historien dit : « Melik-Nâser-ed-din, sultan d'Alep et de la Syrie (y compris Damas), dès qu'il avait vu Houlagou sous les murs d'Alep, avait pris la fuite et s'était réfugié dans la forteresse de Karak ; Kitoubouka-noian se préparait à l'assiéger. Le prince, ayant demandé une capitulation, vint se rendre au général mongol qui l'envoya vers Houlagou-khan. Le monarque lui fit cette promesse : - Lorsque je serai maître de l'Égypte, je te donnerai la souveraineté de la Syrie. » Et cependant lorsque les Mongols eurent éprouvé des revers en Égypte, de la part du sultan Khoudouz, un Syrien dit à Houlagou : « Les sentiments de Melik-Nâser-ed-din à votre égard n'ont aucune sincérité. Il voulait s'enfuir en Syrie, afin de se rendre au secours de Koudouz, car ce dernier a dû aux dispositions de ce traître la victoire qu'il a remportée sur Kitoubouka. » Nâser-ed-din fut alors attiré dans un piège par les Mongols, et mis à mort (*lieu cité*, p. 355).

M. Et. Quatrième dit dans une note que ce prince ne se nommait pas *Nâser-ed-din* comme dans Raclid, mais Melik-Nâser-Salah-ed-din-Iou-souf. Il est assez difficile de reconnaître dans ce nom complexe le sultan *Pa'-rh* ou *Ba'-rh* de notre texte chinois. Ce prince descendait du grand Saladin, qui avait repris Jérusalem sur les Francs, et était de la famille des Ayoubites.

Selon Makrizi (*lieu cité*, p. 83 et suiv.), Houlagou avait antérieurement chargé Melik-Aziz, fils de Melik-Nâser, en le renvoyant près de son père, de lui remettre une lettre conçue en ces termes : — « Nous faisons savoir à Melik-Nâser, prince d'Alep, que, par la force de l'épée du

« Dieu très-haut, nous avons conquis Bagdad, exterminé les guerriers de cette ville, détruit les édifices, et fait prisonniers les habitants, suivant cette maxime que Dieu a consignée dans le livre sacré : — Lorsque les Rois entrent dans un bourg, ils y portent le ravage, et réduisent au dernier degré de l'humiliation les plus distingués d'entre les habitants. — Nous avons fait comparaître devant nous le khalife, et lui avons adressé des questions auxquelles il a répondu par des mensonges. Mais il a eu bientôt à se repentir de sa conduite, et a bien mérité la mort que nous lui avons fait subir... »

« Dès que tu auras pris lecture de ma lettre, hâte-toi de soumettre au Roi des Rois, souverain du monde, ta personne, tes sujets, tes guerriers et tes richesses... Garde-toi bien, comme tu l'as fait précédemment, d'emprisonner nos ambassadeurs. Mais observe envers eux les lois de la justice et congédie-les avec des témoignages de bienveillance... »

(Voir aussi, pour cette lettre et la réponse de Melik-Nâser : C. D'Ohsson ; *Histoire des Mongols*, t. III, p. 294-306).

« Après la prise d'Alep, l'entrée dans Damas, les Mongols envahirent toute la Syrie, et pénétrèrent jusqu'aux environs de Gazah, à Beït-Djibrail, Khalil (Hébron), l'étang de Zirâ, et la ville de Salt. Partout ils égorgèrent ou emmenèrent en captivité la population, et enlevèrent tout ce qu'ils purent trouver de butin. Après quoi, ils reprirent la route de Damas où ils vendirent les troupeaux et les autres objets tombés en leur pouvoir. » (Makrizi, *lieu cité*, t. I, p. 98.) Ces événements se passaient en l'année 1259-1260.

ment. *Tchou-chi* vint alors résolument à la rencontre de notre armée. *Khan* lui livra bataille et le mit dans une complète déroute. Le *Sou-le-tan Pa-'rh* fit sa soumission, et livra ses villes au nombre de cent quatre-vingt-cinq.

« Ensuite on marcha encore à l'occident l'espace de quatre mille *li* (151 myriamètres, 2,000 mètres), et on arriva au royaume de *Mi-si-'rh* (1) (*Misr*, l'Égypte). Le jour de la réunion (des troupes), la nuit était déjà survenue. Il fut permis à la cavalerie de monter de nouveau à cheval (pour explorer le pays) en laissant en arrière un certain nombre de soldats malades. On marcha à l'ouest pendant plus de dix *li*. L'armée s'étant arrêtée pour prendre de la nourriture, on ordonna dans le camp de ne se servir que du mors et de l'aiguillon, et de laisser les flèches. L'ennemi l'ignorait. L'armée était rassemblée comme des flots mouvants lorsque la nuit vint. Les traîneurs malades, qui avaient été laissés à la suite de l'armée, furent mis à mort. Le *Sou-le-tan Khé-na*, saisi d'une frayeur extrême, s'écria : « Ce général d'armée du ciel oriental est un homme vraiment divin (surnaturel) ! » Aussitôt il fit sa soumission.

« La huitième année, *wou-ou* du cycle (1258), *Hou-lie-hou* (Houlagou) ordonna à *Khan* de traverser la mer à l'occident et de s'emparer du *Fou-lang* (le pays des Francs). Le général adressa un manifeste au *Sou-le-tan 'O-fou-ou-tou*, qui s'écria : « L'apparition que j'ai eue en songe d'un homme « surnaturel, c'est ce général d'armée ! » Il fit aussitôt sa soumission (2).

(1) On trouve dans Makrizi (*lieu cité*, t. I, p. 101) toujours si bien informé, la lettre que Houlagou adressa au sultan d'Égypte ; la voici :

« De la part du Roi des Rois de l'Orient et de l'Occident, le Khân suprême :

« En votre nom, ô Dieu ! qui avez étendu la terre et élevé les cieux : Melik-Modaffer-Koutouz est de la race de ces Mamlouks qui ont fui dans cette contrée pour échapper à nos glaives, qui jouissent des bienfaits de ce prince, et égorgent les sujets soumis à son autorité... Qu'il sache que nous sommes les soldats de Dieu sur la terre, qu'il nous a créés dans sa colère, et qu'il a livré entre nos mains tous ceux qui sont l'objet de son courroux... Vous avez appris que nous avons conquis une vaste étendue de pays ; que nous avons purifié la terre des désordres qui la souillaient, et que nous avons égorgé la plus grande partie des habitans... Vous n'avez aucun moyen d'échap-

per à nos glaives, de vous soustraire à la terreur de nos armes. Nos chevaux sont très-légers à la course ; nos flèches sont perçantes ; nos épées sont pareilles à la foudre ; nos cœurs sont durs comme des montagnes ; le nombre de nos soldats égale celui des grains de sable ; les forteresses ne peuvent tenir devant nous ; les armées ne sauraient nous résister... Maintenant vous êtes les seuls ennemis contre lesquels nous devons marcher. Que le salut soit sur nous, sur vous, sur tous ceux qui suivent la direction divine, qui redoutent les suites de la mort, et qui se soumettent aux ordres du roi suprême.

« Dis à l'Égypte : Voilà Houlagou qui arrive, escorté d'épées nues et de glaives acérés.

« Il va réduire à l'humiliation les personnages éminents de cette contrée. Il enverra les enfants rejoindre les vieillards. »

(2) « On fait observer, dit l'éditeur chinois,

« L'armée retourna ensuite au sud-ouest, et arriva au royaume de *Chi-  
a-sse* (1). Les ennemis vinrent pour s'opposer à notre marche. *Khan* se  
dirigea droit devant lui, dévastant tout sur son passage; puis, s'étant replié  
et ayant fait sonner la charge, il mit toute l'armée ennemie en déroute. Le  
*Sou-le-tan A-ta-pie* (Atabek) *Mi-chi-kang* (2) se dirigea sur *Pou-thou*. Mais  
(le général) *Khan*, dérobant sa marche par des mouvements rapides et combi-  
nés, le surprit avec son armée qu'il n'attendait pas et le mit en déroute. La  
perte de l'ennemi fut très-grande. Le *Sou-le-tan Kia-ya* (3) fit sa soumission.

« L'année *ki-weï* du cycle (1259), on mit en déroute complète l'armée  
mobile de *Ou-lin*, forte de quarante mille hommes. Le *Sou-le-tan A-pi-*

que le pays dont on s'empara, dans cette cir-  
constance, était un royaume insulaire, situé dans  
la mer Intérieure (la Méditerranée). Le corps d'ar-  
mée qui s'embarqua ne se rendit pas jusqu'en  
*Eou-lo-pa* (l'Éurope). »

Cette île des Francs est vraisemblablement la  
petite île d'Aradus (Ἄραδος, dans Arrien, I, II,  
c. 13), située non loin de Sidon, et qu'Alexan-  
dre, lorsqu'il faisait le siège de Tyr, voulut join-  
dre par une chaussée à la terre ferme. C'est au-  
jourd'hui la petite île de *Rouad*. Rachid-eddin  
fait dire à Houlagou s'adressant à Baidjou (*lieu  
cité*, p. 225) : « Il faut que tu repartes, que tu  
soumettes ces contrées (de Roum et de la  
Syrie) jusqu'aux rivages de la mer, et que tu les  
enlèves aux enfants de la France et aux infidè-  
les. » L'ordre donné par Houlagou à Khan n'a  
donc rien que de très-vraisemblable.

Il est possible, en outre, que le fait rapporté  
par Haïthon (dans Bergeron, ch. XXX, p. 43-44)  
soit celui dont parle le général chinois : « Dans  
la terre de *Beaufort*, dit-il, qui est de la dé-  
pendance de la ville de *Sidon*, il y avait plu-  
sieurs maisons de campagne, dont les Sarrasins  
rendaient un certain droit aux Tartares. Or il  
arriva que certains habitants de *Sidon* et de  
*Beaufort*, s'étant assemblés, allèrent ensemble  
à ces maisons de campagne des Sarrasins et les  
pillèrent, tuèrent plusieurs Sarrasins et em-  
menèrent beaucoup de bétail. Or il y avait un  
certain neveu de *Guiboga* (\*) qui demeurait

(\*) C'était *Ki-ti-oung*, lequel était chrétien nestorien, et de  
la tribu des *Naimans*. C'est ce général que Houlagou laissa en  
Syrie avec environ vingt mille hommes pour garder cette con-  
quête. Il périt avec presque toute sa troupe dans une bataille  
contre Koutouk, sultan d'Égypte.

« près de là, lequel avec une troupe de cavalerie  
suivit les chrétiens qui avaient fait cette ex-  
cution; et, les ayant atteints, il leur ordonna,  
de la part de son oncle, de laisser leur butin.  
« Mais quelques-uns de ces chrétiens se jetèrent  
sur lui et le tuèrent, de même que plusieurs  
« Tartares de sa suite. Quand *Guiboga* apprit  
de quelle manière les chrétiens avaient tué son  
neveu, il monta aussitôt à cheval, mit le siège  
« devant *Sidon*, fit abattre une partie de ses mu-  
railles et fit tuer quelques chrétiens qui s'étaient  
sauvés dans une île. Depuis ce temps-là il n'y  
eut plus de bonne intelligence entre les Chré-  
tiens et les Tartares. »

On lit aussi dans *Mariano Sanuto* (*Secreta fe-  
delium*, etc., p. 221) : « Tartari autem sequenti  
« anno (1260) violenter irrumpentes ceperunt  
« Alajiam, Harenc, Haman, Calamelam et Da-  
« mascum; occidentes cunctos factos sibi obvian-  
« Saracenos. Intrans eadem regnum Jerusalem,  
« capiuntque Sidonem, sed castrum maris nulla-  
« tenus capere potuerunt. »

(1) Chiraz gouvernée alors par des *Atabeks* qui  
régnaient sur tout le Faristan.

(2) C'était l'*Atabek* Modiaffer-ed-din Abou-  
bekr, fils de *Saad*, qui, selon Duguignes (*Histoire  
des Huns*, t. I, p. 260), cessa de régner en 1259.  
Nous avons suivi ici le texte du *Yuen-ssé* qui  
donne seul les noms propres en question, sup-  
primés dans le *Hai kouie thou tchi*, probable-  
ment parce que les éditeurs ne les avaient pas  
compris.

(3) Il y a ici une confusion causée par la mul-  
tiplicité des noms et surnoms que portent tou-  
jours les Arabes.



ting (1), saisi d'une grande frayeur, fit sa soumission. On obtint ensuite celle de cent vingt-quatre villes.

• On se rendit alors par le sud à *Khi-li-wan* (le Kirmân). Le *Sou-le-tan Ho-ta-ma-ting* fit sa soumission. Alors le *Sî-yü* fut entièrement sounnis. •

### C. 元劉郁西使記

3° *Relation de l'expédition de Houlagou, envoyé par Mangou-Khân à la tête d'une armée mongole, pour conquérir la Perse et les autres royaumes de l'Asie occidentale, rédigée par le commissaire chinois de l'expédition : Liéou Yéou* (2).

« La deuxième année de Hien-tsoung Hoang-ti (Mangou-Khân), *jin-tse* du cycle (1252), il fut ordonné au frère cadet de l'empereur, Hou-lié (3), de réunir sous son commandement toutes les troupes disponibles, et de les conduire à l'occident (de l'Asie). Dans l'espace de six ans, ce général agrandit les frontières de l'empire de dix mille *li* (environ mille lieues). La dixième année, *ki-weï* du cycle (1259), à la première lune, jour *kia-tse*, de la faveur permanente, un courrier, venu de l'ouest, fut introduit près de l'empereur et lui remit le Rapport suivant :

« — De Ho-lin (Caracorum), on se dirigea par les territoires situés entre les rivières, et on marcha au nord-ouest l'espace d'environ 200 *li* (20 lieues). Le sol s'élève sensiblement. On fit halte; puis l'on traversa le pays des frimats (4). Le sol en est excessivement élevé et froid; et quoique la chaleur

(1) Nous ignorons quel était ce sultan *A-pi-ting*, ainsi que l'armée de *Ou-lin*. Mais le pays dont il est question devait se trouver dans la direction nord-ouest du Kermân, comme le *Lou-ristân*. Selon Rachid-ed-dîu (*lieu cité*, p. 361, 369, 371), *Il-kâ-noïan*, qu'il nomme ailleurs *Koukâ Ilkâ* (lequel est évidemment notre *Kouo Khan*, les surnoms de *Il-ka* ou *Il-kan* et de *noïan* n'étant que des noms mongols de dignités et de fonctions), Koukâ ou Kouo Khan, disons-nous, fut envoyé par Houlagou, avec son fils, le prince Yaschmout, et le général Sou-n-tai, pour s'emparer de la ville de Meïâfârekin, ou Martyropolis, la *Ville des martyrs*, dans le Diar-bekr, dont elle était la capitale. Cette ville ayant opposé une grande résistance, Houlagou envoya un autre de ses généraux, Arkatou, à la tête d'un corps de troupes pour renforcer l'armée d'Ilkânnoïan (*Kouo Khan*). Celui-ci, lors d'une sortie que firent les assiégés, fut renversé de son cheval;

mais les cavaliers mongols accoururent de tous côtés auprès de leur chef et le replacèrent à cheval. Il doit être question, dans le récit de Kouo Khan, de la ville de Meïâfârekin, et de Melik Kâmel qui la défendit si opiniâtrément. Seulement l'altération des noms nous a empêché de les reconnaître.

(2) *Yuèn Liéou Yéou si ssé ki* (tirée du *Hai-koûe thoi-tchi*. K. 29, fol. 32-39; 3<sup>me</sup> édit. de 1853). Voir aussi Abel-Rémusat, *Nouveaux Mélanges asiatiques*; t. I, p. 176.

(3) « On remarque que *Hou-lie* n'est autre chose que *Sî-la*; quelques-uns écrivent *Sî-li-kon*. » (Editeur chinois). C'est le prince mongol plus connu sous le nom de Houlagou.

(4) *Hân-hai*, « la mer des frimats ». C'était la partie de la Tartarie connue antérieurement sous le nom de *Kiu-chân*, le « Mont d'or », aujourd'hui le pays des Khalkhas. (*Li tai ti li tchi*, k. 13, fol. 18.)

y soit parfois très-forte, la neige n'y fond jamais. Les montagnes, remplies de rochers, y sont toutes parsemées de pins qui en sont le seul ornement.

• En se dirigeant au sud-ouest pendant sept jours, on franchit le désert glacé (*Hân-hâi*). Après une marche de 300 *li* (30 lieues), le territoire s'abaisse insensiblement (1). Il y a un fleuve de plusieurs *li* de largeur, que l'on nomme Hoen mou-lien (ou *Hoen mouren*, le « grand fleuve Hoen »), qui s'enfle beaucoup en été. On le passa sur des barques. Quelques jours après on franchit le fleuve Loung-ko (2) (« aux os de dragons »). Marchant de nouveau par le nord-ouest, on alla rejoindre directement la route méridionale de Pi-chi-pa-li (Bich-balik, « les cinq villes ») (3). A une distance de 500 *li* seulement, il y a beaucoup de Chinois.

• En fait de grains nourriciers il y a le froment et le millet. A l'occident le fleuve circule par une multitude de canaux qui se déversent dans un grand réservoir, lequel forme comme une petite mer qui a bien (une circonférence de) plus de 1000 *li* (4). On la nomme Khi-tse-li-pa-sse (5). Il y a beaucoup de poissons bons à manger. Il y a aussi des bancs de pierres formés artificiellement pour arrêter le cours de l'eau, et qui servent à prendre le poisson.

• En marchant un peu à l'occident, il y a une ville que l'on nomme Nië-man. En s'avancant encore au sud-ouest on passe par la ville de Polo (ou Boro). On ne sème là que du millet et du riz. Les montagnes sont couvertes de mélèzes; d'autres arbres ne pourraient y prendre racine, les pierres qui tombent incessamment s'étendant sur tout l'espace.

• Dans la ville il y a beaucoup d'habitations et de grandes places de marchés; il y a des jardins où sont bâties des maisons en terre dans lesquelles on lave les métaux et on polit les pierres précieuses. Les portes et les fenêtres sont toutes garnies de verres (*liéou-li*). Au nord de la ville est la montagne Haï-thie (« montagne de fer sur une mer »); le vent qui en sort souffle avec tant de violence qu'il précipite les voyageurs dans la mer (6).

(1) • On fait observer que le territoire élevé qui s'abaisse insensiblement est situé au-delà (partant de Ho-lin) des monts A-elh-tai (Altaï). » (Éditeur chinois.)

(2) • C'est le *Ou-loung-kou* (Ouroungou) qui coule à 500 *li* au sud-ouest de Ko-pou-to. » (Éd. chin.)

(3) • On fait observer que, du temps des Yuen (ou Mongols) la « Route méridionale des Monts célestes » (*thiân chûn nân lóu*) se nommait :

« Gouvernement de *Pi-chi-ba-li*. » C'est maintenant *Ou-lo-mou-tsi* (Ouroumtsi). » (Édit. chin.)

(4) Dans l'édition de 1844, *pé cent* »; dans celle de 1853, *tr'ien* - mille ».

(5) • C'est le fleuve *Ou-loung-kou* (Ouroungkou), qui, à l'ouest, forme ce grand réservoir d'eau que l'on nomme lac *Hé-ssa-li-pa-che* (ou Khéselbach). » (Édit. chin.)

(6) Le moine Rubruquis, envoyé de saint Louis près de Mangou-Khan, à Caracorun, passa par cet

« Après avoir marché au sud-ouest pendant 20 *li* (2 lieues), on rencontre un passage ou défilé que l'on nomme Thie-mou-'rh tchan-tcha. Ceux qui gardent ce défilé sont tous des Chinois (*Hàn mìn*). Le sentier qui conduit par ce défilé est excessivement abrupt et dangereux : on dirait un pont en bois suspendu sur le flanc de la montagne. La route, en sortant du défilé, conduit à la ville de A-li-ma-li (Almaligh, aujourd'hui I-li) (1). Les puits des marchés de cette ville sont tous alimentés par une eau courante. Ils ont toutes les sortes de fruits ; seulement, ce sont les courges, les raisins, les grenades qui sont le plus remarquables par leur beauté. Les Hoëi-hé (Oùgours) habitent pêle-mêle avec les Chinois. Les mœurs et coutumes de ces derniers se sont insensiblement altérées ; mais elles ont encore une ressemblance considérable avec celles des habitants du royaume de Milieu.

« Au midi est la ville de Tchi-mou-'rh ; la population y est si nombreuse qu'elle forme une foule confuse et très-mêlée (2).

« Il y a, dans ce pays, un animal sauvage qui ressemble au tigre, dont le poil est très-épais et de couleur d'or, mais sans raies ; il est très-redoutable pour les hommes. Il y a aussi un insecte qui ressemble à une araignée. Si son venin atteint l'homme, alors il éprouve aussitôt un grand trouble et une soif ardente ; s'il boit de l'eau pour l'étancher, il tombe mort à l'instant. Seulement, si, après s'être enivré de vin de raisin, on parvient à vomir, alors on est guéri.

« A partir de la ville de Po-lo en allant vers l'occident, toutes les mon-

endroit (en suivant, en sens contraire, la même route que l'armée de Houlagou), et il fait la même observation.

« Au partir de la ville de Caïac nous arrivâmes en trois jours aux confins de cette province, et là estoit le commencement de ceste grand' mer ou lac, qui nous sembla aussi tempestueux que le grand Océan... mon compagnon en ayant goûté de l'eau, la trouva un peu salée, mais telle toutefois qu'on en pouvoit boire. Il y avoit de l'autre côté, vis-à-vis, une grande vallée entre de hautes montagnes vers midi et levant ; et au milieu des montagnes un autre grand lac ; et passoit une rivière par ladite vallée, de l'une mer à l'autre. Et de là souffloient continuellement des vents si forts et si puissants, que les passants courroient fortune que le vent ne les emportast et précipitast en la mer. » (Ch. XXIX, p. 119 ; édit. de Bergeron, de 1634).

(1) Nom dérivé de la rivière *I-li* sur laquelle la ville est bâtie, et qui se jette dans le lac Bal-khach.

(2) « On fait observer que *A-li-ma-li* est actuellement la ville d'*I-li* (lat. 43° 46' ; long. 80° 10'). La mer située au nord de la ville de *Po-lo* (ou *Bo-ro*, dont il a été question dans le texte) est le lac de *Sai-li-mou* (*Sai-rim*) situé à cent *li* environ au nord-est de *I-li*. Quand on a franchi tous ces parages, on a en face à l'est les monts *Thsoung-ling* et le territoire des *Hé* (Oùgours), lesquels avoient été soumis du temps de *Tai-tsou* (*Dchinglis-Khaân*). Ils rentrèrent sous la domination de *Pan-thou* (*Batou*, khan du *Kiptchak*), une vingtaine d'années auparavant (vers 1233). C'est pourquoi il y avoit une si grande quantité de Chinois, dans le nombre considérable des négociants de différentes nations. » (Éditeur chinois.)

naies sont faites d'or, d'argent ou de cuivre, portent l'empreinte de caractères, mais sans être percées d'un trou carré (comme les monnaies chinoises).

• On arriva chez les *Ma-o*. On y fait usage de chaises traînées par des chevaux, et dans lesquelles on est assis pour voyager ou aller d'un lieu à un autre. Il y a aussi des hommes qui portent sur leur dos des charges très-pesantes, et qui marchent cependant très-vite; on les nomme *Khi-li-khi-sse* (Khirghlis); ils négligent les chevaux pour se servir des chiens.

• Le 24<sup>e</sup> jour de la deuxième lune on franchit le *I-tou*; c'est un territoire situé entre deux montagnes. La population pacifique est d'un commerce facile. Des canaux d'irrigation circulent dans toute la plaine et réjouissent les yeux. On y voit beaucoup de vestiges d'anciennes murailles et de remparts de places fortifiées; c'était là qu'autrefois habitaient les *Khi-tan* (1).

• On calcula alors que le territoire sur lequel on se trouvait était éloigné de Ho-lin (Caracorum), de cinq mille *li* (2); et près de là il y avait un fleuve que l'on nomme *I-yun*; le bruit que produisent ses vagues rapides en coulant à l'orient est très-grand. Les gens du pays disent que c'est la source du Hoàng-hô (ou fleuve Jaune de la Chine) (3).

• Le vingt-huitième jour (de la seconde lune), on passa le *Tha-lasse* (4). Le premier jour de la troisième lune, on traversa la ville de *Sai-lan*, qui est l'endroit où tous les *Hoci-hé* (Oûigours), professant le bouddhisme, vont rendre leur culte à Bouddha (5). Le troisième jour on tra-

(1) « Ces *Khi-tan* étaient les « *Khi-tan* occidentaux », descendants des *Liao* (qui régnerent au nord de la Chine au dixième siècle de notre ère); une partie considérable de cette population se dirigea à l'ouest et s'empara de ce territoire sur des tribus musulmanes, lequel territoire s'étendait jusqu'à quelques mille *li* des monts *Tsoung-ling*. *Tai-tsou* ayant anéanti la tribu des *Naiman* et s'étant emparé de leur Khan *Tai-yang*, le fils de ce dernier, *Kiu-toi-lu*, se réfugia chez les *Khi-tan* occidentaux. Ce prince, accompagné d'une force nombreuse recrutée chez les *Khi-tan* occidentaux, reprit ses anciens États. Environ dix ans après (vers 1218), *Tai-tsou*, ayant porté la guerre dans le *Si yü* (Asie centrale), détruisit de nouveau la puissance des *Naiman* qui s'étaient rétablis dans leur ancien territoire. » (Éd. chin.)

(2) *Ou-tiên li*. Le texte suivi par M. Abel-Rémusat porte *Wan ou tiên li*, c'est-à-dire 15,000

*li*; ce qui est une erreur évidente. Il en est beaucoup d'autres que nous avons cru inutile de relever. Le *li* des Mongols, étant de 240 *pou* (ou 378 mètres), comme on l'a vu précédemment (p. XLVI, n.), les 5,000 *li* de distance de Ho-lin équivalraient à 189 myriamètres ou 472 lieues moyennes; ce qui est bien près de la vérité, tandis que 15,000 *li* de distance sont impossibles.

(3) « C'est la source du fleuve *Khê-chê-ko-rh* (*Khachghar*) qui coule à l'orient des monts *Tsoung-ling*. » (Édit. chin.)

(4) « Aujourd'hui le fleuve *Tha-lasse*. » (Éd. chin.)

(5) « On lit dans l'histoire officielle des *Ming* (*Ming-sse*) que *Sai-lan* (ou *Sai-lam* = *Sairim*; lat. 41° 41'; long. 79° 38') est située à l'orient de *Tha-chi-kan* (*Tachkand*; lat. 43° 03'; long. 66° 25'), laquelle est aujourd'hui la ville de *Ta-che-*

versa Piè-chi-lan, là où tous les Hœi-hé (Oùïgours) font un grand commerce d'échange et pratiquent des cérémonies, comme il a été dit dans le paragraphe précédent. Le quatrième jour on passa le fleuve Hou-khien, en le traversant sur des barques en forme de carquois (1). On dit que la source de ce fleuve sort au midi de grandes montagnes, dont le sol produit beaucoup de *yü* (ou jade). On suppose que ce sont les monts Kouen-lun (2). A l'ouest, des tortues et des serpents en grand nombre marchent pêle-mêle de compagnie. De distance en distance on trouve de petits pavillons de postes et des maisons pour les étrangers; des réservoirs d'eau revêtus de briques sont disposés pour former comme des maisons de bains. Les portes sont toutes ornées de verres. Les impôts qui pèsent sur la population sont payés, à la fin de l'année (sans doute par anticipation), en pièces de monnaies d'or, de forme ronde avec dix lettres (3). Mais les pauvres et les riches sont imposés dans des proportions différentes (4).

• A la huitième lune, on traversa la ville de Tsin-sse-kan (5). Cette ville est grande et la population nombreuse. Des milliers de fleurs s'y épanouissent régulièrement en toutes saisons. Il n'y a que le poirier, et, en fait de fleurs, les roses de toute espèce qui ressemblent à celles du royaume du Milieu. Les autres espèces sont si nombreuses qu'il serait impossible de les énumérer ici.

kan, située au nord du fleuve Si-lin. Du temps des Yuen (Mongols) la route pour se rendre dans le *Si-yü* (Asie centrale) ou en revenir, passait nécessairement par cet endroit. » (Édit. chin.)

(1) « Le fleuve *Hou-khien* est le fleuve *Hö-tchen*, qui se prononce *tchoneu*. C'est aujourd'hui la source du *Na-lin* (Nariu, le Sihoun) dans l'intérieur des frontières du *Ngao-kau*. » (Édit. chinois.)

(2) « On fait observer que les monts Tsoung-ling étaient primitivement les monts Kouen-lun. Des Mongols avaient déjà employé cette dénomination. » (Édit. chin.)

(3) *Nü fou souï tchi lün kin tsien chi wên*. M. Rémusat a traduit la dernière partie de cette phrase : « Les monnaies y sont d'or avec dix lettres, ou avec la figure d'une croix. » Voir *Journal asiatique*, ancienne Série, année 1823, p. 287; et *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. I, p. 176. Ce document, sur les trois que nous donnons ici, est le seul qui ait déjà été traduit en partie.

(4) La dernière phrase manque dans le texte

du *Sou Hou kian lou*, suivi par M. Rémusat.

(5) « On fait observer que, dans l'Histoire officielle de Tai-tsou (Dchighlis-Khaân), à la 16<sup>e</sup> année (de son règne, en 1221), il marcha en personne contre les Hœi-hœi (population mahémétane de l'Asie centrale), et réduisit la ville de Tsin-sse-kan. Tchang Telun dit, dans le « Récit de son voyage dans l'Onest » (*Si-yrou-ki*), qu'il vit Tai-tsou à la ville de Sic-mi-sse-kan; c'est la ville en question. Cette ville est la même que celle de Sai-ma-rh-kan (Samarkand; lat. 39° 30'; long. 65°). Elle est située sur la frontière du *Ngao-kan* (khan des Khirghis). Son territoire s'étend à l'ouest des monts Tsoung-ling. C'est là où Tai-tsou des Yuen (Dchighlis-Khaân) fit séjourner son armée; c'est pourquoi elle était connue depuis cette époque. Tous les États (environnants), du temps de Tai-tsou, s'étaient soumis à ce royaume. » (Édit. chin.)

C'était alors le royaume des *Kara-Khitai*, ou des Liao occidentaux, chassés des frontières septentrionales de la Chine, et dont il a déjà été question précédemment.

« Tout ce que l'on cultive à l'occident de la ville consiste en vignes et en différentes espèces de riz; il y a aussi du froment, mais il se sème en automne. La terre, très-fertile, produit un grand nombre d'espèces de plantes médicinales dont le royaume du Milieu manque complètement. Les médicaments pour guérir les maladies sont très-étudiés et très-efficaces.

• Le quatorzième jour on traversa le fleuve 'An-pou (1) (Amou). En été, il ne tombe point de pluie (dans le pays), mais en automne, alors la pluie inonde d'eau les champs. Le territoire est ravagé par d'innombrables sauterelles; mais il y a des oiseaux qui y viennent s'abattre par volées pour les dévorer.

• Le dix-neuvième jour on traversa la ville de Li-tcheou, dans le territoire de laquelle il y a des mûriers et des jujubiers. De là, se dirigeant à l'ouest, c'est là que 'O-lou-tun (Alâ-ed-dîn, un des généraux musulmans de Houlagou) arrêta son armée pour la faire séjourner.

• Le vingt-sixième jour on traversa la ville de Ma-lan (« où se plaisent les chevaux »). On traversa, en outre, celle de Na-chang, sur le territoire de laquelle toutes les prairies sont des champs de luzerne (*Mou-sou*) (2); les haies qui les entourent sont formées de cyprès.

• Le vingt-neuvième jour on traversa la ville de Thaï-fou-'rh. Le pays est rempli de montagnes où se trouvent des mines de sel gemme qui ressemblent à des morceaux de cristal de roche; ces montagnes ne sont éloignées de la ville au sud-ouest que de six à sept *li* (3).

(1) « Parmi les historiens des Yuen, les uns écrivent ce nom « fleuve 'An-pou », d'autres : « fleuve A-mou ». L'histoire secrète des Yuen écrit « fleuve A-mei ». Tchang Tchun, dans son *Si-yeou-ki*, écrit « fleuve A-mou ». C'est le grand fleuve qui, dans les livres bouddhiques, est nommé *Fo-tiou* (ou 'Ho-tiou l'Oxus), qui prend sa source dans le lac *Ta-loung* (« du grand dragon »), des monts Tsoung-ling, et qui coule à l'occident dans la mer Intérieure (la mer Caspienne). Dans les commencements de la puissance des Yuen, ils établirent sur le fleuve A-mou un gouvernement militaire mongol (*Yuen-ssé-fou*) qui commandait à tous les royaumes de l'ouest des monts Tsoung-ling. » (Édit. chin.)

(2) Voir à ce sujet la curieuse Notice sur cette plante fourragère par M. Constantin de Skattschkof, ancien consul russe en Dzoungarie, que nous avons publiée dans la *Revue de l'Orient*, de

l'Algérie et des Colonies (juillet-août 1864), suivie d'une autre notice sur la même plante, traduite par nous du chinois. On voit dans cette dernière notice que la graine de cette plante fut importée de l'Asie centrale en Chine, par le général chinois Tchang-kien, dans le deuxième siècle avant notre ère. La luzerne était déjà alors la nourriture favorite des chevaux renommés de ce pays.

(3) « Tchang Tchun dit, dans son *Si-yeou-ki* (« Récit d'un voyage dans les contrées occidentales »), qu'ayant traversé la « Porte-de-fer » (*Tien-men*), et ayant marché par le sud-est, il trouva au pied des montagnes des sources salines qui en sortaient, et dont l'eau, une fois exposée au soleil, devenait un sel parfaitement blanc. Ayant ensuite continué à marcher par le sud-est, il traversa des aufractosités par où les eaux s'écoulaient en se divisant. A l'ouest on apercevait

« On avait alors justement atteint le royaume que l'on appelait Mou-nai-hi (1). Tous les bœufs de ce pays ont une bosse sur le dos comme les chameaux, et sont de couleur noire. Le pays manquant d'eau, les habitants forment des digues dans les anfractuosités des montagnes, et creusent des puits dont ils font communiquer les eaux par des tuyaux de conduite, à plusieurs dizaines de *li* au-dessous, lesquels servent pour arroser leurs champs (2). Les villes dépendant de ces cantons montagneux, au nombre de trois cent soixante, se soumièrent toutes (3). Seulement, à l'ouest de Tantung (4), il y eut une ville construite sur une montagne, du nom de Khi-tou-pou-kou (5), défendue contre toute approche par des pics de montagnes inaccessibles, et que l'on ne pouvait attaquer ni avec des flèches ni avec des pierres (lancées par des machines de guerre).

« La sixième année, *ping-tchin* (du cycle, en 1256), le général prince du sang (Houlagou) arriva sous les murs de cette ville. Lorsque, du haut de ses remparts escarpés, entourés de profonds précipices dont la seule vue faisait frémir d'effroi, l'ennemi vit toutes les routes occupées par les assiégeants qui s'avançaient en masse, il fut saisi d'une grande crainte. Le chef ordonna à son premier ministre Ta-tche Na-chi-'rh, de se rendre près des assiégeants pour présenter des propositions de paix; et le Sultan (*Souan-tan*) lui-même, *Ou-lou-ou-naï* (Rokn-ed-din, fils de Ala-ed-din), sortit bientôt de la place pour faire sa soumission. L'expression *souan-tan* est l'équivalente de celle de *koïe wáng*, « roi ou chef d'un royaume » (6).

un torrent élevé (*kao-kién*) qui ressemblait à de la glace; c'était du sel qui formait toute sa surface. Du temps de Tai-tsou, toutes ces anciennes couches de cristaux de sel furent abattues. » (Édit. chin.)

(1) Le texte suivi par M. Rémusat porte *Mou-lai-hi*, qui est une leçon plus correcte. Ce nom est une transcription du pluriel arabe ملاحدة *mélâhidéh*, « schismatiques », épithète donnée par les musulmans orthodoxes aux Ismaéliens de Perse (voir notre commentaire sur le ch. XI de Marc Pol, p. 97 et suiv.). Dans les historiens persans ces mêmes sectaires sont aussi nommés اسماعيليه *ismâéliens*. La transcription chinoise serait plutôt celle du dernier nom que du premier.

(2) Cette méthode d'irrigation est encore aujourd'hui usitée en Perse.

(3) « On remarque que ce royaume est situé à

l'ouest des monts Tsoung-ling, et son territoire est à l'est (c'est-à-dire, au sud-est) de la Mer intérieure (*tchoung hâi*, la mer Caspienne). Il est dit dans la « Géographie des quatre parties du monde » (*Sse-tcheou ti li tchi khao*) que les Tou-lou-ki (Turcs) détruisirent les Po-ssé (Perses), mais que les *Moung-kou* (Mongols) détruisirent les *Tou-lou-ki*. Alors ceux dont il est question dans le texte étaient des Tou-lou-ki sans nul doute. » (Ed. chin.)

(4) *Tan-han*, dans le texte du *Sou Houng-kian-lou*.

(5) كوردكوه *Kerd-kouh*, dans les historiens persans; ville située près de celle de Dameghân, du côté de l'occident.

(6) « Youan (Wei Youan, le principal auteur de la Géographie historique intitulée : *Hai-koué thou tchi*) remarque que *Souan-tan* est une dénomination des rois ou chefs des royaumes du *Si-yü*. Les historiens des Yuen (Mongols) écri-

« Son père ordonna à son armée de défendre la ville, et il prescrivit à son fils de la maintenir en sa possession ; mais le septième jour la place fut rendue. Ce qu'on y trouva d'or, de jades, de pierres précieuses, de richesses de toute nature, est incalculable. Il y eut des soldats qui purent emporter dans leur ceinture ou leur sac jusqu'à mille plaques d'argent fin.

« Les soldats de ce royaume étaient des « hôtes assassins » (*lā-khè*). Ils avaient l'habitude, lorsqu'ils voyaient un jeune homme fort et vigoureux, de le séduire par des promesses de gains, jusqu'au point de lui faire tuer de sa propre main, avec un poignard, son père et son frère aimé. Ainsī, après l'avoir enrôlé dans leur bande, ils l'enivraient avec du vin, et l'introduisaient dans un appartement retiré, où il était charmé par une musique délicieuse, de belles femmes ; on satisfaisait à tous ses désirs pendant plusieurs jours. Ensuite on le transportait dans l'endroit où il avait été d'abord placé, et, lorsqu'il était revenu de son assoupissement, on lui demandait ce qu'il avait vu. On lui enseignait ensuite que s'il devenait un « hôte assassin » (*lā-khè*), et qu'il vint à être lui-même mis à mort, il recevrait pour récompense une félicité pareille. C'est dans ce but qu'on lui faisait lire certains livres et réciter des prières journalières ; de sorte que, dans toutes les missions de sang (*sèè-kouè*) qu'il avait à remplir, son cœur était plein d'une résolution inébranlable, et il mourait sans crainte et sans regret (1). Les do-

vent *Sonan-touan* ; ceux des Ming : *So-lou-tan* ; dans les missives officielles de la dynastie actuelle (celle des Mandchous), on écrit : *Sou-le-tan*. »

Le même auteur chinois compare ce mot à la syllabe finale du mot *Indoustan*, et il croit que les deux mots *sse-tan* sont identiques, et signifient « rois ou chefs de royaumes ; » c'est une erreur. *Stân* est un mot persan qui signifie « appuyé sur », « attendant à » (de la même racine que les mots sanskrits *sthā* = stare, *sthāna* = actio standi, locus, etc.), et qui se joint à certains noms pour former des dénominations géographiques de régions, comme *Farsistân*, = la province ou région du Fars ; « *Kouhistan*, = la province ou région des montagnes ; « *Beloutchistan*, = le pays des Béloutchis, » etc.

Le nom du premier ministre du chef des Ismaéliens envoyés près de Houlagou, *Ta-tche-Nachi'rh*, est transcrit dans notre texte chinois avec une exactitude très-remarquable. Car selon Rachid-ed-din (*Histoire des Mongols*, dans

E. Quatremère, p. 210), c'était effectivement *خواججه نصير الدين طوسي Khodja Nasir-ed-din Thousi*, c'est-à-dire : le Maître Nasir, le croyant (*el-din*), natif de Thous, ville du Khorasân, célèbre astronome et géographe persan, l'auteur des Tables Il-khaniennes, qui fut envoyé près de Houlagou par le Sultan ismaélien *Khourchâ*, surnommé aussi Rokn-ed-din, fils d'Ala-ed-din, le dernier des chefs Ismaéliens. C'est son prénom d'*Ala-ed-din* sous lequel il était spécialement désigné, qui est exprimé par la transcription chinoise : *Ou-la-ou-nai*. Il n'est guère possible de rencontrer plus d'exactitude dans un pareil récit. On voit que son auteur était bien informé, et qu'il devait suivre le quartier général de l'armée d'Houlagou.

(1) On aura peine à croire que notre traduction soit littérale, et cependant rien n'est plus vrai. Nous n'y avons pas ajouté un seul mot, une seule nuance d'idée qui ne soit comprise dans le texte chinois. Nous ne connaissons que Marc Pol (voir



mestiques qui n'avaient pas encore été au service de cet État devaient d'abord poignarder leur maître, et ensuite ils étaient admis; il en était de même quoique ce fussent des femmes (1).

« Ces Mou-la-hi (Ismaéliens) étaient répandus dans tout le *Si-yü* (« contrées occidentales » de l'Asie); leurs cruautés y inspiraient partout une extrême terreur. Ils étaient craints et redoutés de tous les royaumes voisins depuis plus de quarante ans. Le prince du sang, commandant de l'expédition (Houlagou), les ayant soumis, les extermina jusqu'au dernier, sans qu'il en échappât un seul de leur bande (2).

p. 97 et suiv.) qui ait parlé en ces termes, mais avec beaucoup plus de détails, des Ismaéliens. Il est probable que les deux auteurs ont puisé leurs renseignements à la même source contemporaine.

(1) Ce dernier paragraphe est omis dans le texte du *Sou Houng-kian-lou*; le fait qu'il rapporte ne se trouve pas signalé, que nous sachions, dans aucun autre historien.

(2) « On fait remarquer que, dans l'histoire des Thang (618-905 de notre ère), les *Ta-chi* (Arabes) occupaient alors *Po-ssé* (la Perse; c'était l'empire des khalifes Ommyades, et ensuite celui des khalifes Abbassides). Il y avait dans le pays des édifices, consacrés au culte, qui pouvaient contenir plusieurs milliers de personnes. Chaque septième jour, le roi (le Khalife) montait sur un trône élevé, et s'adressait ainsi à la foule assemblée: « — Ceux qui auront fait périr un ennemi revivront en haut dans le ciel. Tuer un ennemi, c'est faire un acte qui procure la félicité. C'est pourquoi on doit accoutumer les hommes jeunes et vigoureux à l'exercice des combats. » — Il disait encore: « Il y a les *Ta-chi* (Arabes) aux vêtements blancs; il y a les *Ta-chi* aux vêtements noirs; ils forment deux royaumes distincts et séparés; » ce sont aujourd'hui les *Hoei* (Mahométans) à turbans blancs et les *Hoei* à turbans noirs. » (Édit. chin.)

D'après l'historien persan Rachid-ed-din (voir E. Quatremère, *Hist. des Mongols*, t. I, p. 218-219), la puissance des Ismaéliens ne dura pas seulement quarante ans, comme le dit l'auteur chinois, mais bien cent quatre-vingt-dix-sept ans, pendant lesquels régnerent sept chefs, dont Rokoueddin était le dernier. Mais selon un autre historien, Mustofi (v. DeFrémery, sur les *Ismaéliens*

de l'Iran, à la suite de son *Histoire des Seldjoukides*, p. 113), cette puissance dura cent soixante et onze ans (de l'an 1090 à 1256 de notre ère), et eut huit chefs. D'après Aboulfaradje (*Historia Dynastiarum*, p. 332), Mangou-khan envoya l'ordre à Houlagou d'exterminer tous les Ismaéliens et de n'en laisser aucun vestige. Tous ceux qui furent reconnus comme tels furent mis à mort.

Nous devons à l'amitié de M. Victor Langlois la communication d'une lettre de M. le général Bartholomæi, adressée à M. Soret (imprimée dans la *Revue numismatique belge*), sur des monnaies khouïques inédites rapportées de Perse. On y trouve décrite et figurée (2<sup>e</sup> partie, p. 16, pl. II, n<sup>o</sup> 22) une monnaie, unique jusqu'ici, des Ismaéliens, frappée par Mohammed en 542 de l'Hégire (1147 de notre ère). C'est un dinar d'or de petit module, portant au droit la légende suivante (en arabe). Au centre: *Il n'y a d'autre dieu que Dieu; Mohammed (est) le prophète de Dieu.* Sur les côtés: *Mohammed, fils de Bouzerkoumél.* En marge on lit: *Ce dinar a été frappé à Kourboudj-el-dinar l'an 542 (1147).*

Cette ville de Kourboudj, ou plutôt *Kourboukh*, était située à environ huit farsangs de Souk-el-Ahwaz, dans le Khouïzistan, et fit partie des places prises par les Ismaéliens (voir Juynboll, *Lexicon geograph.*, t. II).

Au revers de cette médaille on lit: *Ali est l'ami de Dieu, l'épurateur de la religion de Dieu. Djeilany.*

Cette médaille unique est curieuse à double titre: d'abord parce qu'elle constate que les Ismaéliens firent frapper des monnaies, sans mentionner le nom d'un khalife ou d'un sultan, et qu'elle ne donne pas un titre de souverain à ce-

« Le sixième jour de la quatrième lune, on passa par la ville de Kí-li-'rh (Kharráqân ? sur le territoire de Kaswin). Les serpents (grands lézards) que le pays produit ont tous quatre pattes, et sont longs de cinq *tchi* (pied chinois) et plus. Leur tête est noire, leur corps jaune, leur peau comme celle du requin, et ils rendent par la gueule une substance d'un rouge violet (*tse-yan*). On passa ensuite par la ville de A-la-ting (Hamadân ? dans l'ancienne Parthie), dont les habitants vont les cheveux épars, ayant pour la plupart la tête couverte d'un turban rouge, et portant des robes d'un bleu foncé, ce qui les fait ressembler à des diables (*koïei*) (1).

« Le prince du sang (Houlagou), général en chef de l'armée expéditionnaire, depuis qu'il était entré dans le Si-yü (les contrées occidentales de l'Asie), avait déjà soumis jusqu'à trente royaumes, au nombre desquels il y a le royaume bouddhique (*Fö-koïe*), que l'on nomme Khi-chi-mi-si (le Cachemire), situé au nord-ouest de l'Inde (*Yn-tou*). Or, c'est là que, selon ce que l'on raconte, se sont conservées les pures doctrines des religieux de la famille de Che-kia (Sakya mouni). L'air vénérable de ses sectateurs est véritablement antique; il les fait ressembler, de notre temps, à ces figures peintes des *Ta-mo* (« Patriarches ou représentants de la loi bouddhique »). Ils ne se servent, dans leur nourriture, ni de végétaux alliés (comme des poircaux ou des oignons), ni de liqueurs fermentées. Ils ne mangent par jour qu'un *ho* (1 décilitre) de riz; ils ne sont occupés toute la journée qu'à expliquer la doctrine de *Fo*, et à réciter ses litanies. Ils restent assis par terre en prières et en méditations jusqu'au coucher du soleil, après lequel coucher ils se livrent à la conversation dans la langue du pays (2).

« La septième année, *ting-sse* du cycle (1257), on conquit le royaume de Pao-tâ (Baghdád). Ce royaume a deux mille *li* d'étendue du nord au

lui qui la fit frapper; ensuite parce qu'elle mentionne le nom d'Aly, comme étant le prophète de la secte des Ismaéliens.

(1) « C'étaient évidemment des *Tá-chi* (Arabes) aux robes noires d'autrefois. » (Édit. chin.)

(2) « On fait observer que le nom de *Khi-chi-mi-si* est le même que celui de *Khe-che-mi-'rh* d'aujourd'hui. Dans le *Tá Tháng sí yü lí* (« Mémoires sur les contrées occidentales, rédigés sous la dynastie des Tháng »), ce nom est écrit *Kia-che-mi-le-koïe* (« Royaume de Cachemire »); c'est par conséquent l'Inde du nord. Ce pays est situé au nord-ouest de l'*Hoen-tou-sse-tán* (l'Hin-

doustan) actuel; c'est pourquoi il est dit dans le texte qu'il est situé au nord-ouest de l'Inde. A l'époque en question l'Inde du nord n'avait pas encore changé sa religion bouddhique pour adopter celle des mahométans (*Hoei kiao*). » (Édit. chin.)

Cette conquête du Cachemire par un des lieutenants de Houlagou est confirmée par Rachid-ed-din en ces termes (v. E. Quatremère, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 130) : « Sali-noian, de la nation des Tatars, effectua la conquête de la province de Kachemir, d'où il emmena plusieurs milliers de captifs. »

sud. Son roi se nomme 'Ha-li-fa (1) (Khalife). Sa ville capitale est divisée en deux villes : l'une à l'est et l'autre à l'ouest ; entre les deux coule un grand fleuve (le Tigre). La ville occidentale est dépourvue de murailles et de remparts ; la ville orientale a été fortifiée par des murs en grosses briques reliées entre elles, et dont le sommet est en parfait état de conservation.

Le prince du sang, général en chef de l'armée, étant arrivé sous les murs de cette ville, engagea aussitôt la bataille, défit complètement et mit en déroute une armée de plus de quatre cent mille hommes. La ville occidentale tomba en son pouvoir ; on en massaera entièrement la population (*tsin thoi khi min*). Ensuite on continua à investir la ville orientale, qui fut prise d'assaut et saccagée le sixième jour. Les morts, dans cette affaire, s'élevèrent à plusieurs centaines de mille. Le 'Ha-li-fa se sauva dans une barque.

« Ce royaume, par sa civilisation, ses richesses, sa nombreuse population, était à la tête des royaumes des contrées occidentales (de l'Asie). Le palais du khalife était entièrement construit en bois de santal et d'ébène, que l'on avait fait arriver par le fleuve. Les murs étaient tout incrustés de jade noir et blanc. L'or, les perles et les pierres précieuses que l'on y trouva dépassent ce que pourraient imaginer toutes les impératrices et princesses chinoises (2). Il y avait entre autres de grosses perles que l'on nomme *les globules de la grande année* (la planète Jupiter) ; des instruments de musique à cordes ornés de riches incrustations ; des instruments pour percer les diamants et autres objets de cette nature. Il y eut des individus qui emportèrent dans leur ceinture ou leur sac jusqu'à mille onces d'or (3).

« Ce royaume avait eu, pendant six cents ans et plus, une succession de quarante souverains (4) jusqu'à la mort de ce dernier 'Ha-li-fa (khalife). Les

(1) Notre texte porte *Ho-fa-li*, par transposition de syllabes. Celui du *Sou Houng-kian-lou* porte correctement : *Ha-li-fa*. La transposition de syllabes dans notre texte est due à ce qu'il a été imprimé en caractères mobiles par les Chinois.

(2) *Kin tchou chin peï pou khô ching ki, khi léou fti kiâi Han-jin* (lieu cité, n. 29, fol. 36 v°). Nous rapportons ici le texte chinois pour que l'on ne puisse pas supposer que nous ajoutons quelques ornements à notre traduction.

(3) C'était comme au sac des palais d'été de *Yuen-ming-yuen*.

(4) Selon Rachid-ed-din (*lieu cité*, p. 306, 307), les khalifes Abbassides, qui régèrent après les

Ommiades, furent au nombre de *trente-sept*, et occupèrent le trône l'espace de *cinq cent vingt-cinq ans*. Le dernier de ces khalifes, *Mostasem*, l'occupa dix-sept ans. Avant les Abbassides il en avait régné quatorze de la famille des Ommiades.

Selon le même historien (p. 306), le khalife, sur l'injonction de Houlagou, fit ouvrir ses trésors et lui livra deux mille vêtements, dix mille pièces d'or, divers objets précieux, des pierreries et des bijoux de toute espèce. Houlagou reçut ces objets avec dédain et les distribua aux émirs et aux autres assistants. Il exigea qu'il lui indiquât ses trésors cachés. Le khalife lui fit connaître alors son trésor caché, une citerne remplie d'or. Un historien arménien, Guiragos (voir

habitants y sont beaucoup plus policés que dans tous les autres royaumes. Il y naît des chevaux que l'on nomme « excellents » (*thō-pi-tchā*) ; le Khalife s'en souciait peu. Leur boisson est extraite d'une espèce d'orange rafraichissante qu'ils mélangent avec du sucre. Leurs guitares ont jusqu'à trente-six cordes. Quand le khalife avait mal à la tête, et que les médecins ne pouvaient parvenir à le guérir, un de ses musiciens jouait devant lui d'une guitare nouvelle qui a soixante-douze cordes ; et, aussitôt que le khalife l'avait entendue, son mal se dissipait. Les gens du pays racontent qu'à Pao-ta (Baghdād) (1) était le patriarche de tous les étrangers ; c'est pourquoi tous ces étrangers étaient ses serviteurs et lui étaient soumis.

« A l'occident de Pao-ta, à vingt journées de marche à cheval, est la Maison céleste (*thiān fāng*), dans l'intérieur de laquelle « l'envoyé céleste », l'ancêtre spirituel de ces étrangers, a été enterré. Ce chef est nommé par eux : Phé-yèn-pa-'rh (2). Dans l'intérieur de l'édifice est suspendue une longue chaîne de fer. Si l'on essaye de la prendre avec la main, il n'y a que ceux qui sont arrivés à la perfection qui peuvent y parvenir ; ceux qui ne l'ont pas encore atteinte ne le peuvent pas. Ces peuples ont un grand nombre de livres sacrés, qui, tous, ont été composés par le Pei-yen-pa-'rh (le prophète). On compte chez eux plusieurs dizaines de grandes villes. La population est riche et honorée (3).

Dulaunier : *Histoire des Mongols d'après les historiens arméniens*, p. 122), dit que Houlagou « abandonna le pillage de la ville à ses soldats, « qui se chargèrent d'or, d'argent et de pierres précieuses, de perles et de vêtements de prix. » Houlagou se réserva le trésor du khalife ; il en emporta trois mille six cents charges de charretons avec une quantité innombrable de chevaux, de mulets et d'ânes. Quant aux autres magasins où les trésors étaient accumulés, il y apposa son sceau, et les laissa sous la surveillance de gardiens ; il ne pouvait tout enlever tant « ce butin était immense. » (Voir en outre notre commentaire de Marc Pol, p. 47 et suiv.).

(1) *Tchou houé tch'iaou*, c'est-à-dire, que le khalife était le chef religieux et politique de tous les États musulmans.

(2) Ce mot est la transcription aussi exacte que possible, en chinois, du mot persan پیغمبر *peighember*, qui signifie *envoyé*, et appliqué à Mahomet : *legatus divinus*.

(3) « On fait observer qu'il est question, dans

le texte, du royaume du « fondateur de la véritable religion Hoci » (*tch'iaou houé kiāo* : « religion musulmane orthodoxe ») que l'on nomme aussi Thiān fāng (« la Région céleste ») et qui est également nommé Mé-klé (« la Mecque »). Celni qui rédigea les livres sacrés, et le fondateur de la religion qui y est enseignée, était nommé Pie-khan-pa-'rh ; ceux qui ont écrit Pei-yen-pa-'rh ont bien transcrit le mot, mais la prononciation diffère. Ce mot signifie en chinois : *thiān tsé* (« l'envoyé céleste, » ou « du ciel »). Ainsi donc « la Région céleste » (*thiān fāng*) est aussi la « Maison céleste » (*thiān fāng* ; ce dernier mot est en chinois un caractère différent qui se prononce de même). Ce royaume est situé à l'ouest de Pao-sse (la Perse). Sous les Han, c'était le royaume des 'Au-si (ou Parthes), qui est devenu celui de Pao-ta (Baghdād). Le royaume des Tiao-tchi (Tadjiks, Arabes) est celui de Thiān-fāng (la « Région céleste »). Ce royaume (celui de Baghdād) ayant été réduit, il s'ensuivit la soumission de tous les États mahométains ; c'est pourquoi on

• A l'occident se trouve le royaume de Mi-si-'rh (Misr, l'Égypte), extrêmement riche. Le territoire produit de l'or; on voit, la nuit, des endroits qui sont brillants; on en prend note en les signalant avec de la cendre ou autre résidu. Le jour suivant on découvre l'or (à l'endroit signalé); il y en a quelquefois des morceaux gros comme des jujubes. Il y a une distance de 6,000 *li* et plus de ce pays jusqu'à Pao-ta (Baghdâd).

• A l'occident de ce royaume est la mer; et à l'occident de la mer est le royaume (ou les royaumes) des Francs (*Fou-lâng kouë*). Les robes et la coiffure des femmes de ce pays ressemblent à celles que, de notre temps, on voit à ces images peintes de *Phou-sa* (1); les hommes de ce pays, qui servent dans les armées étrangères, sont très-braves; ils ne quittent pas leurs habits pour dormir. Quoique mariés, les hommes et les femmes habitent des lieux différents.

• Il y a un grand oiseau (l'autruche) qui a des pieds comme les sabots du chameau, et de couleur bleuâtre; il bat des ailes pour marcher. Il a bien un *tchang* de hauteur et plus (3<sup>m</sup>, 15<sup>c</sup>). Lorsqu'il a avalé du feu, c'est quand il prend le mieux son vol (2). Le pays (où se trouve cet oiseau) est le royaume de Chi-lo-tse (Chiraz), qui produit aussi des perles. Son roi se nomme 'O-sse A-tlia-pi (3). Au sud-ouest de ce royaume est la mer (le golfe Persique). Ceux qui pêchent les perles (dans cette mer) s'enveloppent dans un sac de cuir, ne laissant voir seulement que les deux mains. Ils s'attachent

commença par réduire le Thiân-fâng (la Région céleste - ou l'Arabie heureuse).

• L'armée fit ensuite volte-face pour aller soumettre l'Inde (*Yn-tou*). Or Tai-tou (Dchinghis-Khan) avait antérieurement réduit lui-même tous les royaumes mahométans situés à l'est et à l'ouest des monts Tsoung ling; Hien-toung (Mangou-Khan), lui, réduisit ensuite tous les États mahométans du sud-ouest des monts Tsoung ling. » (Édit. chin.)

(1) Quelque bizarre que cela puisse paraître, il est certain que plusieurs figures de divinités de la mythologie bouddhique, entre autres celle de la déesse *Kouan-yin* (que tout le monde a pu voir, depuis notre expédition de Chine, orner les boîtes des libraires des quais de Paris), ressemblent beaucoup par la tournure et le costume à celui des femmes européennes. Il est probable que c'est après avoir vu des Francs dans les provinces de l'Asie mineure et de la Syrie, où ils

avaient établi plusieurs royaumes (alors pour la plupart déjà détruits), que l'auteur chinois avait formé son jugement sur les femmes franques.

(2) « On fait remarquer que *Mi-si-'rh* est le royaume de Fo liu (l'empire romain de Constantinople). Les Fou-lâng (Francs) étant à l'occident, alors c'est une presqu'île située au nord de la mer Intérieure (la Méditerranée). Le grand oiseau à sabots de chameau, c'est l'animal qui, dans l'histoire des *Hân*, naissait chez les 'An-si (ou Parthes), et que l'on nommait *Té ma-tsiö*. » (Édit. chin.)

(3) C'était *Saad* (avec l'article : *el ou Saad*), *Atabek* de la province du Fars, dont Chiraz était la capitale. Une fille de ce Saad, *Aycha-khatoun*, fut mariée à un général mongol et nommée reine du Fars par Houlagou. Elle ne régna qu'un an, et mourut en 1264. Ce fut la dernière de la famille des *Atabeks* d'origine turque.

une pierre aux reins avec une corde, et descendent ainsi au fond de la mer. Ils prennent avec les mains les huîtres de perles mêlées dans le sable, et les entassent dans le sac. S'ils rencontrent, pendant qu'ils sont dans la mer, des bêtes malfaisantes, ils les éloignent d'eux en leur lançant du vinaigre. Lorsqu'ils ont rempli leur sac d'huîtres de perles, ils tirent une corde, et les bateliers (avertis par ce signal) les ramènent hors de l'eau. Il arrive souvent qu'il y en a qui périssent pendant l'opération (1).

« Les royaumes Indous (*Yn-toù*) sont très-rapprochés du royaume du Milieu. L'armée et la population s'élèvent à douze millions de familles (2) (au moins *soixante millions d'ames*, à six personnes par famille). Les productions de ce pays consistent en drogues fines, en gros poivre noir, en pierres précieuses, en bois d'ébène, en acier et en toute autre espèce de choses.

« Dans l'intérieur de ces royaumes il y a de grosses cloches suspendues sur lesquelles frappent ceux qui ont des accusations à porter contre quelqu'un. Celui qui est préposé à la garde de ces cloches inscrit leur affaire sur un registre; et, lorsque le moment de la juger est arrivé, des magistrats du roi inscrivent aussi leur nom pour empêcher la fraude et punir sévèrement ceux qui auraient porté une fausse accusation.

« Les habitations du peuple sont construites avec des roseaux. L'été il fait de grandes chaleurs dans ce pays; les habitants, pour s'y soustraire, passent leurs journées au milieu de l'eau.

« La neuvième année, *hi-wei* du cycle (1259), à la septième lune, le Souan-tan (Sultan) *A-tso*, du royaume de Ou-lin (3), vint faire sa soumis-

(1) On fait remarquer que, sur le royaume de Chi-lo-tse (Chiraz) il est bon de voir (on consulte) le « Bulletin de Kouo Khan, » dans l'histoire officielle des Yuen (Mongols; nous en avons donné la traduction précédemment, p. CXXVI). Vers la fin, c'est-à-dire, la 6<sup>e</sup> année de l'expédition et par la suite, on dirigea l'armée du côté de l'orient, et alors on s'empara de chaque royaume que l'armée rencontra sur sa route. En général ces royaumes appartenaient pour le plus grand nombre à l'Inde du milieu (*chouïng Yn-ton*). — (Édit. chin.)

Cet éditeur chinois fait remarquer avec raison qu'il y a ici une lacune dans le Rapport de Lieou Yeou, qui, de Chiraz, passe sans transition à l'Inde, n'indiquant nullement comment l'armée mongole y fut dirigée, et l'itinéraire qu'elle dut

suivre pour s'y rendre. Il est très-vraisemblable, comme nous l'avons déjà dit, que Lieou Yeou avait été attaché, par Mangou-khan, à l'état-major du général en chef Houlagon, et qu'il ne put, pour cette raison, faire connaître dans son Rapport la marche suivie par les généraux auxiliaires du général en chef.

(2) *Kiàn mia t' tsien euïl jé wên hoü*. Littéralement: « l'armée et la population civile sont de un mille deux cent dix mille portes. » Le texte suivi par M. Abel-Rémusat porte le même nombre qu'il a traduit ainsi: « La population s'élève à douze millions. » Et comme ce chiffre lui paraissait peu élevé, il fait observer en note qu'il ne comprenait vraisemblablement que celle d'une partie de l'Hindoustan.

(3) Il est probablement question ici du pays

sion. Il y a, dans cet État, cent vingt villes, tant grandes que petites. La population s'élève à 1,700,000 habitants. Les montagnes produisent de l'argent.

« Le royaume des Khitans noirs, que l'on nomme Khi-li-wân (1) (Kirmân), a un roi qui s'appelle Houo-kiao-ma-ting Souan-tan (« le Sultan Kotb-ed-din?). Ayant entendu parler de la grande sagesse du prince (Houlagou), il vint aussi faire sa soumission. Sa capitale (*pâ-li-sse*, baligh?) est une grande ville. Les lions qui se trouvent dans le pays sont si forts que, avec leur crinière et leur queue, comme d'un coup de grosse corde, ils peuvent gravement blesser un homme. Quand ils rugissent, leur voix semble sortir des profondeurs de leurs entrailles. Les chevaux qui les entendent en sont frappés de terreur, et ils urinent du sang. Il y a aussi des chacals à longue crinière; des paons comme on en voit peints dans le royaume du Milieu; seulement leur queue est dans l'intérieur de leurs ailes. Chaque jour ils la déploient vers l'heure de midi. Il y a aussi des chats odoriférants qui ressemblent à la panthère (*pâo*) de notre pays; leurs excréments ont une odeur comme le musc. Il y a aussi des perroquets à cinq couleurs; des chameaux si renommés pour leur vitesse que les courriers qui les montent peuvent faire mille *li* (environ 38 myriamètres) en un jour.

« Le corail provient de la mer méridionale. On le pêche avec des filets de fer; il y a des pousses qui ont jusqu'à trois pieds de hauteur (2). Le

de *Lour*, ou *Louristân*, dont l'Atabeg se soumit à Houlagou lorsque ce général allait attaquer le khalife de Baghdâd (voir D'Ohsan, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 259). Le prince qui fit sa soumission se nommait Téguelé, fils de *Hesar-Asb*. Ce dernier nom a quelque ressemblance avec *A-sao*.

(1) Voir, sur le Kirmân, p. 72-75 du Livre de Marc Pol. Saint-Martin a assimilé le sultan *Hou-kiao-ma-ting* à *Kotb-ed-din*, chef d'une tribu de Kara-Kitayous qui possédaient alors le Kirmân.

(2) On trouve une curieuse description de la pêche du corail dans la *Notice* sur le Ta-thsin, que nous avons traduite du chinois (*Mémoire sur la réalité et l'authenticité de l'Inscription de Si-ngan-jou*, p. 33 et suiv.). On y lit (p. 40): « Dans le grand bassin de la mer qui s'étend de l'est à l'ouest on doit parcourir 7 à 800 *li*, et on arrive à un endroit où l'on trouve des bancs de corail au fond de l'eau; ces coraux croissent sur des roches sous-marines dont à la surface est en forme de bassin. Les habi-

« tants du Ta-thsin ont l'habitude d'employer de  
« grands vaisseaux qui portent des filets de fer  
« attachés à des chaînes de fer. Quand le com-  
« mandant du navire veut faire plonger, il fait  
« descendre préalablement quelqu'un au fond  
« de l'eau pour s'assurer si les filets peuvent y  
« atteindre; car c'est au fond de l'eau que les  
« coraux commencent à se produire, d'abord  
« blancs. Ensuite petit à petit ils deviennent  
« semblables aux premières pousses des plantes  
« marines. Au bout d'un an, ces pousses ou ex-  
« croissances sont assez sorties pour en faire la  
« pêche. Dans cet intervalle les pousses de co-  
« raux se sont transformées et sont devenues de  
« couleur jaune. Elles s'entrelacent ensemble,  
« et finissent par atteindre une hauteur extrême  
« de trois à quatre pieds. Les plus grandes at-  
« teignent environ un pied de circonférence. La  
« troisième année, la couleur de ces coraux de-  
« vient d'un beau rouge.

« Par la suite, quand on plonge pour visiter

*län-tché* (genre d'épidendrum rouge ?) croît dans des montagnes rocheuses situées au milieu de la mer du sud-ouest (le golfe Persique). Il y a aussi des canards sauvages, à cinq couleurs, qui semblent toujours méditer (*yâ ssé*) ; leur prix est très-élevé.

« Les diamants que l'on façonne viennent de l'Inde. On les obtient en jetant de la chair dans le fond de profondes vallées. Des oiseaux qui passent en volant dans ces parages dévorent cette chair, et on trouve les pierres précieuses dans leurs excréments (1). Le *sâ-pâ-rh* (le *saphir*, corindon ou émeraude orientale ?) provient de l'intérieur de la mer occidentale ; c'est le résidu ou la quintessence de l'écaille des tortues (*tâi-méi*). Les crocodiles qui mangent ces tortues rendent ensuite cette matière par la gueule. Elle se concrète complètement dans l'espace d'une année ; et son prix est égal à celui de l'or. Ceux qui falsifient cette substance le font avec les excréments du rhinocéros. Les os du rhinocéros sont durs comme les écailles des grands serpents ; on s'en sert pour combattre ou neutraliser (*kiât*) toutes sortes de poisons.

« Il y a une espèce de *cheval-dragon* (*loûng tchoung mù*) ; il est produit aussi dans la mer occidentale ; il a des écailles et des cornes. Quand une juvénile a des poulains, on n'ose pas les faire paître avec ces chevaux-marins, parce qu'ils les entraînent dans la mer, et ils ne reparaissent plus. Il y a aussi un milan noir (*tsào tiáo*) qui, à chaque ponte, produit trois œufs, de l'intérieur de chacun desquels naît un chien ; sa couleur est cendrée et il a le poil ras. Il suit sa mère sur les traces de son ombre ; il ne manque jamais d'atteindre les bêtes qu'il poursuit.

« Il y a aussi une espèce de moutons de montagnes que produit encore la mer occidentale, et qui a de la ressemblance avec les moutons de notre pays que nous nommons : « espèce de moutons à ombilic » (*yâng tsi tchoung*). Quand on lave leurs mères dans l'eau et qu'elles entendent le tonnerre, elles

« les banes de coraux, on apprend s'ils peuvent être cueillis. Dans ce cas on les détache de leurs racines avec un fer, et on les enlève avec des filets suspendus. Des hommes préposés exprès sur les navires les enlèvent avec des cabestans, et les transportent dans les royaumes lointains. Il faut savoir choisir son temps pour faire cette pêche de corail ; si on perd l'occasion favorable on ne peut plus enlever ces coraux du fond de la mer ; alors ils sont détruits par les insectes et la vermine. »

On croirait difficilement cette description faite par un Chinois, tant les faits y sont précis et bien observés. On peut en voir le texte dans la grande Encyclopédie intitulée : *Youan-hian-lou-han* (livre 238, fol. 19 et suiv.), d'où nous l'avons tirée, ainsi que la *Notice* en question.

(1) Comparer Marc Pol sur le royaume de Golconde, p. 630, où il raconte la même histoire impossible qu'il tenait sans doute des navigateurs arabes, comme l'historien chinois. Cette concordance est des plus remarquables.



mettent bas cette espèce de moutons. Le cordon ombilical tient à la terre. Selon Tchang-kien (1), si l'on rompt le cordon ombilical avec un morceau de bois, l'agneau commence immédiatement à marcher. Il broute aussitôt de l'herbe jusqu'à ce que, en automne (quand il n'y en a plus), il puisse manger autre chose. La chair de l'ombilic est aussi d'une espèce particulière (2).

« Il y a encore des femmes barbares (*hoü foü*) qui expliquent le langage des chevaux; elles connaissent par cela même les félicités et les calamités qui doivent arriver, et donnent véritablement des preuves de leurs facultés extraordinaires. Toutes les choses de cette nature ne peuvent être racontées ici. » —

« Après quatorze mois employés pour retourner (près de Mangou-Khan), Yéou joignit ce qui suit à son document : « — Le *Si-yü* (tout le vaste pays situé à l'occident de la Chine, l'Asie centrale et occidentale) est ouvert; ce fut Tchang-kien (sous les Han) qui, le premier, détermina d'une manière certaine la situation de ses territoires, de ses montagnes et de ses grands cours d'eaux. Mais, dans la suite des générations, et graduellement, les royaumes lointains ont subi de nombreux changements de dénominations et de considérables transformations dans leur manière d'être; de sorte qu'il est difficile de les bien reconnaître. Ce que nous appelons aujourd'hui la « Mer des frimats » (*hán hñi*) était anciennement la « Montagne d'or » (*kín chán*). Le pays de *Yn-tou* (l'Inde) était, sous les Han, le *Chin-tou*. L'animal qui est appelé « l'oiseau-chameau » (*thó-ntào*, l'autruche), c'est le grand cheval en forme de vase à trois pieds (*mà-tsió*) qui naissait chez les « Au-si (ou Parthes) d'autrefois. Le pays de *Mi-si-rh* (Misr, le vieux Caire et l'Égypte, chez les écrivains arabes), c'était, sous les Thang (618-905), le territoire de *Fo-lin* (3).

« En examinant attentivement ces pays, leurs productions, les mœurs et

(1) Général chinois envoyé dans les contrées occidentales (de l'Asie) par un empereur des Han, dans le second siècle avant notre ère, et qui accompagna les *Yoné-tchi* dans leur expédition contre les rois grecs de la Bactriane dont ils s'emparèrent. Il a laissé un récit de son voyage inséré dans le *Sse-ki* de Sse Ma-tsién, K. 123.

(2) « On remarque que ces moutons à la queue ombilicale sont décrits dans l'Histoire des Thang, aux « Récits des contrées occidentales » (*Si yü tchoán*) en ce qui concerne le royaume de *Fo-lin* (l'Empire romain d'Orient). » (Édit. chin.)

(3) « On fait observer que le *Fo-lin* était situé à l'ouest des *Tiao-tchi* (Tadjiks, ou Persans), et que l'on ne traversait pas la mer pour s'y rendre (c'était l'empire qui avait pour capitale la *Ville* de Constantin, à l'accusatif *πόλις*). Dans l'histoire officielle des Thang, il est dit que *Fo-lin* est séparé, par la mer, du *Ta-thsin*; c'est une erreur. Le pays de *Mi-si-rh* est aujourd'hui le royaume de *Jou-té-té* (comprenant la Palestine et la Syrie); il est voisin de la Libye (*Li-wei-té*). » (Édit. chin.)

Voir notre *Mémoire* cité, p. CXLVII, n. 2.

coutumes des habitants, on peut arriver à les reconnaître et à les distinguer les uns des autres. En outre, il est dit, dans l'Histoire officielle des Thàng, que Fo-lin est éloigné de la capitale (*king-ssé*, celle de la Chine, alors Sin-ngân-fou, dans la province du Chen-si), de 40,000 *li*, et qu'il était situé sur le bord de la mer; ses productions étaient des choses précieuses et rares. Cela s'accorde parfaitement avec la géographie de nos jours; il ne doit rester aucun doute à cet égard. »

« La quatrième année *tchoung-toung* (1263 de notre ère), à la troisième lune. »

« Rapport de LIÉOU TSIÛ. »

---

### CONCLUSION.

Nous craignons d'avoir trop abusé de la complaisance du lecteur, en le retenant si longtemps sur des hommes, des pays et des faits qui, par cela même qu'ils lui sont plus étrangers, doivent d'autant plus fatiguer son attention. Tous ces noms barbares auxquels les écrivains de l'antiquité classique grecque n'ont pas donné les formes adoucies, mais infidèles, de leur langue harmonieuse :

Ce langage sonore aux douceurs souveraines,  
Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines,

comme l'a si bien dit André Chénier; ces noms singuliers nous heurtent nous repoussent au premier abord, comme ces figures étranges, mais grandioses, découvertes de notre temps dans les ruines assyriennes de Babylone ou de Ninive, qui portent des noms tels que Marduk ou Mérodach et Nabukudurrusur. Il faut un certain amour de la science philologique et historique pour vaincre cette répugnance naturelle que nous éprouvons à lire ces noms aussi étranges qu'étrangers, qui ne présentent aucun sens à notre esprit, et qui ne rappellent aucun souvenir à notre mémoire. Mais cette éducation grecque et latine, que nous avons reçue, ne nous rend-elle pas injustes envers nos propres ancêtres, les Celtes et les Gaulois, qui ne portaient pas des noms plus harmonieux que ces peuples que nous appelons barbares? Ambiorix et Vercingétorix doivent-ils être exclus de notre histoire, parce qu'ils ne s'appellent pas Aristide ou Epaminondas?

Nous commençons, au surplus, depuis quelque temps, à sortir de ce monde, brillant sans doute, mais étroit, de l'antiquité classique, dans lequel

nous avons été si longtemps confinés. L'Orient, ce grand et vieux berceau des langues, des arts et de la civilisation, que quelques beaux génies de la Grèce avaient entrevu ou rêvé, se dévoile à nous chaque jour davantage; et la science, qui a devancé nos armes, y a déjà fait plus de conquêtes que ces dernières et de plus légitimes; elle continuera de les poursuivre dans son propre intérêt, et aussi dans celui de ces populations orientales qui nous repoussaient instinctivement, ainsi que le faible cherche à éloigner de lui le fort, dont il craint la domination comme si c'était la servitude.

Celui qui écrit ces lignes n'a pas à se reprocher d'avoir jamais pris le parti de la force contre la faiblesse, de l'iniquité contre la justice; il s'est toujours efforcé de faire connaître, autant qu'il dépendait de lui, des civilisations avancées que l'on traitait autour de lui de barbares, et que l'on a reconnu ensuite l'être beaucoup moins qu'on ne s'était plu à l'imaginer. C'est ainsi que la vérité finit tôt ou tard par se faire jour; et il nous semble qu'il est plus honorable de rechercher les titres qu'un peuple ancien peut avoir à nos égards, qu'à les nier en exagérant ses défauts.

Nous sommes arrivé à la fin d'une tâche aussi longue que pénible, et qui, depuis plus de quatre ans, n'a cessé un instant de nous occuper. C'est en quelque sorte tout un monde inconnu que nous avons eu à explorer sur les pas de Marc Pol, dont le « Livre merveilleux », comme l'appelaient nos ancêtres, était resté, pour une grande part, dans le domaine des fictions ou du moins dans cet état douteux d'un livre qu'on ne sait si on doit considérer comme un roman ou comme une histoire. Nous croyons qu'on ne nous accusera pas de présomption si nous disons, qu'après avoir lu notre travail, on reconnaîtra que ce Livre de Marc Pol est un des plus curieux et des plus instructifs qui aient été composés; c'est en quelque sorte une Encyclopédie historique et géographique de l'Asie au moyen âge, et d'autant plus précieuse que tous les lieux qui y sont décrits, et tous les faits qui y sont racontés, ont été retrouvés par nous dans des écrivains orientaux et confirmés par leur témoignage. Ce livre est une mine inépuisable de renseignements sur l'histoire, les mœurs, les usages, les coutumes, le commerce et l'industrie de toutes les populations de l'Orient, à peu d'exceptions près. Les missions de confiance dont Marc Pol fut chargé pendant dix-sept ans, par le plus puissant souverain de cette grande et merveilleuse partie de l'ancien monde, l'obligèrent d'adresser à ce même souverain, sur tous les États de l'Asie dans lesquels il fut envoyé pour son service, des *Mémoires* ou *Rapports* dans le genre de celui du Commissaire impérial Liéou Yéou

adressé à Mangou-Khân, et dont nous avons publié ci-dessus la traduction (p cxxxiii). Ce fait, qui est pour nous démontré, nous explique la nature et la forme d'une grande partie de son livre, et comment Marc Pol, en sa qualité de « Commissaire impérial de Khoubilâi-Khân », a pu recueillir la multitude incroyable de renseignements de toute nature qu'il nous donne sur presque toutes les populations de l'Asie.

Ces « Rapports », adressés à Khoubilâi-Khân, qui en était si avide (voir le CHAP. XV, p. 23), ont dû former une partie des matériaux sur lesquels Marc Pol fit rédiger son livre. Cette curiosité ardente des Khâns mongols sortis la veille de leur désert de la Tartarie, et ayant devant eux tout un monde nouveau dont la renommée de civilisation et de richesses était de nature à exciter leur convoitise; cette curiosité, disons-nous, devait être impérieuse chez eux; aussi attirèrent-ils à leur cour tous les étrangers qui, par leurs talents, leurs connaissances et leurs lumières, pouvaient leur servir à conquérir ce monde civilisé dont ils avaient été jusqu'alors exclus.

Mais voyez quelle force inconnue semble agir sur certaines races et peser sur leur destinée! Ces Mongols, que Dchinghis-Khân avait conduits à la conquête du monde; qui s'étaient emparé, dans la première moitié du treizième siècle, de presque tous les États de l'Asie, et avaient réduit la Russie à la simple république de Nowgorod; ces Mongols, disons-nous, après avoir conquis la plus grande puissance matérielle qui ait jamais dominé sur le monde, sont redevenus, un siècle ou deux après, les sujets de ceux-là mêmes qu'ils avaient vaincus, et ont repris leur ancienne vie de tribus pastorales, n'ayant conservé de leur ancienne et formidable puissance que quelques souvenirs historiques passés à l'état de légendes, et chantés dans les *iourtes* ou huttes du désert (1). Et si les Mandchous actuels étaient un jour

(1) Voici, d'après Timkovski (*Voyage à Péking à travers la Mongolie*, etc., trad. française, t. II, p. 303), quelques-uns de ces chants mongols :

## 1.

« Une troupe guerrière va sortir du territoire  
« de Tséten-khan; elle se compose de trois mille  
« cavaliers ayant le brave Tsélden béilé à leur  
« tête. Parmi les cavaliers de la cour, Khoun-  
« khoun taidzi a été désigné par le choix; le  
« valeureux béilé Dorjji djonôm et Banha boûi-  
« soun nolo, guidés par leur propre volonté,  
« ne tarderont pas à joindre leurs compagnons.

« La valeur peu commune de ces héros a déjà  
« été éprouvée par l'ennemi, dans le combat  
« sanglant livré sur le mont Khanggai (au sud-  
« est de Caracoroum); et lorsque le maître Au-  
« guste (l'empereur), dans sa clémence, aura  
« mis un terme à nos travaux, nous passerons,  
« en revenant dans notre patrie, à Enke tala,  
« dont les gazons touffus et verdoyants serviront  
« de pâture à nos excellents coursiers. »

## 2.

« Coursier alezan à la démarche fière! toi qui  
« joins à la beauté du poil une taille superbe,  
« quand tu folâtres gaiement dans le troupeau,

chassés de la Chine comme l'ont été les Mongols, il est probable qu'ils redeviendraient aussi, comme ces derniers, des pasteurs de troupeaux dispersés dans les steppes de la Tartarie, tant la vie libre et errante des déserts a de charmes pour ces races qui les ont habités depuis des milliers de siècles, et qui se sont pour ainsi dire identifiées avec eux. Après avoir goûté des fruits séduisants mais souvent amers de notre civilisation, et s'en être enivrés en quelque sorte avec furie, ces hommes retournent à leurs déserts, n'emportant souvent rien de cette civilisation tant vantée que le regret de l'avoir connue ! A l'extrémité d'un autre continent, l'Arabe des déserts de l'Afrique, dont les ancêtres avaient aussi conquis de vastes territoires et constitué de grands empires comprenant l'Espagne, presque toute l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie, la Géorgie, la Perse, le Khorasân, le Kirmân, toute la vallée de l'Indus, le Caboul, l'ancienne Bactriane, la Soghdiane jusqu'au-delà du Jaxartes ; ces Arabes, disons-nous, sont aussi rentrés dans leurs déserts comme les Mongols, et ont repris avec joie la vie errante de leurs premiers ancêtres ! Et nous ne pouvons pas même aujourd'hui les attirer à notre civilisation dont nous sommes si fiers, et leur faire accepter nos chaînes. N'y a-t-il pas, dans ces grands faits historiques, quelques mystères qui n'ont pas encore été sondés, et qui méritent, à plus d'un titre, d'attirer l'attention des philosophes, des législateurs et des historiens ?

Ce furent les chrétiens nestoriens, venus de la Mésopotamie, et répandus depuis longtemps en Mongolie, parmi les tribus des Kérites, dont Ouâng-khan (si connu au moyen âge sous le nom de Prestre Jehan) était le chef, et celle, moins considérable, dont les ancêtres de Témoutchin (Dchinghis-Khaân) étaient aussi les chefs (1), mais relevant de Ouâng-khan ; ce furent des chrétiens nestoriens, disons-nous, qui inspirèrent aux Mongols de sortir de leurs déserts pour faire la conquête des riches contrées de l'Asie, par les notions qu'ils donnèrent à leurs chefs de la beauté et des richesses de ces contrées où ils avaient leur siège principal ; comme les sectateurs de la religion de Mahomet avaient précédemment inspiré aux

« combien tu l'embellis encore par la présence  
« des tiens ! Mais cette jeune beauté, que le sort  
« a jetée sur une terre étrangère, languit loin de sa  
« patrie ; elle tourne sans cesse des regards vers  
« ces lieux. Ah ! si le mont Khangai ne s'élevait  
« entre nous, je pourrais te voir à chaque ins-  
« tant ; mais en vain voudrions-nous vivre

« pour l'amour, le destin cruel nous sépare. »

(1) On peut voir dans le Livre de Marc Pol et dans notre Commentaire les preuves nombreuses et irrécusables de la présence des chrétiens nestoriens chez les Mongols et ensuite dans tous les pays qui tombèrent sous leur domination. Les historiens persans de l'époque en sont remplis.

Arabes leurs grandes conquêtes. Mais le zèle religieux fut moins vif et moins persévérant chez les Mongols qu'il ne le fut chez les Arabes, ou plutôt il ne fut qu'un moyen, chez les premiers, qui embrassèrent successivement la religion qui leur sembla le mieux favoriser leurs intérêts; tandis que chez les seconds, animés du plus ardent fanatisme, leurs conquêtes furent exclusivement dues à la force redoutable que ce fanatisme aveugle et cruel leur donnait.

On trouve une preuve frappante de l'influence de l'éducation nestorienne sur l'esprit de Dehinghis-Khaân, dans le *Yassa*, ou Code de Lois, qu'il avait rédigées, et dont les historiens orientaux ont conservé des extraits. « Dans la première de ces Lois (1), il fut ordonné de croire qu'il n'y a qu'un Dieu créateur du ciel et de la terre, qui seul donne la vie et la mort, les biens et la pauvreté; qui accorde et refuse tout ce qu'il lui plaît et qui a sur toute chose un pouvoir absolu (2). »

On trouve une autre preuve de cette même influence dans la *formule initiale* de tous les *Edits* publiés par ses successeurs et les princes de sa famille, dans les diverses contrées où ils régnèrent, même dans leurs *Lettres* et leurs *Yarliks* ou *Tables de commandement*, comme on peut s'en convaincre en lisant les *Edits* en question, et les *Lettres mongoles* adressées à Philippe le Bel, roi de France, reproduites dans notre *Appendice* (n<sup>os</sup> 3, 4, 5 et 6, p. 768-781), ainsi que la « Table de commandement » récemment découverte, dont on trouvera la traduction dans notre *Commentaire* (p. 255).

Mais nous n'en finirions pas si nous voulions épuiser tout ce qu'il nous resterait encore à dire sur les nombreuses relations qui eurent lieu au treizième siècle (le plus souvent par les suggestions et l'entremise intéressée des rois d'Arménie), entre les divers souverains mongols et les souverains européens, dont il est plusieurs fois question dans *Marc Pol*; nous renvoyons, pour ce sujet, à ce qui en a été rapporté dans cet ouvrage, et surtout aux deux savants *Mémoires* de M. Abel-Rémusat, intitulés : *Mémoires sur les*

(1) Pétis de la Croix, d'après Mirkhond, dans son *Histoire de Genghizcan*, p. 99, Paris, 1710.

(2) Pétis de la Croix ajoute : « Il semble que Temugin n'ait fait publier cette loi que pour montrer de quelle religion il étoit; car bien loin d'ordonner quelque punition contre ceux qui n'étoient pas de sa secte, il défendit d'inquiéter personne au sujet de sa religion; et il voulut

que chacun eût la liberté de professer celle qui lui plairoit davantage, pourvu qu'on crût qu'il n'y avoit qu'un Dieu. Quelques-uns de ses enfants et des princes de son sang étoient chrétiens, et les autres faisoient profession du Judaïsme ou du Mahométisme, ou enfin étoient Déistes comme lui. Sa secte fut plus suivie que les autres dans la Tartarie où il y avoit quantité d'idolâtres. » (*Ibid.*, p. 100.)

*relations politiques des Princes chrétiens, et particulièrement des Rois de France, avec les Empereurs mongols* (1). D'autres sujets nombreux auraient aussi exigé de nous des observations ; nous les passerons sous silence. Nous dirons seulement, à propos de la Carte qui accompagne ce volume, que nous avons cherché à la rendre aussi utile qu'il nous a été possible pour la complète intelligence du Livre de Marc Pol. C'est l'état de l'Asie dans la seconde moitié du treizième siècle, à l'époque même du voyage du célèbre Vénitien, que nous nous sommes efforcé de lui faire représenter. On y trouvera tous les noms géographiques cités dans le Livre, reproduits en *rouge* sur la Carte, aux positions déterminées dans notre Commentaire (2), et avec les *synonymies en noir*, telles aussi que nous les avons restituées, dans le même Commentaire, d'après les écrivains orientaux. On en trouvera la nomenclature dans les *Tables* (3) placées à la fin du volume. Nous y avons ajouté, pour la Chine (réduite à de faibles proportions dans la Carte qui embrasse toute l'Asie, une partie de l'Abyssinie, l'île de Madagascar, une partie de l'Égypte, l'Arabie, et aussi une partie de l'Europe), les noms des douze *Sing* ou grands Gouvernements de l'empire de Khoubilaï-Khaân, imprimés en *rouge*, ainsi que les noms imprimés aussi en *rouge*, mais entre parenthèses, des États mongols des descendants de Dchinghis-Khaân. L'itinéraire suivi par Marc Pol, déterminé d'après ses propres indications, est aussi figuré en *rouge* sur notre Carte. Il pourra servir utilement à la lecture de son Livre.

Nous avons ajouté à notre grande Carte la traduction d'une esquisse chinoise, représentant tous les pays conquis par les Mongols, avec de courtes légendes, à la manière de nos anciennes cartes, et que nous avons empruntée à la grande géographie historique d'où nous avons tiré les trois docu-

(1) Paris, 1822 et 1824, in-4°. On peut consulter aussi avec fruit la *Notice* dont M. D'Arzac a fait précéder son édition du *Voyage de Jean Du Plan de Carpin*, publié dans le *Recueil des Voyages et Mémoires de la Société de Géographie de Paris*, t. IV, p. 399 et suiv.

(2) Ces positions ont été autant que possible empruntées aux sources les plus récentes et les meilleures. Toutefois, comme, pour l'Asie surtout et l'Afrique, il est peu de lieux dont la position géographique ait été déterminée avec toute la précision que la science peut exiger aujourd'hui, les degrés de longitudes et de latitudes indiqués dans notre Commentaire seront sans doute sujets à rectification. Quant à notre Carte, l'échelle en

est trop petite pour que les modifications dans la position des lieux puissent jamais être bien sensibles.

(3) Les trois principales de ces *Tables* ont été rédigées par M. Eugène Vignon. Nous saisissons cette occasion pour l'en remercier, ainsi que M. Defrémery qui a bien voulu revoir les secondes épreuves d'une grande partie de notre travail sur Marc Pol. Ses grandes connaissances dans notre ancienne littérature et dans les langues orientales lui ont fait reconnaître plusieurs erreurs qui nous étaient échappées et que nous avons corrigées ; d'autres, que nous avons reconnues depuis, ont été signalées à l'*Errata* qui se trouve à la dernière page de ce volume.

ments traduits précédemment. Cette petite carte historique, avec la traduction des documents en question, pourra donner une idée des connaissances que les Chinois possèdent sur l'histoire de l'Asie occidentale à laquelle ils se sont trouvés mêlés.

Enfin, nous n'avons rien négligé de tout ce qui était en notre pouvoir pour élever à Marc Pol, avec le concours bienveillant et vraiment généreux de nos éditeurs, MM. Didot (qui nous ont laissé entièrement libre de donner à notre publication toute l'étendue et tous les développements que nous jugerions convenables), un monument qui réponde aux intentions du célèbre voyageur et à celles de cette noble France, comme il l'appelait en lui adressant son Livre, dont il avait choisi la langue de préférence à toute autre pour le rédiger, et qui lui devait bien ce témoignage de gratitude; car, si Marc Pol est *Italien* par son *origine*, il est *Français* par *adoption*. Et peut-être le travail, qu'après plus de cinq cents ans nous venons de lui consacrer au nom de la France, quoique n'ayant été favorisé par les encouragements d'aucun pouvoir, et publié sous les auspices d'aucun corps savant, n'en est-il pas moins digne de tous deux.

Quoi qu'il en soit, le mobile désintéressé qui nous a toujours soutenu, depuis de longues années, ne nous a pas fait défaut dans l'accomplissement de cette dernière et difficile tâche; car, en la poursuivant, nous nous sommes rappelé souvent ces belles paroles de la vieille sagesse indienne :

- *Sarvadavyéhou vidyaiva dravyam áhour anouttamam;*
- *Áharyatvâd anarghyatvâd akchayatvâtch-tcha sarvadâ.*

• De toutes les choses de ce monde, la science, disent les sages, est la chose la plus éminente :

• Parce qu'elle ne peut être ni enlevée (à celui qui la possède), ni achetée (comme une marchandise), et qu'elle est impérissable. » (*Hîtópádés'a*; Préface, *slôka* 4.)

G. PAUTHIER.

Paris, 31 décembre 1864.



# PRÉFACE

*De la copie donnée par Marc Pol à Thiébauld de Cépoÿ (1).*

Dees cy <sup>1</sup> le livre que Monseigneur Thiebault, chevalier, Seigneur de Cepoy (2), que Dieux absoille <sup>2</sup>, requis que il en eust la coppie a Sire Marc Pol, bourgeois et habitans en la cite de Venise. Et ledit Sire Marc Pol, comme treshonorable et bien accoustume en plusieurs regions et bien morigent <sup>3</sup>; et lui, desirans que ce qu'il avoit veu fust seü par l'univers monde, et pour l'onneur et reverence <sup>4</sup> de tresexcellent et puissant prince Monseigneur Charles, fil; du Roy de France, et Conte de Valois, bailla et donna, au dessus dit Seigneur de Cepoy, la premiere coppie (3) de son dit livre puis <sup>5</sup> qu'il l'eut fait; et moult lui estoit agreables quant par si preudomme <sup>6</sup> estoit anuanciez et portez; <sup>7</sup> es nobles parties de France (4). De laquelle cop-

<sup>1</sup> *Voici*, du verbe *voir* et *cy*, = *Vous voyez ici*. — <sup>2</sup> Cette formule, imitée des écrivains orientaux, prouve que cette *Préface* fut écrite après la mort du sire de Cépoÿ, et, sans doute, placée en tête des premières *Copies* qui furent données par son fils, comme il est dit ci-après. — <sup>3</sup> *Bien instruit des mœurs et coutumes*. — <sup>4</sup> *Respect*, du latin *reverentia*. — <sup>5</sup> *Depuis*. — <sup>6</sup> *Homme expérimenté et sage*. — Je vouvroie avoir le nom de preudomme (disoit saint Louis, *Joinville*, édit. Didot, p. 9), mes que je le fusse... car *preudomme* est si grant chose, que neis (même) au nommer, emplist il la bouche. — <sup>7</sup> *Annoncé et porté*.

(1) Cette préface, d'une grande importance historique, ne se trouve, à notre connaissance, que dans le ms. de la Bibliothèque impériale de Paris (Fonds FR. 5649), et dans celui de Berne, décrit par Sinner (*Catalogus Codicum manuscriptorum Bibliothecæ Bernensis*, t. II, p. 455, Berne, 1770). Voir, au sujet de cette même Préface, l'*Introduction* qui précède.

(2) « Charles de Valois, dit M. Paulin Paris (*Recherches sur les premières rédactions du Voyage de Marco Polo*), marié à l'impératrice titulaire de Constantinople, pensait à faire valoir les droits que Catherine de Courtenay (sa femme) venait de lui transmettre... Il avait donc chargé un de ses confidentes les plus habiles, Messire Thibaud de Cepoy, de visiter l'Orient, et

d'y étudier la véritable situation des contrées dont ils auraient à faire bientôt la conquête.

« Le Sire de Cepoy se rendit d'abord à Venise. Il y était en 1305, comme le prouvent des actes authentiques, etc. »

(3) Voir l'*Introduction* sur ce fait important.

(4) Ces expressions montrent quel prix Marc Pol, revenu depuis quelques années du foud de l'Asie, attachait à ce que son livre fût connu et répandu en France. C'est ainsi que Brunetto Latini, le maître de Dante, et l'Anglais Jean de Mandeville presque contemporain de Marc Pol, choisirent la langue française : le premier pour écrire son curieux *Trésor*; et, le second, la *Relation de son voyage, dans les contrées de l'Asie*.

pie, que ledit Messire Thiebault, Sire de Cepoy, ci dessus nomme;, apporta en France, Messire Jehan, qui fust son ainsnez<sup>8</sup> filz, et qui est Sires de Cepoy, apres son deces, bailla la premiere coppie de ce livre qui oncques fut faite (5) puis<sup>9</sup> que il fut apporte ou Royaume de France, a son treschier et tresredouble Seigneur, Monseigneur de Valois. Et depuis en a il donne coppie a ses amys qui l'en ont requis (6). Et fu, celle coppie, baillie dudit Sire Marc Pol audit Seigneur de Cepoy, quant il ala en Venise pour Monseigneur de Valois, et pour Madame l'Empereris<sup>10</sup> sa fame (7), vicair general pour eulx deux en toutes les parties de l'Empire de Constantino-ble (8).

Ce fut fait l'an de l'incarnation nostre Seigneur Ihesu Crist mil trois cent et sept, ou mois d'aoust.

<sup>8</sup> *Ainé.* — <sup>9</sup> *Depuis.* — <sup>10</sup> *Impératrice.*

(5) C'est-à-dire, la première Copie faite en France, sur la première Copie faite à Venise, et donnée par Marc Pol lui-même à Thiebault de Cépoÿ. Il suit de là que la Copie donnée à Charles de Valois n'était pas celle qui fut faite à Venise et donnée par Marc Pol, et que le fils de Thiebault de Cépoÿ garda par devers lui pour en faire faire d'autres copies.

(6) Les seules Copies connues sont 1<sup>o</sup> deux Copies conservées aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris, et qui, toutes deux, ont appartenu à Jehan, Duc de Berry, dont elles portoient la mention écrite de sa main, et aujourd'hui effacée : *Ce livre est au Duc de Berry.* (Signé) *Jehan*, avec son paraphe bien connu. Ce sont celles que nous avons suivies dans notre édition et que nous avons cotées A et B. Ni l'une ni l'autre de ces Copies ne contient la Préface que nous donnons ici. Les deux autres Copies, qui contenaient cette Préface, d'une orthographe plus moderne et moins complètes de quelques chapitres à la fin, sont : 1<sup>o</sup> le ms. précédemment cité, que nous avons coté C; et 2<sup>o</sup> celui de la Bibliothèque de Berne.

Dans le Ms. C, la Préface reproduite ci-dessus

est suivie de ces mots : « *Cy devise des grans merveilles qui sont en la terre d'Ynde.* »

« *CY COMMENCE LE LIVRE du grant Kaan de Cathay qui devise des grans merveilles qui sont en la terre d'Ynde.* » Puis vient la *Table des Chapitres*, et ensuite le *Texte*.

Dans le Ms. de Berne, provenant de Bongars, la Préface ci-dessus est placée à la fin du livre de Marc Pol.

(7) On lit dans les *Chroniques de France*, publiées par M. Paulin Paris (col. 1115) : « En l'icest an (1301) Charles de Valois, quant sa première femme fu morte, prist, apres, la seconde : c'est assavoir Katherine, fille Phelippe Baudouin, jadis Empereur de Grece, esillié (exilé) et debonté; à laquelle Katherine atouchoit le droit de l'Empire de Constantinople. »

(8) On lit dans l'*Abbrégé chronologique de l'Histoire de France*, du président Hénault (an. 1301) : « Charles de Valois, offensé du refus de Philippe le Bel, de tenir la promesse que, lui, avait faite au comte de Flandre et à ses deux fils, se retire en Italie, où il épousa la fille de Baudouin, empereur de Constantinople. Le Pape lui donne cet Empire, et le fait son *Vicaire* en Italie. »

## PROLOGUE <sup>(1)</sup>.

Pour savoir la pure verité des diverses regions du monde, si prenez<sup>a</sup> ce livre et le faites lire; si y trouverez<sup>b</sup> les grandismes merveilles qui y sont escriptes de la grant Hermenie<sup>c</sup>, et de Perse, et des Tartars et d'Inde, et de maintes autres provinces, si comme nostre livres vous contera tout par ordre apertement; de quoi messires Marc Pol, sages et nobles citiens <sup>(2)</sup> de Venisse <sup>(3)</sup>, raconte pour ce que il les<sup>d</sup> vit. Mais auques<sup>e</sup> y a de choses que il ne vit pas; mais il l'entendi d'hommes certains par verité. Et pour ce metrons les choses veues pour veues, et les entendues pour entendues, à ce que<sup>f</sup> nostre livre soit droit et veritables, sanz nulle<sup>f</sup> mensonge. Et chascuns qui ce livre orra<sup>g</sup>, ou lira, le doie croire, pour ce que toutes sont choses veri-

<sup>a</sup> Ms. A. *prenez*. — <sup>b</sup> Id. *trouverez*. Dans ce ms., où l'on rencontre parfois des formes de Picardie, toutes les finales des secondes personnes du pluriel des conjugaisons sont terminées en *es*. Nous avons, sur ce point, préféré l'orthographe du ms. B, où dominent des formes de Bourgogne, comme plus rapprochée de l'orthographe de nos jours. — <sup>c</sup> Ms. B. *Armenie*, C. *Ermenie*. — <sup>d</sup> Ms. B. *le*. — <sup>e</sup> Ms. B. *afin que*. — <sup>f</sup> Ms. B. *Nul*.

<sup>g</sup> *Quelque*, de *aliquid*. Ancienne forme, *alikes*. — <sup>h</sup> *Entendra*.

(1) Ce *Prologue* est précédé dans le ms. A, par ces mots écrits à l'encre rouge : « *Ci commencent les rebriches de cest Livre qui est appellez : LE DEVISEMENT DU MONDE, lequel, ie, Grigoires, contreseris (trausevis, copie) du Livre de Messire Marc Pol, le meilleur citoyen de Venisse, creant Crist.* » — Vient ensuite la *Table des chapitres*. Il est à remarquer que le copiste, qui se nomme Grigoires (Grégoire), dit qu'il a *cont'escrit*, c'est-à-dire *transcrit, copié*, et non *traduit*, ou (en se servant du mot employé à son époque, et que l'on trouve déjà dans le *Roman de Rou*, écrit en 1160) : *translaté*.

Le ms. B débute ainsi : *Cy commence le Livre de Marc Pol et des Merveilles*. Puis, après une

belle miniature ou *histoire* (il y en a 84 dans tout le Livre de Marc Pol), on lit à l'encre rouge : « *Cy après commence le Livre de Marc Paul et des Merveilles d'Asie (Asie) la grant; et d'Inde la maiour et minour, et des diverses regions du monde.* »

(2) Cette forme orthographique des mots ayant le signe du *pluriel* au *singulier sujet*, est une preuve de l'ancienneté du ms. A, qui la reproduit constamment; car on sait que ce n'est que depuis la seconde moitié du quatorzième siècle que le *s* placé à la fin des mots a commencé d'être le signe exclusif du pluriel.

(3) Forme ancienne qui représentait le son adouci *z*, ou *s* entre deux voyelles, par deux *ss*.

tables. Car je vous faiz savoir<sup>4</sup> que, puis<sup>3</sup> que notre sires diex<sup>5</sup> fist Adam notre premier pere, ne fu onques homme de nulle generation qui tant sceust<sup>4</sup> ne cerchast<sup>5</sup> des diverses parties du monde, et des grans merveilles, comme cestui messires Marc Pol en sot<sup>6</sup>. Et, pour ce, pensa que trop seroit grans maus<sup>1</sup> se il ne feist<sup>7</sup> mettre en escript<sup>8</sup> ce que il avoit veu et oy<sup>9</sup> par verité, à ce que<sup>1</sup> les autres gens, qui ne l'ont veu ne oy, le sachent par cest livre. Et si vous di qu'il demoura à ce savoir en ces diverses parties, bien .xxvi. ans. Lequel livre puis demorant en la carsere<sup>10</sup> de Jenes<sup>11</sup>, fist retraire<sup>12</sup> par ordre à messire Rusta Pisan<sup>13</sup> qui en celle meisme prison estoit, au<sup>1</sup> temps que il courroit de Crist<sup>1</sup> M. CCxxxxviii (1298) ans de l'incarnation (4).

<sup>4</sup> Ms. C. *assavoir*. — <sup>5</sup> Ms. B. *dieux*. — <sup>6</sup> Ms. B. *Maultz*. — <sup>7</sup> Ms. B. *pour ce que*. — <sup>8</sup> Ms. B. *ou*. — <sup>9</sup> Id. *Cristus*.

<sup>3</sup> *Depuis*. — <sup>4</sup> *Sût, appris*. La version latine publiée par la Société de géographie de Paris porte : « *Nullus paganus vel Sarracenus, aut Cristianus, seu quivis alius, cujusque progeniei vel generationis, tot et tanta vult, nec perscrutatus est quot et quanta Dominus Marcus Paulus superius memoratus* » — <sup>5</sup> *Cherchât*. — <sup>6</sup> *Sot*. — <sup>7</sup> *Fit*. — <sup>8</sup> *Écrit*. — <sup>9</sup> *Entendu*. — <sup>10</sup> *Prison*. — <sup>11</sup> *Gènes*. — <sup>12</sup> Ms. A. *retrere*. = *Retraer, exposer, raconter*. — <sup>13</sup> *Rusticien de Pise*, auteur de plusieurs ouvrages écrits en roman, ou langue française vulgaire. Voir l'*Introduction*.

(4) Le lieu et la date de la première rédaction du Livre de Marc Pol sont ainsi bien fixés ; mais la langue dans laquelle le livre fut rédigé reste ici indéterminée. Toutefois il est maintenant démontré que cette langue était le français de l'époque, alors la langue la plus universellement répandue en Europe. (Voir notre *Introduction*.)

Une preuve indirecte, mais cependant formelle, peut se déduire déjà de ce fait que, selon le témoignage de Jehan de Cépoy, rapporté ci-dessus, la première copie du Livre de Marc Pol qui fut faite, depuis la rédaction écrite dans la prison de Gènes en 1298, par Rusticien de Pise, fut donnée à Venise par Marc Pol lui-même à Thiébauld de Cépoy, au mois d'août de l'année 1307. Si la première rédaction n'eût pas été écrite en français, tel du moins que savait l'é-

crire Rusticien de Pise, la première copie de cette rédaction n'eût pas été appelée *copie*, mais *translation*.

Ce Préambule, de ce que nous appellerons la *réduction originale revue et corrigée* par Marc Pol lui-même, diffère du Préambule primitif par le retranchement de l'apostrophe, propre à *Rusticien de Pise*, adressée aux *Empereurs et Rois, Ducs et Marquis, Comtes, Chevaliers et Barons*, pour les engager à se faire lire le Livre qu'on leur présentait ainsi. Ce retranchement, comme quelques autres que nous signalerons, et des additions importantes que nous signalerons également, doivent faire considérer la rédaction que nous publions ici pour la première fois, comme étant l'œuvre véritablement personnelle de Marc Pol.

# LE LIVRE DE MARC POL, CITOYEN DE VENISE.

## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

*Comment les deux freres se partirent de Constantinoble pour chercher du monde.*

Il fu voirs <sup>1</sup> que au temps que Beaudouin estoit Empereur de Constantinoble <sup>2</sup>, ce fu à .M.CC.L. (pour 1255) ans (1) de Crist, Messires Nicolas Pol, qui peres Monseigneur Marc estoit, et Messire Mafe <sup>3</sup>, qui freres Messires Nicolas estoit; ces deux freres estoient en la cité de Constantinoble [alez <sup>4</sup>], de Venisse, avec leur marchandise. Nobles et sages et pourveans <sup>5</sup> estoient sanz faille. Il orent <sup>6</sup> conseil entr'eulx <sup>7</sup> pris d'aler au Marmaieur <sup>8</sup> por gaa-

I. — <sup>2</sup> Mss. A. B. C. Le ms. italien de la B. I. n° 10259 porte aussi la date de 1250. — <sup>3</sup> Id. *Matten*. Ce nom propre s'est transformé en celui de *Maffe*, par suite de la confusion, dans les copies manuscrites, du *t* et de l'*f*, surtout dans les manuscrits français. De là le mot *Maffe* est passé même dans les traductions latines les plus anciennes; ce qui confirme encore la *priority* de la rédaction française sur toutes les autres. — <sup>6</sup> Ms. C. — <sup>7</sup> Ms. A. *entr'aus*.

I. — <sup>1</sup> *Frati*. — <sup>2</sup> *Prévoyants, prudents*. — <sup>3</sup> *Eurent*. — <sup>4</sup> *Mer majeure*. C'est ainsi que l'on appelait alors le Pont-Euxin, ou la mer Noire. La carte maritime de la mer Noire levée par les Vénitiens dans le treizième siècle, et dont l'original est à la Bibliothèque de Saint Marc à Venise, l'appelle *mar Maar*. Le ms. B porte *au marmors*.

I. — (1) Selon Marsden, le ms. latin du British Museum porte la date de 1252, comme celui de Berlin. L'édition latine de Grynæus (1532), suivie par Bergeron, porte 1260, qui est un anachronisme; car l'audouin II (celui dont il est question) ne régna à Constantinople que de 1228 à 1261. Il ne régna effectivement qu'à partir de 1238, parce qu'il n'avait que neuf ans à la mort de Courtenay, son frère, et que les barons latins élurent à vie Jean de Brienne, âgé de quatre-

vingt ans, pour attendre la majorité du jeune Baudouin. « Tunc igitur Balduinus (dit L. Patariol, Ser. A. A. G. et T., etc., Venise, 1740), « imperium libere obtinuit, quod plurimis ac « difficillimis bellis adversus principes Græcos « sibi illud vindicantes tutatus est, auxilio præ- « cipue Venetorum, qui Imperatori pecunia, « militibus, et valida classe præsto semper « fuere. »

gnier \*. Il acheterent † plusieurs bijoux et se partirent de Constantinoble, et allèrent par mer en Soldaie (2).

## CHAPITRE II.

*Comment les deux freres se partirent de Soldaie.*

Quant il furent venu en Soldaie si penserent, et leur \* sembla bon, d'aler plus avant. Et se partirent de Soldaie, et se mistrent au chemin †; et chevauchierent tant que il vinrent à un Seigneur Tartar, qui avoit à nom Abarca † Kaan, qui estoit au Sara et à Bolgara (1). Cestui Barca † leur fist grant honneur, aux † deux freres,

\* Ms. B. *gnaingnier* = faire du commerce. — † Ms. A. *achaterent*.

II. — † Ms. A. *lor*. — † *Se mirent en chemin*. — † Ms. A. *Arbaça*. — † Mss. A. B. C. — † Ms.

(2) *Ibn-Batoutah*, voyageur arabe de la première moitié du quatorzième siècle (de 1325 à 1355), nomme cette ville *سوداق*, *Souddak*, nom qu'elle porte encore de nos jours. Dans le Testament de Marc Pol l'aîné, oncle de Marc Pol, et qui porte la date de 1280, cette ville est nommée *Soldachia*. La famille Polo y avait une maison de commerce. Le géographe arabe Aboulféda la nomme *Soudac* : « Est in pede montis, » in solo saxoso, urbs cineta muro, Moslemis « repleta, ad litus maris Krimensis, emporium mercatorum. » (*Traduction latine*, dans Busching, t. IV). Édrisi, autre géographe arabe, qui florissait vers le milieu du douzième siècle, l'appelle *Soldadia*. (Traduction Jaubert).

Rubruquis, contemporain de Marc Pol, décrit ainsi *Soldaia* : « Au milieu, et comme à la pointe de l'isle (de Krimée), vers le midy, est la ville de Soldaia, qui regarde de costé celle de Sinople (*Sinope*) ; c'est là où abordent tous les marchans venans de Turquie, pour passer vers les pays septentrionaux ; ceux aussi qui viennent de Russie et veulent passer en Turquie. » (*Relations des Voyages en Tartarie*, recueillis par Bergeron. Paris, 1634, p. 3.)

« Vers le milieu du onzième siècle (dit M. Montanlon dans son *Guide du voyageur en Crimée*, Odessa, 1834, p. 23), la ville de *Sougdaia* ou *Soldaia*, aujourd'hui *Soudaghat*, acquit une si grande importance par son commerce, qu'elle donna son nom à tout le territoire que les Grecs possédaient en Crimée, lequel fut appelé *Sougdaia* ou *Soldania*. Jusqu'en 1204,

« elle avait reconnu la souveraineté de l'Empereur grec ; mais elle finit par se détacher de l'Empire de Constantinople. »

Les Mongols ayant conquis le pays sur les Cumans, firent un commerce considérable dans la ville de *Krim*, d'où les Orientaux nommèrent la presqu'île *Krimée*, selon leur usage de donner au pays le nom de la ville qui en est le chef-lieu, et vice versa.

L'Atlas catalan, publié par MM. Tastu et Buchon (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XIV), qui date du quatorzième siècle, porte *Sodaya*, pour *Soldaie*, *Soudaghat*, etc.

II. — (1) *سارا* *Sara*, et *بولغار* *Bolghara*, étaient deux résidences principales des khans Mongols du Kiptchak. La première, située sur le Volga, (nommé dans Aboulféda *Etilia* ou *Atol*, du mot turko-tartare *Etel*), fut fondée par *Batou-Khan*, qui lui donna le nom mongol de *Sara*, lequel, dans cette langue, veut dire *palais*. La seconde, *Bolghara* (aujourd'hui *Bolgary*, à vingt lieues sud de Kazan et à deux de la rive gauche du Volga), qui était la résidence d'été des khans du Kiptchak (ces derniers khans, comme ceux de Chine, de Perse, etc., avaient toujours une résidence d'hiver plus au midi, et une résidence d'été plus au nord), est placée par Aboulféda (traduction de M. Reinaud, p. 325) par 55° et plus de latitude nord. *Ibn-Batoutah*, qui visita *Bolghara* (voir la traduction citée, t. II, p. 398-399), la place à quarante journées de l'entrée dans la *Terre des Ténèbres*, dont Marc Pol parle aussi à la fin de son livre.

et ot <sup>1</sup> moult grant joie de leur venue. Et, culz, lui <sup>1</sup> donnerent touz les joyaux <sup>2</sup> qu'il avoient apportez; et li Sires les reçut moult volentiers; et il plorent <sup>3</sup> moult. Et leur fist donner moult bien deux tans plus <sup>4</sup> que il ne valoient.

Et quand il furent demouré avec leur Seigneur un an, si sourdi <sup>5</sup> une grant guerre entre Barca et Alau le Seigneur des Tartars devers soleil levant. Et furent grant ost <sup>6</sup> et d'une part et d'autre. Mais <sup>1</sup> en la fin fu desconfis Barca, le Seigneur des Tartars de ponent <sup>5</sup>. Et moururent <sup>1</sup> moult de gent, et d'une part et d'autre; si que, pour la choison <sup>6</sup> de ceste guerre (2), nulz ne povoit <sup>3</sup> aler par chemin que il ne fust pris. Mais ce peril couroit par le chemin par là où il estoient venu; si que avant <sup>7</sup> povoit chascuns chevauchier seurement, et non torner arriere. Pourquoy <sup>1</sup> aux <sup>2</sup> deux freres sembla bon d'aler encore avant, puis que il ne povoient retourner. Et se partirent de Bolgara et s'en alerent en une cité qui avoit à nom Oucaca (3), qui estoit la fin du regne du seigneur de Ponent (4). Et de Oucaca se partirent et passerent le grant flum (5)

A. aus. — <sup>1</sup> Ms. A. li. — <sup>2</sup> Id. ioiaus. — <sup>3</sup> Ms. C. pleurent. — <sup>4</sup> Ms. A. mes, assez souvent mais. — <sup>5</sup> Id. morurent. — <sup>6</sup> Ms. A. pot. — <sup>7</sup> Id. de quoi. — <sup>8</sup> Id. aus.

II. — <sup>1</sup> Eut. — <sup>2</sup> Deux fois plus. — <sup>3</sup> S'éleva. — <sup>4</sup> Hostilités. — <sup>5</sup> Couchant. — <sup>6</sup> L'ocasion; de choir: qui tombe, qui arrive, comme mal à propos. — <sup>7</sup> En avant.

(2) Une guerre entre Barka ou *Bercai* et *Houlagou* (*Alaou*), semblable à celle dont parle Marc Pol, est rapportée par d'Ohsson (*Histoire des Mongols*, t. III, p. 380), qui la place au mois de novembre de l'année 1262. (Voir aussi M. Defrémery, *Fragments* précités, p. 223 et suiv.) Les deux frères seraient donc arrivés à Bolgara en 1261. Ce synchronisme vient à l'appui de la supposition que nous avons faite précédemment (ch. 1), que les mss. de Marc Pol donnent des dates fautives pour l'arrivée des deux frères à Constantinople et leur arrivée à Aere; la première devant être 1255 au lieu de 1250, et la seconde 1269 au lieu de 1260.

(3) *أكك*, *Aukak*, dans *Ibn-Batoutah* (t. II, p. 414 de l'édition de MM. Defrémery et Sanguinetti). Cette ville était située sur la rive droite du Volga, entre Sarâ et Bolghâra. Aboulféda (trad.

de M. Reinaud, t. I, p. 323) dit: « Onkak est une petite ville du 7<sup>e</sup> climat, dans le pays de Seray; elle est bâtie le long du Volga, sur la rive occidentale. Sa situation est à mi-chemin entre Seray et Bolar ou Bolgar, c'est-à-dire à environ quinze marches de chacune de ces deux villes. » (Voir aussi *Ibn-Batoutah*, édition citée, t. II, p. 413.)

(4) Des possessions de Barka, souverain du Kiptchak, ou de la Horde d'or. Oukaka lui appartenait encore.

(5) L'Atel ou Volga d'aujourd'hui, et non le *Sihoun* ou *Iazartes*, comme tous les commentateurs de Marc-Pol l'ont prétendu. Marsden et tous ceux qui sont venus après lui et qui n'ont fait le plus souvent que le copier ou citer ses propres autorités, ont supposé que le *Tigéri* ou *Tigry*, dont parle ici Marc-Pol, devait être le

de Tigris<sup>o</sup>, et alerent par un desert qui est loins .xvij. journées<sup>o</sup>. Il ne trouverent ville ne chastel, fors seulement Tartars en leur tentes qui venoient de leur<sup>a</sup> bestes qui passoient<sup>r</sup> aux champs.

<sup>o</sup> Ms. B. *Tigry*. — <sup>o</sup> Ms. A. *iornees*. — <sup>p</sup> Id. *lor*. — <sup>q</sup> Id. *leur*. — <sup>r</sup> Id. *passoient*.

*Sihoun* ou *Sirr*, ancien *Jaxartes*, qui se jette dans le lac de Kharism, aujourd'hui lac d'Aral. On ne sait comment expliquer une si étrange erreur. Car, du Sihoun pour arriver à *Bokhâra*, il n'y avait plus que quelques journées de marche, tandis que Marc-Pol dit clairement qu'après avoir passé le grand fleuve *Tigéri* ou *Tigry*, ils traverseront un désert qui leur prit *dis-sept jours de marche*; ce qui ne peut s'entendre; du *Sir-déria*, ancien *Jaxartes*, à *Bokhâra*; d'autant plus que Marc-Pol dit positivement que c'est *immédiatement* en partant d'*Oukaka* (située sur la rive droite du *Volga*) que les deux frères *passèrent le fleuve* en question. Cette seule considération aurait dû empêcher tous les commentateurs de prendre le *Tigéri* pour le *Sihoun*, qui en est très-éloigné. Ce qui a pu causer la méprise de Marsden, mere de toutes les autres, c'est que les textes de Marc-Pol, connus de lui, portaient tous que ce fleuve était *l'un des quatre du Paradis terrestre*. « E partendosi da quel luogo (*Oucaca*) « e andando più oltre, passarono il fiume Tigris, « che è uno de' quattro fiumi del Paradiso. » (Ramusio). Le ms. latin de Berlin porte aussi : « Qui est unus de quattuor fluminibus Paradisi. » Mais le texte de Grynæus, reproduit par Muller, ne porte pas cette phrase, qui est évidemment une interpolation. Les deux anciennes rédactions, française et latine, publiées en 1824 par la Société de géographie de Paris, ne l'ont également pas. Ceux qui, depuis cette époque, ont publié des éditions de Marc Pol avec *Notes* ou *Commentaires* : le comte Baldelli Boni (1827); Hugh Murray (1844); Vincenzo Lazari (1847); Thomas Wright (1854); Ed. Charton (1855), auraient pu se dispenser de reproduire, en se l'appropriant, l'erreur pardonnable de Marsden.

Nous donnons ici, comme échantillon, un exemple de la manière dont se font ordinairement les travaux d'édition compliées :

1818. W. Marsden. « The great river crossed « by ours travellers... was evidently the Sihou « otherwise named the Sirr. » *The Travels of Marco Polo*, p. 8, note 13.)

1827. Baldelli Boni. « Ma il fiume che il « Polo chiama il Tigri, è il *Gihou*, *Amou*appel- « lato dai Tartari; *Ossu* (*Oxus*) dagli Antichi. » (*Il Milione di Messer Marco Polo*, t. II, p. 7. Ici l'*Oxus* est substitué au *Jaxartes*, sans que ce soit plus conforme à la vérité.)

1844. H. Murray. « The travellers would « doubtless be not a little bewildered in this disas- « trous journey through an unknown country. » (Ils n'avaient pas encore fait cependant leur traversée de dix-sept journées dans le désert). « This certainly appears in their mistaking for « the Tigris a river which undoubtedly was the « Sirr or Sihou, the ancient *Jaxartes*. » (*Travels of Marco Polo*, p. 97.)

1847. Vincenzo Lazari. « Il gran fiume che « traggitarono i due veggiatori, era evidente- « mente il *Sion*, *Jaxarte* degli Antichi, detto « anche *Sirr-déria*. » (*I Viaggi di Marco Polo*, p. 275.)

1854. Thomas Wright. « The great river « crossed by ours travellers... was evidently the « *Sion*, otherwise named the *Sirr*. » (*The Travels of Marco Polo*. (The translation of Marsden revised, with a selection of his Notes.)

1855. M. Ed. Charton. « Ce n'est pas le « Tigre, mais le *Sihoun* ou *Sirr*. » (*Les Voya- gers anciens et modernes*, t. II, *Marco Polo*, p. 250.)

M. A. Burek, dans son édition allemande de *Marc Pol* (Leipzig, 1855), se borne à rapporter l'opinion de Marsden, qu'il semble adopter complètement. Ici, au moins, l'éditeur a la bonne foi de citer son autorité.

Depuis que cette *Note* a été écrite, j'ai trouvé la confirmation de l'opinion qui y est soutenue dans les *Annales Minorum* (t. VII, p. 256), où le frère *Paschalis Victorienis* dit : « Cum jam « ultra annum denotatus fuisset in predicta « *Saray* (*Sara* de *Marc Pol*, de la carte catalane, « *Seray* ou *Saray* d'Aboulféda) civitate *Sarace- « norum imperii Tartarorum*, in *Vicaria* *Aqui- « lonari*, ubi ante annum tertium quidam frater « noster *Stephanus* nomine fuit passus venerabile



## CHAPITRE III.

*Comment les deux freres passerent un desert, et vindrent à la cité de Bocara.*

Quant il orent passé cel<sup>a</sup> desert, si vindrent à une cité qui est appelée Bocara (1), moult noble et grant. La province a aussi à nom Bocara (2). Et en estoit roys un qui avoit à nom Barac (3). La cité estoit la meilleur de toute Perse. Et quant il furent là venu, si ne porent plus aler avant, ne retourner arriere. Si que il demourerent en ladite cité de Bocara trois ans. Et endementiers<sup>b</sup> que il sejournoient en celle cité, si vint messages d'Alau (4), le seigneur de levant, lesquelz<sup>c</sup> aloient au grant Kaan<sup>d</sup>, le Seigneur<sup>e</sup> de touz les Tartars du monde (5). Et quant ces messages<sup>f</sup> virent ces deux freres, si orent merveille, pour ce que onques mais n'avoient veu

III. — <sup>a</sup> Ms. A. forme de Bourgogne. — <sup>b</sup> Ms. A. *Endementières* = pendant que. — <sup>c</sup> Id. *lesquiez*. — <sup>d</sup> Mss. B. et C. Le ms. A. porte partout *Kaam*. — <sup>e</sup> Id. *seignor*.

III. — Pour *messagers*; forme constatant l'ancienneté du manuscrit.

« martyrion per Sarracenos. Inde ascendens in quoddam navigium, cum Armenis, per fluvium, qui vocatur Tigris, per ripam maris » Vatik nomieue, usque Sarachuk deveni per « duodecim dietas, » etc. (Voir aussi Mosheim, *Historia Tartarorum ecclesiastica*, p. 194.)

Dans ce passage d'une lettre de 1342, époque peu éloignée de celle de Marc Pol, le frère Paschal appelle *Tigris* ou *Tigre* le fleuve sur lequel il s'embarque en quittant *Sarai*, située, comme on l'a déjà vu, sur les bords du *Volga*. La mer qu'il appelle *Vatuk* est la mer Caspienne, que l'on nommait alors la *Mer de Baku*; *Sarachuk* était une ville tartare, aujourd'hui détruite, et qui n'est plus qu'un avant-poste de Kossaks de l'Oural sous le nom de *Saratchik* (petit palais) dans le gouvernement d'Orenbourg.

III. — (1) بختيار, *Boukhârd* ou *Bokhârd*, ville célèbre, capitale de la Boukharie, située à une lieue de la rive gauche du *Zer-afschân*, qui se perd dans un lac à quelque distance du fleuve appelé successivement *Ozus*, *W'ei*, *Djihoun*, *Amou*, *Amou-daria* (selon la langue des populations qui occupaient la Boukharie), et qui se jette main-

tenant dans le lac d'Aral. Long. 62° 35'; lat. 39° 45'.

(2) C'est la Boukharie, que l'on appelle improprement aujourd'hui Turkestan, « pays des Turks ou Turkomans. »

(3) *Borak-Khân*, petit-fils de Djagataï, avait été placé par l'empereur Khoulilai à la tête de l'Oulous de son grand-père, en 1265; il s'empara aussitôt du Turkestan, et régna à Bokhârd lorsque les deux freres Poli y arrivèrent. Il mourut en 1270. Il était fils de Yissoun-toua, fils de Moa-tougan. Son apanage et ceux de ses freres étaient dans le pays de Tehagianan, au sud-est de Samarkand et au nord du Badakhân.

(4) *Houlagou*, nommé déjà précédemment; la prononciation à l'italienne d'*Alau* = *Alaou*, se rapproche beaucoup de l'orthographe véritable. (Voir Ét. Quatremère, *Histoire des Mongols*, Collection orientale, t. I, seul paru; Abel-Rémusat, *Expédition d'Houlagou*, Nouveaux Mélanges asiatiques, t. I, p. 171; Dequignes, *Histoire des Huns*; d'Obson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 134, etc.)

(5) *Khoulilai-Khan*, fils de *Toulouï*. Voir ma *Description de la Chine*, t. I, p. 350 et suiv.

nul Latin en cele terre. Si dirent aux <sup>f</sup> deux freres : « Seigneur, se  
 « vous nous voulez croire, vous en aurez <sup>f</sup> grant profit et grant  
 « honneur. » Et ceux <sup>b</sup> leur respondirent que il les orroient volentiers  
 de quoi <sup>2</sup>. « Si leur dirent les messages que li grant Kaan ne  
 « vit onques nul Latin ; et moult a grant desir de veoir en <sup>3</sup> aucun.  
 « Et, pour ce, se vous voulez venir avecques nous et jusques à  
 « lui, sachiez, sanz faille <sup>4</sup>, que il vous verra volentiers, et vous  
 « fera grant honneur et grant bien ; et pourrez venir avecques  
 « nous seurement, sanz nul encombrer <sup>5</sup> de nulle gent. »

#### CHAPITRE IV.

*Comment les deux freres crurent les messages pour aller au grant Kaan.*

Quant les deux freres furent appareillie <sup>a</sup> pour aler avec les messages, si se mirent <sup>b</sup> à la voie <sup>1</sup> avec les messages <sup>c</sup> et chevauchierent un an entier par tramontaine <sup>d</sup> et par grec <sup>2</sup>, avant que il fussent là venu où estoit le Seigneur. Et, chevauchant, trouverent moult grans merveilles de diversités de choses <sup>e</sup>, lesquelles nous ne conterons pas ore <sup>3</sup>, pour ce que Messires Marc, qui toutes ces choses vit aussi, le vous contera en cest livre en avant <sup>4</sup> tout appertement <sup>5</sup>.

#### CHAPITRE V.

*Comment les deux freres vindrent au grant Kaan.*

Quant les deux freres <sup>a</sup> furent venu au grant Kaan, il les reçut à moult grant honneur, et leur fist moult grant feste et ot moult grant alegrece <sup>b</sup> de leur venue, et leur demanda de maintes

<sup>f</sup> Ms. A. *ax.* — <sup>g</sup> Id. *aures.* — <sup>h</sup> Id. *cons.*

IV. — <sup>a</sup> Ms. B. *appareillies.* = *prêts.* — <sup>b</sup> Mss. A. B. Ms. C. *mistrent.* — <sup>c</sup> Ms. A. B. Ms. C. *messagers.* — <sup>d</sup> Mss. A. et B. Ms. C. *tramontane.* — <sup>e</sup> Ms. A. Le ms. C. porte : *moult de grans merveilles et de deversetes de choses.*

V. — <sup>a</sup> Ms. B. Le ms. A. *il.* — <sup>b</sup> Ms. C. Le ms. A. porte *alegance*; le ms. B. *allegence.*

<sup>2</sup> *Il les orroient volentiers de quoi.* Le ms. C : — *de ce.* = Ils adhéreroient volentiers à leur proposition. — <sup>3</sup> *D'en veoir.* — <sup>4</sup> *D'une manière certaine.* — <sup>5</sup> *Empêchement.*

III. — <sup>1</sup> *En route.* — <sup>2</sup> De l'italien *tramontana* et *grego*, = par nord et nord-est. Voir la Rose des vents de l'Atlas catalan de 1375, lieu cité. — <sup>3</sup> *Maintenant.* — <sup>4</sup> *Ci-après.* — <sup>5</sup> *Clairement ; en détail et par ordre.*

choses : premièrement des Empereurs <sup>a</sup>, et comment il maintiennent leur seigneurie et leur terre en justice ; et comment il vont en bataille, et de tout leur affaires. Et après leur demanda des Roys et des princes et des autres barons (1).

## CHAPITRE VI.

*Comment le grant Kaan leur demanda encore du fait des Crestiens et proprement de l'Apostolle de Romme.*

Et puis leur demanda du Pape et de l'Eglise, et tout le fait de Romme, et de toutes les coutumes des Latins. Et les deux freres lui <sup>b</sup> en dirent <sup>b</sup> la verité de chascune chose par soy, bien et ordeneement <sup>c</sup> et sagement, si comme <sup>d</sup> sages hommes que il estoient ; car bien savoient la langue tatarese <sup>e</sup> (1).

## CHAPITRE VII.

*Comment le grant Kaan envoia les deux freres pour ses Mes-sages au Pape.*

Quant le Seigneur, qui Cublay Kaan (1) avoit à nom, Seigneur

<sup>c</sup> Ms. B et C. — Le ms. A. *empereors*.

VI. — <sup>a</sup> Ms. A. *leur*. — <sup>b</sup> Ms. B. Les mss. A. et C. portent : *distrent*. — <sup>c</sup> Ms. B. *ordonneement*. — <sup>d</sup> Ms. A. *coment*. — <sup>e</sup> Ms. A. Les mss. B. et C. *tartaresse*.

V. — (1) A l'époque dont il est ici question (1265), Michel Paléologue avait, deux ans auparavant, détroué Baudouin, empereur de Constantinople. Saint Louis régnaît en France, Henri III en Angleterre, Alphonse X en Castille, le pape Clément IV à Rome, et Ranieri Zeuo était doge de Venise. Mais, comme il y avait cinq ans que les deux frères Poli avaient quitté Venise, ils devaient ignorer encore la révolution arrivée à Constantinople, laquelle avait fait passer l'empire d'Orient des mains d'un empereur françois, soutenu par les Vénitiens, dans celles d'un Grec, appuyé par les Génois, ainsi que l'avènement du pape Clément IV, qui venait de succéder à Urbain IV.

Par le mot de *barons*, il faut entendre, dans Marc Pol, ces seigneurs féodaux du moyen âge, qui relevaient bien des empereurs et des rois, mais qui avaient cependant une espèce de souve-

raineté sur une certaine étendue du pays qu'ils gouvernaient à leur manière.

VI. — (1) Par langue *tatarese*, ou *tartaresse* comme disent les mss. B et C, il faut sans doute entendre la langue mêlée de persan, de turk, de tartare et de mongol, que l'on parlait alors à Bokhâra, où les deux frères Poli séjournerent trois ans ; ou la langue *ouigoure*, que le frère Pachel écrit avoir apprise à *Sara*. (Lettre citée précédemment par extrait.)

VII. — (1) *Khoulilai-Khân*, quatrième fils de *Toulouï* et petit fils de *Gengis* ou plutôt *Dchinghis-Khân*, succéda à son frere comme empereur de la Chine septentrionale ou du *Kathay*, et de toutes les possessions mongoles de l'Asie septentrionale, en 1259. *Mangou-Khân* mourut au mois d'août, sous les murs de *Ho-tchéou*, dans la province du *Chen-si*. *Khoulilai* apprit la mort de son frere dans le *Ho-nan*, où son armée

des Tatars <sup>a</sup> de tout le monde, et de toutes les provinces et regnes et regions de celle grandisme <sup>b</sup> partie du siecle, ot <sup>c</sup> entendu tout le fait des Latins <sup>d</sup>, si comme les deux freres lui avoient conté <sup>e</sup>, si li plot moult. Si pensa en <sup>f</sup> soy meismes d'envoier les <sup>g</sup> en message à l'Apostolle <sup>h</sup>. Si leur pria moult d'aler en ceste message-rie <sup>i</sup> avec un de ses barons. Et il lui <sup>j</sup> respondirent que il feroient volentiers <sup>k</sup> tout <sup>l</sup> son commandement comme de leur Seigneur. Si envoya le Seigneur querre <sup>m</sup> devant soi un de ses barons, qui avoit nom Cogatal, et lui dist qu'il s'appareillast, et qu'il vouloit que il alast <sup>n</sup> avec les deux freres à l'Apostolle. Cilz li <sup>o</sup> respondi que il feroit son commandement à son pouvoir.

Après ce, le Seigneur fist faire <sup>p</sup> ses chartres <sup>q</sup> en langue tar-toise <sup>r</sup> (2) pour envoyer au Pape, et les bailla aus <sup>s</sup> deux freres et à son baron; et leur <sup>t</sup> enchargea ce que il vult <sup>u</sup> que il deussent

VII. — <sup>a</sup> Ms. A. Les mss. B. et C. portent *Tartars*. — <sup>b</sup> Mss. B. C. *grandissime*. — <sup>c</sup> Le ms. B. écrit toujours *compte*; le ms. A. reproduit alternativement les deux orthographes. — <sup>d</sup> Ms. A. à. — <sup>e</sup> Ms. A. *leur*. — <sup>f</sup> Mss. B. C. *volentiers*. — <sup>g</sup> Ms. B. *u tout*. — <sup>h</sup> Ms. B. Les mss. A. et C. portent *que il veut que il voise*. — <sup>i</sup> Mss. B. C. *Celui lui*. — <sup>j</sup> Ms. A. *ferre*. — <sup>k</sup> Ms. B. *lettres*. — <sup>l</sup> Ms. C. *turquoise*. — <sup>m</sup> Ms. B. *aux*. — <sup>n</sup> Id. *lor*.

VII. — <sup>1</sup> *Eat*. — <sup>2</sup> On doit entendre par ce mot toutes les nations catholiques de l'Europe. — <sup>3</sup> Les pronoms relatifs, placés comme régimes directs à la suite du verbe, sont fréquents dans notre manuscrit. — <sup>4</sup> On *apostolle*. C'est ainsi que le Pape est appelé souvent dans les écrivains français du moyen âge. — <sup>5</sup> Mission, ambassade. Le Ms. B porte *celle messagerie*. — <sup>6</sup> *Querir*. — <sup>7</sup> *Vouloit*.

se trouvait alors, s'avancant vers le Hou-kouang pour conquérir cette dernière province. Mais s'il continua de faire la conquête de la Chine, il ne succéda pas immédiatement comme empereur à son frère Mangou, parce que ce successeur devait être nommé à l'élection par tous les princes delinghiskanoïdes réunis en assemblée générale (*kouriltai*), selon l'ancien usage des tribus mongoles. Khoubilai, malgré les mérites de son frère cadet Arik-Bouga, qui commandait dans la Mongolie, fut élu empereur souverain delinghiskanoïde en été, à la 4<sup>e</sup> lune (le 4 juin 1260), par l'assemblée réunie à Kai-ping-fou, nouvelle ville construite par Khoubilai à environ vingt-deux lieues au nord-est de la grande muraille, et qui fut plus tard appelée *Chang-tou*, rési-

dence d'été de l'empereur Khoubilai. Houlagou, frère puîné de ce dernier, et qui régnaît en Perse, ainsi que les descendants de Djoutchi et de Djagatay, qui régnaient dans le Kiptchak et l'ancienne Sogdiane, envoyèrent leur adhésion à l'élection de Khoubilai.

Aussitôt après son élection, Khoubilai donna un nom à sa dynastie, qu'il appela *Yuen*, et ses années de regne *Tchoung-toung*. (Voir *Li-tai-ki-ssé*, K. 97, fol. 1; Gaubil, *Histoire de la dynastie mongole*, p. 132; Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 282; d'Ussou, *Histoire des Mongols*, t. II, p. 344; *Chine, Univers pittoresque*, p. 350 et suiv.)

(2) Par langue *tar-toise* ou *turquoise*, il faut entendre la langue mongole, écrite en caractères

dire à l'Apostolle. Et sachiez que en la chartre se contenoit ce que vous orrez<sup>8</sup>. Il mandoit disant à l'Apostolle que se il lui vouloit envoyer " jusques à cent sages hommes de notre loi crestienne<sup>9</sup>; et que bien seussent desputer<sup>9</sup> et moustrer apertement aux<sup>9</sup> ydolastres, et aux<sup>9</sup> autres conversations de gens, par force de raysons, comment la loy de Crist estoit la meilleur<sup>7</sup>, et que toutes les loys autres<sup>7</sup> sont mauveses et fausses; et se il pouvoient ce, que il, et tout son pouvoir<sup>1</sup> deviendroient<sup>10</sup> crestien et homme de l'Eglise (4). Encor leur encharga

<sup>8</sup> Ms. B. Le ms. A. porte : *il li voustist envaier.* — <sup>9</sup> Ms. B. *de la foy crestienne.* — <sup>9</sup> Ms. A. *aus.* — <sup>7</sup> Ms. B. C. Le ms. A. *meillor.* — <sup>8</sup> Ms. A. Les mss. B. et C. portent : *et comment toutes les autres.* — <sup>1</sup> Ms. A. *pvoir.*

<sup>8</sup> Entendez. — <sup>9</sup> Disputer, discuter. — <sup>10</sup> Deviendroient.

Mongols-Ouigours, qui est celle dans laquelle sont écrites les lettres d'Argoun et d'Oeldjaitou à Philippe le Bel, en 1289 et 1305, et dont les originaux sont conservés aux Archives de France (pièces J. 776). Celle que Mangou-Khân, fils de Delinghis-Khân, prédécesseur de Khoulilai-Khân, écrivit à saint Louis, roi de France, en 1254, était, selon Pétis de la Croix (*Histoire de Genghis-khan*, p. 121), écrite en langue mongole, mais en caracteres ouigours, se lisant de haut en bas et de gauche à droite, comme l'écriture mongole actuelle.

(3) Par les *sept arts*, il faut entendre ceux qui étaient ainsi désignés chez les Docteurs du moyen âge, et non *sept arts chinois*, comme on pourrait le supposer. On n'en compte que six en Chine, qui sont : 1° les *Rites*; 2° la *Musique*; 3° le *Tir à l'arc*; 4° l'*Équitation*; 5° l'*Écriture*, et 6° l'*Arithmétique*. Les *sept arts libéraux* étaient, selon l'auteur de *l'Image du monde*, qui écrivait vers le milieu du treizième siècle (voir Legrand d'Aussy, *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. V, p. 243 et sq.) : 1° la *Grammaire*; 2° la *Logique*; 3° la *Rhetorique*; 4° l'*Arithmétique*; 5° la *Géométrie*; 6° la *Musique*, et 7° l'*Astronomie*. Cette division des sciences en *sept branches* était déjà suivie au cinquième siècle par Marcianus Capella, qui écrivit un ouvrage sur ce sujet. Alcuin, au huitième, la suivit également. Au dixième, l'ouvrage de Marcianus Capella fut commenté par Remi. Mais,

au douzième et au treizième, on ne connut plus que les *sept arts*, qui renfermaient toutes les connaissances de l'époque :

- Qui les sept arts toutes sçarolt,
- En toutes loix creus seroit, \*

(Le Renard contrefait.)

On lit aussi dans les Chroniques de Saint-Denis, au règne de Philippe-Auguste (p. 891, édition P. Paris) :

« En celui temps (1208) flourissoit à Paris philosophie et toute clergie, et y estoit l'estude des sept arts si grant et en si grant auctorité, que on ne treuve pas que il fust oncques si plener, ne si fervent en Athenes, ne en Égypte, ne en Romme, ne en nulle des parties du monde. »

(4) Cette dernière phrase ne se trouve, à ma connaissance, dans aucun autre manuscrit ni dans aucune autre rédaction imprimée. Elle est cependant assez importante, en ce qu'elle fait connaître que Khoulilai-Khân promettait au Pape de se convertir, lui et tout son peuple, à la religion chrétienne, si les *Cent Docteurs* en théologie, qu'il lui demandait, lui prouvaient que la religion de Rome était la *meilleure*, et que toutes les autres étaient *mauvaises et fausses*.

On ne connaît pas autrement la lettre de Khoulilai-Khân au Pape que par le récit de Marc Pol. Mais on pourrait bien la découvrir un jour dans les Archives du Vatican, comme on a découvert, dans les Archives de France, les lettres mongoles citées précédemment. .

que il lui<sup>1</sup> deussent apporter de l'huile de la lampe qui art<sup>11</sup> sus le sepulcre notre Seigneur en Jherusalem. »

En tel maniere comme vous avez entendu contenoit leur messagerie que le grant Sires<sup>12</sup> envoioit<sup>1</sup> à l'Apostolle, par ses trois messages : le baron Tartar et les deux freres Messires Nicolas Pol et Messire Mafe Pol.

## CHAPITRE VIII.

*Comment le grand Kaan leur donna la table d'or de son commandement.*

Quant le Seigneur leur ot<sup>1</sup> enchargie<sup>2</sup> toute sa messagerie, il leur fist donner une table d'or<sup>(1)</sup>, en laquelle se contenoit que les trois messages<sup>3</sup>, en touz les pays ou il alassent, leur deust estre donné toutes les choses que besoins<sup>4</sup> leur fust; et de chevaulx<sup>5</sup> et d'hommes<sup>6</sup> pour leur seurté; et de toutes autres choses que il vousissent<sup>7</sup>. Et quant il furent bien appareillie de leurs besoignes « touz trois ambasaors<sup>1</sup>, » si pristrent<sup>8</sup> congie au Seigneur et s'empartirent.

Quant il orent chevauchie ne say quantes<sup>9</sup> journées, si chei<sup>3</sup>, le baron Tartar, malades; si que il ne pot<sup>4</sup> chevauchier; et demora<sup>1</sup> en une cité, et fu tant grevé de maladie<sup>5</sup> que il ne pot<sup>6</sup> plus aler avant. Si que aux deux freres sembla « bon<sup>1</sup> de laisser

<sup>1</sup> Mss. B. C. Le ms. A. porte *li*. — <sup>2</sup> Ms. B. Le ms. A. *envoiest*.

VIII. — <sup>3</sup> Le ms. B. écrit toujours *messaigne*, *messagerie*, tandis que le ms. A. écrit *message*, *messengerie*. — <sup>4</sup> Mss. B. C. *besoing*. — <sup>5</sup> Ms. A. *chevaux*. — <sup>6</sup> Id. *ommes*. — <sup>7</sup> Mss. B. C. *voulissent*. — <sup>8</sup> Ms. A. Ces trois mots manquent dans les mss. B. C. — <sup>9</sup> Ms. B. *prinrent*. — <sup>10</sup> Ms. C. *auquant*. — <sup>11</sup> Ms. B. *demoura*. — <sup>12</sup> Manque dans le ms. A. Le ms. C. porte : *pour le mieuz*. — <sup>13</sup> Ms. B. Le ms. A. porte partout *li*, où le ms. B. a *lui*.

<sup>11</sup> Brûlé. — <sup>12</sup> *Khoubilat-Khân*.

VIII. — <sup>1</sup> *Eut*. — <sup>2</sup> *Confé*, *prescrit*. — <sup>3</sup> *Tomba*. — <sup>4</sup> *Put*. — <sup>5</sup> *Fut si grièvement malade*. — <sup>6</sup> *Put*.

VIII. — (1) En chinois 金牌, *kin p'ai*, également table ou tablette d'or. C'étaient des lettres missives employées pour la première fois sous les *Soung*, portant gravés sur leur surface le nom du souverain qui délivrait la lettre missive ou le brevet, l'objet de la mission et la confiance qui devait être accordée à celui qui en était porteur. La matière dont on confectionnait ces *p'ai* ou tablettes variait selon le degré d'importance de la mission ou de la fonction et le rang de ceux qui en étaient chargés. L'or indiquait un des rangs les plus élevés. Chaque fonctionnaire public recevait un brevet de cette nature pour constater sa mission et en obtenir l'exécution. L'inscription portait qu'il lui était dû obéissance sous peine de mort.

le 7, et de fournir leur message <sup>8</sup>; et il lui <sup>a</sup> plot moult; et se mistrent à la voie <sup>9</sup>. Et vous di bien que, toutes pars où il aloient, estoient servi et honoré <sup>1</sup> de tout ce que besoins <sup>m</sup> leur estoit, et que il seussent <sup>n</sup> commander. Et avoient ce, par la « table, » que il avoient, des « commandemens » au Seigneur <sup>o</sup> (2). Si que il chevauchierent tant par leur <sup>p</sup> journées que il vindrent à Layas (3) en Hermenie <sup>q</sup>. Et vous di que il demourerent à cheminer jusqu'à Layas trois ans. Et ce avint pour ce que il ue porent <sup>10</sup> pas toutes foiz chevauchier por le mauvais temps pour la nef <sup>11</sup>, et pour les pluies que il faisoit aucunes foiz moult grans, et des grans pluvières <sup>r</sup> que il trouvoient, que il ne povoient passer.

## CHAPITRE IX.

*Comment les deux freres vindrent à la cité d'Acre.*

Et de Layas se partirent et vindrent en <sup>a</sup> Acre (1), et y vindrent le mois d'avril courant M.CC.LX (pour 1269) ans de Crist (2), et trouverent que le Pape <sup>b</sup> estoit mort. Et quant il virent que l'A-

<sup>1</sup> Ms. B. honnoure. — <sup>m</sup> Ms. B. besings. Ms. C. mestier. — <sup>n</sup> Ms. B. sceussent. — <sup>o</sup> Ms. A. Seigneur. — <sup>p</sup> Id. lor. — <sup>q</sup> Ms. B. Armenie. Ms. C. Ermenie. — <sup>r</sup> Id. flemnaires. = débordemens causés par les pluies. Dérivé du latin *flumen*, fleuve.

IX. — <sup>a</sup> Ms. B. à. — <sup>b</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. apostolle. — <sup>c</sup> Ms. B. Les mss. A. et

<sup>7</sup> *Le laisser là.* — <sup>8</sup> *D'accomplir leur mission.* — <sup>9</sup> *Se mirent en route.* — <sup>10</sup> *Purent.* — <sup>11</sup> *Nrige, du latin nives.*

(2) Presque toute l'Asie était alors sous la domination des fils ou petits-fils de Dchinghis-khân, dont l'empereur du Cathay ou de la Chine était le chef; ce qui faisait que ses envoyés étaient partout bien accueillis et respectés.

(3) *Layas, Ayas* ou *Aias*, port de la Turquie d'Asie, sur le golfe d'Alexandrette. Des ruines font supposer que cette ville occupe l'emplacement de l'ancienne Égèe. C'est à tort que tous les commentateurs de Marc Pol, depuis Marsden jusqu'à M. Charton, ont identifié cette ville avec l'antique Issus, où Darius Codoman fut défait par Alexandre, 333 ans avant notre ère. Voir le *Voyage dans la Cilicie*, par M. V. Langlois, p. 425. Voir aussi : F. Beaufort *Karamania*, p. 285.

IX. — (1) *أكح*, *Akkâh* en arabe, ou Saint-Jean d'Acre, l'ancienne Ptolémaïs, est une ville trop célèbre pour qu'il soit besoin de donner ici des éclaircissements à son égard.

(2) Cette date de 1260 est erronée, comme la précédente de 1250 (ch. 1). Ce doit être 1269; car le Pape dont il est question mourut à Viterbe le 23 novembre 1268. Ce fait confirme la correction de 1255 que nous avons proposée pour la date de 1250, de l'arrivée des deux frères à Constantinople; car, si l'on compte : 1<sup>o</sup> pour leur séjour dans cette ville, où leur frère aîné, André Polo, avait une maison de commerce, 2 ans; 2<sup>o</sup> leur séjour à Soldaya, ou Soudach, sur la mer Noire, où ce même frère en avait une autre, 1 an; 3<sup>o</sup> leur voyage à Bol-

postolle estoit mort, qui avoit à nom Pape (3), il alerent à un sage clerc qui estoit Legat de tout le regne d'Egypte; et estoit de grant auctorité, et avoit à nom Ceabo<sup>1</sup> de Plaisance. Il lui dirent<sup>2</sup> la messagerie pourquoi il estoient là venu. Et quand le<sup>4</sup> Legat ot<sup>3</sup> ce entendu, si en ot moult grant merveille, et lui sembla que ce estoit grant bien et grant honneur de toute la Crestienneté<sup>6</sup>. Si respondi aux deux freres messaiges<sup>7</sup>: « Seigneurs, vous veez<sup>8</sup> bien que l'Apostolle<sup>9</sup> est mort; et pour ce, vous convendra « souffrir<sup>4</sup> jusques à tant que li Apostolles soit faiz<sup>5</sup>. Et quant il « sera faiz, vous porrez<sup>1</sup> faire votre messagerie<sup>1</sup>. » Il virent bien que le Legat leur disoit voir<sup>5</sup>. Si distrent que, « entretant<sup>6</sup> que on fera un Pape<sup>1</sup>, nous porrons bien aler en Venisse pour veoir nos<sup>1</sup> hostielz. » Si se partirent d'Acre et alerent à Negrepont (4); et de Negrepont nagerent<sup>10</sup> tant que il vindrent en Venisse. Et quant

C. portent li distrent. — <sup>1</sup> Ms. A. Le ms. B. porte li. — <sup>2</sup> Ms. B. *Xhristienneete*. — <sup>3</sup> Ms. B. *messaigers*. — <sup>4</sup> Ms. A. *apostolle*. — <sup>5</sup> Ms. B. *faiz*. — <sup>6</sup> Id. *pourries*. — <sup>7</sup> Id. *messaige*. — <sup>8</sup> Id. *Poppe*, toujours écrit ainsi dans ce ms. — <sup>9</sup> Ms. A. *leur*. — <sup>10</sup> Ms. B. Les mss. A. et C. *nagierent*, = *naviguèrent*.

IX. — <sup>1</sup> *Tebaldu, Theobaldus*. • Teobaldo de' Visconti di Piacenza, • dans Ramusio. — <sup>2</sup> *Eut*. — <sup>3</sup> *Voyez*. — <sup>4</sup> *Attendre*. — <sup>5</sup> *Vrai*. — <sup>6</sup> *Dans l'intervalle de temps*, locution conservée en Belgique.

ghâra et leur séjour près de Barkai-Khân, 2 ans (il y avait un an qu'ils y étaient, selon Marc Pol (ch. 2), lorsque surgit la guerre entre Barkai et Houlagou, qui dut commencer en 1261); 4<sup>e</sup> leur voyage à Oueaca et leur séjour à Bokhârâ, où ils séjournèrent trois ans (ch. 2); ensemble 4 ans; 5<sup>e</sup> leur voyage de Bokhârâ avec les envoyés d'Houlagou près du grand Khân, 1 an; 6<sup>e</sup> leur séjour près de ce dernier, 1 an; 7<sup>e</sup> la durée de leur voyage pour se rendre de la cour du grand Khân à la cité d'Acre, 3 ans, on obtiendra ainsi la somme de 14 ans qui sépare leur arrivée à Constantinople, en 1255, de leur arrivée à Acre, en avril 1269.

(3) Le nom du Pape est resté en blanc dans le ms. C; les deux autres, A et B, n'ont ni blanc ni nom, comme le ms. français publié par la Société de géographie de Paris. La version latine, publiée par la même Société, porte en toute lettre *Clementem IV*, comme le texte de Gry-

mæus et celui de Ramusio (*Clemente Papa quarto*); ce qui prouve évidemment que ces derniers textes, ces rédactions postérieures, ont été *arrangées* par les copistes ou éditeurs, et que les deux différentes *rédictions françaises*, dans lesquelles le nom du Pape Clément IV n'est pas écrit, sont les rédactions *primitives originales*, qui représentaient fidèlement les souvenirs de Marc Pol, mais rien de plus.

(4) *Négrepont* (le ms. C porte *Negentpont*, « pont de navigation », de *negent* = *nager*, « naviger », et de *pont*; l'ancienne *Eῤῥῶζ*, Eubée, ville de Grèce, sur la côte occidentale de l'île de ce nom, à 13 l. N. d'Athènes, et à 23 l. N. E. de Corinthe, sur le détroit d'Engripas, qui la sépare de la Livadie, et qu'on traverse sur un pont en pierres de cinq arches et d'environ 66 mètres de long; l'arche du milieu était un *pont-levis* pour le passage des navires, d'où lui est venu son nom de *Négre-pont*).



il furent venu en Venisse, si trouva, Messires Nicolas, sa femme <sup>a</sup> morte; et lui estoit remes <sup>b</sup>, de sa femme, un filz de .xv. ans (5), lequel avoit à nom Marc, de qui ce livre parolle <sup>c</sup>. Les deux freres demourerent à Venisse deux ans, en <sup>d</sup> atendant que Papes fust faiz <sup>e</sup>.

## CHAPITRE X.

*Comment les deux freres se partirent d<sup>a</sup> Venisse, et menerent avec eulx Marc, le filz de Messire Nicolas, pour le mener avec eulx au grant Kaan.*

Quant les deux freres orent <sup>1</sup> atendu tant comme vous avez ouy <sup>a</sup>, et virent <sup>b</sup> que Apostolles ne se faisoit, si dirent <sup>c</sup> que il pourroient <sup>d</sup> trop demourer huymais <sup>2</sup> pour retourner au grant Kaan. Si se partirent de Venisse et emmenerent Marc, et s'en retournerent droit en Acre, et là trouverent ledit Legat <sup>e</sup>. Si parlerent assez à lui de ce fait, et li demanderent congie <sup>3</sup> d'aler en Jherusalem pour avoir de l'uille de la lampe du Sepulcre, pour, avec euls, porter au grant Kaan, si comme il leur avoit commandé. Le Legat leur donna congie. Si se partirent d'Acre et allerent en Jherusalem, et orent de l'uille de la lampe du Sepulchre; et s'en retournerent <sup>f</sup> encore en Acre. Et là trouverent le Legat, et lui dirent <sup>g</sup>:

<sup>a</sup> Ms. B. Les mss. A. et C. écrivent toujours *faire*. — <sup>b</sup> Mss. A. et B. Le ms. C. porte *parle*. — <sup>c</sup> Ms. A. Les mss. B et C. portent *toutefois* au lieu de *en*. — <sup>d</sup> Ms. A. et B. Le ms. C. porte *levez*.

X. — <sup>a</sup> Ms. A. Les mss. B. et C. portent *oy*. — <sup>b</sup> Mss. A. et C. *voleient*. — <sup>c</sup> Ms. B. Les mss. A. et C. portent *distrent*. — <sup>d</sup> Mss. B. et C. Le ms. A. *porroient*. — <sup>e</sup> Les mss. A. et B. portent: - Si se partirent de Venis *e* et emmenerent ledit Legat; si parlerent assez a - li de ce fait, et li demanderent congie d'aler en Jherusalem, e etc. Cette rédaction est évidemment fautive. J'ai suivi ici le Ms. C. — <sup>f</sup> Ms. A. partout *retournerent*.

<sup>6</sup> *Resté*; du verbe latin *remanere*. Les Mss. B. et C. portent *remes*.

X. — <sup>1</sup> *Eurent*. — <sup>2</sup> *Désormais, dès lors*. — <sup>3</sup> *Lui demandèrent la permission*.

(1) L'édition de la Société de Géographie, texte français, porte 12 ans; c'est une erreur. Le ms. que j'ai vérifié porte .xv. ans. Bamsio a 19 ans. Ce dernier chiffre a probablement été adopté par Bamsio pour faire concorder cet âge avec la date de 1250 fixée dans le premier chapitre pour le départ des deux frères de Constantinople. En conservant le chiffre de 15 ans de nos ma-

nuscrits pour l'âge du jeune Marc Pol, lors du retour de son père et de son oncle de leur premier voyage, nous devons avouer que toutes les difficultés ne sont pas levées, à moins que l'on ne fixe le départ de Constantinople pour la Tartarie à l'année 1255, au lieu de 1250 ou de 1260. C'est ce que nous avons cru devoir faire, sans toutefois rien affirmer de certain à cet égard.

« Puis que nous ne veons que Apostolle n'est faiz, nous voulons  
 « retourner au grant Kaan ; car trop avons des ores mais attendu,  
 « et avons assez demouré<sup>f</sup>. » Et le Legat leur dist : « Puis<sup>g</sup> que  
 « vous voulez retourner, il me plaist<sup>h</sup> bien. » Si fist faire ses  
 lettres, pour envoyer au grant Kaan, qui tesmoignoient<sup>i</sup> comment  
 les deux freres estoient bien venu pour accomplir son commande-  
 ment<sup>j</sup>. Mais pour ce que Apostolle n'y avoit<sup>k</sup>, ne l'avoient peu<sup>l</sup>  
 faire.

### CHAPITRE XI.

*Comment les deux freres et Marc avec eulx se portirent d'Acre.*

Quant les deux freres orent<sup>1</sup> les lettres du Legat, il se partirent  
 d'Acre pour retourner au grant Kaan, et s'en viindrent à Layas. Et  
 quant il furent là venu, il ne demoura gaires<sup>2</sup> que cestui Legat,  
 dit devant, fu esleu<sup>a</sup> à Pape en Acre. Et s'appelloit : « Pape Gre-  
 « goire de Plaisance (1), » de quoi les deux freres orent<sup>3</sup> moult  
 grant joie. Et sur ce, leur vint à Layas, de par le Legat, qui Papes  
 estoit, un message qui leur dist, de par l'Apostolle, que il n'alas-  
 sent<sup>b</sup> plus avant<sup>c</sup> ; ains<sup>d</sup> retournassent en Acre à lui maintenant<sup>e</sup>.  
 Et que [vous<sup>d</sup>] en diroie je ? Le Roy d'Armenie<sup>f</sup> leur fist amener<sup>f</sup>  
 une gallée<sup>g</sup>, aux deux freres messagés ; et les envoya<sup>h</sup> en Acre  
 au Pape (2).

<sup>f</sup> Ms. B. Le ms. A. porte : *trop avons des ores mes demoure, et avons assez attendu.* Le Ms. C. : *trop avons huymez demoure et avons assez attendu.* — <sup>g</sup> Ms. A. *despuis*, puisque. — <sup>h</sup> Id. *plest.* Mss. B. C. *plaist.* — <sup>i</sup> Ms. A. Le Ms. B. porte : *tesmoingnoient.* — <sup>j</sup> Mss. A. et B. Le Ms. C. porte : *sa besoingne.* — <sup>k</sup> Id. Ms. C. *ne pouvoit avoir.*

XI. — <sup>a</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. porte : *esleus.* — <sup>b</sup> Id. Le ms. B. porte : *alaissent.* — <sup>c</sup> Ms. C. *ne deussent aler avant.* — <sup>d</sup> Ms. C. — <sup>e</sup> Ms. B. Les mss. A. et C. portent : *Ermeie.* — <sup>f</sup> Ms. C. *armer.* — <sup>g</sup> Ms. B. *envoya.*

<sup>4</sup> *Pu.*

XI. — <sup>1</sup> *Eurent.* — <sup>2</sup> *Guère, il ne se passa pas beaucoup de temps.* — <sup>3</sup> *Eurent.* — <sup>4</sup> *Mais.* — <sup>5</sup> *Près de lui aussitôt.* — <sup>6</sup> *Galère.* Le Ms. A. porte : *galie.*

XI. — (1) Le Pape Grégoire X, né à Plaisance, (2) Le roi de la petite Arménie, dont il est ici comme le dit Marc Pol ; élu Pape le 1<sup>er</sup> septembre 1271, pendant qu'il était légat de Clément IV en Palestine, et mort à Arezzo en 1276. 1289. La capitale de ce royaume de la petite

## CHAPITRE XII.

*Comment les deux freres vindrent à l'Apostolle.*

Et quant il furent venu en Acre moult honnouréement <sup>a</sup>, si alerent devant le Pape, et s'humeliterent <sup>b</sup> moult vers lui. Le Pape les reçut à moult grant honneur, et leur fist moult grant joie <sup>c</sup> et grant feste; et leur donna sa beneicon <sup>d</sup>. Apres leur donna deux freres prescheurs pour aler <sup>e</sup> au grant Sire, pour fournir la besoigne <sup>f</sup>. Et, sans faille, il estoient les plus sages clers <sup>g</sup>, qui, à celui temps, feussent. L'un avoit nom frere Nicole des Vicece <sup>h</sup>, et l'autre frere Guillaume de Triple (1). Et leur donna ses privileges <sup>b</sup> et ses chartres de la Messagerie que il remandoit <sup>3</sup> au grant Seigneur. Et quant il orent <sup>3</sup> receu ce que il devoient, si pristrent <sup>4</sup> congie du Pape, et sa beneicon <sup>5</sup>; et se partirent tuit <sup>4</sup> quatre ensemble <sup>1</sup> d'Acre; et avec euls Marc le filz à Messire Nicolas, et s'en alerent à Layas.

Et quant il furent là venu, adonc Bendocquedar <sup>h</sup>, Sodam <sup>1</sup> de Babiloine, entra en Hermenie <sup>m</sup> avec <sup>n</sup> grant ost de Sarrasins, et fist

XII. — <sup>a</sup> Ms. C. *honnourablement*. — <sup>b</sup> Id. *humeliterent*. — <sup>c</sup> Ms. A. — <sup>d</sup> Le ms. C. *aj. aveques eulz*. — <sup>e</sup> Mss. B. C. *besoigne*. — <sup>f</sup> Ms. C. *clercs*. — <sup>g</sup> Ms. B. *de Mersente*. — <sup>h</sup> Ms. A. Les mss. B. C. *privileges*. — <sup>i</sup> Ms. C. *taus*. — <sup>j</sup> Ce mot manque dans le Ms. B. — <sup>k</sup> Mss. A. et C. *Baudlorque dar*. — <sup>l</sup> Mss. B. C. *Souldan*. — <sup>m</sup> Mss. B. C. *Armenie*. — <sup>n</sup> Ms. C. *utout*.

XII. — <sup>1</sup> *Bénédition*. — <sup>2</sup> *Envoyait en réponse*. — <sup>3</sup> *Eurent*. — <sup>4</sup> *Privent*. — <sup>5</sup> *Bénédition*.

Arménie était Sis, et son port principal Layas ou Ayas, en italien *Aiazzo*, dont il a été question précédemment. Le père de Léon ou Lifon III s'appelait *Melik Moudjir-Haithoum* (Haythou I<sup>er</sup>) et fils de Constantin, roi de Sis. Il abdiqua en faveur de son fils pour se retirer dans un couvent, où il mourut peu de temps après. C'est un autre Haythou, mais de la même famille royale, qui écrivit l'histoire rédigée primitivement en français, sous sa dictée, par Nicole Falcon (et non Saleon, comme le soutient M. Brunet, dans la dernière édition de son *Manuel du Libraire*), avant 1307, sous le titre de : *Le Livre des Hys-*

*toires des parties d'Orient, composé par le frère Haythou, de l'ordre de Prémonstré, jadis Seigneur de Core, cousin du roi d'Arménie.*

XII. — (1) La Bibliothèque de Berne possède un manuscrit de ce dernier, ayant pour titre : *Guillaume Triple, du Couvent d'Acre* : « Le l'état des Sarrazins et de Mahomet, » (N<sup>o</sup> 280, ayant appartenu à Bongars, comme le ms. de Marc Pol, décrit par Sinner, *Catalogus*, etc., t. II, p. 455.) La Bibl. imp. de Paris en possède aussi deux manuscrits, mais rédigés en latin. Voir M. d'Arveac, *Mém. de la Soc. de Géographie*, t. IV, p. 306.

moult grant damages ° par les contrées (2). Et furent, ces diz mesgés, en grant aventure d'estre mort ° ou pris ; si que, quand les deux freres prescheurs virent ce, si orent moult grant paour d'aler avant °. Il donnerent à Messire Nicolas et à Messire Maffe, toutes les chartres et touz les privileges que il avoient, et se partiront d'euls ; et s'en alerent avec le Maistre du Temple.

### CHAPITRE XIII.

*Comment Messire Nicolas et Messire Maffe Pol, et Marc s'en alerent au grant Kaan.*

Et se mistrent ° les deux freres et Marc avec euls à la voie ; et chevauchierent tant, et d'iver et d'esté, par leur journées que il furent venu au grant Kaan, qui adonc estoit en une cité qui avoit

° Ms. C. *dommages*. — P Le Ms. C. ajoute : *et distrent qu'ilz ne vouloient plus aler avant.*

° *Mis à mort.*

XIII. — ° *Mirent.*

(2) C'est le sultan Mamlouk Bibars, surnommé *Bondokdari* (« qui porte l'arbalète »), élevé au trône en 1260, après avoir été acheté, comme tous les autres Mamlouks. (Voir M. Ét. Quatremère, *Histoire des Sultans Mamlouks de l'Égypte*, t. I, p. 116 et suiv.). Béréké, Khan du Kiptchak, lui envoya en 1263 des Ambassadeurs pour lui demander des secours contre *Houlogou*, qui régnaît en Perse. (*Ib.*, p. 211 et suiv.)

Bibars, ou *Bondokdari*, est appelé par Marc Pol *Sodan*, ou *Soudan*, de *Babiloine*, parce que c'est ainsi que les écrivains occidentaux appelaient alors la ville du Caire, capitale des *Soudans* ou Sultans d'Égypte. L'historien Makrizi, traduit par M. Quatremère, parle de l'expédition de Bibars contre le roi d'Arménie ; mais il place cette expédition en l'an 673 de l'Hégire, c'est-à-dire en 1274. « Le sultan, dit Makrizi, fit son entrée dans la ville de Sis (capitale de la petite Arménie) en ordre de bataille, et y célébra la fête solennelle (?). Il livra la place au pillage, démolit les palais du roi, ses belvédères et ses jardins... Des troupes envoyées du côté de la mer s'emparèrent de plusieurs vaisseaux dont ils égorgèrent les équipages. D'autres corps, expédiés dans les montagnes, massacraient ou fai-

saient prisonniers les ennemis et recueillaient un nombreux butin. Des troupes s'étant dirigées vers *Ayas* (أياس) avec l'article ال *al* : *el Ayas*, d'où *Layas*, et trouvant cette ville abandonnée, la livrèrent au pillage et aux flammes, et tuèrent beaucoup de monde. Environ deux mille hommes d'entre les habitants, Francs ou Arméniens, s'étaient réfugiés sur des vaisseaux qui furent tous engloutis sous les eaux de la mer. On recueillit un butin incalculable. » (*Hist. des Mamlouks*, t. I, part. 2, p. 124-5.)

C'est de ce même *Bondokdar* qu'il est parlé dans les *Chroniques de Saint-Denis*, sous le nom de *Bondodar*, *Soudan de Babiloine*, ainsi que dans Haythou, qui place l'invasion de l'Arménie par le Sultan *Boumdonkar* à l'année 1270 de notre ère ; ce qui s'accorde mieux avec le texte de Marc Pol. Les écrivains orientaux sont loin d'être toujours d'une grande exactitude dans les dates. Ceux dont s'est servi d'Ohsson (*Histoire des Mongols*, t. III, p. 464 et suiv.) placent cette seconde invasion de la petite Arménie à l'année 672 de l'Hégire, ou 1273, la première ayant eu lieu l'an 664 (1266). Celle dont il est ici question fut la plus cruelle et la plus désastreuse pour l'Arménie.

nom Clemeinfu (1), qui moult estoit riche et grant. Et de ce que il trouverent en la voie, en alant et en retournant <sup>a</sup>, ne vous ferons nous ores <sup>2</sup> mencion <sup>3</sup>, pour ce que nous le vous conterons ça en avant, en ce <sup>b</sup> notre livre tout apertement et par ordre. Et demourerent, au retourner <sup>c</sup>, bien trois ans et demy (2); et ce fu par les maus <sup>d</sup> temps que il orent <sup>4</sup> et pour les grantz froidures. Et si sachiez, par vérité, que quant le grant Kaan sot <sup>5</sup> que Messires Nicolas et Messires Maffe Pol, ses Messagiers <sup>e</sup>, retournoient, il envoia ses messagés encontre euls bien .xl. journées; et furent moult bien servi et honnoré par la voie, en alant et en retournant <sup>f</sup>, de tout ce que il savoient demander <sup>g</sup>.

## CHAPITRE XIV.

*Comment Messire Nicolas et Messire Maffe Pol, et Marc, alerent devant le grant Kaan.*

Et que vous en diröie je? Quant les deux freres et Marc furent venu en celle grant cité, si s'en alerent au maistre palais (1), là

XIII. — <sup>a</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. porte : *venant*. — <sup>b</sup> Ms. A. — <sup>c</sup> Mss. B. et C. *au retour*. — <sup>d</sup> Ms. A. Mss. B. : *mauvais*. — <sup>e</sup> Ms. A. Les mss. B. et C. *messages*. — <sup>f</sup> Ms. A. Les mss. B. et C. *venant*. — <sup>g</sup> Ms. C. *commander*.

<sup>a</sup> En ce moment. — <sup>3</sup> Mention. — <sup>4</sup> Eurent. <sup>5</sup> Sut.

XIII.—(1) C'est la ville que l'on nommait alors *Kai-ping-fou*. En 1263, selon les *Fastes universels de l'empire chinois (Li-tai-ki-sse, K, 97, fol. 9)*, on éleva la ville de 開平府.

*Kai-ping-fou* au rang de « résidence souveraine (*Chang-tou*). » Cette ville, que Khoubilai-Khân avait fait construire (et dont il sera souvent question par la suite), était située en Mongolie, au nord de la grande muraille, à 700 *li* ou 70 lieues de Péking. Elle fut, à cette époque, le chef-lieu du *Lou*, ou gouvernement de *Chang-tou*. Si l'on prononce le nom de cette ville à la manière mongole : *Kai-bin* ou *Kai-min-fou*, on voit que l'orthographe de notre ms. est assez exacte, quoique la première syllabe soit probablement altérée.

Comme Khoubilai ne passait à *Kai-ping-fou*

ou *Chang-tou* que les trois mois les plus chauds de l'été, c'est, sans aucun doute, à cette époque de l'année que les *Poli* y arrivèrent; ce devait être dans l'été de 1274. Le P. Gerbillon, dans la relation de son voyage en Tartarie (Du Halde, t. IV, p. 309), dit avoir reconnu les restes de cette ville sur les bords de la rivière *Chang-tou*, portant le nom de cette ancienne résidence impériale, que le P. Visdelou (*Supplément à la Bibl. orient. de d'Herbelot*, p. 9) avait aussi reconnue et signalée longtemps avant *Klaproth*, qui se garde bien de les nommer.

(2) Cette durée du retour en Chine des *Poli* placerait leur départ de Venise vers le commencement de l'année 1271, ce qui concorde avec nos précédentes données.

XIV.—(1) Cette circonstance ne laisse aucun doute sur le nom de la ville en question, comme

où il trouverent le Seigneur à moult grant compaignie de barons. Il s'agenoillierent devant lui et s'unilierent <sup>1</sup> (2) tant comme il portent <sup>2</sup>. Le Seigneur les fist drecier en estant <sup>3</sup>, et les reçut moult <sup>4</sup> honorablement; et leur fist moult grant joie et grant feste; et leur demanda moult de leur estre <sup>4</sup>, et comment il avoient <sup>5</sup> puis fait?

Cil respondirent que il ont moult bien <sup>4</sup> fait <sup>5</sup>, puis que il l'ont trouvé sain et haitie <sup>6</sup>. Adonc li presenterent les privileges et les chartres que il avoient de par l'Apostolle; desqueles <sup>6</sup> il ot <sup>7</sup> grant leesce <sup>7</sup>. Puis li donnerent le <sup>8</sup> saint huille du Sepulcre; et fu moult alegre <sup>8</sup>; et l'ot <sup>8</sup> moult chier. Et quant il vit Marc, qui estoit joenne bachelier <sup>1</sup>, si demanda qui il estoit? « Sire, dist <sup>1</sup> son pere Messire Nicolas, il est mon filz et vostre homme. — Bien soit il veuz, dist le Seigneur <sup>4</sup>. » — Et pourquoy vous en feroie je lonc compte <sup>1</sup>? Sachiez que il ot <sup>9</sup> à la Court du Seigneur moult grant feste de leur venue; et moult estoient servi et honorez de touz. Et demonrerent à la Court avec les autres barons (3).

XIV. — <sup>2</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. porte : *dreschier en atstre*. — <sup>4</sup> Mss. B. C. Ce mot manque dans le ms. A. — <sup>5</sup> Ms. B. Les mss. A. et C. portent : *l'avoient*. — <sup>6</sup> Ce mot manque dans les mss. B. et C. — <sup>7</sup> Ms. B. *dequoy*. — <sup>8</sup> Ms. B. *liesce*; le ms. C. *joye*. — <sup>9</sup> Mss. B. C. *la*. — <sup>1</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. *alegiez*. — <sup>1</sup> Ms. C. *jeune bachelier*. Ms. B. *bacler*. — <sup>1</sup> Ms. C. *fist*. — <sup>1</sup> Id. *fist le grand Sire*. — <sup>1</sup> Id. *long conte*.

XIV. — <sup>1</sup> *S'humilièrent*. — <sup>2</sup> *Purent*. — <sup>3</sup> *Les fit relever et se tenir debout*. — <sup>4</sup> *De leur santé et de tout ce qui les concernait*. — <sup>5</sup> *Qu'ils étaient très-satisfaits*. — <sup>6</sup> *Dispos, bien portant*. — <sup>7</sup> *Il eut*. — <sup>8</sup> *L'eut*; le tint à haut prix. — <sup>9</sup> *Il y eut*.

on le verra plus loin, lorsque Marc Pol en fera la description.

(2) Ils se prosternèrent devant le grand Khân à la manière orientale chinoise, en *s'humiliant*, dans le sens de *humii jacere*, comme le dit naïvement notre texte. On peut voir la description de cette salutation, traduite du chinois, dans notre *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales*, Paris, Didot, 1859, p. 209 et suiv.

(3) Le texte français publié par la Société de Géographie portait : « Il demorent en la Cort et avoient (ms. avoit) honor sor les autres baronz. »

La version latine publiée par la même Société porte aussi : *fuertunt prae cunctis baronibus honorati*.

Cette *superiorité* d'honneur accordée aux frères *Poli*, des leur arrivée à la cour de Khoulilai Khân, est peu vraisemblable; nos trois mss. ne l'expriment pas. Ils sont certainement plus rapprochés de la vérité. Le texte de Ramusio est aussi plus conforme à la vraisemblance; il porte : « Il gran Can l'ebbe (Marco Polo) molto a grato, e e fevelo scrivere tra gli altri suoi famigliari « onorati. » Voir *Il Milione di Messer Marco Polo*, de Baldelli Boni. T. II, p. 15.

## CHAPITRE XV.

*Comment le Seigneur envoya Marc pour son message.*

Or avint que Marc, le filz Messire <sup>a</sup> Nicolas, aprist si bien la coustume des Tartars et leur languages (1) et leur lettres, et leur archerie <sup>1</sup>, que ce fu merveilles. Car sachiez vraiment : il sot <sup>2</sup> en poi <sup>3</sup> de temps plusieurs languages <sup>b</sup>, et sot <sup>2</sup> de .iiij. lettres de leur escriptures (2). Il estoit sages et porveans <sup>4</sup> en toutes choses; si que, pour ce, le Seigneur li <sup>c</sup> vouloit moult grant bien. Si que, quant le Seigneur vit que il estoit si sages, et de si beau et bon portement <sup>5</sup>, si l'envoia, en un message <sup>d</sup>, en une terre où bien avoit .vj. mois de chemin (3). Le joenne bachelier fist sa messagerie <sup>e</sup> bien et sagement. Et por ce que il avoit veu et seu plusieurs fois que le Seigneur envoioit <sup>e</sup> ses messagés par diverses parties du monde, et quant il retournoient, il ne li <sup>c</sup> savoient autre chose dire, que ce pourquoy il estoient alé; si les tenoit touz à folz et

XV. — <sup>a</sup> Ms. C. *Monsigneur*. — <sup>b</sup> Ms. C. *plusieurs langues*. — <sup>c</sup> Mss. B. C. *lui*, — <sup>d</sup> Ms. C. *son message*. — <sup>e</sup> Mss. B. et C. *Le ms. A. envoiet*.

XV. — <sup>1</sup> *Art de tirer de l'arc*, et, par extension : *l'art militaire* de l'époque. — <sup>2</sup> *Sut*; il se rendit maître de. — <sup>3</sup> *Peu*. Ms. B. *pou*. — <sup>4</sup> *Avisé, prévoyant*. — <sup>5</sup> *Qu'il avoit si bonne façon*. — <sup>6</sup> *Remplit sa mission*.

XV. — (1) On parlait plusieurs *langues* à la cour de Khoubilāi Khān, entre autres la *langue mongole*, qui était celle des conquérants; la *langue chinoise*, qui était celle du peuple conquis; la *langue tartare ouïgoure*, la *langue persane* et même la *langue arabe*, qui étaient celles de nombreux étrangers attachés au service des conquérants. Ce sont sans doute ces différents *langages* qu'apprit le jeune *Marc Pol*, avec les *contumes barbares*.

(2) Les différentes langues usitées à la cour de Khoubilāi Khān avaient une écriture et des alphabets différents. Il y avait l'*écriture chinoise*, l'*écriture ouïgoure*, dérivée de l'écriture syriaque, introduite par les Nestoriens en Tartarie; l'*alphabet inventé* par le Lama *Passepa*, sur l'ordre de Khoubilāi, et l'*écriture arabe-persane*. C'était vraisemblablement ces quatre espèces d'e-

*critures* que le jeune *Marc Pol* apprit en peu de temps.

(3) Le texte italien de Ramusio dit que le jeune *Marc Pol* fut envoyé « *ad una città detta Carazan, nel camminare, alla qual consumò sei mesi*. » Il sera question de cette mission et de cette cité dans la seconde partie du livre, chap. 117. Il était inutile d'en intercaler ici le nom comme l'a fait Ramusio, surtout en n'indiquant pas dans quelle partie de l'Asie ce pays se trouvait situé. C'est ce qui a égaré Marsden, dans sa traduction de Ramusio, où il suppose (p. 26) qu'il est question d'une cité du *Khorassan*, tandis que, comme on le verra au chapitre indiqué, le nom de *Carazan* désigne une ville et un pays situés dans la province actuelle du *Yün-nan*, qui touche à l'Empire Birman, lequel, comme on sait, est fort loin du *Khorassan*.

à nices 7. Et leur disoit : « Je ameroie miex <sup>1</sup> ouir les nouvelles  
« choses et les manieres des diverses contrées que ce pourquoi tu  
« es alez <sup>2</sup>. » Car moult se deleitoit <sup>3</sup> à entendre estranges choses.  
Si que, pour ce, en alant et retornant, il [Marc Pol] mist moult  
s'entente <sup>4</sup> de savoir de toutes diverses choses, selonc <sup>5</sup> les contrées,  
à ce que, à son retour, le peust <sup>6</sup> dire au grant Kaan <sup>7</sup>.

## CHAPITRE XVI.

### *Comment Marc retourna de son message.*

Quant Marc fu retourné de sa messagerie <sup>1</sup>, si s'en ala devant le  
Seigneur et li denonça <sup>2</sup> tout le fait pourquoi il estoit alez, et com-  
ment il avoit bien achevé toute sa besoigne <sup>3</sup>. Puis li conta toutes  
les novissetés <sup>4</sup>, et toutes les estranges choses que il avoit veu et  
sen bien et sagement. Si que le Seigneur, et touz ceulx qui l'ouï-  
rent <sup>5</sup>, si furent merveillés <sup>6</sup>, et distrent <sup>7</sup> : « Se ces joennes homs <sup>8</sup>  
« vit, il ne puet faillir <sup>9</sup> qu'il ne soit homs de grant sens <sup>10</sup> et de  
« grant valours <sup>11</sup>. » Si que, pour ce, deslors en avant, fu il <sup>12</sup> ap-  
pellez : « Messire Marc Pol. » Et ainsi le nommera des ore mès <sup>13</sup> ce  
notre livre ; car c'est bien raison (1).

Après ce, demoura Messire Marc Pol, entour le Seigneur, bien

<sup>1</sup> Ms. B. *meulx*. — § Ms. C. Les mss. A. et B. *il sont alez*, ce qui ne s'accorde pas avec :  
*et leur disoit*, à moins que cette locution ne soit indirecte. — <sup>2</sup> Ms. B. Le ms. A. *se de-  
leitoit* ; le ms. C. *destitoit*. — *Deleitoit* = *délectoit*. — <sup>3</sup> Ces deux derniers mots manquent  
dans le ms. C. — <sup>4</sup> Ms. A. et B. Le ms. C. *selon*. — <sup>5</sup> Ms. C. *le puisse*. — <sup>6</sup> Ms. A. *K'aam*.  
Cette orthographe est constamment suivie dans ce ms. Nous avons préféré celle des mss.  
B. et C. comme plus généralement adoptée, et plus conforme à l'étymologie du mot.

XVI. — <sup>7</sup> Ms. C. *son message*. — <sup>8</sup> Id. *conta*. — <sup>9</sup> Id. *besoigne*. — <sup>10</sup> Ms. B. *cilz jeu-  
nes homs* ; ms. C. *celui jeunes hommes*. — <sup>11</sup> Ms. C. *a estre homme de trop grant sens*. —  
<sup>12</sup> Ms. B. *valour* ; ms. C. *vaieur*. — § Ms. C. *il fust*. — <sup>13</sup> Ms. B. *des ore mais*.

<sup>7</sup> *A folz et à nices* ; c'est-à-dire *légers et incapables* ; *simples*. « *Reputabantur unius sa-  
pientes, et minus providi.* » (Version latine publiée par la Société de géographie.) —  
<sup>8</sup> Le jeune Marc Pol mit beaucoup d'attention, toute son attention.

XVI. — <sup>1</sup> *Nouveautés*. — <sup>2</sup> *L'entendirent*. — <sup>3</sup> *Émerveillés*. — <sup>4</sup> *Dirent*. — <sup>5</sup> *Il ne peut*

XVI. — (1) Ces derniers paragraphes, très-  
flatteurs pour Marc Pol, mais délicatement écrits,  
ne se trouvent pas dans la rédaction italienne de  
Ramusio. Le texte de ce dernier porte que Marc

Pol, pour complaire au grand Khân, *tenoit regis-  
tre* de tout ce qu'il voyoit et entendoit dans ses  
missions lointaines : « *Facendo un memoriale di  
« tutto ciò, che intendeva, e vedeva.* »



.xvij. ans (2); toute foiz <sup>1</sup> alant et venant de çà et de là en messagerie, par diverses contrées là où le Seigneur l'envoioit <sup>1</sup>. Et il, comme sages, et congnoissans <sup>2</sup> toute la maniere du Seigneur <sup>1</sup>, se penoit moult <sup>6</sup> de savoir et de entendre toutes choses que il cuidoit <sup>7</sup> qui pleussent au grant Kaau (3). Si que, à ses retornées <sup>m</sup>, il contoit tout ordenéement; si que, pour ce, le Seigneur l'amoit moult <sup>n</sup> et moult li plesoit <sup>o</sup>. Et pour ceste cause l'envoioit il <sup>p</sup> plus souvent en toutes ses grans messageries, et bones <sup>q</sup> et les plus loingtaines <sup>r</sup>. Et il les faisoit toutefoiz bien et sagement, la Dieu merci. De quoi le Seigneur l'ama moult, et li faisoit moult grant honneur; et le tenoit si près de soy <sup>s</sup>, que pluseurs barons en avoient grant envie. Et ce fu la choison <sup>t</sup> pourquoi ledit Messire Marc Pol en sot <sup>8</sup> plus, et en vit, des diverses contrées du monde, que nul autre homme. Et sur <sup>u</sup> touz mettoit il moult s'entente <sup>9</sup> à savoir, à espier et à enquerre <sup>10</sup>, pour raconter au grant Seigneur (4).

<sup>1</sup> Ms. A. Le ms. B. toutes voies. — <sup>2</sup> Mss. A. B. Le ms. C. mandoit. — <sup>3</sup> Ms. C. connoissans. — <sup>4</sup> Ces cinq derniers mots manquent dans le ms. B. — <sup>m</sup> Ms. A. Le ms. B. ses retournees; le ms. C. ces journées. — <sup>n</sup> Le ms. B. porte: amoit moult le deussus dit Messire Marc. — <sup>o</sup> Ms. B. moult lui plaisoit. — <sup>p</sup> Ms. A. l'envoyet; ms. C. le mandoit. — <sup>q</sup> Manque dans le ms. B. Le ms. C. porte: et les bones. — <sup>r</sup> Mss. B. C. Le ms. A. porte: loinstiegnes. — <sup>s</sup> Ms. C. luy. — <sup>t</sup> Ms. C. la raison. — <sup>u</sup> Ms. A. seur.

manquer. — <sup>6</sup> Se illoinoit beaucoup de peine. — <sup>7</sup> Pensoit. — <sup>8</sup> Sut. — <sup>9</sup> Attention, empressement, zèle. — <sup>10</sup> S'enquérir.

(2) Si l'on fixe l'arrivée de Marc Pol à *Khaping-fou* (qu'il appelle *Clemcinfu*) en Mongolie à l'été de 1274, et que l'on ajoute ces dix-sept ans à la cour du grand Khan, on arrive à l'été de 1291; ce qui met encore un intervalle de quatre ans entre ce départ et son arrivée à Venise en 1295 (Voir le ch. XVIII, *sub fine*).

(3) Ainsi, c'est principalement à la grande curiosité de connaître, de Khoubilai Khan, et au désir du jeune Marc Pol de le satisfaire, que nous devons les renseignements si importants qu'il a donnés sur tant de contrées inconnues de l'Europe avant la publication de son livre.

(4) On peut conclure de ces particularités curieuses, racontées par Marc Pol lui-même sur sa manière d'agir et de se comporter à la cour

de Khoubilai Khan, qu'il avait dû consigner par écrit les observations faites par lui dans les contrées étrangères et lointaines où le grand Khan l'envoyait en mission, pour lui en faire part à son retour; et que ces espèces de rapports diplomatiques comprenant une durée de dix-sept ans, et neuf ans pour aller en Chine et en revenir, ont dû lui servir, à son retour à Venise, pour la rédaction ou la dictée de son propre Livre. C'est ce qui explique aussi et l'étendue vraiment prodigieuse des renseignements de toute nature qui y sont consignés, et la parfaite exactitude de ces mêmes renseignements qu'aucun voyageur n'a jamais réunis au même degré, ainsi que l'on pourra s'en convaincre à la lecture de notre commentaire.

## CHAPITRE XVII.

*Comment Messire Nicolas, et Messire Maffe et Marc, demanderent congie au grant Seigneur.*

Quant \* les deux freres et Marc orent demouré avec le Seigneur tant comme vous avez oy, si penserent entr'eus de retourner en leur contrées, car bien en estoit desormais <sup>b</sup> temps. Il demanderent plusieurs fois congie au Seigneur, et priant lui moult doucement <sup>c</sup>; mais <sup>d</sup> il les amoit tant et les tenoit si volentiers entour <sup>e</sup> lui que il ne leur vouloit donner congie <sup>f</sup> pour riens du monde.

Or avint que en celle saison morut la Royne Bolgara, la femme <sup>g</sup> Argon, le Seigneur du Levant (1). Et laissa en son testament que

XVII. — <sup>a</sup> Mss. A. C. Le ms. B. *comment*. — <sup>b</sup> Mss. A. et B. Le ms. C. *huymais*. — <sup>c</sup> Mss. B. et C. *doulcement*. — <sup>d</sup> Ms. A. *mes*. — <sup>e</sup> Ms. B. *avecques*. — <sup>f</sup> Ms. C. *responce*. — <sup>g</sup> Ms. A. *fame*.

XVII. — (1) *Dchinghis-Khân* eut quatre fils qui se partagèrent ses conquêtes :

1° *Djoutchi*, fondateur de la branche qui régna dans le Kiptchak, au nord de la mer Caspienne; 2° *Dchagatai*, fondateur de la branche qui régna dans le Turkestan et la Transoxiane, jusqu'à l'époque de Tamerlan, comme la branche précédente; 3° *Ogodai*, qui succéda à son père *Dchinghis* et eut cinq fils : *Kouyouk*, *Koutan*, *Koutchou*, *Karadjar* et *Kachi*; 4° Enfin *Toulouï*, le père de *Khoubilai*, qui fut élu empereur de la Chine dans une assemblée de famille, pendant qu'*Houlagou*, son frère, faisait la conquête de la Perse. C'est ce dernier Empire qui est appelé *du Levant* par Marc Pol, et dont *Argon* (en persan *ارغون خان Arghoun Khân*) était souverain, à l'époque en question (il régna de 1284 à 1291). La femme d'*Argon* est nommée *Bolghan* dans l'historien persan *Rachid-ed-din* (d'Orison, t. III, p. 595), comme au reste, dans les autres rédactions de Marc Pol, même dans celle de la Société de Géographie de Paris. Cette leçon doit être préférée à celle de nos Mss., parce que le nom de *Bolghan* signifie en mongol la *zibeline*. C'est ce même *Argon* qui écrivit à Philippe le Bel, roi de France, une lettre en *langue mongole* et en caractères *ouïgours*, conservée aux Archives

de France, ainsi que nous l'avons déjà dit précédemment. Il mourut en 690 de l'Hégire, le 7 mars 1291.

Voici la traduction de la lettre d'*Argon*, écrite en langue mongole et en caractères ouïgours :

« Par la puissance du Dieu éternel, sous les auspices du Khagan (*Khoubilai*, empereur de Chine), *Argon*, notre parole :

« Roi de France, par l'envoyé *Mar-Bar-Soma-Sakhora*, tu m'as mandé :

— « Quand les troupes de l'*Il-Khan* marcheront contre l'Égypte, nous partirons d'ici pour nous joindre à lui. »

— « Ayant agréé ce message de ta part, j'ai dit que nous nous propositions, confiants en Dieu, de partir dans le dernier mois d'hiver, de l'année du tigre (janvier 1291), et de camper devant Damas, vers le 15 du premier mois du printemps (vers le 20 février). Si tu tiens parole et envoies tes troupes à l'époque fixée, et que Dieu nous favorise, lorsque nous aurons pris à ce peuple Jérusalem, nous te la donnerons. Mais manquer au rendez-vous serait faire marcher inutilement les troupes; cela conviendrait-il? Et si ensuite l'un de nous n'est pas prêt pour agir avec l'autre, quel avantage celui-ci obtiendrait-il? Je fais

nulle dame ne poist<sup>b</sup> seoir<sup>1</sup> en sa chaire<sup>1</sup>, ne estre fame d'Argon, se ne fust de son lignage. Si que Argon prist trois de ses barons que ou nommoit ainsi : le premier Oulatay; le secont Apusca; et le tiers<sup>2</sup> Coia; et les envoia en son message<sup>1</sup> au grant Kaan, avec moult bele compaignie, qu'il li deust envoyer une fame<sup>1</sup> qui fust du lignage de la Roynne Bolgara<sup>1</sup> sa fame, qui morte estoit, pour soi marier<sup>m</sup>.

Et quant ces .iiij. barons<sup>n</sup> furent venuz au grant Kaan, si li<sup>o</sup> dirent leur messagerie, et ce pourquoi il estoient là venu<sup>p</sup>. Le grant Kaan les reçut moult honorablement, et leur fist grant joie et grant feste. Puis envoia<sup>q</sup> pour une dame qui avoit à nom Cogatra<sup>r</sup>, qui estoit du lignage à celle Roynne Bolgara qui morte estoit. Et estoit joenne<sup>d</sup> de .xviij. ans<sup>1</sup>, moult bele dame et avenant. Et quant elle fut venue, si dist aus<sup>n</sup> .iiij. barons que ceste estoit celle que il demandoient. Et cil<sup>v</sup> respondirent que il leur plaisoit bien. Et, entretant<sup>3</sup>, retorna Messire Marc d'Inde (2), qui estoit alez pour Embasaour<sup>s</sup> du Seigneur (3). Et conta les diversités<sup>7</sup> que il avoit

<sup>b</sup> Ms. B. *post*; ms. C. *peust*. — <sup>1</sup> Ms. B. Le ms. A. porte : *seir*; le ms. C. *gestr*. — <sup>j</sup> Ms. C. *ses messages*. — <sup>k</sup> Ms. C. *dame*. — <sup>l</sup> Ms. A. *Bolcara*. — <sup>m</sup> Ms. B. *lut marier*. — <sup>n</sup> Mss. A. C. Le ms. B. porte : *messages*. — <sup>o</sup> Ms. B. *lui*. — <sup>p</sup> Ms. C. *pourquoy Argon les avoit mandez*. — <sup>q</sup> Ms. C. *manda*. — <sup>r</sup> Mss. A. B. C. — <sup>s</sup> Ms. B. *jeune*. — <sup>t</sup> Ms. B. Le ms. A. porte : *xiiij. ans*, et le ms. C. *xv. ans*. — <sup>u</sup> Ms. C. *aux*. — <sup>v</sup> Ms. B. *il*. Ms. C. *ceux*. — <sup>w</sup> Ms. C. *embassadeur*. — <sup>x</sup> Ms. C. *diverses choses*.

XVII. — <sup>1</sup> *S'asseoir sur son trône*. — <sup>2</sup> *Troisième*. — <sup>3</sup> *Inter tantum*; pendant ce temps, sur ces entrefaites.

partir Mouskeril, le *tchurtchi* (*armiger*), qui le dira que si tu nous envoies des ambassadeurs sachant plusieurs langues, et nous apportant en présent des choses rares et agréables de France, avec des peintures de différentes couleurs, nous l'en saurons bou gré, par la puissance de Dieu et la fortune du *Klangan*.

« Notre lettre est écrite le sixième jour de la dernière moitié du premier mois d'été de l'année du bouf (1289), dans notre résidence de *Koundoulan*. »

(Voy. Régnat : *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens, etc., avec les empereurs mongols*; où l'on trouve le *fac-similé de cette lettre en mongol*, dont l'original est conservé avec d'autres aux *Archives de France*).

La résidence d'Argoum à *Koundoulan* était vraisemblablement celle qu'il s'était fait construire au pied du mont *Dumavend*, et où son fils *Gazan* embrassa l'islamisme pour favoriser son avènement au trône de Perse (Voy. *Histoire des Mongols*, t. IV, p. 133).

(2) Il résulte de ce passage que la dernière ambassade ou mission de *Marc Pol* fut celle de l'Inde, dont il parle avec détail dans la suite de son Livre.

(3) Ce titre d'*ambassadeur* du grand *Khân*, donné à *Marc Pol*, ne se trouve que dans nos trois mss. Le texte français publié par la Société de Géographie dit (p. 13) : *messer Marc torne de Ynde por mout deverses mer, et conte maintes noveltes de celle contrée*; tandis que la ver-

veues en son chemin ; et comment il estoit alez par moult diverses mers. Et les .iiij. barons qui orent <sup>4</sup> veu Messire <sup>a</sup> Nicole, et Messire Maffe, et Messire Marc qui estoient latins et sages hommes à grant merveilles <sup>5</sup>, si penserent <sup>6</sup> entre euls <sup>bb</sup> de mener les avec euls <sup>bb</sup>. Car leur entente <sup>cc</sup> estoit de retourner en leur pais par mer, pour la dame, pour le grant travail qui est à chemiuer tant par terre. Et d'autre part il les menerent <sup>dd</sup> volentiers avec euls pour ce que il savoient que il avoient veu et seu et cerchie <sup>e</sup> moult de la mer d'Inde, et de ces <sup>ee</sup> contrées par là où il devoient aler ; et proprement Messire Marc (<sup>4</sup>). Si alerent au grant Kaan, et li <sup>ff</sup> demanderent en grace que il envoiast <sup>gg</sup> avec euls <sup>bb</sup> les .iiij. latins ; car il vouloient retourner <sup>hh</sup> par mer. Le Seigneur qui tant amoit ces .iiij. latins, comme je vous ai conté, à moult grant peine <sup>ii</sup> le fist, et donna congie aux .iiij. latins, que il deussent aler avec les .iiij. barons, et pour compaignier <sup>7</sup> la dame aussi.

<sup>a</sup> Id. *Monseigneur*, — <sup>aa</sup> Ms. A. *penserent*, — <sup>bb</sup> Ms. B. *eulx*, — <sup>cc</sup> Ms. C. *entendement* = projet, — <sup>dd</sup> Ms. B. *menoient*, — <sup>ee</sup> Ms. C. *celles*, — <sup>ff</sup> Ms. B. *lui*, — <sup>gg</sup> Ms. B. *mandast*, — <sup>hh</sup> Ms. B. *eulx*, — <sup>ii</sup> Ms. C. *retourner*, — <sup>jj</sup> Ms. A. *poine*, Le ms. C. porte : *a grant enviz leur fist*.

<sup>4</sup> *Eurent*, — <sup>5</sup> *Dont ils étaient émerveillés*, — <sup>6</sup> *Parcouru*, — <sup>7</sup> *Accompagner*.

sion latine faite sur un autre texte porte (p. 308) : « Contigit autem quod illo tempore Dns Marcus » rediit cum quadam ambaxiatam de India, et » dicendo ambaxiatam pro qua iverat, et novitate quas invenerat in via, etc. »

Ce passage est très-important, selon nous, pour faire connaître d'une manière certaine les fonctions remplies par Marc Pol à la cour de *Khoulai Khân* ; fonctions qui n'avaient pas encore été bien déterminées et sur lesquelles il ne peut rester maintenant aucun doute, comme on le verra plus loin par les témoignages que nous tirerons des Annales chinoises.

(4) Le texte français de la Société de Géographie dit seulement : « Et les trois barons que » ont veu meser Nicolau et mesere Mafeu et » mesere Marc qui estoient latin et sages, adonc » distrent entr'eus qu'il vuelent k'il aient con » elz por mer (p. 15). »

Notre rédaction porte évidemment une *retouche* de la main même de Marc Pol ; car les rai-

sons données par les trois envoyés d'Argou : *parce qu'ils savaient que Marc Pol connaissait parfaitement les mers qu'ils avaient à traverser pour se rendre à leur destination, par mer, pour les avoir toutes parcourues dans ses voyages aux Indes*, ne peuvent avoir été suggérées par un copiste.

Dans la rédaction italienne de Ramusio, il est dit que les ambassadeurs d'Argou représentèrent au grand Khân, entre autres choses, que les *frais* de leur retour en Perse avec la reine Bolgara seraient bien moindres par mer que par terre : « *Manco spesa si faria per mare* : » et là-dessus Marsden s'écrie que « la suggestion de ce motif » d'économie, de la part des ambassadeurs persans, peut paraître extraordinaire ; mais que « l'attachement à l'argent (*attachment to money*) » était un des côtés faibles du caractère de *Khoulai-Khân*, etc. » C'est se donner des peines fort inutiles pour expliquer des fantaisies de copistes.

## CHAPITRE XVIII

*Comment les deux freres et Messire Marc se partirent du grant Kaan.*

Et quant le Seigneur vit que les .ij. freres et Messire Marc s'en devoient partir, si les fist venir touz trois devant soy<sup>a</sup>, et leur donna .ij. tables d'or de commandement (1), que il fussent franc par toute sa terre; et que là où il allaissent<sup>b</sup>, que il eussent leur despens pour eus<sup>c</sup>, et pour toute leur mesnie<sup>d</sup>, de tout quanque<sup>e</sup> il seussent commander. Et leur encharga messagerie à l'Apostolle, et au Roy de France, et au Roy d'Engleterre<sup>f</sup> (2), et au Roy d'Espagne, et aus<sup>g</sup> autres Roys de Crestienté<sup>f</sup>. Puis leur fist appareiller .xij. nes<sup>g</sup>, lesquelles avoient chascune .iiij. arbres<sup>h</sup>, et maintez foiz aloient à .xij. voiles. Et vous pourroie bien conter<sup>h</sup> comment. Mes<sup>i</sup>, pour ce que trop seroit longue matiere, ne le vous conterai pas ore<sup>h</sup>, mes<sup>j</sup> avant<sup>h</sup>, quant temps et lieu en sera.

XVIII. — <sup>a</sup> Ms. B. *lui*. — <sup>b</sup> Ms. C. *alassent*. — <sup>c</sup> Ms. B. *eulz*. — <sup>d</sup> Ms. C. *Angleterre*. — <sup>e</sup> Ms. B. *aux*. — <sup>f</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. porte: *des Crestiens*. — <sup>g</sup> Mss. B. C. *nefs*. — <sup>h</sup> Ms. B. *compter*. — <sup>i</sup> Mss. B. C. *mais*. — <sup>j</sup> Manque dans le ms. B.

XVIII. — <sup>1</sup> Suite; de *mesner*, ou *mener*, *emmener avec soi*. — <sup>2</sup> Du latin *quantuscunque*. — <sup>3</sup> *Mâts*. — <sup>4</sup> *Maintenant*. — <sup>5</sup> *Plus loin, ci-après*.

XVIII. — (1) Nous avons déjà expliqué (p. 14) ce que c'était que ces *Tables d'or de commandement*. Nous y reviendrons au ch. 80. Nous dirons seulement ici que l'usage de *transmettre une partie de l'autorité souveraine, de faire une délégation de certains pouvoirs qui en dépendaient*, au moyen de *Tablettes de commandement* comme les appelle Marc Pol, avait lieu, non-seulement en Chine, mais encore dans tous les autres États de l'Asie gouvernés par les descendants de Delianghis Khân. Selon d'Olussen (*Histoire des Mongols*, t. II, p. 283), qui ne cite pas son autorité, les inscriptions que portaient ces *Tablettes* commençaient par cette formule: *Par la toute-puissance du grand Dieu, et par la grâce qu'il accorde à notre Empire, béni soit le nom du Kaan. Quiconque désobéira à ce qui est ici ordonné sera puni de mort*. Ces inscriptions spécifiaient en outre les droits et les

devoirs de l'officier muni d'une semblable *Tablette*.

(2) C'est dans notre rédaction *seule* que nous avons trouvé le *Roi d'Angleterre* mis au nombre des souverains d'Europe, auxquels Khoulilai-Khân envoya des lettres par l'entremise des trois Vénitiens. Ce roi n'est pas nommé dans le texte publié par la Société de Géographie de Paris. Cette addition importante, historiquement parlant, ne peut, ce nous semble, avoir été faite, surtout dans une rédaction française, que par Marc Pol lui-même ou sous sa dictée. M. V. Lazari l'a introduite dans son texte italien d'après le ms. français de Berne.

M. Abel Rémusat a retrouvé au dépôt des Archives de France des lettres des princes mongols Argoun et Oeldjaitou, en langue mongole et en écriture ouigoure, portant les sceaux chinois de ces princes, et adressées à Philippe le Bel

Et quant les nes furent appareilliées, les .iij. barons et la dame et les .ij. freres, et Messire Marc, pristrent <sup>6</sup> congie au grant Kaan, et se recueillirent <sup>7</sup> en leur nes, à moult grant gent; et leur despens <sup>8</sup> du Seigneur pour .ij. ans. Il se mistrent en la mer et nagerent <sup>9</sup> bien .iij. mois tant que il vindrent <sup>10</sup> à une isle <sup>a</sup> qui est devers <sup>1</sup> midi, qui a nom Java (3); en laquelle isle <sup>b</sup> a maintes merveilles, lesquelles nous vous conterons <sup>m</sup> ça avant <sup>11</sup> tout appertement. Puis se partirent de celle isle <sup>b</sup> et nagerent par la mer d'Inde bien .xviiij. moys, avant que il feussent venu là où il devoient <sup>n</sup>. Et trouverent maintes merveilleuses choses que nous raconterons <sup>o</sup> en avant <sup>12</sup>.

Et quant il furent là venu, si trouverent que Argon estoit mors (4), dont la dame fu <sup>p</sup> donnée à Casan (5) son filz. Et sa-

<sup>a</sup> Ms. A. *ille et ylle*. — <sup>1</sup> Ms. C. *qui siet vers* = *qui est située vers le sud*. — <sup>m</sup> Ms. B. *compterons*. — <sup>n</sup> Le ms. B. ajoute *estre*. — <sup>o</sup> Mss. A. et C. *que nous trouverons*. — <sup>p</sup> Ms. B. *estoit*. — <sup>q</sup> Manque dans le ms. C.

<sup>6</sup> *Prirent*. — <sup>7</sup> *Se transportèrent*. — <sup>8</sup> *Tous les moyens de substances, leurs dépenses*. — <sup>9</sup> *Ils mirent à la voile et naviguèrent*. — <sup>10</sup> *Finrent*. — <sup>11</sup> *En avant*. — <sup>12</sup> *Par la suite*.

(Voir *Memoires sur les relations politiques des Rois de France avec les princes mongols*). On n'en a encore découvert et publié aucune autre. Cependant il devrait en exister dans les archives des chancelleries de Rome, d'Angleterre et d'Espagne. Le Recueil anglais intitulé *Notes and Queries* a reproduit des extraits d'un manuscrit curieux du siècle dernier de William Oldys, dans lequel on lit : « La Tour de Londres renferme une « grande quantité de pièces relatives aux monastères, etc., plusieurs lettres écrites aux rois « d'Angleterre par des rois, des princes et des ducs « de différentes parties du monde (TARTARIE, « Etats barbaresques, Espagne, France, etc.). » *Bulletin du bouquiniste*, 1<sup>er</sup> septembre 1861.

Nous avons appris depuis de M. A. Wylie, savant orientaliste, que ses recherches à cet égard, dans les Archives de l'Angleterre, étaient jusqu'ici restées infructueuses.

(3) Cette île, maintenant bien connue, sera décrite au chapitre 165, sous le nom de *Java la petite*, c'est-à-dire *Sumatra*.

(4) D'après les écrivains orientaux (*Rachid-ed-din et Wassaf*, cités par d'Ohsson; l. I. t. IV,

p. 58), Argoum mourut, comme nous l'avons déjà rappelé, l'an 690 de l'Hégire, au jour correspondant au 7 mars 1291. Ce fait historique fixe d'une manière certaine l'arrivée de Marc Pol en Perse (après son départ définitif de la Chine), entre cette date et celle de la mort de Kaikhatou qui arriva en 1294. Puis, comme les bâtiments montés par Marc Pol, la *dame Cogatra*, et les envoyés d'Argoum mirent trois mois pour faire la traversée de Zaitoum (*Thsiouan-tchéou*), port de la Chine, à *Soumdra*, son séjour forcé par le mauvais temps, pendant cinq mois à l'île de *Soumatra*, et dix-huit mois pour faire celle de *Soumatra* jusqu'au port d'embarquement sur les côtes de Perse, probablement celui de la ville de Hormuz dans le golfe Persique (dont il est parlé au chap. 192) : ensemble deux ans et deux mois, Marc Pol dut quitter la Chine vers le commencement de l'année 1292.

(5) *Gazan*, le fils d'Argoum que le manuscrit C. nomme *Casan* (en persan غازان *Ghâzân*), était dans sa principauté du Khorâçân lorsque arriva la mort de son père. Un conseil de régence s'établit pour administrer les affaires jus-

chiez, sans faille, que quant <sup>13</sup> il entrerent en mer, il furent bien .vij. cen<sup>r</sup> personnes, sans les mariniers <sup>14</sup>. Tuit <sup>15</sup> morurent, qu'il n'en eschapa que .viij. Il trouverent que la Seignorie tenoit Chiato <sup>16</sup>. Il li recommanderent la dame, et firent toute leur messagerie. Et quant les .ij. freres et Messire Marc orent <sup>17</sup> fait leur messagerie, et tout l'affaire que le grant Seigneur leur avoit commandé pour la dame, il pristrent <sup>18</sup> congie, et se partirent, et se mistrent <sup>19</sup> à la voie. Et, avant qu'il se partissent, Cogatra <sup>20</sup> la dame leur donna .iiij. tables d'or de commandement : les .ij. de gerfaus, et l'une de lyons, et l'autre estoit plaine, qui disoit en leur lettre que ces .iiij. messages fussent honneuré <sup>21</sup> et servi par toute sa terre

<sup>13</sup> Ms. C. v. c. (500). — <sup>14</sup> Ms. C. Les mss. A. et B. *mariniers*. — <sup>15</sup> Mss. A. et B. *Le* Ms. C. *tous*. — <sup>16</sup> Cette phrase manque dans le ms. C. — <sup>17</sup> Ces derniers mots manquent dans le ms. C. — <sup>18</sup> Mss. A. et B. *Cogara*. — <sup>19</sup> Ms. B. *honnore*; ms. C. *honnorez*.

<sup>13</sup> Que Chiato tenoit le pouvoir en place d'Argoun. — <sup>14</sup> Eurent. — <sup>15</sup> Prirent. — <sup>16</sup> Mirent.

qu'à la nomination d'un nouveau souverain. Les principaux chefs nommèrent le frère d'Argoun, lequel était alors dans le Bonm (l'Asie Mineure). Il se nommait كايخاتو *Kaikhâtou*. C'est évidemment le Chiato de Marc Pol. Il se trouvait de retour en Perse, et établi sur le trône à l'arrivée de Marc Pol et des envoyés d'Argoun. Or, selon d'Ohsson, qui suit les écrivains persans, « *Gaikhâtou*, fils d'*Abaka* et de *Toukdan Khatoune*, née Tartare, fut placé sur le trône le dimanche, 22 juillet 1291, dans un lieu situé près d'Akhlat, où les Khatounes, les princes du sang et les généraux s'étaient assemblés (*Histoire des Mongols*, t. IV, p. 83). » Ce *Kaikhâtou* ayant été étranglé le 23 avril 1295, c'est entre les deux dates (de son avènement et de sa mort) que doit nécessairement se placer l'arrivée des Poli à la cour de Perse.

Le texte italien de Ramusio diffère de nos manuscrits en ce qu'il fait remettre entre les mains de Gazan même, par les messagers du grand Khân, la princesse qui lui était destinée : « *Giunti al paese del Re Argon, trovarono ch'egli « era morto, e che uno nominato Ghiacato go- « vernava il suo reame per nome del figliuolo,*

« *che era giovane, al quale parve di mandare a « dire, come di ordine del Re Argon avendo « condotta quella Regina, quel che gli pareva, che si « facesse. Costui gli fece rispondere, che ladoves- « sero dare a Casan figliuolo del Re Argon. Il « quale allora si trovava nelle parti dell' Arbore « Secco, ne confini della Persia con sessantamila « persone, per custodia di certi passi, acciocche « non vi entrassero certe genti nemiche a de- « predare il suo paese. E così loro fecero. Il che « fornito, M. Nicolò, Maffio et Marco tornarono « a Ghiacato ; perciòche di li doveva essere « il suo cammino, e quivi dimorarono nove « mesi. »*

D'après ce texte, sur l'avis de *Kaikhâtou*, les Poli se seraient rendus, de la cour de ce dernier, près de Gazan, qui était alors dans les terres de son apanage, situées dans le Khorâçân, séparé du Mazeuderân par la province de Komous, dont Komis est le chef-lieu, pour lui remettre la princesse tartare que Khoubilâi Khân les avait chargés de conduire près d'Argoun, son père. C'est un fait qu'il était utile de constater ici, parce qu'il servira à éclaircir plusieurs points importants dont il sera question par la suite.

comme son corps <sup>a</sup> meïsmes; et que chevaus <sup>aa</sup> et toutes despenses et touz cous <sup>bb</sup> leur fussent donnez. Et certes ainsi leur fu il fait. Car il orent par toute sa terre toutes choses besoignables <sup>cc</sup> bien et largement. Car je vous di sanz faille que maintes foiz leur estoient donné .cc. hommes à cheval, et plus et mains <sup>17</sup>, selonc ce que besoins <sup>dd</sup> leur estoit à aler seurement (G). Et que vous en diroie je? Quant il furent parti, si chevauchierent tant par leur journées

<sup>a</sup> Ms. A. *cors*. Mss. B. C. *corps*. — <sup>aa</sup> Ms. B. *chevaux*. — <sup>bb</sup> Ms. C. *toute escorte*. — <sup>cc</sup> Mss. B. C. *besoignables*. — <sup>dd</sup> Ms. B. *besoings*; ms. C. *besoing*.

<sup>17</sup> *Moins*.

(G) Le texte français publié par la Société de Géographie de Paris, considéré comme le plus ancien manuscrit de Marc Pol, porte, de plus que les nôtres, ces mots significatifs : « Et ce estoit bien lizonz (nécessaire) por ce que Acatu n'estoit lige seingnor » (maître sans conteste, le fils d'Argoun, Gazan, et d'autres prétendants au trône, causèrent des troubles); « et por ce les jeus n'estiroient (ne s'abstenaient pas) de fer » mais aussi com il feïstent se il auserent (eussent) seingnor lige. » (*Mémoires de la Société de Géographie*, t. I, p. 15.) Ce passage confirme nos remarques de la note précédente.

Le même texte porte encore ici, de plus que le nôtre, un assez long passage dans lequel il est parlé d'une autre dame, *filie au roi dou Mangi*, confiée aux deux frères Poli et à Marc, pour être conduite à Argoun; ensuite, des *regrets* de ces dames en voyant partir les trois Poli, qui les avaient traitées en *pères* pendant leur voyage.

« Et encore voz di un autre chouse ke bien se fait à mentovoïr por le onore de cest trois mesajes. Car je voz di tout voïrement qe meser Mafen et meser Nicolao et meser Marc on se si gran seignorie con jeo voz dirai, car sachies ke le grant Kan se foit (fiot) tant de lez et lor voloït si grant bien qu'il lor fie la roïne Cocacin et encore fie la fille au roy dou Mangi, qu'il le deussent mener ad Argoun, le sire de tous le Levant; et il ensi le font, car il le moïnent por la mer, ensi con je voz ai contés en arïens con tantes jeus et con si grant despense.

« Et si voz di ron toute verité que la roïne

« *Cocacin* (*Cogatra* dans nos mss.) que feme a Casan est, que orendroit reingne son baron Casan. Et elle vœlt si grant bien as mesajes qu'il n'est chouse que elle ne feïsse por (pour) elz, comme sien peres meesue. Car sachies ke quant cesti trois mesajes se partirent de elle por retourner en lors pais, que ele l'erme de pitic por lor dipartement. »

Ce passage, retranché sans doute par Marc Pol comme trop personnel, demande quelques observations. Il y est dit qu'au moment où il était rédigé, Gazan, le fils d'Argoun, était arrivé au pouvoir : *orendroit reingne son baron Casan*. Après *Kaikhâtou* régna *Baidou* (1295), petit-fils de *Houlagou*, qui avait un parti assez fort en Perse; et après *Baidou*, dans la même année 1295, le 5 octobre, *Gazan*, fils d'Argoun, fit son entrée à Tébriç comme souverain reconnu, successeur de *Baidou* et de *Kaikhâtou*, qui tous deux avaient péri de mort violente. C'est donc après 1295, à Venise, ou dans la prison de Gènes, que Marc Pol avait appris l'avènement au trône de *Gazan*, fils d'Argoun, le *baron*, comme il dit de la dame *Cocacin* ou *Cogatra*.

Le texte italien de *Ramusio* dit que les *Poli* apprirent, pendant leur voyage, la mort du grand *Khân*, *Khoubilai*. Cela n'était guère possible à cette époque, puisque *Khoubilai Khân* mourut dans la première lune (au mois de février) de l'année 1294. *Marc Pol* ne paraît pas même avoir connu cette mort avant la rédaction de son Livre; car il y parle toujours de *Khoubilai Khân* comme s'il le croyait encore vivant.



que il furent venu à Trapesonde, et puis vindrent à Constantinoble<sup>ee</sup> ; et de Constantinoble à Negrepoint<sup>ff</sup> ; et de Negrepoint à Venisse. Et ce fu à m.cc.lxxxxv. (1295) ans de l'incarnation de Crist<sup>ee</sup>.

Or puis que je vous ai conté tout le fait du *Prologue* (7), ainsi comme<sup>h</sup> vous avez ouy, si commenceray le livre du devisement des diversités que Messire Marc trova.

---

## [LIVRE PREMIER.]

---

### CHAPITRE XIX.

*Ci dist le commencement et premierement de la petite Hermenie.*

Il est voirs (1) que il sont .ij. Hermenies (2), une grant et une petite. De la petite en est sires uns roys qui maintient bien sa

<sup>ee</sup> Mss. B. et C. Le ms. A. porte : *Costentnuble*. — <sup>ff</sup> Ms. B. *Negremont*. — <sup>gg</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. porte : *de l'incarnation de Nostre Seigneur Jehsu Christ*. — <sup>hh</sup> Ms. B. Le ms. A. *cinsi com*.

(7) Les Chapitres qui précèdent sont un *Aperçu général* des voyages faits par les deux frères Poli, et par Marc Pol lui-même, dans les diverses parties de l'Asie, en indiquant les causes et le but de ces voyages ; c'est ce que notre rédaction nomme *Prologue* du Livre où ces mêmes voyages sont décrits en détail. Ce qui suit est appelé *Devisement des Diversités*. Cette seconde partie est effectivement la description séparée et par ordre des choses qui ne sont qu'effleurées dans le *Prologue*.

XIX. — (1) Ms. B. *vray*. — Dorénavant nous nous dispenserons de reproduire toutes les variantes de nos trois mss. ; nous ne donnerons que les principales. Nous prendrons pour base de notre travail le ms. A ; mais nous adopterons quelquefois les variantes d'orthographe et autres du ms. B, en les signalant, comme se rapprochant plus de notre orthographe actuelle. Dans tous les cas notre texte ne comprendra *aucun mot*, ni même *aucune forme de mot*, qui ne soit

pas dans l'un ou l'autre de ces deux manuscrits antérieurs à 1416.

(2) Un historien arménien qui vivait de 370 à 489 de notre ère, Moïse de Khoren, divise aussi l'Arménie en *majeure* et *mineure*, quoique ces deux grandes divisions soient ensuite subdivisées par lui en quatre (*Mosis Chorenensis Historia Armeniaca*. Ed. Whiston, 1736, p. 357). Le Géographe nubien, traduit en latin par *Gabriel Sionita* (p. 241), divise aussi l'Arménie en *intérieure* et *extérieure*. Hayton, écrivain arménien, contemporain de Marc Pol, qui dicta sa relation en français à Nicolas Falcon, décrit ainsi l'Arménie :

« Ou royaume d'Armenie sont quatre royaumes ; un seul seigneur en tient la seigneurie. Le long de la terre d'Armenie commence du royaume de Perse, et s'estant par occident jusques au royaume de Turquie. Le large d'Armenie commence vers occident, par la grant cité qui est appelée « Porte de fer, » laquelle le roy Alixan-

terre en justice, et est souspost <sup>1</sup> au Tartar (3). Il y a maintes villes et maint chasteaux, et y a de toutes choses grant habondance. Encore est terre de grant deduit de toutes chaces de bestes et d'oiseaux. Mais je vous di qu'elle n'est pas saine province, mais enferme durement <sup>2</sup>. Anciennement <sup>3</sup> les gentilz homes estoient prodomes d'armes et vaillans, mais orendroit <sup>3</sup> sont cheitis <sup>4</sup> et vilz, et n'ont nulle bonté <sup>5</sup>; mais <sup>b</sup> que il sont bons buveour et grant. Encore y a seur la mer une ville <sup>a</sup> qui est appelée Laias (4), laquelle est de grant marcheandise; car sachiez que toute l'esperierie et draps <sup>d</sup> de soie et dorés d'Euftrate (5) se portent à ceste

XIX. — <sup>a</sup> Ms. B. C. Le ms. A. *ensement*. — <sup>b</sup> Ms. B. — <sup>c</sup> Ms. A. *yile*; Ms. B. *isle*. — <sup>d</sup> Id. Le ms. A. *dras*; ailleurs assez souvent *draps*.

XIX. — <sup>1</sup> *Soumis*. — <sup>2</sup> *Mals*, au contraire, *très-malsaine*; enferme = infirme. — <sup>3</sup> *A présent*. — <sup>4</sup> *Misérables*. — <sup>5</sup> *Bravoure*.

dre fist fermer, pour les diverses nacions de gens qui habitoient en Aise la parfonde; lesquelz il ne vouloit pas qu'ils passassent en Aise la maiour sans son commandement. Et ceste cité est fermée en un estroit de la mer Caspien, et touche à la grant montaigne de Cocas (Caucase). Le large du royaume d'Arménie, de ladite cité s'estent jusques au royaume de Mede. Au royaume d'Arménie sont plusieurs grans citez et riches. Et entre toutes les autres Touris est la plus renommée. En la terre d'Arménie sont grans montaignes, et larges planieres, et grans flus, et lacs d'eues douces et salées, esquelz a grant habondance de poissons.

• Les gens qui habitent en la terre d'Arménie sont nommez par divers noms, selonc les contrées où il habitent. Et sont à cheval et à pie bones gens d'armes; et, de vesture suivent la maniere des Tartars; car longtemps ont été dessous leur seigneur. Lettres ont diverses; car les uns sont dites lettres armenoises; les autres sont dites lettres aloen (*aghovan*, ou *albaniennes*).

• En Arménie est une moult haulte montaigne, la plus haulte qui soit, qui est appelée Ararath. Et en celle montaigne s'assit l'arche de Noë apres le deluge. Mais nul homme ne puet monter sur celle montaigne, pour la grant habondance de la noif (*arige*) qui est là d'iver et d'esté. Mais

tant ades (*toujours*) en la sommité apert une grant chose noire que l'en dit estre l'arche de Noë. (Ms. FR. 2810 de la Bibl. impér., f° 267 et suiv.).

(3) A l'époque de Marc Pol, les rois d'Arménie, attaqués d'un côté par les Sultans Mamlouks d'Égypte, de l'autre par les princes Mongols auxquels ils s'étaient soumis dès 1239, sous le règne d'Ogodaï, qui les laissa en possession de leur trône à condition qu'ils lui payraient tribut, ces rois d'Arménie ne conservaient qu'une ombre de puissance. Marc Pol paraît avoir bien apprécié les causes de décadence de cette population autrefois célèbre.

(4) Voir précédemment sur *Layas*, le ch. VIII, p. 15. Cette ville, que l'on nommait aussi *Aias* ou *Aiasso*, l'ancienne Egée, était dans le moyen âge, une des échelles les plus fréquentées par le commerce du Levant, comme le dit Marc Pol (Voir l'intéressant *Voyage dans la Cilicie* de M. V. Langlois, qui donne une belle vue de *Layas*, Pl. V).

(5) Le ms. C porte : *a Euftrate*, c'est-à-dire : *aux marchés situés sur les bords ou dans la contrée de l'Euphrate*. Le texte français publié par la Société de Géographie porte (p. 16) : « Car sachiez tout voirement que toutes les speseries et les dras de Fraterre se portent à ce ville (de

ville, et toutes autres choses. Et les marcheans de Venisse <sup>6</sup> et de Jennes <sup>7</sup> et de touz autres pais y viennent et vendent la lor<sup>e</sup>, et achatent ce que besoins<sup>t</sup> leur est. Et chascun qui veut aler en Fraterre<sup>8</sup>, ou marchans ou autres, prennent<sup>h</sup> leur voie de ceste ville.

Or vous avons conté de la petite Hermenie; si vous conterons de Turquemenie.

## CHAPITRE XX.

*Ci dist de la province de Turquemenie.*

La Turquemenie (1) a trois generacions de gens. Ce sont Turquemans qui aorent<sup>1</sup> Mabomet, et sont simple gent; et ont leur

<sup>1</sup> Ms. C. le leur. — <sup>f</sup> Id. mestier. — <sup>e</sup> Mss. B. et C. Fraterie. Ce mot, comme celui de Fraterre du ms. A., désigne toute la vallée de l'Euphrate, dont les Arabes ont altéré le nom en Forat, Ferat, d'où Fraterre et Fraterre. — <sup>h</sup> Ms. A. Les mss. B. et C. portent prendent.

<sup>6</sup> Venise. — <sup>7</sup> Gènes.

XX. — <sup>1</sup> Adorent.

Layas), et toutes autres chier choses, et les marchandises de Venise et de Jene et de toutes pars hi viennent et l'achatent. Et tous homes et marcheans *ke vuelent aler en fraterre* prennent lor voie de ceste ville. »

Le texte latin publié par la même Société porte : « Ili ponuntur omnes species que veniunt de Oriente, et mercatores Veneti, Pisani et Januenses et de omnibus partibus Indiae portant et levant, et panni qui portantur de Oriente, et inde est via cuncti in partes superiores *infra terram Orientis* » (p. 310-311). Le texte de Ramusio dit : « Al suo porto (de Giazza ou Layas) vengono molti mercanti da Venezia, da Genova, e da molti altre regioni, con molte mercanzie di diverse speierie, panni di seta e di lana, e di altre preziose ricchezze, e anco *quelli che vogliono entrare piu dentro nelle terre di Levante*, vanno primariamente al detto porto della Giazza » (chap. II, p. 22, de l'édition de Baldelli Boni). Marsden, qui a suivi Ramusio, dit également (p. 41) : « Those persons who design to travel into the interior of the Levant, usually proceed in the first instance to this port of Giazza. » Le

texte latin publié par Grynæus et A. Muller porte aussi : « Nam est is locus veluti *porta quædam orientaliæ regionum*. » Enfin la traduction allemande porte également : *Und wer in das Innere der Levante ziehen will, muss gewöhnlich zuerst in diesen Hafen Giazza kommen.* »

Nous avons ici une preuve palpable, évidente, que la *rédaction originale* du Livre de Mare Pol a été faite en français; que toutes les rédactions latines, italiennes et autres n'en sont que des copies plus ou moins altérées, plus ou moins fidèles; et que les traducteurs de toutes les versions latines, italiennes et autres, n'ont pas toujours compris le *texte original français*, qu'ils traduisaient.

La rédaction française dit clairement que Layas (ou Ayas) est le grand marché où se transportaient toutes les marchandises du Levant, comme épicerries, draps de soie, draps d'or, etc. en arrivant par le bassin ou la vallée de l'Euphrate, et où se portaient aussi les marchandises de l'Occident pour le Levant, en suivant la même voie. Les traducteurs primitifs, latins et italiens, ont pris les mots de la rédaction origi-

langage (2). Il demorent en montaignes et en landes là où il treuvent bonne pasture; car il vivent de bestial<sup>3</sup>. Et si naist en ceste

<sup>3</sup> Bétail.

nale française : *fratere, aler en fraterre*, sans majuscules dans les mss., comme signifiant *infra terram*, ou dans l'intérieur des terres du Levant, ainsi qu'ils ont traduit, au lieu d'y reconnaître le nom du grand fleuve de la Mésopotamie si souvent cité dans les récits français des Croisades, et le pays qu'il arrose. De là ces rédactions vagues et embarrassées qui trahissent l'ignorance des traducteurs, et révèlent leur propre origine.

XX. — (1) Cette contrée de l'Asie Mineure, ainsi appelée du nom des Turkomans, tribus turques qui la conquièrent vers le milieu du onzième siècle, est en partie comprise aujourd'hui dans la province turque que l'on appelle la *Caramanie* (قرمان Karamân), et qui possède encore, comme au temps de Marc Pol, des chevaux renommés, des montons à longues queues et de nombreux troupeaux. Il y a encore de nos jours des fabriques de draps, de feutres, de maroquins et de tapis, ainsi que des filatures de coton et de soie. La population est composée de Turkomans, la plupart nomades; de Turks, de Grecs, d'Arméniens et de Juifs, qui habitent les villes.

(2) Les *Turkomans*, adorateurs de Mahomet, avaient un idiome ou langage particulier qui leur était propre. C'était vraisemblablement l'ancien turk, ou turk oriental, non encore mêlé, ou enrichi dans une si grande proportion, de mots arabes et persans.

L'Arménien Haythou décrit ainsi le royaume de Turquie :

« Le royaume de Turquie est moult riche. Minieres d'argent, d'airain assez bonnes. Et là est grant habondance de vin, de blez et de fruits. Et moult y a bestes; et de bons chevaux. Ceste terre confine avec la grant Arménie devers orient, et avec le royaume de Georgie; devers occident s'estent jusques à la cité d'Esualie qui siet sur la mer de Grece. Devers septentrion n'a nulles confinies avec aucunes terres, et s'estent de lonc en lonc sur la rive de la mer. Et devers midy confinie avec en partie la seconde Arménie et

avec Secile (la Cilicie); et en partie s'estent jusques en la mer de Grece, et au regard de l'Isle de Chypre. Et cestui royaume de Chypre est appelé : « Grece », de tout le peuple et la grant d'Orient; car aucienement l'empereur de Grece souloit tenir celle terre comme son propre, et la gouvernoit par officiers que il mandoit chascun au. Et, puis que les Turcs pristrent la seigneurie de Turquie, ilz ordonnerent un seigneur entre eulx, lequel ilz appelerent le Soudan. Et des adonc les Turcs habiterent en icelle terre; et depuis fu appelée *Turquie*.

« Au royaume de Turquie sont plusieurs provinces. En chascune de celles sont honnes citez. En la premiere province qui est nommée Eleonie, est la noble cité d'Eleonie (Konieh, Iconium). En la seconde qui est appelée Capadoce, est la cité de Césaire la grant de Grece. La tierce province est dite Saurie (Isaurie), et là est la cité de Salerne (Sagalassus?). La quatre est appelée Lique (Lycia?), et là est la cité de Lichie de Grece. La quinte a nom Quisitan, et là est la cité d'Enfessou (Ephesus, Ephèse). La sixième est de Putanie (Bithynia, Bithynie); là est la cité de Nique (Nizaa, Nicée, aujourd'hui *Isnik*, couvert de ruines). La septième est appelée Pallagonie; là est la cité de Guianopolis (Iovopolis, aujourd'hui Aboua, ou Ineboli). La huitième est appelée Genesti (aujourd'hui *Gounich*), et là est la cité de Trapesonde (Trébisonde). Et ceste seule province est faille (devenue) depuis peu de temps en ce royaume. Et quant les Turcs pristrent la seigneurie de Turquie, ilz ne porent prendre la cité de Trapesonde, ne les appartenances; car il y avoit trop grant multitude de tres fors chasteaux; et demoura à l'Empereur de Constantinoble, dont l'Empereur avoit acoustumé de mander un baillif, que l'on nommoit Duc, au gouvernement de celle terre. Et avint que un d'eulx dux se revela contre l'Empereur et prist la seigneurie de Trapesonde; et se fit appeler Empereur. Et ceulx qui demorent en celle terre sont Grecs. Nous mettons Trapesonde au nombre des provinces, etc. » (Ms. cit.)

contrée moult bons chevaux qui s'appellent Turquans <sup>3</sup>. Et les autres gens sont Hermins <sup>4</sup> et Gres <sup>4</sup> qui mellément <sup>5</sup> demeurent avec eux en villes et en chasteaux; et vivent de marchandise et d'ars <sup>6</sup>; car il labourent <sup>7</sup> les plus fins tapis et les plus beaux du monde. Encor il labourent draps de soie de diverses couleurs moult beaux et moult riches, en moult grant quantité, et d'autres choses assez. Leurs souveraines citez <sup>8</sup>, si est le Conie, Savast, Caserie (3) et maintes autres citez et chasteaux d'evesques que nous ne vous conterons pas ore <sup>9</sup>; car trop seroit longue matiere. Il sont souspost <sup>10</sup> au Tartar de Levant; et y met sa seigneurie.

Or laisserons de ceste province et parlerons de la grant Hermenie.

## CHAPITRE XXI.

*Ci devise de la grant Hermenie.*

La grant Hermenie (1) si est une grant province. Elle commence de une cité qui est appelée Arsenga (2), en laquelle se labourent

XX. — <sup>3</sup> Mss. B. C. *Armins*.

<sup>3</sup> De Turquie. — <sup>4</sup> Arméniens et Grecs. — <sup>5</sup> D'une manière mêlée. — <sup>6</sup> Arts. — <sup>7</sup> Travailent. — <sup>8</sup> Leurs villes principales. — <sup>9</sup> Ici, en ce moment. — <sup>10</sup> Soumis.

(3) Ces trois villes sont : قونيه سواس سيواس قيصريه c'est-à-dire, *Kounieh, Souvas ou Sivás et Kaisarieh*. La première dépend aujourd'hui du gouvernement général de *Tharabésoun* (Trébisonde); c'est l'ancienne Ἰώνιον, Ieonium, capitale de la Lycæonie.

La seconde, *Sorás* ou *Sivás*, aujourd'hui chef-lieu d'un gouvernement général ou *Eyâlet* turk de ce nom, est l'ancienne Σεβαστή, ou Sébaste d'Auguste. Avant cette époque elle se nommait Cabira (τὰ Κάβιρα), et soutint un siège opiniâtre contre les Romains. Elle fut détruite par Tamerlan en 1400.

La troisième, *Kaisarieh* (Καϊσάρεια, ou Césarée) est aujourd'hui le chef-lieu d'un Sandjack (province) de ce nom, et dépend du gouvernement-général de Bozoq, ancienne Cappadoce.

Aboufféda (trad. lat.) parle ainsi de ces villes :

— « Cunja (Ieonium) est urbs celebris. Habet ab Austro montem à quo defluit amnis qui *Cuniam* ab occidente subit. Habet hortos a plaga montis ad tres ferme parasangas. In ejus arce est Platonis Philosophii monumentum... »

« Kaisarieh est urbs magna arboribus, et hortis et fructibus dives, et fontibus qui eam alluvuntur. Intra se habet arceum munitam Solthani sedem. A Casare nomen habet. »

« Sivás est urbs magno muro cincta, cum arce parva, fontibus et paucis arboribus; dimidia fere parasanga abest a magno suo fluvio Sivás. »

XXI. — (1) Voir la *Note* (2) du chap. XIX.

(2) Cette ville est nommée en persan ارزنگان *Arzengân*, et en arabe : ارزنجان *Arzendjân*. « Nous arrivâmes à Arzendjân, dit Ibn-Batoutah (T. II, p. 293-4; édition citée) qui est du nombre des villes du prince de l'Irak. C'est une

les meilleurs bouguerans <sup>1</sup> du monde. Et y a les plus beaux bains, et les meilleurs d'yaue sourdant du monde <sup>2</sup>. Les gens sont Herminius <sup>3</sup> et sont hommes du Tartar <sup>4</sup>. Il y a maintes cités et mains chasteaux; mais la plus noble [cité] est Arsenga, qui a archevesque; et deux autres: l'une ArSION (3) et d'ARSISI (4). Elle est moult grant province (5). Et vous di que en l'esté demeure en ceste contrée tout l'ost <sup>5</sup> des Tartars du Levant, pour ce que il y treuvent moult bonne pasture à leurs bestes. Mais l'iver n'y demeurent pas, pour les grans froidures <sup>6</sup> qui y sont outre mesure; et, pour ce, s'en partent l'iver, et s'en vont en lieu chaut, là où il treuvent bonne pasture. Et si sachiez que en ceste grant Hermenie est

XXI. — <sup>1</sup> Bougrans, étoffe de laine. — <sup>2</sup> Les meilleurs bains d'eau de source jaillissante. — <sup>3</sup> Arméniens. — <sup>4</sup> Sujets du souverain tartare de la Perse. — <sup>5</sup> Toute l'armée. — <sup>6</sup> Froids.

cité grande et peuplée; la plupart de ses habitants sont des Arméniens, et les Musulmans y parlent la langue turque. Arzeudjân possède des marchés bien disposés; on y fabrique de belles étoffes, qui sont appelées de son nom. Il y a des mines de cuivre, etc. »

(3) La rédaction française publiée par la Société de Géographie porte *Argiron*, ainsi que le texte italien de Ramusio. L'une et l'autre leçons sont une corruption de *Erze-roum* ou *Arzeroum*, qui veut dire *la terre de Roum ou romaine*; ville actuelle de la Turquie d'Asie; Ἄρζεκ chez les écrivains byzantins. Ahoulléda dit de cette cité: « Est extremus finis regionum Rumorum ab Oriente » (trad. lat.). « D'Arzeudjân, dit Ibn-Batoutah, nous allâmes à Arz-er-roûm, une des villes qui appartiennent au roi d'Irak. Elle est fort vaste, mais en grande partie ruinée. Trois rivières la traversent » (trad. citée p. 7, n. 3).

(4) أَرْسِيْس Ardjich ou Arsisia, petite ville de la Turquie d'Asie sur le bord septentrional du lac de Van. « Les Géographes anciens, dit M. Amédée Jaubert (*Voyage en Arménie et en Perse*, p. 137), donnent au lac de Van le nom d'Arsisia, qui subsiste dans celui de d'Ardjich, ville située sur la rive septentrionale. »

« Le mot *Arzen*, dit M. E. Boré (*Correspondance d'un voyageur en Orient*, t. II, p. 186) compose les noms des villes arméniennes *Arzin-gan* ou *Erisa*, et *Erz* et *Erzeroum*, c'est-à-

dire: l'*Arzen des Romains*, ville qui fut formée des débris de la population de la primitive *Arzen*, située plus à l'Orient, près des sources de l'Euphrate, lorsque les Turks Seldjoukides la dévastèrent l'an de notre ère 1049.

« Le mot reparait sous la forme d'*Arz*, *Erz* ou *Arza*, dans une multitude de noms de lieux sur la transcription desquels les historiens et les géographes varient. Nous avons sur les bords du lac de Van la petite ville d'*Arzûgê*; plus au nord celle d'*Ardjeh*, nommée *Arsis* (*Arisi* de notre auteur) par Constantin Porphyrogénète, et occupant le pays d'*Arza*. Ptolémée donne même le nom d'*Arsisia* au lac de Van qui doit être la mer d'*Arzen* des auteurs arabes et turks. »

(5) Moïse de Khoren décrit ainsi la grande Arménie: « La grande Arménie est à l'orient de la Cappadoce et de la petite Arménie, sur le bord de l'Euphrate, et près du mont Taurus, qui la sépare de la Mésopotamie; du côté du midi elle est limitrophe de l'Assyrie; en allant par l'Aderbadagan vers la Médie, elle s'étend jusqu'à l'embouchure de l'Araxes dans la mer Caspienne; au nord elle est bornée par l'Albanie, l'Ibérie et la Colchide, jusqu'au lieu où l'Euphrate se dirige vers le midi. L'Arménie contient des montagnes célèbres, de très-grands fleuves et d'autres plus petits, avec trois lacs, et elle est divisée en seize provinces, etc. » (Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 359).

l'Arche de Noe, sur une grant montaigne. Elle fine <sup>7</sup> de midi envers levant<sup>8</sup> en un royaume qui est appellez Mosul (6), qui sont <sup>9</sup> crestiens Jacobins et Nestorins, desquelz je vous conterai ça en avant <sup>10</sup>. Devers tramontaigne <sup>11</sup> fine aux Jorgans <sup>12</sup> desquelz je vous conterai encore avant <sup>10</sup>. Et en celle fin devers Jorgans, sachiez que il y a une fontaine qui sourt <sup>13</sup> huille en moult grant quantité; si que bien cent nés <sup>14</sup> y pourroient bien chargier à une foiz; mais elle n'est pas bonne à mengier; mais elle est bonne à ardoir <sup>15</sup> et à oindre les chameulz pour la roigne <sup>16</sup>. Et y viennent gens de moult loing pour ceste huille; car, en toute la contrée ou environ n'ardent autre huille (7).

Or laisserons de la grant Hermenie et vous conterons de Jorganie.

## CHAPITRE XXII.

*Ci dist de Jorganie et de leurs Roys.*

En Jorganie <sup>1</sup> a un roy qui est appellez Davit Melic, qui vaut autant à dire en François *Davit Roy* (1); et est supost au Tartar (2).

— <sup>7</sup> Confine. — <sup>8</sup> Du sud à l'est. — <sup>9</sup> Dont les habitants sont... — <sup>10</sup> Ci-après. — <sup>11</sup> Du côté du nord. — <sup>12</sup> Géorgiens. — <sup>13</sup> De laquelle sort, jaillit. — <sup>14</sup> Nefs, navires. — <sup>15</sup> Brûler. — <sup>16</sup> Gale; de ronger.

XXII. — <sup>1</sup> Géorgie.

(6) **موصل** *Mossoul*, ville de l'ancienne Mésopotamie, chef-lieu d'un gouvernement-général de la Turquie d'Asie, située sur la rive droite du Tigre, est le siège du Patriarche des Nestoriens, ou chrétiens chaldéens, qui sont encore nombreux dans ces contrées, de même que les Syriens jacobites. Ibn-Batoutah, qui visita Mossoul vers 1330, en donne une description intéressante (Voy. t. II, p. 134 et suiv., traduction citée).

(7) Cette huille, dont parle Marc Pol, est l'huile de pétrole, de naphte ou de bitume. On en trouve dans plusieurs contrées de l'Asie; et, depuis quelques années, on en a découvert d'immenses sources en Amérique. M. Dupré, dans son *Voyage en Perse*, fait pendant les années 1807-1809, vit à quatre journées de Mossoul auprès du village de Kiffry, « un puits d'où l'on tire du naphte que l'on brûle pour s'éclairer la nuit » (Voy. t. I, p. 135).

Près de Bakou, ville dont le port est sur la mer Caspienne, il existe une quantité considérable de puits de naphte noir, dont l'exploitation annuelle, selon M. A. Chodzko, est de près de 4,000,000 de kilogrammes. Ces puits étaient loués il y a cinquante ans à un spéculateur arménien pour 200,000 fr. par an. La plus grande partie de ce naphte sert à l'éclairage en Perse, dans le Ghilan et le Mazenderan.

XXII. — (1) **ملك** *Malek* (pron. *Mélik*) est un mot arabe qui signifie *maître, seigneur, roi*. Ce mot est passé dans plusieurs langues. Le nom de *Davit* ou *David*, en géorgien *Dawith*, est celui d'un grand nombre de rois de la Géorgie. Il figure dans son histoire, comme celui de *Louis* dans celle de France. Beaucoup de rois géorgiens portèrent aussi le nom de *George*, ou plutôt *Giorgi*, et d'autres encore. Et comme le nom de *Mépe*, qui signifie *roi* en langue géor-

Et anciennement tous les roys naissoient avec un signe d'aigle sus l'espaule destre<sup>2</sup>. Il sont belles gens et vaillans d'armes, et bons archiers, et bons combatteurs en bataille. Il sont crestien et tienent la loy grégoise<sup>3</sup>. Il portent les cheuens cours à maniere de clers (3); et ce est la province que Alixandres ne pot<sup>4</sup> passer quant il vould aler au ponent<sup>5</sup>, por ce que la voie est estroite et douteuse<sup>6</sup> (4); car de l'un lez<sup>7</sup> est une mer et de l'autre sont grant

<sup>2</sup> Droite. — <sup>3</sup> Ils suivent la religion grecque. — <sup>4</sup> Put. — <sup>5</sup> A l'occident. — <sup>6</sup> Dangereuse. — <sup>7</sup> D'un côté.

gienne, est ordinairement joint au nom du roi régnant, on doit en conclure que ce roi régnant de Géorgie, à l'époque dont parle Marc Pol, étoit un David, peut-être celui que *Gaiouk Khân*, l'empereur mongol, nomma aussi roi de l'Arménie.

Ramusio fait dire à Marc Pol : « In Zorzanìa è un Re, che in ogni tempo si chiama David » Melich, « suivant en cela la première rédaction française, non revue par Marc Pol, et publiée par la Société de Géographie de Paris, où il est dit : « En Jorgienne à un roi qui est appelé « par tout tens Davitmelic, qui veut à dire en « françois Davit roi. » Et la version latine publiée par la même Société, dit aussi : « In Georgia est unus rex qui semper vocatur David » Mellic, quod sonat in gallico : « David rex. » Notre ms. C. porte aussi tous temps, tandis que les mss. A et B, plus anciens, que nous suivons scrupuleusement, n'ont pas ces mots *historiquement fautifs*. M. V. Lazari, qui a suivi le ms. français de Berne, a reproduit la mauvaise leçon.

(2) La *Géorgie* du temps de Marc Pol étoit soumise aux descendants et aux successeurs de Dehinghis-Khân. Notre rédaction dit *supost au Tartar*. Une rédaction italienne, rédigée avant 1309, considérée par le comte Baldelli Boni (qui l'a publiée sous le titre de *Il Milione di Marco Polo*, Firenze, 1827) comme la plus ancienne que l'on connaisse en langue italienne; cette rédaction, ou plutôt cette *version* italienne dit : « E sottoposto al Tartaro. » — Da questa frase (observe le comte Boni) si ravvisa che la presente opera è versione dal francese. » (Ouvrage cité, t. I, p. 12.)

(3) Le même traducteur italien du treizième siècle donne encore ici une nouvelle preuve de l'antériorité incontestable de la rédaction française sur toutes les autres rédactions. Il dit : « E i cavagli hanno piccolli al modo de' Greci ; » « ils ont des chevaux petits à la manière des Grecs ; » ayant pris le mot *cheuens* (cheveux), de notre texte, pour *chevaux*, et *clers* (clercs) pour *Grecs*. Celui de la Société de Géographie porte : « Les chevoil portout peitit à maniere de clerges. » Ramusio, venu plus tard, n'a pas fait la même faute de version; il a écrit : « E portano i capelli corti a guisa di chierici di ponente. »

(4) La ville de Derbend, dit C. d'Ohsson (*Voyage d'Abou-el-Cassim*, p. 160), garde le défilé le plus fréquenté du Caucase, celui qui est formé par l'extrémité orientale de cette chaîne, et par le rivage de la mer Caspienne. Elle est assise en partie, dans une petite plaine au bord de cette mer; en partie, sur le penchant assez escarpé d'une montagne que la citadelle couronne. Ses murs, flanqués de tours, ont 120 pieds de haut, et 9 pieds d'épaisseur. Une grande porte de fer, qui défend au nord l'entrée de cette ville, lui a fait donner le surnom de *Porte de fer*. Derbend signifie en persan : *défilé et barrière*.

Aboulléla (traduction de M. Reinaud, p. 298) dit que la *Porte des portes*, « Bab-al-aboubah, » est une ville située sur les bords de la mer (Caspienne). Il dit que les murs qui protègent ce *défilé* furent construits sous le règne de Cosroës Nouchirvan (roi de Perse dans le sixième siècle de notre ère), et non par Alexandre, comme la tradition populaire le lui attribue. Rubriquis en



montaignes qui ne se peuvent chevauchier<sup>8</sup>. Et dure ceste estroite voie plus de quatre<sup>a</sup> lieues; si que pou de gens tenroient<sup>b</sup> le pas atout le monde. Et si vous di que Alixandres fist fermer une tour moult fort par quoi ces gens ne peussent passer pour venir seur lui. Et fu appellée la « Porte-de-fer<sup>c</sup>. » Et ce est le lieu que le livre Alixandre conte comment il enclost les Tartars dedens<sup>9</sup> deux montaignes. Et ce ne fu pas voirs<sup>10</sup> que ce fussent Tartars; mais estoient une gent qui s'appellent Comains<sup>d</sup> (5), et autres generations assez; car Tartars n'estoient à cellui temps.

Il y a villes et chasteaux assez, et ont soie à grant habondance.

XXII. — <sup>a</sup> Ce mot *quatre* manque dans les mss. A. et B. Il se trouve dans le ms. C. — <sup>b</sup> Ms. C. *tendroient*. La version latine publiée par la S. G. porte : « Durat ista via plus quatuor ligis, ita quod *pauci homines tenerent passum toti mundo*. » La traduction pourrait être plus claire, mais non plus *littérale*. — <sup>c</sup> Ms. C. Les mss. A. et B. ont : *porte d'enfer*. — <sup>d</sup> Ms. C. *Comans*.

<sup>8</sup> Dans lesquelles on ne peut passer à cheval. — <sup>9</sup> Entre, — <sup>10</sup> Véritablement.

parle comme Mare Pol : « Le lendemain nous vinmes à la *Porte de fer*, qui est une ville qu'Alexandre le grand fist bastir, ayant la mer à l'orient; et y a une petite plaine entre la mer et les montaignes, le long de laquelle la ville s'étend jusqu'aux hautes montaignes qui la craignent du côté d'occident, n'y ayant autre passage que par là; car par la montaigne, il n'y a pas moyen d'y passer, à cause de leur hauteur et aspreté inaccessible; ni de l'autre côté aussi, à cause de la mer. De sorte qu'il faut passer tout droit par le milieu de ceste ville, où est une *porte de fer*, dont la ville a pris son nom. Elle a quelque demy lieue de long; et sur le haut de la montaigne y a un fort chasteau. Sa largeur est d'environ un jet de pierre. Ses murailles sont très fortes sans aucuns fosses, mais a plusieurs tours basties de bonnes pierres de taille bien polies. Les Tartares ont abattu le haut de ces tours, et les boulevards de la muraille. Le pays des environs sembloit autrefois un paradis terrestre, pour sa beauté et sa bonté. » (Edition de Bergeron, 1634, p. 271.)

(5) Hayton (ms. cité) décrit ainsi le pays des Comains :

« Comanie est un des plus grands royaumes qui soient ou monde. Ceste terre est malement habitée pour la grant destrempance de l'air de cellui

pays. Car aucunes contrées sont si froides que hommes ne bestes ne peuvent vivre pour la grant froidure. Et autres contrées y a qui sont si chaudes en esté que nul n'y puet durer pour le grant chault et pour les mousches qui y sont. Celle terre est toute plaine, mais nul arbre n'y croist de quoy l'en faer merrien ne busche, fors que en aucuns lieux certains où ilz ont anemis arbres plantez pour faire jardins. Grant partie de celle gent habitent en tentes; de feymier (fumier) de bestes fout feu.

« Ceste terre de Comanie marche devers orient au royaume de Corasme, et en partie à un grant desert. Devers occident marche à la mer maieur (la mer Noire)... Devers septentrion marche au royaume de Rousie (Russie); et devers mydi s'estent jusques au plus grant flun que l'en sache ou monde, qui est appellez Etil (le Volga). Celui flun glace chascun an; et aucunes fois dure tout l'au glacé, en telle maniere que hommes et femmes et bestes y passent par dessus comme par terre. Et de l'autre part du flun devers occident et devers mydi habitent plusieurs nations de gens, qui ne se comptent pas du royaume de Comanie; ne ilz ne sont mie obeissans au royaume de Comanie. Et sont entour la montaigne de Coas (Caucase) qui moult est grant et haulte. »

Et si labourent draps d'or et de soie de toutes façons moult beaux. Il y a les meilleurs austours<sup>11</sup> du monde (6). Il y a de toutes choses habondance, et vivent de marchandise et d'art. La province est toute plaine de montaignes (7), et de moult estroiz pas et fors<sup>12</sup>. Si que je vous di que les Tatars<sup>9</sup> ne porent<sup>13</sup> onques avoir toute la Seigneurie entierement (8).

Encore y a un monstier<sup>14</sup> de Nonnains<sup>15</sup> que on appelle Saint Lienart, où il y a une tel merveille comme je vous conterai. Il y a un grant lac pres de l'église, qui naist d'une montaigne où tout l'an ne se treuve point de poisson dedens<sup>16</sup>, ne petit ne grant. Et quant vient au premier jour de karesme, si treuve l'en dedens le plus beau poisson du monde, et en grant quantité; et dure ce poisson tout le Karesme, jusques au Samedi Saint. Et puis n'en treuvent nul jusques à l'autre Karesme. Et ainsi vait<sup>f</sup> chascun an, si que ce est un grant miracle (9).

<sup>9</sup> Ms. A. — <sup>f</sup> Id. *vaut*. Ms. B. *vient*.

<sup>11</sup> *Vantours*. — <sup>12</sup> *Forts*. — <sup>13</sup> *Purent*. — <sup>14</sup> *Monastère*. — <sup>15</sup> *Religieuses*. — <sup>16</sup> *Dedans*.

Les Comans, qui succéderent aux Petcheneges (Πατζεναχοι) formèrent la population du *Kiptchak* ou *Kapchak*, et étaient de race turque.

(6) Plusieurs voyageurs ont parlé d'une espèce d'aigle ou de vautour, d'une grandeur prodigieuse, qui existe dans les montagnes du Gilaan. Gmelin rapporte que cet oiseau cause beaucoup de dommages dans ces montagnes par son horrible voracité et ses rapines; car il est assez fort pour enlever des moutons, des chèvres et des veaux. Il a les pattes emplumées comme les coqs cochinchinois, et de couleur blanche à l'exception des ailes. On peut en voir la figure dans l'*Histoire des découvertes faites par divers savants voyageurs*, t. II, p. 387, Berne, 1779, in-8°. Hayton (ms. cité) parle aussi des *Ostours*, et autres oiseaux qui naissent en la montagne de Cocas (Caucase), et qui sont *tous blancs*.

(7) = Celle montaigne de Cocas, dit Hayton, (ms. cité) si est entre les deux mers: c'est la mer maïour (mer Noire) qui est devers occident, et la mer Caspius (Caspierne) qui li est devers orient. Ceste mer Caspius n'a que une entrée par devers la mer oceane; ains est comme un lac,

mais pour sa grandeur est appelée mer; car c'est le plus grand lac du monde. Il s'estent de la montaigne de Cocas jusques au chief du royaume de Perse, et depart (partage) toute la terre d'Aise (Asie) en deux parties. Et celle partie qui est devers orient est appelée Aise la parfonde, et celle qui est devers occident est appelée Aise la maïour. Les eaux de celle mer sont douces et ont grant habondance de poisson... La maïstre cité du royaume de Comanie est appelée Sarta (Sara), laquelle fu anciennement bonne cité; mais les Tartares l'ont presque toute gastée.

(8) Les populations qui ont habité de tous temps les montagnes du Caucase ont toujours été jalouses de leur indépendance. La puissance mongole, qui étendit si loin ses conquêtes, ne put les soumettre entièrement. La Russie de nos jours y éprouve la même résistance.

(9) Cette légende rapportée par Marc Pol, a excité la susceptibilité de Marsden qui cherche à excuser notre voyageur, en disant qu'il avait payé tribut à la crédulité de son temps et de son pays. Peut-être; mais, dans tous les cas, Marc Pol n'avait pas inventé ledit miracle, puisqu'on

Ceste mer, que je vous di, si est pres as<sup>f</sup> montaignes; si s'appelle  
« la mer de Gelachelan<sup>h</sup> (10), » et dure bien environ sept cens  
mile; et est loings de toutes mers douze journées; et entre dedens

¶ Mss. A. et B. Le ms. C. porte : *pres des.* — <sup>h</sup> Ms. C. Les mss. A. B. *Geluchelan.*

le trouve déjà rapporté par Willebrand d'Oldenbourg, dans son *Itinerarium Terræ sanctæ* (vers 1211) publié par Léon Allatius dans son Σύμμικτα (p. 140) où il est dit : « Inde venimus Adamodanam : quod est castrum Hospitalis... In pede hujus castri decurrit quidam fluvius, qui maximo gurgite oritur ex montibus Hormeniæ et vicinis; qui tribus diebus ante Palmas, et tribus post, et in ipso die festo, ab ore suo ubi oritur vel egreditur, tantum emittit piscium multitudinem, ut ab omnibus, ex omni provincia illic confluentibus raris et sommaris deducantur. Inde nuper accidit, ut Latinus et Hormenis de Adventu et Pascha disputantibus, et diversa pantantibus, verus dies Palmarum, per effusionem prælietorum piscium monstraretur. »

Il y a toutefois une différence dans les deux légendes. Marc Pol place la scène du miracle annuel au Moustier ou couvent de Saint-Léonard, en Géorgie; Willebrand la place au pied d'un château qui appartenait aux Hospitaliers; mais le fond est évidemment le même.

Nous ferons remarquer aussi une différence importante qui existe ici entre notre rédaction et celle de Ramusio adoptée par Marsden, ainsi que celles de tous les autres éditeurs ou commentateurs qui l'ont suivie. Le texte de Ramusio porte : « Qui è un monasterio intitolado di San Luuardo di monachi, dove vien detto esser questo miraeolo, che estendo la chiesa sopra un lago salso, che circonda da quattro giornate di camino, in quello per tutto l'anno non appaiono pesci, salvo dal primo giorno di quaresima fino alla vigilia di Pasqua che ve ne è abbondanza grandissima; e fatto il giorno di Pasqua, più non appariscono, e chiamasi il lago Geluchalat. » (Ed. Bald. Boni, p. 29.)

Cette rédaction confond deux choses très-distinctes : 1<sup>o</sup> le lac situé près de l'église du couvent de Saint-Léonard, alimenté par les eaux qui descendent des montagnes, et 2<sup>o</sup> le lac ou plutôt la mer (dans notre rédaction) de Gelachelan ou du Ghilan, qui est la mer Caspienne.

Ainsi cette confusion, provenant évidemment du traducteur italien (qui n'aura pas compris la rédaction française originale, si claire cependant), a-t-elle égaré Marsden et tous les commentateurs de Marc Pol qui l'ont suivi en répétant ses explications embarrassées sur le lac en question. Marsden finit par supposer que ce peut être le lac de Van, quoiqu'il reconnaisse que cette explication est loin de le satisfaire. M. Lazari, qui a cependant reproduit en italien la rédaction française, a aussi confondu le lac du couvent de Saint-Léonard avec la mer de Gelachelan : « E sappiate che il lago di cui vi ho narrato si chiama il mare di Gheluchelat » (p. 18).

(10) Après avoir rapporté l'épisode du miracle des poissons, qui était une tradition du pays, notre voyageur revient à la mer dont il a parlé précédemment (p. 40), et au bord de laquelle se trouvait la « Porte de fer. » Le nom de Gelachelan, donné par Marc Pol à la partie de la mer Caspienne qui borde les montagnes du Ghilan, a beaucoup embarrassé les écrivains et commentateurs de notre voyageur, depuis Marsden jusqu'au célèbre géographe Ritter, qui ont cru y reconnaître le lac de Van. L'explication cependant est des plus simples. La mer Caspienne, comme d'autres mers, reçoit différents noms, selon les contrées diverses qui l'avouinent. Dans les environs de Bakou, c'est la mer de Bakou; sur les confins de la province du Ghilan, c'est la mer du Ghilan; ce qui a été exprimé par le nom vulgaire de Galuchelan, ou Gelachelan, le lac, le golfe de Chelan ou Ghilan, comme nous disons le golfe ou la mer de Gascogne; gal, gueul, signifiant en turk lac, bassin d'eau dormante, et Ghilan étant le nom de la province de la Perse située sur le bord de la mer Caspienne, entre l'Aderbaidjan et le Mazenderan. Les historiens chinois du temps des Han (vers le commencement de notre ère) l'appelaient Si-hai, la « mer occidentale, » parce qu'elle était située à l'occident de la Chine.

L'édition française illustrée, que nous avons déjà citée, traduit ainsi le texte français de la

ceste mer le grant flun <sup>17</sup> d'Eufrates (11) et pluseurs autres fluns; et est toute avironnée de montaignes. Et ore nouvellement <sup>18</sup> les marchans de Gennes nagent <sup>19</sup> par ceste mer, par nefz <sup>1</sup> qu'il y ont porté et mis dedens (12); et d'illec <sup>20</sup> vient la soie geele <sup>1</sup> (13).

Or vous ai conté des fins <sup>2</sup> de la grant Hermetie vers tremon-taigne <sup>21</sup>; si vous conterons de l'autre fin <sup>1</sup> qui est entre midi et levant.

### CHAPITRE XXIII.

*Ci dist du royaume de Mausul, qui est à la fin, entre midi et levant.*

De l'autre fin qui est entre midi et levant est le royaume de Mausul (1); et est moult grant royaume; et y habitent pluseurs generations de gens, lesquelz nous vous deviserons.

<sup>1</sup> Ms. A. nes. — <sup>1</sup> Ms. C. Les mss. A. B. grelle. — <sup>1</sup> Ms. C. confins. — <sup>1</sup> Id. confin.

<sup>17</sup> Fleuve. — <sup>18</sup> Maintenant, depuis peu. — <sup>19</sup> Naviguent. — <sup>20</sup> De là. — <sup>21</sup> Le nord.

Société de Géographie. « La mer dont je vous ai parlé, et qui est près de la montagne, est appelée la mer de Gieveshelan. » La désignation du lieu est un peu vague.

(11) Tous les manuscrits que nous avons consultés portent le nom de ce fleuve, de même que l'édition de la Société de Géographie. C'est une erreur de rédaction semblable à celle que nous avons déjà signalée (chap. 2), où l'*Atel* (*Volga*) est pris pour le *Tigre*.

Les rédactions postérieures de Marc Pol, à partir de celle de Ramusio, ont rejeté le nom d'*Eufrate*, et l'ont remplacé par ces mots : « lu « questo mare di Abacu (de Baku) mettono « capo Herdil, Geichon, e Car e Araz, e molti « altri grandissimi fiumi. » (Ramusio, p. 30.) La version latine publiée à Bâle, dans le *Novus Orbis* de Grynaeus (1532), reproduite par André Müller (1671), porte : *Euphrates*. Les prétendues corrections de la version italienne ne rectifient rien; car le Geichon, ou *Djihon* (l'*Oxus*) ne se jette pas plus dans la mer du Ghilan ou Caspienne, que l'*Euphrate*. Nous aimons mieux Marc Pol avec ses erreurs naïves qu'arrangé par des mains plus ou moins habiles. Tout ce qu'on peut dire en faveur de notre voyageur, c'est qu'il n'a pas pu vérifier tous les faits qu'il

rapporte; qu'il a cédé quelquefois, à son insu, aux idées de son temps qui plaçaient les quatre fleuves du Paradis terrestre dans ces contrées.

(12) Ce passage concernant le commerce que faisaient les Génois sur la mer Caspienne avec des bâtiments qu'ils y avaient transportés (sans doute par la mer Noire et le canal qui joignait le Don au Volga) est des plus curieux. Il n'est bien clair et net que dans notre rédaction. Celle publiée par la Société de Géographie porte : « Et « novèlement les marchiaus de Jene najerent por « eclmer, car il n'ont mis leingn où il najerent, « et d'iluech sint la soie ke est apellé gelle » (p. 19). Le traducteur de l'édition illustrée de 1854 n'ayant pas compris le passage souligné l'a supprimé. Il en a été de même des anciens traducteurs latins et italiens.

(13) La soie geele, ou du Ghilan, était de couleur foncée, jaune. « Di questa seta, dit le conte Balhelli Itoni (t. I, p. 13), fa menzione anche il Balducci, nel trattato della mercatura, r rbiamala seta ghella, che credo esser la famosa seta del Ghilan. » On peut consulter sur la culture et la production de la soie dans le Ghilan : Gmelin (*Histoire des Découvertes*, etc., Berne, 1779, t. II, p. 399 et suiv.).

XXIII. — Voir précédemment ch. 21, p. 39.

Il y a un<sup>1</sup> genz qui sont appelez Arrabis<sup>2</sup>, qui aourent<sup>3</sup> Ma-hommet. Encore y a une autre maniere de genz crestiens Nestorins et Jacobins<sup>3</sup>. Il ont patriarche que il appellent Atolic<sup>b</sup>; et cestui patriarche (2) fait archevesques, et abbés, et touz autres pré-laz et les envoie par toutes pars : en Inde (3) et en Baudas<sup>c</sup> et au Cata<sup>4</sup>, aussi comme fait l'Apostolle de Romme<sup>5</sup> par les contrées des Latins. Car sachiez que touz les Crestiens qui sont en ces contrées de quoy<sup>d</sup> il y a moult grant quantité, sont touz Jacobins et Nestorins crestiens, mais non pas si comme commande l'Apostolle et l'Eglise de Romme; car il failent en plusieurs choses la foy (4). Et touz les draps à or et à soie<sup>e</sup> qui se font en ce pais s'appellent mosolins (5); et issent<sup>6</sup> de ceste terre<sup>7</sup> moult grans marcheaus qui s'appellent Mosolins<sup>8</sup>, lesquels portent moult grant

XXIII. — <sup>a</sup> Ms. A. *ahourent* = adorent. — <sup>b</sup> Ms. A. *Le ms. C. porte : Jatolic.* — <sup>c</sup> Ms. A. *Baudois* = dans le pays de Bagdad. — <sup>d</sup> Ms. C. *dout.* — <sup>e</sup> Ms. C. *d'or et de soie.*

XXIII. — <sup>1</sup> Sujet au singulier avec la marque du pluriel, et le verbe attiré au même nombre. — <sup>2</sup> *Arabes.* — <sup>3</sup> *Nestoriens et Jacobites.* — <sup>4</sup> *Catay,* ou Chine du nord, conquise par les Mongols. — <sup>5</sup> *Le pape.* — <sup>6</sup> *Partent.* — <sup>7</sup> *Contrée.* — <sup>8</sup> *Du pays de Mossoul.*

A l'époque de Marc Pol, Mossoul était le siège d'un gouvernement de l'empire Mongol de Perse qui y avait remplacé la petite dynastie turque des Atabecs.

(2) Le patriarche ou chef supérieur des Nestoriens, qui existent encore en grand nombre dans ces contrées, porte en effet le nom de *Katholikos*, ou *universel, perpétuel*. Sa résidence était primitivement à Scleucie, et fut ensuite transportée à Bagdad, où il siégea jusqu'en 1268; puis à Irbil et Mossoul, où ce patriarche résidait à l'époque de Marc Pol; et ensuite à Ourmiale en 1580. Marc Pol a suivi la prononciation arabe du mot *katholikos*; *Jatlik*, dans laquelle l'i ou j initial s'efface ou se supprime.

(3) Le Nestorianisme, nommé ainsi de Nestorius son fondateur, qui fut placé sur le siège de Constantinople en 428, a eu et a encore beaucoup de partisans dans la Mésopotamie. Il s'étendit successivement en Perse, dans l'Inde, en Chine où une inscription célèbre, celle de *Sigan-fou*, que nous avons publiée en 1858, prouve que le Nestorianisme y avait été porté dès le septième siècle de notre ère. On le retrouve

dans l'Asie centrale, en Tartarie et en Chine (le Catay) à l'époque des Mongols, et sur les côtes du Malabar, où le christianisme oriental avait été porté dès la première moitié du sixième siècle, puisque Cosmas Indicopleustes, qui était lui-même nestorien, décrit l'état dans lequel se trouvaient alors les sectateurs de cette doctrine, connus depuis sous le nom de *Chrétiens de Saint-Thomas*, ou de *Jacobites*; ces derniers, que l'on nomme aussi Eutychiens ou Monophysites, ayant été souvent confondus avec les Nestoriens.

(4) Nestorius soutenait que les deux personnes en Jésus-Christ n'étaient pas hypostatiquement unies; mais que chacune de ces personnes subsistait *par soi*, distinctement et séparément. Il soutenait de plus que la *personne* *vie* de Marie n'était pas Dieu, parce que « ce qui est né de la chair est de la chair. » — Eutychiens, le chef des *Jacobites*, soutenait au contraire qu'il n'y avait qu'une *seule personne*, une *seule nature* en Jésus-Christ. De là le nom de *Monophysites* donné à ses sectateurs.

(5) *De Mossoul, provenant de Mossoul*; d'où notre mot *mousseline*, qui est le nom d'une

quantité d'épicerie <sup>8</sup> et de pelles <sup>9</sup>, et de draps à or et de soie. Encore y a une autre manière de gent qui habitent es montaignes de ces contrées, qui s'appellent Card <sup>6</sup> (G), qui sont Crestien et Sarrazin, moult mauvaise gent, qui rovent <sup>10</sup> volentiers les marchans.

Or laisserons de Mausul et parlerons de Baudas la grant cité.

<sup>8</sup> Mss. A. B. de *ficerie*. — <sup>9</sup> Ms. A. et B. *Gard*.

<sup>9</sup> Tissus légers de soie ou de coton, nommés *palle*, *paile*, dans nos anciens romans moyen âge et chansons de geste, provenant de la racine *pallium*; d'où est venu notre mot *poêle*, voile que l'on tient sur la tête des mariés. Ce mot fut appliqué aussi à d'autres étoffes plus grossières servant à d'autres usages, comme *daïs*, *tapis*, etc. Le mot persan *plás*, qui signifie *couverture, manteau, cilice, vêtement de religieux*, peut avoir la même origine. — <sup>10</sup> *Volent*.

étoffe légère de coton, faite sans doute à l'imitation des fines étoffes venues de Mossoul. Ménage, dans ses *Origines de la langue italienne*, dit: « *Al Musoli* est regio in Mesopotamia, in qua *textantur* telæ ex bombyce valde pulchre, que apud Syros, et apud mercatores « Venetos appellatur *Mussoli* ex hoc regionis nomine. » Il est très-douteux néanmoins que ces étoffes si légères, appelées *mousselines*, aient été fabriquées à Mossoul même; elles l'étaient plutôt dans l'Inde et apportées à Mossoul, qui était alors le grand entrepôt du commerce de l'Inde avec l'Europe, par l'Asie Mineure, dont *Ayas* ou *Layas* (voir la note (3)<sup>1</sup> p. 15) était le grand port marchand.

(6) Le ms. C porte *Card*. C'est la transcription assez fidèle du mot persan كورد *Kourd*, qui est le nom de ce peuple connu dès une haute antiquité, et qui signifie *vallant, belliqueux*. Xénophon (*Exp. Cyr.*, III, 5), en parle sous le nom de *Cardouques*, καρδούχοι, comme d'un peuple habitant la rive gauche du Tigre, sur les confins de l'Assyrie et de l'Arménie; il dit qu'ils étaient très-belliqueux, et vivaient dans les montaignes: Τούτους δὲ ἔρασαν αἰκείν ἕνα τὰ ὄρη καὶ πολεμικοῦς εἶναι. Strabon les identifie avec les *Gordiens* ou habitants de la Gordyène: Ἡρόδ. δὲ τῶν Τίγριτι τὰ τῶν Ὀρδουαίων χωρία, οὗς οἱ παλαιοὶ καρδούχοις εἶλεγον; — ad Tigrim sunt Gordouorum loca, quos antiqui *Carduchos* appellabant (Ed. Didot, p. 636). Plinè (*Hist. nat.*, VI, 15), identifie aussi les *Cardouques* avec les *Gordiens*.

M. H. Rawlinson croit retrouver le nom ethnique de *Kourde* dans l'assyrien *karadi*, lequel, dans les inscriptions, a le sens de *jeunesse belliqueuse*. C'est aussi le sens que donne Strabon à certains habitants de la Perse, appelés *Kardages*, qui vivaient de rapines comme les *Gardes* ou *Kordes* de Marc Pol: « καρδούνται ὅστοι καρδακας, ἀπὸ κλοπίας; τρεφόμενοι· κάρδα γὰρ τὸ ἀνδροδία; καὶ πολεμικὸν λέγεται. — « Atque hi « Cardaces vocantur, furtis viventes; nam *carda* « virile ac bellicosum significat. » (Edit. citée, p. 624; voir aussi Rennell, *Expedition of Cyrus*, in-4°, 1816, et la carte de Babylone et des *Cardouques*.)

Les Kurdes sont répandus dans la province du *Kourdistân* (pays des *Kourdes*), et dans les parties orientales et méridionales de la Turquie d'Asie. C'est la population la plus turbulente de ces contrées, que ni les Persans ni les Turcs n'ont pu entièrement soumettre, et avec laquelle ils sont souvent en guerre. « Les Kurdes (dit M. de Hagenmeister, *Essai sur les ressources territoriales et commerciales de l'Asie occidentale*. Saint-Petersbourg, 1839, p. 87) habitent tout le pays entre l'Euphrate et la chaîne du mont Zagros; mais leurs troupes dépassent souvent ces limites et font des apparitions presque sous les murs de Tocate et bien au delà de Siwas. Il y a en outre des Kurdes dans le Khourassan, où ils ont été établis par le Chah Abbas le Grand pour défendre ce pays contre les Turcomans. Leur colonie y est fort nombreuse et refuse souvent d'obéir au Chah de

## CHAPITRE XXIV.

*Ci dist de Baudas la grant cité et comment elle fu prise.*

Baudas <sup>1</sup> est une grant cité là où estoit le Calife de touz les Sarrazins du monde (1), ainsi comme est à Romme le Siege du Pape des Crestiens. Et parmi la cité court <sup>a</sup> un moult grant flun <sup>2</sup>; et par ce flun puet on aler en la mer d'Inde qui a bien .xviij. journées de Baudas; si que moult grant quantité de marcheans y vont et viennent avec leur marchandises et arrivent en une cité qui a nom Chisy <sup>b</sup> (2); et d'illec entrent en la mer d'Inde. Encore y a sus

XXIV. — <sup>a</sup> Ms. A. Ms. B. *cauert*. — <sup>b</sup> Ms. B. C. *Cisi*.

XXIV. — <sup>1</sup> *Baghdád*. — <sup>2</sup> *Fleuve, le Tigre*.

Perse, quoiqu'elle soit en même temps en guerre continue avec les Turcomans. Les Courdes sont fortent taillés, ont les traits prononcés et parlent un jargon pehvi. »

XXIV. — (1) La ville de بغداد *Baghdád* est trop célèbre pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici une longue description. Fondée, dit-on, en 763 de notre ère par le khalife Mansour, sur le Tigre, elle fut la capitale du grand empire des Khalifes jusqu'au jour où elle fut prise par *Houlagou* en 1258. Aujourd'hui c'est le chef-lieu d'un *Éaïet* ou gouvernement-général de la Turquie d'Asie. Le voyageur arabe *Ibn-Batoutah*, qui visita *Baghdád* quelque temps après *Marc Pol*, en parle longuement (Voir t. II, p. 100). La partie occidentale de *Baghdád*, située sur la rive droite du Tigre, était déjà à demi ruinée. Malgré cela il y avait encore treize quartiers, dit-il, dont chacun ressemblait à une ville. La partie orientale, située sur la rive gauche, était alors très-prospère. Il y avait des collèges pour les quatre rites orthodoxes; trois mosquées cathédrales, les palais des Khalifes, leurs tombeaux, ceux des personnages célèbres par leur piété ou leur science. *Baghdád* était réellement, comme le dit *Marc Pol*, la capitale politique et religieuse du monde mahométan, comme Rome l'était alors du monde chrétien. (Voir aussi sur *Baghdád* C. Niehbur, *Voy. en Arabie*, t. II, p. 239-270; et *Ker Porter's Travels*, t. II, p. 231-307.)

(2) Cette ville de *Chisy* (dont le nom, écrit à l'italienne, doit se prononcer comme *Quisy* ou *Qisy*) était le chef-lieu de l'île du même nom, située à l'entrée du golfe Persique (que *Marc Pol* paraît considérer comme la continuation de l'Euphrate et du Tigre), et la capitale du royaume d'Oman. Les Persans écrivent le nom de cette île كيش *Kich* et les Arabes كيس *Kis* ou *Qis*. « La ville de *Qis*, dit le géographe arabe *Yakout* (traduction de M. Barbier de Meynard), est belle et pittoresque, entourée de jardins et d'habitations. C'est le séjour du souverain d'Oman, qui étend son autorité sur toute cette mer. C'est dans cette île que stationnent les bâtiments qui font la traversée entre l'Inde et le Fars (la Perse). Elle a de nombreuses citernes qu'alimente la pluie, et de beaux bazars abondamment fournis. Le roi de ce pays est respecté par les souverains de l'Inde à cause de ses forces navales et de ses richesses. C'est dans ses parages que se fait la pêche des perles. » *Yakout* vivait trois quarts de siècle avant *Marc Pol*. *Teveira*, voyageur portugais qui écrivait vers le commencement du dix-septième siècle, dit en parlant de *Chisy* qu'il appelle *Kheys*: « C'est une petite île au milieu du détroit de *Balsera*; elle a été autrefois un royaume; elle est à présent déserte et sans commerce parce que les corsaires volaient les marchands qui y allaient trafiquer; le commerce passa depuis à *Ornuis*, et fut ensuite ruiné par

le flun entre Baudas et Chisy une grant cité qui a nom Basçra (3). Et tout environ la cité, par les bois, naissent <sup>6</sup> les meilleures dates du monde. En Baudas se labourent <sup>3</sup> de moult de façons de draps <sup>4</sup> de soie et à or; ce sont nasich <sup>7</sup> et nac et quermesis (4) et de mains autres draps de moult belle façon. Elle est la plus noble cité et la greignor <sup>4</sup> qui soit en toutes ces parties.

<sup>6</sup> Ms. A. *nessent*. — <sup>4</sup> Mss. A. et B. — <sup>7</sup> Le ms. C. porte : *nasith*.

<sup>3</sup> *Travaillent*. — <sup>4</sup> *Plus grande*, du latin *grandior*.

les Turks, qui, comme nous avons dit, pillèrent ce royaume. » (Voir aussi M. Deffrémery, *Traduction du Gulistan*, p. 177, note.)

(3) *Basçra*, que nous avons lu ainsi, dans nos trois mss. (au lieu de *Bastra*, le *c* et le *t* dans les mss. gothiques se prenant souvent l'un pour l'autre), est la ville de *Bassora* ou *Bassra*, en arabe : بصرى *Basrah*, située dans la Turquie d'Asie, à vingt lieues N. O. du golfe Persique, sur la rive droite ou occidentale du *Chattel-Arab* (fleuve des Arabes) formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate, qui se joignent vingt lieues au-dessus de cette ville, et se déchargent à une pareille distance au-dessous, dans le golfe Persique. Cette ville fut fondée l'an 14 de l'Hégire (636 de notre ère) sous le khalifat d'Omar, et passa successivement entre les mains des Persans, des Turks, des Arabes, pour rentrer sous la domination ottomane qui y entretient un gouverneur placé sous les ordres du pacha de Bagdad. « Les Arabes, dit Rousseau (*Description du Puchalik de Bagdad*, p. 32,) forment la majeure partie de ses habitants; le reste est un mélange de chrétiens, de juifs, de Persans, d'Indiens et de Sabéens. Toute cette population réunie s'élève à quarante ou cinquante mille âmes. La position de Bassora est des plus agréables, et son territoire est fertile en pâturages, en grains, en légumes et en fruits. Les palmiers y sont si abondants que toute la contrée en est converti depuis le confluent des deux fleuves jusqu'à la mer.... Bassora est l'entrepôt général du café Moka, des perles du Balreïn, des riches productions de l'Inde que les navires arabes et anglais y versent journellement pour y prendre en échange de l'argent, de l'or, du cuivre, des *dates* et

diverses marchandises d'Europe, telles que des coraux, des quincailleries, des satins et des draps, qui viennent par la Syrie, voie de Bagdad. »

Ibn-Batoutah décrit aussi très en détail la ville de Basrah : « C'est une des principales villes de l'Irak, et célèbre en tout pays; elle occupe un vaste terrain; elle possède des villes admirables, beaucoup de vergers et des fruits excellents... Il n'y a pas dans le monde entier de lieu plus riche en palmiers que cette ville. Les dattes se vendent, dans son marché, à raison d'un dirhem les quatorze livres de l'Irak » (T. II, p. 8 et sq. édit. citée). Le même voyageur ne trouva nulle part un pays aussi abondant en dattes que Basrah, excepté Segelmessa, dans le Maroc (T. IV, p. 376).

(4) Selon M. Deffrémery (*Fragments de géographies et d'historiens arabes et persans*, p. 174) les mots *nasich* et *nac*, de Marc Pol, sont des transcriptions fidèles du terme arabe *neccidj* qui signifie « un tissu, en général, » et désigne particulièrement une étoffe de soie de la même espèce que le *nekl* (*nac*). D'après M. d'Arveac (*Relations des Mongols ou Tartares*, par le frère Jean Du Plan-Carpin. *Mém. de la S. de G.*, t. IV, p. 524) les brocards et les étoffes de soie de Bagdad étaient célèbres au moyen âge, sous le nom de *Baldacchini di seta* (mot dérivé de *Baldach* pour Bagdad).

Aucun de nos trois mss. ne porte ces mots que l'on trouve dans le texte de la Société de Géographie : « *laborés à bestes et ausiaus moult richement*, » et cela avec raison, parce que les Arabes sectateurs de l'Islamisme ne représentent jamais des figures d'animaux sur les étoffes à leur usage, pas plus que dans les autres décorations.

Quant au mot *Quermesis*, sur lequel personne,



Il fu un jour que, à .m.cc.lv. (1255) ans de Crist, le Seigneur des Tatars <sup>1</sup> du levant qui Alaou <sup>5</sup> avoit à nom, qui fu frere au grant Kaan qui orendroit <sup>6</sup> regne, assembla un moult grant ost <sup>7</sup>, et vint seur Baudas <sup>8</sup> et la prist à force (5). Et ce fu bien grant chose que en Baudas <sup>8</sup> avoit plus de .c.m. (cent mille <sup>h</sup>) à cheval sans les hommes à pié. Et quant il l'ost prise il trouva au Caliphe <sup>i</sup> une tour toute plaine d'or et d'argent, et d'autre tresor. Et ce fu la

3003W

<sup>1</sup> Ms. A. Les mss. B. C. portent *Tartars*. La leçon du ms. A. est plus correcte. — <sup>2</sup> Ms. A. *Baudras*. — <sup>3</sup> Le ms. B. porte : *deux cens mille*. — <sup>4</sup> Ms. A. Les ms. B. C.

<sup>5</sup> *Houlogou*. Voy. p. 9, note (4). — <sup>6</sup> *En ce moment*. — <sup>7</sup> *Une grande armée*.

à notre connaissance, n'a encore donné d'explication, nous pensons qu'il signifie une étoffe couleur pourpre, ou teinte avec la cochenille, qui se nomme en persan کرمز *Kermès* ou *Quermès*, d'où les étoffes teintes de cette couleur ont été nommées *Kermèsis* ou *Quermèsis*; d'où est venu aussi notre mot *cramoisi*; draps *cramoisi* ou *cécarlate*.

(5) La prise de *Baghdad* par *Houlogou* est fixée par les écrivains chinois à l'année du cycle *ting-ssé*, qui correspond à 1257 de notre ère, sans indication de mois; les écrivains mahométans placent l'entrée des Mongols dans *Baghdad* dans les premiers mois de *safar* ou *séfer*, de l'an 656 de l'hégire, correspondant à février-mars (le 1<sup>er</sup> de *safar* était le 7 février) de l'année 1258. Il y a là une contradiction qui n'est qu'apparente; car l'année chinoise en question, qui correspond en majeure partie à l'année 1257, n'était pas encore achevée à la même époque.

« L'année *ting-ssé*, dit le *Récit de l'expédition d'Houlogou*, dans l'*Histoire des Yuen*, ou *Mongols*, par *Chao-youan-ping*, K. 42<sup>e</sup>, p. 53 et sq. trad. de Ab. Rémusat, *Nouv. Mém. as.* p. 179) on prit le royaume de *Pao-tha* (*Baghdad*). Ce royaume a 2,000 *li* (200 lieues) du nord au sud; son roi se nomme *Ha-li-fa* (*Khalife*). La ville capitale est double ou partagée en deux villes, l'une à l'orient et l'autre à l'occident. Entre les deux il y a un grand fleuve. La ville occidentale n'a pas de muraille, mais celle de l'orient est entourée de fortifications. L'armée étant arrivée devant la ville, on livra un combat dans lequel les troupes du *Ha-li-fa*, au nombre de plus de quatre

cent mille hommes, furent défaites. Le *Ha-li-fa* prit la fuite dans une barque.

« Ce royaume est extrêmement riche. Le palais était construit avec du bois de santal; les murailles étaient de santal rouge, inerstées de jaspe noir et blanc. L'or et les choses qu'on y trouva surpassent l'imagination; c'étaient de grosses perles appelées *globules* ou *balles de la planète de l'année* (de Jupiter), de l'azur, des diamants, etc. Il y eut des gens qui emportèrent mille onces d'or.

« Ce royaume avait en quarante princes, pendant six cents ans, jusqu'à celui sous lequel il fut détruit (on n'en compte que trente-sept de la race des *Abhassides*). Les hommes y sont plus polis que dans les autres pays. Les chevaux sont excellents et renommés. On y a vu des guitares qui ont jusqu'à soixante-dix cordes. »

Le dernier des *Khalifes* de *Baghdad* se nommait *Mostâ'sim*; lui et ses prédécesseurs avaient accumulé d'immenses trésors qui furent la proie des vainqueurs. Le sac de la ville dura sept jours; il y périt, disent les écrivains musulmans, huit cent mille individus. La plupart des mosquées et autres édifices publics furent incendiés, etc.

On peut consulter sur la prise de *Baghdad* par *Houlogou*: *Aboul-pharage*, *Historia Dynastiarum*, p. 338-339, trad. de Éd. Porocke; — Constantin d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 230 et suiv.; — Ét. Quatremaère, *Histoire des Mongols*, p. 255-305, de la Collection orientale, in-fol., etc. — Éd. Dulaurier, *Les Mongols d'après les historiens arméniens*, p. 117 et suiv.

plus grant quantité ensamble que on seust onques en nul lieu (6). Quant il vit ce grant tresor ensamble, si en ot moult grant merveille. Si manda pour le Caliphe et le fist venir devant lui et li dist : « Caliphe, ore me di<sup>8</sup> pourquoi avoies tu amassé<sup>h</sup> si grant « tresor? Que en devoies tu faire? Ne savois tu que je estoie ton « anemi<sup>i</sup>, et que je venoie sus<sup>m</sup> toy à si grant ost pour toi desheriter? Pourquoi ne preis tu ton avoir et l'eusses donné aux chevaliers et as soldaiers genz d'armes pour toi deffendre et ta « cité? »

Et li Caliphe ne li<sup>j</sup> sot<sup>9</sup> que respondre et n'en parla riens. Si li<sup>k</sup> dist le Seigneur : « Or, Caliphe, puis que je voi que tu amas<sup>l</sup> tant « le tresor, si le te vueil donner à mengier comme le tien meismes (7). » Si le fist prendre et metre dedens la tour du tresor, et portent *calife*. — <sup>i</sup> Ms. B. *lui*. — <sup>h</sup> Ms. B. *assemble*. — <sup>l</sup> Ms. B. *ennemi*. — <sup>m</sup> Id. *sur*.

<sup>8</sup> Dis-moi maintenant. — <sup>9</sup> Sot. — <sup>10</sup> Aimas.

(6) Les historiens musulmans parlent aussi des trésors immenses des khalifes, pris par Houlagou. Lorsque celui-ci entra dans la ville le 9 safar (15 février 1258) pour visiter le palais du Khalife, il y donna un festin à ses généraux. Il fit venir devant lui Mosta'ssim et lui demanda à voir ses trésors. Le Khalife tout tremblant lui en montra une partie, et lui offrit deux mille habillements complets, dix mille dinars d'or et une quantité considérable de pierreries. Ensuite sur l'ordre de Houlagou, le Khalife ayant désigné l'endroit où étaient enfouis ses trésors, on découvrit un bassin rempli de pièces d'or. (*Rachid-ed-din*, cité dans d'Ohsson, t. III, p. 239). Vassaf rapporte que les Mongols emportèrent de Bagdad quatre mille charges de butin.

(7) « L'historien persan Nikhy, dit d'Ohsson (lieu cité, p. 243), raconte que Houlagou, lorsque le Khalife lui présenta ses trésors, mit devant Mosta'ssim une assiette pleine de pièces d'or et lui dit d'en manger. — Mais l'or ne se mange pas, répondit le Khalife. — Eh bien! reprit Houlagou, pourquoi l'avez-vous gardé au lieu de le donner à vos troupes? Pourquoi n'avez-vous pas fait convertir ces portes de fer en pointes de fleches, et ne vous êtes-vous pas avancé jusqu'au bord du Djihou pour m'en disputer le

passage? — Le Khalife s'écria : Telle était la volonté divine. — Ce qui va vous arriver, reprit Houlagou, est aussi l'effet de la volonté divine. » Un autre historien persan, Mirkhond, rapporte le même trait, qui diffère peu du récit de Marc Pol. Mais la mort du Khalife est racontée différemment par d'autres historiens persans. Selon Rachid-ed-din, le khalife, son fils aîné et cinq eunuques qui les servaient, furent mis à mort le 15 de safar (21 février 1258), près d'un village des environs de Bagdad. Mosta'ssim et son fils furent enfermés chacun dans un sac et foulés aux pieds des chevaux, jusqu'à ce qu'ils eussent expiré; car, selon *Novairi*, « les Mongols ne résistent pas le sang des souverains et des « princes qu'ils font mourir. » (D'Ohsson, lieu cité, p. 242-3.)

On verra plus loin, dans le Chap. 79, intitulé : « Comment le grant Kaan fist occire Naian », que la remarque de l'historien persan Novairi est confirmée par le récit de Marc Pol : « Et fu « occis en ceste maniere; car il fu enveloppez en « un tapis, et fu tant menez çà et là estroitement « que il morut. Et pour ce le fist morir en ceste « maniere, pour ce que il ne vouloit que le sanc « du liguage de son empire fust espandus ne en « l'air, ne en la terre, ne au soleil. »

commanda que nulle chose ne li fust donnée à mengier ne à boire<sup>11</sup>, et li dist : « Or, Caliphe, mengue<sup>12</sup> tant de ton tresor comme tu voudras<sup>13</sup>, puisque il te plaisoit tant ; car jamais<sup>14</sup> ne mengeras autre chose que<sup>15</sup> de cest tresor. »

Si demoura laiens<sup>16</sup> quatre jours et morut comme chetif. Et pour ce eust miex<sup>17</sup> valu au Caliphe que il eust donné et parti<sup>18</sup> son tresor as<sup>19</sup> hommes qui l'eussent deffendu de sa terre, et ses genz, que estre pris et desheritez et mort ; si comme il fu. Et depuis, en avant, il n'y ot<sup>20</sup> onques puis nul Caliphe, ne à Baudas<sup>21</sup>, ne à nul autre lieu (8).

Or vous vueil conter une moult grant miracle qui avint à Baudas, que Diex<sup>22</sup> fist pour les Crestiens.

<sup>11</sup> Ms. A. Les mss. B. C. boire. — <sup>12</sup> Id. vouldras. — <sup>13</sup> Ms. A. james. — <sup>14</sup> Ms. B. fors. — <sup>15</sup> Ms. B. leans. — <sup>16</sup> Ms. B. mieux. — <sup>17</sup> Id. aux. — <sup>18</sup> Ms. B. dieux.

<sup>19</sup> Mange. — <sup>20</sup> Partagé. — <sup>21</sup> Eut. — <sup>22</sup> Baghdád.

On peut lire aussi dans Joinville, *Histoire de saint Louis* (p. 182 sq., édit. Didot), la manière dont la prise de Baghdád par Houlogon fut racontée par des marchands aux Français qui fortifiaient alors la ville de Saïda (Sidon) :

« Tandis que le roy fermoit (fortifioit) Sayete, vindrent marcheaus en l'ost (à l'armée) qui nous distrent et conterent que le roy des Tartarins avoit prise la cité de Baudas (Baghdád) et l'apostole (le Pape) des Sarrazins qui estoit sire de la ville, lequel on appelloit le Califre de Baudas...

« (Le roy des Tartarins) fist prendre le Calife et le fist mettre en une cage de fer, et le fist jeuner tant comme l'en peust faire homme sanz mourir ; et puis li manda se il avoit faim. Et le Calife dist que oyl ; car ce n'estoit pas merveille. Lor li fist apporter, le roy des Tartarins, un grant taillouer (plat, bassin) d'or chargé de joiaus à pierres précieuses, et li dit : « Connois-tu ces joiaus? » — Et le Calife respondi que oyl ; il furent miens. — Et li demanda se il les amoit bien ; et il respondi que oyl. — Puis que tu les amois tant, fist le roy des Tartarins, or pren de celle part que tu vourras et manju (mange). — Le Califres li respondi que il ne pourroit, « car ce n'estoit pas viande que

l'en peust manger. » — Lors li dit le roy des Tartarins : « Or peus veoir au calice (ô Calife?) ta deffense ; car se tu eusses donné ton tresor d'or, tu te feusses bien deffendu à nous par ton tresor, se tu l'eusses despendu (dépensé) qui au plus grant besoing te faut (manque) que tu eusses onques. »

(8) « Année 1258. Les Tartares prennent Bagdad sur le calife Mostazem, qui est mis à mort. En lui finit la famille des Abbassides, dans laquelle cette dignité était demeurée pendant cinq cents ans. Depuis ce temps, les Musulmans n'ont point eu de chefs légitimes de leur religion. » (*Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique*, t. II, p. 46.)

« Il y avait cinq cent quinze ans, dit l'historien arménien Guiragos (traduction de M. Ulaurier) que cette ville (Baghdád) avait été fondée par [Abou-] Djáfar, l'ismaélite. En 194 de l'ère arménienne (24 mai 745 - 23 mai 746) elle fut bâtie sur le Tigre, au dessus de Ctésiphon, à une distance d'environ sept journées de marche de Babylone. Pendant tout le temps qu'elle conserva l'empire, pareille à une sangsue insatiable, elle avait englouti le monde entier ; elle rendit alors tout ce qu'elle avait pris, en 707 de l'ère arménienne (1258-1259). »

## CHAPITRE XXV (1).

*Ci dist de la merveille que avint à Baudas de la montaigne* (2).

Il fu voirs <sup>1</sup> que entre Baudas et Mausul avint que un Caliphe qui estoit à Baudas au temps que couroit .m.c.c.xxv. (1225) ans (3) de Crist, qui moult haoit <sup>2</sup> les Crestiens, qui jour et nuit pensoit comment il peust faire retorner <sup>3</sup> les Crestiens à sa loy <sup>b</sup>, qui estoient en sa terre, ou, se non, faire les mourir. Et de ce se conseilloit toujours à ses prestres de sa loy, car touz ensamble leur vouloient aussi moult grant mal. Et ce est chose veritable que touz les Sarrazins du monde vouloient toujours moult grant mal à touz les Crestiens du monde.

Or avint que le Caliphe avec ses sages prestres trouverent un tel point en une nostre <sup>c</sup> evangille, comme je vous dirai, qui dist que se il fust uns Crestiens qui eust tant de foy comme est le grain d'un senevé <sup>3</sup>, et deist <sup>4</sup> à une montaigne qu'elle se levast <sup>d</sup>, elle se leveroit (4). Et certes, ainsi est la verité. Et quand il orent <sup>5</sup> ce point trouvé, si orent <sup>5</sup> moult grant joie, car ce estoit bien

XXV. — <sup>a</sup> Ms. B. *retourner*. — <sup>b</sup> Ms. B. *foy*. — <sup>c</sup> Id. *des*. — <sup>d</sup> Ms. C. *de lever soy*.

XXV. — <sup>1</sup> *Vrai*. — <sup>2</sup> *Haïssait*. — <sup>3</sup> *Un grain des énevé*. — <sup>4</sup> *Dit*. — <sup>5</sup> *Eurent*.

XXV. — (1) Dans la rédaction française et dans la version latine publiée par la S. G., ce Ch. 25 est précédé par le Ch. 29, sur Tauris, lequel est mieux à sa place dans notre rédaction.

(2) Le ms. B. porte : *Comment le Calife de Baudas vult faire mourir les Crestiens de sa terre*.

(3) Nos trois manuscrits, aussi bien que les textes publiés par la Société de Géographie de Paris, portent le millésime de .m.c.c.lxxx (1275). Il doit y avoir une erreur, *historiquement parlant*, d'au moins cinquante ans, représentée par la lettre *l*, que les copistes ont placée en trop dans leur millésime; le dernier *Khalife* de Baghlâd, Most'assim, pris par Houlagou, étant mort, comme on l'a vu précédemment, au commencement de l'année 1258 de notre ère. Nous

avons cru pouvoir, sans inconvénient, adopter le millésime de 1225, qui, sous le rapport du fait rapporté, n'est, à nos yeux, pas plus admissible que celui de 1275, mais seulement pour le faire concorder avec le règne des *Khalifes* de Baghlâd, dont l'empire avait cessé d'exister à l'époque indiquée.

(4) « Et Jésus leur dit : En vérité, je vous dis que si vous avez la foi et que vous ne doutez point, si vous dites à cette montaigne : *Quitte ta place et te jette dans la mer*, cela aura lieu. » (Évang. selon S. Matthieu, ch. XXI, v. 21).

« Je vous dis en vérité que si vous aviez de la foi *gros comme un grain de senevé*, vous diriez à cette montaigne : *Transporte-toi d'ici là, et elle s'y transporterait*, et rien ne vous serait impossible. » (*Id.*, ch. XVII, v. 19).

chose de faire les touz tourner à leur loy, ou faire les tous mourir <sup>5</sup>. Si manda adonc le Caliphe touz les Crestiens de sa terre qui moult furent grant quantité. Et quant il furent devant lui [venu <sup>6</sup>], il leur moustra celle evangille et leur fist lire le point qui est dedens, que je vous ai dit. Et quant il l'orent <sup>7</sup> leu, si demanda se ce estoit voirs <sup>8</sup>. Les Crestiens respondirent que voirement <sup>9</sup> estoit il [ainsi <sup>10</sup>]. Or depuis que <sup>11</sup> vous dites, dist le Caliphe, que il est voirs <sup>12</sup>, dont vous ferai une partie telle, car bien doit avoir entre vous, qui estes tant de gent, ce petit de foy : ou vous ferez remuer <sup>13</sup> celle montaigne que vous veez là <sup>14</sup>; (et leur monstra au doi <sup>15</sup> qui pres d'illec estoit,) ou je vous ferai tuit <sup>16</sup> morir de male mort <sup>17</sup>. Et se vous voulez eschaper de la mort, si devenez tuit Sarrazin de notre bonne loy. Et à ce faire, vous donne je respit <sup>18</sup> dix jours. Et se à celui termine <sup>19</sup> n'est fait, ou vous morrez ou vous retornerez Sarrazins. » Et quand il leur ot <sup>20</sup> ce dit, si les congéa <sup>21</sup>, que il deussent aler penser seur leur besoigne à ce fait accomplir.

## CHAPITRE XXVI.

*Comment les Crestiens orent grant paour de ce que le Caliphe lor avoit dit (1).*

Quant les Crestiens orent <sup>1</sup> entendu ce que le <sup>2</sup> Caliphe leur avoit dit, si orent moult grant paour; mais ceste fois mistrent <sup>3</sup> toute lor esperance en <sup>4</sup> Dieu leur createur <sup>5</sup> que il les aidera <sup>6</sup> de cest grant peril. Si furent à conseil touz les sages Crestiens qui là estoient, que il y avoit evesques et prestres assez; et n'en porent autre chose faire, mais que tourner par devers celui par qui touz

<sup>5</sup> Ms. B. Le ms. A. porte : *ou fere mourir*. — <sup>6</sup> Ms. B. — <sup>7</sup> Id. — <sup>8</sup> Id. *Remouvoir*. — <sup>10</sup> Ms. C. *terme*.

XXVI. — <sup>1</sup> Ms. A. *li*. — <sup>2</sup> Id. *a*. — <sup>3</sup> Id. *creatur*. — <sup>4</sup> Ms. C. *aydast*.

<sup>6</sup> *Vrai*. — <sup>7</sup> *Vraiment*. — <sup>8</sup> *Puisque*. — <sup>9</sup> *Voyez là*. — <sup>10</sup> *Doigt*. — <sup>11</sup> *Tous*. — <sup>12</sup> *Mort violente*. — <sup>13</sup> *Répit, délai*. — <sup>14</sup> *Eut*. — <sup>15</sup> *Congédia*.

XXVI. — <sup>1</sup> *Eurent*. — <sup>2</sup> *Mirent*.

XXVI. — (1) Le ms. B. porte : *Cy dist du Commandement que le Kalife fist aux Crestiens*.

biens vient <sup>4</sup>; que par sa pitié les deffende des mains au cruel Caliphe.

Si furent touz ensamble et hommes et fames <sup>4</sup> en oroisons .viij. jours et huit nuis. Et au chief des huit jours vint avision <sup>3</sup> à un evesque, qui estoit moult bon crestien, « par le saint angle <sup>4</sup> du Ciel, que il deist à un savetier crestien <sup>5</sup>, » qui n'avoit que un oeil, de faire <sup>6</sup> la priere <sup>7</sup> à Dieu; et que par sa bonté Diex <sup>8</sup> accomplira la priere <sup>9</sup> que il avoient fait pour la sainteté <sup>1</sup> au savetier.

Or vous dirai de cel <sup>m</sup> savetier quel homme il estoit. Sachiez que moult menoit honneste vie et chaste; et junoit <sup>5</sup>, et ne fesoit nul pechié; et chascun jour aloit oir <sup>6</sup> messe à l'eglise; et donnoit chascun jour pour Dieu de son gaaing <sup>7</sup>. Et la choison <sup>8</sup> pourquoi il n'avoit que un oeil, fu ceste: Il avint que un jour vint une fame à lui pour faire lui uns sollers <sup>9</sup>, et li monstra son pié por prendre la mesure. Et elle avoit moult bele jambe et moult beau pié. Si s'escandaliza trestout en sa conscience de pechié. Et il, pluseurs foiz, avoit oi dire, en la sainte evangile, que se l'oeil dehors escandalizoit la conscience [dedens <sup>9</sup>], de traire le <sup>10</sup> hors de la teste maintenant <sup>11</sup>, avant que pechier (2). Et il ainsi fist que depuis que la fame se fu partie, si prist l'alesne de quoi <sup>12</sup> il cousoit, et s'en donna parmi l'oeil; si que il le creva, et ainsi perdi son oeil par ceste maniere.

Or veez <sup>13</sup> se il estoit saint homme et juste et de bonne vie.

\* Ms. B. C. *viennent*. — <sup>1</sup> Ms. B. *femmes*. — † La partie de phrase entre guillemets manque dans le ms. B. — <sup>h</sup> Ms. A. *frere*. — <sup>i</sup> Id. *protere*. — <sup>j</sup> Ms. B. *dieux*; Ms. C. *dieu*. — <sup>k</sup> Ms. A. — <sup>l</sup> Id. *Sainte*. — <sup>m</sup> Ms. B. *cest*. Ms. C. *ce*. — <sup>n</sup> Ms. C.

<sup>3</sup> *Vision, apparition*. — <sup>4</sup> *Ange*. — <sup>5</sup> *Jéunait*. — <sup>6</sup> *Entendre*. — <sup>7</sup> *Gain*. — <sup>8</sup> *Raison*. — <sup>9</sup> *Un soulier*. — <sup>10</sup> *De l'extraire*. — <sup>11</sup> *Aussitôt*. — <sup>12</sup> *Avec laquelle*. — <sup>13</sup> *Voyez*.

(2) « Et si votre oeil vous est un sujet de scandale, arrachez-le et le jetez loin de vous. » (Évang. selon S. Matthieu, ch. XVIII, §. 9).

« Mais moi je vous dis que quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère en son cœur.

« Que si votre oeil droit vous scandalise, ar-

rachez-le et jetez-le loin de vous; car il vaut mieux pour vous de perdre un des membres de votre corps, que si votre corps tout entier était jeté dans l'enfer.

« Et si votre main droite vous scandalise, coupez-la et la jetez loin de vous; etc. » (*Id.*, ch. v, §. 28, 29).

## CHAPITRE XXVII.

*Comment vint à l'evesque l'avison du savetier qui n'avoit qu'un œil.*

Quant celle avison fu venue à cel evesque par plusieurs foiz, si comme vous avez ouy <sup>1</sup>, que j'ai conté ci avant <sup>2</sup>; si dist un jour aus Crestiens tout le fait de la vision; comment il l'avoit veu par plusieurs foiz. Si s'acorderent tuit <sup>3</sup> ensemble, les Crestiens, à faire venir devant euls ledit savetier. Et quant il fu là venuz, si li <sup>4</sup> distrent <sup>4</sup> que il veulent que il face la priere; et que Dieu lor avoit promis d'acomplir la <sup>5</sup> par lui. Et quant il oï ce que l'en li disoit, il s'escusa moult, disant que il n'estoit pas si bon homme comme il li disoient. Mais tant li prierent doucement que il dist que pour lui ne demoura <sup>6</sup> de faire leur commandement.

## CHAPITRE XXVIII.

*Comment la priere d'icelui saint homme savetier fist mouvoir la montaigne.*

Et quant le jour du terme fu venus si se leverent des Crestiens le matin tuit <sup>1</sup>, hommes et fames, petiz et granz, qui estoient plus de .c.m. (cent mille) personnes; et alerent à l'eglise, et oïrent <sup>2</sup> la sainte messe. Et quant la messe fu chantée, si se mistrent tuit ensemble à la voie <sup>3</sup> à aler au plain pres de cele montaigne à grant pourcession <sup>3</sup> avec la precieuse croiz devant euls, à grans chans et à grans larmes <sup>b</sup>. Et quant il furent là venu, si trouverent là le Caliphe avec tout son ost <sup>4</sup> de Sarrazins touz appareilliez d'euls occire <sup>5</sup>, ou de tourner <sup>6</sup> à leur loy; car il ne cuidoient mie <sup>7</sup> que Diex feist ceste grace aus Crestiens. Li Crestien avoient moult grant

XXVII. — <sup>a</sup> Ms. B. *lui*.

XXVIII. — <sup>a</sup> Ms. C. *procession*. — <sup>b</sup> Ms. A. *larmes*.

XXVII. — <sup>1</sup> *Entendu*. — <sup>2</sup> *Ci-devant*. — <sup>3</sup> *Tous*. — <sup>4</sup> *Dirent*. — <sup>5</sup> *De l'accomplir*. — <sup>6</sup> *Refusera pas, ne tardera plus*.

XXVIII. — <sup>1</sup> *Tous*. — <sup>2</sup> *Entendirent*. — <sup>3</sup> *En route*. — <sup>4</sup> *Armée*. — <sup>5</sup> *Tous prêts à les mettre à mort*. — <sup>6</sup> *Se convertir*. — <sup>7</sup> *Ils ne pensaient nullement*.

paour. Mais toutes voies avoient leur esperance vers Dieu Jhesu Crist.

Si prist le savetier la beneicon <sup>8</sup> de l'evesque, et puis se geta à terre à genoux devant le signe de la sainte croiz, et tendi ses mains vers le Ciel, et fist ceste oroison : « Biax sires Diex <sup>c</sup> omni-  
« potent, je te pri que, par ta sainte bonté, doies faire ceste grace  
« à ce tien pueple, à ce que il ne muirent <sup>9</sup>, ne que ta foy ne soit  
« abatue, ne empirée, ne desprisée <sup>10</sup>. Non mie que je soie dignes  
« de te prier ne requerre. Mais ta puissance est si grant, et ta  
« misericorde, pour quoy tu orras <sup>11</sup> ceste miene priere de moy  
« qui suis ton serf plain de pechiez. »

Et quant il ot faite <sup>12</sup> sa priere et s'oroison <sup>13</sup> vers Dieu le souverain pere par qui <sup>d</sup> toutes graces sont acomplies, maintenant voiant le Caliphe et touz les Sarrazins et autre gent <sup>e</sup> qui estoient là, se leva la montaigne de son lieu, et ala là où le Caliphe leur avoit fait commandement <sup>f</sup>. Et quant le Caliphe et touz les Sarrazins virent ce, si demorerent touz esbahiz et orent moult grant merveille de cest miracle que Diex avoit accompli pour les Crestiens. Si que grant quantité de Sarrasins devindrent <sup>14</sup> crestien; et proprement le Caliphe se fist baptisier el <sup>g</sup> nom du Pere et du Filz et du Saint Esprit Diex, amen; et devint crestiens; mais ce fu celéement <sup>h</sup>. Car quant il morut il trouverent une petite croiz à son col pendant. Si que pour ce ne le voudrent <sup>15</sup> ensevelir les Sarrazins avec les autres Caliphes, mais le mistrent <sup>16</sup> à part des autres. Les Crestiens orent <sup>17</sup> moult grant joie de cest grant saintisme miracle et s'en retournerent faisant moult grant feste, rendant grace à leur createur de ce que il leur avoit fait.

En telle maniere ala ce fait comme vous avez ouy, de quoy <sup>i</sup> ce

<sup>c</sup> Ms. B. *biaux sires dieux*. — <sup>d</sup> Ms. B. *par quoy*. — <sup>e</sup> Id. *autres gens*. — <sup>f</sup> Ms. A. *Le ms. B. leur avoit commandé*; le ms. C. *l'avoit commandé*. — <sup>g</sup> Ms. A. *Le ms. B. ou*; le ms. C. *en*. — <sup>h</sup> Ms. C. *secretement*. — <sup>i</sup> Id. *dont*.

<sup>8</sup> *Bénédiction*. — <sup>9</sup> *Meure*. — <sup>10</sup> *Méprisée*. — <sup>11</sup> *Entendras*. — <sup>12</sup> *Il eût fait*. Dans l'origine, le participe s'accordait avec son régime, même lorsqu'il le précédait. — <sup>13</sup> *Son oraison*. — <sup>14</sup> *Devinrent*. — <sup>15</sup> *Foulerent*. — <sup>16</sup> *Mirent*. — <sup>17</sup> *Eurent*.



fu moult grant miracle (1). Et ne vous merveillez<sup>1</sup> se les Sarrazins heent<sup>2</sup> les Crestiens; car leur maldite<sup>3</sup> loy que Mahommet leur

<sup>1</sup> Ms. C. *esmerveilliez*. — <sup>2</sup> Mss. A. B. Le ms. C. *haient* = *haïssent*.

<sup>3</sup> *Maudite*.

XXVIII. — (1) Cette légende, rapportée par Marc Pol, sans l'expression du moindre doute, n'est pas de son invention. Marsden l'accuse de crédulité; mais il cherche à l'excuser en disant qu'il a dû être trompé par quelque pieuse fabrication des chrétiens du pays (*we can only say that he must have been deceived by a pious fabrication of the Christians of the spot*). S'il en a été ainsi, ceux qui abusèrent de la crédulité de notre voyageur n'étaient pas des chrétiens de l'Église romaine, mais des chrétiens *Nestoriens* ou *Jacobites*, les seuls qui existaient alors dans la Mésopotamie. Et l'Évangile, dans lequel le Khalife crut trouver le moyen de placer les chrétiens de ses États dans l'alternative, ou d'abandonner leur foi pour adopter l'Islamisme, ou de subir la mort, ne pouvait être que la rédaction en langue syriaque, suivie par les Nestoriens, et dans laquelle les deux passages que nous avons cités se trouvent comme dans la Vulgate :

« Jérhu leur répondit et leur dit : Amen, je vous dis que si la foi était en vous et que vous n'eussiez aucun doute, vous pourriez non-seulement direr à ce palmier, mais à cette montagne : Lève-toi et tombe dans la mer, — cela se ferait. Et quel que soit ce que vous pourriez demander dans vos prières, si vous croyez, vous l'obtiendrez. » (Sermon de Matthieu l'apôtre).

« Si ta main ou ton pied pouvait être pour toi une cause de péché, coupe-le et le jette loin de toi; car il vaut mieux pour toi d'entrer estropié ou mutilé dans la vie que de tomber avec tous tes membres dans le feu de l'éternité. Et si ton œil est pour toi une cause de péché, arrache-le et le jette loin de toi; car il vaut mieux pour toi d'entrer étant borgne dans la vie, que de tomber avec tes deux yeux dans la gehenne du feu. » (*Id.*)

Quoi qu'il en soit, le fond de la légende peut être historiquement vrai. Seulement, comme l'esprit humain a toujours aimé le merveilleux (il l'aime encore de nos jours), on en a mis ici

pour l'édification des fidèles dont la foi aurait éprouvé de la tiédeur.

Cette même légende paraît avoir eu cours au moyen âge, soit qu'elle ait été empruntée à Marc Pol, soit qu'elle ait eu une autre origine. On la trouve reproduite avec quelques variantes dans le poème de *Baudouin de Sebourg*, ainsi que celle que l'on verra plus loin, au Chap. 51, dont la scène est à Samarie, tandis que, dans *Baudouin de Sebourg*, elle est placée à Bagdad. F. Génin, dans sa *Preface de Maître Pierre Patelin* (p. 47), a ainsi analysé le texte de *Baudouin de Sebourg* :

« Le Calife de Bagdad ayant fait venir devant lui le Père Thomas, grand pénitencier du couvent des chrétiens de Bagdad, lui tint à peu près ce langage : — Père Thomas, il est écrit au livre de votre loi que qui anra de la foi comme un grain de sénévé, il transportera des montagnes. C'est mot d'évangile. Or, j'ai devant mes fenêtres le mont de Thir qui me bouche la vue; entre cent chrétiens que vous êtes dans votre couvent, vous pouvez bien avoir de la foi gros comme un grain de sénévé. Faites-moi donc le plaisir de transporter le mont de Thir une demi-lieue plus loin, dans la vallée de Joachin qu'il occupe. Si vous y manquez, je vous ferai tous brûler. Allez! » — Le P. Thomas répond au Calife :

« Las! dist maistre Thomas, vous nous ferez mourir sans cause et à grant tort, car le haut mont de Thir ne se mouvera ja, quoi qu'il doive avenir! »

« De retour au couvent, il sonne la cloche et communique à ses frères assemblés la volonté du Calife. — Notre fin est arrivée, dit-il naïvement, car le mot de l'Évangile, sorti de la bouche de Jésus-Christ, nous mettra dans le feu. Nous sommes perdus! Confessez-vous donc afin de mourir en bons chrétiens.

« On se confesse, on pleure; on fait une belle procession, le père Thomas en tête chantant les

donna, si commande que touz les maus que il pueent <sup>19</sup> faire à toutes manieres de genz, et proprement <sup>20</sup> aux Crestiens, que il le doivent faire et d'emblor <sup>21</sup> le leur, et de touz autres maus, puisque il ne sont de leur loy; et que mauvaïse [loy] et mauvaïse commandemanz il ont <sup>1</sup>; et touz les Sarrazins du monde se maintiennent en ceste maniere.

Or vous avons conté de Baudas; mais bien vous pourroie avoir premierement conté de leur affaires, et de leur coustumes; mais trop seroit longue matiere, pour ce que je vous conterai ci avant <sup>22</sup> des grans choses et merveilles, si comme vous pourrez entendre en ce livre tout apertement.

Si vous conterai ore de Tavis la noble cité.

— <sup>1</sup> Mss. A. et B. Le ms. C. porte : « Ore veez comme sanglante loy, et comme mauvaïse commandemens que ilz ont. »

<sup>19</sup> *Pewent.* — <sup>20</sup> *Principalement.* — <sup>21</sup> *Enlever, prendre.* — <sup>22</sup> *Ci-après.*

litanies. Mais tout cela n'avancait point les affaires, lorsqu'on eut l'heureuse idée de recourir à Baudoin de Sebourg, qui se trouvait alors dans ces quartiers. On va le chercher; tout le monde s'agenouille. Baudoin prie au milieu de la foule, et, bien que ce brave guerrier ne soit pas un saint, il fait partir la montagne. On la voit, toute couverte de ses forêts, voler à travers les airs comme un *tarin*, et s'aller asseoir à plus d'une demi-lieue, telle absolument qu'elle était partie;

Et fut ositost fait, ce tesmoigne latin,  
Qu'un boins compains arait bu demi lod de vin.

« Le Calife était dans sa chambre avec tous les princes de sa maison; il regardait par la fenêtre dans le jardin, quand il vit passer la montagne : — Seigneur, s'écria-t-il tout à coup, par Mahomet que j'adore, voilà les diables qui emportent le mont de Thir!... »

Seigneur, par Mahomet que j'aoure et tiens chier,  
Le mont de Thir emportent il double d'Infer!

« Il en conçut une telle frayeur, qu'il s'évanouit, et, revenu de sa pâmoison, se convertit et se fit baptiser. »

Le *Baudoin* fut écrit, selon Génin, dans les

premières années qui suivirent la mort de Philippe le Bel (1314). L'auteur de ce poème pouvait donc avoir eu connaissance du récit de Marc Pol, dont le livre, écrit en français, avait été donné par lui en 1307 à Thiébauld de Cépoy, qui l'avait apporté en France et en avait donné copie à ses amis qui l'en avoient requis. (Voir le *Preamble*.) Mais il est plus vraisemblable de supposer que la légende en question avait cours à l'époque des deux auteurs, et que tous deux auroient trouvé bon de la reproduire dans leurs livres pour l'édification ou l'amusement de leurs lecteurs.

Au surplus, Marc Pol a bien eu soin de prévenir ses lecteurs (page 3) que, dans son livre, *il mettoit les choses vues pour vues et les entendues pour entendues*, sans se porter garant de la réalité de ces dernières, dont il ne fut pas le témoin oculaire. Les récits de ce genre qu'il a intercalés çà et là dans son livre nous font mieux connaître les mœurs et les croyances des populations nombreuses avec lesquelles il se trouva en contact, que s'il se fût renfermé dans un puritanisme exagéré, lequel d'ailleurs n'aurait pas fait fortune à son époque.

## CHAPITRE XXIX.

*Ci devise de la noble cité de Tavis (1).*

Tavis (2) est une grant cité et noble qui est en une grant province qui s'appelle Yrac (3), (et ainsi a tel nom) en laquelle a plusieurs citez et chasteaux. Mais pour ce que Tavis est la plus noble, vous conterai de son affaire.

Il est voirs <sup>r</sup> que les hommes de Tavis vivent de marchandise <sup>e</sup> et d'art; car il labourent de toutes manieres draps de soie et

XXIX. — \* Le ms. A. porte presque toujours les noms de *marchand*, *marchandise*, écrit avec un *e* adoucissant, *marcheandise*, sans doute pour bien faire connaître la prononciation douce de l'articulation *ch*.

XXIX. — <sup>r</sup> *Frai*.

XXIX. — (1) Ce chapitre est le 26<sup>e</sup> dans la rédaction française publiée par la Société de Géographie de Paris.

(2) تبریز *Tebriç* ou *Tabriz*. Nos mss. portent *Tauris*; mais, dans l'ancienne écriture, l'*u* et le *v* ayant la même forme à l'intérieur des mots, sont confondus; ce qui nous autorise à lire *Tavis* au lieu de *Tauris*; la première forme se rapprochant plus de la véritable prononciation.

Le géographe arabe Yakout, qui écrivait environ un demi siècle avant Marc Pol, décrit ainsi cette ville (trad. de M. Barbier de Meynard): « Ville principale de l'Azerbaïdjan, florissante et bien peuplée; elle est entourée de murs en briques cuites et reliées à la chaux. Plusieurs petites rivières la traversent; elle est environnée de jardins, et les fruits s'y vendent à vil prix... On y fabrique des étoffes, de beaux satins et des tissus qui sont exportés partout. Lorsque les Tartares envahirent la province, l'an 618 (de l'hégire, = 1221 de notre ère), les habitants parvinrent à les séduire à force de présents, et ils échappèrent ainsi à une ruine inévitable. »

Cette ville fut fondée en 791 de notre ère par Zobeïdeh, femme du fameux khalife Haroun-al-Rachid, contemporain de Charlemagne. Résidence des princes Atsbeks avant de devenir la capitale de la Perse sous les premiers princes

Mongols (jusqu'à la fondation de *Sultaniah*, au commencement du quatorzième siècle), cette ville fut alors très-florissante. *Gazan Khan* l'entoura d'une seconde enceinte qui avait six portes et cinq mille pas de tour (environ cinq kilomètres); en dehors de ce mur d'enceinte, le même prince fit construire, pour y placer sa sépulture, un vaste faubourg, qu'il décora d'édifices élevés et d'une grande beauté. Le célèbre ministre et écrivain persan Raelid-ed-din bâtit en haut de cette métropole, sur la colline de Veliân, un autre faubourg auquel il donna le nom de *Rachidieh*, et qu'il embellit de plusieurs monuments remarquables.

Cette ville fut dévastée par les Turks en 1532. Elle est aujourd'hui le chef-lieu de la province persane de l'Azerbaïdjan. « Tawris, dit M. J. de Hagemester, est l'aboutissant des caravanes venant de la Turquie et le grand entrepôt des marchandises européennes en Perse; cette ville entretient aussi des relations très-suivies avec la Russie par Tiflis. » (*Essai* déjà cité, p. 190.)

(3) عراق, *Irak*. On en distingue ordinairement deux: l'*Irak-Aldjemi* ou *Irak persique*, et l'*Irak-Arabi*. Le premier comprend la plus grande partie de l'ancienne Mésopotamie, et a pour villes principales Ispahan et Hamadân (l'ancienne Écbatane). Le second comprend tout le

dorés, de pluseurs façons moult beaux et de grant vaillance <sup>2</sup>. La cité est si bien assise <sup>3</sup> que d'Inde et de Baudas et de Mausul et de Cremesor (4), et de mainz autres lieux y viennent les marchandises. Si que, pour ce y viennent pluseurs marchans latins, et proprement <sup>4</sup> Genevois <sup>5</sup>, pour acheter et pour faire leur affaire; car il s'y treuve aussi grant quantité de pierrerie <sup>6</sup>. Elle est cité, que les marchans y font moult leur profit <sup>7</sup>. Il sont gent de povre affaire <sup>8</sup>, et sont moult mellées <sup>9</sup> de maintes manieres. Il y a Hermins <sup>8</sup>, Nestorins, Jacobins, Jorgans <sup>9</sup>, Persans; et encore hommes qui aorent <sup>10</sup> Mahomet (5), et c'est le pueple de la cité. Et sont moult mauvaises genz, et s'appellent Touzi (6). La ville est toute

<sup>b</sup> Ms. A. *perrierie*. — <sup>c</sup> Id. Les mss. B. et C. portent *profit*, forme picarde,

<sup>2</sup> Grande valeur. — <sup>3</sup> Située. — <sup>4</sup> Principalement. — <sup>5</sup> Génois. — <sup>6</sup> Pauvres affaires. — <sup>7</sup> Mêlés. — <sup>8</sup> Arméniens. — <sup>9</sup> Géorgiens. — <sup>10</sup> Adorent.

territoire de l'ancienne Babylonie, où étaient les villes de Babylone, de Scéneie et de Gésiphon, dans la grande plaine arrosée par l'Euphrate et le Tigre.

(4) Nous avons parlé précédemment de Baudas (Baghdâd, p. 39) et de Mausul (Mossoul, p. 37). Quant à Cremesor, Marsden et ceux qui l'ont copié disent que ce n'est rien autre que la ville célèbre d'Ormuz ou Hormuz, située à l'entrée du golfe Persique. Rien, au contraire, n'est plus douteux. Tous les manuscrits portent Cremesor ou Cremosur; et quand Marc Pol parle d'Ormuz ou Hormuz, il l'appelle Cormos ou Hormos; pourquoi nommerait-il ici cette ville Cremesor? Il est bien plus probable, comme l'a déjà fait remarquer Baldelli Boni, que Marc Pol a voulu parler d'un pays qui s'étend des embouchures du Tigre et de l'Euphrate au Lâristân, et que la Géographie nubienne nomme *Guermisr*, *Kermesir*. « Sic vocat terras immodice calidas, » dit Kæmpfer dans ses *Amanitates exoticæ* (p. 717). « Dans cette vallée (dit Dupré, *Voyage en Perse*, t. I, p. 361) commence le *Guermesir* ou la province de Lâristân. *Guermesir*, ainsi que *guerm*, dont il dérive, ajoute-t-il, signifie *chaud*. » Nous aurons occasion de revenir ailleurs sur ce sujet.

(5) « Le nombre d'étrangers, dit Chardin,

(t. II, p. 327, éd. Langlès) qui se trouvent là en tout temps est fort grand. Il y en a de tous les endroits de l'Asie, et je ne sais s'il y a de toutes les marchandises dont l'on ne puisse y trouver magasin. La ville est remplie de métiers en coton, en soie et en or. Les plus beaux turbans de Perse s'y fabriquent. J'ay ouy assurer aux principaux marchands de la ville qu'on y fabrique tous les ans six mille balles de soie. Le commerce de cette ville s'étend dans toute la Perse et dans toute la Turquie; en Moscovie, en Tartarie, aux Indes et sur la mer Noire. »

(6) Le texte français publié par la Société de Géographie porte (p. 22) : « Et heuore hi a « homes qui aorent Maomet, et re sunt le pue- « ple de la cité que sunt apelés Tauriz. » La version latine : « Et sunt ibi alii qui adorant « Macometum, scilicet populus terre qui vocan- « tur Tauriciui. » Ramusio : « E le genti che ado- « rano Macometto è il popolo della città, che si « chiamano Taurisani. » Toutes ces rédactions provenant de la même source sont fantômes. La nôtre porte évidemment la révision de Marc Pol. La population indigène de Tavriz, qu'il distingue ainsi : *le peuple de la cité, et qui adorent Mahomet, sont mauvaises gens, et s'appellent Touzi* (Mss. A et C., ms. B. *Touzi*), et non *Tavriz* ou *Tauriz*, qui est le nom de la ville qu'ils

avironnée <sup>11</sup> de moult beaux <sup>4</sup> jardins et delitables <sup>12</sup>, plains de moult beaux fruiz de pluseurs manieres moult bons, et assez de grant maniere <sup>13</sup>.

Or laissons de Tavrís et vous conterons de la grant province de Perse.

## CHAPITRE XXX.

*Ci commence de la grant province de Perse (1).*

Perse est une grant province, laquelle anciennement fu moult noble et de moult grant affaire. Mais orendroit <sup>1</sup> l'ont gastée et destruite les Tatars (2). En Perse est la cité qui est apelée Saba (3),

<sup>4</sup> Ms. A. *bias*. Ce ms. affecte généralement l'orthographe en *tau*, au lieu de *eau*.

<sup>11</sup> *Environné*. — <sup>12</sup> *Délectables*. — <sup>13</sup> *Assez gros*.  
XXX. — <sup>1</sup> *En ce moment*.

habitaient. Ce nom de *Touzi* est une faible altération de *Tâzi*, nom donné aux *Arabes* musulmans qui envahirent la Perse, et que les historiens chinois nomment *Ta-chi* (Voir mon *Mémoire sur l'Inscription nestorienne de Si-ngan-fou*, p. 33, 49, 53, 61, 62). Ces *adorateurs de Mahomet* de la ville de Tavrís, étaient donc des *Arabes* qui pouvaient, à plus d'un titre, mériter les qualifications que leur donne Marc Pol.

XXX. — (1) Le ms. B. porte: *De la cité de Saba où sont ensevelis les trois de Couloigne*.

Le comte Baldelli Boni, dans son édition intitulée: *Il Milione di Marco Polo, testo di lingua del secolo decimo terzo* (t. 1, p. 17) dit:

« I racconti puerili e favolosi contenuti nei due sequenti capitoli sopprime li nel ritoccare il Milione. Non leggonsi in fatti né nella versione di fra Pipino, né nel testo Ramusiano. »

La vérité est que les deux chapitres en question, quoique ne se trouvant pas dans les versions citées, n'en ont pas été retranchés par suite d'une révision de Marc Pol, puisqu'on les trouve dans nos trois manuscrits qui représentent la *réduction revue* par le célèbre voyageur. Ces deux chapitres se trouvent aussi dans l'ancien *Abrégé* italien. Quoiqu'il soit fermement des *recits puerils et fabuleux*, comme le dit le comte Boni, ils n'en sont pas moins curieux sous bien des rapports;

et ils ont cela de caractéristique, comme plusieurs autres chapitres de notre auteur, accusé de crédulité, qu'ils représentent parfaitement les croyances des populations décrites, à l'époque en question; ce qui, loin d'être à nos yeux un défaut condamnable, est un mérite de plus ajouté à la variété et à la sincérité des récits.

(2) Les Tatars sous la conduite d'abord des généraux de Dehinghis-Khân, puis de Houlagou, envahirent la Perse à plusieurs reprises. Ils détruisirent la dynastie des Kharezmschâh, qui avait succédé aux Seldjoukides. La Perse fut ravagée par eux, comme tous les autres pays dont ils firent la conquête.

(3) Cette ville est celle que l'on nomme en persan ساوه *Sawah*. Elle est située, dit Yakout (trad. cit.), entre Rey et Hamadân, à 30 *farsengs*, ou heures de marche, de l'une et de l'autre. Dans son voisinage est une autre ville nommée آواه *Awah*, à deux heures de marche environ. Ses habitants sont *Châites*, sectateurs des douze Imams, tandis que ceux de *Sawah* sont *Sunnites* et du rite *chaféite*. Cette différence de secte maintient ces deux villes dans un état permanent d'hostilité. Elles furent très-florissantes jusqu'à l'année 1220, époque à laquelle elles furent envahies par les Tartares, qui les saccagèrent. *Sawah* possédait une des plus grandes

de laquelle <sup>a</sup> se partirent les trois Roys quant il vinrent <sup>b</sup> aourer Jhesu Crist; car il sont enseveli en ceste cité, en trois sepulcres <sup>c</sup> moult grant et beaux <sup>d</sup>. Et dessus chacun sepulcre <sup>e</sup> a une maison quarrée moult bien enquierée <sup>f</sup> dessus; et l'une joust <sup>f</sup> l'autre. Les corps sont encore tout entier <sup>b</sup>; et ont cheveux et barbes. L'un avoit noir Jaspas, l'autre Melchior; le tiers: Balthazar. Et ledit Messire Marc Pol demanda moult à ceux de cele cité de l'etre d'eux trois roys <sup>g</sup>; mais il n'en trouva nul qui riens l'en seust dire, mais que il estoient trois roys qui anciennement y furent <sup>h</sup> seveli <sup>h</sup>. Mais à trois journées aprist ce que je vous dirai, que il trouva un chastel qui est apelés *Cala Ataperistan* (4), qui est à

XXX. — <sup>a</sup> Ms. B. *de la que.* — <sup>b</sup> Ms. A. *vindrent.* — <sup>c</sup> Id. et Ms. C. *sepultures.* — <sup>d</sup> Id. *belles.* — <sup>e</sup> Id. *chascune sepulture.* — <sup>f</sup> Ms. C. *escuree* = soignée, entretenue. — <sup>g</sup> Ms. B. *encoste* = a côté de. — <sup>h</sup> Ms. A. *tot entier.* Ces mots manquent dans le ms. C.

<sup>1</sup> De tout ce qui concernait ces trois rois, que le ms. C. nomme *Mages.* — <sup>2</sup> *Ensevelis.*

bibliothèques de Perse, laquelle fut incendiée par les Tartares.

Un autre auteur arabe, cité par M. Barbier de Meynard, ajoute: « Le climat de Sâwah est chaud, mais salubre... Près de la ville sont les tombes des fils de l'Imam Kazim; on voit aussi, à l'ouest, une coupole que l'on croit être le tombeau du prophète Samuel. » Un autre auteur arabe dit qu'à une heure de marche de Sâwah, du côté de Kherrakan, est une haute montagne dans laquelle est une caverne qui a la forme d'un portique; « elle renferme plusieurs figures étranges sculptées dans la pierre. » Ce sont vraisemblablement ces figures dont parle Marc Pol.

Chardin dit que vis-à-vis de *Sava* (ou *Saba*) à l'occident, à quatre lieues, est un pèlerinage fameux par la dévotion des Persans. « Ils l'appellent *Echmouil*, c'est-à-dire *Samuel* (ou *Chamuel*) et ils croient que ce prophète y a été entermé. On a bâti sur son tombeau un beau mousolée, au milieu d'une mosquée magnifique. »

C'est donc bien à tort que Marsden prétend (p. 76) que le nom de *Saba* (le même que *Sava*

ou *Sava*) ne peut certainement pas être décomposé au nombre des villes de la Perse.

(4) Ce terme est composé du mot arabe-turk *kalah*, au pluriel *killa*, qui signifie *château-fort* ou *fortifié*, et du mot composé persan: *atech-perest*, au pluriel *perestan*, qui signifie *ignicultores*, « adorateurs du feu; » en persan: قلعه آتش پرستان. Comme on le voit, la signification qu'en donne Marc Pol est parfaitement exacte.

Il y a encore actuellement de nombreux adorateurs du feu en Perse. Le voyageur français Dupré dit que les Guèbres répandus dans les villages du territoire qui dépend de la ville de Yezd, sont à peu près au nombre de huit mille. « Ces idolâtres appelés aussi *Atech-perést*, dit-il (Voyage, t. II, p. 101), ou *ignicoles*, parce qu'ils adorent le feu, sont les tristes restes de ces anciens *Parisis*, qui abandonnèrent leur patrie, à l'époque de l'invasion des Arabes... Il n'y a plus guère de Guèbres aujourd'hui en Perse, que dans les provinces d'Yezd et du Kermân. Les autres se réfugièrent sur les bords du Sind ou dans le Guzerate, où ils sont aussi heureux et aussi ri-

dire en françois : « chasteaux qui est des aourours <sup>1</sup> de feu <sup>2</sup>. » Et ce est bien leur nom, car les gens de ce chastel aourent le feu, et vous dirai pourquoy il l'aourent, si comme il dient que anciennement leur trois roys de celle contrée alerent aouer un prophete qui estoit nez, et porterent trois offrandes : or et encens et mirre, « pour cognoistre se celui prophete estoit dieu, ou roy terrien <sup>3</sup> ou mire <sup>4</sup>. » Car il distrent se il prenoit l'or que il seroit roy terrien ; et se il prenoit l'encens que il seroit dieu ; et se il prenoit le mirre que il seroit mire <sup>5</sup>.

Or avint que quant il furent là venu, là où l'enfant estoit nez, le plus jeunes <sup>6</sup> de ces trois roys y entra avant <sup>7</sup>, et trouva l'enfant semblable à soy meismes d'age. Si issi <sup>8</sup> hors et en ot <sup>9</sup> moult grant merveille. Et apres <sup>10</sup> y entra l'autre de moien aage ; et tout ainsi li <sup>11</sup> sembla, comme à l'autre, de son aage meismes. Et issi hors, et en soy avoit moult merveille. Puis y entra l'autre de plus grant aage ; et tout ainsi li <sup>12</sup> avint comme as <sup>13</sup> autres deux devant. Si issi hors moult pensif <sup>14</sup>. Et quant il furent tous <sup>15</sup> trois assemblé, si dist chascuns ce que il avoit trouvé et veu ; et de ce orent il moult grant merveille. Si s'accorderent d'aler tous <sup>16</sup> trois ensemble. Si y alerent. Si trouverent l'enfant de l'age que il estoit ; ce est de treize jours. Si l'aourerent et li <sup>17</sup> offrirent l'or, et l'encens, et le mirre. Et l'enfant prist toutes trois les offrandes ; et puis leur donna une boiste <sup>18</sup> close. Si s'en partirent les roys pour retourner en leur contrées.

<sup>1</sup> Ms. A. estoient. — <sup>2</sup> Ms. C. aourans. — <sup>3</sup> Ce dernier membre de phrase manque dans le ms. B. — <sup>4</sup> Ms. A. joenne. — <sup>5</sup> Id. euvres. — <sup>6</sup> Mss. B et C. lui. — <sup>7</sup> Id. auz. — <sup>8</sup> Ms. A. pensis. — <sup>9</sup> Id. tuit. — <sup>10</sup> Id. boeste.

<sup>11</sup> Château des adorateurs du feu. — <sup>12</sup> Terrestre. — <sup>13</sup> Medecin (de l'humanité?). — <sup>14</sup> Le premier. — <sup>15</sup> Sortit. — <sup>16</sup> Fut.

ches que leurs compatriotes sont opprimés et pauvres. Ces Guebres ou adorateurs du feu, qui ont conservé l'ancienne religion de Zoroastre, sont nombreux à Bombay, où quelques-uns d'entre eux ont acquis de grandes fortunes par le commerce ; il y en a aussi dans les ports ou-

verts au commerce en Chine. Leur aptitude et leur intelligence les ont placés à la tête des principaux négociants et banquiers de l'Asie. Ils s'occupent aussi maintenant, à l'exemple des savants d'Europe, de remettre en honneur l'étude des anciens livres religieux de Zoroastre.

## CHAPITRE XXXI.

*Ci dist des trois Roys qui retournerent.*

Quant il orent <sup>1</sup> chevauchié plusieurs journées, si dirent que il vouloient veoir ce que l'enfant leur avoit donné. Si ouvrirent la boïste et trouverent dedens une pierre. Quant il la virent, si orent <sup>2</sup> grant merveille que ce povoit estre que l'enfant leur avoit donné, et pour quelle signïfiance <sup>3</sup>. Et la signïfiance fu pour ce que quant il presenterent à l'enfant leur offrandes, si les prist toutes trois [et il distrent que, puisque il les avoit prises toutes trois <sup>4</sup>], que il estoit vrais diex, et vrais roys, et vrais mires; et que <sup>5</sup> la foy que il avoient commenciée devoit estre ferme en euls <sup>6</sup> comme pierre ferme. Si que, pour cele achoïson <sup>7</sup> orent <sup>8</sup> de l'enfant la pierre en cele senefiance; car il sot <sup>9</sup> bien leur pensées. Et euls <sup>10</sup> qui ne sorent <sup>11</sup> pas que la pierre portoit ladite senefiance; si la getterent en un puis <sup>12</sup>. Et de maintenant <sup>13</sup> descendi du Ciel un feu ardent qui descendi ou puis là où la pierre avoit esté getée.

Et quant les trois roys virent ceste merveille, si furent tuit <sup>14</sup> esbahiz et furent moult repentant de ce que il avoient la pierre getée; car bien aperçurent adonc <sup>15</sup> la senefiance <sup>16</sup> qui estoit grans et bonne. Il pristrent maintenant de cel feu, et l'emporterent en leur pais; et le mistrent en une leur eglise moult belle et moult riche. Et toutefois le font ardre <sup>17</sup> et l'aourent comme dieu, et tout <sup>18</sup> leur sacrefice que il font, cuise avec cel feu. Et se il avient aucune foiz que le feu soit estaint <sup>19</sup>, il vont aux autres cités là entour, qui celle meïsmes foy tiennent, et se font donner de leur feu, et le portent en leur eglise. Et c'est la choïson <sup>20</sup>, pourquoi les gens de ceste contrée aourent le feu. Et maintes foiz il vont dix journées à trouver de ce feu.

XXXI. — <sup>1</sup> Ms. A. *senefiance*. — <sup>2</sup> Ms. C. Ce membre de phrase manque dans les mss. A. et B. — <sup>3</sup> Ms. A. *qu'a la foy*. — <sup>4</sup> Mss. B et C. *eulz*. — <sup>5</sup> Ms. C. *tous*. — <sup>6</sup> Ms. B. *signïfiance*. — <sup>7</sup> Ms. A. *tuit*.

XXXI. — <sup>1</sup> *Eurent*. — <sup>2</sup> *Cette raison*. — <sup>3</sup> *Eurent*. — <sup>4</sup> *Sut*. — <sup>5</sup> *Surent*. — <sup>6</sup> *Puits*. — <sup>7</sup> *A l'instant même*. — <sup>8</sup> *Alors*. — <sup>9</sup> *Ils l'allument*. — <sup>10</sup> *Éteint*. — <sup>11</sup> *Raison*.



Et ainsi le conterent ceux de cellui chasteau à Messire Marc Pol (1), et lui<sup>b</sup> affermerent<sup>12</sup> par verité que ainsi avoit esté, et que l'un des trois roys avoit esté<sup>1</sup> d'une cité qui a nom Saba, et l'autre de Ava (2), et le tiers<sup>13</sup> de cellui chasteau, où il aouroient le feu avec toute celle contrée.

Or vous ai conté de ce ; si vous conterons des contrées de Perse et de leur coutumes.

## CHAPITRE XXXII.

*Ci devise des huit royaumes de Perse et des noms d'iceulx.*

Or sachiez que en Perse a .VIII. royaumes pour ce que elle est grans provinces; et si les vous nommerai touz par nom.

Le premier royaume c'est au commencement. Si a nom Casvin (1)<sup>a</sup>; le secont, qui est vers midi, est appellez Curdistan<sup>b</sup>; le tiers<sup>1</sup> est apellez Lor<sup>c</sup>; le quart<sup>2</sup> Cielstan<sup>d</sup>; le quint<sup>3</sup> Istanit; le siesme Serasy; le septiesme Sonscara<sup>e</sup>; le vuitiesme<sup>4</sup> Tunocain<sup>f</sup>,

<sup>b</sup> Ms. A. li. — <sup>i</sup> Mss. A. B. Ce membre de phrase manque dans le mss. C.

XXXII. — <sup>a</sup> Ms. C. Les mss. A. et B. *chuscun*. — <sup>b</sup> Ms. A. *Curdistan*. — <sup>c</sup> Mss. A. et B. Le ms. C. *Elor*. — <sup>d</sup> Ms. A. *Cielstan*. — <sup>e</sup> Ou *Sonscara*, l'u et le n ayant la même forme. — <sup>f</sup> Ms. C. *Tunecam*.

<sup>12</sup> *Affermerent*. — <sup>13</sup> *Troisième*.

XXXII. — <sup>1</sup> *Troisième*. — <sup>2</sup> *Quatrième*. — <sup>3</sup> *Cinquième*. — <sup>4</sup> *Huitième*.

XXXI. — (1) On voit que notre voyageur ne prend pas la responsabilité des histoires qu'il vient de raconter; histoires qui sont un mélange de différentes traditions, parmi lesquelles celles des adorateurs du feu dominant. Il serait inutile de chercher ici à les démêler.

(2) *آواه* *Awah*, dit Yakout (*lieu cité*), est une bourgade entre Zendjân et Hamadân. Cette ville, dit Moustôfi, est le chef-lieu d'un canton de quarante villages compris dans le district de *Sawah*. Le climat est tempéré; le sol produit du blé, du coton et de bons fruits. *Awah* est une des premières villes de la Perse qui adoptèrent le Chiisme; elle fut, ainsi que *Sawah*, ravagée par les Mongols.

XXXII. — (1) *قزوین* *Caswin*, ou *Kozwin*, en persan; ville célèbre où le roi *Chapour* (*Sapor*), fils et successeur d'Ardechir-Babégân, qui

fonda la dynastie des Sassanides en 223 de notre ère, fit construire un palais. Détruite par un tremblement de terre, elle fut reconstruite en 661, et fortifiée. A l'époque de Marc Pol elle était le chef-lieu de la province de ce nom. Les Sôphis en firent leur capitale jusqu'à Abbas le Grand, qui transporta sa résidence à Ispahan (Voir Chardin, t. II, p. 392 et le *Voyage* de Dupré, t. II, p. 198 et suiv.).

Nos mss. A et B. écrivent *Chuscun*; ce serait alors la ville de *قاسان* *Kâsan*, ou celle de *قاشان* *Kâchân*, qui sont situées dans la province d'Ispahan, mais qui n'ont jamais eu l'importance et la célébrité de *Kaswin*. Il est plus que probable que cette leçon est une erreur de copiste. Les deux rédactions publiées par la *Société de Geogr.* portent : *Casum* et *Causum*.

qui est à l'issue de Perse (2). Tous ces royaumes sont vers midi, fors .i. seulement : c'est Tunocain, qui est pres de l'arbre seul \* (3).

\* On lit aussi dans l'ancien texte italien publié par Baldelli Boni : *Albero Solo*; de même que dans celui de la S. G. *arbre seul*; le texte latin porte *alterum* (μ. *alberum*) *solum*.

(2) La seconde province (ou royaume comme Marc Pol appelle d'habitude les circonscriptions territoriales gouvernées par un chef relevant d'un souverain puissant) qu'il nomme *Courdistan*, situé vers le midi, n'est pas le *Kourdistân* actuel, comme l'orthographe du nom pourrait le faire supposer, mais bien le *خوزستان* *Khouzistân*, province de la Perse méridionale, appelée *Suziane*. Comme le nom de *Khouzistân* est très-souvent écrit *Khouristân* *خورستان* dans les mss. persans, la transcription fantaisie des manuscrits de Marc Pol peut avoir cette origine.

Au surplus le nom ethnique de *Kourdistân* n'existait pas encore à l'époque de Marc Pol; on ne le rencontre dans aucun ouvrage de géographie arabe ou persane de l'époque, tandis que celui de *Khouzistân* était déjà employé (Voir sur les *Kourdes*, Et. Quatremère : *Notice et Extr. des manuscrits*, t. XIII, p. 300-320).

La troisième province, le *Lor*, est sans aucun doute le *لورستان* *Louristân* actuel qui ne se nommait encore que *le Lour* (*El Lour*) du temps de Marc Pol (Voir *Yakout*, trad. citée, au mot *Lour*, et M. Quatremère aussi, lieu cité, p. 330). « *Le Lour*, dit *Yakout*, est un vaste pays situé entre *Ispahan* et le *Khouzistân*; il est considéré comme faisant partie de la chaîne du *Khouzistân*. D'après *El-Istakhrî*, le pays des *Lours* est très fortifié et en grande partie couvert de montagnes; il dépend du *Khouzistân*, bien que par sa situation il semble être enclavé dans dans le *Djébal*. »

« L'ancienne *Suziane*, dit *Duyré* (t. II, p. 278), aujourd'hui le *Laurestân* et le *Khouzistân*, forme la septième province (de la Perse), qui est assez grande, et n'a presque pour habitants que des tribus de la langue *laure*, des *Arahes* et des *Bactariis*. » (Pour de plus amples détails sur ces provinces on peut consulter deux savants mémoires de MM. H. Rawlinson et Layard, publiés dans le *Journal of Geographical Society*, vol. IX, p. I, art. 2; vol. X, p. I, art. I; vol. XVI, art. I.)

La quatrième province, le *Cielstân*, est le

*Choulistan* (ou *Choulstân*, pays des *شور* *Choul*, l'un étant ici qu'une addition euphonique de prononciation) comme l'ont reconnu MM. Et. Quatremère (lieu cité, p. 332), et Deffrémery (*Extraits d'Ibn-Batoutah*, p. 59) et non le *Sedjestân* ou *Seïstân* comme l'a supposé Marsden, et comme tous ses copistes l'ont admis sans contestation. « Je ne saurais partager cette opinion, dit M. Quatremère; en effet, le voyageur, dans ce chapitre, se contente de décrire le royaume de Perse proprement dit. Par conséquent il ne saurait être question d'une province aussi éloignée que le *Sedjestân*. » M. Deffrémery dit : « La place assignée au *Suolistan* (*Cielstân* de notre rédaction) dans l'énumération des huit royaumes qui composent la Perse, d'après Marco Polo, convient beaucoup mieux au *Choulistan* qu'au *Seïstân*, puisque le *Suolistan* est indiqué entre le *Lor* (*Louristân*) et *Istanit* (ou *Ispahan*). En troisième lieu Marc Pol paraît n'avoir compris sous le nom de Perse que les pays qui reconnaissaient la domination du souverain mongol de l'Iran. Il a même mentionné séparément le *Kerman*, qui, de son temps, avait un prince particulier sous la suprématie de l'Ilkhan Mongol. Or le *Seïstân*, pendant la seconde moitié du treizième siècle, appartenait tantôt à des princes curts d'Ibérat, tantôt à des princes de la branche de *Djagatai*. »

La cinquième province : *Istanit*, a été assimilée, depuis Marsden, à celle d'*Ispahan*, et cela avec d'autant plus de raison que la place de cette province, dans l'énumération de Marc Pol, est parfaitement déterminée, et que le nom de *Istanit*, que donne presque tous les mss., se rapproche assez du nom de *Ispahan* qui est aussi donné par les auteurs orientaux à la ville et à la province de *اصفهان* *Ispahan*. Cette ville célèbre est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici la notice.

La sixième province : *Serazi*, est celle de *شیراز* *Chiraz*, capitale de la province du *Fars*, célèbre autrefois pour son étendue et la magnificence de ses édifices publics; la patrie du

En cel<sup>h</sup> royaume a mains beaux destriers (4); et plusieurs s'en maintient en Inde à vendre; car il sont chevaux de grant vaillance,

<sup>h</sup> Ms. B. *cest.*

poète *Sâdi*, si connu en Europe par son *Gulistân ou Jardin des Roses*, dont M. Deffrémery a récemment publié une nouvelle et fidèle traduction. On peut consulter sur *Chiraz* la description qu'en fait *Ibn-Batoutah* (t. II, p. 52 et suiv. de la traduction de MM. Deffrémery et Sanguinetti) qui la visita quelque temps après Marc Pol (en 1327); les voyageurs Chardin, Tavernier, Duprè (t. II, p. 2 et seq.), Scott Waring (*A Tour to Sheeras*, in-8°, 1807); Morier (*Second Voyage en Perse*); Ouseley's *Travels* (t. II); Ker Porter's *Travels* (t. I), etc.

La septième province : *Sonscara*, est très-vraisemblablement, comme M. Deffrémery l'a supposé le premier (*Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens*, p. 25), celle qu'habitaient les *Chebankareh*, sur lesquels M. Ét. Quatremère a donné des détails très-circonstanciés dans son *Histoire des Mongols* (pp. 440-440). Ce peuple, ou plutôt le pays, le district, la contrée qu'il habitait sur les frontières du *Kirmân*, et dont le nom persan : شوانکاروی *Chéwankary*, ou شبنکاروی *Chebänkârch* (Ouseley, t. II, p. 84 et 171), était considéré au quatorzième et au quinzième siècle, comme formant un petit État indépendant qui avait ses rois et ses chefs, tandis qu'avant cette époque, et après, il a été confondu avec la population du *Fars*, et compris dans la dénomination générale de cette grande province : le *Farsistân*.

Selon un géographe persan, cité par Ouseley, le pays de *Chebankareh* appartient au *Guermisr* (le *Cremesor* de Marc Pol) ou la région chaude qui borde le *Fars*, le *Kirmân* et le golfe Persique. Chardin (t. VIII, p. 208), en parlant du *Fars* ou *Farsistân*, dit que cette province, la seconde du royaume de Perse, et aussi grande que la France, était limitée, du côté de l'orient, par la province de *Kirmân*, qui est la *Caramanie*; du côté du midi, par la province dite *Kret Chéboucaré* (1), qui comprend partie de la Cara-

manie déserte, appelée aussi *Gédrasie*, et tout l'ancien royaume de *Laar*; du côté d'occident le golfe Persique, et au nord le pays des *Parthes*, « qui est la province de l'*Irak Adjem*. »

Marsden a cru que le pays de *Sonscara* était « le *Korkan* ou *Gourkan* des géographes orientaux, l'*Hyrcanie* des anciens. » Baldelli Boni (*Il Milione*, t. II, p. 42) combat cette opinion avec raison, comme invraisemblable, Marc Pol n'ayant pu avoir l'idée de parler d'un pays situé près de la mer Caspienne; et il croit y reconnaître le pays montagneux de *Sindjar*, situé dans un désert au sud de *Nisibe*; conjecture qui n'est pas mieux fondée. Le dernier éditeur de Marc Pol rajouté (*Voyageurs anciens et modernes*, t. II, p. 277), dit dans sa note sur *Sonscara*: « Le *Korkan* ou *Gourkan* des écrivains orientaux, ancienne *Hyrcanie*; » faisant ainsi siéme, comme d'habitude, l'opinion erronée de Marsden, et ne le rendant pas meilleure; aucun de ces commentateurs ne semble avoir lu l'auteur qu'il a commenté, lequel dit: « *Tout ces royaumes sont vers midi*, fors un seulement: c'est *Tunocain* qui est pres de l'*arbee seul*. » On ne devait donc pas aller chercher *Sonscara* en *Hyrcanie*, ou pres de *Nisibe*.

La huitième province : *Tunocain*, a été considérée par Marsden et ses copistes comme le pays dont la ville de *Dameghân* était le chef-lieu. Cela est peu probable, comme on le verra plus loin dans les notes du chap. XXXIX. *Tunocain*, d'après Marc Pol (même chap.), est à huit journées de marche de *Cabanan* ou *Khabis*, en traversant un désert. Or, comment serait-il possible d'arriver de *Khabis* à *Dameghân*, en huit jours de marche, lorsqu'en ligne droite seulement on compte plus de cent quarante lieues de chemin? Il est matériellement impossible de franchir un aussi grand espace désert en si peu de jours. Le *Tunocain* de Marc Pol est la transcription très-fidèle d'une province située à environ soixante-cinq lieues au nord de *Khabis* et qui était nommée كوهستان *Kouhistan*, dont la capitale était قاین *Kâin*, située près de la seconde ville en

(1) Langin ajoute en note: « Ce mot est tellement défiguré « qu'il m'est impossible de le restituer. » Le plus souvent il n'y a de défiguré dans ces écrits que son insupportable ignorance.

que bien vaut, l'un, de celle monnoie tant qui vaut entour<sup>4</sup> deux cens livres de tournois (5); et l'un plus, et mains<sup>5</sup> l'autre, selonc ce que il sont. E si y a aussi ahnas<sup>1</sup> des plus beaux du monde, qui bien valent trente mars<sup>6</sup> d'argent l'un; car il sont grant et bien courant et portant moult bien l'embleure<sup>7</sup> (6). Les genz meinent les chevaux jusques à Chisi et à Curmosa (7), qui sont deux cités

<sup>1</sup> Ms. B. *anvtron*. — <sup>2</sup> Ms. A. *aharas*. Ms. C. *asnes*.

<sup>3</sup> *Moins*. — <sup>4</sup> *Marscs*. — <sup>7</sup> *Ambles*, allure de la marche d'un cheval, d'un âne ou d'un mulet.

importance nommée تون Toun, ou Tun. On disait donc : la province de *Tun-et-Cain*; en persan : *Tun-o-kain*, comme nous appelons certains de nos départements, *Seine-et-Marne*, *Eure-et-Loir*, etc.

(3) Cette dénomination sur laquelle Marc Pol revient avec quelques détails au chap. XXXIX, ne nous paraît rien moins qu'avoir été éclaircie jusqu'à ce jour. Nous y reviendrons en même temps que sur la dénomination précédente.

(4) « Les chevaux de Perse, dit Chardin (t. III, p. 366) sont les plus beaux de l'Orient... Ils ont la tête petite, les jambes fines et déliées à merveille, fort bien proportionnés, fort doux, de grand travail, et fort vifs et légers... Quoiqu'ils soient les plus beaux chevaux de l'Orient, ils ne sont pas les meilleurs et les plus recherchés. Ceux d'Arabie les passent et sont fort estimés en Perse à cause de leur légèreté... Les Persans ont aussi beaucoup de chevaux *tartares* qui sont plus bas que ceux de Perse, plus grossiers et plus laids, mais qui sont de plus de fatigues, plus animés et plus légers à la course. Les chevaux sont *fort chers* en Perse. Les beaux chevaux valent depuis mille francs jusqu'à mille écus (3,000 fr.). Le grand transport qui s'en fait en Turquie, et particulièrement aux hîdes, est ce qui les rend si chers. »

Dans les temps anciens la Perse était déjà renommée pour ses chevaux. Un lexicographe indien, du premier siècle avant notre ère, *Amara*, les cite dans son *Trésor de mots* (*Kôcha*, l. II, ch. VIII, sl. 3) : *pârcikâs hayâs*. Le *Râmâyana* (l. I, ch. VI, sloka 21), cite aussi comme *Amara*, les chevaux de *Balkh* : *bâhlhikas hayâs*. Ces che-

vaux, les Persans les nomment *aspi-tadjik*, c'est-à-dire : « chevaux des *Tadjiks* ou anciens *Scythes*, » en chinois *Yue-tchi ma*, chevaux des *Yue-tchi* ou *Scythes*, qui s'offraient en présent aux souverains (voir ma *Description de l'Inde*, traduite du chinois, insérée en 1839 dans le *Journal asiatique* de Paris).

(5) On lit dans l'*ancien texte* italien publié par Baldelli Boni : « La maggior parte sono di « valuta di dugento lire di *Tornesi*. » Et l'éditeur ajoute : « Questo modo di computare a *Tor-nesi*, et a *Marchi* (marches) svela anche più « che il testo è versione dal *Francese*. » — Ces mêmes termes de *livres tournois* et *marscs d'argent* (*libres de tornis* et *marscs d'argent*, dans le texte de la Société de Géographie), *lire di tornesi*, dans *Ramusio*, sont effectivement une nouvelle et frappante preuve que le livre de Marc Pol fut primitivement rédigé en français, et que toutes les autres rédactions ont été faites sur cette première rédaction française.

(6) « Il y a deux sortes d'ânes en Perse, dit Chardin (t. III, p. 368) ; les ânes du pays, qui sont lents et pesans comme les ânes de nos pays, dont ils ne se servent qu'à porter des fardeaux, et une race d'ânes d'Arabie, qui sont de fort jolifs bêtes, et les premiers ânes du monde. Ils ont le poil poli, la tête haute, les pieds légers, les levants avec action en marchant. L'on ne s'en sert que pour mouture... On les pause comme les chevaux... On n'apprend à ces bêtes domestiques qu'à aller l'*amble*. » (Voir aussi *Ker Porter's Travels*, t. I, p. 460.)

(7) Il a déjà été question précédemment de *Chisi* (ch. 24). Quant à *Curmosa*, qui est évi-

sur la rive de la mer d'Inde; et illec treuvent les marchans qui les achatent et meinent en Ynde pour vendre.

En cest royaume a de maintes cruel<sup>1</sup> gent et homecide<sup>1</sup>, car il s'occient<sup>8</sup> touz jours<sup>9</sup> ensemble. Et, se ne fust la seigneurie<sup>10</sup>, c'est du Tatar du levant, il feroient grant mal aux marchans; et pour toute la seigneurie ne lessent il<sup>10</sup> encore que, mainte foiz, ne leur facent<sup>11</sup> domage à leur pouvoir; car se il ne trouvoient les marchans bien appareillez d'armes<sup>12</sup>, il les occiroient et roberoient touz<sup>13</sup>. Et aucune foiz, quant les marchans<sup>14</sup> ne s'en prennent bien garde, il les destruisent<sup>14</sup> touz. Et sont tuit<sup>15</sup> Sarrazin, car il tiennent la loy de Mahomet (8).

<sup>1</sup> Ms. C. *aineuses*. — <sup>10</sup> Id. *homicidialz*. — <sup>11</sup> Ms. A. *seigneurie*. — <sup>12</sup> Ce mot manque dans le ms. C. — <sup>13</sup> Ms. C. *tous*.

<sup>8</sup> *Ils se tuent*. — <sup>9</sup> *Tous les jours*. — <sup>10</sup> *Laissent-ils*. — <sup>11</sup> *Fassent*. — <sup>12</sup> *Bien armés*. — <sup>13</sup> *Ils les tueraient et dépouilleraient tous*. — <sup>14</sup> *Détruisent, tuent*.

demment la ville de Hormuz, en persan *هرمز* *Hormuz*, ville et port célèbres du golfe Persique, il en sera spécialement question au chap. cxxii.

(8) Cet état de choses devait surtout se produire du temps de Marc Pol, dans les provinces de la Perse que l'on nomme aujourd'hui l'*Trac-Adjémi* et l'*Trac-Arabi*. Ces contrées étaient déjà, comme aujourd'hui encore, infestées de tribus errantes qui sont presque toujours en guerre entre elles, et dont le principal métier est le vol des caravanes. « Un jour, dit Texeira (trad. franç., t. II, p. 167), nos gens furent tous en chemin deux heures avant le jour. Quand il commença de paraître, nous eûmes l'alarme, en voyant passer devant nous cinquante de leurs Arabes montés sur vingt-cinq chameaux. Avant que d'attaquer une caravane, ils descendent en un lieu détourné et attachent leurs chameaux. Leurs armes sont des lances, des bâches, des épées et des poignards. »

Voir aussi Nieuhof: *Foyage en Arabie*, t. II, p. 199 et suiv., et Rousseau: *Description du Pachalik de Bagdad*.

Le moine Hayton, cousin du roi d'Arménie, et contemporain de Marc Pol, décrit ainsi la Perse (manuscrit cité):

« Le royaume de Perse est divisé en deux

parties, et est tout un seul royaume, car un seul seigneur a tousjours tenu la seigneurie: par occident jusqu'au fluv Phison, qui est un des quatre flus qui issent du Paradis terrestre; et devers septentrion s'estent jusqu'à la mer Caspis. Devers midy s'estent jusqu'à la mer d'Inde.

« Cellui pays est aussi comme tout plain; et y sont deux grans et riches citez. Et en est l'une appelée *Boroca* (Bokharā) et l'autre *Semar grant* (Samarkande). La gent de cellui pays sont dis: *Persiens*, et ont langue propre que ilz parolent. De marchandises et de labour de terre vivent. D'armes de guerres ne s'entre-mettent ore point.

« Anciennement aourent les ydoles; et meismement aourent le feu pour leur dieu. Mais a puis que celle mauvaise ligniee vint en celles parties (les Mahométans) ilz furent tous Sarrazins et croient en la fausse loy de Mahomet.

« L'autre partie de la Perse commence du fluv Phison, et s'estent par occident jusque au royaume de Mede et d'Arménie le grant. Devers midy confine à une province du royaume d'Inde, et en partie avec la mer oceane, et en partie de la terre de Mede.

« En celluy royaume de Perse sont deux grans citez: l'une a nom *Nesabor* (*Nisapour*); et

En ces cités a marchans et gent d'art qui vivent touz de leur mestiers et de leur labours <sup>15</sup>, car il font draps <sup>2</sup> à or, et draps de soie de toutes façons (9). Il ont coton assez qui naist en leur contrée. Il ont habondance de forment <sup>16</sup> et d'orge et de mil <sup>1</sup> et de panis <sup>7</sup> et touz vins et de touz fruiz.

Or laissons de cest royaume et vous conterons de la grant cité de Zasdi <sup>4</sup>.

### CHAPITRE XXXIII.

*Ci dist de la grant cité de Zasdi.*

Zasdi (1) est une ville moult bonne et perverse <sup>5</sup> mesmes, moult noble et de grant marchandise. On y laboure <sup>1</sup> mains draps de soie qui s'appellent Zasdi <sup>2</sup>, que les marchans portent par maintes par-

<sup>1</sup> Mss. A. et B. — <sup>2</sup> Ms. C. *millet*. — <sup>3</sup> Version latine : *panici*, de *panicum*; le panis, graine. *Panis* signifiait aussi *pain*. — <sup>4</sup> Ms. C. *Jasdy*.

XXXIII. — <sup>5</sup> Mss. A. et B. Ce mot manque dans le ms. C. comme dans le texte de la Société de Géographie. Il paraît assez inexplicable.

<sup>15</sup> *Travail*. — <sup>16</sup> *Froment*.

XXXIII. — <sup>1</sup> *Fabrique*. — <sup>2</sup> *De Yezd*.

« l'autre a nom *Spahan* (*Isbahan*) Et de manieres et de costume les gens sont semblables « aux autres devant nommez. »

(9) « Je ne parlerai point, dit Chardin (t. IV, p. 152), d'une infinité d'étoffes de soie pure : tafetas, tabis, satin, gros de Tours, turbans, ceintures, mouchoirs; ni des étoffes de soie avec du coton, ou avec du poil de chameau ou de chèvre, qui se font en Perse. Je ne parlerai que de leur brocart. Ils appellent le brocart *zerbafé*, c'est-à-dire *tissure d'or*. Il y a le simple, qui est de cent sortes; le double, qu'on appelle *dou-rouy*, c'est-à-dire à deux faces, parce qu'il n'y a point d'envers, et le *machmely zerbafé*, ou *velours d'or*. On fait des brocarts d'or qui valent jusqu'à cinquante *tomans* la *guezze*, ou aune; c'est environ trente écus le ponce ou onze cents écus l'aune que cela revient. Il ne se fait point d'étoffe si chère par tout le monde.

« Le *velours d'or* qu'on fait en Perse est très-beau, surtout le frisé. Les plus beaux métiers de ces étoffes sont à Yezde, à Cachan et aussi à *Isbahan*. Ceux des tapis sont dans la province de

Kirman, et particulièrement à Sistan... Les étoffes de poils de chameaux se font spécialement à Yezde et à Kirman, dans la *Caramanie*... Les meilleures étoffes de poils de chèvre se font en *Hyrcanie*; elles ressemblent au boucarau; mais les plus fines se font le long du golfe Persique, à *Dourak*... Les Persans ne savent point faire le drap, mais ils font des feutres très-fins et très-légers, qui sont plus chauds que le drap et qui résistent mieux à la pluie, etc. »

XXXIII.—(1) Ce nom, écrit *Jasdi* dans le texte publié par la Société de Géographie de Paris, est sans aucun doute la ville de *يزد Yazd* ou *Yezd* située, selon Yakout, entre *Nicapour*, *Chiraz* et *Isbahan*, et considérée alors comme une dépendance du district d'*Ishtakhr* dans le *Fars*. *Yezd* était le nom de tout le district; mais le chef-lieu était *Ketheh*. Un autre géographe arabe la décrit ainsi (*Dictionnaire géographique de la Perse*, trad. par M. Barbier de Meynard, p. 611): « *Yezd* jouit d'un climat tempéré, elle est entourée de canaux qui portent l'eau dans l'intérieur de la ville... La ville est bien bâtie et très-propre,

ties pour faire leur affaire et leur prouffit. Il aourent Mahommet. Et quant l'en se part de ceste cité pour aler avant, si chevauche on sept journées toutes plaines; et n'y a que en trois lieux habitation pour herbergier<sup>3</sup>. Il y a maint beaux bois qui bien se pueent chevauchier, en quoy a moult beau chacier<sup>4</sup>, et moult bel oiseler de perdris et de concornis<sup>5</sup> et de plusieurs autres manieres d'oiseaux<sup>b</sup> assez; si que les marchans qui par là cheminent en prennent à moult grant deliz<sup>6</sup>. Et si a aussi asnes sauvages<sup>7</sup> moult beaux (2). Et au chief de ces sept journées<sup>c</sup> de plain si treuve l'en un royaume qui est moult beaux, qui est appelez Creman<sup>d</sup>.

<sup>b</sup> Ms. B. Le ms. A. oistaus. — <sup>c</sup> Ms. A. journées. — <sup>d</sup> Id. Cinancre.

<sup>3</sup> Loger. — <sup>4</sup> Où il y a une très-belle chasse. — <sup>5</sup> Faisons. — <sup>6</sup> Délices. — <sup>7</sup> Onagres.

parce qu'on a soin d'en enlever chaque jour les immondices, qui servent à engraisser les champs. On y récolte du blé, du coton et de la soie; mais le blé n'est pas assez abondant pour suffire à l'alimentation, et on en importe du Kermán et de Chiraz; aussi est-il d'un prix assez élevé. Parmi les fruits de Yezd, on vante les figues dites *misqali*, et les grenades. Les habitants, autrefois *chaféites*, appartiennent maintenant à la secte *chiite*. Mustófi, en rendant justice à la loyauté des marchands, accuse les agents de cette ville d'une arrogance et d'un orgueil intolérables. » — C'est peut-être là ce qui explique l'épithète: *perverse*, de Marc Pol.

« Yezd, dit Dupré (*Voyage en Perse*, t. II, p. 97), est une des villes commerçantes de la Perse, non-seulement par les produits de l'industrie des habitants, mais encore par sa situation, qui la rend l'entrepôt de toutes les marchandises de l'Inde. Elles y sont déposées par les caravanes d'Hérat et de Bokara. Les manufactures sont nombreuses. On y fabrique des étoffes de soie mêlées d'or et d'argent, d'autres de soie seulement, unies et rayées, nommées *darái*, semblables à nos taffetas, et une troisième espèce, moitié soie, moitié coton, etc.

« Les Guebres, répandus dans les villages du territoire qui dépend de la ville de Yezd, sont à peu près au nombre de huit mille. Leur habillement est le même que celui des Persans... Ces idolâ-

tres (?) sont appelés *atech-pérest*, parce qu'ils adoront le feu. »

« Yezd, dit aussi le capitaine Christie (*Voyages dans le Belouchistan et le Sindhy*, par H. Pottinger, trad. franç., t. II, p. 348), est une ville très-grande et très-peuplée, située sur les confins d'un désert de sable, et contiguë à une chaîne de montagnes qui courent de l'est à l'ouest. On lui donne le nom *Dar-oul-Ehadet*, ou le siège de l'adoration. C'est le grand marché entre l'Indostan, le Khoráçan, Bagdad et la Perse; et l'on dit que c'est la ville la plus commerçante de ce dernier royaume.

« ... La plaine salonneuse où Yezd est situé n'est pas très-productive: sa culture est très-pénible. Les manufactures d'étoffes de soie connues sous le nom de *Kesch* et d'*Aléhi* l'emportent sur toutes celles de la Perse. Les *nemedés* ou *fentes* de *Teft*, petit village éloigné de huit milles, égalent les plus beaux que l'on fabrique à Kerman. Yezd tire ses moutons de Chiraz et son grain d'Ispahan. Il y a au moins cinquante mille *chameaux* dans cette ville; un âne s'y vend jusqu'à quinze *tomans* (360 fr.). »

(2) Ker Porter (*Travels*, t. I, p. 460) parle de ces *ânes sauvages*, dont il donne la figure coloriée. « La prodigieuse vitesse, dit-il, et la manière particulière avec laquelle ils fuient à travers la plaine, coïncide exactement avec la description

## CHAPITRE XXXIV.

*Ci dist du royaume de Creman.*

Creman (1) est un royaume en Perse meismes ; et anciennement ot <sup>1</sup> seigneurie par heritage ; mais, puis <sup>2</sup> que les Tatars les conquièrent ne va pas par heritage la seigneurie ; mais y envoie le Tatar celui sire que il veult qu'il ait la seigneurie.

En cest royaume <sup>3</sup> naissent les pierres, qui s'appellent turquesques (2)<sup>b</sup>, en grant habondance ; car il les treuvent es mon-

XXXIV. — <sup>a</sup> Ms. B. *pays*; ms. C. *règne*. — <sup>b</sup> Ms. C. *turquoyses*.

XXXIV. — <sup>1</sup> *Eut*. — <sup>2</sup> *Depuis*.

que donne Xénophon du même animal dans l'Arabie (*Anabasis*, livre 1) : « Quand les zèbres (ζυγροε βovic, *âne sauvage*) étaient poursuivis, ils devançaient les chevaux, car ils courent beaucoup plus vite, et s'arrêtaient, et, lorsque le cheval s'arrêtait, ils se remettaient à courir. » (Trad. de Larcher, t. I, p. 51.)

XXXIV. — (1) C'est le pays de كرمān *Kermān* ou *Kirmān*. « Ses bornes, dit le géographe arabe Yakout (*lieu cité*) sont : à l'est, le Mokráu et le désert qui s'étend entre le Mokráu et la mer, derrière le pays de *Belouth* (Béloutches) ; à l'ouest, le Fars ; au nord, les déserts du Khorāgu et du Sédjestāu ; au sud, la mer du Fars. Le Kermān est riche en palmiers, en céréales, en bestiaux et en bêtes de somme ; il offre de l'analogie avec la province de Basrah par le nombre de ses rivières et la fertilité de son territoire. Ses villes principales sont : *Djiraft*, *Menougān*, *Zarend*, *Benn*, *SIRDJAN*, *Nermasir* et *Berdesir*. On y recueille le toutenague (*tonia*), dont il se fait une grande exportation. » (On peut voir aussi : Dupré, *Voyage en Perse*, t. II, p. 281 ; Pottinger, *Voyage dans le Beloutchistan*, t. I, pp. 410-424). — Ce dernier voyageur dit (contrairement au géographe arabe cité ci-dessus, et qui écrivait trois quarts de siècle avant Marc Pol) : « Il n'y a pas une seule rivière dans cette province ; l'ayant traversée de l'est à l'ouest, j'avance ce fait d'après le témoignage de mes yeux. L'Ech-kou, que je passai après mon départ de Benn,

ne peut être considéré que comme un torrent gonflé par les pluies. Il y a trois ou quatre coursants d'eau de même nature sur la route de Kermān à Bender-Abbassi ; mais, selon moi, ce serait faire une mauvaise application du mot *rivière*, que de les appeler ainsi. Le Nermanchyr fait une exception à l'aridité générale de la terre ; mais les inépuisables sources mêmes qui arrosaient ce district ont beaucoup diminué depuis vingt ans. La plaine immense et stérile que je traversai avant d'arriver à Benn et à Kermān semble annoncer que le désert fait des progrès de ce côté, et les habitants avouent que c'est bien réel. »

C'est là le sort trop commun d'un grand nombre de contrées de l'Asie, que les guerres presque incessantes, l'incurie et l'avidité des gouvernants amènent d'une manière inévitable, en négligeant d'entretenir les travaux d'art, les canaux d'irrigation précédemment établis, comme cela avait eu lieu dans le Kirmān (voir Yakout, *lieu cité*) et dans toute la Mésopotamie, à l'époque des grands empires de l'Assyrie et de la Babylonie.

(2) On lit dans Chardin (t. III, p. 360) : « La plus riche mine de Perse est celle des *turquoyses*. On en a eu deux endroits, à Nichapour en Corassan, et dans une montagne qui est entre l'Hyrcanie et la Parthide, à quatre journées de la mer Caspienne, nommée *Phirouz-kou*, ou « mont de Phirouz, » qui étoit un des anciens rois de Perse. La mine de turquoise prit de lui son



taignes et les decavent <sup>3</sup> dedens les roches. Encore ont vaines <sup>4</sup> d'acier (3) et d'andaine <sup>5</sup> assez; et si labourent de tuit <sup>6</sup> hernois <sup>4</sup> de chevalier moult bien et moult bel; ce sont frains <sup>6</sup>, selles et esperous, et espées, et arcs <sup>7</sup> et carquoiz <sup>6</sup> et toutes autres armes moult bien selonc leur usage (4). Les dames et les damoiseles labourent <sup>7</sup> trop soubtivement <sup>6</sup> et moult noblement d'aiguille sur draps de soie de toutes couleurs à bestes, et à oiseaux, et à arbres, et à flours <sup>8</sup> et à ymagés de maintes manieres. Et si labourent les courtines <sup>9</sup> des barons si soubtivement <sup>6</sup> que c'est grant merveille à voir; et aussi coisins <sup>10</sup> et orillers <sup>11</sup> et coutes <sup>12</sup> et tretoutes autres choses (5).

<sup>3</sup> Id. tous. — <sup>4</sup> Id. hernois. — <sup>5</sup> Mss. A. C. *ars*. — <sup>6</sup> Ms. A. *tarcais*, pour *carcais*, comme le ms. B. — <sup>7</sup> Ms. A. *soutiment*; ms. C. *subtilement*; = très-adroitement.

<sup>3</sup> *Extraitent*. — <sup>4</sup> *Veines*. — <sup>5</sup> *Antimoine*? *Fer*, selonc Du Cange. — <sup>6</sup> *Freins*. — <sup>7</sup> *Travaillent*. — <sup>8</sup> *Fleurs*. — <sup>9</sup> *Tentes*. — <sup>10</sup> *Coussins*. — <sup>11</sup> *Oreillers*. — <sup>12</sup> *Couverture*.

nom, de même que la pierre fine qu'on en tire, que nous appelons *turquoise*, à cause que le pays d'où elle vient est la Turquie ancienne et véritable, mais qu'on appelle en tout l'Orient *frouzè*. On a depuis découvert une autre mine de ces sortes de pierres, mais qui ne sont pas si belles ni si vives. On les appelle *turquoises nouvelles*, leur couleur se passe avec le temps. » Un auteur persan, cité par Laugès, dit que la meilleure mine de *turquoises* est celle de Nichapour. On les exploitait par le moyen de puits que l'on creusait. On en cite encore une près de Thour; une autre dans des montagnes qui séparent le pays de *Bokhara* de celui d'*Asrouchena* (*Osruchna*); une autre près de *Ferghânah*; mais celle du *Kermân*, selonc le même auteur, ne donne que des pierres nouvellement produites et non encore parvenues à leur perfection. »

(3) « Les mines de fer, dit encore Chardin (t. III, p. 351), sont dans l'Hyrcanie, dans la Médie septentrionale, au pays des Parthes, et dans la Baetriane. Il y a du fer en abondance. Les mines d'acier se trouvent dans les mêmes pays, et y produisent beaucoup; car l'acier n'y vaut que sept sous la livre. Cet acier-là est si plein de soufre, qu'en jetant la limaille sur le feu, elle pétille comme de la poudre à canon.

Il est fin, ayant le grain fort menu et délié, qualité qui le rend dur comme le diamant; mais, d'un autre côté, il est cassant comme du verre. Il prend pourtant une fort bonne trempe dans l'eau froide, ce que l'on fait en l'enveloppant d'un linge mouillé, sans le rongir tout à fait. Les Persans l'appellent *acier ondé*... c'est de cet acier-là qu'ils font leurs belles lames damasquinées. »

(4) « Les armuriers de Perse (Ib., t. IV, p. 136) font fort bien les armes, surtout les arcs et les épées. Les arcs de Perse sont les plus beaux et les plus estimés de tout l'Orient... Les cordes d'arc sont de soie retorse, de la grosseur d'un bout d'aile; les carquois sont faits de cuirs, brodés d'or ou de soie. Leurs sabres sont d'un fort beau damasquin, inimitable en nos pays. » On l'a cependant imité dans ces derniers temps; M. le duc de Luynes, après beaucoup de recherches, est parvenu à fabriquer des lames d'acier damasquinées comme celles de l'Orient.

(5) « La broderie, dit toujours Chardin (le voyageur moderne qui a le mieux étudié la Perse), est un des arts mécaniques dans lesquels les Persans excellent; ils font fort bien toutes sortes de broderies, mais particulièrement celles d'or et d'argent, soit sur le drap, soit sur la soie, soit sur le cuir. Ils nous passent en cet art, et ils pas-

Es montaignes de cest pais naissent les meilleurs faucons du monde (6), meneur<sup>13</sup> que faucon pelerin; et sont rouges ou piz<sup>14</sup> et dessous la coue<sup>b</sup>, entre les cuisses. Et sont si desmesurement volans que nuls oiseaux ne leur puet eschapper.

Et quant l'en se part de ceste cité [de Creman<sup>1</sup>] si chevauche l'en sept journées toutes foiz trouvens villes et chasteaux et belles habitacions assez; pourquoy y a beau chevauchier, car il treuvent assez de belles chacieries, et assez oiselez, de quoy<sup>1</sup> il ont grant deduit<sup>15</sup>. Et quant l'en a chevauchié ces sept journées par ce plain<sup>16</sup>, si treuve l'en adonc une montaigne moult grant; et quant l'en a monté ceste montaigne, si treuve on la descendue<sup>17</sup> moult grant, qui bien dure à chevauchier deux grans journées. Et toutefois treuve l'en de maintes manieres de fruis à grant planté. Et anciennement y avoit assez habitacions; mais ore<sup>18</sup> n'en y a nul. Mais on treuve gent qui gardent leurs bestes<sup>19</sup> paisant. Et de la cité de Cremen<sup>2</sup> jusques à ceste descendue<sup>17</sup> a si grant froit d'iver<sup>1</sup>, que à peines en puet nul eschapper (7).

<sup>b</sup> Ms. C. *queur*. — <sup>1</sup> Id. — <sup>2</sup> Ms. C. *dont*. — <sup>3</sup> Ms. C. *Creman*. — <sup>1</sup> Ms. B. *froidures*.

<sup>13</sup> Plus petits. — <sup>14</sup> Au poitrail. — <sup>15</sup> Plaisir. — <sup>16</sup> Cette plaine. — <sup>17</sup> Descente. — <sup>18</sup> Maintenant. — <sup>19</sup> Bétail.

sent même les Turks, dont nous admirons tant en Europe la couture et la broderie sur le cuir. Leur couture de cuir, comme celle des *haravis*, entre les autres, est si délicate et si bien faite, qu'on dirait que c'est de la broderie. Le fil d'or et d'argent dont ils se servent est si beau, qu'on le prendrait pour du trait, lorsqu'il est employé; la soie n'y paroissant pas le moins du monde (t. IV, p. 128). »

« Le commerce du Kerman, dit Pottinger (t. II, p. 421), est encore considérable. Les manufactures de châls, de mousquets et *namels* ou tapis de feutre, sont fameuses dans toute l'Asie; on dit qu'elles occupent un tiers des habitans des deux sexes. Les châls sont faits de la laine connue par l'ancien nom de la province: *Karamania*. Dans mon opinion, ils surpassent ceux du Cachemir pour la finesse du tissu et la délicatesse de la fabrication; mais ils ne sont ni aussi moelleux ni aussi chauds. Les moutons qui fournissent la matière première de ces châls sont petits et à jambes courtes. »

(6) Chardin vient encore confirmer ici notre auteur. « On prend en Perse, dit-il (t. III, p. 393), des oiseaux de proie, vers l'Ibérie au nord de la Médie, et l'on en apporte tant d'ailleurs, que je ne sais s'il y en a un aussi grand nombre en aucun pays du monde... On en prend beaucoup dans les montagnes, à quinze ou vingt lieues de Chiraz, dans la province de Perse; et même on dit que c'est de là que viennent les plus grands oiseaux de proie... Il y a toujours huit cents oiseaux de proie entretenus à la vénerie du roi, *chacun avec son officier*; ce sont éperviers, faucons, émevillons, gerfauts, tiercelets, autours, laniers et sacres. Tous les grands seigneurs en entretiennent aussi bon nombre pour la chasse, à quoi les Persans sont fort adonnés dès leur jeunesse, et même plusieurs gens du commun; car chacun a la liberté de chasser à l'oiseau, au fusil et au chien. On voit en tous temps les fauconniers aller et venir, l'oiseau sur le poing. »

(7) Cette description de la route suivie par

## CHAPITRE XXXV.

*Ci dist d'une cité qui a nom Camadi et de la ruine d'icelle.*

Et quant l'en a chevauchié ces deux journées à declin, si treuve l'en un grandisme plain <sup>1</sup>. Et au commencement de ce plain a une cité qui est Camadi (1), qui jadis fu moult grant cité et noble;

XXXV. — <sup>1</sup> Une très-grande plaine.

Marc Pol, en quittant la ville principale du Kermân, peut paraître au premier abord singulière, quand on sait que cette province de la Perse est située près du golfe Persique entre 27° et 32° de latitude N., et entre 52° et 58° de longitude E. Mais la partie nord de cette province appartient au grand plateau de la Perse, qui est très-élevé; le centre est coupé par des chaînes de montagnes dont quelques-unes sont très-hautes. Henry Pottinger, qui visita cette contrée en 1810, en a fait une description qui s'accorde avec les détails donnés par Marc Pol. « Le Kermân, dit-il (T. I, p. 412, de la trad. franç.), est en général un pays rempli de montagnes. La principale chaîne est celle qui sépare le Neruanchir du Laristan, et, qui courant ensuite au sud-ouest, se prolonge jusqu'à quatre journées de route de Gomron; là, elle semble suivre la direction de la côte; puis, se portant à l'ouest et au nord-ouest, elle rejoint les montagnes du Farsistan par les 29°40' de latitude, et les 54° de longitude. Dans cette étendue elle jette de nombreuses ramifications au nord et au sud... Tout le pays est si complètement entrecoupé, que les plaines qu'elles séparent ont rarement dix à douze milles de largeur, quoique leur longueur soit quelquefois indéfinie.

« Le climat de cette province est aussi varié que sa surface; il passe pour le moins salubre de la Perse. Il tombe rarement des pluies abondantes dans le Kerman; mais, en hiver, la neige couvre les montagnes à une grande épaisseur, et leur élévation fait qu'elle y reste une grande partie de l'année...

« Au sud de la grande chaîne de montagnes que j'ai décrite, et entre leur base et la mer, se trouve le Guermesir (voy. ch. xxix, note 4), ou le pays chaud. C'est une lisière étroite qui

s'étend de dix à trente lieues de largeur tout le long de la côte de la Perse, depuis Minab, capitale du Laristan, jusqu'au bras du Tigre, qui se détache de ce fleuve près de Bassora.

« La ville de Kerman est située sur l'extrémité occidentale d'une vaste plaine, et si près des montagnes, qu'elle est entièrement commandée par deux éminences sur lesquelles on voit des forts en ruines. Elle a jadis été la plus florissante de la Perse, et ne le cédait en grandeur qu'à Ispahan, la capitale. Sa position sur la route directe du Khorasân, de Balkh, de la Boukharie, du Mawara'nahar, ou de la Transoxiane, et de toutes les parties septentrionales de l'empire persan au port de Bender-Abbasi, lui donnait un avantage incalculable, comme entrepôt, et la rendait le centre des richesses, du luxe, et de la magnificence.

XXXV. — (1) *Camadi*, ou, comme dans certains mss., *Comadi*, *Comandi*, *Camandou*, est resté jusqu'ici inexpliqué. Ce nom ne s'est encore rencontré dans aucun des géographes ou voyageurs qui ont parlé de la Perse. Marsden suppose que ce pourrait être le *Miman* de d'Anville, ou le *Koumin* d'Ibu-Haukal; mais c'est impossible; ces villes ne sont pas placées dans les conditions topographiques exigées; car Ibu-Haukal (p. 139) dit que Koumin est situé entre Iornuz et Djireft, et cette ville est près de la mer, par conséquent hors des conditions cherchées. La ville qui nous paraît être la *Camadi* de Marc Pol est *Khoch-Abad*, figurée dans les *Itinéraires du Voyage en Perse* d'Adr. Duprè, entre le 28° et le 29° degré de latitude nord, et entre le 53° et le 54° de longitude orientale; à sept *farsangs* de *Seid-Abad* et à soixante-cinq *farsangs* (environ 80 lieues) au sud-ouest de Kermân, à l'ouest de la

mais orendroit <sup>2</sup> ne vaut pas tant; car Tatars d'autre pays l'ont damagié <sup>3</sup> plusieurs fois. Et sachiez que cest plain que je vous di est en moult chault <sup>4</sup> lieu. Et ceste province que nous commençons ore, si est appellée Beobarles (2).

Leur fruiz sont dates et pommes de paradis et autres fruiz assez, lesquels ne sont en autre lieu froiz <sup>4</sup>. Et en ce plain a une generation <sup>5</sup> d'oiseaux qui s'appellent francolin <sup>6</sup>, qui sont comperes <sup>7</sup> aux <sup>b</sup> autres francolins du monde; car il sont noir et blanc melle <sup>8</sup>; et les piez et le bec ont vermeil.

Les bestes sont ainsi devisées, et vous dirai du buef premiere-ment. Il sont moult grans et touz blans comme noif <sup>9</sup>; le pié ont petit et plain <sup>10</sup>; et ce avient pour le lieu qui est chaut <sup>a</sup>. Il ont

XXXV. — <sup>a</sup> Mss. A. et B. *haut*. Le ms. C. *chault*. Ce doit être la bonne leçon. — <sup>b</sup> Ms. A. *as*. — <sup>c</sup> Ces trois derniers mots manquent dans le ms. B.

<sup>2</sup> *En ce moment*. — <sup>3</sup> *Endommagée*. — <sup>4</sup> *Autres lieux froids*. — <sup>5</sup> *Espèce*. — <sup>6</sup> *Espèce de perdrix que nous appelons gélinotte*. — <sup>7</sup> *Semblables*, du latin *comparés*. — <sup>8</sup> *Mélés*. — <sup>9</sup> *Neige*. — <sup>10</sup> *Plat*.

longue chaîne de montagnes qui séparent le basiu du Kermân du Farsistân (*Itinér. de Forç à Kermân*). Marc Pol compte d'abord sept journées de marche dans la plaine de Kermân en partant de cette ville; puis une montagne très-haute à franchir; puis la descente de cette montagne qui dure deux journées, à la fin desquelles on trouve la cité de *Camadi*, qui est à l'entrée d'une autre grande plaine; cela fait neuf journées, plus le passage de la montagne, pour faire le trajet de Kermân à *Camadi*. Or les soixante-cinq *farsangs* ou quatre-vingts lieues ordinaires sont précisément la marche de dix journées. Une autre ville de l'itinéraire de Bender-Alhassi à Kermân, *Amedi*, la *هدد* *Hemed* d'Ibn-Haukal, placée à la même distance, pourrait aussi être *Camadi*.

(2) Nos trois manuscrits portent *Beobarles* au lieu de *Reobarles*, comme on a lu jusqu'à ce jour. La localité qu'a voulu désigner Marc Pol, n'en est pas plus facile à reconnaître. Marsden a cru que ce mot était la transcription de *رودبار* *Roud-bâr*, lieu où coule une rivière. Il serait aussi porté à y voir la ville que le capitaine Christie, dans son *Journal*, nomme *Rudbar*, si

cette ville n'était pas si éloignée du golfe Persique.

M. Ét. Quatremère, dans son *Memoire sur le Sultan Schah-Rokh* (*Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XIV, p. 281), a cru reconnaître dans le *Reobarle* de Marc Pol, le mot *دریابار* *Deriabar*, nom d'un district, ou plutôt, selon lui, d'un lieu situé sur le rivage de la mer, désignant cette *lisière de terrain* qui se prolonge dans le voisinage d'Ormuz, en partie sur le golfe Persique, en partie sur le rivage de l'Océan, et qui constitue une portion notable de la côte méridionale de la province du Laristan et de celle du Kermân. « Si je ne me trompe, ajoute-t-il, le district de *Deriabar* nous représente parfaitement la plaine de *Beobarle*, c'est-à-dire la partie sud-est des provinces de Laristan et de Kermân, à laquelle conviennent très-bien les caractères indiqués par Marc Pol. »

Il n'est pas douteux pour nous que la contrée décrite ici par Marc Pol ne soit celle dont parle M. Quatremère; mais, quant à l'assimilation de *Reobarle* ou *Beobarle* à *Deriabar*, elle nous paraît un peu suspecte.

les cornes courtes et grosses, non aguës <sup>11</sup>. Entre les espaulles ont une boce <sup>12</sup> ronde et haute bien deux paumes. Il sont la plus belle chose à veoir du monde (3). Et quant il les chargent, si se couchent comme le chamel; et puis se lievent avec leur charge qui est moult grant; car il sont moult fort bestes <sup>4</sup>. Encore ont moutons grans comme asnes; et ont la queue si grant et si grosse, que poise bien trente livres (4). Il sont moult beaux <sup>o</sup> et gras, et moult bons à mengier.

<sup>4</sup> Ms. A. *fors bestes*. — <sup>o</sup> Ms. B. *bons*.

<sup>11</sup> *Aiguës, pointues*. — <sup>12</sup> *Bosse*.

(3) Niebuhr (dans son *Voyage en Arabie*, t. II, p. 52, pl. XII), a représenté un chariot attelé de deux grands bœufs blancs, à bosse entre les deux épaules, qu'il avait vu à Sourate. Il y en a dans plusieurs parties de l'Inde aussi bien qu'en Perse. Il paraît y être indigène. On trouve ce bœuf à bosse entre les épaules représenté sur d'anciennes médailles, entre autres sur celles que Prinssep a nommées *Indo-Sassanides* (voir *Indian Antiquities*, édit. de Éd. Thomas, t. I, p. 417). On le voit aussi représenté sur d'anciennes médailles de Ceylan.

(4) Cette espèce de moutons à grosse queue, que les Persans nomment *dumba*, a été connue dès une haute antiquité. Hérodote (l. III, § 113), parlant de l'Arabie, dit qu'il y a deux espèces de moutons dignes d'admiration, et que l'on ne voit nulle part ailleurs. Les uns ont la queue longue au moins de trois coudées (environ 1<sup>m</sup>,50) : l'autre espèce de moutons a la queue large. Si on la leur laissait traîner, il y viendrait des ulcères, parce que la terre l'écorcherait et la meurtrirait. Mais aujourd'hui tous les bergers de ce pays savent faire de petits chariots, sur chacun desquels ils attachent la queue de ces animaux : *Δύο δὲ γένεα ὄνων σφί ἐστι θώματος ἀξία, τὰ οὐδαμῶς ἐτέρωσι ἐστὶ τὸ μὴ αὐτῶν ἕτερον ἔχει τὰς οὐράς μακράς, τρωῶν περὶ τὸν οὐχ ἐλάσσονα, κ. τ. λ.* (Hérodote; éd. Didot, p. 169).

Selon M. Fellows (*Asia Minor*, p. 10), ces moutons sont communs en Afrique et dans une grande partie de l'Asie. On les trouve non-seulement en Arabie, mais en Perse, en Syrie, dans l'Afghanistan, en Égypte, dans la Barbarie, et même dans l'Asie Mineure. Léon l'Africain dit,

comme Hérodote, que l'on adapte un petit chariot derrière ces moutons pour porter leur queue: « *Vervicibus adeo crescit tanta*, dit-il (ch. IX), *ut seipso dimovere non possint; verum qui eorum curam gerunt, caudam exiguis vehiculis alligantes gradum promovere faciunt.* »

On lit aussi dans Chardin (t. III, p. 380) : « *La Perse abonde en moutons et en chèvres. Il y a des moutons que nous appelons moutons de Barbarie, ou à grosse queue, et dont la queue pèse plus de trente livres. C'est un grand fardeau que cette queue à ces pauvres animaux, d'autant plus qu'elle est étroite en haut, et large et pesante en bas, faite en cœur. Vous en voyez souvent qui ne la sauraient traîner, et à ceux-là on leur met, en quelques endroits, la queue sur une petite machine à deux roues, à laquelle on les attache par un harnois, afin qu'ils la tirent plus facilement.* »

On peut aussi consulter sur les moutons à grosse queue l'*Histoire naturelle d'Alep*, 2 vol. in-4° en anglais. — Quant à la laine de ces moutons, elle paraît être d'une finesse extrême. Tavernier, qui en rapporta des balles de Perse à Paris, en 1654, en parle ainsi (*Voyages de Perse*, l. I, p. 106, édit. de 1712) : « *C'est une sorte de laine fort rare et fort belle, que je portay de Perse jusqu'à Paris où jamais il n'en avait été vu de si fine. Or, quelques personnes curieuses et de condition m'ayant prié de découvrir le lieu d'où l'on tiroit ces laines, et me trouvant à Ispahan sur la fin de l'année 1647, à mon troisième voyage, j'y rencontraï un de ces Gaures (Guebres) ou anciens Persiens qui adoroient le feu, qui m'en montra un échantillon, et m'apprit*

En cest plain a plusieurs chasteaux et villes qui ont leur murs de terre haulx <sup>13</sup> et gros à defendre soy des <sup>1</sup> Carans <sup>2</sup> de quoy il y a assez; et les appellent Caranons. Et pourquoy il ont ce nom, pour ce que leurs meres sont Indienes, et leur peres Tatars (5). Et sa-

<sup>1</sup> Mss. B. C. contre les. — <sup>2</sup> Ms. A. Cariax. Ms. B. Quarreaux.

<sup>13</sup> Hauts.

d'où elle venoient, leurs qualités, et la manière de les conserver. Je sus donc de lui que la plus grande partie de ces laines se trouve dans la province de Kerman, qui est l'ancienne Caramanie, et que la meilleure se prend dans les montagnes voisines de la ville qui porte le même nom que la province; que les moutons de ces quartiers-là ont cela de particulier, que lorsqu'ils ont mangé de l'herbe nouvelle, depuis janvier jusqu'en may, la toison entière s'enlève comme d'elle-même, de sorte qu'on n'a pas besoin de la tondre, comme on fait en France; qu'ayant ainsi la laine de leurs moutons, ils la battent, et le gros s'en allant il ne demeure que la fine toison.

« C'est dans cette province de Kerman où presque tous les Gaures (Guèbres) se sont retirés; et ce sont eux aussi qui ont tout le négoce de ces laines et qui les travaillent. Ils en font des ceintures dont on se sert dans la Perse, et quelques petites pièces qui sont presque aussi douces et aussi lustrées que si elles étoient de soie, etc. »

Pottinger, qui visita en 1810 la province du Kermân, parle aussi des moutons et des laines renommées de ce pays. « Les moutons, dit-il » (t. I, p. 471), qui fournissent la matière première des beaux châles qu'on y fabrique sont « très-petits et à jambes courtes. On a cru à tort » (comme Chardin) que l'on ramassait la laine « qui tombait; on tond ces animaux comme les autres de la même espèce; ils ont, par ordre « du roi actuel, été transportés dans différentes « parties du royaume. Quoiqu'ils semblent y prospérer, la laine y perd de sa qualité, et ce « qui doit paraître encore plus inexplicable, « c'est qu'elle ne peut nulle part être façonnée « avec la même perfection qu'à Kermân. On peut « inférer de ce fait incontestable que le climat « ou l'eau de cette ville ont quelque propriété « singulière; et, ce qui mérite l'attention, c'est « que la même particularité a lieu pour la pro-

« vince de Cachemir. J'ai visité les principales « manufactures de Kermân; je me procurai dans « une d'elles des échantillons de laine plus fine et « plus douce qu'aucune espèce de coton que j'eusse « encore vue. J'y achetai quelques châles si uis « et si beaux que des marchands de châles de « l'Indoustan à qui je les montrai par la suite, « les évaluèrent à un prix cinq fois plus élevé « que celui qu'ils m'avaient coûté.

« Quand la laine vient d'être coupée, on la « lave et on la nettoie à plusieurs reprises et « avec le plus grand soin; on la laisse ensuite « tremper pendant plusieurs semaines, dans une « lessive dont les ingrédients ne sont connus qu'à « ceux qui la font; mais elle semble être princi- « palement formée d'une décoction d'écorce et de « feuilles variées. Cette préparation rend la laine « élastique, douce et propre à être filée. Cette der- « nière opération est exécutée par des femmes. »

(5) Ces noms de *Carans* et de *Caranons*, qui ont si fort embarrassé Marsden et ceux qui l'ont suivi, sont dérivés du mot turk oriental *Kara* ou *Caru* (également mongol), et qui signifie *brun foncé, noir*. Ils désignaient déjà, au commencement de notre ère, une population *indo-scythe* qui se répandit de la Bactriane jusqu'aux bouches de l'Indus, et dont les chefs ou rois portèrent le surnom de *Karavaniens*. Des médailles en or et en cuivre, découvertes par le général Ventura, en 1830, et par M. Masson, en 1836, dans l'ancienne Arie, l'Afghanistan actuel, et classées par Wilson (*Ariana antiqua*, p. 347-376), sous la dénomination de *Coins of Indo-Scythian Princes of Cabul*, sont venues révéler ce fait historique que M. J. Bird a le premier constaté, en décrivant, dans le *Journal de la Société asiatique de Bombay* (t. I, p. 301), une petite médaille en argent, conservée dans le musée de cette Société, qui porte pour légende les mots en grec bactrien : *ΑΡΡΑΤ ΟΡΟ ΟΡΡΗΙ ΚΟΡΑΝΟ*, signifiant :

chiez que quant les Caraonas veulent courre par le pais, et rober le, si font, par leur enchantement de dyables, tout le jour devenir obscur; si que à paines voit on son compaignon pres de

roi des Arratas, Oerki, de la tribu des Karaonas. M. Bird n'hésite pas à identifier cette tribu avec celle des Caraonas dont parle Marc Pol dans ce chapitre. D'autres rois indo-seythes : Kanerki, Bara ou Hala, etc., avaient aussi pris, sur leurs monnaies, le surnom de KOPANO, koramen ou karamen. Leur regne est placé vers le commencement de notre ère. J'ai le premier fait connaître, d'après les historiens chinois, dans un article intitulé *Chinese Account of India* (*London Asiatic Journal*, for July and August, 1836), reproduit par J. Prinsep dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale* (*January*, 1837), que les Yac-chi ou Seythes, avaient été maîtres de l'Inde occidentale ou de la vallée de l'Indus et des contrées environnantes, de l'année 26 avant J.-C. jusqu'à l'année 222 de notre ère. L'assertion de Marc Pol : que ces Caraonas étaient ainsi appelés parce que leurs mères étaient Indiennes et leurs pères Tatars, reçoit ainsi, après cinq siècles et demi, une surprenante confirmation! On peut aussi voir ce que dit H. Pottinger (*Voyages dans le Belouchistan*, trad. fr., t. I, p. 103 et 133) des tribus des Nhérouis et des Brahous, qui, de nos jours encore, ne vivent que de pillages, et qui descendent probablement des Caraonas; car, dit Pottinger, en parlant de ces derniers, qui ont les os courts et gros, la figure ronde, la face aplatie, « je puis attester que je n'ai vu aucun autre peuple asiatique auquel ils ressemblent. »

M. Et. Quatremère, dans sa *Notice sur Schah-Rukh*, tirée des historiens persans, s'étend beaucoup (*Notices et Extr. des Man.*, t. XIV, p. 282) sur le mot Caraonas ou Karavans, Karaveurb, comme l'écrivent ces historiens. « On pourrait supposer, dit-il, que ce peuple tirait son origine de la ville appelée Karawan-Khidoun (la ville noire), aujourd'hui Kara hotou, située à peu de distance de la grande muraille de la Chine. » C'est dériver son origine et son étymologie d'un peu loin! Cependant *Rachid-d-din* rapporte que cette population était très-habile dans l'art des fusées de guerre; Wassaf les appelait des démons. On suppose donc que des hommes recrutés parmi

cette population servirent dans l'armée mongole, et portèrent le nom de Caraonas.

M. Quatremère ajoute : « Non loin des Karaonas, habitait une autre peuplade, celle des Nikoudar ou Nikoudari. » Suit une longue dissertation sur cette peuplade. Il n'y a rien de pareil dans Marc Pol; son *Nikoudar* ou *Nogodar*, comme le nom est écrit dans nos Manuscrits, n'est pas le nom d'une peuplade, mais bien celui du roi des Caraonas ou Karaonas dont il est question dans le texte, quelques lignes plus haut; et ce roi *Nogodar* était, selon Marc Pol, le neveu de *Djagotai*, frère de *Khoubilai-Khân*, empereur de la Chine. M. Quatremère rapporte, il est vrai, plusieurs passages d'historiens persans qui sembleraient lui donner raison :

L'auteur du *Tarikh-i-Guzideli* dit : « Un corps de *Nikoudaris* leur ferma la route; c'étaient des habitants du Sedjestan, qui portaient le nom de *Nikoudari*. » Ou lit dans le *Tarikh-i-Wassaf* : « L'armée des *Nik-udar*, qui sont une tribu du Sedjestan, descendit pour faire une incursion dans notre pays. » Suivant le même écrivain, ces barbares, après s'avoir ravagé la Perse, reprirent la route du Sedjestan. — Au rapport de *Mirkhond*, « *Gazan-khan* ordonna qu'on établit dans les provinces de l'Irak le campement d'été et le campement d'hiver des *Nikoudaris*. » Suivant la volonté du prince, on exigea de ces barbares un engagement écrit par lequel ils s'obligeaient à ne plus se livrer au vol et au brigandage; car de temps immémorial ils étaient dans l'usage de voler et d'infester les chemins par leurs rapines, et, aujourd'hui encore, ils n'ont point renoncé à leurs anciennes habitudes. »

Il est facile de concilier ces passages avec le texte de Marc Pol; ils confirment même d'une manière remarquable ce qu'il dit des Caraonas, qui avaient pour roi, de son temps, *Nogodar*, le *Nikoudar* des historiens persans, dont le nom aura été appliqué aux populations dont il était le chef, ou plutôt aux soldats mongols enrôlés par lui dans ces contrées, tandis que le nom de *Kara* ou *Karavans* sera resté appliqué aux populations mêlées, d'origine indienne.

lui <sup>15</sup>; et ceste obscurité font bien durer sept journées de lonc. Si sevent <sup>16</sup> moult bien le pais, et chevauchent l'un pres de l'autre, et sont aucune foiz bien dix mile; tel foiz plus et tel foiz mains <sup>17</sup>; si que il prennent tout le chemin; et touz ceuls que il treuvent hors de villes ou de chasteaux sont pris, que il ne puet eschapper ne homme, ne fame, ne bestes. Et quant il les ont pris, touz les hommes viellars occient et les jeunes <sup>b</sup>, et les fames vendent par autre pais pour esclaves <sup>c</sup>; si que il damagent moult la contrée et l'ont toute presque deserte <sup>18</sup>. Leur roy est appellez Nogodar, de ces males genz <sup>19</sup>. Et cestui Nogodar ala à la court <sup>d</sup> de Ciagatay <sup>e</sup>, qui estoit frere charnel au grant Kaan, bien avec dix mile hommes à cheval, de sa gent; et demouroit o lui <sup>f</sup>, pour ce que son oncle estoit. Et en demourant o lui, si pensa <sup>20</sup>, ce Nogodar (G), une

<sup>b</sup> Ms. A. *joennes*. — <sup>c</sup> Ms. C. *esclavez*. — <sup>d</sup> Ms. C. *à l'aide*. — <sup>e</sup> Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *Ciagacci*. — <sup>f</sup> Mss. A. et B. Le ms. C. porte : *avec lui*; la préposition *o*, pour *avec*, est une forme très-archaïque.

<sup>15</sup> *De soi*. — <sup>16</sup> *Connassent*. — <sup>17</sup> *Moins*. — <sup>18</sup> *Rendue deserte*. — <sup>19</sup> *Par ces mauvaises gens*. — <sup>20</sup> *Imagina*.

(6) Ce *Nogodar* (ou *Nagodar*) ne peut pas être *Nikodar*, le fils d'*Boulegou*, qui succéda à son frère *Abaga-Khân*, sur le trône de Perse, en 1282 de notre ère, sous le nom de *Almed-Khân*, puis-que *Ciagatay* ou *Djagatai-Khân*, second fils de *Dchingsis-Khân*, auprès duquel *Nogodar* se rendit, devint souverain des provinces du *Turkestan* et de la *Transoxiane*, dès 1227, et qu'il ne régna que quinze ans. C'était toutefois un prince ou général *mongol*, ainsi que l'indique son nom, qui était devenu roi des *Karaunas* par suite des conquêtes mongoles dans toutes les parties de l'Asie. Ce fut *Djagatai* (le *Ciagatay* de notre voyageur), en 1222 de notre ère, qui fit la conquête du *Kermân*, du *Mekran* (ancienne *Gédrosie*, province centrale du *Béouthistân*) et d'autres pays environnants où il laissa des garnisons, dont il donna le commandement à un de ses lieutenants (*Histoire de Genghiscan*, p. 433). Il est très-probable que le *Nogodar* de Marc Pol est ce même lieutenant ou vice-roi, laissé par *Djagatay* dans les provinces méridionales de la Perse, pour les gouverner en son nom, et qu'il rappela ensuite à sa

cour, laquelle, selon Marc Pol, était alors dans la grande Arménie (décrite dans le chap. 21), où toute l'armée tartare prenait ses quartiers d'été. De là *Nogodar*, en passant par *Tebriz*, *Kaswin*, *Téhéran*, *Dameghân*, *Merw*, *Balkh*, entra dans la province de *Badakhehân* (*Badacian*), puis dans la province de *Pasadir*, que *Marsien* et ceux qui l'ont suivi ont identifiée avec la ville de *Pechâvar*, construite seulement par l'empereur *Akbar* trois siècles plus tard, tandis que c'était évidemment le pays et la ville actuelle de *Dhyr* ou *Dir* dans le *Koulistân*, l'ancienne *Δύπηρα*, mentionnée par *Arrien* (*Expéd. d'Alex.*, I. IV, ch. 30, § 5), et située par 35° 50' de lat. et 70° de long. E. entre le *Badakhehân* et le *Kachemire*, où réside le chef le plus puissant des tribus d'*Eusofzies* (les *filz d'Eusaf* ou *Joseph*); et enfin dans le *Kachemire* (*Chesimur*), où il pénétra par le défilé des *Cinq* : *panth*, où se trouve la ville de *Haripoura*; défilé que l'on prend pour entrer dans le *Kachemire* en venant du *Panthab* (les cinq rivières), et que prirent *Jacquemont* et le baron *Ch. Hügel*. C'est du nom de cette ville, pla-



moult grant felonnie. Vous dirai comment. Il se parti <sup>21</sup> de son oncle qui en la grant Hermenie estoit, et s'enfouy <sup>22</sup> avec une grant quantité de gent à cheval, qui moult estoient cruel, et s'en passa par Badacian <sup>m</sup>, et par une autre province qui s'appelle Pasiadir <sup>n</sup>; et par une autre qui a nom *Ariora Chesiemur* <sup>o</sup>. Et illec perdi maintes de ses gens et de ses bestes, pour ce que les voies sont estroites et mauvaises. Et quant il ot <sup>23</sup> toutes ces provinces prises, il entra en Inde, en la fin d'une province qui est appelée d'Alivar <sup>p</sup>. Et demoura en celle cité, et par celui regne <sup>24</sup> que il tolli <sup>25</sup> au roy qui estoit de celle province, qui avoit à nom Asidin Soldan (7),

<sup>m</sup> Ms. A. *Badaciam*. = *Badakhchân*, près des sources de l'Oxus. — <sup>n</sup> Ms. A. *Pasiadi*; ms. C. *Pasiay*. — <sup>o</sup> Mss. A. B. *Ariora Chesiemar*. — <sup>p</sup> Ou *Dalivar*.

<sup>21</sup> *Se sépara*. — <sup>22</sup> *S'enfuit*. — <sup>23</sup> *Eut*. — <sup>24</sup> *Royaume*. — <sup>25</sup> *Enleva*.

cée à l'entrée du Kachemire, que Marc Pol a pris celui de *Ariora* (هریپور *Haripour*: = ville de Hari-) pour désigner cette partie du pays; c'est du moins l'explication que nous croyons pouvoir donner de ce mot, que nous n'avons rencontré que dans nos deux premiers manuscrits.

Ces provinces prises, après avoir perdu beaucoup de monde dans les défilés de l'Afghanistan, où l'armée anglaise périt presque tout entière en 1839, et dans ceux du Kachemire, il entra dans l'Inde par les frontières de la province de *Dalivar* ou d'*Alivar* (selon qu'on lit le ms.) qui est évidemment le *Lahore*, par où Alexandre entra aussi dans l'Inde, ainsi que tous les conquérants qui l'ont suivi: Timour, Nadir-chah; etc.

(7) On lit dans l'*Histoire des Mongols* de C. d'Ohsson (t. II, p. 280 et suiv.): « A l'époque de la mort d'Ogotai, en décembre 1241, les Mongols allèrent mettre le siège devant *Lahore*. Le gouverneur de cette ville, pour le Sultan de Delhi, s'évada et se rendit à la capitale. *Lahore* fut prise et saccagée. » Le même fait est rapporté par Fërichtah (trad. de Briggs, t. I, p. 225), qui place une autre invasion de Mongols par le Tibet en 1241. Selon le même historien, une troisième invasion de Mongols eut lieu la même année dans le *Pendjab*, venant de la province de *Kandahar*. Cela se passait sous le règne de *Aléd-din Maç'oud*, qui fut déposé en 1246.

De nouvelles invasions de Mongols eurent lieu sous le règne de son successeur: *Nasir-ed-din Malmoud*, qui était très-vraisemblablement le *Asi-din Soltan* de Marc Pol. Il fut effectivement *Sultan de Delhi*, de 1246 à 1266. A son avènement au trône (1246), les Mongols, selon Fërichtah, occupaient les provinces de Ghaznah, Kaboul, *Kandahar*, *Balkh* et *Hérat*. En 1257, les Mongols firent une nouvelle invasion dans le *Pendjab*, en passant l'Indus; mais ils furent repoussés avec de grandes pertes.

Les mêmes faits sont rapportés dans l'*Ayîn-Akbery* (t. I, p. 101 de la trad. de Gladwin). Il y est dit: « Pendant le règne du Sultan *Allah-ed-din*, une armée de Mongols entra dans le Bengale, par la voie du *Khatai*, ou par le Tibet; mais ils furent défaits. Sous le règne de *Nasir-ed-din*, les Mongols pénétrèrent jusque dans le *Pendjab*; mais ils se retirèrent devant l'armée du Sultan » Gela n'empêcha pas les Mongols de revenir souvent à la charge; ils pénétrèrent plusieurs fois dans Delhi et finirent par devenir maîtres de l'Inde avec *Tamerlan* (1394), dont les fils et petits-fils régnèrent dans le *Khorâçân*, pendant plus d'un siècle; et avec *Baber* (1495) dont le dernier descendant, roi déchu de *Delhi*, a été envoyé en 1858, par les Anglais, nourir dans l'île sauvage d'*Andaman*.

Il est probable que le *Nogodar* de Marc Pol,

qui moult estoit grans homs et riches. Et illec demoura Nogodar avec son ost <sup>26</sup>, qui n'ot <sup>27</sup> paour de nulli <sup>1</sup> et fait guerre à touz les Tatars qui entour sa terre demeurent (8).

<sup>1</sup> Ms. B. nullui.

<sup>26</sup> Armée. — <sup>27</sup> N'eut.

était avec sa troupe aventureuse, parmi ces Mongols qui envahirent le *Pendjab*; qu'il s'établit chef d'un petit Etat dans ces contrées si exposées aux envahissements et aux révolutions, et qu'on en retrouvera peut-être un jour la trace.

Lorsqu'en 1256 Houlagou envahit la *Perse*, en commençant par attaquer et détruire les Ismaéliens d'*Alamout*, un des trois généraux qui commandaient son aile gauche se nommait *Negouudar*. Il était de la branche de *Djoutchi*, et par conséquent *neveu* ou *petit-neveu* de *Djagatay*. Et lorsque quatre ans après, en 1260, la guerre éclata, entre *Barak*, Khan du *Decht Kp'chak*, de la branche de *Djoutchi*, et *Houlagou* qui achevait à son profit la conquête de la *Perse*, le même *Negouudar*, et un autre général nommé *Ongoudjya*, se détachèrent avec leurs troupes de l'armée d'*Houlagou*, quittèrent la *Perse*, passèrent par le *Khorâçân* pour se saisir par les généraux d'*Houlagou*, et allèrent s'emparer du pays de *Ghaznah* (ou *Ghizni*), et d'autres contrées limitrophes de l'*Inde*. (Voir d'*Ohsson*, t. III, p. 380.)

C'est là très-vraisemblablement l'expédition du *Nogodar* de Marc Pol. L'historien persan *Vassaf* confirme en tous points sa narration.

Un autre *Negouudar*, de la branche de *Djagatay*, dont il était le petit-fils, servait aussi dans les armées d'*Abaka*. En 1268, selon les historiens persans cités par d'*Ohsson* (t. III, p. 434), lorsque *Borak*, qui possédait, comme descendant aussi de *Djagatay*, le *Turkestan* et la *Transoxiane*, voulut s'emparer du *Khorâçân*, *Negouudar*, pour ne pas servir contre lui sous les drapeaux d'*Abaka*, demanda la permission, à ce dernier, de retourner à ses quartiers en *Géorgie*. Tombé en disgrâce près d'*Abaka*, ce *Negouudar* se retira avec ses vassaux dans le *Sistan* (ou *Soljéstan*) au sud d'*Hérat*. C'est de là que lui et tous ceux qui l'avaient suivi, désignés sous le nom de *Negoudariens* ou de *Caroones*, firent une invasion dans le *Fars*; et que, vers le commencement de l'année 1279,

ils battirent sur la frontière du *Kirmân* les troupes de la province, composées de *Mongols*, de *Choules*, de *Turkomans*, et de *Kudes*; pillèrent ensuite la ville de *Kerbal*, et se retirèrent dans le *Sistan* avec des captifs et un riche butin. Au bout de trois ans (en 1282), les troupes de *Nigouudar* firent encore une invasion dans le *Fars*, et se retirèrent dans le *Sistan* avec des dépouilles (d'*Ohsson*, d'après *Vassaf*, ib., p. 517).

Si les écrivains persans ne font pas de confusion, il y aurait eu deux chefs du nom de *Nigouudar*; l'un de la branche de *Djoutchi*, et l'autre de celle de *Djagatay*. Ce serait, paraît-il, le premier dont il serait question dans Marc Pol, et c'est le second qui aurait été le chef des *Nigoudariens* et des *Caroones*. Cependant nous serions porté à croire que les historiens persans et, avec eux, d'*Ohsson*, ont été induits en erreur; que les deux *Negouudar* ne font qu'un seul et même personnage.

Tout ce que nous pouvons établir aujourd'hui, c'est que les faits historiques confirment singulièrement les récits de Marc Pol. On retrouve dans les écrivains orientaux, comme on l'a vu précédemment, que des *Nigoudaris* (les soldats mongols amenés dans ce pays par *Negouudar*) causent, pendant longtemps, beaucoup de désordres dans le *Beloutchistan*, le *Serdjéstan* et autres pays environnants. Selon C. d'*Ohsson* (*Histoire des Mongols*, t. IV, *passim*) un chef *Negoudarien* nommé *Anadjji*, à la tête de 10,000 Mongols, foudit sur la ville de *Hérat* (1283), la pillait et emmena en captivité hommes, femmes et enfants. Il est encore question des chefs *Negoudariens* en 1318, dont l'un nommé *Timour*, s'allie avec *Giath-ud-din*, souverain de *Hérat*, contre un autre prince mongol, souverain de *Khorâçân* qui ambitionnait la possession de *Hérat*. Il est aussi question de *Caroones* aux mêmes époques.

Or vous ai conté de ces males gens et de leur affaires ; et si vous di pour vray que Messires Marc Pol meismes fu pris de celle gent,

mais comme de tribus ou peuplades *distinctes*. Marsden, après avoir supposé que ce mot était dérivé du mot persan كردان *Kardān*, « rivage, » d'où le nom de *Mekran*, dit que, d'après de nouvelles informations, il est plutôt dérivé du mot sanskrit *Karāna*, qui, entre autres significations, a celle de *race mêlée*. C'est une erreur. Le mot sanskrit *Karān'a* a bien la signification de « *homme d'origine mêlée*, » né d'une *Çoudra* (4<sup>e</sup> classe) et d'un *Vaiçya* (3<sup>e</sup> classe, celle des marchands ou laboureurs); mais cette classe est celle des *scribes*, elle n'a aucun rapport avec celle des *Caraonas* de Mare Pol.

(8) Il résulterait du passage, en le prenant à la lettre, que le *Nagodar* de Mare Pol vivait encore, on qu'il était supposé vivre encore, à l'époque où le Livre du voyageur vénitien était rédigé dans les prisons de Gènes. Il se pourrait donc que ce même *Nigondar* fût celui qui régna en Perse, de 1282 à 1284, sous le nom d'Ahmed Khān, qu'il prit à son avènement en faisant profession de l'islamisme. Ce *Nagodar Ahmed Khān* (que d'Ohsson nomme toujours par erreur *Tagoudar*, les mss. suivis par lui ayant sans doute un *ta* <sup>ج</sup> pour un <sup>ن</sup> *nān*), était le septième fils d'Houlagou, fils de *Toulouï*, lequel était frère de *Djagatāi*; par conséquent *Nagodar* était petit-neveu de *Djagatāi*. Il était en Géorgie ou dans la *Grande Arménie*, comme dit Mare Pol, lorsqu'il succéda à *Abaka*, son frère, par suite de la loi mongole (à laquelle la loi d'hérédité turque est identique), qui appelle au trône le membre le plus âgé de la famille régnante. Deux fils d'*Abaka*, *Argoun* et *Kaïkhatou*, conspirèrent contre leur oncle *Ahmed*, pour lui enlever le pouvoir. Dans les guerres qu'ils se firent à ce sujet on voit *Argoun* avoir pour auxiliaire le général *Névronz*, qui commandait le corps des 10,000 *Caraonas* (réduit à 5,000), dont parle Mare Pol. « Ces guerriers indisciplinés, dit d'Ohsson (t. III, p. 591), commirent, suivant leur usage, les plus grands excès sur leur route; ils pillèrent *Damégan* et ses environs. » *Argoun* ayant fini par attirer à sa cause un grand nombre de princes et

de généraux mécontents, *Ahmed* fut obligé de fuir pour sauver sa vie. Sa fuite fut une véritable déroute. « Le trouble, la peur, la confusion étaient » telles, dit *Vassaf*, que les *balichs* d'or et d'argent, les vases garnis de pierreries, les paquets « de robes de drap d'or et de soieries peintes de » la Chine, étaient parsemés sur le chemin « comme des pierres et des feuilles, sans que » personne, tant était grande la frayeur, se » souciait de les ramasser. Les fuyards jetaient à » terre les perles et les bijoux qu'ils portaient » au cou et aux oreilles, courant à pied çà et là, » et se cachaient dans des vallons et des cavernes. » (D'Ohsson, t. III, p. 600.)

Nous retrouvons encore ici les *Caraonas* : « Pen après arrivèrent les *Caraonas* qui s'étaient mis en marche (pour poursuivre le sultan *Nagodar Ahmed*), et avaient tout pillé sur leur passage. Ils fondent sur l'ordou (le campement d'*Ahmed*); ils entrent dans les tentes des femmes et les dépouillent de leurs vêtements et de leurs bijoux. Tout ce qu'il y avait dans le camp royal de tapis, de meubles, d'or, d'argent, d'habits et d'étoffes, devint leur proie. On ôta à *Coutouï Khatoun* (la mère du sultan) même les bijoux qu'elle portait à son cou et à ses oreilles; on lui tira des pieds ses bottines. Cette princesse et deux autres furent laissées nues. Enfin cette horde féroce commit toutes les abominations imaginables. Une loi du *Yassa* (code de *Delinghis Khān*) défendait aux Mongols de maltraiter les femmes et les enfants, dans les troubles civils; mais ici rien ne fut respecté. Les *Caraonas* parvinrent à se saisir de la personne du Sultan, lui ôtèrent ses habits, et le gardèrent dans sa tente. » (Ib., p. 605.) Ce prince, par ordre d'*Argoun*, eut ensuite l'épine du dos rompu, et mourut le 10 août 1284. Nous aurons occasion plus tard de parler d'*Argoun*. Il n'est guère à présumer que le *Nigondar* dont il est ici question ait été celui dont parle Mare Pol, puisque ce prince était mort, ainsi que son successeur *Argoun*, lorsque les trois Vénitiens se rendirent à la cour de Perse, avec la fiancée d'*Argoun*. Voir à ce sujet le chapitre XVIII; page 29 et suivantes.

en celle obscurété ; mais, si comme Diex vout<sup>r</sup>, se fuy<sup>28</sup> et se bouta<sup>29</sup> en un chastel qui pres d'illec estoit, qui a à nom Cono Salmy (9), et perdi toute sa compagnie, que n'eschapa avec lui que sept personnes de toute sa mesnie<sup>30</sup>.

Or vous ay conté si comme il avint ; si irons avant<sup>31</sup> et vous conterons des autres choses.

### CHAPITRE XXXVI.

*Ci dist encore de la declivée de la cité de Hormos.*

Il est voirs<sup>1</sup> que le plain dure vers midi bien cinq journées ; et puis si treuve l'en une autre clinée<sup>2</sup> qui dure bien vingt milles,

<sup>r</sup> Ms. B. *le vouloit.*

<sup>28</sup> *S'enfuit.* — <sup>29</sup> *Refugia.* — <sup>30</sup> *Sa suite.* — <sup>31</sup> *En avant.*  
XXXVI. — <sup>1</sup> *Frai.* — <sup>2</sup> *Descente.*

(9) Marsden suppose que ce mot est le nom de ces petits forts de refuge (*Khanels-al-selam*) dont parle Elphinstone : « Pendant que nous étions en marche, nous vîmes une petite tour que l'on nous dit être une place de refuge pour les voyageurs, « contre les hordes de pillards qui infestent la route des caravanes. » (*Account of the Kingdom of Caubul*, p. 17.) — Voir à ce sujet les notes précédentes. Nous n'ajouterons ici que quelques nouvelles citations : « Au sud du Kirmán, près de la mer, dit le pseudo-Ibn-Haukal (trad. Ouseley, p. 140), sont les montagnes nommées *Kéfes*. » A l'est de la même province est le désert qui s'étend vers les montagnes de Kéfes et de la province de Mékran ; au sud sont les Béloutches. « Dans les montagnes voisines de Hormuz il y a, dit-on, beaucoup de terres en culture, de bétail et de places fortes. Chaque montagne a son chef particulier, qui reçoit une sorte d'investiture du sultan ou souverain ; cependant les gens de ce pays infestent les routes du Kirmán jusqu'à la province de Perse et au Soudjistan ; ils sont à pied et attaquent ainsi les passants. »

Un dictionnaire persan, le *Borhani Katî*, dit en

parlant des Béloutches : « C'est le nom d'une nation qui habite sur les frontières du Kirmán. « On dit qu'ils descendent des Arabes du Hedjaz : « leur métier n'est autre que de se battre, de verser le sang, de voler et de détrousser les passants. Si par hasard ils ne trouvent point d'étrangers à piller, ils se tuent les uns les autres et se volent réciproquement. Les frères, les proches, les parents, les amis, se battent les uns contre les autres ; et ils font grand cas de cette manière de vivre » (Ib., p. 289). Pottinger dit aussi (Ib., p. 116) que les voyageurs ou les marchands ne peuvent aller d'un endroit du pays à l'autre à moins d'être accompagnés d'une escorte armée.

On voit par là que les dangers courus par Marc Pol, dans sa route de Kermán à Hormuz, ne sont pas exagérés. Seulement il croit que c'est par les enchantements de dyables qu'ils rendent le jour obscur pour voler les voyageurs. Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet qui se présente souvent dans ce livre, et qui est, chez Marc Pol, un effet de sa longue résidence en Orient où ces croyances étaient alors très-répandues ; croyances auxquelles les Mongols attachaient, comme on le verra par la suite, beaucoup d'importance.

qui est moult mauvaise voie, et doutense <sup>2</sup>, car il y a moult de mauvaises gens et robeurs <sup>3</sup>. Et quant on a descendue ceste vallée si se treuve on en un autre plain <sup>4</sup> moult beau, qui s'appelle le plain de Formose (1). Il dure deux journées de lonc, et y a belles rivieres. Si y a dattes assez et assez d'autres fruiz. Encore y a de moult de manieres d'oiseaux moult beaux, que nous n'avons pas. Et quant on a chevauchié ces deux journées si trouve l'en la mer ocianne <sup>5</sup>. Et sus la rive a une cité qui est apelée Cormos <sup>6</sup>, laquelle a port (2). Et vous di que les marchans y viennent d'Inde avec leur nef <sup>7</sup> chargées d'espisseries <sup>8</sup>, et de pierrerie, et de pelles <sup>9</sup> et de draps de soie et d'or; et de dens d'olifans <sup>10</sup>, et d'autres pluseurs marchandises. Si les vendent aux marcheans qui, puis, les portent par universel monde <sup>11</sup>, vendant aux <sup>12</sup> autres marchans. Elle est ville de moult grant marchandises. Elle a soubs soy cités et chasteaux assez; mais elle est chief du regne. Le roy a nom Ruomedam Alomet (3). Il y a moult grandisme chaleur pour le

XXXVI. — <sup>a</sup> Ms. C. *perilleuse*. — <sup>b</sup> Mss. B. C. *occranne*. — <sup>c</sup> Ms. C. *espiseries*. — <sup>d</sup> Id. *tout l'univers*. — <sup>e</sup> Ms. A. *az*.

<sup>3</sup> *Volours*. — <sup>4</sup> *Une autre plaine*. — <sup>5</sup> *Hormos, Hormus*. — <sup>6</sup> *Navires*. Ms. A. partout : *nes*. — <sup>7</sup> *Étoffe de prix*. Voir ch. XXIII, n<sup>o</sup> 9. — <sup>8</sup> *Dents d'éléphants*.

XXXVI. — (1) C'est ainsi que ce mot est écrit dans nos trois manuscrits; il est évidemment une transcription légèrement aspirée de *Hormoz*, en persan هرمز, l'Ἄρμωζον ἄρπον de Ptolémée et de Strabon. Le pays paraît avoir bien changé d'aspect depuis Marc Pol, car, selon Pottinger, la plaine en question, dans la partie du Kirman entre les montagnes et Bender-Abhassi, n'est presque composée que de sable salin. Le pays est malsain; il ne produit que des dattes d'une qualité inférieure, et est très-faiblement peuplé. - J'ai déjà dit, ajoute-t-il (t. I, p. 427), que la plus grande partie du pays qui se trouve entre - Kermán et Bender-Abhassi est stérile et *inhospitale* et que l'on n'y voit que quelques misérables villages. Il y avait jadis à chaque station un caravanseraï magnifique construit par - Abbas le Grand, mais on les a laissés dépecer. -

(2) هرموز Hormouz, dit le géographe per-

san (connu sous le nom d'Ibn-Haukal, et qui écrivait plus de trois siècles avant Marc Pol), est le grand entrepôt des marchands du Kermán et le principal port de mer de cette province. Cette ville a des mosquées et des marchés ou bazars, et les négociants demeurent dans les faubourgs. - (Ouseley, p. 142.) Yakout qui écrivait de 1218 à 1228 de notre ère, dit que la ville de Hormuz est située sur un bras de mer qui communique avec le Fars; elle sert de port au Kermán, et c'est là que les bâtiments venus de l'Inde déposent les marchandises à destination du Kermán, du Sedjestán et du Khorâçân. - (*Opus laudatum.*)

(3) Le voyageur arabe, Ibn Batoutah, parle ainsi de Hormouz :

« C'est une ville située sur le rivage de la mer que l'on appelle aussi Moughostán. La nouvelle ville de Hormouz s'élève en face de la première, au milieu de la mer; et elle n'en est séparée que

soleil (4), et est en ferme terre (5). Et se aucun marchand de estrange pais 9 y muert 10, le roy prend tout le sien 11 (6).

9 Pays étranger. — 10 Meurt. — 11 Prend tout son bien. C'était un droit d'aubaine.

par un canal de trois parasanges de largeur. La nouvelle Hormouz forme une île, dont la capitale se nomme Djeraoun. C'est une cité grande et belle, qui possède des marchés bien approvisionnés. Elle sert d'entrepôt à l'Inde et au Sind; les marchandises de l'Inde sont transportées de cette ville dans les deux Irâks, le Fars et le Khôrâçân. C'est dans cette place que réside le Sultan. (T. II, p. 230-1 de l'édition citée.)

Texeira, voyageur portugais, né vers 1570, a écrit une relation de son Voyage en Perse, à la suite duquel il donne un abrégé de l'histoire des Rois d'Ormuz, extrait de l'histoire des souverains de ce pays, écrite en persan par *Touran-cha*, son vingt-et-unième roi. Le douzième de ces rois est *Roha-ed-din* Mahmoud (prononcé aussi Mahomet). « Le royaume d'Ormuz, dit-il, fleurit - sait beaucoup de son temps; il avait de bonnes troupes qui lui firent remporter de grandes victoires. Il conquit plusieurs terres, et subjuguait tout le pays qui s'étendait jusqu'à Jafar. Il régna trente-cinq ans, et mourut laissant Amir Seif-ed-din Noeracat son fils pour lui succéder. » (Trad. franç., t. II, p. 80.)

Nous avons ici un synchronisme important qui confirme la véracité de *Marc Pol*. Lorsque ce voyageur visita Hormuz, ce devait être à son retour dans sa patrie de la cour de Khoubilâi Khâu, vers 1292, en conduisant Kogatra à la cour de Perse. *Roha-ed-din* (pilier de la foy, par corruption *Ruomedam*), selon l'histoire abrégée des rois de Hormuz, traduite par Texeira, devait régner à cette époque.

(1) Tous les voyageurs sont unanimes pour affirmer l'excessive chaleur qu'il fait à Hormuz. « Les habitants de la Caramanie déserte, dit Chardin (*Voyage à Bender Abbassi*), se retirent dans les bois de dattiers pour se mettre à l'abri de la chaleur qui est insupportable en cette saison-là, comme je l'ai éprouvé l'an 1677, que j'y passai à la fin d'aout. Je ne voyageois que de nuit; cependant le vent étoit si chaud, durant la nuit même, que j'étois souvent obligé de détourner mon cheval et de me couvrir le visage

d'un monchoir, pour éviter les bouffées que l'on ne pouvoit non plus endurer que de la flamme. Je fus réduit une fois à me jeter en bas du cheval et à m'étendre le visage contre terre, pour éviter ces vapeurs embrasées; mais je trouvai que celles qui en sortoient, brûloient encore davantage. » (Éd. L., t. VIII, p. 489.)

Le même voyageur fait une remarque, au sujet de ces chaleurs extrêmes, qui peut expliquer jusqu'à un certain point le secret des prétendus enchanteurs du Kermân dont parle *Marc Pol*; lesquels prétendus enchanteurs n'ont toujours été que des individus ayant observé mieux que d'autres les phénomènes de la nature, et ayant su faire tourner leurs observations à leur profit. « On observe encore deux choses singulières, dit Chardin, dans ces régions chaudes durant l'été: l'une c'est que les champs sont brûlés, comme si le feu y avoit passé; l'autre, c'est qu'il s'y élève, surtout le soir et le matin, de certaines vapeurs excitées par l'inflammation de la terre, qui en couvrent la face de telle sorte qu'on ne découvre pas à cinquante pas de soi, et qu'on croit voir la mer, ou quelque grand étang. »

(5) La ville d'Hormuz située en terre ferme. Un géographe persan, cité par M. Barbier de Meynard (*Dictionnaire géographique de la Perse*, p. 605), dit: « La ville d'Hormuz appartient au deuxième climat, et la chaleur y est excessive. Foulée par Ardechir Babegan (foulateur de la dynastie perse des Sassanides, qui lui donna son nom persan de *Hormuz*, 223-238 de notre ère), elle fut abandonnée par le roi Scheus-eddin qui redoutait les attaques des habitants du voisinage. Ce roi bâtit une autre ville dans l'île de Djéroun (île d'Hormuz actuelle), située à un farsakh de la côte et lui conserva le nom d'Hormuz. Il y a environ cent vingt ans que les Francs y exercent un pouvoir absolu. » Texeira, dans son extrait de l'histoire d'Hormuz, dit (p. 83): « En l'année 1302, il sortit du Turquistân une grande armée de Turcs qui subjuguèrent plusieurs provinces de Perse; et, ayant pris les terres de Kermân, ils allèrent descendre à Ormuz, se rendirent en peu

En ceste terre se fait le vin de dattes (7) avec espives, qui est moult bon; et quant aucuns le boit, si n'en est acoustumez, il les fait moult aler à chambres <sup>1</sup> et espurgier, si que depuis il lui fait moult bien, et engresse <sup>12</sup>. Et quant il sont malades, si menguent <sup>13</sup> char <sup>14</sup> et pain de froment <sup>15</sup>. Et qui mengeroit pain et char quant il seroit sains, il chairroit <sup>16</sup> malades. Mais il menguent, quant il sont sains, dates et poisson salé, cestours <sup>17</sup> et ciboules; et ainsi usent <sup>18</sup> ceste ciboule viande pour estre sains.

Leurs nefz <sup>19</sup> sont moult mauvaises et en perissent assez, pour ce que elles ne sont clouées de fer, mais il sont cousues de fil que il font d'escorces d'arbres des nois d'Inde (8); car il font battre

<sup>1</sup> Ms. B. *assambier*. Ms. C. *a selle*.

<sup>12</sup> *Engraisse*. — <sup>13</sup> *Mengent*. — <sup>14</sup> *Chair, viande*. — <sup>15</sup> *Froment*. — <sup>16</sup> *Tomberait*. — <sup>17</sup> *Citrons*. — <sup>18</sup> *Emploient*. — <sup>19</sup> *Navires*.

de jours maîtres du royaume, et en démoliront toutes les places fortes... Les Ormusiens, se voyant réduits à la dernière misère, furent contraints de fuir. Ils se retirèrent dans l'île de Djerun, à laquelle ils donnèrent le nom d'Ormuz. Les Turcs de Texeira sont les Khâns Mongols successeurs de Houlagou qui occupaient alors la Perse et près desquels les Poli étaient envoyés par Khoubdai-Khân. Il est singulier que ce soit quelques années seulement après le passage à Hormuz de Mare Pad, que ce pays ait été attaqué et ravagé par ces mêmes Mongols qui en avaient sans doute entendu parler comme d'un pays possédant de grandes richesses commerciales.

(6) C'était le droit d'aubaine qui s'est exercé si longtemps en Europe. Aujourd'hui encore, quand un étranger et même un indigène meurt dans un pays sans laisser d'héritier, l'Etat s'empare de sa succession. Un autre droit bien plus étrange, et qui, dit-on, a aussi existé chez nous, avait aussi existé dans le petit Etat d'Hormuz. Texeira le rapporte ainsi (p. 73): « Un petit prince régnait alors dans le *Moghostan* (Hormuz), qui exigeait de ses sujets des choses fort injustes; et entr'autres, il obligeait ceux qui se mariaient de lui donner leurs femmes la première nuit de leurs noces. » C'était le droit de *prélibation* de notre ancienne féodalité.

(7) « Pour les dattes, qui me paroissent un des meilleurs fruits du monde, elles ne sont nulle part si bonnes qu'en Perse. Il en croit dans l'Arabie en plus grande quantité que dans la Perse; mais, outre qu'elles sont plus petites, elles n'approchent pas de la bonté de celles de Perse. Les meilleures dattes de ce royaume se recueillent en *Courestan* (Khouzistân), en *Sistan* (Seistan), à Persépolis, et sur les bords du golfe Persique. » (Chardin, t. III, p. 333-9).  
« Le meilleur dattier (dit Duprè, t. I, p. 351) produit à peu près annuellement cent soixante-dix kilogrammes de dattes. La récolte se fait vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Dans les parties chaudes du Farsistan elle a lieu au mois d'août. La datte et le riz sont la seule nourriture des Arabes et des habitants des contrées méridionales de la Perse. La datte fraîche est saine, nourrissante et d'un goût exquis... On en extrait un miel savoureux. »  
« Celles qui n'ont point acquis leur degré de maturité servent à faire du vinaigre. On en fait aussi une excellent eau-de-vie. »

(8) Chardin vient encore singulièrement confirmer le dire de Marc Pol: « Les bateaux dont ils se servent (dans le golfe Persique) pour le chargement des navires à l'ancre, et qu'ils nomment *chamouc*, sont hauts, longs et étroits.

l'escorce, et devient comme poil de cring<sup>20</sup> de cheval, de quoi il font fil et en cousent leur nef. Il dure assez, et ne se gaste pas à l'aigue<sup>21</sup> de la mer; mais à une fortune<sup>22</sup>, il ne dure pas. Il portent un arbre, et une voile et un timon, et ne vont couvertes, fors<sup>23</sup> quant il sont chargiées. Si cueurent la marchandise de cuirs, et sur les cuirs mettent les chevaux que il portent vendre en Ynde. Il n'ont neent<sup>a</sup> de fer pour faire clous<sup>b</sup>; et pour ce font il chevilles de fust<sup>24</sup> de quoy il cloent<sup>c</sup> leur nef; et puis les cou-sent avec du fil que je vous ai dit dessus. Si que c'est grant peril à aler en ces nef; car il en perit assez; car en ceste mer d'Inde fait moult grant tempeste pluseurs fois.

Les gens sont noirs et aurent<sup>25</sup> Mahomet (9). Et si ne de-meurent pas les gens es cités, pour la grant chaleur qui y est; car tuit<sup>d</sup> morroient; ains<sup>26</sup> vont dehors en leur jardins là où il a rivières et aigues<sup>e</sup> assez. Et pour tout ce n'eschapperoit il, se ne fust ce que je vous dirai.

Il est voirs<sup>27</sup> que pluseurs fois en l'esté leur vient un vent (10)

Ms. B. *point*. — <sup>b</sup> Ms. A. *elos*. — <sup>c</sup> Ms. C. *clovent*. — <sup>d</sup> Ms. C. *tous*. — <sup>e</sup> Ms. B. *eues*.

<sup>20</sup> *Crin*. — <sup>21</sup> *À l'eau*. — <sup>22</sup> *À une tourmente*. — <sup>23</sup> *Excepté*. — <sup>24</sup> *Bois*. — <sup>25</sup> *Aurent*. — <sup>26</sup> *Mais*. — <sup>27</sup> *Fruit*.

« Ils sont faits de cet arbre qui porte la *noix de coco*, et duquel l'on dit que l'on peut et faire et charger un navire tout ensemble, le corps du vaisseau se faisant du corps de l'arbre, les voiles et les cordages avec ses feuilles et avec son *écorce*, et le fruit de l'arbre fournissant la charge du vaisseau. Il est vrai que *tous les cordages* du golfe Persique sont faits de cette *écorce*; mais je n'y ai pas vu d'autres voiles que de toile de coton. Ce qui est assez remarquable, c'est que les planches des barques sont *cousues* avec ces sortes de cordes, et enduites de chaux, au défaut de poix, sans un morceau de fer, en aucun endroit; ce qui fait que ces bâtiments ne résistent guère à la mer. » (T. VIII, p. 510). Voir aussi Niebuhr, *Voyages*, t. I, p. 228, et Legentil, t. I, p. 540; Dupré, t. I, p. 402; Ker-Porter, t. II, p. 229, où les mêmes faits sont signalés.

Quant au vin de dattes dont Marc Pol rap-

porte les singuliers effets, Pottinger en a signalé aussi l'usage chez les habitants du Mékran. « Ils sont très-adonnés, dit-il (*Voyages*, t. II, p. 115), à l'usage d'une liqueur enivrante faite avec des dattes fermentées, et dont l'usage doit être extrêmement pernicieux. »

(9) Selon Tavernier (*Voyage*, t. I, p. 765, édit. de 1712): « Les peuples du pays d'Ormuz sont *basané*. » C'est là le sens du mot *noirs* de Marc Pol. Comme la très-grande majorité de ces populations sont Arabes et Persans, ils pratiquent la religion de Mahomet.

(10) Ibn-Batoutah, dans ses *Voyages* (t. II, p. 237), parle aussi de ce vent mortel des bords du golfe Persique: « On trouve en ces lieux, dit-il, un désert d'une étendue de quatre jons de marche, où les voleurs exercent leurs brigandages, et où le vent appelé *Semoim* souffle durant les mois de juillet et juin. Ce vent fait



par devers le Sablon <sup>28</sup> qui est environ ce plain, qui est si chaut <sup>1</sup> desmesurement que il les occirroit touz, se ne feust ce que maintenant <sup>29</sup> qu'il sentent que cel vent chaut vient, il entrent dedens l'aigues <sup>30</sup> jusques à la teste <sup>m</sup> et demeurent dedens jusques à tant qu'il soit passé (11).

<sup>1</sup> Ms. A. *haut*. — <sup>m</sup> Id. et Ms. C. *goule* = gueule.

<sup>28</sup> *Désert de Sable*. — <sup>29</sup> *Aussitôt*. — <sup>30</sup> *L'eau*.

- mourir tous ceux qu'il rencontre dans le désert;  
- et l'on m'a raconté que, quand il a tué quel-  
- qu'un, et que les compagnons du mort veulent  
- laver son corps, chacun de ses membres se dé-  
- taché des autres parties. » (*Trad. citée*).

Chardin a aussi dépeint ce vent avec des termes saisissants (t. III, p. 286). « Il y a un vent « mortel le long du golfe de Perse. On appelle ce « vent *pestiféré*, en persan : *bad-samoum*. Il se « lève seulement entre le 15 juin et le 15 août, « qui est le temps de l'excessive chaleur le long « de ce golfe. Ce vent est sifflant avec grand « bruit, paraît rouge et enflammé, et tue les gens « qu'il frappe, par une manière d'étouffement, « surtout quand c'est de jour. Son effet le plus « surprenant n'est pas même la mort qu'il cause, « c'est que les corps qui en meurent sont comme « dissous, sans perdre pourtant leur figure, ni même « leur couleur, en sorte qu'on dirait qu'ils ne sont « qu'endormis, quoiqu'ils soient morts, et que, si « on les prend quelque part, la pièce en demeure « en la main. »

Pottinger, en parlant de ce vent, dit (t. I, p. 255) : « Durant la saison chaude, les vents de ce « désert (du Bélouchistan) sont si brûlants et si « malfaisants, qu'ils tuent tous les corps organi- « ques, animaux ou végétaux, exposés à leur ac- « tion ; alors la route que j'ai suivie est totale- « ment impraticable. Dans tout le Bélouchistan, « ce vent est connu sous les noms de *dholou*, « *flamme*, et de *bad-samoum* : « vent pestilentiel. « Sa nature est si pénétrante qu'il tue des cha- « meaux et d'autres animaux robustes, et ceux « qui ont été témoins de ses effets sur le corps « humain, me les ont décrits comme plus effrayants « que tout ce que l'on peut imaginer. Les mus- « cles des malheureuses victimes se roidissent et « se contractent ; la peau se ride, tout le corps

« éprouve une sensation extrêmement doulou-  
« reuse, comme si la chair était en feu. Au dernier  
« période elle se crevasse profondément, et la perte  
« du sang met une prompt fin aux tourments.  
« Quelquefois la vie est anéantie subitement ;  
« quelquefois au contraire les victimes de ce mé-  
« tère languissent des heures et même des jour-  
« nées dans les souffrances horribles que je viens  
« de décrire. Ce qui rend cet épouvantable fléau  
« encore plus funeste, c'est que son approche n'est  
« que rarement et presque jamais prévue. Selon  
« les habitants du pays, elle est indiquée par une  
« pesanteur extraordinaire de l'air, et un excès  
« de chaleur qui affecte les yeux. On a recours  
« alors à la précaution de se couvrir entièrement  
« et de s'étendre tout de son long à terre. Cet  
« usage a fourni l'occasion de vérifier un fait cu-  
« rieux : c'est qu'un vêtement, quelque léger qu'il  
« soit, empêche l'effet délétère du *bad-samoum*  
« sur le corps humain. »

Tavernier qui visita Hormuz en 1665, et qui a donné une vue de *Bender Abbassi* et de l'île d'Hormuz, parle à peu près dans les mêmes termes de ce vent *pestiféré* appelé par les Turcs *el samiel*, et par les Persans *bad-samoum* (t. I, p. 763, édit. de 1712).

(11) Pietro della Valle, après avoir également signalé, en 1623, le même phénomène (*Vaggi*, édit. Gancia, 1843, t. II, p. 471) ajoute : « E mi « dicono che, in certo tempo dell' anno, le genti « di Hormuz, non potrebbero vivere, se non vi « stessero qualche ora del giorno *immersi fin alla « gola nell' acqua*, che a questo fine, in tutte le « case, tengono in alcune vasche, fatte a posta ; « e fin i più stretti religiosi eran forzati a farlo. »

Krumpf, dans ses *Amanities exoticæ* (Lemgo, 1712, p. 720) a aussi décrit l'excessive chaleur que l'on éprouve à *Bender Abbassi* en face de l'île

Il sement leur froment <sup>31</sup> et leur orge, et les autres blés (12) ou mois de novembre et les recueillent ou mois de mars. Il n'ont nulle herbe vert, fors les dates qui leur durent jusques en may. Et tout ce avient pour la grant chaleur qui y est, qui tout seiche.

Leur nefz n'en sont pas aussi empirées <sup>32</sup>, car il les oignent d'huile <sup>33</sup> de poisson. Et quant aucuns muert, il en font moult grant dueil, car il le pleurent bien quatre ans. Et au mains <sup>34</sup> chascun jour une foiz font le dueil et s'assemblent et parens et amis et voisins touz ensemble à faire ce dueil, de quoy il font grans cris et grans plours <sup>35</sup>.

Or lessons de ceste terre; et ne vous conterons pas ore <sup>36</sup> du fait d'Inde; mais quant lieux et temps en sera, nous le vous conterons, et tournerons par tremontaine (13) pour conter de celle province. Et retournerons par une autre voie à la devant dite cité de Creman; pour ce que, en celle contrée, dont je vous vueil conter, l'en ne puet aler se non par ladite cité de Creman.

Et sachiez que le roy Ruomedam Achomat de Cormos, dont

<sup>31</sup> Le Ms. C. ajoute : « Et ainsi devient de tous les fruiz; car ilz les ont tous du mois de mars. — <sup>32</sup> Ms. A. *duel*. — <sup>33</sup> Ms. B. Ces mots manquent dans les mss. A. et C. — <sup>34</sup> Ce dernier membre de phrase manque dans le Ms. C.

<sup>31</sup> Froment. — <sup>32</sup> Endommagés. — <sup>33</sup> Huile. — <sup>34</sup> Moins. — <sup>35</sup> Pleurs. — <sup>36</sup> En ce moment.

d'Hormuz : « Omnium vero molestiarum, quas civis fugiunt, caput est ipse calor æstivus, ultra humanam tolerantiam, præsertim sub Sirio, intensus. Nemo unquam tam fuit robusti corporis quin ab isto hoste novam passus sit, sæpe etiam a meridianis radiis interitum. »

La chaleur que l'on éprouve dans le golfe Persique n'a pas diminué depuis l'époque de Marc Pol et des autres voyageurs que nous avons cités.

(12) « La nourriture des Arabes de la côte de Perse, dit Niebuhr (*Description de l'Arabie*, p. 269, édit. de Copenhague), consiste en dattes, en pain de *darra* et en poissons, et le peu de bétail qu'ils ont, ne se nourrit presque que de poissons. »

Selon Chardin (t. IV, p. 39), « le pain de froment est en usage presque par toute l'Asie. En Perse il y a divers endroits où l'on mange très-peu de pain, soit à cause de l'abondance de riz, soit à cause de la disette de blé dans certains lieux; cependant on y trouve du pain partout. Le pain des Persans est mince, généralement, et comme des galettes... Il est aussi généralement blanc et bon, et tout fait sans levain. »

(13) Marc Pol veut dire qu'il n'abordera pas en ce moment la description de l'Inde, différée pour plus tard; mais qu'il retournera vers le nord, par une autre route, en passant de nouveau par Kermán, pour parler encore des provinces de la Perse, qu'il visita avec son père et son oncle à leur retour de Chine.

nous partimes, est l'homme de cest roy de Creman (14). Et au retour de Cormos<sup>r</sup> à Creman a moult bains naturelement chaus<sup>37</sup>; et est pleniére<sup>38</sup>; et si treuve on cités assez et fruiz assez. A grant marchié<sup>39</sup> y treuve on toutes viandes, et dates à grant habondance. Le pain de forment est si amer que nuls<sup>a</sup> n'en puet mengier se il n'en est acoustumez. Et ce avient pour ce que les aigues<sup>c</sup> sont moult ameres. Les bains que je vous ai dit sont moult vertueux; car il garissent de roigne<sup>40</sup> et de plusieurs autres maladies (15).

Or vous commencerai à conter les contrées que je vous nommerai en ce notre livre, devers tremontaine<sup>41</sup>; et ore commence.

## CHAPITRE XXXVII.

*Comment l'en treuve anieuse voie et moult deserte<sup>a</sup>.*

Quant on se part de celle cité de Creman on treuve bien sept journées de moult anieuse voie, et vous dirai comment. Il y a trois journées que l'en n'y treuve aigues<sup>b</sup>, se puy non<sup>c</sup>. Et celle que on y treuve est amere et vert, et si salée que nul ne la pourroit boire; et qui en beuvroit une goutte, si le feroit aler, de route, bien dix fois à chambre<sup>d</sup>. Si y a cel que on treuve en ces rivieres, que nul n'en ose mengier ne boire; que qui en mengeroit, si le feroit aler à chambre trop. Si que il convient porter yaue<sup>e</sup>, tant comme durent ces trois journées, pour les gens; mais aux bestes convient il boivre de ceste mauvaïse yaue<sup>e</sup>; car il n'ont

<sup>a</sup> Ms. C. Les mss. A. B. *Quernios*. — <sup>b</sup> Ms. A. *uis*. — <sup>c</sup> Ms. B. *eanes*.

XXXVII. — <sup>a</sup> Le ms. B. porte : « *Si devise Marc Pol la nature de celui pais et des merveilles qui y sont.* » — <sup>b</sup> Ms. B. *eaue*. Ms. C. *yaue*. — <sup>c</sup> Ms. B. *si petit non*. Ms. C. *si nou bien pou*. — <sup>d</sup> Ms. C. *a sele*. Le texte français de la S. G. porte : « Et se l'en en beust une gousse, il le feroit aler desout plus de dix fois. » — <sup>e</sup> Ms. B. *eaue*.

<sup>37</sup> Chauds. — <sup>38</sup> C'est un pays de plaines. — <sup>39</sup> À bon marché. — <sup>40</sup> La gale. — <sup>41</sup> Le nord.

(14) C'est-à-dire qu'il était son *vassal*, autant du moins que sa faiblesse relative le forçait de l'être. Voir sur ce roi la note p. 85-86, n° (3).

(15) L'itinéraire suivi précédemment par Marc Pol pour se rendre de *Kermân* à *Hormuz*, était

par un pays de montagnes; celui qu'il va prendre pour retourner de *Hormuz* à *Kermân*, est dirigé par un pays de plaines. Cette nouvelle route est celle du sud-est. C'est du moins ce qu'il nous est permis aujourd'hui de conjecturer.

autre ; et elles en boivent pour la grant soif qu'elles ont. Si que celle yaue les fait si espurgier que aucune foiz en muerent. Et en toutes ces trois journées n'a nulle habitation, mais est tout desert et grant secherece. Bestes sauvages n'y a nulles, car elles n'y trouveroient que mengier.

Après ces trois journées de desert si treuve l'en un autre desert qui dure quatre journées ; et ainsi est de la maniere de l'autre, sans ce que on y treuve oes<sup>f</sup> sauvages<sup>1</sup>. Et au chief de ces autres quatre journées de desert fenist<sup>2</sup> le regne de Creman<sup>3</sup> ; et treuve l'en une autre cité qui a nom Cabanant.

### CHAPITRE XXXVIII.

*Ci devise de la cité de Cabanant et des ouvrages que l'en y fait.*

Cabanant (1) est une cité grant. Les genz<sup>a</sup> aourent Mahommet. Il y a fer et acier<sup>b</sup> et andaine assez. On y fait mirouers d'acier

<sup>f</sup> Ms. C. *asnes*.

XXXVIII. — <sup>1</sup> Le ms. C. ajoute : *de celle contree*. — <sup>b</sup> Ms. B. *achier*.

XXXVII. — <sup>1</sup> *Oies sauvages*. — <sup>2</sup> *Finit*. — <sup>3</sup> *Le royaume de Kirmán*.

XXXVIII. — (1) Nos trois mss. portent *Cabanant*. Ramusio et la plupart des éditions de Marc Pol ont Cobuam. D'après la description qui en est faite dans le texte, on ne peut conserver aucun doute que ce ne soit la ville que les géographes orientaux nomment *خبيص* *Khabis* ou *Khebis*.

Ibn-Haukal dit que « *Khabis* est une ville située sur les bords du désert, avec de l'eau courante et des dattiers. » Yakout dit que cette ville est une place forte du Kermán, riche en palmiers et arrosée par des canaux (B. de M.). Pottinger (t. I, p. 427), décrivant le Kermán, dit : « La région déserte du Kermán a 270 milles (500 kilomètres) de longueur, depuis la limite septentrionale du Nermauchyr par 29°30' jusqu'aux montagnes du Khorâçân, par 34° ; sa largeur est de 200 milles (370 kilom.) depuis la ville de Yeزد, par 55°40', jusqu'à une chaîne de montagnes qui la sépare du Sijestan par le 60°. Le sol de cette vaste étendue est tellement imprégné de

sel, et si décidément stérile, qu'il ne produit pas même de l'herbe ni aucun végétal sur des espaces de quatre-vingts et de quatre-vingt-dix milles ; on n'y rencontre pas non plus une seule goutte d'eau. L'armée afghane, quand elle vint envahir la Perse en 1719, souffrit les maux les plus affreux dans sa marche à travers ce désert ; un tiers y périt ; le reste atteignit le Nermauchyr après avoir perdu tous ses équipages et ses bagages. [Bien avant le désastre des Afghans, en 1223, *Djélat-ed-din* Mohammed, l'un des derniers sultans de Kharizme, qui s'était réfugié dans l'Inde pour échapper à l'armée dévastatrice de Behinghis-Khán, voulant rentrer en Perse, vit périr une partie de ses troupes par la disette et par les maladies en traversant le désert qui sépare l'Inde du Kermán.] Un chemin de Kermán à Hérat dans le Khorâçân, traverse ce désert ; les courriers peuvent le faire en dix-huit jours.

« Au milieu de ce désert, par 32°20' de latitude,

moult beaux et grans. On fait illec la totie (2) qui est moult bonne aux yeux <sup>1</sup>. Et encore y fait l'en l'espodie <sup>4</sup> et vous dirai comment il font ce. Il ont une vaine <sup>1</sup> de terre qui est bonne à ce faire, et la mettent en une grant fournaise ardent; et dessus la fournaise à graticule <sup>2</sup> de fer; et la fumée, et l'umeur qui ist <sup>3</sup> de celle terre se prent à la graile <sup>4</sup> de fer, et ce est la totie, et ce qui demeure du feu est l'espodie <sup>4</sup>.

Or laisserons de ceste cité et irons avant.

<sup>1</sup> Ms. A. aus iex. — <sup>4</sup> Mss. A. C. l'espodio.

XXXVIII. — <sup>1</sup> Vaine. — <sup>2</sup> Gril. — <sup>3</sup> Sort. — <sup>4</sup> Grille.

se trouve la ville de Khébis, située dans un canton qui est verdoyant toute l'année, et qui a plusieurs jardins agréables. Il paraît qu'elle a été fondée comme un lieu de refuge ou destinée dans les temps anciens à favoriser le commerce entre la Perse et le Sedjistan, car elle se trouve à égale distance de ces deux pays. Elle était autrefois florissante, et la résidence d'un Bégler-bey que le chef du Sedjistan y envoyait; mais c'est aujourd'hui un lieu misérable et ruiné. Les habitants sont des voleurs et des brigands insignes; ils infestent sans cesse les grands chemins du Khorāçan et de la Perse, et ne subsistent que du pillage des caravanes. Quand ils sont poursuivis, ils se retirent chez eux à travers le désert par des routes qu'eux seuls connaissent. Une chose très-remarquable, c'est que l'eau des jardins de Khébis et de son territoire, à une distance de trois ou quatre milles, est douce et abondante. Mais, au delà, le désert se prolonge de tous côtés à plusieurs journées de marche, sans que l'on voie la moindre herbe ni le plus petit buisson.

C'est une oasis comme on en trouve dans les déserts de l'Afrique. Du temps de Marc Pol, la ville avait de l'industrie et n'était pas encore devenue le refuge exclusif des voleurs de grands chemins du désert.

Marc Pol compte sept journées de marche, de la ville de Kermān à celle de *Cubanant*, à travers le désert. Edrisi, surnommé le géographe nubien, ne compte que six stations: = A Sirgiau (capitale du Kermān) ad urbem Chabis, *six* est stationum. Proficiscens enim à Sirgian ad oppidum

= Karch, stationem conficiens. Ab hoc ad urbem = Bardin, stationem alteram. Hinc ad urbem Mahan, stationem. Ab hac ad Nadhea, stationem. = Ali hac ad Daru oppidum stationem. Ab hoc = denique ad urbem Chabis, stationem. Jacet = autem urbs Chabis in extremitate maximae illius = solitudinis (Géogr. nub., p. 130).

Cet auteur arabe, qui écrivait dans la première moitié du douzième siècle (né en 1099), plaçait encore des villes ou réunions d'habitations entre Kermān et Khébis; la guerre n'en avait pas encore fait une solitude désolée. Ibn-Haukal, antérieur de plus d'un demi siècle, en place aussi entre ces deux villes, mais de différentes; c'était une autre route. On trouve encore sur quelques cartes modernes plusieurs des noms donnés par ces géographes anciens.

(2) Ce mot est l'arabe *توتيا* *tutia*; c'est le nom donné à un collyre minéral qui est renommé dans le pays comme un remède excellent pour les yeux. Golius (*sub voce*) le définit ainsi: = *Tutia*, lapis ex quo collyria parantur. (*Gieubar.*). = *Optima est, que naturalis, sc. Indica carulea et pellucida; vel artificialis, sc. Caramanica, alba = cum partis viridioris strictura.*—(Zeino-l'atthar). *Ex plumbi præstantissimi quod dicitur قلعي Kalhay, fuligine concrecere præstantissimum genus, commune vero ex fuligine aeris, tradit incutus ex Abulfed.* =

Ce géographe Yakout, à l'article *Kermān* (*Dictionnaire géographique cité*), dit effectivement qu'on recueille à Kermān la *toutia* dont il se fait une grande exportation.

Avicenne (Ibn-Sina, méd. arabe, 980-1037)

## CHAPITRE XXXIX.

*Comment l'en treuve un desert qui durc huit journées.*

Quant l'en se part de ceste cité de Cabanant si treuve l'en un desert qui bien dure huit journées ouquel a moult secherece; ouquel n'a fruiz ne arbres; et les aigues <sup>a</sup> sont ameres et mauvaises. Et si convient porter viande <sup>1</sup> et aigues <sup>b</sup>. Mais les bestes convient boire <sup>c</sup> de celle mauvaise eauce qu'elles boivent moult envis <sup>2</sup>; mais boire leur convient <sup>d</sup> pour la grant soif qu'elles ont. Et au chief de ces huit journées si treuve l'en une province qui a nom Tonocain (1). Il y a citez et chasteaux assez et est en la fin <sup>3</sup> de Perse

XXXIX. — <sup>a</sup> Ms. B. *eaus*. Ms. C. *yaues*. — <sup>b</sup> Ms. B. *boire*. Ms. C. *yaues*. — <sup>c</sup> Ms. A. *boivre*. — <sup>d</sup> Id. *esconvient*.

XXXIX. — <sup>1</sup> *A manger et à boire*. — <sup>2</sup> *A l'envi, avidement*. — <sup>3</sup> *Au confin*.

s'est servi du mot *tuia* pour désigner la *calamine*. Selon le lexicographe cité par Golius, ce mot aurait signifié une pierre naturelle ou artificielle d'un bleu d'azur. La *toutie* décrite par Marc Pol est un oxyde de zinc qui se forme dans la cheminée de s fourneaux où l'on traite des minerais qui renferment du zinc, soit dans leur composition même, soit dans leur gangue (*Dictionnaire de Minéralogie* de Landrin).

XXXIX. — (1) *Tonocain* est, comme nous l'avons dit précédemment (ch. XXXII, n. (?), p. 67), la reproduction exacte du nom des deux principales villes du *Kouhistan*, تون وقاین *Tun ou Kâin*, les villes capitales donnant généralement, dans tout l'Orient, leur nom, à tous les pays qui se trouvent placés sous le commandement des chefs qui y résident. Quelquefois, comme c'est ici le cas, un autre nom, d'une signification plus générale, est aussi donné à la même contrée; mais il en désigne aussi parfois d'autres non comprises dans la première dénomination.

Le *كوهستان* *Kouhistan* signifie, en persan, la *contrée montagneuse*. L'auteur d'une histoire de la ville de Hérat, cité par M. Ét. Quatremère (*Histoire des Mongols*, Collection orientale, p. 176), le décrit ainsi : « Le *Kouhistan* est une

vaste province, qui a des dépendances fort étendues, et présente des avantages incalculables. Les habitants sont des hommes pleins de capacité et bien réglés dans leur conduite. Parmi la population la boâté et la méchanceté sont toujours portées au plus haut point. Cette province s'étend en longueur comme en largeur dans un espace de quatre cents parasanges... Abulféda dit que le *Kouhistan* est une province qui dépend du Khorasân, et qui renferme entre autres villes celle de *Kain*. Les places de ce pays sont à de grandes distances les unes des autres et séparées par des déserts. »

Le géographe Yakout dit, d'après Besclari (*op. land.*), « que le *Kouhistan* a pour capitale *Kain*. Ses villes principales sont : *Toun* (de là : *Toun ou Kain* ; *Toun-et-Kain*), *Djoun-abad*, *Thabès* aux raisins; *Thabès* aux dattes et *Tourthith*. Le *Kouhistan* n'est pas peuplé, dans toute son étendue, comme le reste du Khorasân. Entre ces principales villes s'étendent de vastes territoires fréquentés par les Kurdes et d'autres nomades qui y font paître des troupeaux de chameaux et de moutons. On n'y trouve pas un seul fleuve, et l'eau n'est fournie à toute cette province que par des canaux et des puits. »

vers tremontaine <sup>4</sup>; et y a un grandisme plain <sup>5</sup> où est l'Arbre Solque (2) que nous appelons l'Arbre Sec, et vous dirai comment

<sup>4</sup> Du côté du nord. — <sup>5</sup> Une très-grande plaine.

Le même auteur dit encore que *Tuu*, ou *Toun*, est une ville située dans le voisinage de *Kain*, et que *Kain* est voisine de *Thabès*, entre la province de Niçapour et celle d'Isphahan; que *Kain* est comme la porte du Khorâçân et du Kermân; à neuf jours de marche de Niçapour et à huit jours d'Hérat.

Selon G. d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, t. III, p. 158), le *Coulistân* est un pays montagneux, dont le chef-lieu était *Cain* et qui contenait les villes de *Zouzen* et de *Touu*; il est environné des provinces de Niçapour, Hérat, Isphahan et Yeزد. La secte des Ismaéliens dont il va être bientôt question, y avait fait, dès 1092, de nombreux prosélytes, et ils s'emparèrent de la plupart des *châteaux forts* dont ce pays était hérissé.

(2) C'est ainsi que ce mot est écrit dans nos mss. A et B; le ms. C. porte *seul*. Le texte français de la Société de Géographie porte aussi : *l'arbre seul*; le texte latin : *arbor sola*. Ramusio a : *l'arbre del sole*; Gryneus : *arbor solis*; Marsden : *the tree of the sun*; M. Lazari le confond avec la plaine : « Quivi presso è la vastissima « pianura », che i cristiani chiamano l'Albero « secco. » Toutes ces leçons, même celle du *texte français* de la Société de Géographie de Paris, sont moins précises que la nôtre. La leçon assurément préférable est : *arbre solque*, c'est-à-dire : appelé dans la langue du pays *solque*, en arabe *سولق* *tsoulq* = *l'écus vasta*. »

Dans les textes français et latin publiés par la Société de Géographie de Paris, il est dit de cet arbre : « Il est mont grant et mout gros; ses « feuilles sont de l'une part vers et de l'autre « blanche. » (p. 38) — « Ista arbor est grandis et « grossa. Folia sua ex una parte sunt virides et « ex alia parte sunt albæ. » (p. 326). Le texte italien de Ramusio, le texte latin de Gryneus, tous, jusqu'à celui de M. Lazari, portent *feuille* pour *écorce*, et appellent l'arbre en question *l'arbre du soleil*. Marsden pense que cet arbre est le *platane*, ce qui ne paraît nullement douteux, d'après la description que Marc Pol en fait. Le *platane*; d'ailleurs est assez commun en Perse, et il y obtient une grosseur considérable. Pietro

della Valle dit, en parlant de Téhéran (t. I, p. 703) : « Son di più le strade ombrate tutte da *platani*, che in Persia chiamano *cinar*, grandi, grossi, folti e belli di modo che io affermo per certo non averne veduto maggiori, nè più belli in tutto il tempo di mia vita. Molti ve ne sono che due, o tre uomini non gli abbraccierebbero. »

L'arbre en question est nommé en arabe *tsoulq*, *سولق* ou *طولق*; *tsoulq*, d'une racine qui signifie *longus*, *procerus* fut; et ce nom de *tsoulq*, ou *solque*, désigne en même temps l'élevation de l'arbre, l'étendue de ses branches et sa durée; car la racine de *tsoulq* signifie *longevité*. Forskâl, dans sa *Flora Aegyptiaco-arabica*, parlant de cet arbre qui est spécialement le *ficus vasia*, dit : « In libris *arabum botanicis* vocatur: delb. » Delb, selon M. de Saey (*Relation de l'Égypte*, p. 80), qui s'appuie sur de graves autorités, désigne le *platane*, lequel en persan est nommé *چنار* *tschiar*. La leçon de nos mss., qui porte *écorce* au lieu de *feuilles*, signale encore mieux le *platane*; car on sait que chaque année, au renouvellement de la sève, l'écorce du platane se renouvelle aussi; elle se détache du tronc, et présente, comme le dit Marc Pol, un *côté vert*, et *l'autre blanc*; ce que ne font pas les *feuilles*.

Mais la difficulté ne porte pas sur la nature ou l'espèce de l'arbre en question. Le *platane* n'est pas si rare en Perse que Marc Pol ait cru devoir en signaler la présence dans ce cas particulier, si deux circonstances toutes spéciales ne l'y avaient engagé. Ces deux circonstances sont : 1° *l'isolement* au milieu d'un *désert aride*, où, selon Marc Pol, on ne rencontre pas un autre arbre, d'un côté (celui du sud) à moins de *cent milles*, et de l'autre côté (celui du nord) à moins de *dix milles*; 2° le souvenir historique qui s'y rattache dans le pays même.

Sur le *premier point*, on trouve dans la grande Géographie impériale de la Chine des *Notices* sur les pays occidentaux de l'Asie, dans l'une desquelles, relative à des peuplades habitant au sud-ouest de la Dzoungarie, du côté de Balkh, comprenant les pays de Khokand, Taelikand, Badakh-

il est fait. Il est grans et gros, et l'escorchie <sup>6</sup> est d'une part vert, et d'autre blanche et fait *ricy* <sup>7</sup> si comme les chastiaus <sup>8</sup>; mais il est vuit <sup>9</sup> dedens. Il est jaunes comme bois <sup>10</sup> et moult fort; et n'a nul arbre pres, à plus <sup>\*</sup> de cent mille; mais que <sup>11</sup> d'une part il a arbres bien à dix milles. Et illec <sup>†</sup> se dient, ceux de celle contrée, fu la bataille d'Alexandre contre le roy Daire <sup>12</sup>. Les villes et les chasteaux ont grant habondance de toutes choses bonnes et belles, car le pais est trop bien compassez <sup>13</sup>; ne n'y a trop chaut ne trop froit. Les genz aourent tuit Mahomet. Il y a moult belles genz, et proprement les fames sont outre mesure belles.

Et de ci nous partirons et vous dirons d'une contrée qui est appellée Mulette là où le Viel de la Montaigne souloit <sup>14</sup> demourer avec ses Hasisins <sup>‡</sup>, si comme vous orrez <sup>§</sup>.

\* Ms. C. *au moins* = à au moins. — † Ms. A. *illuc*. — ‡ Ms. C. *Harensis*. — § Le ms. C. ajoute ici : « Ore lessons icy des choses dessus ditez. Si dirons apres du Viel de la Montaigne. »

<sup>6</sup> *L'écorce*. — <sup>7</sup> *Produit des fruits en forme de grandes capsules, de ricinus*. — <sup>8</sup> *Châtaigniers*. Le ms. B. porte : *chasteaux*; et le ms. C. *chastains*. — <sup>9</sup> *Fuite*. — <sup>10</sup> *Buis*. — <sup>11</sup> *Excepté que*. — <sup>12</sup> *Darius*. — <sup>13</sup> *Très-bien disposé, situé, doué*. — <sup>14</sup> *Avait coutume de*.

chân, etc., on lit à l'article *Antiquités* (voir Klaproth, *Mémoires asiatiques*, t. I, p. 102) : « *L'arbre isolé*. Cet arbre se trouve à la frontière du nord-ouest du pays des Khassak de gauche à la partie supérieure de la rivière *Oli* (*Ori*), descendant de l'*Indou-kouch*, et passant près de *Khondouz* dans le *Badakhchân*. C'est un tronc énorme divisé en cinq branches principales, qui s'étendent si loin que deux cents cavaliers peuvent se placer sous son ombre. D'après la tradition qui se conserve chez eux, cet arbre a plus de mille ans. Quand, en 1757, l'ambassadeur des Khassak fut présenté à l'empereur (*Khien-loung*), ce dernier lui demanda des renseignements sur cet arbre saint; l'ambassadeur assura l'empereur que tout ce qu'on lui en avait rapporté était l'exacte vérité. L'empereur fit alors des vers en l'honneur de l'*arbre isolé des Khassak*, dans lesquels il l'appelle *tronc vénérable de mille ans, dont la cime resplendissante s'élève presque aux cieux*. — *L'arbre isolé de l'ancienne Bactriane* dont il est question dans ce récit, pourrait bien être celui de *Marr Pol*.

Sur le *second point*, la supposition précédente peut aider à fixer l'emplacement de l'arbre en question. En effet, un peu plus loin (ch. XLIV), *Marc Pol* parle de la ville de *Balkh* où la tradition du pays rapporte qu'Alexandre épousa la fille de *Darius*. Comme, d'après les historiens grecs d'Alexandre, c'est à *Pasargade* (ou *Persépolis*), au retour de l'expédition de l'Inde, que cette cérémonie eut lieu, on doit supposer que la tradition en question a confondu le mariage d'Alexandre avec *Roxane*, fille d'*Oxyarte*, satrape de *Darius*, lequel mariage se fit dans la *Bactriane* selon *Plutarque* (*Vie d'Alexandre*, ch. 47), avec celle de *Statira*, fille de *Darius*; et la victoire d'*Arbele*, avec une autre remportée par Alexandre sur quelque lieutenant du roi de Perse. C'est au surplus une question qu'il est sans aucune importance d'approfondir davantage ici, attendu qu'il suffit de constater que les traditions rapportées par *Marc Pol* ont un fondement plus sérieux que beaucoup d'autres traditions facilement admises; et que l'on est autorisé à placer le pays décrit, non au sud de la mer Caspienne, comme



## CHAPITRE XL.

*Ci devise du Viel de la Montaigne.*

Mulette (1) est une contrée là où le Viel de la Montaigne souloit demourer anciennement; et veult dire *mulette* en françois : *diex terrien*. Or vous conterai tout son affaire selonc ce que le dit Messire Marc Pol qui l'oy<sup>1</sup> conter à plusieurs hommes de celle

XL. — Ms. C. *diex terrien.*

XL. — *L'entendit.*

Marsden et tous ceux qui l'ont suivi, mais dans la vallée de l'Oxus, où était située l'ancienne Bactriane.

XL. — (1) Ce mot de *mulette* paraît être la transcription exacte du nom arabe *مهلجد* *muhlud* ou *mollud* « hérétique, » au pluriel *ملاحدة* *melahideh*, donné par les mahométans orthodoxes aux *Ismaéliens* de Perse et de Syrie, parce que le fondateur de cette secte, dite aussi des *Assassins*, avait rejeté beaucoup de dogmes du Koran. Cette signification diffère de celle qui est donnée par Marc Pol lui-même, en disant que le mot *mulette* signifie en français *diex terrestre*. Le texte français de la Société de Géographie porte : *mulcete veut a dire Desaram*. C'est comme si l'on disait :  $x = x$ . Le texte de Ramusio est plus explicite; il porte : « Mulehet è una contrada, nella quale anticamente soleva stare il Vecchio detto « della Montagna, perché questo nome di Mulehet è come a dire luogo dove stanno li *cretici* « nella lingua saracena, etc. »

Le fondateur de la secte des *Ismaéliens*, ou plutôt celui qui en fit un ordre politique redoutable, Hassan Sabbâh, appartenait aux sectaires nommés *Bathiniens*, d'un nom arabe qui signifie *ceux qui professent une doctrine cachée*. Ceux-ci, qui étaient des *Chiïtes exagérés*, attribuaient aux Imams une *nature divine*, croyaient à l'*infusion de la divinité* dans un corps humain, etc. Hassan Sabbâh se fit passer, parmi ses sectaires, pour avoir une puissance surnaturelle, et être le *réicre de Dieu* sur la terre; c'est le *diex terrien* de Marc Pol expliqué. Cet homme mourut trente-

quatre ans après son entrée dans Alamout sans en être sorti une seule fois, passant sa vie à lire, à écrire sur les dogmes de sa secte et à gouverner l'État qu'il avait créé.

Marc Pol donne le nom de *Mulette* à la *contrée* où, dit-il, avoit coutume de demeurer le *Vieux de la Montagne avec ses Assassins*. Le siège principal de ces redoutables sectaires était la forteresse d'*Alamout*, située à 37° de latitude N. sur 48° environ de longitude E., et dont le nom signifie : *le nid de l'aigle*. Elle fut prise et en partie détruite par *Houngou*, le 20 décembre 1256 (voir d'Olisson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 199). Mais ils en avaient une autre dans le Kouhistan, où résidait un lieutenant du chef d'*Alamout*. Ces sectaires puissants n'étaient même connus dans ce pays, selon *Chahrestani*, (ch. des *Bathiniens*) que sous les noms de *Talmiyya* et *Mulhid* ou *Mulhed*. C'est ce qui explique pourquoi Marc Pol a donné le nom de *Mulette* à la contrée du Khorâân domiée par ces sectaires. « *Alamouth*, dit Chardin (t. IX, p. 115), est un fort château proche de Casbin (*Kaswin*), bâti sur une haute roche, aux bords d'un précipice, qui sert de tous temps de prison aux illustres disgraciés, et où, dans les siècles précédents, les rois reléguoient les personnes de leur sang, et d'autres dont ils vouloient se défaire sans éclat. On les y laissoit vivre pendant quelque temps; et puis, lorsqu'on en étoit las, on les précipitoit, sans qu'ils s'en aperçussent, en faisant semblant de les transporter d'une tour en une autre. »

contrée. Le Viel<sup>b</sup> estoit apellez en leur language Aloadin (2). Il avoit fait fermer entre deux montaignes, en une vallée, le plus grant jardin et le plus beau qui oncques fust veuz, plains de tous fruiz du monde; et y avoit les plus belles maisons et les plus beaux palais qui oncques feussent veuz, touz dorez et pourtraiz<sup>2</sup> de toutes choses moult bien. Et si y avoit conduis<sup>3</sup> qui couvroient<sup>4</sup> moult bien de vin et de lait, et de miel, et d'aigue<sup>c</sup>; et plain de dames et de damoiselles les plus belles du monde, qui savoient sonner de touz instrumens<sup>d</sup> et chanter moult bien; et danssoient si que ce estoient uns deliz de ce veoir. Et leur faisoit entendant<sup>5</sup>, le Viel, que ce jardin estoit paradis. Et pour ce l'avoit il fait de telle maniere que Mahomez dist que leur paradis seroit beaux jardins plains de conduis<sup>3</sup> de vin, et de lait, et de miel et d'aigue<sup>c</sup>, et plains de belles femmes au delit<sup>6</sup> de chascun en celle maniere comme celui du Viel. Et pour ce croient il que ce fust paradis.

En cel jardin n'entroit nulz<sup>e</sup> lions, se non ceus que il vouloit

<sup>b</sup> Ms. A. le veil. — <sup>c</sup> Ms. B. eaue; ms. C. yane. — <sup>d</sup> Ms. A. estrumenz. — <sup>e</sup> Id., nus.

<sup>2</sup> Peints, décorés. — <sup>3</sup> Conduits. — <sup>4</sup> Par lesquels courent, passent. — <sup>5</sup> Entendre. — <sup>6</sup> Délit.

(2) *A'andiu* est le nom de *Ala-ed-din Moham-med*, chef des Ismaéliens, qui régna de l'année 1220 de notre ère à l'année 1255. Ayant été assassiné par un nommé Hassan, son favori (voir d'Ohsson, t. III, p. 187), son fils *Rokn-ed-din Khourcha* lui succéda. Mais Houlagou ne lui laissa pas faire un long règne. Il n'eut guère le temps que de livrer ses forteresses au général mongol, dans le *Roudbar* où était *Alamout*, entre Caswin et la mer Caspienne; le *Komous* au sud-est, où est encore aujourd'hui la ville de *Komis* et le *Kouhistan*, dont il a déjà été question. Dans cette dernière province, un grand nombre de châteaux ou forteresses possédés par les Ismaéliens, pour dominer la contrée, furent livrés aux Mongols ou pris par eux; il en fut démoli plus de cinquante! (Ib., p. 200.) *Rokn-ed-din* périt au commencement de l'année 1257.

Selon *Rachid-ed-din* (Quatr. *Hist. des Mong.*, p. 172), quelques années auparavant (1253), un lieutenant d'Houlagou (qui était encore dans la

Transoxiane) pénétra dans la province du *Kouhistan*. Ses soldats enlevèrent tous les troupeaux qui se trouvaient dans les cantons de *Touin*, de *Terchiz*, de *Zirkouh*; portèrent partout le meurtre et le pillage, et emmenèrent de nombreux prisonniers. *Touin* et *Terchiz* tombèrent au pouvoir des Mongols; la forteresse de *Mehrin* fut également prise.

Le nom du successeur d'Ala-ed-din, qui ne conserva qu'une ombre de pouvoir, pendant à peine un an, dans le château fort d'Alamout et dans quelques autres des environs, pouvait bien être inconnu dans le *Kouhistan*; c'est pourquoi les récits qui furent faits à Marc Pol, dans ce dernier pays, des exploits des Ismaéliens, ne parlent que d'Ala-ed-din. Ils passent même sous silence les noms de ses prédécesseurs en lui attribuant tous leurs hauts faits. C'est ainsi que se forment les légendes en groupant sur un seul nom tout ce qui se rattache à plusieurs. C'est à l'histoire qu'il appartient de démêler les faits et

faire ses Hasisins (3)'. Il avoit un chaste à l'entrée de cel jardin, si fort que tout le monde ne le pourroit ' prendre, et ne pouvoit on entrer en cel jardin que par illec. Il tenoit en sa court joenes enfans de douze ans, de sa contrée, qui avoient volenté d'estre hommes d'armes; et leur disoit comment Mahomet disoit que leur paradis estoit de la maniere que je vous ai dit; et ceus le creoint comme Sarrasins le croient (4). Et les faisoit metre

' Ms. B. Le ms. A. *Hasisins*; le ms. C. *Harcasits*. — # Ms. B. *povoit*.

de les rétablir dans leur ordre de succession, depuis 1090 jusqu'à l'année 1256. Cette histoire d'un ordre étrange et puissant, qui ne manque pas d'avoir certains rapports avec l'ordre contemporain des Templiers (ce dernier se constitua en Orient vers 1125), a déjà été l'objet de plusieurs importants travaux.

On peut consulter sur les *Ismaéliens de Perse*: d'Herbelot (voce *Melalcedah*); Jourdain, *Histoire des Ismaéliens de Perse*, trad. de Mirkhoud; dans les *Notices des Mss.*, t. IX; De Hammer, *Histoire de l'ordre des Assassins*, trad. franç.; d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, passim; Defrémery, *Histoire des Seldjoukides*, p. 113 et sq.; *Histoire des Ismaéliens de Perse* dans le *Journal asiatique*, septembre-octobre 1856 et février-mars 1860. Sur les *Ismaéliens de Syrie*, en particulier (dont le chef dépendait de celui des *Ismaéliens de Perse*), on peut voir l'important Mémoire de ce dernier, intitulé: *Nouvelles Recherches sur les Ismaéliens ou Bathiniens de Syrie, plus connus sous le nom d'Assassins*, etc., même *Journal*, année 1854, et reproduit en 1855, 120 p. in-8°. M. Defrémery a montré, dans son savant mémoire, les nombreux rapports que les *Ismaéliens de Syrie* eurent avec les États chrétiens d'Orient, auxquels ils payèrent quelquefois tribut.

Quant à la qualification de *Vieux de la montagne*, donnée aux chefs des *Ismaéliens de Perse* et de *Syrie*, voici comment l'explique M. de Sacy (*Mém. sur la dynastie des Assassins et sur l'origine de leur nom*, dans ses *Mém. de l'Étér. orient.*): « La position d'*Alamout*, situé au milieu d'un pays de montagnes, fit appeler le prince qui y régnoit: *Scheikh-aldjebal*, c'est-à-dire le « *scheikh* ou prince

des montagnes »; et l'équivoque du mot *scheikh*, qui signifie également *vieillard* et *prince*, a donné lieu aux historiens des Croisades et à Marc Pol de le nommer: « le *Vieux de la montagne*. »

(3) Selon M. de Sacy, - ce nom fut donné aux *Ismaéliens* à cause de l'usage qu'ils faisaient d'une liqueur, ou d'une préparation enivrante, connue encore dans tout l'Orient sous le nom de حشيش *haschisch*. Les feuilles de chanvre, et quelquefois d'autres parties de ce végétal, forment la base de cette préparation que l'on emploie de différentes manières, soit en liqueur, soit sous forme de confections ou de pastilles, soit même en fumigations. L'ivresse produite par le *haschisch* jette dans une sorte d'extase pareille à celle que les Orientaux se procurent par l'usage de l'opium... Ceux qui se livrent à cet usage sont encore appelés aujourd'hui *Haschischin* et *Haschoschin*, et ces deux expressions différentes font voir pourquoi les *Ismaéliens* ont été nommés par les historiens des Croisades, tantôt *Assisini*, et tantôt *Assassini*. »

(4) Ceci était la doctrine vulgaire. Mais, selon d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, t. III, p. 162), *Hassan Sabbah* avait une doctrine secrète qui est ainsi exposée, d'après plusieurs historiens orientaux :

« Quant à la connaissance de Dieu, il faut, disait-il, de deux choses l'une : ou prétendre connaître Dieu par les seules lumières de la raison, sans nul besoin d'enseignement, ou bien admettre qu'on ne peut le connaître par les seules lumières de la raison, et qu'on a besoin d'un instituteur. Or celui qui soutient la première opinion ne peut pas rejeter les dictées de la raison d'autrui sans admettre par là même la né-

dedens cel jardin par dix et par six et par quatre ensamble, en ceste maniere : car il leur faisoit boivre un buvrage de quoi il

cessité d'un guide universel. « Hassan combattait par ce dilemme les prétentions des anciens philosophes grecs.

Il poursuivait : « La nécessité d'un guide étant constatée, il s'agit de savoir si tout instituteur est bon, ou s'il est nécessaire d'avoir un instituteur infallible. Or celui qui soutient que tout instituteur est bon, ne peut plus récuser celui de son adversaire, sans reconnaître la nécessité d'un guide, digne d'une confiance et d'une soumission universelles.

« Il est donc prouvé, ajoutait-il, que le genre humain a besoin d'un instituteur véridique, infallible. Or il faut parvenir à le connaître pour recevoir son enseignement; il doit donc avoir été désigné, institué; il faut que sa véracité ait été constatée.

« La diversité des opinions prouve l'erreur; l'accord des opinions prouve la vérité; l'unité est le signe de la vérité; la pluralité le signe de l'erreur; l'unité résulte de l'enseignement; la pluralité de la liberté des opinions; l'enseignement conduit à l'union, et l'union dépend de la soumission à un Imam; la liberté d'opinions produit, au contraire, les schismes qui proviennent de la pluralité des chefs. »

Les mêmes écrivains orientaux qui ont donné cet exposé de la doctrine de Hassan Sabbâh, disent qu'il était austère dans ses mœurs, et strict observateur des préceptes du Koran. On peut juger de l'inflexibilité de son caractère par la rigueur qu'il déploya envers ses deux fils; il les fit périr sous le bâton : l'un pour avoir assassiné un chef ismaïlien, gouverneur du Kouhistan; l'autre à cause de ses mœurs dissolues (Ib., p. 164).

« Les Ismaïliens avaient une doctrine secrète, dit encore M. d'Ohsson (t. III, p. 149 et sq.) qu'ils ne communiquaient que par degrés et avec beaucoup de précautions. Au Caire, c'était le chef des missionnaires (*Da'j i-ed-Dou'aat*), le premier dépositaire de la doctrine sacrée, qui se chargeait d'initier les adeptes. Il y avait neuf degrés d'initiation qui préparaient successivement les fidèles à recevoir la révélation du plus grand mystère de la secte; mais, avant de l'introduire au premier degré, l'hierophante faisoit prouon-

cer au novice un serment terrible, par lequel il se vouait aux plus grandes calamités dans ce monde, aux plus sévères châtimens dans l'autre, s'il ne gardait pas un profond silence sur tout ce qui lui avait été révélé, s'il cessait jamais d'être l'ami des amis, l'ennemi des ennemis des Ismaïliens.

« Il commençait par lui dire que Dieu a, de tout temps, confié le soin d'établir et de conserver son culte à des Imams, ses élus, qui doivent être les seuls guides des fideles. Il y en a eu sept. Mohammed, fils d'Ismaïl, est le dernier; il surpassa tous ses prédécesseurs dans la science des choses occultes, et la connaissance du sens mystique des choses visibles. Il explique à ceux qui l'interrogent ces mystères sacrés, auxquels il a été initié par la Divinité même, et communique le don merveilleux qu'il possède aux *Da'jis* ou docteurs Ismaïliens, à l'exclusion de toutes les autres sectes des Alévides (ou sectateurs d'Ali). « Telles étaient les doctrines enseignées dans les quatre premiers degrés. Dans le cinquième, l'adepte apprendait que l'Imam, exerçant le suprême sacerdoce, doit avoir des missionnaires qui parcourent le monde. Ils ont été fixés par la sagesse divin au nombre de douze, comme les mois de l'année, les tribus d'Israël, les compagnons de Mahomet; car Dieu dans tout ce qu'il fait a des vues dignes de sa profonde sagesse...

« Dans le sixième degré, l'initiateur commençait à expliquer le sens mystique des préceptes de l'islamisme, relatifs à la prière, l'aumône, le pèlerinage, les purifications et autres. Il enseignait que ces pratiques ont pour objet de détourner les hommes du vice. Il recommandait à l'adepte d'étudier les écrits de Pythagore, Platon, Aristote et de leurs disciples, et l'avertissait de ne pas croire aveuglément aux traditions, de ne pas ajouter foi à de simples allégations, de n'admettre, au contraire, que des démonstrations rationnelles.

« Dans le septième et le huitième degré, l'initiateur enseignait que le fondateur d'une religion a besoin d'un associé qui transmette ses préceptes; l'un est le principe (*asad*), l'autre le dérivé (*sadr*). Ce dernier est l'image du monde

s'endormoient maintenant<sup>8</sup>; puis les faisoit prendre et mettre en son jardin. Et quant ils s'esveilloient si se treuvoient là.

<sup>8</sup> *Aussitôt.*

inférieur enveloppé par le monde supérieur. L'un précède l'autre, comme la cause précède l'effet. Le premier principe n'a ni noms ni attributs; on ne peut dire de lui *ni qu'il existe, ni qu'il n'existe pas*, ni qu'il est ignorant, ni qu'il est tout-puissant; et de même des autres attributs; car toute affirmation à son égard implique une assimilation entre lui et les êtres créés; toute négation tend à le priver de quelqu'un de ses attributs. Il n'est ni éternel, ni produit dans le temps; mais ce qui existe de toute éternité, c'est son commandement, son verbe; or le conséquent aspire à s'élever, par ses œuvres, à la dignité de l'antécédent, comme celui qui est doué du verbe sur la terre, s'efforce par ses œuvres d'atteindre au degré de celui qui est doué du verbe (dans les cieux), et de même le *Da'yi* (docteur Ismaélien) tend à s'élever au degré du *siouss* (sulsint du prophète). Ce qui est dit dans le Koran de la *résurrection, des récompenses et des peines*, signifie autre chose que ce qu'entend le vulgaire. C'est l'époque où finit l'une des grandes révolutions de l'univers, où commence un nouveau période; changements déterminés par le cours des astres, comme l'ont expliqué certains philosophes.

« Dans le neuvième et dernier degré le *Da'yi* récapitulait tout ce qu'il avait enseigné, pour le bien inculquer dans l'esprit de l'initié, et, lorsqu'il était convaincu que celui-ci était digne de connaître les mystères, il fixait son attention sur les ouvrages des philosophes qui traitent des sciences physiques et métaphysiques, de la théologie spéculative et d'autres branches de la philosophie. Quand il voyait que ces matières étaient devenues familières à l'initié, il écartait le dernier voile, et lui disait : « Ce qu'on raconte de la création et du principe désigne allégoriquement l'origine et les changements des substances. L'inspiration n'est que la volonté de l'âme. L'apôtre transmet aux hommes ce qui lui a été communiqué du ciel, et adapte sa nouvelle religion aux besoins du genre humain, dans l'intérêt de l'ordre et de la justice; c'est lorsque cette religion est nécessaire au bien général, qu'elle

devient obligatoire; mais le philosophe n'est pas obligé de la mettre en pratique, il lui suffit de la connaître; car elle est la vérité, but auquel il tend; il doit également savoir toutes les obligations qu'elle impose; mais il n'a pas besoin de s'assujettir à ces gênes, qui ne lui sont pas destinées. » Enfin le pontife dit à l'initié que, si les apôtres célestes, doués du verbe, fondateurs de religions, ont la mission d'établir des règles pour maintenir l'ordre parmi les hommes en général, les philosophes se chargent d'enseigner la sagesse aux individus (Macrizi, *Des fonctions du grand missionnaire, dans sa Description de l'Égypte* en arabe. On y trouve, dit d'Olsson, la substance de ce qui était enseigné aux initiés dans chacun des neuf degrés, et la formule du serment exigé de l'adepte).

De nombreux écrits, ajoute le même historien, renfermaient d'ailleurs les opinions des docteurs de la secte Ismailienne, sur l'Être suprême, le Verbe, l'âme universelle primitive et l'âme secondaire, la création des corps célestes, des substances simples, des composés, du monde supérieur et du monde inférieur; la fin du monde et la résurrection, le paradis et l'enfer, le sens mystique des lettres de l'Alphabet, etc. »

On voit par ces citations que Marc Pol n'a entendu raconter sur les Ismaéliens ou *Melakidch* (égares) que les récits fantastiques du vulgaire. Pour que le *Vieux de la montagne* eût à sa disposition, afin de faire trembler les souverains de l'Asie et tous ceux qui s'opposaient à sa puissance, des adeptes aussi dévoués, aussi fanatiques que ceux qui exécutaient ses volontés, il fallait autre chose que les jouissances éternelles décrites par Marc Pol; l'enseignement secret communiqué aux divers initiés, et dont on vient de lire un aperçu, était seul capable de donner aux Ismaéliens cette trempe de caractère qui en faisoit des instruments d'autant plus énergiques et redoutables de leur chef, qu'ils avaient l'intelligence de leurs actes. De pareils enseignements sont loin d'être perdus ou négligés de nos jours en Orient. Les fanatiques musulmans que

## CHAPITRE XLI.

*Comment le Viel fait parfaiz ses Hasisins.*

Quant il se treuvent leans<sup>a</sup> et il se voient en si beau lieu, cuident estre en paradis vraiment. Les dames et les damoiselles les soulagent<sup>b</sup> touzjours<sup>1</sup> a leur volenté<sup>2</sup> [si que les jeunes ont ce que il veulent avoir, et jamais à leur volenté<sup>c</sup>] n'istroient de laiens<sup>3</sup>. Le seigneur Viel que je vous ai dit, si tient sa court noble et grant, et fait acroire à cele simple gent, qui li est entour, que il est un grant prophete. Et ainsi le croient certainement. Et quant il veut avoir de ses Hasisins pour envoyer les en aucun lieu, si leur fait donner de ce buvrage à aucun qui sont en cel jardin, et si le fait porter en son palais. Et quant il est esveilliez, si se treuve hors de son paradis, en ce chastel, de quoi il eu a moult grant merveille, et n'en est pas trop aise. Le Viel le fait venir devant lui, et si s'umilie<sup>4</sup> moult vers lui<sup>4</sup>, comme celui qu'il croient qu'il soit vrais prophetes. Et il leur demande dont<sup>5</sup> il viennent. Et il dient que il viennent de paradis; et dient que il est tel comme Mahommet dist en leur loy<sup>6</sup>. Et li autres qui ce oient<sup>7</sup> et ne l'ont veu, si y ont grant volenté<sup>8</sup> d'aler.

Et quant il veut faire occire un grant seigneur, si leur dist : « Alez et occiez tel personne; et quant vous serez retournez, je vous ferai porter par mes angles<sup>9</sup> en paradis. Et se vous morez là, je manderai à mes angles que il vous portent arrieres en paradis. » Et ainsi leur faisoit acroire; et pour ce<sup>f</sup> faisoient tuit<sup>f</sup> son commandement qu'il ne laissoient pour nul peril, pour

XLI. — <sup>a</sup> Ms. A. *leens*; ms. C. *laiens*. — <sup>b</sup> Ms. C. *soulacent*. — <sup>c</sup> Cette phrase essentielle manque dans les mss. A. et B. — <sup>d</sup> *Devant lui*. — <sup>e</sup> Ms. A. *qui vous portant*, etc. Cette phrase manque dans le ms. C. — <sup>f</sup> Ms. A. *de quoi il*. — <sup>g</sup> Ms. B. *trestous*; ms. C. *tous*.

XLI. — <sup>1</sup> *Tous les jours*. — <sup>2</sup> *A leur volenté*. — <sup>3</sup> *Ne sortaient de là*. — <sup>4</sup> *S'humilie*. — <sup>5</sup> *D'où*. — <sup>6</sup> *Le Koran*. — <sup>7</sup> *Entendent*. — <sup>8</sup> *Désir*. — <sup>9</sup> *Anges*, du latin *angelus*.

nous avons eus à combattre en Égypte et en Algérie s'y rattachaient indubitablement; et les récents assassinats des Druses rappellent les faits du même genre des anciens Ismaéliens de Syrie, avec lesquels, d'ailleurs, ils ont une communauté d'origine.

le grant talent<sup>10</sup> que il avoient de tourner arriere<sup>11</sup> en son paradis. Et par ceste maniere faisoit, le Viel, occire touz ceus que il leur commandoit. Et pour la tres grant doute<sup>12</sup> que les seigneurs avoient de lui, si li rendoient treu<sup>13</sup>, pour avoir paix à lui et amistié<sup>14</sup>.

## CHAPITRE XLII.

*Ci devise comment le Viel fu destruit.*

Il fu voirs<sup>1</sup> que au temps de l'incarnation, mil.cc.xlij. (1242 pour 1252) ans<sup>2</sup> de Crist, Alau, le seigneur des Tatars du levant (1), entendi ceste grant mauvestié<sup>3</sup> de lui; si pensa de faire le destruire. Si prist un de ses barons et l'envoia entour ce chastel atout grant ost<sup>3</sup>, et assegerent le chastel trois ans qu'il ne le parent<sup>4</sup> prendre, tant estoit fort. Et se il eussent eu que mengier, il ne l'eussent jamais pris<sup>5</sup>. Mais apres les trois ans leur failli la vitaille; si

XLII. — <sup>1</sup> Mss. B. C. mil.cc.lxii (1262). Le ms. fr. de la S. G. « entor a les 1262 anz. — Le texte latin (*id.*): m.cc.lxxvij (1277). Grynæus, 1262. Ramusio, 1262. La date la plus exacte du projet d'Houlougou serait 1252.

<sup>10</sup> Grande envie. — <sup>11</sup> Retourner. — <sup>12</sup> Très-grande crainte. — <sup>13</sup> Ils lui rendaient hommage = payaient tribut. — <sup>14</sup> Pour avoir avec lui paix et amitié.

XLII. — <sup>1</sup> F'rai. — <sup>2</sup> Méchanceté. — <sup>3</sup> Avec une grande armée. — <sup>4</sup> Puient. — <sup>5</sup> Cette

XLII. — (1) *Alau (Houlougou)* n'était pas encore souverain de la Perse, sous le nom de *Houlougou-Khân*, lorsqu'il fut envoyé par *Mangou-Khân*, petit-fils et successeur de *Dehinghis-Khân*, à la tête d'une puissante armée pour reconquérir la Perse sur les petits princes qui cherchaient à la reconstituer à leur profit. « Deux grandes expéditions avaient été résolues dans le *Courtlaï* (assemblée générale des princes mongols), où *Mangou* fut proclamé empereur (1251): l'une en *Chine*, l'autre en *Perse*. La première devait être commandée par le prince *Coubilai*, la seconde par le prince *Houlougou*, tous deux frères du nouveau monarque. » (D'Ohsson, t. III, p. 134.)

Après avoir réuni tous les contingents qui devaient composer l'armée d'*Houlougou*, et fait venir de *Chine* un corps de mille ingénieurs pour le service des machines à lancer des pierres, du naphte enflammé et des traits, etc., le général

mongol se mit en route, le 10 octobre 1253 (ib., p. 139).

Il s'arrêta tout l'été de 1254 dans le *Turkes-tân*, et n'arriva à *Samarkand* qu'en septembre 1255. De *Kresch*, le prince mongol expédia des *sommations* à tous les souverains de l'Asie occidentale, dans lesquelles il disait : « Nous arrivons vous par l'ordre du *Khan* pour détruire les *Molalides* (les *égares* ou *Ismaéliens*). Si vous venez, en personne, joindre vos troupes à nos armées, vous conserverez votre pays et votre famille, et vos services seront récompensés. Si vous hésitez à obéir, lorsque avec l'aide de Dieu j'aurai décidé du sort de ce peuple, je foudrai sur vous et vous traiterai avec la même rigueur. » (ib., p. 139.) \*

Il traversa le *Djihonn*, sur un pont de bateaux, le 2 janvier 1256, et alla établir son camp dans la prairie de *Chabourgan*. Il était en juin

furent pris, et fu occis ledit Viel avec touz ses hommes (2). Et depuis n'en y ot<sup>6</sup> nul, car là feni<sup>7</sup> sa mauvaistié<sup>8</sup> que il avoit ja tant faite.

Or laisserons de ce; et vous conterons de notre matiere.

phrase offre un exemple frappant des défauts de construction si fréquents dans nos anciens écrivains, qui laissaient à l'intelligence du lecteur le soin de les rectifier ou de suppléer à leurs omissions. Le premier pronom *il* de cette phrase doit se rapporter nécessairement pour le sens aux *assiégés*, tandis que le second pronom *il* doit se rapporter aux *assiégeants*. — <sup>6</sup> *Eut*. — <sup>7</sup> *Finit*. — <sup>8</sup> *Méchanceté*.

dans le canton de Zaveh, près de *Nicapour*, et à *Thous* aujourd'hui *Meched* (voir les notes précédentes).

(2) Voici comment C. d'Ohsson, dans son *Histoire des Mongols*, t. III, p. 190 et sq., raconte le fait, d'après les historiens persans :

« Houlagou (l'*Aïou* de Marc Pol), peu de jours après avoir reçu dans son camp (à *Thous*, aujourd'hui *Meched*, dans le *Khoracân*, alors résidence du gouverneur général de la Perse pour les Mongols), le prince *Chahinchah*, écrivit au rchef Ismaélien, qu'en considération de ce qu'il lui avait envoyé son frere, et ses *soumissions*, il voulait oublier les torts de son père (*Aïa-ed-dîn*) envers les Mongols; que si *Roku-ed-dîn* détruisait ses châteaux et venait en personne au camp d'Houlagou, il ne serait fait aucun mal à son pays. *Roku-ed-dîn* fit démolir plusieurs châteaux, ôter les portes d'*Alamoût*, de *Meïmoïn-diz* (la *forteresse du bouheur*) et de *Lemser*, et raser une partie de leurs fortifications. Alors le territoire des Ismaéliens fut évacué, et leur chef *Roku-ed-dîn* accepta un *Bassak* ou gouverneur mongol, en demandant un délai d'une année pour se rendre en personne près d'Houlagou. »

Après de nombreux pourparlers et beaucoup d'hésitation de la part du fils d'*Aïa-ed-dîn*, qui ne pouvait se décider à se mettre entre les mains du conquérant mongol, celui-ci fit une dernière sommation, puis envoya l'ordre à tous les corps de troupes mongoles qui environnaient le *Roudhor* (territoire des Ismaéliens), d'y entrer à la fois; lui-même y pénétra à la tête de dix mille hommes.

Étant arrivé devant *Meïmoïn-diz* (où résidait alors *Roku-ed-dîn*), « Houlagou fit le tour de la place pour l'examiner, et tint conseil avec les

princes du sang qui l'accompagnaient, et les généraux, sur la question de savoir s'il fallait en entreprendre immédiatement le siège ou différer jusqu'à l'année suivante. On était en hiver; les vivres étaient rares; on manquait de fourrages; par ces raisons, la plupart des généraux opinèrent qu'il serait préférable de remettre le siège au printemps; mais quelques-uns émetirent un avis contraire. Houlagou l'adopta et donna ses ordres en conséquence. »

On fit dire aux assiégés que, s'ils voulaient éviter le sort des armes, ils avaient cinq jours pour se rendre. On répondit du château que *Roku-ed-dîn* était absent, et que l'on ne pouvait pas rendre la place sans son ordre. Aussitôt commencèrent les dispositions de l'attaque. On coupa des arbres pour en construire des catapultes qui furent transportées à force de bras, sur le sommet d'une montagne voisine. Houlagou établit son quartier général sur la cime la plus élevée. Les assiégés, de leur côté, firent jouer jusqu'au soir leurs machins à lancer des traits. Le lendemain on avait renouvelé le combat, lorsque *Roku-ed-dîn* fit dire que jusqu'alors il n'avait pas été certain de la présence du prince mongol; qu'on fit cesser les hostilités et qu'il se rendrait au quartier d'Houlagou ce même jour ou le lendemain. Le jour suivant il demanda une capitulation par écrit. Le *vézir Atta-ul-Mulk de Djouvin* (l'auteur d'une histoire mongole très-curieuse; le *Toriké Djihan-Konchéni*, ou l'*Histoire du conquérant du monde c.-à-d.* *Delinghis-Khân*) fut chargé de rédiger cette capitulation. Elle fut envoyée à *Roku-ed-dîn*, qui promit de se rendre le lendemain; mais il y eut une révolte dans la place pour s'opposer à la capitulation; ceux qui étaient d'avis de se rendre furent menacés de mort. *Roku-*



## CHAPITRE XLIII.

*Ci devise de la cité de Sapurgan.*

Et quant l'en se part de cest chastel (1) on chevauche par beaux plains <sup>1</sup> et belles costieres, là où il a moult beaux herbages et

XLIII. <sup>1</sup> *Belles plaines.*

ed-din informa Houlagou de l'obstacle qu'il rencontrait pour tenir ses promesses. Houlagou lui fit dire de ne pas exposer sa vie. Mais pendant les pourparlers on avait dressé les catapultes; et le jour suivant la place, qui n'avait qu'une petite lieue de circuit, fut attaquée de tous les côtés à la fois; le combat dura jusqu'au soir. Entre autres moyens de défense, les assiégés faisaient rouler des quartiers de roches du haut de leurs remparts.

Rokn-ed-din se décida enfin à se rendre. • Il envoya d'abord au camp mongol son fils avec ses principaux officiers, et il alla lui-même, le lendemain, se prosterner devant Houlagou. Il était accompagné de ses ministres, du célèbre astronome *Nassir-ed-din* de Thams (dont on possède les *Tables*, dites *Ilkhoniennes*), de plusieurs médecins célèbres, etc. Rokn-ed-din offrit à Houlagou ses trésors, qui étaient bien moins considérables qu'on ne l'avait cru. Houlagou les distribua à ses officiers. Le jour suivant (20 novembre 1256) Meimoun-diz fut entièrement évacuée par la garnison, ainsi que par ses habitants, qui sortirent avec leurs effets; et les Mongols entrèrent dans la place.

Rokn-ed-din, bien traité par Houlagou, mais sous la garde de plusieurs officiers, fut obligé d'ordonner aux commandants de tous les forts Ismaéliens, dans le Roudbar, le Comouss et le Kouhistan, de les livrer aux Mongols, et ses commissaires accompagnèrent à cet effet ceux que Houlagou fit partir pour les sommer de se rendre. Plus de quarante châteaux furent remis, de cette manière, aux Mongols qui les démolirent après les avoir fait évacuer. Il n'y eut que ceux d'*Alamoût* et de *Lemsar* qui éludèrent de se rendre, disant qu'ils remettraient ces places lorsque Houlagou se présenterait en personne.

Ce prince partit alors pour Alamoût, et

laissa devant cette place un corps de troupes pour en faire le siège. Après la prise de cette place, qui eut lieu le 20 décembre 1256, un mois après celle de Meimoun-diz, Houlagou alla la visiter et fut surpris de la hauteur des montagnes de cette contrée. Son vèzir *Atto-ul-Mulk* (l'auteur du *Djihan-Kouchai*) lui exposa qu'il conviendrait de conserver les ouvrages précieux qui se trouvaient dans la célèbre bibliothèque des princes Ismaéliens à Alamoût. Il reçut l'ordre de les examiner. Le vèzir en tira les Corans et les autres livres de prix, ainsi que les instruments d'astronomie, et fit brûler tous les manuscrits qui ne traitaient que des dogmes et des opinions de la secte. C'est dans cette bibliothèque, ajoute d'Ohsson, que le vèzir d'Houlagou trouva un manuscrit intitulé : *Vie de notre Sérigneur* (« *Sergoeschti Sidia* »), exposant les événements de la vie de Hassan-Sabbâh; et c'est dans ce manuscrit qu'il puisa une partie de ce qu'il dit de Hassan, dans son *Djihan-Kouchai*, que l'on possède.

Quelques mois après la prise d'Alamoût, Rokn-ed-din fut envoyé près de Mangou Khân, dans le *Decht Kiptchak*. Ce prince mongol, qui paraît avoir eu des relations avec les Ismaéliens, ne voulut pas recevoir le prince déchu. A son retour les officiers mongols qui l'accompagnaient le massacrèrent avec toute sa suite. Les sujets Ismaéliens qui, après la reddition des dernières forteresses, avaient été distribués parmi les compagnies mongoles, furent ensuite tous mis à mort jusqu'aux enfants au berceau (voy. d'Ohsson, d'après les historiens persans; *lieu cité*).

On voit, d'après ces historiens, que les Ismaéliens ne résistèrent pas *trois ans* dans leurs forteresses, comme le dit *Marr Pol*; mais c'est avec raison qu'il ajoute que *le Viel fu occis avec tous ses hommes*.

bonne pasture et fruis assez, et de toutes choses en grant habondance. Les osts<sup>a</sup> y demeurent moult volentiers pour le bon pais

XI.III. — <sup>a</sup> Mss. A. B. *les ois*, pour *osts* = *armées, troupes*.

Un voyageur français, M. Aucher-Eloy, visita Alamoût en 1837. Voici comment il en parle : « 27 août. Nous traversâmes plusieurs villages et arrivâmes, après trois farsangs à peu près, au village de *Mahmoud-abad* (résidence de Mahmoud), tout à fait au pied de l'*Élamou-daghi* (la montagne d'Alamoût) sur des plus hautes cimes de la chaîne de l'Élbours; elle est célèbre par le séjour qu'y faisait le vieux Hassan, connu sous le nom de *Fieux de la montagne*. En la parcourant je trouvai plusieurs restes de fortifications qui avaient été élevées par ce fanatique célèbre. »

XI.III. — (1) Il y a ici, pour fixer l'itinéraire de Marc Pol, une difficulté assez grave qu'aucun de ses commentateurs, y compris Marsden, ne nous paraît avoir expliquée. Par ces mots : *Quant l'en se part de cest chastel*; dans Ramusio : *Partendosi da questo castello*; dans Grynæus : *Recedendo a prefato loco*, Marsden (*Travels of Marco Polo*, Note 244) pense que l'on ne doit pas entendre *Alamoût*, détruit environ trente ans avant le retour de Chine de Marc Pol, ni un autre château de la même contrée également rasé, mais bien *Tinocain* ou *Dameghân*, dont il venait de parler quand il a suspendu sa description géographique pour raconter l'histoire du *Fieux de la montagne*. D'abord, *Tinocain* n'est point *Dameghân*, comme l'ont cru Marsden, Baldelli Boui et les autres commentateurs de Marc Pol; ces villes sont éloignées l'une de l'autre de plus de cent lieues. Ensuite la difficulté n'est pas levée par cette explication, car il est impossible après cela de faire concorder la distance réelle de *Dameghân* à *Sapurghân* (qui n'est rien moins que de 11° 55' de longitude ou 288 lieues), avec les *six journées* de route de Marc Pol; dans cette supposition, les *six journées*, données par tous les textes, devraient être comptées à quarante-huit lieues par jour, et encore en ligne directe; tandis que, pour faire cent cinquante lieues avec des chameaux, dans le désert du Khorâçân, il faut y mettre quarante journées, d'après Pottinger; ce qui fait à peine quatre lieues par jour.

Il faut donc admettre, ainsi que nous l'avons

déjà précédemment démontré, que Marc Pol, en partant de *Khabis* (Cabanaut), ne se rendit pas à *Dameghân*, éloigné de plus de cent cinquante lieues, pour huit journées de marche; mais bien à *Tân-ô-kain*, d'une distance moitié moindre, et sur la route de *Chapourghân* ou *Sapurghân*. Et c'est très-vraisemblablement dans cette partie du Kouhistan, où, comme on l'a vu dans les notes précédentes, les Ismaéliens avaient un grand nombre de châteaux forts livrés à Houlagou, que Marc Pol entendit raconter l'histoire du *Fieux de la montagne* qu'il a consignée dans son livre.

Cela paraît d'autant plus certain que la description que fait Marc Pol du pays que l'on rencontre pendant ces six journées de marche : *de beaux plains et belles costières; de moult beaux herbages, bonnes pastures et fruis assez*; convient beaucoup mieux au pays parcouru dans notre hypothèse que dans celle qui a été admise jusqu'à ce jour. Ce fut d'ailleurs la route suivie en sens contraire par Houlagou en 1256; car de *Chapourghân* ou *Sapurghân*, dont il est question dans ce Chapitre même, il se rendit dans le cañon de *Zavelé*, d'où il chargea deux de ses généraux d'achever la conquête du Kouhistan, commencée deux ans auparavant (lesquels généraux prirent d'assaut, aux Ismaéliens, la ville de *Toûn* et passèrent au fil de l'épée tous ses habitants, excepté les femmes et les enfants); puis se rendit à *Thous*, que l'on croit être *Meched*, et qui était alors la résidence du gouverneur général mongol de la Perse. — Houlagou, dit d'Ohsson « (t. III, p. 190), passa quelques jours dans les « délicieuses prairies voisines de Thous. On « apportait des districts environnants des provisions et des vins en abondance, qui étaient répartis dans les stations sur la route du prince. « En passant par *Khabouchan*, bourg de la province de *Neichapour* qui, ruinée par les troupes de Tchinggis-Khan, était resté désert, il « ordonna à ses officiers d'y faire bâtir des maisons, assigna une somme pour la reconstruction de la mosquée et du bazar, et voulut que « cet endroit fût repeuplé. »

Il faut donc admettre, ainsi que nous l'avons

qu'il y treuvent. Et dure bien ceste contrée six journées<sup>b</sup>. Il y a villes et chasteaux assez. Les gens y aourent Mahomet. Et aucune fois y treuve l'en un desert de soixante milles ou de mains, esquels desers ne treuve l'en point d'eau<sup>c</sup>; mais la convient porter o lui<sup>d</sup>. Et quant l'en a chevauchié les .vj. cités<sup>e</sup>, si treuve l'en une cité qui a nom Sapurgan (2)<sup>f</sup>. Il y a grant planté de toutes

<sup>b</sup> La version latine de la S. G. porte : *septem dietas*. — <sup>c</sup> Mss. A. C. *yaur*. — <sup>d</sup> Ms. B. *avec lui*. Le ms. C. porte : *avecques lui = avec soi*. — <sup>e</sup> Mss. A. et B. Le ms. C. *journees*. Le texte français de la S. G. porte : *et quant l'en a chevauchés six journée tel che je vos ai contés*. La version latine se borne à dire : *et quando jum transivit desertum invenit unam civitatem quem vocatur Sapurgam*. — <sup>f</sup> Ms. B. *Sarpugan*.

les Ismaéliens du Kouhistan, traduit du persan (*Athenæum françois*) (\*), on lit que le *Moltechim*, ou lieutenant du prince des Ismaéliens d'Alamout, pour le Kouhistan, demeurait à Kâin. C'était donc alors le chef-lieu des Ismaéliens dans cette contrée, où nous avons vu que Marc Pol était arrivé en partant de Khabis, et qu'il nomme *Tunocain* (*Tun-ô-kâin*), du nom des deux villes principales. C'est là qu'il entendit raconter l'histoire du *Fieuz de la montagne*; et c'est aussi de là, du *château* abandonné de ces sectaires, qu'il part pour se rendre à *Sapurgan*. Mais il se représenterait ici la même difficulté que pour l'itinéraire de *Dameghân* à cette ville, si nos deux mss. A et B. ne portaient que, après avoir fait une marche de six journées par un pays riche et bien fourni, et rencontré, par certaines routes (aucunes fois) un désert de soixante milles environ, il reste encore à traverser six villes pour arriver à *Sapurgan*. Tous les autres mss. et les éditions connues de Marc Pol ne comptent d'un point à l'autre que six journées de marche, ce qui, dans les deux hypothèses, est impossible; la distance de *Dameghân* à *Sapurgan* en ligne directe étant, comme nous l'avons déjà dit, d'au moins deux cent quatre-vingt-huit lieues, et celle de *Kain*, d'environ cent cinquante lieues. Cette seconde distance a pu être franchie d'abord par six journées de marche,

dans les contrées boisées du Kouhistan, après lesquelles vient le pays désert de soixante milles, puis le temps nécessaire et non calculé par Marc Pol, pour traverser six cités avant d'arriver à *Sapurgan*.

(2) Selon Yakout شهر ورفان *Chebourjân* est une ville florissante du *Djouzjân*, dans le voisinage de Balkh. D'après Mustôfi, le climat en est chaud; mais le sol y est très-fertile et les céréales s'y vendent à bas prix (Dict. cité). M. Et. Quatremère, dans sa *Vie d'Houlagou* (*Collection orientale*, t. I. p. 169), dit : « On lit dans l'histoire de Hérat, que le canton dont *Schabur-kan* fait partie, est très-fertile et produit un revenu considérable. Les melons, ajoute l'auteur, y sont excellents et en si grande abondance qu'on en fait sécher une partie, et que dans cet État on les désigne par le nom de *Enk-khairbouzeh* (melons fumés). »

On dirait que l'historien persan de Hérat a copié Marc Pol. C'est une preuve de plus de la véracité de ce voyageur célèbre. Nous ajouterons que ses remarques sur les populations, quand il dit qu'elles aourent *Mahomet*, sont aussi parfaitement exactes. Seulement ces mahouétans étaient presque tous de la secte *Chiite*.

Quant à *Sapurgan*, un voyageur français, M. Ferrier, qui la visita en 1845, après avoir quitté Hérat, la place à seize farsangs (environ vingt-quatre lieues) de Balkh, et dit que c'est une ville de douze mille âmes, habitée par des *Uzbeks* et des *Parsivans*, mais les premiers en grande majorité. La ville n'est pas fortifiée; mais il s'y

(\*). *Relation de trois ambassades envoyées, dans les années 1222 et 1226, près des Ismaéliens au Assassins de la Perse orientale*. (Reproduite par l'auteur dans ses *Mémoires d'histoire orientale*. 2<sup>e</sup> partie, p. 224 et suiv., 1862.)

choses. Et si vous di qu'on y treuve les meillours molons<sup>2</sup> du monde, et en grant quantité. Il les font secher en ceste maniere qu'il les taillent si comme corroies, et les metent au soleil. Et quant il sont sec<sup>3</sup>, il sont plus doux que miel, et en font marchandise; car il le vendent par tout le pays. Il y a venoison assez, et oiseaux à grant planté.

Or vous laisserons de ceste cité; et vous conterons d'une autre cité qui a nom Balac.

### CHAPITRE XLIV.

#### *Ci dist de la cité de Balac.*

Balac (1) est une noble cité, et grant, qui jadis fut moult plus grant. Mais les Tatars et autre gent l'ont moult gastée et doma-

« Ms. A. *ses*; ms. C. *sees*.

<sup>2</sup> *Melons.*

trouve une citadelle où réside le khan gouverneur. Elle est entourée de vastes cultures et de très-beaux jardins. C'est, selon lui, une des plus belles villes du Turkestan en deçà de l'Oxus, tant pour la fertilité de son sol et la bonté de son climat que pour la bravoure de sa population (voy. *Voyages en Perse, dans l'Afghanistan, le Belouchistan et le Turkestan*, par J.-P. Ferrer, ancien adjudant général au service de Perse, t. I, p. 381).

XLIV. — (1) بلخ *Balkh*, que l'on prononce ordinairement *Balkh*, est une ville du *Thokharistan* (tombée en 1850 au pouvoir de l'émir de Kaboul) qui fut anciennement très-célèbre, et que l'on croit être un reste de l'ancienne capitale du royaume grec de la Bactriane, la Βάκτρα βακτριανῶν de Ptolémée. C'est une des villes les plus riches et les plus prospères du Khorâçân (Oxus) qui coule à environ dix farsangs (60 kilomètres) de Balkh porte le nom de fleuve de Balkh.

« Balkh, dit Bakouï (Deuguignes, *Notices et Extraits des Mss.*, t. II, p. 474), est une des

principales villes du Khorâçân. On y voit un *Noubhar*, vaste temple d'idoles qui a cent cou-dées de long sur autant de large, et plus de cent de hauteur. Il était sous la garde des Barméki; et les rois de l'Inde et de la Chine venaient y adorer l'idole, et baiser en même temps la main du Barmek. Ce Barmek commandait dans tout le pays, et un Barmek succédait à un autre; ce qui subsista jusqu'au temps que le Khorâçân fut pris sous Othman, fils d'Affan (le 3<sup>e</sup> calife). »

D'après ce passage curieux du géographe arabe on voit que la religion bouddhique (car c'est de cette religion qu'il est question) fut en vigueur dans le pays de Balkh jusqu'à la conquête des Arabes sous le calife Othman, vers le milieu du septième siècle de notre ère. A la même époque (629-645), le prêtre bouddhiste chinois *Hionan-tsang*, qui fit un pèlerinage dans tous les pays à l'occident de la Chine, où régnait la loi de Bouddh, visita Balkh, qui était alors un petit royaume (le vingt-huitième des cent treute huit qu'il traversa) ayant huit cents li (quatre-vingts lieues) de l'est à l'ouest et quatre cents (quarante lieues) du nord au sud. La circonférence de Balkh avait environ vingt li (deux lieues). Elle était bien fortifiée, mais renfermait peu d'habitants. Il y

giée (2). Car il y a maint beau palais, et maintes belles maisons de marbre. Et si vous di que, en ceste cité, prist Alixandre à femme

avait une centaine de couvents bouddhiques dans lesquels on comptait environ trois mille religieux.

Au sud-est de la ville, il y avait un couvent bouddhique célèbre, dans lequel se trouvait la statue de Bouddha, de matière précieuse. On y voyait la *cuvette* dont se servait, disait-on, le Bouddha pour se laver; elle pouvait contenir un *téou* chinois (ou un litre et demi); elle était faite de matières précieuses, métal et pierre de couleurs éblouissantes... Au nord du couvent il y avait un *Stoupa* (ou pagode bouddhique) haut de deux cents pieds, recouvert d'un enduit brillant comme le diamant et orné d'une multitude de pierres précieuses. Il renfermait des *cartras*, ou reliques de Bouddha. (*Voyages des Pèlerins bouddhistes*, traduits par M. Julien, t. I, p. 29 et sq.)

Balk a été visitée environ cinquante ans après Marc Pol, par Ihu-Batoutah; et, de nos jours, par deux hardis voyageurs européens (les seuls connus depuis Marc Pol), Alex. Burnes et Ferrier. Ihu-Batoutah dit qu'il trouva la ville en ruines et inhabitée (*Voyages cités*, t. III, p. 58). Quiconque la voit, ajoute-t-il, la pense florissante, à cause de la solidité de sa construction. Elle a été jadis considérable et étendue. Les vestiges de ses mosquées et de ses collèges subsistent encore, ainsi que les peintures de ses édifices, tracées avec de la couleur d'azur. Le vulgaire attribue la production de la pierre d'azur (*lapis lazuli*) à la province du Khorâçân; mais on la tire des montagnes de Badakhchân, qui ont donné leur nom au rubis *badakhchey*, ou comme l'appelle le vulgaire; *al balakheli* « rubis balais. »

Burnes (que celui qui écrit ces lignes eut l'avantage de connaître à Londres en 1834, avant son nouveau départ pour l'Orient où il devait trouver une mort si fatale et si prématurée), Burnes passa trois jours à Balk pour en examiner aussi les *ruines* qui s'étendaient, dit-il, dans une circonférence d'un moins vingt milles. Ces ruines consistaient en mosquées renversées, en tombeaux délabrés, lesquels avaient été construits de briques séchées au soleil. Aucune de ces ruines n'était antérieure au mahométisme,

quoique Balkh se vante d'ûve antiquité plus grande que toutes les autres cités du globe. Les Asiatiques la nomment la *mère des cités*, et ils prétendent qu'elle fut bâtie par Kayomours ou par Cyrus, le fondateur de la monarchie persane, etc. (*Travels into Bokhara*, vol. II, p. 204-210. Edit. de 1835.)

Ce qui pourrait appuyer l'opinion des Asiatiques que Balkh fut fondée par les premiers rois persans, c'est le fait rapporté par M. Ferrier, qui dit avoir trouvé à Balkh des *briques portant des inscriptions cunéiformes*. « Les ruines de Balkh (*Voyages*, t. I, p. 389) proviennent d'édifices bâtis par égales parties de briques cuites et crues, les premières ayant des proportions peu communes; j'en relevai de 22 pouces de long sur 16 de large. Sur quelques-unes, dont le grain est excessivement fin, et dont la dureté doit presque égaler celle de la pierre, je remarquai certains *caractères cunéiformes*; mais ces derniers étaient très-rars. La citadelle près de laquelle nous étions campés, me parut en meilleur état que la ville; c'est une enceinte carrée, flanquée de tours aux angles, et juchée sur une éminence de terres rapportées. La place est tout à fait abandonnée, comme aussi des mosquées, des collèges et un assez long bazar qui est pourtant presque encore en bon état. Il y a évidemment des constructions de tous les âges parmi ces ruines, et les unes sont faciles à distinguer des autres. Mes compagnons m'assurèrent que plus de 3,500 âmes en habitent la partie sud, où l'on trouve une vaste mosquée, des bains, un long bazar et plusieurs caravansérails. Il y a une vingtaine d'années, ou comptait encore beaucoup de maisons en bon état dans les ruines de cette ville; mais quelques-unes d'entre elles, en s'éroulant à la suite des pluies du printemps, ont mis à découvert plusieurs vases remplis de pièces d'or, cachés dans les murs. Depuis cette découverte, les habitants de Balkh démolissent eux-mêmes les constructions qui restent debout, dans l'espoir de s'enrichir par de semblables trouvailles. »

Ces *pièces d'or* trouvées dans les vieux murs de Balkh étaient vraisemblablement d'anciennes monnaies des rois grecs de la Bactriane,

la fille de Daire <sup>a</sup>, si comme ceux de la ville <sup>a</sup> content (3). Il aourent Mahomet (4) <sup>b</sup>. Et sachiez que jusques à ceste cité dure la sei-

XLIV. — <sup>a</sup> Ms. B. *Bible*. — <sup>b</sup> Ces mots manquent dans le ms. C.

XLIV. — <sup>c</sup> *Darius*.

dont un certain nombre furent recueillies par le docteur Haug Berger, au service de Randjit Singh, lorsqu'en 1831 il revint en Europe, en passant par *Kaboul, Balkh, Bokhara* et *Orenbourg*. D'autres ont été découvertes dans l'Afghanistan par M. Masson et d'autres voyageurs. Ces médailles, expliquées principalement par Prinsep et Wilson (*Ariana antiqua*), ont permis de restituer la liste presque complète des rois grecs de la Bactriane, depuis l'année 256 jusqu'à l'année 120 avant notre ère. (Voir pour les résultats : *Essays on Indian antiquities*, by Prinsep, édition annotée par M. Edw. Thomas, t. II, p. 173 et suiv.)

Quant aux briques portant des inscriptions cunéiformes, découvertes dans les ruines de Balkh par M. Ferrier, aucun voyageur avant lui ne les avait signalées, quoique son éditeur anglais, M. Seymour, ait cru le contraire. Le même voyageur en découvrit aussi à Ferrah, situé à 55 lieues environ au sud d'Hérat, dans l'Afghanistan. « D'énormes briques, dit-il (t. II, p. 280), en terre cuite au four, ayant près d'un mètre sur chaque face et huit centimètres d'épaisseur, sont éparses çà et là autour de la citadelle. Leur origine est certainement très-antérieure à celle de la ville, comme l'indiquent les inscriptions cunéiformes dont elles sont couvertes. Elles appartenaient sans doute à des monuments de l'ancienne cité, dont les débris furent utilisés dans la forteresse construite par Djenghiz-Khan. »

Il est excessivement regrettable que M. Ferrier n'ait pas pris copie de quelques-unes des inscriptions cunéiformes tracées sur des briques cuites, découvertes par lui dans les ruines de *Balkh* et de *Ferrah*. Ces inscriptions auraient pu jeter un nouveau jour sur l'ancienne histoire de l'Asie centrale, encore si imparfaitement connue. L'occasion, négligée par M. Ferrier (qui, du reste, ne pouvait faire de l'archéologie qu'à la dérobée), ne se retrouvera peut-être jamais. Sir H. Rawlinson, qui s'est occupé avec tant de zèle et de succès du déchiffrement

des inscriptions cunéiformes des divers genres, pense que celles de *Balkh*, découvertes par M. Ferrier, peuvent appartenir aux Kouchans (race scythe célèbre), qui régnaient à *Balkh* dans une haute antiquité, et dont les briques, portant des légendes scythiques en caractères cunéiformes, se trouvent aussi à *Suz*, et sur les bords du golfe Persique.

Avant que la religion bouddhique, détrônée par la religion musulmane, régnât dans la Bactriane, le culte du feu, ou la religion de Zoroastre, y dominait depuis le temps de sa fondation. La ville de *Balkh* est nommée *Balkhi* dans les livres de Zoroastre. Malgré les nombreuses persécutions qu'ils ont subies dans le cours des siècles de la part des nouvelles religions qui les ont supplantés, il y a encore de nombreux adorateurs du feu en Perse. Ils y sont connus sous le nom de *Ghèbres*. M. Ferrier en a trouvé à *Zerni*, ville située à 60 lieues de *Hérat*. Il y en a aussi dans le *Kermân*.

D'après les écrivains musulmans, le *Noubehar*, dont parle *Bakouï*, était un temple du feu placé sous la garde d'une famille sacerdotale puissante nommée *Barméki*, comme était la famille des *Eumolpides* à Athènes. Ils occupaient le premier rang parmi les habitants de *Balkh*. Ayant entendu parler du fameux temple de la Mecque, ils en construisirent un à *Balkh*, sur ce modèle, qu'ils nommèrent *Noubehar*, ou *Nouveau Printemps*. Autour de l'édifice on avait bâti 360 chambres, pour les prêtres, les serviteurs et les dévots qui avaient fait vœu d'y résider. Chacun d'eux avait un jour de service pendant l'année. Le *Barméki* (ou chef des prêtres bouddhiques, car c'étaient des bouddhistes ceux que les écrivains musulmans nomment idolâtres, comme *Marc Pol* à leur exemple) possédait tout le territoire situé autour du temple, sur une superficie de 7 farsangs carrés; tous les habitants de ces bourgades étaient ses esclaves, et il exerçait un pouvoir absolu dans son domaine. En outre, le temple possédait des legs impor-

gneurie du seigneur Tatar de levant. Et en ceste cité sont les fins<sup>c</sup> de Perse (5), entre grec et levant<sup>d</sup>.

Or laisserons de ceste terre, et vous conterons d'un autre pais qui s'appelle Gana (6)<sup>e</sup>.

<sup>c</sup> Ms. C. *confins*. — <sup>d</sup> Id. Les mss. A. B. *gresse et levant* (du nord-est à l'est). — <sup>e</sup> Ms. C. *Sana*.

tants, de riches fermes et d'immenses trésors dus à la piété des sectateurs. Tous ces biens étaient administrés par le Barmk. Cette dignité se transmit régulièrement jusqu'à la conquête du Khorâçân, sous Othmân ben 'Affân (654-656). Le Barmek qui régnaît alors se rendit avec des otages près du khalife, en manifestant le désir de devenir musulman. Il se couvrit et retourna à Balkh. Mais à son retour ses compatriotes lui reprochèrent d'avoir renié sa religion, et le titre de Barmk (ou chef des prêtres de Bouddha) fut donné à un de ses fils. Ce dernier imita ensuite son pere. Une conspiration le fit périr, lui et toute sa famille, à l'exception d'un fils qui se réfugia dans l'Inde avec sa mère où il suivit la religion de ses ancêtres (bouddhiques). Ce dernier fut rappelé par les habitants de Balkh, qui lui rendirent les dignités de ses pères et l'établirent dans le *Noubchar*. Il épousa ensuite la fille du roi (bouddhique) de Saghaniân. Mais ensuite les mahométans, ayant de nouveau envahi le Khorâçân, prirent Balkh et détruisirent le *Noubchar*. (Voir *Dictionn. géogr. hist. de Perse*, extrait trad. de *Yakout*, par M. Barbier de Meynard, p. 571.)

Ainsi, c'est peu d'années avant la disparition de la religion bouddhique à Balkh, et son remplacement par l'Islamisme, que le pèlerin chinois cité visita cette contrée. Il est à présumer que, si la première de ces religions s'y était maintenue, comme dans beaucoup d'autres lieux de l'Asie centrale, les populations seraient moins cruelles et barbares qu'elles ne le sont maintenant sous la religion intolérante de Mahomet.

(2) Après avoir été ravagée par les armées des khalifes, la ville de Balkh le fut encore, en 1221, par Dehinghis-Khân, qui se vengea sur elle des secours que ses habitants avaient donnés au sultan Djelal-ed din. Une députation de la ville alla au-devant du conquérant mongol pour lui rendre hommage et lui offrir de riches présents. Dehinghis-Khân les refusa. Les portes de

la ville lui ayant été ouvertes, ses troupes y entrèrent. Un ordre en fit sortir tous les habitants sous le prétexte d'un dénombrement. Les jeunes gens furent mis à part pour être emmenés en esclavage; les autres habitants furent mis à mort. Les Mongols pillèrent la ville, la réduisirent en cendres et en démolirent les fortifications (Voyez *Hist. de Genghizcan*, par Petis de la Croix, p. 364; D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, t. 1, p. 272.)

(3) Cette tradition du mariage d'Alexandre avec la fille de Darius, à Balkh même, est très-répandue et persistante dans le pays. Nous avons expliqué précédemment (p. 96, n. 2) que cette même tradition prenait vraisemblablement le mariage d'Alexandre avec la fille d'Oxyarte, satrape de Darius (ou Daïre), qui eut lieu effectivement à Balkh, pour celui du conquérant macédonien avec *Statira*, fille de Darius, que les historiens occidentaux disent généralement avoir eu lieu à Suse. Toutefois, comme l'a déjà observé Marsden, la tradition des Orientaux pourrait bien être une autorité plus digne de foi que les documents qui nous sont parvenus par les Grecs sur le même sujet.

(4) Selon Aboulghasi Bahadurkhan (*Hist. généalogique des Tartares*, tr. fr., p. 385) la ville de Balkh, lorsqu'elle fut prise et rasée par Dehinghis-Khân, possédait 1200 mosquées, sans les petites chapelles, et 200 bains publics (d'autres écrivains orientaux disent 1200 bains et 200 mosquées, ce qui se rapproche peut-être plus de la vérité. Voir au surplus la note précédente, n. 1).

(5) La ville de Balkh, à l'époque de Marc Pol, était effectivement sur la ligne frontière qui séparait l'empire des *Mongols de Perse*, fondé par Houlagou, de l'empire *Dchagataïen*, placé entre celui du *Kiptchak* et celui de *Khoubalaï* en Chine, ces trois derniers gouvernés également par des *Dchinghis-khanides*.

(6) Nous avons ici une nouvelle et bien remar-

Quant l'en se part de ceste cité que je vous ai dit', si chevauche l'en bien douze journées entre grec et levant<sup>a</sup> qu'on ne treuve nulle habitation, pour ce que les genz sont toutes fois [es montaignes<sup>c</sup>] en forteresses pour<sup>b</sup> les males genz, et pour les osts<sup>d</sup> qui leur faisoient domage. Il y a aigles assez et venoisons, et moult de lyons (7). L'en ne treuve nulles viandes<sup>e</sup>; si convient porter tout ce de quoi l'en a besoing en ces douze journées.

<sup>a</sup> Mss. A. C. *conté et*. — <sup>b</sup> Ces deux mots manquent dans les mss. A. B. — <sup>c</sup> Ms. A. *pres*; ms. B. *tres*. — <sup>d</sup> Ms. A. *ols* = troupes. — <sup>e</sup> Ms. C. *nulle viande* (point de vivres).

quable preuve de l'exactitude des récits de Marc Pol et de la supériorité de notre rédaction sur toutes les autres. En quittant Balkh, Marc Pol nous dit qu'il va nous conter d'un autre pays qui s'appelle *Gana*. Le texte français de la Société de Géographie porte : *Dogana*, ainsi que H. Murray. Tous les autres textes publiés jusqu'à celui de M. Lazari, sont muets sur ce pays de *Gana*, qui n'est indiqué que comme une *contrée déserte*, etc., dans laquelle se trouve le château de *Taïcan*. Le fait est que ce pays était sans aucun doute, du temps de Marc Pol, un *Khânat*, ou apanage d'un Khân tartare, dont le nom s'est conservé dans celui de *Khâna-âbâd* « résidence du Khân, » que Burnes (qui passa dans le pays en 1832, après les infortunés Moorcroft et Trebeck) place à quinze milles (six lieues) de *Koundouz*, sur la route et à peu près à la même distance de *Taïcan*, qu'il nomme *Talighan* (*Travels into Bokhara*, etc., t. II, p. 192). Burnes ne mit que quatre jours pour se rendre de *Khâna-âbâd* à Balkh, en suivant la même route que Marc Pol, en sens inverse; mais il voyageait à cheval à grandes journées, et passait, comme il nous le dit, *vingt heures en selle*. Il trouva presque tout le pays, sur sa route, *dépourvu d'eau, par conséquent d'habitants, et d'une stérilité affreuse*, surtout entre Mazar et Khoulm (*the country between these places is barren and dreary*); et, entre Khoulm et Koundouz, il voyagea par une route désolée... sans voir un seul arbre et sans apercevoir une goutte d'eau fraîche dans un espace de 45 milles. Cependant toutes les rédactions du livre de Marc Pol, publiées jusqu'à ce jour, lui font dire que dans ce même pays il y a beaucoup d'eau (il y a aigles assez, au lieu de aigles assez, comme dans

nos mss.) Il n'y a que Koundouz qui soit marécageux et malsain.

Un autre voyageur anglais célèbre, le lieutenant de vaisseau J. Wood, dans son *Voyage à la source de l'Oxus*, visita aussi *Gana*, qu'il nomme *Khana-i-bad*, la résidence d'été de Mourad-Beg (p. 233). Il y avait des collèges (*Madâsa*) établis pour l'éducation des jeunes Usbeks. Chaque collège avait un revenu annuel; l'un, celui de l'émir, de 144 roupies, 30 sacs de froment, 10 de riz et 2 de légumes; l'autre, celui du gouverneur, de 150 roupies, 50 sacs de froment, 20 de riz et 5 de légumes. *Gana* (*Khâna-âbâd*) est situé à environ 70 lieues à l'est de Balkh.

(7) Les lions étaient nombreux dans cette partie du Thokharistân... Lorsque Houlagou est passé le Djihoun sur un pont de bateaux le 2 janvier 1256, il reçut les hommages des petits souverains de l'Irak, du Khorâsân, de l'Azerbaïdjân, de l'Arrân, du Chirvân et de la Géorgie, auxquels il avait, avant d'entrer en Perse, envoyé un ordre de soumission.

« Il y avait beaucoup de lions, dit d'Ohsson, d'après les écrivains orientaux (t. III, p. 140), dans une forêt qui bordait, en cet endroit, la rive gauche du Djihoun. Par l'ordre de Houlagou ses troupes firent une battue; et, comme les chevaux, épouvantés du rugissement de ces animaux, n'osaient pas avancer, on fit monter les chasseurs sur des chameaux qu'on avait eu soin d'enivrer; dix lions furent abattus. »

Le capitaine Wood rapporte qu'après avoir quitté *Khana-i-bad*, il vit des aigles en quantité, volait au-dessus des montagnes, ainsi que de grandes troupes de corneilles au dos blanc ou huppées (*white-backed or hooded crow*, p. 237).



## CHAPITRE XLV.

*Ci dist des montaignes qui sont de sel.*

Quant l'en a alé ces douze journées, si treuve l'en un chastel qui a nom Taican (1) où il a moult grant marchié de blé; et est moult belle terre; et ces montaignes devers midi sont toutes de sel, qui sont moult grans. Et toute la contrée d'environ, de plus de trente journées, en viennent querre<sup>1</sup>, de ce sel, qui est le meilleur du monde (2). Et est si dur que l'en ne le puet taillier que à grans

XLV. — <sup>1</sup> Chercher.

XLV. — (1) طایقان *Thaikân* ou *Taikân*, est, selon Yakout, une bourgade du pays de Balkh dans le Khorâçân. Ibn-Haukal dit (p. 224) que c'est la plus grande ville du Tokharestân; qu'elle est située dans une plaine à proximité des montaignes. Elle est arrosée par une rivière considérable et a plusieurs vergers et jardins. Cette description des deux géographes arabes se rapporte bien au *Taican* de Marc Pol. Ibn-Haukal ajoute (p. 230) que *Taikân* est à sept journées de Badakhchân. Marc Pol n'en met que six; trois pour se rendre de *Taikân* à *Casem*, et trois pour aller de *Casem* à *Balacian*. La différence n'est pas grande. Mais il est plus difficile de faire concorder les distances que donne Marc Pol, de Balkh à *Taikân*, avec celles des mêmes géographes. Marc Pol met douze journées de marche de Balkh à *Taikân*, sans trouver aucune habitation, parce que les guerres qui désolaient alors le pays avaient fait retirer toute la population dans les montaignes où se trouvaient aussi des châteaux fortifiés. Alex. Burnes, en 1832, ne mit que quatre jours, en s'arrêtant à *Koundouz*, pour se rendre de *Khana-abad* (que Wood et M. Ferrier nomment *Khana-i-bad*) à Balkh; en ajoutant une journée pour se rendre de *Khana-abad* à *Taikân*, cela ferait en tout cinq journées, tandis que Marc Pol en compte douze. Les noms de lieux donnés par ce voyageur étant bien reconnus, et dans la direction qu'il leur assigne en parlant de Balkh (par *est-nord-est*), il faut croire que Marc Pol fit de longs détours pour éviter les mauvaises rencontres, ou qu'il ne voyagea pas avec la même célérité que le hardi voyageur anglais, cinq siècles et demi plus tard.

Le ms. français publié par la Société de Géographie porte, comme les nôtres : *doze journées*; la version latine : *duas dietas*; Ramusio porte aussi : *due giornate*; le texte latin de Grynæus : *duas dietas*. Toutes ces leçons sont évidemment fautivees. Il y a plus de vraisemblance à mettre *douze jours* pour parcourir plus de soixante lieues en ligne directe que *deux*. C'est cependant ce qu'un éditeur anglais de Marc Pol, M. Hugh Murray, homme instruit d'ailleurs, propose d'admettre, en disant (p. 232) que les anciens copistes français ont bien pu transformer *dou* (deux) en *doze* (douze); mais cette inadvertance, si elle a pu avoir lieu, ne se trouve pas dans nos mss. où le mot est écrit, comme d'habitude, en chiffres romains : *xij*.

Au surplus Burnes, avec son activité fébrile, franchissait par jour des distances (quand il n'était pas arrêté par quelque obstacle) que bien peu de voyageurs pourraient fournir. Sur cette même route, il dit qu'il arriva, dans une journée de vingt-quatre heures, de *Khoulm* à *Koundouz*, après avoir franchi *plus de soixante-dix milles* (We reached Koundouz at night-fall, after performing a journey of more than seventy miles. *Travels into Bokhara*, etc., vol. II, p. 187, 2<sup>e</sup> édit.).

*Taican* fut aussi visité en 1837 par Wood qui l'appelle *Talikhan*; il dit que ce n'est pas une place si grande que *Khana-i-bad* (p. 241). Il ne supposait pas que cette ville contint alors plus de trois à quatre cents maisons. Ses habitants sont pour la plupart originaires de Badakhchân.

(2) Selou Chardin (t. III, p. 357), rien ne serait plus commun en Perse que le sel. Il y en a

piquois<sup>a</sup> de fer. Et en y a si grant habondance que tout le monde en auçoit assez jusques en la fin du monde<sup>a</sup>.

Et quant l'en est parti<sup>b</sup> de ceste cité, en chevauchant trois journées, toutes fois entre grec<sup>c</sup> et levant<sup>3</sup>, l'en trouve moult belles terres plaines de fruit et habitations assez, et grant marchié de toutes choses, et vignes<sup>d</sup> assez. Les genz aourent Mahomet et sont mauvaises genz et mourdisseurs<sup>e</sup>; et demeurent volentiers en buveries<sup>4</sup>, car il ont bons buvrages<sup>f</sup> et il sont grans buveours<sup>f</sup> et s'enivrent volentiers; et est leur vin cuit. Et ne portent<sup>b</sup> en leur chief<sup>5</sup> que une corde longue de dix paumes; et si l'avironnent entour leur testes. Il sont moult bons chaceours<sup>1</sup>, et prennent venoisons assez; et n'ont nulle vesteure<sup>6</sup> fors que<sup>7</sup> les peaux des bestes que il prennent, de quoi il se vestent et chauce<sup>8</sup>; et chascun sait afaitier<sup>9</sup> le cuir de quoi il se vestent et chauce.

Et quant l'en a chevauchié ces trois journées si treuve l'en une cité qui a nom Casem (3)<sup>1</sup>. Et sont les chasteaux et villes es mon-

XLV. — <sup>a</sup> Ms. C. siècle. — <sup>b</sup> Les mss. portent : *Et quant l'en a chevauchié*, ce qui rend la phrase incorrecte et le sens inachevé. — <sup>c</sup> Mss. A. B. *gresse*. — <sup>d</sup> Ce mot manque dans les mss. A. B. — <sup>e</sup> Mss. A. B. Le ms. C. *meurtriers*. — <sup>f</sup> Ms. C. *vins*. — <sup>1</sup> Id. *buveurs*. — <sup>2</sup> Id. *mettent*. — <sup>3</sup> Id. *chasseurs*. — <sup>4</sup> Le texte français de la S. G. ajoute ici : « *qui est au cuens* (comte); et les sien autres cités et caustiaus sont es montagnes. »

<sup>2</sup> *Pics*. — <sup>3</sup> *Par est-nord-est*. — <sup>4</sup> *A boire*. — <sup>5</sup> *Sur leur tête*. — <sup>6</sup> *Nul vêtement*. — <sup>7</sup> *Excepté*. — <sup>8</sup> *Chaussent*. — <sup>9</sup> *Préparer*.

de deux sortes : celui des terres et celui des mines ou de roche. On y voit des plaines, longues de dix lieues et plus, toutes couvertes de sel... Dans la Médie et à Ispahan, le sel se tire des mines, et on le transporte par gros quartiers comme la pierre de taille. Il est si dur en des endroits, comme dans la Carmanie déserte, qu'on en emploie les pierres dans la construction des maisons des pauvres gens.

M. Al. Chodzko raconte ainsi la visite qu'il fit en 1838, à une mine de sel gemme près de Nichapour dans le Khorâçân :

« Le sel gemme abonde dans la contrée, et chemin faisant nous eûmes l'occasion d'en visiter les deux exploitations principales. La première porte le nom de Doulet-Aly, et ne se trouve éloi-

gnée de Madène (où est la mine de turquoises) que de six milles anglais. C'est pour ainsi dire un énorme rocher de sel, recouvert à l'extérieur d'une couche très-peu épaisse d'argile rougeâtre; rien de plus simple que le procédé dont on se sert pour extraire le sel : l'ouvrier, qui ne connaît d'autre instrument que la poche, s'en sert pour détacher de la masse des blocs de sel d'une blancheur remarquable et du grain le plus fin. »

Par ces montagnes devers midi (de Taïkan), Marc Pol signale des chaînes de l'Hindou-Kouch dans lesquelles se trouveraient de pareilles mines de sel gemme.

(3) كشم Kechem des géographes et historiens orientaux. Ibn-Haukal nomme خشم Khech une ville, « la plus considérable, dit-il,

taignes. Et parmi cette cité passe un flun auques<sup>10</sup> grant. Il y a mains pors espiz<sup>11</sup>. Et quant le chaceour le veult prendre aus chiens, il s'assemblent plusieurs ensemble et sont moult grans. Et quant il sont tuit assemblé, si se cuevrent<sup>12</sup> et gettent leur espines, que il portent sus le dos, as chiens et les navrent malement<sup>13</sup> en plusieurs lieux (4).

Ceste cité de Casem a un moult grant province qui aussi a le nom Casem. Il ont language par euls (5). Les vilains, qui ont leur

<sup>10</sup> Passablement. — <sup>11</sup> Porcs-épics. — <sup>12</sup> Se couvrent. — <sup>13</sup> Blessent dangereusement.

de cette contrée montagnaise », qui doit être la ville décrite par Marc Pol. *Kechem* est portée sur la carte d'Asie de d'Anville (de 1751) à sa véritable place, sur un affluent de l'Oxus, entre Talikan et Badakhclán. Wood, qui a suivi en cet endroit la route de Marc Pol, ne cite que le pic montagneux de *Kishm*, qu'il aperçut dans le lointain avec celui du *Trône de Soliman* = *Tacht-i-Suliman* » (p. 250).

On lit dans la Notice sur l'histoire persane de *Chah-Bekhad* par M. Ét. Quatremère (*Notes et Extr. des Mss.*, t. XIV, p. 223), que l'armée de cet empereur ayant pénétré dans le Badakhclán, pour battre le souverain de ce pays, *Chah-Bekhad*, s'arrêta à *Kechem*. M. Quatremère fait justement observer, à ce sujet, que cette ville est la même que Marc Pol désigne, dans Ramusio, sous le nom de *Scassem* (dans nos trois mss. *Casem*). Il ajoute : « On lit dans l'*Akhar-nameh* : « Ils marchèrent vers Dersek. De là l'empereur vint camper à Kélaou-kau (*Kila-Afghan* de « Wood), puis le cortège auguste s'arrêta à *Kechem*. » Plus loin on lit cette phrase : « Dans les environs de *Kechem* et de *Talikaan*. »

L'exactitude du récit de Marc Pol ne peut être mieux démontrée.

C'est donc à tort que M. Vivien de Saint-Martin, dans son Mémoire géographique (p. 419) joint aux *Voyages des prêtres bouddhistes*, traduits par M. Stanislas Julien, identifie le *Casem* de Marc Pol, situé à trois journées de marche de *Taican* (ou *Talikaan*), sur la route de *Balacian* ou *Badakhclán*, qui en est aussi à trois journées, avec *Isi-Kasim* de Wood, qui en est à plus de dix journées, au sud-est de *Badakhclán*, et au milieu duquel ne passe aucun fleuve. Sa véritable

situation devait être l'endroit nommé *Taishkhan* sur la carte du capitaine Wood, après avoir passé *Kila-Afghan*. On ne peut guère s'expliquer la note suivante donnée dans l'édition illustrée de Marc Pol : « Il n'est pas facile de déterminer la position de la ville que Marc Pol a appelée *Scassem* (*Casem*). Marsden (n° 261) la faisait correspondre à la *Kechem* de d'Anville, ou *Kishm-abad* d'Elphinstone, située sur le Ghozi, un des affluents de l'Oxus supérieur. Neumann croyait que c'était *Sciarkan*, la *Carvan* d'Édrisi. Murray, au contraire, s'appuyant sur les récentes recherches de Moorcroft et de Wood, trouve la plus parfaite correspondance de position entre les villes de *Taican* et de *Scassem* de Marc Pol, et les modernes Coulloum et Condouz, malgré la dissemblance des noms. » (Note tirée de V. Lazari.)

(4) Wood (p. 249) parle de la quantité considérable de chiens qui existent dans ce pays montagneux. On trouve facilement son chemin en suivant leurs traces sur la neige. On dirait souvent que c'est un troupeau de moutons qui a passé.

(5) Les idiomes particuliers qui devaient parler la population de *Casem* ou *Kechem* ainsi que celle du *Badakhclán* étaient sans doute ceux des anciens *Yue-ti* de race scythe, qui, dès les premiers siècles de notre ère, occupèrent ces régions, idiomes que l'on nomme ordinairement *ouïgour* ou *turk oriental* (*djagatai-turki*). Nous aurons occasion de revenir plus tard sur cette question. Les Usbeks d'aujourd'hui sont les descendants de ces anciens Scythes que les Grecs nommèrent *Τόξαροι*, et les Chinois, *Tou-tho-lo*; d'où est venu le nom ethnique de *Tokharistán*. Depuis

bestail, demeurent en montaignes; car il ont leur habitacions là moult belles et moult grans dessouz terre, en grans caves <sup>h</sup>, et les font moult bien, pour ce que les montaignes sont de terre <sup>i</sup>.

Et quant l'en se part de ceste cité de Casem, que je vous ai dit dessus <sup>m</sup>, si chevauche l'en trois journées que l'en ne treuve habitacions nulles; ne à mengier ne à boivre (6); mais il convient porter ce que on a besoing. Et au chief de ces trois journées treuve l'en une province qui a nom Balacian de quoi <sup>n</sup> nous vous conterons sou affaire.

## CHAPITRE XLVI.

*Ci devise de la province de Balacian.*

Balacian (1) est une province où <sup>a</sup> les gens auorent Mahomet <sup>b</sup>.

<sup>h</sup> Ms. C. *cavernes*. — <sup>i</sup> Cette dernière phrase manque dans le ms. B. — <sup>m</sup> Ms. A. *deseure*. — <sup>n</sup> Ms. C. *de laquelle*.

XLVI. — <sup>a</sup> Ms. C. *dont*. — <sup>b</sup> Ms. A. *Mahon*.

les conquêtes faites par les Arabes, les Turks et les Mougols dans l'Asie centrale, la population de ce royaume a été refoulée dans les contrées voisines, où elle se trouve maintenant mélangée avec la population antérieure. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, dans le Badakhchân, la langue ordinaire est un persan corrompu, ainsi que dans l'Afghanistan; ce qui n'existait pas encore du temps de Marc Pol. On doit même induire de son récit que la population du petit khânat de *Casem*, ou *Kechem*, avait son dialecte particulier, comme celle du *Badakhchân*, ce qui aurait fait de ces populations d'alors des tribus différentes.

(6) Le capitaine Wood, le seul Européen connu qui, après Marc Pol, ait parcouru cette contrée, dit aussi: « Depuis que nous avons quitté *Talikân*, nous avons été voyageant à travers une « contrée dépeuplée (*A personal narrative*, etc., p. 251). » Et c'est à son arrivée aux ruines de *Fyzabad* dans le *Badakhchân* qu'il parle ainsi. Il ajoute: « La redoutable approche de l'hiver n'eût pas vivifiée par la vue d'un homme ou d'une bête, car nous ne rencontrâmes pas un seul passant sur la route, et, excepté les per-

« dix qui étaient très-nombreuses et les traces « des chiens ci-devant mentionnés, il n'y avait « nul indice d'êtres vivants. »

XLVI. — (1) بدخشان *Badakhchân*. Ibn-Haukal place ce pays à sept jours de marche de *Toikan* (Marc Pol en met six) et à treize de *Balkh* (p. 228 et 230, voir l'explication précédente, n. 1, ch. 45). Il ajoute que ce pays est plus petit que *Mank* (p. 225), que les terres environnantes sont bien cultivées, et les cantons peuplés, avec de nombreux jardins sur les bords de la rivière; que les montagnes renferment d'excellentes troupeaux; que le *Badakhchân* produit le *rubis* (*la'f*) et le *lapis-lazuli* (*lâdjuerd*). Les mines sont situées dans les montagnes; et on trouve aussi beaucoup de musc dans ce pays.

Le géographe arabe *Bakout* (*Not. et Extr. des Mus.*, t. II, p. 472), dit en parlant de la ville de *Badakhchân*: « Ville célèbre dans le haut *Thokharestan*. Il y a différentes mines, une de *balakhach*, pierre précieuse, une de *lazour* ou *lapis-lazuli*, une de *badgiadloc* (grenat), une de cristal pur. »

*Abulfeda* en parle ainsi (*Mag. Buschi*): « *Badakhchân* est, ut ait *Ibn-Haukal*, nomen et pro-

Il ont langage par eus (2); et est moult grant royaume; et si regnerent par heritage. Et touz ceus<sup>d</sup> de cel lignage sont descendu du roy Alixandre et de la fille du roy Daire<sup>r</sup>, qui estoit sire du grandisme regne de Perse. Et s'appellent, tuit cil roy<sup>c</sup>, en sarrasinois<sup>2</sup> : « Zulcarniaïn » ; qui vaut à dire en françois : *Alixandre* ; car c'est pour l'amour au grant Alixandre (3).

« Ms. C. regnent. — <sup>d</sup> Mss. B. C. ceulx. — <sup>c</sup> Ms. C. tous ces roys.

XLVI. — <sup>c</sup> *Darius*. — <sup>a</sup> *En arabe*, langue des Sarrasins.

viencie et urbis (auj. *Fiz-abad*). Habet sub se multos nomos. Effertur iudè *ol-lazurd* (lapis-lazuli). Badakhchan est in summa *Thocarestana*, contermina terris Turcarum ubi condidit *Zobeida* filia Gefari... arcem munitam admirabilem. Inde effertur *ol-Lazured* et *ol-Bellaur* (sive Lapis-Lazuli et Berillus). »

(2) Voir la note 5 du Chap. précédent.

(3) Alex. Burnes raconte (*Narrative*, etc., t. II, p. 191), qu'étant à Komondou en 1832, il y trouva un grand nombre d'étrangers, la plupart *marchands*, qui faisaient des affaires de commerce entre ce pays et la Chine. « Ils me parlerent beaucoup, dit-il, tout en buvant du thé, de leurs relations avec cette singulière nation, et firent l'éloge de l'équité et de la justice qui caractérisaient leurs transactions commerciales. Ces marchands étaient *Tadjiks* (d'origine persane) et natifs du Badakhchan, contrée sur les frontières de laquelle nous sommes maintenant. J'appris d'eux un grand nombre de particularités concernant les descendants prétendus d'Alexandre le Grand, que l'on dit encore exister dans le voisinage, et dans la vallée de l'Oxus, aussi bien que dans les contrées voisines des sources de l'Indus. Ce sujet occupa vivement mon attention, et un marchand de thé de notre petite caravane m'amusa beaucoup, pendant la route de *Khouloum* (*Ahoulm*), avec la descendance admise parmi eux de ces Macédoniens. »

Le même habile voyageur a consacré au chapitre important de son ouvrage à examiner la question des prétendus descendants d'Alexandre le Grand, dans les vallées de l'Oxus et de l'Indus (t. III, l. I, ch. IV). Il dit avec raison que Marc Pol est le premier auteur qui mentionne l'exis-

tence d'une telle tradition, et nous informe que l'émir de Badakhchan avait des prétentions à une origine grecque. L'empereur Habes confirme ce témoignage; et Abou'l-Fazl, l'historien de son petit-fils Akber, désigne la contrée des Kaffirs, située au nord de Pichawer, comme le séjour primitif de ces Macédoniens. M. Elphinstoue a, je pense, réfuté victorieusement la supposition de cet historien; car les Kaffirs sont une tribu sauvage, habitant les montagnes, sans aucune tradition pareille conservée parmi eux. M. Elphinstoue, cependant, confirme les données de Marc Pol, en nous informant que le chef de Durwaz, dans la vallée de l'Oxus, prétendait descendre d'Alexandre, ce qui était admis par tous ses voisins.

« On croyait que les chefs du Badakhchan et de Durwaz étaient les seuls qui prétendaient à ces honneurs héréditaires. Quelle ne fut pas ma surprise de trouver qu'il y avait là *six autres* personnages établis, à la satisfaction du peuple, dans de semblables honneurs! Les chefs qui étaient leur domination à l'est de Durwaz, et occupent les provinces de Koulab, Shughnan (*Chaghanan*) et Wakhau, au nord de l'Oxus, réclament la même descendance. Le chef du Badakhchan a reçu, dans les temps modernes, les mêmes honneurs qui lui ont été attribués autrefois par le voyageur vénitien. Il a le titre de *Chah* et de *Melik*, ou Roi, et ses enfants celui de *Chozadéh* (princes royaux); mais cette ancienne maison a été renversée, dans ces douze dernières années, par l'émir de Koundouz; et le Badakhchan est maintenant occupé par une famille de race turque. A l'est du Badakhchan, en s'étendant jusqu'au Kachemire, sont les États montagneux de Tchitral, Gilgit et Iskardo, chez lesquels les pré-

Et en ceste province<sup>1</sup> naissent les *balais* (4) qui sont moult belles pierres precieuses et de grant vaillance<sup>3</sup>. Et les treuve l'en

<sup>1</sup> Ms. B. C. terre

<sup>3</sup> Valeur.

tentions à une descendance grecque sont pareillement accordées à chacun de leurs princes. Le chef d'Iskardo occupe une forteresse sur l'Indus qu'il prétend avoir été construite du temps d'Alexandre. Le pays borde le petit Tibet. Ce n'est pas encore là la limite extrême de la tradition ; car les soldats de la tribu des Toungou, qui sont envoyés des provinces occidentales de la Tartarie chinoise, et qui tiennent garnison à Yarkand, et dans les villes voisines, prétendent aussi à une origine grecque. Toutefois ils ont une plus grande modestie ; ils prétendent descendre des *soldats* d'Alexandre, et non du conquérant lui-même. » (*Travels into Bokhara*, t. III, p. 186 et sq., 2<sup>e</sup> édit.)

Enfin, pour terminer cette curieuse histoire des *descendants* d'Alexandre dans l'Asie centrale, nous citerons encore ici un passage d'un autre ouvrage d'Alexandre Burnes sur le Caboul publié à Londres peu de temps avant sa malheureuse fin.

« Mon ami, le docteur Lord, apprit à Koundouz (en 1838) d'une façon tout accidentelle, et de mon vieil ami *Atmâ Dewân Bigi*, le ministre du chef de Koundouz, qu'il avait en sa possession deux plats d'argent, ou plutôt deux patères, qu'il s'était procurées de la famille des chefs détronés (par son maître) du Badakhchân, qui prétendaient descendre d'Alexandre. Mon pauvre ami acquit bientôt ces deux trésors qu'il était justement orgueilleux de posséder. L'une de ces patères représente une procession triomphale du Bacchus grec, et est d'un travail exquis. Le sujet de l'autre est Sapor tuant le Lion. Cette dernière patère est dans le style des monuments de Persépolis. Je n'hésite pas à leur assigner la date de l'empire grec de la Bactriane, par le travail des sujets qu'elles représentent et le pays où elles ont été trouvées. » (*Cabool*, etc., 1843, p. 204 et pl. 18).

Burnes donne ensuite la gravure de ces deux belles patères qui ont 9 pouces anglais de diamé-

tre, et celle d'une médaille, provenant de la même source, du *grand roi Eukratidès*: ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΤΑΣ ΕΥΚΡΑΤΙΔΗΣ. La première des *patères* a été envoyée au musée de la Compagnie des Indes, à Londres. Voilà donc ce pauvre descendant d'Alexandre le Grand, à la quatre-vingtième génération, chef d'un petit Etat de l'Asie centrale, qui conservait religieusement dans sa famille de précieux souvenirs du royaume grec fondé par Alexandre dans la Bactriane, et qui les voit passer entre les mains du ministre d'un petit chef tartare, qui l'a détrôné ! *Sic transit gloria mundi !*

Wood a vu à Talikhan, en décembre 1837, *Mohammed chah*, fils du roi du Badakhchân en question, qui avait été détrôné quinze ans auparavant par *Mousoûl Bigi* de Koundouz. Il était là en surveillance avec sa famille, dans un état assez misérable, mais supportant bien son malheur. Il exprima aussi à M. le capitaine Wood sa ferme croyance que « le sang de *Sekander* (prononciation persane du nom d'Alexandre) *Zoul-karnein* (« aux deux cornes ») coulait dans ses veines. Ce fait confirme encore d'une manière étonnante cette particularité rapportée par Marc Pol, que « tous les rois de ce pays s'appellent en « sarrazinois (c'est-à-dire en arabe) *Zulcar-niaiu* », qui ne veut pas dire en français *Alexandre*, comme le croyait Marc Pol ; c'est une qualification, un surnom qui en est l'équivalent. Les Orientaux emploient souvent cette épithète *seulé* pour nommer Alexandre : ذُو القرنين (*Dzou el-carnein*), Διξερως, bicornis (dit Golius, *sub voce*, col. 1896), *dictus fuit Alexander Magnus ; vel quod cornuta ejus effigies in numis exstaret ; vel quod Orientis et Occidentis victor fuit.*

(4) On a vu, dans la note précédente, qu'un géographe arabe du dixième siècle, *Ibn-Haukal*, dit que le Badakhchân produit des *rubis* et le *lopis-lazuli*. *Ibn-Batoutah*, qui voyageait environ

es roches des montaignes; car il cavent moult soubz terre et font grans caves <sup>a</sup>, si comme ceus <sup>b</sup> qui cavent <sup>4</sup> les argentieres <sup>5</sup>. Et c'est une propre montaigne seulement que il apellent Sygninan. Li roys les fait caver pour lui; et nul autre homme n'ose-roit aler caver en cele montaigne que le roy, qui ne fust mort maintenant <sup>6</sup>; car il y a paine la teste et l'avoir <sup>7</sup>; et que nulz ne les puet traire de son royaume. Mais il les amasse toutes et les envoie aux <sup>1</sup> autres roys, si qu'il li convient faire treuage <sup>1</sup>, et tel y a qui <sup>a</sup> les envoie par amistié <sup>8</sup>. Et ceus <sup>b</sup> que il veut, si fait vendre pour or et argent. Et ce fait il, à ce que les <sup>1</sup> balais soient chier et de grant vaillance <sup>9</sup>; car se il en laissoit caver à chascun, il en traïroient <sup>10</sup> tant que tout le monde en seroit plain <sup>11</sup>, et seroient vil tenues. Et, pour ce, les fait il si pou <sup>m</sup> caver et bien garder.

<sup>a</sup> Ms. C. *cavernes*. — <sup>b</sup> Ms. B. C. *ceulz*. — <sup>1</sup> Ms. A. *as*. — <sup>1</sup> Ms. B. *si que lui convient faire treuage*; ms. C. *auxquelz il lui convient...* — <sup>1</sup> Ms. B. *et tel y a qu'il*; ms. C. *et a teulz les....* — <sup>1</sup> Ms. C. *ufin que ses....* — <sup>m</sup> Ms. A. *poi*.

<sup>4</sup> Fouillent. — <sup>5</sup> Mines d'argent. — <sup>6</sup> Aussitôt mis à mort. — <sup>7</sup> Il y a peine de sa tête et de son bien. — <sup>8</sup> Le texte de la S G porte : « Car le roi envoie par sez homes as autres rois, et as autres princes et grant seigneurs, à cel por treu et à cel por amor. » — <sup>9</sup> De grande valeur. — <sup>10</sup> Extraisient. — <sup>11</sup> Plein.

cinquante ans après Marc Pol, dit (trad. citée, t. III, p. 29) : « Le vulgaire attribue la production de la pierre d'azur (*lopis-lazuli*) à la province de Khorâçân; mais on la tire des montagues de Badakchân, qui ont donné leur nom au *rubis badakchey*, ou, comme l'appelle le vulgaire : *Al balakch* (البلكش) « rubis balais. »

Non seulement le vulgaire, mais les écrivains orientaux eux-mêmes appelaient ainsi cette province. Aboulmalassen (Ét. Quatrezième, *Not. et Extr. des Mss.*, t. XIV, p. 490), lui donne le nom de بلخشان *Balakhchân*; il écrit : « les gouverneurs de *Balakhchân*; » « si se mit en marche pour gagner la province de *Balakhchân*. »

Ainsi l'orthographe *Balakhchân* comme l'écrivit Marc Pol, pour *Badakchân*, était usitée de son temps; Ibn-Batoutah en parle encore ailleurs (ib., p. 86), en disant qu'un fleuve dont les eaux sont de couleur bleue comme celles de la mer « descend des montagues de Badakchân où l'on

trouve le rubis que l'on appelle *ba'akch*, « rubis balai ». Tenkis (Dchighis-Khân), roi des Tartares, ajoute-t-il, a ruiné cette contrée, et depuis lors elle n'est pas redevenue florissante. »

Ces mines précieuses de *rubis* et de *lopis-lazuli* sont célèbres depuis un temps immémorial dans tout l'Orient, Marc Pol dit qu'on ne trouve les *rubis* que dans une seule montagne du *Badakchân* que les gens du pays appellent *Sygninan* Marsden a fait de vains efforts, dit-il (p. 133), pour trouver une autorité qui confirmât la désignation de Marc Pol. Cependant il est à présumer que la montagne qui produit le *rubis* appelé dans notre texte *Sygninan*, est le lieu qu'Ibn-Haukal (p. 261, Onseley) nomme چغانيان, *Tchighâian*, près de *Kech* (ou *Ich-Keclm*) sur les frontières sud de la contrée de *Ozroucheh*. Il y a une ville de ce nom sur la carte de Wood. Cet intrépide voyageur, qui voulut visiter ces mines de *rubis*, mais qui en fut empêché par la difficulté de s'y rendre en hiver, de la ville de

Encore y a en ceste meisme contrée une autre montaigne où se treuve l'azur (5); et est le plus fin du monde; et se treuve en vaine<sup>12</sup> si comme l'argent. Encore y a autres montaignes où a argenteries<sup>13</sup> moult grant quantité; si que ceste province est moult riche; et est moult froide contrée. Encore sachiez que il y naist moult bons chevaux qui sont de moult grant cours<sup>o</sup> à merveilles;

<sup>o</sup> Ms. G. *argenteries*. — <sup>o</sup> Ms. G. *moult grans coureux* = *coureurs*.

<sup>12</sup> *Veine*. — <sup>13</sup> *Mines d'argent*.

Djerm, dit qu'elles sont situées dans la vallée de l'Oxus, tout près de *Shagnan* (p. 300), et à vingt milles d'*Ish-Keshm*, dans un district appelé *Charau*, mot qui signifie *carrières* ou *mines*, et sur la rive droite de l'Oxus (p. 315). Ces mines font face au fleuve, et leur entrée est, dit-on, à 1200 pieds au-dessus de son niveau. La formation géologique de la montague est de grès siliceux ou de calcaire, largement imprégné de magnésie. Les mines sont facilement exploitées, l'opération étant plutôt semblable à celle de faire une excavation dans le sable que de creuser dans le roc.

(5) C'est la pierre nommée *lapis-lazuli*, signalée aussi par Ibn-Haukal et Ibn-Batoutah (voir la note précédente). Ce dernier la nomme en arabe comme Marc Pol : *الأزورد* *al-lazurd*, ou la *Pierre d'azur*, et les Chinois : *thsing-lou* : « l'azur ». Wood fut plus heureux pour visiter ces dernières mines que les premières; celles des *rubis*. « Elles sont situées, dit-il (p. 263), dans la vallée de la *Kokcha* (un des grands affluents de l'Oxus, rive gauche), là où cette rivière a environ 200 mètres de largeur. Des deux côtés les montagues sont hautes et dénudées. L'entrée des mines est à environ 15 pieds au-dessus du niveau de cette rivière. La formation géologique consiste en un calcaire noir et blanc, non stratifié, quoique très-veiné. »

Après avoir décrit la position et l'état des mines de *lapis-lazuli*, la méthode d'exploitation, etc., Wood ajoute : « Les mineurs énumèrent trois espèces de *ladjward* (« lapis-lazuli »). Il y a le *Nili*, ou celui de *couleur indigo*; l'*Asmani*, ou le *bleu léger*; et le *Souvi*, ou *gris*. Leur valeur relative suit l'ordre mentionné. Les

plus riches couleurs se rencontrent dans la roche la plus noire; et plus le dépôt est rapproché de la rivière, plus est grande, dit-on, la pureté de la pierre.

« Pendant les quatre dernières années (1834-1837), Mourad-Beg (le chef de Koumduz et du Badakhéhan) a cessé de faire exploiter les mines de *lapis-lazuli* et de *rubis*; et la raison donnée de ce changement (les souverains du Badakhéhan avaient continué, depuis Marc Pol, de faire exploiter ces mines à leur profit), c'est le peu de succès qu'ont obtenu les procédés d'extraction suivis jusqu'alors. Les mines, dont les produits étaient exportés à Bokhara et en Chine, ont été connues depuis une haute antiquité; et les *rubis balais* de Badakhéhan ont fourni une riche mine de comparaison aux poètes persans. J'ai à peine besoin d'ajouter que le magnifique *bleu d'outremer* est obtenu du *lapis-lazuli*. » (*Journey to the source of the Oxus*, p. 265.)

M. Alex. Chodzko a décrit aussi (Ferrier, *Voyage en Perse, dans l'Afghanistan*, etc., édit. fr., t. I, p. 203 et suiv. — Edit. angl., p. 106) l'exploitation des mines de *lapis lazuli* près de Madène, situées à 8 farsangs (48 kilomètres) au nord-ouest de la ville de Nichapour dans le Khorâsân. Il y a deux villages habités par les mineurs. Ces villages sont fortifiés de remparts crénelés et garnis de bastions. Cent cinquante familles au plus y ont établi leur demeure; elles proviennent d'une émigration du Badakhéhan, favorisée par l'un des derniers rois de Perse. On obtient les turquoises, les unes extraites des roches par les procédés employés en pareil cas; les autres, par le lavage.

Marc Pol a décrit les mines du Badakhéhan,



et ne portent nul fer du monde en leur piez; et si vont par montaignes et par mauvais chemins assez (6). Encore naissent en ceste contrée, es montaignes, faucons sacres (7) qui sont moult bons et bien volant, et faucons laniers. Assez venoisons, et oiseaux y a grant planté. Fourment <sup>14</sup> ont bon et orge sans escorce (8). Il n'ont point d'uille <sup>15</sup> d'olive, mais de suseman <sup>16</sup> assez et de noiz <sup>17</sup>.

En cest regne a maint estroit pas (9) moult mauvais et si fort que il n'ont doute <sup>18</sup> de nullui <sup>19</sup>. Et leur citez et leur chasteaux sont en grans montaignes et en moult fors <sup>20</sup> lieux. Il sont moult bon archier et grant chaceour; car la greigneur partie d'eus <sup>21</sup> vestent peaux de bestes (10); car il ont grant chierté de draps; et les

<sup>14</sup> Froment. — <sup>15</sup> Huile. — <sup>16</sup> Sésame. — <sup>17</sup> Noix. — <sup>18</sup> Crainte. — <sup>19</sup> Personne. — <sup>20</sup> Forts. — <sup>21</sup> La plupart d'entre eux.

le pays même et ses habitants avec une telle précision qu'il a dû lui-même visiter cette contrée. Ce fut sans doute en se rendant à la cour de Khoubilai-Khân, de 1272 à 1275, en suivant l'itinéraire que les Poli (le père et l'oncle de Marc) avaient déjà suivi une première fois, en passant par Bokhâra, où ils séjournèrent trois ans (de 1261 à 1264). La profession de joailliers ou de négociants en pierres précieuses, que pratiquaient les deux frères, dut nécessairement leur faire saisir l'occasion de visiter les mines célèbres de *rubis* et de *lapis-lazuli* du Badakhchân. On lit dans Ramusio que Marc Pol étant tombé malade dans ce pays, *il y resta près d'un an*, et que ce fut seulement *en respirant l'air sain des montagnes qu'il se guérit*. Ce passage est une addition postérieure à notre rédaction et ne se trouve que dans celle de Ramusio.

(6) Le capitaine Wood dit, en parlant des *chevaux* de ce pays : « La race des chevaux de *Koundouz* est très-inférieure à celle des Turkomans, et même à celle que leurs compatriotes élèvent près de *Shehr Sahz* et dans les environs de *Bokhara*. Les animaux, pour convenir à Mourad Beg et à ses sujets, doivent être petits et hardis, propres à la contrée montagneuse comme à la plaine. Leurs quartiers de devant et de derrière sont remarquablement larges. La vitesse est une considération secondaire; la résistance à la fatigue est tout. On ne leur ferre que les pieds de devant; et les fers ont la forme d'un

cercle. Le *galop* est l'allure ordinaire; on se sert de ce mot pour compter les distances. »

(7) Ces espèces de faucons, comme, au surplus, tout ce qui se rattache à un noble métier de chasseur, reviennent souvent dans les récits de Marc Pol; on voit que c'est pour lui un sujet de prédilection. Le nom de *sacre*, est dérivé de l'arabe : *صقر saqr*, qui signifie un *faucon*. Les naturalistes en ont fait le *falco sacer*. Cette espèce de faucon a beaucoup de ressemblance avec l'aigle. L'autre espèce est le *falco lanarius* ou *faucon lanier*. Nous aurons occasion de revenir ailleurs sur ce sujet.

(8) On cultive aussi maintenant, en France, cette espèce d'orge, « hordeum nudum, hordeum glabrum, » que l'on nomme vulgairement *orge de Tartarie*. Les dénominations vulgaires sont quelquefois, comme on voit, assez bien trouvées.

(9) Le capitaine Wood a décrit les *nombreux pas* ou *défilés* des montagnes du Badakhchân avec beaucoup d'animation. (Voy. *Journey*, etc., ch. XVI.)

(10) « Les montagnards du Badakhchân, dit Wood (p. 274), vont toujours armés; mais les habitants de la plaine rarement. Néanmoins il n'y a pas une maison dans le Badakhchân sans avoir sa provision de vieux fusils à mèche. Dans ses *habits*, le peuple diffère peu des *Uabeks*. Ils portent la même coiffure conique (*peaked skull-cap*); et, quand un turban y est ajouté, il est généralement blanc. »

grans femmes <sup>r</sup>, et les gentilz hommes, portent draps <sup>s</sup> telz comme je vous dirai : car il portent braies <sup>22</sup> touz, et les font de toile <sup>r</sup> de coton <sup>s</sup>; et y mettent bien cent bras <sup>23</sup>, et de tel mais <sup>24</sup>. Et ce font il pour demonstrier <sup>r</sup> que il aient <sup>25</sup> grosses naches <sup>26</sup>; car les hommes se delitent <sup>27</sup> moult en ce (11).

Or vous avons conté tout l'affaire de cest regue; si vous conterous d'unés diverses gens qui sont vers midi, loins de ceste province dix journées (12).

## CHAPITRE XLVII.

*Ci devise de la province de Basiam.*

Il est voirs que dix journées vers midi loings de Balacian, a

<sup>r</sup> Ms. A. *james*. — <sup>q</sup> Ms. A. C. *dras*. — <sup>r</sup> Ms. A. *tele*. — <sup>s</sup> Ms. B. *couton*. — <sup>t</sup> Ms. C. *monstier*.

<sup>22</sup> *Brayette*, espèce de haut-de-chausses. — <sup>23</sup> *Brasses*, mesure de longueur. — <sup>24</sup> *Mains*. — <sup>25</sup> *Qu'ils ont*. — <sup>26</sup> En latin *nates*; *turgida femora*. — <sup>27</sup> *Délectent*.

(11) « Demander à un Usbek, dit Wood (p. 223), de vendre sa femme, ne serait pas pour lui un affront; mais lui demander de vendre son chien, serait une insulte impardonnable. En parlant des dames Usbeks, je ne dois pas omettre de rappeler qu'elles sont d'admirables maîtresses de maison; de façon que, quoiqu'elles manquent de beauté, elles ont des droits plus durables à l'affection de leurs seigneurs. Comme les autres personnes de leur sexe, elles cherchent à s'habiller élégamment, et, comme c'est trop fréquemment le cas avec les femmes plus helles de notre propre pays, elles *desfigurent* leur beauté naturelle par de vaines tentatives pour l'augmenter. Les manches d'une robe anglaise (ce ne sont plus les *manches*, aujourd'hui) semblent avoir été faites pour renfermer une couple de petits harils, au lieu de deux bras minces et délicatement proportionnés; et dans le Turkestan la mode conduit à de pareilles absurdités. Ainsi que la mantille des Espagnoles, la robe des dames Usbeks enveloppe la tête, comme avec un capuchon, et de près des oreilles pendent les manches, formées de longues et étroites bandes d'étoffe qui balayent le sol, suivant les

mouvements que se donne la beauté en marchant, et rappelant à la pensée les histoires racontées par Ptolémée et les historiens anciens d'une race d'hommes à longues oreilles. Les élégants de Koundouz aiment à se montrer eux-mêmes vêtus d'étoffe écarlate ou quelque autre d'une couleur également éclatante; tandis que les dames, au contraire, portent des vêtements noirs, on s'habille tout de blanc avec seulement un mouchoir de soie éclatante passé autour de la tête ou tenu à la main. »

Les dames européennes de nos jours suivent une mode qui se rapproche beaucoup de celle des dames du Badakhelan dont parle Marc Pol. La version latine, publiée par la S. G., porte : « *Et nobiles dominae et magna illius provincie portant bracas de panno, in quibus sunt centum brachia de panno bambacino, et aliqua nonaginta et aliqua octoginta, et istud faciunt ut videatur quod habeant grossas nates. Inter alias autem mulieres illa reputatur glorioisior que cingulo iupra est grossior* » (p. 332-3).

(12) M. L. Dubeux a cité ce chapitre, d'après deux de nos manuscrits, dans sa *Description de la Tartarie*, p. 96, dans l'*Univers pittoresque*.

une province qui s'appelle Baciau (1), qui ont langue par eux et sont ydolastres et sont brunes genz<sup>a</sup>. Il scevent moult d'enchantement et d'art dyabolique. Les hommes<sup>b</sup> portent as<sup>c</sup> oreilles aniaux<sup>d</sup>

XLVII. — <sup>a</sup> La version latine de la S. G. porte : « Homines istius contractæ sunt nigri » (P. 333). Le texte latin de Grynæus porte aussi qu'ils sont noirs, mais par l'effet du soleil : « Est regio ipsa valde calida; unde fit ut homines nigri sint. » Marsden a : *dark complexion* = « teint noir », ce qui est une erreur. C'est *dasky* (brun ou noirâtre) qu'il fallait dire. — <sup>b</sup> Ms. B. *gens*. — <sup>c</sup> Ms. C. *à leurs*. — <sup>d</sup> Id. *aneaulx* (anneaux).

XLVII. — (1) Marsden et la plupart des autres commentateurs de Marc Pol ont cru reconnaître, dans ce nom, celui de *P. ichawar*, ville de l'Afghanistan qui ne fut fondée par Akbar, comme nous l'avons déjà dit (ch. xxxv, note 6), que trois siècles après l'époque de Marc Pol. Le conte Baldelli Boni, ainsi que M. Nummann, dit M. Lazari, lisent (il ne sait pourquoi) *Bastian*, et assimilent ce nom à celui de la province de *Balistan*, dans le petit Tibet, situé à l'est et non au midi de Badakhehân. Toutes ces suppositions, comme beaucoup d'autres, sont purement gratuites.

Nous pensons, nous, que la province, la contrée dont Marc Pol a voulu parler, mais sur laquelle il ne s'est pas étendu, parce qu'il n'avait que très-peu de renseignements à donner, est le pays de *Paschiai*, qu'il nomme *Pasadir* (p. 81), dans le *کافرستان*, *Kāfristān*, sur lequel Elphinstone a publié des renseignements curieux (*Account of Cabul*, 1815, in-4<sup>o</sup>, p. 617-627). « Cette contrée, dit-il, occupe une grande partie de la chaîne de l'*Hindou Kouch* et une portion du *Belout Tugh*. Elle est bornée au nord-est par le pays de *Kāchgār*; au nord, par le *Badakhehân*; au nord-ouest, par *Koumdouz* et *Balkh*; et à l'est elle s'étend à une grande distance vers le nord de *Cachemire*, où ses limites ne sont pas bien exactement connues » (p. 618).

On lit dans l'*Histoire de l'Expédition chrétienne en Chine*, rédigée par le P. Trigault (*trad. fr.*, Paris, 1618, p. 837), où le voyage du P. Benoît Goez et de ses compagnons, de l'Inde en Chine, se trouve rapporté en abrégé : « D'Atche (*Atok*) ils parvinrent au bout de deux mois (1603) en une autre ville nommée *Passan* (*Peichawer*) où ils demeurèrent vingt jours... là ils apprirent qu'il y avoit encor trente journées iniques en la ville de *Capheresiam* (*Kāfi-*

*ristān*) où il n'est permis à aucun Sarrazin d'entrer (encore aujourd'hui les *Kefers Sāh-pouch* ont une haine mortelle contre les Musulmans, qui en ont réduit plusieurs d'entre eux en esclavage); et ceux qui y entrent sont punis de mort. Toutefois les marchands Ethniques (de nations païennes) ne sont pas empêchés d'entrer en villes; mais l'entrée des temples leur est défendue. Un pèlerin anachorète leur raconta que tous les naturels habitans de cette région n'alloient au temple qu'avec des habits noirs; que la terre estoit fertile, et qu'on y trouvoit abondance de raisins. Nostre frère Benoist, ayant goûté du vin qu'il lui présenta, reconnut qu'il estoit tout semblable au nostre. »

Aucune contrée ne peut, assurément, aussi bien remplir les conditions exigées pour répondre à celle indiquée par Marc Pol, entre sa description du *Badakhehân* et celle de *Cachemire*, que le *Kāfristān*, dans lequel se trouve le pays de *Paschiai*.

Quant aux habitans du pays, l'accord est le même. Ils sont nommés *kāfirs* « infidèles »; *سیاه پوش*, *Sāh-pouch*, « habilés de noir », parce qu'ils se font des vêtements de peaux de chèvre dont le poil noir est en dehors. Leur langue est divisée en plusieurs dialectes qui ont entre eux un certain nombre de mots communs; et tous ces dialectes, dont l'un est appelé *Pachai*, *Bachai*, de la localité où il est parlé (d'où le nom de *Baciau* de Marc Pol), ont une certaine affinité avec le sanskrit et les dialectes qui en dérivent, comme l'*Hindi*.

« Leur religion, dit Elphinstone (p. 620), ne ressemble à aucune de celles que je connois. Ils croient en un seul Dieu, qu'ils nomment les uns *Juan*, les autres *Djoun*; mais ils adorent en même temps de nombreuses idoles qu'ils disent représenter les grands hommes des premiers jours,

et boucles d'or et d'argent et de pierres et de perles<sup>1</sup>. Il sont moult malicieuse gent, et sages de leur coustumes. Ceste province est moult chaude<sup>2</sup>. Leur viande<sup>3</sup> est char<sup>4</sup> et ris.

Or vous laisserons de ce, et vous conterons d'une autre province qui est sept journées de ci, devers le soleil<sup>5</sup> et a nom Chessimur.

<sup>1</sup> Ms. A. *peles*. — <sup>2</sup> Ms. B. *frotde*. — <sup>3</sup> Ms. C. *vers selor*.

<sup>4</sup> Nourriture. — <sup>5</sup> Chair.

lesquels intercèdent près de Dieu en faveur de leurs adorateurs. Ces *idoles* sont de pierre ou de bois, et représentent toujours des hommes ou des femmes, quelquefois à cheval, quelquefois à pied.

Les *Siah-pouchs* semblent être une race distincte des populations indiennes et autres qui l'avoisinent. Burnes et Wood, qui ont vu des individus de cette race, la considèrent comme appartenant à la race caucasique, par la régularité et la beauté des traits, ainsi que par le développement de leur intelligence. Ils se disent eux-mêmes frères des *Firangui*, c'est-à-dire *Frangui* ou Européens. Ils ont les yeux bleus, les cheveux noirs, le teint foncé : ils sont *brunes genz*, comme le dit Marc Pol. Atkinson (*Exp. in Afgh*) peint ainsi une femme *Siah-pouch* : « Elle avait, comme c'est l'ordinaire dans sa tribu, les yeux bleus et les cheveux bruns; mais son teint (*complexion*) était noir (*dark*), quoique la couleur générale de la peau dans le *Kafiristan* soit comparativement blanche. »

« Les deux sexes, dit encore Elphinstone (p. 625), portent des boucles d'oreilles, des colliers au col, et des bracelets qui sont quelquefois en argent, mais le plus souvent d'étain ou de cuivre. » Selon M. Masson (*Narrative, etc.*, t. I, p. 213), on pense généralement que l'or se trouve en grande quantité dans la contrée. Les *Siah-pouchs* sont aussi très-jaloux de leur indépendance, sont toujours armés et sont sans pitié pour leurs ennemis; ils se font gloire de porter sur leurs habits de fêtes des ornements indiquant le nombre de ceux qu'ils ont tués. Enfin, comme chez le peuple dont parle Marc Pol, la chair d'animaux fait partie de leur nourriture; ce qui les distingue des Indiens. Ils vivent aussi de lait, de beurre, de fromage et de miel, qui est très-

abondant chez eux. Ils ont des fruits et des raisins dont ils font du vin blanc, rouge et noir, qu'ils consomment en abondance.

Ces hommes, si jaloux de leur liberté, n'ont jamais été conquis. Mais, quand ils sont attaqués, « ils se battent avec une grande férocité, grinçant les dents et rugissant comme des lions, » dit un Asiatique, *Mohan Lal*. Mais d'un autre côté, selon Elphinstone, ils attachent la plus grande importance aux vertus de la liberté et de l'hospitalité. C'est vraisemblablement à ces vertus que Marc Pol fait allusion en disant qu'ils sont sages de leur coustumes.

M. Masson (*Narrative of various journeys, etc.*, t. I, p. 205) s'étonne que Marc Pol, qui décrit le *Badakhchân*, n'ait pas mentionné particulièrement un peuple aussi intéressant que les *Siah-pouchs*. Il pense que ce qu'il dit des habitants de *Bascia* leur est peu applicable, si on doit s'en rapporter à la version de Marsden, qui leur donne un teint noir (à *dark complexion*). C'est une erreur; Marc Pol dit seulement qu'ils sont *brunes genz* et non pas noirs.


On lit dans les Mémoires de l'empereur Baber, (traduits en anglais par J. Leyden et W. Erskine, 1826, in-4<sup>o</sup>, p. 144) : « Une autre petite rivière, venant de l'ouest, traverse le pays de *Pich*, district du *Kaferistân*... Lorsque je pris *Chighân-Sarai* (la ville principale du pays de *Chighân*, ou *Signian*, dont parle Marc Pol, ch. 46, p. 119), les *Kafirs* de *Pich* vinrent à leur secours... Les habitants de ce pays, dit encore Baber (p. 145), sont grands buveurs de vin (*wine-bibbers*), ne prient jamais, ne craignent ni Dieu ni l'homme, et sont païens (*heathenish*) dans leurs usages. » Il n'est guère douteux que le *Pich* de Baber, est soit le *Bacian* de Marc Pol.

## CHAPITRE XLVIII.

*Ci devise de la province de Chesimur.*

Chesimur (1) est une province<sup>a</sup> qui encore sont idolâtres<sup>b</sup> et ont langues<sup>c</sup> par euls. Il scevent tant d'enchantemens de dyables

XLVIII. — <sup>a</sup> Ms. C. *cidé*. — <sup>b</sup> Ms. B. Le ms. A. *idles*; ms. C. *ydoles*. — <sup>c</sup> Ms. B. *langaige*; ms. C. *langage*.

XLVIII. — (1) Ce nom est la reproduction exacte du nom de pays écrit :  *Cachemir*, dans l'*Ayin-Akbary*, et dans les écrits des géographes arabes. Bakouï (*Extr. des Man.*, t. II, p. 415) dit que c'est une contrée de l'Inde, voisine du pays des Tuks qui se sont mêlés avec les Indiens. « Les hommes, ajoute-t-il, y sont grands et bien faits. On compte dans le Cachemir environ 60,000 (?) villes et villages, et il n'y a qu'un seul chemin pour y entrer; tout le reste est environné de montagnes si élevées, qu'elles sont inaccessibles même aux animaux. Cette entrée est fortifiée de portes de fer de la Chine, sur lequel le temps n'agit point. Les habitants adorent les Pleiades, ne tuent point d'animaux, et ne mangent point d'œufs. »

*Kaçwini* décrit ainsi le Cachemir (*Apud Gildmeister, de Rebus Indiciis*, p. 210) : « *Cashmir provincia Indiar, genti Turcicar confinis, unde mixto sanguine Turcico et Indico ejus incolæ omnes homines pulchritudine autecellunt. Feminarum pulchritudo in proverbium abiit; præditæ sunt statura perfecta, forma aequali, gratia multa, capillo longo et pleno. Regni fere sexaginta millia urbium et prædiorum continet; una solummodo via ad eam ducit, quæ porta una ocludi potest. Cingunt eam montes altissimi, per quos ne feræ quidem præ hominibus viam inveniunt. Rivis in vallibus salebrosis, arboribus, hortis, fluvii abundat. Habent observatorium magnum in domo ferro Sinico constructa, quod tempore non consumitur. Venerantur pleiades; animalia non mactant, neque ova edunt. »*

En sanskrit, ce pays est nommé : *Kashmir* ou *Kaçmir*. On possède une longue histoire des rois du *Cachemir*, écrite en sanskrit par *Kahlan'a*,

sous le nom de *Râdja-tarangini*, laquelle histoire a été traduite par M. A. Troyer, et publiée par la Société Asiatique de Paris (3 vol. in-8°, 1840-1852). On peut y trouver des renseignements de toute nature sur ce pays célèbre, lesquels renseignements confirment en tout point le récit de Marc Pol.

Par la qualification d'*idolâtres* que notre auteur donne aux habitants du *Cachemir*, il faut entendre qu'ils pratiquaient encore leur ancienne religion *brahmanico-bouddhique*, car Marc Pol n'appelle pas *idolâtres* ceux qui professent l'*islamisme*, qui est aujourd'hui leur religion dominante. D'ailleurs, au dire de Marc Pol, ils avaient encore un assez grand nombre de *monastères* et de *temples* (*abbayes* et *mousters*).

Leur *langue* était et est encore un dialecte dérivé du sanskrit, qui ressemble à celui des *Mahrates*.

Abou'l-Fazl, l'auteur de l'*Ayin-Akbary*, qui écrivait son grand ouvrage des *Instituts d'Akbar* en 1570 de notre ère, dit, en parlant du *Soubah* ou gouvernement du Cachemir (trad. angl. de Gladwin, t. II, p. 122 et suiv., éd. de Loudres) :

« La totalité de ce gouvernement représente un jardin avec un printemps perpétuel, et les fortifications que la nature lui a données sont d'une hauteur étonnante... L'eau est remarquablement bonne; et les cataractes qu'on y trouve sont d'une magnificence enchanteuse. Il y pleut et neige dans les mêmes saisons qu'en Tartarie et en Perse; et, pendant les pluies périodiques de l'Hiudostân, il y tombe aussi des pluies légères. Le sol est en partie marécageux, et le reste bien arrosé par des rivières et des lacs. Les violettes, les roses, les narcisses et d'autres

que c'est merveilles; car il font parler aus ydoles. Il font chan-gier le temps par enchantement, et font faire obscurtez<sup>4</sup>; et font tant de grans choses qu'il n'est nulz qui le peust \* croire s'il ne le

<sup>4</sup> Mss. B. C. *obscuritez*. — \* Ms. B. *l'osast*.

fleurs innombrables croissent là naturellement. Les maisons, qui sont bâties en bois, sont à quatre étages, et quelques-unes plus élevées; et elles sont entièrement ouvertes, sans aucune espèce de cour. Les toits des maisons (en terrasses recon-vertes d'une couche de terre) sont plantés de tulipes qui produisent au printemps un éton-nant effet.

« Il y a des manufactures variées d'étoffes de laine, particulièrement de châles qui sont trans-portés dans toutes les parties du monde. Excepté les cerises et les mirres, ils ont en abondance d'excellents fruits, spécialement les melons, les pommes, les pêches, les abricots; les raisins, quoique abondants, sont d'espèces peu variées et assez ordinaires. En général, ils laissent les ceps de vignes grimper autour du tronc des mû-riers. Ces arbres sont cultivés principalement à cause de leurs feuilles, qu'ils emploient à élever des vers à soie. Les œufs de vers à soie sont apportés de Kélat et du petit Thilet, mais ceux de Kélat sont les meilleurs.

« Les habitants se nourrissent principalement de riz, de poisson frais et desséché, et de vé-gétaux; ils boivent du vin. Ils ont le riz en abondance, mais il n'est pas très-délicat. Le froment, qui est noir (c'est sans doute ce que nous appelons le *blé sarrazin*), est petit et rare chez eux. Ils ont une espèce de mouton, qu'ils appellent *Horendout*, ressemblant à ceux de Perse, dont la chair est excessivement délicate et saine. Leurs vaches sont noires et laides; mais elles donnent du lait en abondance, dont ils font d'excellent beurre.

« Les Cachemiriens ont une langue qui leur est propre; mais leurs livres sont écrits dans la langue sanskrite, quoique le caractère de l'é-riture soit quelquefois cachemirien. Ils écrivent principalement sur des *tonz*, qui est l'écorce d'un arbre; cette écorce est facilement divisée en feuilles, et demeure intacte pendant nombre d'années. Tous les anciens manuscrits sont écrits

sur cette écorce, et ils se servent d'une espèce d'encre qui ne peut être effacée. Primitivement, ils ne connaissaient que les sciences indiennes; mais maintenant ils étudient celles des autres nations.

« Ils sont *devins* et *astrologues* comme les Hindous... Les hommes les plus respectables de ce pays sont les *Richis*, qui, quoique ne se lais-sant pas enchaîner par les traditions, sont, sans aucun doute, de vrais adorateurs de Dieu. Ces religieux ne méprisent pas les autres sectes, et ils ne demandent rien à aucune d'elles. Ils plan-tent le bord des routes d'arbres fruitiers, pour fournir des rafraichissements aux voyageurs. Ils s'abstiennent de manger de la viande (les religie-ux *Richis*), et n'ont aucune relation avec l'autre sexe. Ils sont environ deux mille de cette secte dans le Cachemire.

« Les Hindous regardent tout le Cachemire comme une terre sacrée. Quarante-cinq lieux y sont consacrés à *Mahadiva* (le « grand Dieu », c'est-à-dire *Çiva*); soixante-quatre à *Vichnou*; trois à *Brahma*, et vingt-doux à la déesse *Dourga*. En sept cents endroits différents se trouvent des figures sculptées de serpents auxquels ils rendent un culte. »

Ces extraits de la description du Cachemire par le vizir du célèbre empereur mongol Ak-bar, confirment suffisamment ce qu'en dit Marc Pol. Le Français Bernier, médecin d'Aureng-Zeb, qui séjourna trois mois au Cachemire en 1663, en fait une description très-curieuse dans sa *Lettre écrite à Cachemire, le Paradis des Indes* (*Voyages*, édit. d'Amsterdam, 1711, t. II, p. 208). On y lit que « les *Kachemiris* sont « renommés pour le beau sang; ils sont aussi « bien faits que les Européens; les femmes sur-« tout y sont très-belles. » Bernier fit la ren-contre, sur une montagne, d'un « vieil hermite « qui étoit là depuis le temps de *Jehan-Guir*, « et duquel on ne savoit point la religion, quoi-« qu'à ce qu'on dit, il fit des miracles, qu'il fit

veoit <sup>1</sup>. Et si vous di que il sont chief, et de là descendirent les ydoles; et de cel lieu pourroit on aler en la mer d'Ynde.

Il sont brunes gens et maigres. Les fames <sup>2</sup> sont moult belles, si comme brunes. Leur viande <sup>1</sup> est char et lait et ris. Il y a bon atrempé pais, ne trop chaut ne trop froit <sup>2</sup>. Il y a cités et chasteaux assez. Il y a bois et desers et de fors pas, tant que il ne doute nullui <sup>3</sup>; et se maintiennent par euls meismes, car il ont leur roy qui les maintient en justice. Il ont hermites, selonc leur coustumes, qui demeurent en leur hermitages, et font grant abstinence de mangier et de boivre; et sont de luxure moult chastes <sup>4</sup> et se gardent de touz autres pechiez selonc leur loy. Il sont tenuz de leur genz moult sains <sup>4</sup> hommes. Et vous di qu'il vivent moult grant aage <sup>1</sup> et ont encore abbaies et moustiers assez de leur ydoles. Et le corail <sup>1</sup> qui se porte de nos contrées se vent moult en ceste contrée plus qu'en nulle autre.

Or vous laisserons de ceste contrée et de ses parties pour ce

<sup>1</sup> Ms. B. *veist* (voyait, *vst*). — <sup>2</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. *fomes*. — <sup>3</sup> Ms. C. Les mss. A. et B. portent *chaut*; c'est évidemment une erreur de copiste. Le texte de la S. G. porte aussi: *et sunt moult cast de luxurie*. La version italienne de Ramusio porte aussi: *ed osservano grandissima castità*. — <sup>4</sup> Ms. B. *longuement*. — <sup>5</sup> Ms. B. Ms. A. *coral*.

XLVIII. — <sup>1</sup> *Nourriture*. — <sup>2</sup> *Le climat du pays est bien tempéré (atrempé); ni trop chaud ni trop froid*. — <sup>3</sup> *Ils ne redoutent, ne croignent personne*. — <sup>4</sup> *Saints*.

« tonner étrangement quand il vouloit, et qu'il  
« excita des orages de grêle, de neige, de  
« pluie et de vent. Son visage tenoit quelque  
« chose de sauvage, aussi bien que sa longue et  
« large barbe blanche, et mal peignée. Il de-  
« mandoit l'aumône fièrement, etc. »

(2) Marc Pol a compté (ch. 46, *sub fine*) 10 journées du chef-lieu de la province de *Balucian* (*Badakhshân*, aujourd'hui *Fizabad*) à *Baciam*, dans le *Kafiristan*; et 7 journées de cette dernière contrée à *Cachemire*. On peut s'assurer, en examinant la carte, que c'est bien la son véritable itinéraire. Il a décrit la Perse, telle que les Mongols la possédaient alors; il en a marqué les limites. Il est entré ensuite dans les possessions récentes de la branche mongole de *Djaghatai*, par *Balkh*, qui est sur la route du *Khatâi*, ou

de la Chine, où règne *Khoubilai-Khân*. Il décrit en passant les pays les plus intéressants, soit qu'il les ait visités, soit qu'il ait enten-tu raconter ce qu'il en dit. Peut-être a-t-il agi ainsi pour *Baciam* et *Chesimur* (le *Cachemire*); car la description qu'il en donne n'est pas aussi complète qu'elle pourrait l'être, s'il avait réellement visité ces contrées, ou s'il y avait séjourné quelque temps.

Du *Cachemire*, où il n'a fait qu'une excursion, Marc Pol revient sur ses pas pour continuer sa route vers la Chine, en traversant toute l'Asie centrale. Il n'a pas voulu entamer la description de l'Inde, parce qu'il veut décrire le grand continent asiatique dans le sens qu'il l'a parcouru et visité. Nous rentrerons avec lui dans l'Inde par l'île de *Ceylan* (ch. 168).

que, se nous allons avant, nous entrerions<sup>4</sup> en Inde; et je n'y vueil pas ore entrer<sup>5</sup>, pour ce que, à notre retour<sup>1</sup>, vous conterai d'Inde tout par ordre. Et pour ce retournerons arriere à la contrée de Balaciam (2); car autre part ne s'en pourroit aler (3).

<sup>4</sup> Ms. B. Le ms. A. *enterriens*. — <sup>1</sup> Ms. A. Le ms. B. *retourner*.

<sup>5</sup> *Je n'y veux pas entrer maintenant.*

(3) Cela était sans doute vrai à l'époque où Marc Pol se trouvait dans ces contrées; pour se rendre en Chine, il aurait pu prendre par le grand Tibet, ce qui aurait beaucoup abrégé son voyage; mais il se serait trouvé obligé de passer par des pays sur lesquels ne s'étendait pas encore la domination mongole, et par conséquent dans lesquels il n'aurait pu user du *sauf-conduit* que le grand Khân avait donné (voir ch. VIII) à son père et à son oncle, lorsqu'ils revinrent en Europe, chargés par lui d'une importante mission.

On trouve dans Bernier (t. II, p. 311-312) des détails curieux sur le sujet qui nous occupe : « Il n'y a pas encore vingt ans (en 1663) qu'il » partoit tous les ans de Kachemire des caravanes qui traversoient toutes ces montagnes » du grand Tibet, entrent dans la Tartarie, » et se rendoient en trois mois ou environ à » Catai (en Chine), quoiqu'il y ait de très-mauvais passages et des torrents très-rapides qu'on » passe sur des cordes qui sont tendues d'un » rocher à un autre; ces caravanes rapportent du musc, du bois de Chine, de la rhubarbe et du mamiron, qui est une petite » racine très-bonne pour le mal des yeux. En » repassant par le grand Tibet elles se chargeoient aussi de marchandises du pays : de » muse, de cristal, de jachen (*jachm*) et surtout de quantité de laines très-fines de deux » sortes : l'une de brebis, et de cette autre » qu'on appelle *tous*, qui est plutôt un poil » prochant de notre castor qu'une laine (duvet » des chèvres du Tibet). Mais depuis cette » entreprise que fit Chah-Jehan (père d'Aureng-Zeb, 1627-1658) de ce côté-là, le roi du grand » Tibet a entièrement fermé le chemin et ne » permet que personne du côté de Kachemire » entre dans son pays. Et c'est pour cela que

« les caravanes partent à présent de Patna sur » le Gange pour ne passer point par-dessus ses » terres, les laissant à la gauche, et gagnant » droit le royaume de Lassa. »

Bernier fait connaître ensuite une autre route qui passe par Kâchghar : « Touchant ce royaume » qui s'appelle ici *Kachguer*, voici ce que j'en » ai pu apprendre par des marchands du pays » même, qui, sachant qu'Aureug-Zebe devoit » demeurer quelque temps à Kachemire, y » étoient venus avec quantité d'esclaves, filles » et garçons, qu'ils vouloient vendre. Ils disent » que le royaume de Kachguer est à l'orient » de Kachemire, tirant un peu (beaucoup) au » septentrion; que le plus court chemin seroit » d'aller droit au grand Tibet; mais que le passage étant fermé, ils étoient obligés de prendre le petit Tibet; que, premièrement, ils s'en alloient à une petite ville qui s'appelle » Gourche, qui est la dernière ville dépendante » de Kachemire, et à quatre journées de la ville » même de Kachemire; que de là, en huit jours » de chemin ils alloient à Eskerdou (*Iskardo*), » qui est la ville capitale du roi du petit Tibet, » et de là en deux jours à une petite ville nommée Cheker (*Chigar*), qui est encore du petit » Tibet, et qui est située sur une rivière fameuse pour être fort médicinale; qu'en quinze » jours ils passaient à une grande forêt qui est » sur les confins du petit Tibet, et en quinze » autres jours à Kachguer, petite ville qui a » été autrefois la demeure du roi de Kachguer, » au lieu que c'est à présent Jourkend (*Yarkand*), qui est un peu plus vers le septentrion (\*), et à dix journées de Kachguer. Ils

(\* C'est une erreur. Selon la carte des frères Schlägintweit, qui, dans ces dernières années, ont visité les mêmes contrées et suivi en partie la même route, en passant avec beaucoup d'exactitude les mesures de longitude et de latitude, Kachghar



## CHAPITRE XLIX.

*Ci devise du grant flun Balaciam.*

Quant l'en se part de Balaciam si chevauche on douze journées entre levant et grec<sup>a</sup> par devers<sup>b</sup> un flun qui est du frere au seigneur de Balaciam, là où il a citez et chasteaux assez et habitations. Les genz aourent Mahommet et sont vaillans d'armes. Et au chief de ces douze journées si treuve l'en une province non pas trop grant, car<sup>c</sup> il n'y a que trois journées partout<sup>d</sup>; et a nom Vocan (1). Il aourent Mahommet et ont langage par euls. Il sont

XLIX. — <sup>a</sup> Ms. C. Les mss. A. B. gresse = nord-est. — <sup>b</sup> Ms. B. Le ms. A. par dessus. — <sup>c</sup> Ms. A. quar. — <sup>d</sup> Le ms. B. porte : « Non pas .iij. journées ne dure celle province partout. »

« ajoutoient que de la ville de Kacheguer à Kaitai (la Chine), il n'y a pas plus de deux mois de chemin; qu'il y va tous les ans des caravanes qui rapportent de toutes les sortes de marchandises que j'ai dit, et qui passent en Perse, par l'Usbeck (le pays des Usbeks) comme il y en a d'autres qui de Kaitai passent à Patna dans l'Hindoustan. Ils ajoutoient que de Kacheguer pour aller à Kaitai, il falloit gagner une ville qui est à huit journées de Gouten (*Khotan*), qui est la dernière ville du royaume de Kacheguer; que les chemins de Kachemire à Kacheguer sont fort difficiles; qu'il y a entre autres un endroit où, dans quelque temps que ce soit, il faut marcher environ un quart de lieue sur la glace. »

XLIX. — (1) Ce pays a été visité de nos jours par Burnes et Wood, qui en ont parlé tous deux avec quelques détails. « Au nord de Koundouz, dit le premier (*Travels into Bokhara*, t. III, p. 178), et de Badakchân, et au delà de l'Oxus, nous avons les petits États montagneux de Hissar, Koulab, Durwaz, Chuguan et Wakhan. Hissar est bien arrosé, et produit beaucoup de riz; il est indépendant de Bokhara et de Koundouz. Il est occupé par quatre chefs Usbeks qui se le par-

tagèrent entre eux à la mort de leur père... Durwaz est le territoire qui vient ensuite; il est gouverné par un chef indépendant Tadjik. L'Oxus, dans ses possessions, roule assez d'or pour que les dépôts de son lit soient avantageusement lavés. Les deux autres petits États, *Chughnan* et *Wakhan*, sont tributaires de Koundouz; mais il n'y a pas plus de trois ou quatre villages dans chacun d'eux. *Wakhan* est le territoire mentionné par Marc Pol. »

« Le district de *Wakhan*, dit le capitaine Wood (*A Journey to the source of the River Oxus*, p. 369), embrasse la principale vallée de l'Oxus, depuis Isch-Kaschm et au dessus, et le *Dourah* (bassin) de Sirhad et de Sir-i-kol. La population est confinée aux deux premières régions, la dernière étant un désert inhabitable. Le nombre total des individus gouvernés (en 1838) par Mir Mohamed Rahim n'excède pas un mille.

« Les *Wakhanis* sont mahométans, professant les doctrines du chiisme avec les Chiïtes, et du sunnisme avec les Sunnites. Chez eux ils sont chiïtes; avec les Usbeks, sunnites...

« Le chef de *Wakhan* fait remonter ses ancêtres jusqu'à Alexandre le Grand. Que cette descendance soit réelle ou fabuleuse, il n'en est pas moins vain... Cet honneur, comme d'autres voyageurs l'ont déjà remarqué, n'est pas confiné à *Wakhan*; mais les chefs du *Badakli-*

est placé sur leur carte à 36° 11' de latitude, tandis que *Tarand* n'est placé qu'à 38° 16'; la longitude de la première de ces villes, du méridien de Paris, est de 71° 10'; celle de la seconde, 72° 30'.

prodomes d'armes et ont un leur seigneur que il appellent *None* (2), qui vaut à dire en françois *Quens* <sup>1</sup>, et sont hommes au seigneur de Balaciam.

Il ont assez bestes sauvages de toutes manieres. Et quant l'en se part de ce petit pais, si chevauche l'en trois journées par grec <sup>1</sup>, toutefois par montaignes, et monte l'en tant que on dit que c'est le plus haut lieu du monde (3). Et quant l'en est montez si treuve

\* Ms. B. *pseudomaes*. — <sup>1</sup> *Nord-est*.

XLIX. — <sup>1</sup> *Comte*.

chân, de Darwas et de Tchitral y aspirent aussi. (Voir la note 3 du ch. XLVI.)

Les écrivains chinois, trompés peut-être sur la patrie d'Alexandre, ont eue cette tradition lorsqu'ils disent que « le territoire de *W'akhan* » est habité par une colonie ou une tribu de l'Inde. » (Notice sur *Badakhschân*, en chinois: *Pa-ta-ki'-chân*, « montagnes de Badakh », dans la grande *Géographie impériale*, édit. de 1790.)

(2) Ce passage n'a été compris jusqu'ici par aucun des éditeurs ou commentateurs de Marc Pol, qui nous ont précédés. Le texte français de la S. G. porte: « Non est seingnor que vaut à dire » en l'aigne françois cuenz et sunt post au seingnor de Badausiam. » Le traducteur latin (dont le texte très-ancien a été publié par la même société) dit: « Et gentes illius provincie adorant Malometum, et sunt sub dominio domini de Bandascam. » La difficulté a été tournée. Le texte italien de Ramusio porte: « Il loro signore è un Conte, che è soggetto al signore di Balaxiam. » Marsden, qui le suit, dit: « Their chief holds his territory as a fief dependent upon *Balashau* (p. 142). » M. Lazari, qui dit avoir suivi les rédactions françaises originales (le texte de la S. G. et le ms. de Berne), écrit: « Non hanno proprio signore, ma sono soggetti a quello di Badascian » (p. 40). Enfin le traducteur français du texte français publié par la S. G. dit: « Ils n'ont pas de Seigneur, ce qu'en français on appelle *Comte*, et ils sont soumis au Seigneur de Badascian. » (P. 292-293.) Il y a là un véritable contre-sens.

Marc Pol dit que les habitants du pays de *Focan*, « qui adorent Mahommet, ont une lan-

gue à part, et sont de bons hommes d'armes; » out un chef qu'ils appellent *None*, dont le nom équivalant au terme français de *Comte*, et dépendent du souverain de Balacian. « Rien n'est plus clair. Seulement le mot *None* (Nou, de la Société de Géographie) a embarrasé tous les éditeurs, traducteurs et commentateurs de Marc Pol, dont aucun n'a compris que ce mot de *None*, était non pas la négation *non*, mais un terme semblable au mot marathe *nâna*, équivalant au mot sanskrit *nâtha*, « maître, seigneur, » et qui se joint, par respect dans l'Inde (d'où, comme on l'a vu plus haut, les habitants de *Focan* étaient originaires), au nom d'un chef secondaire, comme *Nâna-Sahib*, *Nâna-Farreviz*, etc., ainsi qu'autrefois le titre de *Comte* se donnait en France à un chef vassal d'un souverain: le *Comte de Provence*, le *Comte de Toulouse*, etc. L'exactitude de Marc Pol, dans ce passage, comme dans tout son livre, et celle de notre rédaction, évidemment revue par le célèbre voyageur, ne peuvent être plus signalées.

Ce mot de *Nâna* se retrouve sur un grand nombre de monnaies *Iudo-Scythiques*, découvertes depuis une trentaine d'années, dans la légende: *rao nâna rao*, qui remplace celle des rois grecs de la Bactriane: ΒΑΚΙΑΕΥΚ ΒΑΚΙΑΕΩΝ « Roi des Bois. » (Voir Prinsep's *Historical Results from Discoveries in Afghanistan*; et les *Essays on Indian Antiquities*, du même, publiés par M. Ed. Thomas, t. 1, p. 130.)

(3) Depuis Marc Pol, le capitaine Wood paraît être le seul voyageur européen qui ait visité ce plateau célèbre. Voici comment il raconte son ascension (*A Journey*, etc., p. 354): « Apres

l'en un plain <sup>3</sup> où il a un flun (4) moult bel et la meilleur pasture du monde; car une maigre jument y devendroit bien grasse en dix

<sup>3</sup> Plateau. Le ms. C. ajoute : *entre deux montagnes.*

avoir quitté la surface (gelée et couverte de neige) de la rivière (l'Oxus), nous marchâmes environ une heure le long de sa rive droite, et ensuite nous gravâmes une colline peu élevée, qui semblait en apparence limiter la vallée du côté de l'est. Arrivé à son sommet à cinq heures après midi, le 19 février 1838, nous nous trouvâmes, pour employer une expression du pays, sur le : *Bam-i-douniah*, ou « Cime du monde », tandis que devant nous s'étendait une grande et belle nappe d'eau lacée, de l'extrémité occidentale de laquelle sortait la rivière naissante de l'Oxus. Ce beau lac a la forme d'un croissant, ayant environ quatorze milles de longueur de l'est à l'ouest, sur une largeur moyennée d'environ un mille (*by an average breadth of one mile*). Sur trois côtés il est environné de collines s'élevant à une hauteur d'environ 500 pieds, tandis que, du côté du sud, ce sont des montagnes de 3,500 pieds au-dessus du niveau du lac, ou de 19,060 (5,791<sup>m</sup>) au dessus du niveau de la mer, et couvertes d'une neige perpétuelle, qui est la source intarissable du lac. D'après des observations faites à l'extrémité occidentale, je trouvai que la latitude, d'après la hauteur méridienne du soleil, était de 37° 27' N., et la longitude E. de 73° 40' (71° 20' du méridien de Paris). Son élévation, mesurée par la température de l'eau bouillante, est de 15,600 pieds (4,761<sup>m</sup>); la température de l'eau sous la glace était de 32° *Fahrenheit* — point de congélation.

« C'est donc là que se trouve la situation des sources de la célèbre rivière, laquelle, après une course d'environ mille milles (1,600 kilomètres) dans une direction généralement nord-ouest, tombe dans l'extrémité méridionale du lac d'Aral. Nos guides donnaient au lac d'où sort l'Oxus le nom de *Sir-i-kol*. »

Ce nom de *Sir-i-köl*, est oïlet ou turk oriental, et signifie « le lac des Oignons », comme le mont *Thoung-ling*, dans le sein duquel il se trouve, signifie « la chaîne des montagnes des Oignons ». C'est aussi le nom que le lac porte sur les cartes chinoises : *Che-li-kou-le*.

Wood continue : « Les collines et les monta-

gues qui entourent *Sir-i-kol* donnent naissance à quelques-unes des principales rivières de l'Asie. De la crête de leur extrémité orientale s'écoule une branche de la rivière de Yarkand, l'un des plus larges cours d'eau qui arrosent la Chine (centrale), tandis que des monts moins élevés, du côté du nord, s'échappe le *Sirr*, ou rivière de Kokand, et de la chaîne neigeuse opposée, s'alimentent les deux bras de l'Oxus.

« L'aspect du paysage présentait l'image d'un hiver dans toute sa rigueur. Partout où le regard se portait, une couche éblouissante de neige couvrait le sol comme d'un tapis, tandis que le ciel au-dessus de nos têtes était partout d'une couleur sombre et désolante (*of a dark and angry hue*). Des nuages eussent fermé les yeux; mais il n'y en avait nulle part. Pas un souffle ne s'agitait sur la surface du lac; pas un animal vivait, pas même un oiseau, ne se montrait à la vue. Le sou d'une voix humaine eût été une musique harmonieuse à l'oreille; mais aucune, en cette saison inhospitalière, ne s'aventurait dans ces domaines glacés. Le silence régnait tout autour de nous, — silence si profond qu'il oppressait le cœur. Et comme je contempiais les blancs sommets des montagnes éternelles, où aucun pied humain ne s'était jamais posé, et où demeuraient entassées les neiges accumulées des siècles, ma chère patrie et tous les bonheurs sociaux qu'elle renferme, se présentèrent à ma pensée avec une vivacité de souvenirs que je n'avais jamais éprouvée auparavant. »

Pendant l'été, le pays n'offre pas cet aspect désolé. « A la fin de juin, dit Wood, la neige des collines qui environnent le lac est fondue. On ne peut imaginer un lieu mieux adapté aux besoins d'une population pastorale; et les tribus qui le fréquentent semblent en apprécier pleinement les avantages, puisqu'elles ne se lassent jamais de s'y rendre. *L'herbe de Pamir*, vous disent-ils, est si nourrissante, qu'un cheval exténué de besoins s'y rétablirait complètement en moins de vingt jours. » C'est ce que dit Marc Pol, à peu près dans les mêmes termes.

(4) Nos trois manuscrits portent *flun*, ainsi

jours. Il y a grant habondance de toutes sauvagine; et y a moutons sauvages assez qui sont moult grant; car il ont les cornes bien six paumes longues. Et de ces cornes font les pastours esuelles pour mengier. Et font encore de ces cornes les clostures là où il demeurent de nuit pour les bestes (5). Et par cest plain<sup>c</sup> chevauche l'en bien douze<sup>b</sup> journées, et s'appelle Pamier (6). Et

<sup>c</sup> Mss. B. et C. Le ms. A. porte après. — <sup>b</sup> Les mss. A. et B. portent ici XVI.

que le texte français et la version latine publiés par la S. G. Mais l'auteur de cette dernière ajoute à toutes les rédactions connues « des palmis magnifiques ! » « Et quando homo est super « illam montagnam altam invenit unum plium « inter duos montes ubi sunt pulcra palatia, et « ibi est unum flumen magnum et pulcrum valde « (p. 334). » Ramusio seul, au lieu de *flum*, écrit *lac* : « E quando l'uomo è in quel luogo, truova « fra due monti un gran lago, dal quale per « una pianura corre un bellissimo fiume. » Ce texte s'accorde mieux que le nôtre avec la description qu'en fait le capitaine Wood; mais si l'on réfléchit aux dimensions que ce hardi voyageur donne à ce même lac (14 milles de longueur sur 1 de largeur moyenne) on peut bien justifier l'appellation de *flum* ou *fleuve* qui lui est donnée au lieu de celle de *lac*.

(5) Wood confirme encore ici l'exactitude surprenante de notre voyageur. « Le lendemain « matin, dit-il (p. 350), nous reprîmes notre « course par la rivière, dont la surface glacée « nous offrait une route admirable. Nous vîmes « un grand nombre de cornes d'animaux dispersées dans toutes les directions; c'étaient les « dépouilles du chasseur Kirghis. Quelques-unes « de ces cornes étaient d'une dimension étonnante, et appartenaient à un animal d'une « espèce entre la chèvre et le monton, habitant « les steppes de Pamir. Le bout des cornes, sortant des couches de neiges, nous indiquait « souvent la direction du chemin; et partout « où elles étaient entassées en grande quantité « et disposées en demi-cercle, notre escorte y « reconnaissait l'emplacement d'un campement « d'été de Kirghis. »

L'animal qui porte ces cornes extraordinaires est nommé dans le pays : *Koutchkar*, ou, « mon-

ton sauvage ». Il porte de la barbe et deux splendides cornes tournées en anneaux (*two splendid curling horns*), lesquelles sont d'un poids considérable. Le *Koutchkar* va ordinairement par troupes de plusieurs centaines. Ils sont d'une couleur brune isabelle, dont la peau ressemble plutôt à celle d'un bouff qu'à la toison d'un mouton. Il y a un autre animal particulier à Pamir, nommé *Rass* par les Kirghis, et différent du *Koutchkar* par les cornes qui s'élèvent droit en spirales au dessus de sa tête, et par sa couleur qui est plutôt d'une teinte rouge que brune. (Voir Wood, p. 368.)

(6) Ce plateau célèbre, que Marc Pol a le premier fait connaître à l'Europe, n'est pas le plus haut lieu du monde, comme il le croyait avec de suffisantes raisons; mais, s'il y a des pics qui le dépassent, comme ceux du *mont Blanc* (de 62 pieds seulement) et du *Chimborazo* en Amérique (de 5,864); du *Devalagiri*, dans l'Himalaya (de 10,662); en fait de plateau habitable pendant certaines saisons de l'année, celui de Quito, en Amérique, l'un des plus élevés du globe, ne peut pas lui être comparé pour son altitude qui n'est que de 2,885<sup>m</sup>, tandis que celui de Pamir en a 4,764. Les plateaux des Cordillères, en Amérique, sont aussi moins élevés, car ils n'ont pas plus de 4,000 à 4,700<sup>m</sup> d'élévation.

« Pamir, dit Wood (p. 358), est non-seulement le point central et irradiant dans le système hydro-géographique de l'Asie centrale, mais il est le foyer (*focus*) d'où naissent ses principales chaînes de montagnes. La plaine, sur le côté méridional de laquelle le lac est situé, a une largeur d'environ trois milles, et, vues de ce plateau élevé, les montagnes semblent n'avoir que peu d'élévation. Le plateau de Pamir a 15,600 pieds d'élévation. »

en toutes ces douze<sup>1</sup> journées n'a nulle habitation ne nul herbage fors<sup>3</sup> desert. Si que il convient que les passans<sup>4</sup> portent ce que mestier leur est<sup>5</sup>.

Nul oisiau<sup>1</sup> volant n'y a, pour le haut lieu et froit qui y est. E si vous di que le feu, pour cel grant froit, n'y est pas si cler<sup>6</sup>, ne de tel chaleur comme en autre lieu, ne ne si pueent<sup>7</sup> pas si bien cuire les viandes (7).

Or vous conterons encore avaut par grec et par levaut<sup>8</sup>. Et se vait<sup>9</sup> l'en bien quarante journées toutesfois par montaignes et par cotes; et par valées, par où passe mais fluns, et mais desers lieux. Ne eu tout ce chemin n'a habitation ne herbage; mais convient aus cheminans<sup>10</sup> porter avec euls ce que mestier<sup>1</sup> leur est.

Ceste contrée est apelée Belor (8). Les genz demeurent es mon-

<sup>1</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. XVI. — <sup>1</sup> Ms. B. *oisel*. — <sup>1</sup> Ms. C. *besoing*.

<sup>3</sup> Excepté. — <sup>4</sup> Voyageurs. — <sup>5</sup> Ce dont ils peuvent avoir besoin. — <sup>6</sup> Si brillant. — <sup>7</sup> Peuvent. — <sup>8</sup> Par est-nord-est. — <sup>9</sup> On va. — <sup>10</sup> Ceux qui voyagent.

(7) Ces curieuses observations physiques, que personne n'avait encore faites avant Marc Pol, ont été trouvées depuis parfaitement exactes. Les phénomènes que produit la raréfaction de l'air à de grandes hauteurs ont été observés par le capitaine Wood sur le plateau de Pamir. « J'essayai, dit-il (p. 361), de mesurer la largeur du lac par la propagation du son, mais ma tentative échoua par suite de la raréfaction de l'air. Un mousquet, chargé de cartouche sans balle, détonait comme si la charge avait été simplement versée dans le canon, sans bourre ni baguette. Chargé à balle, le coup était plus fort, mais il n'avait pas ce retentissement aigu que produit une charge semblable dans des atmosphères plus denses. La balle, cependant, pouvait être distinctement entendue siffler dans l'air. La voix humaine était sensiblement affectée, et la conversation, surtout si elle se faisait sur un ton élevé, ne pouvait pas être soutenue sans un prompt épuisement; le plus léger exercice musculaire était suivi d'un semblable résultat. Une demi-douzaine de coups frappés avec une hache

affaiblissaient tellement l'ouvrier, qu'il tombait épuisé sur le sol; et, bien que quelques minutes de repos aient suffi pour faire revenir la respiration, un travail continu était impossible. Une marche de cinquante mètres à toute vitesse, forçait le coureur à s'arrêter pour respirer. Sur le plateau de Pamir les pulsations de mon pouls étaient de 110 par minute; celles de quelques hommes de ma suite étaient de 112, 114 et 124. »

(8) Sur les cartes chinoises du *Si-yu*, ce nom et celui de *Pamir* y sont écrits *Po-lo-eurh*, et *Pa-mi-eurh*, « *Pa-lor* et *Pamir* » (*Hoàng yu si-yü thoi tchi*, k. II, fol. 24, et k. I, fol. 40.) Les géographes orientaux écrivent بلور *Belor* (cristal) le premier de ces noms.

La grande Géographie impériale de la Chine donne la notice suivante sur Bolor (k. 420, art. *Badakhchân*, édition de 1790): « Ce pays est situé au sud-ouest de *Yarkiang* et à l'orient de *Badakhchân*. Le chemin par lequel son tribut arrive à Péking est le même que celui des autres pays mahométans.

taignes moult haut. Il sont ydres <sup>11</sup> et moult sauvages, et ne vivent fors que de chassoi<sup>1</sup> de bestes; et leur vestemens sont aussi de cuir de bestes; et sont mauvaise gent durement (9).

Or laissons de ceste contrée et vous conterons de la province de Cascar.

## CHAPITRE L.

*Ci devise du royaume de Cascar.*

Cascar (1) fu jadis royaumes; mais orendroit <sup>1</sup> est suspost <sup>2</sup> au grant Kaan. Les genz <sup>3</sup> aourent Mahommet. Il y a villes et chas-

<sup>1</sup> Ms. C. *chace* (chasse).

<sup>11</sup> *Idolâtres.*

L. — <sup>1</sup> *En ce moment.* — <sup>2</sup> *Soumis*; le ms. C porte *Soubmiz.* — <sup>3</sup> *Habitants.*

« Sous les Han (de 202 av. à 220 ap. J.-C.) le Bolor faisait partie d'*Ou-tcha*.

« En 1749, son prince se soumit aux Chinois, et son pays fut enclavé dans les limites de l'empire. L'année suivante (1750), il envoya *Chah-bek* comme ambassadeur à l'empereur, qui le reçut avec bienveillance, l'invita à un festin et lui fit remettre un diplôme pour son maître. En 1763, un autre ambassadeur apporta le tribut consistant en sabres et lances d'armes. L'année après, (1764) ce pays fut envahi par *Sulthan-chah* de *Badakhchân*; alors le prince de Bolor demanda du secours au général chinois qui commandait à *Yarkiang*. Celui-ci enjoignit à *Sulthan-chah* d'évacuer le Bolor et de cesser les hostilités. Le roi de *Badakhchân* se conforma à cet ordre. Les deux adversaires envoyèrent des ambassades et le tribut à l'empereur, lequel tribut consistait en poignards qui sont excellents chez eux.

« En 1769, un nouveau tribut en pierre de *yu* et en poignards arriva de Bolor; et depuis ce temps il a toujours été offert à l'époque prescrite. » (*Magasin asiat.*, t. 1, p. 96.)

(9) Quoiqu'un laps de temps de près de six cents ans ait pu améliorer les mœurs des habitants de ce pays sauvage, le capitaine Wood les décrit à peu près comme Marc Pol: « Le domaine des Kirghiz, dit-il (*A Journey*, etc., p. 337), est le plateau (*table-land*) de Pamir, lequel, ayant pour contre-fort le Tibet, descend

en pente au nord vers Kokan (*Khokand*), ayant les possessions chinoises à l'est, et l'âpre contrée qui alimente les rivières de l'Oxus et du Sirr à l'ouest. Leur langage ne diffère pas, ou seulement à un faible degré, de celui qui est parlé à Koumdouz. Ils reconnaissent la suzeraineté de Kokan, et payent un tribut à son chef; mais avec la Chine et le Tibet ils sont constamment en guerre mortelle, ou, ce qui est la même chose, ils volent tous les individus de l'une et l'autre contrée qui tombent sous leurs mains. Ils sont, si ce que nous entendimes d'eux à *Wakhân* est vrai, notoirement pillards, lâches et sans foi. Personne ne se fie à une escorte de Kirghiz; et ils payent ce manque de confiance en eux en dévalisant chaque caravane du *Yarkand* dont ils peuvent se rendre maîtres. Une horde, à l'instigation du chef de *Kokan*, émigre quelquefois au Tibet dans le seul but de gêner au passage le marchand de *Yarkand*. C'est pourquoi les Chinois, comme on peut s'y attendre, détestent cette race, et les autorités les considèrent tous comme également criminels, et les font mettre à mort partout où ils sont rencontrés. Les Kirghiz, d'un autre côté, ont en horreur les sujets du Céleste Empire, les accusant d'être des *Kaffirs* et de méchants hommes.

« Les Kirghiz sont des voleurs si invétérés, que des vols se font souvent, non-seulement dans la horde, mais dans ses plus petites divi-

teaux assez; et la greigneur<sup>a</sup> et la plus belle est Cascar. Et sont aussi entre grec et levant<sup>4</sup>. Il vivent d'art et de marchandise. Il ont moult beaux jardins et vignes et belles possessions; et y a coton assez. Et de ceste contrée issent<sup>5</sup> maint marchant qui vont parmi le monde faisant<sup>b</sup> marchandises. Il sont moult escharce<sup>6</sup> gent et mesurable<sup>7</sup>; car mal menjuent<sup>8</sup> et mal boivent. En ceste contrée a maint crestien nestorins qui ont leur eglises. Les genz de la province ont langage par soy; et dure ceste province cinq journées.

Or laisserons de ceste province, et vous parlerons de Samarcand<sup>c</sup>.

1. — <sup>a</sup> Mss. B. C. *meillour, meilleur.* — <sup>b</sup> Ms. B. *fuire.* — <sup>c</sup> Mss. A. B. *Sarnacan.*

<sup>4</sup> Entre le nord-est et l'est. — <sup>5</sup> Sortent. — <sup>6</sup> Ménagers, écumes. Le texte italien de Baldelli, il *Milione*, antérieur à 1309, n'a fait que transcrire ce mot; il porte *iscursa*. — <sup>7</sup> Misérables, comme le porte le texte français de la S. G. Dans la version latine il y a (p. 335) : *et sunt gens misera et avata*. — <sup>8</sup> Mangent.

sions. Si un homme est volé, il s'en venge en volant lui-même son plus proche voisin. Leurs Bois, ou chiefs, ont peu de pouvoir sur eux. »

1. — (1) كاشغر Kachghar ou كاشغر Kachghar, en chinois K'chi-ko-eurh (= Kachekar) est une ville frontière des possessions chinoises actuelles dans l'Asie centrale, à 39° 25' de latitude N. et 71° 43' de longitude. Selon A. Schlagintweit, la latitude de Kachghar serait seulement de 39° 15'. Il y a une garnison tartare de 5,000 à 6,000 hommes.

Sous les Mongols, à l'époque de Marc Pol, cette ville se nommait déjà *Kachekar*; jusque-là et des avant notre ère, les Chinois la nommaient *Sou-le*. L'an 73 de notre ère, une attaque de Kouei-tseu (*Bichbalikh*) fit périr son roi; le second prince (*tsé-héou*) des Kouei-tseu, nommé Yen-ti, fut établi roi de *Sou-le*. Les Han l'empire chinois d'alors rétablirent comme roi le fils aîné de l'ancien roi de *Sou-le*. Sous les *Thang*, la 9<sup>e</sup> année *tsing-kouan* (635), ce pays devint une possession de l'empire. On y établit un gouvernement général (*tou-tou-fou*) avec quinze arrondissements subordonnés (*ing-tcheou*). On les pourvut de quatre stations militaires (*tsin*). En 670, les *Toufan* (Tibétains) s'en rendirent maîtres; mais en 693 le gouvernement général chinois fut

de nouveau rétabli. (*Hoang-yü-ti-yü thou tchi*, k. 5, fol. 17.) Hauteur du pôle 39° 25'. — Long. Occ. de Pék. 42° 25'. Dans Gaubil on lit lat. 39° 30'. — Long. Occ. de Pék. 34°. (Obs. I, p. 145.)

L'auteur persan de la Géographie des *Sept Climats* (*Heft-klina*), cité par M. Et. Quatremère (*Notices des Manuscrits*, t. XIV, p. 474), donne une assez longue notice sur Kachghar. « C'est un pays, dit-il, extrêmement fertile et agréable. Il est borné au nord par les montagnes du Mogolistan, d'où sortent plusieurs fleuves qui prennent leur cours vers le midi. Cette chaîne touche, d'un côté, à la province de *Chach*; et de l'autre, après avoir atteint la ville de *Toufan*, qui en est à une distance de trois mois de marche, elle se prolonge, au delà, dans le pays des *Kalmaks*, et personne n'a vu l'endroit où elle se termine. A l'occident de Kachghar est une longue chaîne de montagnes, d'où se détachent celles du Mogolistan. Elle donne naissance à plusieurs fleuves, qui coulent d'occident en orient; et toute la province de Kachghar et de *Khoten* est comprise dans la vallée que forme cette chaîne de montagnes. A l'orient et au midi règne un vaste désert qui n'offre que des landes arides et des collines de sable mouvant.

## CHAPITRE LI.

*Ci dist de la grant cité de Samarcan.*

Samarcan (1) est une grandissime cité et noble. Les genz sont crestiens et sarrazins. Il sont au neveu\* du grant Kaan. Mais il

LI. — \* Ms. A. Les mss. B. C. *nepveu.*

« Autrefois on y voyait plusieurs villes dont deux seulement ont conservé leur nom; celle de Tob (ou Lop?) et celle de Keng. Tout le reste est enseveli sous le sable. Ce désert renferme des clameaux que l'on prend à la hache; Kachgar, capitale de la province, est située au pied de la montagne occidentale. Toutes les eaux qui descendent de cette chaîne vont arroser les maïs et fertiliser les campagnes. Une de ces rivières, appelée *Temen*, passait jadis au milieu de Kachgar. Mais Abou-Bekr, l'un des sultans de cette contrée, ayant détruit l'ancienne capitale, et en ayant fait construire une autre à côté, cette rivière coule aujourd'hui à l'extrémité de la nouvelle ville.

« La province de Kachghar réunit à une température salubre des eaux excellentes, et les maladies y sont fort rares. Le climat y est froid; et, quoiqu'il produise en abondance des grains et des fruits, ils y mûrissent difficilement.

« Parmi les objets de commerce que produit la province de Kachghar, un des plus précieux est la pierre de jaspe, qui, excepté dans cette ville et dans Khotou, ne se trouve nulle part ailleurs. »

Les sultans de Kachghar étaient Turcs et de la race d'Afrasiab. Ils embrassèrent l'islamisme. Ensuite cette province fut évaluée par le *Kour-khan* du Kara-khata (le *Khata noir*); puis conquise par Delhiughiz-khân. Djebek-noïan son lieutenant, après la conquête, fit proclamer à haute voix que *chacun serait libre de suivre telle religion qu'il voudrait*. Il s'ensuivit que, l'islamisme n'étant plus dans cette province la religion dominante, d'autres sectes vinrent s'y établir, entre autres les nestoriens dont parle Marc Pol.

L'auteur des *Sept Climats* donne aussi la no-

tice très-abrégée, mais néanmoins curieuse, des *Sultans* de Kachghar, depuis Dchinghis-Khân jusqu'au règne de Toglatimour-Khan, lesquels furent toujours des principaux officiers du souverain mongol. Le dernier sultan de Kachghar dont il fasse mention, et qui régnait à l'époque où l'auteur persan écrivait (vers 986 de l'Hégire, ou 1578), était Abd-el-Kérim Khan, lequel, dit-il, a marqué sur les traces de ses pères, et s'est attaché « à réunir des talents et des connaissances variées, principalement dans l'art de lancer le javalot ou de tirer de l'arc, et dans les différents modes de musique; il s'était fait fort de pouvoir se procurer par son travail ce qui lui serait nécessaire pour sa subsistance. » (Voir le *Mémoire* de M. Quatremère, *l. c.*, p. 479 et suiv.)

La langue qui était alors parlée à Kachghar était le *turk oriental*.

Tinkovski (*Voyage à Peking*, t. I, p. 406) donne la notice suivante sur Kachghar: « *Kachghar*, communément appelée Kachghar, une des villes les plus considérables du Turkestan, est éloignée de mille li d'Aksou et de treize cinq journées de Semipalatinsk. Les étrangers donnent généralement le nom de *Kachkari* à tous les habitants du Turkestan oriental. Cette ville est très-importante; son territoire forme l'extrême frontière de l'empire chinois, vers le sud-ouest; il touche, au nord, à la chaîne des montagnes neigeuses au delà desquelles le pays n'est pas soumis aux Mandchoux. Neuf villes relèvent de la juridiction de Kachghar. Le territoire qui l'avoisine est en général fertile en blés et en fruits. On fabrique, dans ces contrées, du drap d'or et d'argent, du satin, des étoffes de soie, du fil d'argent et d'or, et de la toile. Les productions du sol consistent en grenades, coings, melons, pommes, fruits en pâte, et raisins secs; une



s'entreheent moult <sup>1</sup>, et (le neveu) a nom Caidou (2). Elle est vers maistre <sup>2</sup>. Et vous dirai une grant merveille qui avint en ceste cité.

LI. — <sup>1</sup> Mais le grand khân et son neveu se haissent beaucoup entre eux. Le ms. C. porte *s'entrehaient*. — <sup>2</sup> Nord-ouest, d'où est venu le nom de *mistrail*.

partie sert pour payer les impôts à la cour de Péking.

« La ville de Kâchghar est bâtie près d'une citadelle et très-peuplée. Les habitants, au nombre de seize mille, payant l'impôt, sont à leur aise, et très-habiles dans l'art de polir le jade et dans la fabrication des étoffes d'or. Le corps des marchands est nombreux, le commerce florissant, et le concours de marchands de différentes nations très-grand. Les droits de douanes sont les mêmes qu'à Aksou. On trouve dans cette ville un grand nombre de chanteuses et de danseuses habiles. Les gens riches en entretien chez eux, et lrs y élèvent pour former leur éducation comme en Chiue. »

Cette notice, comme celles des autres villes de l'Asie centrale, données dans le même *Voyage à Péking*, sont extraites du *Siyu wen-kian lou*, c'est-à-dire « Résumé de ce qui a été vu et entendu des contrées occidentales », rédigé par un mandarin rhinois qui avait rempli des fonctions dans ces pays, et publié en 1777 de notre ère. La notice sur Kâchghar se trouve k. 2, f° 16. L'auteur chinois ajoute que les fonctionnaires de ce département sont du troisième au septième ordre, et que le *Hakim Beg*, ou le principal chef qui le gouvernait alors, était du premier ordre.

LI. — (1) *سمرقند* Samarkand, est une ville du *Mawera'l-nahr*, ou de la *Transoxiane* (qui a la même signification de *au-delà du fleuve*). « C'est la capitale de la Sogdiane, dit le faux Ilou-hauk (Huseley, p. 252). Elle est située sur la rive méridionale de la rivière appelée *Soghd*. Elle a une citadelle, des faubourgs, et des fortifications avec quatre portes ; l'une, que l'on nomme *Der-i-Tchou*, la *Porte de Chine*, à l'est ; la *Der-i-noubéhar*, ou la *Porte du printemps* à l'ouest ; au nord, la *Der-i-Bokhara* ou *Porte de Bokhara* ; et au sud, la *Der-i-Kech*, la *Porte de Kech* (patrie du célèbre Timour). »

Samarkand est une ville très-ancienne ; c'était

la *Mapázavêa* des historiens grecs, où, dans un banquet, Alexandre fit périr Clitus de sa propre main. Dans les premiers temps de la conquête malométaine, ce fut une des villes les plus renommées de l'Asie ; et, encor aujourd'hui même, elle est vénéree par les sectateurs de l'islamisme comme une ville sainte ; aucun souverain de Bokhâra n'est considéré par les habitants du pays comme un légitime souverain, s'il ne possède Samarkand. Elle était la capitale de Timour, dont on y voit encore le tombeau. Elle est bien déchue depuis cette époque ; quelques collèges et quelques autres édifices existent encore, dont quelques-uns sont d'un beau genre d'architecture, entre autres celui qui était originairement l'observatoire du célèbre astronome Ouloug-Beg. La fabrication du papier fut introduite en Europe, de cette ville, à l'époque de la conquête des Musulmans, vers 710 de notre ère.

(2) « La principale circonstance, dit d'Olsson (*Histoire des Mongols*, t. II, p. 450), qui avait déterminé Goubilaï à commander l'expédition contre le Japon, était l'attitude menaçante de Caidou, qui lui disputait depuis vingt ans (en 1285) l'empire de la Tartarie. Revendiquant les droits au trône de la branche d'Ogotâï à laquelle il appartenait, après avoir longtemps rêlé de se rendre à la cour de Goubilaï, il se déclara ouvertement son ennemi. L'empereur croyait pouvoir compter sur l'appui de Borac, qu'il avait placé à la tête de l'Ouloung de Tchagataï, et dont les domaines étaient situés à l'ouest de ceux de Caidou. Ces deux princes voisins ne tardèrent pas effectivement à se faire la guerre. » Après des chances diverses, les deux adversaires eu virent à un accommodement qui mit le pays de Tchagataï, composé du Turkestan et de la Transoxiane, dans la dépendance de Kaidou. Borac étant mort en 1270, comme c'est au commencement de 1272 que Mare Pol passa avec son père et son oncle dans la Transoxiane pour se rendre à la cour de Khou-

Il fu voirs qu'il n'a encore granment<sup>3</sup> que Sigatay (3) frere charnel<sup>b</sup> au grant Kaan, se fist crestien, qui estoit seigneur de ceste contrée, et de maintes autres. Et les crestiens, quant il virent que le seigneur estoit crestiens, si en orent<sup>4</sup> moult grant leesse<sup>5</sup>. Et firent en celle cité une grant eglise<sup>c</sup> en honneur de saint Jehan Baptiste; et ainsi s'appelloit celle eglise. Il firent une moult

<sup>b</sup> Ms. C. *germain*. — <sup>c</sup> Ms. A. *7g1se*.

<sup>3</sup> Il n'y a pas encore longtemps. — <sup>4</sup> Eurent. — <sup>5</sup> Joste.

bilai, Samarkand était effectivement alors au pouvoir de Kaïdon. Il sera de nouveau question de ce neveu de Khoubilai à la fin de ce Livre (ch. 174).

(3) Ce nom est écrit ainsi dans nos trois mss. En chinois il est écrit *Tsi-kan-tai Ma-mo-ki*; en mongol, *Tsakatai Mam-ki*; en mandchou, *Tchakatai M.*; en tibétain *Tchangatai M.*; en turk oriental, *Tchagadai Mamaki* (S. Y. th. w. tréh. k. xi, p. 1). La prononciation de Marc Pol : *Sigatay*, est sans doute celle qui se rapproche le plus de la véritable, parce qu'il l'avait entendue souvent de ses propres oreilles, dans les conversations de la cour mongole. Ce *Dchagatai* était effectivement le second fils de Dehinghis-Khân (le premier était *Djoutchi*, le troisième *Ogodai*, et le quatrième *Toulou*); mais *Khoubilai-Khân* était le second fils de *Toulou*, et par conséquent petit-fils de *Dehinghis-Khân*, tandis que *Dchagatai* en était fils; c'est là ce qu'a voulu exprimer Marc Pol par son expression de *frère charnel*, qui ne signifie que *proche parent*.

Nous avons ici une nouvelle preuve de l'antériorité originelle de la rédaction française sur toutes les autres indistinctement. La version française publiée par la Société de Géographie porte aussi *frère charnaus*; l'auteur de la version latine, n'ayant pas compris le sens que cette expression avait dans notre vieux français, écrit *frater magni Kaan* (p. 336); Ramusio ne fait que transcrire en disant : *fratello germano del Gran Can*; Marsden, qui le traduit, écrit : *own brother to the Grand Khan*; Grynæus et Muller portent : *frater magni Chan*. Hugh Murray, qui a suivi le texte français de la Société de Géographie, traduit comme Marsden : *brother to the great Khan* (p. 240). Eufin M. V. Lazari, qui a

suivi le ms. de Berne, traduit aussi (p. 42) par : *fratello del gran Can*. L'ancien élève de l'École des chartes qui a mis en français, pour l'édition illustrée, le texte publié par la Société de Géographie, traduit aussi : *le frère charnaus au grant Chan*, par : *le frère du grand Khan*.

Une autre altération, qui est un anachronisme, se trouve dans Ramusio. Il y est dit dans le même chapitre : *che già anni cento e vinti cinque non nominato Zagathai*, etc., reportant ainsi l'histoire en question à une époque de 125 ans antérieure à celle de la rédaction du Livre, qui est 1298, c'est-à-dire à l'année 1173, avant la naissance de *Djagatai*. Notre rédaction porte : *il n'y a encore granment*, « non est magnum tempus, » (anc. version latine). Le texte de la Société de Géographie porte aussi : « Il fu voir qu'il ne a encore gramment de teus que Cigatai, etc. » (p. 49.)

L'éditeur de l'édition française et illustrée de Marc Pol trouve cette rédaction, si bien appropriée au sujet, fautive; et il dit en note : « Les mots, *il n'y a pas très-longtemps*, sont une erreur de rédaction »; il y avait au moins *soixante-dix ans* que *Tschagatai* était mort quand « Marco Polo dicta sa relation. »

C'est là une erreur matérielle; *Djagatai* mourut en 1242; il n'y avait donc que cinquante-quatre ans et non plus de *soixante-dix*.

Marsden, qui suit Ramusio, n'a pas relevé son anachronisme; il a réservé sa critique pour le récit de la *grant merveille* qui, selon lui, « ne peut tendre qu'à jeter du discrédit sur l'auteur ». Cette histoire nous paraît avoir été racontée par Marc Pol pour jeter un peu de variété dans son récit; car le nom de *Samarcan* n'y a été in-

belle pierre qui des sarrazins estoit et la mistrent <sup>6</sup> pour piler d'une coulombe <sup>7</sup> qui ou milieu de celle eglise estoit, qui soustenoit la couverture. Or avint que Sigatay mourut <sup>8</sup>. Et quant li sarrazin virent que il estoit mort, pour ce que il orent <sup>8</sup> grant envie de celle pierre qui avoit esté leur, qui estoit à l'église des crestiens, si comme vous avez ouy; si distrent <sup>9</sup> entr'eus qu'il estoit temps de recouvrer la par amour ou par force. Et ce povoient <sup>6</sup> il bien faire, car il estoient dix tans que les crestiens <sup>1</sup>. Si s'assemblerent et alerent à l'église des crestiens et distrent <sup>9</sup> que, en toutes manieres il veulent leur pierre. Les crestiens responderent qu'elle estoit bien leur, mais que il lor donroient <sup>10</sup> une quantité d'argent <sup>11</sup> et leur quitassent <sup>12</sup>. Et il responderent que, pour nul avoir du monde, ne leur laisseroient. Si que tant alerent les paroles que le seigneur le sot <sup>13</sup>, et fist commandement aus crestiens, si raisons estoit <sup>14</sup>, que il s'accordassent aus sarrazins par monnoie, ou que il rendissent leur pierre. Et leur donna de terme trois jours.

Que vous en diroie je? Sachez que pour avoir <sup>15</sup> nul ne se vou-drent <sup>16</sup> accorder, li sarrazin, de laisser la pierre <sup>6</sup>. Et ce faisoient il pour le despit <sup>17</sup> aux crestiens, et non pour autre chose. Car il savoient bien que, se la pierre se levoit <sup>18</sup>, l'église charroit <sup>19</sup>. De quoi les chrestiens en orent moult grant ire, et ne savoient que faire. Si se tournerent en meilleur conseil: c'est que il prièrent Jhesu Crist qu'il les deust <sup>20</sup> conseiller de ce fait, afin que sainte eglise ne fust gastée, ne le nom du presidens <sup>20</sup>, nom saint Jehans Bap-

<sup>1</sup> Id. *cil Gatay morat.* — <sup>2</sup> Id. *poioient* — <sup>3</sup> Ms. B. *dix sarrasius contre un crestien.* — <sup>4</sup> Mss. B. C. *Le ms. A. leur.* — <sup>5</sup> Ms. C. *voulsiat (voulât).*

<sup>6</sup> *Mirent, placèrent.* — <sup>7</sup> *Soie d'une colonne.* — <sup>8</sup> *Eurent.* — <sup>9</sup> *Dirent.* — <sup>10</sup> *Donneroient.* — <sup>11</sup> *Une certaine somme déterminée.* — <sup>12</sup> *Et qu'ils les tinsent quittes.* — <sup>13</sup> *Sut.* — <sup>14</sup> *Si cela se pouvait raisonnablement.* — <sup>15</sup> *Argent.* — <sup>16</sup> *Foulerent.* — <sup>17</sup> *Causer du dépit.* — <sup>18</sup> *S'enlevait, était enlevée.* — <sup>19</sup> *Tomberait, s'écroulerait.* — <sup>20</sup> *Patron.*

troduit par lui en cet endroit qu'à cette intention. C'est une excursion qu'il a voulu faire en imagination pour y insérer cet épisode qui sert à peindre son époque. Mais Marc Pol, en le ra-

contant, comme quelques autres, se disait sans doute en lui-même :

« Certainnement que je custois  
« Que vous ne m'en creussiez mie, »  
(*Roman de St. Gr.*, v. 801-803.)

tiste, ne fust gastée ne quassée<sup>21</sup> en celle siene<sup>1</sup> eglise. Si que, quant vint au terme que le Seigneur leur donna, si trouverent le matin la pierre ostée dessouz<sup>1</sup> la coulombe<sup>22</sup>; et la coulombe soustenoit la charge, et avoit le pié dessouz en vain<sup>23</sup>; et estoit aussi fort<sup>24</sup> que quand la pierre y estoit. Et si avoit il bien, de la coulombe jusques à terre, trois paumes. Et les sarrazins pristrent<sup>25</sup> leur pierre com<sup>26</sup> leur grant mal aventure. Si que ce fu un moult grant miracle et beau, et est encore (4). Ainsî ladite coulombe est, et sera tant que Diex voudra.

<sup>1</sup> Ms. A. *sene*. — i Ms. B. *dessoubs*; Ms. C. *qui soutenoit*.

<sup>21</sup> *Aneanti*; de *cassare*, B. lat. — <sup>22</sup> *Colonne*. — <sup>23</sup> *Le dessous de la colonne était vide* — <sup>24</sup> *Solide*. — <sup>25</sup> *Privent*. — <sup>26</sup> *Avec*.

(4) *Ce miracle*, raconté avec tant de naïveté par Marc Pol, sans doute pour amuser ses lecteurs, a été reproduit comme nous l'avons déjà dit (page 57, note 1) dans le poème de *Baudouin de Sebourg*, écrit vers 1314 de notre ère. Mais la scène est à Bagdad. Voici l'analyse qu'en a donnée F. Génin (*Préface de Maître Pierre Patelin*, p. 44 et suiv.) :

« Sire Thomas est le grand pénitencier du couvent des chrétiens de Bagdad. Les païens, voulant ruiner le couvent, vont trouver le calife et lui suggèrent de réclamer une pierre sur laquelle reposait autrefois le corps de Mahomet, et qui se trouve actuellement enfermée au sein d'un pilier qui soutenait l'édifice entier du monastère. Le calife, bien instruit de sa leçon, appelle maître Thomas :

Le calife manda le bon maître Thomas,  
Le bon maître Thomas estoit un bonz poud'bons;  
Prestres fu couronnés, si contoit les liebons,  
Les enfans baptisou et rent confessions.

« Le calife demande la pierre; maître Thomas offre de l'argent en échange; mais le calife ne veut entendre à aucun accommodement; il lui faut la pierre même, la pierre et point d'argent.

« Maître Thomas, fort affligé, retourne à son couvent. Il fait sonner la cloche. Les chrétiens s'assemblent. Maître Thomas monte dans sa chaire à prêcher et communique à ses frères la requête perdue du calife:—Nous ne pouvons tirer cette pierre du pilier sans faire écrouler notre clocher et tout le monastère avec, et, si nous ne la li-

vous pas dans huit jours, le calife fera raser notre maison par les Sarrazins et nous mettra tous à mort. — Ici l'auditoire fond en larmes; le bon père Thomas continue: — Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Mais voici mou avis: confessez-vous tous; ensuite jeûnez et mettons-nous en prière au pied du crucifix, et je suis sûr que Diex confortera toute la compaignie.

« On se rend à l'avis de maître Thomas, et au bout de trois jours passés en prière, la fatale pierre s'élançe d'elle-même hors du pilier à la vue de tous les assistants confondus. — Et ne croyez pas, dit en terminant le poète, que je vous conte ici des fables: la preuve du miracle, c'est que l'on montre encore la pierre; et qui croire ne m'en veut, je le prie d'y aller voir.

Qui croire ne m'en veut, s'y vaist car je l'en prie. »

Ce dernier argument n'est pas dans notre voyageur, qui a plus de respect pour les miracles qu'on lui raconte que l'auteur du poème de Baudouin de Sebourg, lequel était tribun pendant son contemporain, mais de la tribu gauloise des troubadours et des trouvères.

Que la scène se soit passée à Samarkand ou à Bagdad, ce sont toujours des chrétiens nestoriciens qui en sont le sujet, car cette communauté dont les patriarches résidaient dans la Mésopotamie, avait fait de grands progrès dans l'Asie centrale, et dans la Tartarie, comme on peut le voir par le récit de Rubruquis, de l'ordre des frères Mineurs, envoyé de saint Louis en ambassade près du grand khân des Tartares.

Or laissons de ce et irons avant; et vous conterons d'une province qui est appelée Carcan.

## CHAPITRE LII.

*Ci dist de la province de Carcan.*

Carcan (1) est une province qui dure de long cinq journées. Les genz sont de la loy Mahomet; et si y a aussi crestiens nestorins et jacobins. Il sont à celui meismes seigneur nevou du grant

LII. — (1) Ce nom est une altération de celui de *Yarkand*, *ياركاند*, en *Hori*, ou turk oriental. Les Chinois l'écrivent *Ya-cuh kiang* (*Yarkiang*) et disent que le nom signifie en *Hori*: « territoire étendu. » En mandchou et en mongol il est aussi écrit *Yarkiang*. C'est la prononciation initiale *asyrée* que Marc Pol a représentée.

Ce pays, selon les historiens chinois (*Si yü thoi-tchi*, k. 5, f° 20), formait, dans les trois premiers siècles de notre ère, le royaume de *Chen-tche*; plus tard ce fut le royaume de *Yü-tian* (ou de *Khotan*). Le territoire a une étendue de mille *li* (100 lieues, *Si-yü-thoung-wén-tchi* (1), k. III, f° 18, v°). A l'orient, il s'étend jusqu'au mont *ling*, à huit cents *li* (80 lieues), où est le pays de *Yü-tian* (*Khotan*).

La ville de *Yarkand* a le pôle à 38° 19' d'élévation. Sa longitude de *Pé-king* est, à l'ouest, de 40° 10'. Elle est distante de *Kachghar* de quatre cent-vingt *li*, et de *Khotan* de six cent-soixante-dix. Bunes lui attribuait une population de cinquante mille âmes.

Sous les *Thang* (618-905) le pays de *Yarkand* se nommait *Tché-kéou-Kia*, et était un des sièges actifs de la religion bouddhique. Selon *Houan-thsang* (*Voyages*, trad. par M. Julien, t. II, p. 221), la population était nombreuse; la culture des grains et des arbres fruitiers y était florissante. Le pays abondait en raisins, en poires et en prunes; les habitants parlaient une langue différente de celle de *Khotan*, quoiqu'ils eussent la même écriture. Il y avait plusieurs

dizaines de couvents bouddhiques, mais déjà en ruines de son temps (en 644). On y voyait aussi de nombreux *Stoupas*, ou monuments bouddhiques. « Parmi les lieux où est parvenue la loi « du *Bouddha*, dit le religieux chinois, il n'en « est aucun où la doctrine du grand véhicule « soit aussi florissante. »

« *Yarken*, dit l'auteur persan des *Sept Climats* (*Not. et Extr. des Mus.*, t. XIV, p. 475), avait été longtemps une ville grande et opulente; mais ensuite elle se dépeupla par degrés, et pen s'en fallait qu'elle ne servit de retraite aux animaux sauvages, lorsque *Mirza Abou Bekr* (de 870 à 920, l'un des sultans turcs de *Kachghar*) qui se trouvait bien du climat et des eaux de *Yarken*, la choisit pour sa capitale, y fit construire des édifices magnifiques, et y amena plusieurs canaux. Il est notoire que, sous le règne de ce prince, douze mille jardins furent créés, tant dans cette ville que dans ses dépendances. On y bâtit également une citadelle dont les murailles ont trente coudées de hauteur. Enfin, dans toute la province de *Kachghar*, on chercherait difficilement un lieu qui pût le disputer à *Yarken*, pour le nombre des arbres, des rivières et des jardins. Les eaux y sont meilleures que dans tout le reste du pays. On pêche dans la rivière de *Yarken* des morceaux de *jaspe*. »

Le P. *Guez*, jésuite portugais, qui passa par *Yarkand*, en 1603, pour se rendre de l'Inde à la Chine, en parle ainsi: « *Hiarchan*, cour royale « du royaume de *Cascar*, est une ville très-cé- « lébre, ou pour l'abord et multitude des mar- « chands, ou pour la variété des marchandises. « Le convoi des marchands de *Cabal* finit en « ceste cour, et on y en dresse un nouveau pour

(1) *Tchou-tsi* = le territoire a mille *li*. M. Julien, dans la traduction des *Voyages de Houan-thsang*, dit: « environ mille *li* de tour. Ce qui est une erreur, car le territoire de *Yarkand*, selon tous ceux qui l'ont décrit, a au moins 100 lieues d'étendue et non de circuit.

Kaan (2). Il ont grant habondance de toutes choses. Mais [pour ce] qu'il n'y a chose qui à conter face, nous passerons outre, et vous conterons d'une province qui a nom Cotan.

« aller vers le Catay, la capitainerie duquel est « chèrement vendue par le Roy... Il n'y a aucun « trafic plus précieux ni plus fréquent en tout « ce voyage que celui qui se fait des pièces d'un « certain marbre luisant que nous avons coutume « d'appeler *jaspe*. Et y en a de deux espèces. L'un plus précieux, qui se tire de la rivière « de Cotan, non loin de la résidence royale, « presque en la même façon que les plongeurs « pêchent les perles; l'autre espèce, inférieure « en prix, est tirée des montagnes, et taillée « comme de grandes pierres en lames, lesquelles « ont quasi plus de deux aunes de largeur. Ceste « montagne est éloignée de viugt journées de la « ville royale. Le Roy coucède fort cher à des marchands le droit d'exploitation. » (Dans *Trigout*.)

« *Yarkiang* ou *Yarkand*, dit Timkovski (*Voyage à Pé-king*, t. I, p. 402), est une des grandes villes du Turkestan. Depuis la conquête de ces contrées (par les Chinois dans le siècle dernier) les habitants payent un tribut annuel de 35,370 onces d'argent et d'autres tributs en nature, parmi lesquels on compte 57,569 pièces de toile de coton, 15,000 *kin* (poids de 600 gr.) de coton écarlé, et 3,000 *kin* de cuivre.

« Le territoire de Yarkiang est uni, et d'une grande étendue: il touche vers l'est à Ouchi (1); vers l'ouest à Badaklichân, vers le sud à Khotan, et vers le nord à Kâchghar; au sud-ouest, il confine avec des pays étrangers. On compte à Yarkiang 12,000 maisons; chacune des neuf villes qui relève de sa juridiction en renferme 1,000. La garnison, composée d'environ 4,500 hommes, habite un quartier séparé; le reste est occupé par des Turkestanis. L'on ne voit pas un seul coin désert. Des marchands chinois du Chan-si, du Chen-si, du Tche-kiang et du Kian-si, viennent commercer à Yarkiang, malgré la grande distance. On y rencontre aussi un grand

nombre de marchands étrangers d'Andzidjan, de Kachemire et d'autres lieux...

« C'est dans une rivière voisine que l'on ramasse le *yu* ou *jade oriental*; les plus grands morceaux ont environ un pied de diamètre; les petits, seulement deux poices; leur poids va quelquefois jusqu'à douze livres. La couleur varie: il y a du jade blanc comme la neige; vert foncé comme la plus belle émeraude; jaune comme de la cire; rouge comme du vermillon, et noir comme l'encre de la Chine. Les variétés de cette pierre les plus estimées et les plus rares sont celles d'une parfaite blancheur, marbrées en rouge, et les vertes veinées d'or...

« A trois cent trente *li* (1) de Yarkiang est le mont *Merdjai* (*Miritan* dans le texte chinois) (2), formé en entier de jade de différentes couleurs; mais cette pierre ne se trouve en qualité supérieure et en grande quantité, que sur les points les plus hauts et les plus inaccessibles de la montagne. Un Turkestanis, muni d'outils nécessaires, escalade la montagne, en détache les pierres et les laisse rouler en bas. On appelle cette espèce « jade de montagne ». La ville de Yarkiang envoie annuellement à la cour de Pé-king sept à dix mille *kin* (4,200 à 6,000 kilogr.) de cette pierre. »

Le gouvernement chinois actuel a un gouverneur des frontières mahométanes à Yarkand; un résident et un résident adjoint (*Pan sse tâ tchin* et *Pang pan tâ tchin*).

(2) A l'époque de Marc Pol les possessions de Kaïdon s'arrêtaient, de ce côté, aux limites du royaume ancien de Kâchghar, comme on le verra dans la description que nous donnerons, d'après les autorités chinoises, des provinces de l'empire de *Khoubilai-Khân*; et l'empire de celui-ci s'étendait du territoire de Yarkand jusqu'à la mer du Japon, embrassant 40° de longitude ou mille lieues.

(1) Toutes nos cartes placent cette ville au nord de Yarkand; le texte chinois porte bien *thoung - est*, et la carte chinoise correspondante place aussi Ouchi à l'est de Yarkiang. Le *Si-yu-thou-tchi* à 7, fol. 11) place Ouchi à 28° 32' de long. O. de Pé-king, avec 34° 6' d'élévation du pôle, tandis qu'à Yarkiang il donne Long. O. 40° 8', lat. 38° 19'.

(1) Le texte chinois porte 330 *li* (*Si-yu-thou-tchi* - t. 1, fol. 45 v°).

(2) L'annotateur chinois dit que *taou*, en *Houï*, signifie montagne.

## CHAPITRE LIII.

*Ci dist d'une province qui a nom Cotan.*

Cotan (1) est une province entre levant et grec<sup>1</sup> et est longue huit journées. Il sont au grant Kaan. Les gens auorent Mahou-

LIII. — <sup>1</sup> Entre l'est et le nord-est.

LIII. — (1) 阇提, *Khotan*, est la transcription, avec le signe de l'aspiration, du nom chinois *Hothian*, qui est celui d'un royaume, nommé *Yuthian*, depuis le premier siècle de notre ère, époque à laquelle les Chinois commencèrent à le connaître (58-64). Vers le milieu du siècle dernier, le gouvernement chinois a fait de la ville de *Khotan* (*Hothian*) une ville fortifiée avec garnison militaire, à laquelle il a donné le nom de *I-li-tsi* (*S. y. th. tch. k. 5*, fol. 25. *S. y. th. w. tch. k. 23*, fol. 9). Hauteur du pôle 37°; long. O., de Péking, 35° 52'.

Sous les *Thang*, ce pays formait le gouvernement général de *Pi-chia*, ou des *Sables productifs*. En 648 il fut annexé à l'Empire. Dans le commencement, il formait cinq arrondissements; en 675 on les régéra en départements (*fan*). Au midi les monts *Toum-lou* sont à une distance d'environ deux cents *li* (ll.).

Le pèlerin chinois bouddhiste *Fa-hien*, qui visita *Khotan* l'an 402 de notre ère, en parle ainsi : « Le royaume de *Yuthian* est heureux et florissant. Le peuple y vit dans une grande abondance. Tous les habitants, sans exception, y honorent la loi (bouddhique) qui leur procure la félicité dont ils jouissent. » (*Fo-koué-ki*, trad. par M. Abel Rémusat, p. 16). Il y avait beaucoup de religieux bouddhistes, des monastères de forme carrée où les religieux recevaient l'hospitalité. Le roi du pays fit reposer *Fa-hien* et ses compagnons dans un grand couvent où il y avait trois mille religieux. Il y en avait dans le royaume quatorze de cette étendue et un nombre considérable de petits. A certains jours de l'année, on faisait avec une grande solennité la procession des Images (bouddhiques).

« A sept ou huit *li* à l'ouest de la ville, dit le pèlerin chinois, il y a un monument qu'on nomme le nouveau temple du roi. On a mis quatre-vingts ans à le bâtir, et il a fallu le régner de trois rois pour l'achever. Il peut avoir vingt-cinq toises

de hauteur. On y voit beaucoup de sculptures et d'ornements gravés sur des lames d'or et d'argent. Tout ce qu'il y a de plus précieux a été réuni dans la construction de la tour. On a élevé ensuite une chapelle de For, admirablement décorée; les poutres, les piliers, les battants des portes, les treillis des fenêtres, sont tout couverts de lames d'or. On a aussi construit séparément pour les religieux des cellules qui sont si belles et si bien décorées, qu'il n'y a pas de paroles qui puissent les décrire. Les princes des six royaumes qui sont situés à l'orient de la chaîne des montagnes, y envoient en offrande tout ce qu'ils peuvent avoir de plus précieux, et y font de riches aumônes, dont une petite partie seulement est mise en usage. » (*Id.*, p. 17-18).

Dans le septième siècle de notre ère (644), un autre pèlerin bouddhique chinois, *Hsien-tsang*, visita aussi *Khotan* qu'il nomme *Kiu-sa-ta-na*. « Ce royaume, dit-il, a environ quatre mille *li* de tour (400 lieues environ). Plus de la moitié du sol n'est qu'un désert aride, et les terres cultivables sont très-étroites. Elles sont propres aux grains et abondent en fruits de toute espèce. On tire de ce pays des tapis, du feutre de fine qualité, et du taffetas habilement tissé. Il fournit en outre du jade blanc et du jade noir. Le climat est doux et tempéré. Il régne des tourbillons de vent et de poussière. » (*Voyages des pèlerins bouddhistes*, tr. par M. Julien, p. 223).

Le roi de *Khotan* ayant épousé avant notre ère une princesse chinoise, celle-ci introduisit le ver à soie dans sa nouvelle patrie, et fit élever un temple en l'honneur de la déesse des vers à soie.

M. Abel Rémusat a publié l'*Histoire de Khotan*, traduite des livres chinois (*Pien-i-tien*, k. 55). Ou y lit (p. 106) : « Le pays de *Yuthian* était dans l'antiquité un État considérable. Sous les *Souï* et les *Thang* il avait subjugué ceux de *Joung-lou*, de *Han-mi*, de *Khasigar* (Kachghar), de *Phéi-chan*. Ce royaume ainsi

met. Il y a citez et chasteaux assez; mais la plus noble est Cotan qui est chief du regne. Et ainsi a aussi à nom le regne. Il y a habondance de toutes choses; et y naist \* coton assez. Et si ont vignes et jardins et possessions assez. Il vivent de marchandise et d'art. Il ne sont pas hommes d'armes.

Or nous partirons d'ici et vous conterons d'une autre province qui a nom Pein.

I.III. — \* Mss. B. C. *croist*.

agrandi était appuyé au midi sur les montagnes Bleues (le *Tsong-ling*), situées à deux cents li; au nord-est, il était à six mille trois cents li du passage de *Kia-siu*. Généralement parlant, on peut dire que Samarkand est le plus puissant des États situés au midi des montagnes Bleues, et que *Yushian* est le plus puissant de ceux qui sont au nord... On y trouve des mûriers, du chanvre, du riz comme à la Chine. À l'orient de ce royaume est la rivière du *yu* blanc; à l'est celle du *yu* vert; et plus à l'ouest est celle du *yu* noir. La source de ces trois rivières sort du mont *Kouen-lia*.

Cette histoire chinoise de Khotan rapporte une tradition curieuse de laquelle il résulterait que le philosophe chinois *Lao-tseu* serait allé à Khotan, plus de cinq cents ans avant notre ère, prêcher sa doctrine. On y lit : « A cinq li à l'est de *Yushian* (Khotan) est le temple de *Pi-ma*. On dit que c'est en cet endroit que *Lao-tseu*, ayant converti les barbares à sa doctrine, devint lui-même Boudha. » (p. 20).

L'auteur persan des *Sept Climats* (*Notices et Extr. des Mss.*, t. XIV, p. 376), dit que Khotan était autrefois une ville célèbre; mais qu'elle conserve à peine quelques restes de son ancienne splendeur... Le commerce et le payement des marchandises s'y font en nature; les vendredis on voit environ vingt mille hommes qui se réunissent de tous les cantons, de toutes les provinces, et se livrent au trafic de cette manière. Autrefois on se rendait de Khotan au Klataï dans l'espace de quatorze jours, et tous les chemins étaient tellement couverts de villes et de villages, que l'on n'avait nullement besoin de chercher des compagnons de route, ou de se joindre à une caravane. Aujourd'hui la crainte des Kalmaks a fait abandonner cette route, et

celle que l'on suit d'ordinaire a cent journées de longueur. »

On peut s'étonner qu'aucun des écrivains cités, ne parle de la culture de la vigne et du coton, que signale Marc Pol. On trouve, toutefois, la confirmation de son dire dans un ouvrage chinois intitulé : *Abrégé historique des pays situés au-delà des frontières*, dans lequel on lit : « La contrée d'Aksou, un peu au sud des monts Célestes, près des rivières qui forment le grand lac Tarim, produit du raisin, des grenades et nombre d'autres fruits excellents; du coton qui couvre les champs comme des nuages jaunes. En été, la chaleur est excessivement grande, et en hiver il n'y a là, comme à Tourfan, ni froid excessif, ni neige abondante. »

Dans la *Statistique de la Chine* que celui qui écrit ces lignes a traduite du *Tai-thsing-ho-tien*, et publiée en 1841, il est dit (p. 31) : « Les populations musulmanes de *Yarkyang*, de « *Kacheghar*, de *Ho-tian* (Khotan), et autres « lieux, doivent un tribut d'étoffes d'or (*kin-pou*), de RAISINS (*pou-taa*), de fils d'or, etc. » D'après la même statistique, les impôts en grains étaient les suivants (p. 45) :

« Grains de première qualité, payés comme  
« impôt régulier par les familles musulmanes du  
« *Yarkyang*..... 21,306 hectol.  
« Grains de première qualité  
« dus par les familles musulma-  
« nes de *Kacheghar*..... 8,480 —  
« *Idem*, de *Ho-tian* ou *Khotan* 13,886 —

Enfin, la population, d'après un recensement de 1812, est ainsi portée dans le même document officiel (p. 9) :

« Les villes de *Kacheghar*, *Yarkyang*, *Ho-tan*  
« (Khotan), *Aksou*, *Kouchai*, *Harachar*, toutes



## CHAPITRE LIV.

*Ci dist de la province de Pein.*

Pein\* est une province qui est longue cinq journées entre levant et grec<sup>1</sup>. Les genz aourent Mahomet et sont au grant Kaan. Il y a villes et chasteaux assez; mais la plus noble si est Pein (1),

LIV. — \* Ms. B. *Peny*.

LIV. — <sup>1</sup> *Entre l'est et le nord-est.*

« mahométanes, dépendent d'un Beg (ou Bey).  
« Elles forment avec le territoire spécial de *Hi*,  
« habitée par des tribus de race musulmane, une  
« population de 69,644 portes ou feux. »

La langue parlée par les habitants des pays qui professent l'islamisme est le *tuk oriental*.

On peut lire dans les récits de *Mir-Jzzet-Oullah* (*Magasin asiat.* de Kl., t. II, p. 1 et suiv.), et de *Whathen* (*Journal of the Asiatic Society of Bengal*, décembre 1835) des détails curieux sur ces mêmes contrées.

LIV. — (1) Cette ville de *Pein* a, jusqu'ici, beaucoup embarrassé les commentateurs de Marc Pol; elle a, comme dit l'un des derniers (M. H. Murray), *défié toutes les conjectures*. M. F. Neumann, dans ses notes ajoutées à l'édition allemande de Marc Pol, par Bürck, soutient (p. 616) que « c'est, sans aucun doute, *Pei-tschén* (*Pidjan*), district qui confine à l'est à *Schatschéou*, la ville de sable du district de *Hamil*, et au sud avec le *Lop-noor*. » Cela est impossible. Marc Pol n'aurait pas franchi une distance de plus de 250 lieues, en partant de *Khotan* (aujourd'hui *Itchi*), pour aller au delà du lac *Lop*, décrire un pays qui se trouve placé, dans son itinéraire, après ce lac. De plus à *Pidjan* il n'y a point de fluns.

La ville et province de *Pein* de Marc Pol est la ville district de 拜 *Pai* ou *Bai*, faisant aujourd'hui partie du gouvernement militaire de *Saï-lî-m* (*Sairam*). Elle est portée, comme chef-lieu de ce gouvernement, sur la carte de *Sairam* et d'*Aksou*, de la *Description impériale des contrées occidentales* (*Houng-yü Si-yü thou-tchi*, k. 1, fol. 36-37). Cette ville, selon la même autorité,

a la pôle à 41° 41' d'élévation; sa longitude ouest de *Pé-king* est de 35° 12', etc. Elle est portée sur les cartes d'Asie de Brué et de Kiépert par 41° 40' de latitude N. et 79° et quelques minutes de longitude E. du méridien de Paris.

Le pays de *Sairam*, dont *Pai* ou *Pein* est le chef-lieu, faisait partie du territoire de *Kouei-tse*, dès avant notre ère jusqu'aux Mongols, qui changèrent ce nom en celui de territoire de *Pa-che-pa-li* (*Bichebalikh* « les cinq villes »). Ce pays de *Kouei-tse*, disent les rédacteurs de l'ouvrage cité ci-dessus, formait anciennement un grand royaume. Son territoire avait des frontières très-étendues: *Kou tche*, *Chayan*, *Sairam*, *Pai*, appartenaient tous à l'ancien territoire du royaume de *Kouei-tse*, et formaient ses frontières méridionales; et (de 250 à 620 de notre ère) *Chang-pou* et *Harachar* formaient ses frontières occidentales. (Lieu cité, k. II, fol. 13.)

*Pai* est un mot persan qui a le sens de *riche étendue* (*S. y. th. w. tch.*, k. II, fol. 26). پای *Bây*, dans cette langue, a plus communément le sens de *ville*. C'est aussi ce que disent les auteurs de l'ouvrage chinois cité, en ajoutant que c'est là que *demeure la population*; là qu'*elle vit en commun*; c'est ce qui lui a fait donner ce nom. Sous les *Thang* (618-905) c'était la ville de *A-si-yân*; car, dans la géographie du *Si-yü* de cette dynastie, on lit: « De la ville murée de « *Kiu-pi-lo* (*Kapûla*), à l'ouest, jusqu'à la ville « murée de *A-si-yân*, il y a soixante li. »

En mandchou, en mongol, en *turk oriental* et en *persan*, ce nom est écrit *Bâi*. (Voir le *Si-yü thoung-wên-tché*; lieu cité.) La différence ne tient qu'à la prononciation de la labiale initiale,

une cité qui est chief du regne. Il y a flums en qui se treuvent jaspes et calcidoines assez. Il ont habondances de toutes choses et de coton. Il vivent de marchandise et d'art; et ont une telle coutume comme je vous dirai. Que quant une femme a son mari, et il se part pour aler en aucun voyage pour demourer, et il demeure plus de vingt jours : maintenant <sup>2</sup> que le termes est passez la fame se marie ; aussi fait l'homme, que il espouse où il veut (2). Et sachiez que toutes les provinces que je vous ai dit : dès Cascar en ça, et de ci en avant, sont toutes de la grant Turquie (3).

Or laissons de ceste et vous conterons d'une autre province qui s'appelle Siarciam.

## CHAPITRE LV.

*Ci dist de la province de Siarciam.*

Siarciam (1) est une province de la grant Turquie, entre grec et levant <sup>1</sup>. Les genz aurent Mahomet. Et si y a villes et chasteaux

<sup>2</sup> Aussitôt.

LV. — <sup>1</sup> Entre l'est et le nord-est.

qui, dans ces langues, est généralement adoucie. En tibétain, il est écrit *Pai*, comme en chinois.

Moorcroft parle de la ville de *Pein* ou *Pei*, sous le nom de *Bai* (*Travels*, t. I, p. 375).

(2) - Quand un marchand de Bokhara visite Yarkand, dit Burnes (t. III, p. 195), il épouse une des beautés de cette ville pour le temps qu'il y séjourne ; et le couple se sépare comme il s'écrit lui, absolument comme si c'eût été un marché, lorsque le marchand quitte la ville. -

(3) Par *Grande Turquie*, il faut entendre toutes les contrées où se parlait alors le *turk oriental* ou *dyagatéen*, et que l'on nomme sur les cartes d'Asie : *Turkestân* ou *Tuchistân chinois*.

LV.— (1) Ce nom est écrit en persan *خزرشار* *Kharachar* dans le *Dictionnaire impérial* en 6 langues, publié à *Pé-king* sous *Khieu-loung* (*Sî-yü-thoung-wên-tché*, k. II, fol. 12). Il y est dit que *char* *شهر* (lirez : *chehr*) signifie ville ; qu'ensuite cette ville était devenue, avec le temps, de couleur *noire*, on l'avait nommée

*Ki-ra-char* (خرو *khara*, ou plutôt : *قرا* *karâ*, en turk oriental, signifiant *noir*).

Sous les *Han*, c'était un territoire du royaume de *Yan-ki* ; il en fut ainsi jusqu'aux *Thang* (618), qui y établirent le gouvernement général du même nom. Sous les *Soung* (960-1119), il devint une possession musulmane du *Si-tcheou*. Sous les *Mongols* et les *Ming*, il appartint au territoire de *Pi-chi-pa-li* (*Bichebalikh*). Selon les historiens des *Thang*, le royaume de *Yan-ki* avait 600 li d'étendue dans un sens et 400 dans l'autre. A l'est était *Kao-tchaug*, à l'ouest *Kou-tse* ; au midi *Wei-li*, et au nord *Ou-sun*. En 644, un gouvernement général fut établi dans l'État de *Yan-ki* supprimé.

Selon les historiens des *Ming*, *Bichebalikh* touchait au midi à *Yu-tian* (*Khotan*) ; au nord, il joignait *Wa-la* ; à l'occident, il s'étendait jusqu'à *Samarkand* ; et à l'orient jusqu'à *Ho-tcheou* (*l'arondissement du feu*, c'est-à-dire où il y a des volcans).

assez ; et la maistre cité du regne si est ceste Siarciam. Il y a fluns qui mainent <sup>a</sup> jasje et calcidôine, de quoi s'aporte à vendre au Catay <sup>b</sup> ; de quoi il ont grant profit <sup>b</sup>. Toute ceste province est sablon ; et de Pein jusques ci est aussi tout sablon, de quoy y a maintes

I.V. — <sup>a</sup> Ms. B. Les mss. A. et C. *Cata*. — <sup>b</sup> Mss. B. C. *proufit*.

<sup>a</sup> *Charient*.

La Description des contrées occidentales, rédigée par ordre impérial (*Houng-yü Si-yü thou tchi*, k. V, fol. 7), ajoute à ces renseignements que, l'an 94 de notre ère, le général chinois Pan-tchao fit mettre à mort le roi de ce pays et en établit un autre à sa place. L'année 127 ce pays envoya un tribut. Sous les Tchin (265-410) le roi de ce pays, ayant détruit le royaume de Koue-tse, s'en empara et le joignit au sien ; ensuite, ce dernier ayant été tué, ses États devinrent une dépendance de l'empire des Tchin.

En 614, sous les Thang, on établit le gouvernement général de Yan-ki (nom que le pays avait porté jusque-là). En 719, on pourvut Yan-ki de quatre stations militaires (*tchiu*). Dans les Mémoires sur les contrées occidentales, ce pays est aussi nommé le royaume d'Akini.

Sous les Soung (960-1120), ce pays est nommé Si-tcheou Hœi-hou (« les Ouïgours de l'arrondissement central ») ; d'autres le nommaient Si-tchéou Koué-tse ; il'autres Koue-tse Hœi-hou.

Sous les Mongols (1260-1340), ce pays est nommé Pi-che-jia-dih (ce nom signifie en turk oriental : cinq-villes). En 1278, on y établit des colonies militaires (*kinn tchan*). En 1281, on y en établit encore de nouvelles. En 1283, on y établit une direction générale de surveillance et de protection (*Siouan wei Sse*). En 1286, on y établit le commandement en chef mongol (*Yuen sse fou*).

On lit dans l'Histoire officielle des Mongols, qu'on établit trente stations militaires à Biehalikh ; les routes et autres voies de communication y furent très-développées. On lit dans celle des Ming (1368-1573) que ce pays, au midi, touche à Yu-tian (Khotan) ; au nord il communique à Wei-lo-te ; à l'ouest à Sai-ma'r khan (Samarkand) ; à l'est, il s'étend jusqu'à Ha-la-ho-tchok. (*Id.*, k. II, fol. 10.)

On demandera peut-être comment un nom qui se prononce *Kharachar* a pu être transcrit *Siarciam* par Marc Pol ? Sans recourir à l'explication facile de *manuscrits corrompus* (ce qui peut être quelquefois vrai), la raison en est simple : c'est que, comme on l'a vu ci-dessus, le pays et la ville capitale en question (en Orient, mais en Chine surtout, la ville chef-lieu donne son nom à tout ce qui est de son ressort) se nommaient, immédiatement avant l'avènement des Mongols : *Si tchou*. Ce dernier nom était assurément encore en vigueur à l'époque du passage de Marc Pol dans la contrée (vers 1273), et c'est celui qui a dû frapper ses oreilles et rester dans sa mémoire. Nous verrons, quand nous serons en pleine Chine, que la terminaison chinoise *tcheou* est presque toujours transcrite *ciou*, ou *ciou* (en prononçant ces syllabes à l'italienne : *tchian, tchou*) par Marc Pol. *Siarciam* serait donc la transcription de *Si-tchéou*, ancien nom de *Kharachar*.

Cette ville est à 42°7' d'élévation au-dessus du pôle (selon les écrivains officiels chinois) et à 29°11' de longitude ouest de Pé-king (*S. y th. tch.*, k. VII, fol. 4).

La position géographique, entre l'est nord-est (grec et levant) en partant de Peï ou Pein, répond parfaitement à *Kharachar*.

« *Karochar*, dit Timkovski (*Voyage à Peking*, t. I, p. 397), est habitée par des Turkestani et des Kalmuks-Torgoouts. Sa circonférence est considérable... Ces contrées furent jadis assez peuplées. Les champs sont couverts d'arbres fruitiers et de blé, ce qui a valu à ce pays l'épithète de riche. Les Dzoûngar, à l'époque de leur puissance, faisaient paître leurs troupeaux dans ces régions. Les Turkestani vaincus (par les Chinois sous *Khien-loung*), ne pouvant supporter leur malheur, périrent en partie ou furent dispersés ;

eaues<sup>e</sup> ameres et mauvaises; mais bien se treuve en plusieurs lieux eaue douce et bonne. Et quant aucun ost<sup>3</sup> passe par la contrée, les genz fuient aux chemins avec leur femmes et leur enfans et leur bestes entre le sablon, deux ou trois journées, là où il seivent que aigue<sup>d</sup> soit; là où<sup>e</sup> il puissent vivre avec leur bestes; si que nuls ne les puet trouver, pour ce que le vent cueuvre<sup>f</sup> les voies où il sont alé par le sablon.

Et quant l'en se part de Siarciam l'en chevauche bien cinq journées par sablon là où il y a de mauvaises aigues<sup>e</sup> et ameres. Mais l'en treuve en avant lieu à aigue douce.

Et si n'y a chose qui face à mentevoir<sup>g</sup>; pour ce nous irons avant, et vous conterons d'une province qui a nom Lop<sup>h</sup>, où il a aussi une cité que l'en nomme Lop (2), qui est au chief de ces

<sup>e</sup> Id. Le ms. A. aigues. — <sup>d</sup> Ms. C. yaue. — <sup>e</sup> Ms. A. de quoy. — <sup>f</sup> Ms. B. Le ms. A. cueuvre. — <sup>g</sup> Ms. B. eaue; ms. C. yaue. — <sup>h</sup> Mss. A. B. Loup. Ms. C. Lop.

<sup>3</sup> Armée, troupe. — <sup>4</sup> Qui mérite d'être mentionnée.

de sorte que, depuis cette époque, ces contrées sont devenues désertes. »

(2) On ne trouve sur les cartes chinoises que le *Lô-y-nao-eurh* (Lop noor, le lac Lop), et non une ville de ce nom. Il est à présumer que cette ville, qui était à l'entrée du désert, aura disparu du jour où la route commerciale par l'entrée de ce désert aura été changée.

« *Lôp* ou *Lôb* est un mot, en turk oriental, qui signifie un réceptacle dans lequel se déversent des eaux; *noor* signifie le lieu où toutes les eaux qui découlent du versant méridional des montagnes se réunissent. C'est de là que vient le nom de *Lop-noor*. Anciennement, c'était *Y-cout-sih*, « le lac aux eaux noires ou profondes ». Les uns le nomment le *lac salé* (*yin-tsil*); d'autres le nomment encore : « la mer des roseaux abondants ». (*Si-yü-thoing-wên-tchi*, k. 6, f° 10-11).

Ce lac est cité dans l'ancien livre intitulé *Chân hâi king*, « le Livre des montagnes et des mers ». On lui donne trois cents *li* (30 lieues) de largeur. Ses eaux sont toujours d'un niveau égal; elles n'ont pas plus de volume en hiver qu'en été. Il est éloigné du passage de *Yü-mên* (la « porte

du jade », parce que le jade arrivait de *Khotan* et lieux voisins, en Chine, par ce passage) de trois cents *li* environ. Il a été considéré comme une des sources du *Hoang-ho* par les anciens historiens chinois. Les rédacteurs de la *Description du Si-yu* citée, disent (k. 6, fol. 11 v°) que le *Hoang-ho* a été considéré par les anciens historiens chinois comme ayant deux sources : une dans le territoire de *Khotan*, l'autre dans les monts *Thsoung-ling*. Les eaux couleraient à l'est jusque dans la *Mer de Phou-tchang* (des roseaux abondants, le lac *Lob*); là, elles prendraient un cours souterrain jusqu'à *Tsil-chih* (« pierres accumulées »), où elles apparaîtraient de nouveau et formeraient la source du *Hoang-ho*. Aujourd'hui, selon les mêmes rédacteurs, cela reviendrait à dire que le *Hoang-ho* vient du *Si-yu* (contrées occidentales de la Chine); que ses deux sources du *Thsoung-ling* et de *Khotan* se dirigent vers l'est en coulant de concert; qu'elles arrivent au *Lop-noor* où elles disparaissent et entrent sous terre où elles ne forment qu'un courant souterrain (ib.).

Marc Pol dit que la ville de *Lop* (ou *Lob*) est à

cing journées que je vous ai dit dessus, qui est à l'entrée du grandisme desert; si que les cheminans se reposent en ceste cité pour entrer ou desert.

## CHAPITRE LVI.

*Ci devise de la cité de Lop.*

Lop est une grant cité qui est au chief du desert qui est appellez le desert de Lop (1); et est entre levant et grec<sup>1</sup>. Ceste cité est au grant Kaan. Les gens aourent Mahomet. Et vous di que ceus qui veulent passer ce desert se reposent en ceste ville une semaine pour refreschir<sup>2</sup> euls et leur bestes. Et puis s'appareillent, et prennent leur viande<sup>3</sup> pour un moys pour eus et pour leur bestes. Et se partent de ceste cité, et entrent ou desert. Et est tant lonc si comme on dit que en un an ne se chevaucheroit d'un chief à l'autre. Et là où il est mains<sup>3</sup> larges, si met on à passer un moys<sup>4</sup>. Ce sont touz mons et valées de sablon; et n'y treuve l'en riens que mengier<sup>5</sup>. Mais quant on a chevauchié un jour et une nuit, si treuve l'en aigue douce<sup>6</sup>, tant qu'il souffira<sup>4</sup> bien à cinquante personnes ou à cent, avec leurs bestes; mais à plus, non. Et par tout ce desert treuve l'en aigue en ceste maniere; si que l'en treuve bien en ce passage, en vingt-huit lieux<sup>5</sup>, aigue

LVI. — <sup>a</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. *rafreschier*. — <sup>b</sup> Ms. A. *i. moys*. Le texte de la S. G. porte aussi *un mois*, ainsi que la version latine. — <sup>c</sup> Ms. B. *eau douce*; ms. C. *yaue douce*. — <sup>d</sup> Ms. B. *il souffist*; ms. C. *mestier est*.

LVI. — <sup>1</sup> *L'est et le nord-est*. — <sup>2</sup> *Vivres*. — <sup>3</sup> *Moins*. — <sup>4</sup> *Rien à manger*. — <sup>5</sup> *Lieux, endroits*.

*cing journées* de marche de sa dernière station; c'est la distance qui sépare *Kharachar* du lac *Lob*, où se trouvait sans doute la ville en question. Il est singulier toutefois que Marc Pol ne parle pas du lac, mais seulement de la ville du même nom, qui devait être à une certaine distance.

LVI. — (1) Ce désert est porté généralement sur nos cartes sous le nom de *Désert de Gobi*, ou de *Cha-mo*; c'est un pléonasme hybride;

*Gobi* signifie désert en mongol, comme *Cha-mo* (litt. *steppes sablonneux*) en chinois. La partie qui commence au lac *Lob* peut justement être appelée le *Désert de Lob*, comme le fait Marc Pol.

Selon le P. Gambil (*Observations mathématiques*, etc., t. I, p. 145), le lac de *Lop* aurait son centre à 42° 20' de latitude, et à 25° de longitude O. de *Peking*. Les frères Schlagintweit le placent à 40° 45' de lat. et à 86° 30' de long. E. de Greenwich. On lui donne aussi quatre cents

douce, mais non gramment. Et en quatre lieux<sup>5</sup> treuve l'en aigue amere et mauvaïse. Bestes n'y a, car il n'y trouveroient que men-gier; mais on y treuve une tel merveille comme je vous dirai : que quant l'en chevauche de nuit par ce desert, et il avient que aucun remaigne<sup>6</sup> et se desvoie de ses compaignons pour dormir, ou pour autre chose; quant il cuide retourner et ataindre<sup>7</sup> sa compaignie, si ot<sup>8</sup> parler espriz<sup>9</sup> qui semblent estre ses compaignons. Et tel fois l'appellent par son nom; si que plusieurs fois le font desvoier en tel maniere que il ne puet puis trouver ses compaignons. Et en ceste maniere en sont ja maint mort et perdu. Et vous di que, de jours meïsmes, ot on<sup>10</sup> parler ces espriz. Et orez<sup>11</sup> aucune fois sonner de mains instrumens, et proprement tabour<sup>12</sup> plus que autre (2). Et ainsi passent ce désert einssi<sup>13</sup> que vous avez ouï.

<sup>6</sup> Reste en arriere; de remanere. — <sup>7</sup> Pense rejoindre. — <sup>8</sup> Il entend. — <sup>9</sup> Des esprits. — <sup>10</sup> On entend. — <sup>11</sup> Vous entendrez. — <sup>12</sup> Tambour. — <sup>13</sup> Ainsi.

li ou quarante lieues environ de circonférence.

(2) Les phénomènes extraordinaires rapportés par Marc Pol, quelque étranges qu'ils puissent paraître, ne sont pas aussi rares et aussi impossibles qu'on pourrait le croire. Nous sommes encore bien loin de connaître toutes les lois du monde physique aussi bien que toutes celles du monde moral. Et quand de nombreux témoignages concourent à affirmer un fait, il serait peut-être sage de ne pas le classer aussitôt dans le nombre fort considérable des superstitions populaires.

Au surplus, ce voyageur n'est pas le seul qui ait parlé de ces mêmes phénomènes, lesquels, pour être restés inexplicables, comme le mirage, n'en sont pas moins dignes d'attention. Le pelerin chinois bouddhiste *Fa-lien*, qui traversa ce même désert l'an 400 de notre ère, 872 ans avant Marc Pol, dit dans sa *Relation* (trad. par M. Abel Rémusat, *Fo-koue-ki*, p. 2) : « Il y a dans ce « fleuve de sables (*Chā-lū*, synonyme de *Chā-mō*), des mauvais génies, et des vents si brûlants, que, quand on vient à les rencontrer, « on meurt, et que personne n'en réchappe. « On ne voit ni oiseaux voler en haut, ni quadrupèdes marcher en bas. De tous côtés, et « jusqu'où la vue peut s'étendre, si l'on cherche

« le lieu propre à traverser, on n'aperçoit d'autres signes, pour le faire reconnaître, que les « ossements de ceux qui ont péri, et qui seuls « peuvent servir d'indiers. — Le voyageur chinois dit qu'il mit dix sept jours pour traverser ce désert, auquel il donne une étendue de mille cinq cents li, ou environ cent cinquante lieues. Marc Pol nous dit un mois. Ces deux durées dépendent de la longueur de la marche par jour, de la saison de la traversée, et surtout des points de départ et d'arrivée. *Fa-lien* partait de *Thuu-hoang*, aujourd'hui *Cha-tcheou* (que Marc Pol nomme *Sociou* dans le chapitre suivant), pour se rendre à *Khotan*; Marc Pol part du lac *Lob* pour se rendre à ce même *Cha-tcheou* d'où est parti *Fa-lien*; de sorte que les journées de marche des deux voyageurs sont à peu près les mêmes.

Le célèbre polygraphe chinois *Ma-touan-lin*, cité par le P. Visdelou (*Supplément à la Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, p. 139) dit « que « l'on peut se rendre de la Chine dans le pays « d'Eighour (*Ouigour*) par un chemin bien plus « court que l'ordinaire; mais il faut passer par « cela une plaine de sables qui a plus de cent « lieues d'étendue. De tous côtés on ne voit que « le ciel et le sable, sans qu'il y paroisse le moi-

Or vous laisserons de ce desert, et vous conterons des provinces que l'en treuve à l'issue de ce grant desert de Lop.

« dre vestige de chemin. Ceux qui la veulent  
 « passer ne peuvent trouver d'autres marques  
 « que des ossements d'hommes et d'animaux, on  
 « de la crotte de chameaux. Durant ce passage  
 « on entend tantôt chanter, tantôt pleurer, et il  
 « arrive souvent que les voyageurs que la curio-  
 « sité porte à en découvrir les causes, s'égarent  
 « et se perdent entièrement. Ce sont des voix de  
 « lutins et de follets. De là vient que les voya-  
 « geurs et les marchands aiment mieux prendre le  
 « chemin de Hami, ou bien Camil, quoique plus  
 « long de beaucoup. Ces sables commencent du  
 « côté de l'Orient, à la ville de Na-Che iching,  
 « de laquelle on voit le col ou passage, nommé  
 « Yu-men-kouan (= passage de la porte du jade =),  
 « qui est fort proche de là. Après avoir marché  
 « trois jours dans les sables, on arrive à la vallée  
 « dite des démons. Là il faut sacrifier à un dieu,  
 « à la manière du pays, pour obtenir que le  
 « vent cesse. On marche encore cinq jours (il y  
 « a dans le texte *pö*, « huit »), et on arrive à un  
 « temple. De là on traverse six peuples diffé-  
 « reuts; ensuite on arrive à la capitale d'Ey-  
 « ghour. »

Après d'autres détails le P. Visdelou ajoute :  
 « N'est-ce point là le désert de Lob? » — Assurément. Cette capitale des Ouïgour était anciennement Karachar dont il a été question précédemment. Le passage que Visdelou a traduit de *Matouan-lin*, en l'abrégant, et sans indiquer dans lequel des 318 livres du *Wen-hieu-thoung khao* ce passage curieux se trouve, fait précisément partie d'une Notice très-importante sur *Kiu-ssé*, nommé aussi *Kao-tchang*, pays que les Ouïgour occupaient dans le pays dont il vient d'être question (Voir *Matouan-lin*, k. 336, f<sup>o</sup> 11-22); laquelle notice est suivie de celle sur les *Kouetseu* ou *Nichbalikh*, occupé aussi par les Ouïgour.

Le capitaine Wood raconte (*Journey*, etc., p. 181-2) qu'en traversant un petit désert de sables mouvants (*Reig-Bavan*) au nord de Caboul, dans l'Afghanistan, il voulut éprouver la réalité des fables que l'on racontait sur ce désert. « Nous n'arrivâmes pas à cette place, dit-il, très-sincères croyants dans l'action surnaturelle d'agents supposés. Cependant nous fîmes ce que l'on nous con-

seilla de faire, et envoyâmes dix hommes à la soumité de la barre de sable, pendant que nous primes position dans l'endroit le plus favorable pour entendre les sons qui pourraient être émis. Le détachement envoyé en avant suivait sa route en piétinant le sable et continua sa marche jusqu'au pied du plau incliné; mais sans faire retentir le moindre son. Cela fut répété successivement plusieurs fois; mais une seule fois avec quelque succès. Le son entendu alors était semblable à celui d'un tambour lointain, adouci par une musique plus douce. Le secret de *Reig-Bavan* (sable mouvant du petit désert au nord de Caboul) est, autant que je le puis imaginer, celui du murmure de la société en marche (*of the whispering gallery*). La plus légère dentelure faite sur le sable est immédiatement remplie par la chute des grains de sable de la paroi supérieure. Des vagues mouvantes sont ainsi produites par la marche pesante d'un groupe descendant; et le bruissement du sable sec est condensé et répercuté par la conformation circulaire des rochers environnants. »

Le même phénomène doit se produire dans des proportions bien plus grandes lorsqu'une nombreuse caravane d'hommes et de chevaux est engagée dans un désert comme celui de Lob.

« Le lac *Lob uoor*, dit Timkovski (*Voyage à Pe-king*, t. I, p. 396), est situé à cinq cents li au sud-ouest de Tourfan. On compte de *Pitcheau* (1) à *Htsi* (Khotan), au sud-ouest, quatre à cinq mille li (?); d'*Htsi* au Tibet ultérieur cinq cents li au sud. Tout le pays de ces côtés, et à quatre à cinq mille li vers l'est, est entièrement inhabité, quoique abondant en sources. On ne voit, sur la route qui le traverse, que des steppes sauvages et des marais, ou des montagnes escarpées et couvertes d'une neige éternelle, des déserts et des rivières. Les sources y sont très-nombreuses; tantôt ce sont des cascades qui se précipitent de rochers en rochers, tantôt des nappes d'eau qui s'étendent au milieu des hauteurs. L'eau est, en général, d'une couleur jaune dans cette région.

(1) C'est la ville que M. N-unam affirme être *Pain*, et que Marc Pol désigne après *Khotan*, en franchissant ainsi sans motif une distance de 400 ou 500 lieues.

## CHAPITRE LVII.

*Ci devise de la grant province de Tangut.*

Quant l'en a chevauchié trente journées en ce desert que je vous ai dit si treuve l'en une cité qui est appelée Saciou (1) qui est au grant Kaan. La province s'appelle Tangut (2)\*. Il sont tuit

LVII. — \* Ms. B. *Tangat*. Ms. C. *Tangue*.

Toutes ces sources et ces rivières coulent du flanc méridional des montagnes neigeuses, se dirigent au sud-est de la *nouvelle frontière*, et se réunissent dans le *Lob-uoor*. Il y a, près de ce lac, deux villages renfermant chacun cinq cents maisons. Les habitants ne cultivent pas la terre et n'élevaient pas de bestiaux; le commerce de poissons suffit à leur subsistance. Ils font de la toile avec du chanvre sauvage, et des pelisses avec le duvet des cygnes. *Ils parlent la langue turque, mais ne professent pas l'islamisme.*

L'un des deux villages qui subsistent maintenant près du lac de *Lop* était sans doute une grande ville à l'époque de Marc Pol; ses habitants mahométans professaient alors l'islamisme, qu'ils ont abandonné depuis, sans doute pour adopter la religion bouddhique, ou plutôt le culte lamaïque, qui, du Tibet, s'est propagé dans une grande partie de l'Asie centrale et de la Tartarie.

LVII. — (1) Ce nom, dans les mss. en écriture gothique (et même dans les autres), peut se lire à volonté *Saciou* ou *Saciou*, la dernière lettre représentant, sous la même forme, le *n* et *yu*. Nous avons adopté ici la lecture *Saciou* parce qu'elle se rapproche beaucoup plus de *Châ-tcheou*, nom de la ville chinoise que Marc Pol a voulu évidemment désigner.

沙州 *Châ-tchéou*, que l'on nomme aujourd'hui *Tun-houang*, est (selon le *Sî-yü-thou tchi*, k. 6, fol. 4), à 40° 12' d'élévation du pôle et à 21° 37' de longitude O. de *Pé-king*. Sa distance en longitude de *Karachar*, dernière station de Marc Pol dont nous avons la position exacte (haut. du pôle: 42° 7'; long. O. 29° 17'), n'est que de 7° 80'; ce qui donne une distance d'environ deux cents lieues. Les journées de marche

accusées par Marc Pol ne sont donc pas exagérées, surtout pour la traversée du désert.

La ville de *Châ-tcheou* (« arrondissement des sables ») se nommait *Tun-houang* dès avant notre ère. A cette époque et jusqu'au quatrième siècle, elle fut la principauté de *Tun-houang*. Ensuite elle fut instituée le chef-lien du *Sî-liang* (« climat modéré de l'ouest »). Dans la première moitié du dixième siècle, elle est nommée *Châ-tcheou*. Sous les *Soung*, en 1035, elle est annexée au territoire de *Sî-hia*. Sous les Mongols, en 1277, elle est érigée en gouvernement (*lou-tchi*) dépendant de la circonscription administrative (*Sî-yü tchi*) de *Kan-su*. En 1405, elle est érigée en gouvernement militaire du même nom. En 1759, ce nom fut changé en celui de district de *Tun-houang*, son premier nom, qu'elle porte maintenant (*Sî-yü thou tchi*, k. 4, fol. 4).

(2) تنگوت *Tangkout*, dans *Rachid-éddin*; *Tangat*, dans *Mirkhoud*; *Thang-chou* en chinois, et *Hü-si*, « pays situé à l'occident du *Hé* », ou fleuve jaune. « Lenom de *Tangkout*, dit *Klaproth* (*Journal asiatique*, A. XI, 462 et suiv.), est dérivé de celui de la grande nation tibétaine, appelée dans les *Annales* de la Chine *Thang-hiang*. C'étaient des descendants des *San-miao*, ou anciens habitants primitifs de la Chine, qui furent repoussés par les Chinois dans les pays du lac de *Khoukou-noor* et du *Tubet* oriental. Les *Thang-hiang* ainsi que leurs parents, les *Thang-tchang* et les *Pé-lang*, se vantaient, comme tous les *Tubétains*, de descendre d'une grande espèce de singes. Ils occupèrent primitivement le pays de *Sî-tchi*, situé à l'ouest du département actuel de *Lin-tiao*, de la province chinoise de *Kan su*. Ce pays est traversé par le *Houang-ho* avant qu'il entre pour la pre-



ydolâtres<sup>b</sup>; mais auques<sup>1</sup> y a crestiens nestorins, et y a aussi sarrazins. Les idles<sup>2</sup> ont langage par euls (3). La ville est entre grec et levant<sup>3</sup>. Il vivent del<sup>4</sup> profit des blés que il recueillent de la terre. Il ont maintes abbaies et maint moustier plains de leur ydoles de pluseurs façons as queuls<sup>4</sup> il font grant honneur et grant reverence, et ont grant devotion, et leur font grans sacrefices. Car touz ceus qui ont enfans font nourrir un mouton en l'onneur de l'idle<sup>5</sup>; et au chief de l'an ou à la feste de l'ydole, cil<sup>4</sup> qui ont

<sup>b</sup> Ms. A. *tuit idles*. Ms. C. *tous ydres*. — <sup>1</sup> Ms. C. *auxquelz*. — <sup>4</sup> Mss. B. C. *ceulx*.

LVII. — <sup>1</sup> *Quelques*. — <sup>2</sup> *Idoldtres*. — <sup>3</sup> *Par est nord-est*. — <sup>4</sup> *Du*. — <sup>5</sup> *L'idole*.

mière fois en Chine; ce fleuve y décrit un grand nombre de sinuosités. Ce fut dans les troisième et quatrième siècles que les empereurs des dynasties chinoises de Wei et de Ts'in parvinrent à abattre la puissance des Tubétains orientaux nommés Kiang; dans le sixième les empereurs des Tchou détruisirent celle des Thang tchang; après ceux-ci d'autres Tubétains, nommés *Teng tchi*, devinrent puissants: ils furent remplacés par les *Thang liang* ou *Tangkout*, qui, vers le commencement du douzième siècle, formaient une principauté particulière, dont la capitale était *Hia tchéou* ou *Ning hia fou* de nos jours. *Tchao yuan*, un de leurs princes, s'était emparé d'un grand nombre de villes situées dans la partie septentrionale des provinces actuelles de Kan su et de Chen si, ainsi que dans le pays d'Ordos. En 1036, il prit encore aux Turks Hœi hou, les villes de Koua tcheou, *Cha tcheou*, et *Su tcheou*... Deux ans auparavant il avait déjà donné à son royaume la dénomination chinoise de *Hia* ou *Si-hia*. Sa résidence était *Hing-tchéou*, à présent *Ning-hia*. Cette ville s'appelait selon Rachid-eldin, en langue tangkoute: *أيركاي* *Eyirkai*, et chez les Mongols: *أيركيا* *Eyirkaya*. Dans l'histoire mongole de Sanang setsen, elle est nommée *Irghai*; c'est la province d'*Egrigay* ou d'*Egrigaya* de Marco Polo, dont il appelle la capitale *Calacia*. Le royaume de *Si-hia* ou *Tangkout* fut détruit par *Tchinghiz kaân*; ce conquérant s'empara, en 1227, de sa capitale, résidence de *Chidoungou khan*.

Klaproth ajoute ici en note: « J'extrais ces détails du *Thoung kian kang mou*; car la traduction de ce passage donnée par le P. Mailla (vol. VIII, p. 200-201, année 1036) est remplie d'erreurs. Il n'est pas du tout question du pays de *Loung*, ni d'une guerre contre les *Thou-fan*. »

Ces assertions sont contraires à la vérité. C'était l'habitude de cet orientaliste prussien trop vanté, de dénigrer les travaux d'autrui pour rehausser les siens, dont les sources sont loin d'être toujours indiquées.

On lit ce qui suit dans le *Thoung-kian-kang-mou*; *Supplément* comprenant l'histoire des *Soung*, k. 4, fol. 21 recto:

« Douzième lune (troisième année *king-yeou* [1036] de l'empereur *Jin-toung* des *Soung*). Le *Thou-fan Kio-ssé-lo* met en grande déroute *Tchao-yuen-kao* (prince du *Tangkout*) sur les bords du *Hoang-ho*. » Suivent les détails en forme de commentaire. Le *Li-tai-ki-ssé* (k. 83, f<sup>o</sup> 44-45) rapporte aussi l'histoire de la guerre du prince des *Tangutains* contre les *Thou-fan*.

Le *Li-tai-ki-ssé* (k. 95, fol. 10) ajoute que cet État dura cent quatre-vingt-seize ans.

(3) Le *Tangkout* ayant alors une population ouigoure, ou de Turks orientaux mêlés d'Arabes, avait des sectateurs de la religion lamaïque, bouddhisme dégénéré, des sectateurs de celle de Mahomet, appelés partout alors *Sarrasins*; enfin des Nestoriens et des Jacobites, qui avaient obtenu la faveur et la protection des chefs ouigours, auxquels ils avaient communiqué leur écriture syriaque pour représenter les sons de leur

nourri le mouton le menjuent <sup>6</sup> avec les enfans devant l'idole et lui font grant reverence, et les enfans aussi. Et quant il ont ce fait, si font tuit cuire les moutons <sup>7</sup> et les portent encore devant l'idole à grant reverence. Et illec les <sup>8</sup> laissent tant que il ont dit leur orage <sup>1</sup> et leur prieres : que l'idole sauve leur enfans. Et dient que l'idole menjue la substance de la char. Puis que il ont ce fait, si prennent celle char et la portent à leur maisons <sup>2</sup>; et mandent touz leur parenz et la menjuent à grant reverence et à grant feste. Et quant il ont mengiée la char, si recueillent les os qui sont demouré et les metent en huche moult sauvement. Et sachiez que tous les <sup>3</sup> ydolastre du monde quant muèrent les vifs <sup>4</sup> les font ardoir <sup>5</sup>; et les portent ardoir (4). Les

<sup>6</sup> Ms. C. Le ms. A. porte *le*. — <sup>7</sup> Ms. C. *tout que ilz aient dit le seivice*. — <sup>8</sup> Ms. A. *lor mesons*. — <sup>1</sup> Ms. A. *tuit li*. — <sup>2</sup> Id. *vis*. Mss. B. C. *vifs*.

<sup>6</sup> *Mangent*. — <sup>7</sup> *Cuire tous les moutons*. — <sup>8</sup> *Brûlent leurs corps*.

langue. Il existe encore quelques manuscrits ouïgours écrits avec cet alphabet syriaque légèrement modifié, et dont la langue est nommée *Djagatéou-turki*. Les alphabets mongols et mandchoux actuels en sont aussi dérivés.

(4) On lit à ce sujet, dans le *Voyage à Péking* de Timkovski (t. I, p. 259) : - La superstition, profitant de la terreur qu'inspire la mort, a établi une foule de pratiques bizarres pour écarter les maux dont elle se croit irrévocablement menacée; les prêtres de Bouddha, pour maîtriser l'esprit de leurs sectateurs, ont représenté la mort sous une image effrayante. Le moribond dévot fait appeler un lama pour assurer le salut de son corps et de son âme; le prêtre, après avoir pris des renseignements sur le jour et l'heure de la naissance du malade, sur les circonstances qui l'ont accompagnée, et sur tout ce qui lui est arrivé pendant sa vie, prononce, d'après les saints livres et les lois de l'astrologie, si le corps sera brûlé ou jeté à l'eau, s'il sera exposé dans une espèce de cage, ou couvert de pierres, etc. Il y a quelques exceptions: par exemple, on n'enterre pas un homme qui s'est pendu; quiconque meurt à la suite d'enflures ne peut pas être brûlé; on ne jette pas à l'eau ceux qui ont été noyés par une inondation, ou frap-

pés de la foudre, ou dévorés par les flammes; on ne peut enterrer sur une montagne quelqu'un qui est mort d'une maladie contagieuse; en un mot, on ne peut pas jeter sans raison du bois dans le feu et de la terre dans l'eau, porter du bois sur une montagne ou dans une forêt. Telles sont les lois des bouddhistes (de la Tartarie).

- La manière la plus ordinaire de disposer des corps est de les transporter dans un steppe, et de les laisser abandonnés aux bêtes sauvages et aux oiseaux de proie. Mais, même dans ce cas, le lama décide vers quelle partie du monde la tête doit être tournée; on plante une girouette en terre, et la direction que lui donne le vent détermine celle que le défunt occupera. Du reste, tout dépend entièrement du lama, qui prescrit également comment il faut ensevelir le cadavre; s'il faut le vêtir ou le laisser nu, le déposer en plein air, ou dans une vieille iourte, et qui décide lesquels de ses effets ou quels objets doivent être ajoutés comme offrandes. Si le corps doit être brûlé, on ne le couvre pas, on le laisse exposé à l'air; quelquefois on place à l'entour des drapeaux tournés vers les quatre parties du monde; ou bien l'on entoure le bûcher de pieux plantés en terre, et sur lesquels sont écrites des prières en langue tibétaine. Ceux qui veulent

parens des mors font enmi celle voie<sup>9</sup> une maison de fust<sup>10</sup>, et la cueuvent de draps à or et de soie. Et quant le corps<sup>1</sup> passe devant ceste maison, si s'arrestent et getent, ceus de la maison, devant le corps, vin et char et viandes<sup>11</sup> assez. Et ce font il pour ce que il dient qu'en autele honneur sera receu en l'autre siecle. Et quant il est aportez au lieu où il doit estre ars<sup>12</sup>, ses parens font entaillier hommes de chart parchemin et de papier, et chevaux et chameux et roe comme besans<sup>13</sup>; et toutes ces choses font ardoir avec le mort. Et dient que en l'autre monde il aura<sup>k</sup> ses esclaves<sup>14</sup> et ses bestes et ses biens avec lui, tant comme<sup>15</sup> ces chartres qui seront arses<sup>16</sup>; et vont sonnans devant le corps touz les instrumens<sup>l</sup> de la ville. Et sachiez que il ne feroient ardoir le corps mort, se il ne fesoient veoir à<sup>17</sup> leur astronomiens lequel jour doit estre bon à ce faire : c'est d'ardoir. Et quant il leur dist lequel jour, si le gardent jusques au terme. Et il est tel fois que il gardent le corps bien six mois, ou mains<sup>18</sup> ou plus, selonc ce que il leur dist par son art.

<sup>i</sup> Ms. B. Ms. A. *cors*. — <sup>k</sup> Ms. A. *avera*. — <sup>l</sup> Id. *estrumentz*.

<sup>9</sup> Au milieu du chemin par où le cortège doit passer. — <sup>10</sup> Bois. — <sup>11</sup> Chairs et autres aliments. — <sup>12</sup> Brûlé. — <sup>13</sup> Ronds de papier en forme de monnaie. — <sup>14</sup> Esclaves. — <sup>15</sup> En même nombre que. — <sup>16</sup> Brûlés. — <sup>17</sup> Rechercher par. — <sup>18</sup> Moins.

montrer leur ferveur et leur dévotion ou leurs richesses, font élever des maux en bois ou en pierres, sur les tombeaux où ils déposent les cendres de leurs parents. Cet usage a été observé en Mongolie dès les temps les plus reculés. »

La crémation des corps a été en usage chez beaucoup de peuples anciens et modernes. On verra cet usage souvent signalé par Marc Pol dans la suite de son livre. Voici comment Benjamin Bergmann, qui résida plusieurs années chez les Kalmuks, *descendants des Tangutains*, raconte la cérémonie funèbre d'un prince de cette tribu :

« On conserva le cadavre pendant trois jours, et le quatrième, il fut livré aux flammes. Pour cette cérémonie le lama se rendit dans la hutte du défunt, avec le grand prêtre, son épouse et les principaux prêtres; là, il prononça un grand

discours en langue kalmouke. Une foule de prêtres était assis autour de la hutte du mort, et plus loin le peuple était assemblé. Le corps de Tchoutchei, porté assis sur une machine de bois, était enveloppé d'une toile imbibée de poix, et il avait sur la tête une couronne, derrière laquelle pendait un voile noir. Le lama, assis sur une espèce de palanquin, précédait le corps; tous les prêtres suivaient un-tête, et, devant le lama, se faisaient entendre les instruments de musique; une foule de peuple fermait la marche. Le bûcher était dressé à quelques centaines de pas de la hutte... Le lama lui-même mit le feu au bûcher et s'éloigna de suite avec la musique; mais des personnes, préposées pour soigner le bûcher, restèrent auprès pour verser continuellement de la poix sur le cadavre. Le feu brûla pendant plusieurs heures; lorsqu'il

Et le gardent en ceste maniere que il font une quasse<sup>m</sup> bien une paume moult bien conjointe ensemble. Et est toute peinte<sup>19</sup> moult soutilment<sup>20</sup>; et le cueuvrent de beaux draps, et mettent dedens la quasse canfre et especes assez, afin que le corps ne pue. Et chascun jour, tant comme il le gardent, font mettre table plaine de viande devant le mort. Et dient que s'ame<sup>n</sup> vient, et menjue et boit; et li laissent tant comme l'en demeure pour mengier. Et ainsi le font chascun jour; et encore leur font acroire pis, les devins, que il leur dient aucune fois, que ce n'est pas bon de traire le corps par la porte<sup>o</sup>. Si que, aucune fois, leur font rompre le mur, et traire<sup>21</sup> le par là quant il le doivent porter ardoir. Et sachiez que tout en ceste maniere le font tuit li autre ydolatre de ces contrées.

Or vous laisserons de ceste matiere, et vous conterons d'une autre cité qui est vers maistre<sup>22</sup> joustle le chief<sup>23</sup> à cel desert.

## CHAPITRE LVIII.

### *Ci dist de la province de Camul.*

Camul (1) est une province qui jadis fu royaumes. Il y a villes et chasteaux assez; mais la maistre cité est Camul. Ceste province

<sup>m</sup> Ms. C. *case* (caisse). — <sup>n</sup> Ms. C. *son ame*. — <sup>o</sup> Cette phrase manque dans le ms. C.

<sup>19</sup> Peinte. — <sup>20</sup> Subtilement, finement. — <sup>21</sup> Faire passer. — <sup>22</sup> Nord-ouest. — <sup>23</sup> Extrémité.

fut éteint, la cendre fut recueillie et conservée comme relique. On éleva à la mémoire du défunt un monument construit en terre glaise et en jones. » (*Voyages chez les Kalmuks*, tr. franç., p. 250.)

LVIII. — (1) *Hamil*, en chinois : 平山 平山, *Hô-mil*, que l'on prononce : *Ha-mi*; mais dans le dialecte *Hoeï*, ou turc oriental, ce nom se prononce *Hal-mil*. *Hal* signifie *lointaine perspective* (*linò-wáng*); *mil* : « élévation en plaine » (*tién thái*). Le pays est situé sur une élévation; c'est de là que lui est venu son nom. C'était anciennement le territoire des *I-gou-I Hiong-nou* (des *Onigour* de la tribu des *Hiong-nou*, ou Turcs).

Sous les *Han* postérieurs (56-220) ce pays fut nommé *I-gou*; sous les *Wei* (220-256), il fut annexé à celui des *Jou-jou*, ou *Jouan-jouan*. Sous les *Thang*, il fut érigé en arrondissement des *I occidentaux* (*Si-i-tchéou*); puis transformé en « Principauté des *I-gou de I-tchéou* ». Sous les cinq petites dynasties (907-954), on le surnomma *Hou-l-ih*. Sous les *Soung* (960-1120), il fit partie de l'état des *Hoeï-hou* ou *Onigour*, Turcs orientaux). Sous les Mongols, ce fut la résidence de l'un des rois (de la famille de *Dchinghiz-Khaân*) qui se partageaient les commandements militaires. Enfin, sous les *Ming*, on en fit la place défensive (*Wei*) de *Ha-mi*. (*Si-i-ù-thoung-wén-tchi*, k. II, fol. 1.)

est enmi deux desers; car, de l'une part est le grant desert de Lop, et de l'autre part a un petit desert de trois journées. Les gens sont tuit ydolatres<sup>a</sup> et ont langage par euls. Il vivent du fruit de la terre; car il en ont assez. Il sont hommes de grant soulaz<sup>1</sup>, car il n'entendent à autre chose que à sonner instrumenz, et chanter, et baler<sup>2</sup> et à prendre grant deliz à leur corps<sup>3</sup>. Et vous di que se un forestier<sup>4</sup> vient à sa maison pour herbergier<sup>5</sup>, il en est trop liez<sup>6</sup>, et commande à sa fame que elle face tout le plaisir au forestier. Et puis se part et s'en vait; et ne retourne jusques à tant que le forestier s'en soit partiz. Si que l'en puet soulacier avec sa fame tant comme l'en veult; car elles sont belles fames. Et il le tiennent à grant honneur et n'en ont nulle honte. Car tuit cil<sup>b</sup> de ceste province sont si honni<sup>c</sup> de leur moliers<sup>d</sup> comme vous avez ouy (2).

LVIII. — <sup>a</sup> Ms. B. Le ms. A. *idles*, et le ms. C. *ydes*. — <sup>b</sup> Mss. A. B. Le ms. C. *tous ceulz*. — <sup>c</sup> Le texte français de la S. G. porte *aimi*, pour *honn*. C'est sans doute une er-

LVIII. — <sup>1</sup> *Plaisir*. — <sup>2</sup> *Danser*. — <sup>3</sup> *A se donner beaucoup d'amusements*. — <sup>4</sup> *Étran-*  
*ger*. — <sup>5</sup> *Héberger, loger*. — <sup>6</sup> *Très-joyeux*.

Dans les commencemens de notre ère et avant, *Ha-mi* était la résidence royale pour y respirer la fraîcheur des *Houng-nou*. Cette ville est à 42° 53' d'élevation du pôle; sa longitude O. de *Pé-king* est de 22° 34' (*Sí yú thòu teli*). Elle est située à 800 *li* du passage *Yu-men*, ou de « la porte du jade »; et à 800 *li* de *Kharachar*. La population, du temps de Marc Pol, était principalement composée d'Ouïgours professant le bouddhisme lamaïque; le dialecte qu'elle parlait devait être l'ouïgour ou turk oriental.

Les ambassadeurs que Chah-Rokh envoya près de l'empereur de la Chine, en 1420, partis d'Hérat, passèrent par *Toufan* et *Kamil*. Le 21<sup>e</sup> jour de redjeb de l'an 823 de l'hégire (dans les premiers jours du mois d'août 1420) on arriva dans la ville de Khamil. L'émir Fakhr-eddin y avait fait bâtir une mosquée magnifique et un beau monastère orné de la manière la plus somptueuse. Tout auprès de la mosquée, les infidèles avaient élevé un temple, sur les côtés duquel étaient peintes des idoles grandes et petites, sous des formes admirables. A la porte de cet

édifice on voyait représentés deux démons qui se précipitaient l'un contre l'autre. Mangli Timour-Mairi, beau jeune homme, était gouverneur de Khamil. (Not. et Extr. des Mss., t. XIV, p. 389.)

Les ambassadeurs de Chah-Rokh étant partis de Balkh le 1<sup>er</sup> jour de moharrem de l'an 823, ou 16 janvier 1420, mirent plus de six mois pour parvenir à Khamil en suivant la route du nord, c'est-à-dire celle qui passe au nord des monts que l'on nomme *thian chán*, « monts célestes », tandis que Marc Pol avait suivi celle qui passe au sud de ces mêmes monts. La première de ces routes se nomme en chinois : *Thian chán pèh lou*; et la seconde : *Thian chán nán lou*. Il y a des itinéraires chinois de ces deux routes avec le nom des stations, leurs distances en *li*, et quelques observations sur les pays parcourus.

Benoist Goetz, dans son voyage de l'Inde au Cathay, en 1604, passa par Khamil qu'il nomme aussi *Camoul*, « ville forte et garnie de bonnes défenses. » (*Histoire de l'expédition chrétienne en Chine*, de Trigault, trad. fr., p. 856.)

(2) Ces maris complaisants ont peut-être aussi

Or avint que au temps de Mangu Kaan<sup>7</sup> qui regnoit, et estoit seigneur de ceste province (3), sot<sup>7</sup> ce fait; si leur manda, commandant sur grant paine<sup>8</sup> que il ne le feissent plus. Et quant il orent ce surmandement, si en furent moult dolent. Si s'assemblerent ensemble et firent un moult grant present, et l'envoierent au seigneur et li prièrent que par grace il leur laissast faire leur usage<sup>9</sup> que tuit leur ancestre avoient fait; et que pour ceste usance<sup>6</sup> leur donnoient, les ydoles, touz les biens de la terre que reur du copiste. La version latine publiée par la même Société porte : « Et omnes isti de ista provincia sunt bezzi de suis uxoriibus. » — *Quid de bezzi?* L'ancien texte italien, *Il Milione*, porte : « E tutti quelli di quella provincia sono bozzi delle loro mogli, ma nol se'l tengono a vergogna. » Le mot *bozzo*, n'étant pas italien, a été créé par le traducteur pour remplacer *honnir*. —<sup>d</sup> Ms. B. *moulliers*. Ms. C. *moilliers* (mulier; femme, épouse). —<sup>e</sup> Ms. A. *Mougu k*. —<sup>f</sup> Ms. B. *usance*. —<sup>g</sup> Ms. C. *usage*.

7 Sat. —<sup>8</sup> Ordonnant sous des peines sévères.

pris pour devise : « honni soit qui mal y pense ».

(3) Mangou-Khán, petit-fils de Dchighliz-Khán, régna sur tous les pays conquis par les Mongols, depuis 1250 jusqu'à 1259, sauf les territoires apauvés, dont toutefois il restait suzerain. Il résidait à Caracorum, dont il sera parlé ci-après.

Quant à la coutume étrange dont il est question et à l'obstination des intéressés pour la conserver, ce n'est assurément pas une invention de Marc Pol; nous avons trop reconnu jusqu'ici sa véracité pour pouvoir le supposer. Une coutume semblable a été signalée par Elphinstone dans son *Account of Cabul*. En parlant des *Hazâchs*, tribus d'origine mongole qui habitent dans les montagnes, au nord de Caboul, il dit qu'il en est « dont les maris laissent leurs femmes à l'hôte qui est reçu chez eux. Et, dans tous les temps, si un mari de cette même tribu trouve une paire de pantoufles à la porte de sa femme, il s'éloige immédiatement. » Elphinstone ajoute en note une remarque dont il n'indique pas l'origine, mais qui est assurément un écho lointain du fait rapporté par Marc Pol, que Mangou-Khán voulut abolir cette honteuse coutume, mais que toute la population du lieu le supplia de n'en rien faire, parce qu'ils ne faisaient que suivre la coutume de leurs ancêtres, et que c'est pour cela même que leurs idoles les comblaient de biens.

Péris de la Croix, dans son *Histoire de Gen-*

*ghiz-Can*, rapportant les articles conservés dans les écrivains orientaux, du *Yasa*, ou Code de ce conquérant, dit (p. 107) : « Art. XVIII. Une autre loi condamne à mort les adultères, et l'on permet de les tuer quand on les surprend *in flagranti*. Les habitants de la province de Caïndu murmurèrent contre cette ordonnance, parce qu'ils avoient coutume, pour bien faire les honneurs de chez eux, et pour mieux recevoir leurs amis, de leur livrer leurs femmes. Ils présentèrent plusieurs requêtes au Cau, pour n'être point privés de ce moyen de régaler leurs hôtes. Ce prince, cédant à leur importunité, les abandonna à leur honte. Il leur accorda ce qu'ils demandoient; mais afin que la pudeur de ses autres sujets ne fût point blessée par une coutume qu'il trouvoit contraire à l'honneur et à la raison, il déclara en même temps qu'il tenoit ces peuples pour infâmes. »

La province de Caïndu, citée dans ce passage, l'est aussi dans Marc Pol, au Chap. 116, avec la mention des mêmes usages; mais il n'y est pas dit, comme dans le chapitre des habitants de *Camul*, que ceux de Caïndu réclamaient contre l'exécution du *Yasa* en question. Si Péris de la Croix n'a pas emprunté ce détail à Marc Pol lui-même, et qu'il soit tiré réellement par lui des écrivains orientaux, il confirme d'une manière singulière le dire du célèbre voyageur.

il avoient; et que autrement ne sauroient vivre, ne ne pourroient. Et quant le seigneur vit ce, que il le vouloient, si dist : « Puis que « vous voulez vostre honte <sup>h</sup>, et vous l'aiez <sup>9</sup>. » Si leur consenti à faire à leur volenté de leur mal usage <sup>1</sup>. Si que touz jours l'ont maintenu et maintiennent encore.

Or vous laisserons de Camul, et vous conterons des autres provinces qui sont entre tremontaine et maistre <sup>10</sup>; et est au grant Kaan, qui a nom Chingin-talas.

## CHAPITRE LIX.

*Ci dist de la province Chingintalas.*

Chingin-talas (1) est une province qui est encore ou chief du desert entre maistre et tremontaine <sup>1</sup>. Elle est grant seize jour-

<sup>h</sup> Le ms. B. ajoute ici : « Et vous dîtes que vous ne pourriez vivre sans le faire. » —

<sup>1</sup> Ms. C. *mule usance*.

<sup>9</sup> *Que vous l'avez, ayez-la!* — <sup>10</sup> *Entre le nord et le nord-ouest.*

LIX. — <sup>1</sup> *Entre nord-ouest et nord.*

LIX. — (1) De tous les noms de lieux cités par Marc Pol, il n'en est peut-être aucun qui ait fait naître tant de suppositions plus mal fondées les unes que les autres. Deguignes avait cru reconnaître ce nom dans le pays de *Leou-lan* ou *Chen-chen*, situé au midi de *Ha-mi*. « Je pense, dit-il (*Hist. des Huns*, t. I, part. 2, p. XII), que c'est dans ce canton qu'il faut placer la province que M. Paul appelle *Chin-chin-talas*, voisine du grand désert. » Cette désignation est bien vague et ne repose sur aucune donnée géographique ou historique; car Marc Pol, venant de parler de Camul (ou Khamil) où il a conduit ses lecteurs, dit que *Chingin-talas*, dont il va ensuite parler, est une province située entre tremontaine et maistre; ce qui veut dire : entre le nord et le nord-ouest. La version latine publiée par la S. G. porte : *intra tramontanam et magistrum*, ce qui indique bien la même position. Ce chapitre manque dans Ramusio. Le texte latin de Grynaeus et de A. Müller porte : « Post provinciam

« Camul sequitur provincia *Chinchiutalas*, que « *ab aquilone confinis est deserto.* » C'est le texte traduit par Marsden, qui n'en adopte pas moins l'opinion de Deguignes, rapportée ci-dessus. Pourquoi? parce que le nom de *Chen-chen* a de la ressemblance avec *Chinchia*, et que *talas* qui, dit-il, signifie *plaine* en mongol, peut s'en séparer comme appellatif. Voilà comme, trop souvent, même des hommes instruits font de la science qui ne repose sur aucun fondement sérieux.

H. Murray (p. 250) croit, avec C. Ritter et Bürck (p. 181), que c'est Barkoul, appelé par les Chinois *Tchin-si*, situé à 300 li (30 lieues) au N. O. de Khamil. M. Neumann dit avec raison que le nom de *Tchin-si* n'a été donné à Barkoul que sous Khien-loung, dans le milieu du siècle dernier, et que, par conséquent, Marc Pol n'a pu l'avoir en vue. Et ce sinologue instruit adopte l'opinion de Deguignes, qui est insoutenable. Nous avons oublié le comte Baldelli Boni, qui croit trouver *Chinchiin-talas* dans

nées ; et est au grant Kaan. Et y a cités et chasteaux assez. Et y a generations <sup>a</sup> de genz ydolatres <sup>b</sup> et sarrazins et quecques <sup>c</sup> crestiens

LIX. — <sup>a</sup> Ms. C. *trois generations*. — <sup>b</sup> Id. *ydres*. Ms. A. *idles*. — <sup>c</sup> Ms. C. *auques* (quelques).

Tchahan de d'Anville, auquel est joint la finale *tal* (on lit dans d'Anville *Chouan > tal*), au nord-ouest de *So-tcheou* ; par conséquent au *sud-est* de Khamil. Cette hypothèse est aussi dénuée de fondement que toutes les autres.

Ce n'est toutefois pas sans peine, mais après d'assez longues recherches, que nous croyons avoir trouvé la véritable situation de *Chinguintalas*, comme le nom est écrit, en deux mots, dans notre Ms. A. C'est *Sai-yin-tala*, situé dans le *Thián-cháu-pé-tou* (« Route du nord des monts célestes »), figurant sur la carte de d'Anville (Atlas général de la Chine, n° 41) par 44° 55' de lat. et 107° 10' de long. E. (au lieu de 44° 35' de lat. et de 87° 40' de long.) sous le nom de *Sain tara*.

On lit dans le *Sí-yü-thoung-wén-tchi* (k. I, fol. 7) : 肥因塔刺 - *Sai-yin ta-la*, est un nom *dehoungar* (du dialecte des habitants de la Dzoungarie). *Sai-yin* signifie « excellent, préminent » (*liang*) et *tala* « champ ». Son territoire est très-fertile, renferme de grands pâturages ; il convient à la culture du blé. De là lui est venu son nom (de : *terre riche et féconde* : *Sai-yin tala*).

« Du temps des Han (200 av. J.-C.), c'était un territoire du royaume de *Tah-houan* ; sous les *Han* postérieures, c'est là que les *Kiu-sse* (ou conducteurs de chars) furent anéantis. Ensuite l'État se rétablit ; du temps des *Wei* du nord (220-264) ce fut le territoire des *Jouen-jouen*. Du temps des *Tcheou*, des *Soui* et postérieurement, il a appartenu aux *Tou-kié* (ou Turcs). Sous les *Thang*, il dépendit de *Pé-king* ; et sous les *Ming* des *W'a-la* (Kalmouk-orlet). »

Le nom *dzoungar* de *Sain-tara* a été transcrit en chinois *Sai-yin ta-la*, parce que la langue chinoise n'a pas l'articulation *r*, qu'elle représente par *l*, du même organe ; mais le nom est transcrit en mandchou, en mongol, en tibétain, et oïlet, ou ture oriental, et en lettres persanes, par *Sain-tará* : ساین تارا.

Ce pays, dans la géographie actuelle des pos-

sessions chinoises, dépend du territoire d'*Ou-roum-tsi*, en chinois : *Ou-lou-m'-tsi*. D'après l'autorité citée ci-dessus (k. I, fol. 6), il formait, dans les premiers siècles de notre ère, le territoire du royaume de *Pou-louh*, ou *Pourout* ; il dépendait de la tribu postérieure des *Kiu-sse*. Il devint ensuite possession des *Kao-kiu* ; puis, au troisième siècle, des *Tou-kié*, ou Turcs. Sous les *Thang* (618-905), on lui donna la qualification de : « siège d'un gouvernement général pour la garde de la cour du nord ». Ensuite il tomba au pouvoir des *Tou-fan* (ou Tibétains). Sous les *Soung* (960-1120), il devint le campement nord de l'État de *Kao-tchang*, ou des *Ouigours* ; sous les *Mongols* (à l'époque qui nous occupe), il devint le pays compris sous le nom de *Ou-tching*, ou *cing villes*, *Bich-balikh*.

De ces *cing villes*, *Ouroum-tsi* et *Sai-yin-tala* étaient les principales. La carte chinoise du *Sí-yü*, de la dynastie mongole, donnée dans le *Houng-yü Sí-yü thóu-tchi* (k. III, fol. 1-2), représente ce pays sous le nom de *Hoci-hou Ou-tching*, c'est-à-dire les *cing villes des Ouigour*, et au sud, au delà d'une chaîne de montagnes (les montagnes célestes) et d'une rivière à plusieurs affluents, on lit : « frontières orientales de *Bichebali* » (ou des *cing villes*).

Il n'est donc pas douteux que *Sai-yin-tala*, faisant partie de l'État d'*Ouroum-tsi*, ne soit le *Chinguintalas* de Marc Pol. La position d'*Ouroum-tsi*, sa capitale, à 1,600 li environ au nord-ouest de Khamil (ou Camoul), répond parfaitement à celle qui lui est donnée dans notre texte, et à ses *seize journées* de marche d'étendue.

Ce pays, de même que ceux de *I-li*, de *Tah-rl-pa-ha-tai*, de *Ou-chi*, de *Akson*, de *Yar-kiang*, de *Ho-liou* ou *Kho-tan*, de *Kachghar*, de *Yankchar*, de *Kou-tché*, de *Krachar*, de *Toufan*, de *Ouroum-tsi*, de *Kou-tching* (ancienne ville), de *Palikhan*, de *Hami*, ou *Khamil*, etc., dépendent du département subordonné, nommé *Ti-hoa* (ancien *Ouroum-tsi*) de la province de *Kan-son*. Ce sont principalement des Mandchoux et des



nestorins. En la fin de ceste province vers tremontaine <sup>2</sup>, a une montaigne où il a moult bonnes vaines <sup>3</sup> d'acier, et d'andaine. Et sachiez bien qu'en ceste dite montaigne se treuve une vaine de laquelle se fait la salemandre <sup>4</sup>. Car sachiez de voir <sup>5</sup> que salemandre n'est pas beste, si comme on dist en no<sup>e</sup> pais; mais est de vaine de terre; et orrez comment.

Il est voirs <sup>5</sup> que chascun set<sup>r</sup> que, par nature, il n'est nul beste, ne nul animal qui peust vivre dedens le feu, pour ce que chascun animal est faiz des quatre elemens. Or avoie je, Je, Marc Pol, un compaignon turc <sup>r</sup> qui avoit à nom Surficar <sup>b</sup>; et estoit moult sages. Et conta, ledit turc, à Messire Marc Pol, comment il avoit demouré, en ceste terre, trois ans, pour le grant Kaan, pour faire traire <sup>6</sup> de ces salemandres pour le seigneur. Et dist <sup>1</sup> que l'en fait caver en celle montaigne, et treuve l'en une vaine; et se prent cele vaine et s'esmenuise <sup>7</sup>; et treuve l'en dedens comme files de laine <sup>8</sup>; et puis les met on sechier. Et quant elle est seiche, si s'en ist dedens <sup>9</sup> granz mortiers <sup>1</sup> de fer; et puis la font laver et vet<sup>h</sup> toute la terre, et demeure si comme filz qui saniblent de laine. Et le fait l'en filer, et en fait l'en touailles <sup>10</sup>. Et quant elles sont faites, si ne sont pas bien blanches; mais il les mettent dedens le feu. Et quant elle en est traite <sup>11</sup>, si est blanche comme noif <sup>12</sup>. Et toutefois qu'elle devient orde <sup>1</sup>, si la met l'en devant le feu, si devient blanche (2).

<sup>1</sup> Mss. B. C. *Salemande*. — <sup>2</sup> Mss. B. C. *noître*. — <sup>3</sup> Ms. B. *scet* = *sait*. — <sup>4</sup> Ce mot manque dans les mss. B. C. — <sup>5</sup> Ms. C. *Sufficar* = *Zulfikar*. — <sup>6</sup> Ce mot manque dans les mss. A. et B. — <sup>7</sup> Ms. C. Les mss. A. et B. *motes*. — <sup>8</sup> Ms. C. *s'en va*. — <sup>9</sup> Id. *sale*.

<sup>2</sup> *Le nord*. — <sup>3</sup> *Feines*. — <sup>4</sup> *De vrai*. — <sup>5</sup> *Vrai*. — <sup>6</sup> *Extraire*. — <sup>7</sup> *On prend la substance et on la réduit en fils minces*. — <sup>8</sup> *Fils de laine*. Ms. B. *filez de laigne*. — <sup>9</sup> *On la met dans*. — <sup>10</sup> *Nappes* et autres liuges de service. — <sup>11</sup> *Extraite*. — <sup>12</sup> *Neige*.

Mongols qui y commandent. (Voir l'*Almanach imperial de Pe-king*, à l'article : Province de *Kou-souh*.)

(2) C'est l'*amiante* ou *asbeste* des anciens, dont l'extraction est ici décrite avec beaucoup d'exac-titude, d'après le directeur de mines turc au service de Khoubilai-Khân. On en trouve aussi

en plusieurs endroits de l'Europe, et en Sibérie; cette substance minérale remplit les fissures des roches primitives, et se trouve aussi dans les roches serpentinesuses. Les anciens la tiraient principalement de l'Inde, et ils en faisaient des mèches de lampes qui ne s'usaient point, d'où lui est venu le nom d'*ἀσβεστος* « inextinguible ».

Ainsi est la vérité de la salemandre, non autrement. Et ceus meismes de ceste contrée le conterent en ceste maniere : car qui le diroit autrement ce seroit bourde et fable. Et si sachiez que, à Romme, en a une touaille que le grant Kaan y envia à l'Apostolle pour moult beau present, pour mettre le saint suaire de Jhesu Crist dedens.

Or vous laisserons de ceste province et vous conterons des autres qui sont entre grec et levant.

## CHAPITRE LX.

*Ci dist de la province de Suctur.*

Quant l'en se part de ceste province que je vous ai dit (1), si chevauche l'en entre grec et levant<sup>1</sup> dix journées<sup>2</sup>. Et en tres-

LX. — <sup>1</sup> Ces deux derniers mots manquent dans le ms. A.

LX. — <sup>2</sup> *Entre le nord-est et l'est.*

ble. Ils s'en servaient aussi pour renfermer les ceudres des corps au sortir du bûcher.

Ou lit dans la célèbre inscription nestorienne de *Sî-ngan-fou* (p. 18-19 de notre édition accompagnée de traductions et de commentaires), que le royaume de *Tu-thsin*, ou de « l'empire romain d'Orient », produisait entre autres choses, des *stoffes à l'epreve du feu* (*hō-hwân-pai*), c'est-à-dire des étoffes fabriquées avec des filaments d'amiante.

Dans le moyen âge on croyait que la substance minérale en question provenait de la *salamandre* dont on lui avait donné le nom, préjugé que Marc Pol (grâce sans doute à son ami Zullicar, l'ingénieur turc de Khoulai) a bien soin de combattre en l'appelant *bourde et fable*. La tente d'Alexandre, au dire de l'auteur du poème de ce nom :

*Del poil fu d'une beste qui salemandre ot nom.*

LX. — (1) En admettant, comme démontré, que *Chingiu-talas* est *Sai-yiu-tara*, placé par d'Anville (carte 41) entre 44° 50' de latitude (au lieu de 44° 40'), et 107° 10' de longitude E. (au lieu de 87° 20'), la direction *est-nord-est*, indi-

quée ici par Marc Pol, nous amène effectivement à la province dont *Sou-tchéou*, ou *Siccuï*, était la capitale, laquelle est aussi placée par d'Anville entre 39° 40' de latitude et 116° 25' de longitude E. (au lieu de 96° 47'). Les *dix journées* de marche, indiquées par Marc Pol pour franchir la distance de pays déserts, situés entre les limites extérieures de ces deux provinces, peuvent suffire.

Marc Pol nous dit que la province à laquelle il arrive s'appelle *Suctur*; que sa capitale est *Siccuï*, et que le nom général de la grande contrée dans laquelle ses trois provinces, dont il vient de parler, se trouvent, est le *Tangut*.

Nous avons ici comme des repères, au moyen desquels nous pouvons savoir si nous sommes parvenus à reconnaître avec exactitude la position des pays décrits par Marc Pol. Mais il est nécessaire, avant tout, de bien déterminer l'étendue et les limites de ce que l'on appelle alors le Tangout. (Voir de plus la note 2 du chap. LVII.)

Ce nom, du temps de Marc Pol, était tout récent; il ne datait que de l'époque où Khoulai-Khân y fut envoyé par Ogodai (1220-1246).

toute<sup>b</sup> ceste voie n'a nulle habitation, se poi non<sup>c</sup>; si que il n'y a chose qui à mentevoir face en notre livre.

<sup>b</sup> Ms. B. *toute*. — <sup>c</sup> Id. *si pou non*.

Auparavant, dit Rachid-ed-din, les Mongols appelaient ce pays *Kachin*, du nom du fils d'Ok-tai-Kaïn, qui en avait été nommé roi. Après sa mort, cette royauté ayant été abolie, le pays fut par les Mongols appelé *Tangkout*. — Tangkout, dit Klaproth (lieu cité), est le pluriel mongol de *Taugkou*, nom des quatre hordes orientales des *Thang liang*, dont trois : les *Itsi Tangkou*, les *Karà Tangkou*, ou *Tangkou noirs*, et les *Tangkou du nord*, habitaient sur la frontière de l'empire des *Liao* ou *Khitans*, tandis que la quatrième, les *Tangkou méridionaux*, étaient enclavés dans le royaume de *Schin*. Les *Taugkou* ou *Tangkout* étaient les Tibétains les plus rapprochés des Mongols; et c'est pour cette raison que ceux-ci ont appliqué leur nom à toute la nation tibétaine; de sorte qu'à présent, les dénominations de *Tangkout* et de *Tibet* sont devenues synonymes chez les Mongols.

« Le nom de *Tangout* appartient originairement à la partie de l'Asie centrale comprise entre les 83° et 103° de long. E. et les 33° et 45° de lat. N. Il désignait la partie nord-ouest de la Chine, située sur la rive gauche du *Houang-ho*, au nord du pays qui entoure le lac *Khoukhounoor*, les vastes plaines arrosées par la rivière *Tchaidam*, le pays de *Cha-tcheou* et de *Kouanteou*, la partie du désert de *Gobi*, située entre la Chine, *Khamil* et le lac *Lob*, ainsi que les principautés de *Khamil* et de *Tourfan*, qui appartenaient autrefois au pays des *Onigours*. Le *Tangout* est donc borné à l'est par le *Houang-ho*, et le versant méridional de la chaîne des monts Célestes; au sud, par la chaîne des monts *Bayan Khara*, qui le sépare du Tibet proprement dit; à l'ouest, ses limites se perdent dans le désert, et au nord, elles dépassent en plusieurs endroits la chaîne des monts *Thian chan* ou Célestes. Les Chinois donnent à cette contrée le nom vague de *Ho-si*, c'est-à-dire : ce qui est situé à l'occident du *Houang-ho*. »

Rachid-ed-din dit aussi : « *تنگوت* *Tankout* est un grand pays tant en longueur qu'en largeur. En langue de *Khatni* ( *ختلی* ) il est ap-

pelé *Hâ si* : ce qui signifie à l'occident du grand fleuve. La raison en est que le pays est situé du côté de l'ouest de la Chine, et il fut autrefois connu sous ce nom. Il a de grandes villes qui étaient les résidences des rois du pays; elles sont au nombre de vingt quatre. La plupart des habitants sont *musulmans*, cependant les paysans et les chefs des villages sont *adorateurs de Boud-dou* ( *بوت پرستند* *Bout perestend*). Quant à leur extérieur, ils ressemblent aux *Khataiens* (Chinois). Autrefois ils étaient tributaires des rois du *Khatai*, et leurs villes portent des noms *khataiens*; mais ils ont gardé leurs institutions, leurs lois et leurs coutumes. » Marc Pol ne donnait pas tant d'étendue occidentale au *Tangkout*; car les pays de *Kachghor*, *Yackand*, *Khotan*, *Prin* ou *Pré*, *Kharachar*, sont placés par lui dans la grande *Turquie* (le *Turkistan*), sans doute comme étant alors sous la domination de *Caïlou*; tandis que le *Taugkout*, pour lui, commence où commençait la domination du *grand Khân*, c'est-à-dire *Khoubilai*, alors souverain de la Chine.

La première province du *Tangkout* qu'il décrit est *Cha-tcheou* qu'il nomme *Saccou*. La dernière est *Chingintalas*, car il ne considère pas *Camul* ou *Khamil*, comme une province du *Tangout* (elle avait été effectivement un petit État en dehors de la domination des *Thang-liang*). La troisième est celle de *Succou* que nous avons maintenant à déterminer. Si l'on veut bien jeter les yeux sur la carte, on verra que *Chingintalas* ne pouvait être placé que dans le pays de l'ancien *Bichbalikh*, et que, pour rester dans les limites du *Tangkout*, en suivant, du reste, la direction indiquée par Marc Pol, nous devons chercher et trouver cette troisième province du *Tangkout*, dans le voisinage et à l'occident de la Chine.

Il ne paraît pas douteux que le chef-lieu de cette province ne soit 肅州 *Sut-tchéou*, située par 39° 45' de lat. et 96° 47' de long. E. Mais, jusqu'ici, personne ne s'est demandé pourquoi Marc Pol nomme la province en question *Suctur*, et sa capitale *Siccu* (pron. *Sitchéou*)?

Et au chief de ces dix journées si treuve l'en une autre province qui est Suctur, en laquelle a citez et chateaux assez. Et la

Il est vrai que la plupart, sinon tous les éditeurs de Marc Pol, ont confondu les deux noms en un seul et l'ont écrit de même. Cependant ces noms devaient être et rester distincts, et notre manuscrit montre ici, comme partout, une supériorité bien grande sur tous ceux connus jusqu'à ce jour.

Sous les Mongols, du temps de Marc Pol, la province en question se nommait en chinois *Suh-tchéou-lou* (les circonscriptions administratives civiles s'appelaient alors des 道 *lou* (proprement *voies, chemins, routes*), comme sous les Thang on les appelait 道 *tào*, et aujourd'hui 省 *siang*). Cette dénomination se prononçait vulgairement : *Suk-tchou-r*, la première syllabe étant affectée de l'accent *jé*, « rentré » (comme si la voix éprouvait un choc, un obstacle en sortant) se prononce, même encore maintenant, *Suk-tchéou*, se prononce aussi généralement *tchou*, pour donner plus de rapidité à la parole; enfin la syllabe *lou* se prononce *rou, r*, par tous les Tartares; *Suctur* est donc la prononciation exacte, mais vulgaire et à la manière mongole, de *Suh-tchéou-lou*, circuit de *Suh-tchéou*, qui alors, sous les Mongols, dépendait du *Kan-souh hing Siang*, ou du « gouvernement militaire et perceptoral de *Kan-souh*, depuis l'année 1270. » (*T'ai-ths. i-th. tchi*, k. 1374, fol. 5.)

Marc Pol nous dit que *Siceni* était la *maistre cité* de la province. Aujourd'hui *Suh-tchéou* n'est plus que le chef-lieu d'un département secondaire de la province de *Kan-souh*, qui n'a sous sa juridiction que le seul district de *Kao-toi*. Mais, du temps des Mongols, cette ville fut constituée, l'année 1270, en chef-lieu de *lou* ou de province dépendant du gouvernement général (*hing siang*) du *Kan-souh*. (*T. ths. i-th. tchi*, k. 163, fol. 1.) Comme ville, elle se nommait *Suh-tchéou*, ou *Succui* (il faut prononcer à l'italienne *Soutch-tchou*); comme chef-lieu ou capitale de la province, elle se nommait *Suh-tchéou-lou*, c'est-à-dire *Suk-tchou-r*, prononcé à la mongole, ainsi que Marc-Pol (qui paraît l'avoir appris de préférence au chinois, dont l'usage lui eût moins

servi à la cour de Khoubilai-Khân) le fait habituellement des noms chinois qui se présentent dans sa narration.

La grande Géographie impériale de la Chine citée (k. 169, fol. 1), nous apprend que, du temps de Yu (2200 ans av. J.-C.), cette contrée était celle de *Young-tchéou*. Plus anciennement, c'était le territoire des barbares nommés *Joung*. Du temps des « royaumes en guerre » (481-255), c'est là qu'habitaient les barbares *Youe-ti* (ou Scythes). Au commencement des Han (204), il fit partie de l'empire des *Houang-nou* (de race turque)... Enfin sous les Yuen ou Mongols, *Succui* devint, comme nous l'avons déjà dit, la ville capitale (*hsung kouan fou*) de la province, sous le nom de *Suh-tchéou*, qu'elle avait reçu sous les Thang (620), et qu'elle perdit en 766 en tombant au pouvoir des *Tou-fan* ou Tibétains, mais qu'elle reprit sous les *Soung* (960-1120) en faisant partie des *Hia* occidentaux.

Bachid-ed-din écrit le nom de cette ville :

سوكسون *Soksdjon*. On trouve dans la relation persane de l'ambassade envoyée par Chah-Rokli à l'empereur de la Chine, la confirmation de l'exactitude de Marc Pol pour représenter les noms de lieux et autres comme il les entendait prononcer. On y lit : « Le 4<sup>e</sup> jour de *chaban* (de l'an 1420) « on arriva à une station d'où, jusqu'à *Soktcheou*, « première ville du Khata (la Chine), la distance « est de deux journées, au travers d'une contrée « déserte. » La description qui est donnée de la réception faite, dans cette première ville de la Chine, aux ambassadeurs persans, est fort curieuse et rappelle celle faite à d'autres ambassadeurs. On leur demanda, comme c'est prescrit dans les statuts de l'empire, combien ils avaient d'hommes à leur service. Ils furent logés, à *Soktcheou*, dans l'*Hôtel des postes*, situé à la porte de la ville. On y avait disposé tout ce qui pouvait être nécessaire aux envoyés, aliments, boussoles, tapis, montures. Chaque nuit, chacune des personnes du cortège trouvait, dans l'*Hôtel des postes*, un lit, un paquet de vêtements de nuit en soie, et un serviteur tout prêt à exécuter ses ordres.

*Soktcheou* est décrite comme une grande ville,

maistre cité si a nom Siccuï<sup>d</sup>. Il y a crestiens et ydres<sup>e</sup>, et sont au grant Kaan. La grant province general, où ces trois provinces sont, est Tanqut<sup>f</sup>. Et par toutes les montaignes de ces provinces se treuve le reobarbe<sup>g</sup> en grant habondance (2). Et illec l'achattent les marchans et le portent par le monde. Il vivent du fruit de la terre.

Or vous laisserons de ce, et vous parlerons d'une cité qui a nom Campicion.

## CHAPITRE LXI.

*Ci dist de la cité de Campicion.*

Campicion (1) si est une cité qui est en Tanqut mesmes; et est moult grant cité et noble. Et est chief et seigneur de toute la pro-

<sup>d</sup> Ms. A. Le ms. B. *Sistra*; le ms. C. *Sictin*. — <sup>e</sup> Ms. B. *crestiens ydolatres*; ms. C. *crestiens ydres*. — <sup>f</sup> Ms. A. Les Mss. B. et C. *Tangut*.

<sup>g</sup> *Rhubarbe*.

avec un château fort, de la forme d'un carré parfait. Il y avait beaucoup de bazars bien entretenus, avec plusieurs bâtimens dont chacun est surmonté d'une tourelle en bois et d'une grande magnificence; ils ont aussi des créneaux en bois verni. La ville est entourée d'un rempart avec des tours crénelées de vingt pieds en vingt pieds. Ce mur d'enceinte était percé de quatre portes, une de chaque côté, se faisant face, et surmontées d'un pavillon à deux étages. Les murs des maisons étaient revêtus de briques en porcelaines. On y voyait plusieurs temples d'idoles, dont quelques-uns occupant un espace de dix arpens et tenus avec une extrême propreté. Le pavé des rues était formé de briques cuites vernissées. Cette ville est la première que l'on rencontre sur la frontière du Khatai; de là à *Khanbâik* (la « ville du Khan », la Capitale) on compte 99 *iam* (ou maison de poste, en chinois *yi*). Voyez Ét. Quatremère: *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XIV, p. 394.

Dans la Relation du P. Benoît Goëz (*ajud* Trigaut, *op. l.* trad. fr., p. 861), on lit: « Notre Benoist arriva en la ville de *Socrû* sur la fin de l'an 1605. » Ici le nom de la ville est

prononcé à la chinoise, parce que cette relation, tirée des *Commentaires* du P. Ricci (qui était très-versé dans le chinois, puisqu'il a composé plusieurs ouvrages en cette langue), a conservé pour les noms chinois la prononciation chinoise.

(2) La *rhubarbe* est très-abondante dans les provinces occidentales et montagneuses de la Chine; et, selon les missionnaires (*Dobalde*, I, 50, éd. de La Haye), elle est aussi très-abondante dans le pays de *Tou-fan*.

LXI.—(1) La ville de *Campicion*, que nos trois manuscrits nomment ainsi, de même que tous ceux collationnés dans l'édition de la Société de Géographie, est écrit *Campion* dans Ramusio, qui donne la lecture la plus fautive. Malgré sa forme insolite, ce nom a été généralement reconnu, depuis Gaulhil (*Hist. des Mongols*, p. 49), comme désignant la ville de *Kan-tcheou* de la province occidentale du *Kan-suh* actuel.

La circonscription qui a pour chef-lieu la ville de 甘州 *Kan-tcheou* était, selon la grande Géographie impériale (k. 163, fol. 1), la contrée de *Young-tcheou*, du temps de l'empereur Yu (2200 ans av. J.-C.). De 500 à 200 avant

vince de Tauqut. Les genz sont ydolatres \* et sarrasins et crestiens; lesquels crestiens ont en ceste cité trois eglises belles et graus; et

LXI. — \* Ms. A. *idles*; ms. C. *ydres*.

la même époque, elle fit partie du territoire des *You-ti*, ou Scythes. Vers le commencement du deuxième siècle avant notre ère, elle fut le territoire royal nommé *Kouou yay* des *Hioung-nou*. L'an 121 de notre ère, elle fut érigée en principauté nommée *Tchang-yay*. Elle reçut le nom de *Kan-tcheou* sous les *W'ei* occidentaux. Elle redevint ensuite principauté de *Tchang-yay*; puis, sous les *Thang*, en 619, elle reprit son nom de *Kan-tcheou* qu'elle perdit et reprit en peu de temps. En 758, elle fut nommée de nouveau *Kan-tcheou*, appartenant à la grande division administrative (*táo*) de l'Occident du fleuve (*Hó-si*). En 766, elle tomba au pouvoir des *Tou-fan*, nation tibétaine. En 851, prise de nouveau, elle devint la possession des *Hoei-hou*, Onigours. En 1028, elle fut annexée au *Si-hia*, ou à l'État des *Hia* occidentaux, et son nom fut changé en celui de « principauté de défense contre les barbares (*ch'in-ti-kiun*) », en même temps qu'on l'érigea en « département de *Siouen-houa* », c'est-à-dire : « qui répand les lumières, les principes de la civilisation ». Au commencement de la dynastie mongole, vers 1260, ce pays fut de nouveau appelé *Kan-tcheou*. En 1264, il fut érigé en Département de direction générale (*hsoung kouan fou*) de la province de *Kan-souh*. En 1272, on changea son nom en celui de *Kan-tcheou-lou*, « circuit de *Kan-tcheou* ». En 1281, on l'érigea en gouvernement administratif du *Kan-souh*. [Lat. 39°; long. 98° 36'.]

On peut voir, par ce précis historique de la ville et du pays de *Kan-tcheou*, qu'à l'époque où Marc Pol dit y avoir séjourné bien un an en ligation, après 1272, c'était un lieu très-important. Les ambassadeurs de *Chah-Bokh* qui y passèrent en 1420, cent quarante ans environ après Marc Pol, en donnent une description qui confirme en tous points la sienne.

« De *Soktcheou* à *Kamtecheou*, disent-ils (Ét. Quatremère, *Not. et Extr. des mss.*, t. XIV, p. 396), qui est une autre ville plus considérable que la première, on compte 9 *iam* (9 postes). Le *Dangtchi* (en chinois *Tang-tchi*) qui est le

plus important des *dadj* (*ta-tchi*, grands mandarins) de la frontière, gouverne cette place. A chaque *iam* (poste) on amenait 450 chevaux et ânes, bien équipés, destinés pour l'usage des voyageurs, ainsi que cinquante ou soixante charriots... A chaque *iam*, on donne aux voyageurs un mouton, une oie, une poule, du riz, de la farine, du miel, de l'*arak* (eau-de-vie), de l'ail, des oignons confits dans le vinaigre et des légumes. Dans chaque ville, les ambassadeurs sont conviés à un festin au palais du gouverneur. D'abord, on place vis-à-vis le *hourkeh* (trône) et, à côté du trône du roi, un autre trône, devant lequel on suspend un rideau. Un individu se tient debout à côté du trône, et étend au pied un grand tapis bien propre; les émissaires et les ambassadeurs s'asseyent sur ce tapis; les autres assistants se tiennent debout derrière eux, rangés en files, comme les musulmans pour faire la prière. Cet homme, qui est placé à côté du trône, fait trois fois un appel en langue du *Khaid* (de la Chine). Alors les *dadj* (les mandarins) posent trois fois leur tête sur la terre (c'est le *kho-tiou*, révérence profonde dans laquelle on frappe la terre de son front). Les ambassadeurs et les autres assistants sont forcés de baisser trois fois la tête jusqu'à terre (1), après quoi chacun retourne à sa table...

- Dans cette ville de *Kamtecheou* (écrite en persan : *قمچيو* *Camdjio*) est un temple d'idoles qui a cinq cents *ghez* (mesure persane d'environ 1 mètre en moyenne) de longueur et autant de largeur. Au milieu on voit une idole couchée, dont la taille est de cinquante pas; la plante de son pied a une longueur de neuf pas; le dessus du pied a, de tour, vingt et un *ghez* (cette statue n'avait rien à envier au colosse de Memnon). Derrière le dos de cette statue et au-dessus de sa tête sont placés d'autres idoles, dont chacune a, de hauteur, un *ghez*,

(1) On peut consulter sur le cérémoniel chinois observé devant l'empereur, ou son trône, notre ouvrage intitulé : *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales*, p. 127 et suivantes. Paris, Didot frères, 1859.

les ydres <sup>1</sup> ont maint moustier et maintes abbaies selonc leur usance <sup>2</sup>. Et si ont grandisme quantité d'ydoles, et si grans que bien sont longues dix pas; et telles <sup>3</sup> y a qui sont plus petites; et telles y a qui sont de fust <sup>4</sup>; et telles de terre, et telles de pierre. Et sont toutes bien enquirées <sup>5</sup>, et puis couvertes d'or; et plusieurs autres ydoles leur sont environ assez grans, et semble que li font humilité et reverance.

Et pour ce que ne vous ai encore conté tout le fait des ydolastres, je le vous vueil ci conter.

Car sachiez que les recluses <sup>6</sup> qui tiennent regle des ydoles vivent plus honnestement que les autres. Il se gardent de luxure,

<sup>1</sup> Ms. B. *usaige*. — <sup>2</sup> Ms. A. *teles*.

LXI. — <sup>1</sup> *Idolâtres*. — <sup>2</sup> *Bois*. — <sup>3</sup> *Façonnées, taillées*. — <sup>4</sup> Pluriel de *reclus*: *Moi-nes, religieux cloîtrés*. La version latine de la *S. G.* porte: « Et sciatīs quod regulares qui serviunt idolis sunt magis honesti quam alii; cavent enim sibi a luxuria sed non habent pro magno peccato » (p. 345).

plus ou moins, ainsi que des figures de *bakkchis* (*lomas*) dont chacun a la taille d'un homme. Toutes semblent si bien en mouvement qu'on les croirait vivantes. Sur la muraille sont rangées d'autres statues bien exécutées. Cette grande idole, qui est couchée, a une main placée sous sa tête, et l'autre appuyée sur sa cuisse. Elle est recouverte d'or, et on la désigne par le nom de *Chokamouni fou*. Les habitants se rendent par trompes au temple et se prosternent la tête jusqu'à terre devant cette idole.

Autour de cet édifice sont placés des temples d'idoles qui ressemblent à des caravanserais, et dans lesquels sont disposés des rideaux d'étoffes d'or de différentes espèces, des trônes dorés, des sièges, des flambeaux, des vases de porcelaine.

Dans cette même ville de *Kamcheou* est un temple d'idoles fort révéré. On y voit un autre édifice que les musulmans nomment *la sphère du ciel*; il a la forme d'un kiosque octogone, et, du haut en bas, se compose de quinze étages (c'était un des nombreux édifices chiinois-bouddhiques à 7, 9, 13 étages, que l'on nomme *pagodes*). Chaque étage renferme des appartements vernissés à la manière du *Khata*, des chambres, des portis-

ques. Tout autour sont des chambres destinées pour les prières et des figures de divers genres. On y voit, entre autres objets, un trône dressé, et sur lequel un roi est assis. A droite et à gauche se tiennent debout des esclaves, des pages, des jeunes filles. Ces quinze étages renferment tous des salles grandes et petites, qui offrent des statues de formes admirables.

Au-dessous de ce kiosque on voit des figures de démons qui le soutiennent sur leurs épaules. Cet édifice a vingt *ghes* (20<sup>m</sup>) de circuit, et sa hauteur est de douze (1). Il est construit tout entier de bois poli, et si bien recouvert d'une couche dorée, qu'il semble entièrement formé d'or. Au-dessous règne un souterrain. Une colonne de fer, placée dans l'intérieur du kiosque, le traverse de bas en haut. Une de ses extrémités repose sur une plate-forme de fer, et l'autre s'appuie fortement sur le toit de l'édifice dans lequel est renfermé ce pavillon; en sorte que, du souterrain, on peut, par un léger effort, im-

(1) Il y a évidemment ici une erreur; c'est plutôt le contraire qui serait vrai. Comment faire comprendre quinze étages dans une hauteur de douze ghes ou mètres? On le pourrait, à la rigueur, dans vingt. En prenant le *ghes* persan, que nous avons vérifié, porte bien (p. 318): *Un dar-el-âh Amaké hâit ghes berad, ou bulandy drevândeh ghes*.

mais ne le tiennent pas à grant peché<sup>4</sup>. Mais se il treuvent aucun qui ait géu contre nature come autre<sup>5</sup>, il le condempnent<sup>5</sup> à mort. Et si ont calendrier aussi comme nous avons; et ont cinq jours le mois que il gardent moult; car pour riens n'occirroient

<sup>4</sup> Ms. A. Mss. B. et C. *pechié*. — ° Mss. A. B. Ces deux mots manquent dans le ms. C.

<sup>5</sup> *Condammnent*.

primer à ce grand kiosque un mouvement circulaire. Tous les charpentiers, forgerons et peintres du monde pourraient venir ici prendre des leçons sur les procédés des arts. »

Ces temples et édifices décrits dans la relation des ambassadeurs persans de Chah-Rokh, n'existent plus de nos jours; du moins la grande Géographie impériale de la Chine (édit. de 1744) n'en fait pas mention. Deux temples bouddhiques seulement sont mentionnés dans le département de *Kan-tcheou*; l'un situé à cent trente l au sud du district de *Tchang-yay*, au pied de la montagne nommée *Khi-lien*. Ce temple ou monastère (*ssi*) se nommait anciennement *Ma-tli* « le pied de cheval ». Il y avait, dans son enceinte, vingt portes en pierre et sept caveaux aussi en pierre toute percée de trous. L'autre est nommé le « monastère de la pagode aux cheveux » (*fā thā sse*). Il est situé au sud-est du district de *Chan-tan*. Anciennement il y avait une pagode de *Fo* (Bouddha). Dans la période *houng-wou* des *Ming* (1368-1398), les fondations de la pagode s'écroulèrent. On y trouva cinq statues de *Fo* en bronze; un cénotaphe en pierre dans l'intérieur duquel étaient renfermés des cheveux; aux côtés étaient rangées des urnes en pierre sur lesquelles étaient gravés quelques caractères où se lisaient ces mots: *fā thā sse*, « monastère de la pagode aux cheveux ». C'est pourquoi on a nommé ainsi ce monastère. »

Cette description des auteurs de la Géographie chinoise est bien loin de ressembler à celle des ambassadeurs de *Chah-Rokh*; mais plus de trois cents ans s'étaient écoulés entre les deux récits; la ville de *Kan-tcheou*, de chef-lieu de province était descendue à celui de département de quatrième ordre, n'ayant plus dans sa juridiction qu'un district (*tiug*) et deux cantons (*hien*). Enfin elle avait cessé d'être une ville frontière par où entraient en Chine toutes les caravanes venant des contrées occidentales

de l'Asie, etc. C'est là que Marc Pol résida un an avec son oncle *Maffe*, comme il est appelé dans notre rédaction, tous deux envoyés en légation par le grand Khân tandis que Nicolas Polo, le père de Marc, était resté près de Khouilalaï. Toutes les éditions connues du Livre de Marc Pol, y compris celle de la Société de Géographie de Paris, portent Nicolas Polo comme ayant aussi résidé un an à *Kan-tcheou*; nos deux anciens mss. seuls ne l'y comprennent pas. Ils font connaître aussi que les Poli ne résidèrent pas à *Kan-tcheou* pour leurs affaires personnelles privées, mais en légation comme fonctionnaires du souverain mongol. Ce fait a une importance qui méritait d'être signalée. Il est à présumer que *Kan-tcheou*, qui avait été érigée en chef-lieu du circuit de *Kan-souh* trois ans avant l'arrivée des Poli en Chine, et qui, selon Marc, comprenait une population mêlée d'*idolâtres*, c'est-à-dire, d'indigènes, de *Sarrazins* ou mahométans, et de *chrétiens*, c'est-à-dire d'Européens et d'habitants de l'Asie Mineure; il est à présumer, disons-nous, que cette ville devait être l'objet d'une grande surveillance du grand Khân, et qu'à l'arrivée des Vénitiens, qu'il reçut avec tant de marques de confiance, la pensée dut lui venir d'envoyer dans cette ville, comme ses *délégués*, deux Occidentaux, pour traiter avec les arrivants dont ils comprenaient la langue, tout en gardant le père de Marc auprès de sa personne. Cela est d'autant plus à présumer que les chrétiens ou Occidentaux, négociants et autres, devaient être nombreux, puisqu'ils y avaient trois grandes églises.

C'est peut-être le séjour de Marc Pol dans cette ville frontière qui l'a fait appeler par lui *Campiccion* au lieu de *Cancion* ou *Can-cin* seulement; car on a supposé, pour expliquer l'épenthèse de *pi*, que cette syllabe était placée là pour représenter *pien*, qui en chinois veut dire



nul animal en ces cinq jours, ne ne mengeroient char. Et font grant abstinence, trop plus que les autres jours (2).

Il prennent jusques à trente femmes, et mains <sup>6</sup> si comme <sup>f</sup> il ont le povoir; car selonc ce qu'il ont richesce pour leur donner estat, il ont femmes <sup>f</sup>. Mais sachiez que la premiere tiennent pour la meilleur. Et se il voit que aucune de ses femmes ne soit bonne, si la chace, et en prend une autre s'il vent. Il prennent leur cousines et la femme qui auera esté à son pere, sanz <sup>f</sup> sa mere, et vivent comme bestes.

Et vous laisserons de cestui, et vous conterons des autres provinces vers tremontaine <sup>7</sup>. Et si demourerent en ceste cité ledit Messire Maffe et Marc Pol <sup>b</sup>, bien un an en légation <sup>1</sup>.

Or alons avant soixante journées vers tremontaine.

## CHAPITRE LXII.

*Ci dist de la cité de Esanar.*

Quant l'en se part de ceste cité de Campicion, si chevauche on douze journées, et treuve on une cité qui a nom Esanar (1), qui

<sup>e</sup> Ms. B. *selonc ce que*. — <sup>f</sup> Au lieu de cette phrase, les mss. A. et C. portent : *et les muris leur donnent encounter a leur faunes*. — <sup>g</sup> Ms. C. *saufve* (*sauf, excepté*). —

<sup>h</sup> Ms. A. et B. Le ms. C. porte : *Messire Nicolas, Messire Maffe et Messire Marc*. —

<sup>i</sup> Ms. B. Les mss. A. et C. portent : *pour aucunes de leur besoignes*.

<sup>6</sup> *Moins*. — <sup>7</sup> *Nord*.

frontière. *Campicion* signifierait alors : « la ville départementale frontière nommée *Kan* (ou *Kam* devant le *p*). » Cela est possible. Il est possible aussi que ce soit une corruption des copistes. Car, aujourd'hui même, que les connaissances sur la Chine sont plus répandues qu'au temps de Marc Pol (puisqu'il était le seul qui la comût, et le premier qui en révéla l'existence à l'Europe étonnée), où l'imprimerie, n'y ayant pas encore été importée, ne fournissait pas de nombreux et rapides moyens d'instruction, il est difficile de croire à quel point sont *défigurés* les mots chinois que l'on imprime dans les journaux et dans les livres, quand ces mots ne sont pas *revus* et

*corrigés* par une personne un peu instruite dans cette langue. Si le Livre de Marc Pol avait été pour la première fois copié ou imprimé aujourd'hui, comme on imprime en général ce que l'on ignore, ce Livre serait méconnaissable.

(2) Nous aurons occasion de parler ailleurs de la religion bouddhique ou plutôt *lamaïque* dont il est ici question, ainsi que des usages mongols qui sont décrits par Marc Pol avec une grande exactitude.

LXI. — (1) *Esanar*, que le ms. publié par la Société de Géographie et d'autres écrivains plus correctement *Ezna*. Le P. Gaubil (*Histoire des Mongous*, p. 49) dit que le *Tong-kien-kung*.

est au chief du desert du sablon, vers tremontaine; et est de la province de Tangut. Et sont ydolatres, et ont chamez<sup>a</sup> et bestail<sup>b</sup> assez; et y naissent moult bons faucons sacres et lasniers assez<sup>c</sup>. Il vivent du fruit de la terre et de bestail<sup>b</sup>; car il ne sont gent de marchandise. En ceste cité convient prendre viande<sup>d</sup> pour quarante jours; car quant l'en se part de ceste cité de Esanar, si entre l'en en un desert qui dure quarante journées vers tremontaine, oï ne se treuve nulle habitation ne herbage; fors l'esté que on treuve genz; et c'est pour le grant froit qu'il y fait l'iver. On y treuve bestes sauvages, car il y a petiz boscages de pin en aucuns lieux<sup>e</sup>. Et quant l'en a chevauchié ces quarante journées par ce desert, si treuve l'en une province vers tremontaine<sup>f</sup>; et orrez<sup>g</sup> quelle.

L.XI. — <sup>a</sup> Ms. A. *chamez*; ms. C. *chameulz*. — <sup>b</sup> Mss. A. B. *bestial*. — <sup>c</sup> Cette phrase manque dans le ms. B. — <sup>d</sup> Ms. A : *car l'en treuve petiz boscages de pin aucune foiz*.

L.XII. — <sup>1</sup> *Fivres*. — <sup>2</sup> *Le noïd*. — <sup>3</sup> *Entendrez*.

*moi* rapporte à l'an 1225 la prise de *Yetsina* et autres. Il ajoute : « *Yetsina* était une ville considérable du royaume de *Hia*. C'est la ville que M. Paul appelle *Ezina*. »

La *Continuation* de l'Histoire chinoise citée rapporte bien à l'année 1225, en hiver, à la dixième lune, la prise de *Kan-tuh* en disant : « Le Mongol *Tie-mou-tchin* (*Témou-tchin*, un mongol *le fer inflexible*), plus tard *Dehinghis Khân*, porte la guerre dans l'État de *Hia*; il prend *Kan* et *Suh-tchéou*, *Si king fou*; à la onzième lune il prend *Ling-tchéou*, et s'avance jusqu'à la rivière de *Tse yin-tchéou* » (k. 19, fol. 5 verso); mais il n'y est pas question de la ville de *Ye-tsi na*. Les *Fastes universels de la Chine* (*Li-tai-ki-ssé*, k. 95, fol. 2) rapportent les mêmes faits dans les mêmes termes. Le P. Gaubil aura trouvé énoncée la prise de *Ye-tsi-na* dans la grande histoire des Mongols ou dans les mémoires spéciaux de *Dehinghis Khân*.

Le fait, d'ailleurs, n'en est pas moins certain, car nous trouvons le nom écrit : 亦集乃 *i-tsi-naï* sur une carte chinoise des *Yuen* ou *Mongols* (*Kou kin tchéoung wai thou*, k. 2, fol. 21-22); et cette ville de *I-tsi-naï* est placée au nord de *Kan-tchéou*, au delà de la grande mu-

raille. Une légende en rouge qui y est jointe porte que c'était une place de marché de la province de *Kan-suh*. Le texte de la carte des *lou, fou, tchéou* et *hiéu* (ib., fol. 24-25) place *I-tsi-naï* au nombre des *sept lou* du gouvernement (*Sing*) de *Kan-suh*. Cette ville n'existe plus aujourd'hui. On en trouve cependant encore la trace dans les cartes de d'Anville, construites sur celles qui furent levées par les Jésuites, du temps de l'empereur *Khang-hi*, sous la dénomination de *Ezinc-pia* (rivière de *Ezine*, *Atlas général de la Chine*, carte 26), qui rappelle évidemment la ville de *Esuar* ou *I-tsi-naï*. Seulement la longitude, du méridien de Paris, doit être corrigée en la réduisant d'environ 19° (de 116° 30' à 97° 10'), et en plaçant *I-tsi-naï* à 40° et quelques minutes de latitude. Mais du temps de Marc Pol elle était très-fréquentée, parce qu'elle se trouvait placée, ainsi qu'il le dit lui-même, et ainsi que la représente une carte chinoise de *l'Histoire des Mongols* (le *Sou-houng kian-lou*), à l'entrée de la route qui traverse le désert pour se rendre à *Caracorum*; route qu'a suivie Marc Pol, ou qu'il est censé avoir suivie, pour décrire cette ville célèbre dans le chapitre suivant, qui est une excursion dans la Mongolie, au delà du grand désert.

## CHAPITRE LXIII.

*Ci devise de la cité de Caracoron.*

Caracoron (1) est une cité qui dure trois milles, laquelle fu la première cité que les Tatares orent<sup>1</sup>, quant il issirent<sup>2</sup> de leur

LXIII. — <sup>1</sup> Eurent. — <sup>2</sup> Sortirent.

LXIII. — (1) La ville de *Caracorum*, rendue célèbre par la relation du *Voyage en Tartarie* de Rubrûquis, était la capitale du premier empire mongol. Cette ville n'existant plus et aucun voyageur européen n'ayant, depuis, visité ses ruines, on est très-incertain de savoir sa véritable position en Tartarie. Gaubil, d'après les données de l'astronome chinois *Ko-cheou-king*, qui, sous le règne de *Khoubilai-Khân*, fit de nombreuses observations astronomiques dans toutes les parties de l'empire, place cette ville (que l'on nommait en chinois *Ho lin*) par 44° 21' de latitude et 103° 40' de longitude du méridien de Paris (*Observations mathématiques*, etc. du P. Souciet, t. 1, p. 268). M. Abel Rémusat qui a publié un Mémoire sur *Kara korum* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VII), a cru trouver les calculs du P. Gaubil très-erronés; et, après une savante discussion dans laquelle il prétend que la longitude de 103° 40' est très-exagérée, il croit devoir s'en rapporter aux chiffres donnés par les tables astronomiques mongoles pour un lieu (*Bai siri-bonritou*) qu'il suppose ne pas être éloigné de l'emplacement de *Kara-korum*, et qui est, selon ces tables, à 48° 23' 50" de latitude, et à 13° 29' de longitude ouest du méridien de *Po-king*, ce qui donnerait une long. E. de Paris, de 100° 39'. Nous croyons devoir, pour plusieurs raisons, conserver à *Kara-korum* la long. de 103° 40'.

L'emplacement de l'ancienne ville de *Kara-korum* a été ainsi déterminé par M. Rémusat, comme ayant été sur la rive gauche de l'Orkhon, du côté du nord et non loin de sa réunion avec la Séliuga. M. Saint-Martin a cité, à l'appui de cette opinion (*Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 278) un passage de Rachid-ed-din qui porte : « *Oktoy-khân* ordonna de bâtir sur les bords du fleuve *Orkhon*, une ville fort grande qu'on nomma *Karâ-korum* (قراقوروم). On établit

« ensuite entre cette ville et la Chine des relais (de chevaux), en outre des courriers (à pied) de la poste, et on appela cela *naçin yam*. » Il y avait une poste à toutes les cinq *farsangs* (7 lieues 1/2) et à raison d'un *yam* (ou relais) par 5 *farsangs*, cela faisait en tout 37 relais; à chaque station il y avait un corps de mille hommes pour défendre la poste. (Corr. de Sacy).

On voit, d'après l'histoire chinoise, qu'*Ogodoi ou Oktaï*, en 1235, fit entourer d'un mur d'enceinte la ville de *Ho-lin* ou *Kara-korum*. « Cette ville, ajoute-t-elle, était primitivement, sous les *Thang* (au huitième siècle), l'ancienne ville entourée de murs du *Khan Hoen-kia* des *Hoei-hou* (*Oïgours*). Ensuite, quand les Mongols convoquèrent des assemblées générales (*ho-i-thoung*, en mongol *kuwiltai*), c'est dans cette ville qu'elles se réunirent. On lui donne une circonférence de cinq li. » (*Sou Thoung-kiou-kang-mou*, k. 20, fol. 9; *Li-tai-ki-ssé*, k. 96, fol. 6 verso.)

L'étendue qui est donnée dans ce passage à *Kara-korum* diffère de celle que lui attribue Marc Pol, mais elle s'accorde avec l'opinion de Rubrûquis (ou plutôt *Rubrûck*) qui la visita en 1252. « Pour ce qui est de la cité de *Caracorum* dit-il (dans le *Recueil de Bergeron* de 1634, p. 207), Votre Majesté saura, qu'excepté le palais du *Cham*, elle n'est pas si bonne que la ville de Saint-Denis en France, dont le monastère vaut dix fois mieux que tout le palais de *Maung*. Il y a deux grandes rues, l'une dite des Sarrasins, où se tiennent les marchés et la foire; et plusieurs marchands étrangers y vont trafiquer à cause de la Cour qui y est souvent, et du grand nombre d'ambassadeurs qui y arrivent de toutes parts. L'autre rue s'appelle des Cathayens (Chinois) où se tiennent tous les artisans. Outre ces deux rues, il y a d'autres grands lieux ou palais, où est la demeure des secrétaires du prince. Là sont douze

contrées. Et si vous dirai toute la manière quant il orent seigneurie premierement.

temples d'idolâtres de diverses nations, et deux mosquées de Sarrasins, où ils font profession de la secte de Mahomet, puis une église de chrétiens au bout de la ville, qui est ceinte de murailles faites de terre, et y a quatre portes. A celle d'orient l'on vend le miel, et autres sortes de grains, dont il y en a peu. A la porte d'occident se vendent les brebis et les chèvres. A celle du midy les boeufs et les chariots; et à celle du nord les chevaux. » (Voir aussi l'édit. latine publ. par la Société de Géographie, t. IV, p. 345-6.)

C'est dans cette même ville de *Kara-korum* que le frère mineur, envoyé de saint Louis, rencontra un orfèvre parisien qui se nommait Guillaume Boncher, dont un frère, qui s'appelait Roger, demeurait sur le grand pont à Paris, et une femme de Metz en Lorraine nommée *Paquette* (ib., p. 145) qui avait été faite prisonnière en Hongrie. Le Parisien était l'orfèvre en titre du grand Khân, qui lui avait donné trois mille marcs d'argent pesant, avec cinquante ouvriers pour lui fabriquer une grande pièce d'orfèvrerie. Voici la description que Rubrîc donne de cette pièce merveilleuse : « Il faut savoir que *Mangu* a à *Carscaran* une très-grande court près les murailles de la ville, ceinte d'un mur de briques, ainsi qu'un cloître de nos monastères. En ce lieu il y a un grand palais où il festine solennellement deux fois l'an, à sçavoir, l'une à Pasques quand il passa par là, et l'autre en esté, à son retour; et ceste seconde fois est la plus grande feste, car tous les seigneurs et gentils hommes éloignés de bien deux mois de chemin de la court s'y trouvent, et le *Cham* leur fait à tous des présents d'habits et autres choses, et fait aussi monstre de sa gloire et de sa magnificence. Près de ce palais y a plusieurs logis spacieux, comme des granges, où se gardent les vivres et provisions et les trésors.

« Et pour ce qu'il n'eût pas été bienséant ny honeste de porter des vases pleins de lait, ny d'autres boissons en ce palais, pour cela ce M. Guillaume luy avoit fait un grand arbre d'argent au pied duquel estoient quatre lions aussi d'argent, ayant chacun une pipe ou canal d'où sortoit du lait de jument. Les quatre pipes (texte

latin *casualis*, p. 334; pipes est ici pour pipeaux) estoient carhées dans l'arbre, montans jusqu'au sommet, et de là s'escouloient en bas. Sur chascuns de ces muids ou canaux (tubes) y avoient des serpens dorez dont les queues venoient à environner le corps de l'arbre. De l'une de ces pipes couloit du vin, de l'autre du *cara-cosmos*, ou lait de jument purifié, de la tierce du *Ball*, ou boisson faite de miel, et la dernière de la *Trocaine* faite de ris. Au pied de l'arbre, chaque boisson avoit son vase d'argent pour la recevoir. Entre ces quatre canaux, tout au haut il y avoit un Ange d'argent, tenant une trompette; et au-dessous de l'arbre un grand trou où un homme se pouvoit cacher, et un conduit assez large montoit par le cœur, ou milieu de l'arbre, jusqu'à l'Ange. Ce Maistre Guillaume y avoit fait au commencement des soufflets pour faire sonner la trompette; mais cela ne donnoit pas assez de vent.

« Au dehors du palais y a une grande chambre, ou stance, où ils mettent leurs boissons; et là y a des serviteurs tous prêts à les distribuer sitost qu'ils entendent l'Ange sonnant la trompette. Les branches de l'arbre estoient d'argent, comme aussi les fruilles et les fruits y pendans. Quand donc ils vouloient boire, le maistre sommelier crioit à l'Ange qu'il sonnast la trompette; et lors celui qui estoit caché dans l'arbre souffloit bien fort dans ce vaisseau ou rondin allant jusqu'à l'Ange, qui portoit aussitost sa trompette à la bouche et sonnoit hautement; ce qu'entendoient les serviteurs et officiers estans, dans la chambre du boire, ils faisoient en mesme instant couler la boisson de leurs tonneaux; puis cela estoit poussé dehors, et recen dans ces vaisseaux d'argent, d'où le sommelier la tiroit pour porter aux hommes et femmes qui estoient au festin.

« Pour le palais du *Cham* il ressembloit vue église, ayant la nef au milieu, et aux deux côtés deux ordres de colonnes ou pilliers, et trois grandes portes vers le midy; et vis-à-vis la porte au milieu estoit planté ce grand arbre (d'argent); le *Cham* estoit assis du côté du nord en un lieu haut eslevé, pour estre veu d'un chascun; et y a deux escaliers pour monter à luy, par l'un des-

Il fu voirs<sup>3</sup> que les Tatars demouroient en tremontaine entour Giorgia (2). Et en cele contrée a grant plains où il n'avoit nulle habitation si comme cités et chasteaux; mais il y avoit bonnes pastures et grant fluviaires, et moult d'eauces<sup>4</sup>, et trop belles<sup>5</sup> contrées et grans. Mais il n'avoient seigneur nisun<sup>6</sup>. Mais bien est voirs<sup>3</sup> qu'il paioient rente et treuage<sup>6</sup> à un grant sire qu'il nommoient en leur langage *Une can*, qui vaut à dire en François « Prestre Jehan » (3). Et ce fu le Prestre Jehan de qui<sup>e</sup> touz li

LXIII. — <sup>a</sup> Ms. A. *aigues*. Ms. C. *yaues*. — <sup>b</sup> Ms. B. *nul seigneur*. Ms. C. *seigneur nul*. — <sup>c</sup> Ms. B. *dont*.

<sup>1</sup> *Vrai*. — <sup>4</sup> *Très-belles*. — <sup>5</sup> *Pas même un*. — <sup>6</sup> *Payaient tribut*.

quels monte celny qui luy apporte sa viande et sa coupe, et descend par l'autre. L'espace du milieu entre l'arbre et ces escaliers est vide; car là se tiennent ceux qui luy portent son manger, comme aussi les Ambassadeurs qui apportent des présents au *Cham* qui est là eslevé comme au Dieu. Au costé droit, à sçavoir vers l'occident, sont tous les hommes, et au gauche, à l'orient, les femmes; car le palais s'estend en longueur du septentrion au midy. Du costé droit, proche des pilliers, y a des places eslevées en forme de théâtre, où se mettent les fils et frères du Cham, et au gauche y en a d'autres pour ses femmes et filles. Il n'y a qu'une de ses femmes qui soit assise auprès de luy, mais non du tout si haut qu'il est. » (*Relation*, etc., p. 187-190, éd. de 1631.)

(2) Ce nom de *Giorgia*, que l'on doit prononcer à l'italienne: *Tchiorecha*, ou *Djiordfia*, répond peut-être aussi exactement que possible, dans nos langues européennes, au nom de *Jouatchi* donné anciennement par les Chinois aux populations de race tongouse qui habitaient le nord-est de la Chine jusqu'à la Sibérie, c'est-à-dire: la *Mandchourie* de nos jours, d'où sont sorties deux dynasties qui ont régné ou régènt encore sur la Chine: celle des *Kin* et celle des *Mandchous*, ayant toutes deux la même origine. Benakéti, dans son *Tarikhi-i-Kh-tou*, publié par A. Müller (*Opuscula nonnulla orientalia*, Francof. ad Od., 1695), exprime ce nom en persan par *جوردجه*. *Djurdjeh* ou *Tcheouatchich*, nom qu'il donne aux populations originaires de la dy-

nastie des *Kin* (1123-1260), lesquelles populations occupaient les territoires compris dans la Mandchourie de nos jours. C'étaient précisément ces populations mêmes qui formaient la nation de *Giorgia* ou *Djurdjeh*, dont parle Marc Pol, comme étant voisine des *Tatars* ou Mongols dont il est question dans son livre.

(3) *اوتنگ خان* *Oung-Khân*, dans *Aboul-firag* (*Hist. dynastiarum*). Voici comment l'historien arabe raconte le fait en question: « Eodem anno (1202) initium habuit *Mogulensium* imperium; idque hoc modo. Eo tempore *Turcarum Orientalium* tribulus imperavit *Ung Chan*, qui rex *Johannes* appellatus est, e tribu que *Cerit* (*كربت* *Kerit*) vocatur; erantque populus qui religionem christianam profitebantur. Fuit autem et e tribu *a'ia* quodam vir quidam felix, nomine *Tamofin*, qui *Ung Chan* constanter operam suam collocaverat usque a pueritia donec ad aetatem virilem pertigisset, fuitque summæ in hostibus delectandis fortitudinis, adeo ut inviderint ei socii, eumque apud *Ung-Chanum* calumniarentur: nec prius eum apud ipsum criminatious impetere desierunt, quam ipsum mutati erga se animi suspectum habere statuerent, in vincula conjicere manus in ipsum injectist. Duo autem pueri ex *Ung-Chan*i famulis ad ipsum accedentes, quid decretum fuerat ipsi indicarunt, designata etiam nocte qua ipsum adoriri vellet *Ung-Chan*. Statim ergo jubens *Tamofin* familiam suam tentoria viris vacua eo quo erant modo fixa relinquere, ipse cum viris prope ab eis in insidiis latuit. Primo ergo maue *Ung-Chan*

monde parole <sup>7</sup> de sa grant seigneurie. Le treu <sup>8</sup> que il avoit d'euls si estoit de chascune dix bestes une <sup>9</sup>, et aussi avoit la disme <sup>10</sup> de toutes leurs choses.

Or avint que il mouteploierent <sup>11</sup> moult. Et quant Prestre Jehan vit qu'il estoit si grant gent, si ot paour <sup>12</sup> que il ne li feissent annui. Si pensa de partir les <sup>13</sup> par plusieurs contrées; et envoia pour ce faire un de ses barons. Et quant les Tatares virent ce, si en furent moult dolent. Si se partirent tuit ensemble de celle contrée et alerent par un desert lieu moult divers, vers tremontaine, tant que Prestre Jehan ne leur pouvoit nuire. Et s'estoient revelé à lui <sup>14</sup>, et ne li paioient nulle rente. Et ainsi demourerent un temps.

<sup>7</sup> Parle. — <sup>8</sup> Tribut. — <sup>9</sup> Une bête sur dix. — <sup>10</sup> Dime, le dixième. — <sup>11</sup> Multiplièrent. — <sup>12</sup> Il eut peur. — <sup>13</sup> Disseminer. — <sup>14</sup> Rebelle, révolté contre lui. Le ms. C. porte : et estoient rebelles à lui.

cum sociis suis Tamujini tentoria aggressus, ca viris vacua reperit. Tamujin autem, ejusque socii, ex insidiis in ipsos irruentes adorti sunt, pugnaque exceptos clade affecerunt, et in fugam eleverunt; quin et denno proflum cum iis commiserunt, donec ipsum cum sacrorum fortissimis occidissent, uxoresque et liberos captivos abduxissent. » (Trad. d'Ed. Pococke, p. 280-1.)

Marc Pol a donc été bien renseigné sur la contrée qu'occupaient les Mongols, avant de devenir, avec Dehinghis-Khân, la plus grande puissance de l'Asie. Les historiens orientaux qui ont écrit sur les Mongols placent, comme Marc Pol, le séjour de cette nation, à l'époque en question, sur les rives de l'Ooua (où naquit Dehinghis-Khân), maintenant à la Russie, et du Keroulan. Ces deux fleuves, après s'être réunis, forment le Saghalien-onlo, ou Amour, lequel, avant de se jeter dans la mer d'Okhotsk, sert aussi maintenant de limites, jusqu'à l'Ossouti, aux possessions chinoises et russes dans cette partie de l'Asie. Mais Marc Pol est le premier Européen, et, jusqu'à ces derniers temps, le seul qui ait désigné cette contrée, non comme étant le berceau de la nation mougole, mais comme l'emplacement qu'elle occupait à l'époque de la naissance de Dehinghis-Khân.

Quant à Une, ou Oung-Khân, le chef de la tribu puissante des Kératecs, aussi de race mon-

gole, ce nom ne signifie pas Prêtre Jean, comme on pourrait le présumer du texte de Marc Pol, mais bien le Khân-Roi, parce que le titre de Oung, en chinois: 王 Ouang, « roi, » lui avait été donné honorifiquement, par l'empereur de la Chine septentrionale, pour des services qu'il lui avait rendus. C'est peut-être cette similitude du nom de oung, ouang, oune, avec celui de Johane, « Jean, » et la croyance répandue par les nestoriens que la nation des Kératecs était chrétienne, c'est-à-dire nestorienne, qui fit donner à leur chef le nom de Prêtre Jean, devenu si célèbre dans tout le moyen âge.

Quoi qu'il en soit, ce personnage est parfaitement historique, et n'est pas un être imaginaire ou légendaire comme on l'a généralement cru jusqu'à ce jour. Ce n'était pas non plus le Dalai-Lama du Tibet, comme les traducteurs de seconde main de l'Historie genealogique des Tartares, d'Abu'gazi-Bahadur Khan (Leyde, 1726), l'ont prétendu (p. 42, note), en disant : « C'est ce même Dalai-Lama qu'on a appelé jusques icy Prestre Jean, sans sçavoir précieusement en quel endroit du monde il falloit le placer; et il seroit impossible d'alléguer icy tous les contes ridicules dont on a berné le public » à son occasion dans les siècles passés. Il n'existait pas encore alors de Dalai-Lama.

## CHAPITRE LXIV.

*Ci dist de Cinguis; comment il fu le premier kaan des Tatars.*

Or avint que au temps de l'incarnation .m.c.lxxxvij. ans de Crist (1187) les Tatars firent un leur roy qui avoit à nom Cinguis Kaan (1). Il fu homs de grant valeur et de grant sens et de grant prouesse<sup>a</sup>. Et si vous di que quant il fu esleus<sup>1</sup> Roy, touz les Tatars du monde, quant il sorent<sup>2</sup> ce, qui estoient espandu<sup>3</sup> par celle contrée<sup>b</sup>, s'en vindrent à lui et le tindrent pour seigneur. Et il maintenoit la seigneurie moult bien. Et que vous en diroie je? Il y vindrent tant de Tatars que ce estoit merveille. Et quant la seigneurie<sup>c</sup> se vit à si grant gent, si fist grant appareil faire d'armes<sup>d</sup>, si comme dars<sup>4</sup> et pilles<sup>5</sup>, et d'autres armes à leur usage; et ala conquestant toutes ces parties qui furent bien

LXIV. — <sup>a</sup> Ms. A. *proece*. — <sup>b</sup> Ms. A. B. Manque dans le ms. C. — <sup>c</sup> Ms. B. *Cinguis Kaan*. — <sup>d</sup> Ms. B. *si fist faire grant appareil d'armes*.

LXIV. — <sup>1</sup> *Élu*. — <sup>2</sup> *Surent*. — <sup>3</sup> *Répanus*. — <sup>4</sup> *Dards*. — <sup>5</sup> *Javelots*.

LXIV. — (1) Ce nom, bien plus célèbre encore que le précédent et à d'autres titres, a été écrit de toutes sortes de manières. En langue mongole, il est écrit : *Tehinggis Khaghan* (ou *Dehinggis*); en persan : چنگیزخان *Tchinkiz Khân*. L'orthographe de nos mss. *Cinguis* (pron. *Tchinguis*) ou *Cinguis* et *Kaan*, s'en rapproche autant que possible.

L'année 1187 fixée par Mare Pol, dans nos mss. (le texte de *Ramusio* porte 1162), pour l'avènement au pouvoir de *Dehinghis Khân*, a été controversée. Marsden, induit sans doute en erreur par le texte de *Ramusio*, qui donne l'année 1162 pour celle de l'élection de *Dehinghis-Khân*, tandis que c'est l'année présumée de sa naissance, dit que « ce ne fut qu'en 1201 qu'il eut le commandement des armées mongoles; et que ce n'est qu'en 1202, selon les autorités admises par Péris de la Croix (qui a suivi les historiens persans), ou en 1206, selon Dequignes (qui a suivi les autorités chinoises), qu'il fut déclaré Grand Khân ou Empereur. Cela est vrai si l'on

entend par là l'élection de *Témoutchin* (le fer inflexible) comme Grand Khân, dans le *Kouriltai*, ou assemblée générale des chefs mongoles, après la soumission de toutes les tribus qui avaient fait la guerre à la sienne ou contracté des alliances contraires à ses intérêts; mais la date de 1187, donnée par Mare Pol, ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité, si on ne considère que son avènement comme chef de tribus. Car on lit dans l'*Histoire des Mongols* écrite en mongol par le prince mongol *Saanan-ssetsen*, et publiée avec une traduction allemande par Is. J. Schmidt (Saint-Petersbourg, 1829, p. 70-1), que dans l'année 1189, le fils de princes : *Temudschin*, à l'âge de 28 ans, fut reconnu comme *Khaghan* par les *Arulad*, dans une prairie située sur les rives du fleuve *Kerulen*: « Im Ki-Hennen Jahre (1189), « da der Fürstenson Temudschin acht und zwanzig Jahr alt war, wurde er auf der Grasflache am Flusse Kerulen von den Arulad als CHAGHAN anerkannt. » Les *Arulad*, أو آرات *Arîd*, étaient une tribu mongole.

huit provinces. Et quant il avoit conquesté, si ne faisoit aus genz nul mal, ne nul domage de leur choses; mais laissoit de ses hommes avec aucune partie des autres. Et le remenant <sup>6</sup> de ses genz menoit o lui <sup>7</sup> pour conquerer des autres provinces. Si que, en ceste maniere, conquesta moult de provinces. Et quant ceulx qui estoient conquesté veoient <sup>7</sup> que il les salvoit et gardoit si bien contre toutes gens, et n'avoient receu nul domage par lui, par la grant debonnaireté du seigneur; si aloient moult <sup>8</sup> volentiers avec lui. Et il estoient moult feel <sup>8</sup>. Et quant il ot <sup>8</sup> amassé tant de si grant gent que touz li mous <sup>h</sup> en estoit couvers, si pensa de conquerer une grant partie du monde, et envoya ses messages au Prestre Jehan. Et ce fu à .M.CC. (1200) ans de Crist. Et li manda que il vouloit avoir sa fille à femme (2). Et quant le Prestre Jehan

<sup>e</sup> Ms. B. avec lui. — <sup>f</sup> Ms. A. trop (trés). — <sup>g</sup> Ms. B. feel; ms. G. faulx. — <sup>h</sup> Ms. B. mondes; ms. C. le monde. Mans pour monde, comme sujet de la phrase, était en usage au treizième siècle.

<sup>6</sup> Le restant. — <sup>7</sup> Foyaient. — <sup>8</sup> Eut.

(2) D'Olisson (t. I, p. 67) dit, d'après Raehid-el-din, que ce fut pendant que Témoutchin et Ong-khan prenaient leurs quartiers d'hiver à *At-tchin Coungour*, où Aric-Bonea et son frère Khoulilai-khan se livrèrent plus tard une terrible bataille) que Témoutchin demanda en mariage « Tehaour Bigui, fille d'Ong-Khan, pour son fils » aîné Djontebi. « L'alliance n'eut pas lieu; ce qui causa de l'inimitié entre Ong-Khan et le chef mongol. Le même fait, avec des circonstances pareilles, est rapporté par Mailla, dans son *Histoire générale de la Chine* (t. IX, p. 27), en le plaçant à l'année 1210. Mais il ne se trouve pas dans le *T'oung kian-kang-mou*, d'où l'ouvrage est supposé être traduit, ni dans le *Li-tou-ki-ssé*. Il a été probablement tiré de la traduction mandchoue de l'histoire chinoise, dans laquelle on a ajouté un grand nombre de faits relatifs à l'histoire des nations tartares, et que le P. de Mailla a spécialement suivie.

J. Simon Assemani a publié (*Biblioth. orient.*, t. III, p. 2, ch. IX, p. CCCXC et seq.) une lettre à l'empereur de Constantinople (que l'on croit être Manuël Comnène) du fameux *Prêtre-Jean*;

car il se nomme ainsi : « JOHANNES PRESBYTER a potentia et virtute Dei et Domini nostri JESU « CHRISTI, domitus dominantium, etc. » Mais cette lettre est probablement apocryphe, comme beaucoup d'autres. Pétis de la Croix, dans son *Histoire de Genghizeen* (p. 31), cite une lettre d'Ong-Khan, dont il dit posséder l'original, mais qu'il ne regarde pas moins comme supposée, le caractère de l'écriture ne lui donnant pas plus de 300 ans de date (vers 1695). Elle est adressée au roi Louis VII, père de Philippe Auguste. Elle commence par ces mots : « Prêtre « Jean, par la grâce de Dieu, Roi tout-puissant « sur tous les rois chrétiens, salut, etc. » Dans la suite de la lettre, le prince kéraite vante ses grandes richesses, la vaste étendue de ses Etats, dans lesquels il comprend les *Indes*, et tous les peuples de Gog et de Magog; il fait une mention orgueilleuse de soixante et dix rois qui le servent et qui sont ses sujets; il parle des tributs qu'il reçoit d'un roi d'Israël, de qui dépendent plusieurs comtes, ducs et princes juifs; il invite le roi de France à le venir voir, promettant de lui donner en propre de très-grands pays, et



oy Cinguis Kaan li demandoit sa fille pour fame, si le tint à moult grant despit et dist aus messages : « Comment n'a il grant  
« vergoigne <sup>9</sup> de demander ma fille à fame? Et si set <sup>10</sup> bien que il  
« est mon homes et mon serf. Retournez à lui et li ditez que je fe-  
« roie, avant, ma fille ardoir <sup>11</sup>, que je li donnasse à fame; et que  
« il convient que je le mette à mort, si comme traître et desloial

<sup>9</sup> Honte. — <sup>10</sup> Sait. — <sup>11</sup> Brûler.

même de la faire souverain seigneur après lui. Il se dit prêtre, à cause du sacrifice de l'autel, et roi par rapport à la justice et à la droiture. Et sur la fin de sa lettre il prie le roi de lui envoyer quelque vaillant chevalier qui soit de la génération de France.

D'après l'historien persan Khondemir, et d'autres cités par Pétis de la Croix, « Oughcan était le chef de la tribu des Kérites, et la capitale de ses États était Caracrom, située à dix ou douze journées du lieu où Témougin tint sa première cour, et environ à vingt journées de la Chine. Elle devint après Oughcan le séjour des empereurs mongols. Témougin s'y établit, et ses successeurs en firent la principale ville de leur empire. L'empereur Octay-Caan, troisième fils de Genghizean, la fit rebâtir après son expédition de la Chine et lui donna le nom d'Ourdoubalet. » (*Hist. de Genghizean*, p. 31.)

Bubruquis, parlant du Prêtre Jean, dit : « Ce Prestrejean estoit fort renommé partout, et cependant, quand le passay par son pays, personne ne sçavoit qui il estoit, sinon quelque peu de Nestoriens. Ce Prestrejean avoit aussi un frère fort puissant, et Prestre comme lui, nommé Unc (c'est le nôtre) qui habitoit au delà des montagnes de Caracathay, et y avoit entre ces deux cours environ trois semaines de chemin; et ce frère estoit seigneur d'une habitation ou logement, nommé Caracaram, et avoit sous sa domination une nation appelée Krit-Merket, qui estoit Nestoriens. Mais leur prince ayant abandonné la Foy de CHRIST, devint idolastre, tenant pres de soy des Prestres des idoles, qui sont tous sorciers et invocateurs des diables. Au delà de ce pays, à environ douze ou quinze journées, estoient les pasturages de Moal (des Mongols) qui estoient pauvres et misérables gens sans chef, et sans loy ni religion aucune, excepté de

divinations et sortilèges, à quoy tous les peuples de ces quartiers-la sont fort adonnez. Proche de ces Moal (Mongols) habitoient d'autres peuples aussi misérables, appelez Tartores. Or ce roy Prestrejean estant mort sans enfans, son frere Unc luy succéda, et se fit appeler Cau, auquel temps il se trouva un certain homme de Moal, nommé Cingis, marschal de son mestier, qui se mit à courir sur les terres de Unc Cau, et en emmena force troupeaux de bestes; si bien que les pastres s'en allerent plaindre à leur maistre, qui soudain assembla une grande armée, et entra dans les terres de Moal pour attrapper Cingis, mais le galand s'enluy parmy les Tartares. Cependant Unc fit un grand butin aux terres de Moal et des Tartares, puis s'en retourna chez soy. En ces entrefaites Cingis, homme accort, parla souvent à ceux de Moal et aux Tartares, leur remonstrant, comme estant sans chef, leurs voisins en venoient aisément à bout et les oppressoient. Ces peuples considérans cela et y prenaus goust, l'eslelirent pour leur capitaine, qui amassa aussi tost quelques troupes et s'alla jeter sur les terres de Unc, qui fut vaincu en bataille par luy, et contraint de s'aller retirer à sauveté au Cathay. Cingis entre autres, prit une de ses filles, qu'il donna pour femme à un de ses fils, qui en a eue entre autres le grand Cham Mangou, qui regne aujourd'hui. » (*Recueil de Bergeron*, 1634, p. 70 et suiv.)

Sauf certaines circonstances particulières, le fond de ce récit naïf s'accorde avec celui des autres historiens.

On peut consulter, pour plus de détails sur l'histoire un peu fabuleuse du Prêtre Jean, la dissertation de M. d'Avezac, placée en tête de son édition de Plan Carpin. (*Recueil de Voyages et de Mémoires*, publiés par la société de Géographie de Paris, t. IV, p. 547 et suiv.)

« que il est contre son <sup>1</sup> seigneur. » Puis dist aus messages qu'il s'en partissent maintenant <sup>12</sup> et ne venissent <sup>13</sup> jamais devant lui. Et quant les messages oïrent ce, il s'empartirent maintenant, et alerent <sup>1</sup> tant par leur journées que il viurent à leur seigneur et li <sup>14</sup> conterent tout ce que Prestre Jehan li mandoit, que il ne li celerent riens.

### CHAPITRE LXV.

*Comment Cinguis fist semondre sa gent pour aler sus Prestre Jehan.*

Quant Cinguis Kaan oy la grant vilemie que Prestres Jehans li mandoit, si en ot <sup>1</sup> le cuer si enflé sur lui que à poi <sup>2</sup> qu'il ne li crevoit dedens le ventre; car il estoit homs <sup>3</sup> de trop grant <sup>4</sup> seigneurie. Puis parla à chief de piece <sup>5</sup>, et dist si haut que tuit cil qui entour lui estoient, l'oïrent <sup>4</sup>: que jamais ne tenra <sup>6</sup> la seigneurie se il n'amende <sup>5</sup> la vilemie que Prestre Jehan li avoit mandée, si grandement <sup>4</sup> que onques honte ne fu achetée <sup>6</sup> si chierement. Et prochainement li monstrera se il estoit son serf.

Adonc fist semondre <sup>7</sup> ses ostz <sup>6</sup> et toutes ses genz et fist le greignor <sup>8</sup> appareil qui onques feust veus ne oys. Et fist assavoir au Prestre Jehan que il s'appareillast <sup>9</sup> de deffendre. Et quant Prestre Jehan sot <sup>10</sup> certainement que il venoit seur lui à si grant gent, si l'ot pour un gap <sup>1</sup> et pour nient <sup>6</sup>; car il disoit qu'il n'estoient hommes d'armes. Mais toutes fois fist appareillier tout son esfors <sup>11</sup>, et semont <sup>12</sup> toutes ses genz; et pensa de faire grant appareil; à ce que, se celui venist <sup>13</sup>, de prendre le, et de le mettre à mort. Car sachiez que il fist un si grant appareil de tantes manieres de genz estranges <sup>14</sup> que ce fu la plus grant merveille du monde.

<sup>1</sup> Le ms. B. ajoute : *droit*. — <sup>2</sup> Ms. A. *lerent*, pour *alerent* du ms. B.

LXV. — <sup>3</sup> Ms. B. *tres grant*. — <sup>4</sup> Id. *chief de piece* (à la fin). — <sup>5</sup> Mss. B. C. *tendra* (*tiendra*). — <sup>6</sup> Ms. B. Le ms. A. *chierement*. — <sup>7</sup> Ms. A. *olz*. — <sup>8</sup> Plus communément *gab* (plaisanterie, moquerie). — <sup>9</sup> Ms. B. *neant* (un rien).

<sup>10</sup> *Aussitôt, immédiatement*. — <sup>11</sup> *Vinsent*. — <sup>12</sup> *Lui*. Au douzième et au treizième siècle, *li* était employé comme régime indirect du verbe, et *lui* comme régime indirect des prépositions.

LXV. — <sup>1</sup> *Ent*. — <sup>2</sup> *Peu s'en fillut*. — <sup>3</sup> *Homme*. — <sup>4</sup> *L'entendirent*. — <sup>5</sup> *Fenge, punit*. — <sup>6</sup> *Payer*. — <sup>7</sup> *Convoquer*. — <sup>8</sup> *Le plus grand*. — <sup>9</sup> *Se préparât*. — <sup>10</sup> *Sut*. — <sup>11</sup> *Sou armée; sa force armée*. — <sup>12</sup> *Convoqua*. — <sup>13</sup> *Venoit*. — <sup>14</sup> *Il réunit une si grande armée de toutes sortes de soldats étrangers*.

En tele maniere s'appareillierent les uns et les autres. Et pourquoi vous en feroie je long conte? Cinguins Kaan, avec tout son ost <sup>15</sup>, s'en vint en un grandisme plain et bel, qui Tanduc (1) estoit appelez, et estoit au Prestre Jehan. Illec mist son champ <sup>16</sup>; et vous di qu'il estoient si grant multitude de gent que il n'en pouvoient <sup>b</sup> savoir le nombre (2). Et quant il ouy <sup>1</sup> nouvelles comme Prestre Jehans venoit, si fist moult grant joie, pour ce que celui <sup>1</sup> lieu estoit moult biaux <sup>b</sup> et moult larges à bataille faire <sup>1</sup>; et pour

<sup>b</sup> Ms. A. *pootent*. — <sup>1</sup> Ms. B. *oy*. — <sup>1</sup> Ms. B. *iltz*; ms. C. *icellui*. — <sup>b</sup> Ms. B. *beaur*. — <sup>1</sup> Id. Ms. A. *ferre*.

<sup>15</sup> *Toute son armée*. — <sup>16</sup> *Camp*.

LXV. — (1) Il n'est pas ici question, parait-il, du *Tanduc* dont il est parlé dans le chapitre LXXIII. Le P. Gaubil (*Histoire de la dynastie des Mongous*, p. 10) dit, d'après les sources chinoises, que les armées de *To-li* (nom primitif de *Oung-Khân*, avant qu'il eût reçu le titre honorifique de roi, en chinois *Quang*, de l'empereur des *Kin*) et de *Témougen*, se trouvèrent en présence entre les rivières de *Tou-la* et du *Kerlon* (lat. 48° 25' long. O. de Pé-king, 6° 50'). C. d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, t. I, p. 82), qui suit d'autres autorités, dit que la bataille eut lieu près des monts *Tchetcher-Ondour* (des hauteurs de *Tchetcher*); et qu'à la suite d'un vil combat, *Ong-Khân* et son fils prirent la fuite. Les causes de cette bataille ne sont pas racontées de même par d'Ohsson, qui dit (p. 80):

« Témoutchin passa l'été de l'année 1203 sur la rive de la *Baldjoua*. Vers l'automne, il réunit ses troupes près de l'*Ouan*, dans l'intention d'attaquer le roi des Kérites. Pour le surprendre, il eut recours à un artifice. Son frère Djoutchi-Cassar, séparé de lui après le combat de Calastehiu-Alt (dans lequel Témoutchin avait été vaincu par Oung-Khân), ayant tout perdu, jusqu'à sa femme et ses enfants euevés par les Kérites, avait dû chasser pour subsister, jusqu'à ce qu'il eût rejoint Témoutchin près de la *Baldjoua*. Celui-ci ordonna à deux serviteurs de Djoutchi d'aller porter, de la part de leur maître, ce message à Oung-Khân: « J'ignore où « se trouve maintenant mon frère aîné, mais je « sais que ma femme et mes enfants sont en ton

« pouvoir, ô Khan! mon père! et depuis long-  
« temps je couche seul, n'ayant pour abri que  
« des branches, pour oriller que des mottes de  
« terre; je voudrais me réunir à ma famille,  
« mais j'ignore comment tu me recevras. Sei-  
« gneur, si tu veux me parleron mes fautes  
« passées, et te souvenir de mes anciens services,  
« je retournerai vers toi, le cœur plein de sou-  
« mission. »

Oung-Khân promit que le passé serait oublié; et, plein de sécurité, il attendit le retour d'un officier qu'il avait chargé d'accompagner les messagers de Djoutchi, et qui fut tué en route, lorsqu'il fut surpris dans son campement et son armée mise en déroute par Témoutchin.

(2) Il y a ici beaucoup d'exagération. Cependant Marc Pol est encore bien loin d'égalar Mir-khond, historien persan cité par Pétis de la Croix (p. 67), qui dit, à propos des deux armées réunies, « que le hennissement des chevaux, et les « cris des gens de guerre *obligoient le Ciel à se « boucher les oreilles*; et que l'air, par le grand « nombre de fleches qu'on tira d'abord de « part et d'autre, sembloit être un *champ de « cannes et de roseaux*. »

Cette hyperbole rappelle ces paroles d'un envoyé de Xerxès près des Lacédémoniens, lequel, voulant leur donner une idée des nombreux soldats de son maître, disait que leurs fleches lancées dans l'air suffiraient pour obscurcir la lumière du soleil. — « Tant mieux, lui répondirent les Lacédémoniens, nous combattrons à l'ombre! »

ce l'attendoit illec moult volentiers et desiroit moult sa venue.

Mais ore laisse li conte à parler de Cinguns et de son ost, et retournerai au Prestre Jehan et à ses genz<sup>m</sup>.

## CHAPITRE LXVI.

*Comment li Prestre Jehans ala contre Cinguns.*

Or dist li contes<sup>1</sup> que quant<sup>2</sup> Prestres Jehans sot que Cinguns Kaan avec son ost<sup>2</sup> venoit sus lui, si li ala à l'encontre avec tout<sup>3</sup> son esfors<sup>3</sup>; et tant ala que il fu venus en cel plain de Tauduc (1). Et illec pris sou champ pres à celui de Cinguns Kaan, à vingt mille, et se reposerent<sup>4</sup>, chascun des osts<sup>5</sup> deux jours, pour estre plus fres<sup>6</sup> et plus haitiez<sup>7</sup> à la bataille.

En telle manière comme vous avez ouy<sup>4</sup> estoient les deux grantz osts en ce plain de Tauduc. Un jour fist venir, Cinguns Kaan, devant soi, astronomiens crestiens et sarrazins, et lor<sup>5</sup> commanda qu'il li<sup>6</sup> seussent à dire qui vaincra la bataille, de ces deux osts : ou le sien, ou le Prestre Jehan<sup>6</sup>? Li Sarrazin encerchierent et ne li seurent dire la vérité. Mes les<sup>7</sup> crestiens l'en distrent la vérité, et li monstrentent, avant, tout appertement; car il firent venir une cane<sup>8</sup>, et la trancherent parmi de lonc, et mistrent l'une part de çà et l'autre de là; et ne la tenoit nullui. Et mistrent nom à l'une part de la cane : *Cinguns Kaan*; et à l'autre part : *Prestre Jehan*. Et lui distrent<sup>1</sup> : « Or regardez si verrez la vérité de la bataille, qui doit avoir le meilleur : celle qui venra<sup>1</sup> sus l'autre, si doit gaignier la bataille. »

<sup>m</sup> Ms. B. *gens*.

LXVI. — <sup>1</sup> Ms. B. *puis que*. — <sup>2</sup> Id. *a tous*. — <sup>3</sup> Mss. B. et C. *Le ms. A. ois*. — <sup>4</sup> Mss. B. C. *oy*. — <sup>5</sup> Id. *leur*. — <sup>6</sup> Id. *lui*. — <sup>7</sup> La dernière partie de cette phrase manque dans le ms. C. — <sup>8</sup> Ms. B. *mais li*. — <sup>1</sup> Ms. C. Ces trois mots manquent dans les mss. A. B. — <sup>i</sup> Ms. B. C. *vendra*.

LXVI. — <sup>1</sup> *Le conte, l'histoire*. — <sup>2</sup> *Armer*. — <sup>3</sup> *Toutes ses forces*. — <sup>4</sup> *Reposèrent*. Les deux *ss* étaient anciennement employés pour indiquer la prononciation adoucie du *s*, comme dans *Venisse* pour *Venise*. — <sup>5</sup> *Chacune des deux armées*. — <sup>6</sup> *Frais, dispos*. — <sup>7</sup> *Prompt, vifs, ardents*. — <sup>8</sup> *Une tige de bambou*.

LXVI. — (1) Voir ci-après le chapitre LXXXII.

Et il leur respondi que il le verroit moult volentiers et que il le facent maintenant <sup>9</sup>. Adonc les astronomiens crestiens lurent un siaume <sup>10</sup> qui est ou Psalter <sup>11</sup>, et firent leur autre enchantement. Et des maintenant <sup>12</sup> voiant, touz, la cane où estoit le nom de Cinguis Kaan, sans ce que nuls la touchast, si joint à l'autre et monta dessus celle au Prestre Jehan. Et quant le seigneur vit ce, il en ot moult grant joie. Et pour ce que il trouva les crestiens en vérité leur fist touz jours grant honneur, et les tenoit pour hommes de vérité à toujours mais <sup>13</sup> de puis (2).

<sup>9</sup> *Incontinent.* — <sup>10</sup> *Psaume.* — <sup>11</sup> *Psalter.* — <sup>12</sup> *Aussitôt.* — <sup>13</sup> *A tout jamais.*

(2) Ni le texte italien de Ramusio, ni le texte latin plus ancien, publié par Grynæus et A. Muller, ne parlent spécialement des *astronomiens* ou *astrologues chrétiens*, ni même de *sarrasins*; ils en parlent seulement sans dire à quelle religion ils appartenaient. C'était sans doute par ménagement. « E quivi Gingis comandò alli suoi astrologhi, e incantatori che dovessero dire qual' esercito dovea aver vittoria. » (*Ram.*) « Tunc Chinchis Tartarorum rex præcepit incantatoribus et astrologis suis, ut illi indicarent, quale eventum prælium futurum esset habiturum » (Ed. A. Muller, p. 45). Les textes publiés par la S. G. portent : « Et un jour Chinchis Chan fait veuir devant soi astronomique qui estoient *crestiens* et *sarazin*, et commande elz qu'il le seussent à dire qui doit vincere la bataille entre lui e le Prestre Johan » (p. 64). « Quadam autem die Ginghim fecit venire suos astrologos, christianos scilicet et sarracenos, et præcepit eis quod ei dicerent quis eorum debebat vincere prælium » (p. 348).

Pétis de la Croix, dans son *Histoire de Genghiscau* (p. 65), rapporte aussi la cérémonie de la *divination*, non d'après les historiens persans, qu'il prend ordinairement pour guides, mais d'après Mare Pol lui-même; ce qui ne peut veuir à l'appui de son propre récit. Les auteurs orientaux, si ains du merveilleux cependant, n'en parlent pas. Toutefois leur silence à cet égard n'infirmé nullement le fait, car on sait, d'ailleurs, que les devins étaient nombreux et très-recherchés (encore aujourd'hui même) par les peuples ignorantes de la Tartarie, qui professent le Chamanisme. Mais ici les devins sont des *Sar-*

*rasins*, c'est-à-dire Mahométans, et des *Chrétiens*. Pétis de la Croix dit que « l'opération des *cannes*, en usage chez les Tartars, l'est encore à présent chez les Africains, chez les Turcs et autres nations mahométanes. » Cependant Mahomet défend la *divination*, et le code religieux des musulmans dit, « qu'ajouter foi aux *predictions des devins* sur les évènements occultes et à veuir, est un acte d'infidélité. » (Mouradja d'Olsson, *Code religieux*, t. I, p. 332.) Toutefois cette défense n'a pas empêché qu'il n'y eût depuis des devins musulmans, et des hommes pour les consulter. Les *devins*, ou plutôt ceux qui se sont donnés comme tels, ont été consultés dans tous les temps, dans tous les pays et dans toutes les religions. Les grands conquérants, qui semblent se placer au-dessus de l'humanité par le mépris qu'ils font de la vie des hommes, sont les plus enclins à consulter les oracles. Alexandre ne commençait jamais une expédition, ne livrait jamais une bataille sans consulter les *devins* qui l'accompagnaient toujours. Dehinghis-Khân ne pouvait faire moins que de l'imiter.

La réflexion de Mare Pol que Dehinghis-Khân témoigna toujours beaucoup de faveur aux chrétiens (nestoriens) depuis le jour où ils surent lui *predire la victoire* sur le Prestre Jehan, et que l'évènement justifia leur prédiction, est remarquable. Elle expliquerait, jusqu'à un certain point, beaucoup de faits qui, sans cela, resteraient peu compréhensibles. Il y avait donc aussi des nestoriens dans la tribu de Dehinghis-Khân et à sa suite comme dans celle du Prestre Jehan. Cela, au surplus, ne doit pas surprendre, puisque ces deux tribus mongoles étaient voisines.

## CHAPITRE LXVII.

*Ci devise de la bataille de Cinguins Kuan, et de Prestre Jehan.*

Et apres ces deux jours quant les osts<sup>a</sup> se furent bien reposées, si s'armerent tous deux<sup>b</sup> les parties, et se combattirent ensemble durement; et fu la greigneur bataille qui onques fust veue. Et ot moult grant mortalité, et d'une part et d'autre. Mais<sup>c</sup> au derrain<sup>1</sup> vainqui la bataille Cinguins Kaan. Et fu en ceste bataille occis Prestre Jehan (1). Et de ce jour, en avant, perdi toute sa terre que Cinguins Kaan la conquesta chascun jour. Et vous di que, depuis celle<sup>d</sup> bataille, regna, Cinguins Kaan, six ans, dont il ala conquestant touz jours maintes provinces, et mainte cité et maint chastel (2). Mais<sup>e</sup>, au chief de six ans, ala en un chastel qui avoit

LXVII. — <sup>a</sup> Mss. B. C. Le ms. A. *ols.* — <sup>b</sup> Ms. A. *si s'arment undeus.* — <sup>c</sup> Id. *mes.* — <sup>d</sup> Ms. B. *ceste.* — <sup>e</sup> Ms. A. *mes.*

LXVII. — <sup>1</sup> *A la fin, en dernier lieu.*

LXVII. — (1) Selon les historiens orientaux, persans et chinois, *Oàng-Khán* ne fut pas tué dans la bataille; il ne fut que blessé. Ganhil dit : « *Toli* (Oàng-Khán) eut bien de la peine à se sauver, et plusieurs de ses officiers voulaient le tuer; mais il se sauva sur les terres des *Naimans*, où un officier du pays lui fit trancher la tête. » (P. 10.) Selon d'Olisson (t. I, p. 82), cette tête fut portée au roi des *Naimans* (qui se nommait *Tni-Boca*, ou *Tayang-Khan*), lequel se montra irrité du meurtre de ce prince et conserva son crâne enclâssé dans de l'argent.

(2) Après avoir vaincu le roi des *Kérites* et s'être emparé de ses États, *Temoutchin* laissa reposer ses troupes quelque temps, puis retourna à son *Ordou* (ou *horde* : réunion des pavillons, tentes et huttes, qui forme la résidence ordinaire d'un khan mongol et de ses femmes, ainsi que des personnes attachées à leur service). Il vainquit successivement les chefs de toutes les tribus qui lui résistèrent, en commençant par *Tayang*, chef de la plus redoutable : celle des *Naimans*.

Une fois maître de toute la Tartarie, il soumit

le royaume de *Hia*, formé en partie aux dépens de la Chine par les quatre hordes orientales des *Thaug-liang*, dont il a déjà été question, et que les Mongols nommaient *Tanghout*. Ensuite il chercha à conquérir la Chine. Mais, avant d'entreprendre cette nouvelle conquête, il voulut se faire donner un titre qui répondit à l'étendue de sa nouvelle puissance. Il convoqua, au printemps de 1206, dit d'Olisson (t. I, p. 98), près de la source de l'Onan, une assemblée générale, *Couriltai*, composée des chefs de toutes les tribus. En ce lieu fut planté un étendard composé de neuf *tougs* blancs, dressés l'un sur l'autre. Un *came* ou devin, nommé *Gneukdjou*, fort accredité parmi les Mongols, et qui leur parlait souvent au nom de la Divinité, vint alors déclarer solennellement à *Temoutchin* qu'après avoir vaincu et détruit plusieurs souverains qui portaient le titre de *Gour khan*, c'est-à-dire de « Grand khan », il ne lui convenait pas d'adopter la même qualification dont l'éclat était terni; que le ciel ordonnait qu'il prit le titre de *Tchink-guiz-khan* ou : *Khan des puissants*. Les chefs des tribus, ayant approuvé cet avis, saluèrent

nom Calatuy (3); et illec fu feru d'une saiete ou genoul<sup>1</sup>; si que il morut<sup>2</sup> du coup, dont ce fu grant domages, pour ce que il estoit preudomme et sage (4).

<sup>1</sup> Ces deux mots manquent dans le ms. B. — « Ms. B. *mouru*; ms. C. *mourut*.

*Témoutchin* du nom de *Tchinguiz-khacan*. » Ce prince avait alors quarante-quatre ans, ou cinquante et un, selon Rachid-éd-din. C'est de cette année 1206 que son règne est daté dans l'histoire chinoise, concurremment avec le règne des dynasties des *Kin* et des *Soung*.

(3) Ou *Calatouy*. Ce nom est vraisemblablement celui du lieu où Dehinghis-Khân mourut, et que l'histoire mongole nomme « son camp de *Caratouki* », à 12 lieues environ de la ville cantonale actuelle du *Kan-sou*, nommé *Tching choui*, « eau pure », en mongol : *Sari-gool*.

(4) Gaubil dit (*Hist. des Mong.*, p. 18) que Dehinghis-Khân fut blessé d'un coup de flèche, en 1212, dans une attaque qu'il fit faire pendant qu'il assiégeait *Tai-toung-fou*, mais qu'il n'en mourut pas. Les historiens chinois placent effectivement la date de la mort de ce souverain à l'année correspondant à 1227 de notre ère (quinze ans après la date assignée par Marc Pol), à l'âge de 66 ans et après vingt-deux ans de règne, six mois après avoir mis fin au royaume des *Hia*. (*Li-tai-ki-ssse*, k. 95, fol. 10. Voir *Souh Thung kian kang mou*, k. 19, fol. 13.) Il y est dit : « *Mong-kou Tse-mou-tchin* meurt à la mortagne *Louh-pouan*; son jeune fils *Tou-lou* prend en mains la direction des affaires de l'État. » Cet événement est placé en hiver, à la 12<sup>e</sup> lune, qui correspond réellement au commencement de l'année 1228. Le P. Gaubil (*Hist. des Mongols*, p. 51) dit que Dehinghis-Khân mourut au commencement de la 7<sup>e</sup> lune, correspondant au 18 août 1227; Mailla (t. IX, p. 128) dit qu'il mourut le 12 de la 7<sup>e</sup> lune. Ces deux savants missionnaires ont suivi la date donnée dans l'histoire écrite en mongol et en mandchou, dont le calendrier diffère, et non celle des histoires officielles chinoises que nous avons citées.

Les écrivains orientaux, tout en reconnaissant les grandes qualités, comme législateur et homme de guerre, que possédait Dehinghis-Khân, lui sont cependant beaucoup moins favorables que Marc Pol, lequel ne fait, en quelque sorte, que

nous donner la version mongole, la légende du grand conquérant, qu'il avait dû entendre souvent réciter pendant son long séjour parmi ses descendants. C. d'Olsson, qui a publié une histoire des Mongols d'après les historiens arabes et persans, résume ainsi son opinion sur Dehinghis-Khân :

« Tchinguiz khân laissait à ses fils un vaste empire, dont la plus grande partie était inculte et occupée par des nomades; l'autre venait d'être dépeuplée par ses armes. Ses soldats, enrichis des dépouilles de l'Asie, regardaient comme un être surnaturel celui qui les avait élevés au dessus des autres nations, et qui traitait avec mépris les souverains de la terre. Parmi les peuples tatars, aucun n'était avant lui plus misérable que les Mongols; ils erraient avec leurs troupeaux sous le ciel le plus âpre, et dans les régions les plus élevées de la Tartarie; on cite comme une marque de leur pauvreté que leurs princes seuls avaient des *étriers de fer*. Le chef de quelques petites tribus de ces pasteurs demi-sauvages, après avoir longtemps lutté contre l'adversité, voit enfin couronner de succès les tentatives de son ambition. Il triomphe d'abord du prince dont il était le vassal (de *Oung-Khân*); renforcé par les vaincus, qu'il fait marcher sous ses drapeaux, il soumet successivement à son obéissance les autres nations tatars. Il les conduit en Chine, en Perse, et livre à leur rapacité ces empires florissants. Ses conquêtes sont immenses; cent peuples le reconnaissent pour leur maître; dans le délire de son orgueil, il veut achever la conquête du monde; il prétend que Dieu lui a donné l'empire; et, saisi par la mort au milieu de ses dévastations, il recommande à ses fils d'accomplir ses desseins gigantesques.

« Tchinguiz-khân dut ses triomphes à la force de sa volonté, aux ressources du son génie, à l'emploi de tous les moyens indistinctement. La ruse et la perfidie secondaient en toutes occasions les efforts de ses armes. Son action des-

Or vous ai devisé comment les Tatares ont premierement seigneur qui avoit nom Cinguis Kaan, et comment il vainqui premierement le Prestre Jehan. Si vous conterai qui regna apres, et de leur coustumes et de leur usages <sup>b</sup>.

#### CHAPITRE LXVIII.

*Ci dist qui regna apres Cinguis Kaan et lor coustumes.*

Sachiez tout vraiment que apres Cinguis-Kaan, qui fu leur premier seigneur, regna Cuy-Kaan, et le tiers : Batuy-Kaan, et le quart Alacou-Kaan; le quint Mongu-Kaan, le sisiesme est Cublay-Kaan (1), qui est seigneur, et le plus puissant des autres cinq qui

<sup>b</sup> Ms. B. *usaiges*; ms. C. *usances*.

tructive, semblable aux grands fléaux de la nature, répandait au loin la terreur, et était aux peuples attaqués le courage de se défendre. Jamais conquérant ne poussa plus loin le mépris de l'humanité. Jamais chef ambitieux n'eut une armée plus propre à exécuter ses desseins. Composée de nomades qui, en tout temps, menaient la vie de soldats, qui transportaient avec eux leurs foyers, et pouvaient subsister partout où leur bétail et leurs chevaux trouvaient des pâturages, elle était supérieure aux troupes des autres nations, par son habitude de la guerre, la rapidité de ses mouvements et la parfaite discipline que Tchingiz-khân y avait introduite. Dans les tribus de la Tartarie, tout homme capable de porter les armes était militaire, et chaque tribu était divisée en pelotons de dix hommes; parmi ces dix on choisissait celui qui devait commander les neuf autres. Neuf chefs de dix obéissaient à un centenier qui avait sa propre dizaine; neuf centeniers, à un chef de mille; neuf de ces derniers à un chef de dix mille hommes; les ordres du prince étaient transmis par ses aides-de-camp à cet officier supérieur, et communiqués successivement jusqu'aux décuriens. Chaque tribu occupait le district qui lui était assigné. Lorsqu'on avait besoin de troupes pour une expédition, on prenait un ou plusieurs hommes par dizaine. Il était sévèrement défendu à

tout officier de recevoir dans sa compagnie un soldat qui appartenait à une autre; nul, pas même un prince du sang, n'avait la faculté de prendre celui qui voulait abandonner son chef. L'obéissance aux ordres supérieurs était sans bornes. » (*Histoire des Mongols*, t. I, p. 386 et suiv.)

LXVIII. — (1) Cette succession des premiers empereurs mongols, donnée par Marc Pol, n'est pas très-exacte. D'après les historiens orientaux, le premier successeur de Dehinghi-Khân fut, en mongol, *Oughetai-Khaghlan*, que l'on nomme ordinairement *Oktai*, *Ogotai* ou *Ogödei*, selon la langue dans laquelle le nom a été transcrit; en chinois, on lui donne le nom posthume de *Thai-tsoung*, « le grand ancêtre », comme *Dehinghi-Khân* est nommé *Thai-tou*, « le premier grand ancêtre, fondateur de la dynastie ». Il régna de 1228 à 1241. Ensuite régence de 4 ans.

Le troisième empereur est, en mongol, *Gouyouk-Khaghlan*; *Kouyouk-Khân*, surnommé en chinois *Ting tshoung*, « l'ancêtre bien établi ». Il régna en 1246 et 1247. Son règne si court fut suivi d'une seconde régence de 3 ans.

Le quatrième empereur est, en mongol, *Möngkè-Khaghlan*; plus communément nommé *Moungou-Khân*; surnommé en chinois *Hien tshoung*, « l'ancêtre exemplaire ». Il régna de 1251 à 1260.



furent avant de lui. Car se touz les autres cinq feussent ensamble n'auroient<sup>a</sup> il tant de povoir<sup>b</sup> comme cestui a. Encore vous di plus, que se tuit<sup>c</sup> li crestien du monde, leur empereours<sup>d</sup> et leur roys feussent ensemble, des cretiens et des sarrazinz n'auroient<sup>e</sup> il tant de povair<sup>f</sup>, ne ne porroient<sup>g</sup> tant fere<sup>h</sup> comme cestui Cu-blay porroit<sup>i</sup>; lequel est seigneur de touz les Tatars du monde : et de ceus<sup>l</sup> de levant et de ceus<sup>l</sup> de ponent (2). Car tuit sont ses hommes et subgez à lui<sup>h</sup> (3). Et ce grant poir<sup>f</sup> vous monstrerai

LXVIII. — <sup>a</sup> Mss. B. C. *auroient*, sans négation. — <sup>b</sup> Ms. A. *pouvoir*. — <sup>c</sup> Mss. B. C. *tous*. — <sup>d</sup> Id. *leurs empereours*. — <sup>e</sup> Ms. B. *n'auroient*. — <sup>f</sup> Mss. B. C. *pouvoir*. — <sup>g</sup> Id. *pourroient*. — <sup>h</sup> Id. *faire*. — <sup>i</sup> Id. *pourrait*. — j Ms. B. *ceulz*; ms. C. *ceux*. — <sup>k</sup> Ms. B. *subget*; ms. C. *subgez* (sujets).

Le cinquième empereur est, en mongol *Khoubilai-Setsen-Khaghan*, surnommé en chinois *Chi-tou*, « l'ancêtre des générations », parce qu'il fut le chef de la dynastie héréditaire, *sans électious*, qui régna sur la Chine. C'est près de lui que fut employé Marc Pol, à titre de *conseiller privé*, et *ministre plénipotentiaire en second* (*Tschou-mé Fou-se*) depuis son arrivée en Chine, vers 1275, jusqu'à son départ, vers 1291. *Khoubilai* régna de 1260 à 1294.

Le *Cuy Kuan* de Marc Pol est donc le *second* successeur de Dehlinghis-Khân et non le premier. *Ogodai* est oublié, tandis que *Bacuy* (comme on lit pour *Batou*, le *c* et le *t* étant souvent pris l'un pour l'autre par les copistes) et *Aincou* (*Houlogou*), qui régnèrent, le premier, dans le *Kiptchak*, de 1227 à 1256, et le second, en Perse, de 1259 à 1265, sont énumérés par Marc Pol, comme successeurs de Dehlinghis-Khân. Ils en furent bien les successeurs, en ce sens qu'ils en descendaient *tous*, par les quatre fils de Dehlinghis :

1° *Djouctchi*, chef de la dynastie qui régna sur le *Kiptchak*, jusqu'à l'époque de Tamerlan, et dont le premier souverain fut *Batou*, si célèbre par ses conquêtes poussées jusque dans la Pologne, la Russie et la Hongrie ;

2° *Dehaghataï*, chef de la branche qui régna dans le Turkestan et la Transoxiane, jusqu'à l'époque de Tamerlan ;

3° *Ogodai*, qui succéda directement à son père Dehlinghis, à la cour de *Kara-korum*, dont relevaient les autres branches ;

4° Enfin *Toulouï*, le chef de la branche qui régna en Perse, et dont *Houlsgou*, son fils, qui en acheva la conquête, fut le premier souverain. Marc Pol a mis au nombre des successeurs directs de Dehlinghis-Khân, *Batou* et *Houlogou*, à cause sans doute de leurs conquêtes et de leur célébrité, et il a omis *Ogodai* parce qu'il était moins célèbre. « Tandis que ses armées, dit d'Olisson (op. laud., t. II, p. 84), envahissaient la Corée, ravageaient le midi de la Chine, dévastaient la Russie, la Pologne, la Hongrie (sous le commandement de *Batou*), et répandaient l'effroi dans l'occident de l'Europe, *Ogotai* se livrait à l'oisiveté, à son goût pour la chasse et pour la boisson. Il ne résidait à *Caracouroum* que pendant un mois du printemps, et habitait pendant le reste de cette saison un palais situé dans un lieu nommé *Kertchogou*, à une journée de cette ville; il avait été bâti par des architectes persans, qui voulurent rivaliser de talents avec les constructeurs chinois du palais de *Caracouroum*. »

(2) Les *Tatars du Levant* étaient ceux de Perse; ceux de *Pouent* ou du Couchant étaient ceux du *Kiptchak*.

(3) La branche mongole des descendants de Dehlinghis-Khân, qui régna sur la Chine, fut considérée effectivement comme suzeraine des autres branches dont les chefs recevaient une espèce d'investiture avec un *scenu chinou* qu'ils apposaient sur leurs pièces officielles, comme on peut s'en convaincre par les lettres authentiques d'*Argoun* et d'*Oeldjaïtou* adressées à Philippe-

je en ce notre livre tout appertement. Et sachiez que tuit li grant Kaan, et tuit cil<sup>1</sup> qui sont descendu de leur premier seigneur Cinguins-Kaan, sont portez ensevelir<sup>m</sup> en une montagne qui est appellée Altay<sup>n</sup> (4). Et où que que le seigneur muire, si est il portez

—<sup>1</sup> Mss. B. C. *tous ceulx*. —<sup>m</sup> Ms. B. *enfouir*; ms. C. *enseveliz*. —

<sup>n</sup> Ou lit *Altay* dans le ms. A. pour *Altay*, le *t* ayant été substitué au *e* par les copistes; ces deux lettres sont presque identiques dans l'ancienne écriture, où c'est souvent le seul sens des mots qui les fait distinguer. Le ms. B. porte *Alacay*, et le ms. C. *d'Altay*, pour *e* *Altay*.

le Bel et conservées aux Archives de France. (Voir le *Fac-simile* de ces lettres dans Abel Rémusat : *Memoire sur les Relations politiques des princes chrétiens avec les Empereurs Mongols.*)

(4) *Altai*, en mongol, signifie or, comme *kiu* en chinois. Ce nom a été donné comme générique à une immense chaîne de montagnes de l'Asie centrale, s'étendant des sources de l'Irtich, qui va verser ses eaux dans le golfe d'Olé, jusqu'aux sources du fleuve Amour, qui verse les siennes dans la mer d'Okhotsk. C'est à l'extrémité orientale de ces *Monts d'or*, dans la patrie même de Dehinghis-Khân, que cet homme, qui avait fait trembler le monde, voulut se reposer du dernier sommeil.

« Le corps de ce prince, dit d'Ohsson (t. I, p. 381), fut transporté secrètement en Mongolie. Pour empêcher que la nouvelle de sa mort ne se répandit, les troupes qui accompagnaient son cercueil *turent tous les individus qu'elles rencontrèrent sur cette longue route*. Ce fut seulement à l'arrivée du convoi au grand Ordo de Tchinguiz-khan, dans son ancien territoire, près des sources du Kéroulan (qui prend ensuite le nom d'Amour), que l'on publia son décès. La dépouille mortelle du conquérant fut d'abord déposée dans les Ordous (les pavillons, tentes et huttes) de ses principales épouses, où, sur l'invitation de *Toulouï*, les princes, les princesses du sang et les chefs militaires accoururent, de toutes les parties de ce vaste empire, pour lui rendre leurs derniers hommages par de longues lamentations; ceux qui venaient des contrées les plus éloignées ne purent arriver qu'au bout de trois mois.

« Après ces funèbres cérémonies, le cercueil fut inhumé sur l'une des montagnes qui forment

la chaîne du Bourcan-Caldoun, d'où sortent les fleuves Ouann, Kéroulan et Toula. Chassant un jour dans cette contrée, Tchinguiz-khan s'était reposé sous le feuillage d'un grand arbre isolé; il y passa quelques moments dans une douce rêverie, et dit, en se levant, que *c'était là qu'il voulait être enterré*. Les princes, ses fils, instruits de cette circonstance, ordonnèrent qu'il fût inhumé dans ce lieu. Le terrain environnant se couvrit, au bout de quelque temps, d'une épaisse forêt qui ne permit plus de reconnaître l'arbre auprès duquel les restes du conquérant mongol avaient été déposés. Plusieurs de ses descendants furent enterrés dans cette même forêt, dont la garde fut longtemps confiée à mille hommes de la tribu Ourianguite, exemptée, pour cette raison, du service militaire. Des parfums brûlaient sans cesse devant les images de ces princes, placées en ce lieu, qui n'était pas accessible à tout le monde, non plus que les quatre grands Ordous de Tchinguiz-khan que l'on conservait encore un siècle après sa mort. » (*Djami ut Tévârikh de Rachid-ed-din*. Voir aussi : l'*Hist. général. des Tartares*, traduite d'Aboulghazi, p. 343.)

Nous avons dit, dans une note précédente, que, selon l'histoire chinoise, Dehinghis-Khân anéantit le royaume de *Hia*, six mois avant sa mort (à la 6<sup>e</sup> lune de la 22<sup>e</sup> année du règne de *Thaï-thou*, c'est-à-dire Dehinghis). Ce royaume avait eu onze rois et avait duré cent quatre-vingt-seize ans. L'auteur chinois du commentaire du *Kong-mou*, intitulé : *Kouang-i*, « sens développé », dit à ce sujet : « Depuis l'origine des choses jusqu'à ce jour, la puissance d'aucune des nations « barbares qui ont existé, ne peut être comparée à celle des Mongols. On les voit anéantir « les hommes et les royaumes comme des brins

ensevelir en celle dite montaigne, avec les autres. Car se il estoient cent journées loing de celui ° lieu, si convient il qu'il soit aportez pour ensevelir à ladite montaigne °.

Et si vous dirai un grant merveille; car quant il portent le corps ° pour ensevelir avec les autres, touz ceus ° que il treuvent en la voie sont tuit mort ° par ceus ° qui le corps ° conduient °. Et dient: « Alez ° servir votre seigneur en l'autre siècle. » Car il cuident de vérité que touz ceus ° qu'il tuent doivent aler servir leur seigneur en l'autre monde °. Et ce meismes font il des chevaus °; car quant le seigneur muert si occient tout le meillour ° cheval que il ait; à ce que il l'ait en l'autre monde, si comme il croient. Et vous di pour certain en vérité que quant Mongou Kaan ° morut ° (5),

° Ms. B. *icelui*. — ° Ces trois derniers mots manquent dans les mss. A. et C. — ° Ms. A. *cors*. — ° Mss. B. C. *ceulx*. — ° Ms. C. *mis à la mort*. — ° Id. *conduisent*. — ° Ms. B. *allez*. — ° Id. *siecle*. — ° Id. *chevaux*. — ° Id. *meilleur*. — ° Ms. C. Les mss. A. et B. portent *Mundu*. — ° Ms. B. *mourut*.

« d'herbes que l'on arrache et que l'on jette au vent. Hélas! à quel degré de puissance s'est élevée cette nation barbare, en partant du point imperceptible où elle était, jusqu'à celui où elle est maintenant! Pourquoi le Ciel perd-il qu'un tel mal se produise (*thiên hù - tsoung tchí jǒ chí yāy*)? » (*Souh Thoug kien kang mou*. k. 19, fol. 11.)

(5) Selon le *Khang-mou* (Suppl. k. 21, fol. 1-2, et le *Li-tai-ki-ssé* (k. 96, fol. 40), *Meng-ko*, ou *Mangou-Khân*, mourut sous les murs de la ville de *Ho-tcheou*, dans la province de *Sse-tchouan*, en automne, à la 7<sup>e</sup> lune de la 9<sup>e</sup> année de son règne (1259). Les historiens orientaux ne parlent ni de ses funérailles, ni de la multitude de personnes qui, selon le récit de Marc Pol, auraient été mises à mort pendant la marche du convoi. Le silence de ces historiens, sans infirmer entièrement peut-être le fait rapporté comme certain par Marc Pol, qui devait le tenir de bonne source, doit laisser au moins des doutes sur le nombre des victimes.

Les ouvrages historiques officiels chinois, cités ci-dessus, disent expressément que le chef mongol *Mangou-Khân* mourut sous les murs de la ville (*tching hia*) de *Ho-tcheou*; que, par suite

de cette mort, ses troupes levèrent le siège, et s'en retournèrent vers le Nord. Ils ajoutent: « Le général des *Soung*, Wang-kien, défendant vigoureusement *Ho-tcheou*, Mangou rennait toute son armée pour attaquer la ville; de fréquents et nombreux assauts ne purent en venir à bout. Un grand ouragan s'étant produit dans le ciel, cet ouragan brisa les échelles dressées contre les murailles; ce qui fit que l'armée assiégeante ne put monter à l'assaut. « Le prince (*Mangou-khân*) mourut même sous les murs de la ville. Tous les princes et les premiers ministres prirent deux ânes mongols, sur le dos desquels ils placèrent le cercueil orné de soieries variées, et se dirigèrent ainsi vers le Nord. Le prince (*Mangou*) n'avait pu dire que quelques paroles confuses et sans suite. Il ne lut aucune potion médicinale; on dit que c'est une loi des honorables ancêtres du prince. Son caractère était de se plaire à la chasse des bêtes fauves; dur et sévère (*koûh*), il croyait à la science des devins et des tireurs de sorts. » (*Souh Kang-mou*. k. 21, fol. 2.— *Li-tai-ki-ssé*. k. 96, folios 40-41.) Le *Foung-tchéou Kang hori tsuan* (k. 18, f° 32) fait mourir Mangou-Khân devant *Thai-tchéou*.

devant, plus de .xx.m. (20,000<sup>bb</sup>) personnes furent occises<sup>cc</sup> en la voie, si comme je vous ai dit, qui estoient encontre (6).

Or de puis que<sup>d</sup> nous avons commencé des Tatars, si vous en dirai<sup>ee</sup> autre chose. Li Tatars<sup>ff</sup> demourent [l'iver<sup>g</sup>] en plains et en lieux chaus<sup>ff</sup> où il aient herbage à bonnes pastures pour leur bestes; et l'isté<sup>hh</sup> demeurent en froiz lieux<sup>ii</sup> en montaignes et en valées là où il treuvent yaues<sup>jj</sup> et boscages et pastures à<sup>kk</sup> leur bestes. Il ont mesons<sup>ll</sup> de verges et les cueuvent de cordes; et sont rondes; et les portent<sup>mm</sup> avec eus<sup>mm</sup> là où il vont; car il lient les verges si bien, et si ordenément, que il les portent moult legierement. Et toutes les foiz que il drecent<sup>nn</sup> et tendent leur mesons<sup>ll</sup>, la porte est toute foiz<sup>oo</sup> vers midi. Il ont charretes couvertes de feutres noirs, si bien, que nule<sup>pp</sup> pluie n'y puet passer; et la font traire et mener aus bues et à chameus<sup>qq</sup>. Et sus<sup>rr</sup> charretes portent il leur fames<sup>rr</sup> et leur enfans. Et les dames achatent et vendent, et font tout ce qui à leur maris et à leur mesnie<sup>s</sup>

<sup>bb</sup> Le ms. C. porte *neuf mille*. — <sup>cc</sup> Ms. B. *occis*; ms. C. *occiz*. — <sup>dd</sup> Ms. B. *dirons*. — <sup>ee</sup> Ms. A. Les mss. B. et C. portent partout *Tartars*. — <sup>ff</sup> Ce mot manque dans les mss. A. et B. Le ms. C. porte *l'esté*, et plus bas *l'ycer*, ce qui est évidemment une erreur. — <sup>gg</sup> Mss. B. C. *lieux chaulx*. — <sup>hh</sup> Ms. B. *l'este*. — <sup>ii</sup> Id. *froiz lieux*. — <sup>jj</sup> Id. *eaus*. — <sup>kk</sup> Id. *pour*. — <sup>ll</sup> Id. *maisons*. — <sup>mm</sup> Id. *eulx*. — <sup>nn</sup> Id. *dressent*. — <sup>oo</sup> Id. *toutes voies*. — <sup>pp</sup> Id. *nulle*. — <sup>qq</sup> Id. *aux bues et aux chamez*. — <sup>rr</sup> Id. *sur*. — <sup>s</sup> Id. *femmes*.

LXVIII. — <sup>1</sup> *Puisque*. — <sup>2</sup> *Ménage*.

(6) Sans cette dernière phrase, on aurait pu supposer que c'étaient *vingt mille chevaux*, et non *vingt mille personnes* qui furent ainsi mises à mort pour aller servir Mangou-Khân dans l'autre monde. L'horreur qu'inspire un usage aussi barbare eût été moins grande.

Le texte italien de Ramusio porte seulement à *plus de dix mille* le nombre de personnes qui furent mises à mort aux funérailles de Mangou-Khân : « *Furono uccisi più di dieci mila uomini*. » Le texte de la Crusca, ceux publiés par la Société de Géographie de Paris, portent aussi 20,000, de même que le texte latin de Grynæus. C'est vingt mille de trop.

Une pareille hécatombe ne fut pas pratiquée aux funérailles de Dchinghis-Khân selon Pétis de la Croix (*Histoire de Genghiscan*, p. 491) : « Il

n'y a pas d'apparence, dit-il, que la coutume barbare qu'on a pratiquée depuis chez les Tartares et les Mogols, d'ôter la vie à ceux qu'on rencontrait en portant en terre le corps d'un grand Can, ait été observée cette fois; car les historiens en le disent point; et, d'ailleurs, elle n'était pas l'effet d'une loi. Il est constant toutefois qu'on a exercé cette cruauté aux funérailles des empereurs qui ont succédé à Genghiscan. Les cavaliers qui accompagnaient la pompe funèbre, persuadés que les hommes que l'on tuait alors étaient prédestinés, faisaient mourir ceux qu'ils rencontraient sur leur passage, et même ils égorgaient les plus beaux chevaux. » Les Scythes (selon Hérodote, I, IV, 71), enterraient aussi des hommes et des chevaux aux funérailles de leurs rois, mais non dans de telles proportions.

apartient; car les hommes ne s'empeschent de riens que de chacier et d'oiseler; et de faucons, et d'ostoirs et de fait<sup>11</sup> d'armes, si comme gentils homs<sup>12</sup>. Il vivent de chars et de lait, et de chacoison<sup>13</sup>; et menjuent toutes chars et de chevaus<sup>14</sup> et de chiens et de ras et de faraon<sup>15</sup>; car il en y a moult es plains en pertuis souz<sup>16</sup> terre. Il boivent lait de jument, et se gardent que pour riens du monde ne toucheroit, l'uns<sup>17</sup>, la fame<sup>18</sup> de l'autre; car trop le tient pour malvaïse<sup>19</sup> chose et vilaine. Les dames sont bonnes et loiaïbles<sup>20</sup> vers leur maris, et font moult bien ce qui leur besoigne<sup>21</sup>.

Et font les<sup>22</sup> mariages en ceste maniere; car chascun puet prendre jusques à cent faimes<sup>23</sup>, se il a le pooir<sup>24</sup> de maintenir les<sup>25</sup>. Et leur donne douaire aus faimes<sup>26</sup> à l'encontre au pere ou à la mere de la fame<sup>27</sup>. Mes<sup>28</sup> il tienent pour plus<sup>29</sup> meilleur et plus leal<sup>30</sup> la premiere fame. Il ont plus filz que les autres genz, pour ce que il ont tantes faimes<sup>31</sup> comme je vous ai dit. Il prennent bien leur cousine; et se le pere muert, il preme bien la fame son pere por tant qu'elle n'ait esté sa mere. Et ce fait le greigneur filz des autres; mes<sup>32</sup> les autres non. Et prent bien encore la fame son frere quant il muert. Et quant il se marient, si font moult grant noces (7).

<sup>11</sup> Ms. A. *fel*. — <sup>12</sup> Ms. B. *gentilz hommes*. — <sup>13</sup> Ms. C. *frommage*. — <sup>14</sup> Ms. B. *chevaux*. — <sup>15</sup> Ms. C. *et de pharaon*. — <sup>16</sup> Mss. B. C. *partuis sous*. — <sup>17</sup> Ms. B. *li uns*. — <sup>18</sup> Id. *a la femme*. — <sup>19</sup> Id. *a mauvaise*. — <sup>20</sup> Id. *loüelles*. — <sup>21</sup> Mss. B. C. *ce qui à leurs besoignes appartient*. — <sup>22</sup> Ms. B. *leurs*. — <sup>23</sup> Id. *femmes*. — <sup>24</sup> Id. *pouvoir*. — <sup>25</sup> Id. *mois*. — <sup>26</sup> Id. *la*. — <sup>27</sup> Id. *loyal*.

<sup>3</sup> Autre: espèce de rats comme il y en a en Égypte; d'où est venu le nom de *Pharaon*. — <sup>4</sup> *De les entretenir*.

(7) Cette description des mœurs et coutumes des Mongols est confirmée en tous points par les historiens et voyageurs qui en ont parlé. Nous croyons inutile de rapporter ici leur témoignage. On peut consulter à cet égard les *Relations* de Rubruïk et de Plan Carpin, dans le Recueil de Bergeron, Paris, 1633; ou dans le t. IV du Recueil des Voyages publiés par la Société de Géographie de Paris, 1839; les *Voyages* de Pallas, celui de Benjamin Bergmann chez les Calmucs, trad. française, 1825; et l'*Histoire des Mongols* de C. d'Olsson (Amsterdam, 1831; 4 vol. in-8°).

dans laquelle se trouvent heureusement résumées les principales notions que l'on rencontre dans les ouvrages ci-dessus cités, avec de nombreux emprunts faits aux historiens arabes et persans qui ont écrit sur l'histoire des Mougols. En voici quelques extraits :

« Les Mongols habitaient des huttes construites avec des claies de la hauteur d'un homme, posées en cercles, et supportant des perches dont les extrémités étaient fixées dans un anneau de bois. On couvrait ce mince échafaudage de pièces de feutres liées ensemble, et assujetties par des cordes

## CHAPITRE LXIX.

*Ci dist du dieu des Tatars.*

Et sachiez que leur loy est telle \* comme je vous dirai. Car il ont un leur dieu que il appellent *Nacigay* (1); et dient que il est

LXIX. — \* Ms. A. tele.

de crin qui entouraient la hutte. La portière, également en feutre, était toujours tournée vers le midi. Le cercle supérieur restait ouvert pour donner passage à l'air et à la fumée du foyer, qui occupait le centre de cette habitation, où se tenait toute une famille.

« Leurs troupeaux, qui consistaient en chameaux, bœufs, moutons, chèvres, et surtout en chevaux, fournissaient à leur subsistance, et composaient toute leur richesse. Leur mets favori était la chair de cheval. Pour conserver les viandes, ils les faisaient sécher en tranches minces, soit à l'air, soit à la fumée de leurs foyers; ils mangeaient d'ailleurs la chair de toutes sortes d'animaux, même de ceux qui étaient morts de maladie, et ils aimaient à s'enivrer avec le lait de jument fermenté et distillé, boisson qui s'appelle *coumiz*.

« Leurs troupeaux fournissaient d'ailleurs à presque tous leurs besoins. Ils se vetaient de la peau de ces animaux domestiques; de leur laine et de leurs crins, ils faisaient des feutres et des cordes; de leurs tendons, du fil à roudre ou des cordes d'arc; de leurs os, des pointes de fleches; leur lieute desséchée servait de combustible dans les plaines salomonneses; du cuir des bœufs et des chevaux, on fabriquait des outres; et les cornes de l'*artac* (*l'argali?*), espèce de bœuf, formaient des vases pour la boisson.

« La nourriture de leurs troupeaux obligeait ces peuples pasteurs à émigrer sans cesse. Des que le district où ils se trouvaient était épuisé d'herbages, on défaisait les huttes, on en chargeait le dos des animaux, qui transportaient aussi les meubles, les ustensiles de ménage: les plus jeunes enfants et la horde allaient chercher de nouveaux pâturages. Chaque tribu avait sa *marque* particulière, empreinte sur le poil de ses bestiaux. (Nos chevaux de troupe portent

ainsi des *marques* qui font reconnaître à quel corps ils appartiennent.) Chacune avait son territoire circonscrit dans de certaines limites, et dont elle habitait les diverses parties suivant les saisons; au printemps, elle se dirigeait vers les montagnes; à l'approche de l'hiver, elle retournait dans les plaines.

« Ils épousaient autant de femmes qu'ils voulaient ou qu'ils pouvaient en entretenir (Delhigis-Khan en avait cinq cents), et, pour obtenir une fille, on donnait à ses parents un nombre convenu de pièces de bétail. Chaque femme avait sa hutte et son ménage séparé. Le fils devait pourvoir à l'entretien des veuves de son père; souvent il les épousait, hormis celle qui lui avait donné le jour. Le frère était également tenu de prendre soin de ses belles-sœurs devenues veuves. Les femmes, très-actives, partageaient avec leurs maris le soin des troupeaux, faisaient les vêtements, fabriquaient les feutres, conduisaient les chariots, chargeaient les chameaux, et montaient à cheval aussi hardiment que les hommes. Ceux-ci, lorsqu'ils n'allaient pas à la chasse, consumaient la plus grande partie de leur temps dans l'oisiveté, et on leur reprochait en général d'être rusés, fourbes, rapaces, malpropres, et adonnés à l'ivrognerie, qui, chez eux, ne passait pas pour un vice.

« Lorsqu'un individu tombait malade, on plantait une lance devant sa hutte, et personne n'y entrait, excepté celui qui devait le servir. A sa mort, ses parents et ses amis poussaient des cris lamentables, puis se hâtaient de l'enterrer, dans la croyance qu'il se trouvait déjà au pouvoir des esprits malins. On plaçait devant lui de la viande et du lait. Ceux auxquels il avait été vœu venaient lui offrir de la nourriture. On immolait, sur le bord de sa tombe, son cheval favori tout sellé, qu'on y déposait avec des us-

dieu terrien qui garde leur enfans et leur bestes et leur blez. Et li font grant reverence et grant honneur; car chascun en tient un en sa maison<sup>b</sup>. Et est fait<sup>c</sup> de feutre et de draps<sup>d</sup>; et aussi font sa femme<sup>e</sup> et ses enfans. La moullier<sup>f</sup> il metent à senestre; et les enfans sont tuit ainssi fait comme il est. Et quant il menjuent<sup>g</sup>, si prennent de la char grasse et li oignent la bouche, et à sa femme<sup>e</sup> et à ses enfans. Et puis prennent du brouet<sup>h</sup> de la char, et l'es-

<sup>b</sup> Ms. A. *meson*. — <sup>c</sup> Id. *set*. — <sup>d</sup> Id. *dras*. — <sup>e</sup> Id. *fame*. — <sup>f</sup> Id. *molier* (en latin; *mulier*). — <sup>g</sup> Ms. B. *menquent*. — <sup>h</sup> Ms. C; ms. A. *lorvel*; ms. B. *borvet*; = jus de viande bouillie.

tensiles de ménage, un arc et des flèches, pour servir au défunt dans l'autre monde. Ceux qui avaient assisté à cette cérémonie passaient entre deux feux. On purifiait de même la hutte du mort et tout ce qui lui avait appartenu, et l'on faisait un repas funèbre en sa mémoire.

« Mais les princes étaient placés, après leur mort, sur un siège, au milieu d'une hutte, et devant une table où l'on posait un plat de viande et une tasse de lait de cavale; on enterrait cette hutte, et avec elle une jument et son poulain, un cheval sellé et bridé, ainsi que des effets précieux. On cachait soigneusement cette sépulture, ou bien l'on plaçait des gardes pour en défendre l'approche. La maison du défunt était abattue, et il n'était pas permis de prononcer son nom jusqu'à la troisième génération. » (T. I, p. 12 et sq.)

LXIX. (1) Péris de la Croix, dans son *Histoire de Genghizcan* (p. 100), cite ce passage de Marc Pol, tiré du texte italien de Ramusio, pour montrer que les Mongols, indépendamment d'un Être suprême, qu'il est ordonné de croire par le 1<sup>er</sup> article du *Yassa*, ou code politique et religieux de Dehinghis-Khân, adoraient en même temps, dans leurs maisons, un dieu terrestre, une statue couverte de feutre, sous le nom de *Natigay*. Mais il n'apporte aucune autre autorité à l'appui. L'envoyé du pape Innocent IV près des princes mongols, le cordelier Du Plan Carpiu, qui a donné des renseignements curieux sur les mœurs et usages des Mongols, parle aussi d'un dieu qu'ils nomment *loga*, ou *loga* dans certains manuscrits; ce nom est vraisemblablement le même que le *Natigay* ou *Nacigay* de Marc Pol, l'un ou l'autre défiguré par les copistes.

Selon d'Ohsson (*lieu cité*, p. 16), la croyance et les pratiques superstitieuses des peuples Tatares avaient la plus grande conformité avec celles des autres nations nomades ou sauvages de l'Asie septentrionale. Ils reconnaissaient un Être Suprême, qu'ils désignaient, ainsi que le Ciel, par le nom de *Tangri*. Ils adoraient le soleil et la lune, les montagnes, les fleuves, les éléments. Ils sortaient de leurs huttes pour rendre hommage à l'astre du jour par des génuflexions qu'ils faisaient tournés vers le midi; et ils épanchaient une partie de leurs boissons en l'honneur des corps célestes et des éléments. Leurs divinités étaient représentées par de petites figures de bois ou de feutre, nommées *Ougon*, qu'ils suspendaient aux parois de leurs huttes; ils s'inclinaient devant ces idoles, et leur offraient les prémices de leur repas, en leur frottant la bouche avec de la viande ou du lait. Ils avaient, d'ailleurs, une foule d'idées superstitieuses, et la mort n'était, selon eux, que le passage à un autre monde, où l'on vivait de même que dans celui-ci. Ils attribuaient leurs maux à l'influence des esprits malins, qu'ils tâchaient de fléchir, soit par des offrandes, soit par l'entremise de *Cames*, ministres de leur culte grossier, qui étaient à la fois magiciens, interprètes des songes, augures, aruspices, astrologues et médecins. Chacun de ces devins prétendait avoir des esprits familiers qui venaient lui découvrir les secrets du passé, du présent et de l'avenir. On les consultait dans tous les cas de la vie; car on avait en eux une confiance aveugle, qu'ils savaient conserver lors même que l'événement démentait leurs prédictions, en alléguant des causes qui mettaient à couvert l'infaillibilité de leur science. »

pandent dehors la porte de la maison <sup>b</sup>. Et dient que leur dieu et sa mesnie <sup>1</sup> a eu sa part du mengier.

Il boivent lait de jument en tel maniere qu'il semble vin blanc et bon à boire <sup>1</sup>. Et l'appellent *quemis* <sup>2</sup>. Leur vesteures <sup>1</sup> sont tout le plus de draps <sup>3</sup> à or, et de draps <sup>4</sup> de soie; fourrées <sup>1</sup> de riches penes <sup>3</sup>, sebelines <sup>4</sup> et d'ermis <sup>1</sup>; et de vairs <sup>5</sup> et de volpes <sup>m</sup> moult richement. Et touz lor <sup>n</sup> hernois sont moult beaux <sup>n</sup> et de grant vaillance. Leur armes sont arc et pilet <sup>p</sup> et espées et maces <sup>q</sup>; mais <sup>r</sup> des arcs s'aident plus que d'autre chose; car il sont trop bons archiers, les meilleurs que l'en sache ou monde. Et en leur dos portent armeures de cuir bouli <sup>6</sup> qui sont moult fort <sup>1</sup>. Il sont bons hommes d'armes, et vaillant en bataille durement (2). Et seuffrent plus de travail qu'autre gent; car mainte fois, quant il ont besoing, il iroent un mois sanz <sup>1</sup> porter viande, fors que il vivent du lait de jument; et mengeront des chars que il chaceront des ares. Et leur cheval <sup>n</sup> iroent paissant de l'erbe des champs;

<sup>1</sup> Mss. B. C. *boire*. — <sup>2</sup> Ms. B. *vestemens*. — <sup>3</sup> Ms. A. *draps*. — <sup>4</sup> Mss. B. C. *d'ermis*. — <sup>m</sup> Ms. C. *goupiz* = peaux de renard. — <sup>n</sup> Ms. B. *leurs*. — <sup>p</sup> Id. *beaux*. — <sup>r</sup> Ms. B. *pillax*. Ms. C. *flesches*. — <sup>q</sup> Ms. C. *haches*. — <sup>r</sup> Ms. A. *mes*. — <sup>s</sup> Ms. B. *fortes*. — <sup>1</sup> Id. *sanz*. — <sup>n</sup> Id. *leurs chevaux*.

LXIX. — <sup>1</sup> *Famille*. — <sup>2</sup> *Coumis*. — <sup>3</sup> *Plumes*. — <sup>4</sup> *Zibelines*. — <sup>5</sup> Espèce de fourrure de couleur gris-blanc mêlés. — <sup>6</sup> *Bouilli*.

(2) « Le genre de vie de ces nomades, dit encore d'Ohsson (p. 17), les rendait singulièrement propres au service militaire. Chez eux, comme chez les animaux sauvages, les organes de l'odorat, de l'ouïe et de la vue étaient d'une étonnante finesse. Campés toute l'année, exercés, dès la plus tendre enfance, à monter à cheval, à tirer de l'arc, endurcis aux peines et aux privations sous un ciel âpre, ils naissaient pour la guerre. Leurs chevaux, petits et sans apparence, mais excellents pour la course, supportaient la fatigue aussi bien que les intempéries de l'air, et, dociles aux mouvements du cavalier, ils pouvaient être dirigés sans frin, lorsque ses mains étaient occupées à tirer de l'arc. A la guerre, chaque homme emmenait plusieurs coursiers; car ces peuples ne combattaient qu'à cheval. Ils se ga-

rantissaient le corps par des armures de cuir. L'arc était leur arme principale. Ils attaquaient de loin en décochant des fleches, harcelaient, fuyaient, et tout en fuyant lançaient des traits; mais ils évitaient, autant que possible, le combat à l'arme blanche. Leurs expéditions se faisaient le plus souvent en automne, parce que leurs chevaux avaient alors le plus de vigueur. Ils campaient en cercle, dans le voisinage de l'ennemi, avec leur chef au centre. Une petite hutte, une outre pour le lait et une marmite composaient leur bagage. Ils emmenaient en campagne une partie de leurs troupeaux, qui fournissaient à leur subsistance, et ils traversaient les rivières assis sur des sacs de cuir, remplis de leurs effets, et attachés à la queue de leurs chevaux. Les chefs de tribus prenaient le titre de *Noyan*, etc. »



car il n'ont besoing de porter orge, ne paille, ne aveine, et sont moult obéissant à leur seigneur. Et quant il est besoins<sup>7</sup>, il demoureront toute nuit à cheval à toutes leurs armes. Et toute fois<sup>7</sup> vont leurs chevaus<sup>7</sup> paissant; et sont la gent ou monde qui plus endurent grans paines, et grans mesaises, et qui mains<sup>4</sup> veulent de despens; et qui meilleur sont pour conquerer terres et regnes. Et il y pert<sup>88</sup> bien, si comme vous avez ouy, et orrez en cest livre: car pour<sup>bb</sup> certain il sont ore<sup>7</sup> seigneur de la plus grant partie du monde. Il sont moult bien ordené<sup>cc</sup> en ceste maniere que je vous dirai.

Sachiez que quant aucun seigneur Tatar vait en ost<sup>8</sup>, il maine o lui<sup>dd</sup> cent mille hommes à cheval. Il fait un chevetaine<sup>9</sup> à chascune disaine (3), et à chascune centaine et à chascun millier et à chascune disaine de milliers, si<sup>ee</sup> que il n'a à commander que à dix hommes; et ces dix hommes n'ont à commander que autre dix. Et aiussi<sup>ff</sup> n'a à l'aire<sup>gg</sup> chascuns que à dix hommes; si que chascuns respont à sa<sup>bb</sup> chevetaine si bien et si ordenément que c'est merveilles; car il sont moult gent au commandement du seigneur<sup>io</sup>. Et appellent les .c.m. (100,000) un *tuc* (4); et les .x.m.

<sup>v</sup> Ms. B. *besoings*. — <sup>x</sup> Id. *toutes votes*. — <sup>y</sup> Id. *chevaux*. — <sup>z</sup> Id. *moins*. — <sup>aa</sup> Ms. C. *piert* = *paralt*. — <sup>bb</sup> Ms. A. *que de*. — <sup>cc</sup> Ms. B. *ordonné*. — <sup>dd</sup> Id. *avec lui*. — <sup>ee</sup> Ms. C. Cette particule manque dans les mss. A. B. — <sup>ff</sup> Mss. B. C. *ainsi*. — <sup>gg</sup> Ms. A. *feré*. — <sup>hh</sup> Ms. B. *ce*. Ms. C. *son*.

<sup>7</sup> *Maintenant*. — <sup>8</sup> *Va en guerre*. — <sup>9</sup> *Chef*. — <sup>io</sup> *Maltre, chef*.

(3) Voir la Note 4 du ch. 67, qui précède, où cette organisation très-remarquable de l'armée mongole est exposée.

(4) En mongol, *tougan*, qui se prononce *toug*, signifie *nombre*; *tough* ou *toukh*, dans la même langue, est le nom de l'étendard, formé d'une longue pique à laquelle était suspendue une queue de cheval; ce mot, ainsi que l'étendard lui-même, ont été empruntés aux Chinois. Comme cet étendard était le signe du *suprême commandement militaire*, le nom de *toug* ou *tough* pouvait être aussi celui du corps entier de troupes placé sous le commandement du général en chef.

*Toman*, en langue mongole, signifie effectivement *dix mille*, comme en turc et en persan.

Ce passage a été mal compris par les copistes et les éditeurs du livre de Marc Pol. Dans Ramusio, le *tuc* est donné comme le nom ou l'expression de 100 au lieu de 100,000, et le *toman*, comme celle de 1,000, au lieu de 10,000. « Chascun centinajo, si chiama un *tuc*; dieci, a un *toman*. » Cette phrase du même texte: « Cento capi, ai cento di mille, e mille capi, ai a capi di diecimila; x (cent chefs (de 1000) pour cent mille hommes; et mille chefs (de 10), pour les chefs de dix mille), a été traduite ainsi par Marsden (p. 213): « A hundred men are in this

(10,000) un *toman* ; et un millier : [un *miny*] ; *guz*, par centenier ; et : [un], pour disenier (5). Et quant l'ost chemine, il ont toutes fois deux cents hommes à cheval bien montez pour guetter deux journées avant, qui tousjours leur vont devant. Et ainssi ont derrier<sup>11</sup>, et ou costé, d'un costé et de l'autre ; si que tousjours font

<sup>11</sup> Ms, B *derriere*.

« manner delivered to every officer commanding a thousand ; and a thousand men to every officer commanding ten thousand ». Et il ajoute en note que l'exactitude de ce texte de Marc Pol est confirmée par la traduction française de l'*Histoire des Tatars* d'Abulghazi (p. 348), où il est dit : « Zouglis-Chan était un prince d'un grand génie ; ce qu'on peut voir en partie par la discipline qu'il avait établie parmi ses troupes, qu'il avait divisées en plusieurs corps de dix mille hommes, et chacun de ces corps avait son commandant particulier appelé *Touman-Agasi*, *Agas* voulant dire « un commandant » et *touman*, 10,000. Ces corps étaient subdivisés en bataillons de 1,000 hommes, ayant chacun son chef, appelé *Miny-Agasi*, ou *commandant de mille* ; ces bataillons étaient pareillement divisés en compagnies de 100 hommes, ayant chacune son capitaine appelé *Gus-Agasi*, ou *commandant de cent* ; et ces compagnies étaient encore partagées en pelotons de 10 hommes, ayant chacun son chef appelé *Un-Agasi*, ou *chef de dix*. Mais toutes ces divisions étaient subordonnées les unes aux autres, et recevaient leurs ordres du commandant en chef de tout le corps. » Les mots *miny* (en turc : *مىنت*, *miñ*), *Gus* (en turc : *يوز*, *juz*) et *un* (en turc : *اون*, *ou*) signifient : mille, cent et dix ; comme les mots *توغ*, *tough* (d'origine chinoise) et *تومان*, *toman*, signifient : « cent mille », et « dix mille ».

Ce passage de la traduction citée plus haut, rédigé par un officier suédois, prisonnier en Sibérie, explique fort bien l'organisation militaire des Mongols, que Marc Pol n'expose qu'en termes un peu embarrassés et confus, parce que les expressions techniques spéciales manquaient alors à notre langue ; mais il confirme l'inexactitude de la rédaction nual comprise de Ramusio, par Marsden. Ce savant éditeur le reconnaît lui-même à propos du premier passage cité ci-dessus, qu'il

traduit ainsi : « Every company of a hundred men is denominated a *tuc*, and ten of these constitute a *toman*. » Voir sa Note 409, où il reconnaît que le mot *touman* est employé encore aujourd'hui en persan, pour signifier un corps de 10,000 hommes ; la signification du mot *tuc* lui étant inconnue.

(5) Cette dernière partie de la phrase est évidemment altérée et n'offre pas de sens. Le texte français publié par la S. G. porte : « et *ec*, *por un* « *lier et por centener et por desme* (p. 69). » La version latine a supprimé toute la phrase, depuis : *Et sciez*. Ramusio dit (après « *ciascum centinajo*, si chiama un *tuc*, *licci nu toman* », qui est une leçon erronée) : « *per miglajo*, *centinajo*, e *diecina* ; » mots qui ne sont que la traduction littérale de la rédaction française, que l'on a exprimée ainsi dans l'édition illustrée, et mise, soi-disant, en français moderne : « Et sciez « que les corps de cent mille hommes s'appellent « *tut*, de dix mille, *toman*, puis *millier*, *centener* et *desme*. » Et l'éditeur ajoute en note : « Dans le mot *tut*, signifiant cent mille hommes, « Neumann eroit reconnaître une corruption de « *yak* (nom d'un animal de l'espèce bovine, bien connu maintenant en France). » Nous ne croyons pas M. Neumann, habile orientaliste allemand, capable d'inventer une pareille étymologie.

Il ne nous paraît pas douteux que dans la rédaction ou dictée primitive, on a dû écrire comme dans l'*Histoire des Tartares* rédigée en turc oriental par *Aboulghazi Bahadur Khân*, et ci-dessus citée : « et un millier, un *miny* ; *guz*, par centenier ; et *un*, pour disenier. » Mais les premiers copistes, ne comprenant rien à ces mots turcs-mongols, ont cru devoir les supprimer, sans se soucier du non-sens que présenterait ce dernier membre de la phrase ; et tous les éditeurs les ont aveuglément suivis, excepté cependant M. H. Murray, qui a supprimé la seconde partie de la phrase.

leur<sup>ii</sup> ost guetter de toutes pars<sup>ii</sup>, à ce que l'ost ne fust assailli. Et quant il vont loing<sup>kk</sup> en ost, si ne portent point de hernois se non que chascun a deus bouchiaus<sup>ll</sup> de cuir en quoi il metent leur lait que il boivent<sup>mm</sup>; et un petit pot de terre à cuire la char qu'il menjuent<sup>nn</sup>, et une petite tente pour estre à la pluie. Et quant il ont grant besoing, si chevauchent bien dix journées sans nulle viande<sup>12</sup>, et sans faire feu. Mais<sup>oo</sup> vivent du sanc de leur chevaux : car il poignent<sup>pp</sup> la vaine de leur chevaux et les font saigner<sup>qq</sup> encontre leur bouche; et buvra tant que il sera saoul<sup>rr</sup>; puis l'estoupent.

Et ont lait sec qui est comme paste (6), et de cel lait portent<sup>ss</sup>. Et quant il le veulent<sup>tt</sup> mengier, si le metent en yaue<sup>uu</sup> et le batent tant<sup>13</sup> qu'il se destrempe, et puis le hument. Et quant il viennent à la bataille contre les anemis<sup>vv</sup>, il les vainquent en ceste maniere; car il n'ont point de honte à fourir<sup>ww</sup>, et en fuiant se tournent, et traient<sup>xx</sup> de leur arcs moult bien à leur anemis<sup>vv</sup>, de quoi il leur font grant damages (7). Et l'ont si acoustumé lor chevaux<sup>yy</sup> que il se tournent çà et là si tost que c'est merveille, miex<sup>zz</sup> que ne feroit uns chiens; et aussi bien se combatent en fuiant que quant il sont<sup>aaa</sup> chiere à chiere<sup>15</sup>, pour ce qu'en fuiant leur traient leur saiettes<sup>16</sup> à grant planté. Et est arriere dos à ceus<sup>bbb</sup> qui les vont

ii Ms. A. *lor*. — kk Ms. B. *loings*. — ll Id. *deux bouchieux*; ms. C. *boissenulx* = outres. — mm Ms. B. *chascun met son lait que il boit*. — nn Id. *menquent*. — oo Ms. A. *mes*. — pp Ms. C. *prennent* (*piqueur*, du lat. *pungere*). — qq Ms. C. Ces mots manq. dans les mss. A. B. — rr Id. *eten boivent tant qu'ilz sont saoulz*. — ss Ms. C. *avec eulz*. — tt Id. *le vueillent*. — uu Ms. B. *mettent en eaue*. — vv Id. *ennemis*. — ww Ms. C. *de fuir*. — xx Ms. B. *leurs chevaux*. — yy Id. *mieux*. — zz Id. *estotent*. — aaa Id. *ceulz*.

11 *Paris*. — 12 *Vivres*. — 13 *Jusqu'à ce que*. — 14 *Tirent*. — 15 *l'usage à l'usage*. *Corps à corps*. — 16 *De sagitta* = *flèches*.

(6) D'après ce passage, les Mongols auraient su *condenser* le lait pour le conserver et le rendre plus transportable, afin d'en faire usage à volonté, comme on en a vu des échantillons à l'une des expositions de Paris. L'invention n'était pas nouvelle.

Au surplus, comme Marsden l'a déjà fait remarquer, cette coutume de *condenser* le lait était connue des anciens Scythes ou Sarmates,

ainsi que le prouve ce vers de Virgile (Géorg. iii, 463 :

*Et lac concretum cum sanguine potat equino.*

(7) Ils se battent à la manière des Parthes, avec lesquels ils avaient sans doute une origine commune, ainsi que le prouve une foule de leurs coutumes, décrites par Marc Pol et les historiens orientaux.

chaçant, et qui cuident avoir gaaigné la bataille. Et quant il voient que il leur ont mort <sup>17</sup> leur bestes et navrées <sup>18</sup>, et des hommes aussi; si retornent <sup>ccc</sup> et viennent tuit ensamble à la bataille si bien et si ordenément avec si grant remour <sup>19</sup>, que il les metent dès maintenant à desconfiture; car il sont moult preus <sup>ddd</sup> à bataille et forz et adurés <sup>20</sup>. Si que quant leur anemis <sup>ccc</sup> cuident avoir gaaigné, quant il les voient fuir, si ont perdu; car il retornent de maintenant quant il leur semble que poins est <sup>21</sup>. Et en ceste maniere ont ja vaincu mainte bataille (8).

Tout ce que je vous ai compté [sont <sup>ccc</sup>] les vies et les coustumes des droiz Tatars. Mais <sup>ccc</sup> je vous di que orendroit <sup>22</sup> sont moult abastardi; car ceus <sup>bbb</sup> qui usent au Cata (9) se maintiennent aus

<sup>ccc</sup> Ms. B. *retournent*. — <sup>ddd</sup> Id. *preux*. — <sup>eee</sup> Id. *ennemis*. — <sup>fff</sup> Ms. C. — <sup>ggg</sup> Ms. A. *mes*. — <sup>hhh</sup> Ms. B. *ceulx*.

<sup>17</sup> *Tud*. — <sup>18</sup> *Blessés*. — <sup>19</sup> *Cris, bruit*. — <sup>20</sup> *Endurcis à la fatigue*. — <sup>21</sup> *Que le moment est favorable*. — <sup>22</sup> *En ce moment*.

(8) Tous ces détails sont parfaitement conformes aux usages et aux mœurs des peuplades mongoles et tartares, comme on l'a vu par les extraits que nous avons reproduits ci-dessus.

(9) C'est-à-dire : ceux qui habitent le *Catay*, ou la Chine. Nous avons ici un exemple de la corruption des manuscrits de Marc Pol et de la supériorité de notre réédition sur toutes les autres. Le texte italien de Ramusio porte : « Ma » al presente sono molto abbastarditi, perché » quelli, che conversano in *Ouchacha* osservano » la vita, e costumi di quelli ch'adorano gl'Idoli, » e hanno lasciata la sua legge. » Marsden, qui le traduit, dit en note (p. 217) « qu'il est sans doute ici question de l'*Okaka* d'Aboulféda, ville située sur les bords du fleuve Etel ou Volga, non loin de *Sarai*, qui fut visitée par le père et l'oncle de Marc Pol, dans leur premier voyage. » C'est aller chercher bien loin ce qui était bien près. Le comte Baldelli Boni dit aussi : « *Conversano in Ouchacha* intende favellare dei Mongoli del *Kapschak*. » Comment n'est-il pas venu à la pensée de ces deux éditeurs instruits que les *Cumans* et *Alains*, qui habitaient sur les bords du Volga avant qu'ils fussent conquis et presque entièrement anéantis par les armées

de Dehinghis-Khân (comme on peut le voir dans les *Relations* de Rubriques et de Plan-Carpui), n'auraient pu ébaucher à ce point les mœurs et les habitudes des Mongols qu'ils les eussent rendus *idolâtres* !

Il n'en a pas été de même des Kathaiens ou Chinois. Ce dernier peuple, par sa civilisation avancée, a toujours eu le privilège d'imposer cette même civilisation à ses conquérants Mongols, Tartares ou Maudchous, qui ont adopté aussitôt ses mœurs, ses coutumes, sa langue, sa littérature, qu'ils ont eux-mêmes cultivés quelquefois avec éclat, comme les célèbres empereurs *Khong-hi* et *Khien-loung*. *Khoubilai-Khân* lui-même fut un ardent et zélé promoteur de la civilisation chinoise, ainsi qu'on le verra par la suite. Mais, comme il favorisait beaucoup en même temps la *religion bouddhique* et ses sectateurs, que Marc Pol appelle toujours *idolâtres*, ce sont leurs pratiques religieuses que Marc Pol dit que les Mongols, établis en *Chine*, adoptèrent; comme ceux qui habitaient la *Persé* et les pays voisins où régnaient les sectateurs de l'*Islamisme* (qu'il appelle toujours aussi *Sarrozins*) finirent par embrasser également cette religion et toutes les pratiques qui en dérivent.

usages des ydolastres de la contrée; et ont laissé<sup>23</sup> leur loy. Et ceus<sup>24</sup> qui usent en Levant se tiennent en la maniere des sarrazins.

Il maintiennent leur justice en ceste maniere (10), que quant il out emblé<sup>25</sup> aucune petite chose, on leur donne, par la seigneurie, sept bastonnées, ou dix sept, ou vingt sept, ou trente sept, ou quarante sept; et en ceste maniere vont jusques à cent et sept, selonc le mal que il aura<sup>26</sup> fait; et plusieurs en muèrent<sup>27</sup> de ces bastonnées. Et se il emble<sup>28</sup> un cheval ou autre grant chose dont il doie<sup>29</sup> perdre la vie, si le trenchent parmi à une espée. Mais bien est voirs<sup>30</sup> se il se puet rachater<sup>31</sup>, et donner neuf tans<sup>32</sup> que ce qu'il a emblé<sup>25</sup> vaut, il eschappe. Et chascun seignor<sup>31</sup> ou autre qui ait bestes chascun le fait seignier<sup>32</sup> de son seignal,

<sup>23</sup> Ms. B. auront. — <sup>24</sup> Id. meurent.

<sup>23</sup> Abandonné. — <sup>24</sup> En Perse, etc. — <sup>25</sup> Dérobé. — <sup>26</sup> Dérobe. — <sup>27</sup> Doivre. — <sup>28</sup> Il est bien vrai. — <sup>29</sup> Racheter. — <sup>30</sup> Neuf fois autant. Le ms. B. porte : *lx* (60) tans. — <sup>31</sup> Maître, propriétaire. — <sup>32</sup> Marquer; lui fait mettre un signe.

(10) Dchinghis-Khân avait fait rédiger en langue mongole et écrire en caractères Onïgours, un Code de lois, dont des fragments ont été conservés par les historiens orientaux. Des exemplaires de ce recueil de lois, dit d'Olsson (t. I, p. 415), intitulé *Onloug-Yassa*, ou grandes ordonnances, furent précieusement conservés, dans les archives de ses descendants. Dans tous les cas importants, ces princes, assemblés en conseil, se faisaient apporter les rouleaux qui contenaient les commandemens de Telinghiz-klân, et les consultaient avec respect. On retrouve les dispositions de ce code telinghizien dans l'*Histoire* d'Alâï-ud-din, dans celle de Bâschid, dans le *Miroir historique* de Vincent (de Beauvais), et dans la *Description de l'Égypte* par Macrizi. Ce dernier auteur tenait les détails qu'il en donne d'un de ses amis, qui avait vu un exemplaire du *Yassa* de Telinghiz-klân à Bagdad, dans la Bibliothèque du beau collége de Mostansir.

Pétis de la Croix, dans son *Histoire de Genghiscan* (p. 109), dit qu'il se trouve encore dans le Levant un Recueil intitulé : *Yasa Genghiz-cani*, mais qu'il était de son temps (vers 1695)

inconnu en France. Toutefois il en donne vingt-deux articles, après Abon'leair, auteur turc, mort en 1554; Raclid-ed-din et Mirkhond, historiens persans. Voici ce qu'il dit des châtimens (art. XV, page 104) :

« La loy contre les vols portoit que ceux qui en commettoient de considérables, comme de dérober un cheval, un bœuf, ou quelque autre chose de parrille valent, seroient punis de mort, et qu'avec un coutelas on couperoit leur corps par le milieu; que ceux qui ne mériteroient pas la mort, recevroient des coups de bâton plus ou moins, suivant la valeur de ce qu'ils auroient dérobé. Ce châtimement fuissoit ordinairement par le nombre sept. On donnoit sept coups de bâtons, dix-sept ou vingt-sept, ou trente-sept, et ainsi jusqu'à sept cent (pour cent sept); mais on pouvoit éviter cette punition, en payant neuf fois la valeur de ce que l'on avoit volé. L'exactitude avec laquelle on observoit cette loy mettoit en sureté le bien des Mongols et des Tartares sujets du grand Can. »

On voit dans cette citation une nouvelle preuve de la rare exactitude des récits de Marc Pol.

soit chevaus<sup>kkk</sup>, jumens, chameus<sup>lll</sup>, bues<sup>mmmm</sup>, vaches, et toutes bestes grosses; puis les laissent aler paistre<sup>nnn</sup> par les plains, sanz<sup>ooo</sup> nulle garde. Et se mellent ensamble; et puis est rendue chascune à son seignor<sup>ppp</sup>, par le seignal (11) qui est couneus<sup>qqq</sup>. Leur bestes menues sont moult grans et grasses outre mesure; et les font garder à pastours<sup>33</sup>.

Et encore ont un autre usage, que quant aucuns aura une fille et elle muert tant<sup>34</sup> qu'elle soit mariée; et aucun ait eu filz qui soit mors avant que il soit maries; si font leur peres et leur meres grans noces de l'un mort à l'autre (12). Et les marient; et font leur chartres<sup>35</sup>. Et quant les chartres du mariage sont faites<sup>rrr</sup>, si les font ardoir, à ce que il dient que ceus<sup>ttt</sup> le puissent savoir en l'autre monde<sup>uuu</sup>, et eus tenir pour mari et moulier<sup>36</sup>. Et s'appellent, depuis, parens aussi comme s'il eussent esté vis<sup>vvv</sup>. Et tout ce que il s'accordent pour donner<sup>37</sup> l'un à l'autre, pour douaire, si le font enpaïndre en chartres<sup>38</sup> ceus qui le doivent donner, et le font ardoir<sup>39</sup>. Et dient que les mors auront toutes ces choses en l'autre monde.

Or vous ai monstré et dist les usages et les costumes aus Tatars; mais<sup>xxx</sup> non pas que je ne vous compte du grant fet<sup>40</sup> du grant Kaan: Or est<sup>xxx</sup> le seigneur de touz les Tatars et de la graut emperial court. Mais<sup>xxx</sup> je le vous conterai en ce<sup>yyy</sup> livre

<sup>kkk</sup> Ms. B. *chevaux*. — <sup>lll</sup> Id. *cameux*. — <sup>mmmm</sup> Id. *bufes*. — <sup>nnn</sup> Ms. A. *pestre*. — <sup>ooo</sup> Ms. B. *sanz*. — <sup>ppp</sup> Id. *seigneur* (maître). — <sup>qqq</sup> Id. *cougneux*. — <sup>rrr</sup> Ms. C. *faitez*. — <sup>ttt</sup> Ms. B. *cculx*. — <sup>uuu</sup> Le ms. C. ajoute: *qui mors sont*. — <sup>vvv</sup> Ms. B. *vifs*. — <sup>xxx</sup> Ms. A. *mes*. — <sup>yyy</sup> Ms. B. C. *qui est*. — <sup>33</sup> Id. *cest*.

<sup>33</sup> *Par des bergers ou pasteurs*. — <sup>34</sup> *Avant*. (Le ms. C. dit: « et qu'elle sera montée avant qu'elle ne sera mariée. » *Montée*, pour *morte*, répond à l'expression mongole *khalikhou*, fuir en haut, monter, mourir). — <sup>35</sup> *Contrats, conventious*. — <sup>36</sup> *Mari et femme*. — <sup>37</sup> *Ils conviennent de donner*. — <sup>38</sup> *Écrire dans un contrat, sur papier*. — <sup>39</sup> *Brûler*. — <sup>40</sup> *Fait*.

(11) Voir la note 6 du chap. LXVIII, p. 190.

(12) Cet usage paraît avoir été consacré par le *Yasa* ou Code de Dehinghis-Khân; l'art. XIX des extraits qu'en donne Pétis de la Croix (*Hist. de Geng.*, p. 107) porte: « Pour entretenir l'amitié entre ses sujets, il régla les alliances et les étendit fort loin; il permettoit à deux familles

de s'allier, quoiqu'elles n'eussent point d'enfants vivants. Il suffisoit que l'une eût en un filz et l'autre une fille, bien que tous deux morts; il ne falloit qu'écrire un contrat de mariage, et faire les cérémonies ordinaires, les morts étoient réputés mariés, et les familles véritablement alliées. »

quant lieux<sup>xxx</sup> et temps en sera; car bien sont merveilleuses choses de metre en escript. Mais des or mais vueil retourner à mon conte que je lessai<sup>xxxx</sup> d'or plain (13) quant nous commençames des faiz<sup>bbbb</sup> des Tatars.

## CHAPITRE LXX.

*Ci devise du plain de Caracoron et de leur diverses coustumes que il ont.*

Et quant l'en se part de Caracoron et d'Altay<sup>a</sup>, là où se metent les corps<sup>b</sup> des seigneurs Tatars, si comme je vous ai conté ça arriere<sup>c</sup>; si s'en vait<sup>d</sup> quarante journées (1) par tremontaine<sup>e</sup>; et se treuve un plain que l'en appelle le plain de Bargu (2). Les genz

<sup>xxx</sup> Mss. B. C. lieux. — <sup>xxxx</sup> Ms. B. lessay. — <sup>bbbb</sup> Id. fais.

LXX. — <sup>a</sup> Ms. C. Le ms. A. Elcay; ms. B. Catta. — <sup>b</sup> Ms. A. cors. — <sup>c</sup> Ms. B. en arriere.

LXX. — <sup>d</sup> Va. — <sup>e</sup> Nord.

(13) Cette expression : *d'or plain*, que portent nos mss. A et B, est assez difficile à expliquer. Le ms. C. porte : *du plain*. Le texte français publié par la Société de Géographie dit : « Mès « desormais volun retourner à nostre conte en la « grant plainque où nos estion quant nos començames des faiz des Tartars (p. 11). » La version latine : « Sed modo revertamur ad planitiem « quam nos dimisimus quando incepimus loqui « de Tartaris. » Ramusio porte aussi : « Ma vogliamo ritornare al nostro proposito (à son « sujet), cioè alla gran pianura nella quale eravamo quando cominciammo de' fatti de' Tartari. »

Marc Pol veut dire qu'après la digression qu'il vient de faire concernant l'histoire, les mœurs et les coutumes des Tatars Mongols (qui occupent une si grande place dans son Livre), il va reprendre son récit où il l'a laissé en entamant ladite digression, c'est-à-dire, selon nous, à l'entrée, au bord, à la limite de la grande plaine dont il va parler, et non dans cette plaine même, dont il n'avait pas encore parlé, dans laquelle, par conséquent, lui et ses lecteurs ne pouvaient pas être quand il a commencé sa digression. Nos deux premiers mss. seuls expriment cette véritable situation, car l'expression *d'or plain* signifie pré-

cisément limite, bord, lisière (comme l'orlet) de la plaine. C'est donc comme s'il avait dit : « De « sormais je vais retourner à mon sujet que j'ai « laissé à l'entrée de la plaine, quand nous l'a- « vous interrompi pour parler des Tatars. »

LXX.—(1) Le texte italien de Ramusio porte : « circa sessenta giornate »; ce qui est d'une grande exagération.

(2) La plaine de *Bargou* est sans aucun doute celle qui est située dans les environs du lac Baikal, et dont le nom s'est conservé dans celui de la ville russe actuelle de *Burgouzinsk*, chef-lieu de district, à 80 lieues E. N. E. d'Irkoutsk, sur la *Bargouzine*, qui se jette dans le lac Baikal après un cours de 80 lieues, et dans le voisinage de laquelle on trouve des sources thermales renommées sous le nom de *Bargouzines*. Cette ville de *Bargou-zinsk* est située par 53° 52' de latitude septentrionale et 107° 30' de longitude.

Nous avons vu au chap. LXIII, n. 1, que la ville de *Caracorum* devait être placée entre 48° 23' de latitude et 103° 40' de longitude E. du méridien de Paris. La distance de cette ville pour atteindre la plaine de *Bargou*, en tenant compte de la différence en latitude et en longitude, serait d'environ 8° ou 200 lieues en ligne directe. La distance de 40 journées de marche donnée par

[sont<sup>d</sup>] appelez *Mescript* (3); et sont moult sauvages genz<sup>e</sup>; et vivent de bestial<sup>f</sup>; et leur coustumes ont comme Tatars; et sont au grant Kaan. Il n'ont nuls blés<sup>g</sup> ne nuls vins. L'isté<sup>h</sup> ont chisseys<sup>i</sup> de bestes et d'oisiaus<sup>j</sup> assez; mais<sup>k</sup> l'iver n'en ont neent<sup>l</sup> pour le grant froit<sup>m</sup>.

Et quant l'en a chevauchié quarante journées par ce grant plain, si treuve l'en la mer oceane<sup>n</sup>, illec, aus montaignes là où li faucons pelerins ont leur nis<sup>o</sup>. Car en ces montaignes ne treuve l'en ne homme ne fame, ne beste ne oiseaux<sup>p</sup>, fors que une maniere d'oiseaux<sup>p</sup> qui sont appelez *barguerlac* (4) de quoi les faucons se

<sup>d</sup> Ms. C. — <sup>e</sup> Ms. B. *sauvaige gent*. — <sup>f</sup> Id. *bestial*. — <sup>g</sup> Id. *nuls blez*. — <sup>h</sup> Id. *l'esté* = l'été. — <sup>i</sup> Mss. A. et B. Le ms. C. *chacion* = chasse. — <sup>j</sup> Ms. B. *oiseaulx*. — <sup>k</sup> Ms. A. *mes*. — <sup>l</sup> Ms. B. *point*. — <sup>m</sup> Ms. A. *fret*. — <sup>n</sup> Id. *osianne*. — <sup>o</sup> Id. *niz* = nids. — <sup>p</sup> Id. *oisiaus*.

Marc Pol, pour des pays de montagnes, n'est pas exagérée.

Ce pays de *Bargou*, à l'époque de Marc Pol, était habité par plusieurs tribus comprises sous le nom de *Bargoutes*. « C'étaient, dit d'Ohsson (*Hist. des Mong.*, t. 1, p. 8), les *Couris*, les *Coalnetes*, les *Bourlates* et les *Tonmats*. Ce nom de *Bargoutes* désignait la situation de leur pays au delà de la Sélinga, et il était appelé *Bargoutchin-Tongroum* parce qu'il terminait au nord-est la région occupée par les peuples de race tatare. »

Selon Marc Pol, en partant de *Caracoroum*, pour se rendre dans la plaine de *Bargou*, on passait par le mont *Atou* (et *perveuit* *Alchou*, vers. lat.), où était la sépulture de Delinghis-Khân et de ses descendants. Cette indication de Marc Pol fixe l'endroit où était cette sépulture au nord-est de *Caracoroum*, sur le mont *Kenty-han*, où est la source de l'Onou : ce qui concorde parfaitement avec ce que rapporte Gaubil (*Hist. des Mongols*, p. 54) : « que plusieurs seigneurs *Mongous* » de la famille de Gentchiscan ont dit ici (à Pé-king) que Gentchiscan est enterré sur la montagne de *Han*; » laquelle montagne figure sur la carte de d'Anville sous le nom de *Kenty-han*, et sur celle de Kiepert sous le nom de *Kenti Gebirge*, ou mont *Kentei*.

(3) D'après Rachid-ed-din, cité par d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, t. 1, p. 55), les *Merkités* étaient divisés en plusieurs tribus. L'une de ces tri-

bus fut battue dans un endroit nommé Mouldgé, près de la Sélinga, par *Témoutchin* et *Ong-Khan*. Plus tard, ce dernier fit seul une nouvelle campagne contre les *Merkités*; il les défit; leur roi Toueta s'enfuit dans le *Bargoutchin*, pays situé au delà de la Sélinga, sur la côte orientale du lac Baïkal. L'historien persan ajoute : « C'est parce qu'une tribu mongole nommée *Barkout* » habite ce pays de *Barkoutchin* qu'on lui a donné ce nom. » (*Voy. Nouveau Journal asiatique*, t. XI, p. 452-453.)

De plus, le même historien persan dit que les *Merkit* (مرکیت) étaient aussi appelés *Mekrit* (مکریست) par une partie des Mongols. Ce dernier nom, ou plutôt cette dernière orthographe du même nom, est celle que Marc Pol a suivie, pour avoir entendu ainsi appeler la tribu en question par les Mongols.

Ainsi donc la plaine de *Bargou* de Marc Pol, balotée par des tribus *Merkités* ou *Mekrites*, auxquelles Delinghis-Khân et *Ong-Khan* avaient fait la guerre, était située à l'est du lac Baïkal, et la ville russe actuelle de *Bargou-zinsk* a conservé l'ancien nom mongol. Cela ne s'accorde guère avec ce que dit l'annotateur de l'édition pittoresque de Marc Pol : « Les *Merkités* ou *Mekrites* » ne devaient pas être éloignés de la rivière d'Irtisch. » Non; ils n'en étaient guère qu'à environ 25° de longitude, ou 625 lieues.

(4) Cet oiseau est très-vraisemblablement la



paissent. Il sont grauz comme perdris, et touz les piez<sup>9</sup> comme papegai<sup>3</sup>, et la queue<sup>r</sup> comme arundele<sup>4</sup>; et sont moult volant. Et c'est pour le grant froit que nul animal n'y puet habiter. Et quant le grant Kaan veut<sup>s</sup> des faucons pelerins des nis<sup>5</sup>, il envoie jusque là pour euls<sup>1</sup>; et que en isles qui sont en celle mer là naissent les gerfax<sup>6</sup>. Et sachiez de voir<sup>6</sup>, que ce lieu est tant en tremontaine, que l'estoile de tremontaine vous demeure auques à delivre demi jour (5). Et on y treuve tant de gerfax<sup>6</sup> en cel lieu que le seignor<sup>r</sup> en a tant comme il veut (6). Et n'entendez pas que ceus<sup>7</sup>, que les crestiens portent en Tartarie, voient<sup>7</sup> au grant Kaan; mais<sup>7</sup> illec portent au seigneur du Levant.

Or vous ai conté<sup>s</sup> tout le fait<sup>aa</sup> de ces provinces vers tremontaine, jusques à la grant mer (7) que il n'y a plus terre<sup>bb</sup>. Or vous

<sup>9</sup> Ms. B. *pies*. — <sup>r</sup> Id. *cueue*. — <sup>s</sup> Id. *veult*. — <sup>1</sup> Id. *eulx*. — <sup>6</sup> Id. *gerfaux*. — <sup>v</sup> Id. *seigneur*. — <sup>3</sup> Id. *ceulz*. — <sup>7</sup> Ms. A. *mes*. — <sup>2</sup> Id. *compte*. — <sup>aa</sup> Ms. A. *fet*. — <sup>bb</sup> Cette dernière partie de la phrase ne se trouve pas dans le ms. B.

<sup>3</sup> *Perroquets*. — <sup>4</sup> *Hirondelle*. — <sup>5</sup> *Nids*. — <sup>6</sup> *De vrai*. — <sup>7</sup> *Aillent*; de *viare* (basse lat.).

*caille* ou la *perdrix saxatilis*, dont parle Pallas (*Voyages*, t. IV, p. 561), qui passe l'hiver sous la neige, et qu'il a vue se rassembler en quantité extraordinaire près des rochers exposés au soleil dans les environs du village de *Kaptérowa*, en Sibérie.

(5) Ceci veut dire que le lieu en question est si au nord que l'étoile polaire demeure quelque peu (auques) *visible* (à delivre = sans empêchement) au milieu du jour, c'est-à-dire à midi. Cette indication fait connaître la latitude du lieu.

(6) Delinghis-Khân avait poussé ses conquêtes bien avant au nord dans les contrées sibériennes. Indépendamment du pays des *Tchouartches* ou *Djoudjé*, qui s'étendait des deux côtés du *Saghlien-oula*, ou fleuve *Amour*, jusqu'à la mer d'Okhotsk (qui touche au *Kamtchatka*), il soumit les tribus Kirghises (de race turque) et *Kemdjoutes*, qui avaient chacune leur roi, lequel se nommait *Toul*. Leur territoire, selon *Rachid-eddin* (dans d'Ohsson, t. I, p. 103), confinait d'un côté à la Mongolie; d'un autre il était borné par la *Sélinga*, d'un autre il s'étendait jusqu'au grand fleuve appelé *Angcarin*; du quatrième il confinait

au territoire des *Naimans*. Ces deux rois prêterent hommage au *Khân* mongol en 1207, et lui envoyèrent en présent des *gerfaux à yeux blancs*. Ces *gerfaux* (appelés *chungar* dans la langue des Kirghis) avaient, selon *Aboulghazi*, la tête, les pattes, le bec et les yeux rouges, et le reste blanc.

En 1580, lorsque *Yermak*, à la tête de six mille Cosaques repoussés par les Russes des rives du Don et de la mer Caspienne, ouvrit la Sibérie à la Russie, en passant les monts Ourals, un descendant de *Delinghis-Khân* (par *Tchou-ban-Khan* (\*) auquel *Baïou-Khan* donna la partie méridionale de la Sibérie), *Koutchoum Khan*, régnait dans cette contrée qui formait alors l'Empire de *Touran*. Cet empire s'étendait sur les bords du *Tobol*, de l'*Irtyche*, de la *Toura* et même jusqu'à l'*Oblis*; et des peuples plus éloignés en étaient tributaires. C'était ce même empire de *Touran* qui comprenait les tribus tatars septentrionales soumises à *Delinghis-Khân*.

(7) *Mare Pol* semble avoir reconnu plus tard

(\*) C'est celui que *Mare Pol*, au ch. 216, nomme *Candi* (le *Can Ci*, prononcez *Tchi* ou *Tchou*).

conterai des autres provinces " jusques au grant Kaan<sup>8</sup>; et retournerons<sup>4d</sup> à une province que nous avons escript en cest livre, qui est appelez Campicui.

## CHAPITRE LXXI.

*Ci dist du royaume de Erguiul.*

Quant l'en se part de Campicui (1) que je vous ai dit<sup>a</sup>, l'en chevauche cinq journées là où l'en ot<sup>1</sup> parler mains espriz<sup>b</sup> de nuit. Et au chief de ces cinq journées, vers levant, l'en treuve un royaume qui est apelez<sup>c</sup> Erguiul (2); et est au graut Kaan; et est

<sup>cc</sup> Ms. C. terres. — <sup>dd</sup> Ms. A. retournerons.

I.LXXI. — <sup>a</sup> Ms. A. compte. — <sup>b</sup> Ms. B. esperis. — <sup>c</sup> Id. appellez.

<sup>8</sup> Jusqu'où elles appartiennent au grand Khân.

I.LXXI. — <sup>1</sup> Où l'on entend.

que la description qu'il venait de faire des contrées et des peuplades situées dans les régions sibériennes, n'était pas complète, car il y revient dans quelques-uns de ses derniers chapitres (216 et 217) du texte français publié par la Société de Géographie de Paris; lesquels chapitres ne se trouvent ni dans toutes les autres éditions connues, ni dans aucun de nos trois manuscrits. Ils ont dû être ajoutés par Marc Pol à sa première rédaction, ou retranchés de la seconde, comme étant une répétition.

LXXI. — (1) Marc Pol après son excursion au delà du grand désert, ramène ses lecteurs à son point de départ, c'est-à-dire, à la ville frontière de la Chine : *Kou-tchéou*, qu'il nommait alors (chap. LXXI) *Campicion* (*Campicou*), et qu'il nomme ici *Campitui* (*Campicui*), peut-être par une erreur de copistes.

(2) Voici encore un de ces noms qui n'ont été reconnus par aucun des commentateurs ou annotateurs de Marc Pol. Marsden conjecture que ce pourrait être « le pays de Kokonor ». Baldelli Boui (t. II, p. 130) combat cette conjecture, et il rapporte l'opinion de M. Abel Rémusat qui, dans un article inséré au *Journal des Savants* (septembre 1818) sur le travail de Marsden (voir *Nouveaux Mélanges*, t. I, p. 393), disait que,

« dans tous les matériaux chinois et autres que l'on pouvait rassembler, on ne trouve pas un seul mot de *Peyn*, qui avait, suivant Marc Pol, cinq journées d'étendue; ni du *Charchon*, ni de *Chiachitalas*, ni d'*Egrigyna*, etc., en ajoutant pour raison que « la plupart de ces noms sont trop altérés pour qu'on les reconnaisse »; que nous n'avons pas encore, pour les comparer, les noms que ces villes portaient au treizième siècle, ou ceux que leur donnaient les Mongols et les Tangutains. Reconstruire, ajoutait-il encore, la géographie de l'empire Mongol, serait le chef-d'œuvre d'une personne bien versée dans la lecture des géographes chinois, et capable de s'aider de tout ce que les auteurs chinois et tartares ont écrit sur les événements qui se sont passés dans la haute Asie depuis le treizième siècle. »

Sans prétendre au mérite signalé par M. Rémusat, nous croyons être parvenu à obtenir le résultat qu'il désirait.

Klapr. th, qui a publié quelques bonnes observations sur le Livre de Marc Pol, a identifié *Erguiul* avec le canton de *Liang-tcheou-fou*, dans la même province de *Kou-sou* (*Journal asiatique*, t. IX, p. 302). Son opinion a été adoptée par C. Ritter, et M. Burck, qui a pu-

de la grant province de Tangut où il a plusieurs royaumes. Les genz sont crestiens nestorins et ydolastres, et de ceus <sup>a</sup> qui aourent Mahomet.

Il y a eu cest royaume citez assez, mais <sup>c</sup> la maistre cité est Erguul. Et de ceste cité vers seloc <sup>2</sup> puet l'en aller <sup>f</sup> es contrées du Catay. En ceste voie par seloc <sup>2</sup>, alant es contrées du Catay <sup>g</sup>, treuve l'en une cité qui a nom Singuy (3). Et y a villes et chastiaux <sup>h</sup> assez, et est de Tangut mesmes; et est au grant Kaan. Et

<sup>d</sup> Ms. B. *ceulx*. — <sup>e</sup> Ms. A. *mes*. — <sup>f</sup> Id. *aler*. — <sup>g</sup> Cette phrase manque dans le ms. C. — <sup>h</sup> Ms. B. *chasteaux*.

<sup>2</sup> *Sud-est.*

blie récemment (1855) une édition allemande de Marc Pol. Aucune autre raison n'est donnée du choix de cette ville moderne de la province de *Kan-sou*, que sa situation à 37° 59' de latitude N. et 100° 22' de longitude E. Ce n'est pas assez. Cette ville se nommait, sous les Mongols, *Si-liang-tcheou* (ville chef-lieu d'arrondissement de *Si-liang*). En 1276, elle fut annexée au *lou*, ou circuit de *Young-tchang*. Elle ne pouvait avoir du temps de Marc Pol, arrivé en Chine en 1275, l'importance qu'il attribue à son Erguul, qu'il appelle la maistre cite du royaume de ce nom.

Cette ville d'Erguul devait être et était réellement *Young tchang lou* 永昌路 chef-lieu de la province mongole de ce nom, qui, en 1277, fut rattachée au *Sing* ou gouvernement général de *Kan-suh*. Avant d'être conquise par les Mongols, elle avait fait partie, comme les autres villes du *Kan-suh* actuel, déjà nommées, du royaume des *Hia*, appelé *Tanghout* par les Mongols. Ce n'est plus aujourd'hui que le chef-lieu d'un simple district (*lien*), lequel chef-lieu est situé à 38° 20' de lat. et à 99° 50' de longitude. Sa distance au sud-est de *Kan-tcheou* (*Campicion*) est donc d'environ 35 à 40 lieues; ce qui s'accorde parfaitement avec les cinq journées de marche de Marc Pol. Seulement les noms de *Erguul* et de *Young-tchang-lou* se ressemblent assez peu; cependant la syllabe finale du premier est bien évidemment une transcription altérée de la finale du second.

(3) Cette ville de *Singuy* (dans le ms. B. *Si-*

*guy*), ainsi que Marsdeu l'avait justement sup-

posé, est celle de *Si-ning-fou* 西寧府

et non pas celle de *Si-ngan-fou*, capitale du *Chen-si*, comme le croyait Baldeh Boni. La première est située par 36° 39' de lat. et 99° 28' de long. E., tandis que *Si-ngan-fou* est à 34° 16' de lat. et 106° 37' de long. *Si-ning*, sous les *Sung* et sous les Mongols, n'était qu'un chef-lieu d'arrondissement (*tcheou*). Sous les derniers, cette ville et toute sa juridiction dépendaient du gouvernement général (*Sing*) de *Kan-suh*. Cette ville de *Si-ning* (dont le nom signifie « royaume de l'Occident ») n'est éloignée de la « mer Verte » ou lac *Koko-noor* que de 580 *li*, et de *Pé-king* de 4,557 *li* (476 lieues). Elle est aujourd'hui la résidence du surintendant des tribus mongoles du *Koko-noor*. Elle se trouve sur le passage de la grande route du Tibet. Le département produit du blé, de l'or, des bas faits de chanvre tissé que les Mongols recevaient en tribut; des espèces de buffles nommés *plien niéou* (*baeufs* de l'espèce *plién*), si forts, dit la grande Géographie impériale (k. 166, f. 19), qu'ils peuvent porter de lourds fardeaux; des *baeufs sauvages* si grands, qu'ils pèsent bien mille *kin* (600 kil.); des cornes de rhinocéros, que les Mongols recevaient en tribut; des chevaux, des espèces de poules à huppés et à pattes rouges, dont les ailes et la queue ont une bordure verte; des faisans, des chevaux sauvages dont la peau peut servir de fourrure, des bœufs dont la queue peut servir à faire des pendants de bride; des

sont idles<sup>1</sup> et geuz qui aourent Mahommet. Et si y a des crestiens aussi. Il ont bues<sup>1</sup> qui sont sauvages, et sont grans comme olifans<sup>2</sup>, et sont moult biaux<sup>1</sup> à veoir, car il sont tuit pelu sanz de dos<sup>3</sup>. Et sont blanc et noir, et ont le pel<sup>m</sup> bien lonc quatre paumes, et sont si beaus<sup>1</sup> que c'est merveilles. Il en ont de privez assez, que il prennent quant il sont petiz. Si que il en ont assez, et les chargent et font tuit leur service avec euls<sup>4</sup>; et labourent la terre aussi. Et labourent bien deux tans<sup>4</sup> que nulles autres bestes<sup>5</sup>, pour leur grant<sup>p</sup> force (4).

En ceste contrée, treuve l'en le meilleur muglias<sup>5</sup> du monde; et vous dirai comment il naist<sup>6</sup>. Il ont en ceste contrée une maniere de beste sauvage qui est comme une gasele, et a le poil de cerf moult gros et les piez comme gasele, et la queue<sup>7</sup>; mais<sup>8</sup> elle n'a nulles elles<sup>6</sup>; mais<sup>8</sup> elle a quatre dens; deux dessous<sup>1</sup> et deux dessus; qui sont longues bien trois dois<sup>7</sup>; et sont soutilles<sup>8</sup>; et vont deux en sus<sup>9</sup> et deux en jus<sup>10</sup>; et est moult belle beste. Et se treuve le muglias<sup>5</sup> en ceste maniere. Car quant il l'ont prise, si li treuvent au nombril, entre le cuir et la char, une empostume<sup>n</sup> de sanc que il taillent avec tout le cuir et l'en traient fors<sup>7</sup>. Et celui sanc qui est dedens cele empostume<sup>n</sup>, si est le mugliat<sup>t</sup> dequoy vient si grant oudeur<sup>7</sup>. Et en a en ceste contrée moult grant quantité de ces bestes.

<sup>1</sup> Ms. C. *yldres* (idolâtres). — <sup>2</sup> Ms. B. *buefs*. — <sup>3</sup> Id. *oliphans*. — <sup>4</sup> Id. *beaux*. — <sup>5</sup> Id. *poil*. — <sup>6</sup> Id. *eulx*. — <sup>7</sup> Id. *nulle autre bête*. — <sup>8</sup> Id. *très grant*. — <sup>9</sup> Ms. A. *nest*. — <sup>10</sup> Ms. B. *cueue*; ms. C. *coue*. — <sup>11</sup> Ms. A. *mes*. — <sup>12</sup> Id. *dessous*. — <sup>13</sup> Ms. C. *apostume* = apostème; grosseur, comme un abcès. — <sup>14</sup> Ms. B. *dehors*; ms. C. *hors*. — <sup>15</sup> Id. *mughas* = *musc*. — <sup>16</sup> Id. *odeur*.

<sup>17</sup> Sans le dos, excepté le dos. — <sup>18</sup> Deux fois autant. — <sup>19</sup> *Musc*. — <sup>20</sup> *Ailes*, ou plutôt : *Cornes*, ramifiées comme celles du cerf, qu'on appelait ainsi. — <sup>21</sup> *Doigts*. — <sup>22</sup> *Minces*. — <sup>23</sup> *Haut*. — <sup>24</sup> *Bas*, du latin *dorsum*.

moutons qui pèsent jusqu'à cent *kin* (60 kil.); dont les cornes découpées en rondelles forment des coupes; du musc (*chi-liang*) et de la rhubarbe (*ta-loang*).

On voit, par les citations d'ouvrages chinois qui précèdent, que la ville départementale de *Sining* répond parfaitement au *Singuy* de Marc Pol. Seulement il est à présumer que notre voya-

geur comprenait sous cette dénomination une étendue de territoire beaucoup plus considérable, puisque le département de *Sining* n'a, actuellement, que 350 li d'étendue de l'est à l'ouest et 395 du sud au nord; tandis que Marc Pol donne au territoire de *Singuy* une étendue de vingt-six journées de marche.

(4) Cette espèce de bœuf est le *yak* ou *boz*

Il vivent de marchandise et d'art<sup>aa</sup>, et ont habondance de blés. La province est grant .xxvj. journées. Il y a aussi faisans<sup>bb</sup> moult grans qui sont bien deux tans<sup>cc</sup> plus granz que les notres et ont la plume<sup>cc</sup> longue bien dix paumes<sup>dd</sup>. Autres oisiaus<sup>dd</sup> y a assez de maintes manieres qui ont moult belles plumes de diverses couleurs. Les genz sont idles<sup>ee</sup> et sont grasses genz et ont petiz nes, et les cheveus<sup>ff</sup> noirs; et n'ont nulles barbes fors<sup>ff</sup> aucuns peles<sup>ff</sup> au guernon<sup>ff</sup>. Les fames<sup>hh</sup> n'ont point de poil nulle<sup>ii</sup>, se non les cheveus<sup>ff</sup> de la teste; et sont moult belles et blanches de toutes façons. Il se delitent moult en luxure et prennent fames<sup>hh</sup> assez; car leur loy ne leur usage ne le leur deffent pas. Et s'il y a aucune fame<sup>hh</sup> qui soit de vil lignage, puis<sup>ee</sup> qu'elle soit belle, si l'espousent les<sup>jj</sup> plus grans du pais. Et encore donnent au pere et à la mere de la garce de l'or à grant planté, si comme il se seront acordé.

Or nous partirons de ci, et vous conterons d'une autre province vers levant.

## CHAPITRE LXXII.

*Ci devise le Royaume de Egrigaia.*

Et quant l'en se part de Erguiul<sup>(1)</sup> si chevauche l'en vers levant .viii. journées<sup>aa</sup>; si treuve l'en une province que l'en appelle

<sup>aa</sup> Le ms. C. ajoute : *et de drapz d'or et de soie*. — <sup>bb</sup> Ms. C. Les mss. A. et B. portent *feus*. — <sup>cc</sup> Ms. A. *paume*; ms. C. *cone*. — <sup>dd</sup> Ms. B. *oiseaux*. — <sup>ee</sup> Id. *cheveux*. — <sup>ff</sup> Ms. C. *poil*. — <sup>gg</sup> Mss. B. C. *grenon* = *moustache*. — <sup>hh</sup> Ms. B. *femmes*. — <sup>ii</sup> Ms. C. *nulle part*. — <sup>jj</sup> Ms. A. *des*.

LXXII. — <sup>a</sup> Ms. B. *journees*.

<sup>11</sup> Deux fois. — <sup>12</sup> *Paume de la main*. Mesure variable selon les temps et les lieux; du latin *palma*. — <sup>13</sup> *Idolâtres*. — <sup>14</sup> *Excepté*. — <sup>15</sup> *Pourvu*.

*grunniens*; on peut en voir maintenant, au Jardin des Plantes à Paris, une petite espèce provenant du Tibet.

LXXII. — (1) Après avoir fait une excursion à *Si-ning-fou*, dans la province actuelle du *Chensi*, ville qui, de son temps, n'était qu'un *tscheou*, arrondissement dépendant du *Sing*, ou gou-

vernement général du *Kan-suh*, Marc Pol se retransporte par la pensée à *Erguiul* (*Young-tchang-lou*), pour reprendre sa marche vers le levant, dans la direction de la résidence impériale du grand Khân. C'est donc dans cette direction, à huit journées de marche, que nous devons chercher *Egrigaia*.

Egrigaia (2), où il a citez et chastiaus<sup>b</sup> et est de Tangut. La maistre<sup>c</sup> cité a nom Caïciau. Les geuz sont idles; mais<sup>d</sup> il y a trois belles églises<sup>e</sup> de crestiens nestorins. Il sont au grant Kaan. Et si fait<sup>f</sup> l'en en ceste cité moult de cameloz de laine de chameux les plus beaux<sup>g</sup> du monde. Et de blans aussi; car il ont chameus<sup>h</sup> blans,

<sup>b</sup> Ms. B. *chasteaux*. — <sup>c</sup> Ms. A. *mestre*. — <sup>d</sup> Id. *mes*. — <sup>e</sup> Id. *beles yglises*. — <sup>f</sup> Id. *fet*. — <sup>g</sup> Ms. A. Le ms B. *biaux*. — <sup>h</sup> Id. *chameulz*.

*Ning-hia* se trouve dans cette direction. Cette ville est située par 38° 32' de latitude et 103° 47' de longitude E.; elle est donc de quatre degrés environ plus orientale qu'*Ergniai* ou *Young-tchang*; c'est-à-dire de cent lieues; huit journées suffisaient parfaitement pour atteindre les limites de cette province.

(2) Ce nom a donné lieu, de la part des commentateurs de Marc Pol, à autant de suppositions au moins que le précédent, Klaproth, ayant trouvé dans d'Olsson (*Hist. des Mongols*, 1824), que Rachid-ed din parle d'une ville d'*Erlaca* ou *Erica* que Delinghis-Khân prit sur le roi des *Hia*, dans son troisième envahissement du Tangkout, et que d'Olsson croit être l'Egrigaia de Marc Pol, soutient (*Nouv. Journ. as.*, t. XI, p. 63), que cette ville est celle de *Ning-hia-fou* de nos jours, laquelle se nommait alors, selon lui, *Hing-tcheou*, située à quelque distance du point de la rive gauche du *Houang-ho*, où le fleuve va quitter la province de *Kau-su* pour entrer en Mongolie. Il ajoute que, selon Rachid-ed-din, cette ville s'appelait en langue tangkoute ايرقيا, *Eyirkai*, et chez les Mongols: ايرقيا, *Eyirkaya*; que dans l'histoire mongole de Ssanang Ssetsen, elle est nommée *Irghai*; laquelle *Irghai* est la province d'*Fgrigaia* de Marc Pol.

Il y a dans ce passage si affirmatif, selon les habitudes de l'auteur, une confusion qu'il est utile d'éclaircir.

D'après d'Olsson, Rachid-ed-din, parlant de la troisième expédition de Delinghis-Khân dans le Tangkout, ne dit que les mots suivants: « En automne, Tchingiz-Khau fit une troisième irruption dans le Tangoute; il pénétra jusqu'à la ville d'*Erlaca* (dans un autre Ms. *Erica*), épousa la fille du souverain de ce pays, et s'en retourna victorieux. »

L'histoire des Mongols écrite en mandchou, et suivie par Mailla, dit (t. IX, p. 42-3) « qu'en 1209 Tchinkis-Khân assiégea la ville de *Ou-la-hai*, qu'il prit, de même que la forteresse de *Ou-men* (des Cinq portes); qu'il fit investir ensuite la ville de *Tchoung-hing-fou* (et non *Tchoung-sing-fou*, comme on l'a toujours imprimé et répété depuis), où le roi des *Hia* tenait sa cour. »

Cette ville de 兀刺海 *Ou-la-shai* était un des 7 *lou*, ou « grandes circonscriptions administratives » des Mongols, du gouvernement général (*Sing*) de *Kan-suh*, appelé alors Tangkout. Marc Pol en a déjà décrit cinq, qui sont: *Cha-tcheou-lou* (ch. 57); *Suh-tcheou-lou* (ch. 60); *Kau-tcheou-lou* (ch. 61); *I-tsi-wei-lou* (ch. 62); *Young-tchang-lou* (ch. 71); il reste encore à décrire *Ning-hia-fou-lou*, et *Ouh-da-hai-lou* (voy. *Kou kân yü ti tsiou*, k. 2, fol. 25).

C'est de cette dernière ville gouvernementale, si nous pouvons nous exprimer ainsi, que parle Rachid-ed-din, en la nommant *Erlacai*, transcription assez fidèle de *Ou-la-hai* (la dernière syllabe se prononçant souvent comme *kai*), et non de *Ning-hia*, laquelle, sur la fin de la dynastie des Song, qui précéda les Mongols, portait le nom de *Tchoung-hing-fou*. Le témoignage invoqué par Klaproth, de l'historien mongol Ssanang-Ssetsen, est peu décisif, car la ville de *Irghai*, dans l'histoire mongole en question, n'était pas le nom de la capitale du Tangkout, qui y est nommée *Turmegei* (*Geschichte der Ost-Mongoleu*, p. 101); c'est une autre ville du Tangkout, comme l'a fait remarquer l'éditeur et traducteur, I. J. Schmidt (p. 387), qui est appelée en plusieurs endroits *Irgai*, et il reproche à d'Olsson de les avoir confondus, comme l'a fait depuis Klaproth, en s'appropriant l'erreur de d'Olsson.

On peut donc conclure avec assez de certitude

et sont les meilleurs du monde. Il en font grant quantité. Et d'illec les portent les marchans au Catai, et par les autres parties du monde.

de tout ce qui précède, 1° que l'*Egrigai* de Marc Pol, l'*Erloca* ou *Erica* de Raclid-ed-din, l'*Ergoi* de l'historien mongol Ssanang-Ssetsen, ne sont que des transcriptions plus ou moins altérées du nom chinois *Ou-la-hai*, qui était celui d'un *loï*, ou circonscription administrative du *Tang-kout*, équivalant, sous les Mongols, à celui de province; 2° que la capitale du royaume des *Hia*, qui était alors *Tchoung-hing-fou*, nommée plus tard, sous les Mongols, *Ning-hia-lou*, (aujourd'hui *Ning-hia-lou*), et que l'historien mongol Ssanang-Ssetsen nomme *Tarmegci*, n'était pas l'*Egrigai* de notre voyageur, comme le supposait d'Olsson, et l'a soutenu après lui Klapproth, sans appuyer son opinion d'aucune autre preuve que celle de faire dire à Raclid-ed-din ce qu'il ne dit nullement : que la ville capitale du royaume des *Hia* « était appelée en langue tangoute *Eyirkai*, et chez les Mongols *Eyirkaya* », tandis que c'était la ville de *Ou-la-hai* qui était appelée ainsi, selon la prononciation respective de ces deux idiomes.

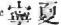
Marc Pol dit que la capitale de la province d'*Egrigai* se nommait *Calacian* (dans les manuscrits latins et italiens : *Calatin*). Ici, pour la première fois, notre voyageur nomme d'un nom différent le pays circonscrit qu'il décrit, et le chef-lieu de ce même pays, qui, en Chine, donne presque toujours son nom à tout le territoire placé sous sa juridiction. Nous sommes d'autant plus porté à croire que la *maistre cité nommée Calacian* est l'ancienne capitale du royaume des *Si-hia* : 甲興府 *Tchoung-hing-fou*, aujourd'hui la ville départementale de *Ning-hia*, qui était alors un *loï*, ou chef-lieu de province, que Marc Pol n'en fait pas ensuite mention, et qu'il paraît avoir confondu ensemble les deux *loï* : celui de *Wouh-la-hai* et celui de *Ning-hia*, qui étaient contigus. Nous disons contigus, quoique nous n'ayons trouvé dans aucun ouvrage chinois l'indication de la situation géographique et de l'étendue du *Wouh-la-hai-loï*. Il n'en est pas question dans la grande Géographie impériale, et la seule trace de ce *loï* se trouve dans l'Atlas chinois de géographie historique (*Kou kiu*

*yi ti thoi*. Bibl. imp., n° 627, N. F.), qui donne trois cartes de l'Empire des *Yuen* ou Mongols, dans l'explication de l'une desquelles *Wouh-la-hai* est énuméré parmi les 7 *loï* du gouvernement général du *Kan-suh*, avec *Ning-hia-fou-lou*; *I-tsi-nai-lou*; *Young-tchang-lou*; *Kan-tcheou-lou*, *Suh-tcheou-lou*, tous situés dans le pays de *Tang-kout* et dépendant du *Sing* ou gouvernement général de *Kan-suh*.

L'histoire officielle des Mongols, le *Yuen-sie* (k. 60, f° 26, v°), après avoir énuméré, avec quelques détails historiques, les diverses circonscriptions qui formaient le gouvernement général (*Sing*) de *Kan-suh*, arrive en dernier lieu à celle dont nous parlons, qu'elle nomme *Ou-liang-hai loï*. Il y est dit que *tout détail manque*. Les rédacteurs ajoutent seulement en note : « La quatrième année de *Tai-tou* (1209) du nord de la ville *He-choui* (eau noire), et de l'ouest de *Ou-liang-hai*, on ouvrit un fossé qui se recroisait à l'occident du fleuve, pour servir de déversoir. Le général *Kao-ling Koung* des *Hia occidentaux* (*Si-hia*) se rendit maître de la ville de *Ou-liang-hai*. »

On est d'autant plus autorisé à supposer les deux *loï* en question contigus et très-probablement fondus ensemble, que lorsque *Behinghis-Khân* envahit de nouveau le royaume des *Hia*, en 1209, il fit mettre le siège devant la capitale, qui se nommait alors, comme nous l'avons dit, *Tchoung-hing-fou* (et non *Hing-tcheou*, comme l'écrivit Klapproth), après avoir pris *Wouh-la-hai* ou *Irgoi*, *Egrigai*, etc.

Quant au nom de *Calacian*, ou *Calacia*, il a pu se former de celui de *kalah*, mot arabe qui signifie « forteresse, château fort », et de *Si-hia*, nom qu'avait pris la dynastie du royaume de ce nom, *Kala-si-hia* aurait alors signifié : le « château fort, la principale place forte des *Si-Hia* » ou *Hia occidentaux*, ce qui convenait parfaitement à *Ning-Hia*.

Cette ville de  *Ning-hia* et son territoire, dit la grande Géographie impériale (k. 165, p. 1, éd. 1744), était (2,200 ans avant notre ère) la contrée de *Young-tcheou*; de 900 à 250 ans avant

Or nous partirons de ceste province vers levant, et vous conterons d'une province qui est appellée Tanduc. Et entrerons en la terre qui fu du Prestre Jehan.

### CHAPITRE LXXIII.

*Ci devise de la province de Tanduc et des descendants du Prestre Jehan (\*).*

Tanduc (1) est une province vers levant en laquelle a villes et chasteaux assez. Et sont au grant Kaan, car touz<sup>2</sup> les descendants

LXXIII. — \* Mss. B. et C. tous.

notre ère, elle appartient à l'état de *Thsin*. Du temps de *Tchi-koang* (221-209), elle fit partie de la principauté de la terre du Nord (*pe-ti-kiou*). Au commencement de notre ère, cette principauté devint le territoire de pacification des tribus du Nord... Vers l'an 968, on fit de ce lieu le poste militaire de *Houai-youen* (qui arrête au loin); vers l'an 1000 il entra sous la domination des *Si-hia*. En 1023, les habitants de ce royaume de *Hia* firent du poste militaire *Houai-youen* une ville fortifiée, qui fut *Hing-tcheou*, laquelle fut nommée plus tard *Tchoung-hing-fou*. La 22<sup>e</sup> année du règne du fondateur de la dynastie mongole (1227), Dchinghis-Khân mit fin au royaume de *Hia*. En 1271, on érigea en grand gouvernement administratif (*Hing Sing*) le *lou* de *Tchoung-hing*, et autres, des États de *Hia*. En 1274, on changea la dénomination en celle de *Ning-lia-lou* (*lou* des *Hia pacifiques*, ville chef-lieu du gouvernement général (*Thsoung-kouan-fou*); en 1295, elle devint le gouvernement administratif de *Ke* (*Ke hing-sing*), dépendant de celui de *Kao-suh*.

Quant aux temples ou belles églises dont parle Marc Pol, la Géographie impériale n'en cite que deux; le premier, qui est nommé *Young thien sse* (le « temple du Ciel éternel »), est situé à l'ouest du district de *Ning-so*; il fut fondé sous les *Soung*, par un habitant du royaume de *Hia*. Le second, nommé *Thsing ning* (du « pur repos »), est situé au nord-ouest du district de *Ning-hia*. Il fut construit sous les Mongols, et portait alors le nom de « Palais de la cause brillante » (*Hao kou hoïng*). Il est situé à 4,050 li (405 lieues) de Péking.

LXXIII. — (\*) On peut consulter sur ce chapitre le commentaire plus développé que nous avons publié dans la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*. Mai 1862.

(1) Après avoir décrit les sept 各 *lou* ou *Circuits administratifs* du gouvernement général du *Kan-suh* nommé 省 *Sing*, situés en dehors de la Chine proprement dite, Marc Pol nous conduit dans une autre province, à l'orient, qu'il appelle *Tanduc*, et qui est située sur les limites de la Chine et de la Mongolie.

Ici encore, les commentateurs de Marc Pol ont émis les opinions les plus disparates. Après les géographes qui ont placé ce pays à l'extrémité nord-est de l'Asie, dans l'intérieur de la Sibérie, Marsden dit « qu'il est fortement enclin à identifier le nom de *Tanduc* avec celui de *Tungus*, nom de la tribu des *Tunguses*, que l'on trouve, sur les cartes, habitant la région située entre le fleuve Amour et le lac Baikal (note 449). » Le comte Baldelli Boni n'est pas loin de partager le même avis (*Il Milione di Marco Polo*, t. II, p. 134). Il croit ce pays placé près de la rivière Sélinga. Hugh Murray (*Travels of Marco Polo*, p. 267) place *Tanduc*, avec *Petis de la Croix* (*Histoire de Genghizcan*, p. 34), dans le pays de *Caracatay*, ou « Noir Catay », au sud de la Mongolie. M. Bûrck, qui suit K. Ritter, et M. Lazari, ont adopté l'opinion de Klaproth, lequel, dans une *Note* de l'ancien *Journal Asiatique* (t. IX, p. 209), place *Tanduc* au nord du *Houang-ho*, à 200 li au nord-ouest de la ville de *Pildjookhai*, nommée sur la carte



du prestre Jehan sont au grant Kaan. La maistre<sup>b</sup> cité nomme l'en Tanduc. Et de ceste province en est roy un<sup>c</sup> du lignage au prestre

<sup>b</sup> Id. Le ms. A, porte *mestre*. — <sup>c</sup> Ms. B, Le ms. A, *royz unz*.

de d'Anville, et par M. Abel Rémusat (*Recherches sur Kara-Korum*, p. 10), *Pi-lou-tai*, par 40° 31' de latitude et 7° de longitude ouest de Pè-king. L'annotateur de l'édition francisée de Marco Polo, publiée dans les *Voyageurs anciens et modernes* (t. II, p. 313), dit que la position de la province de Tanduc (qu'il écrit *Senduc*, comme dans l'édition de la Société de géographie de Paris), semble déterminée par le passage du P. Gaubert (*lisez* Gaubil), qui rapporte que la bataille où fut défait le prêtre Jean eut lieu entre les rivières Toula et Kerlon, dont les sources sont près du 48° ou 49° degré de latitude (\*).

Ces renseignements sont bien vagues, comme presque tous ceux que l'on a donnés jusqu'à ce jour sur le livre de Marc Pol. Ce grand voyageur nous dit d'abord que la province de Tanduc fut autrefois un des domaines du Prêtre Jean, et non leur *totalité*; que c'est un de ses descendants, à la sixième génération, qui gouvernait alors, pour le grand Khân, le pays en question. Le champ des suppositions est déjà ainsi limité; il l'est encore davantage par la position qu'il donne à cette même contrée, au levant et non au nord de la dernière province qu'il vient de décrire, celle de *Tanghout*. Enfin la détermination est plus précise encore, s'il est possible, par ce passage du chap. CXXXVII de notre rédaction, où il est dit : « Et au chief de ces .iiij. journées treuve l'en le grant flum de « Caramoran, qui vient de la terre Prestre Jehan; et est moult grant et large plus d'un « mille. »

*Kara mouran* est le nom mongol du fleuve Jaune ou *Houang-hô*, et signifie « fleuve Noir. » Marc Pol le nomme toujours ainsi. Or il résulte de ce passage que la terre du Prêtre Jean devait se trouver sur les rives du fleuve *Houang-hô*, et à la frontière de la Chine, puisque le *Houang-hô*, avant d'y rentrer de son excursion en Mon-

golie, venait de cette même terre du Prêtre Jean.

C'est donc au nord-est de la grande courbure que forme le *Houang-hô*, à sa rentrée en Chine, en traversant la Grande Muraille, que l'on doit chercher le pays de Tanduc. C'est à peu près où Klaproth (lieu cité, p. 303) l'a placé, par les raisons suivantes :

« Le Prêtre Jean était le souverain des *Tatars*, tribu mongole qui anciennement avait occupé le pays qui entoure le lac *Bouir noor*, situé par 49° (48°) de latitude nord et 115° (115° 50') longitude est de Paris. Vers l'an 824 de notre ère, cette tribu fut attaquée par les *Khitans* et dispersée. La plus grande partie des *Tatars* se retira alors dans la chaîne des monts appelés en chinois *In chan*, et en mongol *Gardjan*. Cette chaîne longe la partie septentrionale de la grande courbe que le *Houang-hô* décrit en Mongolie, quand il entoure le pays d'Ordos, au nord de la province de *Chen-si*. Les *Tatars* restés dans ce pays y devinrent très-puissants, et, soixante ans après, ils purent envoyer des troupes auxiliaires à l'empereur de la Chine, pressé par des rebelles. Ce fut là que *Tehinghiz-khan* les vainquit. Pendant que sa dynastie régna en Chine, ils occupèrent le même pays; ils étaient gouvernés par leurs propres princes, qui portaient le titre chinois de *vang ou roi*, et que les Mongols appelaient pour cette raison *Vang khan*, qui est l'Oung-khan de Marco Polo. »

Klaproth rapporte ensuite un passage d'un auteur chinois qui vivait à l'époque des Mongols, lequel, décrivant le cours du *Houang-hô*, dit qu'il traverse le pays des *Tatars* où il passe par les territoires des anciennes villes chinoises de *Thian-te*, et autres; et Klaproth ajoute : « La prononciation vulgaire de *Thian-te* est *Ten-dek* ou *Ten-duk*. Voilà donc le *Tenduc* de « Marco Polo retrouvé ! »

Le territoire où était située l'ancienne ville de *Thian-te* n'était pas le pays de Tanduc de Marc Pol, comme Klaproth l'a cru, d'après la simple supposition que *Thian-te* se prononçait *Ten-dek*; car nous avons une preuve irréfragable que le nom de cette ville et de son territoire ne

(\*) Les degrés de longitude n'étant pas indiqués, il en résulte de placer le pays de Tanduc, d'après cette indication, à un endroit quelconque de la circonférence du globe, près du 48° ou 49° degré de latitude; on n'a que l'embaras du choix.

Jehan (2). Son nom est Jorge<sup>e</sup>; et tient la terre pour le grant Kaan, mais<sup>e</sup> non pas toute celle que tenoit prestre Jehan; mais<sup>e</sup> aucune partie. Mais<sup>e</sup> je vous di que toutefois<sup>f</sup> ont eu, ses roys, du parenté

<sup>a</sup> Le ms. C. porte *Jorghan*. — <sup>e</sup> Ms. A. *mes*. — <sup>f</sup> Ms. A. et C. *toutesfoiz*.

se pronouçait pas *Ten-dék* ou *Ten-duk* par les Mongols, mais bien *Thien-déic*, ainsi que le prouve la transcription en caractères mongols *Pa'-sse-pa* d'une inscription chinoise de la dernière année du règne de Khoulbilai (1294) que nous avons traduite (\*). La prononciation *tek*, pour le bref, n'est en usage, d'ailleurs, que dans les provinces méridionales de la Chine et en Cochinchine, où la même syllabe se prononce *duk*, et au Japon *tak*. Cette prétendue découverte de Klaproth, admise cependant par les derniers éditeurs de Marc Pol, n'est donc pas fondée.

L'ancienne ville de *Thian-té* est placée par la grande *Géographie impériale de la Chine* (*Tai thsing-i-thoung-sich*), « Description de la Mongolie », art. *Vestiges des antiquités*, dans le campement de la tribu actuelle des *Ourat*, à l'occident de celles des *Mao-ming-gan*, et des *Toumet* de l'aile gauche. On y lit : « THIAN-TE KIEN TCHING. La ville fortifiée de *Thian-te kien* (ou du campement de *Thian-té*) est située au nord-est de cette banrière (des *Ourat*), à 200 li au nord-ouest de la ville ruinée de *Tchoung-cheou* (celle que Klaproth, lieu cité, p. 305, prétend être *Thian-té* ou *Tenduc*). Elle fut fondée sous les *Thang*, dans les années *thian-pao* (742-755). » Les eaux du *Houang-hô* l'ayant inondée en 813, la ville fut changée de place; après beaucoup d'autres déplacements et de vicissitudes, elle devint, sous les *Souï* (823-934) le poste militaire de *Tá-thoung*. En 960, le fondateur de la dynastie des *Soung*, ayant vaincu la grande tribu tibétaine des *Thang-liang* (qui donna son nom au *Tangkout*, après y avoir fondé le royaume appelé *Sí-hia*, ou des *Hia* occidentaux), détruisit la ville de *Thian-té* et y transporta la population à l'orient. Elle cessa dès lors d'exister sous ce nom. Il est donc de toute invraisemblance que cette ancienne ville ou campement de *Thian-té* ait donné son nom à

toute une contrée, et que ce nom lui soit encore resté *trois cents ans* après qu'elle n'existait plus!

Lorsque Klaproth écrivait son article sur le *Tanduc*, il aurait pu en faire connaître la véritable situation, s'il avait consulté un ouvrage chinois qu'il possédait, le *Kien chon pi khaou* (\*), de *Youn Liao-fan*, qui vivait sur la fin de la dynastie des *Ming*, lequel ouvrage (que nous possédons aujourd'hui) donne (k. 4, fol. 14) la carte du territoire ou pays de *Tá-thoung*, situé à l'est du *Houang-hô*, là où se trouvent aujourd'hui les départements de *Tá-thoung* et de *Sé-ping* de la province du *Chán-si*. Ce territoire de *Tá-thoung*, qui, sous les Mongols, s'étendait au delà de la Grande Muraille, dans la Mongolie, est, sans aucun doute, le pays de *Tanduc* de Marc Pol, par les raisons suivantes :

1° Parce que, en partant de *Ning-hia*, la capitale de l'ancien royaume des *Hia* occidentaux, décrite dans le chapitre précédent, et se dirigeant à l'est, comme le dit Marc Pol, en traversant le pays des *Orlos*, le premier *lou*, ou Circuit de la division administrative des Mongols, que l'on rencontre, est celui de *Tá-thoung*;

2° Parce que ce Circuit, qui comprenait, comme nous l'avons dit, deux départements de la province actuelle de *Chán-si*, avait encore, dans sa circonscription, les territoires situés en Mongolie, et où sont aujourd'hui les campements des tribus mongoles des *Khalha*, des *Sse-tse*, des *Mao-ming-gan*, des *Toumet* de la ville de *Kouei-hou* (en mongol : *Khoukhou-Khotou*) et des *Ourat*, dont les deux dernières sont des anciennes tribus Kérites;

(\*) Ce même ouvrage se trouve aussi à la Bibliothèque Impériale de Paris (ancien fonds F. n° 46415). La carte du *Tá-thoung* fait partie des *pien-thou* cartes des neuf provinces, commençant par celle du *Liao-thoung*, et finissant par celle de *Kan-ou* (la contrée de laquelle se trouve la ville de *Sak-tcheou*, dont il a été question précédemment, chap. IX), et comprenant toutes les frontières nord-ouest de la Chine, dans une étendue de plus de 32° de longitude, ou six lieues, qui percent la grande muraille *tsching-tching*, dont Marc Pol n'a point parlé, et qu'il a dû dépasser plusieurs fois.

(\*) Cette inscription chinoise, avec sa transcription en caractères alphabétiques de *Pa'-sse-pa*, est insérée dans le *Journal asiatique* de janvier 1862. Voir la planche, ligne 12.

au prêtre Jehan, des filles et du lignage des grands Kaans pour fame<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Les mss. B. et C. *a femme*.

3<sup>o</sup> Parce que toutes ces conditions réunies font que le Circuit de *Tá-thoung* répond parfaitement à la province de *Tanduc* de Marc Pol.

En effet, on voit dans les trois cartes des circonscriptions administratives des *Yuen* ou *Mongols*, publiées dans l'Atlas historique chinois intitulé : *Koué kín yú tí thóu* (\*), le lou de *Tá-thoung*, placé sur la rive gauche de la courbure du *Honáng-hé*, à sa rentrée sur le territoire chinois proprement dit, après avoir traversé la Grande Muraille, immédiatement après celui de *Ning-hia*, en procédant de l'ouest à l'est, comme Marc Pol, partant de la province de *Kan-suh*. Dans la partie géographique des *Annales mongoles* (\*\*), on lit que le lou ou Circuit de *Tá-thoung*, de première classe, fut nommé, sous les *Thang*, *Yün-tchoung kín*, « la principauté de *Yün-tchoung* » (« située dans les nuages », c'est-à-dire dans les monts *In-chou*). Sous les *Liao* (qui fondèrent un royaume au nord de la Chine, en 916), on en fit le département de *Tá-thoung* de la cour occidentale (*wei Si-king tá-thoung foü*). Sous les *Kin* (1123-1236), on changea ce nom en celui de *Thsoung-kouan foü*, « département de l'administration générale ». Dans les commencements du règne des *Mongols*, on y établit une « délégation du gouvernement ou vice-royauté (\*\*\*) ». En 1288, on changea son nom de capitale occidentale (*Si-king*) en celui de *Tá-thoung-lou*, « Circuit de *Tá-thoung* ». Ce Circuit dépendait de la province centrale (*tchoung chou síng*), qui avait pour chef-lieu *Tá-tou*, c'est-à-dire *Pé-king*, dont il sera question dans la suite.

La *Géographie impériale* donne de nombreux détails sur le département de *Tá-thoung* (\*\*\*\*).

On y lit que, dès 843 de notre ère, ce pays portait déjà le nom de *Tá-thoung*. Il y a encore un nombre considérable de temples et de monastères dont quelques-uns sont dédiés au « Roi du ciel, ou Roi céleste » (*thida wang*); mais leur fondation remonte à l'époque de la dynastie des *Thang*; ils sont presque tous bouddhiques. Un seul, le temple de la Grande-Pureté (*tai thung kouán*), a été fondé sous les *Mongols*. On ne dit pas à quel culte il était consacré.

Nous avons maintenant tous les éléments nécessaires pour déterminer le pays de *Tanduc* et le gouvernement ou la vice-royauté des descendants du Prêtre Jean. Ce pays comprenait le territoire des départements de *Tá-thoung* (d'où est venu le mot de *Tanduc* de Marc Pol), et de *Sé-ping* de la province actuelle du *Chán-si*. C'est celui qu'occupent aujourd'hui, comme nous l'avons déjà dit, les tribus mongoles énumérées précédemment, ainsi qu'on le lit dans la *Géographie impériale*, où il est dit de ce territoire, situé au nord de la Grande Muraille, qu'il appartenait, sous les *Mongols*, au Circuit de *Tá-thoung* (\*), et qu'il est habité, sous la dynastie actuelle, par les tribus mongoles des *Ourat*, des *Máo-ning-gan*, des *Toumet* de l'aile gauche, et de *Sac-tse*, au nord-est du pays des *Ordos*, chez lesquelles tribus la *Géographie impériale* signale les vestiges de quarante villes qui n'existent plus maintenant. La Vice-royauté des *Ouáng-khan* (*Khans-rois*) descendants du Prêtre Jean est confirmée par l'*Histoire officielle des Mongols*, citée ci-dessus, en parlant de l'établissement, à *Tá-thoung*, dès la fondation de la monarchie mongole, d'un gouvernement délégué (*King siouén yuen*). Ces faits sont, nous le pensons, un peu plus explicites et déterminants que la prétendue prononciation vulgaire de *Thian-te* en *Ten-tek*, alléguée par Klaproth, et qui le faisait s'écrier d'un air triomphant : « Voilà donc le *Tanduc* de Marco Polo retrouvé ! » C'était un triomphe obtenu à peu de frais.

(\*) 古今輿地圖 *Han-touen*, fol. 19.

23. Bibl. Imp., nouv. P. n<sup>o</sup> 67.

(\*\*) 元史 *Yuen-ssi*, k. 58, fol. 29. Éd. de 1513.

(\*\*\*) *Yuen thóu khi ting síoué yuen*. Aujourd'hui encore les vice-rois ou lieutenants-gouverneurs des provinces de la Chine, qui ont rang après les gouverneurs généraux, se nomment : *sién fou yuen*, dénomination équivalente, et presque dans les mêmes termes, à la précédente.

(\*\*\*\*) *Tai thung t thoung ték*, k. 79. Éd. 1711.

(\*) Description de la *Mongolie*, article concernant les tribus mongoles de ce territoire. y est-il dit, appartenait, sous le *Mongol*, au lou de *Tá-thoung* : *Yuen* ; *chou tá-thoung lou*.

En ceste<sup>b</sup> province treuve l'en les pierres de quoi l'en fait l'azur, qui est aussi comme une vaine de terre, et est moult fin. Et

<sup>b</sup> Ms. B. celle. — <sup>i</sup> Ms. A. fet.

Aux chapitres LXV et LXVI de son livre, Marc Pol parle de la plaine de Tanduc, dans laquelle eut lieu, en 1203, selon l'histoire chinoise, la grande bataille entre *Témoutchiu* et *Oüing-khan*, ou le Prêtre Jean, dans laquelle bataille ce dernier fut complètement défait. Selon les autorités que nous avons citées à ces mêmes chapitres, cette bataille aurait eu lieu entre les rivières *Tola* et *Kéroulou*, dans la contrée où les tribus mongoles de *Dehinghis-khân* et de *Oüing-khan* avaient leurs campements. Il y aurait donc en deux plaines du même nom, ou bien le lieu assigné à l'une des deux serait mal placé; c'est ce que nous croyons pouvoir démontrer.

Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole (\*), l'armée de *Oüing-khan* rencontra celle de l'empereur (*Témoutchin*, qui n'était pas encore grand *khân*, ou empereur) sur le territoire nommé *Hé'-a'-tsin cha-tou*, en mougol *Kartsin ssatou*, que les nouveaux éditeurs de l'histoire officielle des *Yuen* (lesquels ont rectifié la plupart des noms d'hommes et de lieux en vue d'étymologies souvent plus que hasardées), écrivent *Kharaktchin ssatou*, c'est-à-dire, comme ces éditeurs l'expliquent, à « l'échelle, ou montée des *Kharaktchin* (\*\*). » Comme cette ancienne tribu mongole est maintenant divisée en plusieurs bannières et campements placés au nord, à l'est et au sud de la Mongolie, il faut chercher à déterminer auquel de ces campements le passage des historiens se rapporte. Il n'est pas douteux, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, que c'est au campement des *Kharatchin* du nord (nommés à cause de cela *Aro Kharatchin*), placé à 1,100 li (110 lieues) au nord de la porte de la Grande Muraille, nommée *Koï-pé khéou*, « porte de l'ancien nord », et à 200 li (20 lieues) au sud de la bannière gauche des *Khalkha*, ou tribu des *Yuen* de la famille de *Dehinghis-khân* (\*\*).

(\*) *Yuen-ssé*, t. 1, fol. 12-13, édition revue, de la 2<sup>e</sup> année *tsou-kaang*, en 1924.

(\*\*) *Yuen-ssé*, *Yu tsou Tsou-tchi*, Fol. 4.

(\*\*\*) *Tai-Ban-ssé-ti-tsong-tchi*, Description de la Mongolie, art. *Aro-khatchin*, Fol. 1.

Ce n'est donc pas dans le *Tá-thoüing loü*, ou Circuit de *Tá-thoüing*, ni dans la partie de ce Circuit où se trouvent encore les traces de la ville de *Thián-té*, dans le voisinage desquelles se trouvent aussi les traces de l'ancienne ville de *Tá-thoüing* (\*), que *Dehinghis-khân* aurait, en 1203, vaincu les *Kéraités* avec le Prêtre Jean. Marc Pol se serait trompé lui-même en disant, au chap. LXV de son livre, que ce fut dans la grande plaine appelée *Tanduc* que les deux armées se rencontrèrent. Il aura confondu naturellement le dernier campement de la tribu des *Kéraités*, où elle résidait de son temps, avec celui qu'elle occupait primitivement dans la contrée arrosée par les rivières *Orkhon* et *Tola*, où la bataille eut réellement lieu, quoiqu'il fût sage judicieusement remarquer, dans le présent chapitre, que le pays occupé par les descendants du Prêtre Jean sur les frontières de la *Chiue* n'était qu'une partie des domaines de *Oüing-khan*.

(2) L'existence des descendants du Prêtre Jean en Mongolie sur les frontières de la Chine, et professant le culte chrétien nestorien, quoique attestée par de nombreuses autorités, étant à chaque instant mise en doute par ceux-là même qui devraient le moins la contester, comme *Isaac-Jacob Schmidt* l'a fait dans les *Notes* de son *Histoire des Mongols orientaux* (\*\*), nous croyons devoir examiner ici cette question en produisant les preuves qui, selon nous, ne doivent laisser subsister désormais aucun doute à son égard.

On lit dans les Mémoires officiels sur *Dehinghis-khân*, de l'histoire de la dynastie mongole (*Yuen-ssé*, k. 1 et 2), que *Oüing-khan*, ou le

(\*) *Ib*. Tribu des *Ourat*, Vol. 7.

Cette ville, pas plus que celle de *Thián-té*, ne donna son nom au territoire. Il s'en est plus question dans l'histoire depuis l'époque des *Thang*. Le pays est nommé, sous les *Liao* et les *Ain* (923-1260), *Yáo-wei-tcheou*, « arrosé/irrigué par dans les nuages (c'est-à-dire, les montagnes) ». Il s'appelle ce nom sous les *Mongols*, et son partie du Circuit de *Tá-thoüing*. Comment donc *Klaproth* a-t-il pu dire que c'était l'ancienne ville de *Thián-té*, qui n'était qu'un simple campement ayant cessé d'exister depuis plus de deux cents ans, qui avait donné son nom à la province de *Tanduc* de Marc Pol?

(\*\*) *Geschichte der Ost-Mongolen*, etc. St-Petersbourg, 1829, p. 283 et suiv.

en y a assez<sup>1</sup>. Et encore y a cameloz assez que on fait du poil des chameus<sup>2</sup>, moult fins et de diverses couleurs. Il vivent<sup>3</sup> de bestes

1 Manque dans les mss. B. et C. — 2 Ms. B. *camels*. — 3 Ms. A. *vient*.

« Khân-roi (1) », se nommait d'abord *Toh-li* (2); et qu'ayant reçu des *Kin* (qui régnaient alors dans la partie septentrionale de la Chine) le titre héréditaire de *roi* (en chinois *W'ang* ou *On'ang*), que, dans la langue étrangère, on prononce *tchou'ang*, ce fut la raison pour laquelle étant qualifié de *On'ang*, ou *roi*, on l'appela *On'ang-khan* (3). Rachid-ed-din rapporte le même fait (4). On y lit encore que *On'ang-khan* ayant été battu par le Khan des *Naiman*, et sa tribu pillée et ravagée, il se retira avec une partie de son monde dans le *Hé-ki*, ou « la contrée située à l'occident du *Hou'ang-hai* ». Aidé par Témoutchin, il entra ensuite au siège de sa tribu appelée en chinois *Khé-lie*, en mongol *Kéri* (5), et avec la marque du pluriel, *t* : *Kérit* ou *Kérait* (comme dans Rachid-ed-din *كرايت*). Nous avons cité, au chap. LXIII, le témoignage d'Aboulfarage (6), qui dit que *اونك خان* *On'ng-khan*, chef de la tribu des *كريت* *Kérit*, professait la religion chrétienne (nestorienne). Voilà déjà l'existence de *On'ang-khan*, chef de la tribu des *Kérait*, contemporain de Témoutchin avec lequel il fut en guerre, constatée par les historiens chinois, mongols, persans et arabes, professant tous des religions non chrétiennes, à l'exception d'Aboulfarage, qui était chrétien jacobite de la ville de Malatia en Cappadoce. Ce dernier, qui écrivait sous le règne d'Argoun-khan, descendant de Delinghis-khân, devait être bien instruit des faits contemporains qu'il raconte, et son témoignage ne doit pas être mis en doute. Toutefois ce témoignage est corroboré par celui de

Rachid-ed-din, contemporain de Marc Pol, et vizir du fils d'Argoun, Gazan-khan, qui devait aussi, à plus forte raison, connaître les faits qu'il raconte concernant les Mongols, puisque, selon ce qu'il dit lui-même, il eut à sa disposition toutes les archives écrites en différentes langues, qui étaient conservées à la cour des Khans mongols de Perse. Voici ce que Saint-Martin, dans ses *Mémoires sur l'Arménie* (t. II, p. 279), rapporte à ce sujet, de Rachid-ed-din, à propos d'un nom donné aux chrétiens nestoriens qui se trouvaient chez les Mongols, et dont parle Marc Pol dans ce chapitre :

« Le nom d'Arkhaïoum, qui est donné ici aux chrétiens, et dont nous ignorons l'origine, se trouve dans Rachid-ed-din (fol. 257 recto) sous la forme *ارکاون* *Arkaoun*. Beaucoup de personnes ont douté que jamais le christianisme se soit répandu chez les Mongols conquérants de la Chine et de la Perse, malgré les témoignages nombreux rassemblés par Assémani, par Musheim et par d'autres savants. Elles ont pensé que les chrétiens d'Orient, de qui viennent ordinairement tous les faits à l'appui de cette opinion, avaient cherché à se flatter en exagérant l'indulgence de quelques princes Tartares à leur égard. Le savant P. Gaubil est en particulier de cet avis, dans son *Histoire de Gentschican et de la dynastie des Mongols conquérants de la Chine*, p. 107, et il doute que jamais la religion chrétienne ait été connue chez les Mongols. Sans vouloir établir que les princes de la race de Djinghis-khân aient jamais professé la religion chrétienne, et sans rapporter ici un grand nombre de passages déjà connus, qui tendent à prouver que le christianisme, déjà répandu dans l'intérieur de l'Asie, s'est introduit jusque chez les Mongols, je vais en indiquer quelques autres qui prouvent la même chose et qui viennent d'un écrivain musulman, dont on ne peut en pareil cas contester l'autorité.

« On a dit que *W'ang-khan*, roi des *Kérait*, l'une des tribus les plus reculées des Mongols, était chrétien; Rachid-ed-din dit plus (fol. 32

(1) 王汗

(2) « « 名托里

(1) Ce même nom de *On'ang-khan* est écrit dans l'histoire mongole de Sütsang-sartchen (publiée par L.-J. Schmidt, p. 86) : *On'ng-Khanghan*.

(2) Voir d'Olhacu, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 47, note 1, où *Toh-li* est appelé *Tschéou* en persan.

(3) *Yuen-sei Yu k'ou*, k. 2, fol. 11.

(4) *Historia dynastiarum*, publiée en arabe, avec une traduction latine, par Ed. Pococke, Oxford, 1667.

et du fruit de la terre. Et si font<sup>m</sup> auques<sup>1</sup> marchandise et art. Et la seigneurie<sup>n</sup> est aus<sup>o</sup> crestiens, ainsi comme je vous dirai. Mais<sup>p</sup> il y a idolastres assez et sarrasins. Il ont une generation de gens, ces crestiens qui ont la seigneurie<sup>q</sup>, qui s'appellent *Argon* (3), qui

<sup>m</sup> Ms. A. *fet*; ms. C. *fuit*. — <sup>n</sup> Ms. A. *seigneurie*. — <sup>o</sup> Ms. B. *aux*. — <sup>p</sup> Ms. A. B. et C. — <sup>q</sup> Ms. A. B. et C.

LXIII. — <sup>1</sup> *Quelque*.

*recto*); il assure que la doctrine de Jésus est parvenue jusque chez les Kérait, et qu'ils avaient embrassé sa religion : دعوت عيسى عليه السلام بايشان رسیده و بدين وي در آمدند.

Le même auteur (*fol. 228 verso*) nous apprend que Kadak et Telianghay, ministres de Gaiouk, étaient tous deux chrétiens, et qu'ils appelèrent à la cour un grand nombre de prêtres de la Syrie, de l'Asie mineure, du pays des Alaius, et de la Russie. Il dit aussi (*fol. 233 recto*) que l'impératrice *Siarkou-kity-Biky*, nièce du roi des Kérait et mère de Gaiouk, avait beaucoup d'indulgence et de bonté pour les imams et les schéikhs musulmans quoiqu'elle fût chrétienne, هر چند تابع و متوی ملت عیسوی بود.

Plus loin (*fol. 273 verso*), en parlant de Dokouz-khatoun, femme d'Houlagou-khan, qui était aussi de la nation des Kérait, il a soin de répéter que cette nation était toute chrétienne : اقوام اكرائت در اصل عیسوی اند (*nkouam Kérait der aql 'Isaouy end*), et qu'Houlagou, à cause de sa femme, avait fait rebâtir toutes les églises des chrétiens dans son empire. Il y en avait une à la porte du palais de Dokouz-khatou, et partout les chrétiens avaient le droit de sonner les cloches. Il est probable qu'un examen plus attentif de Rachid-ed-din nous aurait fait connaître plusieurs autres passages sur le même sujet. »

On voit par ces témoignages de Rachid-ed-din, mort en 1318, que lorsque Marc Pol, dans de si nombreux endroits de son livre, et dans celui-ci en particulier, mentionne la présence des chrétiens, surtout nestoriens, on ne doit pas plus mettre son témoignage en suspicion que celui du vizir musulman de deux sultans mongols de Perse.

(3) Ce nom d'Argon a donné lieu aux suppositions les plus diverses parmi les commentateurs de Marc Pol. Marsden pense (n. 454) que ce nom est dérivé de la rivière *Argon* de la carte des jésuites, parce que ces chrétiens habitaient, dit-il, sur les bords de cette rivière. D'abord, le fait en lui-même n'est rien moins que certain; ensuite on ne comprend pas pourquoi ces chrétiens auraient reçu le nom de cette rivière de préférence aux autres habitants. Cela n'est pas sérieux. Et cependant le comte Baldelli Boui est du même avis. Klapproth (*Nouveau Journal asiatique*, t. XI, p. 154) se borne à dire que ce nom est le même que celui d'*Arkhaïoum* de l'histoire arménienne des Orpélians, dans laquelle on lit : « Ce prince lui-même (*Manggon-khân*) aimait beaucoup les chrétiens, que les Mongols appellent *Arkhaïoum*, etc. (*l'oy. Saint-Martin, Mém. sur l'Arm.*, t. II, p. 133). » Et il ajoute : « Marco Polo, qui est une source inépuisable pour l'éclaircissement des antiquités de la Tartarie, parle d'une race d'hommes qu'il nomme *Argon*. Il paraît que *Arkaïou* ou *Argon*, chez les Mongols, ne désignait chrétien que parce que les gens ainsi nommés suivaient la religion chrétienne. » Ce n'est pas là une explication. M. Fr. Neumann, dans ses Notes ajoutées à l'édition allemande de Marc Pol par Burek, dit (p. 620, sur la note 202), après avoir cité le passage sur l'histoire des Orpélians traduite par Saint-Martin, et reproduit ci-dessus, « que, dans Marc Pol, ce nom d'*Argon* semble s'appliquer à une population qui professait le christianisme, d'où il a pu être employé ensuite à qualifier tous les chrétiens; ou bien, ajoute-t-il, ce nom est peut-être ici un surnom, un titre d'une secte de chrétiens syriens nestoriens, qui aura été employé pour les désigner tout généralement. Cette

vaut à dire *Gasmul'*; et sont plus beaux ' hommes que les autres mescréans et plus sages. Et pour ce ont il la seigneurie et sont bons marchans.

\* Ms. B. *Gabraul*; ms. C. *Sasmul*. — \* Ms. B. *beaux*; ms. C. *beaulx*.

dernière supposition me paraît la plus vraisemblable (\*).

Cette explication, comme celle de Klaproth, ne nous apprend rien de plus que ce que dit Marc Pol lui-même, c'est-à-dire que le nom d'*Argon* était donné par les Mongols à des chrétiens. Marc Pol, au moins dans notre rédaction, est plus explicite. Il nous dit d'abord que la population indigène du pays de *Tanduc*, gouvernée par les descendants du prêtre Jean, était chrétienne (« la seigneurie est aus crestiens »); qu'il y avait cependant au milieu de cette population chrétienne un assez grand nombre d'idolâtres (des bouddhistes) et des *Sarrasins* ou musulmans professant l'islamisme. Il ajoute ensuite que, parmi les chrétiens, il y en avait une génération, une caste en quelque sorte particulière, qui s'appelaient *Argon*, ce qui, fait-il observer, veut dire *Gasmul* ou *Basmul*. Cette dernière explication, il faut l'avouer, n'est pas claire pour nous; car c'est expliquer l'inconnu par l'inconnu. Le ms. français publié par la Société de Géographie de Paris, porte: « Hil hi a une jenerasion de « jeus que sunt appellés Argon, qe vaut à dire « en francois « Guasmul », ce est à dire qu'il « suut né del dens généracions de la leugnée « des celz *Argou Tanduc*, et des celz *reduc*, et « des celz que aorent Maomet. » (P. 75). Cela est incompréhensible; qui sont ces *Argou Tanduc*? quelle est cette génération de *reduc*? D'après ce texte, les *Argon* auraient été une race de gens professant les différentes religions qui existaient dans le pays; cela est contraire à ce que disent les auteurs arméniens et persans précédemment cités, et au vrai texte de Marc Pol même. Le texte italien de Bamsio est plus clair; il dit: « Vi è « anche una sorte di genti, ebe si chiamano *Argon*, perche sono nati di due generazioni,

« cioè da quella di *Tenduc*, che adorano gli-  
« doli, e da quella, che osservano la legge di  
« Maometto. » Mais si ce texte est plus clair, il dit tout le contraire des nôtres, puisque le mot *Argon* désignerait précisément des gens qui n'étaient pas chrétiens, étant nés d'idolâtres indigènes et de mahométans, et il est aussi en opposition avec les historiens arméniens et persans.

Rachid-ed-din, dans le fragment de son histoire des Mongols, traduit par M. de Hammer et Klaproth (\*), dit (p. 353) que les *Arkoun* *Arkâoun* étaient les inspecteurs du *Divan* ou Conseil des ministres, composé de *Tadjiks* (ou Persans), de *Khatâis* (ou Chinois), et d'*Ighours*; les *Arkâoun* formant la quatrième nationalité des conseillers des princes mongols. « Les princes, dit-il, et les principaux personnages du *divan*, qui sont *Tadjiks*, *Khatâis* et *Ighours*, portent le titre de *قباغان*. D'après la règle un grand *divan* se compose de quatre *Djingang* (*tschung-siang*) ou grands princes, et de quatre *Kabdjân* (fonctionnaires) des nations des *Tadjiks*, *Khatâis*, *Ighours* et des *Arkâoun*. »

Nous ne trouvons, parmi les conseillers des empereurs mongols de la Chine, que trois des quatre nationalités indiquées par Rachid-ed-din. Dans le tableau que nous donnerons ailleurs de l'organisation du grand gouvernement des empereurs mongols établie par le célèbre *Hingheng* (\*\*), on ne voit figurer dans toutes les parties de l'administration que des Mongols, des Chinois et des Musulmans (*hoëi-hoëi*, les *Tadjiks* ou Persans de Rachid-ed-din). Aiusi, pour en citer un exemple, à l'administration du *Tchoung choü Sing*, ou « province du gouvernement central », dont *Tâ-L'ou* (ou *Khân-balich*, « ville du Khân ») était le chef-lieu (\*\*\*), appartenait

(\*) « Argon bei Marco Polo lazieth sich entzeder auf eine Vaikereubheit, welche sich zum Christenthume bekante, wozuhalb dann alle Christen diesen Namen erhielten, oder es ist hier irgend ein Eigenname, ein Titel eines istsch-medialistischen Christen zur allgemeinen Bezeichnung geworden. Ders Letztere ist mit das Wahrscheinliche. »

(\*) *Nouveau Journal asiatique*, t. XI, p. 325 et suiv.

(\*\*) Voir sur ce sujet et homme d'État célèbre, qui mourut en 1281, notre *Chine ancienne*, p. 352, et la planche LXVI, du même ouvrage, ou son portrait de bronze reproduit.

(\*\*\*) Voir *Yuan-zei*, Sect. *Pek touan tchi* (t. 85, fol. 62).

Sachiez que en ceste cité de Tanduc estoit la maistre cité où prestre Jehan tenoit son maistre siege, quant il seigneurioit ' les Ta-

<sup>1</sup> Ms. A. Le ms. B. *seigneurisoit*; et le ms. C. *seigneurioit*.

en qualité de fonctionnaires de second ordre, comme « inspecteurs » et « préposés aux sceaux officiels », etc. : après les quatre interprètes (*Ké-li-mo-eurh-tsi* \*) : 1° vingt-deux secrétaires commis aux écritures, mongols (*Mong-kou pic-tsi-tsi*; en mongol *biketsi*); 2° soixante fonctionnaires de province, de second ordre, chinois; 3° quatorze fonctionnaires de province, de second ordre, *Hoi-hoi*, ou musulmans.

Il en est de même pour les six ministères et pour toutes les autres branches de l'administration. Dans ces établissements il y avait des secrétaires mongols, chinois et musulmans ou persans; et des interprètes dont on n'indique pas la nationalité.

Quant à ce titre même d'*Arkaon* ou d'*Argon*, on pourrait le supposer venir du mot grec Ἄργων, passé dans la langue syriacque, langue liturgique des nestoriens, avec le sens de *primat*, de *premier en dignité*, et écrit ܐܪܓܘܢ; mais, comme ce nom était appliqué par les Mongols à tous les chrétiens en général, et non aux *primats* ou supérieurs en particulier, le fait nous paraît assez peu vraisemblable. Marc Pol nous dit que le nom d'*Argon* équivalait au mot *Gasmul*, ou *Sasmul* (selon les manuscrits). Nous avions cru d'abord que ce mot, ayant pu être altéré par les copistes, représentait le mot mongol *toussimel* ou *doussemel*, lequel est toujours donné, dans les dictionnaires chinois-mongols, comme équivalent de *kouân*, que l'on traduit ordinairement par *mandarin*, « com-

mander »; et ce mot en mandchou se dit; *'hafan* ou *khafan* (\*). Mais cette explication n'était pas pour nous complètement satisfaisante. Nous pensons aujourd'hui que le mot *Gasmul* ou *Basmul* donné par Marc Pol, comme l'équivalent en français du mot *Argon*, était ce même mot cité par Du Cange comme signifiant un individu né d'un Français et d'une Grecque : « On appela *Basmoule*, ou *Gasmoule*, dans l'empire grec, ceux qui venaient d'un père français et d'une mère grecque ("). » Ce mot, que Marc Pol avait sans doute appris pendant son séjour à Constantinople, ou de son propre père, qui y avait séjourné pendant plus longtemps, et à plusieurs reprises, répondait donc parfaitement, selon lui (comme indiquant une race de sang mêlé), au mot *Argon*, donné à une classe de chrétiens nestoriens et nés dans la tribu mongole du prêtre Jean, par conséquent aussi, de sang mêlé, syrien et tartare. Ce fait admis, il en résulte que Marc Pol dut, lui-même, introduire ce mot de *Gasmul* ou *Basmul* dans la rédaction de son livre, et qu'il eut, à cette rédaction française originale, une part plus grande que celle qu'on serait porté à lui attribuer.

En effet, aucune autre rédaction, italienne ou latine, ne renferme ces mots. Les traducteurs anciens : italiens, latins et autres, n'ayant pu les comprendre, les ont supprimés dans leurs traductions; de sorte que ces traductions mutilées sont parfois incompréhensibles, de l'aveu même de leurs commentateurs. Les anciens copistes français ne compravaient pas eux-mêmes le sens des mots *Gasmul* ou *Basmul* du français de Constantinople, pendant qu'y régnaient une dynastie française. Marc Pol seul peut-être, et de tous ceux qui lurent son livre, en connaissait alors la signification.

(\*) Nous avons cru d'abord (*Revue de l'Orient*, mois de mai 1862) que cette dénomination mongole, exprimée dans les *Annales des Yuan* (Yuen-ssai) en caractères chinois pris phonétiquement, signifiait : des fonctionnaires *Ké-ates*, nestoriens, les deux premiers caractères, *Ké-ü*, étant ceux employés dans les mêmes annales pour désigner cette tribu mongole. Mais ayant reçu depuis, de Pe-king, le grand ouvrage intitulé : *Li-tai-tchou* ou *Tableau des offices publics sous toutes les dynasties*, en 56 pages in-8°, demandé par nous en vue de ce travail, nous y avons appris que l'expression : *Ké-li-mo-eurh-tsi* n'est que la transcription du mot mongol : *Khélimortsi*, qui signifie interprète en cette langue (voir l'ouvrage cité, t. 5, fol. 24). Nous avons eu devoir signaler loyalement ici notre erreur, laquelle, n'âillant, n'influe en rien le résultat de nos recherches, corroborées même par les nouveaux témoignages de M. A. Wylie, empruntés aux écrivains chinois.

(\*) Voir le *San-ko-pian-tse*, dictionnaire mandchou-chinois-mongol, au mot *khafan*, sect. k, fol. 40; et le *Sze-tsi-ho-pou-mou-tseu*, « miroir de la langue mandchoue », avec les équivalents mongols, tibétains et chinois; « classe des fonctionnaires publics » k. 4, fol. 82.

(\*\*) Voir le *Glossarium ad Scriptores medii et infimi Graecitatis*, sub voce Βασμολος, ou Γασμολος.



tars. Et encore y demeurent ses hoirs; car cestui Jorge que je vous ai nommé est du lignage au prestre", si comme je vous ai compté et dit. Et est le .vij<sup>e</sup>. seigneur depuis Prestre Jehan. Et ce est le lieu\* que nous apellons pais\* Goc et Magoc (4); mais il l'appel-

\* Les mss. B. et C. ajoutent *Jehan*. — v Ms. B. *paiz*; mss. A. et C. *lieu*. — v Ms. C. *en nostre pays*.

L'expression d'*Argon*, dans Marc Pol, d'*Arkhaniou*, dans l'histoire arménienne des Orpélians, donnée par les Mongols aux chrétiens (qui étaient alors tous nestoriens et de la nation ou tribu des *Keraïtes*), signifierait alors: « ceux qui, dans la tribu mongole d'*Oïng-khan*, ou du *Prêtre Jean*, étaient nés de pères chrétiens nestoriens étrangers, et de mères mongoles. » Ce que Marc Pol ajoute: « qu'ils étoient plus beaux hommes que les autres mécréans, » est caractéristique, et nous ferait supposer que la génération des gens ainsi nommés *Argon* et *Gasmul* étaient les descendants des premiers chrétiens de Syrie qui, repoussés de Chine par l'empereur *Wou-souïng*, dès l'année 845, durent chercher un refuge dans le Tibet et la Mongolie, à l'époque même où la tribu mongole du *Prêtre Jean* venait d'être refoulée par les *Khitan* (vers 825) jusque sur les frontières de la Chine, où nous plaçons le pays de *Tanduc*. Ces chrétiens nestoriens ayant converti à leur foi les chefs des *Keraïtes*, puis occupé à la cour d'*Oïng-khan* des emplois publics, et épousé des femmes de la tribu, ils avaient donné naissance à une race d'hommes d'un type différent et plus beau que celui de la population mongole indigène. Ils formèrent alors une espèce de colonie d'hommes supérieurs par l'intelligence et l'éducation, ce qui, sans doute, leur fit donner par les Mongols la qualification en question.

Dans tous les cas, et c'est là ce qui ressort, de la manière la plus évidente, des témoignages recueillis ci-dessus, la qualification d'*Argon* ou d'*Arkân*, *Arkhaniou*, était donnée, dans toute l'Asie, par les Mongols, à des chrétiens nestoriens en contact avec eux. Nous ajouterons encore que cette dénomination se retrouve dans un Édit mongol en écriture *pa'-sse-pa*, traduit en anglais par M. A. Wylie, et que nous avons reproduit en français, avec l'original mongol, dans le *Journal asiatique* du mois de juin 1862. Mais le

nom y est écrit en caractères *pa'-sse-pa* (11<sup>e</sup> ligne) *ierk'ekluu*, et en chinois: *ye-li-ko'-wan*, ou *yerkowan*; mot que les lettrés chinois n'ont pu expliquer à M. Wylie autrement qu'en disant qu'il désignait un ordre de religieux qui leur était inconnu. Il est dit dans cet Édit: « Atteudu » que, par les commandements de Djinghis, « Ogdai, Setchen (Khoubilai), Oeldjaiton et Gukh Khân, il fut ordonné que les prêtres (boudhiques), les *Erkehou* (les religieux nestoriens), les instituteurs (de la secte des *Tao-ssé*), seraient exempts de tout service officiel et se voueraient entièrement aux devoirs spirituels de leur ministère, etc. » M. Wylie ajoute en note: « Nous lisons dans l'Histoire (chinoise) que, dans l'année 1272, un rescrit impérial prescrivit que ceux d'entre les prêtres bouddhistes, *tao-ssé* et *erkehou*, qui n'auraient abandonné le célibat et ne vivraient plus dans l'observance des règles de leur loi, devaient être classés parmi le peuple. » Dans l'année 1282, un nouvel Édit ordonna que: « les prêtres bouddhistes, *tao-ssé* et *erkehou*, dans le *Ho-si* (pays situé à l'occident du *Houang-hu*), qui avaient des femmes et des familles, devaient payer les mêmes taxes que le peuple. »

C'étaient des nestoriens de cette dernière classe, ayant des femmes et des familles, c'est-à-dire, aux termes des Édits cités ci-dessus, rentrés dans la classe du peuple et payant les taxes, dont parle Marc Pol, lesquels « avoient la seigneurie » et étoient bons marchands. » C'est peut être là l'origine du nom d'*Argon*; car en mongol *irghen* signifie peuple, sujets.

(1) Marsden (note 457) dit que ce passage est pour lui complètement inintelligible. En effet, le texte italien de Ramusio, suivi par Marsden, et toutes les autres rédactions connues, y compris le texte français publié par la Société de géographie de Paris, ne présentent pas de sens. No-

lent<sup>7</sup> Ung et Mugul, car en ceste province avoit deux generations de gens avant que les Tatars partissent de là. Ung estoient ceulx<sup>8</sup>

<sup>7</sup> I.e. ms. C. ajoute *en leur pays.* — <sup>8</sup> Ms. A. *ciaus.*

tre rédaction, au contraire, est fort claire. Marc Pol dit que le roi *Kérait* George, qui régnait de son temps, était le VI<sup>e</sup> roi ou khan, depuis le Prêtre Jean, lequel, lorsqu'il *seigneurioit les Tatars* de sa tribu, avait son *maître siège* dans le pays de *Tanduc*, où régnaient alors ses descendants, comme vassaux des empereurs mongols; que cette contrée, que l'on appelait en Europe, au moyen âge : « *pays de Gog et de Magog* », était nommée par les Asiatiques : « le pays de *Ong* et *Mugul* », c'est-à-dire : le pays des Oüing ou sujets du prince *Kérait*, qui reçut, comme on l'a vu précédemment, d'un empereur chinois, le titre honorifique de *Ouäng*, « roi »; et des *Mongols*, depuis que ces derniers, par suite de la soumission de la tribu *Kérait* à Témontchin, se trouvèrent confondus avec elle. Ces deux tribus ou *generations de gens*, comme dit Marc Pol, occupant alors le même territoire, celui-ci reçut la double dénomination en question, *avant* que les Tatars ou Mongols se fussent *séparés* et eussent *quitté* le pays pour suivre les armées du conquérant mongol dans toute l'Asie. Les Oüing ou Ouäng étaient, comme le dit très-bien Marc Pol, les *habitants du pays*, qu'ils occupaient depuis le neuvième siècle, lorsque leur tribu fut attaquée près du Kéroulan (ou *Kherlon*) et dispersée par les Klitan; et les Mugul (ou Mongols) étaient les hommes de la tribu tatare de *Témontchin*, mêlés avec les premiers, et qui s'appelaient eux-mêmes *Mongols*. C'est pour cela, ajoute Marc Pol, qu'ils sont quelquefois appelés *Mugul*, pour : les *Tatars*.

L'explication de Marc Pol est très-claire et très-explicite. Ce qu'il ajoute, que les noms de *Mongols* et de *Tatars* se prennent l'un pour l'autre et s'appliquent au même peuple, est encore parfaitement exact. Si Marsden et tous les autres commentateurs de Marc Pol, jusqu'à M. V. Lazari, avouent ne rien comprendre à ce passage de leur auteur, c'est qu'ils ont suivi un mauvais texte, comme dans plusieurs autres cas, et qu'il leur manquait aussi une connaissance plus étendue de l'histoire asiatique.

Klaproth, dans un article sur les *Tatars* (\*), après avoir cité plusieurs écrivains orientaux, dit : « Eu pesant toutes ces raisons, et en se rappelant que les Mongols parurent dans l'occident de l'Asie sous le nom de *Tatars*, et qu'ils portent le même nom chez les écrivains persans, arméniens, syriens, grecs et russes, on ne peut plus douter que les dénominations : *Mongol* et *Tatar*, ne soient *synonymes* et n'appartiennent à une seule et même nation. »

Dans le dictionnaire *mandchou-chinois-mongol*, publié à Péking en 1792, on voit que le nom de *Mongol* est écrit en mandchou : *mongou*, en chinois *mo'ng-kou*, et en mongol : *mongoul*, ou *monghoul* (\*\*). Le nom de *Tata*, ou *Tatar*, n'est plus employé dans aucune de ces langues (quoiqu'il le fût autrefois) pour désigner les nombreuses tribus auxquelles il était anciennement appliqué; mais la synonymie des deux noms, pour l'époque en question, n'en reste pas moins hors de doute.

Le chef des *Kérait*, ou Prêtre Jean, après la bataille qu'il perdit contre Témontchin, en 1203, fut assassiné, dans sa fuite, par deux officiers du Khan des Naïman, près duquel il allait chercher un asile. Son descendant George, à l'époque où écrivait Marc Pol, en 1298, et même à celle où il quitta la cour du grand Khan, en 1291, pouvait bien être le VI<sup>e</sup> prince régnant (comme vassal), et non le IV<sup>e</sup>, comme il est dit dans Ramusio. Ce prince quitta le nestorianisme, que ses ancêtres avaient professé jusqu'à lui, pour embrasser le catholicisme, comme on l'apprend par une lettre de Jean de Monte Corvino (\*\*\*), nommé en 1313, par le pape Clément V, archevêque de *Khan-balich* (la résidence ou ville du Khan), aujourd'hui Pé-king, où il résida depuis 1294. Nous croyons devoir reproduire ici une partie de cette lettre, à titre de document

(\*) *Nouvelles Journaux asiatiques*, t. VI, p. 37.

(\*\*) Voir aussi le *Sie Shi ho pe' ren kien*, n. 3, fol. 60 v<sup>o</sup>.

(\*\*\*) V. Wadding. *Annales minorum*, t. VI, p. 69. — *Magasin, Historia Tartarorum Ecclesiasticis*, p. 314; et Marsden, *The Travels of Marco Polo*, n. 41 456.

du pais; et Mugul <sup>aa</sup> estoient les Tatars; et pour ce sont il aucune fois appelez Mugul pour les Tatars <sup>bb</sup>.

Et quant l'en a chevauchié sept journées par levant, en ceste

<sup>aa</sup> Le ms. B. a partout *Rangul*. — <sup>bb</sup> Le même ms. porte *Tartars pour Rangul, et Rangul pour Tartars*. Le ms. C. dit : *Et pour ce sont il appelez aucune fois Mongle les Tartars*.

historique important dans la question qui nous occupe, lettre sur l'authenticité de laquelle on n'a jusqu'ici élevé aucun doute :

« Quidam Rex illius regionis *Georgius*, de secta Nestorianorum Christianorum, qui erat de genere illustri Magni Regis, qui dictus fuit Presbyter *Johannes* de India, primo anno quo huc ego veni, mihi adhasit, et ad veritatem veræ fidei catholicæ per me conversus, *minores ordines suscepit* (\*), mihi que celebranti regis vestibus indutus ministravit. Sed quidam alii Nestoriani ipsum de apostasia accusaverunt; tamen ipse magnam populi sui partem ad veram fidem catholicam adduxit; et ecclesiam pulchram secundum regiam munificentiam construxit... Qui rex *Georgius* ante sex annos migravit ad Dominum verus, Christianus relicto filio hærede ferme in cunabulis, qui nunc est annorum novem. Fratres tamen ipsius regis *Georgii*, cum essent perfdi in erroribus Nestorii, omnes quos ille couverterat, post regis obitum subverterunt, ad schisma pristinum reducendo. Et quia ego fui solus, nec potui recedere ab Imperatore Cham, ire non potui ad illam Ecclesiam, que distat ad XX dietas... Si habuissem autem duos vel tres socios coadjutores meos, forte Imperator Cham fuisset baptizatus... »

« Didici competenter linguam et litteram Tartaricam (*id est Mongolicam*) que lingua usualis Tartarorum est, et jam transtuli in illam linguam et litteram totum novum Testamentum et Psalterium, que feci scribi in pulcherrima littera eorum, et scribo et lego, et prædico in pateuti et manifesto testimonium Legis Christi. Et tractavi cum supra dicto Rege *Georgio*, si vixisset,

totum officium latinum transferre, et eo vivente, in ecclesia sua celebrabam missam secundum ritum latinum in littera et lingua illa, legens tam verba Canonis, quam Præfationis. Et filius dicti Regis vocatur *Joannes* propter nomen meum; et spero in Deo quod ipse imitabitur vestigia patris sui. Secundum vero audita et visa, credo quod nullus rex vel princeps in mundo possit æquari Domino Cham in latitudine terræ, et multitudine populi, et magnitudine divitiarum. Finis.

« Data in civitate Cambalichei regni Catai, anno Domini MCCCXV, die VIII, mense Januarii. »

Aucun témoignage ne peut confirmer d'une manière plus complète et plus précise les faits racontés par Marc Pol, relativement au Prêtre Jean, à la religion qu'il professait avec sa tribu, à celle de ses descendants et au pays que ces derniers occupaient sous la monarchie mongole dans la dernière moitié du treizième siècle et au commencement du quatorzième. Ce pays, cette contrée qu'occupaient les descendants du Prêtre Jean avec leur tribu, et que Marc Pol, comme nous l'avons vu, appelle *Tauduc*, était située, selon le frère Mineur, à vingt journées de Khân-balikh, ou Pé-king. Cette distance est précisément celle que la Géographie impériale citée donne, pour la distance du pays occupé par la tribu des *Ourat*, à la capitale, c'est-à-dire 1,520 li ou 152 lieues, dont  $\frac{1}{2}$  environ comptent pour une journée de marche. Ajoutons encore, pour employer tous les genres de preuves, que la tribu des *Ourat* et celles des *Toumet* et des *Tchakar*, qui occupent aujourd'hui la partie de la Mongolie où nous plaçons le pays de *Tauduc* de Marc Pol, sont des anciennes tribus *Kérites* (\*).

(\*) On voit par ce passage que les missionnaires chrétiens d'alors donnaient les ordres mineurs aux souverains qu'ils convertissaient; c'est la Tortigeu trévéraestendable du nom de Frère Jean donné au Khan de la tribu mongole des *Kérites* par les Nestoriens; le prénom de Jean, très-commun chez eux (ou syriaque *Je'hanou*, étant son nom de baptême.

(\*) Voir d'Olsson, *Histoire des Mongols*, t. I. p. 125, qui dit, d'après le *Djami-nishwari*, de Rachi-d-od-ito, que, « sous le nom de *Kérites* proprement dits, étaient comprises cinq tribus de la même nation, dont les noms particuliers étaient : « *Toungate*, *Satiate*, *Toumate* (*Toumit*) et *Ehate* (*Ourat*, « écrit en chinois : *Oulate*, *Oelate*). »

province<sup>cc</sup>, si s'accoste l'en aus contrées<sup>ad</sup> du Catay; si qu'en chevauchant ces sept journées treuve l'en citez et chasteaux<sup>ee</sup> assez. Les genz aourent Mahommet; et si y a idles<sup>3</sup> et crestiens nestorins aussi<sup>ff</sup>. Il vivent de marchandise et d'art; car il labourent<sup>3</sup> draps<sup>ee</sup> d'or que l'en appelle *nasich, molisins* et *naques* (5), et draps de soie de maintes autres manieres. Car aussi comme nous avons les draps de soie et de laine, et de maintes autres manieres en notre<sup>hh</sup> pais, aussi ont il les draps<sup>ii</sup> d'or et de soie de pluseurs manieres.

Il sont tous<sup>jj</sup> au grant Kaan. Il y a une cité qui a nom *Syndatui*<sup>kk</sup> (6) là où se font moult d'ars<sup>4</sup> qui besoingnent aus genz<sup>ll</sup>

<sup>cc</sup> Ms. C. Les mss. A. et B. portent : *Et pour ce chevauche l'en vij. journées par ceste province par levant.* — <sup>dd</sup> Ms. C. *a costieres.* — <sup>ee</sup> Ms. A. *chastiaux.* — <sup>ff</sup> Ms. B. *assez.* — <sup>gg</sup> Ms. B. Les mss. A. C. *dras.* — <sup>hh</sup> Ms. A. *no.* — <sup>ii</sup> Mss. A. et B. Le ms. C. *dras.* — <sup>jj</sup> Ms. A. *touz.* — <sup>kk</sup> Ms. A. Le ms. B. *Suidacin* ou *cui*; le ms. C. *Syndatuy.* — <sup>ll</sup> Ms. B. Le ms. B. *aux genz*; le ms. C. *a l'ost.*

<sup>a</sup> Idolâtres. — <sup>3</sup> Travailent, fabriquent. — <sup>4</sup> Arts industriels.

(5) Marc Pol poursuit sa route, toujours en se dirigeant vers l'est et en longeant les frontières chinoises. On est surpris que des indications aussi claires, aussi précises, n'aient pas empêché les géographes et les commentateurs de Marc Pol d'aller chercher la province de *Tanduc* partout où elle n'était pas, où elle ne pouvait pas être. Le pays que notre voyageur parcourt, en s'éloignant de *Tanduc*, renferme des villes dont les habitants étaient, pour la majorité, *musulmans*, avec un certain nombre d'*idolâtres*, c'est-à-dire de bouddhistes, et de *chrétiens nestoriens*. On fabriquait dans ces villes des tapis et des tissus brochés d'or, nommés *nasich, molisins* et *naques*, noms de tissus et d'étoffes sur lesquels M. R. Dozy (\*) et M. Deffrémery (\*\*) ont donné des éclaircissements. Le premier de ces noms est évidemment le mot arabe نسيج *nassidj*, et le troisième نسيك *nahk*, qui tous deux désignent des « tapis brodés », des « tissus de soie

brochés d'or (\*) ». Le second, *molisins* (ms. A. *molfius*, ms. C. *moult fins*), est une corruption de *mossolin*, étoffe légère fabriquée à Mossoul, d'où elle tirait son nom, et d'où est venu aussi notre mot *mousseline*. Toutes ces étoffes, comme l'indiquent leurs noms, avaient une origine arabe; leur fabrication, dans la Mongolie voisine des frontières de la Chine, à l'époque de Marc Pol, avait dû y être portée de la Mésopotamie, par des mahométans ou des nestoriens, dont le patriarche résidait à Bagdad. Marsden, qui plaçait le pays de *Tanduc* au fond de la Tartarie, ne sachant comment expliquer que, dans ces lieux éloignés et à moitié déserts, il y eût une pareille industrie, suppose qu'il y a eu dans l'ouvrage de Marc Pol des transpositions de matières, et que le passage qui nous occupe devrait être placé ailleurs. Avec

(\*) Le mot نسيج *nassidj* au pluriel est défini par Gou

lios, d'après le *Caïmons*: *Strota super quibus peraguntur preces*. Ce sens est confirmé par un passage de Buhsepsis (Receuil de Bergeron, *id.*, de 1611, p. 153), où il raconte qu'étant à la cour de Mangon Khan en Tartarie, « on fit étendre devant lui un *nassie*, qui est, dit-il, une pièce de draps de soie, large comme une couverture, avec un *houkeran*; mais l'ayant refusé, dit-il, elle fut convertie à notre interprète, qui apporte ce *nassie* en Egypte, où il le vendit au bas prix en saluons de Egypte. »

(\*) Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes, p. 220.

(\*\*) Fragments de géographes et d'historiens arabes et persans inédits, p. 171, note.

du seigneur. Et en une montagne de ceste province a un lieu qui est moult bonne argentiere <sup>5</sup> dont l'en trait <sup>6</sup> argent assez; et est appellée *Ydjfir*<sup>mm</sup>. Il ont chaçaison <sup>nn</sup> et oiselez <sup>oo</sup> assez.

Or nous partirons de ceste province et irons trois journées avant. Et apres ces trois journées l'en treuve une cité que l'en appelle *Cyagannor*<sup>pp</sup> (7) en laquelle a un grant palais, qui est ou grant

<sup>mm</sup> Ms. C. *Saifa*. — <sup>nn</sup> Id. *venouison*. — <sup>oo</sup> Id. *oysselles*. — <sup>pp</sup> Id. *Siasamor*.

<sup>5</sup> Mine d'argent. — <sup>6</sup> *Extrait*.

ce système d'explication, rien ne doit plus arrêter un commentateur embarrassé.

(6) Le nom de la ville de *Suylatui*, *Suidacin* et *Syndatury*, comme il est écrit dans nos trois manuscrits, a échappé à toutes nos recherches, ainsi que celui de *Ydjfir*. La ville, qui était une fabrique d'armes et d'objets de campements pour les armées mongoles, a disparu avec elles, sans laisser plus de traces. La mine d'argent est sans doute épuisée, car on n'en cite aucune actuellement dans toute la Mongolie. Cependant la Géographie impériale signale, dans la partie de l'ancien *Circuit* de *Tâ-thoung* occupé aujourd'hui par les *Toumet*, ancienne tribu *Kéraitte*, la montagne appelée *Pao-chân*, « la montagne précieuse », située à 80 li du chef-lieu *Foung-tcheou Thien-te Kiun* (« le campement de *Thian-te* de *Foung-tcheou* »). La Géographie des *Ming* place la ville de *Tâ-thoung fou* à 400 li ou 40 lieues au nord de cette même montagne, au pied de laquelle est située la ville nommée *Kiu-tun-ping tching*, « la ville de l'or et des soldats. » C'est peut-être de cette même ville et de cette même montagne où se trouvait de l'or, placées l'une et l'autre dans la direction et à la distance indiquées par Marc Pol, qu'il a voulu parler. La corruption qui s'est glissée, avec l'aide et l'ignorance des copistes, dans beaucoup de noms de lieux, fait que l'on peut quelquefois difficilement les reconnaître, lorsque des circonstances spéciales ne viennent pas à notre aide.

Marc Pol dit aussi, dans le chapitre qui nous occupe, que, dans le pays de *Tanduc*, on trouve les pierres dont on fait l'azur. La Géographie impériale signale, comme produits du pays des *Toumet* : des chèvres, des faisans, des colliers

de cornalines, des pierres de couleur bleue azurée (*chi-loùh*), du sable qui sert à polir le jade ou jade, et du bois incombustible. Il y a dans cette contrée une montagne que l'on nomme « la montagne des pierres azurées » (*chi-loùh-chân*); elle est située à 40 li à l'ouest du chef-lieu de campement; cette montagne produit ces pierres de la couleur bleue ou azurée que les Mongols nomment *kôkin* (\*), et qui, par conséquent, répond à l'azur dont parle Marc Pol. Il y en a aussi dans le département actuel de *Tâ-thoung*, du *Chân-si*.

(7) Après avoir employé sept jours de marche à traverser la contrée de *Tanduc*, et trois autres journées à voyager *en avant*, dans la même direction orientale, on trouvait, selon Marc Pol, la ville de *Cyagannor*, où *Khoubilai-Khân* avait un palais d'été. Ce nom de *Cyagannor* (prononcez *Tchiagannoor*) est mongol; il est composé de *tchagan*, « blanc », et de *naghor*, que l'on prononce *uor* (\*\*), et qui répond au mot chinois

𠵽 tchhi, « étang, petit lac ». Ce lac, selon la Géographie citée (\*\*\*), est situé à 40 li au nord des « pâturages et haras impériaux »; à l'occident du lac se trouve le territoire des pâturages du ministère des rites. Ces pâturages sont situés au nord, et près de la Grande Muraille, entre la tribu des *Tchakhar* et celle des *Toumet*. C'est dans leur voisinage et dans le territoire de la tribu des *Tchakhar* que nous allons retrouver,

(\*) *Tai thing t thoung tchi*. Description de la Mongolie, art. *Kouei-tou tching Thon-mi-te*, fol. 4.

(\*\*) *Sên-hi-pian-tien*; Dictionnaire mandchou-chinois-mongol, avec la prononciation du mongol figurée en mandchou. *Sub voce* *Ouo*.

(\*\*\*) Description de la Mongolie, art. *Mouk tchang*, « pâturages impériaux » fol. 13 v<sup>o</sup>.

Kaan, car il demeure en cest palais moult volentiers, pour ce que il y a lacs et rivières assez là où demeurent ses nes<sup>99</sup>. Et si y a de moult de manières d'oysiaus<sup>100</sup> assez. Et aus<sup>101</sup> plains a grues et perdrix et fesans et autres oisiaus<sup>102</sup> a grant planté<sup>103</sup>, si que, pour le grant oiseles<sup>104</sup> y demeure le seigneur plus volentiers pour son deliç<sup>105</sup>. Il oisele leans aus gerfaus<sup>106</sup> et faucons de quoi il a grant soulas<sup>107</sup>.

L'eu trouve cinq manières de grues en ces contrées, qui sont de ceste manière. La première manière est toute noire comme cor-

<sup>99</sup> Ms. C. *ses nefz et autres manieres d'oyseauz*. La dernière partie de la phrase manque dans le ms. B. *Nes ou nefz, de navis (navires, nacelles)*. — <sup>100</sup> Ms. B. *oyseauz*. — <sup>101</sup> Id. *aux*. — <sup>102</sup> Mss. B. et C. *assez*. — <sup>103</sup> Ms. B. *deduit*. — <sup>104</sup> Ms. B. *aux gerfaus*.

<sup>105</sup> *Chasse aux oiseaux*. — <sup>106</sup> *Plaisir*, du latin *solatium*.

dans le chapitre suivant, *Cianda (Chang-tou)*, la résidence d'été de Khoubilai-khân.

Selon l'Histoire officielle des *Yuen* ou Mongols de la Chine, ce fut pendant un séjour à son palais de plaisance de *Tchagan-noor*, dont il est ici question, que Khoubilai-khân apprit le meurtre de son premier ministre *Ahama*, ou *A'hmed (\*)*, par quelques grands de sa cour. « Transporté de colère, il se rendit le même jour à *Chang-tou* (résidence impériale d'été, qui sera décrite dans le chapitre suivant), et ordonna à *Po-lo*, « commissaire en second du conseil privé (\*\*) », à *Hou-chouo-sse*, « surintendant des études », au conseiller d'administration *A-li*, et autres, de prendre des chevaux de poste et de se rendre immédiatement à *Tai-tou (Pé-king)* pour instruire l'affaire et juger les coupables. » Ailleurs (\*\*\*) il est dit que, plus tard, Khoubilai-khân, ignorant encore les causes de la conspiration qui avait eu pour résultat la mort de son premier ministre des finances, et ignorant également tous les dé-

sordres et les déprédations dont ce ministre s'était rendu coupable, consulta son commissaire en second du conseil privé *Po-lo*, « qui lui fit connaître tous les crimes de ce ministre ».

Si l'on rapproche ces passages des historiens chinois du chapitre de Marc Pol (que l'on ne trouve que dans le texte italien de Ramusio (\*)), et qui manque dans les rédactions françaises), où la conspiration contre la vie d'*A'hmed* est racontée avec détails, ainsi que la mort des principaux conspirateurs, et où il est dit aussi que « Marc Pol se trouvait alors sur les lieux (\*\*) », on ne peut guère douter que ce ne soit *Marc Pol lui-même* qui est nommé dans l'histoire chinoise dont les passages sont rapportés ci-dessus. Cela est d'autant plus vraisemblable que l'on sait, par plusieurs endroits de son livre, qu'il fut pendant tout le temps de son séjour en Chine, attaché à la cour et au service de Khoubilai-khân; et que le titre qui est donné à un *Po-lo* par les historiens chinois est précisément celui des fonctions qu'il remplit près de ce souverain. Nous avons rapporté ailleurs (*Revue de l'Orient*, mai 1862, p. 325 et suiv.), les faits historiques qui concourent à faire considérer comme très-probable le rôle que Marc Pol aurait rempli dans la circonstance en question, et sur lequel nous reviendrons par la suite.

(\*) *Yuen sic*, k. 205, fol. 74, à la Ve d'Ahmed.

(\*\*) 樞密副使博羅 *shou mi fou sié Po-lo*. C'était une charge de confiance « qui embrassait tout ce qui concernait les troupes et leur contrôle » (*kin ping ping tché*. *Yuen sic*, k. 83, fol. 1 v°).

(\*\*\*) *Yuen-sic*. *Chi-tou-pen-ti*, k. 13, fol. 3, et k. 205, *Vie d'Ahama*. Le même fait est rapporté dans le *Souï Thong kian kang mouk*, k. 23, fol. 8-9. — *Le Li-fai ki sic*, k. 98, fol. 6. — *Le Kang-tiou-tchi*, k. 90, fol. 16. — *Le Foung-tchouo Kang-tien hoï-twan*, k. 15, fol. 9.

(\*) Livre II, ch. 8. Reprinted ci-dessus, aux notes du ch. 85.

(\*\*) M. Marco de Ruvara in quel. Inq. o.

bel<sup>22</sup>, et sont moult grandes; l'autre maniere est toute blanche; les elles<sup>9</sup> ont moult belles; car sur<sup>27</sup> les elles ont oiselles rons<sup>10</sup> de couleur<sup>22</sup> d'or, et sont greigneurs que nulles des autres manieres assez<sup>222</sup>. La tierce maniere sont des notes. La quarte maniere sont petites, et ont aus oreilles penes longues, pendans vermeils et noirs moult beaux<sup>bbb</sup>. La quinte maniere sont toutes grises, et le chief vermeil et noir et bien fait<sup>ccc</sup>; et sont moult grandes. Et empres ceste cité a une vallée en laquelle le seigneur a fait faire plusieurs maisonnettes esuelles il fait tenir grandisme quantité de perdris. Et en y a si grant quantité que c'est merveille. Et a en la garde de ces perdris plusieurs hommes. Et quant le grant Kaan y vait<sup>ddd</sup>, il en a tant comme il veut<sup>eee</sup>.

Or irons avant trois journées entre grec et tremontaine<sup>11</sup>.

## CHAPITRE LXXIV.

*Ci devise de la cité de Ciandu.*

Et quant l'en a chevauchié [trois journées<sup>2</sup>] entre grec et tremontaine<sup>1</sup>, partant de ceste cité que je vous ai dit dessus, si treuve l'en une cité, au chief de ces trois journées, qui a nom Ciandu (1),

<sup>22</sup> Ms. C. *corbeut*. — <sup>27</sup> Ms. A. *sur*. — <sup>22</sup> Ms. A. *couleur*. — <sup>222</sup> Au lieu de cette dernière phrase, le ms. C. porte : *si comme celles de pain; et ont le chief vermeil et noir, moult bien fait, et le col noir et blanc, et de couleur d'or, et sont greigneurs que nulz des autres*. — <sup>bbb</sup> Mss. B. et C. *pendans vermeilles et noires moult belles*. — <sup>ccc</sup> Ms. A. *fit*. — <sup>ddd</sup> Ms. C. *va*. — <sup>eee</sup> Mss. B. et C. *vult*.

LXXIV. — \* Ms. C. Ces deux mots manquent dans les mss. A. et B.

<sup>9</sup> *Ailes*. — <sup>10</sup> *Yeux ronds*. Le premier mot est pour *ocels*, d'*oculus*. — <sup>11</sup> *Entre nord-est et nord*.

LXXIV. — <sup>1</sup> *Entre nord-est et nord*.

LXXIV. — (1) *Ciandu* (pron. *Tchiandu*) est la transcription fidèle de 上都 *Chang-tou* (prononcé à la manière mongole, et de *Pé-king* : *Chang-dou*), mots qui en chinois signifient : « résidence du souverain ». C'était, en effet, la résidence d'été de *Khoulilai-Khân*, située dans la Mongolie, au nord de la province chinoise de *Pé-tchi-li* et de la Grande Muraille. Le nom de

*Chang-tou* n'était qu'une qualification à laquelle on ajouta celle de *lou* (qui signifie proprement *chemin*, *route*), pour désigner l'une des 185 circonscriptions appelées *lou* (circuits), dans lesquelles fut divisé l'empire de *Khoulilai-Khân*.

Ce *lou* ou *Circuit de Chang-tou* (*Yuen ste*, k. 68, fol. 5 v°) était, sous les *Thang*, le territoire des *li* et des *klitan*. Les *Kin* ayant soumis les *Khitau*, y établirent la ville de *Houan-tcheou*.

que le graut Kaan, qui ore<sup>a</sup> regne, fist faire. Et si y a un moult beau<sup>b</sup> palais de marbre (2). Les chambres sont toutes peintes à or

<sup>b</sup> Ms. A. *biau*. — <sup>c</sup> Id. *oistaus*.

<sup>a</sup> Actuellement.

Dans les commencements de la dynastie mongole, ce pays devint le lieu de campement du prince *Oulon* (*Ouron*), de la tribu des *Tcho-la-culh* (*Djé-luir*). La cinquième année de son règne, *Hien-toung* (*Mangou-Khân*, 1255) ordonna à *Chit-sou* (*Khoubilai-Khân*) d'habiter ce territoire et d'y faire un établissement militaire. L'année suivante, *Chit-sou* ordonna à *L'ou-ping* de choisir un lieu ou emplacement convenable, à l'est de *Houan-tcheou*, au nord du ruisseau du *Louan* (*Louan-chouï*), sur le coteau ombragé des dragons (*loung-kang*). En 1260, la ville, élevée sur l'emplacement choisi, fut nommée 開平府

*Khai ping-fou* (la ville appelée *Clemein-fu* au ch. 13). En 1264, parce qu'elle devint une résidence impériale temporaire (de *Khoubiloi*, arrivé au trône cette année même), on ajouta à son nom de ville la qualification de *Chang-toï*, « résidence du souverain, » où il se rendait une fois par an. En 1265, on y établit une Direction des détenus (*Lieou-chou ste*); en 1268, on éleva le *lou* ou *Circuit* de *Chang-toï* au rang de ville du Gouvernement général (*tsoung kouan fou*). En 1281, on joignit à la Direction des détenus de *Chang-toï* celle des affaires de la ville gouvernementale et du *Circuit* originaire.

La population de ce *lou* ou circuit était de 41,062 portes ou familles; celle des *bouches*, de 118,191.

On lit aussi dans la grande Géographie impériale (*Tai-thsing-i-thoung-tchi*, art. *Tchahar*, de la bannière *iching-lan*, en Mongolie): « Le campement de cette bannière est le territoire de la ville de *Houan-tcheou* des *Kin*, le territoire de *Khai-ping-fou* des *Yien* (Mongols), qui appartenait au *lou* de *Chang-toï*. Au commencement de la dynastie de *Ming*, on fit de *Khai-ping* une place d'armes de la frontière septentrionale; la dynastie actuelle en a fait le pâturage des *Tchahar* de la bannière bleue droite (*iching-lan*). » On voit sur une carte des 51 bannières ou tribus mongoles, publiée dans la même Géographie,

l'emplacement de l'ancienne ville de *Khai-ping*, située près du *Chang-toï-ho*, ou fleuve de *Chang-toï*, à 360 *li* (36 lieues) au nord-est de la porte de la Grande Muraille nommée *Tou-chi-keou*. Le P. Gaubil, en parlant de *Chang-toï*, où il dit que *Hou-pi-lie* (*Khoubilai*) fut déclaré empereur, place cette ville dans le pays de *Carichin*, en Tartarie; c'est une erreur. Sa latitude, ajoute-t-il, était de 42° 20' au nord-nord-est de *Pé-king* (*Observations mathématiques, astronomiques, etc.*, t. 1, p. 197). Cette position est exacte selon la carte de d'Anville (29° de son Atlas, qui appelle la nouvelle ville *Tchoa-nain-nan-soumé hotun* (« la ville des huit temples de l'image de Bouddha »); mais, au lieu d'être à l'est, elle est placée à 10' à l'ouest du méridien de *Pé-king*, sur les bords du *Chang-tou-pira*, ou rivière de *Chang-toï*, dont elle a conservé le nom.

Klaproth (*Journ. asiat.*, t. XI, p. 347) cite un passage de la grande Géographie des *Tai-thsing* (2<sup>e</sup> édition sans doute), dans lequel une partie de celui que nous avons extrait de l'*Histoire des Mongols* se trouve reproduit, mais qui ajoute: « La ville actuelle de *Djao naiman* « soume *khôï*, ou des huit temples de l'image « de Bouddha, a un double mur. Le mur extérieur forme un carré dont chaque côté a 10 *li* « (une lieue) de longueur. À l'est et à l'ouest, « elle a deux portes, et au nord et au sud une. « Le mur intérieur forme un carré dont chaque « côté est de 5 *li*; il n'y a que trois portes, une « à l'est, l'autre à l'ouest et une au sud. Dans « le coin nord-est du mur extérieur, on voit « une pierre avec une inscription qui date des « années *ichi-yuan*; c'est-à-dire du règne de « *Koubilai-Khân*, entre 1264 et 1294. Les murs « tombent en ruines; on y reconnaît encore les « anciens fondements du palais impérial, qui « cependant disparaissent de plus en plus. »

(2) Le palais d'été de *Khoubilai-Khân* était disposé comme l'a été depuis le palais d'été des empereurs de la dynastie mandchoue actuelle-



dedens, à ymages et à figures de bestes et d'oiseaus<sup>2</sup>, et d'arbres et de fleurs de plusieurs manieres si bien et si sotilment<sup>4</sup> que c'est un delit<sup>5</sup> et une merveille à veoir. Entor cel palais si a murs qui comprennent bien .xvj. mille de terre<sup>6</sup>, en quoy a dedens fontaines et fleuves et rivieres, et belles praeries assez. Et y a de bestes de toutes manieres sauvages, non fieres dedans que le seigneur y fait metre<sup>7</sup>, et les tient pour donner à mengier aus<sup>8</sup> jerfaus et aus faucons que il tient laiens en mue<sup>3</sup>, qui sont plus de deux cenz jerfaus sans les faucons. Et il mesmes<sup>4</sup> les va veoir chascune sepmaine seant<sup>1</sup> en mue. Et vait<sup>5</sup> aucune foiz par leans à cheval sur<sup>1</sup> son cheval; et a derriere lui sur<sup>1</sup> la crupe<sup>4</sup> un liepart (3). Et quant il voit<sup>1</sup> aucune beste qui lui plaist<sup>m</sup>, si laisse<sup>n</sup> aler le liepart<sup>o</sup> et la prent et la donne aus oiseaus<sup>p</sup>, qui sont en mue, à mengier. Et ce fait il pour son deduit<sup>q</sup>.

Encore a laiens<sup>r</sup> en la prairie un autre palais, lequel est tout de cane<sup>6</sup>, si comme je vous dirai. Il est touz dorez dedens et labourez<sup>7</sup> moult soubtillement<sup>4</sup>. Et dessus sont les canes envernissies<sup>8</sup> si bien et si fort que nulle eaue<sup>1</sup> ne les puet pourir<sup>9</sup>. Ces canes sont grosse bien trois paumes, et longues de dix ou de quinze, et se taillent de un nou<sup>r</sup> à autre de travers. Et de ces copons<sup>9</sup> est fait<sup>4</sup> celui palais. Et si fait mains autres services aussi; car il en cueuvrent maisons, et s'en fait on assez d'autres labours<sup>10</sup>. Et [est] si ordené que il se deffait et fait moult tost<sup>11</sup>; et se metent tout par

<sup>1</sup> Ms. B. *soubtivement*; ms. C. *soubtillement* = ingénieusement et avec art. — <sup>2</sup> Ms. C. *delit*. — <sup>3</sup> (D'*étendue*). — <sup>4</sup> Ms. B. *mettre*. — <sup>5</sup> Ms. B. *aux jerfaus*. — <sup>6</sup> Ms. B. *ceans*; ms. C. *seant*. — <sup>7</sup> Ms. A. *seur*. — <sup>8</sup> Id. *crope*. — <sup>9</sup> Id. *prent*. — <sup>10</sup> Id. *li plest*. — <sup>11</sup> Id. *lesse*. — <sup>12</sup> Id. *liepart* = léopard. — <sup>13</sup> Id. *oisiaus*. — <sup>14</sup> Id. *delit*. — <sup>15</sup> Id. *prairie*. — <sup>16</sup> Ms. A. *sotilment* (avec art). — <sup>17</sup> Ms. A. *yau*. — <sup>18</sup> Id. *porrir*. — <sup>19</sup> Ms. C. *rond* (noëud). — <sup>20</sup> Ms. A. *faiz*.

<sup>21</sup> Renfermés dans des cages. — <sup>22</sup> Lui-même. — <sup>23</sup> Fa. — <sup>24</sup> Bambou. — <sup>25</sup> Travaillé. — <sup>26</sup> Enduites de vernis. — <sup>27</sup> Copeaux. — <sup>28</sup> Travaux. — <sup>29</sup> Il est si bien ordonné, disposé, qu'il se monte et démonte très-promptement.

ment régnaute, situé à *Youen-ming-youen*, et consistant en différents palais, parcs, jardins, bosquets, viviers, etc, qui ont été pillés et incendiés dans la dernière guerre. On peut consulter la description que nous avons faite de ces

derniers palais, d'après les dessins originaux chinois, au nombre de quarante, provenant du palais impérial.

(3) La chasse au léopard sera décrite plus loin, chap. XCI.

pieces, et le porte l'en legierement là où le seigneur commande. Quant il est tendus, plus de deux cents cordes, toutes de soie, le soustient, et demeure laiens<sup>7</sup> en ceste praerie, le seigneur, aucune fois<sup>8</sup> au palais de marbre, et aucune fois<sup>9</sup> à cestui de canes<sup>10</sup>, trois mois de l'an : c'est juing, et juignet<sup>11</sup> et aoust (4). Et y demeure ces trois mois pour ce que il n'y a pas trop chaut<sup>12</sup>; ains est moult frois<sup>13</sup>. Et quant vient au .xxviii<sup>e</sup>. jour d'aoust, si se part; et vous dirai pourquoi il se part chascun an de cest palais as .xxviii<sup>e</sup>. jours<sup>14</sup> d'aoust<sup>15</sup>. Car sachiez que il fait tenir un moult grant aharas<sup>16</sup> de jumens toutes blanches, sans nulles autres taches, qui sont plus de dix mille jumens toutes blanches. Et le lait de ces jumens boit il, et touz ceus<sup>17</sup> de son lignage, et non nul autre, sauve ce que il y a bien une generation, si comme un grant lignage, qui le boivent aussi. Et ce orent il par ce que leur donna Chinguis Kaan pour une victoire que il orent avec lui jadis. Et se appellent, ces lignages, *Horiad*<sup>18</sup> (5).

<sup>7</sup> Ms. B. *leans*. — <sup>8</sup> Ms. B. Le ms. A. *tel fois*; le ms. C. *telle fois*. — <sup>10</sup> Ces quatre mots manquent dans le ms. B. — <sup>11</sup> Ms. C. *juillet*. — <sup>12</sup> Ms. A. *jors*. — <sup>14</sup> Cette dernière phrase manque dans le ms. C. — <sup>15</sup> Ms. B. *haras*; ms. C. *haraz*. — <sup>17</sup> Ms. B. *ceulz*; ms. C. *ceux*. — <sup>18</sup> Ms. B. *Oriad*.

<sup>12</sup> Il n'y fait pas trop chaud. — <sup>13</sup> Froid. Ms. C. *freez*.

(4) Cet usage du khân est confirmé en tous points par l'Histoire officielle de la dynastie mongole, où se lisent à chaque année les mentions suivantes :

1282. « 3<sup>e</sup> lune (l'année, en Chine, étant lunaire, et les mois des *lunes*), l'empereur se rend à *Chang-tou* (résidence impériale d'été). 8<sup>e</sup> lune, l'empereur retourne à *Tá-tou*, « la grande résidence impériale », ou *Pé-king*. »

1283. « 3<sup>e</sup> lune, l'empereur se rend à *Chang-tou*. 10<sup>e</sup> lune, l'empereur retourne à *Tá-tou*. »

1284. « 3<sup>e</sup> lune, l'empereur se rend à *Chang-tou* (*san yuei, Ti jou Chang-tou*); 8<sup>e</sup> lune, l'empereur retourne à *Tá-tou* (*sa yuei, Ti hodn Tá-tou*). « Ainsi pour chaque année, avec la même régularité pour le *départ*, mais non pour le *retour*, parce que, ainsi que le dit Marc Pol, le grand khân, après avoir passé *trois mois* à sa résidence d'été (*Chang-tou*), va ensuite plusieurs mois en chasse dans la Tartarie orientale, ce

qui rendait son retour à la capitale plus éloigné.

(5) Ces tribus, ou *lignages*, comme les appelle Marc Pol, sont très-probablement celles des *Ourat* (Ouirat), qui habitent aujourd'hui une partie du pays de *Tanduc* décrit précédemment. Ces mêmes tribus *Ourat* étaient de celles appelées *Mongols nircous*, issues de la même souche que *Dchinghis-Khân*, ou considérées comme telles. Marsden et tous les autres commentateurs, trompés par l'orthographe que Ramusio donne à ce mot, *Bariat*, sont allés chercher cette tribu sur les bords du lac *Baikal*, ou du *Douir-noor*, et même en Perse; c'est Marsden qui a eu cette dernière idée, en citant à l'appui un extrait de l'*Histoire de Perse* de Malcolm (extrait répété par Büreck et Lazari), où il est dit : « La puissante tribu de *Byat* vint originellement de la Tartarie avec *Tehinghiz-Khân*; elle habita longtemps dans l'Asie Mineure, et combattit dans l'armée de *Bajazet* contre *Timour*. »

Quant ces jumens donc passent <sup>hh</sup> par le pais, et aucuns grans seigneurs <sup>ii</sup> les treuve, comment grans que il soit <sup>jj</sup>, si n'ose passer jusques à tant qu'elles soient passées; ou, se non, il se destourne de son chemin, et vait <sup>kk</sup> par une autre part, bien demieournée, si que nus <sup>ll</sup> ne les ose approachier, mais <sup>mm</sup> leur convient faire moult grant honneur. Et quant le seigneur est partis de celui lieu au .xxviii<sup>e</sup>. jour d'aoust, si comme je vous ai dit, si prent on tout le lait de ces jumens, et le vont jetant <sup>nn</sup> par terre. Et ce font il, pour ce que leur astromiens <sup>oo</sup> et leur ydolastres dient <sup>14</sup> que il est moult bon que de celui lait soit jeté chascun an au .xxviii<sup>e</sup>. jour d'aoust, par la terre <sup>pp</sup>, à ce que la terre et l'air et leur idles <sup>qq</sup> en puissent avoir leur part, et les espriz qui vont par l'air et par terre. Si que il puissent sauver lui et ses enfans et ses fames <sup>rr</sup> et ses biens, et touz ceus <sup>ss</sup> de son pais; et bestes et chevaus et blés et toutes autres choses. Puis se part le seigneur et s'en vait.

Mais je vous dirai avant une merveille que je vous avoie oubliée à conter. Car sachiez que quant le seigneur demeure en celui lieu trois moys de l'an chascun an, et il fait aucune fois mauvais temps, il a avec lui ses sages enchanteurs et astronomiens qui sevent tant de l'art dyabolique que nigromencie <sup>tt</sup>, que il font, tant commé contient <sup>uu</sup> le palais du seigneur, n'y a nulle nue, ne nul mau-

<sup>hh</sup> Ms. B. *passoient*; ms. C. *vont paissant*. — <sup>ii</sup> Ms. B. *grans sires*. — <sup>jj</sup> Cette phrase incidente manque dans les mss. A. et C. — <sup>kk</sup> Ms. C. *va*. — <sup>ll</sup> Ms. B. *nul*; ms. C. *nulz*. — <sup>mm</sup> Ms. A. *mes*. — <sup>nn</sup> Ms. B. *jetter*. — <sup>oo</sup> Mss. B. et C. *astronomiens* = astrologues. — <sup>pp</sup> Ces trois mots manquent dans les mss. B. et C. — <sup>qq</sup> Ms. C. *ydres* = idolâtres. — <sup>rr</sup> Ms. B. *et ses femmes et ses enfans*. — <sup>ss</sup> Mss. B. et C. *ceulx*. — <sup>tt</sup> Ms. B. *et d'ingremance* = nécromancie. — <sup>uu</sup> Id. *tout ainsi comme se contient*.

<sup>14</sup> *Disent.*

Quand on se paye de semblables raisons, il n'y a pas de limites posées au champ des suppositions. Aussi, de tous les longs commentaires que l'on a faits jusqu'ici sur le livre de Marc Pol, il y a bien peu de pages qui ne soient, à l'avenir, des témoignages frappants du peu de critique que possédaient leurs auteurs.

La tribu mongole des *Ourat* ou *Onirat* se soumit à *Dchinghis-Khân* en 1208, et ses trou-

pes, commandées par le beg *Koutouka*, se joignirent à celles de *Dchinghis* dans son expédition contre Goutchlouk et Toukta, khans des *Naimans* et des *Merkites*, qui furent défaits, et le dernier tué dans le combat. (Voy. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 104.) C'est très-vraisemblablement de cette victoire, gagnée par *Dchinghis-Khân* avec l'aide des troupes *Ouirates*, que parle Marc Pol.

vais temps<sup>vv</sup> dessus. Ces hommes sages<sup>xx</sup>, qui ce font, sont appel-  
lez *Tebet*<sup>yy</sup> et *Quesimur* (6); car il sont de deux generations de gens,  
et sont ydolastres. Car tout quanque il font, si est par oeuvre de  
dyable; et font croire à lis autres gens<sup>zz</sup> que il le font pour leur  
saintée<sup>aaa</sup> et par oeuvre de Dieu. Et si ont un tel usage comme je  
vous dirai. Car quant un homme est jugiez à mort, et soit mort  
de la seigneurie<sup>bbb</sup>, il le prennent et le font cuire et le menjuent.  
Mais se il morut de sa mort, si ne le menjeroient pas (7).

<sup>vv</sup> Ms. C. *mal temps*. — <sup>xx</sup> Mss. B. et C. *ces saiges*. — <sup>yy</sup> Ms. B. *Debet*. — <sup>zz</sup> Mss. B.  
et C. *aux autres gens*. — <sup>aaa</sup> Ms. B. *saintete*. — <sup>bbb</sup> Ms. A. *seigneurie*.

(6) *Tibétains et Cachemiriens*. Les devins en question étaient originaires du Tibet et du *Cachemire*; c'est pourquoi on les appelait du nom de ces mêmes pays, dont certaines sectes étaient alors renommées dans toute l'Asie pour pratiquer les arts magiques. (Voir le chapitre 48.) Marsden s'élève encore ici contre la propension que paraît avoir eu Marc Pol de croire à la sorcellerie et aux miracles; et il attribue ce faible à son époque, qui était alors dépourvue de tout esprit philosophique. La nôtre, que l'on en suppose si douce, ne croit-elle pas à l'action occulte des esprits frappeurs, aux tables tournantes et à mille autres effets merveilleux de cette nature? L'humanité est ainsi faite, qu'elle a été, est et sera toujours crédule, sauf quelques esprits rares qui peuvent se dégager de la foule des préjugés dont le monde est bercé depuis son origine, et qui le retiennent toujours dans l'enfance. Nous rions de ces prêtres d'idoles tartares en imposant à ce point à leurs crédules sectateurs, leur faisant croire qu'ils font pleuvoir, grêler, tonner à leur volonté; qu'ils peuvent écarter aussi à leur volonté la pluie et les nuages du palais du souverain. Mais n'avons-nous pas aussi parmi nous des hommes du même genre, qui font croire, dans les campagnes surtout, que, en pratiquant telle cérémonie, ils feront tomber la pluie sur la terre desséchée, qu'ils écarteront le nuage qui porte la foudre?

Les enchanteurs ou devins, pratiquant telle ou telle religion (à l'exception des charlatans), sont souvent des hommes plus instruits dans les sciences naturelles que les personnes au milieu

desquelles ils vivent; et, par des observations répétées des faits physiques, ils peuvent savoir à l'avance, à tels signes météorologiques, qu'il y aura de la pluie, du tonnerre ou des vents, ou qu'ils cesseront; et, quand on leur demande d'exercer leur puissance surnaturelle pour faire paraître ou disparaître ces phénomènes, ils ont soin de ne le vouloir que lorsqu'ils peuvent supposer que le phénomène naturel concordera avec leur volonté.

Les *magiciens* de Marc Pol ressemblent un peu à ceux décrits par Cornélius Agrippa dans son livre intitulé : *de Vanitate scientiarum* (ch. *De Goetia et Necromantia*) :

Gens invisis deis, macularum callida coeli,  
Quos genuit natura, mali qui sydera mundi  
Juraque starum possunt pervertere rerum;  
Nam nunc stare polos et fulmina mittere morant;  
Æthera sub terras adigunt, monstroque revellunt.

(7) Marsden suppose que ce passage de Marc Pol est *transporté*, et qu'il doit se rapporter aux *Battas*, peuples de Soumatra, qui ont la même habitude. Toujours le même système d'interprétation arbitraire et forcé. Cet usage horrible était cependant pratiqué ailleurs qu'à Soumatra, non par une caste de *devins étrangers*, comme en Mongolie, mais dans la contrée située entre la mer Noire et la mer Caspienne. « En ceste campagne, dit Rubruquis (Recueil de Bergeron, éd. 1634, p. 9), souloient habiter les Comans, « avant la venue des Tartares, et contraignoient « toutes les villes susdites, chasteaux et villages, « de leur payer tribut; mais quaud les Tartares « y arrivèrent, une si grande multitude de ces « Comans s'expandit par le pais, en fuyant vers

Encor font, ces deux manieres de gens que je vous ai dit, un autre tel merveille : car quant le grant Kaan siet <sup>15</sup> en sa maistre cité, en son grant palais, sur la table qui est haut plus .viij. coutes <sup>16</sup>, il a devant lui, enmi les sales, ses copes <sup>ccc</sup>, loins de lui bien dix pas, plaines de vins ou d'autres bons buvrages d'espices à leur usages. Ces enchanteours, que je vous ai dit, font tant par leur enchanteemens que quant le seigneur a talent <sup>17</sup> de boivre, les copes que je vous ai dit, se lievent <sup>18</sup> de leur lieu, sans ce que nuls <sup>ddd</sup> les touche, et s'en vont devant le seigneur <sup>ccc</sup>. Et ce puet veoir chascuns qui est là, qui sont plus de dix mille personnes. Et ce est voirs sans nulle mensonge, car bien le vous diront, les sages de nostre pais, qui sevent de nigromance, que il se puet bien faire (8).

<sup>ccc</sup> Ms. C. *couppes*. — <sup>ddd</sup> Ms. A. *nus*; ms. C. *nutz*. — <sup>eee</sup> Ms. A. *seignor*; quelquefois *seigneur*.

<sup>15</sup> *Habite*. — <sup>16</sup> *Coudées*. — <sup>17</sup> *Désir, envie*. — <sup>18</sup> *Lèvent*.

« le rivage de la mer, qu'ils se mangeoient par grande nécessité les uns les autres presque tous en vie, ainsi qu'un marchand qui avoit veu cela me le contoït; car ils déchiroient à belles dents et dévorient la chair des corps morts, ainsi que les chiens font les charognes. »

Plan Carpin raconte aussi (p. 337) que les Mongols qui assiégeaient Péking, les vivres ayant manqué, se décimèrent entre eux pour se manger, plutôt que de lever le siège. On annonçait aussi récemment que les *Tai-ping*, assiégés dans *Nanking* par les troupes impériales, en étaient réduits à se nourrir de chair humaine. Mais c'est là une exception et non un usage habituel, comme celui des magiciens du *Tibet* et du *Cachemire* dont il est question dans notre texte.

Ces derniers appartiennent probablement à cette secte religieuse de l'Inde, les *Kāpālikas*, dont les usages sont ainsi décrits dans le drame allégorique intitulé *Prabōdha-tchandrōdaya*, où un de ces religieux, entrant sur la scène, dit :

« Les ornemens du collier que je porte sont faits d'os humains; j'habite au milieu des tombes, et les crânes des morts me servent de coupe pour boire et prendre ma nourriture... Voici quelles sont nos croyances :

« C'est avec la chair des hommes, avec leur cervelle et leur graisse bien onctueuse que nous faisons nos offrandes sombres; nous prenons nos repas dans des coupes faites du crâne des saints Brāhmanes, et toujours nous arrosons nos mets de gouttes de sang qui découlent, en faisant glouglou, de cous durcis rapidement coupés; nous adorons le redoutable *Bhairava*, notre dieu, avec des offrandes de chair humaine. » *Prabōdha-tchandrōdaya*, édit. H. Brockhaus, acte III, p. 53. Leipzig, 1835.)

(8) Effectivement, Marc Pol a raison de dire que, dans notre propre pays d'Europe, encore aujourd'hui même, et non pas seulement au treizième ou au quatorzième siècle, les sages, qui savent l'art de la nécromancie, nous diront que cela peut bien se faire. Cela est même soutenu dans des livres spéciaux, qui ont la prétention d'être sérieux; cela est soutenu aussi dans des salons du grand monde, où l'on fait marcher les tables, danser les chaises, sans que nul y touche aussi, du moins en apparence; et des milliers de personnes, qui en ont été témoin, attesteront aussi les faits, lesquels faits n'en seront pas plus réels pour cela.

La magie existait déjà chez les Pharaons, du temps de Moïse, comme on le voit dans l'Exode (ch. VI, v. 10-12). — Moïse et Aaron étant allés

Et quant vient les festes de leur ydoles, ces enchanteours<sup>iii</sup> s'en vont au seigneur et li<sup>iii</sup> dient : « Sire, tel feste vient de tel no-

<sup>iii</sup> Mss. B. et C. *enchanteurs*. — 688 Id. *lui*.

« trouver le Pharaon, Aaron jeta sa verge devant  
« le Pharaon et devant ses serviteurs, et elle de-  
« vint un serpent ;

« Mais le Pharaon fit venir les *Sages*, c'est-à-  
« dire les enchanteurs, et ces magiciens de l'É-  
« gypte firent le semblable par leurs enchante-  
« ments ;

« Chacun d'eux jeta sa verge, et elle devint  
« un serpent ; mais la verge d'Aaron dévora les  
« leurs. »

L'Égypte est encore aujourd'hui la terre en  
quelque sorte privilégiée de la magie, dont elle  
paraît avoir été le berceau. M. Ed. W. Lane,  
dans ses *Modern Egyptians*, a consacré un cha-  
pitre curieux à la *Magie*, à l'*Astrologie* et à  
l'*Alchimie* chez les modernes Égyptiens. M. le  
comte Léon de Laborde, membre de l'Institut,  
dans une brochure très-curieuse aussi, tirée seu-  
lement à vingt-cinq exemplaires, et publiée en  
1841 sous le titre de : *Recherches sur ce qu'il*  
*s'est conservé dans l'Égypte moderne de la science*  
*des anciens magiciens*, a raconté les faits de  
magie dont il avait été témoin en Égypte, et son  
initiation à un certain degré de cette science  
magique, qu'il a ensuite pratiquée avec un plein  
succès en présence de nombreux témoins. Cette  
magie est celle des *apparitions dans le creux de*  
*la main*. Voici comment M. de Laborde raconte  
lui-même ses opérations :

« Sur mon bateau, je fis deux expériences qui  
« réussirent complètement, à la grande admira-  
« tion de mes matelots. A Alexandrie, je m'en  
« occupai avec plus de suite, pensant bien qu'à  
« cette distance (du Caire) je ne pourrais avoir de  
« doute sur l'absence d'intelligence entre le ma-  
« gicien (qui lui avait enseigné sa science pour  
« trente piastres d'Espagne) et les enfants que  
« j'employais ; et pour en être encore plus sûr,  
« je les allai chercher dans les quartiers les plus  
« reculés ou sur les routes, au moment où ils  
« arrivaient de la campagne. J'obtins des révé-  
« lations surprenantes, qui toutes avaient un  
« caractère d'originalité encore plus extraordi-  
« naire que ne l'eût été celui d'une vérité abs-  
« traite. Une fois, entre autres, je fis apparaître

« lord Prudhoe qui était au Caire ; et l'enfant,  
« dans la description de son costume qu'il suivit  
« fort exactement, se mit à dire : *Tiens, c'est*  
*« fort drôle ; il a un sabre d'argent !* Or lord  
« Prudhoe était peut-être le seul en Égypte qui  
« portât un sabre avec un fourreau d'argent. »

Mais un autre degré de magie auquel M. le  
comte de Laborde ne fut pas initié en Égypte,  
et qui a beaucoup plus d'analogie avec celle qui  
faisait mouvoir toutes seules les coupes de vin  
sur la table du grand Khân, en présence de dix  
mille personnes, est celui dont était doué le  
cheïck *Ismail Abou Rou-ous*, de la ville de Di-  
souck. « Même les gens les plus instruits et les  
« plus réservés des habitants de ce pays, dit Lane  
« (*Modern Egyptians*, ch. XII), racontent les  
« plus incroyables histoires de sa science magi-  
« que. On dit toutefois qu'il employa toujours  
« son pouvoir surnaturel dans un but innocent  
« ou louable. L'un de mes amis musulmans les  
« plus sensés du Caire me dit qu'étant allé une  
« fois rendre visite à *Abou Rou-ous*, à *Disouck*,  
« en compagnie du cheïck *El-Emir*, le compa-  
« gnon de mon ami pria leur hôte de leur faire  
« voir quelque preuve de sa science dans la  
« magie ; ce que ce dernier leur accorda. —  
« Que le café nous soit servi, dit le cheïck *El-*  
*« Emir*, dans le service de *fingan* et *zarfs* (tasses  
« de porcelaine) de mon père, qui est à *Musr*. »  
« Ils attendirent quelques minutes, et le café fut  
« apporté ; et le cheïck ayant examiné les tasses  
« de porcelaine, reconnu qu'elles étaient bien  
« certainement celles de son père. Il en fut de  
« même pour le sorbet. Il écrivit alors une let-  
« tre à son père, et, la donnant à *Abou Rou-ous*,  
« il lui demanda de lui en procurer la réponse.  
« Le magicien prit la lettre, la plaça derrière un  
« coussin de son divan, et, quelques minutes  
« après, écartant le coussin, il lui montra que  
« sa lettre était partie, et qu'une autre avait  
« pris sa place. Le cheïck *El-Emir* prit la lettre,  
« l'ouvrit et la lut ; et il y trouva, d'une écri-  
« ture que, dit-il, il aurait juré être celle de son  
« père, une réponse complète à ce qu'il lui avait  
« écrit, et des détails sur l'état de sa famille,

« tre ydole, et nomment son nom. — Monseigneur <sup>hbb</sup>, vous savez,  
 « dient cil enchanteur, que cest ydole fait faire mauvais <sup>iii</sup> temps  
 « et damages de noz choses, quant elle n'a offrandes. Si que,  
 « pour ce, nous vous prions que vous faites <sup>iii</sup> donner tant de

<sup>hbb</sup> Ms. A. *monseigneur*. — <sup>iii</sup> Id. *ferre mauvex*. — <sup>iii</sup> Id. *fetes*; ms. C. *faitez*; pour *fassiez*.

« qu'il reconnut à son retour au Caire, quelques  
 « jours après, de la plus parfaite exactitude. »

C'est le même magicien qui, au dire de plusieurs personnes ayant habité le Caire, se faisait servir par des êtres invisibles. En présence de nombreux témoins, *dignes de foi*, sa tasse de café *venait seule*, toute pleine, se présenter devant lui; et ensuite son *calyoun*, ou pipe à long tuyau, arrivait aussi *seul*, en se présentant avec toutes les formes de l'étiquette la plus respectueuse, et comme animé d'intelligence et de mouvement! Après cela, comment ne pas admettre que les *coupes* de vin, placées sur la table du grand Khân, à une distance de dix pas seulement, ne se soient pas présentées *toutes seules* à Sa Majesté mongole!

« Les prêtres des Tartares sont leurs devins, dit Rubruquis (*Recueil de Bergeron*, p. 238), et tout ce que ces gens-là commandent est exécuté sans délai. Ils ont un supérieur qui est comme leur patriarche, et est toujours logé devant le palais du Khân; et sous sa garde sont les chariots qui portent leurs idoles. Quelques-uns d'entr'eux sont fort experts et versés en l'astrologie judiciaire, et principalement leur supérieur. Ils savent prédire les éclipses du soleil et de la lune, et quand cela arrive, tout le peuple leur fournit des vivres et provisions en abondance. Ils annoncent aussi les jours heureux et malheureux pour toutes sortes d'affaires. C'est pourquoi ils n'ont garde de faire aucune levée de gens de guerre, ni n'entreprennent aucune expédition militaire sans le conseil et la direction de ces gens-là. Et il y a longtemps qu'ils fussent retournés en Hongrie si leurs devins le leur eussent permis!

« Leur coutume est aussi, au neuvième de la lune de may, d'assembler toutes les jumens blanches qui se trouvent dans leurs haras et de les consacrer à leurs dieux. Et à tout cela les prestres chrestiens estoient contraints d'assister avec leurs encensoirs. Et lors ils espandent de leur

nouveau *cosmos* (*cosmis*) par terre, et font une grande fête quand ils commencent à en boire de frais fait, ainsi qu'en quelques lieux parmi nous quand on goute du vin es festes de *Saint Barthelemy* et *Saint Sixte*...

« Ces devins et sorciers savent, quand il leur plaît, troubler l'air avec leurs charmes; et comme le froid est extrêmement violent là, vers le temps de Noël, quand ils voient qu'ils n'y peuvent apporter de remède avec tous leurs sorts, ils s'avisent d'accuser quelques-uns de la suite de la cour, comme étant cause de ces excessives froidures; et ceux qui sont accusés par eux sont mis à mort sur-le-champ.

« Quelques-uns d'entre eux se mêlent aussi d'invoquer les diables, pour les enquérir de ce qu'ils désirent savoir. Et quant ils veulent avoir réponse pour quelque chose que le Khân leur demande, ils mettent la nuit, au milieu de la maison, des morceaux de chair bouillie; puis celui qui fait l'invocation commence à murmurer ses charmes, et, tenant un tambourin en la main, le frappe fort contre terre et se démeine et agite, en sorte qu'il devient comme hors de soi et commence à rêver; puis il se fait tier bien serré; lors le diable vient durant l'obscurité de la nuit et lui donne à manger de ces chairs, puis leur fait la réponse de ce qu'ils demandoient.

« Une fois, comme je l'appris de maître Guillaume, un certain Hongrois s'étoit caché en leur maison pour voir ces horribles mystères; et, comme ils faisoient leurs invocations, on entendoit les cris et hurlemens du démon sur le faite de la maison, qui se plaignoit de n'y pouvoir entrer, à cause qu'il y avoit un chretien parmi eux. » (Ib. p. 247).

Voilà ce que Rubruquis, envoyé de saint Louis près du grand Khân des Tartares, en 1253, raconte au sujet des prêtres ou devins de ces mêmes Tartares, auxquels devins, selon lui, les Hongrois sont redevables de n'avoir pas subi de leur part une seconde invasion.

« moutons qui aient les chiefs <sup>xxx</sup> noirs, et en dient <sup>19</sup> la quantité  
 « qu'il leur plaist <sup>iii</sup>. Et voulons aussi, beau <sup>mm</sup> Sire, avoir tant  
 « d'encens, de lingnaoel <sup>20</sup>, et tant de tel chose, et tant d'autre tel  
 « chose (si comme bon leur semblera à leur volenté), à ce que nous  
 « puissions <sup>nnn</sup> faire grant honneur et grans sacrefices à nos idles <sup>ooo</sup>.  
 « Si que elles nous puissent sauver et nos choses toutes » (9).

Et le seigneur commande à ses baillis qui entour li <sup>ppp</sup> sont, qu'il  
 leur <sup>qqq</sup> soit tout donné à leur plaisir. Quant il ont eu ce qu'il de-  
 mandent, si en font à leur ydoles <sup>rrr</sup> moult grant feste, et grant  
 honneur, avec moult grant luminaires et avec grans encens de plu-  
 seurs oudeurs que il font de maintes manieres d'espices. Et puis  
 font cuire la char et la mettent devant les idles <sup>rrr</sup>; et vont espan-  
 dant du bruel <sup>iii</sup> çà et là, et dient que leur idles <sup>rrr</sup> en prennent  
 tant comme il veulent. Et en ceste maniere font leur festes. Car  
 sachiez que chascune de leur ydoles a son nom, et jour de sa  
 feste, si comme nous avons de nos sains <sup>21</sup> par chascun an.

Et font grandismes monstiers et abbaies (10), qui sont si granz <sup>nnn</sup>

<sup>xxx</sup> Ms. A. *chies*. — <sup>iii</sup> Ms. A. *plest*. — <sup>mm</sup> Id. *biau*. — <sup>nnn</sup> Ms. C. *puissions*. —  
<sup>ooo</sup> Id. *ydoles*. — <sup>ppp</sup> Mss. B. et C. *entour lui*. — <sup>qqq</sup> Ms. A. *lor*. — <sup>rrr</sup> Ms. C. Les mss.  
 A. et B. portent *festes*. — <sup>rrr</sup> Ms. C. *ydoles*. — <sup>iii</sup> Id. *brouet*. — <sup>nnn</sup> Mss. B. et C. *gran-*  
*des*.

<sup>19</sup> *Disent*. — <sup>20</sup> *Bois d'aloës*. Du latin *lignum et aloës*. — <sup>21</sup> *Saints*.

(9) Cette harangue des *Chamans* mongols ne manque pas d'une certaine habileté; elle est faite dans toutes les règles prescrites par la rhétorique pour atteindre le but.

Toutefois il paraîtrait, selon Timkowski (*Voyage à Pé-king*, t. II, p. 315), que, depuis l'époque de Rubriques et de Marc Pol, les intrigues de ces mêmes Chamans, qui regardaient leur volonté comme une loi, ont causé leur chute.

En 1819 et 1820, un Lama très-considéré parla avec tant d'énergie contre les fourberies des Chamans, qu'en peu de temps il parvint à les faire expulser du pays des Khalkha. Cet exemple fut suivi par les Bouriat de Selinghinsk, et, en partie, par ceux de Khorin; les ustensiles et les vêtements de ces imposteurs furent livrés aux flammes.

(10) Quand on parcourt la grande Géographie impériale de la Chine, on est étonné du nombre incroyable de temples et d'abbayes qui ont été construits dans les différents âges, tant du culte *Tao-ssé* que du culte bouddhique, mais surtout de ce dernier. Déjà, dès l'année 845 de notre ère, le nombre des couvents et des religieux était si grand et se multipliait à un tel point, que les conseillers de l'empereur *Hiouen-Tsoung*, des Thang, le déterminèrent à les proscrire. L'édit qui fut rendu à ce sujet porte :

« Sous nos trois premières et glorieuses dynasties, jamais on n'entendit parler de *Fo* (ou Bouddha). C'est depuis les dynasties des *Han* et des *Wei* que cette secte, qui a introduit les statues ou idoles, a commencé à se répandre à la Chine. Depuis ce temps-là, ces coutumes étrangères s'y sont insensiblement établies, sans qu'on



comme une petite cité, et avec plus de deux mille<sup>xxx</sup> moines, selonc leur coustume. Et se vestent plus honnestement que les autres genz; car il portent le chief et la barbe rese<sup>xxx</sup> (11). Et ont entre eus<sup>xxx</sup> de telz qui puet prendre moullier<sup>xxx</sup> et en ont enfans assez. Encore ont une autre maniere de religious que il appellent *Sensin* (12), lesquelz sont hommes de moult grant abstinence selonc

<sup>xxx</sup> Mss. A. et C. Le ms. B. porte .ij.c. (200). — <sup>xxx</sup> Cette dernière phrase manque dans le ms. B. Le ms. C. *rez.* — <sup>xxx</sup> Mss. B. *culx*, C. *culz.* — <sup>xxx</sup> Ms. C. *moillier*; du latin *mulier*, femme, épouse. Ces religieux sont nommés *bacst*, c'est-à-dire en sanskrit : *bhikchous* « mendiants » dans les autres rédactions, ce qui est inexact, cet ordre de *mendiants* bouddhistes professant le *célibat*.

ou couvents) moins considérables, qui sont disséminés dans les campagnes; en conséquence, que les terres qui y étaient attachées et qui sont considérables, soient réunies à notre domaine, et que 150,000 esclaves qu'avaient les bonzes soient mis en liberté et fassent partie du peuple.

Quant aux bonzes étrangers, venus ici pour faire connaître la loi religieuse qui a cours dans leurs royaumes, ils sont environ 3,000, tant du *Ta-hsin* (la Syrie et la Mésopotamie, où était le siège des *Nestoriens*), que du *Mou-hou-pa* (le *Malabar*); ma décision est aussi qu'ils rentrent dans le monde, afin que les lois et coutumes de notre Empire ne subissent aucun mélange. » (Voir du Halde; t. II, p. 598, éd. de La Haye; et, pour le texte chinois de cet édit curieux, le *Kou-wén-yuén kiàn*, k. 29, fol. 48-49).

(11) Encore aujourd'hui les bonzes ont la barbe et les cheveux du sommet de la tête *rasés*, tandis que les autres Chinois portent la barbe.

(12) *Cenom* est vraisemblablement une altération du mot sanskrit *Sannyâsin*, désignant une classe de religieux indiens, ou mendiants non bouddhistes, qui se livrent aux plus grandes austerités. Voici, selon l'abbé Dubois (*Mœurs et Institutions des peuples de l'Inde*, t. II, p. 263), les règles auxquelles un *Sannyâsi* est astreint :

« Voici ce que j'ordonne : 1° que plus de 4,600 grandes bonzeries (ou abbayes), qui sont répandues de côté et d'autre dans l'Empire, soient absolument détruites; en conséquence, que les bonzes, hommes ou femmes, qui habitent ces bonzeries, et qui s'élevaient en nombre à 260,000, retournent dans la société, et payent leur contingent des droits ordinaires; 2° que l'on détruise aussi plus de 40,000 bonzeries (ou

1° Chaque matin, après ses ablutions, il doit se frotter le corps avec des cendres.

2° Il ne doit faire qu'un seul repas par jour.

3° Il doit renoncer à l'usage du bétel.

4° Non-seulement il doit éviter la compagnie des femmes, mais il ne peut pas même les regarder en face.

5° Une fois par mois, il se fera raser la tête et le visage.

leur coustumes ; et mainent <sup>22</sup> si aspre vie comme je vous dirai. Car il ne menjuent <sup>23</sup> en toute leur vie, autre chose que bran <sup>24</sup>, et le metent en yaue chaude et le menjuent <sup>23</sup>. Et ce. est leur viande <sup>25</sup>; car jamais ne menjeront autre viande <sup>25</sup> que bran ; et boivent l'yaue et jeunent touzjours ; si que ce est moult aspre vie desmesurément. Il ont grans ydoles et assez. Mais aucune fois aourent le feu. Et les autres idles <sup>26</sup>, qui ne sont <sup>\*\*\*\*</sup> de ceste regle, dient que ceuls <sup>\*\*\*\*</sup> sont si comme patarins <sup>27</sup> pour ce qu'il n'aourent pas les ydoles en la maniere d'euls <sup>28</sup>. Car ceus ne prendroient moullier pour riens du monde. Il vestent vestement noirs et blons <sup>\*\*\*\*</sup>, et dorment sus nates ; et font si aspre vie que c'est merveilles. Leur ydoles sont toutes femmes ; c'est por ce que leur noms sont touz noms femenins.

Or laisserons de ce, et vous conterons des grans faiz et des merveilles du grant seigneur des seigneurs. Ce est le grant seigneur qui est seigneur des Tatars, lequel est appelez Cublay, tres noble seigneur et puissant.

\*\*\*\* Ms. B. *qui ne sont nic*; ms. C. *qui ne sont pas*. — \*\*\*\* Ms. B. *ceulx*. — \*\*\*\* Ms. C. *blons*. Le texte de la S. G. porte *bloies*; = blond ardent, jaune.

<sup>22</sup> Mènet. — <sup>23</sup> Mangent. — <sup>24</sup> Farine de son — <sup>25</sup> Nourriture. — <sup>26</sup> Idoldtres. — <sup>27</sup> Membres d'une secte religieuse vaudoise du douzième siècle, qui ne récitait d'autre prière que l'Oraison dominicale. Alligeois. — <sup>28</sup> On voit que l'usage de donner des épithètes injurieuses à ceux qui adorent Dieu d'une manière différente, se retrouve partout.

6° Il ne peut porter aux pieds que des socques de bois.

7° Lorsqu'un Sannyasy voyage, il doit porter d'une main son bâton à sept nœuds, de l'autre sa calebasse, et sous son bras une peau de gazelle.

8° Il ne doit vivre que d'aumône, et il a droit de la demander partout où il va.

9° Quoiqu'un Sannyasy ait droit de demander l'aumône, il est cependant plus convenable qu'il la reçoive sans la demander.

10° Il ne s'assiera point pour manger.

11° Il se bâtura un hermitage auprès d'une rivière ou d'un étang.

12° En voyage, il ne séjournera nulle part, et ne fera que traverser les lieux habités.

13° Il regardera tous les hommes d'un même

œil ; il se mettra au-dessus de tous les événements, et verra, avec la plus parfaite indifférence, les diverses révolutions qui agitent le monde et bouleversent les empires.

14° Son unique soin sera d'acquiescer l'esprit de sagesse et le degré de spiritualité qui doivent finalement le réunir à la divinité, loin de laquelle les créatures et les passions nous repoussent.

Ceux que l'on nomme aussi *Bhickchou* (au pluriel *Bhickchoukas*, mendiants) vivent à la manière du bienheureux Labre, canonisé à Rome en l'an de grâce 1861; ce sont les plus révéérés.

Voir sur les *Sannyasius* et autres ordres de mendiants indiens, les *Lois de Manou* (*Mānava-Dharma-Sāstra*, liv. VI), où les droits et les devoirs des *sannyasius* et des ascètes sont exposés presque dans les mêmes termes que ci-dessus.

## [LIVRE DEUXIÈME.]

## CHAPITRE LXXV.

*Ci devise des granz faiz du grant Kaan qui orendroit regne, qui Cublay Kaan est appellez; et deviserai de touz les granz faiz de sa court, et comment il maintient ses terres et ses genz en justice.*

Or vous vueil commencier à conter<sup>(1)</sup> en ce notre livre touz les grans faiz et toutes les grans merveilles du grant Kaan qui ore regne<sup>1</sup>, qui Cublay Kaan est appellez, qui vaut à dire en notre langage : « le grant seigneur des seigneurs empereur<sup>(2)</sup> ». Et

LXXV. — <sup>1</sup> Qui en ce moment règne.

LXXV. — (1) Ce chapitre est comme une espèce de nouveau prologue placé en tête d'une nouvelle série de chapitres qui concernent spécialement les faits et gestes de Khoubilai-Khân, au service duquel Marc Pol fut attaché, comme il le dit lui-même (chap. XVI), pendant dix-sept ans. Aussi, dans les rédactions ou versions divisées en livres, le second commence-t-il par ce même chapitre.

(2) C'est le titre mongol de *Khaghan*, que l'on doit prononcer, comme Marc Pol : *Khaghan*, ou *Kaan*, qui signifie *Khân des Khâns*, *Monarque des Monarques*, *Empereur des Empereurs*. Ce titre n'était et ne pouvait être porté que par les grands *Khâns* successeurs de Dchinghis-Khaghan (*Ogodai*, *Kouyouk*, *Mongou*; *Khoubilai*, surnommé *Setchen Khaghan*; son fils *Témour*, surnommé *Oldjaïton-Khaghan*, etc.); les autres souverains de la race de *Dchinghis*, comme *Houlagou*, qui conquit la Perse, ne portaient pas le titre de *Khaghan*, en persan *قائان* *Kaân*, mais seulement celui de *خان* *khan*; le premier répondant au titre chinois de *Hodng-ti*, « souverain empereur », et le second à celui de *W'ang* « roi ».

Un écrivain arabe, l'auteur du *Mesalek-al-abrar*, cité par M. Ét. Quatremère (*Histoire des Mongols*, t. I de la *Collection orientale*, p. 11),

dit : « Le grand *Kaân* est maître de la Chine et du Khataï. C'est le successeur de Tchinghis-khan. Il réside à Khanbaligh (*Pé-king*), l'une des villes du Khataï. C'est le plus puissant des princes du Touran. Les trois autres sultans mongols *relèvent de lui*, et ont pour lui la même déférence que l'on avait autrefois pour le Khalife. Si l'un de ces princes veut entreprendre une affaire importante, comme d'attaquer un ennemi, ou de mettre à mort un grand émir coupable de quelque faute, il en donne avis au *Kaân*, quoiqu'il n'ait pas besoin de sa permission; mais c'est un usage reçu, et qui s'observe encore aujourd'hui. *Nidham-eldin*, fils de *Hakim*, et secrétaire d'*Abou-Said*, me disait que le *Kaân* ne cesse d'écrire aux trois autres sultans, pour les exhorter à la paix et à la concorde; et que, dans ses lettres, il commence toujours par son nom, au lieu que lorsque ces princes lui écrivent, ils mettent son nom avant le leur. Tous trois sont soumis aux ordres du *Kaân*, et le reconnaissent pour leur seigneur suzerain. »

D'après le même écrivain arabe, *Houlagou* mourut sans avoir joui d'une autorité absolue. Il gouvernait comme vice-roi de son frère *Mangou*, et ne pouvait faire battre monnaie à son propre nom; les *dinar* et les *dirhem* étaient frappés au nom de *Mangou-Kaân*. Cet usage se maintint sous le règne d'*Abaka* et de son successeur; mais

certes il a bien ce nom à droit, pour ce que chascun sache, par certain en verité, que c'est le plus puissant homme de gens et de terres et de tresors qui onques fust ou monde, ne qui orendroit soit, du temps de Adam, notre premier pere, jusques aujourd'ui<sup>2</sup>. Et ce vous monstrerai tout appertement en ce notre livre que c'est voirs<sup>3</sup> ce que je vous ai dit; et que chascun y sera contens comment il est le greigneur sires qui onques au mondes fust ne ore soit. Et veez ci la raison comment.

## CHAPITRE LXXVI.

*Ci devise de la grant bataille que fist le grant Kaan contre Naian son oncle, pour entrer en seigneurie si comme il devoit.*

Il est voirs<sup>1</sup> que ce Cublay Kaan est de la droite lignie imperial de Chinguis Kaan, le premier seigneur de tous les Tatars du monde. Et c'est li siesime<sup>2</sup> seigneur si comme je vous ai conté ça

LXXVI. — <sup>1</sup> Ms. B. VI<sup>o</sup>; ms. C. *seizieme* = sixième.

<sup>2</sup> Qui ait existé depuis Adam jusqu'à ce jour. — <sup>3</sup> Vrai.  
LXXVI. — <sup>1</sup> Vrai.

Argoun, fils d'Abaka, étant monté sur le trône, joignit sur la monnaie son nom à celui du Kaân. Gazan, fils d'Argoun, près duquel Marc Pol se rendit à son retour de Chine, avec son père et son oncle (ch. XVIII, p. 30), et qui, pour recouvrer son trône, embrassa l'islamisme et prit le titre de Mahmoud, fit graver sur les monnaies son nom seulement, et retrancha celui du Kaân, probablement par suite de la mort de Khoubilai, qui eut lieu en 1294, à la première lune du printemps, âgé de quatre-vingt-quatre ans (voy. p. 32, n.). Gazan n'étant parvenu au trône que le 5 octobre de l'année 1295. Il se déclara entièrement indépendant, et ne voulut plus qu'aucune autorité étrangère s'immiscât dans le gouvernement de ses États, qu'il ne tenait, disait-il, que de son épée.

Lorsque, en 1260, Khoubilai monta sur le trône de la Chine (*Rachid-ed-din*, loco laudato), il adressa à Houlagou un rescrit impérial, par

lequel il lui conférait la souveraineté de toutes les contrées qui s'étendent depuis l'Oxus jusqu'aux extrémités de l'Égypte et de la Syrie. Abaka, fils d'Houlagou, ne voulut recevoir la couronne qu'après l'investiture du souverain de la Chine. — Khoubilai-Kaân est notre suzerain, dit-il; peut-on s'asseoir sur le trône sans son ordre? — Dans l'année 1270, on vit arriver à la cour du roi de Perse des ambassadeurs du Kaân (Khoubilai) apportant pour Abaka une couronne, une robe d'honneur et un diplôme qui déclarait Abaka successeur de son père Houlagou, et enjoignait à tous les princes de sa famille de lui obéir et d'exécuter fidèlement ses ordres. »

ایلخان *il-khan*, était le titre que prenaient les souverains mongols de Perse, et signifie: *khan vassal ou dépendant*. Le titre de خاقان *Khâkân* se retrouve sur les monnaies des sultans ottomans.

en arriere en ce livre (1). Et ot<sup>2</sup> la seigneurie à .M.CC.LVI. (1256) ans de Crist (2); car en celui an commença à regner, et ot la seigneurie par son sens et par sa proesse<sup>b</sup> et par sa grant valour, si comme droiz et raisons estoit; car ses frères (3) et ses parens li<sup>c</sup>

<sup>b</sup> Ms. C. *proesse.* — « Ms. B. C. *lui.* »

<sup>2</sup> *Eut.*

LXXVI. — (1) Voir chapitre LXVIII. On ne compte que trois *Khaghan* ou *Khadan*, entre *Dchinghis* (*Témoudjin*) et *Khoubilai*; ce sont: *Ogodai*, *Kouyouk* et *Mangou*. *Khoubilai* serait donc le *cinquième*, et non le *sixième* *Kaadn* de la lignée de *Dchinghis*; mais comme *Toulouï*, le quatrième fils du fondateur de cette grande dynastie, et le père de *Mangou* et de *Khoubilai*, eut la régence après la mort de son père *Dehinghis* (arrivé le 18 août 1227, à l'âge de 66 ans), jusqu'à la reconnaissance dans un *kouriltai*, ou assemblée générale des princes mongols, d'*Ogodai*, le troisième fils de *Dehinghis*, comme souverain empereur mongol, laquelle reconnaissance n'eut lieu qu'au printemps de l'année 1229, près de deux ans après la mort de *Dehinghis*, on est autorisé à considérer *Toulouï* comme ayant été le *second* successeur de son père *Dehinghis*, et, par conséquent, *Khoubilai* comme le *sixième*. L'assertion de *Marc Pol* se trouve ainsi parfaitement justifiée.

(2) Les *Annales chinoises* ne font commencer le règne de la dynastie mongole en Chine, avec *Khoubilai* (en chinois *Chi-tsou*, « ancêtre de la génération dynastique »), qu'en 1260 (*Li tai ki sse*, k. 96, fol. 1), après la mort de *Mongkè-khaghan*, ou *Mangou-khadan*, qui eut lieu dans le mois d'août 1259. Mais comme *Khoubilai* avait été nommé, en 1252, lieutenant de son frère *Mangou*, pour faire la conquête de la Chine, et que, dès l'année 1255, il avait chargé le célèbre lettré *Hiu-heng* d'établir des écoles dans les provinces déjà conquises pour y enseigner à la jeunesse mongole la langue et les sciences chinoises; que, en 1256, il chargea *Lieou Ping-foung*, l'homme le plus versé dans la littérature (il n'y avait pas un livre qu'il n'eût lu, disent les historiens: *L. t. k. ss.*, k. 96, fol. 26 v.), l'astronomie, la géographie, le calendrier, etc., de

lui choisir un emplacement heureux pour y faire construire une ville qui serait la capitale de ses États, laquelle ville fut appelée *Kai-ping-fou*, c'est-à-dire « la ville qui ouvre l'ère de la paix », et dont le nom, en 1263 (voir ch. XIII, note 1, p. 21, où le troisième caractère chinois se trouve à moitié renversé) fut changé en celui de *Chang-touï* « résidence souveraine »; on comprend comment *Marc Pol* put croire que *Khoubilai* commença à régner en 1256.

(3) A la mort de *Mangou-khadan*, frère aîné de *Khoubilai*, *Arik-Bouga*, son frère cadet, qui commandait à *Kara-korum*, siège du gouvernement général des conquêtes mongoles, voulut lui disputer la succession au trône. A cet effet, il chercha à se concilier les troupes cantonnées dans le nord de l'Empire. *Khoubilai*, qui apprit la mort de son frère *Mangou*, dans la province du *Hou-kouang*, au mois d'août de l'année 1259, n'en continua pas moins sa marche, franchit le grand fleuve *Kiang*, et mit le siège devant *Goh tchéou*, la moderne *Wou-tchéng*, qui est maintenant, avec *Han-khéou*, située sur l'autre rive du fleuve, l'un des plus grands marchés de la Chine ouverts au commerce européen par les traités français et anglais de 1858. Mais, ayant appris les menées de son frère *Arik-Bouga*, il tint conseil avec ses généraux, qui lui dirent qu'en sa qualité de premier prince du sang, il devait exercer la régence et présider à l'élection d'un nouvel empereur, et lui conseillèrent de se rendre en Mongolie. Dans ces conjonctures, *Khoubilai* crut devoir traiter de la paix avec le premier ministre de l'empereur des *Soung*. Il fut stipulé dans le traité que ce prince se reconnaîtrait le vassal du grand *Khaân*; qu'il lui payerait un tribut annuel de deux cent mille onces d'argent, avec deux cent mille pièces de soie, et que le fleuve *Kiang* serait la limite des deux empires. (Voir *Suh*

deffendoient<sup>3</sup>; mais il, pour sa grant prouesse, l'ot. Et pour ce que par droit et par raison il la devoit avoir, si comme droiz hoirs de emperial ligniee de quoi<sup>4</sup> il ot la seigneurie, et a regné quarante deux<sup>5</sup> ans jusques à ore, que court mil deus cent quatre vingt dix et huit<sup>6</sup> [du jour de Crist] que il commença. Et puet avoir d'aage bien entour quatre vingt cinq ans; si que il pavoit avoir d'aage quant il entra en son siege<sup>6</sup> entour quarante trois ans, avant que il fust seigneur (4). Il aloit en l'ost, avant, pluseurs fois et estoit proudome d'armes et moult bons chevetaines. Mais puis que il fu seigneur, il n'ala en ost que une fois. Et ce temps fu .M.CC.LXXX.VI. (1286) de Crist; et vous dirai pour quoy il y fu.

Il estoit un grant sire tatars qui avoit nom Naian (4), et estoit

<sup>4</sup> Ms. C. dont. — <sup>5</sup> Id. xl. — <sup>6</sup> Ms. C. Les mss. A. B. portent par erreur : .M.CC.LIII. et .LIII. (1288). — <sup>6</sup> Ms. B. règne.

<sup>3</sup> Disputaient.

*Thoung kian k. m.*, k. 21, fol. 5. — *Li tai kisse*, k. 96, fol. 41-42; Gaubil, *Histoire des Mongols*, p. 123; Mailla : t. IX, p. 276 et sq.; d'Ohsson : t. II, p. 342.)

Khoulilai s'étant rendu à sa ville nouvelle de *Khai-ping-fou* en Mongolie, lieu fixé par les partisans de l'élection du nouvel empereur, son frère *Mou-ko*, fils d'une seconde femme de *Touloni*, *Kadan*, fils d'*Ogodaï*, les princes et les généraux de l'aile gauche des armées mongoles (l'aile droite étant en Perse avec Houlagou, ou avec les représentants de la branche de Djoutchi, dans le *Decht-Kiptchak*, et de la branche de Djaghataï, dans la *Transoxiane* et le *Turkistan*), ne pouvant, vu l'urgence, assister au *Kouriltai*, élurent à l'unanimité Khoulilai, et le placèrent sur le trône avec le cérémonial d'usage. Ce prince avait alors 44 ans (Ib.).

Le droit qu'avait Khoulilai à la succession de son frère Mangou était fondé sur un usage qui est encore observé de nos jours en Turquie, où ce n'est pas un fils du Sultan qui lui succède, après sa mort, quand il existe un membre de la famille impériale plus âgé; usage qui se pratique aussi en Égypte pour la succession des pachas, dans la famille de Méhémet-Ali. Mais Delinghis-

khaân avait voulu maintenir en même temps un autre usage qui existait aussi dans les tribus mongoles : de soumettre le successeur ainsi désigné du pouvoir à l'élection, et non de réunir ou assembler de tous les membres de la famille et des principaux chefs. Un article de son *Yassa*, ou Code de lois laissé par lui, porte : « Défense, sous peine de la vie, qu'aucun homme, quel qu'il soit, se fasse proclamer empereur sans avoir auparavant été élu par les princes, les khans, les émirs et autres seigneurs mongoles, assemblés légalement dans une diète générale (*kouriltai*). »

(4) Selon Rachid-ed-din, cité par d'Ohsson (*Histoire des Mongols*, t. II, p. 456), Nayan descendait, à la cinquième génération du *noyan* (en mongol *prince* ou *chef*) *Uchuguen*, frère cadet de *Dchinghis-khaân*, et non de *Bilgouti*, son frère aîné, comme il est dit dans les Annales chinoises. Il avait hérité d'un apanage donné à son ancêtre par *Dchinghis-khaân*, dans une contrée au nord-est de Péking, qu'on appelle la *Mandchourie*. Il avait beaucoup agrandi cet apanage aux dépens des autres frères de *Dchinghis-khaân*, et était devenu très-puissant.

Voici comment les Annales chinoises racon-

oncle audit seigneur Cublay Kaan; et estoit joenne homme<sup>b</sup>, seigneur de maintes terres et de maintes provinces. Si que quant

<sup>b</sup> Le ms. B. *jeunes homs.*

tent cette guerre de Nayan contre Khoubilai-khaân.

[TEXTE.]— En été, à la quatrième lune (de l'année 1287), le *Tchou-wang*, ou prince de la famille impériale, *Nai-yan*, se révolte. A la cinquième lune l'empereur prend des mesures pour arrêter la rébellion. En automne, à la huitième lune, il retourne à *Chang-toû*.

[Développement.]— Antérieurement Khoubilai avait été prévenu que *Nai-yan* se disposait à se révolter. L'empereur envoya *Pe-yen* (le général *Bayan*) pour s'informer de ce qu'il y avait de vain ou de réel (dans ce qui lui était rapporté à cet égard). *Nai-yan* coupa le dessein de s'emparer de sa personne; mais *Pe-yen*, informé de ses projets, parvint à s'échapper et retourna (près de l'empereur).

« Dans le même temps les *Tchou-wang*, ou princes impériaux du nord-ouest, apprirent la révolte de *Nai-yan*. Il y en eut un grand nombre qui se rangèrent de son côté (*tô tsoung tcht*). L'empereur en fut très-affligé. Le premier capitaine des gardes de l'empereur *A-cha-pou-hoa* lui dit : « Ce qu'il y aurait de mieux à faire, d'abord, ce serait de ramener à des sentiments pacifiques les princes impériaux (ligués avec *Nayan*); c'est-à-dire, agir de manière à ce que ce soit le ciel qui les punisse (*nâi hung thiên thiao*). Alors le rebelle, réduit à ses seules forces, serait facilement soumis.

« L'empereur répondit : C'est très-bien; essayez de faire pour moi ce que vous venez de me dire. Le capitaine des gardes se rendit au Nord, et, s'adressant au prince impérial *Na-ya* (l'un des confédérés), il lui dit : Grand prince, avez-vous entendu dire que *Nai-yan* s'est mis en état de rébellion? — Il répondit qu'il l'avait entendu dire. — L'envoyé répliqua : Grand prince, savez-vous que *Nai-yan* a envoyé un exprès (à Khoubilai) pour l'informer qu'il rentrerait dans le devoir? — Il répondit : Je l'ignore. — L'envoyé continuant : J'ai entendu dire que tous les grands princes impériaux avaient témoigné le désir d'imiter la conduite de *Nai-yan*; maintenant que

*Nai-yan* est rentré dans le devoir, resterez-vous seul, grand prince, en état de rébellion contre votre chef suzerain? Grand prince, pourquoi n'iriez-vous pas voir l'empereur pour vous entendre avec lui? Il est du plus facile accomodement. — *Na-ya* accéda à cette proposition. De ce jour les desseins des princes impériaux furent entravés et leur ligue dissoute.

« L'empereur sut ainsi déjouer les mauvais desseins de ses proches et les en faire repentir. Il chargea son ministre de la gauche, *Li-ting*, et d'autres officiers généraux, de prendre le commandement des troupes chinoises, et d'employer la tactique chinoise dans les batailles. Et en même temps *Nai-yan* reçut l'assistance de *Kin-kia-nou* et de *Ta-pou-tai*, qui lui amenèrent un secours en troupes, que l'on disait être de dix corps de dix mille hommes chacun, qui se concentrèrent avec tous leurs équipages en chariots de guerre et autres dans un camp retranché. L'empereur (Khoubilai), lorsqu'il eut appris que son parent avait levé son étendard et disposé toutes ses troupes pour le combat, l'enveloppa avec les siennes. *Nai-yan* se maintint ferme dans ses retranchements sans en sortir. Le grand officier, directeur des subsistances, *Tie-ko*, dit (aux rebelles) : « Vous êtes nombreux, nous sommes en petit nombre. » Il disait cela pour leur faire croire qu'ils allaient se retirer. Là-dessus l'empereur fit déployer son dais, hisser le grand étendard à queue de buffle et s'assit sur son lit de camp. *Tie-ko* s'avança pour lui présenter à boire. *Ta-pou-tai* prit le commandement d'une troupe pour faire une reconnaissance des positions et de l'armée (de l'empereur); mais il n'osa pas s'avancer. *Li-ting* dit : La nuit prochaine il serait bon de faire une petite expédition secrète. En conséquence, il se mit à la tête d'une dizaine d'hommes intrépides et déterminés, portait des armes à feu (*pao h'ô ph'ao*), et, la nuit arrivée, il pénétra avec sa petite troupe dans les rangs ennemis. Les détonations des armes à feu (*ph'ao*) produisirent un tel effet que la plus grande confusion se mit dans les

il se vit seigneur si s'en orgueillit pour son jouvenc<sup>4</sup> et pour ce qu'il avoit grant seignourie<sup>1</sup>; car il pouvoit bien mener à bataille

<sup>1</sup> Ms. B. Ce mot manque dans le ms. A. Le ms. C. porte *pouvoir*.

<sup>4</sup> *A cause de sa jeunesse.*

rangs ennemis, et qu'ils se dispersèrent de tous côtés.

« L'empereur dit à son officier : Comment avez-vous su faire pareille chose ? — Li-ting lui répondit : Quoique l'armée ennemie soit nombreuse, elle n'est pas retenue par les lois de la discipline. En voyant tous ces chars, ces équipages militaires, ces chevaux harnachés attendant des cavaliers, et que vous ne commandiez pas encore l'attaque, ils ont dû supposer qu'une grande armée vous suivait de près et allait arriver. C'est pourquoi j'ai pensé qu'ils devaient être disposés à la fuite.

« Aussitôt l'empereur ordonna à Li-ting de se mettre à la tête de l'armée chinoise, Yu-si Témour à la tête de l'armée mongole, et de poursuivre ensemble l'armée ennemie, qui fut mise dans une déroute complète. Nai-yan lui-même fut fait prisonnier.

« En automne, à la huitième lune, l'empereur retourna à Ching-tou. »

(*Li-tai ki sse*, k. 98, fol. 13. — *Souh Thounghian kang mou*, k. 23, fol. 24-25. On peut consulter aussi Gaubil, *lieu cité*, p. 205; Mailla, t. IX, p. 431.)

Voilà comment les Annales chinoises, à l'année 1287 de notre ère, rapportent le fait raconté par Marc Pol, qui le place un an plus tôt, c'est-à-dire en 1286; ce qui tient à une erreur de concordance des calendriers. On remarquera une assez grande différence entre le récit concis, original et néanmoins curieux des historiens chinois, et le récit animé, naïf, pittoresque du célèbre voyageur vénitien. Ce dernier semble se plaire dans ses descriptions de batailles, disposées avec beaucoup d'art, et comme un homme qui a dû en être souvent témoin. Il put assister à celle qui eut lieu entre Nayan et Khoubilai-khaân. S'il n'y assista pas, il dut l'entendre raconter par des témoins oculaires, car son récit est trop circonstancié pour supposer le contraire.

Une de ces circonstances, cependant, rappor-

tée par les historiens chinois, et omise par Marc Pol : celle de l'emploi d'*armes à feu* (*hó ph'ao*) dans l'armée de Khoubilai, a lieu de surprendre. Il est vrai que l'usage n'en était pas général, et qu'un très-petit nombre d'hommes en étaient pourvus dans l'armée de Khoubilai-Khaân. Mais néanmoins c'était une particularité assez curieuse que l'emploi de ces armes à feu pour que Marc Pol en eût fait mention s'il avait assisté à l'expédition.

Nous revenons sur ces *hó ph'ao* ou « armes à feu de guerre », en usage dans les armées mongoles, au chap. CLXV, à propos du siège de la ville de *Siaug-yang*. On remarquera, dans le récit des historiens chinois, que les généraux de Khoubilai ne dédaignaient pas de recourir aux petites ruses de guerre, pour tromper et battre leur ennemi. Les plus anciens ouvrages chinois écrits sur l'art militaire, comme ceux de *Sun-tse*, qui vivait cinq cents ans avant notre ère, renferment des préceptes que le général chinois de Khoubilai semble avoir eu en vue pour les mettre en pratique contre Nayan : « Si vos ennemis sont plus puissants et plus forts que vous, vous ne les attaquez point; vous éviterez avec soin d'en venir aux mains avec eux; vous cacherez toujours avec une extrême attention l'état où vous vous trouverez. Il y aura des occasions où vous vous abaissez, et d'autres où vous affecterez d'avoir peur. Vous feindrez quelquefois d'être faible, afin que vos ennemis, devenant présomptueux, viennent, ou vous attaquer mal à propos, ou se laisser surprendre eux-mêmes et tailler en pièces honteusement. » (*Art militaire des Chinois*, trad. par le P. Amiot sur la traduction mandchoue paraphrasée, p. 62. Le texte chinois de *Sun-tse*, extrêmement concis, ne pourrait être traduit littéralement sans être souvent incompréhensible.)

Nayan, dans l'histoire chinoise, n'est qualifié que de *parent* (*thsin* : « consanguinei propinquus ») et non d'*oncle* de Khoubilai; ce qui est plus



.ccc. mille hommes à cheval. Mais toutes fois il estoit homme<sup>1</sup> de son nevo<sup>2</sup> le grant Kaan, qui Cublay a nom, et le devoit estre par raison. Mais quant il se vit de si grant pouvoir, si se pensa qu'il ne vouloit plus estre homs<sup>3</sup> au grant Kaan; ainçois<sup>6</sup> lui vouloit tollir sa seigneurie, se il onques pouvoit. Si manda ce Naïam, par ses messages, à un autre seigneur Tatar, qui se nommoit Caidou (5), qui estoit grant sires et puissans et estoit neveu au grant Kaan; et estoit parent à Naïan, et estoit homme<sup>5</sup> au grant Kaan. Mais il estoit reveles<sup>7</sup> et vouloit grant mal à son seigneur, le grant Kaan, qui son oncle estoit. Et li manda, disant ces paroles: que il s'appareilleroit atout son pouvoir, qui estoit moult grant, d'aler seur le grant Kaan son seigneur; et que il li prioit qu'il en feist<sup>1</sup> aussi son

<sup>1</sup> Ms. C. *homs* = vassal. — <sup>2</sup> Ms. C. *neveu*. Le ms. A. écrit *nô* pour *nevod*, *nevo*, du latin *nepos*. — <sup>3</sup> Ms. C. *voulsist faire*.

<sup>5</sup> *Vassal*. — <sup>6</sup> *Au contraire*. — <sup>7</sup> *Rebelle, révolté*.

exact; car Nayau était fils à la cinquième génération d'un frère de Delinghis-Khaân, dont Khoubilai était petit-fils à la deuxième génération. Nayau pouvait être *oncle* de ce dernier, s'il avait au nombre de ses femmes une *tante* de Khoubilai; car l'usage, chez les Mongols, était que lorsqu'un homme et surtout un prince veuait à mourir, ses femmes appartenaient à son fils aîné, qui épousait celles qui lui plaisaient, à l'exception de sa mère, et congédiaient ou mariait les autres. Cette loi existait aussi chez les Onigours. Nayau était le *vassal* de Khoubilai parce que ce dernier descendait en ligne droite de Delinghis-Khaân, tandis que lui, Nayau, était d'une ligne collatérale apanagée.

(5) Caidou dans le récit chinois, n'est pas nommé parmi les princes Delinghiskhaûiens qui s'allièrent à Nayau contre Khoubilai. Toutefois il pouvait bien faire partie de la ligue; car Caidou (en chinois *Hai-tou*, que l'on prononce dans le nord *Klaidou*), qui avait été du parti d'Arik Booga (v. ch. LXXVI, n. 3), jusqu'au moment où le prince était allé se livrer à son frère Khoubilai, refusait toujours de reconnaître ce dernier comme souverain. Il était fils de Kachi, qui, selon lui, devait succéder à son père Ogodai, dont

il revendiquait les droits au trône. Il était *neveu* de Khoubilai, en ce sens qu'il descendait à la quatrième génération de Delinghis-Khaân, par *Ogodai*, son troisième fils, tandis que Khoubilai en descendait à la deuxième par *Toulouï*, son quatrième fils. Il s'était retiré dans son apanage situé sur le bord de l'Imit ou Enil, rivière de la Dzoûngarie actuelle, qui descend du versant méridional des monts Altaï (par 82° longitude E., et 46° latitude N.); apanage qu'il avait agrandi et qui formait, dans ses maïus, les anciens domaines de Kouyouk et d'Ogodai. Caidou, dont il sera encore question dans les derniers chapitres du livre de Marc Pol, resta constamment hostile à Khoubilai, et lui chercha des ennemis dans tous les princes mongols qu'il pouvait rallier à sa cause. Il mourut en 1301. Dans cette même année, il était entré sur les terres de l'empire du successeur de Khoubilai, *Tcmour* (en chinois *Tching-tsaung*), avec une armée plus formidable que celles qu'il avait pu réunir jusque-là. Il était accompagné de quarante princes des deux branches d'Ogodai et de Djaghataï. Une bataille fut livrée entre Kara-korum et la rivière Tamir. Caidou fut défait et mourut de maladie en opérant sa retraite.

pouvoir et entrer seur le grant Kaau, d'autre part, afin que quant il li iroient sus à si grant gent <sup>8</sup>, l'un d'une part, et l'autre d'autre, qu'il lui peussent tollir sa seigneurie par force <sup>m</sup>.

Et Caydu, quant il ot entendu ceste nouvele que Naian li mandoit, si en fu moult liez <sup>9</sup>, et bien pensa que ore estoit temps d'avoir son entendement. Si li manda respondant que ainsi feroit il. Si s'appareilla atout son pover, tant que bien ot .c.m. (100,000) hommes à cheval.

Or retornons au grant Kaan qui toute ceste traison <sup>n</sup> sot <sup>10</sup>.

### CHAPITRE LXXVII.

*Comment le grant Kaan ala contre Naian.*

Et quant le grant Kaau sot ce, si s'appareilla moult vaillamment <sup>a</sup> comme celui qui ne les doubta <sup>1</sup> pas pour ce que il faisoient contre raison. Car il ne fu de riens esbahis, par sou grant seus et par sa proesce <sup>b</sup>. Et dist que il ne porteroit jamais corouue se il ne metoit à male mort ces deux seigneurs Tatars qui sont traitres et desloial <sup>c</sup> contre lui. Et fist sou appareil <sup>2</sup> moult tost et coïement <sup>3</sup> que nus n'en sot riens, en dix ou en douze jours <sup>4</sup>, autres que son privé Conseil <sup>5</sup>. Et ot assemblé bien trois ceut soixante mille hommes à cheval et bien ceut mille à pié. Il assembla si pou de gent <sup>6</sup>, pour ce estoient de ces osts <sup>f</sup> qui li estoient entour <sup>5</sup>; car des autres osts <sup>f</sup> qui estoient si loings, il ne les pot <sup>6</sup> pas avoir si tost, qui estoient genz sans nombre et sans fin, qui estoient alé en diverses contrées et provinces pour conquerer terres par son commandement. Car s'il eust mandé tout son effors <sup>7</sup>, il en eust

<sup>m</sup> Ms. B. Le ms. A. si li toudroient la seignorie par force. — <sup>n</sup> Ms. C. trahyson.

LXXVII. — <sup>a</sup> Ms. C. vistement. — <sup>b</sup> Ms. B. proesche. — <sup>c</sup> Ms. C. traytres et desloyaux. — <sup>d</sup> Id. Les mss. A. B. portent : en .xj. jours ou en .xij. — <sup>e</sup> Mss. A. C. poi de gent. — <sup>f</sup> Ms. A. os, du latin *hostes*, ennemis.

<sup>8</sup> En si grand nombre. — <sup>9</sup> Joyeux. — <sup>10</sup> Sut.

LXXVII. — <sup>1</sup> Redouta. — <sup>2</sup> Préparatifs. — <sup>3</sup> Secrètement. — <sup>4</sup> Conseil privé. — <sup>5</sup> Des troupes qu'il avait sous la main. — <sup>6</sup> Put. — <sup>7</sup> Toutes ses forces; toute son armée.

assemblé si grant multitude que ce seroit impossible chose à croire, ne à ouïr, ne à dire; que ce seroit nombre sans fin. Car ces trois cent soixante mille hommes à cheval que il fist assembler furent ses fauconniers et braconniers qui li sont entour.

Et quant il ot appareillié si pou<sup>e</sup> de gent, si fist veoir à ses astronomiens (1) se il vaincra la bataille, et se il vendra à chief<sup>8</sup> de ses enemis<sup>8</sup>. Cil regarderent par leur art et li<sup>h</sup> distrent que il alast hardiement, car il vaincroit et auroit l'onneur et la victoire; de quoy il fut moult joiaus. Et se mist à la voie avec son ost<sup>9</sup>; et chevauchierent vingt journées tant que il furent venu en un grant champ là où estoit Naian avec tout son ost, qui bien estoient quatre cent mille hommes à cheval. Et vindrent les genz du grant Kaan si matinet et si subitement<sup>1</sup> que ceus<sup>1</sup> n'en sorent riens. Car le grant Kaan avoit fait si garder les voies pour les espies<sup>10</sup> que nuls n'y povoit aler ne venir qui ne fust pris. Et ce fu l'achoisson<sup>h</sup> par quoi Naian ne sot riens de sa venue, de quoy il demourerent moult esbahiz, et surpris. Et vous di que quant l'ost du grant Kaan joinst à<sup>11</sup>, Naian estoit en sa tente avec sa fame en son lit et se dormoit. Et ce fu pour ce que le seigneur fist le

<sup>8</sup> Mss. A. C. *anemis*. — <sup>h</sup> Mss. B. C. *lui*. — <sup>i</sup> Ms. C. *soubdainement*. — <sup>j</sup> Mss. B. C. *ceulz*. — <sup>k</sup> Ms. G. *raison*.

<sup>8</sup> *Vientru à bout*. — <sup>9</sup> *Son armée*. — <sup>10</sup> *Espions*. — <sup>11</sup> *Arriva sur le champ de bataille*.

LXXVII. — (1) Nous avons déjà vu, au chapitre LXVI, que Delinghis-Khaân ne livra pas bataille au Prestre Jehan sans consulter aussi ses astronomiens, parmi lesquels il n'y eut que les astrologues chrétiens nestoriens qui surent lui prédire la victoire, quoique le Prestre Jehan professât leur croyance. Marr-Pol ne dit pas ici quels étaient ces astronomiens. Il n'en manquait pas dans toutes les sectes religieuses qui régnaient à cette époque. Cet usage, au surplus, paraît avoir été pratiqué dans l'antiquité et dans les temps modernes, plutôt dans un but politique qu'autrement. C'était toujours devant l'armée qui allait combattre que les généraux en chef faisaient consulter les entrailles des vic-

tims et leur faisaient prédire la victoire, afin de soutenir ou d'exciter l'ardeur belliqueuse de leur armée. Dans la rédaction italienne publiée par Ramusio, au milieu du seizième siècle, qui n'a déjà plus la naïveté et la sincérité de notre rédaction du treizième, on lit : « *Giunto appresso in colle, oltre il quale si vedeva la pianura dove Najam era accampato, Cublai fece riposare le sue genti per due giorni, e chiamati gli Astrologhi, volse che con le loro arti, in presenza di tutto l'esercito, vedessero chi dovea aver la vittoria, li quali dissero dover esser di Cublai. Questo effetto di divinazione sogliono sempre far li gran Capi per far unanimar li loro eserciti.* »

sien ost moult privéement et tost <sup>12</sup>, si comme je vous ai dit; il se soulaçoit <sup>1</sup> avec sa femme ou lit, car il lui vouloit moult grant bien à desmesure <sup>m</sup>.

### CHAPITRE LXXVIII.

*Ci commence de la bataille au grant Kaan à Nayan le traître.*

Et que vous en diroie je? Quant il fu bien jours le Kaan avec tout son ost fu sus un tertre ou plain là où Naian estoit en ses tentes qui demouroient moult seurement comme ceus <sup>a</sup> qui ne creioient <sup>b</sup> pour riens du monde que illec venist <sup>c</sup> nulle gent à faire leur damage <sup>c</sup>. Et ce estoit la choison <sup>d</sup> pourquoy il estoient en si grant seurté, et ne faisoient garde nisme <sup>e</sup>; car il n'avoient onques sceu rien de la venue du grant Kaan, si comme je vous ai dit, pour ce que touz les pas estoient gardez. Et aussi que il estoient moult loins en liex sauvages, que plus y avoit de trente journées jusques au grant Kaan; mais il les chevaucha en vingt avec tout son ost pour la grant volenté <sup>2</sup> que il avoit d'encontrer le <sup>3</sup>.

Or que vous diroie je? Le grant Kaan fu sus le tertre et fist faire une grant bretesche <sup>4</sup>, sus quatre olifans <sup>f</sup> moult bien ordenez <sup>g</sup>, et estoit de lez s'enseigne <sup>h</sup> qui estoit si haute que bien pouvoit estre veue de toutes pars. Ses gens estoient tous <sup>i</sup> eschiellés <sup>1</sup> de <sup>5</sup> .xxx.M. (30,000); et avoit la plus grant partie de ceus à cheval ainsi eschelé <sup>6</sup>: un homme à pié derriere la croupe de sa beste, qui tenoit une lance; car ainsi <sup>k</sup> estoient ordonné <sup>1</sup> toute la gent à pié avec

<sup>1</sup> Ms. C. Les mss. A et B. *soulaçoit*. — <sup>m</sup> Mss. A. C. Le ms. B. *oultre mesure*, = à l'excès.

LXXVIII. — <sup>a</sup> Ms. B. *cilz*; ms. C. *cellui*. — <sup>b</sup> Ms. C. *creingnoit* = *craignoient*. — <sup>c</sup> Id. *pour eulx faire damage*. — <sup>d</sup> Id. *raison*. — <sup>e</sup> Ms. B. *nes unes*. — <sup>f</sup> Ms. B. *un oliphans*; ms. C. *un olifant*. — <sup>g</sup> Id. *ordonnez*. — <sup>h</sup> Ms. C. *et sur le côté était son enseigne*. — <sup>i</sup> Ms. B. *tous*. — <sup>j</sup> Ms. B. Ms. A. *tuit a cele*. — <sup>k</sup> Ms. A. *ainsinc*. — <sup>1</sup> Id. *ordoné*.

<sup>12</sup> Réunit son armée très-secrètement et promptement.

LXXVIII. — <sup>1</sup> *Fut*. — <sup>2</sup> *Volonté, désir*. — <sup>3</sup> *De le rencontrer*. — <sup>4</sup> *Tour en bois garnie de créneaux*. — <sup>5</sup> *Échelonnés par* (30,000 hommes). — <sup>6</sup> *Échelonné*.

lances en ceste maniere; si que tout le champ en estoit couvert. Si que en ceste maniere estoit appareillié l'ost du grant Kaan pour combattre.

Et quant Naian vit ce, si coururent tuit as armes moult esbahis; et s'appareillierent moult bien et firent leur eschelés ordenément<sup>7</sup>. Endementres<sup>8</sup> que il estoient tuit appareillié l'une part et l'autre de bataille, si comme je vous ai dit, que il ne manioit que du férir<sup>9</sup>: adonc puet l'en oïr sonner mains instrumens de plusieurs manieres, et chanter touz à haute voiz<sup>m</sup>; car l'usage des Tatars est si faite que, avant qu'il entrent en bataille, chascuns chante et sonne un leur estrument<sup>n</sup> à deux cordes moult pesant à ouïr. Et demourent ainssi escellé<sup>10</sup> chantant, et sonnent moult bien, jusques à tant que le grant nacaïre (1) du seigneur sonne. Et maintenant

<sup>m</sup> Ms. C. *voix*. — <sup>n</sup> Id. *instrument*.

<sup>7</sup> Ils disposèrent leurs bataillons et escadrons en colonnes et corps de troupes, avec ordre. — <sup>8</sup> Pendant. — <sup>9</sup> Qu'il ne manquait plus que d'en venir aux mains. — <sup>10</sup> Echelonnés, rangés en bataille.

LXXXVIII. — (1) نَاقَايَرُ *Nacayah*. C'est un mot dont l'origine n'est pas bien connue, employé en arabe ou en persan pour désigner de grosses timbales en cuivre portées sur un charneau ou un mulet. (Voir Villoteau, *Descript. de l'Égypte. Instr. de Mus.*, p. 992-993.) En sanskrit, une grande timbale se nomme *ānakah*, mot qui a un grand rapport de similitude avec *nacarah*; et ce mot se trouve déjà employé dans le *Mahābhārata*: « Alors soudain les conques, les cymbales, les grandes timbales (*ānakah*), etc. retentirent de toutes parts... » (*Bhagavad-gītā*, I, I, sl. 13.) Et c'est aussi avant de commencer la bataille que l'*ānakah* était sonné.

Le mot de *nacarah* a été adopté par les écrivains des Croisades, qui l'ont transcrit en latin par *nacara*, en italien par *nacchero* et en français par *nacaire*. On lit dans Joinville (édit. Didot, p. 47): « Le jeudi après Penthecouste arriva le roy devant Damiete, et trouames là tout le pooir du Soudane sur la rive de la mer, moult beles gent à regarder; car le Soudane porte les armes d'or, là où le soleil feroit (*fropoï*), qui fesoit les armes resplendir. La noise que il me-

noient de leur *nacaires* et de leur cors sarrazinois, estoit espoventable à escouter. »

Pétis de la Croix, dans son *Histoire de Grugisicau* (p. 200), racontant la bataille que le roi de Kharizme soutint, en 1219, contre les Mongols, commandés par deux fils de Dchinglis-Khaan, Dehaghataï et Ogodaï, dans un lieu nommé Caracon, non loin de la ville d'Otrar (sur le *Sir Daria* ou Yaxartes), dit: « Les deux armées s'étant rangées en bataille, on entendit ensuite la grande trompette *Kerréou*, qui a 15 pieds de long, les timbales d'airain appelées *Cous*, les tambours, les fifres et autres instrumens militaires. Pendant qu'on sonnoit la charge, les Carizmiens qui estoient mahométans implorèrent le secours de leur prophète, et les Mogols, s'assurant sur leur bonheur et sur l'expérience de leur grand Khan, se promettoient une victoire complete. »

C'était donc plutôt la grande trompette *kerréou*, que le *nacarah* ou *nacaire*, instrument sur lequel on frappe comme sur une timbale, que Khoubilai-Khaan fit sonner pour donner le signal de la bataille. Au surplus, le fait en lui-même n'a que bien peu d'importance.

qu'elle commence à sonner, si commence la bataille d'une part et d'autre de chacun ; car, autrement, devant <sup>11</sup> le son du grant nacaire du seigneur nulz n'oseroit commencier la bataille, si qu'en chantant et sonnans, quant il furent tuit eschellé <sup>10</sup> et appareillié si commencierent à sonner le grant nacaire du grant Kaan. Et l'autre de Naian commença aussi à sonner. Et des maintenant commença la bataille à sonner d'une part et d'autre moult forment <sup>12</sup>. Et se coururent sus aus arcs <sup>13</sup> et aus maces <sup>14</sup> et as lances et as espées, et as arbalestes que hommes à pié ont, si felonnesment <sup>15</sup> que c'estoit une merveille à veoir. Or peust l'en veoir voler saiettes <sup>16</sup> d'une part et d'autre tant que tuit l'air en estoit couvert, si comme pluie espesement. Or peust l'en veoir chevaliers<sup>o</sup> espesement et sergens à cheval cheoir<sup>p</sup> mors d'une part et d'autre moult grandement, si que toute la terre en estoit couverte. Il y avoit si grant cri d'une part et d'autre à moult grant planté de mors et de navrés <sup>17</sup> que l'en ne peust pas ouïr dieu tonnant ! Car la bataille fu moult aspre et felonnesse <sup>18</sup> et ne s'espargnoient de riens à occire.

Ore que vous feroie je lonc compte ? Sachiez que ce fu la plus perilleuse bataille et la plus douteuse <sup>19</sup> et la plus aspre qui onques fust veue à notre temps, ne ne fu veu en champ tant de genz d'armes à un coup <sup>20</sup>, pour bataille faire<sup>q</sup> ensemble comme ceus firent ; et proprement <sup>21</sup> genz à cheval ; car bien furent d'une part et d'autre plus de .vii.c.lx.m. (760,000) hommes à cheval, qui fu moult grant fais<sup>r</sup> sans les genz à pié qui furent un moult grand nombre. Celle bataille dura melléement d'une part et d'autre du matin jusques enuii jour. Mais au derrain <sup>22</sup> si comme il plot à Dieu et à la raison que le grant Kaan ot <sup>23</sup> la victoire, et perdi la bataille, Naian, et fu desconfit ; si que quant l'ost Naian <sup>24</sup> vit la grant

<sup>o</sup> Ms. A. *chrs*. Ms. C. *chevaliers*. Le ms. B. porte : *archiers*. — <sup>p</sup> Ms. A. *a chevax choïr*. — <sup>q</sup> Le ms. B. ms. A. *fère*. — <sup>r</sup> Id. Le ms. A. *fes*.

— <sup>11</sup> *Avant d'entendre*. — <sup>12</sup> *Fortement*. — <sup>13</sup> *Arcs et flèches*. — <sup>14</sup> *Massues*. — <sup>15</sup> *Traiteusement, avec tant d'art*. — <sup>16</sup> *Flèches, de sagitta*. — <sup>17</sup> *Blessés*. — <sup>18</sup> *Meurtrière*. — <sup>19</sup> *Redoutable*. — <sup>20</sup> *A un moment donné*. — <sup>21</sup> *Principalement*. — <sup>22</sup> *En dernier lieu*. — <sup>23</sup> *Eut*. — <sup>24</sup> *L'armée de Nayan*.

force d'armes que fesoient la gent au grant Kaan, si ne les parent souffrir; ains se mistrent à la fuie<sup>25</sup>. Mais à Naian ne valut riens; car il fu pris et tuit li baron, qui avec lui estoient, qui se rendirent au grant Kaan avec toutes leur armes. Et sachies que Naian estoit crestiens baptisiez (2) et portoit en son enseigne<sup>3</sup> la croiz, mais il ne li valut riens pour ce qu'il aloit contre son seigneur à grant tort; car il estoit homme au grant Kaan, et devoit tenir la terre de lui, si comme tuit si<sup>1</sup> ancestre avoient esté.

<sup>1</sup> Ms. A. *s'enseigne*; = sur son étendard. — <sup>2</sup> Ms. A. forme picarde du pronom possessif pl. masc. Le ms. B porte *tuit li*; le ms. C. *tous les*.

<sup>25</sup> Mais se mirent en fuite.

(2) Le P. Gauhil, qui, le premier, dans son *Histoire des Mongous* (Paris, 1739), a fait connaître l'histoire de Delinghis-Khaân et de ses successeurs sur le trône de la Chine, d'après les écrivains chinois (Deguignes, dans son *Histoire des Huns*, ne fait guère que reproduire sur ce point le travail de son devancier et la relation de *Marc Pol* qu'il fond dans son récit); le P. Gauhil, disons-nous, fait observer dans une note (p. 207) que « l'histoire chinoise ne parle ni des Croix, ni des Chrétiens, ni des Juifs et Mahométans qui étaient, selon *Marc Pol*, dans les armées de *Nayen* et de *Houpilay* (Khou-bilâ) et ne dit rien de la religion de *Nayen*. »

Là dressus, Marsden dit, avec assez de raison, que cela ne prouve rien (*but this proves nothing*, n. 507, p. 273). Puis il ajoute : « Les lettrés de ce pays, dans l'orgueil de leur philosophie préteutieuse (*in the pride of their ostentatious philosophy*), tiennent en mépris toutes les religions étrangères, comme étant également irrationnelles et idolâtres, et ne condescendent même pas à distinguer les ministres de la religion chrétienne par d'autres termes que ceux qu'ils appliquent aux prêtres de *Fo*. La religion de cet infortuné prince (*Nayan*), quoique pour nous un sujet de curiosité, en était un pour eux de parfaite indifférence; et on ne doit pas plus s'attendre à ce que leurs annales la mentionnent, qu'à voir mentionner par nos gazettes les croyances d'un inahratte

« ou d'un autre chef dont l'agression aura été punie par nos armes dans l'Inde. »

On est étonné de trouver dans un écrivain aussi instruit et généralement aussi impartial que Marsden, cette accusation banale d'*orgueil* et de *rationalisme* portée contre les lettrés et la philosophie chinoise. Il n'y a pas déjà tant de raison dans le monde pour que l'on se croie obligé de la censure lorsqu'on en trouve quelque part. Pourquoi Marsden, qui exprime souvent le regret de ne pas trouver plus de raison dans *Marc Pol*, voudrait-il que les historiens chinois l'eussent imité?

C'est devenu comme de bon ton, dans certain monde, de déclamer contre la philosophie des Chinois. On a accusé Confucius d'avoir altéré, falsifié les anciens livres chinois, « en opérant sur les *King* et les livres de l'antiquité chinoise un travail analogue à celui de Platon, analogue à celui d'Aristote sur les dogmes religieux des grandes sociétés auxquelles la Grèce était redevable de sa civilisation, etc. »; nous avons prouvé ailleurs la fausseté de cette accusation. On a encore enchiéri depuis. Une homme qui a écrit sur l'armée chinoise un livre qui n'était guère que la traduction de Mémoires qu'il n'avait pas faits et qu'il eût été incapable de rédiger, jette aussi sa pierre à la philosophie chinoise : « Les Chinois, dit-il (p. 19), abrutis par leurs livres de morale, par leurs rites absurdes, n'ont aucune de ces qualités que possède le

## CHAPITRE LXXIX.

*Comment le grant Kaan fist occire Nayan.*

Et quant le grant Kaan sot que Nayan estoit pris, si en fu moult liez<sup>1</sup>, et commanda que il fust mis à mort dès maintenant<sup>2</sup>; que nus<sup>3</sup> ne le veist, à ce, que pour ce que il estoit de sa char et de son sanc, il en eust pitié et li pardonnast. Et fu occis en ceste maniere : car il fu envelopez en un tapis et fu tant menez çà et là

LXXIX. — <sup>1</sup> Ms. B. *nulz*.

LXXIX. — <sup>1</sup> *Joyeux*, de *lætus*. — <sup>2</sup> *Aussitôt*.

« soldat européen. » C'est le même écrivain à épaulettes, qui, dans le même livre, disait (p. XVIII), pour pousser le gouvernement français à faire l'expédition de 1800 : « La Chine regorge d'or et d'argent, ses mines lui en fournissent; elle en a, en outre, reçu de tous les points du globe; elle a absorbé nos écus de France, les vieilles piastres espagnoles et une partie des dollars du Mexique. Nous retrouverons donc chez elle, dans certains lieux de la Tartarie bien connus, notre numéraire qui payera facilement les frais de la guerre. » Voilà de la véritable et bonne morale!

Quant aux observations de Marsden, elles pourraient s'appliquer à tous les historiens anciens, et même à la plupart des modernes, lorsque ce ne sont pas des chroniqueurs. Ces historiens s'étaient imposé la tâche de faire le récit des événements civils que l'histoire peut constater, quelquefois des croyances de la nation; mais non de la foi particulière d'un individu, moins facile à constater, et sur laquelle, d'ailleurs, l'historien n'a pas de contrôle, tant que cette foi ne se traduit pas en actes civils.

Ainsi les historiens chinois ont eu, de leur mission, à peu près la même idée que les grands historiens de l'antiquité. Quand ils parlent de la croyance d'un personnage historique, d'un empereur chinois, c'est que, selon eux, cette croyance, qu'elle fût bouddhiste ou Tao-ssé, en favorisant outre mesure les sectateurs de cette

même croyance, contrairement aux véritables principes du gouvernement, nuisait par cela même, aux intérêts de l'État, c'est-à-dire de la communauté; et ils n'hésitent pas à blâmer l'abus qui est fait de cette croyance. Il n'y a point de vanité philosophique à agir ainsi.

Au surplus, ce serait bien le cas d'appliquer ici ces belles paroles de Cicéron : « Philosophia est studium qui vituperat, haud sane intelligo, quidnam sit, quod laudandum putet. » (*De Officiis*, II, 2.)

Rachid-ed-din, cité par d'Ohsson (t. II, p. 460, note), ne dit que ce peu de mots sur la révolte de Nayan : « Khoubilai, quoique déjà atteint de maladie et fort avancé en âge, marcha contre les rebelles; mais il était en palanquin. Il fut sur le point d'essayer une défaite; et l'on mit en fuite l'éléphant qui le portait. Toutefois il remporta la victoire et poursuivit ses ennemis, qui lui furent livrés par leurs propres soldats. Il fit mourir les princes et distribua leurs troupes. Ce fut la dernière expédition que Khoubilai fit en personne. »

Marc Pol, en disant que Nayan était chrétien baptisé et qu'il avait fait placer le signe de la croix sur ses étendards, ajoute une réflexion un peu philosophique : mais il ne li valut rien pour ce que il aloit contre son seigneur; c'est-à-dire qu'il avait contre lui le droit. Ce dernier, cependant, ne triompha pas toujours, comme on peut en voir des exemples dans tous les temps.



estroitement que il morut. Et pour ce le fist morir en ceste maniere, pour ce que il ne vouloit que le sanc du lignage de son empire fust espandus ne en l'air, ne en la terre, ne au soleil (1).

Et quant le grant Kaan ot<sup>3</sup> vaincu ceste bataille si comme vous avez ouy, touz les barons et les hommes des provinces Nayan firent de rechief la fiance<sup>4</sup> au grant Kaan, qui firent de quatre provinces, si comme je vous dirai, qui avoient esté de la seigneurie dudit Nayan. La premiere a nom *Ciorcia*; la seconde *Cauy*<sup>b</sup>; la tierce *Brascol*, la quarte *Sichuigui*. Et de toutes ces quatre grants provinces (2) en estoit, Nayan, seigneur, qui moult estoit grant chose<sup>c</sup>.

<sup>b</sup> Mss. A. B. Le ms. C. *Causy*. — <sup>c</sup> Ms. C. *fait*.

<sup>3</sup> *Eut*. — <sup>4</sup> *Serment de fidélité*.

LXXIX. — (1) La même manière de faire mourir un ennemi est attribuée à Houlagou-Khan par Navairi, pour le dernier khalife de Bagdad. (Voir précéd., p. 50, n. 7.) Toutefois le fait est fort douteux; ce genre de mort n'étant réservé que pour les princes de la lignée impériale de Dchinghis-Khaan, ainsi que le dit Marc Pol. L'historien arménien Guiragos (*Extrait* traduit par M. Dulaurier, p. 121) racontant la mort du khalife Mostassem, dit : Houlagou le traita d'abord honorablement, tout en lui reprochant d'avoir tardé à se présenter devant lui. Puis il lui dit : « Es-tu un dieu ou un homme ? » — Le khalife répondit : « Je suis un homme, serviteur de Dieu. » Houlagou reprit : « Dieu t'a-t-il prescrit de m'injurier, de m'appeler chien?... Eh bien moi, le chien de Dieu, qui suis affamé, je te dévoreraï. » Et il le tua de sa propre main.

(2) Les domaines de Nayan, comprenant, comme dit Marc Pol, quatre grandes provinces, par suite des agrandissements successifs qu'il avait obtenus aux dépens des apanages d'autres princes mongols, formaient ce que l'on nomme aujourd'hui la Mandchourie, au nord-est de Péking et à vingt journées de cette capitale. La première de ces provinces, que Marc Pol nomme *Ciorcia* (que l'on doit prononcer *Tchiorchia*), était évidemment le pays des *Tchourtschek* (les ancêtres des Mandchous actuels), lequel, après

la défaite et la mort de Nayan, donna son nom au *Sing* ou gouvernement général que Rachided-din nomme *جورچه* *tchourtschek*, et l'histoire chinoise *Liao-yang Sing*, « gouvernement du Liao-yang ».

La seconde province, que nos mss. nomment *Cauy*, devait être le pays de *Kao-kiu-li*, comme on appelait primitivement le *loü* ou *Circuit* de *Thoung-ning* dépendant du même gouvernement. (*Yuen-ssé*, k. 59, fol. 3, v°.) La troisième, *Brascol* (ou plutôt *Barscol*), porte un nom mongol dont la première syllabe *burs* signifie *tigre*, et la terminaison *steuve*, *rivière* (la *rivière des tigres*), pays qui devait être situé dans les mêmes régions. Enfin la quatrième, *Sichuigui*, était le *loü* ou *Circuit* de *Khai-yuen*, traversé par le *Kara-mouren*, en chinois *Hé-chouï*, « eau ou rivière noire », nom que ce pays portait anciennement. Les Khitans en étant devenus maîtres, y établirent le siège de leur gouvernement, sous le nom de *Hé-chouï*, qui fut ensuite surnommé *Niu-tchiu*. *Hing-tsong*, de la petite dynastie des *Liao* (1032 de J.-C.), changea ce nom en celui de *Niu-tchi* ou *Jou-tchi*, d'où les tribus qui habitaient sur les rives du *Hé-chouï*, ou *Kara-mouren*, prirent le nom de *Jou-tchi*. Celles-ci, s'étant révoltées contre les *Liao*, les battirent, s'emparèrent de leur territoire, et la dynastie qui se fonda prit le nom de *Kiu*, Or, *Dynastie d'or*,

Et après que le grant Kaan ot<sup>3</sup> vaincu Nayan si comme vous avez ouy, les generations des genz qui estoient en la seigneurie Nayan en ces quatre provinces avant dites, qui estoient ydolastre et sarrazin; mais auques<sup>5</sup> y avoit crestiens (3); [il faisoient si grans gap<sup>6</sup> des crestiens<sup>4</sup>], et de la croix<sup>7</sup> que Nayan y avoit portée en s'euseigne que il ne povoient durer<sup>7</sup>. Et leur disoient<sup>1</sup>: « Or veez<sup>8</sup> « comment la vostre croix de vostre dieu a aidie<sup>8</sup> Nayan qui estoit « crestiens et l'aouroit<sup>9</sup>. » Et tant en crut la parole, qu'elle vint jusques au grant Kaan. Et quant le grant Kaan oy ce, si reprist moult ceus qui le gap<sup>6</sup> en faisoient et devant les crestiens. Et dist aux crestiens « que il se deussent conforter; que se la croix n'avoit « aidé Nayan que elle avoit fait grant raison; car, bonne chose si « comme elle est, ne devoit autre chose faire que ce qu'elle avoit

<sup>4</sup> Ces sept mots essentiels manquent dans les mss. A et B. — <sup>5</sup> Ms. A. C. *croiz*. — <sup>6</sup> Ms. A. B. *disoit*. — <sup>7</sup> Ms. A. *aidre*. Ms. B. *aidre*. Ms. C. *aidé*.

<sup>8</sup> Pronom indéterminé : quelque, de *aliquis*. — <sup>6</sup> *Ruilleries, moqueries*. Plus ordinairement *gab*. — <sup>7</sup> *Ils ne pouvaient les endurer*. — <sup>8</sup> *Foyez*. — <sup>9</sup> *L'adorait*.

en mougol *Altan*, qui signifie également *or*. C'est avec un roi de cette dynastie, que Marc Pol nomme le *Roi d'Or*, que le *Prestre Jehau* eut des démêlés. (Voir les chap. *CVIII* et *CLX*.) Ayant été appelés par les Chinois comme auxiliaires pour détruire les *Liao*, ils pénétrèrent en Chine, s'y trouvèrent bien et ne voulurent plus en sortir. Ils finirent par enlever aux Song toute la partie de la Chine située au nord du fleuve Jaune. Cette dynastie fut détruite en 1234 par les Mongols. Ce conquérant divisa les anciennes possessions des *Niu-tche*, devenus les *Kin*, en *orientale* et *occidentale*. La limite qui les séparait était à peu près le méridien de Péking, selon Gaubil (p. 206). La partie orientale fut divisée en vingt circonscriptions. Un de ses frères, le grand-père de Nayan, eut en partage tout le pays situé entre les rivières de *Liao*, *Toro* et *Kouei-louï*, et une partie du pays entre le *Liao-toung* et la rivière *Liao*. C'est dans cet apanage, agrandi par lui, qu'était Nayan.

(3) *Chrétiens nestoriens*. Le texte français de la S. G. porte (p. 85) : « Saracins, Ydres et Juif et

« maintes autres jens que ne ereoit en Dieu. » Le texte italien : *il Milione*, ne cite pas les *Juifs* : « gli Saracini, et gli altri che v'erano di diverse genti. » *Bomasio* a : « Li Giudei e Saraceni. » Le texte latin de Grynaeus porte aussi : « Judaei et Saraceni. » Cependant il est possible qu'il y ait eu aussi des *Juifs*, car on sait par divers témoignages qu'il en existait depuis longtemps en Chine; qu'il y en avait aussi chez les Mongols, et que quelques-uns d'entre eux occupèrent des emplois à la cour des souverains mongols de Perse. L'envoyé de saint Louis, Rubruquis, en rencontra dans plusieurs villes. « A « deux journées de la Porte de fer (*Derbend*), « nous trouvâmes une autre ville appelée « *Samarou*, où il y avoit grand nombre de « *Juifs*. » Il est remarquable, toutefois, qu'ils ne soient pas cités dans notre rédaction. Quant aux sectateurs de Mahomet, il y en avait aussi un grand nombre parmi les Mongols, de même que des bouddhistes que Marc Pol désigne toujours par la qualification d'idolâtres, parce qu'ils avaient constamment avec eux des idoles.

« fait ; car Nayan estoit desloiaus et traitres qui venoit contre son « seigneur ; et pour ce li est bien avenue ce qu'il avoit deservi<sup>10</sup>. « Et la croix de vostre dieu fist moult bien quant elle ne l'aida « contre droit. » Et dist ce si haut que chascun l'oy ; si que les crestiens respondirent<sup>b</sup> au grant Kaan : « Grandisme seigneur, vous « dites moult bien, car nostre croix ne veut aidier nulluy à tort ; « et pour ce n'aida pas Nayan qui faisoit maus<sup>1</sup> et desloiautez, si « qu'elle n'en veult<sup>1</sup> faire si comme lui qui mal faisoit. » Si que depuis ne leur fu faite<sup>h</sup> nulle repreuche<sup>1</sup> des<sup>11</sup> mécréans, pour ce qu'il oïrent bien les paroles qui furent dites du seigneur aux crestiens pour la croix que Nayan avoit portée en s'enseigne et ne li avoit pas aidé (4).

<sup>b</sup> Ms. A. *responent*. — <sup>1</sup> Ms. B. *maulx*. — <sup>1</sup> Mss. B. C. *voult*. — <sup>h</sup> Ce mot manque dans le ms. A. — <sup>1</sup> Ms. B. *repreuche* ; ms. C. *reprochte*.

<sup>10</sup> *Mérité*. — <sup>11</sup> *Par les*.

(4) Cette conduite de Khoubilai-Khaân, dans la circonstance rapportée par Marc Pol, est tout à fait conforme au caractère de tolérance religieuse qui lui est attribué par l'histoire. On en a une preuve frappante dans une inscription mougole, en caractères *pa<sup>1</sup>-sse-pa*, traduite en anglais par M. A. Wylie, et que nous avons publiée en français avec le texte mougol dans le *Journal asiatique de Paris* (juin 1802). Voir ci-devant la note, page 217.

De plus, indépendamment des témoignages nombreux de Marc Pol, on en trouve d'autres qui les confirment, dans les *Annales ecclesiastici* d'Odor. Raynaldus, ann. 1278 et 1289 ; ce sont des lettres adressées par les papes Nicolas III et Nicolas IV, à Khoubilai-Khaân, portant pour suscription (celle de Nicolas III) : *Charissimo in Christo filio QUOBLEY, magno Caeno Imperatori et moderatori omnium Tartarorum salutem et apostolicam benedictionem* (voir aussi Wadding, *Annal. Min.*, et Mosheim, *Historia Tartarorum eccles.*, p. 76) ; et celle de Nicolas IV (ib. p. 94) : « NICOLAUS cet. COBLA CHAN, magno principi Tartarorum gratiam in presenti, quæ perducatur ad gloriam in futuro. » Cette dernière est ainsi conçue : « Gaudemus in Domino, prin-

ceps egregie, sibi que devotas et uberes gratiarum referimus actiones, quod ipse, in cuius manu corda sunt principum terrenorum, te, prout letanter audivimus, suæ dono gratiæ clementi pietate præveniens, illo tui pectoris intima favecundavit affectu, quod ad Christianitatis terminos ampliandos dirigitur desiderium mentis tuæ. Dudum siquidem post nostræ promotionis initia certos nuncios ad nostram præsentiam ex parte magnifici principis ARGONIS, regis Tartarorum illustris, transmissos recepimus, nobis aperte referentes quod ad personam nostram et Romanam ecclesiam, et etiam gentem, seu populum Latinorum, grandis devotionis affectum magnificentia tua gerit, dictique nuncii ex parte regia cum instantia petierunt, ut aliquos religiosos Latinos ad tuam præsentiam mitteremus. Nos autem, tam gratis et acceptis de tanto tamque sublimi principe rumoribus intellectis, exultavimus in Domino vehementer, cum tuæ salutis augmentum, tuique nominis gloriam sinceris affectibus cupiamus... Patri luminum, a quo est omne datum optimum, et omne donum perfectum, humiliter supplicantes, ut tui pectoris intima de bono semper in melius muere suæ inspirationis illuminet, ac suæ gratiæ rore perfundat, ad lau-

## CHAPITRE LXXX.

*Comment le grant Kaan s'en retourna à la cité de Cambaluc.*

Et quant le grant Kaan ot vaincu Nayan en tel maniere comme vous avez ouy; si s'en retourna <sup>a</sup> à la maistre cité de Cambaluc <sup>b</sup> (1).

LXXX. — <sup>a</sup> Ms. A. *torna*, — <sup>b</sup> Ms. A. *Caiabaluc*.

dem sui gloriosi nominis, et honorem. Volentes igitur votis regis benigne annuere in hac parte, ac desiderantes admodum, ut ad suscipiendam Christianam fidem, quam praedicta Romana tenet et servat ecclesia, promptus accedas, praesto tr offeras, studiosus occurras, cum sine ipsius comitante suffragio placere Altissimo nemo possit, ecce dilectum filium fratrem JOANNEM e MONTE CORVINO, cum ejus sociis de ordine Minorum latorem praesentium ad te duximus destinandum.

« Datum Reate III. Idus Julii anno II. »

« *Donné à Rieti, le 17 juillet, 2<sup>e</sup> année du Pontificat de NICOLAS IV (1289).* »

LXXX. — (1) Nous avons vu précédemment (p. 240) que, selon les annales chinoises, Khou-bilai-Khaân, après avoir vaincu Nayan, reutra à *Chang-toû*, en Mongolie, en automne, à la 8<sup>e</sup> lune de l'année 1287. Il alla ensuite faire sa grande chasse d'automne accoutumée; ce sont les mêmes annales qui nous l'apprennent.

Le texte italien de Ramusio, seul de tous les textes manuscrits et imprimés, rapporte ici un chapitre évidemment interpolé, mais qui mérite cependant d'être connu. C'est pourquoi nous croyons devoir le donner ici en note :

« Doppo ottenuta tal vittoria il Gran Can, ritornò con gran pompa, e trionfo nella città principal detta Cambalu, [e fu del mese di novembre; e quivi stette fin' al mese di febbrajo, e marzo quando è la nostra Pasqua, dove sapendo, che questa era una delle nostre feste principali, fece venir' a se tutti i Cristiani, e volse che li portassero il libro dove sono li quattro Evangelj, al quale fattogli dar l'incenso molte volte con gran cerimonie, devotamente lo lasciò, e il medesimo volse che facessero tutti i suoi baroni, e signori che erano presenti. E questo modo sempre serva nelle feste principali de' Cristiani,

come è la Pasqua, e il Natale. Il simil fa nelle principali feste di Saraceni, Giudei, e Idolatri. Ed essendogli domandato della causa, disse: « Sono quattro Profeti, che son' adorati, e a' « quali fa riverenza tutt' il mondo. Li Cristiani « dicono il loro Dio essere stato Giesù Cristo, i « Saraceni Maometto, i Giudei Moysè, gl'Idola- « tri Sogombar Can, qual fu il primo iddio « degl'idoli, e io faccio onor, e riverenza a tutti « quattro, cioè a quello ch'è il maggior' in « cielo, e più vero, e quello prego che m'a- « juti. » Ma per quello che dimostrava il Gran Can, egli tien per la più vera, e miglior la fede cristiana, perché dice, che ella non comanda cosa che non sia piena d'ogni bontà, e santità. E per niun modo vuol sopportare che li Cristiani portino la Croce avanti di loro, e questo perché in quella fu flagellato e morto un tanto, e così grand'uomo com' fu Cristo.

« Potrebbe dir' alcuno, poich' egli tiene la fede di Cristo per la migliore, perché non s'accosta a lei, e fassi Cristiano? La cosa è questa, secondo che egli disse a M. Nicolo, e Maffio quando li mandò ambasciatori al Papa, i quali alle volte movevano qualche parola circa la fede di Cristo. Diceva egli: « In che modo volete voi « che mi faccia Cristiano? Voi vedete, che li « Cristiani, che sono in queste parti, sono tal- « mente ignoranti che non fanno cosa alcuna, e « niente possono; e vedete che questi idolatri « fanno ciò che vogliono, e quando io seggo a « mensa, vengono a me le tazze, che sono in « mezzo la sala, piene di vino, o bevande, e d'al- « tre cosa senza ch'alcuno le tocchi, e bevo con « quelle. Costringono andar' il mal tempo verso « qua parte vogliono, e fanno molte cose mara- « vigliose, e come sapete, gl'idoli loro parlano, « e gli predicano tutto quello che vogliono. Ma

Et illec demoura à grant soulas et à grant feste \*. Et l'autre seigneur Tatar, qui Caydu avoit à nom, quant il sot <sup>1</sup> que Nayan fu desconfit et mort, si en ot <sup>2</sup> moult grant douleur, et demoura de

\* Ms. B. joie.

LXXX — <sup>1</sup> Sat. — <sup>2</sup> Ent.

« se io mi converto alla fede di Cristo, e mi faccia Cristiano, allora i miei baroni, e altre genti, quali non s'accostano alla fede di Cristo, mi direbbero, che causa v'ha mosso al battesimo, e a tener la fede di Cristo? Che virtuti, o che miracoli avete veduto di lui? E dicono questi idolatri, che quel che fanno, lo fanno per santità, e virtù degl'idoli: allora non saprei che rispondergli, talech' saria grandissimo errore tra loro, e questi idolatri, che con l'arti, e scienze loro operano tali cose, mi potriano facilmente far morire. Ma voi anderete dal vostro Pontefice, e da parte nostra lo preghe- rete che mi mandi certo uomini savì della vostra legge, che avanti questi idolatri abbiano a riprovare quel che fanno, e dicanti, che loro sanno, e possono far tali cose, ma non vogliono, perchè si fanno per arte diabolica, e di cattivi spiriti, e talmente li costringano, che non abbiano potestà di far tali cose avanti di loro. Allora quando vedremo questo, riproveremolo, e la loro legge, e così mi battezerò, e quando sarò battezzato, tutti li miei baroni, e grand' uomini si battezeranno, e poi li sudditi loro torranno il battesimo, e così saranno più Cristiani qui, che non sono nelle parti vostre. — E se dal Papa, com'è stato detto nel principio, fossero stati mandati uomini atti a predicarli la fede nostra, il detto Gran Can s'avria fatto Cristiano, perchè si sa di certo che n'avea grandissimo desiderio. ] Ma ritornando al proposito nostro, diremo del merito, e onore, che egli dà a coloro che si portano valorosamente in battaglia. »

Ce chapitre curieux porte tous les caractères de l'authenticité. Nous croyons pouvoir même affirmer que Marc Pol seul a pu l'écrire ou le laisser écrire sous sa dictée. Il ne le fut pas à l'époque de la première rédaction (ou, s'il s'y trouvait, il en fut retranché dans toutes les copies rendues publiques), et, par conséquent, il

ne se trouve pas dans tous les manuscrits ou imprimés qui en proviennent directement ou indirectement. Mais, comme le chapitre sur la mort d'Ahama, ministre des finances de Khou-bilai-Khaân (que nous considérons aussi comme parfaitement authentique, et n'ayant pu être écrit ou dicté que par Marc Pol), le chapitre dont nous venons de reproduire le texte original fut trouvé sans doute après la mort de Marc Pol, dans ses papiers, ou ajouté par lui à un manuscrit de la première rédaction. La manière dont il y est parlé de Jésus-Christ: « Et pour aucun motif il (le grand Khaân) n'aurait voulu permettre que les Chrétiens portassent la croix devant eux, parce que, sur cette croix, fut flagellé et mis à mort un homme aussi parfait, aussi grand que fut le Christ (un tanto, e così grand'uomo come fu Cristo), » ne peut d'ailleurs laisser supposer que ce chapitre soit une interpolation faite dans un but religieux. Il est, de plus, en parfait accord avec la teneur du chapitre VII, p. 13, dont il rappelle même les termes, dans la demande que fit le grand Khaân: que le Pape lui envoyât cent docteurs habiles dans la loi chrétienne, pour discuter avec eux les mérites de cette religion; et que si ces docteurs parvenaient à prouver par force de raisons comment la loi de Christ étoit la meilleure et que toutes les loys autres sont mauvaises et fausses, lui et tout son peuple deviendroient chrétiens. Toutes ces considérations nous portent à penser que ce chapitre dut être rédigé dès l'origine, mais que des causes qui nous sont inconnues le firent retrancher, comme le chapitre sur Ahama, de toutes les copies sorties des mains de Marc Pol. Ramusio, 230 ans après la mort du célèbre voyageur, publiant une version italienne de son livre, dans un recueil comprenant trois volumes in-folio, a pu avoir en communication des chapitres restés inédits avec l'authenticité de les rendre publics.

son appareil<sup>3</sup>; mais il ot doute<sup>4</sup> d'estre ainsi menez comme Nayan avoit esté.

Or avez entendu comment le grant Kaan n'ala onques en ost<sup>5</sup> que une senle fois, et ce fu ceste; car en touz ses autres besoins et osts<sup>4</sup> il envoie ses filz ou<sup>6</sup> ses barons. Mais en ceste ne vout<sup>7</sup> il que nus y allast autre que lui pour ce que trop lui sembloit grant fait et mauvais et perilleus de la surcuidance<sup>6</sup> de ce desloial Nayan.

Or vous laisserons à conter de ceste matiere; retournerons à conter de grandismes faiz du grant Kaan. Et nous vous avons compté de quel lignage il fu, et son aage. Or vous dirai ce que il fist à ses barons qui se porterent<sup>7</sup> bien à la bataille, quant il retourna<sup>8</sup>. Celui qui estoit seigneur de cent hommes, si le fist de mille. Et qui estoit seigneur de mille, si le fist de dix mille (2). Et ainsi<sup>9</sup> leur donnoit, si comme il veoit qu'il l'avoient deservi<sup>9</sup>, à chascun selonc ce qu'il estoit. Et sur tout ce, leur donnoit de belle vessellemente<sup>10</sup> d'argent et d'autre beau hernois<sup>b</sup>. Il leur croissoit<sup>11</sup> leur table de commandement. Il leur presentoit aussi de beaux joiaus d'or et d'argent et de perles<sup>c</sup> et de pierres précieuses<sup>d</sup> et de chevaus<sup>e</sup>; et tant en donna à chascun que ce fu merveilles. Et non pour quant il l'avoient bien deservi<sup>9</sup>; car onques ne furent veu hommes qui tant feissent d'armes por l'amour et l'onneur de leur seigneur, comme il firent celui jour de la bataille.

Les tables de commandement (3) sont si faites, que celui qui a

<sup>4</sup> Ms. A. *ost*, pour *osts*, = armées. — <sup>5</sup> Mss. B. C. *et*. — <sup>6</sup> Id. *voult*. — <sup>7</sup> Ms. A. *cinssy*. — <sup>8</sup> Mss. B. C. *joyaux*. — <sup>9</sup> Ms. A. *pelles*. — <sup>10</sup> Ms. C. — <sup>11</sup> Mss. B. C. *chevaux*.

<sup>3</sup> Et en demeura là de ses préparatifs de guerre. — <sup>4</sup> Il craignit. — <sup>5</sup> En guerre. — <sup>6</sup> Prèsomption, outrecuidance. — <sup>7</sup> Comportèrent. — <sup>8</sup> Fut de retour à sa capitale. — <sup>9</sup> Mérité. — <sup>10</sup> Faisselle. — <sup>11</sup> Il augmentait de valeur et de prérogatives.

(2) Ces avancements, promotions et récompenses donnés par Khoulilāi-khūāu à ses généraux et autres serviteurs de haut rang, au retour de son expédition contre Nayan, sont confirmés par les Annales chinoises: « A la onzième lune, y est-il dit (*Li tai ki sse*, k. 98, fol. 13, v.), *Seng-ko*, (grand partisan des bouddhistes et l'auteur du prince mongol actuel *Seng-ko Lin-tsin* qu'on appelle aussi en Chine *Seng wāng*, le prince

*Seng*, de la tribu mongole des *Korchiū*) fut fait premier ministre de la gauche; *Ho-lou-hou-nan-si*, fut fait ministre des finances; *Yé-li* fut fait ministre de la droite; *Ma-chao* fut fait ministre de la gauche. » Les Annales ne donnent pas les autres promotions, qui ne se rattachaient pas à des services publics.

(3) Nous avons déjà donné (p. 14, n. 1 et p. 29, n. 1) quelques détails sur ces tables de

seigneurie de cent hommes a table d'argent; et qui a seigneurie de mille, si a tables d'or ou d'argent doré. Celui qui a seigneurie de dix mille, a table d'or à teste de lyon (4). Or si vous dirai le poys des tables et ce qu'elles signifient <sup>1</sup>.

Ceux qui ont seigneurie de cent et de mille, leur table poysse chascune poys .c.xx. Et celle qui est la table de lyon entaillée dedens, qui ont la seigneurie de dix mille, poysse aussi .c.xx. (5). Et en toutes les tables y a escript un commandement qui dist : « Par la force du grant dieu et de la grant grace que il a donné à notre empire <sup>m</sup> le nom du Kaan soit beneoit <sup>12</sup>; et tuit cil <sup>n</sup> qui ne l'obeiront soient mort et destruit. »

<sup>1</sup> Mss. A. C. *senefient*. — <sup>m</sup> Id. *Emperiere*. — <sup>n</sup> Ms. C. *tous ceulx*.

<sup>12</sup> *Béni*.

*commandement*. On en a découvert quelques-unes il y a une quinzaine d'années, dans la Russie méridionale; et le *fac-similé* de l'une de ces tablettes en argent a été publié en 1846, par M. Grigorief, aujourd'hui gouverneur civil de la province des Kirghiz d'Orenbourg. En voici la transcription et la traduction. (V. *Journ. asiat.*, juin 1861) :

« Tengri-yin khoutouchou-dour.

« Mougkê

« khaun nêrê koutoukhtaï

« boltogai kîn oulon bou-

« chirêkhou aldakhou oukouchou.

« Par la force du Ciel! que le nom de Mougkê-

« khaun soit honoré, béni. Qui ne le respectera

« pas périra. » Il est impossible, comme on le

voit, de trouver une plus parfaite ressemblance

entre la teneur de l'inscription mongole de cette

tablette d'argent, découverte en Russie, et le

texte général de ces inscriptions donné par Marc

Pol, dans ce chapitre.

(4) Le plus ou moins de richesse du métal employé dans ces tablettes, et leur poids plus ou moins grand, indiquaient le rang de celui qui en était porteur. L'ordre du prince qui le donnait se nommait en mongol *yarlik* ou plutôt *dcharlig*, selon les anciennes inscriptions en caractères *pa-sse-pa*. Il est à regretter que les tablettes d'or de commandement que les frères Poli et que Marc Pol lui-même reçurent du grand

Khaun lorsqu'ils le quittèrent pour reveuir en Europe (ch. xviii, p. 29), n'aient pas été conservées; on pourrait lire aujourd'hui les inscriptions mongoles qu'elles devaient porter. Ce ne seraient pas des monuments peu précieux pour l'histoire. Mais comme ces tablettes étaient d'or, la richesse du métal en aura empêché la conservation. Il serait à désirer qu'elles eussent été enfouies sous terre; on pourrait espérer de les retrouver un jour.

(5) Nos trois mss. n'indiquent pas quel était ce poids. Le texte français de la Société de Géographie dit que c'étaient des saies (p. 87); Ramusio a *saggi*, dont saies est dérivé. L'ancienne version italienne, *Il Milione*, porte : *libbra* « livres ». Nous croyons que par le mot *pois* ou *poys* de nos trois mss. il faut entendre *gros*, pris alors comme *unité* de poids. Le *saggio* vénitien, le sixième de l'once, en était à peu près l'équivalent.

Toutefois il se pourrait que ce fût un poids plus fort, car on lit dans Rubruquis (*Relation*, etc., éd. 1634, p. 151) : « *Mangu* (*khaun*), donna à ce *Mont* (Mongol envoyé par lui comme ambassadeur auprès du roi de France) ses tablettes d'or, qui est une plaque large comme la main et longue de deux condée où son commandement estoit engravé. Et celui qui porte cela peut demander et commander tout ce qui lui plaist, et tout est exécuté sans délai. »

Et encore vous di que touz ceuls qui ont ces tables, si ont aussi grant privileges de tout ce que il doivent faire en leur seigneurie. Encor sachiez que cil qui ont grant seigneurie de cent mille hommes ou que il soit seigneur d'un grant ost general <sup>13</sup>, cil ont une table d'or qui poise pres de trois cens. Et y a lettres escriptes qui dient <sup>14</sup> aussi comme autres que je vous ai dit. Et dessous ° les lettres y a pourtrait un lyon, et dessous le lyon est le solleil et la lune (6). Et puis ont leur grant privileges <sup>15</sup> de leur grans fais, et d'autre part <sup>16</sup> leur commandementz. Et touz ceus qui ont si noble table, si ont par commandement que toute fois que il chevauchent doivent avoir sus le chief ° un palieque ° (7) que on dit am-

° Mss. B. C. Le ms. A. porte *disous*. — P Ms. A. *sus le chief*. — ° Ms. C. *une paile*.

<sup>13</sup> Une grande armée. Le ms. B. a ici *host*. — <sup>14</sup> Disent. — <sup>15</sup> Les privileges que ces tablettes conferent sont aussi gravés sur ces mêmes tablettes. — <sup>16</sup> De l'autre côté.

(6) Les étendards des Mongols, comme ceux des Chinois d'aujourd'hui, portaient des insignes très-variés. L'histoire officielle des Mougols (*Yuen-ssé*, k. 79, fol. 4 et suiv.) en donne une longue énumération. Ils offraient les symboles de tous les éléments. Il y avait l'étendard du chef des vents (*young péi*), sur lequel était représenté un génie; l'étendard du maître de la pluie (*yu-ssé*), id.; l'étendard du prince du tonnerre (*louï koung*); les étendards des cinq éléments: du métal, de l'eau, du bois, du feu et de la terre; les étendards de chacune des vingt-huit constellations, etc. « L'étendard du soleil » (*jih khi*) formé d'une substance (étouffe) azurée « sur laquelle était brodé le disque rouge et brillant du soleil, dans la partie supérieure, et « supporté par des vapeurs nuageuses. L'étendard de la lune (*youé khi*) était aussi formé « d'une étoffe azurée sur laquelle était brodé le « disque rouge et brillant de la lune, dans la « partie supérieure, également supporté par des « vapeurs nuageuses » (Ib., fol. 7 v.). Il y avait aussi l'étendard des cinq montagnes sacrées de la Chine, l'étendard de la grande paix de l'Empire (*chiên-hia tai ping khi*); l'étendard des dix mille années pour l'Empereur (*hoang ti wen soui khi*) dont des plans de riz entremêlés formaient les

caractères; les étendards du roi du ciel oriental, du roi du ciel méridional, du roi du ciel occidental, du roi du ciel septentrional; sur lesquels étaient des hommes divins avec différents emblèmes; l'étendard du grand génie (*tâ chin khi*); l'étendard de la porte d'ivoire; l'étendard du tambour d'or; l'étendard du tigre blanc; ceux des dragons verts, des dragons de toutes les formes et de toutes les couleurs; du dragon-cheval, du ki-lin, du buffle, du rhinocéros, du bœuf d'or; du loup; des génies des quatre points cardinaux, etc., etc. La dynastie actuelle des Mandchous a aussi un grand nombre d'étendards au nombre desquels se trouvent ceux du soleil et de la lune. Ils sont figurés dans l'ouvrage officiel intitulé: *Hoang tchao li khi thou chi*, k. 11, fol. 85-86.

(7) Dès la plus haute antiquité les personnages officiels chinois ont eu des insignes particuliers de leurs fonctions, qu'ils portaient ou faisaient porter devant eux en public. Encore maintenant le cortège d'un mandarin est toujours précédé de différents insignes: oriflammes, dais, de différentes formes et couleurs, portés par des hommes de son escorte. Dans toutes les anciennes monarchies de l'Orient le dais ou palieque (variante de paile), que l'on appelle ombrelle, comme dit



brel<sup>7</sup>, que on porte sur une lance en senefiance de grant seigneurie. Et encore que toute fois que il siet<sup>17</sup>, il siet<sup>8</sup> en chaire<sup>18</sup> d'argent.

Et encore à ces grans seigneurs leur donne une table de jersaus (8); et ce est à tres grans barons, par quoy il aient plaine seigneurie et baillie<sup>9</sup> comme lui meismes. Car quant celui veult envoyer<sup>10</sup> messages en aucun lieu, si pourroit prendre les chevaus du meilleur qui y fust, et toute autre chose à sa volenté.

Or vous laisserons de ceste matiere et vous conterons des façons du grant Kaan et de sa contenance.

<sup>7</sup> Id. ombrel. — <sup>8</sup> Ms. B. manque dans le ms. A. Le ms. C. porte : *doit il seotr.* — <sup>9</sup> Ms. C. *baillie*, = *autorité*. — <sup>10</sup> Id. *voulisist mander*.

<sup>17</sup> *S'assiet.* — <sup>18</sup> *Chaire*, *siège* en général.

Marc Pol, un autre en forme de grand éventail, ou d'étendard à queue (sur les bas-reliefs assyriens, comme en Chine, en Mongolie), était en public la marque distinctive des souverains, des princes et des princesses, ainsi que l'on peut s'en assurer en examinant les bas-reliefs découverts dans les ruines de Ninive et de Babylone, les peintures et les sculptures des anciens monuments des Pharaons. C'est en Chine seulement que l'on peut maintenant retrouver encore, dans ses formes vivantes, cette ancienne civilisation de l'Orient si différente de la nôtre.

Le texte français publié par la Société de Géographie porte *paite*, comme notre ms. C. au lieu de *palieque*, qui doit avoir la même signification. L'ancienne version latine, publiée par la même Société, porte : — Et isti qui habent istas nobiles « tabulas habent in mandatis quod semper « quando equitant debeant portare supra capita « sua unum *pollium* de auro, signum magni domini. »

(8) On peut conclure, de ce passage de Marc Pol, que, lorsque son père et lui reçurent de Khoulilai-Khaân des *tables d'or* de commandement (chap. VIII et XVIII), ils étaient considérés par le souverain mongol comme des premiers personnages de son Empire. La princesse Cogatra qu'ils avaient été chargés par Khoulilai de

conduire à Argouân, Khan de Perse, et qui fut remise à Ghazan, son fils, les honora encore davantage, s'il était possible, en leur donnant elle-même quatre *tables d'or de commandement* (ch. XVIII) dont deux *estoitent de gerfaus*, c'est-à-dire avaient la *figure d'un gerfaut* représentée sur leur surface; une autre : la *figure d'un lion*, et la quatrième : une *inscription mongole ou persane*, dans le genre de celle reproduite précédemment. Le gerfaut (*gyro-falco*) en sa qualité de noble bête de proie qui se laissait apprivoiser pour se livrer, comme ses maîtres, au noble plaisir de la chasse, était tenu en grande estime, au-dessus même du lion; c'était le plus grand honneur que l'on pût recevoir du souverain que de le porter sur ses insignes.

Il y a quelque analogie entre les *tables d'or de commandement* des Empereurs mongols, et les *bulles d'or* des empereurs de Constantinople et autres souverains du moyen âge, dont quelques-unes sont conservées dans les musées d'Europe. Ces *bulles* se délivraient aussi sur différentes matières. Il y en avait d'*or*, d'*argent* et de *plomb*, et elles furent employées par les princes souverains et les seigneurs de fiefs, par les papes et les hauts dignitaires de l'Eglise. Les bulles d'or servaient rarement et seulement dans les cas importants.

## CHAPITRE LXXXI.

*Ci devise de la façon au grant Kaan.*

Le grant Kaan, Seigneur des Seigneurs, qui Çublay est appellez, est de telle façon. Il est de belle façon <sup>a</sup>, ne petit ne grant; mais est de moienne grandescence. Il est chanus <sup>b</sup> (1), de belle maniere, et est trop bien tailliez de touz membres. Et si a le vis <sup>c</sup> blanc et vermeil; les yeux vairs <sup>c</sup>, le nez bien fait et bien seant. Et a quatre femmes (2) lesquelles il tient toutesfois pour ses droites moulliers <sup>3</sup>. Et le greigneur filz que il a de ces quatre femmes, doit estre par raison seigneur de l'empire: ce est quant le pere muert <sup>3</sup>. Et sont

LXXXI. — <sup>a</sup> Ms. C. *grandesse*. — <sup>b</sup> Id. *charnuz*. — <sup>c</sup> Ms. A. *tez voirs*. Ms. C. *yeulz noirs*.

LXXXI. — <sup>1</sup> *Visage*. — <sup>2</sup> *Épouses légitimes*. — <sup>3</sup> *A la mort de son père*.

LXXXI. — (1) L'Encyclopédie chinoise publiée sous les Ming, et intitulée *Sân thsai thoi hoéi* (*jin we, san kiouan*, fol. 24), donne le portrait figuré de *Chi-tsou* (Khoubilai-Khaân) qui répond assez bien à celui qu'en fait Marc Pol. Il est représenté les épaules très-larges, la figure pleine enfoncée dans ces mêmes épaules, ce qui n'est pas commun pour les portraits reproduits dans le même ouvrage. Son vêtement a aussi sur les épaules le dragon brodé à cinq griffes. L'ancienne version latine publiée par la Société de Géographie, dit: « Magnus kaan dominus dominorum, qui Çublay vocatur, est de pulchra magnitudine, non parvus nec magnus, sed est de media statura. Ipse est incarnatus de pulchro modo et habet membra bene proportionata; habet vultum caudum et rubicundum sicut rosa; habet oculos nigros et pulchros, nasum habet bene factum et bene sedet in facie. »

Selon Rachid-ed-din, cité par d'Ohsson (t. II, p. 475 n.), lorsque Khoubilai-Khân vint au monde, Tchinguis-Khân (son grand-père) s'étonna qu'il fût brun, parce que tous ses enfants étaient blancs.

(2) Le P. Gaubil (*Hist. des Mongous*, p. 223, note), dit: « Houplay épousa beaucoup de

femmes, dont cinq portaient le titre d'impératrices (en chinois, *hoàng-heoi*). » Selon d'Ohsson, qui suit de préférence les auteurs persans, il n'y eut que quatre femmes de Khoubilai-Khaân qui eurent le rang d'impératrices (t. II, p. 501). Mais ici, c'est sur l'autorité de Marc Pol lui-même, et non sur d'autres, qu'il s'appuie. Les historiens chinois que nous avons pu consulter ne nous ont fourni aucun éclaircissement à cet égard.

Il est bon de remarquer, toutefois, que les premières femmes ou impératrices, indépendamment des concubines, n'avaient pas le même rang. La première épouse était celle dont les fils étaient aptes à succéder au trône. Si elle n'en avait pas, c'étaient les fils de la seconde; ainsi de suite. La première femme de Khoubilai, ou la première impératrice (*hoàng heoi*), était Djamboui-Khatoun, fille du noyau Ilchi, l'un des chefs de la tribu mongole des *Houng-kie-le*, ou Concourates, dont il eut quatre fils: *Dordji, Tehenkin, Manggala* et *Noumougan*. Et selon d'Ohsson (Ib.), Khoubilai eut encore huit fils d'autres femmes: Couridaï, Hougatechi, vice-roi du pays de Caradjank; Oncouroudji, vice-roi du Tibet (après *Manggala*), Abadji, Geukdjou, Coutoutémour et Tougan.

appellées [ces quatre femmes] empereris<sup>4</sup>; mais chascune a puis son autre nom. Et chascune de ces quatre dames tient moult belle court et grant par soy. Car il n'y a nulles qui n'ait trois cens damoiseles belles et plaisans. Et il ont aussi mains vaillans escuiers, et mains autres hommes et femmes; si que chascune de ces dames a bien en sa court .x. mille personnes<sup>5</sup>.

Toutes fois que le seigneur veult gesir<sup>4</sup> avec une de ces quatre femmes, si la fait venir en sa chambre; et tel fois vait<sup>5</sup> à la chambre de lui (3). Il a encore maintes amies, et vous dirai en quel maniere. Il est voirs<sup>6</sup> qu'il y a une generation<sup>7</sup> de Tatars qui sont appelez Ungaet<sup>1</sup> qui moult sont belles genz (4). Et chascun an li

<sup>4</sup> Ms. B. *empereris*; ms. C. *esporaces*. — <sup>5</sup> Le ms. C. porte seulement mille. — <sup>6</sup> Id. *Ungrac*.

<sup>4</sup> *In cubiculo jacere*. — <sup>5</sup> *Il va la trouver lui-même*. — <sup>6</sup> *Vrai*. — <sup>7</sup> *Tribu*.

(3) Pour de li (*d'elle*). On dirait que Marc Pol ait été chambellan de Khoubilai-Khaân, tant il se montre bien informé des détails les plus intimes de la cour de ce souverain. Il est vrai qu'il fut, comme il nous le dit lui-même dans son livre, au service de Khoubilai pendant dix-sept ans, et que lui, son père et son oncle demeurèrent à la cour avec les autres barons (chap. XIV, p. 22). Il était donc en position d'être parfaitement informé.

(4) La tribu tatar ou mongole dont il est ici question a donné lieu aux suppositions les plus diverses des commentateurs et éditeurs de Marc Pol. Marsden (n. 527) dit « qu'il n'est guère douteux que la contrée nommée *Ungut* ne soit celle des Onighours, qui, du temps de Djengiz-khân, possédaient les pays de Tourfan et de Hami ou Kamil, et furent toujours considérés comme supérieurs, sous le rapport physique et sous le rapport intellectuel, aux autres nations de la Tartarie. » C'est là une pure hypothèse, fondée uniquement sur des apparences. Les autres, qui lisent fautivement *Migrac*, comme l'éditeur du texte français publié par la Société de Géographie (lequel éditeur a lu aussi *Migrac* dans nos propres mss. qui portent bien *Ungaet*, ms. A et B; et *Ungrac* ou *Ungrat*, ms. C.), les autres, disons-nous, y voient, comme Baldelli Boni, après

Deshauteraines, la tribu des Concourates, ou celle des *Niu-tche*, les *Mandchoues* actuels, habitant alors le pays de *Ninguta* (Bürck, p. 276). Vincenzo Lazari, qui a traduit en italien le ms. français de Berne, ayant lu *Migrac*, au lieu de *Ungaet* comme portent nos mss. de Paris, se borne à dire que tous les illustres commentateurs qui l'ont précédé, ayant suivi une fausse leçon, ont mis leur esprit à la torture pour expliquer leur texte fautif. Mais lui, qui croit avoir trouvé la bonne leçon, ne donne aucune explication à son égard.

Le passage suivant de Rachid-ed-din (*Djami-et-tewarikh*, « Collection d'histoires »), cité par d'Ohsson, dans son *Histoire des Mongols* (t. I, p. 84), et dans le nouveau *Journal asiatique* (t. IX, p. 526), sur la tribu des *Oungout* (la même que celle des *Ungaet*, le *g* étant prononcé dur), confirme de la manière la plus explicite les renseignements sur cette tribu donnés par Marc Pol. « Du temps de Dchinghis-Khaân, et avant lui les peuples *اونگوت* *Oungout*, avaient des troupes au service des *التاي خان* *Altai khân* ou souverains du *khatai* (ceux de la dynastie des *Kin* ou d'or, « *altai* », signifiant aussi *or* en mongol, comme *altoun* en turk moderne). C'est une nation indépendante qui ressemble aux Mongols, et qui comptait quatre mille tentes ou familles.

envoie on cent pucelles des plus belles de celle generation, et sont amenées au grant Kaan. Et il les fait garder à dames anciennes qui demeurent en son palais. Et les font dormir avec elles en un lit <sup>a</sup> pour savoir se elles ont bonne alaine <sup>b</sup>, et se elles sont bien saines <sup>b</sup> de touz leur membres (5). Et celles qui sont belles et bonnes et

<sup>a</sup> Ms. C. Les mss. A. B. et les fait dormir en son lit. — <sup>b</sup> Ms. C. se elles sont pucelles et bien saines.

<sup>b</sup> Holeine.

« Pour garantir leur territoire des incursions des Mongols; Kéraités, Naimans et autres tribus nomades, les souverains du *Khatai*, qui portèrent le surnom d'*Altai-khân* ou *princes d'or* (les *rois d'or*, dans Marc Pol, ch. CVIII et CIX), avaient fait construire une muraille (سَدَّ *sadd*, mot arabe signifiant rempart) que les Mongols nomment *اونكو Ongkou* (et les Chinois *tsching*, « muraille fortifiée » comme celle qui forme l'enceinte des villes); de là *tschang tsching*, « la grande muraille », s'étendant depuis les bords de la mer de Djourdjev (mer Jaune) jusqu'à la rivière *قرا موران Carâ mourân* (le *Flodag hû* ou *fleuve Jaune*) qui forme la frontière de la Chine septentrionale (*Khataï*) et de la Chine méridionale (*Tchin* ou *Matchin*), dont les sources se trouvent dans les pays de *تَشْكُوتْ Tschkout* et *تَبْتْ Tebet*, et n'est guéable en aucun lieu. Les souverains du *Khataï* confèrent la garde de cette muraille fortifiée aux *Ongout*, en leur accordant des subventions. Le chef de cette tribu, du temps de Tchinghis-khân, était nommé *Alâ kouch Tekin kori*. *Alâ kouch* était son nom, et *Tekin kori* son surnom ou titre. » D'Ohsson fait sur ce passage la remarque suivante : « Le nom de ce chef fait croire que les *Ongoutes* étaient un peuple de race turque; car *alâcouch* est un nom propre ture, qui signifie *oiseau bigarré*; *ikin* est un titre affecté chez les Tares aux chefs de hordes. *Couri* est la même appellation honorifique qui fut donnée à *Témoutchin* (il faut peut-être lire, au lieu de *Couri*, *Cou-tse* ou *Fou-tse*). En effet, Gaubil dit, d'après les historiens chinois, que *Aloousse*, chef des peuples appelés les *blancs Tata*, était de la race des anciens princes tures (*Hist. de la dynastie des Mongous*, p. 10). »

Il ne paraît pas douteux que les *Ongout* n'aient été une tribu de race turque, car, dans sa notice sur les *Tatar*, le même historien persan, Rachid-ed-din, classe les *Ongout* parmi les tribus turques qui ont porté le nom de *mongoles*.

« Les différentes branches des Tures, dit-il (lieu cité, p. 524), se sont rendues célèbres selon leurs différentes classes et noms. On les appelle tous *Tatar*; et ces différentes peuplades se firent une gloire et un point d'honneur qu'on les confondit avec les *Tatar*, et qu'on les appela de ce nom.

« Comme de nos jours (l'auteur persan écrit en 1294), *Tchinghis khân* et sa famille ont illustré les *Mogols* (*Mongols*), les autres Tures, tels que les *Djelair*, les *Tatar*, les *Ouirat*, les *Ongout*, les *Kérait*, les *Naimans*, les *Tangkout*, et d'autres qui tous ont leurs noms et surnoms particuliers, se glorifient d'être *Mogols*, quoique dans les temps anciens ils n'eussent décliné ce nom.

« Leurs fils actuellement vivants s'imaginent qu'ils avaient été autrefois connus sous le nom de *Mogols*; mais il n'en avait pas été ainsi; car dans les temps anciens les *Mogols* n'étaient qu'un peuple nomade de *Turcs*. »

On comprend maintenant que la tribu des *Ongout*, de race turque, habitant depuis plusieurs siècles la chaîne de montagnes formant la frontière nord de la Chine, dont elle avait la garde contre les incursions des tribus de sang plus mélangé de *Mongols*, se soit conservée plus pure; et que Marc Pol ait pu dire d'elle : « Il est voirs (*vrai*) qu'il y a une génération (*tribu*) de *Tatars* qui sont appelez *Ungcat*, qui moult sont *belles gens*. » On comprend aussi que les empereurs mongols de la Chine fissent choisir parmi les plus belles femmes de cette tribu celles qu'ils destinaient à leur couche,

saines de toutes choses sont mises à servir le seigneur en ceste maniere que chascune trois jours et trois nuis six de ces damoiselles servent le seigneur en sa chambre, en son lit ; et à tout ce qui li besoingne ; et il en fait sa volenté. Et au chief de trois jours et de trois nuis se partent, celles, et viennent autres six. Et ainsi tout l'an que chascun tiers jour et tierce nuit se changent de six en six damoiselles.

## CHAPITRE LXXXII.

*Ci devise des filz au grant Kaan.*

Le seigneur si a <sup>a</sup> de ces quatre siennes mouliers .xxij. <sup>b</sup> filz masles ; et le grant avoit nom Chingui pour l'amour au bon Chingui Kaan, le premier seigneur des Tatars <sup>c</sup>. Et cestui Chingui,

LXXXII. — <sup>a</sup> Ms. B. *avoit*. — <sup>b</sup> Id. *iiij. (quatre)* ; le ms. C. *vingt-deux*. — <sup>c</sup> Ms. B. —

comme les sultans de Constantinople, par tradition sans doute, ont longtemps recherché les belles Géorgiennes, autre tribu privilégiée, pour la même destination.

(5) Cet usage singulier existait encore au dix-septième siècle, dans le commencement du règne de la dynastie actuelle, car le P. Gab. de Magailans, qui résida en Chine comme missionnaire jésuite, de l'année 1640 à l'année 1647, rapporte la même coutume dans sa *Nouvelle Relation de la Chine* (tr. française publiée chez Claude Barbin en 1688). On y lit à l'énumération des vingt palais de l'empereur dans l'enceinte de Pé-king (p. 330) :

« Le septième palais, ou le quatrième oriental, s'appelle *Yuen hoen tien*, ou « palais des noces royales ». — Quand le roy ou le prince héritier veulent épouser une femme, le Tribunal des cérémonies choisit à Pé-king des filles de quatorze ou quinze ans, les plus belles et les plus accomplies qu'on peut trouver, soit qu'elles soient filles de grands seigneurs ou de gens de basse naissance. Ce tribunal se sert pour cela de femmes âgées et de bonnes mœurs qui font choix des vingt qu'elles estiment les plus parfaites. Le tribunal en étant averti, les fait mettre dans des chaises bien fermées, et les fait porter par des eunuques

au palais, où, durant quelques jours, elles sont examinées par la reine-mère, ou, à son défaut, par la principale dame du palais, qui les visite et les fait courir, pour reconnaître si elles n'ont point de défaut ou de mauvaise odeur. Après divers examens, elle en choisit une qu'elle remet au roy ou au prince avec de grandes cérémonies, accompagnées de fêtes, de distributions de grâces et d'un pardon général pour tous les criminels de l'Empire, à la réserve des rebelles et des voleurs de grands chemins. On la couronne avec un grand appareil, et on lui donne en même temps beaucoup de titres et de revenus. Quant aux dix-neuf filles qui n'ont pas eu la fortune favorable, le roy les marie à des fils de grands seigneurs ; et s'il n'y en a pas assez pour toutes, il les renvoie à leurs parents avec des dots suffisantes pour les marier avantageusement. *C'était là la coutume des rois chinois ; mais à présent les empereurs tartares choisissent pour leur femme et pour reine la fille de quelqu'un des grands seigneurs qui ne sont pas du sang royal, ou de quelqu'un des roy des Tartares d'occident (des Mongols).* »

Le texte de Ramusio a été augmenté de particularités qui ne se trouvent pas dans nos manuscrits.

le grandre<sup>d</sup> filz du Kaan, devoit regner apres la mort du pere (1). Or avint qu'il morut. Mais il remest<sup>r</sup> de lui un filz (2) qui avoit

<sup>d</sup> Ms. C. *greigneur*; du latin *grandior*, = le fils aîné.

LXXXII. — *Il reste.*

LXXXII. — (1) Marc Pol se trouve ici un peu de désaccord avec les Annales chinoises. Celles-ci ne donnent que dix fils à Khoubilai, sans dire à laquelle ou auxquelles de ses femmes légitimes ils appartenaient. Voici leurs noms, tels qu'ils sont donnés dans les tableaux généalogiques de la dynastie *Yuen* ou Mongole, en suivant l'ordre de succession (V. *Li tai ki sse*, k. 94) :

1° *To-erh-tchi-wáng*, « le roi ou prince *Tortchi* », nom tibétain qui signifie *sceptre* (*dordji*). Il mourut sans postérité.

2° *Yü-toung*, « l'ancêtre libéral », qui reçut le nom privé de *Tchi-kin* « or de vérité », et mourut en 1285, laissant trois fils : <sup>a</sup> *Hien-toung*, dont le nom privé était *Ko-ma-la*, nom sanskrit qui signifie *lotus*; <sup>b</sup> *Chun-toung*, « l'ancêtre conciliant », dont le nom privé était *Dharma-phala*, nom sanskrit signifiant « fruit de la justice »; <sup>c</sup> *Tching-toung*, « l'ancêtre parfait », dont le nom privé était *Tiemour*, nom mongol signifiant « force corporelle », et qui succéda à Khoubilai en 1294, comme héritier des droits de son père.

3° *Man-ko-la*, (en sanskrit *mangala*, « félicité, bonheur », roi de l'Occident pacifié (*ugan-si-wáng*).

4° *Na-mou-kan* (en mongol *Nomogan*, « débonnaire »), roi pacificateur du nord (*pe-p'ing wáng*).

5° *Hou-ko-tchi*, vice-roi du *Yün-nán* (pays de *Karadjang*).

6° *Gai-ya-tchi wáng*, le roi ou prince *Gai-ya-tchi*.

7° *Gao-lou-tchi*, roi de *Si-ping* ou *Occident pacifié* (le Tibet); son second fils porta le même titre.

8° *Kho-kho-tchu*, roi du pays de *Ning*; ses deux fils portèrent le même titre.

9° *Tlou-hoan*, roi de *Tchiu-nán* (« du midi tenu en surveillance »), dont le fils aîné et les petits-fils portèrent le même titre.

10° *Hou-tou-lou Té-mou-rh-wáng*, « le roi *Hou-tou-lou* *Témour* ».

Ce qui a pu porter Marc Pol à donner vingt-deux fils à Khoubilai, au lieu de dix, c'est qu'il aura confondu les *petits-fils* avec les fils; les premiers, d'après les mêmes tableaux généalogiques, ayant été au nombre de seize. De plus *Tchin-kin* n'était pas l'aîné des fils du Khaan, mais son fils puîné. L'aîné mourut sans doute de bonne heure, puisqu'il ne laissa pas d'enfant.

(2) Le second fils de Khoubilai-Khaan, qui portait, comme on l'a vu ci-dessus, le nom de *Tchin-kin*, avait été choisi par son père pour lui succéder; mais il mourut en 1285, au mois de janvier, à la douzième lune de l'année chinoise, à l'âge de 43 ans (*Li-tai-ki-sse*, k. 98, fol. 10). Il était alors l'héritier présomptif, *tai-tséu*. Les historiens chinois en font le plus grand éloge. « Dès l'âge le plus tendre, dit Gaubil (*Histoire des Mongous*, p. 203), il fit paraître une telle inclination pour la vertu et les bonnes mœurs, qu'il fit l'admiration des grands. Houpilai lui donna pour maître l'illustre *Yao-chou*. Le prince devint très-habile dans l'art militaire, la science du gouvernement, l'histoire, les mathématiques, et les livres doctrinaux de la Chine. Il ne pensait qu'à rendre heureux les peuples, et était redouté de ces mauvais ministres qui, pour plaire à leur maître, emploient les moyens les plus injustes. Il en donna plusieurs fois des preuves publiques. Il avait en pour précepteur *Ouang-sun*, lettré distingué dont il fit son ami. Le prince le faisait toujours manger à sa table. Ils apprirent ensemble le livre que le célèbre *Hiu-heng* avait fait sur l'histoire, les mathématiques et les autres sciences; ils ne cessaient de s'animer mutuellement à la vertu, et c'étaient des exemples de modération, et d'aversion pour les plaisirs. *Ouang-sun* n'avait eu en vue que d'inspirer à son élève un grand désir d'être un prince parfait, et il savait à propos lui faire remarquer, dans le livre de *Hiu-heng*, les vices et les vertus des princes, et la vraie cause de leur heureux ou malheureux gouvernement. *Ouang-sun* mou-

nom Temur; et cestui doit estre grant Kaan et seigneur, apres la mort de son aioul<sup>2</sup>. Et c'est raison, pour ce qu'il fu du seigneur

<sup>2</sup> De son aioul.

rut en 1281, âgé de 47 ans, regretté de toute la cour. » (Ib., p. 195-196.)

La destinée du prince *Tching-kin* rappelle involontairement celle du duc de Bourgogne, qui avait aussi reçu de son précepteur les leçons les plus propres à porter la sagesse sur le trône, et qui les emporta avec lui dans la tombe. Toutefois *Tiemour*, fils de *Tching-kin*, suivit les principes de son père. Ayant succédé à *Khoubilai* *Khaân* son grand-père, ou son *aioul*, comme dit *Marc Pol*, il régna jusqu'en 1307, année dans laquelle il mourut à la première lune (mois de février), à l'âge de 42 ans. Le nom de *Tching-tsoing*, « ancêtre souverain parfait », qui lui fut donné après sa mort dans le temple des ancêtres répondait au sentiment public.

Nous devons faire ici une observation qui manque pas d'une assez grande importance en ce qui touche l'authenticité de la relation de *Marc Pol*. Il nous dit que l'héritier présomptif de *Khoubilai*, *Tchin-kin*, mourut avant son père; mais il reste de lui un fils, ajoute-t-il (lorsqu'il écrivait son livre en 1298), qui doit régner après la mort de son aioul (mort qu'il ignorait alors), et ce fils se nommait *Témour*.

Or ce nom de *Tie-mou-eurh* ou *Témour* était un nom *privé*, un nom donné en famille, et que du vivant de la personne qui le porte on nomme

名 *ming*, et après sa mort 諡 *hoei*; lequel nom ne pouvait être connu alors que par une personne ayant vécu dans l'intimité de la famille de *Khoubilai-Khaân*, puisque ces espèces de noms ne sont rendus publics qu'après la mort des personnes auxquelles ils ont été donnés. Cependant on voit, par l'exemple ci-dessus, que *Marc Pol*, lorsqu'en 1291 il quitta la cour de *Khoubilai-Khaân*, connaissait parfaitement le nom, dit *posthume*, du successeur de ce souverain, encore vivant; qu'il consignait ce nom, alors encore inconnu du public en Chine, quelques années plus tard, du vivant de *Témour* même, dans son livre célèbre, et devant çait ainsi de plus d'un siècle la rédaction des

Annales de *Khoubilai-Khaân* par les historiens chinois.

*Raclûd-ed-din*, historien persan qui termina son histoire des souverains mongols en 1307 de notre ère, la même année que *Marc Pol* donnait une copie de son Livre à *Thiebault de Cépoy*, connaissait aussi les noms *privés* des princes mongols, car il nomme le successeur de *Khoubilai-Khaân* du nom de *تيمور Tiemour*; mais il avait eu en sa possession, à la cour d'*Oldjaïtou-khân*, dont il était le premier ministre, les archives manuscrites des différents princes mongols même encore vivants. Ainsi cet historien parle de la manière suivante de l'avènement au trône de *Tiemour* (d'Ohsson, t. II, p. 506):

« Lorsque la diète fut assemblée, voyant que *Camala* disputait le trône à son frère, la mère de *Témour*, nommée *Gueukdjïn*, qui avait beaucoup d'esprit et d'adresse, déclara que, d'après la volonté du *Caan* défunt, le trône devait appartenir à celui de ses descendants qui posséderait le mieux les maximes de *Tchinggiz-khan*. Montrez, dit-elle, ce que vous en savez, et les princes et seigneurs qui sont ici présents décideront entre vous. *Témour*, qui s'exprimait bien, prit la parole, et retraça disertement les sages préceptes de son grand aioul. *Camala* avait un peu d'embarras dans la langue et moins d'assurance. Après les avoir entendus l'un et l'autre, les membres de l'assemblée s'écrièrent, tous d'une voix, que *Témour* était le plus digne du trône. »

(3) Nous avons encore ici une preuve nouvelle de l'admirable exactitude de *Marc Pol*. Selon les Annales chinoises (*Li tai hi sse*, k. 94, fol. 3-4), sept des fils de *Khoubilai Khaân* furent effectivement investis de la dignité de roi (王 *wang*) de grandes provinces, les dernières conquises, ou dans lesquelles il y avait plus de difficultés à maintenir la soumission aux nouveaux maîtres. Ces sept rois, comme il a déjà été dit ci-dessus, furent les suivants :

1° *Yen wang Tchin-kin*. *Tching-kin*, roi de

filz du grant Kaan. Et si vous di que cest Temur est sages et preus<sup>3</sup>; car maintes fois c'est ja moult bien prouvez. Et sachiez qu'encore a le grant Kaan .xxv. autres filz de ses amies, qui sont bon et vaillant en fait d'armes. Et chascun est grant baron. Et si vous di que de ces enfans que il a de ses quatre loiaus femmes, en y a .vij. roys de grandismes provinces et royaumes (3); et tuit maintiennent bien leur regne<sup>4</sup>. Car il sont sages hommes et preux, et c'est bien raison. Car sachiez que leur pere le grant Kaan est le plus sage homme et le plus preus de toutes choses; et le meilleur chevetaine d'ost<sup>5</sup>, et le meilleur rengineurs<sup>6</sup> de genz et d'empire et de greigneur vaillance<sup>6</sup> qui fust onques en toutes les generations<sup>7</sup> de Tatars.

\* Ms. B. *rengneur*; ms. C. *meneur* (gouverneur, administrateur).

<sup>3</sup> Brave. — <sup>4</sup> État, gouvernement. — <sup>5</sup> Chef d'armée. — <sup>6</sup> Plus grande bravoure. — <sup>7</sup> Tribus, races.

*Yén* où est située aujourd'hui Pô-king (deuxième fils de Khoubilai); il fut investi de cette dignité en 1273, à l'âge de trente et un ans; la posséda douze ans, pendant lesquels il fut institué « héritier présomptif » (*tai tseï*), et mourut en 1285. (V. *Li tai hi sse*, k. 97, fol. 24 v.)

<sup>2°</sup> *Ngân-si wáng Mang-ko-la*. *Mang-ko-la*, roi du *Ngân-si* ou « Occident pacifié » (troisième fils de Khoubilai). C'est la province actuelle du *Chen-si*, dont la capitale est *Sí-ngân-fou*, et qui formait alors le cinquième *Sing*, ou grand gouvernement général de l'empire mongol de la Chine. Ce prince mourut en 1280. Il avait été investi de cette dignité en 1272. Son fils *A-nan-ta*, ou *Ananda*, lui succéda dans la même dignité jusqu'en 1309, année dans laquelle il fut mis à mort pour avoir voulu se rendre indépendant. (*Op. laud.*, k. 98, fol. 1 v. et fol. 38 v.)

<sup>3°</sup> *Peh-ngân wáng Na-mou-kan*. *Na-mou-kan* ou, selon l'orthographe persane : *Noumoughan*, roi du *Peh-ngân*, ou « Nord rendu tranquille » (quatrième fils de Khoubilai). Il avait d'abord été nommé en 1266 *Peh-phing-wáng*, « roi pacificateur du nord »; mais ce titre fut changé, en 1282, en celui de *Peh-ngân-wáng*, « roi du Nord pacifié ». Il conserva cette dignité jusqu'à

l'année 1301, époque de sa mort (Ib., k. 97, fol. 13 v.; k. 98, fol. 5 v. et fol. 30 v.).

<sup>4°</sup> *Yân-nán wáng Hou-ko-teli*. *Hou-ko-tchi*, roi du *Yân-nán*, province actuelle du même nom. Il était le cinquième fils de Khoubilai. Il fut investi de cette dignité en 1267. L'année de sa mort n'est pas connue. Il occupa ce poste élevé pendant dix-sept ans. Son fils *Sten Tiemour* lui succéda (Ib., k. 97, fol. 14 v.).

<sup>5°</sup> *Si-phing wáng Gao-lou-ichü*. *Gao-lou-tchi*, roi pacificateur de l'Occident. Il était le septième fils de Khoubilai.

<sup>6°</sup> *Ning wáng Kho-kho-tchou*. *Kho-kho-tchou*, roidu pays de *Ning* (*Ning-hia*, dans la province actuelle du *Kan-sul*). Il était le huitième fils de Khoubilai. Il fut investi de cette dignité en 1284, et la posséda jusqu'en 1307. Il est aussi nommé *Ning-youan-wáng*, « roi de l'extrême pays de *Ning* » (Ib., k. 98, fol. 8 v. et fol. 37 v.).

<sup>7°</sup> *Tchin-nán wáng Thô-hoan*. *Thô-hoan*, roi du « nid tenu en respect ». Il était le neuvième fils de Khoubilai, et fut investi de cette dignité en 1284. Il mourut en 1301, la même année que son frère *Na-mou-kan*. Son fils *Lao-tchang* lui succéda (Ib., k. 98, fol. 8 v. et fol. 30 v.).

Voilà bien les *VII Rois* de Marc Pol !



Or vous ay devisé du grant Kaan et de ses femmes et de ses filz. Or vous vueil deviser comment il tient court <sup>8</sup> et sa maniere.

## CHAPITRE LXXXIII.

*Ci devise du palais du grant Kaan.*

Sachiez que le grant Kaan demeure en la maistre cité de Catay, laquelle a nom Cambaluc (1), trois mois de l'an; c'est assavoir: decembre et janvier et fevrier (2). En ceste ville a son grant palais; et vous deviserai sa façon.

Il y a tout devant un grant mur quarré qui a de chascune es-  
quarreuse <sup>a</sup> une mille; c'est à dire que il dure tout environ quatre milles. Et c'est raison, car il est moult grans; et si a de hautesce <sup>a</sup> bien dix pas, et est touz blans et creneliez <sup>b</sup> tout entour. Et en chascun coing de ce mur <sup>c</sup> a un grant palais moult bel et moult riche, où se tient dedens li hernois <sup>d</sup> du seigneur. Ce sont ars <sup>a</sup> et

LXXXIII. — <sup>a</sup> Ms. C. *quarrure* (un côté du carré). — <sup>b</sup> Ms. A. *carnelez*. — <sup>c</sup> Ms. C. *quartier*. — <sup>d</sup> Id. *harnoiz*.

<sup>8</sup> *Tient sa cour.*

LXXXIII. — <sup>1</sup> *Hauteur*. — <sup>2</sup> *Arcs*.

LXXXIII. — (1) Ce nom est la transcription exacte du mot turc oriental : خان بالیغ *Khân-baligh*, qui signifie la « ville du Khân ». Cette ville occupait l'emplacement où est aujourd'hui Pé-king, qui, en chinois, signifie « la ville capitale du nord ». — Cette ville, dit Rachid-ed-din, avait été la résidence des rois précédents; elle fut bâtie anciennement d'après les indications des plus savants astrologues, et sous les constellations les plus heureuses, qui lui ont toujours été propices. Comme elle avait été détruite par Tchingiz-Khân, Koubilai-Kaân voulait la rétablir, afin de rendre son nom célèbre; il bâtit donc tout près une autre ville nommée Daidou (دایدو). (Voir *Nouv. Journ. asiat.*, t. XI, p. 338.)

Ce fut seulement en 1272, à la 2<sup>e</sup> lune, que cette ville, qui se nommait auparavant *Tchoing-tou*, « la résidence impériale secondaire », eut

son nom changé en celui de 大都 *tai-tou*, « la résidence impériale supérieure ». On peut consulter la description détaillée que nous avons donnée de Pé-king dans notre *Chine moderne* (F. Didot freres), p. 8-42, et le *Plan géométrique* qui s'y trouve joint.

(2) La ville capitale de *Cambalouc* (Khoubaligh), ou *Tai-tou*, était la résidence d'hiver de Koubilai-Khaân, et *Chang-tou* (voir ch. LXXIV) sa résidence d'été. Aussi, dès l'année 1280, date de la conquête entière de la Chine sur les Soung, et du règne exclusif de la dynastie mongole, on lit ordinairement chaque année, dans les *Annales*, à la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> lune du printemps (correspondant à *avril-mai*): « L'empereur se rend à *Chang-tou*; » et à la 9<sup>e</sup> ou 10<sup>e</sup> lune (*octobre-novembre, novembre-décembre*): « L'empereur retourne à *Tai-tou*. » (Voir aussi le *Souh Thoug kieu kang mouh*, k. 17, fol. 1 et suiv.)

tatars (3)<sup>a</sup> et selles et frains<sup>3</sup>, cordes d'ars; et toutes choses besoignables à ost<sup>4</sup>. Et encore entre l'un palais et l'autre si a un autre palais semblables, à un des quatre coins<sup>5</sup>; si que il y a tout entour le pourpris<sup>5</sup> huit palais moult grans, et touz sont plains de hernois au grant Sire. Mais entendez qu'en chascun palais n'y a que d'une chose seulement; car, se l'un est tout plain d'ars<sup>6</sup>, l'autre palais est touz plains de selles, et l'autre touz plains de frains<sup>3</sup>. Et ainsi vait<sup>7</sup> par chascun tout entour, que chascun n'a que d'une maniere<sup>8</sup> de hernois. Et ce mur a à la face de midi cinq portes; ou milieu a une grant porte qui ne s'euvre<sup>8</sup> nulle fois, se non quant le grant hernois ist pour ost<sup>9</sup>. Et entre chascune part de ceste grant porte si en y a deux; si qu'il en y a cinq et la grant est ou milieu<sup>b</sup>. Et par ces portes mendres<sup>10</sup> entrent toute l'autre gent; et est la grant porte ou milieu de ces quatre<sup>1</sup>. Mais ces quatre portes où entrent la gent, ne sont mie l'une jousté l'autre; ains<sup>11</sup> sont les deux aus deux coins de ceste meisme face; et les autres deux sont du costé le grant; si que le grant demeure ou milieu (4).

<sup>a</sup> Ms. A. Ms. B. *carqoys*; ms. C. *couveoiz*. — <sup>1</sup> Ms. C. à *chascun quartier*. — <sup>2</sup> Mss. A. B. *chose*. — <sup>b</sup> Cette dernière phrase manque dans le ms. B. — <sup>c</sup> Id. dans les mss. A. et C.

<sup>3</sup> *Frains, brides*. — <sup>4</sup> *Nécessaires à une armée*. — <sup>5</sup> *L'enceinte, l'enclos*. — <sup>6</sup> *Arcs*. — <sup>7</sup> *Va*. — <sup>8</sup> *Ne s'ouvre*. — <sup>9</sup> *Quand le grant harnois sort pour aller en guerre*. — <sup>10</sup> *Moidres, plus petites*. — <sup>11</sup> *Mais*.

(3) Le terme *tatars* de notre ms. A., qui est transcrit dans le ms. B. par *carqoys*, et dans le ms. C. par *couveoiz*, est remarquable en ce qu'il fait connaître l'origine de cette dénomination, généralement mal expliquée. Le texte français de la S. G. porte *tarcosci*. Les versions italiennes portent aussi *turcassi*, au singulier *turcasso*, mot qui est resté dans la langue italienne. M. Defrémery (*Mémoires d'histoire orientale*, p. 235) a justement fait remarquer que notre mot *carquois* provenait originairement du mot *tarquois* par une lecture fautive des manuscrits; le *t* et le *c* ayant souvent la même forme dans l'écriture; et le mot *tarquois* provenant lui-même, comme l'italien *turcasso*, du persan :

ترککش *terkech*, « carquois », d'où les Arabes ont fait *tarcach*. Nous avons un assez grand nombre de mots dans notre langue, dont l'étymologie n'est difficile à reconnaître, que par la confusion provenant de la lecture des manuscrits dans lesquels la grande ressemblance de certaines lettres les a fait prendre l'une pour l'autre.

(4) Pour mieux comprendre cette description compliquée, il est utile de se reporter au *Plan de Pé-king* de notre *Description de la Chine, partie moderne*, qui est joint à cet ouvrage, et qui ne diffère pas beaucoup du plan décrit par Marc Pol. Le *Palais intérieur*, ou la *ville interdite*, réservée à l'empereur et à quelques grands per

Enmi ceste face, devers midi de ce mur, lonc une mille dedens ce mur<sup>12</sup>, si a un autre mur qui est auques plus longs que larges. Le pourpris<sup>13</sup> a aussi huit palais entour, tout en la maniere des autres huit dehors, en quoi se tient aussi le harnois du seigneur si comme as autres. Et si y a aussi cinq portes en la face de midi, en la maniere des autres qui sont dehors. Et puis en chascun des autres coins<sup>1</sup> si a une porte. Et ou milieu de ces deux murs est le grant palais du seigneur, qui est fait en ceste maniere que je vous dirai (5).

Sachiez que il est le greigneur<sup>14</sup> qui onques fust. Il n'est pas

i Ms. C. *quarreures.*

<sup>12</sup> A la distance d'un mille à l'intérieur du mur. — <sup>13</sup> Dont l'enceinte forme un carré long. — <sup>14</sup> Le plus grand, du latin *grandior*.

sonnages de la cour, ainsi que le *quartier tartare*, autrefois le *quartier mongol*, ont subi peu de changements.

(5) Rachid-ed-din, contemporain de Mare Pol, a ainsi décrit ce palais : « L'enceinte de la ville de *Khân bâligh* est flanquée de dix-sept tours; de chacune de ces tours à l'autre, il y a un *farsang* (ou parasange) de distance. *Daï dou* est si peuplé qu'en dehors même de ces tours il y a de grandes rues et des habitations; on y a planté dans des jardins plusieurs espèces d'arbres fruitiers, qu'on a apportés de tous côtés. Au milieu de cette ville, *Khoubilai-Kaân* a établi un de ses *Ordou* (mot mongol ayant la même signification que le mot chinois *Koûng*, « demeure impériale ») dans un palais très-étendu auquel on a donné le nom de *karsi* (en chinois *tiên*, réunion de pavillons destinés aux différents usages de l'empereur).

« Les colonnes et les dalles de ce palais sont toutes en pierres de taille ou en marbre, et d'une grande beauté; il est environné et fortifié par quatre murs. D'un de ces murs à l'autre, il y a la distance d'un jet de flèche lancée avec force. La cour extérieure est destinée aux gardes du palais; la suivante aux princes (*oméras*, émirs) qui s'y assemblent chaque matin; la troisième cour est occupée par les grands dignitaires de l'armée, et la quatrième par les personnes qui sont dans l'intimité du prince. Le tableau de ce

palais est fait d'après celui qui a été peint sur les lieux.

« A *Khân bâligh* et à *Daïdou*, il y a deux grandes et importantes rivières. Elles viennent du nord, où est le chemin qui conduit au campement d'été du *Khân*; au défilé frontière de *Djemdjâl* (défilé fortifié de *Kiu-young*) elles se réunissent à une autre rivière. En dedans de la ville est un lac considérable qui ressemble à une mer; il y a une digue pour faire descendre les bateaux. L'eau de la rivière forme plus loin un canal, et se jette dans le golfe qui, de l'Océan, s'étend jusque dans le voisinage de *Khân bâligh*. » (Trad. *Klaproth*, d'après de *Hammer*, *Nouveau Journ. asiat.*, t. XI, p. 338.)

Selon la grande Géographie impériale (*Ta-thsing i thoung tchi*, k. 1, fol. 18 et *passim*), il existe encore à *Pé-king* des palais et autres monuments de l'époque mongole. On y cite entre autres le *Yuen kôu koûng*, « ancien palais des *Yuen* ou *Mongols* », situé dans l'intérieur de l'enceinte impériale, et qui fut construit par *Khoubilai* (*Yuen Chi tsoû*) en 1273 de notre ère; le *Khwei-tchang-kô*, ou « la galerie appelée *Khwei-tchang* », située à l'ouest du palais précédent, et qui fut construite en 1329. On y avait disposé de grandes salles pour les réunions des savants (*tâ-hiô-ssé*) et lettrés de différents grades. A droite et à gauche il y avait des collections de livres (ou des bibliothèques) à leur

esolier<sup>k</sup> haut<sup>15</sup>; mais est à pié plain, si que le pavement est plus hault<sup>l</sup> que l'autre terre entour, bien dix paumes (6). La couverture est moult haute; les murs du palais et les chambres sont toutes couvertes d'or et d'argent. Eucore y a pourtrais<sup>16</sup>: dragons, bestes, oiseaux<sup>m</sup>, chevaliers<sup>n</sup> et ymages et de pluseurs autres generations<sup>o</sup> de choses. Et la couverture est ainsi faite<sup>p</sup>, si que il n'y a autre chose que or et argent, et peinture. La sale<sup>q</sup> est si grans et si large que bien y mengeroient six mille personnes. Il y a tantes chambres<sup>17</sup> que c'est merveille à veoir. Il est si grans et si beaux, et si riche que il n'y a homme ou monde qui le seut mieux<sup>r</sup> ordener. Les trez<sup>18</sup> de la couverture si sont tous de couleur vermeille et jaune et vert et blou<sup>t</sup> et d'autres couleurs. Et sont envernissié si bien et si soutilment qu'il sont resplendissans comme cristaus<sup>1</sup>; si que moult loing environ le palais est resplendissans. Et sachiez que ceste couverture est si fort et si fermement faite que elle est pour durer à touz temps (7)<sup>u</sup>.

Et entre l'un mur et l'autre des pourpris<sup>19</sup>, si comme je vous ai dit, a moult belles praeries et beaux<sup>v</sup> arbres de diverses manieres de fruiz. Et si y a bestes de maintes manieres, si comme cerfs<sup>x</sup> et dains et chievres et biches, et vairs<sup>20</sup> de pluseurs ma-

<sup>k</sup> Ms. B. *a solier*; ms. C. *ensolez*, de *solarium*. — <sup>l</sup> Ms. A. *haus*. — <sup>m</sup> Id. *oisiaus*. — <sup>n</sup> Ms. A. *chrs*. Mss. B. C. *cheualiers*. — <sup>o</sup> (*Espèces*). — <sup>p</sup> Ms. C. Les ms. A. *aussi fete*; B. *aussi faite*. — <sup>q</sup> Mss. C. Les mss. A. B. *il*. — <sup>r</sup> Ms. A. *mex*. — <sup>s</sup> Ms. B. *blonc*; ms. C. *bleue*. — <sup>t</sup> Ms. A. Le ms. B. *cresteaux*; le ms. C. *cristal*. — <sup>u</sup> Ms. C. *à toujours*. — <sup>v</sup> Ms. A. *biaz*. — <sup>x</sup> Ms. B. Les mss. A et C. *cers*.

<sup>15</sup> Il n'a pas un étage au-dessus du rez-de-chaussée, de même que la plupart des palais chiinois. — <sup>16</sup> *Figurés, peints*. — <sup>17</sup> Il y a un si grand nombre de pièces dans le palais. — <sup>18</sup> *Solives, chevrons, de trubs*; ms. A. *tres*. — <sup>19</sup> *Encintes en parallélogrammes concentriques*. — <sup>20</sup> La version latine porte *vari*.

usage. Ces livres ne renfermaient absolument rien des choses anciennes. En établissant ces salles, on avait voulu que ceux qui s'y réuniraient fissent usage des livres qu'on y avait rassemblés. Dans le commencement des années *tchitching* (1341-1342), on changea sa destination pour en faire le *Siouén wén hō*, « la galerie de la littérature universellement propagée ». (*Tai thaing-i-thoung-tcheli*, k. 1, fol. 19, v°.)

(6) Environ deux mètres et demi, en donnant à la *paume* ou *palm*, mesure italienne variable selon les villes, 250 millimètres.

(7) Un récent éditeur de Marc Pol, ne trouvant pas ce passage assez clair, l'a ainsi interprété et traduit: « Ce toit est d'ailleurs si fort et si solidement fait, qu'il durera nombre d'années. » Si Marc Pol *exagérait*, son traducteur français ne l'a pas imité.

nieres ; et des bestes qui font le muglias <sup>21</sup> en grant habondance (8) ; et de toutes autres manieres de bestes moult belles et moult diverses. Et en y a tant que tout est plain ; et n'y a de voie se non tant que vont et viennent la gent.

Et de l'un coing à l'autre a un lac moult bel ouquel a plusieurs manieres de poissons et assez ; car le seigneur les y a fait mettre. Et toutes fois que il en veult, si en a à sa volenté et à son plaisir. Et si vous di que un flun y ist et entre <sup>22</sup> ; mais est si ordené que uns poissons n'en puet issir <sup>23</sup>, pour le fil <sup>24</sup> de fer ou d'arain qui ne l'en laissent issir. Encore y a devers tremontaine loing du palais entour une archie <sup>25</sup>, un tertre qui est fais à force <sup>26</sup>, qui bien est haus' cent pas, et dure environ bien une mille, lequel mont est tout plain et tout couvert d'arbres, qui par nul temps n'y perdent fueilles ; mais toutes fois sont vers <sup>27</sup>. Et si vous di que là où soit un bias arbres', et le seigneur le set <sup>28</sup> : si l'envoie querre avec toutes les racines et avec toute la terre qui li est entour ; et le fait porter et mettre ou sien mont. Et le portent ses olifans <sup>28</sup> ; et soit l'arbre tant grant comme il veult. Et en ceste maniere a les plus beaux arbres du monde (9). Et encore vous di que le seigneur a

<sup>21</sup> Ms. B. *haulz* ; ms. C. *hault*. — <sup>22</sup> Ms. B. *beaux arbres*. — <sup>23</sup> Ms. B. *scet* ; ms. C. *sache*.

<sup>24</sup> *Musc*. — <sup>25</sup> Une rivière en sort et y rentre. — <sup>26</sup> Sortir. — <sup>27</sup> Les filets. — <sup>28</sup> Une portee de fleche. — <sup>29</sup> Qui est artificiel. — <sup>30</sup> Sont toujours verts. — <sup>31</sup> Éléphants.

(8) La version latine publiée par la Société de Géographie dit : « et bestie que faciunt muscatum, scilicet *guderi* » (p. 372). Ce mot de *guderi*, que ne donnent ni nos trois manuscrits, ni le texte français publié par la Société de Géographie, ni celui de Ramusio, a dû être introduit dans cette version par Marc Pol lui-même, ou par une personne qui lui aura entendu prononcer ce nom mongol, car *guderi*, en mongol, signifie : « l'animal qui produit le musc. (= *Kuderi*, = das Bisamthier, Moschusthier. » D<sup>ns</sup> *mongol* de I.-J. Schmidt, Saint-Petersbourg, 1835, p. 187 b.)

(9) On sera peut-être quelque peu surpris en lisant cette description, que l'on dirait, sauf

le style, être rédigée d'hier, d'apprendre que, il y a 600 ans, à l'extrémité orientale de l'Asie, on avait employé, pour l'embellissement d'une grande capitale et les palais du souverain, des procédés semblables à ceux que l'on a employés de nos jours pour l'embellissement des jardins et des promenades publiques de Paris. Seulement, nous avons employé de gros et lourds chariots et de gros chevaux pour transporter les *beaux arbres avec toutes leurs racines et toute la terre qui était autour*, au lieu de majestueux *éléphants*. Le progrès n'est peut-être pas aussi grand qu'on le pense. Le *mont facice* dont parle Marc Pol est encore à peu près aujourd'hui comme il l'a décrit. Voir notre *Chine mo-*

fait couvrir tout ce mont de rose et de l'asur qui est moult vers<sup>bb</sup>; si que les arbres sont tuit vert, et le mont tout vert; si que il n'y pert<sup>29</sup> autre chose que tout vert. Et pour ce est il appellez « le mont vert ». Et certes il a bien son nom à droit<sup>30</sup>.

Et dessus le mont en la cime<sup>cc</sup>, si a un moult beau palais et grant, et est tout vert dehors et dedens; si que le mont, et les arbres et le palais, est moult belle chose à veoir; et si plaisans pour l'odeur toute d'une maniere que c'est une merveille. Car tuit cil qui le voient en deviennent<sup>dd</sup> lie et joiant<sup>ee</sup>. Et pour ce l'a fait faire le grant Kaan pour avoir ce beau déduit<sup>ff</sup>, à ce que il puist<sup>31</sup> avoir confort et soulaz et joie en son cuer (10).

<sup>bb</sup> Ms. C. vert. — <sup>cc</sup> Ms. B. sisme; ms. C. cisme. — <sup>dd</sup> Ms. B. demeurent. — <sup>ee</sup> Ms. C. alegres et joyeux. — <sup>ff</sup> Id. celle belle vue.

<sup>29</sup> Apparat. — <sup>30</sup> Il a bien droit à ce nom. — <sup>31</sup> Pât.

derne, p. 19, n° 73, et la planche 9 qui en est une *Vue* tirée de l'*Ambassade* de lord Macartney.

(10) On peut comparer à cette description du *Palais du grand Kaan*, par Marc Pol, celle du même palais donnée dans la *Relation* de l'ambassade envoyée en 1420 par le sultan Chah Rokh près de l'empereur de la Chine, écrite en persan par Abd-er-razzak, et publiée avec une traduction française par M. Ét. Quatremère (*Notices et Extraits des Manuscrits*, etc., t. XIV, p. 401 et suiv.). On peut consulter aussi la description du même palais faite vers 1650 par le P. de Magaillans, dans sa *Nouvelle Relation de la Chine*, trad. franç., 1688, p. 278 et suiv. Mais une description plus curieuse assurément, et presque contemporaine de celle de Marc Pol, est la suivante, extraite d'un manuscrit de Mandeville, conservé à la Bibl. imp. (Ms. n° 8392; FR. 2810, fol. 196-197.)

#### De la cité de Cathay.

« Celle rivière (Caramoran \*) passe parmy Cathay; et fait souvent dommaige quant elle croist trop. Cathay est un grant pays et bel, et bon, et bien marchant. Là vont les marchans tous les ans pour querre especes et toutes mar-

chandises plus communement qu'il ne font autre part. Et sachiez que les marchans qui y vont de Janelve (\*\*) ou de Venise, ou d'autre part de Lombardie, ou d'autre royaume, qui vont par terre ou par mer .xi. mois, ou .xij. ou plus, avant qu'il puissent estre a l'isle de Cathay qui est la principal region qui soit en toutes les parties par de là, et du grant Kaan.

« De Cathay va on vers orient par maintes journées; et treuve on une bonne cité entremy les autres que on appelle *Surga mago* (\*\*\*). C'est une des citez de tout le monde mieulx garnie de soye et de moult de autres marchandises. Puis va on encore vers orient à une autre cité ancienne qui a à nom la province de Cathay. Et delez celle cité les Tartarins ont fait faire une autre cité qui a nom Caydom (*Taydou*), qui a .xij. portes. Et entre deux portes y a tousjours une grant lieue. Si que les deux citez, c'est assavoir la vieille et la nouvelle, ont de circuit plus de .xx. lieues.

#### Le siege du grant Kaan.

« En celle cité est le siege du grant Kaan, en un tres beau palays et grant, duquel les murs ont de circuit plus de deux lieues. Et dedens ce

(\*) Le *Ruue Jaune*.

(\*\*) Gènes [?].

(\*\*\*) *Saingul Motou* [?].

## CHAPITRE LXXXIV.

*Ci dist du palais du filz au grant Kaan.*

Encore sachiez que, de joste<sup>a</sup> ce palais, en a fait faire, le seigneur, un autre tel, semblable au sien meismes; si que de riens

LXXXIV. — <sup>a</sup> Ms. C. *de coste (à costé).*

mur y a tout plain d'autres palays. Et ou jardin du grant palais est une montaigne sur laquelle (est) un autre palays. Et est le plus beau et le plus riche que l'en pourroit deviser. Et tout entour le palais et la montaigne y a moult de divers arbres portans des divers fruis. Et entour celle montaigne y a fossez grans et parfons; et là delez y a grans viviers d'une part et d'autre. Et si y a un beau pout à passer à travers des fossez. Et en ces viviers y a tant de oues (""") sauvages et d'anettes ("""), de cines (""") et de herons que c'est sans nombre. Et tout entour ces fossez et ces viviers est le grant jardin tout plaiu de bestes sauvages et d'oiseaux. Quant il les veult chacer et avoir deuit, ou prendre des bestes sauvages ou des oiseaux, il les voit chacer et prendre de ses fenestres, sans estre hors de sa chambre.

« Gilz palays, où le siege est, est moult grant et moult beau. Et par dedens le palays, en la sale y a .xxiiij. colompes de fin or; et tous les murs sont couvers, par dedens, de covre (""""""") rouge qui sont de bestes que on appelle panteres ("""""""), qui sont bien belles bestes et bien odorans; si que par l'odeur des peaux nul mauvais air ne pourroit entrer ou palays. Celles peaux sont aussi rouges comme sanc; et si luisent contre le soleil que à paines les puet on regarder. Et plusieurs gens aourent celles bestes quant il les voient, pour la grant vertu, et pour la grant odeur qu'elles ont. Et celles peaux, il prisent autant ou plus comme il feroient plates d'or.

« Et enemy le palays y a un moutoer (""""""") pour le grant Kaan, qui est tout ouvrez d'or et de pierres precieuses et de grosses perles pendant tout entour ce moutoer. Et, par dessous ce moutoer sont les conduis du buvraige qu'il boi-

vent à la cour de l'Empereur. Et de lez ces conduis y a moult de vaisseaux d'or, à quoy il boivent cilz de l'ostel au conduit. Et la sale du palays est moult merveilleusement, et moult noblement aournée, et bien parée de toutes choses, de quoy chascun puet sale (?) parer.

« Et premierement au chief de la sale est le trone de l'empereur bien haut où il siet à table, qui a bordure de fin or; et celle bordure est plaine de pierres precieuses et de grosses perles. Et li degrez à monter sont tous de diverses pierres precieuses et bendez d'or. Et à senestre part du siege à l'empereur, est le siege de sa femme un degrez plus bas que celui à l'empereur... (*lancune*) et aussi de jaspé et bordure comme li autre. Et le siege de la tierce femme est encores un degrez plus bas que la seconde; car il a trois femmes avecques li quelque part qu'il soit.

« Et apres ces femmes, de ce meismes costé, se sient les dames et les damoyelles de son lignage, encores plus bas selon ce qu'elles sont. Et toutes celles qui sont mariées ont un contre-fait pié d'omme sur leurs testes, d'une cubite de long; et sont ouvrez de grosses perles d'orient. Et par dessus est ouvrez de peanes luisaus de paon; ainsi comme un timbre ou une creste d'un heaume, en signe qu'elles sont en subjection et dessouls pié d'omme; et celles qui ne sont mariées n'en ont point.

« Et puis à la destre partie de l'empereur siet premierement son ainsné filz qui doit regner apres luy. Et sont aussy un degrez plus bas que l'empereur, en telle maniere des sieges comme ceulx de l'empereresse. Et apres ce sient cil de sou lignage selon ce qu'il sont. Et si a l'empereur sa table tout seul, qui est d'or et de pierres precieuses; ou de cristal blanc ou jaunes, bordurez d'or et de pierres precieuses; ou de amatistes; ou de ling-aloez qui vient de paradis; ou

(""") Ours. — (""""") Canards. — (""""""") Cygnets. — (""""""") Cuir. — (""""""") Panteres. — (""""""") Escalier.

n'y faut. Et le fist faire pour son filz quant il regnera (1) et sera seigneur<sup>1</sup>. Et pour ce est fait tout en tel maniere et aussi grant; si que toutes ces manieres et ces coustumes puisse avoir apres son deces<sup>b</sup>. Il tient seau d'empire<sup>2</sup>, mais non pas si acõpliment<sup>c</sup> comme a le grant Kaan; sire tant comme il vivra.

Or vous ay compté et devisé des palais au seigneur et à son filz. Ci vous vueil ore conter de la grant cité du Catay, là où ses palais sont; et pourquoy fu faite et comment, laquelle est appellée Cambaluc.

Il est voirs<sup>3</sup> que illec avoit anciennement une grant cité et noble qui avoit nom Cambaluc<sup>d</sup>, qui vaut à dire en notre langue:

<sup>b</sup> Ms. C. Le mss. A. porte *dechet*; le ms. B. *deceches*. — Ms. C. *si completement*. —

<sup>d</sup> Ms. A. *Gambalu*; ms. C. *Gazibalu*.

LXXXIV. — <sup>1</sup> *Empereur*. — <sup>2</sup> *Il a déjà un seau de l'empire*. La version latine publiée par la S. G. porte (p. 373): *et jam habet bullam de auro et sigillum imperiale*. — <sup>3</sup> *Vrai*.

de yvoire bendez et borduré d'or. Et chascune de ces femmes a chascune sa table par li; et ses filz et ses autres grans seigneurs qui se sient emprès luy ausy. Et si n'a table qui ne vaille un grant tresor. Et dessous la table de l'empereur sient trois clers de ses gens à ses piés, qui mettent en escript tout ce que l'empereur dit soit bien soit mal. Car tout ce qu'il dit il convient qu'il soit tenu, et qui ne puet sa parole changer ne rappeler. Et devant la table de l'empereur à grans festes on porte grans tables d'or, où il y a paons d'or et moult d'autres manieres d'oiseaux tout d'or et esmaillez, moult noblement ouvrez. Et les fait on danser et baler en batant les paumes et en faisant de grant museries. Se ce est par artificie ou nigromancie, je ne seay; mais il les fait tres bel à veoir; et si est grant merveille comment ce puet estre. Mais tant puis je bien dire que ce sont les plus subtilles gens de toutes sciences dont il se meslent, et toutes artifices qui puissent estre par tout universel monde. Car de subtilleté et de malice et d'engin, il passent tous ceulx du monde, et il le scevent bien. Et pour ce dient il que il voient de deux yeulx, et les crestiens ne voient que d'un pour ce qu'il sont les plus subtilz apres eulx; mais toutes les autres nations il dient estres

aveugles et eu science et en ouvraige. Je mis moult grant paine à le savoir; mais le maistre me dit qu'il avoit voé à son dieu qu'il ne l'apprendroit à nullui, fors à l'ainsné de ses filz.

Au fol. 198 on lit « Cy devise de la noblesse de Prestre Jehan et des nobles serviteurs. »

LXXXIV. — (1) Nous avons déjà vu précédemment (ch. LXXXII, n. 3) que Khoulilai-Khaân avait, en 1273, créé *Vice-roi* de Yen (nom ancien de la ville de Pé-king), en même temps qu'héritier présomptif, son second fils *Tchin-kin*. En 1215, Dehinghis khaân avait fait de la ville capitale des *kin*, nommée Yen (aujourd'hui Pé-king) un *lou* ou *circuit* du même nom. En 1264, Koubilai-Khaân éleva cette ville au rang de *Seconde Résidence impériale*. En 1272, ce nom fut changé en celui de *Première Résidence impériale (ta toï)*. Enfin en 1284, on fit du *Circuit de Ta toï* le siège du gouvernement central administratif de l'Empire (*choüing chouï sing tchï*). C'est de l'époque où la ville en question devint *première résidence impériale* (1272) ou *Khân bâïgh*, « ville du Khân, » et que le second fils de Khoulilai fut nommé son héritier présomptif, et *Roi* de cette résidence, que ce dernier fut associé au gouvernement de l'Empire, et revêtu des insignes et prérogatives attachés à cette dignité.



« la cité du seigneur (2) ». Et le grant Kaan trouvoit par ses astro-nomiens que ceste cité se devoit rebeller\* et faire grant con- traire<sup>4</sup> contre l'empire. Et pour ceste achoison<sup>5</sup> le grant Kaan y fist faire ceste cité de Cambaluc (3), de jouste celle<sup>6</sup>, que il n'a que un flun enmi<sup>7</sup>. Et fist traire<sup>8</sup> les genz de ceste cité et metre en la ville que il avoit estorée<sup>9</sup>.

Elle est si grant comme je vous conteray; car elle a de tour .xxiiij. milles<sup>10</sup>. C'est que en chascune esquarrie<sup>11</sup> a de face six milles; car elle est toute quarrée tant d'une part comme d'autre.

\* Ms. C. Le ms. A. *reveler*; le ms. B. *reveller*.

<sup>4</sup> Opposition. — <sup>5</sup> Raison. — <sup>6</sup> L'ancienne. — <sup>7</sup> Il n'y a que le fleuve qui les sépare. — <sup>8</sup> Transporter. — <sup>9</sup> Construite; du latin *instaurare*. — <sup>10</sup> Elle a 24 milles de circonférence. — <sup>11</sup> Chaque côté de son carré.

(2) Voir la note 1 du chapitre précédent. La signification que Marc Pol donne au mot *Cambaluc*, proprement خان باليغ *Khan bāligh*, est parfaitement exacte.

(3) La ville que fit construire Khoubilāi-Khañ est séparée de l'ancienne par une rivière que la Géographie impériale nomme *Tá-thounglò*, « grande rivière de communication », laquelle est un affluent du *Pé-lò*. C'est dans cette nouvelle ville que se trouvent encore aujourd'hui les palais impériaux, les grands établissements publics, dont plusieurs datent de l'époque mongole.

L'étendue de Pé-king a beaucoup varié. Plusieurs siècles avant notre ère, son territoire formait le royaume de *Yen*. Les *Thsin* (255-205 av. J.-C.) en firent la principauté de *Chang-kouï* ou de « la vallée supérieure »; au commencement de la dynastie des *Han* (205 av. J.-C.) elle redevint « royaume de *Yen* ». Vers l'année 80, ce fut la principauté de *Kouang-yang*, dont le nom fut bientôt changé en celui de « royaume de *Kouang-yang* ». De 220 à 580 de notre ère, ce fut d'abord « le royaume », et ensuite « la principauté de *Yeou tcheou yen* »; sous les *Thang* (618-905) ce fut la principauté de *Yeou-tcheou fau yang*; sous les *Liao* (906-950), ces derniers y établirent leur capitale méridionale (*nán king*); sous les *Souï* (960-1020) étant tombée au pou-

voir des *Kin*, nation tartare, ces derniers y transportèrent leur capitale en 1151. Les Mongols qui les remplacèrent, et qui, comme eux, étaient des tribus tartares, trouvant cette ville plus au centre de leur domination que les capitales des anciennes dynasties chinoises, lui conservèrent son rang de capitale, et lui donnèrent en chinois comme nous l'avons déjà vu, le nom de *Tá-tou*, Les *Ming*, qui chassèrent les Mongols en 1368, conservèrent aussi la même capitale comme siège du gouvernement, parce que de ce point on pouvait, mieux que des anciennes capitales placées dans l'intérieur de l'Empire, surveiller les populations tartares, et empêcher leur rentrée en Chine. Voilà pourquoi aujourd'hui Pé-king, comme Paris et Saint-Petersbourg, se trouve placé à l'extrémité nord de l'ancien empire chinois.

Quant à son étendue, la grande Géographie impériale donne, de nos jours, une circonférence de 40 *li* ou 4 lieues au mur d'enceinte du *King-tching* ou ville capitale (k. 1, fol. 1); 18 *li* à la ville impériale (*Hoang-tching*) comprise dans la première; et 6 *li* à la ville rouge interdite (*Tse-kin-tching*), comprise dans cette dernière.

La ville extérieure ou chinoise (*'ai-tching*) est située en dehors et au midi de la ville tartare; elle comprend, de l'est à l'ouest, une étendue de 18 *li*.

Il est évident que l'étendue de ces deux parties de Pé-king, étant réunies, égale au moins

Et est toute murée de murs de terre, qui sont gros <sup>12</sup> dessouz bien dix pas; mais ne sont pas si gros dessus comme dessouz, car il vont touz jours en estreçant <sup>13</sup>; si que dessus sont gros <sup>12</sup> bien entour trois pas, et sont tuit quarnelé <sup>f</sup>. Les quarniaus <sup>g</sup> sont blans; et ces murs sont haus plus de dix pas. Elle a douze portes, et sur chascune porte a un grant palais moult bel; si que en chascune quareure <sup>14</sup> a trois portes et cinq palais, pour ce que en chascun coing a un palais moult grant et bel. Et en ces palais a moult grans sales, là où les armes de ceus qui gardent la cité sont. Et si sont les rues si droites que l'en voit d'une part à l'autre <sup>1</sup>; car il sont si ordenné que l'une porte se voit de l'autre, de long la ville par les rues. Et y a par la cité de biaux palais et grans et moult de belles herbergeries <sup>15</sup> et moult de belles maisons en

<sup>f</sup> Ms. C. *crenelez*. — <sup>g</sup> Id. *crennulz*. — <sup>h</sup> Mss. B. C. *haulz*. — <sup>i</sup> Ms. C. *d'une porte à l'autre*. — <sup>1</sup> Id. *ne voise*.

<sup>12</sup> *Épais*. — <sup>13</sup> *En diminuant d'épaisseur*. — <sup>14</sup> *Chaque côté de son enceinte carrée*. — <sup>15</sup> *Hôtelleries*.

celle de vingt-quatre milles de circuit que Marc Pol donne à cette ville de Cambaluc. Du temps des *Liao* ou *Khitans* (les ancêtres des Manchous actuels), *Pé-king* (pour eux *Nán-king*) n'avait que 36 *li* de circonférence, environ 3 lieues et demie, et huit portes. Sous les *Kin*, elle en eut 75 ou 7 lieues et demie. Sous les Mongols on lui donna, en 1274, 60 *li* de circonférence, ou 6 lieues, et 11 portes. Il est très-probable que, par l'affluence considérable de populations que cette capitale attira dans son sein depuis son rétablissement par Khoubilai-Khaân, elle dut, en peu de temps, s'agrandir et arriver aux dimensions que lui donne Marc Pol.

La ville actuelle, divisée en deux parties, comme elle le fut sous les Mongols, peut être représentée par deux *carrés*, dont l'un, à peu près parfait, est la ville tartare, construite par Khoubilai-Khaân; et dont l'autre, en forme de *carré long*, à la base du premier, est l'ancienne ville chinoise. La première, qui a son enceinte propre, a presque toutes ses rues parfaitement droites, comme le dit Marc Pol; mais elle n'a plus que *neuf* portes, au lieu de *douze*. La se-

conde, l'ancienne ville chinoise, a aussi de larges avenues, comme des boulevards, qui la traversent, en ligne droite, d'une extrémité à l'autre, et a *sept* portes, sur lesquelles, ainsi que sur celles de la ville tartare, sont des pavillons à plusieurs étages, fortifiés et habités par les hommes de garde. (Voir les pl. 8 et 11 de notre *Chine moderne*.)

Les remparts de la ville avaient d'abord été construits en terre; mais, depuis, ils ont été revêtus d'un mur en pierre. On lit dans Rachid-eddin: « Les remparts de la ville de Daidou sont en terre; l'usage du pays, pour les construire, est qu'on élève d'abord des planches entre lesquelles on jette de la terre humide, qu'on bat avec de gros blocs de bois jusqu'à ce qu'elle devienne solide; on ôte ensuite les planches, et la terre ainsi raffermie forme un mur. Le kâan, dans les derniers temps de sa vie, ordonna de transporter des pierres pour en revêtir ces murs; mais la mort le surprit, de sorte que le soin d'exécuter ce projet est resté à Timour kâin, si Dieu le permet. » (*Nouv. Journal asiatique*, t. XI, p. 345.)

grant habundances. Et a ou milieu de la cité un grandisme palais auquel a une grant campane <sup>16</sup> qui sonne la nuit (4); que nul n'aille<sup>1</sup> par la ville depuis que elle aura sonné trois fois; car nus<sup>2</sup> depuis n'y ose<sup>1</sup> aler, senon pour besoing de femme qui travaille d'enfant, ou pour besoing de gens malades. Encore ceus<sup>3</sup> qui ce vont, si convient que il porte lumiere avec eulx. Et si vous di que il est ordonné que chascune porte de la cité soit gardée de mille hommes armez. Et n'entendez pas que il gardent pour paour que il aient de nul gent; mais le font pour honnourance et gardance<sup>4</sup> du seigneur qui laiens<sup>5</sup> demeure; et encore que il ne vueillent que les barons<sup>6</sup> (5) facent par la ville nul damage<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Ms. B. nuls; ms. C. nulz. — <sup>2</sup> Ms. A. osse. — <sup>3</sup> Mss. B. C. ceulz. — <sup>4</sup> Ms. B. tres grande honnourance et gardance. — <sup>5</sup> Mss. A. B. C. — <sup>6</sup> Mss. B. C. dommage.

<sup>16</sup> Cloche; du latin *campana*. — <sup>17</sup> En ce lieu.

(4) Il existe encore aujourd'hui à Pè-king, au nord de la ville, une tour, appelée la *Tour de la cloche* (*ichoung léou*, n° 142 du plan de Pè-king). Cette tour s'élève à une assez grande hauteur; elle est ouverte à tous les vents. La cloche, placée à l'étage supérieur, se fait entendre de fort loin. Cette tour est voisine d'une autre tour construite en 1272, sous le règne de Khoubilai-Khaân, et sur laquelle il y avait une clepsydre du travail le plus délicat et le plus savant. Cette clepsydre consistait en quatre bassins remplis d'eau, qui coulait de l'un dans l'autre toujours en égale quantité. Au-dessus de ces bassins on avait placé un génie qui, par le moyen d'un ressort, apparaissait au moment de marquer les heures. Deux clepsydres chinoises sont figurées dans l'Encyclopédie intitulée : *San-tsai thoi hœi*; section des *Ustensiles à l'usage de l'homme* (k. 2, fol. 42-43). L'une d'elles est aussi formée de quatre bassins échelonnés au-dessus l'un de l'autre. Une clepsydre est aussi représentée dans le *Huang tchao li ki thoi chi* (k. 3, fol. 66).

Le chef et fondateur de la dynastie des *Ming*, qui reaversa celle des Mongols, était fils d'un laboureur, et porta sur le trône les goûts simples de son premier état. La capitale de Khoubilai, *T'ai-tou*, n'avait pas été prise d'assaut; le faible empereur Chun-ti l'avait quittée à l'ap-

proche des nouveaux maîtres, pour se retirer à *Chang-tou*. Tous les monuments publics, les palais et autres édifices construits par Khoubilai-Khaân, étaient restés intacts; le nouveau pouvoir en fit démolir les plus somptueux. — Les *Yuen*, dit Mailla (t. X, p. 20), avaient fait construire à Yen-king (*Khân baligh, Tai-tou, Pè-king*), un palais au milieu duquel s'élevait une grande tour d'une architecture très-riche et fort recherchée; on voyait au-dessus deux statues qui sonnaient à chaque heure une cloche et battaient du tambour. *Hong-wou* (le conquérant) eut la curiosité d'y monter avec une nombreuse suite, et, après avoir examiné ces objets, il dit, d'un ton pénétré : — Comment peut-on négliger les affaires les plus importantes pour ne s'occuper qu'à élever des édifices aussi magnifiques? N'est-ce pas donner de soi une bien mauvaise opinion? Si les *Yuen*, au lieu de s'amuser à ces superfluités, s'étaient appliqués à contenter les peuples, n'auraient-ils pas conservé le sceptre dans leur famille? — Et s'adressant ensuite à quelques-uns de ses grands : — Je vous ordonne, leur dit-il, de faire abattre cette tour, et qu'il n'en reste aucun vestige.

(5) Nos trois manuscrits diffèrent ici totalement de tous les textes connus, en ce qu'ils portent

Or vous ai conté de la ville; des hommes vous conterons; comment il tient court, et des autres fais, si comme vous pourrez oir.

bien très-distinctement *barons* pour *larons*; *lairons*, dans le texte français de la Société de Géographie, *larones* dans la version latine; *latroni* dans l'ancien texte italien de *La Crusca*; *latrones* et *praedones* dans le texte latin de Gryneus et d'André Müller. Notre nouvelle lecture peut-elle se justifier?

Nous sommes d'autant plus porté à le croire que l'ancienne leçon devrait faire supposer que la ville de *Khân-bâligh* ou *Cambaluc*, la résidence de l'empereur mongol, était alors un repaire de brigands pour exiger une pareille garde la nuit, et que la vie ainsi que les biens des habitants n'y étaient pas en sûreté; ce qui est invraisemblable, et ne donnerait qu'une très-mauvaise idée du gouvernement du grand Khaân.

Notre leçon, au contraire, nous révèle des faits d'une tout autre nature, qui s'accordent parfaitement avec l'histoire, et avec la rédaction italienne de Ramusio, laquelle ne parle aucunement de *larons*, mais des *soupeçons* inspirés par les astrologues à Khoubilai-Khaân contre les habitants chinois, dont on craignait la révolte ou des conspirations comme celle qui est racontée dans Ramusio (dans lui seul), immédiatement après la description de la capitale du grand Khaân. Ce chapitre étant à notre avis parfaitement authentique, et tel que Marc Pol seul en Europe pouvait l'écrire ou en connaître le contenu, avait été omis ou retranché, dans les premières rédactions, pour des motifs personnels à Marc Pol lui-même. Nous croyons devoir le donner ici en note, d'après la rédaction italienne de Ramusio, la seule qui soit connue, parce que les faits qui y sont racontés sont importants pour l'histoire.

« *Del tradimento ordinato di far ribellar la città di Cambalù; e come gli autori furono presi e morti.* (Libr. II, cap. VIII.)

« Vera cosa è come di sotto si dirà, che sono deputati dodici uomini, i quali hanno a disporre delle terre, e reggimenti, e di tutte l'altre cose come meglio lor pare. Tra' quali v'era un Saraceno nominato Achmach uomo sagace, e valente, il qual' oltre gli altri avea gran potere, e autorità appresso il Gran Can, e il Signore tanto l'amava, ch' egli avea ogni libertà. Imperocché

come fu trovato dopo la sua morte, esso Achmach talmente incantava il Signore con suoi venefici, che il Signore dava grandissima credenza, e udiienza a tutti i detti suoi, e così faceva tutto quello che volea fare. Egli dava tutti i reggimenti e officj, e puniva tutti i malfattori; e ogni volta, ch' egli voleva far morir' alcuno, ch' egli avesse in odio, o giustamente, o ingiustamente, egli andava dal Signore, e dicevali: Il tale è degno di morte, perché così ha offeso vostra maestà. Allora diceva il Signore: Fa' quel che ti piace; e egli subito lo faceva morire, per il che vedendo gli uomini la piena libertà ch' egli avea, e che il Signore al detto di costui dava sì piena fede, non ardivano di contradirli in cosa alcuna. Non v'era alcuno così grande, e di tant' autorità, che non lo temesse. E s' alcuno fosse per lui accusato a morte al Signore, e volesse scusarsi, non potea riprovare, e usar le sue ragioni, perché non avea con chi, conciosiaché niun' ardiva di contradire ad esso Achmach, e a questo modo molti ne fece morire ingiustamente. Oltre di questo non era alcuna bella donna, che volendola egli non l'avesse alle sue vogli, togliendola per moglie s' ella non era maritata, ovvero altramente facendola consentire. E quando sapeva, ch'alcuno avea qualche bella figliuola, esso avea i suoi ruffiani, ch' andavano al padre della fanciulla diceudoli: Che voi tu fare? Tu ai questa tua figliuola, dalla per moglie al Bailo cioè, ad Achmach (perché si diceva Bailo come si diria Vicario) e faremo, ch' egli ti darà il tal reggimento, ovvero tal' officio per tre anni, e così quello li dava la sua figliuola. E allora Achmach diceva al Signore: Vaca tal reggimento, ovvero si finisce il tal giorno, tal' uomo è sufficiente a reggerlo. E il Signor li rispondeva: Fa' quello che ti pare. Onde l'investiva subito di tal reggimento. Per il che, parte per ambizione di reggimenti e officj, parte per essere tenuto questo Achmach, tutte le belle donne, o le toglieva per mogli, o le avea a suoi piaceri. Avea ancora figliuoli circa venticinque, i quali erano ne' maggiori officj; e alcuni di loro sotto nome, et coperta del padre commettevano adulterio come il padre, e facevano molt' altre cose nefande, e scellerate. Questo Achmach

## CHAPITRE LXXXV.

*Comment le grant Kaan se fait garder à .xij. mille hommes à cheval, que on appelle Questiau.*

Or sachiez que le grant Kaan se fait garder par sa grandesc<sup>a</sup> à douze mille hommes à cheval; et sont appelez Quesitau<sup>b</sup>, qui

LXXXV. — <sup>a</sup> Ms. B. *noblesse*. — <sup>b</sup> Mss. A. B. *questiaus*.

avea ragunato molto tesoro, perchè ciascuno, che volea qualche reggimento, ovvero officio li mandava qualche gran presente.

« Regnò adunque costui anni ventidue in questo dominio; finalmente gli uomini della terra, cioè i Cataini, vedendo le infinite ingiurie, e nefande scelleratezze, ch' egli fuor di misura commetteva, così nelle loro mogli, come nelle lor proprie persone, non potendo per modo alcuno più sostenere, deliberarono d'ammazzarlo, e ribellare al dominio della città. E tra gli altri era un Cataino nominato Genchu, che avea sotto di se mille nomi, al qual' il detto Achmach avea sforzata la madre, la figliuola, e la moglie, dove che pien di sdegno parlò sopra la distruzione di costui, con un altro Cataino nominato Vanchu, il qual' era Signore di diecimila, che dovessero far questo, quando il Gran Can sarà stato tre mesi in Cambalù, e poi si parte, e va alla città di Xandu, dove stà similmente tre mesi, e similmente Gings suo figliuolo si parte, e v' à alli luoghi soliti, e questo Achmach rimane per custodia, e guardia della città: e quando intraviene qualche caso esso manda a Xandù al Gran Can, e egli li manda la riposta della sua volontà. Questi Vanchu, e Genchu avendo fatto questo consiglio insieme, volsero comunicarlo con li Cataini maggiori della terra, e di comun consenso lo fecero intendier in molte altre città, e alli suoi amici, cioè, che avendo deliberato in tal giorno far' il tal' effetto, che subito, che vedranno i segni del fuoco, debbino ammazzar tutti quelli che hanno barba, e far segno con il fuoco alle altre città, che faccino il simile. E la cagion per la qual si dice, che li barbati siau' ammazzati, è perchè i Cataini sono senza barba naturalmente, e li Tartari, e Saraceni, e Cristiani la portavano. E dovete sapere, che tutti i Cataini odiavano il do-

minio del Gran Can, perchè metteva sopra di loro rettori Tartari, e per lo più Saraceni, e loro non li potevano patire, parendoli d' essere come servi. E poi il Gran Can, non avea giuridicamente il dominio della provincia del Catajo, anzi l'avea acquistato per forza; e non confidandosi di loro, dava a regger le terre a Tartari, Saraceni, e Cristiani, ch' erano della sua famiglia a lui fedeli, e non erano della provincia del Catajo. Or li sopradetti Vanchu, e Genchu stabilito il termine entrarono nel palazzo di notte. E Vanchu sedè sopra una sedia, e fece accendere molte lumiere avanti di se. E mandò un suo nunzio ad Achmach Bailo, che abitava nella città vecchia, che da parte di Gings figliuolo del Gran Can, il quale or ora giunto di notte, dovesse di subito venir a lui; il che inteso Achmach molto maravigliandosi andò subitamente, perchè molto lo temeva, et entrando nella porta della città incontrò un Tartaro nominato Cogatai, il qual' era capitano di dodici mila uomini, co' quali continuamente custodiva la città, qual gli disse: Dove andate così tardi? A Gings, il qual' or' ora è venuto. Disse Cogatai: Come è possibile, che lui sia venuto così nascosamente, ch' io non l'abbia saputo? E seguitollo con certa quantità delle sue genti. Ora questi Cataini dicevano: Pur che possiamo ammazzare Achmach, non abbiamo da dubitare d' altro, e subito che Achmach entrò nel palazzo vedendo tante lumiere accese, s'inginocchiò avanti Vanchu, credendo che ei fosse Gings, e Genchu che era ivi apparecchiato con una spada li tagliò il capo. Il che vedendo Cogatai, che s' era fermato nell' entrata del palazzo, disse: C'è tradimento, e subito saettando Vanchu, che sedeva sopra la sedia, l' ammazzò, e chiamando la sua gente prese Genchu, e mandò per la città un bando, che

vaut à dire en françois : « chevalier feelz au seigneur (1) ». Et ne le fait pas pour doutance ' que il ait de nul homme ; mais pour

LXXXV. — ' *Crainte, soupçon.*

s' alcuno fosse trovato fuori di casa fosse di subito morto. I Cataini, vedendo i Tartari aveano scoperta la cosa, e che non aveano capo alcuno, essendo questi due l' un morto, l'altro preso, si riposero in casa, nè poterono far' alcun segno all' altre città, che si ribellassero com' era stato ordinato. E Cogatai subito mandò i suoi nuazi al Gran Can, dichiarandoli per ordine tutte le cose ch' erano intravvenute, il quale li rimandò, dicendo, che lui dovesse diligentemente esaminarli, e secondo che loro meritassero per i loro misfatti li dovesse punire. Venuta la mattina Cogatai esaminò tutti i Cataini, e molti di loro distrusse, e uccise, che trovò esser de' principali nella congiura. E così fu fatto nelle altre città, poichè si seppe ch' erano partecipi di tal delitto. Poichè fu ritornato il Gran Can à Cambalù, volse sapere la causa, per la quale ciò era intravvenuto, e trovò come questo maledetto Achmach, così lui, come i suoi figliuoli, aveano commessi tanti mali, e tanto enormi, come di sopra s' è detto. E fu trovato, che tra lui, e sette suoi figliuoli (perchè tutti non erano cattivi) aveano prese infinite donne per moglie, eccettuando quelle ch' aveano avute per forza. Poi il Gran Can fece condurre nella nuova città tutto il tesoro, che Achmach avea ragunato nella città vecchia, e quello ripose con il suo tesoro, e fu trovato ch' era infinito ; e volse, che fosse cavato di sepoltura il corpo di Achmach, e posto nella strada, acciochè fosse stracciato da' cani : e i figliuoli di quello, che aveano seguitato il padre nelle male opere li fece scorticare vivi, e venedogli in memoria della maledetta setta di Saraceni per la quale ogni peccato gli vien fatto lecito, e che possono uccidere qualunque non sia della sua legge, e che il maledetto Achmach con i suoi figliuoli, non pensando per tal causa di far' alcun peccato, la dispregiò molto, e ebbe in abominazione : chiamati a se li Saraceni, gli vietò molte cose, che la lor legge li comandava. Imperocchè li diede un comandamento, ch' essi dovessero pigliar le mogli secondo la legge de' Tartari, e che non dovessero scannare le bestie

come facevano per mangiar la carne, ma quelle dovessero tagliare per il ventre. E nel tempo, ch' intravvenne questa cosa M. Marco si trovava in quel luogo. »

C'était pour prévenir des conspirations comme celle rapportée ci-dessus, plus communes et plus à craindre, surtout aux changements de dynasties, que Khoubilai-Khaân avait établi une garde si nombreuse dans sa capitale, et non pas contre les malfaiteurs ou larrons, comme toutes les rédactions ou traductions de Marc Pol, à l'exception de Ramusio, le portent. Il est étonnant qu'aucun éditeur ou commentateur de Marc Pol n'ait signalé le fait.

LXXXV. — (1) Le terme *quesitau* (dans nos mss. A. et B. *questiau*) est un mot mongol qui signifie *les favoris, les heureux*. C'est le mot *késie*, avec la terminaison adjectivale mongole *to*, *to : Késietou*, et désignant alors les « Gardes-nobles du souverain ». Ces *Quesitau* étaient les gardes du corps de Khoubilai-Khaân, divisés, comme les anciennes compagnies des gardes du corps de Louis XVIII et de Charles X, en quatre corps dont chacun avait son *capitaine*, ayant le rang de général, et choisis dans les premières familles de la noblesse, renommées pour leur *fidélité*. Leur service près de la personne du roi était aussi par *quartier*.

On trouve dans les Annales chinoises l'origine de cette garde prétorienne de Khoubilai-Khaân. Le *Li-tai-ki-sie* (année 1223 de notre ère, k. 94, fol. 44-45), dit, en parlant de quatre généraux de Behinghis-Khaân ; *Mou-hoa-li*, de la horde ou tribu de *Tchalar* ; *Po-eurh-tchou*, de la tribu de *Orla* ; *Po-eurh-tou* (*Porgou*), de la tribu des *Gortchin*, et *Tchi-lao-houé*, de la tribu des *Tchalar* (que leur valeur et leur dévouement à sa personne avaient fait nommer les *quatre héros*) : « Les fils et les petits-fils de ces quatre hommes, si dévoués et si braves, firent tous partie des *Gardes-du-corps* du Khaân (*ling-soi-wei*), et on les surnomma : les quatre *Kié-si* ; et, si on les en faisait sortir, c'était pour les nommer *Ministres d'État* (*Jou-siang*). »

grant hauteuse \*. Et ont les douze mille hommes quatre chevetaines † ; car chascuns est chevetaines de trois mille hommes, et ces trois mille demeurent au palais du seigneur trois jours et trois nuis. Et menjuent et boivent laians ‡. Et puis [ces trois jours et trois nuiz passez §] s'en vont, et viennent les autres trois mille et gardent autant, et puis s'en partent, et reviennent les autres ; si que on le garde toutefois à trois mille hommes à cheval, et sont appelez Questiaus comme dit est †, jusques à douze mille. Et puis recommencent de rechief. Et ainssi vait tout l'an.

Et quant le grant Kaan tient sa table pour aucune court que il face §, il se siet ¶ en tel maniere ; car sa table est moult haute plus que les autres ¶. Il siet en tremontaine §, si que son vis ¶ est contre midi †, et sa premiere femme siet de joustle lui de la senestre partie §. Et de la destre partie, auques plus bas †, sient ses filz et ses neveys, et ses parens, ceus qui sont de l'imperial lignie (2). Et sont si bas que leur chief vient aux piez du grant sire. Et puis les autres barons sient es autres tables plus bas. Et ainsi vait des femmes ; car toutes les femmes au filz du seigneur et de ses neveys et de ses autres parens seent de la senestre partie aussi plus bas †. Et après sieent toutes les autres dames des barons et des

\* Ms. B. *hautteuse*, = élévation. — † Ms. C. Cette phrase incidente manque dans les mss. A. et B. — ‡ Cette phrase manque dans les mss. A. et C. — § Ms. B. *il s'assiet*. — ¶ Id. *plus haute beaucoup que nulle autre de céans*.

‡ Capitaines. — § *Là même*. — § *Pour quelque réunion solennelle que ce soit*. — § *Il se place au côté nord de la salle de réception*. — § *Visage*. — † *Fait face au midi*. — § *Est placé à sa gauche, qui est en Chine la place d'honneur*. — † *Un peu plus bas*. — † *Plus bas encore, au côté gauche*.

Le P. Gaubil (*Histoire des Mongous*, p. 6, n.) dit, en parlant des quatre généraux dévoués qu'il nomme les quatre intrépides : « Les descendants « de ces quatre officiers eurent toujours le commandement des troupes destinées à garder « jour et nuit les empereurs issus de Témougin. « Ces commandants étoient appelés *Kue-sie*, « et c'est ce que M. Paul appelle *Quesitan*. Le « *tan* n'est pas dans le texte chinois, mais on « donne au mot *kue-sie* (*kiè-siè*) à peu près la « même signification que donne M. Paul. *Kue-si* « est un mot *mongou*. »

La terminaison *tan*, donnée au mot *quési* dans toutes les éditions de Marc Pol, est fautive ; c'est, comme nous l'avons dit ci-dessus, la terminaison adjectivale mongole *toi* (ou *tao*, selon la prononciation), que l'on aura lue *tan*. Les manuscrits, d'ailleurs, donnent rarement une forme distincte à *n* et à *ta* ; ce qui occasionne souvent des lectures fautives. L'exactitude de notre auteur est encore ici admirablement constatée.

(2) Voir ci-devant, chap. LXXXIII, note 10, p. 270, la citation d'un passage manuscrit de Mandeville.

chevaliers aussi plus bas; car chascun siet à son lieu qui est ordéné <sup>11</sup> par le seigneur. Et sont les tables en tel maniere <sup>12</sup> que le grant sire les puet touz veoir d'un chief à l'autre, qui en y a moult grant quantité. Et dehors de ceste sale viennent plus de quarante mille hommes; car il vient moult de gent qui portent au seigneur moult de presens. Et ce sont gens d'estrange pais <sup>13</sup>, qui li aportent choses estranges.

Et en un lieu de ceste sale, où le grant Kaan tient sa table, est un grant pot de fin or <sup>14</sup>, qui bien tient tant de vin comme un bousel communal <sup>b</sup>. Et en chascun coing de ce grant pot, si a une men-dre <sup>15</sup>; si que le vin de la grant vient au petites qui li sont entour, aussi plaines de bons buvrages <sup>16</sup> d'espices moult fins, et de grant vaillance <sup>17</sup>. Et se trait le vin de là avec granz vernigaus <sup>18</sup> d'or fin, qui bien sont si grans que dix personnes en auroient assez à boire. Et met l'en ce vernigal entre deux personnes; et puis deux autres petiz hanas <sup>19</sup> d'or à mances <sup>20</sup>, si que chascuns prend du vin ou vernigal qui est entre deux un <sup>1</sup>. Et aussi en ont les dames les leur. Si que sachiez que ces vernigaus et ces hanas valent un grant tresor; car le grant Kaan a une si grant quantité de celle vessellemente <sup>1</sup> et d'autre d'or et d'argent qu'il n'est nulz qui l'oïst, et ne le veïst, qui le peust croire <sup>21</sup>.

Et sachiez que ceulz qui font la creance <sup>22</sup> au grant Kaan, de viandes et de buvrages, sont plusieurs granz barons. Et ont couverte la bouche, et le nes <sup>b</sup>, de belles touailles <sup>23</sup> d'or et de soie, à ce que leur alaïne <sup>24</sup>, ne leur oudeur n'entrast en la viande, ni ès

<sup>b</sup> Ms. C. *une bouteille commune*. La vers. lat. porte : *sicut si esset una veges* (tonneau) *sex barilium vel sex salmarum* (somme). — <sup>1</sup> Ms. C. Les mss. A. B. portent : *si que chascuns de quoi il prennent du vin vernigal qui est entre .ij. i.* Le ms. B. écrit *veringal*. — <sup>1</sup> Ms. C. *vaiselle*. — <sup>b</sup> Mss. B. C. *nez*.

<sup>11</sup> *Siège à la place qui lui est désignée par le grand Khaïn.* — <sup>12</sup> *Rangées de telle fa-  
çon.* — <sup>13</sup> *De pays étrangers.* — <sup>14</sup> *Un grand vase d'or.* — <sup>15</sup> *Moindre.* — <sup>16</sup> *Breuvages.* —  
<sup>17</sup> *Grande qualité.* — <sup>18</sup> *Coupes sans anses, vernies ou laquées d'or.* — <sup>19</sup> *Coupes ou vases  
avec anses et pieds. Ce nom de han se retrouve dans les hiéroglyphes égyptiens avec la  
figure indiquée du vase.* — <sup>20</sup> *Manches ou anses.* — <sup>21</sup> *S'il l'entendait dire, sans l'avoir  
vu, le pût croire.* — <sup>22</sup> *Qui présentent les mets.* — <sup>23</sup> *Serviettes.* — <sup>24</sup> *Haloïne.*



buvrages du grant sire (3). Et quant le seigneur doit boire, touz les instruments<sup>1</sup> que il a, dont il a grant quantité de toutes ma-

<sup>1</sup> Mss. B. C. Le ms. A. *estrumens*.

(3) Ce raffinement de propreté doit paraître étrange pour un Mongol; on ne l'a pas encore adopté en Europe. Cependant le fait ne paraît pas douteux, car les ambassadeurs de Chah-Rokh observèrent le même usage, lorsqu'ils furent reçus à la table de l'empereur Kouang-toung des Ming, le 13 janvier 1421. Voici comment cette réception est racontée par Alde-razzak (Ét. Quatremère, *Notices et Extr. des man.*, t. XIV, p. 407.):

« Le lendemain, 9<sup>e</sup> jour du mois de zon'lhidjah, tandis qu'il était encore nuit, le *Sse-jin* (l'envoyé du palais) entra, et dit aux ambassadeurs: « Levez-vous, l'empereur donne aujourd'hui un « repas. » Et, leur ayant amené des chevaux tout sellés, il les fit monter sur ces animaux, et les conduisit au palais. On les invita à s'asseoir dans le premier salon, en attendant qu'il fit jour. A ce moment, environ deux à trois cent mille hommes se trouvaient réunis. Aussitôt que le jour parut, on ouvrit les trois portes, et les ambassadeurs furent conduits au pied du trône destiné pour rendre la justice. Pour saluer le monarque, ils posèrent cinq fois leur tête sur la terre (ils firent le *kheou-téou*). L'empereur étant descendu du trône, on emmena les ambassadeurs et on leur dit: « Ayez soin de satisfaire aux besoins naturels, car, durant le repas, il n'est pas permis de sortir pour cet objet. » Les envoyés se dispersèrent aussitôt; puis, s'étant réunis, ils entrèrent dans le palais.

« Après avoir franchi le premier salon, puis le second, qui est le lieu destiné à rendre la justice, ils arrivèrent dans le troisième, qui offre un vaste espace, bien pavé de pierres polies. Sur le devant est un vaste bâtiment de soixante coudées. Chez les habitants du Khataï, la face du palais et des kiosques, des édifices, et la porte des maisons, sont tournées vers le midi. Dans ce bâtiment est placé un trône magnifique, dont la hauteur excède la taille d'un homme. De trois côtés se trouvent des degrés d'argent dont l'un est placé sur le devant, et les deux autres à droite et à gauche. Deux eunuques se tiennent debout, ayant sur la bouche une pla-

que formée de papier épais, et qui se prolonge jusqu'au bas de l'oreille.

« Sur le trône on en place un autre qui ressemble à un siège, mais qui est plus grand, a de nombreux angles, des coussins et des degrés magnifiques. A droite et à gauche on voit une sorte de casquette, avec une coupole qui la surmonte. Tous ces objets sont en bois doré... Les colonnes, les poutres, les planches dont se compose l'édifice sont peints et vernissés avec une telle perfection, que les ouvriers les plus habiles du monde entier ne pourraient voir ces objets sans admiration. Devant l'empereur sont placés les tables qui portent les mets, des fruits secs et des bouquets artificiels. A droite et à gauche se tiennent les *dadji* (*tâ-jin*) d'un rang distingué, ceints de l'épée, du carquois, et portant un bouclier en bandoulière; derrière eux sont rangés des soldats qui tiennent des lances d'armes, et dont quelques-uns ont en main des épées nues.

« On avait assigné, pour la place des ambassadeurs, la gauche, qui, chez ces peuples, est plus distinguée que la droite. Devant chaque *emir* (prince ou ministre), et devant chaque personne à qui on témoigne de la considération, on place trois tables. Pour les hommes d'un rang moindre on se borne à deux; et pour les autres elles se réduisent à une. Il est probable que, dans ce jour là, mille tables et plus furent placées devant les différents personnages. En outre, devant le trône de l'empereur, près de la fenêtre de la salle, on voyait un large *kourkeh*. Un individu était placé sur le haut d'un siège élevé, et devant lui étaient les musiciens qui attendaient le signal. Devant le trône s'élevaient sept parasols de sept couleurs différentes. En dehors de cet édifice se tenaient environ deux cents hommes d'armes. Vis-à-vis le trône, à la distance où peut porter une flèche décochée par un arc de forte dimension, était une sorte de pavillon qui avait dix *ghez* (10 mètres environ) de long, sur dix de large. Les parois en sont formées de satin jaune; c'est dans l'intérieur de ce pavillon que l'on dépose les mets destinés pour l'empereur. Chaque fois que l'on apporte un mets pour le prince,

nieres, commencent à sonner. Et quant il tient la coupe en main, touz les barons, et touz ceus qui y sont, s'agenoillent, et font signe de grant humilité. Et adouc boit le grant sire; et toutes les fois que il boit, si fait aussi comme vous avez ouy.

Des viandes ne vous conterai mie, pour ce que chascun doit croire que il en y a de grant habondance de toutes manieres. Et sachiez que tuit li baron et tuit li chevaliers qui là menjuent<sup>25</sup>, que toutes leur femmes y menjuent avec les autres dames. Et quant touz ont mengié, et les tables sont ostées, si vient en la sale devant le seigneur, et devant touz les autres, grant quantité de jogleours<sup>26</sup> et d'entregetours<sup>m</sup> de maintes pluseurs manieres de

<sup>m</sup> Ms. C. *trepeteurs* = danseurs, sauteurs.

<sup>25</sup> *Mangent.* — <sup>26</sup> *Jongleurs.*

tous les musiciens jouent de leurs instruments. Les sept parasols s'avancent jusqu'au voisinage du trône.

« Lorsque tout fut disposé, les ambassadeurs se levèrent et se tinrent debout. Derrière le trône était une porte qui conduisait aux appartements intérieurs, et sur laquelle pendait un vaste rideau. Quand l'empereur se présenta à cette porte, le rideau s'ouvrit et les instruments de musique jouèrent. Aussitôt qu'il fut assis, tout le monde garda le silence. Au dessus de la tête du monarque, à une hauteur de dix *ghez* (10 mètr.), on avait placé un dais semblable à une tente, qui avait quatorze *ghez* d'élévation, et qui était formé de satin jame. On y avait brodé quatre dragons qui se jetaient les uns sur les autres. Lorsque l'empereur eut pris place, on fit avancer les ambassadeurs qui se prosternèrent cinq fois la tête contre terre, puis, s'en retournant, allèrent s'asseoir devant les tables. Outre les mets qui se trouvaient posés sur ces tables, on apportait, à chaque moment, d'autres plats, de la chair de mouton, d'oie, de poules, et du *darasoun* (espèce de vin).

« Les bateleurs se mirent ensuite à exécuter divers tours. La première troupe se composait de jeunes garçons, semblables à la lune, et qui, comme des jeunes filles, avaient le visage fardé de rouge et de blanc. Ils portaient des pendants d'oreilles de perles; leurs vêtements étaient d'é-

toffes d'or. Prenant en main des bouquets, des roses, des tulipes, qui étaient formés de papiers de couleur et de soie, et, les posant sur leurs têtes, ils se mirent à danser aux sons des airs du Khatai. »

L'auteur persan décrit ensuite les tours des *jongleurs* dont parle aussi Marc Pol :

« Ensuite deux jeunes garçons âgés de dix ans attachèrent des cordes au haut d'une pièce de bois; un individu s'étendit sur le seuil de la porte, tenant son pied élevé. On lui plaça sur la plante du pied plusieurs grands roseaux (*bambous*); une autre personne prit en main tous ces roseaux; un jeune homme de dix à douze ans arriva et monta sur les roseaux, dont chacun avait une longueur de sept *ghez* (7 mètr.). Placé au sommet de ces tiges, il exécuta des tours de divers genres. Après ces prodiges d'adresse, il lâcha l'extrémité supérieure des roseaux, et tout le monde se dit qu'il était tombé; l'individu qui était par terre, se levant aussitôt sur ses pieds, saisit en l'air le jeune garçon... »

On joua ensuite toutes sortes d'airs, dont plusieurs étrangers, sur divers instruments de musique. Puis, vers midi, l'empereur se retira. Avant de quitter la salle, il récompensa par des présents les faiseurs de tours et les musiciens; ensuite il rentra dans ses appartements intérieurs, et les ambassadeurs persans de Chah-Rokh obtinrent la permission de se retirer.

granz experimenz<sup>27</sup>, et tuit font grant soulas, et grant festes devant lui et devant chascun; si que chascuns en rit et fait joie du soulaz. Et quant tout ce est fait, si s'en partent les genz et vait<sup>28</sup> chascuns en son hostel.

## CHAPITRE LXXXVI.

*Ci devise de la grant feste que fait le grant Kaan chascun an de sa nativité.*

Et sachiez que tuit les Tatars font feste, chascun an, de leur nativité. Et le grant Kaan fu nez au .xxxviij. jour de la lune du mois de septembre (1). Si que, en celui jour de la lune du mois de septembre, fait la greignor<sup>1</sup> feste que il face tout l'an, fors celle que il font du chief de l'an; si comme je vous conterai après ceste.

<sup>27</sup> De grande expérience, très-habiles. — <sup>28</sup> Va, s'en retourne.  
LXXXVI. — <sup>1</sup> La plus grande.

LXXXVI. — (1) Selon Mailla (*Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 282), Khoubilaï naquit à la 8<sup>e</sup> lune de l'an 1216 de notre ère. Ni le *Thoung kiàn kang mou* (*Supplément*, comprenant l'histoire des Mongols), ni le *Li-tai-ki-sse*, ne donnent la date de la naissance de ce souverain. Le dernier ouvrage dit seulement, à la 1<sup>re</sup> année *tchoung-toung* des *Yuen* (1260, k. 97, fol. 1, v°) que cet empereur régna 19 ans jusqu'à la fin de la dynastie des *Soung*, en 1279, et 13 ans depuis; et qu'il vécut 80 ans. — Comme Khoubilaï-Khaân mourut au printemps, à la 1<sup>re</sup> lune de l'année 1294, il s'ensuivrait qu'il dut naître dans l'année 1214, selon notre manière de compter, et non en 1216. Toutefois, comme l'année lunaire est plus courte de 11 jours que l'année solaire, en réduisant les 80 années lunaires de Khoubilaï en années solaires, on trouve effectivement que sa naissance doit être rapportée à l'année 1216. De plus, comme l'année chinoise lunaire commence toujours à la nouvelle lune qui précède immédiatement l'entrée du soleil dans le signe du Poisson, et que, « au douzième siècle comme aujourd'hui (Ed. Biot, *Journal asiatique*, décembre 1840), la troisième lune chinoise était la seconde après l'équinoxe vernal (fin d'avril, commencement de mai), » il

s'ensuit que la 8<sup>e</sup> lune correspondait à *septembre-octobre*; ce qui confirme parfaitement l'énoncé de Marc Pol, qui dit que Khoubilaï naquit le 28<sup>e</sup> jour du mois de septembre.

En 1280, à la 11<sup>e</sup> lune, selon le *Li-tai-ki-sse* (k. 98, fol. 2 v°), il y eut une réforme du calendrier, et l'on mit en usage celui qui avait été construit par le célèbre astronome *Ko Cheou-king* et d'autres mathématiciens chinois. On lui donna le nom de *Cheou chi*: « Comput du temps ». Il fut distribué dans tout l'empire. Cette réforme du calendrier chinois a pu causer des erreurs dans la concordance des dates avec le calendrier européen. Le calendrier de la dynastie mongole est exposé en détail dans l'histoire officielle de cette dynastie (*Yuen-sse*, k. 52-57); et l'*Astronomie* dans les k. 48-49.

Les annales mongoles (*Yuen-sse*, k. 67, fol. 3 verso) placent aussi le jour de la naissance de l'empereur Khoubilaï à la 8<sup>e</sup> lune. « Ce jour, y est-il dit, fut surnommé 天壽聖節 *thiên chéou ching tsii*: « fête du saint (empereur) » auquel le ciel donne longue vie ». Cette confirmation continuelle des récits de Marc Pol par les annales officielles de Chine ne peut être trop signalée.

Or sachiez que le jour de sa nativité le grant Kaan se vest de ses meilleur draps à or batu. Et bien douze mille barons<sup>a</sup> et chevaliers se vestent, ce meismes jour, de celle meismes couleur, et tout d'une maniere semblable à celle du grant sire; mais non pas que il soient si chier; mais il sont tuit d'une couleur, et tuit sont draps de soie à or. Et encore a, chascun de ces vestuz, çainture<sup>b</sup> d'or; et ces vestemens leur donne le seigneur. Et si vous di qu'il y a de ces vestemenz qui ont tant de perles<sup>c</sup> et de pierres dessus qui vallent bien dix mille besans d'or<sup>(2)</sup>. Et de ces vestemenz en y a plusieurs. Et si sachiez que le grant Kaan par treize fois l'an<sup>d</sup> leur donne à chascun de ses douze mille barons et chevaliers telz<sup>e</sup> vestemenz comme je vous ai dit<sup>(3)</sup>. Et toute fois se vest avec eus

LXXXVI. — <sup>a</sup> Mss. A. B. *hommes*. Le texte de la S. G. porte : *douze mille barons et chevaliers*; la version latine (p. 377) : *et cum eo vestiunt duodecim barones et duodecim millia milites de uno colore et una forma*. Cette dernière rédaction nous paraît la meilleure. — <sup>b</sup> Ms. B. *çainture*; ms. C. *saintuaire*. — <sup>c</sup> Ms. A. *pelles*. — <sup>d</sup> Mss. B. C. *l'an*. — <sup>e</sup> Ms. A. *tex*.

(2) C'est-à-dire environ 120,000 francs de notre monnaie, en estimant, comme M. V. Lazzari (p. 339) le *Besant d'or* lysautin, qui avait cours à Venise du temps de Marc Pol, comme équivalant, à peu de chose près, au *sequin vénétien* (zecchino veneto), lequel vaut 11 fr. 80 c. Cette valeur paraîtrait exagérée, si on ne devait pas s'en fier aux connaissances spéciales que Marc Pol et son père devaient posséder de la valeur des articles de joaillerie, et si on ne connaissait pas, d'un autre côté, par l'histoire, la magnificence de Khoubilai-Khaân. Ce n'était, toutefois, qu'à un petit nombre de ses grands officiers qu'il faisait de tels présents.

(3) Nous pensons que nos manuscrits, aussi bien que toutes les éditions connues de Marc Pol, sont erronés dans ce passage, en portant que « le grand Khaân, treize fois l'an, fait un pareil présent à ses 12,000 barons et chevaliers. » Le texte franç. de la S. G. porte : « Et sachiez que le grant Kan treize fois le an done riches vestimens à celz douze mille baronz et chevaliers, etc. » La version latine, publiée par la même Société, ne porte que *douze* : « Et maguus Kaau, donat in anno, duodecim vicibus, illis baronibus et militibus duodecim vestimenta, etc. » Le texte de Grynæus et Muller : « Hæc

« autem pompa nedum in Regis natali fit, verum  
« et in aliis festivitatibus, quos Tartari per an-  
« num habent, numero *tredecim*, pro quibus Rex  
« *annuatim aulicis suis pretiosissimas largitur*  
« *vestes, ornatas auro, margaritis, et lapidibus*  
« *alii pretiosis, una cum zonis et calceamentis.* »  
L'ancien manuscrit italien de Florence, publié par Baldelli Boni, porte aussi (p. 78) : « E sap-  
« piate che il Gran Cane dona *tredecim volte*  
« *l'anno ricche vestimenta a quegli dodicimila*  
« *baroni.* » Le texte de Ramusio porte : E  
« queste tali veste sono *deputate solamente in*  
« *feste tredici solenni*, le quali fanno i Tartari  
« con gran solennità, *secundo tredici lue*  
« *dell'anno.* »

Marsden, qui a suivi Ramusio, ne sachant comment expliquer ces *treize* mois lunaires par chaque année, dans lesquels il y a *treize grandes fêtes solennelles*, et *treize distributions* de vêtements de prix, par le grand Khaân, à ses gardes nobles, se borne à dire (p. 32) : « Le calendrier ordinaire, observe De Guignes le jeune (Deguignes fils, pauvre autorité), divise l'année par mois lunaire » (Voyage à Péking, t. II, p. 418). Cela ne prouve nullement qu'il y ait *treize mois* dans l'année; et que Khoubilai-Khaân ait été dans l'usage de distribuer, *treize fois par an*, de

d'une meisme couleur. Si que chascune fois est devisée<sup>2</sup> l'une couleur de l'autre. Et ce povez vous veoir que ce est moult grant chose que il n'a<sup>3</sup> nul seigneur ou monde qui le peust faire ne maintenir, fors que<sup>4</sup> lui seulement (4).

<sup>2</sup> Différente. — <sup>3</sup> Pour : il n'y a. — <sup>4</sup> Excepté.

riches vêtements à ses douze mille barons et chevaliers; ce qui, par soi-même, peut paraître assez invraisemblable.

Nous pensons que la véritable leçon doit être trois au lieu de treize. Ce qui le prouverait au besoin, c'est que, dans l'Histoire officielle de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 78, fol. 6-7, section *Yu fouh*, « des Vêtements et des équipages »), on lit : « *Vêtements portés dans les cérémonies des sacrifices* DONNÉS EN PRÉSENTS, TROIS FOIS L'AN (*san hién*), aux mandarins (*Kouán* « officiers civils et militaires »), aux « Directeurs de l'instruction publique (*ssé-thou*) et aux DÉLÉGUÉS dans les grandes cérémonies publiques (*tsé-li-sse*) :

« 5 bonnets ou coiffures en fourrure de mar-  
« tre zibeline, et en nattes; 5 robes en soie  
« bleu de ciel; 5 robes légères en soie rouge;  
« 5 hauts-de-chausses en soie rouge; 5 vête-  
« ments plus simples de dessous, en soie blanche  
« légère comme de la gaze; 5 cordons de robes  
« tissus d'or et de soie rouge; 5 tablettes d'i-  
« voire; 5 ceintures avec des agrafes d'argent;  
« 5 pendants en jade; 5 colliers en soie blanche  
« tombant sur la poitrine; 5 paires de bottes  
« en cuir rouge; 5 paires de bas en fine soie  
« blanche. »

Suit l'énumération des présents faits aux assistants et aides, dans les mêmes cérémonies, que nous croyons inutile de rapporter.

Les dons officiels dont il est question ci-dessus, quoique riches, n'ont cependant ni la magnificence, ni la valeur de certains de ceux dont parle Marc Pol; mais il est à présumer que ces derniers ne s'y trouvent pas compris, parce qu'ils étaient faits par Khoubilai-Khaân à des personnages attachés à sa propre maison, comme étaient ses *Qésitaus*, ou Gardes du corps; c'est pourquoi ces derniers ne se trouvent pas énumérés parmi les mandarins ou les délégués aux

grandes cérémonies publiques dont les Annales chinoises font mention.

Néanmoins le fait rapporté par Marc Pol, de distributions de riches vêtements, faites par Khoubilai-Khaân, trois fois par an seulement, au lieu de treize, n'en reçoit pas moins, des Annales officielles chinoises, une étonnante confirmation.

(4) Les Annales officielles de la dynastie mongole (lesquelles, comme les grandes Annales de toutes les dynasties qui ont régné en Chine, sont un trésor inépuisable de renseignements de toute nature dont on ne se fait pas la moindre idée en Europe) énumèrent ainsi les objets qui formaient la garde-robe officielle de Khoubilai-Khaân (*Yuen-sse*, k. 78, fol. 2) :

1<sup>o</sup> *Coiffure et robes du fils du Ciel* (*hién-tseù mièn fouh*). « La coiffure et la robe sont faites d'étoffe fine de soie teinte en noir; la partie supérieure qui couvre la coiffure ou le bonnet de cérémonie est une pièce plate (*yéu*) enveloppée de même étoffe d'où pendent des cordons. La robe de dessus est de couleur d'azur; elle est doublée d'étoffe couleur de chair. Des cordons au nombre de quatre l'entourent avec des dragons et des nuages. L'ouverture du bonnet ou de la coiffure est bordée tout autour d'un cordon de perles fines. Devant et derrière sont douze pendants formés aussi chacun de douze perles enfilées. A droite et à gauche sont attachés deux nœuds de soie jaune nouvelle, auxquels sont suspendues des franges de tête qui portent des boucles d'oreilles en jade et en pierres précieuses; des fibres de soie jaune écruée, ornées de perles, circulent tout autour du montant de cette coiffure (ou couronne). Des dragons et des nuages de perles attachées par des fils de soie noués ensemble parcourent sa surface. On y voit aussi représentés çà et là des hirondelles femelles, de petits saules, et des cordons

Et ce jour meismes de sa nativité touz les Tatars du monde et toutes les regions et provinces qui de lui tiennent terre<sup>1</sup> li font

<sup>1</sup> Cette phrase manque dans le ms. C.

de perles qui, courant transversalement dans la partie supérieure, forment comme une rivière.

« La *ceinture*, à gauche et à droite, descend jusqu'à terre. Des fleurs de perles, brodées, se cachent dans ses replis noueux ainsi que des hirondelles et des saules formés de perles. A des cordons de soie, au nombre de deux, sont suspendues ou rattachées toutes les épingles qui servent à tenir les franges tombantes de la coiffure ou couronne; des fibres de soie jaune évruc sont employées à représenter des hirondelles et des saules parsemés de perles. Des épingles en jade sont placées transversalement dans le montant de la coiffure, ou couronne.

« La robe de dessus (*kouän*), à dragons, est formée d'une étoffe de couleur azurée; ses ornements, de couleur vivante rehaussée d'or, sont :

- 1 constellation impériale (*Ti sing*);
- 1 soleil (*ji* 日);
- 1 lune (*yuei* 月);
- 4 dragons ascendants (*ching loung se*);
- 4 dragons à double corps (*foü chin loung se*);
- 38 montagnes;
- 48 feux;
- 48 oiseaux sauvages;
- 48 tigres et singes à longues queues.

« La robe de dessous (*chang*) est faite d'étoffe de soie de couleur rouge ou écarlate; sa coupe est comme celle d'une jupe; elle est ornée de broderies variées, au nombre de 16, disposées par rang; à chaque rang il y a 2 espèces de plantes d'eau flottantes; 1 tige de riz; 2 haches brodées à l'aiguille, et 2 caractères: *foü* 福.

« La robe ou vêtement ordinaire (*tan*) est faite d'étoffe de soie blanche légère, avec des bordures en lanières de cuir jaune relevé de soie. Le vêtement qui couvre les genoux (le haut-de-chausse) est fait d'étoffe de soie couleur rouge, dont les parties qui entourent les jambes sont d'un tissu de soie rouge élastique. Sa forme est comme celle d'une jupe courte, en haut de laquelle se trouve brodé un dragon à deux corps.

« A ce vêtement pendent : 1 ornement en

Pierre de *yii* ou jade; 1 autre en pierre précieuse nommée *hing*; un autre en *yu* ressemblant à une pierre précieuse; une broche en ivoire; 2 moitiés de pierres précieuses nommées *houng*; des broches d'ivoire servant à suspendre les pierres précieuses *houng* et *hing*. En bas, il y a des têtes d'animaux sauvages en argent, parsemé de paillettes d'or. D'autres pierres précieuses, attachées symétriquement de chaque côté, viennent en second rang. En outre, pour faire équilibre, il y a en bas des broches en ivoire sur les côtés, auxquelles sont attachés des ornements variés accouplés, faits en jade, pour produire des sons en marchant.

« La grande ceinture est faite d'une partie de soie rouge sur deux parties blanches; une étoffe de soie de ces couleurs cousues ensemble la constitue. Les liens des anneaux de jade sont faits en or ciselé et bruni. En haut il y a trois petits anneaux de jade; en bas sont des espèces de bourses en filets de soie bleu de ciel ou azurée.

« Les jambières sont faites de soie rouge dans leur partie supérieure, ou le revers.

« Les souliers sont faits de pièces de soie à ornements variés rehaussés d'or, avec deux paires d'oreilles, et bordés de piqûres avec des ornements de perles.

« Les bas sont faits de fine soie rouge. »

Les mêmes Annales chinoises donnent ensuite des détails très-circonstanciés sur les formes et les dimensions de toutes ces parties des vêtements ou costumes officiels de l'empereur, et ceux qui sont donnés par lui pour chaque cérémonie publique, par exemple : 1<sup>o</sup> pour la cérémonie des sacrifices faits aux Génies des fruits de la terre (*chè tsih tai foü*); 2<sup>o</sup> pour celle des sacrifices faits dans les temples élevés en l'honneur des saints hommes (*siên ching miào ti foü*, Confucius en tête), etc. Ensuite elles donnent la description (k. 98, fol. 14 et suiv.) des Equipages impériaux : 1<sup>o</sup> sur le Char de jade (*yu-lou*); 2<sup>o</sup> sur le Char d'or (*kin lou*); 3<sup>o</sup> sur le Char d'ivoire (*siang lou*); 4<sup>o</sup> sur le Char de cuir (*ké lou*); 5<sup>o</sup> sur le Char de bois (*moü lou*).

grans presens chascun de son pouvoir, qui soit convenable et qui est ordené. Et encore y vient maint autre gent avec grans presens chascun pour demander aucune grace du seigneur. Et le grant sire a esleu <sup>5</sup> douze barons qui sont sus ce fait à donner à chascun <sup>6</sup> ce que il leur samble que il aiefert <sup>6</sup>. Et encore en cestui jour touz les ydolatres et touz les sarrazins et touz les crestiens et toutes les autres generations de gens font grans oroisons et grans prieres chascun à son dieu à grant chant et grant luminaire, et grant encens : que il leur sauve leur seigneur et li doint <sup>b</sup> longue vie et joie et santé (5). Et en tel maniere comme je vous ai conté dure en celui jour la joie et la feste de sa nativité.

<sup>a</sup> Ms. B. et le grant Kaân a ordonné sur ce fait douze barons et les a esleus pour donner à chascun. — <sup>b</sup> Ms. C. donnent.

<sup>5</sup> Institué pour cet effet. — <sup>6</sup> Convient; le ms. C. porte : appartient.

Ces chars sont ainsi nommés de la matière qui y domine. Les premiers étaient d'une richesse extrême. Nous négligeons tous les autres objets d'équipement, dont l'énumération serait trop longue, et dont Marc Pol a parlé précédemment (chap. LXXXIII) sans exagération, ou plutôt en restant encore bien au-dessous de la réalité.

(5) Les seuls cultes mentionnés dans les *Annales de la dynastie mongole* (Yuen-sse, k. 72-77) sont l'ancien culte officiel de la Chine, et le culte bouddhique que Khoubilai-Khaân rendit officiel, en 1269, en nommant le tibétain Pa'-sse-pâ (qui avait inventé un alphabet, imité de l'écriture tibétaine, pour écrire la langue mongole, et transcrire alphabétiquement la langue chinoise) roi, c'est-à-dire chef suprême de la grande et précieuse loi (bouddhique) (*tâ pào fâ wáng*). Ce fut là l'origine de la grande hiérarchie lamaïque, dont le siège, à la chute de la dynastie mongole, fut transporté dans la capitale du Tibet. Cette religion, professée alors par le plus grand nombre des populations de l'Asie centrale et de la Tartarie, fut hautement protégée et favorisée par Khoubilai-Khaân, sans doute dans un but politique, pour se rallier toutes ces populations. La grande cérémonie annuelle du culte bouddhique, décrite dans les *Annales* (k. 77, fol. 17 et suiv.), était splendide. Elle avait lieu chaque année le 15<sup>e</sup> jour de la

2<sup>e</sup> lune, dans la grande salle du palais impérial destinée à cet usage. On s'y servait de livres bouddhiques sanskrits écrits en lettres d'or; et on y voyait réunis jusqu'à cinq cents prêtres indiens de cette religion (*sin sêng ou pî jin*) dirigés par le précepteur officiel de l'empereur (*tî sse'*, c'est-à-dire le grand Lama Pa'-sse-pâ). Cette salle du palais impérial destinée au culte bouddhique était nommée la Salle de la grande lumière (*tâ ming tiên*). Ce sont les sectateurs de la religion bouddhique que Marc Pol appelle idolâtres.

Quant aux chrétiens nestoriens et aux musulmans ou sarrazins, leur culte, n'ayant pas été reconnu comme officiel, n'est pas mentionné dans les *Annales*; mais le silence gardé à leur égard n'autorise pas plus à nier leur existence qu'à l'admettre, quoique ces mêmes Annales décrivent (k. 77, fol. 15) les anciennes cérémonies religieuses usitées chez les Mongols, et dans lesquelles on voit des devins ou sorciers (*wouï*) invoquer les esprits en langue mongole.

Au surplus, on ne doit pas être étonné de voir plusieurs cultes admis et protégés par Khoubilai-Khaân. Son ancêtre Dchinghis-Khaân, selon C. d'Olsson (t. I, p. 412), recommanda fortement à ses successeurs de n'accorder de préférence à aucune religion, de traiter avec égalité les sectateurs de tous les cultes. Il était persuadé que peu importait à la divinité de quelle ma-

Or vous lairons de ce, que bien vous en avons conté. Et vous conterons d'une autre grant feste que il font<sup>1</sup> le chief de leur an, qui est appellée : « la blanche feste ».

### CHAPITRE LXXXVII.

*Ci devise de la grant feste que le grant Kaan fait à leur chief de l'an.*

Il est voirs que il font leur chief de l'an le moys de fevrier (1); et le grant sire et touz ceus qui sont sougiet à li<sup>a</sup> font aussi une tel feste si comme je vous conterai.

Il est usage que le grant Kaan o touz<sup>b</sup> ses subgiez se vestent touz de robes blanches, si que chascuns en celui jour, et hommes et femmes, petis et grans, sont touz vestus de blanc. Et ce font il pour ce que blanche vesteure leur semble bonneureuse<sup>c</sup> et bonne; et por ce la vestent il le chief de leur an, à ce que tuit l'an<sup>d</sup> aient bien et joie (2). Et cestui jour toutes les genz de toutes pro-

<sup>1</sup> Ms. A. *fet*. Ms. C. *fait*.

LXXXVII.—<sup>a</sup> Ms. B. *soubget*; ms. C. *souspost* qui lui sont soumis.—<sup>b</sup> Ms. B. *atout*; ms. C. *avecques tous*.—<sup>c</sup> Ms. C. *beneureuse*.—<sup>d</sup> Ms. B. *toute l'année*; ms. C. *tout l'an*.

nière on l'honorât. Il croyait lui-même à un Être suprême; mais il adorait le soleil, et suivait les pratiques grossières du chamanisme. Il exempta de toutes contributions et charges quelconques les *ministres des divers cultes*, les *religieux*, les *pauvres*, les *médecins* et les *savants*.— Voir l'édit cité précédemment (chap. LXXIX, p. 251, n. 4.)

LXXXVII. — (1) Nous avons déjà dit précédemment (chap. LXXXVI, n. 1) que l'année chinoise, étant lunaire, commence toujours à la nouvelle lune qui précède immédiatement l'entrée du soleil dans le signe du Poisson. Cette année est donc mobile, et le premier jour de l'an, que l'on nomme en chinois 元日 *yuén tán*, tombe le plus souvent à une époque qui correspond à notre mois de février. Marc Pol est encore ici parfaitement exact.

(2) Les ambassadeurs de Chah-Rokh, que nous avons déjà cités, racontent ainsi la fête du premier de l'an (1421), à la cour de Tch'ing-

tsou, empereur des Ming, qui avaient succédé aux Mongols.

« Le 27<sup>e</sup> jour de moharrem, Maulana le kadi députa vers les ambassadeurs, et leur fit dire : « C'est demain la nouvelle année; l'empereur doit se rendre à un nouveau palais, et un ordre enjoint que personne ne se revête d'*habits blancs*, attendu que le blanc est en Chine la couleur du deuil. » Le 28<sup>e</sup> jour, vers le milieu de la nuit, le messager du palais arriva auprès des ambassadeurs, et les conduisit dans le nouveau palais. C'était un édifice extrêmement élevé, qui n'avait été achevé qu'après dix-neuf ans de travaux. Cette nuit, dans les maisons et les boutiques, chacun alluma des flambeaux, des bougies, des lampes, en si grande quantité qu'on aurait cru que le soleil était déjà levé; cette nuit le froid était fort adouci. On introduisit tout le monde dans le nouveau palais. L'empereur donnait un festin aux grands officiers de son royaume; des tables avaient été placées pour les ambassadeurs dans la salle du



vinces et régions et royaumes et contrées, qui de lui tiennent terre, li portent grans prezencz d'or et d'argent et de perles\* et de pierres et de mains riches draps. Et ce font il à ce que tuit l'an le seigneur en povist<sup>f</sup> avoir tressor assez et joie et leesce. Et encore se presentent, l'une gent à l'autre, choses blanches, et s'acollent et baisent<sup>l</sup>, et font grant joie, à ce que tout l'an il aient joie et bonne aventure. Et sachiez qu'en ce jour vient presens au seigneur, de plusieurs parties qui sont ordenées<sup>g</sup>, plus de cent mille chevaus blans moult beaus et riches. Et en celui jour, touz ses olifans<sup>h</sup>, qui sont bien cinq mille (3) sont tuit couvers de draps entailliez, moult beaus et

\* Ms. A. *pelles*. — <sup>f</sup> M. B. *pulist*; ms. C. *puisse*. — <sup>g</sup> Mss. B. C. *ordonnez*.

LXXXVII. — <sup>l</sup> *S'embrassent*. — <sup>h</sup> *Éléphants*.

trône, et les émissaires reçurent la permission de s'asseoir dans la salle d'audience. Deux cent mille hommes environ, placés vis-à-vis les uns des autres, tenaient en mains des armes ou des éventails à la manière du Khatai (de la Chine), peints et colorés; ils avaient des bonniers posés sur leurs épaules. De jeunes garçons, habiles à faire des tours, exécutèrent des danses, d'après des modes tout à fait insolites.

« Il serait impossible de donner une description de cet édifice. Depuis la porte de la salle d'audience jusqu'au dehors, la distance est de mille neuf cent quatre-vingt-cinq pas. À droite et à gauche règne une suite non interrompue d'édifices, de salles, de jardins. Le tout est construit en pierres polies et en briques cuites polies (*vernissées*) formées de terre de la Chine. Leur éclat ressemble parfaitement à celui du marbre blanc. Dans un espace de deux cents à trois cents *ghezes* (*mètres*) règne un pavé de pierres qui n'offre pas la moindre courbure (*aspérité*), la moindre inégalité. Sous le rapport de l'art de polir les pierres, de la menuiserie, du travail de l'argile, de la fabrication des briques, personne chez nous (en Perse) ne peut rivaliser avec les Chinois. Si les ouvriers les plus habiles voyaient ces travaux, ils conviendraient de la supériorité de ces étrangers. » (*Lieu cité*, p. 412.)

On voit, dans cette relation, que la couleur des vêtements que l'on portait à la fête du pre-

mier de l'an sous les *Ming* n'était plus *blanche*, mais *noire*. Cela devait être; les dynasties nouvelles, en Chine comme ailleurs, prennent toujours des couleurs différentes de celle qui les a immédiatement précédées.

(3) On verra, au chap. CLXI, que Khoubilai-Khaân ayant, en 1278, conquis le royaume de *Ciampa* (*Tsiampa*), qui comprenait la partie de la Cochinchine, voisine du Cambodge (et que la France possède aujourd'hui), le roi de ce pays obtint de conserver son royaume à la condition d'envoyer tous les ans *vingt éléphants*, les plus beaux du pays, en tribut à Khoubilai-Khaân. Cet empereur en recevait aussi d'*Ava*, de l'empire birman, et d'autres provinces qu'il avait conquises.

Quant aux *présents* de toutes natures dont parle Mare Pol, ils devaient être d'autant plus considérables que la domination mongole était plus étendue. Le Turkestan, la Tartarie et d'autres provinces devaient envoyer des *chevaux* et des *chameaux*, comme l'Inde des *éléphants*. Le désir d'obtenir des faveurs et des emplois du grand Khaân devait faire aussi affluer dans les caisses et dans les magasins de l'État des quantités prodigieuses d'or, d'argent et d'objets précieux, surtout des provinces étrangères à la Chine, parce qu'à cause de la politique ombrageuse des Mongols, la plus grande partie des emplois publics était donnée à des étrangers qui accouraient en Chine de toutes les contrées de l'Asie.

riches, et porte chascun sur son dos deux ecrons moult beaulx et riches<sup>b</sup> qui sont tout plain de vessellemente<sup>3</sup> du seigneur, et d'autres riche hernois qui besoigne à celle court de la blanche feste. Et encore y vient grandisme quantité de chameus<sup>1</sup> aussi couvers de moult riches draps qui sont tout chargiés de choses qui besoignent à ceste feste. Et tuit passe par devant le grand Sire; et ce est la plus belle chose à veoir qui soit ou monde.

Encore vous di que le matin de celle feste, avant que les tables soient mises, touz les roys et touz les barons, et touz les contes, et touz les ducs<sup>1</sup> et marchis<sup>b</sup> et barons et chevaliers et astronomiens et philosophes, et mires<sup>4</sup> et fauconniers, et mains autres officiers<sup>1</sup> de toutes les terres entour, viennent en la grant sale devant le seigneur (4). Et<sup>1</sup> ceux qui ne puent<sup>5</sup> [entrer<sup>m</sup>] dedens demeurent

<sup>b</sup> Cette phrase manque dans les mss. A. et C. — <sup>1</sup> Ms. B. *chameux*. — <sup>i</sup> Ms. A. *daz*. — <sup>k</sup> Ms. C. *marquis*. — <sup>l</sup> M. B. *Le ms. A. officiaus*. — <sup>m</sup> Ms. C.

<sup>3</sup> *Argentierie, vaisselle*. — <sup>4</sup> *Médecins*. — <sup>5</sup> *Peuvent*.

(4) On peut être surpris, au premier abord, de la magnificence extraordinaire de la cour de Khoubilāi-Khaân, telle qu'elle est décrite par Marc Pol; et l'on pourrait supposer comme on l'a fait souvent, qu'il y avait une grande exagération dans ses récits. Il n'en est rien cependant. Les Annales chinoises de la dynastie mongole confirment, et au delà, les récits du célèbre Vénitien.

D'après ces mêmes Annales (*Yuen-ssé*, k. 67, fol. 1 et suiv.), les Mongols, dont l'Empire avait commencé dans les plaines sablonneuses de *Ssi* (au nord de la Mongolie), ayant une fois établi leur cour à *Yen* (aujourd'hui Pé-king, la capitale du Nord), n'y pratiquèrent d'abord que le cérémonial grossier en usage dans leur pays natal. En 1206, il y eut une grande assemblée (en mongol, *kouritai*) de tous les princes ou khans mongols, sur les bords du fleuve Onon, laquelle assemblée eut pour résultat l'élévation au trône, comme *Khaghan*, ou Khaân des Khaâns, de *Té-moutchin*, qui fut nommé alors *Dehkingiūs* Khaân, lequel commença par arborer ses étendards blancs à neuf découpures. Ce fondateur de la dynastie mongole, ainsi que ses successeurs im-

médiats, conservèrent leurs mœurs et coutumes sans grandes modifications. Ce ne fut qu'en 1277, sous le règne de Khoubilāi Khaân, que l'on commença à adopter le cérémonial chinois. Il fut ordonné, cette même année, à deux célèbres lettrés chinois : *Lieou Kien-tchoung* et *Hiu-heng*, de rédiger le *Cérémonial* de la nouvelle cour mongole. C'est dès cette époque seulement que l'empereur Khoubilāi fit observer à sa cour le *Cérémonial* rédigé par ses ordres, et qui était basé sur l'ancien cérémonial chinois.

Ce *Cérémonial* fut dès lors pratiqué dans les grandes circonstances, comme à la fête anniversaire de la naissance de l'empereur (\*), aux réceptions solennelles des princes et autres grands personnages étrangers qui venaient à la cour, aux visites annuelles des hauts fonctionnaires de l'empire. « Des rites furent aussi établis pour être exécutés dans les sacrifices offerts au Ciel et à la Terre, et dans les divers temples. Tous les officiers civils et militaires qui se rendaient à la cour pour présenter leurs hommages, pour féliciter l'empereur sur des événements heureux, célébrer des fêtes, offrir des présents, se confor-

(\*) Voir ci-dessus, p. 283, note 1.

en tel lieu dehors que le seigneur les puet bien touz veoir. Et sont tuit ordené<sup>n</sup> en tel maniere. Premièrement sont ses filz et ses ne-

<sup>n</sup> Ms. B. ordonné.

maient au Cérémonial établi pour les « grandes réceptions à la cour. »

Voici la traduction du *Cérémonial général pour les réceptions à la cour mongole* (\*):

« Trois jours avant la période fixée, on répète le cérémonial dans le « temple de la longévité du saint (l'empereur) et des dix mille tranquillités » (*ching cheou wên 'ân sse*), que quelques-uns nomment aussi : le « temple de l'éducation qui élève l'intelligence » (*tâ hîng kiào sse*). Deux jours avant, on dispose tout dans la salle du trône et dans le grand vestibule qui la précède. Le jour de la réception arrivé, dès la pointe du jour, les « aides des cérémonies » introduisent (les invités) et les conduisent à la place qui leur est destinée. Les « chefs des gardes », revêtus chacun de leurs habits spéciaux, entrent dans la grande « salle du repos » (la salle des gardes). D'abord, ils prennent dans leur main leur tablette d'ivoire (dont chacun était porteur quand il allait à la cour) et font les genuflexions prescrites. Les « informateurs de l'extérieur » et les « intendants de l'intérieur » entrent ensuite et communiquent le « règlement » (ou programme) qui prescrit les formalités que l'on doit observer en assistant à la cérémonie. On s'incline en se prosternant et on se relève. L'empereur sort de ses appartements intérieurs et monte sur son char impérial. Alors les cris se font entendre, ainsi que le fouet des gardiens (\*\*). Trois « aides des cérémonies », avec des interprètes (*thoung-sse*) du palais, préposés à ce service (\*\*\*), font

ranger les assistants à gauche et à droite, et les conduisent à leur place par la main. Les « chefs des gardes » ouvrent la marche, précédés de hérauts d'armes portant des haches, et se dirigent ainsi jusqu'à l'extérieur de la « salle de la grande lumière » (*tâ ming tiên*). Les « porte-haches » se placent devant la porte d'entrée et restent là debout, tournés vers le nord, en engageant la foule à se prosterner; puis se placent dans les appartements ouverts, à l'est et à l'ouest. Seulement on a eu soin auparavant de placer des écrans sur les trépiéds ou vases en bronze, pour les protéger. Les « aides des cérémonies » conduisent les équipages et les chevaux là où ils doivent être placés temporairement. Les « introducteurs », avec le « commandant de l'intérieur » ou du palais, conduisent les employés du palais (*koing jiu*) à la place qu'ils doivent occuper pour maintenir la foule. Ils se rendent jusqu'au bas des degrés du palais de l'impératrice; et, arrivés là, ils prennent à deux mains leurs tablettes d'ivoire, et font les genuflexions prescrites. Les « informateurs de l'extérieur » entrent ensuite pour communiquer (à l'impératrice) l'ordre impérial (*tchi*) qui les autorise à la conduire au palais. Les messagers se présentent, la tête baissée, se prosternent et se relèvent ensuite. L'impératrice sort de ses appartements et monte sur son char. Les « messagers de l'empereur » et les « introducteurs » la conduisent à travers la foule, qui l'escorte, jusqu'à l'extrémité de la porte orientale du palais de l'empereur. Les « introducteurs » et « messagers » percent la foule qui y stationne, et la font reculer jusqu'au mur d'enceinte du palais.

« Cela fait, ils conduisent cette même foule, par sections, hors de l'enceinte, où elle stationne alors en attendant. L'empereur et l'impératrice (*littéralement* : « les deux palais ») étant montés sur leur lit de repos, les cris de joie et les coups de fouets se font entendre. Trois hérauts d'armes, portant des haches, s'ouvrent un passage à travers la foule, et retournent se placer à l'orient des « degrés de la rosée » (nom d'un escalier du palais). Le « directeur de l'agriculture

### (\*) 元正受朝儀 *Yuen tsing chéou*

*tséoué* I. (Yuen-ssé, n. 62, fol. 4 et suiv.) Ce même Cérémonial était pratiqué également aux anniversaires de la naissance de l'empereur et aux Réceptions à la Cour dans lesquelles l'empereur siégeait sur son trône. (Ib. p. 1.)

(\*\*) On lit dans l'ancien Rituel des Tchou (Tchou-ki, n. 36, fol. 22) : « Le présidant d'audience se met à la tête de ses subordonnés, et court avec le fouet en criant. Il empêche que ceux qui assistent à l'audience ne se montrent irrespectueux, ne se placent confusément ou ne parlent ensemble. » (Trad. E. D. Biot.)

(\*\*\*) Comme il y avait à la cour de Khoabou-Khou des Mongols, des Chinois, des Musulmans et des étrangers de plusieurs nations de l'Asie et même de l'Europe, il était nécessaire qu'il y eût aussi à sa cour des interprètes de ces différentes nations, surtout dans les jours de grandes cérémonies.

veus \*, et ceus de son lignage imperial. Apres sont les roys et puis les ducs †, et puis chascun apres l'autre selonc son gré † qui li est

\* Ms. B. nepveux. — † Ms. A. duz. — † Ms. C. degré.

(*ssé-noung*) » annonce que c'est l'heure où le coq a fini de chanter (\*). Le « premier introducteur (*chàng yin*) » dirige les gens de service du palais devant le grand pavillon impérial, après qu'ils ont eu tous revêtu leur costume officiel. Et, les ayant fait placer à gauche et à droite, ils y entrent par la « porte de l'essence du Soleil et des fleurs de la Lune. » Aussitôt ceux qui sont là se lèvent de leur siège, en se rangeant de manière à se faire face mutuellement, pour ouvrir un passage. Des employés particuliers du palais (*thoung pân ché jin*) disent alors d'une voix accentuée : « A gauche et à droite, faites place au cortège de l'empereur ! » Le « commandant des troupes (*tsiang kiân*) » garde tous les abords du pavillon impérial. Tout étant ainsi bien disposé et arrêté, les mandarins et les autres personnes qui se trouvent là se lèvent. Le « premier introducteur » dit alors d'une voix accentuée : « Inclinez-vous ; » — « redressez-vous ! » Il se dirige jusqu'au vestibule de vermillon (celui de l'empereur), et fait les révérences devant le siège, ou trône impérial. Le « premier ordonnateur (*ché pân*) » annonce que tout est en ordre et bien exécuté. Alors l'« huissier en chef (*sioué tsân*) » s'écrie d'une voix retentissante et accentuée : « Saluez profondément (*pâi*) ! » Les « huissiers ambulants (*thoung tsân*) » s'écrient : « Inclinez-vous ! » — « Saluez profondément (*pâi*) ! » — « Relevez-vous (*hing*) ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » Tout cela ayant été successivement et ponctuellement exécuté comme préliminaire, le « chef des huissiers » annonce alors : « Le saint (l'empereur) en personne, qu'accompagne dix mille félicités, arrive ! » — Les « huissiers ambulants » s'écrient : « Reprenez vos places ! » — « Saluez profondément (*pâi*) ! » — « Relevez-vous (*hing*) ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Inclinez-vous (*ping chin*) ! » — « Replacez vos

tablettes d'ivoire dans vos ceintures (*tsin ho*) ! » — « Inclinez-vous ! » — « Frappez trois fois la terre du pied ! » — « Fléchissez le genou gauche ! » — « Faites trois fois le *kheou théou* (le prosternement de la tête contre terre) (\*) ! » Après de nouvelles exclamations, ils reprennent : « Sortez vos tablettes de vos ceintures ! » Ensuite : « Saluez profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez encore profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Tenez-vous droits ! » Le « chef des huissiers » s'écrie alors d'une voix accentuée : « Chacun a accompli ses actes respectueux. » Les deux « commissaires inspecteurs », les « porte-bannières », les « commandants des troupes », s'étant rangés sur deux files de gauche et de droite, montent ensuite dans la grande salle du pavillon impérial, où ils s'établissent, tandis que les employés inférieurs stationnent répartis devant ce pavillon. Le « surintendant des écuries » se tient à part pour veiller à ce qui le concerne, du côté du midi. Le « directeur des étendards » se tient aussi à part au midi de la « porte de la grande clarté », debout comme une colonne, en attendant l'arrivée de l'impératrice, des secondes femmes, de tous les princes et des gendres de l'empereur, pour leur offrir, selon leur rang, ce dont ils pourraient avoir besoin.

« Cette partie de la cérémonie finie, » l'introducteur canonique « le grand maître des cérémonies », introduit les « ministres d'État (\*\*) » et les autres grands fonctionnaires inférieurs de l'Empire, tous revêtus de leur costume officiel, et les fait entrer par la « porte de l'essence du Soleil et des fleurs de la Lune ». Aussitôt ceux

(\*) 叩頭 *kheou-théou*. C'est le fameux mode de sa-

lutation prescrit par les rites chinois envers l'empereur, consistant en trois prosternements, « genua flexa, caput ad terram demittens », auxquels plusieurs ambassadeurs européens n'ont pas voulu se soumettre. On peut voir à ce sujet notre *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales*, p. 125, et le ch. IX.

(\*\*) 丞相 *ching siang*.

(\*) De tout temps en Chine on a été très-matinal, aussi bien dans les fêtes et divertissements publics qu'en toute autre chose. D'après les Statuts, les empereurs chinois se levèrent leurs ministres à l'heure *yin* (comprenant les quatorze et quinze heures du matin) pour travailler avec eux.

convenable. Et quant il sont assis chascuns en son lieu, adonc se lieve <sup>6</sup> un des plus sages, et dist à haute voix : « enclinez et aou-

<sup>6</sup> Lève,


qui étaient assis se lèvent de leurs sièges. L'intendent du palais (*thoïng pán*) « dit alors d'une voix accentuée : « Fonctionnaires civils et militaires de tous rangs aujourd'hui réunis, ouvrez la cérémonie avec les « trois grands directeurs (*sán ssé*), » le « grand intendant militaire de l'empire, » l'inspecteur général de l'enseignement (moral, littéraire et religieux) de l'empire », « l'historien ministre d'État de la droite (\*) ». Ces fonctionnaires désignés, et tous ceux de rangs inférieurs, s'étant levés de leurs sièges, « l'introduit canonique » (ou grand maître des cérémonies) dit à voix haute et accentuée : « Inclinez-vous ! » — « Redressez-vous ! » — « Rendez-vous dans le vestibule de vermillon (de l'Empereur) pour y saluer le trône. » Le « premier ordonnateur (*tehi pán*) » annonce que tout est en ordre et bien exécuté. Le « chef des huisseries » dit alors d'une voix accentuée : « Saluez profondément (*pái*) ! » Les « huisseries ambulants (*thoïng tsán*) » répètent alors : « Inclinez-vous ! » — « Saluez profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez encore profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Tenez-vous droits ! » — « Placez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures ! » — « Inclinez-vous ! » — « Frappez trois fois la terre du pied ! » — « Fléchissez le genou gauche ! » — « Faites les trois prosternements (*sheü théou*) ! » — « Reprenez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures ! » — « Saluez maintenant profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez encore profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Tenez-vous droits ! » Un maître de cérémonies se rend ensuite auprès des ministres pour les prier de vouloir bien prendre une tasse de vin. Les ministres sont alors conduits deux à deux dans la haute salle du palais qui précède celle du trône, où une troupe nombreuse de musiciens, rangés à gauche et à droite, jouent des airs variés accompagnés de chants, en même temps que des danses sont exécutées par de jeunes garçons et de jeunes filles. Puis ils montent sur les « degrés

de la rosée » en dehors de la porte de la grande salle du trône, où les chants qui ont acquis le plus de célébrité sont chantés, et dont les airs sont appropriés au mois dans lequel on se trouve. Les ministres, après avoir entendu ces chants, s'en vont du palais sur le perron, abrité par le toit en saillie, pour s'y reposer sur des coussins. Des aides de cérémonies, rangés à gauche et à droite, le visage tourné vers le nord, restent là debout, en attendant des ordres. Des chants sur différents modes joyeux, des rondes et d'autres divertissements sont exécutés en leur présence. Des « huisseries circulants (*thoïng tsán*) » s'écrient alors à haute voix : « Que la musique cesse sur tous les points ! » Un « aide de cérémonies » conduit les ministres en passant par la porte sud-est du palais. Le « premier chambellan » (*siouén hoéi ssé*) les reçoit et les conduit près du lit de repos impérial (*yü thá*), devant lequel les ministres fléchissent le genou. Le « premier chambellan » se place ensuite au côté sud de la salle.

« Les chants et la musique ayant cessé, les ministres récitent alors à haute voix la prière suivante (\*) :

« Vaste Ciel qui t'étends partout ! Terre qui « suis sa direction ! Nous vous invoquons et vous « supplions de combler de félicités l'empereur « et l'impératrice : faites qu'ils vivent dix mille, « cent mille années (\*\*) ! »

« Le « premier chambellan » répond : « Qu'il en soit ainsi qu'il est dit dans l'oraison. » Les ministres se prosternent, se relevent et retournent

(\*)  *tséou*. Ce terme, qui signifie : *deprecationes, preces, orationes* (Bas.), se trouve déjà employé dans le *Tchou-ki* et autres anciens rituels de la Chine. On le rencontre aussi dans le *Lida-yü*.

(\*\*) *Pou thien, sou thou; khé thien lí tchi hong fou thong chong hong lí, hong hien; yi wén sou chou.* (Yen-ssé, k. 77, fol. 5 v°.)

Nous avons cru devoir transcrire ici, comme document historique inconnu jusqu'à ce jour en Europe, le texte chinois de cette curieuse prière, qui a une étonnante ressemblance avec celle de la liturgie catholique : *Domine, satrum fac* etc. Mais la première, purement civile, n'a pas le caractère religieux de la seconde. Elle n'en est pas moins remarquable, en ce qu'elle se récitait en Chine, au treizième siècle de notre ère, à la cour, dans les grandes solennités civiles.

(\*) C'étaient « trois charges exceptionnelles, » disent les éditeurs chinois.

rez 7. » Et tantost <sup>8</sup> que il a ce dit, il enclinent maintenant et meient leur front en terre, et font leur oroisons envers le sei-

7 « Inclinez-vous et adorez. » — <sup>8</sup> Aussitôt.

à leur siège pour prendre quelques tasses de vin. Le « Maître d'Hôtel » (*chàng yun kouán*) présente une coupe aux Ministres; les Ministres replacent leurs tablettes d'ivoire dans leur ceinture, prennent la coupe avec les deux mains, et se tiennent debout le visage tourné vers le nord. Le « premier chambellan » se présente de nouveau devant le trône où des danses et des rondes joyeuses s'exécutent. Il retourne ensuite sur les « degrés de la rosée » (*toú kiái*) de la grande salle ou galerie de l'enseignement (*fiào fáng*), là où des danses s'exécutent encore aux sons de la musique, jusqu'à ce qu'elles finissent par des applaudissements quatre fois répétés. Les Ministres boivent une tasse de vin et se la présentent mutuellement (*tching xiàng tiú tsicou*); l'Empereur prend aussi sa coupe en l'élevant (*hoáng-ti kiu cháng*). Le « chef des huissiers » dit alors d'une voix accentuée : « Vous tous qui êtes dans cette salle du trône, fonctionnaires de tous grades et de tous rangs, qui que vous soyez, saluez de nouveau profondément ! » Les « huissiers circulants » disent alors à haute voix : « Inclinez-vous ! — Saluez profondément ! — Relevez-vous ! — Saluez de nouveau profondément ! — Relevez-vous ! — Tenez-vous droits ! » Les Ministres boivent du vin à trois reprises, en se présentant leur coupe, et la déposent ensuite. Le « Maître d'Hôtel » retire de sa ceinture ses tablettes d'ivoire, et deux « aides de cérémonies » conduisent les convives par la porte sud-est du palais, pour que chacun y reprenne son siège, et la musique s'arrête (\*).

« Les « huissiers ambulants » s'écrient : « Réunissez-vous en ordre ! » Des « fonctionnaires du ministère des rites » (*li poi kouán*) apportent la « formule de prière » (*piào tchang*), ainsi que deux tables sur lesquelles sont placés les ustensiles employés dans la célébration des rites; puis l'on se rend au bas des degrés transversaux. Les employés chargés de distribuer les ustensiles ser-

vant aux rites, là où ils doivent être placés, s'avancent et récitent un exposé abrégé des choses rituelles. Arrivés aux deux doubles degrés, ils attendent là pour lire la cédule ou formule de prière (*piào tchang*). Des mandarins (dont l'un, disent les édités chinois, appartient à la section des historiens de l'Académie impériale des *Han-lin*) se rendent sous l'aile avancée du palais où tout est disposé pour la cérémonie, et font une genuflexion. Les employés chargés de distribuer la cédule en question en lisent d'abord le contenu. Tous les « directeurs du dehors » ayant la cédule sous les yeux, un mandarin, membre de l'Académie des *Han-lin*, lit ce qui est écrit dans la cédule, l'examine; et, cet examen terminé, tous les assistants se prosternent, se relèvent, retournent se placer au bas de l'un des doubles degrés, où ils attendent, debout, qu'on leur fasse la lecture des formules rituelles. Les employés remontent les degrés, et, arrivés sur le perron, ils fléchissent les genoux, et font lecture des formules du rituel concernant la cérémonie. Cette lecture finie, ils se prosternent, se relèvent, retournent ensemble en descendant, jusqu'aux degrés transversaux. Ils se rendent ensuite en portant la cédule, et en se dirigeant à l'ouest, jusqu'au bas de la galerie de droite. Les « aides de cérémonies » continuent d'accomplir les choses prescrites par les rites, en se dirigeant à l'est, jusqu'au bas de la galerie de gauche, où le « grand trésorier » (*tái fou*) les reçoit. Le « chef des huissiers » prononce d'une voix accentuée : « Saluez profondément (*pái*) ! — Les « huissiers ambulants » s'écrient alors à haute voix : « Inclinez-vous ! — Saluez profondément (*pái*) ! — Relevez-vous (*hing*) ! — Tenez-vous droits ! — Placez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures ! — Inclinez-vous ! — Frappez trois fois du pied ! — Fléchissez le genou gauche ! — Faites trois prosternements (*sán kiéou tiéou*) : — Reprenez vos tablettes d'ivoire ! — Saluez de nouveau profondément ! — Relevez-vous ! — Saluez encore profondément ! — Relevez-vous ! —

\* D'après une note des édités chinois des *Annales mongoles*, cette partie du *Cerémonial* était un peu différente dans la traduction de 1270; il fut modifié comme ci-dessus en 1281.

gneur (5). Et l'aourent <sup>9</sup> aussi comme se il fust diex <sup>r</sup>. Et en telle maniere l'aourent par quatre fois. Et puis vont à un autel qui

<sup>r</sup> Miss. B. C. dieux.

<sup>9</sup> L'adorent.

« Saluez encore une fois profondément ! — « Relevez-vous ! — « Restez debout ! — Les « prêtres bouddhistes (\*) et *tao ssé* <sup>r</sup> d'un âge avancé, les « hôtes nombreux des royaumes étrangers (\*\*) », sont placés alors par ordre pour présenter leurs félicitations.

« La cérémonie finie, la grande réunion (*ta hœi*), composée de tous les princes du sang (*tschouwang*), des membres de la famille impériale (*tsoung thsin*), des gendres de l'empereur (*foümé*, litt. : « chevaux auxiliaires »), des grands mandarins (*ta tchün*), assiste au banquet donné dans la grande salle du trône. Le « grand-maitre des cérémonies » (*chäng-chi-f-sé*), conduisant les ministres et les autres convives (*tching-siang têng*), monte dans la grande salle du trône (*tsien*), pour présider au banquet. Les plus grandes pièces du banquet ne doivent pas dépasser celle d'un mouton. Quoiqu'elles soient nombreuses, les pièces de gibier sauvage, offertes par les convives, doivent être en petit nombre, en même temps que la viande et le poisson, tranchés par morceaux, seront préparés pour former la moitié des mets du banquet. Si l'on ajuste ses vêtements conformément aux réglemens, on conservera un maintien respectueux et modeste (\*\*\*)

« Il n'y a que les mandarins de la quatrième classe et au-dessus (\*\*\*\*) qui obtiennent la faveur d'assister au banquet dans la grande salle du trône. « L'introduit canonique » (*tsien yiu*) conduit ceux de la cinquième classe et au-dessous pour être traités, au bas des portes de l'essence du Soleil et des fleurs de la Lune ». Le banquet

fini, les acclamations et les coups de fouets retentissent trois fois (*ming piên san*). Les « aides de cérémonies » font avancer les équipages et reconduisent les invités; puis les salles du palais impérial rentrent dans le silence et le repos, jusqu'à ce que vienne une autre cérémonie.


Les rédacteurs des *Annales mongoles* ajoutent :

« Le Cérémonial de réception à la cour pour le jour anniversaire de la naissance du saint (l'empereur) est le même que le précédent.

« Le Cérémonial pour les rites à observer dans le temple où l'on fait les sacrifices au Ciel (*kiào miao*), et pour la réception des présents, est aussi le même que le précédent. »

Il expose ensuite le Cérémonial pratiqué dans huit autres grandes cérémonies. Celui que nous venons de traduire, aussi fidèlement qu'il nous a été possible dans une matière aussi difficile, peut suffire, nous le pensons, pour en donner une idée. Il serait nécessaire d'avoir sous les yeux un plan du palais impérial, ou plutôt de la série nombreuse des bâtimens spéciaux qui composaient celui de Khoubilai-Khaân, comme celui de Pé-king de nos jours, pour bien comprendre les détails minutieux du cérémonial précédent, qu'au surplus aucune cour, en Europe, ne sera probablement tentée d'imiter.

On a pu être étonné de rencontrer dans ce Cérémonial d'un souverain mongol cette oraison qui, au premier abord, semble être une importation européenne moderne. J'ai voulu en rechercher l'origine. J'ai acquis la preuve, en lisant le Cérémonial analogue de toutes les dynasties chinoises, depuis mille ans avant notre ère jusqu'à nos jours, que cette oraison ne se trouvait dans aucun, excepté dans le cérémonial de la cour de Khoubilai-Khaân. Elle prosterne la tête contre terre (*khéou théou*) est aussi une innovation mongole, et ne se trouve pas dans le Cérémonial des dynasties antérieures, ni dans celui des Ming qui succédèrent aux Mongols; mais il se trouve prescrit dans celui de la

(\*)  *ssang*. C'est le nom donné aux prêtres bouddhistes. Mais il était donné aussi aux prêtres nestoriens, comme on peut le voir dans l'inscription syro-chinoise de Soungou-fou. Voir l'édition que nous en avons donnée, *passim*, surtout p. 46 et suiv.

(\*\*) *Gül Bone Jan khe*, Marc Pol, ainsi que son père et son oncle, devaient être comptés parmi eux.

(\*\*\*) Les éditeurs chinois renvoient ici à la section de la *Musique pendant les banquets*, pour connaître celle qui a été vue bien pendant celui dont il est question.

(\*\*\*\*) On peut consulter, sur les *sept classes de mandarins*, notre *Chine moderne*, p. 131 et suiv.

moult est bien aournez <sup>10</sup>. Et sus cel autel a une table vermeille <sup>11</sup> en laquelle a escript le nom du grant Kaan. Et y a un bel encensier <sup>12</sup> d'or, et encensent celle table et l'autel à grant reverence; puis s'en torne <sup>3</sup> chascuns en son lieu.

Et quant il ont tout ce fait, adonc se font les presens que je vous ai conté, qui sont de si grant vaillance <sup>13</sup> et si riche. Et quant les presens sont tuit fait, et il a veues toutes ces choses, si li mettent toutes les tables. Et quant elles sont mises, si s'assiet chascuns en son lieu si ordeneement comme je vous ai conté autrefois. Et quant il ont mengié, si viennent les juleours <sup>14</sup> et soulagent <sup>15</sup> la court si comme autrefois avez ouy. Quant tout ce est fait, si s'en tourne chascuns en son hostel.

Or vous ai devisé de la blanche feste du chief de l'an; si vous conterai ore d'une noble chose que le seigneur fait de ses vestemenz que il donne à ses barons pour venir à ses ordenées festes que je vous ai dit.

<sup>3</sup> Ms. C. retourne. j

<sup>10</sup> Orné. — <sup>11</sup> De vermeil. — <sup>12</sup> Encensoir. — <sup>13</sup> Valeur. — <sup>14</sup> Jongleurs. — <sup>15</sup> Amusent.

dynastie mandchoue actuelle, qui a succédé à celle des Ming. Cette forme de salutation servile est donc étrangère aux dynasties chinoises, et est évidemment, comme je l'ai démontré dans mon *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales* (ch. x), empruntée aux anciennes monarchies de l'Asie occidentale, qui ont disparu depuis de la scène du monde.

Il y a quelque différence entre notre texte et le *Cérémonial* que j'ai traduit, relativement à la manière dont l'*oraison* est récitée. Notre texte porte seulement : « Adonc se lieve un des plus sages, et dist à haute vois : - Enclinez et aourez ! - — Et tantost que il a ce dit, il inclinent maintenant et mettent leur front en terre, et font leur oraisons envers le seigneur et l'aourent aussi, comme se il fust diex. » Les deux textes français et latin publiés par la Société de Géographie ne sont pas plus explicites, de même que celui de Grynaeus et A. Muller. Mais la rédaction italienne publiée par Ramusio dit (libr. sec.,

ch. XII), après que chacun s'est prosterné : « Allora dice il Prelato : Dio salvì, e custodisca il nostro Signore, per lungo tempo, con allegrezza e letizia. E tutti rispondano : Iddio lo faccia. E dice nu' altra volta il prelatto : Dio accresca e multiplichi l'Impero suo di bene in meglio, et conservi tutta la gente a lui sottoposta in tranquilla pace, e buona volontà, e in tutte le sue terre succedino tutte le cose prospere. E tutti rispondono : Iddio lo faccia. E in questo modo adorano quattro volte. »

On voit, par cette citation, que la rédaction italienne de Ramusio donne, en quelque sorte, sur le point en question, comme une *version* du *Cérémonial* conservé en chinois; mais, dans l'italien, c'est « Dieu » qui est invoqué, et non les puissances de la nature : le « Ciel » et la « Terre. » L'analogie, je dirais presque l'identité, est frappante. Cette rédaction, plus développée, de Ramusio, n'a pu provenir que de Marc Pol lui-même; car aucun autre Européen ne connaît, comme lui, le cérémonial de la cour mougole.



## CHAPITRE LXXXVIII.

*Ci devise de .xii.m. barons qui ont robes d'or du Seigneur à ces granz festes, .xiii. paires chascun.*

Or sachiez vraiment que le grant Kaan a ordonné<sup>a</sup> douze mille de ses hommes, qui ont à nom : *Quesitan*, si comme je vous ai dit autrefois<sup>(1)</sup>; et à chascun de ces douze mille barons donne treize robes toutes devisées<sup>1</sup> l'une de l'autre. C'est à dire : que toutes douze mille sont d'une couleur; et puis les autres douze mille d'une autre; si qu'elles sont devisées<sup>1</sup> l'une de l'autre en treize manieres de couleurs. Et sont aournées<sup>2</sup> de pierres et de perles<sup>b</sup>, et d'autres nobles choses moult richement et de moult grant vaillance<sup>3</sup>. Encore lor donne à chascun de ces douze mille barons avec chascune robe, qui est treize fois en l'an, une ceinture<sup>c</sup> d'or moult belle et moult riche et de grant vaillance<sup>3</sup>. Et encore une paire de chauce<sup>d</sup> de camut<sup>5</sup> qui est bourgal<sup>(2)</sup>, labouré<sup>6</sup> de fil d'argent moult soutilment<sup>7</sup>; si que, quant il ont ce vestu, si semble, chascuns d'eus<sup>d</sup> un roys. Et à chascune de ces treize festes est ordonné<sup>a</sup> laquelle robe<sup>e</sup> qu'il doivent vestir. Et aussi le seigneur a treize robes semblables à celles de ses barons : c'est de couleur; mais elles sont plus nobles et plus riches et de plus grant vaillance<sup>3</sup>. Si que tout ce vaut tant de tresor que à painnes le pourroit on conter ne nombrer. Si que toutes fois il

LXXXVIII. — <sup>a</sup> Ms. B. Le ms. A. *ordené*. — <sup>b</sup> Ms. A. *pelles*. — <sup>c</sup> Ms. B. *chainture*; ms. C. *sainture*. — <sup>d</sup> Ms. B. *eulx*. — <sup>e</sup> Ms. C.

LXXXVIII. — <sup>1</sup> *Distingüées, différenciées*. — <sup>2</sup> *Ornées*. — <sup>3</sup> *Valeur vénale*. — <sup>4</sup> *Chausure*. — <sup>5</sup> *Peau de chameau*. — <sup>6</sup> *Travaillé*. — <sup>7</sup> *Avec beaucoup d'art*.

LXXXVIII. — (1) Voir le chapitre LXXXV, n. 1, page 278, où il faut lire *Quesitan*.

(2) M. Defrémery a fait voir, dans le *Journal asiatique* (oct. 1846, p. 360), et dans ses *Fragments de géographes et d'historiens arabes et persans inédits* (p. 203. Cf. aussi ses *Mémoires d'hist. orientale*, p. 406, note), que le mot de بولغالي *bolghali*, était employé souvent, par les

écrivains orientaux, pour بلغاری *bolghari*, et qu'il désignait du cuir de Russie, fabriqué chez les Bulgares du Volga, d'où il tirait son nom. G. D'Ohsson dit aussi (*Des peuples du Caucase*, p. 216), que « les cuirs de Russie sont encore appelés *bolgar*, dans la Boukharie, et que cette ancienne dénomination indique qu'on y recevait jadis ces cuirs de la ville de Boulgar. »

se vest d'une couleur avec ses barons qui sont [si comme ses<sup>f</sup>] compagnons (3).

Or vous ai devisé des treize vestemenz que ont les douze mille barons, de leur seigneur, qui vallent .c.lvj.m. vestemens<sup>e</sup> si chiers et de si grant vaillance comme je vous ai conté, sans les ceintures et les chaucementes qui aussi vallent tresor assez. Et tout ce a fait le grant Sire à ce que<sup>b</sup> ses festes soient plus honorables et plus grans. Encore vous dirai une autre chose que je vous avoie oubliée à conter, qui bien vous semblera merveilles à ouïr en ce livre. Sachez que le jour de la feste un grant lyon est menez devant le seigneur. Et le lyon, tantost<sup>g</sup> que il le voit, se gette gesir<sup>9</sup> devant lui et fait signe de grant humilité, et semble que il le congnoisce pour seigneur. Et ainssi demeure devant lui sans uulle chaene<sup>10</sup>. Et, certes, c'est une chose qui est moult estrange à ouïr à touz ceus qui ne l'ont veu (4).

Or vous ai conté de tout ce, bien et ordeneement. Si vous conterai ore de la grant chace<sup>11</sup> que le seigneur fait faire pour avoir des venoisons, tant comme il demeure en sa maistre cité du Catai, qui Cambaluc a nom, si comme vous porrez ouïr.

#### CHAPITRE LXXXIX.

*Comment le grant Kaan a ordené de ses genz qu'il li apportent des venoisons.*

Entrementieres<sup>a</sup> que le seigneur demeure, en sa maistre cité, ces trois mois, c'est assavoir<sup>b</sup> : decembre<sup>c</sup>, janvier et fevrier, il

<sup>f</sup> Ms. C. — <sup>e</sup> Ms. C. qui sont entre tous cent cinquante-six mille vestemens. — <sup>b</sup> Ms. B. afin que.

LXXXIX. — <sup>a</sup> Ms. B. endementres; ms. C. endementiers. — <sup>b</sup> Ms. C. — <sup>c</sup> Id. septembre, leçon fautive.

<sup>g</sup> Aussitôt. — <sup>9</sup> Se couche. — <sup>10</sup> Chalne. — <sup>11</sup> Chasse.

(3) On peut voir sur ce sujet la note 4 du chap. LXXXVI, p. 285.

(4) On sait que le fameux Aly, pacha de Jaïna, avait aussi toujours près de lui un lion apprivoisé, que, dans les portraits du pacha, on a représenté couché tranquillement à ses pieds. Le plus féroce des deux sujets ainsi représentés n'était pas le lion.

Selon Buffon, le lion est susceptible des im-

pressions qu'on lui donne, et il aurait assez de docilité pour s'apprivoiser jusqu'à un certain point, et pour recevoir une espèce d'éducation; aussi l'histoire nous parle-t-elle de lions attelés à des chars de triomphe, de lions conduits à la guerre ou menés à la chasse, et qui, fidèles à leur maître, ne déployaient leur force que contre leurs ennemis. On en a vu aussi apprivoisés par des officiers de notre armée d'Afrique.

est establi que de quarante journées environ <sup>1</sup> il doivent chacier et oiseler, et envoier ce que l'en prent des grandes bestes. C'est à entendre si comme sangliers, biches <sup>4</sup>, dains, cers, lyons (1), ours <sup>5</sup> et d'autres manieres de grans bestes sauvages et d'autres oiseleis <sup>2</sup>; et de tout ce la graigneur part. Et toutes les bestes que ceus li veulent envoier, si font traire <sup>3</sup> toutes les entrailles de dedens le ventre; puis les mettent sur charrettes et les envoient au seigneur. Mais ce font, ceus de vingt à trente journées, de quoy il en y a moult grant quantité. Mais ceus qui sont si loing que on ne li puet envoier les chars; si li envoient les piaux <sup>6</sup>, et sont tuit afetiées <sup>4</sup>. Si que le seigneur en fait faire toutes ses besoingnes d'armes pour ost <sup>5</sup>.

Or vous ai devisé de ce; si vous conterai des fieres bestes que le grant Sire tient pour chacier, et pour avoir son delit avec elles.

## CHAPITRE XC.

*Ci devise des lyons et des lupars et des lous affaitiez pour chacier.*

Encor sachiez que le grant Sire a lupars <sup>1</sup> assez affaitiez <sup>2</sup> qui tuit sont bons à chacier <sup>3</sup> et à prendre bestes. Il y a encor grant quantité de loups <sup>4</sup> affaitiez <sup>5</sup> qui tuit prennent bestes et moult sont bons pour chace. Il a encor plusieurs lyons grans, greigneurs

<sup>d</sup> Ms. B. *bisses*. — <sup>e</sup> Id. *ources*; ms. C. *ourceaulz*. — <sup>f</sup> Ms. C. *peaulz*.  
XC. — <sup>a</sup> Ms. A. *lous*. — <sup>b</sup> Ms. C. *louz serviers, qui sont tous affaitiez*.

LXXXIX. — <sup>1</sup> Dans un rayon de quarante journées de marche environ. — <sup>2</sup> Gibier en plumé. — <sup>3</sup> Extraire. — <sup>4</sup> Assainies, desséchées. — <sup>5</sup> Ses équipements de guerre.  
XC. — <sup>1</sup> Léopards. — <sup>2</sup> Apprivoisés, dressés. — <sup>3</sup> Chasser.

LXXXIX. — (1) Quelques commentateurs de Marc Pol ont cru que le lion n'existe pas, et n'a jamais existé en Chine; que l'animal désigné sous le nom de *lion* par Marc Pol n'est, et ne peut être que le *tigre* ou le *léopard*. Cependant le *lion* est souvent nommé dans les écrivains chinois. On le trouve cité au nombre des *quadripèdes*, dans le *E-llh-ya*, ancien dictionnaire par ordre de matières, que l'on attribue à *Tchéou-Koung*, frère de *Hou-wang*, qui régnaît

1130 ans avant notre ère. Il y est aussi représenté, dans les éditions *illustrées*. On le trouve également représenté dans l'Encyclopédie chinoise intitulée: *Sun-tsai-thou-hoai* (Section des *quadripèdes*: *chéou-lou*, fol. 3). Toutefois le lion ne paraît pas être originaire de Chine, et il y a toujours été rare. Sous le règne de *Chou-ti* des *Hou* (126-145 de notre ère), un prince étranger vint lui offrir en présent un bœuf sauvage à bossé (*oung nicou*) avec un lion (*se-tse*).

assez que ceus de Babiloine <sup>4</sup>, et sont moult beaux de couleurs et de poil ; car il sont tuit vergié <sup>5</sup>, par le lonc, de noir et de vermeil et de blanc (1) ; et sont si affaitiez <sup>6</sup> à prendre saugliers, et bues \*

\* Mss. B. C. *bufs*.

<sup>4</sup> Plus grands même que ceux de la Babylouie. — <sup>5</sup> Bigarrés. — <sup>6</sup> Dressés.

XC. -- (1) Il n'est guère douteux qu'il ne soit ici question du *Tigre* ou de la *Panthère*, et non du *Lion*, ainsi que l'a déjà fait judicieusement observer Marsden ; car la description qui est faite de l'animal en question ne peut convenir au lion, qui n'a pas la peau rayée ou *tachetée* comme le tigre. D'ailleurs, selon certains voyageurs, le tigre, du moins la petite espèce, peut être apprivoisé au point de servir aux expéditions de chasse. « L'once et même la panthère, dit l'auteur des *Observations d'un voyageur* (Foucher d'Obsonville, p. 92), se privent quelquefois au point de pouvoir être caressés sans crainte, et même d'être menés en laisse dans les rues ayant les yeux découverts. Les Asiatiques savent s'en servir utilement pour la chasse : je ne doute point que le tigre royal ne pût aussi y être dressé ; mais, les deux autres espèces inférieures suffisant à cet égard, l'on a probablement jugé au moins inutile de s'attacher à vouloir faire servir pour un pareil amusement un animal d'autant plus dangereux, qu'en lui la force égale une sombre férocité, laquelle, dans certaines circonstances, pourrait se trouver n'avoir été que trop mal assoupie. »

Quant aux *léopards*, ou *lupars*, comme ils sont appelés dans notre texte, Khoubilai ne fut pas le seul à les employer dans ses grandes chasses ; il semble même que la lecture du Livre de Marc Pol ait engagé des princes européens à l'imiter. Galéas Visconti (1347-1402), duc de Milan, passionné pour la chasse, et « voulant s'y « divertir avec plus noble équipage qu'aucun « autre prince (dit le Moine de Saint-Denis, « auteur de la vie de Charles VI, cité dans les « *Mémoires historiques sur la chasse*, par La « Curne de Sainte-Palaye, t. III, p. 290), ne se « conteutoit pas de belles meutes de chiens en « divers bourgs et villages, où ils étoient tous « nourris aux dépens des paysans ; il vouloit « avoir des *léopards* et autres bêtes étrangères,

« pour les exercer contre celles des champs et « des forêts. » Matthieu de Coucy, dans son histoire, parle aussi de la chasse que ce duc fit faire aux environs de Milan, pour amuser le duc de Clèves, et autres ambassadeurs du duc de Bourgogne ; « Ils allèrent, dit-il, à l'esbat aux « champs... où ils trouvèrent de petits chiens « courautes, chassants aux lièvres, et sitôt qu'il « s'en levoit un, il y avoit trois ou quatre *léo-* « *pards* à cheval derrière des hommes, qui sail-

« loient et prenoient les lièvres à la course. » « Cette façon de chasser ne s'établit que longtemps après en France. Charles VIII et Louis XII furent les premiers qui entreprirent d'en donner le spectacle à la cour.

« Il est certain que Louis XII avoit des *léopards* dans ses équipages de chasse. »

Dans l'Inde, le léopard était aussi dressé à faire la chasse aux autres animaux sauvages. On lit dans Rubruk (*Mémoires de la Société de Géographie*, t. IV, p. 368) : « Vidi etiam (à la cour de « Mangou, en Tartarie) nuncios cujusdam sol- « dani de India qui aduxerant .xvij. *leopardos* « et decem leporarios doctos sedere super pos- « teriora equi, sicut leopardi sedent. »

On lit dans Bernier (*Voyages*, t. II, p. 242) : « Pour ce qui est des chasses du roi, je ne sa- vois comment m'imaginer ce que l'on dit ordinairement, que le grand Mogol va à la chasse avec cent mille hommes ; mais à présent je vois assez comment on peut dire qu'il y va avec plus de deux cens mille ; et ce n'est pas chose bien difficile à comprendre. Aux environs d'Agra et de Delhi, le long du fleuve Gemua (la *Jumna*) jusques aux montagnes, et même des deux côtés du grand chemin qui va à Lahor, il y a quantité de terres incultes, les unes comme des bois taillis, et les autres plaines de grandes herbes de la hauteur d'un homme et davantage ; dans tous ces lieux-là il y a quantité de gardes qui vont sans cesse rôdant de çà de là et empêchant

sauvages et ours et asnes sauvages, et cers et autres grans bestes et fieres. Et vous di que c'est moult belle chose à veoir les fieres bestes que ces lyons prennent. Car quant il veulent chacier de ces lyons, si les portent en une charrete couverte. Et avec chascun a un petit chienet. Encore y a grant multitude d'aigles qui sont tuit affaitiez<sup>6</sup> de prendre loups<sup>7</sup> et goulpis<sup>7</sup> et dains, et chevriaus<sup>8</sup>; car il en prennent assez. Mais, ceus qui sont affaitiez<sup>6</sup> à prendre loups<sup>7</sup>, sont moult grant et de grant puissance<sup>4</sup>. Car il ne treuvent loup, qui devant euls puisse eschapper.

Or vous ai de ce conté et devisé. Si vous conterai comment le seigneur fait tenir grandisme quantité de grans chiens<sup>9</sup>.

## CHAPITRE XCI.

*Ci dist des .ii. frères qui sont sus les chiens.*

Il est voirs que le seigneur a deux barons qui sont freres charnelz; que l'un a nom *Bain*, et l'autre *Mingam*. Et l'en les appelle:

<sup>4</sup> Ms. A. *poissance*; ms. B. *affaire*. — <sup>6</sup> Ms. B. C. *de chiens moult grans*.

<sup>7</sup> *Renards*, du latin *Falpecula* ou *Fulpes*; plus communément *goupil*. — <sup>8</sup> *Chevreaux*.

que qui que ce soit ne chasse, si ce n'est aux perdrix, aux cailles et aux lièvres, que les Indiens savent prendre aux filets; de sorte que partout, là, il y a très-grande abondance de gibier. Cela étant ainsi, les gardes des chasses, quand ils savent que le roi est en campagne et qu'il est proche de leur canton, donnent nouvelles au grand maître des chasses, de la qualité du gibier et de l'endroit où il y en a le plus. On borde de gardes toutes les avenues de ce quartier-là, et quelquefois même plus de quatre à cinq lieues de pays, afin de faire passer l'armée de çà ou de là, et que le roi, tout en chemin faisant, y puisse entrer avec ce que bon lui semble d'Omerahs (princes) de chasseurs et autres personnes, et y chasser tout à son aise, tantôt d'une façon et tantôt d'une autre, selon que le gibier est différent. Et voici premièrement de quelle façon se fait la chasse

des gazelles avec les *leopards aprivoisés*....

• Quant on a découvert une troupe de ces gazelles, on tâche de les faire appercevoir au *leopard*, qu'on tient enchainé sur une petite charrette. Cet animal rusé ne se met pas incontinent à courir après, comme on pourroit croire; mais il s'en va tournant, se cachant et se courbant pour les approcher de près et les surprendre; et comme il est capable de faire cinq ou six sauts ou bonds d'une vitesse presque incroyable, quand il se sent à portée, il s'élançe dessus, les étrangle, et se soûle de leur sang, du cœur, et de leur foye; et s'il manque son coup, ce qui arrive assez souvent, il en demeure là. Le maître ou gouverneur vient ensuite bien doucement autour de lui, le flattant et lui jetant des morceaux de chair, et, en l'amusant ainsi, il lui met des lunettes qui lui couvrent les yeux, l'enchaîne et le remet sur la charrette. •

*Cunici* (1), qui vaut à dire : « sus les chiens mastins. » Et chascun de ces deux freres a dix mille hommes souz lui, qui tous sont ves-

XCI. — (1) Ce mot, que les commentateurs de Marc Pol ont cherché à expliquer, sans pouvoir y réussir, est très-vraisemblablement la transcription de deux mots chinois : 犬 知 *kiuën-tchi*, qui signifient : « connaisseur en chiens »; la lecture, *Cinuci*, de la version latine publiée par la S. G. en est aussi une transcription assez exacte. La science de la vénerie, que ces deux mots chinois expriment, convient parfaitement aux fonctions de *grands veneurs*, que les deux freres en question remplissaient à la cour de Khoubilai-Khaân.

Les grandes chasses royales ou impériales ont toujours été en grand honneur chez les Chinois. Il en est déjà question dans les anciens rituels, le *Li-ki* et le *Tchéou-li*, où celles qui se faisaient dans les quatre saisons de l'année sont réglées. Dans ces grandes chasses, on ne devait généralement tuer que les animaux qui nuisaient à l'homme et aux fruits de la terre, et dont les peaux servaient de fourrures ou pour d'autres usages.

La chasse a été de tout temps et partout considérée comme un noble délassement auquel se sont livrés principalement les souverains, les princes et les nobles, et ceux que le même goût entraîne. On voit de nombreuses scènes de chasse représentées sur les fragments de sculptures découverts dans les ruines de Babylone et de Ninive; sur les briques mêmes du *Birs-i-Nemrod*, que l'on croit être la tour de Bêlus, ou de Babel. Sur quelques-unes de ces briques on remarque un homme conduisant un de ces chiens molosses originaires du Tibet, dont parle Marc Pol, dans la description qu'il fait de cette contrée montagneuse (chap. cxv). On voit aussi de nombreuses scènes de chasse représentées sur les bas-reliefs et les peintures découverts en Égypte, principalement à Beni-Hassan et à Thèbes. Il paraît même que les anciens Égyptiens connaissaient aussi la manière d'apprivoiser certains animaux sauvages, comme le lion, pour les employer à chasser. (Voir Wilkinson : *The Egyptians in the time of the Pharaohs*, p. 76.)

Les empereurs d'Orient semblaient vouloir renouveler le spectacle des grandes chasses asia-

tiques. Charlemagne, lui aussi, imita ces derniers, à bien des égards; c'était sur le modèle de leurs chasses qu'il avait établi les siennes; et les rois, ses successeurs, adoptèrent la plupart de ses institutions relatives à la chasse.

Charles IX, dans son livre *De la chasse du cerf*, publié par M. Henri Chevreul, dit (p. 32) : « Le roy Sainet Louys, estant allé à la conquête de la terre sainte, fut faict prisonnier par les Infidelles : et comme entre autres bonnes choses, il aymoit le plaisir de la Chasse, estant sur le point de sa liberté, ayant sceu qu'il y avoit une race de Chiens en Tartarie qui estoient fort excellens pour la chasse du Cerf, il fit tant qu'à son retour il en amena une meute en France. Ceste race de Chiens sont ceulx que l'on appelle gris, la vieille et ancienne race de ceste couronne, et dict on que la rage ne les accueille jamais. »

Si le fait est vrai, et on n'a aucune raison d'en douter, la race des chiens de chasse à poil gris nous viendrait des Mongols; saint Louis l'aurait obtenue de Mangou-Khaân, auprès duquel il envoya le moine Guillaume de Hlubruck, de l'ordre des Frères Mineurs, en qualité d'ambassadeur; et on aurait ainsi, en France, des chiens de la même race que celle de la meute de Khoubilai-Khaân, si toutefois cette race a pu se conserver.

Charles IX décrit ainsi ces mêmes chiens de chasse de race mongole (chap. ix<sup>e</sup> de la même et belle édition, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut) :

« Les Chiens gris sont grandz Chiens, haultz à sur jambes et d'arveilles: ceulx qui sont de la vraye race sont de couleur de poil de lieure, ilz ont l'eschine large et forte, le jarret droict, et le pied bien formé; mais ilz n'ont pas le nez si bon que les noirs; cela est cause que leur façon de chasser est toute différente, car comme les autres chassent par le menu, ceulx à cy estans extremement vistes et ayant defaict du sentiment chassent à grandes randonnées à (circuit) loing des voyes, et à la venue les vns des autres. Le plus sourent au parir de la couple ilz s'en vout comme s'ilz chassoient

tus<sup>a</sup> d'une couleur; et les autres dix mille d'une autre couleur : les uns de vermeil et les autres de bleu<sup>b</sup>. Et toutes les fois que il vont avec<sup>c</sup> le seigneur en chace<sup>d</sup>, si vestent ces vestemenz que je vous ai dit pour estre congneus. En chascun de ces dix mille s'en a deux mille que chascun a un grant chien mastin, ou deux ou plus; si qu'il en y a grant quantité. Et quant le seigneur vait<sup>e</sup> en chace, si vait l'un de ces barons avec<sup>f</sup> ses dix mille hommes qui ont bien cinq mille chiens de l'une part à destre, et l'autre vait aussi de l'autre part à senestre. Il vont tuit joste<sup>g</sup> l'un de l'autre; si que il tient<sup>h</sup> bien une journée de terre touz; et ne treuvent nulle beste qui ne soit prise; si que c'est trop<sup>i</sup> belle chose à veoir leur chace, et la maniere des chiens et des chaceours. Car quant le seigneur chevauche avec ses barons parmi les landes oiselang; si verriez venir de ces grans chiens courans: que derriere ours, que derrieres cers, que derrieres autres bestes chassant et prenant çà et là d'une partie et d'autre; si que ce est moult belle chose à veoir et délitable (2).

Or vous ai conté de ceus qui tiennent les chiens de chace et leur maniere; si vous conterai comment le seigneur s'en vait les autres trois moys.

Et quant le seigneur si demeure en sa maistre cité, que je vous

XCI. — <sup>a</sup> Ms. A. *sont tuit vestu*. — <sup>b</sup> Id. *blou*. — <sup>c</sup> Ms. B. *aveuegues*. — <sup>d</sup> Id. *chache*. — <sup>e</sup> Ms. C. *va*. — <sup>f</sup> Mss. B. C. *atout*. — <sup>g</sup> Ms. A. *joste*; ms. C. *de coste*. — <sup>h</sup> Ms. C. *tiennent*. — <sup>i</sup> Mss. B. *moult*.

« sans auoir rien deuant eulx, et seulement leur  
 « furie les transporte. La cause de cela est qu'ilz  
 « connoissent le deffault qu'ilz ont du senti-  
 « ment, et que si vne beste se forlonge deuant  
 « eulx, ilz ne la sçauoient plus chasser. Voilà  
 « pourquoy ilz forbontent (*fourboient*) s'ilz trou-  
 « uent vn retour, ilz s'en vont comme loups  
 « hors des voyes, sans donner loisir au Veneur  
 « de les rappeler pour leur faire retrouver le  
 « bout de la ruse; si le change bondit, si ce ne  
 « sont vieux Chiens qui ayent accoustumé de  
 « chasser, et qui par cela soient deuenus sages,  
 « ilz le chassent sans qu'il y ayt ordre de les  
 « rompre, et pour dire vray ce sont Chiens

« d'enragez, car il se fault rompre le col et les  
 « jambes pour les tenir; si vn Cerf dresse, ilz le  
 « prendront et bien viste, mais s'il ruse, on les  
 « peult bien coupler et les ramener au chenil. »

(2) Ce devait être effectivement un spectacle curieux à voir, qu'une chasse ainsi organisée et presque aussi nombreuse qu'une armée. Ces dix mille hommes en livrées de chasse, de couleur rouge, et dix mille autres aussi en livrées de chasse, de couleur bleue, avec des meutes de cinq mille chiens, étaient bien faits pour exciter l'admiration de Marc Pol, qui paraît avoir eu lui-même un goût prononcé pour ce noble métier, qu'il a tant de plaisir à décrire.

ai nommé dessus, trois mois : c'est decembre et janvier et fevrier, si se part de la cité le premier jour de mars et vait vers midi jusques à la mer oceane<sup>1</sup> où il y a deux journées (3). Il maine avec li

<sup>1</sup> Ms. A. *osianne*; ms. C. *ossianne*.

(3) Marsden, qui suit Ramusio, dont le texte porte : *Va verso Greco al mare Oceano*, traduit : « He proceeds in a north-easterly direction, » et il ne peut s'expliquer le fait autrement qu'en supposant : ou que le sens de l'auteur a été mal compris par le rédacteur italien, ou qu'il doit y avoir une erreur grossière dans le nombre de *deux jours*, assignés pour atteindre la mer océane, qui devaient plutôt être écrits : *deux mois*, car, selon lui, tout le contexte montre que Marc Pol parle d'une « excursion lointaine de l'empereur dans la Manchourie et dans les déserts de la Tartarie. »

Marsden a été trompé par Ramusio. La direction du voyage, comme l'indique Marc Pol dans nos manuscrits, *vers midi*, ne peut se prendre du côté du nord, ou du nord-est, quoique celle *vers midi* ne puisse être admise à la lettre : la direction de Khanbaligh (Pé-king), au golfe de Pé-tchi-li, distant d'environ trente lieues, étant *sud-est*; mais la distance peut être facilement franchie en *deux* journées; ce qui justifie l'assertion de Marc Pol. La contrée dans laquelle Khoubilai-Khaan faisait ainsi ses grandes chasses était donc celle où est aujourd'hui située Moukden, chef-lieu de la Mandchourie, et où se trouvent les tombeaux des empereurs de la dynastie mandchoue, qui gouverne actuellement la Chine. C'est cette contrée que le célèbre empereur Khien-loung a décrite dans un poème traduit par le P. Amiot, et publié par Dequignes père, sous le titre de : *Éloge de la ville de Monkden et de ses environs*. (Paris, 1770, 1 vol. in-8°.)

« Au nord, dit Khien-loung (voir Klaproth : *Chrestomathie mandchou*, p. 252), ce pays a pour rempart la « montagne blanche »; au sud, le fleuve *Lookha* (*Liao ho*) l'entoure. La grande mer lui sert de fossé; poussée par les vents, elle inonde le rivage et déborde dans les lagunes; ses vagues roulent majestueusement, et tombent en inondant un vaste espace. À l'orient, ce pays est borné par les tribus qui emploient les chiens; au nord, il s'étend jusqu'à la frontière du pasteur des moutons; depuis l'extrême fron-

tière jusqu'au grand temple, ce pays occupe dix mille li (1,000 lieues). — Les montagnes surpassent toutes les autres en hauteur, et élèvent majestueusement leurs pics... Quant aux quadrupèdes et aux êtres ailés qui habitent dans les vastes forêts et dans l'herbe épaisse et abondante, ils s'y multiplient étonnamment. Parmi les quadrupèdes, je ne cite que le *tigre*, le *léopard* et les ours; le cheval et l'âne sauvages; le *cerf*, le chevreuil, les différentes espèces de daims, le loup, le chameau sauvage (*témen gourgou*), le blaireau, le renard bleuâtre (*canis lagopus*); l'écureuil volant, le putois et la zibeline, dont la peau est si agréable et si belle. Outre cela, il y a des bœufs, des chevaux, des moutons, des porcs, et ils sont nombreux.

« Parmi les oiseaux, je vois le faisan, la perdrix, l'oie et le canard sauvages, le cormoran bleu, la grue blanche à ailes rouges, la grue ordinaire, l'espèce de flamant appelé le *tigre d'eau*, le pélican, la barge, la tourterelle des bois, l'hirondelle, la pie, la grue grise, l'autour (*giakhoû*), l'aigle (*silmen*), le grand vautour (*damin*), le gerfaut (*itoukhen*), le cormoran rouge, les loriots inséparables, la caille jaune, l'oie sauvage blanche. Il y a encore le faucon royal (*chongkon*), etc.

« Quant aux forêts, elles produisent le pin à cinq feuilles aciculées, le cyprès de dix mille années, qui, raugé par étages sur les roches, forme des forêts épaisses; le frêne altier, qui dure pendant huit mille printemps; l'abricotier, le pêcher, le chèvrefeuille du Nord, qui vient dans les montagnes; le mûrier à feuilles de prunier, dont les bouquets peuvent servir de nourriture aux vers à soie. »

Voici comment l'empereur Khien-loung décrit une chasse : « Nos nombreuses troupes, en rangées brillantes, tranquillement ou tumultueusement, tirent toutes à la fois leurs flèches bruyantes, et atteignent le but déterminé. Tantôt elles dispersent les troupeaux de cerfs mâles réunis dans les plaines; tantôt elles éveillent le blaireau dormant dans sa tanière, effrayent le cha-



bien dix mille fauconniers et porte bien cinq cents jerfaus et de faucons pelerins et sacres d'autres manieres <sup>k</sup> en grant habondance ; et des ostoirs <sup>l</sup> aussi assez pour oiseler aus rivieres. Mais n'entendez pas que il les tiengne <sup>m</sup> tuit o soi <sup>n</sup> en un lieu ; mais les partist <sup>o</sup> çà et là à cent et à deux cents et à plus, si comme il leur semble. Et toutes fois <sup>p</sup> vout ceus oisellant ; et la greigneur <sup>q</sup> partie de leur proie si portent à leur grant Sire. Et vous di que quant le seigneur vait <sup>r</sup> oisellant avec ses jerfaus et avec autres oisiaus, il a bien dix mille hommes entour lui qui sont tuit ordené deux et deux ; et s'appellent *Toscaor* (4), qui vaut à dire : « hommes qui se prennent garde <sup>p</sup>. » Et ainssi font il ; car deux et deux demeurent çà et là : si que bien tiennent de terre assez (5).

<sup>k</sup> Cette dernière partie de la phrase manque dans le ms. B. — <sup>l</sup> Ms. B. avec lui. — <sup>m</sup> Id. toujours. — <sup>n</sup> Id. plus grant. — <sup>o</sup> Id. va. — <sup>p</sup> Ms. C. qui demourent en garde.

XCI. — <sup>1</sup> Autours. — <sup>2</sup> Tienne. — <sup>3</sup> Répartit.

mais qui se sauve en sautant de cime en cime, ou chassent le lievre qui court en sautant dans les plaines. Les différentes espèces d'animaux qui remplissent les montagnes et abondent dans les plaines comme les plantes en été, sont chassés et entourés de trois côtés. Quand on voit qu'il serait impossible de les tuer tous, on les fait attaquer par les officiers exercés à les presser et attraper avec une grande vitesse. Ceux-ci frappent la queue du léopard, abattent la tête du tigre, saisissent l'ours vigoureux, et tuent la femelle du sanglier...

« Dans ces exercices on fait observer toutes les anciennes lois des chasses. On fait la petite chasse du printemps, la chasse dans les vallons, la chasse ordinaire, et la chasse en cercle. »

(4) Ce mot, qui selou certains commentateurs de Marc Pol, oppose des difficultés *insurmontables* à son interprétation, vient du mot mongol *tasikhar*, qui signifie *fonet*. (Voir Schmidt: *Mongolisch-Deutsch-Russisches Wörterbuch*, p. 237.) Les *toscaor* de nos manuscrits, qui suivaient les chasses de Khoulilai, au nombre de dix mille, plus ou moins, étaient des - porteurs de fonets ; - et ce mot de *toscaor*, « porteurs de fonets », répond fort bien aux fonctions que devaient

remplir les dix mille individus, ordonnés deux à deux, comme on lit dans notre texte, et que celui de la S. G. dit signifier: *home qe demourent à garde* (p. 102) ; et la version latine: *homines qui s'ant ad custodiam* (p. 382).

(5) Les grandes contrées de la Mongolie et de la Mandchourie, habitées par des tribus plus adonnées à l'élevage des troupeaux qu'à la culture des terres, et remplies de forêts, devaient être alors, comme elles le sont encore de nos jours, le pays en quelque sorte privilégié des grandes chasses royales. Le P. Verbiest raconte, dans la relation de son voyage en Tartarie, à la suite de l'empereur Khang-hi (Du Halde, t. IV, p. 96, éd. de La Haye), une de ces grandes chasses impériales, motivées, selon lui, pour entretenir la milice, en temps de paix, par des exercices propres à l'empêcher de s'amollir dans le repos, et de perdre ces qualités de soldats robustes et rompus à la fatigue, que nous cherchons aussi en temps de paix à conserver à nos troupes, dans les manœuvres auxquelles on les assujettit.

« Dans ces grandes parties de chasse, dit le P. Verbiest, l'empereur menait à sa suite cent mille chevaux, et plus de soixante mille hom-

## CHAPITRE XCII.

*Comment le grant Kaan voit en trace.*

Et chascun a un reclaim <sup>1</sup> et un chapellet <sup>2</sup> à ce que il puissent clamer <sup>3</sup> leur oisiaus et tenir. Et quant le seigneur fait jeter ses oisiaus, il n'y a mestier <sup>4</sup> que ceus qui les getent lor voisent derriere <sup>5</sup>, pour ce que les hommes que je vous ai dit, qui sont çà et là, les gardent si bien que il ne pueent aler nulle part que ces hommes ne voisent <sup>6</sup> apres. Et se les oisiaus ont mestier <sup>7</sup> de secours, si leur aident maintenant.

Et touz les oisiaus du seigneur si ont chascun une petite tablete aus piez pour estre congneus <sup>8</sup>, et aussi ont touz ceus des barons, en laquelle tablete est escript de chascun le nom de qui il est, et qui l'a en garde (1). Et par ceste maniere est li oisiaus congneus <sup>8</sup> tantost que il est pris, et est rendu à celui de qui il est. Et se il ne scevent de qui il est <sup>6</sup>, si l'aportent et donnent à un baron qui est appellez *bulargusi* (2), qui veut dire : « le gardien des choses

XCII. — <sup>1</sup> Cette phrase manque dans les mss. A. et B.

XCII. — <sup>1</sup> *Sifflet*. — <sup>2</sup> *Chaperon*, coiffe ornée dont on couvrait la tête des oiseaux de vol. — <sup>3</sup> *Appeler*. — <sup>4</sup> *Il n'est pas besoin*. — <sup>5</sup> *Les suivent par derrière*. — <sup>6</sup> *Courant*. — <sup>7</sup> *Besoin*. — <sup>8</sup> *Reconnus*.

mes, tous armés de flèches et de timettes, divisés par compagnies, et marchant en ordre de bataille après leurs enseignes, au bruit des tambours et des trompettes. Pendant leurs chasses ils investissaient les montagnes et les forêts entières, comme si c'eût été des villes qu'ils eussent voulu assiéger, suivant en cela la manière de chasser des Tartares orientaux, de laquelle j'ai parlé dans ma dernière lettre. »

Le P. Gerbillon, dans le même recueil, t. IV, en racontant ses voyages dans la Tartarie, à la suite de l'empereur Khang-hi, décrit plusieurs grandes chasses du même genre que celles de Khoubilāi-khaân décrites par Mare Pol.

XCII. — (1) Marsden fait remarquer à ce sujet que cet usage échoit chez le peuple qui le pratiquait un grand raffinement dans l'art de la fauconnerie.

(2) Le même commentateur de Mare Pol dit

que tous les efforts qu'il a faits pour découvrir l'étymologie de ce mot ont été infructueux. Neumann (dans Burek, p. 622) en donne, selon son habitude, l'explication la plus étrange. Il dérive ce mot de *bulak*, « district », et de la terminaison mongole *tchi*, et prétend qu'il signifie : *inspecteur de district* ! Il soutient en outre que l'explication de ce mot, donnée par Klaproth (*Journ. asiat.*, t. XI, p. 356), qui le suppose dérivé du mongol *balar*, signifiant *ce qui n'est pas mis en ordre ; chose embrouillée, brouillon*, est inexacte. Je suis complètement de son avis, à cet égard ; mais son explication me paraît être encore plus inexacte. Quel rapport peut-il y avoir entre un *inspecteur de districts*, et un *gardien de choses perdues* ? Ou *embrouille* plutôt les choses, en les expliquant de cette façon, qu'on ne les éclaircit.

Ce mot de *bulargusi* (ou plutôt *bularguei*, en

qui ne treuvent seigneur. » Car je vous di que se l'en treuve un cheval, ou une espée, ou un oïsel, ou autre chose, et l'en<sup>b</sup> ne sache de qui il est; si est porté maintenant<sup>9</sup> à cestui baron. Et cil le fait prendre et garder. Et se celui qui l'a treuvé ne l'apporte tantost<sup>10</sup>, si est ataint<sup>11</sup> à cest baron<sup>c</sup>. Et ceulx qui les choses auront perdu s'en vont à cellui baron<sup>d</sup>; et s'il l'a, si la rent de maintenant<sup>12</sup> (3).

Et cestui baron demeure toutefois es plus haus lieux de tout l'ost<sup>13</sup>, avec son gonfanon<sup>14</sup>; pour ce que ceus qui ont perdu ou trouvé aucune chose le voient clerement. Et en ceste maniere ne se puet perdre nulle chose qui ne soit trouvée et rendue. Si qu'en alant, le seigneur, en ceste voie, droit vers la mer ocianne, où il a, de cheüin, deux journées de sa maïstre cité de Cambaluc, si comme je vous ai dit (4), jusques là puet on veoir de moult belles choses, et de moult beaus oïselez assez à grant planté, qu'il n'a delit ou monde qui ce vaille.

<sup>b</sup> Mss. A et B. *il*. — <sup>c</sup> Ms. B. *si est atains, il est tantost pugniz*; le ms. C. porte; *il est ataint pour larron*. Le texte fr. de la S. G. porte aussi: *il est tenu pour larron*. Nous croyons la leçon de notre ms. A. la plus correcte. — <sup>d</sup> Cette phrase manque dans les mss. A. et B.

<sup>9</sup> Immédiatement. — <sup>10</sup> Aussitôt. — <sup>11</sup> Il est puni par ce baron. — <sup>12</sup> Aussitôt. — <sup>13</sup> Toute la troupe. — <sup>14</sup> Étendard ou bannière à plusieurs pendants.

prononçant à l'italienne *boulargoutchi*), comme on le lit dans nos trois mss., doit provenir du mot mongol *bala*, ou *pala*, qui, entre autres significations, a celle du mot sanskrit *pala*, « gardien, conservateur; » on, plutôt, du mot *balerkhou*, autre mot mongol qui signifie: *perdre son chemin, errer*; et avec la terminaison mongole des noms d'agents *tchi* ou *tu*, le mot signifiera: « celui qui est préposé aux choses perdues. » C'est aussi le sens que lui donne Mare Pol.

(3) Marsden fait remarquer que « l'établissement d'un pareil service fait honneur à la police d'un camp tartare. » Mais il n'avait pas été inventé par les Mongols. On le trouve déjà établi en Chine douze cents ans avant notre ère. On lit dans *Tchéou-ll*, ou « Rites des Tchéou » (k. 36, fol. 22):

« Ceux qui auront trouvé des objets de valeur, des hommes et des bestiaux égarés des six espèces domestiques, se rendront à l'audience et en feront la déclaration au chef de service. Après dix jours révolus, celui-ci confisque les objets trouvés. Ceux qui sont de grande valeur deviennent la propriété de l'État; ceux de petite valeur deviennent la propriété du public (lorsque, dans les dix jours les objets perdus ne sont pas réclamés par leurs propriétaires). »

(4) Ce passage de notre texte, et un troisième que l'on trouvera à la fin de ce chapitre, sont très-explicites. Ils contredisent formellement la rédaction de Ramusio et les conséquences qu'en a tirées Marsden en prétendant qu'il fallait lire *deux mois* au lieu de *deux journées*.

Et le grant Sire vait sus quatre olifaus <sup>15</sup>, sus quoi a fait moult belle chambre de fust <sup>16</sup>, qui est, dedens, toute couverte de draps à or batuz <sup>17</sup>; et dehors est couverte de cuir <sup>18</sup> de Lyons (5). Et il tient toute fois o lui <sup>f</sup> laiens <sup>f</sup> douze jerfaus des meilleurs que il ait. Et sont o lui <sup>f</sup> aussi pluseurs barons qui li tiennent compagnie. Et aucune fois alant, le seigneur, en sa chambre, et parlant à ses barons, qui li vont aussi entour moult pres à cheval <sup>19</sup>, li diront : « Sire, grues passent! » Et il, de maintenant <sup>22</sup>, fait descouvrir sa chambre, et les voit; et prent lequel jerfaut qu'il li plaist et le laisse <sup>f</sup> aler, et pluseurs fois les prent et abat devant lui; si que il a trop grant soulaz et trop grant joie, seant toutes fois en sa chambre apuiant <sup>b</sup> sur son lit; et tuit li baron qui li sont entour aussi. Si que je vous di bien en verité que ouques ne fu ne ne sera, je croi, qui si grant soulaz ne deduit puisse avoir en cest monde comme cestui a; ni qui miex <sup>i</sup> en eust le povoir de faire le.

Et quant il est tant alez que il est venuz en un lieu qui est *Cacciar Modun* (6), si treuve illec tendus ses paveillons, et de ses filz, et de ses barons, et de ses amies, et des leur qui bien sont dix mille beaus et riches. Et vous deviserai comment son paveillon est fait. La tente, là où il tient sa court, est bien si grande que il demourroit dessouz <sup>j</sup> bien mille personnes largement. Ceste tente a sa porte vers midi; si que en ceste sale demeurent les barons et les chevaliers; et en une autre qui se tient avec ceste, qui est vers ponent <sup>20</sup>, demeure, le seigneur. Quant il veult parler à aucuns, si l'envoie querre laiens <sup>21</sup>.

<sup>a</sup> Ms. C, avec lui. — <sup>f</sup> Ms. B, leans. — <sup>g</sup> Ms. A, qu'il li plect et lesse. — <sup>b</sup> Mss. A. C, apoiant. — <sup>i</sup> Mss. B. C, mialz. — <sup>j</sup> Ms. B, dessous; ms. C, dessousz.

<sup>15</sup> Éléphants. — <sup>16</sup> De bois. — <sup>17</sup> Battu. — <sup>18</sup> Peau. — <sup>19</sup> Qui l'escortent à cheval. — <sup>20</sup> Le couchant. — <sup>21</sup> Il l'envoie chercher là.

(5) Dans notre ms. A. (fol. 3 verso), on voit une miniature curieuse représentant Khoubilai-Khaân, porté sur quatre éléphants, accompagné de ses barons.

(6) Ce nom de lieu est mandchou; il signifie « une élévation de terrain prolongée ». On le trouve écrit sur la carte n° 26 de l'Atlas de

d'Anville : *Tchakiri mondou*, pour *Tchakiri-moson*, par 44° de latitude N. et 150° (c'est-à-dire 130) de longitude E. de Paris, dans la Mandchourie, à environ 150 lieues au nord-est de Monkden. L'emplacement était parfaitement choisi pour y ériger les tentes du grand Khaân et de sa nombreuse suite.

Et derriere la grant sale, si a une chambre là où dort le seigneur. Et encore y a autres tentes et chambres, mais non pas qu'elles se tiennent<sup>k</sup> avec la grant. Et sont faites, ces deux sales et la chambre là où il dort en ceste maniere.

Chascune des sales si a trois coulombes de fust<sup>22</sup>, de pieces moult bien encuierées<sup>23</sup> de beau cuir de lyon (7), vergie<sup>24</sup> de noir et de blanc et de vermeil; si que pluie ne vent ne leur puet nuire. Encor sont ces deux granz sales, et la chambre là où il dort, que je vous ai conté, toutes aussi couvertes dehors de piaux<sup>l</sup> de lyons vergiez<sup>24</sup>, si comme dit est dessus, qui dure à touz temps. Et par dedens sont toutes fourrées d'ermeline<sup>25</sup>, par dedens, et de sebelin<sup>26</sup>; car ce sont, andeus<sup>27</sup>, les penne de plus grant vaillance et les plus belles qui soient. Car une penne de sebelin vaudroit bien, la forreure d'une robe, deux mille livres d'or, ou au mains mille (8). Et l'appellent, les Tatars, les roys des penne<sup>28</sup>. Si que, de ces deux penne que je vous ai dit, sont fourrées et entaillies si soutilment<sup>m</sup>, que c'est une deité<sup>n</sup> à veoir. Et toutes les cordes qui les tiennent sont toutes de soie. Si que je vous di, en verité, que ces tentes: ce sont les deux sales et la chambre, sont de si grant vaillance<sup>29</sup> que un roys ne les pourroit<sup>o</sup> paier.

Et tout environ ces tentes, si sont les autres tentes moult bien mises et belles, là où sont les armes du seigneur et les autres genz.

<sup>k</sup> Ms. A. *tiegnent*. — <sup>l</sup> Ms. C. *peaux*. — <sup>m</sup> Mss. B, et C. *soutillement*. — <sup>n</sup> Mss. A. et B. *Le ms. C. dignité*. — <sup>o</sup> Ms. C. *seroit tout embloiez du paier*.

<sup>22</sup> Colonnes de bois. — <sup>23</sup> Recouvertes de cuir. — <sup>24</sup> Rayé. — <sup>25</sup> Hermine. — <sup>26</sup> Zibeline. — <sup>27</sup> De ambo, latin, et de deux. — <sup>28</sup> Les reines des fourrures. — <sup>29</sup> Grande valeur.

(7) Il est à présumer qu'ici comme partout où il est question de *peaux de lions*, il faut entendre *peaux de tigre*.

(8) La valeur d'une fourrure semblable parait ici exagérée. Cependant aujourd'hui même ces fourrures sont très-cheres à Pé-king et tres-recherchées. Le texte français de la Société de Géographie porte: mes bien est-il voir que la pelle (*peau*) de gobleline tant qu'elle soit à une robe d'ome, vaut bien la fin deux mille bezant d'or; mes les rommes vaut mille bezant.

La version latine publiée par la même Société porte aussi (p. 383): « *una pelles pro uno homine valeret duo millia bizantos de auro*; si « *esset communis valeret mille*. » En ne portant le *bezant d'or* qu'à la valeur de 10 francs, la fourrure en martre zibeline de première qualité, pour une robe, aurait coûté 20,000 francs, et en qualité commune 10,000! Le texte de nos trois mss. qui porte: *deux mille livres d'or* (en valeur et non en poids), et *au moins mille*, se rapproche assurément plus de la vérité.

Et puis encore a autres tentes là où sont les oiseaux, et ceus qui les gardent. Si qu'il y a si grant quantité de tentes de toutes manieres en ce champ que c'est merveilles. Car ce samble une bonne cité pour la quantité de gent qu'il y a et qui viennent chascun jour de toutes pars. Car il y a mires<sup>30</sup>, astronomiens, fauconniers, et de touz autres mestiers besongnables à si grant gent. Et encore que chascun est avec sa mesnie<sup>31</sup>; car ainssi est leur usage.

Et demeure ainssi, le seigneur, en cel lieu, jusques à la prime voile<sup>p</sup>. Et en tout ce temps ne fait autre chose que oiseler là environ, et par lacs, et par rivières, que moult en y a, et de belles contrées où il a grues et sesnes<sup>32</sup>, et toutes manieres d'autres oiseaux. Et aussi toute l'autre gent d'environ ne finent<sup>33</sup> de chacier et d'oiseler. Et li portent, chascun jour, grant quantité de venoison et d'oiseaus de toutes manieres à grant plenté<sup>q</sup>. Si que il en y a tant et à si grant plenté<sup>q</sup> et en ont si grant soulaz et deduit, demourant là, que c'est une merveille à conter, pour ce que ceuls qui ce n'out veu ne le pourroient croire. Et si vous di bien une autre chose : que nulle personne, qui que il soit, n'ose<sup>r</sup> tenir nul oisel pour son delit<sup>34</sup> d'oiseler, ne chiens pour chacier à vingt journées d'icelui lieu. Mais en toutes autres parties puet chascuns tenir ce que il veult. Et encore; qu'en toutes les terres du seigneur n'ose nulz, tant soit hardis, qui que il soit, de prendre nulles de ces quatre manieres de bestes : c'est lievre, cerf, chevre, et biche (9). C'est du mois de mars jusques à octobre. Et qui contre ce feroit, il seroit homis<sup>35</sup>. Mais il sont genz si obeissans au commandement du seigneur, qu'en alant par voie, il les treuvent dormant; et si ne les toucheroient pour riens du monde. Si que il

<sup>p</sup> Pour *primevere*? Ms. B. la *premiere voile*; ms. C. *prime veille*. Le texte fr. de la S. G. porte : *trume voile* (?). La vers. lat. *usque ad pascam resurrectionis Domini*. — <sup>q</sup> Ms. B. *quantité*. — <sup>r</sup> Id. *n'oseront*.

<sup>30</sup> *Médecins*. — <sup>31</sup> *Ménage, famille*. — <sup>32</sup> *Cygnés*. — <sup>33</sup> *Ne cessent*. — <sup>34</sup> *Plaisir*. — <sup>35</sup> *Déshonoré*.

(9) Sous nos anciennes monarchies, et même sous la Restauration, il était défendu aux particuliers de tuer même sur leurs terres non closes, les *cifs*, *chevreuils* et *biches* qui étaient gibier royal, et censé provenir des domaines de la couronne.

multeplient si que toute la terre en est plaine, et en a tant le seigneur comme il veut. Mais passé ce terme que je vous ai dit : de mars jusques à octobre, en puet chascuns prendre à sa volenté (10).

Et quant le seigneur a demouré de mars jusques à demi may en cest lieu, à si grant soulaz, comme je vous ai conté et dit ; si s'en part avec toutes ses genz, et s'en torne tout droit par la voie de là où il vint, et s'en vait à sa maistre cité de Cambaluc, qui est du Catay la maistre cité ; si comme vous avez ouy (11). Et toutes fois en vient chassant et oisellant à grant delit'.

## CHAPITRE XCIII.

*Comment le grant Kaan tient grant court quant il est retournez d'oiseler et fait grant feste (1).*

Et quant il est venuz en sa maistre cité de Cambaluc, si demeure en son palais trois jours et riens plus. Et tient grant feste et tient moult grant court, et maine moult grant joie, et grant soulaz avec ses femmes. Et puis s'empart' de son palais de Cambaluc et s'en vait en la cité que il fit faire, si comme je vous ai conté ça en arriere, qui a nom *Ciandu* (2), en laquelle a si grant

\* Mss. B. C. *deduit*.

XCIII. — \* Mss. B. *part*.

(10) Le temps de chasse prohibé était le même alors sous Khoubilai-Khaân que sous notre législation actuelle. Seulement, on ne voit pas qu'on ait eu besoin, dans l'Empire mongol, d'un « permis de port d'armes de chasse » pour se livrer à cet exercice pendant les mois non prohibés ; « chaenn pouvait prendre du gibier à sa volenté, » comme dit Marc Pol.

(11) Ce passage ne laisse aucun doute sur le point de départ du grand khaân pour ses grandes expéditions de chasse du printemps. C'est à son retour de ces expéditions, au milieu de mai, après trois jours passés en fêtes dans sa capitale, qu'il se rendait à *Chang-tou*, en Mongolie, sa résidence d'été. C'est aussi à la troisième lune,

dont la seconde moitié correspond ordinairement à la première quinzaine de mai, que les Annales chinoises mentionnent annuellement le départ de l'Empereur pour *Chang-tou*, en ces termes : *Sân youi, Ti jû Chang-tou*, « à la troisième lune, l'Empereur se rend à *Chang-tou* ».

XCIII. — (1) Ce chapitre manque dans le texte français et dans la version latine publiés par la Société de Géographie de Paris ; les deux premières phrases seulement se retrouvent au commencement du chap. xcy du texte français. Il n'est donné que dans notre rédaction provenant directement de Marc Pol. M. V. Lazari l'a inséré dans sa version italienne (p. 342) d'après le ms. de Berne décrit par Siuener ; mais la co-

praerie <sup>1</sup> et son palais de cane <sup>2</sup> où il tient ses jerfaus en mue <sup>3</sup>. Et demoure là l'esté pour le chaut; car celui lieu est moult froiz. Si que il demeure là du premier jour de may jusques à vingt huit jours d'aoust que il se part de là, quant il fait espandre le lait de ses jumeus blanches, si comme je vous ai dit ça arriere (3). Et s'en vient arriere <sup>4</sup> à sa maistre cité de Cambaluc (4). Et là demeure, si comme je vous ai dit, le mois de <sup>b</sup> septembre, pour faire la feste de sa nativité (5); et puis octobre, novembre et decembre, janvier et fevrier, ouquel mois de fevrier, il fait la grant feste de leur premier jour d'an, que il appellent: « la feste blanche, » si comme je vous ai conté ça arriere tout apertement par ordre (6). Et puis se part et s'en vait <sup>c</sup> vers la mer oceane <sup>d</sup> chaïçant <sup>e</sup> et oisellant, si comme je vous ai conté, du premier jour de mars jusques à demi may, que il tourne <sup>f</sup> à sa maistre cité trois jours; si comme dit est dessus, es quelz trois jours il fait grant feste avec ses femmes et tient grant court et grant soulaz. Car je vous di que c'est merveilleuse chose à veoir la grant solempnité que le seigneur fait en ces trois jours. Puis se part si comme je vous ai dit; si que il demeure tout l'an ensi parti <sup>5</sup>: six mois en sa maistre cité de Cambaluc, en son maistre palais: c'est septembre, octobre, novembre, janvier, fevrier; et puis se part pour aler à la grant chace sus la mer, et demeure mars, avril, may; et puis tourne à son palais de Cambaluc, et demeure trois jours. Et puis s'en vait à sa cité de Ciandu que il fist faire là où est son palais de canes, et demeure juing,

<sup>b</sup> Mss. C. Ces deux mots manquent dans les mss. A. et B. — <sup>c</sup> Ms. C. *va*. — <sup>d</sup> Ms. A. *ostanne*. — <sup>e</sup> Mss. A et C. *chantant*. — <sup>f</sup> Ms. C. *retourne*.

XIII. — <sup>1</sup> *Prairie*. — <sup>2</sup> *Bambous*. — <sup>3</sup> *Cage*. — <sup>4</sup> *Il rentre*. — <sup>5</sup> *Ainsi partage*. —

pie de Berne paraît moins correcte que nos mss. de Paris. On ne peut guère douter que ce chapitre ne soit une addition de Marc Pol lui-même à la rédaction primitive de Rusticien de Pise, revue et corrigée par lui lors de son retour à Venise. Les faits qui sont énoncés dans ce chapitre additionnel, quoique n'étant, en quelque sorte, qu'un résumé des chapitres précédents, y sont exposés d'une manière plus précise, et avec une inten-

tion bien marquée de faire connaître au lecteur les habitudes de Khoubilai-Khaân, que Marc Pol seul était en état d'exposer ainsi.

(2) En chinois 上 京 府 *Chang-tou*. Voir la note du chap. LXXIV, p. 223.

(3) Voir p. 226.

(4) Voir la note 1 du chap. LXXXIII, p. 265.

(5) Voir p. 283. — (6) Voir p. 288.



juignet, aoust; et puis s'en tourne à sa maistre cité de Cambaluc arriere (6). Et ainsi fait<sup>t</sup> tout l'an : six moys en sa cité, et trois moys en la chace, et trois moys en son palais de canes pour le chaut<sup>6</sup>. Si que il maine sa vie à moult grant delit<sup>b</sup>, saus<sup>1</sup> aucune fois que il vait autre part de çà et de là soulassant<sup>1</sup> à son plaisir.

## CHAPITRE XCIV.

*Ci dist de la cité de Cambaluc; comment elle est de grant affaire et pleine de genz.*

Sachiez que la cité de Cambaluc a si grant multitude de maisons, et de genz et dedens la ville, et dehors<sup>a</sup>, que ce samble estre impossible chose; car il y a autant de bours<sup>b</sup> que de portes (1).

« Ms. A. *einsi fet.* — <sup>b</sup> Ms. C. *deluit.* — <sup>i</sup> Id. *sauve.* — <sup>i</sup> Id. Les mss. A. et B. *sou'august.* XCIV. — <sup>a</sup> Ms. B. *que dedens... que dehors.* — <sup>b</sup> Ms. B. *bours*; ms. C. *faubourgs.*

<sup>6</sup> *A cause de la grande chaleur.*

(6) Ces habitudes régulières de Khoubilai-Khaü depuis qu'il fut entièrement maître de la Chine, sont confirmées, à la lettre, par les grands *Tableaux chronologiques de l'histoire chinoise*, dans lesquels on lit invariablement, aux années du regne de cet Empereur :

1280. *Sân yoüei, Ti-jou Chang-tou* : « troisième lune, l'Empereur se rend à *Chang-tou* ». — *Kicon'yoüei, Ti hoân Tai-tou*. « Neuvième lune, l'Empereur retourne à *Tai-tou* ».

1281. *Sân yoüei, Ti-jou Chang-tou* : « troisième lune, l'Empereur se rend à *Chang-tou* ». — *Jün yoüei, Ti-hoân Tai-tou* : « Lune intercalaire (avant la dixième), l'Empereur retourne à *Tai-tou* ».

1282. *Eülh yoüei, Ti-jou, Chang-tou* : « deuxième lune, l'Empereur se rend à *Chang-tou* ». — *Pä yoüei, Ti hoân Tai-tou* : « huitième lune, l'Empereur retourne à *Tai-tou* ».

1283. *Sân yoüei, Ti-jou Chang-tou* : « troisième lune, l'Empereur se rend à *Chang-tou* ». — *Tongy chi yoüei, Ti-hoân, Tai-tou* : « En hiver, à la dixième lune, l'Empereur retourne à *Tai-tou* ».

Et ainsi de suite (voir le *Li tai ki se nien piao*,

k. 97-98). Il serait impossible de donner une plus éclatante confirmation de l'exactitude et de la fidélité d'un historien. On ne pourrait pas alléguer que cet historien a pu se servir des *Annales chinoises* pour composer ses récits (sa véridicité n'en serait pas moins démontrée), car ces *Annales* n'ont été rédigées que longtemps après *Mare Pol*; et, d'un autre côté, on ne peut pas dire que les *annalistes* chinois ont copié le *Livre de Mare Pol*. Il faut donc admettre que celui-ci vécut dans l'intimité de la cour de Khoubilai-Khaü, comme il nous le dit lui-même, et que ses récits méritent la plus grande confiance qu'il soit possible d'accorder à un historien. On peut ajouter qu'il nous fait connaître beaucoup de particularités sur Khoubilai-Khaü et sa cour, que l'on ne trouverait pas dans les historiens chinois.

XCIV. — (1) Voir la *note 3*, p. 273. — <sup>1</sup> P. Magaillans, qui était en Chine dans les premiers temps de la dynastie tartare actuellement régnante, et qui écrivait sa *Nouvelle Relation de la Chine* en 1668 décrit ainsi la ville de Pé-king (Cambaluc) :

« La ville ou cour de *Pe-king* est située dans

Ce sont douze qui sont moult grans, esquels fors bours<sup>1</sup> a plus de gent que dedens la cité. Et en ces bours demeurent et herbergent<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Ms. B. *fourbourgs*. *Fors bours* paraît dérivé de *Forts burgus*, « bourg de la sortie ».

XCIV. — <sup>1</sup> *Logent*.

une plaine. Elle forme un vaste carré, dont chaque côté est de douze stades chinoises (12 li) qui font environ trois milles d'Italie, et près d'une lieue de Portugal. Elle a neuf portes, trois du côté du midi, et deux de chacun des deux autres côtés; et non pas douze comme le dit le P. Martini dans son Atlas, p. 29, en quoi il paraît avoir suivi Marc Polo, Livre second, chapitre septième. Cette ville est maintenant habitée par les Tartares et par leurs troupes divisées en huit quartiers ou bannières, comme ils les appellent. Mais comme, sous les rois précédents, les habitants s'étaient tellement multipliés qu'ils ne pouvaient être contenus dans cette capitale, ni dans ses neuf faubourgs, qui répondent aux neuf portes, et qui, s'ils ne sont pas chacun une grande ville, sont, du moins, autant de grands bourgs, on bâtit une nouvelle ville, carrée aussi, dont chaque côté est de six stades chinois ou d'un mille et demi d'Italie, et dont le côté du nord joint celui de midi de l'ancienne. Elle a sept portes, et chacune un faubourg bien peuplé. L'une et l'autre ville est divisée en cinq quartiers. Les principales rues vont les unes du nord au sud et les autres de l'est à l'ouest; mais elles sont toutes si droites, si longues, si larges et si bien proportionnées, qu'il est aisé de reconnaître qu'elles ont été ainsi tracées avec intention, et non au hasard comme dans nos villes d'Europe. Les petites rues courent toutes de l'est à l'ouest, et divisent en des îles égales et proportionnées tout l'espace qui est entre les grandes rues. Elles ont les unes et les autres leurs noms particuliers... La plus belle de toutes ces rues est celle qu'on appelle *Tchang gân kiai*, c'est-à-dire: la - Rue du perpétuel repos ». Elle va de l'est à l'ouest, bordée du côté du nord par les murs du palais du roi, et du côté du sud par divers tribunaux et palais de grands seigneurs. Elle est si vaste qu'elle a plus de trente toises de largeur, et si fameuse que les savants, dans leurs écrits, l'emploient pour signifier toute la ville, en pré-

nant la partie pour le tout; car c'est la même chose de dire: « un tel est dans la rue du Perpétuel repos » pour dire qu'il est à *Pé-king*. Si les maisons étaient élevées et bâties sur le devant comme les nôtres, la ville serait beaucoup plus belle; mais elles sont toutes basses, pour marquer le respect qu'ils ont pour le palais du roi. Il y en a quelques-unes des plus grands seigneurs qui sont hautes et magnifiques; mais elles sont placées en dedans, et on ne voit sur la rue qu'une grande porte avec des maisons basses des deux côtés, occupées par des domestiques et par des marchands et des ouvriers... La multitude du peuple est si grande dans cette ville que je n'ose le dire, et ne sais même comment le faire entendre. Toutes les rues de l'ancienne et de la nouvelle ville en sont remplies, autant les petites que les grandes, et celles qui sont au milieu que celles qui sont vers les extrémités; et la foule est si grande partout, qu'elle ne peut être comparée qu'aux foires et aux processions de notre Europe. »

(*Nouvelle Relation de la Chine*, Paris, Cl. Barbin, 1688, p. 275.)

On peut consulter aussi sur l'état actuel de la ville de *Pé-king*, notre *Chine moderne*, p. 8 et suivantes, et le *Plan* qui y est joint.

Quant à la même ville, telle qu'elle était du temps de Marc Pol, voici ce qu'en disent les historiens officiels de la dynastie mongole (*Yuen-ssue*, k. 58, fol. 3):

[Texte.] 大都路 TAI-TOU LOI, *Circuit administratif de Tai-tou*. Il était, sous les *Thang* (618-905), appelé: Principauté de *Yéou-tchéou, Fan-yang*. Sous les *Liao* (916) ce nom fut changé en celui de *Yen-king* (capitale de *Yeu*). Sous les *Kin* (1123-1260), le siège de ce gouvernement y ayant été transporté, on nomma cette capitale *Tâ-hing fou* (ville de la grande élévation). Les *Yuen* ou Mongols, la dixième année, *tai-tou* (1215), s'étant rendus maîtres de

les marchans et les forestiers cheminans <sup>2</sup> que il en y a assez de toutes pars <sup>3</sup> pour porter choses au Seigneur (en) present et por vendre à la cour; si que il a autant de bonnes maisons <sup>4</sup> dehors la ville que dedens, sans celles des granz seigneurs et des barons qui sont en grant quantité.

<sup>d</sup> Ms. A. mesous.

<sup>2</sup> Étrangers de passage. — <sup>3</sup> De toutes parts.

*Yên* (aujourd'hui *Pe-king*), ils la nommèrent : *Yên king lou*, « circuit de la résidence impériale de *Yên*, » et - chef lieu de l'administration générale de l'Empire ». La septième année *toi-toung* (1235), on établit le recensement de sa population. La première année *tchi-yuen* de *Chi-tou* (Khoubilai-Khaan, 1264), cette résidence fut nommée *Tchoüng-chou sêng*, « Province centrale administrative. » Les ministres ayant représenté que *Kai-ping-fou*, où ils ne résidaient que momentanément, était nommé *Chang tou*, « résidence du souverain », *Yuen* étant devenue Capitale et érigée en « Province centrale administrative », il était par conséquent convenable de changer son nom en celui de *Tchoüng-tou*, « Résidence centrale ». Il s'ensuivit que, en 1267, on établit les administrations dans la partie nord-est de la ville actuelle, qui devint ainsi la « Résidence centrale ».

[Commentaire.] Les auteurs des *Annales mongoles* ajoutent, en note, que cette capitale avait une étendue en carré de 60 *li* (environ 6 lieues) et onze portes (Marc Pol en compte douze), dont ils donnent les noms et la direction vers les points cardinaux : - celle qui faisait face au midi se nommait *Yeu*, « sévère, inspirant le respect » ; celle de droite, aussi au midi, se nommait *Chun tching*, « qui reçoit l'obéissance » ; celle de gauche, également au midi : *Wên-ming*, « l'éclat des lettres » ; celle du nord - est : *Gan-tchiu*, « qui présage la tranquillité » ; celle du nord-ouest : *Kien-té*, « vertu solide » ; celle faisant face à l'est : *Tsoung-jin*, « humanité sublime » ; celle de droite, aussi à l'est : *Tai-hoa*, « transformation bien réglée » ; celle de gauche également à l'est : *Kouang-hi*, « la brillante » ; celle faisant face à l'ouest : *Hü-ti*, « justice et concorde » ; celle de droite, aussi à l'ouest : *Sou-tching*, « pureté respectueuse » ; celle de gauche, également

à l'ouest : *Ping-tsé*, « modèle de paix ». Un cours d'eau appelé le « fils de la mer », existe au nord de la « ville impériale (*Hoüng-tching*) », au nord de la colline des « dix mille longévités (*wen-cheou*) » ; on le nommait anciennement *Thai choui thau* : « rivière des eaux accumulées ». Cette rivière recueille effectivement, au nord-ouest, les eaux de toutes les sources, et, en coulant, pénètre dans la ville principale, s'y concentre et y forme un grand réservoir d'eau qui ressemble à une mer ; c'est pourquoi les habitants de la ville lui donnent ce nom. La population oisive y va pêcher ; on ne le défend pas.

[TEXTE.] La neuvième année *tchi-yuen* (1272) le nom (de *Tchoüng-tou*, « Résidence centrale ») fut changé en celui de *Tai-tou*, « Résidence suprême » ; la dix-neuvième année (1282), on y établit une « Direction des détenus » (*Sieou cheou ssé*). La vingt et unième année (1284) on érigea cette ville en chef-lieu d'administration générale de l'Empire et du *Circuit* de *Tai-tou*. Selon un recensement fait la septième année *tchi youen* (1270), la population de cette ville s'élevait à 147,590 portes (ou familles), et à 401,350 bouches enregistrées.

D'après le nombre de portes ou familles indiquées dans le recensement de 1270, quelques années avant l'arrivée de Marc Pol, on doit en conclure que le nombre total de la population de *Tai-tou* ou *Khân-baligh*, devait s'élever beaucoup plus haut, car le nombre donné ci-dessus ne comporterait pas trois têtes par famille ; tandis que les écrivains chinois eux-mêmes portent la moyenne à huit. Il est probable qu'on n'avait enregistré, dans ces familles, que les chefs mâles payant une capitation ; les enfants, les femmes et tous les gens de service devaient en être exclus ; ce qui élèverait la population totale à plus de 1,200,000 individus.

Sachiez que dedens la ville n'en ose \* ensevelir nul corps mort <sup>4</sup>; car se il est idolatre <sup>f</sup> il est porté ardoir dehors la ville et les fors bours <sup>g</sup>, en un lieu loing qui est ordené <sup>h</sup> à ce faire. Et se il est d'autre loy qui se <sup>i</sup> cuevre sous terre, si comme crestien et sarrazin, et autre maniere de gent : si le portent aussi dehors touz les bours, loins <sup>j</sup>, en un lieu ordené <sup>k</sup>; si que la terre en vaut inieux <sup>k</sup> et est plus saine (2).

Encore que nulle fame pecheresse de son corps <sup>5</sup> ne demeure <sup>l</sup>

\* Ms. C. *ne s'ose*. — <sup>f</sup> Ms. A. *idles*; ms. C. *ydrés*. — <sup>g</sup> Mss. B. C. *faubourgs*. — <sup>h</sup> Id. *ordonné*. — <sup>i</sup> Id. *ou le*. — <sup>j</sup> Ms. B. *loings*. — <sup>k</sup> Id. *meulx*. — <sup>l</sup> Ms. C. *n'ose demourer*.

<sup>4</sup> *Les corps morts*. — <sup>5</sup> *Femme de mauvaise vie*.

(2) Il est défendu, sous de graves peines, dit le P. Magaillans (*Nouvelle Relation*, p. 58), dans la Chine d'enterrer les morts *en dedans des murailles des villes* ou de quelque lieu que ce soit. Ainsi, après les avoir mis dans la bière, dont toutes les jointures sont bouchées avec du bitume afin qu'ils ne rendent point de mauvaise odeur, ils les laissent durant quelques mois, et même durent deux ou trois ans, dans la maison où ils sont morts, sans que, pendant ce temps, les magistrats puissent obliger à les enterrer. On peut aussi, quand un homme est mort hors de chez lui, faire transporter son corps d'une ville ou d'une province à l'autre, comme le pratiquent ordinairement les personnes riches et les mandarins, sans toutefois les faire passer au travers des villes, mais autour des murailles. Les bières, qui sont de bois précieux, contiennent quelquefois deux cents, et même quelquefois jusqu'à mille écus. Les enfants des morts les font porter dans des barques ou dans des litières, durant plusieurs jours et même plusieurs mois de chemin, avec des frais extraordinaires, pour les mettre dans les sépultures de leurs ancêtres. Les sépultures des grands sont d'une structure magnifique et certainement dignes d'être vues et admirées. Ils font faire, dans une montagne ou dans une campagne, une belle et grande construction voûtée, dans laquelle ils mettent la bière, et ils élèvent au dessus assez de terre pour en former une petite montagne, qu'ils embellissent en y plantant avec une belle symétrie des arbres de différentes espèces. Au-devant du tertre ils font construire un grand autel de mar-

bre blanc et poli, sur lequel ils placent un grand candélabre de marbre, de fer ou de cuivre, et, de chaque côté, un chandelier de même matière. On voit ensuite rangées de part et d'autres, et en plusieurs files, quantité de figures de mandarins, de gentilshommes, de pages, d'eunuques, de lions, de chevaux sellés, de chameaux, de tortues et d'autres animaux, faites de marbre blanc et poli, et dont les expressions et les mouvements sont représentés avec des actions si vives, qu'elles paraissent animées; les Chinois réussissant d'une manière admirable à exprimer, dans leurs ouvrages de sculpture, la joie, la tristesse, la douceur, la colère et les autres passions.

Marc Pol dit que les *idolâtres*, c'est-à-dire les *Bouddhistes*, faisaient brûler leurs corps morts; et que ceux qui professaient d'autres religions, comme les *Chrétiens* et les *Sarrazins*, les ensevelissaient sous terre, comme c'est encore l'usage. Quant aux Chinois non bouddhistes, il est probable qu'ils enterraient aussi leurs morts comme ils le font généralement encore maintenant. Le Code pénal chinois actuel porte : « Quiconque, « pour suivre les dernières volontés d'un vieil- « lard, son parent, brûlera son corps, ou l'aban- « donnera aux eaux, sera puni de cent coups... « Si cependant il arrive qu'une personne vienne « à mourir dans une province éloignée, que ses « enfants ou petits-enfants ne puissent y aller « chercher son corps pour l'enterrer dans le « district où elle est née, il sera permis alors de « le brûler. » (*Ta-tching-lu-f*, trad. franç., t. I, p. 313.)

dedens la ville, mais " demeurent dehors par les bours. Et si vous di qu'il en y a tant pour les genz forains <sup>6</sup> qui y sont à grant plenté que c'est merveille. Car je vous di pour certain qu'elles sont plus de vingt mille qui font pour monnoie de leur corps. Et trestouz treuvent à gaaignier, si que bien povez veoir se il y a grant habondance de gent. Et si vous di que en ceste cité y a grant habonchieres choses et de greigneur vaillance <sup>7</sup>, et d'estranges, que en cité qui soit ou monde, et greigneur quantité de toutes choses. Car chascun en y porte " de chascune part, que pour le Seigneur, que pour la court, que pour la cité qui est si grant, que pour les barons et les chevaliers dont il y a tant, que pour les granz osts <sup>o</sup> du Seigneur qui demourent là entour; que pour la court, que pour la cité; que pour un, que pour autre. Si que il en vient tant que c'est sans fin de toutes choses; qu'il n'est jour en l'an que, de soie seulement (3), n'y entre mille <sup>p</sup> charretées en ceste cité, de quoy

<sup>m</sup> Ms. B. *ains*. — <sup>n</sup> Ms. C. *y apporte*. — <sup>o</sup> Ms. A. *ols*; ms. C. *ostz*; ≡ armées. — <sup>p</sup> Ms. C. porte cent mille.

<sup>6</sup> Les étrangers. — <sup>7</sup> Plus grande valeur.

(3) La soie  $\frac{4}{371}$  <sup>ssé</sup>, à cét, de temps immémorial, un des plus grands produits de la Chine. On lit dans les Annales mongoles (*Yuen-ssé*, k. 93, fol. 13): « La quatrième année *schoung-tchoung* (1263), la quantité de soie fournie au gouvernement à titre d'impôts, s'éleva à 7,12,171 *kin* (527,006 kilogrammes); le *kin* estimé à 740 grammes comme sous les *Soung*).

« La deuxième année, *tchi-yuen*, (1265) elle s'éleva à 986,912 *kin* (730,814 kilogrammes);

« La troisième année (1266), elle s'éleva à 1,503,226 *kin* (1,112,387 kilogrammes);

« La quatrième année (1267) elle s'éleva à 1,906,489 *kin* (1,410,801 kilogrammes). »

Les Annales mongoles ne donnent la quantité de soie grège, *ssé*, prélevée à titre d'impôt, par le gouvernement mongol, sur la population chinoise, que pour les quatre années du commencement de l'Empire (1263, 1265, 1266 et 1267); et l'on voit que la progression est toujours croissante. On doit en conclure que pendant le séjour que fit Marc Pol à la cour de Khoubilai-Khaân

(de 1275 à 1291), la quantité de soie grège qui entraient chaque année dans la capitale du grand Khaân, devait être de plusieurs millions de kilogrammes; ce qui peut justifier l'assertion de notre voyageur qui dit que chaque jour il entraient en ceste cité, mille charretées de soie seulement; les charretées n'étant pas à comparer à nos attelages modernes qui transportent des poids beaucoup plus considérables.

Il faut aussi considérer que ce n'était pas seulement les deux à trois millions de kilogrammes de soie grège, prélevés à titre d'impôt par le gouvernement, qui entraient annuellement dans la capitale; comme c'était dans cette grande cité que se fabriquaient principalement les étoffes de soie de tous genres, il devait y en arriver une quantité beaucoup plus considérable encore fournie par les producteurs de soie ou par les négociants en soieries, dont la consommation annuelle devait être fort grande, non-seulement en Chine, mais encore dans tous les pays soumis au grand Empire mongol. Les nombreux mar-

mainz draps à or et de soie se labourent<sup>8</sup> et plusieurs autres choses. Et ce n'est pas merveilles; car en toutes les contrées<sup>9</sup> de là entour n'a point de lin, si que il convient faire toutes choses de soie. Et bien est voirs<sup>9</sup> que il ont en aucun lieu<sup>7</sup> coton et chanvre; mais non pas tant que il leur souffise; mais il n'en font force<sup>10</sup>, pour la grant quantité que il ont de soie, et à bon marché, qui vaut miex<sup>8</sup> que lin ne coton.

Entour ceste grant cité de Cambaluc a bien deux cents cités ou environ (4), les unes plus près que les autres; que de chascunes en vient marchans pour vendre leur choses et acheter<sup>1</sup> des autres pour leur Seigneur. Et tout treuvent à vendre leur marchandises et acheter des autres; si que elle est cité de moult grant marchandise.

Or depuis que je vous ai montré tout appertement la noblesce de ceste cité du Seigneur, si vous dirai encore la Seque<sup>11</sup> que le Seigneur a en ceste cité mesmes, en laquelle il fait batre et coignier<sup>12</sup> sa monnaie; ainsi comme je vous deviserai et vous monstrerai ele-

<sup>7</sup> Ms. B. Le ms. C. *provinces*. Le mot manque dans le ms. A. — <sup>8</sup> Ms. B. *aucuns lieux*. — <sup>9</sup> Mss. B. C. *mieulx*. — <sup>10</sup> Ms. A. *achater*.

<sup>8</sup> *Fabriquent*. — <sup>9</sup> *Il est bien vrai*. — <sup>10</sup> *Ils ne fabriquent pas beaucoup d'étoffes de coton et de chanvre*. — <sup>11</sup> *Hôtel de la monnaie*; de l'italien *Zecca* ou *Zeccha*, « monnaie », d'où est venu le mot *sequin*; et « Hôtel de la monnaie ». — <sup>12</sup> *Frapper avec un coin*.

chands étrangers, tels que ceux de l'Inde, qui affluient dans la capitale mongole, devaient aussi apporter dans leurs pays une grande quantité de soieries.

De nos jours la culture de la soie, malgré les guerres civiles et autres qui désolent ce malheureux pays, est encore très-considérable en Chine. Selon M. Natalis Rondot, l'exportation annuelle des soies grèges et moulignées pour l'Europe, représente une valeur de 220 millions de francs; produit d'environ 80,000 balles, dont la plus grande partie est destinée aux fabriques de France.

(4) Le grand gouvernement central (*tchoung tcheti sing*) dont *Khânbaligh* (Cambaluc) était la

capitale, avait sous sa juridiction 29 *lois* (grands *circuits* administratifs), et 8 arrondissements (*tchéou*). En dépendaient aussi : 3 départements (*foù*); 91 arrondissements (*tchéou*) et 346 districts (*hién*). Voir *Yuen-ssé*, t. 58, fol. 2. Ce gouvernement, comme on le voit, pouvait bien comprendre deux cents villes de différentes grandeurs. La province actuelle du *Pe-tchi-li* (dont Pé-king, capitale de tout l'Empire, est le chef-lieu), beaucoup moins étendue que le *gouvernement central* des Mongols, comprend encore 11 départements, 19 arrondissements et 121 districts ou cantons, dont chacun a une ville chef-lieu qui porte son nom, comme c'est l'usage suivi en Chine.

rement comment le grant Sire puet assez plus faire que je ne vous ay dit, ne ne dirai en cest livre; car il ne se porroit dire si que vous en serez content que je di voir et raison<sup>13</sup>.

## CHAPITRE XCV.

*Comment le grant Kaan fait despendre pour monnoie escorcee d'arbres qui semblent chartretes, par tout son pais.*

Il est voirs<sup>1</sup> que en ceste cité de Cambaluc est la Seque (1) du grant Sire; et est establee en tel maniere que l'en puet bien dire

<sup>13</sup> Ces phrases sont obscures et embarrassées. Marc Pol semble vouloir dire qu'il ne sait pas si, malgré l'exposition *sincère* et *véritable* qu'il va faire du système de monnaie du grand Khaân, ses lecteurs y ajouteront foi.

XCV. — <sup>1</sup> *Vrai*.

XCV. — (1) Il est évident que, par ce mot de *Séque*, Marc Pol a voulu comprendre tout à la fois, et l'*Hôtel* où se fabriquait la monnaie du souverain mongol, et cette *monnaie* même, dont l'invention n'appartenait pas à Khoulilai-Khaâu ou à ses ministres, mais remontait à plusieurs siècles avant notre ère. La rareté de l'argent ou de la monnaie métallique pour faire face aux besoins de l'administration publique, en fut toujours la cause. Mais, dès que la monnaie métallique put reprendre son cours, le *papier-monnaie* cessa d'être admis dans la circulation. C'est à tort que le P. Magaillans dans sa *Nouvelle Relation de la Chine* (trad. franç., Paris, 1688, p. 168) dit : « Il n'y a aucune mémoire dans la Chine, et on ne trouve aucune marque dans les livres, » qu'on se soit jamais servy de monnoyes de papier dans ce royaume, comme Marc Polo « le dit dans son second livre, ch. XVIII. Mais parce que Marc Polo est un auteur digne de foy, je veux expliquer ici ce qui peut avoir été cause qu'il se soit trompé. » Le P. Magaillans explique ensuite que l'usage est chez les Chinois de fabriquer des espèces de *monnaies* de pâte qu'ils brûlent aux funérailles de leurs parents décedés, et que c'est là ce qui fit croire à Marc Pol qu'on faisait usage du papier monnaie en Chine en place de monnaie de métal. Marc Pol était trop bon observateur, il connaissait trop bien la Chine et le gouvernement du grand Khaân

pour se méprendre à ce point. Si le P. Magaillans avait consulté l'histoire officielle de la dynastie mongole, il aurait vu au livre 93, section des *impôts, valeurs de charge et de commerce, etc.* (*Chi kù tchi*), que Marc Pol était parfaitement informé. Voici la traduction de ce qui concerne le *papier-monnaie* dans les *Annales* de la dynastie mongole (*Yuen-ssé*, k. 93, fol. 20 et suiv.) :

« Les 鈔 *tchao* (composé de 金 *kin*, « or, métal », et de 抄 *chao* « peu ») ou « valeurs de convention échangeables » commencèrent par les *Fei-tsién*, ou « monnaie volante, légère » du temps des *Thang* (618-905). Sous les *Soung* (960-1260) on les nomma des *kiac-hoï*, « titres de convention », et sous les *Kiü* (1123-1234) des *kiao-tchao*, « papier-monnaie d'échange ». Le principe sur lequel ils furent établis était celui-ci : l'objet donné en échange était le *producteur* (litt. *la mère*), et le papier-monnaie (donné en retour) était le *produit* (litt. *le fils*); le *produit* et le *producteur* (en d'autres termes : la *valeur donnée en échange* de l'objet de commerce *échangé*, et cet *objet* même) ayant été balancés réciproquement, étaient mis en circulation. C'était l'idée des *coupons d'obligations* (*tchi si*) du *Livre des magistratures* des *Tchéou* (1134-256 avant J.-C.) réalisée et mise en pratique.

« Dans les commencements de la dynastie

que le grant Sire ait l'arquenue<sup>2</sup> parfaitement et selon raison; car<sup>a</sup> il fait faire une tel monnoie comme je vous diray; que il fait prendre escorces d'arbres : c'est de mouriers<sup>3</sup> dont les vers qui

XCV. <sup>a</sup> Mss. A. et C. comment.

<sup>2</sup> L'Arcane des alchimistes. — <sup>3</sup> Mûriers.

Yuen (mongole) on imita les institutions des Thang, des Soung et des Kin, en employant dans la circulation (des signes monétaires) le papier-monnaie (tchiáo). La première année tchoung-toung de Chi-tou (1260, première du règne de Khoubilai) on commença à créer des coupons d'échange (kiáo-tch'ao) dont la soie formait la base. Chaque lingot d'argent de 50 onces s'échangeait contre un *ssé-tchao*, ou papier-monnaie de soie de mille onces (valeur). [La disproportion entre la valeur nominale de ce papier-monnaie et l'argent est si grande que l'on serait tenté de lire dans le texte chinois cinq cents onces (ou-pé) au lieu de cinquante (ou chi), mais les deux éditions différentes du Yuen-ssé, que nous avons consultées, portent cinquante.] Tous les objets échangeables furent placés dans les mêmes conditions de proportionnalité, relativement aux bons ou coupons de soie.

— Cette même année (1260) à la dixième lune, on fit une émission de papiers-monnaies précieux mongols des années tchoung-toung (tchoung-toung Yuen-pào-tchiáo). Les marques ou signes d'unités de ceux qui se comptaient par fractions ou coupures décimales étaient de quatre séries : d'une dizaine d'unités (10 *tsien* = 7 c. 50); de deux dizaines d'unités (= 15 c.); de trois dizaines d'unités (= 22 c. 50); de cinq dizaines d'unités (= 37 c. 50). Ceux qui se comptaient par fractions ou coupures centésimales, étaient de trois séries : ceux d'une centaine d'unités (= 1 fr. 50 c.); ceux de cinq centaines (= 3 fr. 75 c.). Ceux qui se comptaient par enfilades (*koian*, enfilade de 1,060 *tsien*, ou pièces de cuivre fondues, percées au milieu, le *tsien* étant l'unité de monnaie chinoise = 3/4 de centime), étaient de deux sortes : ceux à la marque d'une enfilade (= 7 fr. 50) et ceux à la marque de deux enfilades (= 15 fr.). Chaque coupon ou billet d'échange (*kiáo-tcháo*) de la valeur d'une enfilade équivalait à 1 *liàng* (ou once d'argent) comme

1 *liàng* en enfilade (de *tsien*) équivalait à 1 *liàng* ou une once en argent blanc.

En outre, avec des coupures de soie tissée, et portant des marques distinctives (*wén*) on fit les valeurs en argent de la période tchoung-toung (tchoung-toung *yin-hó*). Ces coupons étaient de cinq sortes : de 1 *liàng* (1 once d'argent = 7 fr. 50 c.); de 2 *liàng* (= 15 fr.); de 3 *liàng* (= 22 fr. 50 c.); de 5 *liàng* (= 37 fr. 50 c.) et de 10 *liàng* (= 75 fr.). Chaque valeur inscrite 1 *liàng* équivalait à 1 *liàng* (une once) d'argent blanc; mais ces valeurs argent ne purent jamais parvenir à circuler.

— La cinquième année (1264), on établit dans chaque *lou* (circonscription administrative de second ordre) des Trésoreries ou bureaux officiels (*ping tchiün khón*) dont les chefs avaient pour fonctions d'égaliser la valeur des objets de consommation ou de commerce, et de faire concorder entre eux les prix de ces mêmes objets avec la valeur donnée en échange, sans qu'ils aient pu parvenir à arrêter l'avilissement (de cette monnaie fictive), et l'élévation (du prix des objets de consommation). En conséquence de cet état de choses, on n'eût du papier-monnaie que pour une somme de 12,000 *ting* (lingot d'argent du poids de 10 onces chinoises = 75 fr.) en valeur primitive de ce papier-monnaie.

— La douzième année tchi-yuen (1275) on accrut la fabrication du papier-monnaie en créant des coupures de très-petites valeurs, divisées en trois séries : l'une de 2 *wén* (ou deniers de cuivre estampés = 1 c. 50); l'autre de 3 *wén* (= 2 c. 25); la troisième de 5 *wén* (= 3 c. 75). Dans l'origine, pour l'impression des *tcháo* (valeurs nominales) on n'avait fait usage que de planches de bois. La treizième année (en 1276) on remplaça (les planches en bois) par des planches en cuivre fondu dans un moule. La quatorzième année (1278) le papier-monnaie de ces petites valeurs n'ayant pas été trouvé commode par la



menjuent les feuilles font la soie<sup>(2)</sup>. Car il en y a tant que toutes les contrées en sont chargées et plaines de ces diz arbres. Et

population on en fit cesser l'impression. Il arriva ensuite que les *kido-tchao* (bons d'échange) ayant constitué toute la monnaie circulante des *Yuen*, ou Mongols, pendant longtemps (de 1260 à 1287), les objets de vente augmentèrent beaucoup de prix, tandis que le papier-monnaie diminua beaucoup de valeur. La vingt-quatrième année (1287) on changea ce papier-monnaie, et on en créa un autre que l'on nomma *tchi-yuen tchao*, « papier-monnaie de la période *tchi-yuen*. » Il y en avait de 2 enfilades (= 15 fr.) jusqu'à 5 *wén* (3 c. 75). Chaque valeur décroissante de 10 formait une série. Relativement au papier-monnaie de la période *tchoung-toung*, mis en circulation, chaque valeur d'une enfilade de deniers du nouveau papier-monnaie équivalait à 5 enfilades de deniers du papier-monnaie de la première période (celui-ci avait subi une perte de 80 pour cent). Conformément à ce qui se fit au commencement de cette première période (en 1260), dans tous les *lou* (ou circuits administratifs de second ordre), on établit des Trésoreries (ou banques officielles) pour échanger l'or et l'argent contre du papier-monnaie, au cours réglé. Ce cours officiel était que chaque *once* d'argent en fleur (*hoü yin* = 7 fr. 50 c.), qui entrait au Trésor départemental, était évaluée en papier-monnaie, à 2 enfilades 5 *wén* ou deniers (valeur nominale 15 fr. 04 c.) qui sortaient du Trésor; et chaque *once* d'or (= 75 fr.), qui entrait au Trésor, était évaluée à 20 enfilades; et il sortait du Trésor (en échange) 20 enfilades 50 *wén* ou deniers (= 150 fr. 40 c. valeur nomi-

nale; on donnait donc en échange une valeur nominale double en papier-monnaie, comme antérieurement, plus 40 c. de prime). Les fabricateurs de faux papiers-monnaies étaient punis de mort et exécutés sur les lieux mêmes. Les dénonciateurs recevaient en récompense 5 *ting* de papier-monnaie (= 375 fr. valeur nominale), et la famille, ainsi que tout ce qui appartenait aux délinquants, leur étaient donnés. Cette loi sévère produisit le meilleur résultat. »

Nous négligeons de traduire, faute d'espace, l'historique du papier-monnaie sous les successeurs de Khoubilai-Khaân. Nous dirons seulement qu'en 1309, il y eut une troisième création de papier-monnaie pour remplacer l'ancien, très-déprécié; mais ce troisième papier-monnaie tomba bientôt au niveau des deux premiers; ce qui décida l'empereur *Wou-toung* à revenir à la monnaie métallique usitée sous les précédentes dynasties. On fonda donc, en 1310, deux espèces de monnaie de cuivre, qui portaient en relief et en caractères alphabétiques inventés par le lama *Pa-ssé-pa*, en 1269, sur l'ordre de Khoubilai-Khaân, ces mots : *Tchi-ta thoung-pao*, « monnaie précieuse de la période *tchi-ta* »; et d'autres avec l'exergue : *tai yüen thoung jiao*, « monnaie précieuse des grands *Yuen* ou Mongols (\*) ».

(\*) Voir, à ce sujet, sur ces monnaies, mon *Rapport à la Société asiatique de Paris*, publié dans son *Journal*, Avril-Mai 1860; et mon *Mémoire sur l'Alphabet de Pa-ssé-pa*, et sur la tentative faite par Khoubilai-Khaân pour transcrire la langue figurative des Chinois au moyen d'une écriture alphabétique. Même *Journal*, janvier 1861.

Voici maintenant la quantité de papiers-monnaies imprimés et émis par année (*Souü yin tchao souü*,

*Yuen-ssé*, k. 93, fol. 22-25).

1260.	<i>Tchoung-toung-tchao</i> :	73,352 <i>ting</i> (=	5,501,400 fr.).
1261.	<i>id.</i>	39,139 <i>id.</i> (=	2,935,425 ).
1262.	<i>id.</i>	80,000 <i>id.</i> (=	6,000,000 ).
1263.	<i>id.</i>	74,000 <i>id.</i> (=	5,550,000 ).
1264.	<i>id.</i>	89,208 <i>id.</i> (=	6,690,600 ).
1265.	<i>id.</i>	116,208 <i>id.</i> (=	8,715,600 ).
1266.	<i>id.</i>	77,252 <i>id.</i> (=	5,793,900 ).
1267.	<i>id.</i>	109,488 <i>id.</i> (=	8,211,600 ).
1268.	<i>id.</i>	29,880 <i>id.</i> (=	2,241,000 ).
1269.	<i>id.</i>	22,896 <i>id.</i> (=	1,717,200 ).

prennent une escorce soustil<sup>b</sup> qui est entre le fust<sup>4</sup> de l'arbre et l'escorce grosse dehors (3); et est blanche. Et de ceste escorce

<sup>b</sup> Ms. B. *soubtil*.

1270.	<i>Tchoung-toung-tcháo :</i>	96,768	<i>ting</i> (= 7,257,600 fr.).
1271.	<i>id.</i>	47,000	<i>id.</i> (= 3,575,000 ).
1272.	<i>id.</i>	86,256	<i>id.</i> (= 6,469,200 ).
1273.	<i>id.</i>	110,192	<i>id.</i> (= 8,264,400 ).
1274.	<i>id.</i>	247,440	<i>id.</i> (= 18,558,000 ).
1275.	<i>id.</i>	398,194	<i>id.</i> (= 29,864,550 ).
1276.	<i>id.</i>	1,419,665	<i>id.</i> (= 106,474,875 ).
1277.	<i>id.</i>	1,021,645	<i>id.</i> (= 76,523,375 ).
1278.	<i>id.</i>	1,023,400	<i>id.</i> (= 76,755,000 ).
1279.	<i>id.</i>	788,320	<i>id.</i> (= 59,124,000 ).
1280.	<i>id.</i>	1,135,800	<i>id.</i> (= 85,185,000 ).
1281.	<i>id.</i>	1,094,800	<i>id.</i> (= 82,110,000 ).
1282.	<i>id.</i>	969,444	<i>id.</i> (= 72,708,300 ).
1283.	<i>id.</i>	610,620	<i>id.</i> (= 45,796,500 ).
1284.	<i>id.</i>	629,904	<i>id.</i> (= 47,242,800 ).
1285.	<i>id.</i>	2,043,080	<i>id.</i> (= 153,231,000 ).
1286.	<i>id.</i>	2,181,600	<i>id.</i> (= 163,620,000 ).
1287.	<i>id.</i>	93,200	<i>id.</i> (= 6,990,000 ).
	<i>Tchi-yuen-tcháo :</i>	1,001,017	<i>id.</i> (= 75,076,275 ).
1288.	<i>id.</i>	921,612	<i>id.</i> (= 69,120,200 ).
1289.	<i>id.</i>	1,780,093	<i>id.</i> (= 133,506,975 ).
1290.	<i>id.</i>	5,000,250	<i>id.</i> (= 375,018,750 ).
1291.	<i>id.</i>	500,000	<i>id.</i> (= 37,500,000 ).
1292.	<i>id.</i>	500,000	<i>id.</i> (= 37,500,000 ).
1293.	<i>id.</i>	260,000	<i>id.</i> (= 19,500,000 ).
1294.	<i>id.</i>	293,706	<i>id.</i> (= 22,027,950 ).

TOTAUX : 24,965,429 *ting* (= 1,872,407,175 fr.).

Ainsi, sous le règne de Khoubilai-Khaán seulement (de 1260 à 1294), il y eut des émissions annuelles de *tcháo*, ou papiers-monnaies (non compris les *coupons de soie* qui n'eurent pas cours), pour une valeur nominale de 24,965,429 *ting*, équivalant à 1,872,407,175 fr. de notre monnaie; ce qui, pour ce pays et pour cette époque, était une somme énorme (\*). Aucune émission de monnaie métallique n'eut lieu pendant le même règne. On voit que Marc Pol avait bien raison de dire que Khoubilai-Khaán faisait faire, de ce pa-

pier, une si grant quantité, chascun an, qui rien ne li couste, que paioient tout le trésor du monde. Il est impossible de trouver une confirmation plus éclatante de la véracité de Marc Pol et de l'exactitude de ses informations, que la traduction que nous venons de donner des Annales officielles de la dynastie mongole de Chine. La seule chose qui ne cesse de nous surprendre, c'est qu'aucun commentateur de Marc Pol n'ait, avant nous, produit ces témoignages irrécusables en faveur du grand voyageur vénitien.

Le papier-monnaie fut encore en vigueur sous la dynastie des *Ming* qui succéda aux Mongols, car en 1420, les ambassadeurs de Chah-Rokh, lorsqu'ils quittèrent la cour de l'empereur *Wên-ti* pour retourner en Perse, reçurent en

(\*) Cette somme était encore bien loin de celle où furent portés les assignats en France, dont l'émission, en septembre 1793, était de 2,700,000,000; en août 1793, de 5,000,000,000; en 1796, de 45,500,000,000. Ces assignats tombèrent aussi au dernier degré de l'avilissement, ne conservant plus qu'un demi-centième de leur valeur nominale.

soustil comme papier le font tuite noires. Et quant ces chartretes sont faites, si les font tranchier<sup>5</sup> en tel manière. La mendre<sup>6</sup> vaut

<sup>4</sup> Bois, de fustis (basse latin). — <sup>5</sup> Trancher, découper. — <sup>6</sup> Moindre, ou plus petite partie.

présent, de cet empereur, outre de nombreuses pièces de différentes étoffes de soie : le premier ambassadeur 5,000 *tchao* et les seconds 2,000. Ce papier-monnaie était déjà connu depuis plus d'un siècle en Perse ; mais son cours n'avait pas pu s'y établir. Ce ne furent pas Marc Pol et son père, lors de leur retour de Chine, en passant par la Perse (voir ci-devant p. 30-31), qui en conseillèrent l'admission, comme le suppose injustement Marsden (note 74), d'après la coïncidence de l'arrivée des Poli, à la cour de Perse, à la même époque, mais un nommé *Izz-ud-din Mozaffer* qui en conseilla la création au vizir de Khaiklatou pour remplir son trésor épuisé. « Il « m'est venu dans l'esprit, lui dit-il, un projet « dont l'exécution remédierait promptement au « mal, sans donner prise à la calomnie. C'est « de mettre en circulation un papier-monnaie « comme le *Tchao* de Chine, lequel servirait à « toutes les transactions, et ferait refluer tout « le numéraire dans le trésor royal. » (Yassaf, t. III, dans d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. IV, p. 101.) Le vizir goûta cet avis, et proposa à Khaiklatou l'émission d'un papier-monnaie. Ce prince, après avoir pris de Poulad *Tching-sang*, ambassadeur du grand Khaân, des renseignements sur les *Tchao* de Chine, rendit, dans le mois de mai 1294, une ordonnance pour la création des *Tchao*. Sur les côtés d'un morceau de papier carré long, étaient tracés plusieurs mots en caractères chinois. On lisait au haut de ce papier, sur ses deux faces, la profession de foi mahométane : *La ilaha ill' Allahi*, etc. Dans un cercle, au centre de ce papier, était marquée sa valeur, depuis une demie-draehme jusqu'à dix dinars. Suivaient quelques lignes portant : *Le souverain du monde a émis, dans l'année 693 (1293-1294), ce Tchao propice ; quiconque l'altérera sera puni de mort avec ses femmes et ses enfants, et ses biens seront confisqués*. On bâtit, dans chaque province, comme en Chine, un hôtel du papier-monnaie, qui eut son intendant, ses écrivains et ses employés. Un édit prohiba l'usage du numéraire dans tout le royaume, l'em-

ploi de l'or et de l'argent pour des vases ou tout autre objet, etc. (Ib., p. 103).

(2) Les Annales mongoles, que nous avons traduites ci-dessus, ne disent pas de quelle substance les *tchao* étaient composés ; probablement parce que cette substance était trop connue en Chine pour avoir besoin d'explication. Le Dictionnaire chinois intitulé : *Tching-tseu-thoung*, dit au caractère 楮 *tchao*, que c'est « le nom de va-

« leurs en écorce de mûrier (楮 質 名  
« *tchou hó ming*), » comme le répète Marc Pol. Il ajoute : « On voit dans les Historiens des Soung, « à la vingt-quatrième année *chao ling* (1154), « que chez les *Jou-tchin* (les ancêtres des Mand- « chous actuels) le cuivre était devenu très-rare, « cette nation suivit l'exemple des Soung, en « établissant chez elle des bous d'échange (*kiao- « tseu*). On y créa des *tchao* de une, deux, trois, « cinq et dix enfilades (de mille *tsien* chacune) « que l'on nomma « grands papiers-monnaies » « (*ta tchao*); et d'autres de 100, 200, 300, 500, « 700 (*tsien*) que l'on nomma « petits papiers- « monnaies », dont le cours était fixé pour « sept ans, après lesquels on devait les échanger « contre des nouveaux. Dans toutes les circons- « criptions administratives (*ou*) on établit des « Trésoreries ou banques d'échange », dans les- « quelles on retenait, pour chaque enfilade, « quinze pièces ou deniers de cuivre (*wén*) pour « la convenance de l'État et du public. »

Ce passage est reproduit dans le Dictionnaire impérial de Khang-hi. On y voit que le papier-monnaie n'était pas de l'invention des Mongols, et qu'il était bien fabriqué avec l'écorce du mûrier, et non avec celle du bambou, comme plusieurs commentateurs de Marc Pol l'ont prétendu, en disant que le mûrier était un arbre trop précieux chez les Chinois pour faire avec son écorce du papier-monnaie. Marc Pol, encore une fois, était mieux informé que ses commentateurs. Il y a quelques années (en 1858) j'ai vu à Paris, entre les mains de M. C. Skatschkoff,

demi-tonsel<sup>7</sup>; et l'autre, un peu greigneur<sup>8</sup>, si vaut .i. tounesel; et l'autre, un peu greigneur, vaut demi gros venisien d'argent; et l'autre .i. venissien gros d'argent. Et l'autre vaut .v. gros, et l'autre .vi. gros, et l'autre .x. gros. Et l'autre .i. besant d'or; et l'autre .ij. besans d'or; et l'autre .iiij. besans d'or; et l'autre .iiij. besans,

<sup>7</sup> Le texte français de la S. G. porte : *tornesel*; le texte italien de Ramusio : *tornest* (un denaro d'un piccolo *tornest*), « un petit denier *tournois* », — <sup>8</sup> *Un peu plus grande*.

aujourd'hui consul russe en Dzoungarie, un *Tchao* de la dynastie des Ming, qu'il avait rapporté de Pé-kiung, où il avait passé sept ans, et qui était aussi d'un papier grossier, d'écorce de mûrier. Il l'avait offert à la Bibliothèque impériale de Paris, qui l'avait refusé comme étant sans valeur. C'était cependant un objet de la plus grande rareté, même en Chine.

(3) C'est l'espèce de mûriers nommé par Linné : *morus papyrifera*. Les Japonais s'en servent encore aujourd'hui pour fabriquer leur propre papier (voir Thunberg, *Voyage au Japon*; et Kæmpfer, *Amenitates exoticæ*, p. 471, qui donne la figure du *morus papyrifera*, en chinois *tchou*, et en japonais *kaadsi*).

Le texte français publié par la Société de Géographie porte (p. 108) : « Il fait prendre des écorces d'arbres, ce sont de morieres que les vermes que font la soie menuient (pour menuent) les frondes, et les bouces sotil qui est entre l'écorces et le fust de l'arbre, et de celes sotil buces fait fer chartre comme celle de papier, et sont toutes noires, etc. » L'ancien élève de l'École des chartes, qui a traduit en français moderne, pour la collection des *Voyageurs anciens et modernes* illustrés (voir t. II, p. 256) le texte de la Société de Géographie, a rendu ainsi ce passage : « Il (le grand sire) fait prendre des écorces de mûriers dont les vers à soie mangent les feuilles, et les couches de bois qui sont entre l'écorce et le cœur de l'arbre; puis de ce bois il fait faire du carton comme celui qu'on fait avec le papier, mais qui est tout noir. » Il était difficile de faire plus de contre-sens en aussi peu de mots. Le traducteur a pris le mot *bouces* (*boscus*, *buscus*, basse lat.) dans le même sens que le mot *fust*; mais ici c'est le *liber*, qui est entre le *fust* = bois et l'écorce supérieure, dont les filaments servent,

dans certains arbres, à faire des cordes, du papier grossier, etc. Le *fust*, en outre, n'a jamais signifié le cœur de l'arbre.

Puis il continue : « Quand ce carton est sectionné, il le fait couper de diverses manières pour former diverses pièces : l'une grande comme la moitié d'un petit *tournesol*, l'autre comme un petit *tournesol*; l'autre comme un demi-gros d'argent, l'autre comme un gros d'argent de Venise, l'autre comme deux gros, l'autre comme cinq, l'autre comme dix, l'autre comme un besant, l'autre comme trois, et ainsi jusqu'à dix. Chacune de ces pièces est scellée du sceau du grand sire. » (p. 334).

Ainsi, d'après cette traduction de l'élève de l'École des chartes, le papier (*charta*, en vieux français *charte*) est transformé en carton, comme le mot *chartre* est traduit dans tout le livre de Marc Pol; et ce même carton est découpé en rondelles, comme le *tournesol* ou héliotrope! comme un demi-gros, un gros d'argent de Venise; comme deux, cinq, dix gros! etc., et ces rondelles en carton d'aussi petites dimensions sont scellées du sceau du grand sire! C'est à ne pas y croire. L'éditeur, qui donne d'après M. de Chaudoir la figure réduite d'un *tchao* du temps des Ming, de 1 *enflade* (1,000 deniers), dont l'original avait 30 cent. 50 de hauteur et 19 c. 50 de largeur, n'avait pas lu la traduction qu'il publiait pour avoir laissé passer de pareils non-sens. L'ancienne version latine publiée par la Société de Géographie aurait pu l'éclaircir. Elle porte (p. 384) : « Ipse facit accipi corticem cujusdam arboris qui vocatur *gelsus* (*mûrier*) cujus folia comedunt vermes qui faciunt *siricum*, et accipiunt corticem subtilem qui est inter corticem et lignum interioris, et de isto cortice facit fieri cartas sicut de bambace, et sunt omnes nigrae. Quando autem istæ cartæ sunt sic factæ, facit ipse

et l'autre .v. Et ainsi vont jusqu'à .x. besaus d'or (4). Et toutes ces chartretes sont sellées du seel<sup>9</sup> du Seigneur. Et ainssi en fait faire si grant quantité chascun an, qui riens ne li couste, que pairoient tout le tresor du monde.

Et quant ces chartretes sont faites en la maniere que je vous ai conté, si en fait faire touz ses paiemens. Et les fait despendre<sup>10</sup> à chascun par toutes ses provinces, et par tous ses regnes, et par toutes ses terres, et partout où il a pouvoir ne seigneurie. Et nus<sup>c</sup>, si chier comme il s'aime, ne les ose refuser; car il seroit, de maintenant<sup>11</sup>, mis à mort (5). Et vous di que chascun les prent volentiers, pour ce que là où il vont, sous la seigneurie du grant Kaan, les despendent et font leur paiemens des marchandises que il achètent et vendent, aussi bien comme se il feussent de fin or. Et encores que elles sont si legieres que, ce qui vaut .x. besans d'or, ne poisse pas .i.

Et encore sachiez que touz les marchans qui viennent d'Ynde,

<sup>c</sup> Ms. B. nulz.

<sup>9</sup> Sceau. — <sup>10</sup> Dépenser, distribuer. — <sup>11</sup> Immédiatement.

eas incidi per partes, ita quod una pars valeat unam medaliam de torneselis parvis, etc. »

(4) Les équivalents donnés par Marc Pol aux Tchao chinois ne peuvent pas être d'une exactitude rigoureuse. On peut toutefois assimiler le demi-tournois (c'est-à-dire, le « demi-sou tournois » de 12 deniers au tchao de 3 wén = 2 c. 25, émis en 1275 avec d'autres très-petites coupures (le « demi-sou parisien » serait de 2 c. 50); le tournesol, ou « sou tournois », au tchao de 5 wén = 3 c. 75; le demi-gros vénitien d'argent, au tchao de « 5 dizaines d'unités », = 37 c. 50 (émission de 1260); le gros vénitien d'argent, au tchao de « une centaine d'unités » = 75 c.; les 5 gros, au tchao de « 5 centaines d'unités » = 3 fr. 75 c.; les 10 gros au tchao d'une enfalade, = 7 fr. 50 c.; celui de 6 gros était une des coupures non énumérées dans les Annales, mais seulement indiquées. Les besants d'or paraissent avoir été assimilés par Marc Pol aux tchao de soie dont il ne parle pas. Le besant d'or n'aurait eu qu'une valeur d'environ 7 fr. 50 c. comme le

liang; au lieu de 10 ou 12 qu'on lui donne ordinairement; les 2 besants d'or équivaldraient alors à 1 tchao de soie de 2 liang; les 3 besants d'or, à 1 tchao de 3 liang; les 5 besants d'or à 1 tchao de 5 liang; les 10 besants d'or à 1 tchao de 10 liang. Dans cette hypothèse, il n'y aurait pas eu de tchao équivalant à 4 besants, du moins les Annales n'en énumèrent pas; et ceux de 4 besants ne sont pas énumérés, non plus, dans le texte publié par la Société de Géographie, ni dans celui de Ramusio. Ils ont pu être ajoutés par les copistes.

(5) C'est ce que disent également les Annales chinoises, comme on l'a vu ci-dessus. Les tchao émis dans les années houng-wou des Ming (1368-1383), dont un fac-simile est représenté dans Du Halde, et dans de Chaudoir, portent aussi la même mention, en ajoutant, comme dans les Annales chinoises, que le dénonciateur recevrait une récompense ainsi que les biens meubles et immeubles du coupable. Nos billets de banque portent pour pénalité les travaux forcés à perpétuité.

ou d'autres pais, qui portent or ou argent, ou pierres ou pelles<sup>d</sup> ne les osent<sup>e</sup> vendre à nul autre, en ceste cité, qu'au Seigneur. Et il a douze barons esleus sur ce, sages hommes et congoissans de ce faire; si que ceus<sup>f</sup> les prisent, et le Seigneur les fait paier bien largement de ces chartretes<sup>g</sup>. Et eus<sup>h</sup> les prennent moult volentiers; car il ne trouveroient pas tant, de nisun autre<sup>i</sup>; et l'autre est pour ce que il sont paies dès maintenant<sup>11</sup>. Et encore que il puent avoir pour cette monnoie tout quanque<sup>12</sup> il veulent partout; et est aussi plus legiere à porter par chemin. Si que le Seigneur en achate tant chascun an, que c'est sans fin son tresor; et les paie de chose qui riens ne li couste, si comme vous avez entendu. Et encore que plusieurs fois, en l'an, vait<sup>1</sup> son ban<sup>13</sup> par la cité: que chascuns qui avera<sup>k</sup> or, ou argent, ou pierres<sup>l</sup>, ou pelles<sup>m</sup> les porte à la seque, et il les fera bien paier et largement. Si que il les portent volentiers, pour ce que il ne trouveroient pas qui tant leur en donnast. Et en portent tant que c'est merveilles. Et qui ne les veult<sup>n</sup> porter, si demeure. Si que en ceste maniere a tout le tresor de ses terres (6).

<sup>d</sup> Ms. C. *perles et pierres précieuses*. — <sup>e</sup> Ms. B. *Le ms. A. estoit*. — <sup>f</sup> Ms. B. *ceulx*. — <sup>g</sup> Le ms. C. *porte partout chartres*. — <sup>h</sup> Ms. B. *eulx*. — <sup>i</sup> *Id. de nul autre*; ms. C. *de nullui*. — <sup>j</sup> Ms. C. *va*. — <sup>k</sup> Mss. B. C. *aura*. — <sup>l</sup> Ms. C. *pierrcs précieuses*. — <sup>m</sup> *Id. perles*. — <sup>n</sup> *Id. voulsist*.

<sup>11</sup> *Tout ce que; autant que*. — <sup>13</sup> *Proclamation*.

(6) Ce système de finances dont *Ahama* ou *Achmet* (natif de *Bénaket*, ville située dans la *Transoxiane* sur les bords du *Sihoun*), ministre de *Khouililai-Khaân*, fut le plus actif promoteur, finit par indisposer tellement la population contre le ministre concussionnaire que ce dernier fut assassiné au palais par des conjurés (voir ci-dessus, p. 222 et 276 n.). Ce même système, poussé à ses extrêmes limites, fut aussi une des causes de la chute de la dynastie mongole, qui fut renversée par celle des *Ming*, soixante-quatorze ans (en 1367) après la mort de *Khouililai-Khaân*. Si les souverains mongols de la Chine avaient suivi les conseils qu'un sage ministre chinois avait donnés en 1236 à *Ogodai*, ils auraient vraisemblablement régné plus longtemps. « Sage ministre, lui dit un

jour *Ogodai* (voir la *Vie de Ye-liu Thsou-shaï*, par *Abel-Rémusat*, dans ses *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. II, p. 76), aujourd'hui même, on « m'a proposé de créer un papier-monnaie; qu'en « pensez-vous? — Du temps de *Tchang-soung* « de la dynastie d'Or (les *Kin*), répondit *Thsou-shaï*, on a commencé à mettre du papier en « circulation concurremment avec la monnaie. « Il y avait alors un ministre qui gagna beau- « coup dans l'émission de ce papier; et le sur- « nom de *Seigneur-Billet* lui en est resté. Les « choses en vinrent au point que pour dix mille « billets on pouvait à peine acheter un gâteau « de riz. Le peuple souffrit beaucoup, et l'État « fut ruiné. C'est un exemple qu'il faut avoir « devant les yeux. Si l'on frappe maintenant du

Et quant aucunes de ces chartretes est gastée, non pour quant sont elles nient durables<sup>o</sup>, si les portent à la Seque, et en laissent iij. du .c. (trois du cent) de change; si prennent neuves (7). Encore se autre baron, ou autre personne, qui qu'il fust, eust mestier<sup>p</sup> d'or ou d'argent, ou de pierres<sup>q</sup>, ou de pelles<sup>r</sup>, pour faire vessellemente ou autres riches choses, si vait à la Seque et achate tant comme il veult, et paie de ces chartretes.

Or vous ai conté la maniere et la raison pourquoy le grant Sire<sup>s</sup> doit avoir, et a plus de tresor que tous ceus<sup>t</sup> du monde, dont vous avez bien ouy et entendu comment, et la maniere. Si vous deviserai ore les grans seigneuries qui de ceste cité issent<sup>15</sup> pour le grant Sire.

<sup>o</sup> Id. qu'elles sont moult durables. — <sup>p</sup> Ms. C. besoing. — <sup>q</sup> Id. pierres précieuses. — <sup>r</sup> Id. perles. — <sup>s</sup> Id. grant Kaan. — <sup>t</sup> Mss. B. C. ceulz.

<sup>14</sup> De la vaisselle ou tout autre objet d'orfèvrerie. — <sup>15</sup> Dépendent, ressortent.

« papier-monnaie, il ne faut pas en émettre pour plus de cent mille onces d'argent (750,000 fr.). » Ces conseils judicieux furent suivis par Ogodaï.

Le même fait est rapporté dans le *Soü Thoung kian khang mou*, k. 20, fol. 11 verso et dans le *Li tai ki sse uien piao*, k. 96, fol. 8 verso, mais sans les développements qui sont donnés à la *Vie de Thsou-ikhsai*, dans les *Annales des Mongols de Chine*.

Selon Rubruquis, qui se trouvait, en 1254, près de Mangou-Khaân (lequel régna de 1251 à 1259), la monnaie vulgaire en usage alors en Chine était le *monnaie de papier* : « Volgaris moneta Cathaie est carta de wombasio (bambou) ad latitudinem et longitudinem unius palme, super quam imprimunt lineas sicut est sigillum Mangu. » (Édition de la Société de Géographie de Paris, p. 329.) Dans Bergeron (Éd. de 1634), il est dit que le papier-monnaie était fait de coton. Ces deux rédactions sont erronées. Quelques personnes ont pensé que ce passage du moine Rubruquis où il est dit que les Cathaiens ou Chinois imprimant des lignes sur ce papier-monnaie, avait pu faire naître l'invention de l'imprimerie en Europe, qui n'eût lieu par les blocs de bois gra-

vés qu'en 1440 à Strasbourg, et vers 1450 par les lettres mobiles. Cela est possible, mais on n'en a pas la preuve.

(7) Marsden cite à ce sujet un passage de Joseph Barbaro (*Viaggio alla Persia*, etc., p. 44, in-12), lequel, se trouvant, vers 1450, à Asof en Crimée, apprit d'un Tartare qui avait été en ambassade en Chine que « in quel luogo si spende moneta di carta; la quale ogni anno è mutata con nuova stampa, e la moneta vecchia in capo dell'anno si porta alla zecca, ove à chi la porta è data altrettanta della nuova e bella; pagando tutta via due per cento di moneta d'argento buona, e la moneta vecchia si hutta nel fuoco. » C'était là, en apparence, un avantage pour les porteurs du papier-monnaie, comparativement à ceux de l'époque mongole; mais, comme sous les Ming, d'après le passage de Barbaro, il fallait que tout le papier-monnaie mis en circulation fût renouvelé tous les ans, c'était un nouvel impôt annuel de deux pour cent, proportionnel à la totalité des billets émis, qui était prélevé en argent, par l'État, sur toute la population. C'était un perfectionnement du fisc que les ministres des finances de Khoubilai, si inventifs d'ailleurs, n'avaient pas su trouver.

## CHAPITRE XCVI.

*Ci devise des .xii. barons qui sont sus toutes les choses du grant Kaan.*

Et sachiez que le grant Kaan a esleu douze grans barons ausquels<sup>a</sup> il a commis que il soient sur<sup>b</sup> toutes les choses besongnables qu'il convient et besongne a .xxxiiiij. grans provinces. Et vous dirai leur maniere et leur establissementz (1).

XCVI. — <sup>a</sup> Ms. A. *auquex.* — <sup>b</sup> Id. *sus.*

XCVI. — (1) Tout ce que les divers commentateurs de Marc Pol ont écrit sur ce chapitre, comme sur la plupart des autres, n'est pas seulement nul, mais ne peut donner que des idées fausses sur les sujets qu'ils ont voulu éclaircir. M. Neumann, professeur de chinois à Munich (dans le *Die Reisen des Venezianers Marco Polo*, de Bûrck, p. 623, n° 278, et Klaproth (*Nouv. Journ. asiat.*, t. XI, p. 353), n'ont pas été plus heureux. Le premier confond les douze barons, ou « ministres d'État », de Marc Pol, avec les chefs des douze grands gouvernements nommés *Sing*, qui siégeaient dans le chef-lieu de ces mêmes gouvernements. Le second a bien reconnu dans le nom چيگسانات *Djingsang* donné par Rachid-ed-din aux vizirs des empereurs mongols, le terme chinois 丞相 *tching siang*, « ministres d'État » ; mais là se borne son explication, et il n'a pas su interpréter les autres titres de fonctions.

Les Annales mongoles (*Yuen ssé*, k. 85 et 112) donnent les détails les plus circonstanciés sur l'organisation du gouvernement mongol, et sur celui de Khoubilai en particulier. En voici le résumé.

« Sous *Tai-sou* (Dehinghis-Khaân) le gouvernement était purement militaire, sous l'autorité de chefs subordonnés les uns aux autres qui commandaient à un nombre déterminé de familles. Ses successeurs jusqu'à Khoubilai, presque uniquement occupés à faire des conquêtes, suivirent ce régime ; leur premier ministre était choisi dans leur parenté la plus proche. *Tai-toung* (*Ogodaï*), cependant, commença à établir dans ses possessions une organisation civile. Il établit d'abord dix *loti* (circuits) au gouverne-

ment desquels il promut des fonctionnaires instruits. Ce furent en général des employés supérieurs de la dynastie des *Kin*, qui régnait dans la partie septentrionale de la Chine, et que les armées mongoles avaient conquise.

A l'avènement de *Chü-sou* (Khoubilai), qui acheva la conquête de la Chine, cet empereur chargea (en 1260) le célèbre lettré et astronome chinois *Hü-leng* (voir ci-devant, p. 215, n.) avec *Lieou Kien-tchoung*, de choisir dans les statuts administratifs anciens et modernes ce qui convenait le mieux au nouvel ordre de choses, et d'en former un système de gouvernement pour la cour et les provinces de l'empire (*nei*, 'ai'). Les fonctionnaires chargés de l'administration générale de l'Empire furent nommés : 中書

省 *tchoung chou sing*, « secrétaires d'État pour toutes les provinces de l'Empire » ; ceux qui furent chargés du contrôle des affaires militaires furent nommés : 樞密院 *tchoui mî yuen*, « membres du bureau des affaires secrètes privées » ; les intendants des promotions et des destitutions furent nommés *yü ssé thüi*, « membres du tribunal des censeurs de l'Empire ».

En second ordre et au-dessous de ces fonctionnaires venait pour l'intérieur de la cour (*nei*) : la « chambre des officiers attachés à la cour » (*ssé*) ; « l'intendance du palais » (*kiân*) ; celle de « la garde impériale » (*uüi*) ; la « Trésorerie » (*foü*). Pour l'extérieur ('ai) la « direction des provinces » (*hing sing*) ; la « direction des finances » (*hing thüi*) ; la « direction de la tranquillité publique » (*siouen wei ssé*) ; le « bureau des enquêtes » (*hiên fang ssé*). L'administration pastorale (civile) du peuple était divisée



Sachez tout vraiment que ces douze barons demeurent tout ensemble en un moult beau palais et riche, qui est dedens la cité

en 路 *lou* (circonscription administrative immédiatement au-dessous des « gouvernements » 省 *siang*), en 府 *foü*, « départements » en 州 *tchou*, « arrondissements » ; et en 縣 *hien*, « cantons ou districts. » Les fonctions des mandarins préposés à ces administrations, dont ils portaient le nom, étaient permanentes ; chaque siège avait son rang permanent, et les émoluments étaient aussi les mêmes. Les fonctionnaires supérieurs étaient mongols, et les seconds étaient chinois, ou des hommes du Sud (devenus depuis Chinois). Dès lors cette forme de gouvernement fut suivie pendant tout le règne de la dynastie. *Li tai ki sse*, k. 97, fol. 2. — *Souh Thong kian kang mou*, k. 21, fol. 9. — *Yuen sse*, k. 85, fol. 1 verso.

On avait créé aussi, à l'imitation des anciennes dynasties chinoises, trois grandes charges (*sau kouang*, « les trois dues ») ; ceux qui en seraient revêtus devaient s'appeler : le « grand précepteur de l'Empire », (*tai sse*) ; le « grand rapporteur », (*tai tchoüan*) ; et le « grand conservateur » (*tai piao*). La première fut remplie sous Dchingshi Khaän, par *Mou-hon-li*, son compagnon d'armes (et l'un des quatre *Questians* de Marc Pol, voir p. 278, n.) ; la troisième le fut sous Khoubilai-Khaän, par *Liéou Kien-tchoung* (de 1264 à 1275), qui avait été chargé avec *Hiu-heng* d'organiser le nouvel empire. Par la suite, à partir de 1303, ces trois grandes charges furent presque toujours remplies ; ce qui n'empêcha pas la chute de la dynastie mongole, soixante ans plus tard.

Il y avait encore : le « grand directeur des troupes » (*tai sse thoti*) ; le « directeur en second » (*sse thou*) ; le « grand chef de la police » (*tai wei* = le « grand tranquillisier »).

Après ces grandes charges en venait une autre, qui était en réalité la première du gouvernement central actif : celle de « président du cabinet ou de la secrétairerie d'État » ; en chinois : 中書令 *tchoung chou ling*. Il avait un sceau d'argent. Il recevait les instructions de l'empereur, et les transmettait (*ien ling*) aux ministres qu'il présidait. Deux « ins-

pecteurs des sceaux » (*kian yün*) étaient attachés à son office. Sous Ogodai, c'était un des ministres qui la remplissait. *Chi-trou* (Khoubilai) en chargea son héritier présomptif (*houng tai-tse*), l'année 1273 ; ce qui confirme ce que nous dit Marc Pol dans son chapitre 84, que ce même fils héritier présomptif tenait sceau d'Empire.

#### CABINET OU CONSEIL DES MINISTRES.

Le « cabinet ou conseil des ministres » était formé comme il suit :

1° Un « ministre de la droite » 右丞相 *Yéou tching siang*, et un ministre de la gauche 左丞相 *tso tching siang*, du premier degré, du premier rang, avec sceau d'argent. Ils avaient dans leurs attributions la nomination de tous les principaux fonctionnaires publics de l'Empire en exercice, et divisés en six catégories (*thoung loi kouan soti pé sse kü ling*). Si l'un des fonctionnaires en exercice, placé sous leurs ordres, venait à manquer, alors c'était l'affaire des commandants des grands gouvernements (*thoung siang*) de pourvoir provisoirement à son remplacement, pour ne laisser en souffrance aucun des ressorts du gouvernement de l'Empire. Voir *Yuen-sse*, k. 85, fo 2 et suiv. — *Li tai tchi kouan piao*, k. 4, fol. 7 et suiv.

Le nombre de ces premiers ministres varia beaucoup. En 1260, à l'avènement de Khoubilai, il n'y en eut qu'un, et il se nommait *Mamou-te* (Mahmond). C'était un mahométan. De 1261 à 1265, il y en eut deux ; et en 1265 et 1266 il y en eut quatre, au nombre desquels furent *Gan-thou* (Khazou), et *Pa-yen* (Bayan), dont il est question dans Marc Pol.

2° Quatre « ministres spéciaux traitant des affaires administratives » 平章政事 *p'ing tchang tching sse*, du premier rang, second degré. Ils assistaient les deux ministres précédents (*tching siang*) dans le maniement du pouvoir. Tout ce qui concernait l'armée et les autres affaires importantes de l'État était de leur ressort (ll.).

En 1265, le fameux *A-ah-me-te* (A'hmed) fut élevé à ce poste par Khoubilai Khaän. Il l'occupa

de Cambaluc ; et a plusieurs chambres et plusieurs palais. Et chascune province si a un juge et plusieurs escrivains <sup>1</sup> ; et tuit demeure

XCVI. — <sup>1</sup> *Secrétaires-interprètes et rédacteurs.*

jusqu'en 1282, année dans laquelle il fut élevé à celui de *Tching siang*, et tué dans une conspiration du palais. Cet événement a été raconté par Marc Pol dans un chapitre qui ne se trouve que dans la rédaction italienne publiée par Ramusio. (Voir ci-devant, p. 276, n.)

3° Quatre « ministres assesseurs », deux de droite : 右丞 *yéou tching* et deux de gauche : 左丞 *tsò tching*, du premier degré du second rang. Ils avaient pour fonctions d'aider les ministres dans tout ce qui concernait l'administration. C'était comme des « sous-secrétaires d'État. »

4° Deux « conseillers rapporteurs sur les affaires administratives : 參知政事 *tsan tchi tching ssé*, du second degré du second rang. Ils avaient pour fonctions d'aider les ministres en prenant connaissance des grandes affaires de l'administration et d'en donner leur avis aux ministres assesseurs. » (Ib.)

Voilà les *Douze barons*, formant le *Cabinet* de Khoubilai-Khaân, dont parle Marc Pol, et pas d'autres ; le président de ce Cabinet, soit qu'il fût pris, comme sous Ogolai, au sein même du Cabinet, soit que, comme sous Khoubilai, ce fût l'héritier présomptif qui le présidât, n'en faisait pas partie. Les membres de ce Cabinet sont compris, dans les Annales mongoles, sous la dénomination de 宰相 *tsài siang* (*Yuen-ssé*, k. 112, fol. 1) ; et ils sont assimilés, dans les « Tableaux historiques des offices publics sous toutes les dynasties chinoises » publiés par ordre impérial, la quarante-cinquième année Khien-loung (*Yü ting li tai tchi kouan p'iao*, année 1780, k. 2-4), au 內閣 *nèi k'è*, ou « Cabinet des ministres d'État » de la dynastie mandchoue actuellement régnante.

Je néglige d'énumérer ici les différents Bureaux qui dépendaient de ce « grand Conseil ou Cabinet » ; ces bureaux étaient nombreux et considérables comme on doit bien le supposer. Dans les « Secrétariats » il y avait des écrivains mon-

gols, musulmans et chinois. Ceux qui ont été énumérés ci-devant (p. 215-216 note) appartenaient à cette grande administration centrale du Cabinet, et formaient le *Secrétariat des Provinces*.

L'énumération donnée par *Rachid-ed-din* (voir *Nouveau Journal asiatique*, t. XI, p. 353-355), de ce grand Conseil ou Cabinet, qu'il nomme ديوان *Diwân* (comme on nomme encore aujourd'hui à Constantinople la réunion des ministres du sultan), est généralement conforme à celle des Annales chinoises. Il place en pre-

mière ligne les چينكسانك *Djingsang* (*tching-siang* en chinois, voir ci-dessus) qui, dit-il, ont le rang de vizirs ; 2° les commandants de l'armée (en chinois *Sse thou*, qui, quoique d'un rang très-élevé, font cependant leur rapport aux *Djingsang*) ; 3° les 明使官 *Mindjan* (et non *Tendjan* ou *Kabdjan*, comme de Hammer et Klaproth ont lu) mot qui est la transcription, selon la prononciation adoucie mongole, de *Pingchang* (notre n° 2) ; 4° le *yer djing*, qui répond au *yéou tsing* (n° 3) ; 5° le *Ou djing*, qui répond au *tsò tching* (n° 3) ; 6° les *Sam djing*, qui répondent aux *tsan tching* (n° 4), etc. Il ajoute que, du temps de Khoubilai-Khaân, les *Djingsang* choisis parmi les princes étaient : *Haitonn*, noyân (ou prince mongol) ; *Outchaar* (et non *Oudjadjai* comme lit Klaproth), etc., qui figurent au même titre dans les Annales chinoises (*Yuen-ssé*, k. 112, fol. 5) sous les noms de *An-thou* et *Ou-thou-khe-sche-eurh*, (en mongol *Khoutouklitchar*, de *khoutoukh* « heureux » et *tchar* « soldat »).

Après avoir dit qu'au-dessous de ce grand conseil de cabinet ou grand *Diwân*, il y en a six autres inférieurs (qui sont les « six ministères spéciaux », comme ils existent encore aujourd'hui en Chine (voir notre *Chine moderne*, p. 146 et suiv.), *Rachid-ed-din* poursuit ainsi :

« Quand les affaires ont passé par ces six *diwân*s, elles sont envoyées au grand *diwân* ou *Sing* (*Siang*) où on les discute et les munit ensuite de la signature du doigt de ceux qui ont le droit

rent en ce palais, chacun en sa maison par soy (2). Et cestui juge et ses escriyains si font toutes les choses qui besoignent à la pro-

de donner leur avis. Par la signature du doigt il est indiqué que le contenu des actes a été discuté, qu'il est certifié par (la marque des) jointures des doigts des hommes auxquels il a été soumis, et qu'il est définitivement jugé par eux. Si, de cette manière, les pièces relatives à une affaire ont passé par leurs mains, ils placent sur le dos, pour constater l'authenticité, leur cachet (*tamghā*) à la place de l'impression de la jointure de leurs doigts, afin que, si dans la suite on en voulait révoquer en doute l'authenticité, elle soit certifiée par ce moyen; de sorte que, si on la trouve démontrée, on ne puisse plus la rejeter.

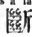
« Si, de cette manière, une affaire a été examinée et confirmée par tous les divâns, on en fait le résumé qui est soumis à la décision suprême. Après l'avoir obtenue, l'affaire est renvoyée à la première instance (au ministre spécial ou « tribunal », comme on le nomme aussi, auquel elle ressort). Il est de coutume que les princes mentionnés plus haut (les « douze barons » de Marc Pol), se rendent tous les jours au *Sing* (le palais où ils siègent) et s'informent de ce qui s'y passe. Comme les affaires de l'Empire sont fort nombreuses, les *Djingsang* y écrivent aussi bien que tous les autres conseillers dont nous avons indiqué les dignités. Chacun d'eux y est placé selon son rang, et a devant lui une espèce de table avec une écriture (\*). Chaque prince a son sceau (*tamgha*) déterminé. Une partie des secrétaires (*bikedji* en mongol) particuliers est employée à écrire les noms de tous ceux qui y viennent pendant la journée, afin que, pour les jours où ils ont manqué, on puisse leur faire une déduction sur leurs appointements. Si quelqu'un n'assiste que rarement au Divân, sans une excuse valable, on lui donne son congé.

« Par ordre du Kaân, les rapports lui sont faits par les quatre *Djingsang*. Tous les actes et registres sont conservés dans ce grand ministère; on en prend grand soin, et les livres de notes (les *dossiers* de chaque affaire) y sont bien gar-

dés. Dans ce *Sing*, on compte jusqu'à deux mille employés. »

(2) Rachid-ed-dîn (*Nouv. Journal asiatique*, t. XI, p. 356) dit : « Comme, pour la plupart du temps, le Kaân reste dans la ville, il a construit pour le grand Divân une suite de bâtiments appelés *سینگ* *Sing*, dans lequel le grand Divân tient ses séances. Selon l'usage établi, un lieutenant y a l'inspection des portes. Les *بلارغوی* *belargoui* qui arrivent sont portés devant lui, et il les examine. »

*Belargoui*, ou plutôt *Balarkai*, est un mot mongol qui signifie : « écrit, mémoire pen net, avec des ratures ou phrases retranchées (voir Schmidt, *Dictionn. mongol, allemand et russe*; sub voce). » Encore aujourd'hui, en Chine, toutes les pétitions, mémoires, etc., présentés à l'Empereur ou à son conseil sont reçus par des préposés *ad hoc*, membres de l'Académie des *Han-lin*, qui leur donnent la tournure et le style convenables avant de les présenter à l'autorité.

Quant au *Juge* par province et à ses *escrivains* dont parle Marc Pol, et que Rachid-ed-dîn ne mentionne pas, on les trouve dans les Annales mongoles (*Yuen sse*, k. 85, fol. 6) placés à la suite du grand conseil, sous le nom de  *touân sse houda*, « magistrats pour décider, trancher les affaires »; ils étaient du troisième rang. Ils avaient pour fonctions de décider en dernier ressort sur les peines infligées en tout ce qui dépendait de l'administration civile. Dans les commencements de la dynastie mongole, cette tâche était dévolue aux ministres. Les délits commis dans l'entourage de l'Empereur, au palais, par les princes du sang et autres, étaient déferés aux *Qésitan* (\*) (ou, comme les nouveaux

(\*) Les premières éditions des Annales mongoles écrivent ce mot *Khauc-tan*, comme Marc Pol l'avait entendu prononcer et l'avait écrit. Les nouveaux éditeurs du siècle dernier, qui ont voulu corriger la plupart des mots étrangers en les ramenant à des mots mongols, mandchous et autres, dont ils les croyaient dérivés, ont changé le mot en question, et l'écrivent *Tai-sai-tai* en chinois, et *Dehi-sai-tai* en mongol (*Yuen sse*; Yu kiai, k. 2, fol. 1<sup>er</sup>). Ils disent que *Dehi-sai* signifie : ordre régulier, et *tai*, avoir; ce qui n'a pas de sens, appliqué aux personnages en question. Ils ajoutent que ce nom est celui de « chefs des

(\*) Selon le *Yuen sse*, (k. 85, fol. 4<sup>vs</sup>), des employés spéciaux du cabinet, qui étaient du 1<sup>er</sup> degré du 6<sup>e</sup> rang, avaient, entre autres fonctions, celle de la surveillance et du placement des tables pour écrire (*sein thou*). C'étaient les « chefs du Secrétariat ».

vince à qui il sont député; et c'est par le commandement des douze barons. Et encor plus; quant le fait est grief<sup>3</sup> il le font savoir, ces douze barons, au Seigneur. Et puis fait ce que li semble le miex<sup>4</sup>. Mais ces douze barons ont si grant seigneurie que il eslisent les seigneurs de toutes ces .xxxiiij. grans provinces que je vous ai ci dit. Et quant il sont esleu, tel qu'il leur semblent qu'il soit bon et souffisant, si le font savoir au Seigneur. Et il les confirme<sup>d</sup> et leur fait donner table d'or, telle comme à sa seigneurie appartient. Et encore ont tant de seigneurie<sup>3</sup>, ces douze barons, que il pourvoient où il convient que les osts<sup>e</sup> voient<sup>4</sup>. Et les envoient là où il semble que mestier en soit, ou telle quantité comme a besoing. Mais toutefois est à la seue<sup>5</sup> du Seigneur; mais il en font ce que il veulent, et sont appellé : *scieng* (3), qui vaut à dire : « la Court

<sup>e</sup> Ms. B. *mieux*. — <sup>d</sup> Ms. C. *confirme*. — <sup>e</sup> Ms. A. *olz*.

<sup>3</sup> *Grave*. — <sup>3</sup> *Pouvoir*. — <sup>4</sup> *Que les troupes, les armées aillent*. — <sup>5</sup> *A su*.

éditeurs des Annales mongoles les nomment, *Tsie sai tai*), dont a parlé Marc Pol (chap. LXXXV, p. 277).

Le nombre des *Juges* de la cour suprême varia beaucoup. En 1260, il était de 16 sièges, au-dessous desquels ou établit trente et un magistrats; en 1269, il fut de 17 sièges au-dessous desquels il y eut 34 magistrats; en 1270, il fut de 18 sièges au-dessous desquels il y eut 35 magistrats. En 1271, on commença à leur donner des sceaux. En 1290, on établit des sièges séparés pour deux provinces, et les magistrats de ces deux provinces siégèrent ensemble. En 1291, on fit entrer tout ensemble au greffe 36 secrétaires, auxquels deux autres furent ajoutés en 1294. Il y avait 1 président, 1 greffier en chef et 1 greffier en second. De ce grand tribunal dépendaient 2 secrétaires mongols; 12 historiographes en chef (*ling ssé*), ou expéditeurs de rôles, également mongols; 1 expéditeur de rôles (*ling ssé*) musulman-ouïgour, et 2 interprètes (*kérimourtsi*) en cette même langue; 2 préposés aux sceaux; 8 rapporteurs, et 1 chef de police.

gards du palais (50-*wei-ssé*), ce qui s'accorde parfaitement avec Marc Pol. Seulement j'ai en tort de lire *Quentou* au lieu de *Question*, qui est l'orthographe primitive et qui est à établir dans notre texte.

On a vu plus haut (note 1, à l'énumération des membres composant le cabinet), que les *Tching siang* ou « ministres du premier rang », avaient effectivement, comme le dit Marc Pol, dans leurs attributions, la nomination à tous les grands emplois de l'Empire, en en référant toutefois, pour confirmer ces nominations, au grand Khaân. Ces prérogatives rentrent, au surplus, dans les attributions des premiers ministres de tous les gouvernements.

(3) Ce mot est la transcription exacte du caractère chinois 相 *siang*, qui signifie « ministre » et « ministère ». C'est à tort que M. le professeur Neumaun (dans Bûrek, p. 623) a confondu ce mot avec 省 *sing*, qui a la signification de « province ». Quant à celles-ci, Marc Pol ou ses copistes se sont trompés en en portant le nombre à trente-quatre; les Annales mongoles (*Yuen-ssé*, k. 58) et Rachid-ed-din (*Nouveau Journal asiatique*, t. XI, p. 447) n'en énumèrent que douze. L'Atlas historique chinois intitulé : *Kouï kin tchoung wai lou*, donne, pour les Mongols, une carte de ces douze *Sing*, et une autre des *Lou*, des *Fou*, des *Tchou* et des *Hiên*. Voici comment les Annales mongoles (*Yuen ssé*, k. 58,

greigneur <sup>6</sup>. » Le palais là où il demeurent est aussi appelez « la Court greigneur ». Et c'est bien la greigneur seigneurie qui soit en la

<sup>6</sup> *La cour principale.*

fol. 1 et suiv.) expose l'organisation administrative de l'Empire :

« Les *Yuen* (ou Mongols), après être sortis des plaines sablonneuses de *Sò*, avoir, en même temps, rangé sous leur domination le *Sí-yí* (les contrées situées à l'occident de la Chine), ancanti le royaume de *Si-hia* (sur les frontières occidentales de la Chine), s'être rendus maîtres des *Jou-tché* (ou Djourdjev, les ancêtres des Mandchous actuellement régnants), avoir pacifié la Corée, et soumis toutes les provinces situées au midi du grand *Kiang* (le fleuve Yang-tse-kiang), ne firent (de tous ces États et royaumes) qu'un seul et même Empire. C'est pourquoi le territoire soumis à leur domination était borné, au nord, par les monts *Yin chán*; à l'ouest, par l'extrême limite des sables mouvants; à l'orient, il comprenait toute la gauche du *Liao-toung*; au midi, il était borné par la mer de *Yue* (le royaume d'Annam actuel).

« L'empire des Han (202 av. à 220 ap. J.-C.) avait de l'est à l'ouest, 9,302 *li* (environ 930 lieues); du midi au nord: 13,368 *li* (1,336 lieues). Celui des *Tháng* (618-905) avait, de l'est à l'ouest, 9,511 *li*; du midi au nord 16,918 *li*. L'Empire mongol ne s'étendait pas moins loin au midi et à l'est que ceux des Han et des *Tháng*; mais à l'ouest et au nord il les dépassait tellement qu'il serait difficile d'en fixer l'étendue et les limites.

1° 185 « Circuits » nommés: 路 *lou*;

2° 33 « Départements » nommés: 府 *foü*;

3° 359 « Arrondissements » nommés: 州 *tchéou*;

4° 4 « Garnisons militaires » nommés: 軍 *kiàn*;

5° 15 « Directions pacificatrices » nommés: 安撫司 *'án foü ssé*;

6° 1127 « Cantons ou districts » nommés: 縣 *hièn*.

1. La « province centrale administrative » (*tchéoung chòu sîng*) comprenait tout le territoire des provinces actuelles du *Chán toung*, du *Chán-si*, tout ce qui, en dehors de ces provinces, était situé au nord du fleuve Jaune. On l'appelait aussi les entrailles (le cœur) de l'Empire; elle comprenait 29 « circuits » et 8 « arrondissements ».

« Après l'extinction du royaume de *Kin* (en 1234), un recensement de la population fut ordonné en 1235, dans les provinces chinoises déjà conquises par les Mongols comprenant 36 *lòu*, et cette population fut trouvée être de 873,781 familles et de 4,754,975 bouches. En 1292, on fit un nouveau recensement d'après lequel le nombre des familles du nord et du midi de la Chine réunies s'élevait au chiffre de 13,196,206, et celui des individus, ou bouches, à 58,834,711, « non compris les populations qui s'étaient réfugiées dans les montagnes et sur les lacs. » (*Yuen sse*, k. 58, fol. 1 v°. — *Li-tai ki sse nièn piao*, k. 98, fol. 18. — *Sou Thong kian kang mou*, k. 23, fol. 32 v°). Cette même année une grande inondation fit périr dans la population du *Kiang-nán*, plus de 350,000 personnes. »

L'administration de l'Empire avait été ainsi organisée: 1° Une province centrale 中書省

*tchéoung chòu sîng*; 2° Provinces relevant de celle-ci: 行中書省 *hing tchéoung*

*chòu sîng*; à savoir: 1° *Ling-pe*; 2° *Liao-yang*; 3° *Ho-nan*; 4° *Chen-si*; 5° *Sse-tchouan*; 6° *Kan-suh*; 7° *Yun-nan*; 8° *Kiang-tché*; 9° *Kiang-si*; 10° *Hou-kouang*; 11° *Tching-thoung* (l'Orient conquis). On divisa ensuite ces mêmes grandes provinces en circonscriptions subordonnées comme suit :

De cette province dépendaient aussi: 3 « départements »; 91 « arrondissements », et 346 « cantons ». *Tá tou* (la ville actuelle de Pé-king), chef-lieu de circuit, en était la capitale (Long. 114° 8' 30", lat. 39° 54' 13"). *Yuen sse*, k. 58, f. 1-2.

2. La « province ou administration provinciale des chaînes des montagnes septentrionales, etc. »

court du grant Sire; car bien ont le pooir de faire du bien à qui il veulent. Les .xxxiiiij. provinces ne vous conterai pas ores par

(*Ling pè hing tchoùg chouï sing*) comprenait le « circuit de *Hó-ning*, qui avait pour chef-lieu ou capitale la ville de *Ho-liu* ou *Kara korum*. (L. E. 100° 30', lat. 46° 40'). Il y avait un gouverneur général militaire (*Houng kouán fou*). *Yuen sse*, k. 58, fol. 36 v.

3. La « province administrative de *Liao-yáng* (le *Liao-toung* et autres lieux (*Liao-yáng hing chòuï sing*), consistait en 7 « circuits », et 1 « département ». En dépendaient : 12 « arrondissements », 10 « cantons ». La ville de *Liao-yáng*, chef-lieu de circuit, en était la capitale (Long. E. 125°, lat. 41°). *lb.*, k. 59, fol. 1.

4. La « province administrative du *Hó-nán*, et des lieux situés au nord du *Kiáng* » (*Hó nán kiáng pè hing tchoùg chouï sing*), consistait en 12 « circuits », 7 « départements » et 1 « arrondissement ». En dépendaient : 34 « arrondissements », 182 « cantons ». Sa capitale, chef-lieu de district, se nommait *Toung king* « capitale orientale », sous les *Soung*; *Nán-king*, « capitale méridionale » sous les *Kiu*. Elle conserva ce dernier nom, sous les Mongols, jusqu'en 1288, époque à laquelle elle fut nommée *Pian-liang*. On lui a rendu depuis son ancien nom de *Khai foung fou* (Long. E. 112° 13'; lat. 34° 52'). *lb.*, k. 59, fol. 6-7. Il y avait une « intendance ou direction littéraire » (*lián fang ssé*) pour préparer aux fonctions publiques.

5. La « province administrative du *Chen-si* et autres lieux » (*Chen si hing tchoùg chouï sing*) consistait en 4 « circuits », 5 « départements », 27 « arrondissements »; en dépendaient 12 « arrondissements » et 88 « cantons ». En 1262, on fit du *Chen si* et du *Sse tchouan* une seule et même province qui eut pour capitale administrative *King tchao* (actuellement : *Si-ngan-fou*) (Long. E. 106° 37' 45", lat. 30° 16' 45"). En 1279, on changea ce nom en celui de *Ngan-si*. En 1286, on érigea le *Sse-tchouan* en *Sing*, ou « province administrative », et on fit du *Chen-si* et d'autres lieux une semblable province. En 1312, son chef-lieu fut nommé *Fong-yuen*, actuellement : *Si-ngan-fou* (Long. E. 106° 37' 45", lat. 34° 16' 45"). *lb.*, k. 60, fol. 1.

6. La « province administrative » de *Sse-*

*tchouan* et autres lieux (*Sse-tchouan hing tchoùg chouï sing*) consistait en 9 « circuits », et 3 « départements ». En dépendaient : 2 « départements », 36 « arrondissements », 1 « campement militaire » (*kiou*), et 81 « cantons ». Il y avait (et il y a encore) des tribus de *Mán-t*, ou « étrangers barbares » (les *Miao-tse*), dont le nombre de résidences est inconnu. Sa capitale, chef-lieu du circuit de ce nom, était *Tching-tou* (Long. E. 101° 50' 30", lat. 30° 40' 41"). *lb.*, k. 60, fol. 10, v.

7. La « province administrative » de *Kan-suh* et autres lieux (*Kan-suh hing tchoùg chouï sing*) consistait en 7 « circuits », et 2 « arrondissements »; 5 autres en dépendaient. *Kan-tchéou* en était le chef-lieu. (Voir ci-dessus, p. 165, n.) Cette province fut érigée en 1281, et formée de toutes les principautés situées à l'occident de *Hoàng-hó*, dans le pays que l'on appelait *Hó-si*, l'« occident du fleuve ». Sa capitale, chef-lieu du circuit de ce nom, était *Kan-tchéou* (Long. E. 98° 36', lat. 39° 00' 40"). *lb.*, k. 60, fol. 24.

8. La « province administrative » du *Yün-nán* (*Yün-nán tchoùg chouï sing*) consistait en 37 « circuits » et 2 « départements ». En dépendaient aussi 54 « arrondissements » et 47 « cantons ». Le surplus consistait en « campements militaires » (*kiou*), dont l'énumération n'a pas été conservée. Sa capitale, chef-lieu du canton de ce nom, se nommait *Tchoung-khing* (à présent *Yün-nán fou*) (Long. E. 100° 31' 40", lat. 25° 06'). Cette province s'étendait jusqu'au territoire de *Mien* (Ava), et comprenait le pays de *Ta lí* aux « dents d'or » (*kin tchi*) et autres lieux. *lb.*, k. 61-62.

9. La « province administrative » de *Kiáng-tche* et autres lieux (*Kiáng-tche hing tchoùg chouï sing*) consistait en 30 « circuits », 1 « département » et 2 « arrondissements ». En dépendaient aussi 26 « arrondissements » et 133 « cantons ». Sa capitale, chef-lieu du circuit de ce nom, était *Hang-tchéou* (Long. E. 117° 47' 34", lat. 30° 20' 20"). En 1129, les *Soung* y avaient transporté leur résidence capitale, ce qui la fit nommer *King-ssé* (Quinssay, dans Marc Pol, ch. cltj). *lb.*, k. 62.

nom, pour ce que je les vous conterai en notre livre appertement.

Or vous lairons à couter de ce et vous conterons comment le grant Sire envoie ses messages et ses courssiens; et comment il ont les chevaux appareilliez pour tost aler.

## CHAPITRE XCVII.

*Comment de Cambalu se partent ses messagiers et courssiens et vont par maintes terres et provinces.*

Or sachiez vraiment que de ceste cité de Cambaluc<sup>a</sup> se partent moult de voies et de chemins lesquelz<sup>b</sup> vont par<sup>c</sup> maintes provinces; c'est à dire que l'un chemin va à tel province, et l'autre à tel. Et a ainsi chascun chemin le nom de la province là où il vait<sup>d</sup>; mais il est moult celé<sup>e</sup>. Et quant l'en se part de Cambaluc, par laquelle voie que l'en veult, et l'en a alé<sup>f</sup> .xxv. milles, si treuvent les messages du seigneur, une poeste<sup>g</sup> que il appellent *iamb* (1); et

XCVII. — <sup>a</sup> Ms. A. *Cambalu*. — <sup>b</sup> Ms. A. *lesquies*. — <sup>c</sup> Ms. B. à. — <sup>d</sup> Ms. C. *va*. — Ms. A. B. C. Le texte fr. de la S. G. porte : « Et ce est moult sçue chouse. » C'est un sens tout contraire. — <sup>e</sup> Ms. B. *et on aille*. Ms. C. *et l'en est alé*. — <sup>f</sup> Ms. C. *poste*.

10. La « province administrative » de *Kiang-si* et autres lieux (*Kiang-si ting tchou ling tchouing chouï sing*) consistait en 18 « circuits » et 9 « arrondissements ». En dépendaient aussi 13 autres « arrondissements » et 78 « cantons ». Sa capitale, chef-lieu du « circuit » de ce nom, était *Loung hing*, actuellement *Nan-tchang fou* (Long E. 113° 31' 47", lat. 28° 37' 12"). *Yuen sse*, k. 62, fol. 16.

11. La « province administrative » de *Hou-kouang* et autres lieux (*Hou kouang ting tchou ling tchouing chouï sing*) consistait en 30 « circuits », 13 « arrondissements » et 3 « départements ». En dépendaient aussi : 15 « directions d'apaisement ou de pacification » (*ngân fou sse*), 3 « campements militaires », 3 « départements », 17 « arrondissements » et 150 « cantons ». Sa capitale, chef-lieu du circuit du même nom, était *Wou-tchang* (Long E. 111° 53' 30", lat. 30° 31' 50"). *lb.*, k. 63.

12. La « province administrative » de *Tching toing* et autres lieux (*Tching toing ting tchou ling tchouing chouï sing*) consistait en 2 « départements supérieurs » (*ling fou*) et 1 « direction » (*sé*). C'est aujourd'hui le royaume de la Corée. Sa capitale, chef-lieu du circuit de ce nom, était *Fan-yang*, où résidait un vice-roi. *Ibid.*, k. 62, fol. 25.

Voilà les grandes provinces dans lesquelles l'empire de Khoubilai-Khaan était divisé. Nous sommes loin des trente-quatre provinces indiquées par Marc Pol. Ou ce chiffre est une erreur des premiers copistes, ou, comme un certain nombre de *sing* étaient subdivisés en plusieurs commandements, Marc Pol aura pris ces mêmes commandements pour des provinces. Nous aurons occasion de revenir par la suite sur ce sujet.

XCVII. — (1) Ce mot est probablement la transcription des deux mots chinois 驛 站 *yi má*, qui signifient *poste aux chevaux*, et que,

nous disons : « poeste de chevaux ». Et en celle poeste là où vont les messages <sup>b</sup>, si a un beau palais, et grant et riche, là où il herbergent <sup>1</sup>; et sont plaines, les chambres, de riches liz<sup>1</sup> moult beaus et bien fournis de tout ce qui leur besoigne avec riches draps de soie; et ont tout ce que à message affiert <sup>2</sup>. Et se uns roys y venist <sup>3</sup>,

<sup>b</sup> Ms. B. *messagiers*. — <sup>1</sup> Ms. B. *lis*. Ms. C. *litz*.

XCVII. — <sup>1</sup> *Logent*. — <sup>2</sup> *Convient*. — <sup>3</sup> *l'Int*.

dans le langage parlé, on prononçait *yem*. Les écrivains persans ont transcrit ce mot par  $\text{يام}$  *yâm*, en lui donnant la même signification. On lit dans la Relation des ambassadeurs de Chah-Rokh, envoyés près de l'empereur de la Chine en 1417 (*Notices et Extr. des Manusc.*, t. XIV, p. 395, traduction de M. Ét. Quatremère) : « Cette ville (de *Sou-tcheou*) est la première que l'on rencontre sur la frontière du Klata; de là à Khanbâlik, résidence de l'empereur, on compte 99 *iam* (maison de poste). Tout cet espace est bien habité. Chaque *iam* se trouve situé vis-à-vis une ville ou un bourg; dans l'intervalle qui sépare le *iam*, on compte plusieurs *kargou* ou *kidi-fou*. On désigne par le mot *kargou* une maison qui s'élève à une hauteur de soixante *ghez*; deux hommes se tiennent constamment dans cet édifice; il est construit de manière que l'on peut apercevoir un autre *kargou* : lorsqu'il arrive un événement, tel que l'approche d'une armée étrangère, aussitôt on allume du feu qui est aperçu de l'autre *kargou*, où l'on s'empresse d'en allumer un pareil. La chose a lieu de proche en proche, et dans l'espace d'un jour et d'une nuit, une nouvelle est connue à une distance de trois mois de marche. Une dépêche arrive également sans interruption; car d'un *kidi-fou* à l'autre, elle est transmise de main en main. On désigne par le mot *kidi-fou* une réunion de plusieurs individus placés dans une station, et dont voient les fonctions. Lorsqu'ils reçoivent une lettre ou une nouvelle, un d'entre eux, qui se tient tout près, part à l'instant, et porte la dépêche à un autre *kidi-fou*, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle parvienne au pied du trône impérial. D'un *kidi-fou* à un autre, la distance est de 10 *meh*; seize de ces mesures équivalent à une parasange. Les

hommes qui occupent le *kargou*, et qui sont au nombre de dix, sont remplacés tous les dix jours, et, à l'arrivée des seconds, les premiers se retirent. Mais ceux qui occupent le *kidi-fou* y sont à demeure. Ils se construisent des maisons, et s'occupent de la culture et de l'ensemencement des terres. »

L'établissement des postes chez les Romains est attribué à Auguste par Suétone (*in Aug.*, 49), mais ce fut l'empereur Adrien qui en compléta l'organisation, en établissant sur les grandes routes des relais qui devaient être continuellement entretenus par les habitants des provinces. Il serait curieux de comparer l'organisation des postes dans les anciens empires; c'est un sujet qui ne peut être traité ici. Nous avons dû nous borner à ce simple rapprochement, en ajoutant seulement que celle des Mongols embrassait une grande partie de l'Asie.

Selon l'auteur persan de l'*Histoire du conquérant du monde* (*Tarikli Djihan-Konchaï*, citée par d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I<sup>er</sup>, p. 406), « Chinghis-Khaân établi, à l'exemple de ce qui existait en Chine, des stations de relais sur les grandes routes, pour faciliter les voyages des fonctionnaires publics, des envoyés et des messagers. Les chevaux de postes devaient être fournis par les habitants, tenus aussi de donner des vivres aux courriers, et des chariots pour le transport des contributions. Un règlement prescrivait à ceux qui avaient le droit de se servir de ces chevaux la conduite qu'ils devaient tenir. La sûreté des routes, garantie par une police sévère, permit aux étrangers de parcourir la Tartarie, que les brigandages de tant de tribus indépendantes leur avaient jusqu'alors rendue inaccessible. »



si seroit il bien herbergiez. Et si treuve l'en, en ces poestes, bien quatre cenz<sup>1</sup> chevas par chascune. Et de telle il y a deux cenz, selonc ce que il besoigne plus à l'un qu'à l'autre; si comme le grant Sire a establi qu'il besoigne et que toutes fois demeurent, et sont appareilliez pour ses messages, quant il les envoie en aucune part. Et sachiez que à .xxv. milles ou à .xxx. (2) a, toutesvoies, une de ces poestes, si garnies, comme je vous ai dit; mais ce est en toutes les principaus<sup>4</sup> voies qui vont aus provinces que je vous ai dit; si que en ceste maniere vait par toutes les principaus provinces du grant Kaan. Et quant les messagiers<sup>1</sup> vont par aucun autre lieu desvoiable qu'il ne treuve ne maisons<sup>m</sup> ne herbergerie<sup>4</sup>, si fait faire, le seigneur, aussi ne plus ne mains<sup>n</sup> les poestes comme je vous ai dit, sauz<sup>o</sup> ce, qu'il convient chevauchier par granz journées; car les autres sont de .xx. à .xxx. milles<sup>p</sup> l'une loing de l'autre. Et si sont de .xxxv. à .xliv. milles, et sont aussi appareilliez comme les autres de tout quanque<sup>5</sup> besoing leur est, et de chevas et de toutes autres choses, à ce que les messages du seigneur, qui vont et viennent, aient leur fournement<sup>6</sup> à leur plaisir, de quelconques pais il viennent<sup>q</sup>. Et certes ce est bien la greigneur hautesce<sup>r</sup>, et la greigneur grandesse qui fust onques oie ne veue. Onques nul Empereur<sup>s</sup>, ne nul roy, ne nul seigneur n'ot tel richesse. Car sachiez en vérité, que plus de trois cenz mille chevas (3) demeurent en ces poestes proprement pour ses messages. Et encore que les palais qui sont plus de dix mille, sont tuit si fourni de riches hernois<sup>t</sup> comme je vous ai conté. Et c'est chose si merveilleuse et

<sup>1</sup> Ms. B. *cens*. — <sup>2</sup> Mss. A. B. Le ms. C. *principales*. — <sup>3</sup> Mss. B. C. *messagies*. — <sup>m</sup> Ms. A. *messons*. — <sup>n</sup> Ms. B. *moins*. — <sup>o</sup> Mss. B. C. *sauz = suaf*. — <sup>p</sup> Id. de .xxv. à .xxx. *mille*. — <sup>q</sup> Ms. B. *que il viennent*. Ms. C. *de quelque part que il voisent*. — <sup>r</sup> Mss. B. C. *hautesse*. — <sup>s</sup> Id. *Empereur*. — <sup>t</sup> Ms. C. *harnois*.

<sup>4</sup> *Hôtellerie*. — <sup>5</sup> *Tout ce que*. — <sup>6</sup> *Fourniment*; objets d'équipement.

(2) Dans la Relation persane des ambassadeurs de Chah-Rokh près de l'empereur de la Chine, par Abd-er-Razzak de Samarkande, citée précédemment, il est dit aussi que les ambassadeurs

arrivaient chaque jour à un *idm* (lieu de poste) et chaque semaine à une ville, où ou leur don-  
nait un festin. \*

(3) Ce chiffre peut paraître exagéré. Mais il

de si grant vaillance que à paine se porroit compter ne escrire<sup>a</sup>. Encore vous conterai je une autre chose que je avoie oubliée, qui bien fait à conter<sup>7</sup> en ceste matiere. Sachez que encore á ordené<sup>1</sup>, le grant Kaan, et ainsi est fait, que entre l'une poesité et l'autre, oùquel<sup>7</sup> chemin que ce soit, si, à chascune trois milles, à un petit chasteiau<sup>1</sup> où il puet avoir entour .xl. maisons esuelles demeurent hommes à pié qui encore font messageries<sup>22</sup> du grant Sire en ceste maniere. Chascun porte une çainture<sup>bb</sup> grant et large, toute plaine de campanelles<sup>cc</sup>, à cè que, quant il vont, que il soient bien ois de loings (4); et vont toutesvoies courant le grant cours jusques à l'autre casau<sup>dd</sup>, où il a trois milles<sup>cc</sup>. Et cil de maintenant auront appareillie un autre homme, si fourni de campanellés, comme celui que il auront appareillie avant la venue de lui, pour cè qu'il l'auront sentí venir

<sup>a</sup> Mss. B. C. *nombrer ne escrire*. — <sup>v</sup> Id. *ramentevoir*. — <sup>x</sup> Id. *ordonné*. — <sup>7</sup> Id. *en quelconque*. — <sup>2</sup> Ms. B. *un chastelet*, Ms. C. *un petit casau*. — <sup>22</sup> Ms. B. *sont messagers*. — <sup>bb</sup> Id. *courde*. — <sup>cc</sup> Mss. A. C. Le ms. B. *sonnettes*. — <sup>dd</sup> Ms. B. *chateau*. — <sup>ee</sup> Ces derniers mots manquent dans le ms. B.

fait se rappeler que l'empire de Khoubilai-Khaan s'étendait de la mer du Japon jusqu'à Kachghar, et depuis les monts Altaï jusqu'au golfe de Siam. On sait, en outre, que les Mongols étaient alors et sont encore aujourd'hui de grands éleveurs de chevaux, comme les anciens Seythes, leurs ancêtres. Tout le territoire de la Mongolie n'est en quelque sorte qu'un immense pâturage, découpé par des chaînes de montagnes et limité par des déserts. Dès l'antiquité, les contrées situées au nord-ouest de la Chine proprement dite étaient connues pour être riches en chevaux.

Sous la dynastie mongole de Chine, on avait établi quatorze grandes administrations des chevaux. Il y en avait une en Corée, une à *Ho-liu*, ou *Kara-koroum*, une à *Kan-tchéou*, dans la province de *Kan-sou*, une autre dans le *Yü-nán*, etc. (*Yuen-se*, k. 100, fol. 1 et suiv.). Ces quatorze grandes administrations de chevaux devaient entretenir les nombreuses et grandes armées mongoles qui marchaient de tous les côtés à la conquête du monde. Les nombreuses stations de postes devaient être alors comme des

succursales de ces administrations où elle, envoyaient se refaire les chevaux rompus de fatigue.

Marsden trouve une contradiction dans les nombres donnés par Marc Pol, de 10,000 postes dans chacune desquelles il y aurait eu 200 chevaux; ce qui donnerait un total de 2,000,000 de chevaux et non 300,000 environ. Mais, dans notre texte, Marc Pol dit que dans certaines postes il y avait bien 400 chevaux, dans d'autres 200 (et ainsi de suite), selon que le service l'exigeait; selon ce que il *besoigne plus à l'un qu'à l'autre*. La moyenne du nombre de chevaux pour chaque poste n'est en réalité que de 30, le nombre total étant de 300,000 environ. Il n'y a rien d'*inconceivable* dans ces données.

(4) Nos postillons et nos anciens chevaux de poste portaient aussi des colliers de petites clochettes rondes en forme de bois, que l'on appelait *sonneries*, et qui avaient aussi le même but. Aujourd'hui on a rétabli ces petites sonneries aux chevaux des petits postillons qui font le service de la poste dans Paris, pour prévenir les accidents.

aus campanelles<sup>ff</sup>. Et tantost<sup>g</sup> que celui est joint, l'autre prent ce qu'il li aporte, et prent une petite chartrete que li donne l'escrivain<sup>ff</sup>, qui est toutes foiz appareillie à ce faire. Et s'en vait courant jusques aus autres trois<sup>ff</sup> milles. Et ceus ont aussi appareillie l'autre qui li donne le change, et s'en vait. Et ainsi à chascune trois milles se changent; si que en ceste maniere a, le seigneur, de ces hommes a pié<sup>(5)</sup>, grant quantité, qui li portent messages et nouvelles de .x. journées, qui est en un jour et en une nuit; car aussi vont il la nuit comme le jour; si que, quant il besoingne<sup>hh</sup>, il viennent de cent journées en .x. jours et en dix nuis<sup>ii</sup> qui est un grant fait<sup>ii</sup>. Et maintes foiz aportent ces hommes, au seigneur, fruit, ou autre chose estrange, de .x. journées en une.

Le seigneur ne prent à ces hommes nul treu<sup>8</sup>, mais leur fait donner du sien. Encore vous dirai plus que il y a, par ces casaus<sup>kk</sup> que je vous ai dit, hommes aussi appareilliez de granz çaintures<sup>ll</sup> plaines de campanelles que quant il est aucun grant besoing de porter nouvelles au seigneur d'aucune province, en haste, ou d'aucun baron qui soit revelez<sup>mm</sup>, ou d'aucune autre chose besoingnable<sup>nn</sup>, il vont bien, le jour, de deux cens et cinquante milles en<sup>oo</sup> trois cenx. Et ainsi le nuit<sup>pp</sup>; et vous dirai comment. Il prennent chevas de la poeste où il sont, qui sont appareilliez bons et fres et courans<sup>9</sup>; et montent à cheval, et vont à grans cours, tant comme il pueent du cheval traire<sup>10</sup>. Et ceus de l'autre poeste, qui les sentent venir pour leur campanelles, leur ont aussi appareillez che-

<sup>ff</sup> Ms. B. *l'escrivain*. — <sup>gg</sup> Ms. C. — <sup>hh</sup> Ms. C. *il a besoing*. — <sup>ii</sup> Ms. B. — <sup>jj</sup> Ms. B. C. *Le ms. A. fet*. — <sup>kk</sup> Ms. B. *chasteaux*. — <sup>ll</sup> Id. *çaintures*. — <sup>mm</sup> Ms. C. *rebellez*. — <sup>nn</sup> Ce membre de phrase manque dans le ms. B. — <sup>oo</sup> Ms. C. *et*. — <sup>pp</sup> Id. *la nuit*.

<sup>7</sup> Aussitôt. — <sup>8</sup> Tribut. — <sup>9</sup> Frais et bons coureurs. — <sup>10</sup> Ils tirent du cheval qu'ils montent le train le plus rapide qu'ils peuvent.

(5) On lit dans la Relation du voyage de Saint-Petersbourg à Pé-king, par Bell d'Autermony (t. I<sup>er</sup>, p. 267 de la trad. française) : « Nous trouvâmes sur la route, de distance en distance, de petites tours appelées *postes*, au haut des-

quelles est arboré le pavillon impérial. Elles sont gardées par quelques soldats préposés pour porter les ordres de l'Empereur d'une poste à l'autre; ce qu'ils font à pied et avec beaucoup de diligence. »

vaus et hommes adoubés<sup>11</sup>, si comme euls<sup>12</sup> qui maintenant que cil joignent, et prennent ce qu'il ont, ou lettre ou autre chose, et se metent à grans cours<sup>13</sup> jusques à l'autre poeste, qui leur auront ainsi appareillies hommes et chevaux pour change, touz frès; et ainsi vont toute fois de l'une poeste à l'autre, courant et changeant chevaux et hommes. Si que il vont tant que ce est merveilles. Et ces hommes sont moult prisié<sup>14</sup>, et on fascié<sup>15</sup> le ventre et le piz<sup>16</sup>, de belles bendes<sup>17</sup>, et la tete; car, aultrement, ne pourroient durer<sup>18</sup>. Et portent une table de gerfaus toutes fois avec eus; que se il avoient<sup>19</sup>, par aucune fois que, ou chemin courant, le cheval fust recreu<sup>20</sup>, ou eust aucune essoingne<sup>21</sup>; et il trovast qui que ce fust ou chemin, il le puet deschevauchier<sup>22</sup>, et prendre sa beste. Et nul ne leur oseroit refuser; si que, toute fois, il n'ont autres que bonnes bestes et fresches à leur besoing.

Et des chevaux que je vous ai ci dit, qui sont tant par les postes, je vous di que le seigneur n'a nulle despense d'euls. Et vous dirai comment, et la raison pour quoi. Il a establi qui est pres à la poeste et à la cité, et fait veoir quans<sup>23</sup> chevaux il puent donner: si sont dommez à la poeste. Et puis vient qui est aussi pres à ceste le tel chastel et tel; quans casaus, quans chevaux puent donner, tant et tant mettent à la poeste (6). Et en ceste maniere sont fournies

<sup>12</sup> Mss. B. C. *ceulx*. — <sup>13</sup> Ms. C. *avenist*. —

<sup>11</sup> Equipés. — <sup>12</sup> Au galop. — <sup>13</sup> Estimés, prisés. — <sup>14</sup> Lié, enveloppé; de fascio, même sens. — <sup>15</sup> Poitrine. — <sup>16</sup> Bandes. — <sup>17</sup> Résister. — <sup>18</sup> Harassé, abattu. — <sup>19</sup> Empêchement. — <sup>20</sup> Faire descendre de cheval. — <sup>21</sup> Et fait prendre des informations (sens particulier de faire veoir) pour savoir combien de chevaux, etc.

(6) Chez les Romains, ce système fut aussi plusieurs fois mis en vigueur, et supprimé par les empereurs qui voulaient se rendre plus populaires. Adrien, pour épargner aux magistrats municipaux cette charge (*ne magistratus hoc onere gravarentur*), établit, sur les grandes routes, des relais qui devaient être continuellement entretenus par les habitants des provinces. (Voir M. Naudet: *Des changements opérés dans l'administration de l'Empire romain*, t. 1<sup>er</sup>, p. 216.) L'empereur Sévère transporta cette charge des partieniers au trésor; mais cette libéralité ne fut pas maintenue dans la suite, et

la charge retomba sur les habitants des provinces.

Aujourd'hui, en Chine, les chevaux de postes appartiennent tous à l'Empereur, et personne ne peut s'en servir que les courriers impériaux, les officiers de service, et ceux qui sont envoyés de la cour. Ceux qui portent les ordres de l'Empereur ont ces ordres renfermés dans un grand rouleau, couvert d'une pièce de soie de couleur jaune, qu'ils portent en écharpe derrière le dos; et ils sont escortés par plusieurs cavaliers. Ils font ordinairement 60 à 70 li (li à 7 lieues) sans changer de chevaux. (Voir Du Halde, tome II, p. 68.)

toutes les poestes des cités et chasteaus et villes qui leur sont entour. Saus <sup>22</sup> ce que bien est voirs <sup>23</sup> que les postes qui sont en lieu desvoiable <sup>24</sup>, fait, le seigneur, fournir de ses chevaux.

Or vous laisserons de ces messagiers et de ces poestes que bien vous en avons conté et monstré apertement la verité <sup>25</sup>. Et vous conterons d'une grant bonté que fait, le seigneur, à sa gent deux fois l'an.

## CHAPITRE XCVIII.

*Comment le grant Kaan aide à ses genz quant il ont soffrete de bles, ou mortalité de leurs bestaus.*

Encor par verité sachiez que le seigneur envoie ses messages par tontes ses terres et regnes et provinces, pour savoir de ses hommes s'il ont eu domages <sup>1</sup> de leur blez par deffaut de temps <sup>1</sup>, ou de tempeste, ou d'autre pestilence; et ceus qui ont eu domage, si ne leur fait prendre <sup>2</sup> nul treuage <sup>2</sup> celle année. Et encore leur fait donner de son blé, à ce que il aient que mengier et que semer <sup>3</sup>. Et certes, ce est grant bonté de seigneur. Et quant vient l'iver, si fait aussi veoir à <sup>3</sup> ceus qui ont bestaus <sup>4</sup> qui ont eu doumages <sup>3</sup>, ou par mortalité, ou par aucune pestilence. Et ceus <sup>4</sup> qui auront eu doumage si ne leur fait donner, celle année, nul treuage, et leur fait aussi donner de ses bestes <sup>4</sup>. Si que, en telle maniere comme vous avez oi, aide et soustiens, le seigneur, chascun an, ses hommes (1).

<sup>22</sup> Ms. A. — <sup>23</sup> Ms. B.

XCVIII. — <sup>1</sup> Ms. B. *dommaige*. — <sup>2</sup> Id, Ms. A. *prandre*. — <sup>3</sup> Ms. B. *à semer et à mengier*. Ms. C. *pour semer et pour mengier*. — <sup>4</sup> Ms. B. *bestaux*. Ms. C. *bestiaux*. — <sup>5</sup> Mss. B. C. *partout ceulx*.

<sup>22</sup> *Sauf*. — <sup>23</sup> *Vrai*. — <sup>24</sup> *Écartés des routes ou voies publiques*.

XCVIII. — <sup>1</sup> *Intempérie des saisons*. — <sup>2</sup> *Redevance ou impôt*. — <sup>3</sup> *Prendre des informations près de*. — <sup>4</sup> *Il ne leur fait payer, cette année-là, nul impôt; mais, au contraire, il leur fait donner de ses propres bestiaux*.

XCVIII. — (1) Cette pratique du souverain de la Chine, de venir au secours des populations dans la détresse, n'était pas particulière à Khoubilai-Khaân; elle a été suivie dès la plus haute antiquité, et ressort du principe même du gouvernement chinois, dont les souverains sont

## CHAPITRE XCIX.

*Comment le grant Kaan a fait planter arbres par les voies.*

Encore sachiez que le seigneur a ordené<sup>a</sup> que, par toutes les mes-  
tres<sup>b</sup> voies, que vont li marchant et les messages et toutes autres genz,  
soient planté grans arbres, l'un pres de l'autre, à deux ou trois pas;  
si que toutes ces voies sont ainsi faites de moult grans arbres l'un  
pres de l'autre, qui se voient moult de loing, à ce que les cheminans  
ne desvoient<sup>c</sup> de jour ne de nuiz; car on treuve ces grans arbres  
par les chemins desers, qui sont moult grant confort<sup>d</sup> aus viandans  
qui cheminent<sup>e</sup>; et ce est par toutes les voies que il besoignent (1).

XCIX. — <sup>a</sup> Ms. B. C. *ordonné*. — <sup>b</sup> Ms. C. *maistres*. — <sup>c</sup> Ms. B. *à ceulx qui chemi-*  
*nent*. Ms. C. *aux marchans qui cheminent*. *Viandans* vient de *viator*, ou, plutôt, de l'ita-  
lien *viandante*, qui a le même sens.

XCIX. — <sup>1</sup> *Ne s'écartent de leur route*. — <sup>2</sup> *Secours*, etc. Ce mot, que nous avons  
laissé perdre sans le remplacer, est passé dans l'anglais avec le sens qu'il avait dans nos  
vieux écrivains.

considérés comme les *pères et mères* du peuple. L'histoire chinoise en offre des milliers d'exem-  
ples.

On lit dans l'ancien Rituel des *Tchéou* (k. 13, fol. 7-8, édit. impériale) :

« Les préposés aux secours publics sont chargés des approvisionnements de l'État pour subvenir aux distributions des bienfaits ordonnés par le souverain. »

Ces approvisionnements étaient de plusieurs sortes : 1° pour nourrir les vieillards et les orphelins; 2° pour entretenir les visiteurs étrangers; 3° pour secourir les voyageurs; 4° pour les cas de calamités publiques et de disettes. C'est là l'origine de ce grand système d'approvisionnement, pratiqué de tout temps en Chine, pour subvenir aux disettes puliques; système qui les soulage souvent, mais qui ne les prévient pas toujours. On ne peut méconnaître, toutefois, la grande utilité de ce système, surtout en Chine, où la densité de la population, et la difficulté de tirer des approvisionnements de l'étranger, ont été jusqu'en ces derniers temps des plus grandes.

Sous le règne de Khoubilai-Khaân, les populations chinoises durent beaucoup souffrir des maux de la guerre, qui entraîne toujours avec elle tant de calamités. Le conquérant mongol dut nécessairement adopter des mesures pour les soulager, en suivant l'usage pratiqué sous les précédentes dynasties. Le témoignage qu'en donne Marc Pol est conforme à l'histoire, comme on le verra aux chapitres suivants.

XCIX. — (1) D'après les missionnaires qui étaient en Chine sous le règne de *Khang-shi*, les voies publiques y étaient bien entretenues. « On a grand soin, dit Du Halde, d'unir et d'égaliser les chemins... Ces chemins sont d'ordinaire fort larges... On a pratiqué des passages sur les plus hautes montagnes, en coupant des rochers, en aplatissant le sommet de ces montagnes et en comblant les vallées. Il y a de certaines provinces où les grands chemins sont comme autant de grandes allées, bordées d'arbres fort hauts, et quelques fois renfermées entre deux murs, pour empêcher les voyageurs d'entrer dans les champs. Dans les grands chemins on trouve, d'espace en espace, des lieux de repos. » (T. II, p. 61.)

## CHAPITRE C.

*Ci devise du vin que les gens de Catai boivent.*

Encore sachiez que la greigneur partie des genz du Catai boivent un tel vin comme je vous dirai. Il font une boisson<sup>a</sup> de ris avec moult de bonnes especes en telle maniere et si bien que il vaut miex à boire<sup>b</sup> que nul autre vin; car il est moult bon et clair et beau (1). Il fait devenir yvre plutost que autre vin, pour ce qu'il est moult chaut.

Or nous laisserons de ce, et vous conterons d'autre.

C. — <sup>a</sup> M. C. Les mss. A. et B. portent *poison*. — <sup>b</sup> Mss. B. C. *il vault mieulx à boire*. — <sup>c</sup> Id. *chault*.

C. — (1) On peut être surpris que Marc Pol, en parlant de la *boisson* des Chinois, ne fasse pas mention de celle que l'on obtient avec le *thé*, 茶 *tcha*, qui était déjà cultivé en Chine longtemps avant le célèbre voyageur. A son époque, c'étaient les provinces de *Kiang-si* et du *Hou-kouang* qui le produisaient en plus grande quantité. Selon l'Histoire chinoise de la dynastie mongole (*Yuen-sse*, k. 97, fol. 25), ces provinces en produisaient annuellement jusqu'à 13,085,289 *kin* (= 7,843,173 kilogrammes), portant l'estampille du gouvernement et lui payant un droit, comme plusieurs autres objets de consommation.

Nous trouvons dans la même Histoire chinoise de la dynastie mongole de Chine l'explication de cet oulil apparent de Marc Pol. Les Mongols

n'étaient pas habitués à l'usage du thé; ils préféraient leur *Koumis*, et d'autres boissons fermentées, plus enivrantes que le thé. Aussi s'établit-il en Chine une grande fabrication de ces boissons, qui finirent par produire, par l'impôt, un fort revenu au Trésor. (Voir *Yuen-sse*, k. 94, fol. 18 et suiv.). Ce fut *Tai-thsouing* (Ogodai-Khaân) qui, le premier, établit cet impôt, lequel se maintint naturellement sous ses successeurs. Il était perçu chez tous les consommateurs, dans tous les débits publics, soit dans les villes, soit sur les grandes routes etc. La 22<sup>e</sup> année *tchi yuan* (1285), un édit de Khoubilai-Khaân *dispensa* toute la population agricole de l'impôt établi sur cette boisson. Voici ce que cet impôt sur la boisson : 酒 *tsiou*, rapportait chaque année au Trésor :

1 <sup>o</sup>	Province centrale (de <i>Tchi-li</i> ) . . . . .	56,243	<i>ting.</i>	67	<i>liang.</i>	1	<i>tsin.</i>
2 <sup>o</sup>	<i>id.</i> du <i>Liao-toung</i> . . . . .	2,250	<i>id.</i>	11	<i>id.</i>	2	<i>id.</i>
3 <sup>o</sup>	<i>id.</i> du <i>Hou-nan</i> . . . . .	75,077	<i>id.</i>	11	<i>id.</i>	5	<i>id.</i>
4 <sup>o</sup>	<i>id.</i> du <i>Chen-si</i> . . . . .	11,774	<i>id.</i>	34	<i>id.</i>	4	<i>id.</i>
5 <sup>o</sup>	<i>id.</i> du <i>Sze-tchouan</i> . . . . .	7,590	<i>id.</i>	20	<i>id.</i>	0	<i>id.</i>
6 <sup>o</sup>	<i>id.</i> du <i>Kan-sou</i> . . . . .	2,078	<i>id.</i>	35	<i>id.</i>	9	<i>id.</i>
7 <sup>o</sup>	<i>id.</i> du <i>Yün-nân</i> . . . . .	201,117	<i>séh.</i>				
8 <sup>o</sup>	<i>id.</i> de <i>Kiang-tche</i> . . . . .	196,654	<i>ting.</i>	21	<i>id.</i>	3	<i>id.</i>
9 <sup>o</sup>	<i>id.</i> de <i>Kiang-si</i> . . . . .	58,640	<i>id.</i>	16	<i>id.</i>	8	<i>id.</i>
10 <sup>o</sup>	<i>id.</i> de <i>Hou-kouang</i> . . . . .	58,848	<i>id.</i>	49	<i>id.</i>	8	<i>id.</i>
Totaux . . . . .		469,154	<i>ting.</i>	264	<i>liang.</i>	40	<i>tsin.</i>
		201,117	<i>séh.</i>				

## CHAPITRE CI.

*Comment il ardent les pierres comme feu.*

Il est voir <sup>1</sup> que par toute la province du Catai a une maniere de pierres noires qui se cavent des montaignes comme vaine <sup>2</sup>, qui ardent comme buche <sup>3</sup>. Et maintiennent miex <sup>b</sup> feu que la buche ne fait (1). Car, se vous les mettez ou feu la nuit, vous trouverez <sup>c</sup> au matin le feu; si qu'elles sont si bonnes que, par toute la province, n'ardent autre chose. Bien est voirs <sup>1</sup> qu'il ont buche <sup>3</sup> assez; mais ne l'ardent point, pour ce que les pierres vallent miex <sup>b</sup> et coustent moins <sup>d</sup> que la buche.

CI. — <sup>a</sup> Ms. C. *busche*. — <sup>b</sup> Mss. B. C. *meulx*. — <sup>c</sup> Ms. A. *trouveras*. — <sup>d</sup> Id. *mainz*. Ms. C. *mainz*.

CL — <sup>a</sup> *Vrai*. — <sup>b</sup> *S'extrait des montaignes comme par veines*. — <sup>c</sup> De *busca*, b. l. = bois.

En portant le *ting* à la valeur de 10 *liang* ou onces d'argent, on obtient, pour le premier total, une somme de 35,186,530 fr. pour produit annuel de l'impôt sur les boissons fermentées de neuf provinces. Quant au produit de la 7<sup>e</sup>, celle du *Yün-nan*, aucun dictionnaire chinois ne donne la valeur du *söl*, qui était sans doute une monnaie locale. Il n'est rapporté ici que pour mémoire.

Il y avait aussi un impôt sur le *vinagre*, dont le produit annuel est énuméré. Il était beaucoup moins productif que le précédent.

Quant à l'impôt sur le *thé*, il fut très-variable sous la dynastie mongole. On voit dans son histoire (*Yuen-se*, k. 94, fol. 175-18), que la 18<sup>e</sup> année *tchi-yuen*, de Khonbilai (1281), cet impôt s'éleva à la somme de 24,000 *ting*, ou 1,800,000 fr. En 1286, la recette de cet impôt fut de 40,000 *ting*, ou de 3,000,000 fr. En 1312, il atteignit le chiffre de 192,866 *ting*, ou 14,464,950 fr. En 1320, il s'éleva jusqu'à 285,211 *ting*, ou 21,690,825 fr. Ce dernier impôt, comme on le voit, suivait une progression très-croissante, tant en raison de l'augmentation de la consommation du *thé*, qu'en raison des droits auxquels il était successivement soumis. Il y en avait en poudre (*mo tcha*) et en feuilles (*ye tcha*). Il y avait des marchés de *thé* où l'on échangeait ce pro-

duit contre des chevaux des peuples nomades du nord-est, qui en étaient amateurs. Sous les *Song*, qui précéderent les Mongols, on avait aussi établi, dans les provinces de l'ouest, des marchés où l'on échangeait aussi avec les peuples tibétains du *thé* contre des chevaux.

CI. — (1) Le *charbon de pierre*, dont il est ici question, se nomme en chinois *chi thàn*, littéralement : « charbon de pierre »; c'est le combustible que l'on nomme maintenant, dans tout le nord-ouest de la Chine, dit le *Tching-tseuthoung* (sub voce *thàn*), *mei*. On en connaissait déjà l'usage en Chine dès avant notre ère; car on lit dans l'Histoire officielle des premiers *Han*, écrite par l'historien *Pan-kou* (qui vivait dans le premier siècle de notre ère), à la section de la *Géographie* : « La principauté de *Yu-tchang* produit des pierres qui peuvent brûler et qui font du feu comme du bois. »

On voit que le charbon minéral, qui a produit, depuis peu, une si grande révolution dans l'industrie et la marine européennes, était connu il y a près de deux mille ans en Chine, où il est très-abondant, surtout dans les provinces du nord-ouest, où l'on en fait une grande consommation dans les familles. Mais, jusqu'à ce jour, les Chinois ne l'ont pas appliqué aux grandes industries.



## CHAPITRE CII. .

*Comment le grant Kaan fait repondre ses blez pour secourre ses genz en temps de chierté.*

Sachiez que le seigneur, quant il voit qu'il ont habondance de blés<sup>a</sup> et a grant marchié<sup>b</sup> se porvoit il<sup>b</sup> et en fait amasser grandisme quantité par toutes ses provinces, et met en grant maisons<sup>c</sup>, et le fait si bien estuier<sup>d</sup> que il dure bien trois ans ou quatre. Et entendez<sup>e</sup> que c'est de touz blez forment, orge, mil, ris, panise et autres blés; si que quant il avient que il aient aucune chierté<sup>f</sup> d'aucun de ces blés; si en fait traire<sup>g</sup>, le seigneur, assez de celui dont mestier<sup>h</sup> leur est (1). Et se la mesure se vendoit un besant :

CII. — <sup>a</sup> Mss. B. C. *blez*. — <sup>b</sup> Ms. B. *s'en pourvoit*. — <sup>c</sup> Ms. A. *mesons*. — <sup>d</sup> Ms. B. *pour songnier et garder*. Estuier = *mettre dans un étui, serrer, garder*. Conf. l'italien *stivare*, même sens. — <sup>e</sup> Ms. B. *sachiez*. — <sup>f</sup> Ms. B. *aucune poureté et chierté*. — <sup>g</sup> Ms. C. *besoing*.

CII. — <sup>1</sup> *A bon marché*. — <sup>2</sup> *Extraire*.

CII. — (1) Ce que rapporte ici Marc Pol des mesures prises par Khoubilai-Khaân, pour subvenir à la subsistance du peuple dans les temps de disette, n'était que l'application du système d'économie politique pratiqué en Chine depuis l'époque de la dynastie des *Han* (202 av. et 220 après J.-C.), mais qui ne reçut son entier développement que sous celle des *Thang* (618-905). Sous la dynastie mongole, on établit des « Magasins communs », ou publics, dans les bâtiments de tous les bourgs, où l'on offrait des sacrifices à l'*Esprit de la terre (ché)*. De plus, on créa des offices publics dans les circonscriptions administratives nommées *lou* et *foi*, avec des fonctionnaires délégués chargés spécialement de régler le prix des denrées de consommation, en le maintenant au taux ordinaire (*tchéang p'toug*) dans les temps de disette, afin que la population ne pût pas en souffrir, et, dans les temps d'abondance, pour que la classe agricole n'eût pas également à souffrir de l'avilissement des prix. (*Yuen-ssé*, k. 96, fol. 21, v°.) Ce fut la 6<sup>e</sup> année *tchi-yauu* (1269) que Khoubilai-Khaân commença à faire mettre ces dernières mesures

à exécution. Dans les années d'abondance, où le riz tombait à vil prix, les magistrats le relevaient en faisant des approvisionnements pour les années de disette; et quand le riz devenait cher, les magistrats en faisaient baisser le prix en mettant en vente celui qu'ils avaient conservé en magasins. (Ib., k. 96, fol. 21, v°.)

On trouve un exemple frappant de l'avantage de ce système dans l'histoire chinoise, sous le règne même de Khoubilai-Khaân, et dont Marc Pol dut être témoin. Dans la 29<sup>e</sup> année *tchi-yuan* (1292), en été, à la 6<sup>e</sup> lune, une grande inondation du fleuve *Kiang* ravagea les deux provinces qui forment son bassin (celles de *Tchékiang* et de *Kiang-si*). Les greniers de réserve vinrent suppléer aux grandes récoltes perdues; et un édit de Khoubilai-Khaân dispensa de l'impôt en nature toutes les terres qui avaient été inondées, et dont le montant s'élevait à « un million deux cent cinquante sept mille *chi* » (ou environ 1,257,000 hectolitres). Voir *Li tai ki ssé nian piao*, k. 98, fol. 21; *Souï Thoung hien kang mou*, k. 23, fol. 39. Le même fait se rencontre très-souvent dans l'histoire chinoise.

si leur en faisoit donner quatre, ou tant qu'il en aient bon marchié communal; et c'est à chascun qui en veut pour son vivre. En ceste maniere se pouvoit si<sup>3</sup>, le grant sire, que ses genz n'en pueent avoir chierté<sup>4</sup>. Et ce fait il faire par toutes pars, là où il a seigneurie; car il en fait tant amasser par chascun lieu, quant il ont devisé<sup>5</sup>, que au mestier<sup>5</sup> en a chascun tant comme il veut, et comme li est besoings pour son vivre<sup>4</sup>.

### CHAPITRE CIII.

*Ci dist comment le grant Sires fait charité as poures.*

Et puis que je vous ai conté et dit comment le grant Kaan fait grant devise<sup>1</sup> à son pueple de toutes choses touzjours au temps de chierté, pour ce que il se pouvoit au temps de grant marchié. Or si vous vueil<sup>2</sup> ore conter comment il fait charité et grant aumosne aus poures<sup>3</sup> de sa cité<sup>4</sup> de Cambaluc<sup>4</sup> (1).

<sup>1</sup> Ms. B. *ne poureté ne chierté*. — <sup>2</sup> Cette dernière phrase ne se trouve que dans le ms. B.

CIII. — <sup>a</sup> Ms. A. *veil*. — <sup>b</sup> Ms. B. *aux poures*. Ms. C. *au poure pueple*. — <sup>c</sup> Ms. B. *tres grant cité*. — <sup>d</sup> Ms. A. *Cambalu*. Ms. C. *Cambalut*.

<sup>3</sup> *Tellement*. — <sup>4</sup> *Quand l'affaire a été bien examinée et décidée*. — <sup>5</sup> *Au beson*.  
CIII. — <sup>1</sup> *Partage, distribution*.

#### FABRIQUES DE MÉDICAMENTS POUR SOULAGER LE PEUPLE.

Au nombre des magistratures créées sous les Tcheou (disent les Annales mongoles : *Yuen-ssé*, k. 96, fol. 22), était le chef ou supérieur des médecins (*yi ssé*), qui avait dans ses attributions la direction de l'administration de la médecine, etc. Sous les Mongols, on établit des *Officines de médicaments* (ou Pharmacies gratuites), destinées au soulagement du peuple (*hoéi mia yó kiúh kouán*). Ce fut en 1237, sous le règne de *Tai-thoung* (Ogdaï) que l'on commença à établir dans la capitale (*Khanbalik*) et dans dix *loú*, des officines de ce genre. Plus tard, il y en eut dans chaque circonscription administrative, grandes et petites. Les Annales donnent le montant de la part contributive annuelle de

chaque province pour l'entretien de ces pharmacies gratuites et des médecins qui les dirigeaient.

CIII. — (1) Entre tous les moyens de secourir le peuple dans les temps de famine, disent les Annales mongoles (*Yuen-ssé*, k. 96, fol. 24), il n'en est aucun qui soit comparable à celui de donner à ceux qui sont dans la détresse (de faire la charité aux malheureux). Sous les Mongols, le mode de secourir le peuple était de deux sortes : le premier s'appelait la « remise des taxes (*kiouén mién*) » ; le second se nommait « le don de bienfaisance (*tehn thài*) ». Le premier, comme son nom l'indique, consistait dans la remise, par le souverain, de tout ou partie des charges publiques. Le second consistait en des secours en nature, comme du riz, du millet, etc..

Il est voirs<sup>2</sup> que il fait eslire<sup>3</sup> mainte mesnie<sup>4</sup> de la ville, qui sont souffreteux<sup>5</sup>, et de tel mesnie sont six en un hostel<sup>6</sup>; et de tel

<sup>0</sup> Ms. B. souffraiteux. — <sup>1</sup> Mss. B. C. Le ms. A. ostel.

<sup>2</sup> *Vrai*. — <sup>3</sup> *Choisir*. — <sup>4</sup> *Ménage, famille*.

donnés aux malheureux par la charité publique et privée. Les Annales mongoles (*Yuen-ssé*, k. 96, fol. 24-33) énumèrent tous les actes publics de ce genre qui eurent lieu sous la dynastie mongole et au nom des souverains; un volume suffirait à peine pour les reproduire. On y voit que Marc Pol a été loin d'exagérer les bienfaits de cette nature attribués par lui à Khoubilai-Khaân. Ainsi en 1260, les deurs des subsistances ayant éprouvé un déficit, on recueillit de l'argent pour être distribué à un certain nombre de nécessiteux. En 1261, le gouvernement fit remise des charges ou taxes arriérées aux habitants des trois divisions de la capitale (*si king, yé king, yen king*, etc.). Pendant tout le règne de Khoubilai-Khaân, il n'y a pas une année dans laquelle les Annales (*lieu cité*) ne rapportent des remises d'impôts, de taxes, de charges, pour une cause ou pour une autre, aux habitants de la capitale (*Tai-tou*) et de la résidence impériale d'été (*Chang-tou*) et à diverses provinces ou départements de l'Empire; et des distributions de secours dans les temps de disette ou de calamités publiques. Nous croyons pouvoir assurer que l'histoire d'aucun souverain et d'aucune dynastie en Europe ne pourrait présenter une pareille énumération d'actes de générosité et de bienfaisance.

Les lettrés âgés, les pauvres, les orphelins, ou ceux qui étaient abandonnés, sans asile, recevaient des secours du gouvernement de Khoubilai-Khaân. En 1260 (selon les Annales de la dynastie mongole: *Yuen-ssé*, k. 96, fol. 28 et suiv.), un édit impérial fut rendu portant: « que les « lettrés âgés, les orphelins, les hommes abandonnés et sans asile, ainsi que ceux qui étaient « malades et infirmes, qui, tous, dans l'Empire, « ne pouvaient pas pourvoir à leur subsistance, « étaient la population du ciel (*thiên mên*), laquelle n'était pas blâmable de l'état où elle se « trouvait. » Cet édit prescrivait à tous les fonctionnaires publics en exercice de leur donner secours et assistance. En 1264, un nouvel

édit ordonna de donner des médicaments à ceux qui étaient malades, et des secours en nature à ceux qui étaient dans le besoin. En 1271, il fut ordonné d'établir dans chaque *lou* (grand département) des maisons d'assistance publique (*tsi tchoüng youân*), pour y donner un asile et la nourriture aux malheureux, et des secours au dehors en combustible. L'année suivante (1272), les directeurs de ces établissements n'y autorisèrent plus d'admission; toutes les distributions d'aliments et de combustibles se firent alors dans les salles publiques des diverses localités. En 1282, chaque département (*lou*) établit un bureau central d'assistance publique, dans la direction duquel l'administration et la comptabilité des autres bureaux étaient réunies.

En 1283, on donna aux orphelins et aux vieillards du quartier méridional de la capitale (le quartier chinois) des maisons pour y loger (*fang ché*, ce sont les *hostels* dont parle Marc Pol), avec la nourriture et le vêtement. En 1291, on distribua aux femmes veuves pauvres des vêtements d'hiver et d'été. En 1292, on distribua aussi aux enfants pauvres cinq livres par jour de combustible. En 1294, on ne fit que des distributions de riz et d'étoffes de soie légère. (*Yuen-ssé*, k. 96, fol. 28, v<sup>o</sup>.)

Les Annales mongoles s'étendent encore très au long sur toutes les autres distributions, en nature et en argent, faites aux populations malheureuses dans la capitale et dans toutes les provinces de l'Empire. Nous ne pouvons en donner ici la traduction. Nous en avons assez fait connaître pour confirmer, sur tous les points, le récit de Marc Pol, que l'on aurait pu, sans cela, taxer d'exagération. Il est plutôt resté bien au-dessous de la vérité, comme il l'a dit lui-même; et il fallait peut-être le témoignage irréfragable des historiens officiels chinois pour ne laisser désormais planer aucun doute sur celui du célèbre Vénitien. Nous pensons que ceux qui se donneront la peine de nous lire seront de notre avis.

huit, et de tel dix <sup>4</sup>; et mains et plus, si comme il sont. Si que c'est en somme <sup>h</sup> un grant nombre de gent. Et à chascune mesnie <sup>1</sup> leur fait donner, chascun an, froment et autres blés, tant qui leur souffist <sup>1</sup> à tout l'an. Et ainsi fait <sup>h</sup> toutes fois chascun an. Et encore plus, que touz ceus qui veulent aler à s'aumosne <sup>1</sup> chascun jour en sa court, si pevent <sup>m</sup> avoir un grant pain chaut <sup>n</sup> pour chascun, et nus <sup>o</sup> n'y est refusez; car ainsi l'a ordené <sup>p</sup> le seigneur; si que il y en vait <sup>q</sup> chascun jour plus de trente mille; et c'est tout l'an par chascun jour. Et c'est bien grant bonté de seigneur qui a pitié de son poure pueple <sup>r</sup>. Et il l'ont à si grant bien que il l'aourent <sup>s</sup> comme dieu.

Or vous ai conté et dit de son ordenement <sup>3</sup>; si nous partirons de la cité de Cambaluc et enterrons <sup>1</sup> dedens le Catai pour conter vous <sup>n</sup> des grans choses et riches qui y sont.

#### CHAPITRE CIV.

*Ci commence de la province de Catay et du flun de Pulisingin.*

Et sachiez que le seigneur manda <sup>t</sup> ledit messire Marc Pol, qui tout ce raconte, par <sup>n</sup> son message <sup>(1)</sup> en la partie de ponent <sup>2</sup>. Et se

<sup>2</sup> Le ms. B. ajoute: *et de tel douze*. — <sup>h</sup> Id. *une grant somme et*. — <sup>i</sup> Ms. C. *mesnie*. — <sup>j</sup> Ms. B. *souffist grandement*. — <sup>k</sup> Ms. A. *ainsi vait*. — <sup>l</sup> Ms. C. *son aumosne*. — <sup>m</sup> Ms. A. *pevent*. — <sup>n</sup> Ms. B. *un tres grant pain chault*. — <sup>o</sup> Id. *nulz*. — <sup>p</sup> Id. *ordonné*. — <sup>q</sup> Ms. C. *va*. — <sup>r</sup> Mss. B. C. *peuple*. — <sup>s</sup> Ms. B. *ordonnance*. Ms. C. *ordonnement* (ordre, disposition; reglements intérieurs de la cour de Khoubilai). — <sup>t</sup> Mss. B. C. *enterrons*. — <sup>n</sup> Ms. C. *vous conter*.

CIV. — <sup>n</sup> Mss. A. et B. *Le ms. C. pour*.

<sup>5</sup> *L'adorent*.

CIV. — <sup>1</sup> *Envoya*. La version latine de la S. G. dit: « Magnus Kaan misit ambaxiatorem dominum Marcum versus ponentem. » — <sup>2</sup> *Vers l'occident*.

CIV. — (1) Marc Pol, après avoir décrit ce qu'il avait observé dans la capitale de l'Empire mongol de Chine, et à la cour de Khoubilai-Khaân à laquelle il était attaché, commence la description de la Chine proprement dite dans l'ordre qu'il la parcourt, en allant et en revenant des missions lointaines que Khoubilai-Khaân lui confia à plusieurs reprises. Il paraît, d'après les termes de nos deux plus anciens

ms., que ce serait le *Rapport* même, fait par Marc Pol au grand Khaân, de retour de sa mission dans les provinces sud-ouest de la Chine, au Tibet et dans le royaume de *Mien* (dont il avait gardé sans doute une copie), qui est reproduit ici dans son Livre, avec les modifications nécessitées par le caractère et le dessein de l'ouvrage. C'est au surplus la conviction qui viendra à l'esprit de toutes les personnes qui liront at-

parti de Cambaluc, et ala bien quatre moys<sup>b</sup> de journées vers ponent. Et, pour ce, vous conterai tout ce que il vit en celle voie, alant et tournoiant<sup>c</sup>.

Quant l'en se part de la cité de Cambaluc et l'en a chevauchie .x. milles, si treuve l'en un moult gran flun<sup>3</sup> qui est appelez *Poulisanghins* (2), lequel flun vait à la mer oceane<sup>d</sup>, en quoy vait plu-

<sup>b</sup> Le ms. B. *trois mois*. — <sup>c</sup> Ms. C. *retournant*. — <sup>d</sup> Ms. B. Le ms. A. *osianne*.

<sup>3</sup> *Fleuve, de flumen.*

tentivement Marc Pol, que son ouvrage n'a pas dû être rédigé seulement de mémoire, mais d'après des documents composés sur les lieux, et surtout, les Rapports que, pour satisfaire la curiosité du grand Khaân (Voir p. 25, n. 3) il dut rédiger avec soin au retour de ses diverses missions. C'est ce qui donne à son livre, sur beaucoup de points, un caractère en quelque sorte officiel, les parties étrangères à la personne et à la cour de Khouilâl-Khaân ayant été rédigées pour ce souverain avide de connaissances, et qui avait à sa cour des personnes capables d'en relever les erreurs si Marc Pol en avait commis.

(2) « Trois chemins, dit Raehid-ed-din (*Journal asiatique*, t. II, p. 348) conduisent de la résidence d'hiver (*Tai-tou — Pé-king*) jusqu'ici (*Kai-ping-fou*, la résidence d'été); l'un est la route de chasse, réservée aux ambassadeurs seuls; le second va vers la ville de *Djoudjou* (*Tro-tchéou*) et suit les bords du *سنگین Sanghin*, qui produit une grande quantité de raisins et de fruits. »

Cette rivière qui est ici nommée : *Sanghin*, est un des noms de la rivière *Lou-kéou*, *Young-ting*, etc., sur laquelle se trouvait construit le pont que Marc Pol nomme *Poulisangin*, d'un mot composé persan : *پول پول* *poul* qui veut dire pont (en comp. *poul-i*) et de *سنگین sang*, pierre; c'est-à-dire *pont de pierres*; ce qui a fait nommer depuis la rivière *Sang-kan*.

La grande Géographie impériale de la Chine (*Tai thsing i thong ichi*, k. 5, fol. 9-10, édit. de 1744) décrit ce pont de la manière suivante :

« *LOU KÉOU KHIAO* » pont de *Lou-kéou*. Ce pont est situé sur la rivière de *Lou-kéou* (nommée aussi *Sang-kan*, ou des mûriers), à 30 li au

sud-ouest de la ville cantonale *Yuen-ping*. On lit dans l'histoire des *Kin* (la dynastie d'Or, dont il sera bientôt question). Section des *rivieres* et des *marais*, que la 29<sup>e</sup> année *tai-ting* (1189) la rivière de *Lou-kéou* devint comme un torrent rapide en inondant ses rivages. On ordonna d'y construire un pont en pierres, qui fut achevé en 1192, et on le nomma le pont des *plus avantageux*. On lit dans l'histoire des *Yuen* (ou *Mongols*) que dans l'année 1317, on établit sur ce pont une « inspection des passants » (un péage). Il fut réparé en 1444, sous la dynastie des *Ming*.

« Sa longueur est d'environ 200 *pou* et plus (environ 366 m.). Les parapets en balustrades sont sculptés en forme de *figures de lions* (*ssé-ling*). Chaque matin, l'éclat des vagues reflète l'image du croissant de la lune. En dessus et au-dessous de ce pont la rivière est tellement agitée que le mouvement des vagues se fait sentir jusqu'à la capitale... »

« La première année *Khang hi* (1662) le trésor impérial fit restaurer les piles de ce pont, et il y eut de nouveau un péage établi. Peu de temps après, le sous-préfet de l'arrondissement s'en servit pour arrêter les voleurs qui prenaient cette route occidentale. »

La même géographie, en décrivant le cours de la rivière *Lou-kéou* (k. 4, fol. 3), dit que le *Young-ting hù*, ou la « rivière *Young-ting* » (nom sous lequel elle est portée dans la Géographie en question, au nombre des fleuves et rivières du département de *Chun-thuen-fou* ou de *Pé-king*), n'est que le *Sang-kan-hù*, la rivière *Sang-gau*, à laquelle on a donné successivement, et selon son parcours, différents noms, entre autres celui de *Lieûn-li-hô* (k. 4, fol. 3 v.), « la rivière cris-

seurs marchans avec leur marchandises, dessus ce flun. Si y a moult beau pont <sup>c</sup> de pierre; car, sachiez, pou en y a de si beaus. Et est si fait. Il est lonc bien trois cens pas, et de lè <sup>f</sup> a bien huit; car <sup>e</sup> bien pevent <sup>b</sup> aler dessus dix hommes à cheval de front. Il y a .xxiiij. arches et .xxiiij. moulins en l'yau <sup>1</sup>; et est tout de marbre bis <sup>4</sup> moult beaus<sup>1</sup> et bien fait et bien assis. Il y a de chascune part du pont <sup>5</sup>, par dessus, un mur de tables de marbre et de coulombes <sup>6</sup> ainsi fait. Il a au chief une coulombe de marbre, et dessous <sup>h</sup>

<sup>c</sup> Ms. B. beaux ponts. — <sup>f</sup> Ms. C. large. Lè et lez viennent de latus. — <sup>e</sup> Ms. A. quar.  
— <sup>b</sup> Id. pueent. — <sup>1</sup> Ms. C. aigue. — <sup>1</sup> Ms. A. biaux. — <sup>h</sup> Mss. A. B. dessus.

<sup>4</sup> Gris cendré. — <sup>5</sup> De chaque côté du pont. — <sup>6</sup> Colannes.

talline », de *Hofn-hó*, « rivière trouble » comme on la nomme vulgairement, disent les rédacteurs. C'est donc à tort que le P. Magaillans (*Nouvelles Relations de la Chine*, trad. franç., Paris, Barbou, 1688, p. 15) dit que Marc Pol s'est trompé, en décrivant un pont placé sur le *Pouli Sangan*, nom que les Tartares de l'ouest donnaient au *Hofn-hó*, ou « rivière trouble », lorsqu'ils étaient maîtres de la Chine, lequel pont n'a que treize arcades, au lieu de vingt-quatre, etc. « Ce qui, ajoute-t-il, a fait tomber Marc Polo dans ces erreurs, est que, trois lieues plus loin, vers l'ouest il y a une autre rivière et un autre pont de vingt-quatre arcades. Les cinq du milieu sont faites en voûte : les autres sont plates et couvertes de fort longues et fort larges tables de marbre, toutes fort bien travaillées et taillées en lignes droites. Au milieu de ce pont on voit les colonnes dont parle Marc Pol dans sa description. La rivière s'appelle *Cieü* (lire *Liéü*) *li hó*, ou « rivière de verre », parce qu'elle est claire, paisible et navigable; et ainsi, je crois que cet auteur s'est trompé, en confondant les deux ponts. (On a vu que, selon la grande Géographie impériale de la Chine, la rivière de *Sang-kan*, *Lou-kéou*, *Licou-li*, « rivière de cristal », est la même, selon le temps et les lieux). Le premier est le plus beau de la Chine, et peut-être du monde, comme il dit, tant par l'excellence de l'ouvrage, que pour la matière dont il est fait. Il est tout de marbre blanc très-fin et très-bien travaillé et d'une architecture parfaite; les rebords

(ou les parapets) ont cent quarante colonnes, soixante et dix de chaque côté. Elles sont éloignées l'une de l'autre d'un pas et demi, et séparées par des cartouches faits d'une belle pierre de marbre où l'on a ciselé diverses sortes de fleurs, de feuillages, d'oiseaux et d'autres animaux; ce qui forme un ouvrage aussi magnifique qu'il est parfait et admirable. A l'entrée du pont, qui regarde l'orient, il y a de part et d'autre deux beaux piédestaux fort élevés avec des tables de marbre au-dessus, sur lesquels sont deux lions d'une grandeur extraordinaire, et faits en la manière que les Chinois les représentent. Entre les jambes de ces lions, sur leur dos, sur leurs côtés, et sur leur poitrine, on a taillé dans la même pierre de marbre, avec une beauté et une délicatesse surprenantes, quantité de lionceaux, dont les uns se pendent aux lions, les autres sautent, et les autres montent ou descendent. A l'autre bout, du côté de l'occident, on voit aussi sur deux grands piédestaux deux enfans de même marbre, travaillés avec autant d'art et de perfection que les lions. »

Il y a bien actuellement un pont sur la « rivière de cristal » *Licou-li-hó*, qui est un des affluents du *Young-ting-hó*; mais tout ce qu'il en est dit dans la grande Géographie citée (k. 5, fol. 10), c'est qu'il est situé à 40 li au midi de la ville cantonale nommée *Liang-hang*, et que la 25<sup>e</sup> année *kia-thing* des *Ming* (1546) ce pont fut de nouveau reconstruit. Le *Poulianghin* est donc bien le pont actuel de *Lou-kéou*.

la coulombe un lyon de marbre ; si que la coulombe est dessus les rains au lyon. Et par dessus celle coulombe, si a un autre lyon de marbre, lesquelz lyons sont moult beaux<sup>1</sup> et granz et bien entailliez soultiment. Et loins de ceste coulombe, et dessus les rains au lyon, loins un pas, si a une autre coulombe avec deux lyons, ainssi faite, ne plus ne moins<sup>2</sup> comme la premiere<sup>3</sup>. Et de l'une coulombe à l'autre, si est clos de tables de marbre bis<sup>4</sup>, à ce que les genz ne cheient<sup>5</sup> en l'yaue. Et ainsi va<sup>6</sup> de lonc en lonc d'une part et d'autre ; par quoi c'est une moult belle chose à veoir (3).

Or vous avons conté de ce beau pont ; si vous dirai d'autres nouvelles choses.

<sup>1</sup> Ms. A. *lesquelz*. — <sup>2</sup> Mss. A. C. *mains et mainz*. — <sup>3</sup> Ms. C. Les mss. A. B. *cheient* = tombent. — <sup>4</sup> Ms. C. *vait*.

<sup>5</sup> C'est-à-dire : ayant sa base et son chapiteau formés, l'un et l'autre, par la figure d'un lion. — <sup>6</sup> Des balustrades de marbre gris vont d'une colonne à l'autre.

(3) Ce pont remarquable décrit par Marc Pol est figuré sous le titre de *Lou-keou khiao* (voir la note 2 de la page 349) dans la grande - Géographie de la province de Tchi-li, intitulée : *Ki fou thoung tchi* (20 vol. in-fol., publiés la 21<sup>e</sup> année de *Khang-hi*, ou 1682 ; V. *Kiouan*, I, fol. 2-3).

La gravure qui représente le pont lui donne treize arches, dont les trois du milieu sont surmontées d'une grosse tête de Chimère ; les parapets ont de chaque côté quatorze bases de colonnes supportant des lions accroupis (voir le n<sup>o</sup> 290 des *Livres chinois* de la Bibliothèque imp. de Paris).

CLEVELAND  
PUBLIC LIBRARY







Principaux ouvrages de M. G. PAUTHIER, relatifs à l'Orient.

**Mémoire sur la doctrine du Tao, ou de la Raison Suprême** fondée en Chine par Lao-tseu, etc., suivi de deux OUPANICHADS des VÉDAS, avec le texte sanskrit et la traduction persane inédite. Paris. 1831. (*Épuisé*).

**Essais sur la philosophie des Hindous**, par Colebrooke; traduits de l'anglais et augmentés de notes nombreuses. Paris, 1833. (*Épuisé*).

**Description historique et géographique de la Chine**; 1<sup>re</sup> partie : **Chine ancienne**, 1 vol. in-8° à 2 col. — 2<sup>e</sup> partie : **Chine moderne** (les 390 premières pages). Paris, Didot frères, 1837-1853.

Le **大學 Ta-hio** ou **La Grande Étude**, ouvrage de CONFUCIUS, en chinois, en latin et en français, avec la traduction du Commentaire de TCHOU-HI. Paris, 1837, in-8°.

Le **道德經 Tao-te-King**, ou **LE LIVRE DE LA RAISON SUPRÊME ET DE LA VERTU**, par Lao-tseu. Traduit en français, et publié pour la première fois en Europe avec une *version latine* et le *texte chinois* en regard; accompagné de la traduction complète du Commentaire de SIE-HOÛI, etc. Paris, janvier 1838. 1<sup>re</sup> Livraison.

*Nota.* L'impression du restant du livre sera prochainement reprise.

**Les Livres Sacrés de l'Orient**; un grand vol. in-8°, à 2 col. Paris, 1840.

*Nota.* L'Académie française, dans sa séance du 30 juin 1842, a décerné à l'auteur un prix de 2,500 fr. parmi ceux destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs.

**Documents historiques sur l'Inde**, traduits pour la première fois du chinois. Paris, 1840.

**Documents statistiques officiels sur l'empire de la Chine**, traduits pour la première fois du chinois. Paris, 1841.

**Sinico-Aegyptiaca**, ou **Essai sur l'origine et la formation similaire des écritures figuratives égyptienne et chinoise**. Paris, 1842.

**Esquisse d'une histoire de la philosophie chinoise**. Paris, 1844. (*Épuisé*).

**L'Inscription Syro-chinoise de Si-ngan-fou**; Monument nestorien élevé en Chine l'an 781 de notre ère, et découvert en 1625; *texte chinois* accompagné d'une *version latine* verbale, d'une *traduction française*, de la *traduction intégrale des commentateurs chinois*, etc. Paris, 1858.

**Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales**, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Paris, Firmin Didot frères, 1859.







